UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s6journaldesco47soci

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE
DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : YVES GUYOT

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE
6e SÉRIE — TOME XLVII
JUILLET A SEPTEMBRE 1915

138183
26/4/16.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

HB
3
J8
Sér. 6
t. 47-48

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LES DÉPENSES ET LES RESSOURCES DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — **La France.** — I. Les dépenses depuis la guerre. — II. Les ressources. — III. L'économie. — IV. Un mot fâcheux et sa conséquence.

SECONDE PARTIE. — **Le Royaume-Uni.** — V. Dépenses acquises et prévues — VI. Les conditions de l'emprunt britannique. — VII. L'emprunt et l'*Income-tax*. — VIII. Les profits de la guerre. — IX. Les ressources du Royaume-Uni.

Note préliminaire

Je vais essayer, dans cette étude, d'établir un tableau des dépenses de la France et de la Grande-Bretagne depuis le commencement de la guerre : de montrer la nature des ressources à l'aide desquelles elles y ont pourvu; et j'indiquerai brièvement les perspectives que nous devons envisager en cas de la prolongation de la guerre. La durée ne dépend pas de nous : elle dépend de l'état dans lequel se trouveront les armées allemande et autrichienne.

PREMIÈRE PARTIE. — La France

I. — LES DÉPENSES DEPUIS LA GUERRE

On ne note le budget que par douzièmes. C'est une garantie que le ministère a donnée aux membres du Parlement, qu'ils siégeraient en permanence.

Pour le trimestre finissant le 30 septembre, les crédits votés s'élèvent à 5 627 millions, plus 334 millions pour les budgets annexes.

Le rapport de M. Aimond, déposé le 25 juin au Sénat, contient (p. 25 et 26) un tableau des crédits ouverts et demandés depius le 1er aout 1914.

	Exercice 1914 (5 derniers mois.)	Exercice 1915 (9 premiers mois.)	Total depuis le début de la guerre.
	(En millions de francs)		
Dépenses militaires proprement dites.....	5 815,3	10 422,7	16 238,0
Dette.....	59,7	1 367,3	1 427,0
Dépenses de solidarité sociale.....	405,5	1 913,3	2 319,0
Achats de denrées pour le ravitaillement de la population civile.....	20,0	166,8	186,8
Autres dépenses	178,8	1 745,3	1 924,1
Total.....	6 479,4	15 615 4	22 994,8
Loi du 29 mars 1915 clos 1911 et 1912 et périmés.....			5,5
Total général			22 100,3

Sur ces 22 milliards, le ministère de la Guerre pour les seuls besoins de la guerre a absorbé plus de 73 p. 100 du total : la dette publique compte pour moins de 7 p. 100; le développement pris par les émissions de bons et par la création des obligations de la Défense nationale a eu naturellement comme conséquence une élévation considérable du chiffre des arrérages payés par le Trésor.

Les dépenses dites de solidarité sociale représentent un coefficient de près de 11 p. 100 dans le total. Il faut traduire en partie cette détestable expression par :

Allocations aux familles des mobilisés....	1 565 900 000
Entretien des réfugiés et rapatriés.....	184 500 000

Les frais mensuels se sont élevés par mois pour les premiers, de 68 à 127, puis à près de 154 millions, soit une augmentation de 125 p. 100; pour les seconds, de 8 à 15, puis à 17 millions, soit une augmentation d'un peu plus de 100 p. 100.

Les achats effectués pour le ravitaillement de la population civile ont été modestes en 1914. Mais, le rapport dit

que, pour en avoir le tableau complet, il faudrait ajouter aux crédits expressément demandés pour cet objet les acquisitions de charbons faites par les soins de l'administration des chemins de fer de l'Etat, les approvisionnements constitués sur les ressources générales de la guerre pour l'alimentation de la population des camps retranchés, les avances consenties aux chambres de commerce.

Les 186 millions inscrits sous cette rubrique, qui ne devaient être que des avances, ne rentreront pas au Trésor dans leur intégralité.

Il reste donc 1 924 millions pour l'administration générale du pays, soit 9 p. 100, c'est-à-dire une dépense inférieure à celle nécessitée par le budget de la « Solidarité sociale ».

D'après les constatations arrêtées en juin, la dépense mensuelle était de 1 870 millions, soit de 65 millions par jour.

II. — Les ressources.

Au 15 juin, la situation des bons de la Défense nationale était la suivante :

	Millions de francs.
Capital nominal souscrit	7 522,4
Renouvellements	1 110,0
Remboursements	745,3
Conversions en obligations de la Défense nationale	274,5
Ensemble	2 129,9
Net en circulation	5,392,5

L'autorisation a été de 6 milliards.

A la même date, la situation des obligations du Trésor était la suivante :

	Millions de francs.
Capital nominal souscrit	2 214,2
3 1/2 converti	706,8
Numéraire en bons convertis	1 404,8

Le mois de mai avait donné :

Émission nette des bons	776,3
Souscription, en numéraire ou bons, aux obligations	231,4
	1 007,8

Quand les souscripteurs apportent 1 milliard par mois, cela représente 66 p. 100 des besoins.

Les recouvrements budgétaires, du début de la guerre au 30 avril, se sont élevés à 2 249 500 000 francs, soit 1 188 000 000 francs pour les cinq derniers mois de 1914, et 1 061 500 000 francs pour les quatre premiers mois de 1915. Les recettes du budget représentent donc 16 p. 100.

Les bons, les obligations et les recettes du budget donnent à peu près 82 p. 100 de la dépense mensuelle.

Les 18 p. 100 manquant sont fournis par la Banque de France pour la presque totalité et par la Banque d'Algérie pour une légère fraction.

En résumé, depuis le 1er août 1914 jusqu'au 15 mai 1915, le Trésor a supporté :

	Millions de francs.
1° L'excédent des dépenses publiques sur les recettes budgétaires	11 831
2° Avances consenties aux chambres de commerce pour achats de blé	48
3° Avances faites directement à des gouvernements étrangers	348
4° Excédent des retraits sur les versements de ses correspondants	61
5° Excédent des remboursements sur les émissions et renouvellement de bons ordinaires	322
	12 610

Pendant la même période, le Trésor a bénéficié :

1° De l'excédent des émissions sur les remboursements ou conversions de bons de la Défense nationale ainsi que du montant des bons placés à l'étranger	5 243
2° Du montant des souscriptions, en numéraire ou en bons de la Défense nationale, aux obligations de la Défense nationale	1 104
3° Des versements effectués par les souscripteurs de l'emprunt 3 1/2 p. 100	449
4° Des avances consenties par la Banque de France et la Banque d'Algérie	5 525
	12 321

La différence entre les charges et les ressources a été prélevée sur l'encaisse, qui est passée de 430 à 143 millions.

Les versements des correspondants du Trésor largement

dépassés par leurs retraits au cours de la première période les balancent presque exactement pendant la seconde, grâce à l'augmentation du compte des dépôts particuliers dans les trésoreries générales.

La proportion entre les ressources prêtées par le public et celles prêtées par la Banque s'est renversée : du 1er août au 31 décembre 1914, les versements sur l'emprunt 3 1/2 p. 100 et les bons de la Défense nationale ont fourni 1 940 millions tandis que les Banques de France et d'Algérie ont fourni 3 925 millions de francs.

Du 1er janvier au 15 mai, le produit net des bons et obligations de la Défense nationale, les versements sur l'emprunt 3 1/2 p. 100 ont rapporté 4 856 millions, soit plus du triple des 1 600 millions des avances de la Banque de France.

Ce symptôme est rassurant : sur le total, les avances des banques représentent moins d'un cinquième, mais c'est encore trop.

On peut résumer la situation de la manière suivante :

On a commencé par 1 milliard de dépenses par mois, puis on est arrivé à 1 308 millions : M. le ministre des Finances a annoncé qu'elles atteindront 1 870 millions par mois à partir du mois de juillet.

Les fonds apportés par les bons et les obligations de la Défense nationale s'élèvent à 1 milliard par mois : s'ils se maintiennent à ce degré, il restera à pourvoir 1 870 millions dont 265 millions seront couverts par les recettes du budget : il resterait donc 615 millions qui resteraient à découvert.

Par la convention passée avec le ministre des Finances, le 4 mai 1915 et ratifiée par une loi promulguée le 11 juillet, la Banque de France s'est engagée à mettre à la disposition de l'Etat, en plus des 6 milliards prévus par la convention du 21 septembre 1914, une somme de 3 milliards de francs, ce qui porte le total de ses avances à 9 milliards. Cette somme de 3 milliards pourrait suffire aux insuffisances de cinq mois, si les souscripteurs des bons et des obligations continuaient de donner 1 milliard par mois.

Dépasser cette somme serait provoquer une inflation de papier qui pourrait avoir une répercussion dangereuse sur le change.

Il n'y a que deux moyens à envisager pour pourvoir à ce déficit s'il se produit :

Avoir recours à l'impôt ou émettre un grand emprunt semblable à celui que vient d'émettre la Grande-Bretagne.

M. A. Neymarck a proposé (*le Rentier* du 27 juin) un impôt de Défense nationale qui a le grand avantage d'être très simple : 1° recourir aux impôts existants et aux anciens impôts dont le public a été dégrevé dans la période de la politique des dégrèvements; 2° sur les impôts existants, établir un décime de guerre véritable supertaxe.

Je ne suis pas partisan de rétablir les impôts qui ont été abrogés ou qui ont fait l'objet de forts dégrèvements : mais l'impôt du décime de guerre serait facile à adapter aux impôts actuels. Seulement il ne faut pas oublier que la consommation a diminué; que les prix se sont élevés; que ce nouvel impôt rehaussera encore les prix et que, par conséquent, il en résultera une moins-value.

Il n'y a donc qu'une seule solution : un emprunt.

III. — L'Économie

Pour équilibrer les dépenses et les recettes, ce serait se préparer des déceptions que de compter sur des économies.

Dans son exposé des motifs, M. Ribot a dit avec raison :

> Autant il ne faut rien épargner de ce qui est indispensable pour assurer à notre armée tous les moyens d'action dont elle a besoin, autant il serait coupable de laisser grossir les dépenses dont la nécessité ne serait pas évidente.

Dans son discours à la Chambre des députés, il s'est adressé aux administrations généreuses avec les fonds d'emprunt. Il a dit : « Il faudra que les intendants militaires se convainquent qu'ils ne doivent pas dépenser comme ils veulent. » Cette phrase vise d'énormes gaspillages que le ministre des Finances ne connut qu'au moment des échéances dont on avait oublié de le prévenir.

La Chambre a naturellement applaudi. Mais comment M. le ministre des Finances avait-il autorisé son collègue du Commerce à demander un crédit de 70 millions pour les réquisitions en blé et en farine, avec la possibilité de porter le total des engagements jusqu'à 150 millions de francs? Comment l'avait-il autorisé à conclure des marchés pour les viandes frigorifiées s'étendant jusqu'au 31 décembre 1920 et impliquant des subventions à des navires?

Comment les députés qui applaudissaient l'admonestation

aux services publics prodigues conciliaient-ils cette approbation avec levote de ces projets de loi ?

M. Ribot a aussi prêché l'économie aux particuliers. Mais lui-même a senti que ce conseil était superflu.

IV. — Un mot facheux et sa conséquence

J'ai été surpris de la phrase de M. Ribot, disant à propos des souscriptions aux bons et aux obligations de la Défense nationale :

> Ce sont des petits capitaux plutôt que des gros. Les gros capitaux se réservent.

Dans le compte rendu sténographique, la forme est un peu atténuée; mais la pensée reste, et elle fut immédiatement saisie par M. Bedouce, qui dit à la Chambre des députés :

> Il faut mobiliser les fortunes. On a parlé tout à l'heure de sacrifices à demander à la richesse acquise.

Et il invoquait la nuit du 4 août. M. Charles Humbert, sénateur, écrivait dans un journal :

> Nous débusquerons la richesse des cachettes où elle s'abrite, oublieuse des besoins du pays.

Toutes ces phrases font prévoir quelques propositions ou quelque projet d'emprunt forcé.

La Convention en France et d'autres gouvernements ont essayé de ce système, qui a toujours donné des résultats déplorables. Mais ce ne serait pas une raison pour empêcher certains de nos hommes politiques d'y penser [1].

Seulement, sur quelle base feraient-ils reposer l'emprunt forcé ? Il n'y en a pas, en dehors de la contribution personnelle et mobilière ; et elle est fragile et contestable.

Le reproche de M. le ministre des Finances est-il exact ? D'après diverses conversations que j'ai eues, il n'est pas fondé. Il y a eu de grosses souscriptions venant de particuliers.

Mais s'agit-il de grosses souscriptions ou de souscriptions faites par de gros capitalistes ? Si des grosses souscriptions, on concluait au chiffre des fortunes, ce serait très dangereux pour les capitalistes de s'y livrer. Ce ne saurait être un cri-

---

1. Voir *Journal des Économistes*, février 1914. *L'évolution et les régressions fiscales*, p. 185.

térium. La période de la souscription n'étant pas enfermée dans un délai déterminé, tel gros capitaliste peut souscrire au fur et à mesure de ses rentrées et, par conséquent, quoique le total de la souscription puisse s'élever à un gros chiffre, elle peut ne représenter que des souscriptions partielles, relativement restreintes.

Toutefois, les gens réputés riches sont fort démunis en ce moment. Sont-ils propriétaires de maisons? La plus grande partie de leurs locataires ne les payent pas. Ils ne touchent pas de revenus, mais ils ont des charges à acquitter.

Beaucoup d'industries et de commerces ne produisent rien, et les sommes, placées en reports en 1914, n'ont pas encore été restituées au bout d'un an à leurs propriétaires.

Les actionnaires de la Banque de Paris et des Pays-Bas n'ont pas touché 1 centime d'intérêt et de dividende cette année; les ressources sur lesquelles ils auraient été prélevés ont été consacrées à un gros amortissement. Pour l'avenir, ils tireront un bénéfice certain de cette opération. Pour le moment, elle les prive de ressources.

D'autres établissements ont réduit au minimum ce qu'ils pouvaient verser.

Parmi les gros capitalistes, il y a des propriétaires d'actions de mines de houille et d'établissements métallurgiques. Les mines et les établissements situés dans la zone envahie ne fournissent pas le moindre revenu. Pour le reste de la France, la production de la houille est très chère, et si les fournitures des munitions de guerre peuvent donner des bénéfices, elles exigent d'abord des avances de capitaux.

Ceux qui ont quelque part dans les 3 milliards que les Français ont placés en Autriche-Hongrie n'en ont rien à leur disposition.

Si on ne voit donc pas parmi les souscripteurs plus de gros capitalistes ou si on ne voit certains d'entre eux que pour des souscriptions qui paraissent disproportionnées à leurs revenus présumés, ce n'est pas parce qu'ils réservent leurs ressources. C'est parce qu'ils manquent de ressources. En ce moment, les riches sont pauvres.

M. Ribot, à la fin de son discours, a parlé de la nécessité de la confiance. Elle est nécessaire, en effet, au point de vue militaire et au point de vue financier.

Mais il y a des députés et des publicistes qui tiennent un langage qui n'est pas du tout de nature à rassurer les industriels, les propriétaires et les capitalistes.

SECONDE PARTIE. — **Le Royaume-Uni**

V. — Dépenses acquises et prévues

Au mois de mars, M. Asquith annonça à la Chambre des communes que les dépenses militaires et navales s'élèveraient, pour l'exercice 1915-1916, commençant le 1er avril, à 1 900 000 livres sterling par jour. Mais il ne dissimulait pas qu'elles avaient une tendance à augmenter et que le ministère devrait prendre, pour base de prévision, une somme de 2 000 000 de livres sterling par jour. Dans ce chiffre, n'étaient pas comprises les avances faites aux alliés et autres dépenses spéciales.

On vota un crédit de 250 000 000 de livres sterling représentant une somme quotidienne de 2 500 000 livres sterling. Mais cette dépense quotidienne, que prévoyait M. Asquith, est dépassée.

Le total de la dépense du 1er avril, date du commencement de la guerre, au 12 juin se montait à 194 000 000 de livres sterling. Si on ajoute à cette dépense celle des services civils, l'intérêt de la dette, on trouve que le total des dépenses de la nation pour deux mois et demi était de 221 000 000 de livres sterling, soit de 3 000 000 de livres sterling par jour. Voici d'après le *Statist* du 19 juin, comment elles se décomposaient :

		Livr. sterl.
Charge de la dette antérieure		7 380 000
Intérêts de la dette de guerre		374 000
Amélioration des routes		167 000
Compte des taxes locales		561 000
Autres services des fonds consolidés		370 000
Services civils		18 000 000
Crédits votés.		
Armée	121 000 000	
Marine	36 000 000	
Emprunts pour États étrangers	26 000 000	
Importations d'objets d'alimentation	10 000 000	
Divers	1 008 000	
Total des dépenses de guerre		194 000 000
Total des dépenses		221 000 000

Soit une dépense de 3 027 000 livres sterling par jour.

Si la moyenne des dix-huit derniers jours de juin est

restée la même, la dépense totale pour le premier trimestre de l'exercice finissant en juin, s'est élevée à 275 000 000 de livres sterling.

Le tableau suivant représente la progression des dépenses par trimestre depuis un an :

Trimestre finissant :		Dépenses.	Par jour.
En juin	1914 (normal).	46 616 000	512 000
En septembre	1914.....	87 181 000	947 000
En décembre	1914.....	186 098 000	2 022 000
En mars	1915.....	240 578 000	2 675 000
En juin	1915.....	275 000 000	3 027 000

Pour le trimestre courant, la somme totale exigée par les services du gouvernement est environ au taux de 3 500 000 livres sterling par jour, et, par conséquent, elle s'élèvera à 315 000 livres sterling. Elle atteindrait donc, en se maintenant à ce niveau pour l'année budgétaire, le chiffre de :

	Millions de liv. st.
Premier semestre.....	275
Trois autres semestres.....	945
	1 220

Les recettes sont estimées à 270 000 000 de livres sterling. Il reste donc 950 000 000 de livres sterling de dépenses en plus.

Pour les douze mois de guerre, finissant au 31 juillet 1915 le *Statist* évalue la dépense aux chiffres suivants :

	Liv. st.
Emprunt de guerre.....	350 000 000
Bons du Trésor au 12 juin.....	222 000 000
Bons de l'Echiquier.....	31 090 000
Total de la dette de guerre au 12 juin.	603 000 000
Emission probable des bons du Trésor du 12 juin au 31 juillet[1].....	112 000 000
Somme totale provenant de l'emprunt pendant la première année de la guerre.....	715 000 000
Dépenses de guerre[2] pendant les douze mois finissant le 31 juillet 1915.....	665 000 000
Excédent probable de l'emprunt sur la dépense.....	50 000 000

1. Le montant total des bons du Trésor émis était de 237 910 000 livres sterling, dont 155 000 000 livres sterling étaient antérieurs à la guerre.

2. Non compris les 800 000 000 de livres stelring de dépenses normales pour l'armée et la marine.

Pour les douze mois suivants, les dépenses de guerre et les avances aux alliés seraient de 1 050 000 000 de livres sterling, sans compter les 80 000 000 de livres sterling que coûtent en année normale, la guerre et la marine.

VI. — Les conditions de l'emprunt britannique

Avec la résolution en matière financière, dont il a donné tant de preuves depuis le commencement de la guerre, le gouvernement anglais a émis un emprunt définitif.

M. McKenna, le nouveau Chancelier de l'Echiquier, a expliqué les motifs pour lesquels il n'avait pas attendu plus longtemps. Sur les emprunts émis, il avait encore 80 millions de livres, soit 2 milliards de francs disponibles.

La politique du gouvernement doit être de réduire sa dette, directe ou indirecte, à la Banque d'Angleterre, de manière à lui donner toute la liberté possible, dans son œuvre de surveiller les changes et d'assurer la réserve d'or du pays.

Il n'évalue les recettes par jour qu'à 732 000 livres sterling, les dépenses sont de 3 000 000 livres sterling. L'Angleterre doit faire face à un déficit quotidien qui est déjà de 2 250 000 livres sterling et qui dans les mois prochains peut atteindre 2 500 000 livres sterling.

Cet emprunt comporte une innovation dans l'histoire financière de la Grande-Bretagne. Jusqu'à présent, on n'avait fait aucune tentative pour s'adresser aux petits souscripteurs. Les dernières émissions s'étaient encore faites par coupures de 100 livres sterling. Dans l'emprunt actuel, la Banque n'accepte pas de plus petites coupures; mais le « Post Office » peut recevoir des souscriptions de 5 livres sterling, avec un escompte de 8 pence. Le souscripteur n'aura donc à verser que 4 liv. 19 sh. 4 d.

De plus, on pourra acheter des « scrip voucher » de la valeur de 5 sh., 10 sh. 1 livre sterling, qui, quand ils atteindront 5 livres sterling, pourront être échangés entre le 1er et le 15 décembre contre des titres de ce montant. Une table indique l'intérêt qu'ils recevront.

L'emprunt est émis au pair et porte intérêt à 4 1/2 p. 100.

Il n'est pas remboursable avant 1925; mais il n'est pas perpétuel. Chaque souscripteur pourra en demander le remboursement à partir de 1945.

Le dividende du 1er semestre sera payé le 1er décembre.

Le *War loan* doit entraîner l'unification de toute la dette britannique, y compris le consolidé 2 1/2 p. 100.

Le premier emprunt de guerre date de novembre 1914 : il était de 330 millions de livres sterling à 3 1/2 p. 100, et il fut émis à 95. M. McKenna a constaté que la cote en faisait du 4 1/4 p. 100 : tout porteur pourra l'échanger contre 100 livres sterling en titre à la condition d'ajouter 5 livres sterling en espèces et de souscrire 100 livres sterling du nouvel emprunt. Le porteur aura ainsi un taux de 4 1/2 p. 100.

La valeur des consolidés 2 1/2 est fixée par un prix minimum : mais les porteurs, dit *the Economist*, préféreraient qu'il n'y eût pas une pareille limite. Ils connaîtraient ainsi la véritable valeur des consolidés et l'intérêt qu'ils pourraient avoir à la conversion.

M. McKenna a adopté le prix minimum de 66 1/2 p. 100. Ce prix représentait un revenu de 3,76, soit de 0,74 inférieur au taux de 4,50.

M. McKenna a d'abord proposé la conversion du 2 1/2 consolidé de la manière suivante : tout porteur de consolidés 2 1/2 p. 100 peut présenter 75 livres sterling de titres à échanger contre 50 livres sterling du nouvel emprunt. La conversion est à 66 2/3. Le Chancelier de l'Echiquier partait du minimum de 66 1/2 : il l'a abaissé ensuite à 65.

Aussitôt le projet d'emprunt adopté en première lecture sans discussion, le prospectus a été distribué et la Banque d'Angleterre a reçu des souscriptions.

Le lendemain, quelques membres de la Chambre des communes ont fait observer que l'Assemblée n'avait ainsi exercé aucun contrôle sur la plus grande affaire financière qui ait jamais été réalisée.

Le Chancelier de l'Echiquier a répondu que la souscription devait avoir lieu aussitôt que les termes en ont été annoncés.

Il y a là une différence entre le système britannique et le système français. Dans le système français, le ministre se fait autoriser à émettre un emprunt, mais il n'indique pas au Parlement exactement quelles en seront les conditions. C'est par un arrêté subséquent qu'il les fixe : et l'émission a lieu de suite.

En Angleterre, le Chancelier de l'Echiquier saisit le Parlement de toutes les conditions de l'emprunt, et, dans le cas actuel, l'émission a eu lieu avant qu'il ne fût définitivement adopté.

Le 13 juillet, M. McKenna a annoncé que l'emprunt avait atteint, du fait des souscripteurs à souscription minimum de 100 livres sterling, 570 millions de livres sterling, et du fait des petits souscripteurs, 15 millions de livres sterling. La souscription pour ceux-ci ne sera close qu'au 1er décembre. On peut donc dire que l'emprunt atteindra le chiffre de 600 millions de livres sterling. En comptant la livre sterling au pair de 25 fr. 22, cela fait 15 132 millions de francs.

Les conversions n'entrent pas dans ce chiffre qui représente ce qu'on appelle de l'argent frais et liquide.

D'après le calcul ci-dessus, l'emprunt doit pourvoir à un déficit de 2 250 000 à 2 500 000 livres sterling par jour, pendant deux cent quarante ou deux cent soixante-six jours, soit de huit à neuf mois. Avec les 50 millions de livres sterling qui doivent rester disponibles au 31 juillet, on peut estimer que l'emprunt assure des ressources à la Grande-Bretagne pour tout l'exercice finissant au 31 mars 1916. C'était là l'objet que se proposait le gouvernement. Il est atteint.

VII. — L'EMPRUNT ET L' « INCOME-TAX ».

Le taux de l'emprunt a eu la conséquence qu'on devait en attendre : il a provoqué une baisse sur les valeurs existantes. N'aurait-il pas mieux valu se contenter du taux de 4 p. 100? A cela on répond que l'élévation du taux était depuis plusieurs années une tendance générale, qu'elle a été accélérée par la guerre, et que le gouvernement, pour une si formidable opération, ne devait pas essayer d'aller contre.

En réalité le taux de l'emprunt est inférieur à 4 p. 100.

L'*Income-tax* est de 12 1/2 p. 100. Si le gouvernement l'en avait affranchi, il aurait pu l'émettre à un taux inférieur à 4 p. 100.

L'*Income-tax* diminue donc le crédit de l'État pour la part d'impôt qu'il prélève.

Mais les porteurs du *War loan* dont le revenu est inférieur à 4000 francs devront être exonérés de l'*Income-tax*, qui diminuera le taux de l'intérêt de ceux qui ont un revenu plus élevé. Le *War loan* aura donc deux taux d'intérêt.

Jusqu'à présent, dans la Grande-Bretagne, on n'avait pas pensé à cette difficulté et à cette inégalité, parce que pour la souscription aux fonds d'État on ne s'adressait qu'à des personnes certainement toutes soumises à l'*Income-tax* ; mais pour l'emprunt actuel, on s'adresse aux petits souscripteurs, et il y en aura un certain nombre qui devront certainement bénéficier de cette exemption.

VIII. — Les profits de la guerre

Je recommande la lecture d'un article de M. D. Bellet sur la proposition Connevot, qu'on trouvera plus loin. M. Connevot considère que nul ne doit gagner du fait de la guerre. On comprend ce sentiment, alors qu'il y a tant de nos compatriotes qui, pour le salut commun, risquent de perdre leur vie.

Mais il faut les pourvoir d'aliments, de munitions, d'armes, de vêtements, d'objets de pansement, etc. Du moment que l'État devient fournisseur, il retombe sous la loi économique de l'offre et de la demande. Il ne peut s'y dérober pour les achats qu'il doit faire à l'extérieur.

Je pense que M. Connevot a voté les émissions de bons et d'actions de la Défense nationale. L'intérêt de 5,25 p. 100 que comportent les obligations de la Défense nationale est très supérieur au revenu de 3,60 que représentait le 3 p. 100 au taux de 82,95 qui était celui du 2 juillet 1914.

Par conséquent, le gouvernement, en émettant ces emprunts, invite les capitalistes à faire des profits résultant de l'état de guerre. Il a bien soin de prendre l'engagement que ces emprunts ne seront soumis à aucun impôt.

Si la thèse de M. Connevot était acceptée à l'égard des fournisseurs, elle s'appliquerait également aux prêteurs à l'Etat. Si les contrats faits par l'Etat sont sans valeur pour les achats de marchandises, pourquoi donc les contrats faits par l'Etat pour l'achat de capitaux seraient-ils plus respectables ? Si M. Connevot demande la revision des contrats faits pendant la guerre à propos d'achats de choses, pourquoi ne demanderait-il pas que l'Etat frappât d'un impôt les emprunts qu'il avait déclarés libres d'impôts ?

Certes le député qui oserait aujourd'hui faire cette proposition serait conspué par la majorité de ses collègues, qui

lui reprocheraient avec raison de porter atteinte au crédit de la France. Mais est-ce que M. Connevot ne porte pas aussi atteinte à son crédit en déclarant que les contrats signés en son nom ne sont que des « chiffons de papier », qui ne valent pas mieux à l'égard de ses cocontractants que ne valent à l'égard des autres nations les traités signés au nom de la Prusse ou de l'Empire allemand ?

Naturellement M. Lloyd George a fait des déclarations oratoires contre les fournisseurs qui pouvaient tirer des avantages exagérés de la guerre : et on a vibré à ses déclarations. Le bill sur les munitions donne pouvoir au ministre non seulement de réquisitionner des établissements industriels, mais de veiller à ce que le bénéfice ne dépasse pas de 20 p. 100 la moyenne du total des profits nets obtenus dans les deux périodes correspondantes avant l'ouverture des hostilités.

Le bill ne vise que les munitions ; pourquoi l'exonération aux fabricants de linge, de draps et de chaussures, objets indispensables aussi à une armée ?

On pousse la fabrication des munitions au maximum; mais si une usine, dit *the Economist*, produit six ou huit fois plus que dans le temps ordinaire, les bénéfices en restant à leur niveau ancien augmenteront dans la même proportion ; et si ces bénéfices sont obtenus dans un mois, elle devra fabriquer gratuitement pendant le reste de l'année.

Mais si cette compagnie, pour un motif ou pour un autre, n'a pas fait de profit dans les deux années précédentes, elle devra encore travailler gratuitement.

Le bill oublie de définir le profit : il ne parle pas de la question de l'amortissement de l'outillage : il ne parle pas de la nécessité où peut se trouver l'usine de se procurer des capitaux pour augmenter sa capacité de production.

Voici un tableau des dividendes de maisons d'armement et de maisons qui actuellement sont engagées dans cette industrie :

TABLEAU :

	1911-1192.		1912-1913.		1913-1914		1914-1915.	
	Liv. st.	Dividende p. 100.	Liv. st.	Div. p. 100.	Liv. st.	Div. p. 100.	Liv. st.	Div. p. 100.
Armstrong, Whitworth.	507 800	12 1/2	675 500	12 1/2	689 000	12 1/2	801 885	12 1/2
Vickers...	641 600	10	872 000	10	912 000	12 1/2	1019000	12 1/2
Thornycroft....	54 800	5	31 400	5	12 900	2 1/2	107 600	8
Balcak and Wilcon.	379 200	28	426 000	16	446 000	16	402 900	14
Bell brothers ...	71 500	5 1/2	84 400	5	115 000	10	30 800	0
Bessemer..	23 200	7 1/2	32 200	10	28 300	7 1/2	35 800	10

Ces quelques exemples prouvent que les profits nets ne sont pas identiques pour toutes les maisons et ne sont pas identiques d'année en année.

Le *munitions bill* a eu un résultat. Il a fait baisser les actions des maisons qui travaillent pour les munitions.

	Prime à la fin de mai 1913.	Revenu.	Prime à la fin de mai 1914.	Revenu.	Prime à la fin de juin 1915.	Revenu.
		(L. st. s. d.)		(L. st. s. d.)		(L. st. s. d.)
Armstrong Whitworth (£ 1).....	$2\frac{1}{16}$	6 1 3	2	6 5 0	$1\frac{27}{32}$	6 15 9
Cammel Laird (£ 5)....		0	$\frac{27}{32}$	7 2 3	$\frac{29}{32}$	6 12 6
Wickers (£ 1).....	$1\frac{25}{32}$	5 12 3	$1\frac{25}{32}$	7 0 0	$1\frac{5}{8}$	7 14 0
Thornycroft (£ 1).....	$\frac{13}{16}$	6 3 0	$\frac{1}{2}$ X	5 0 0	1	8 0 0

Ces chiffres prouvent que les fabriques de munitions et d'armements ne gagnent pas toujours, avec régularité, et si on applique à certaines d'entre elles la règle insérée dans le *bill of munitions*, il y en aura qui pourront être ruinées.

Cette disposition démontre que certains ministres, dans la Grande-Bretagne, même faisant partie d'un cabinet de coalition, marchent en avant, rédigent des bills, sans se donner la peine de se renseigner.

Alors voici la bizarre situation dans laquelle on se trouve. Des usines fabriquant des munitions courent le risque d'être ruinées, tandis que tout souscripteur au nouveau *War Loan* obtient un intérêt de 4 1/2 p. 100, alors qu'au mois de juillet 1914 l'intérêt des consolidés était de 3 liv. st. 0 s. 3 d.

L'État lui assure donc, jusqu'en 1945, aux dépens de tous les contribuables, un profit de 1,20 p. 100 par an résultant de la guerre : le profit dépasse 30 p. 100 : et le souscripteur n'a que la peine de porter son capital à la Banque.

La limitation des profits a eu pour objet de séduire les *trade-unions* et d'opposer un argument aux demandes d'augmentation des salaires.

Mais tous les ouvriers ont obtenu des bonus résultant de l'Etat de guerre : et les mineurs de *South Wales* n'ont point accepté la sentence arbitrale qu'avait rendue M. Ackwisth.

IX. — Les ressources du Royaume-Uni

M. Asquith, M. McKenna, M. Lloyd George ont prêché l'économie. Les personnes aisées n'avaient pas attendu ces conseils pour la pratiquer, presque toutes pour trois motifs : inquiétudes causées par le départ de certains de leurs parents, suivi souvent de nouvelles de morts ou de blessures; resserrement des ressources; enfin tenue morale. Je suis allé deux fois à Londres pendant la *season* qui est à la veille d'expirer. Je n'y ai pas vu trace de *season*.

On a prêché l'économie aux ouvriers. M. McKenna leur a donné le conseil de profiter des hauts salaires qu'ils reçoivent pour prendre l'habitude de mettre quelque chose de côté chaque semaine. Il y en avait déjà un certain nombre qui le faisaient comme le prouve la fortune des *trade-unions* et des *friendly societies*.

Voici quelques prix qui, à la fin du mois de juin, s'étaient relevés.

Tableau :

	1913.	1914.	1915.
Blé.....	32/ 8	34/ 3	52
Bœuf (p. 8 lb).....	2/ 10	3/ 8	5/ 6
Bœuf 1re qualité (*id.*)..	5/ 4	5/ 4	7/ 10
Mouton 1er qualité (*id.*).	6	6/ 10	7/ 8
Sucre de canne (cwt)...	12/ 1/2	11/ 3	16/
Thé commun (lb).....	5 d.	6 1/8 d	8 1/2 d

Ces prix s'appliquent aux objets de grande consommation et augmentent la cherté de la vie. Elle atténue, dans une certaine mesure, l'élévation des salaires et oblige toutes les personnes à restreindre leurs dépenses.

A la *Royal statistical Society*, M. Bernard Mallet vient d'essayer d'évaluer le capital du Royaume-Uni d'après les mutations après décès. On sait qu'il suffit de varier le coefficient des années dans lesquelles ces droits doivent se reproduire pour changer le total de plusieurs milliards. M. Bernard Mallet avait pris 24. Ce chiffre fut relevé à 28. En France, on le fait varier autour de 35. Du reste, l'évaluation actuelle en capital ne peut se faire; car le capital ne vaut que d'après le taux d'échange dont il est susceptible : et actuellement tous les cours sont faussés.

Ce qui importe, c'est de savoir combien les individus d'une nation peuvent avoir de ressources disponibles au bout de l'année. D'après le *Census de production* qui s'applique à l'année 1907, dont MM. W. Flux et G. S. Barnes sont responsables, le revenu total du Royaume-Uni s'élevait à 2 000 millions de livres sterling sur lesquels de 320 millions à 350 millions de livres sterling restaient à la complète disposition de ceux qui les avaient acquises : ce serait donc une somme de 8 à 9 milliards de francs. De 1907 à 1912, 1913 et pendant le premier semestre de 1914, elle a dû augmenter considérablement. Ces années ont présenté un développement industriel, maritime et commercial dont jamais n'avait approché le Royaume-Uni.

Le commerce extérieur s'élevait, en 1907, à 1 164 millions de livres sterling, et, en 1913, à 1 403 millions de livres sterling, soit une augmentation de 20 p. 100. On peut d'autant plus supposer que les disponibilités ont suivi la même proportion que jamais la construction navale et les transports maritimes n'avaient donné d'aussi grands résultats.

On aurait donc des disponibilités annuelles qui se seraient élevées entre 400 et 420 millions de livres sterling

en 1912 et en 1913, soit à 10 milliards et demi de francs.

Par conséquent un emprunt de 600 millions de livres sterling ne représenterait guère que les disponibilités d'une année et demie. Ces disponibilités ont produit d'autres ressources : mais précisément, pour ce motif, elles sont plus ou moins engagées et plus ou moins difficiles à réaliser.

Il est très difficile de comparer actuellement le crédit des divers États d'après les prix de leurs fonds. La fixation d'un prix minimum les empêche de descendre au-dessous d'un certain cours et de donner l'indication que fourniraient les prix fixés librement par les acheteurs et les vendeurs. Il n'y a pas de prix minimum pour la rente italienne 3 1/2. Elle a baissé de 20 points. Il y a un minimum pour le 3 p. 100 belge : mais la Belgique est écrasée par les Allemands depuis près d'une année : il a baissé de 12,55. Le 4 1/2 p. 100 japonais a un minimum, mais il reste au-dessus.

Que vaut le crédit de l'Allemagne? *The Economist* dit, d'après ses informations d'Amsterdam, que le 27 juin, le prix du nouvel emprunt de guerre était à Berlin de 99 1/2 : mais le change étant à Amsterdam de 50,75, son prix est ramené à 84,15 à Amsterdam, donnant du 6 p. 100.

L'emprunt autrichien de 5 1/2 était coté à Vienne, le même jour, à 94 1/2; le change était à Amsterdam de 37,6 : le prix de l'emprunt autrichien étant donc de 71 : le crédit de l'Autriche comportait dans un pays neutre un intérêt de 7 3/4 p. 100.

Ce qui sauve en ce moment la face de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, c'est qu'ils achètent très peu au dehors et qu'ils ne payent presque rien. S'ils faisaient des achats semblables à ceux de la Grande-Bretagne, on verrait aussitôt l'écroulement de leur change. Ils pratiquent l'économie nationale qu'ils opposent à la science économique. Leurs habitants échangent entre eux des produits, des services et du papier.

Le succès de l'emprunt britannique affirme une fois de plus la solidité de la situation économique et financière de la Grande-Bretagne.

Le Chancelier de l'Échiquier, M. McKenna, a dit :

Si nous voulons maintenir notre grande position financière, en sortant de la guerre non seulement avec des victoires sur les champs de bataille, mais en maintenant notre situation financière au-dessus

de toute comparaison, nous devons faire maintenant de grands sacrifices.

C'est évident. Contrairement au vieux préjugé que la guerre pouvait être une source de bénéfices pour le vainqueur, les faits actuels prouvent qu'elle sera onéreuse pour tous. Les capitaux qu'elle absorbe et qu'elle détruit devront être reconstitués avant qu'une nouvelle étape de progrès économique ne soit parcourue. Mais nous devons espérer et nous devons, à tout prix, réaliser cet espoir, que la paix du monde ne dépendra plus de la volonté d'un kaiser, d'un ministre, comme M. de Tisza, et de trois ou quatre autres personnages agissant dans le mystère, et que la sécurité internationale sera un facteur tel pour favoriser l'esprit d'entreprise, dans chaque nation, qu'il réparera promptement les pertes matérielles que nous subissons actuellement, si profondes qu'elles soient. Mais hélas! les pertes humaines resteront définitives.

Yvés Guyot.

LA GUERRE ET L'INDUSTRIE ALLEMANDE EN 1914-1915

A cette époque de l'année, la plupart des chambres de commerce allemandes avaient publié leurs rapports sur le mouvement des affaires durant l'exercice antérieur. Quelques-unes d'entre elles mettaient même une certaine coquetterie à faire paraître, dès le 1er janvier, un aperçu très détaillé de l'activité économique, commerciale, financière, industrielle, maritime de leurs circonscriptions respectives et même de l'Empire tout entier. Les rapports de la Corporation des marchands, de la Chambre de commerce de Berlin, de celles de Hambourg, Brême, Mannheim, Düsseldorf, formaient une bibliothèque, dans laquelle le journaliste étranger trouvait des éléments, présentant des caractères d'authenticité, et en outre des appréciations sur le caractère de prospérité ou de crise. Les Revues de fin d'année de quelques journaux (*Gazettes de Francfort, de Voss, de Cologne*, etc.), le chapitre d'ensemble que la *Revue de Conrad* donne à la suite de ses suppléments mensuels, complétaient cet ensemble d'informations.

La guerre a singulièrement réduit la moisson du statisticien étranger. Non seulement il a les plus grandes peines à se procurer des documents, par suite de l'interruption des communications postales, mais encore les chambres de commerce ont ajourné l'apparition de leurs rapports annuels. Il ne faut pas se décourager cependant. C'est ainsi que le secrétaire de la Chambre de commerce de Düsseldorf a réuni dans un volume intitulé : *l'Industrie allemande dans la guerre de 1914-1915*, une partie des informations indispensables.

Naturellement, M. Otto Brandt s'efforce de représenter la

situation sous le jour le plus favorable à l'Allemagne. En bonne justice, on ne pouvait lui demander autre chose. Si nous croyons que tout n'est pas pour le mieux chez nos ennemis, si nous considérons que, sur de nombreux points, leur force ne correspond pas à leurs prétentions et à leurs affirmations, c'est à nous de le montrer.

Quoi qu'il en soit, en laissant de côté la self admiration de l'auteur, en disposant dans un autre ordre que lui les matières dont il parle, nous sommes d'avis qu'une analyse du volume peut être instructive.

Si considérables que soient les fournitures militaires, elles ne peuvent remplacer le débouché commercial habituel. En 1912, l'Allemagne a importé pour 10 milliards 700 millions M., dont 5 900 millions en matières premières et mi-ouvrées pour l'industrie. Elle a exporté pour 8 900 millions M., dont 5 800 millions M. en articles manufacturés. Il a été de toute impossibilité de se procurer les unes et d'écouler les autres dans les pays neutres. L'industrie textile a été l'une des plus atteintes dans ses approvisionnements. Les transports militaires ont absorbé une très grande quantité de wagons. Alors que les expéditions normales de houille du bassin rhénan-westphalien représentent de 30 000 à 32 000 wagons par jour, au début d'août il a été mis 6 500 wagons à la disposition des mines; cependant, dès le 21 août, on revient à 16 600, puis en septembre à 20 600, en octobre à 25 000. La production des mines syndiquées (Rhin-Westphalie) a été en 1914 :

	1000 tonnes.
Juillet	8 744
Août	3 670
Septembre	5 355
Octobre	5 955
Novembre	5 936
Décembre	5 840

La production sidérurgique a été (1 000 tonnes) :

	Fonte.	Acier.	Expéditions du Syndicat des aciers.
Juillet	1 564	1 627	410
Avril	586	566	92
Septembre	580	663	245
Octobre	729	900	280
Novembre	788	900	246
Décembre	853	941	268

La réduction très sensible des ventes du Syndicat des aciers reflète la stagnation de l'industrie du bâtiment. Les constructions nouvelles ont cessé. Les fabriques de ciment (syndicat rhénan) ont vendu en 1914 moins de 28 p. 100 du chiffre de leur participation; dans les mois qui ont suivi l'explosion de la guerre, la consommation s'est ralentie d'une façon incroyable. Les bénéfices des charbonnages ont été en décroissance[1].

Le carnet des commandes du Phénix (aciéries) est de 266 000 tonnes en novembre 1914, de 430 000 tonnes en 1913 pour l'Allemagne et les pays neutres.

Le tassement s'est fait en été et en automne, puis il y eut une reprise pour les charbonnages, pour la métallurgie; mais les usines de transformation, avec moins de commandes, ont eu des frais de production plus considérables.

La sidérurgie allemande a pu se procurer du minerai de Suède et profiter de l'occupation du bassin de Briey, que les négociateurs de 1871 avaient négligé (*sic*!)[2].

Les usines sur la frontière (comme Burbach Eich Dudelange) sont de nouveau en activité, tout au moins dans certaines localités. Deux usines, Monceau St-Fiacre à Rumelange et la Société des hauts fourneaux de Longwy à La Sauvage chôment entièrement.

La production de la fonte a diminué pour différentes raisons, parce que l'exportation a cessé, parce qu'il y a eu de gros stocks, parce que la main-d'œuvre a fait défaut.

Le nombre des faillites a été moindre en 1914, 7 739 faillites contre 9 725 en 1913, 9 218 en 1912. Cela ne prouve rien.

L'interruption des communications entre l'Allemagne et une grande partie du monde a eu pour conséquence de modifier les conditions des échanges et les routes commerciales. Le transit a presque cessé. Afin d'attirer du trafic, il y eut des réductions de tarif pour les minerais, la houille,

---

1. Dans le troisième trimestre, le surplus a été :

	1913.	1914.
	(1 000 marks.)	
Ewald	2 215	695
Harpen	7 222	1 702
Konigsborn	1 311	193

2. Comme cette faute semble dure à M. Otto Brandt, qui calcule que le capital engagé dans les mines de fer de Briey est de 225 millions de francs, et que sur 50 000 hectares, 10 000 appartiennent aux Allemands.

les cokes, la cellulose, l'acide sulfurique, l'acide nitrique, le salpêtre, le pétrole, le ver, le fer, l'acier. Beaucoup de marchandises ne purent plus être transportées par eau, ce qui augmenta le coût.

Il y eut des tarifs spéciaux pour faciliter le trafic entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. On étendit les avantages aux ports fluviaux. On favorisa par tous les moyens les relations directes avec les ports italiens, hollandais, scandinaves[1].

On se serait aperçu en 1914 que la toute-puissante administration des chemins de fer de l'Etat en Prusse avait trop négligé la jonction avec les lignes d'intérêt local. Si l'on avait mieux traité les lignes d'intérêt secondaire, si on n'avait pas laissé s'établir un chaos de types, voie large, voie étroite, on aurait pu facilement trouver dans les provinces de l'Ouest et du Centre, de quoi constituer des réseaux provisoires, susceptibles de remplacer les lignes de l'Etat, absorbées par les transports militaires.

Les chemins de fer de l'Etat prussien ont donné comme recettes (1 000 marks) :

	Voyageurs.		Marchandises.	
	1913.	1914.	1913.	1914.
1er semestre.....	328 117	340 801	802 087	817 438
2e semestre	379 268	267 461	850 237	655 739
Total.....	707 385	608 262	1 652 324	1 473 177

Le premier semestre a donné en 1914 de médiocres plus-values sur 1913, mais ces plus-values ont été balayées par la guerre. L'exercice a donné près de 100 millions M. de perte sur l'année entière pour les voyageurs, de 179 millions M. pour les marchandises.

Le coût du transport par rail a été réduit en Allemagne, il a renchéri sur mer. Pour beaucoup de destinations, le fret a été en novembre 1914 le double de ce qu'il était en novembre 1913.

M. Brandt attribue ce phénomène à la disparition de la flotte marchande allemande qui, avec 4 700 navires, représentait un tonnage de 3 millions de tonnes. Les Allemands se plaignent de ce que les compagnies d'assurances maritimes

1. De Berlin à Rotterdam, respectivement la frontière allemande, la tonne paya, pour 476 Km., M. 33,40 au lieu de 44,80.

britanniques, obéissant à la législation en temps de guerre, aient rompu toute relation avec les porteurs de polices.

Il a été créé à Hambourg une société d'assurance maritime, spéciale pour le risque de guerre, pour les navires neutres ou allemands et les marchandises qu'ils transportent. Le capital de 28 millions M. a été souscrit par les grandes compagnies de navigation, les grands syndicats industriels et les banques. L'assurance est destinée à couvrir les risques du transport entre les ports allemands et entre l'Allemagne, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Hollande dans la mer du Nord et la Baltique. Le risque pour un chargement est limité à 600 000 M.

Les traités de commerce entre l'Allemagne et les Etats alliés sont devenus caducs. Le gouvernement allemand a suspendu les droits sur le seigle, le froment, l'orge, l'avoine, le sarrasin, le riz, les haricots, les pois, les choux, la farine, les gruaux, les biscuits, l'huile de palmier, la noix de coco, les autres graisses végétales, le beurre, le fromage, la margarine, le lard, la viande, la charcuterie, les œufs, les harengs salés, les poissons conservés, les chevaux, le bétail, les porcs, les volailles, tous les produits alimentaires. Les prescriptions de pseudo-hygiène vétérinaire sont supprimées. On ne met plus en quarantaine pour dix jours les bovins venant de Danemark, de Suède, de Norvège. Les marchandises détériorées comme le riz, pouvant servir à l'alimentation du bétail, entrent en franchise.

On a accordé la franchise pour les emballages, notamment pour les sacs de jute. Mais ces concessions, imposées par la nécessité, n'ont pas paru suffisantes. Le gouvernement a été assailli de demandes nouvelles (sur la farine de pommes de terre, par exemple), contre lesquelles il s'est débattu de toutes ses forces. D'autre part, il a facilité le dédouanement, accordé des certificats dont le porteur est dispensé de la visite douanière. La Banque de l'Empire est intervenue pour escompter, au profit de l'Empire, les effets que les importateurs remettent à l'administration en garantie du payement ultérieur des droits, l'Empire accordant du crédit. Au 15 septembre, le montant de ces effets escomptés par la Reichsbank était de 195 millions M.

Les interdictions d'exportation ont été de règle depuis l'explosion de la guerre. L'Allemagne en a édicté, mais celles des alliés lui ont été fort incommodes. Les exceptions aux prohibitions, c'est-à-dire les permissions d'exporter sont ac-

cordées par l'Office de l'Intérieur, sur l'avis d'experts qui fonctionnent pour l'industrie chimique, le papier, le caoutchouc, le sucre, les machines, la sidérurgie, la fonderie, les fils de laine, les tissus de laine, les produits tannants, les peaux, les cuirs, les instruments d'optique.

Le gouvernement allemand a procédé à des réquisitions et à des confiscations gênantes pour les industriels. Ces confiscations sont faites à la requête des diverses sociétés de guerre, créées pour gérer une foule de branches d'industrie. Elles ne sont pas réglées d'une façon uniforme. Le prix à payer varie, tantôt il comporte le prix d'achat primitif augmenté d'un certain pourcentage, tantôt il est fixé par la société de guerre et il arrivé qu'il soit inférieur au coût, laissant le réquisitionné en perte. En ce cas, le commerçant est découragé de toute opération nouvelle. Les réquisitions introduisent la plus grande incertitude dans les transactions Le négociant, soumis aux réquisitions, est informé qu'éventuellement les marchandises prises en charge lui seront retournées sans aucune indemnité. D'autre part, les autorités ont restitué à beaucoup d'entrepreneurs les sommes déposées comme cautionnement de services et de fournitures, afin d'augmenter le fonds de roulement des entrepreneurs.

Les besoins de la défense nationale, dans tous les pays, ont constitué un débouché de premier ordre, en temps de paix, pour les fabriques de drap, de cuir, pour la métallurgie, qui fournit la matière mi-ouvrée nécessaire aux canons, aux fusils, aux projectiles, pour les fabriques de produits chimiques. Bien des inventions sont dues aux officiers et aux techniciens civils. Le perfectionnement des machines-outils a été accompli dans des fabriques d'armes. Se serait-on douté que la guerre [1] actuelle absorberait une aussi grande quantité de voitures automobiles de toute nature? Il est peu de découvertes scientifiques dont l'art d'entre-tuer les hommes n'ait tiré une application. La balistique moderne a fait faire

1. En Allemagne, le ministère de la Guerre a accordé des primes et des subventions pour imposer certains types de châssis et de voitures. Il s'est maintenu en contact suivi avec les constructeurs. De même d'après M. Brandt, l'optique doit beaucoup en Allemagne aux encouragements du ministère de la Guerre; il cite le periscope et les jumelles à verres prismatiques. L'union intime entre la science de l'ingénieur, du chimiste et les applications à la guerre est constante chez nos ennemis. Pendant la guerre de 1914-1915, des universités ont trouvé le loisir de décerner des diplômes de docteurs honoraires à des généraux et aux ingénieurs de Krupp qui ont imaginé et construit la pièce de 42 centimètres.

plus de progrès à l'industrie des explosifs que le percement des tunnels ou le travail dans les mines.

D'autre part, en sa qualité de client quasi omnipotent, disposant de ressources que lui donne l'impôt, l'Etat impose des conditions spéciales à ceux qui travaillent pour lui. Les fabriques qui ont reçu des commandes pour la guerre doivent faire passer celles-ci avant toutes les autres, quelle qu'en soit la date. Les contrats prévoient des pénalités. En outre, elles doivent se soumettre aux tarifs de salaires, elles sont exposées, si les salaires sont jugés insuffisants à se voir retirer les commandes. Le ministère prussien de la Guerre interdit toute réduction des montants à payer aux ouvriers, durant l'exécution de la commande. D'autre part, il cherche à protéger les patrons contre des revendications en cours d'exécution En Autriche, une ordonnance du 25 juillet 1914 a édicté des peines d'emprisonnement, pouvant aller jusqu'à un an, contre les ouvriers employés dans des ateliers travaillant pour l'armée et qui feraient preuve de négligence, de nonchalance. Le problème du travail en temps de guerre présente des aspects similaires un peu partout.

L'intervention de l'autorité militaire est allée assez loin. Des entrepreneurs d'uniformes à façon, à Berlin, ont dû s'engager à ne garder pour eux que 25 p. 100 du montant convenu et de laisser 75 p. 100 aux ouvriers (déduction faite du prix de la matière et de la prime des assurances sociales)[1]. Les salaires dépassent de 20 p. 100 ceux payés en temps de paix.

On sait toutes les difficultés que présente l'organisation des fournitures militaires, toutes les tentations auxquelles sont exposés les fournisseurs, les fonctionnaires civils et militaires chargés des commandes et de la réception. La chasse aux commandes est faite par des intermédiaires qui font croire à un crédit imaginaire auprès des autorités et à des ressources non existantes auprès des fabricants. Les prix haussent sous le coup de la concurrence, sous l'incitation de la spéculation. L'autorité militaire procède souvent d'une façon bureaucratique, avec maladresse. Elle néglige les procédés commerciaux. D'autre part, elle montre une grande sympathie pour la petite industrie, pour les artisans; elle recherche la col-

---

1. Sur une capote de *landsturmman*, il est payé 8 M. 44 à l'entrepreneur, l'ouvrier touche 6 M. 30.

laboration des coopératives de production, des syndicats de petits producteurs. Ce privilège porte préjudice, dans certaines branches, aux petits fabricants qui réclament le droit à l'existence.

On a installé au ministère de la Guerre un département spécial des matières premières, à la tête duquel on a placé un industriel; cette direction s'occupe de la répartition des matières premières, à l'exception des huiles minérales pour le chauffage, la force motrice, le graissage et à l'exception des articles d'alimentation. En février 1915, on a créé un département pour l'achat des matières nécessaires au vêtement (draps, tissus de toile et de coton, couvre-chefs, courroies, étuis à cartouche, à pistolet, bidons, quarts, tresses, dragonnes, chemises, tricots, caleçons, musettes, instruments pour signaux, pelisses, etc., etc.).

A dater de février, ni le ministère de la Guerre, ni les bureaux d'habillement n'ont plus reçu les offres de fournitures, qui toutes ont été dirigées vers la direction d'achat (Bekleidungsbeschaffungsamt). Les offres sont à transmettre par l'intermédiaire des chambres de commerce. Ces compagnies ont été mises à contribution pour donner des certificats de bonne vie et mœurs commerciales et industrielles aux aspirants fournisseurs. Malgré les précautions prises, il semble rester un levain de mécontentement et de rancœur: ce sont des comptes à régler entre l'industrie et la bureaucratie allemandes après la guerre.

Le professeur Riesser avait suggéré, il y a quelques années, la création d'un état-major général économique, d'un office central économique chargé de la préparation de la guerre. Le gouvernement a décliné d'entrer dans cette voie. M. Brandt le regrette. On aurait évité, dit-il, de fausses manœuvres, des doubles emplois, un émiettement des forces.

Quel est le pourcentage de la production consacré en temps de paix, aux armements, aux besoins de la défense nationale? Peut-on l'évaluer? faut-il s'arrêter entre 1 et 10 p. 100 du total de la production nationale?

En temps de guerre, les choses changent. L'Allemagne dépense par mois au moins 1 milliard de M., de 6 à 7 M. par jour et par homme. Comment se distribuent ces centaines de millions? par suite de l'interruption des communications maritimes, de tout commerce direct par les frontières de terre, sauf avec la Hollande, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, par suite du fait que ses armées se battent encore sur territoire ennemi,

l'Allemagne se trouve dans des conditions différentes de celles de ses ennemis. Si elle est privée de l'appoint de l'importation étrangère en matières premières, nulle part jusqu'ici sa capacité de production nationale n'a souffert de déprédations, de ravages, de destructions comme celles qu'elle a perpétrées au nord et à l'est de la France, en toute la Belgique, en Pologne russe, en Courlande. Manque de matières premières, manque de débouchés habituels, moindre afflux de la main-d'œuvre, voilà quelques-uns des phénomènes récents. Toutes les branches de la production ne profitent pas de cette avalanche de commandes et de ce déversement de payements gouvernementaux. Celles mêmes qui travaillent pour l'Etat et qui ont modifié en vue de fournitures militaires, leur outillage, encaissent des sommes énormes, sans que leurs bénéfices grandissent en proportion. Tout d'abord, elles payent plus cher leurs matières, leurs ouvriers, leurs machines nouvelles et, de plus, elles savent que c'est une activité temporaire.

Très rapidement, des fabriques de toute grandeur qui n'avaient jamais fabriqué des munitions, ont commencé à produire des projectiles, des fusées, des grenades. La demande extraordinaire de fil de fer barbelé a dû être satisfaite. Les fabricants de jouets ont fourni des pièces pour l'explosion des obus, les fabricants de chapeaux et de feutre ont fourni le feutre qui a remplacé le cuir bouilli des casques; les magasins de confection ont fait des uniformes, les fabriques de parapluies ont utilisé leur stock d'étoffes imperméabilisées pour faire des gilets à manches, les fabriques d'appareils électriques ont confectionné des boutons en métal, les fabricants de machines à coudre ont fait des shrapnells, les fabricants de pianos ont livré des douilles de cartouches, les fabricants de caroussels pour foires ont livré des baraques, les fabriques de produits chimiques ont travaillé pour le service de santé et pour la direction de l'artillerie. Toujours pratiques, les Allemands ont organisé à proximité de la Belgique des écoles professionnelles pour le tressage de la paille, en vue de remplacer les fabriques belges.

L'administration militaire, pour répartir les commandes, s'est servie des institutions existantes (corporations des tailleurs, selliers, cordonniers), des associations professionnelles comme celle des fondeurs de grenades, du comptoir central des fournitures de tabac pour l'armée qui fait fabriquer quatre sortes de cigares, de syndicats spéciaux pour le tis-

sage, pour la fabrication des draps militaires; il s'est fondé des comptoirs pour le lin, le fil de lin, le caoutchouc, le crin de cheval, une centrale pour les viandes conservées, un bureau pour le jute (distribution des stocks d'après le nombre de broches), un comité pour le travail de couture qui employait à Berlin 2 300 ouvrières, 900 tricoteuses (gagnant de 12 à 14 M. par semaine); ce comité a distribué d'avril à janvier 500 000 M. de salaires à des ouvrières travaillant chez elles.

Ces comités, ces syndicats répartissent les commandes, les matières premières. Une institution spéciale a été une union professionnelle temporaire des patrons et ouvriers du bâtiment, en vue d'entretenir l'activité des constructions et solliciter l'achèvement des travaux en train.

Parmi les organisations créées pour l'approvisionnement en matières premières, nous rencontrons la Kriegs-Chemikaliengesellschaft, à Berlin, au capital de 6 millions M., pour l'achat, la distribution, la transformation de matières chimiques et de produits chimiques pour les besoins de l'armée et de la flotte.

Cette société se dissoudra un an après la guerre; les actionnaires touchent 5 p. 100 d'intérêt. Le capital leur sera remboursé, le surplus est destiné à des œuvres d'assistance militaire. Les fondateurs en sont les principales fabriques de produits chimiques, d'explosifs, de saccharine, etc. Les souscriptions ont varié de 100 000 à 300 000 M. Les actionnaires sont tenus de faire connaître les stocks qu'ils détiennent. Les ministères de la Guerre, du Commerce, de l'Agriculture ont leurs représentants dans le conseil d'administration, avec un droit de veto; le différend entre eux et les administrateurs peut être porté devant le Chancelier de l'Empire. La même organisation a été adoptée par la Kriegsmetallgesellschaft au capital de 6 millions M., fondée par vingt-cinq maisons, celle de la laine peignée avec 6 millions M., celle de la Kriegswollbedarfs gesellschaft, avec 4 1/2 millions. On a fondé une société du cuir, pour maintenir les prix à un niveau raisonnable, avec 2 millions M.; elle doit acheter des cuirs pour l'armée, fournir des peaux aux tanneries, elle réquisitionne les peaux chez les bouchers. Les peaux brutes, recueillies en Allemagne, doivent être livrées à cinq unions spéciales ou à des négociants en gros, désignés par le ministère de la Guerre. De là, ces peaux vont à la Deutsche Rohhäute gesellschaft, qui les lotit d'après

les qualités et les passe à la Société du cuir. La Rohhäute A. G. est au capital de 510 000 M., 25 p. 100 versés. M. Brandt donne tous les détails techniques intéressant les spécialistes.

Sont susceptibles de réquisition toutes les peaux de bovins. Les peaux de moutons et de veaux sont libres. On a créé une union d'équipement militaire en cuir, qui doit collaborer à l'approvisionnement en cuir notamment pour l'équipement de l'infanterie.

Les Allemands ont mis la main, en pays ennemi, sur des matières premières de grande valeur. En gens pratiques et dépourvus de scrupule, ils les ont annexées. Ils ont cherché les voies et moyens les meilleurs pour en tirer parti. Une partie du butin a consisté en laines peignées, laines en suin, déchets de laine; la vente en a été confiée à l'Union du commerce des laines à Leipzig, qui a dû tout d'abord en détacher les laines nécessaires à la fabrication du drap militaire et qui ne peut vendre qu'aux fabriques ayant des contrats pour l'armée et seulement les quantités nécessaires. Le prix est fixé par une commission d'experts que le ministère de la Guerre a désignés, sous la présidence d'un « impartial ». Pour les laines brutes, saisies en France et en Belgique, la répartition a lieu par les soins de la Kriegswirtschaft gesellschaft[1]. Celle-ci a été créée pour mettre en valeur les marchandises saisies en pays ennemi et qui ne sont pas utilisées pour la défense nationale. Les fondateurs sont les ministères de la Guerre de Prusse, de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, le ministère de l'Intérieur de l'Empire, le ministère de la Marine et trois banques. Le dividende est fixé à 4 p. 100.

Pour compléter cette énumération, il faut citer les sociétés d'achat de produits alimentaires, notamment la société d'achat de riz à Hambourg, la société de guerre des céréales à Berlin, l'office central pour le ravitaillement de l'armée au ministère de l'Intérieur de l'Empire.

L'Office central pour le ravitaillement de l'armée est une institution bureaucratique. L'administration militaire l'informe tous les mois de ses besoins en céréales, farines, foin, paille, bétail sur pied. L'Office répartit les fournitures entre les

1. Toute une série de dispositions règlent la vente des filés, fabriqués avec ces laines; les filés doivent être teints en gris, vendus entre 7 M. 80 et 7 M. le kilo, au comptant, à des négociants en gros. Ces filés portent le nom de *laines de guerre*. Au détail, la livre de ces filés peut être vendue entre 5,25 et 4,75.

unions agricoles, conformément aux recensements faits par les autorités civiles d'ordre inférieur et qui ont été transmis à l'Office par les chambres d'agriculture. L'Office les informe des prix maximum à payer, lesquels ont été fixés par une commission permanente et qui sont publiés tous les quinze jours. Les achats sont effectués par les associations, les cultivateurs, le commerce des arrondissements respectifs. La livraison doit se faire dans un délai déterminé. Si l'Office central n'a pu réaliser les acquisitions indiquées comme nécessaires, il en avise le ministère de la Guerre qui se couvre par les moyens habituels de l'intendance, qui peut dépasser les prix fixés, mais seulement dans des cas exceptionnels. L'activité de l'Office central de ravitaillement s'étend à toute l'Allemagne, sauf la Bavière, qui est restée en dehors des arrangements; le Wurtemberg ne s'adresse à l'Office central que pour les achats de provisions qu'il n'effectue pas dans le pays. L'Office central a procuré, en septembre, 12 000 tonnes de seigle, 400 de froment, 17 000 tonnes de farine, 82 500 d'avoine, 4 000 d'orge. Les quantités sont demeurées sensiblement les mêmes dans les mois suivants. L'intendance achète le foin (9 000 tonnes par mois), la paille (6 000 tonnes), mais elle n'achète plus le bétail (8 000 bœufs, 6 800 porcs, 1 100 moutons). L'Office central ne s'occupe que du ravitaillement militaire; le ravitaillement civil est confié à une autre société : Kriegs Getreide Gesellschaft, que nous étudierons ultérieurement.

Le tableau que nous trace M. Brandt et dont nous avons donné une partie, est instructif. Il montre que l'industrie allemande a fait preuve d'une souplesse et d'une discipline qui n'ont rien de surprenant, que l'intervention de l'Etat s'est traduite de différentes façons dans des directions multiples. Dans un second article, nous verrons ce qui a été fait pour l'alimentation des habitants, pour le crédit, pour l'assistance aux familles des mobilisés.

La Société des céréales de guerre à responsabilité limitée [1] a été fondée avec le concours de l'Etat prussien, des villes de plus de cent mille habitants, des grandes entreprises industrielles. Elle a été dotée du droit de réquisition (expropriation). Son objet est d'acquérir de grosses quantités de céréales et de les emmagasiner en vue de l'approvisionnement civil,

1. Forme de société où il n'y a pas d'actionnaires, mais des participants.

durant les mois qui précèdent la récolte. Suivant les notes parues dans la presse officieuse, la Société aurait à intervenir dans un domaine réservé jusqu'ici à l'activité privée, et cela dans l'intérêt général. Elle a publié des normes réglant ses relations avec les minotiers, qu'elle doit pourvoir de grains jusqu'à la récolte de 1915. Tout d'abord elle reçoit de ceux-ci 1 M. de cotisation par 100 kilogrammes de farine, fabriquée avec les grains fournis. Les minotiers ont à constituer des magasins pour entreposer, à part du leur, le grain qui leur est confié, à en assurer la valeur (10 p. 100 au-dessus du prix du jour), à prendre la garantie contre toute détérioration. Ces grains servent à la Getreidekriegsgesellschaft à se procurer des capitaux chez ses banquiers. Le minotier est obligé d'acheter ces grains à des conditions déterminées, il reçoit une prime de mouture qui est de 20 M. pour le seigle, de 22 M. pour le froment les 1 000 kilogrammes. Dans le cas de grands arrivages, le prix s'abaisse. La Société a le droit de demander que le grain soit immédiatement moulu et que la farine lui soit vendue. Sur un prix initial de 260 M. les 1 000 kilogrammes, un rendement de 80 p. 100 en farine, une prime de mouture de 22 M., avec 17 p. 100 de son, 3 p. 100 de perte, 100 kilogrammes de farine ressortiraient à M. 32,49; si l'on y ajoute le sac, le déchet, l'indemnité pour assurance, magasinage, manutention, contribution à la Société (pour 80 p. 100 de farine), on arrive à M. 35,89 pour 100 kilogrammes. Le minotier doit déposer des titres ou fournir cautionnement (garantie de banque) pour 20 p. 100 de la valeur du grain entreposé.

La combinaison, assez compliquée à décrire, met en œuvre toute une série d'opérations de crédit; la Société de céréales est un intermédiaire qui se procure le capital chez ses donneurs d'argent et pour un cinquième chez le meunier lui-même sous forme de dépôt de garantie.

Le blocus maritime d'une part, si incomplet qu'il ait été pendant la plus grande partie de la guerre, l'interruption des importations par terre d'autre part, ont privé l'Allemagne de matières premières auxquelles elle était accoutumée pour alimenter ses fabriques. Comme on cherche toujours, lorsqu'on a des embarras, à se consoler en interrogeant l'histoire, journalistes et politiciens allemands ont eu recours aux précédents du blocus continental; ils ont rappelé comment l'Empereur Napoléon avait stimulé les inventions et les résultats obtenus par lui. Dans cet ordre d'idées, le gouver-

nement allemand s'est préoccupé de développer la fabrication de l'azote, pour laquelle il existe déjà quelques établissements, il a soumis au Reichstag un projet de loi tendant à la création du monopole de l'azote. Les techniciens et les chimistes se sont attachés à suppléer à la cessation des importations de nitrate du Chili, en imaginant des procédés nouveaux pour fabriquer l'acide nitrique, nécessaire à la confection des explosifs[1]. On a cherché dans la pâte de bois, des succédanés du jute, on a confectionné des sacs en papier spécial à très bon marché pour transporter le ciment; on s'est inspiré de l'exemple des Japonais pour confectionner des gilets, des gants, des chaussettes, des ceintures en papier parcheminé.

On a fabriqué, faute de coton, de la ouate de bois, facile à aseptiser, des bandes de pansement en papier. Cette ouate de bois a servi à faire des coussins, des matelas, des couvertures capitonnées. On a employé pour le même usage de vieux journaux, coupés en tout petits morceaux. On s'est efforcé d'économiser le pétrole d'éclairage en développant l'emploi du gaz de houille, d'acétylène; on a modifié les exigences concernant l'établissement des conduites d'électricité; on a admis l'emploi de fil d'acier, protégé par du papier rendu incombustible et protégé par une enveloppe de métal. Ce genre de conduite a été substitué au cuivre.

Une des plus grosses difficultés pour l'Allemagne, c'est justement la question du cuivre. M. Brandt reproduit des statistiques, montrant que l'Allemagne possédait de grosses réserves en dehors des 25 000 à 30 000 tonnes qu'elle produit elle-même. L'armée a besoin de 100 000 tonnes par an. L'importation des cinq dernières années a laissé un solde net de 200 000 tonnes par an. Il y aurait donc des ressources suffisantes. C'est peut-être de l'optimisme.

Les Allemands qui ont occupé des territoires ennemis représentant 70 000 kilomètres carrés, habités par 16 millions

---

1. Ne recevant pas de nitrates du Chili, les Allemands sont obligés, pour se procurer l'acide nitrique indispensable à la fabrication de divers explosifs, d'avoir recours à des méthodes synthétiques.

La méthode indirecte, telle que l'a élaborée le chimiste Haber, consiste à chauffer (à 550° C) sous pression (de 175 atmosphères) un mélange de 1 d'azote pour 3 d'hydrogène, en présence d'un catalyseur. On obtient ainsi environ 8 p. 100, en volume, d'ammoniaque qu'on isole, en faisant passer le tout par le réfrigérateur, les gaz non combinés servant à une nouvelle opération. Le catalyseur employé a été l'osmium d'abord, puis l'uranium.

d'habitants, ont procédé à un pillage systématique en Belgique, dans l'est et dans le nord de la France, dans la Pologne russe, régions à la fois agricoles et puissamment industrielles. Dans le port d'Anvers, dans les entrepôts des villes belges et françaises, dans les usines et fabriques, ils ont trouvé d'abondantes ressources en matières premières de toute espèce; en Pologne russe, l'autorité russe et les habitants ont eux-mêmes détruit le plus qu'ils ont pu de matières industrielles. Partout l'Allemand a arraché les betteraves, fait la récolte, expédié le tout sur wagons dans son pays, en y ajoutant le bétail, les chevaux, les machines agricoles, les machines-outils.

D'après M. Brandt, les Allemands se sont emparés pour des millions M. de matières premières textiles, d'huiles minérales, de fer, etc. A Anvers, ils ont pris pour 13 millions M. de coton, 11 millions M. de caoutchouc, 6 millions M. de laine, 10 millions M. de cuir; à Gand, pour 8 millions M. de fil de coton et autres matières industrielles; dans le bassin de Charleroi, 1 1/2 million M. de cuivre enlevé à l'usine d'électricité, des outils et machines pour 10 millions M.; à Duffel, du nickel pour 1 million M.; à Malines, des conserves pour 2 1/2 millions M. Cette liste est incomplète, ajoute M. Brandt, en ce qui concerne Anvers. Dans les villes industrielles françaises, il a été confisqué pour 1 milliard de francs de marchandises. En dehors de grands stocks de laine, de laine peignée, de déchets de laine, de coton, de peaux, de cuir, de graisses, de métaux, le butin a comporté des produits fabriqués. A Lille, on s'est emparé de centaines de pièces de drap militaire, dont on a fait des couvertures pour les soldats. Des centaines de wagons de betteraves sucrières ont été expédiés en Allemagne. Les chênes des forêts de l'Argonne ont été abattus et envoyés aux scieries allemandes. Les machines-outils françaises et belges tournent des obus allemands. Les mêmes vols ont été commis en Pologne. M. Brandt n'en donne pas le chiffre[1].

---

1. D'après *l'Agence économique et financière*, analysant le rapport de la Chambre de Commerce d'Anvers, les Allemands ont effectué pour 85 millions de réquisitions. Ils en ont payé 20 millions. Des 65 millions restant à payer à Anvers, 60 millions représentent des marchandises pour lesquelles aucun taux n'a été fixé.

Parmi ces marchandises, se trouvent les nitrates, valant 4 millions francs; les pétroles et huiles minérales, valant 3 millions; les laines, 6 millions; le caoutchouc, 10 millions; les cuirs exotiques, 20 millions.

La presque totalité des marchandises ont été expédiées en Allemagne.

Les chiffres ci-dessus ne comprennent que des matières brutes; mais les

Les compagnies de guerre (Kriegsbedarfgesellschaften) servent avant tout au ravitaillement des armées. On a laissé l'industrie privée, pour ses besoins ordinaires, consommation civile, exportation éventuelle, s'alimenter où elle peut. L'Etat s'est borné à supprimer d'une part les entraves à l'entrée (suspension des droits de douane) et de l'autre à empêcher la sortie des matières premières (défense d'exporter). L'Etat s'est préoccupé, en outre, de fixer des prix maxima et de décréter à ces prix le droit de réquisition. « Comme nous sommes privés de communications régulières avec la plus grande partie du dehors, notre sort dépend de la possibilité de maintenir des approvisionnements suffisants jusqu'à la fin de la guerre en produits alimentaires, en métaux, en matières premières de toute nature. » (Brandt.)

C'est ainsi qu'on fixa un prix maximum de 27 M. pour les transactions portant sur 5 tonnes d'ammoniaque sulfu-

---

Allemands ont opéré des réquisitions de toutes sortes sur des objets provenant des industries alimentaires, chimiques et métallurgiques, sur des caisses d'allumettes, des jouets d'enfants, des machines à écrire, etc.

D'autres produits ont été « bloqués ». Leurs détenteurs n'ont pu en disposer, même s'ils avaient fait l'objet d'une vente antérieure. Les cafés, pour une valeur de 60 millions, sont dans cette situation.

Là, comme dans tant d'autres circonstances, les Allemands ont violé la Convention de La Haye du 18 octobre 1907, qui porte :

« Des réquisitions en nature et des services ne pourront être réclamés des communes et des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation. Ils seront en rapport avec les ressources du pays et de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie.

« Les prestations en nature seront, autant que possible, payées au comptant; sinon, elles seront constatées par des reçus et le payement des sommes sera effectué le plus tôt possible. »

Les jouets d'enfants réquisitionnés n'étaient pas destinés aux besoins de l'armée. Comme beaucoup d'autres des marchandises prises, ils ont été envoyés en Allemagne, avec l'ivoire, les machines à écrire et un certain nombre d'objets du même genre.

Le baron von Bissing, gouverneur général de la Belgique occupée, avait affiché, au mois de janvier, un avis ainsi conçu :

« A la condition que les contributions imposées aux neuf provinces, pour la durée d'un an, suivant un ordre du 10 décembre 1914, et s'élevant au total de 40 millions par mois, soient payées ponctuellement...

« L'indemnité pour les marchandises réquisitionnées ou à réquisitionner en bloc sera réglée « le plus tôt possible au comptant », en effets de premier ordre ou en avoirs dans les banques allemandes. »

La Belgique a payé correctement et ponctuellement quatre mensualités de la contribution de guerre, soit 160 millions de francs (à la date du 18 mars 1915).

M. von Lamm, commissaire général impérial auprès des banques de Belgique, avait pris le 15 janvier l'engagement de payer immédiatement toutes les réquisitions régulières et non contestées.

Or, depuis cette date, l'autorité allemande n'a rien payé.

rique (contenant 25 p. 100 d'ammoniaque). Pour les ventes inférieures à 5 tonnes, on admet une addition de 1 M. 50 les 100 kilogrammes. Avant cette fixation, on avait vendu l'ammoniaque à 31 M. 50.

Dès l'explosion de la guerre, un des premiers actes du gouvernement fut d'intervenir dans les opérations à terme sur marchandises. La loi du 4 août 1914, qui entra en vigueur dès sa promulgation, stipule que les opérations à terme, antérieures au 1er août 1914, exécutables après l'entrée en vigueur de la présente loi, devront être considérées comme si l'une des parties avait demandé et obtenu la résolution du contrat en vertu d'un droit lui appartenant.

L'autorité centrale de l'Etat confédéré, dans lequel se trouve la Bourse, fixe un prix ferme de liquidation, après avoir entendu la commission de surveillance de la Bourse. Si le prix convenu entre les contractants est inférieur au prix de liquidation, l'acheteur peut exiger du vendeur le versement de la différence; si l'écart est dans l'autre sens, le vendeur à le droit de demander la même chose de l'acheteur. On a justifié cette loi de circonstance en disant que l'on ne pouvait laisser subsister des affaires à terme de six mois ou d'un an au milieu des incertitudes de la guerre.

La loi du 4 août 1914 imposa la liquidation, les prix maxima furent publiés le 26 août à Hambourg, le 27 à Berlin. Pour le cuivre, le cours de liquidation pour août fut fixé à Berlin à 117 M. les 100 kilogrammes, avec une addition de 25 pfennigs par mois jusqu'en juin 1915, où le prix est de 119 M. 50; à Hambourg, 117 M. 25 comme point de départ. Pour l'étain, le prix initial est de 270 M. en août, 271 en septembre, pour arriver à 283 en juin. On justifia ces prix relativement bas par la tendance à la baisse du marché des métaux depuis novembre 1913[1].

L'industrie s'est plainte de la fixation des prix par l'Etat, des pertes qu'elle a subies, de la non-livraison de la marchandise, achetée à terme. Hors bourse, il fallut payer beaucoup plus cher. On a accusé le commerce des métaux qui a encaissé de très fortes différences du fait de la liquidation

1. On comprend que l'autorité supérieure, qui allait avoir besoin de métaux ait voulu peser sur les prix. Mais elle a fait fausse route. Dès le début de 1915, les métaux ont subi une très forte hausse. De 56 l. st. 15 sh. fin 1914, le cuivre monte à 83 liv. st. en mai 1915, l'étain de 146 liv. st. 10 à 164 liv. st 15, le zinc qui avait oscillé entre 19 livres et 27 livres, à atteint 100 livres, le plomb a progressé de 19 livres à 26 liv. st. 5 sh.

forcée des engagements, de vendre les métaux restés en sa possession avec d'énormes bénéfices. L'étain, qui avait été coté en liquidation à Hambourg 271 M. pour septembre, s'est vendu le 18 novembre 1914 à *670* M., soit *400* M. de plus.

L'industrie qui transforme les métaux a dû relever les prix des articles fabriqués; on s'aperçoit de la différence quand on compare le prix des soumissions de cuivre aux chemins de fer[1].

Le gouvernement a fait défendre par la presse officieuse cette fixation arbitraire des prix, en expliquant que depuis l'explosion de la guerre, les métaux nécessaires à la fabrication des munitions et des armes avaient extraordinairement haussé, que la consommation civile avait fléchi et que la hausse était due à des manœuvres de la spéculation (toujours le même refrain, quel que soit le pays), tirant parti des besoins de l'armée, affaiblissant la force de résistance et d'attaque nationales. A titre d'exemple, les officieux citent la hausse de l'aluminium de 1,60 à 5 M., de l'antimoine de 45 à 220, du cuivre électrolytique de 120 à 220, du nickel de 325 à 600, de l'étain de 135 à 600. Cette hausse démesurée justifie la fixation de prix maxima, qui empêche la hausse ultérieure et détermine les détenteurs à réaliser leurs stocks (?). Si cela ne suffit pas, l'Etat réquisitionnera.

Optimistes, les journaux ajoutaient que l'Allemagne a suffisamment de métaux pour la durée de la guerre.

Le commerce a fait valoir que tout cela était bel et bon, mais qu'il fallait compléter les existences, attirer la marchandise du dehors et que la fixation de maxima entravait les importations, d'autant plus que les ennemis de l'Allemagne n'hésitaient pas à payer très cher à l'étranger. La hausse était due à la concurrence des acheteurs et un marché intérieur, même devenu presque étanche, subit le contre-coup des fluctuations du dehors.

Le gouvernement n'a pas tenu compte des objections. Il a fixé les prix du cuivre pur (99,7 p. 100) à 200 M., le prix du vieux laiton entre 100 et 145 M., du bronze entre 150

---

1. Voici les prix des soumissions à Cologne par 100 kilogrammes :

	Nov. 1914.	Nov. 1913.
Plaques de cuivre	254	176
Cuivre en barre	232	188
Fil de cuivre	253	161
Tubes de cuivre	275	188

et 175 M., de l'aluminium à 325 M., de l'antimoine (régule) à 150 M., du nickel à 450 M., de l'étain à 475 M.[1].

On a également tarifé les produits fabriqués sans donner satisfaction. La tarification visait les ventes à l'intérieur. Elle n'a pas toujours été observée. Quant à l'argument tiré de la refonte des objets en métal, on répond qu'il n'est pas exact et qu'il porte sur les commandes militaires. En fin de compte, tous les stocks de métaux ont été réquisitionnés, y compris les marchandises importées et payées plus cher à l'étranger; celles-ci n'ont été prises qu'au cours de la tarification.

Les stocks ont été enregistrés; il ne peut être fait de prélèvements que pour la confection de matériel commandé par l'autorité militaire, pour l'entretien et l'amélioration de l'outillage, pour l'achèvement des articles en train d'exécution le jour du recensement.

On a procédé de même pour les textiles, notamment pour les laines. Les laines subissent de grandes fluctuations de cours[2].

Le commerce a fait entendre les mêmes objections contre les prix maxima, mais sans succès. Il a été fixé le prix du kilogramme de laine lavée entre 9 M. 30 et 6 M. 20, de laine peignée entre 9 M. 75 et 6 M. 30, de fil (teint) à 11 M. 65, de fil blanc à 10 M. 90. Sur la base de ces prix, on a fixé le prix du mètre de drap militaire à 10 M. 75.

Ces prix sont au comptant, lors de la livraison. Si le payement est retardé, l'acheteur bonifie 1 p. 100 l'an de plus que le taux de la Reichsbank, au vendeur.

Tous ces prix ont été fixés par le Conseil fédéral. Le ministère de la Guerre est intervenu pour les peaux, que répartit la société de guerre du cuir. Le prix pour les peaux vendues aux enchères est le cours obtenu lors des ventes faites en juillet 1914; pour les autres, le dernier cours coté avant la guerre. Ces prix sont augmentés dans une proportion déterminée.

L'Etat ne s'est pas borné à réglementer les prix de vente d'un très grand nombre de marchandises. Il s'est inquiété de ce que les cartels et les syndicats pourraient vouloir. Dès le 30 août 1914, le ministre prussien du Commerce adressa

---

1. En 1912, on cota à Berlin pour le cuivre première qualité 156 M., pour l'étain 441.

2. A Berlin, on cote pour laine allemande de qualité moyenne 267 M. en 1885, 344 en 1912, à Brême 343 pour laine de Buenos en 1885, 403 en 1890, 375 en 1908, 400 en 1912.

une circulaire, rendant hommage aux résultats obtenus par ces groupements en temps de paix, mais les menaçant de toutes les foudres dont dispose le Conseil fédéral, s'ils abusaient de leur puissance (loi du 4 août 1914).

Le 28 août, les syndicats de l'industrie textile tinrent une réunion à Berlin en vue d'étudier les moyens de donner satisfaction à l'Etat. Le représentant du ministre du Commerce déclara que le gouvernement ne procéderait pas par voie de coercition si les syndicats s'engageaient volontairement à ne pas renforcer l'exécution des clauses relatives aux livraisons, aux réceptions, aux payements; à faire des facilités exceptionnelles aux clients solvables.

Les chambres de commerce furent chargées de faire prévaloir les intentions du gouvernement auprès des groupements industriels, qui se sont soumis aux indications ministérielles.

Les renseignements que nous a fournis M. Brandt sur l'industrie allemande, en 1914-1915, sont intéressants. Ils montrent jusqu'à quel point l'autorité centrale, civile et militaire, a mis la main sur la production, sur les marchandises. On a tiré parti des formes les plus raffinées du groupement des capitaux, de toutes les combinaisons facilitant les achats. Il est trop tôt pour savoir si ces interventions de l'Etat ont donné les résultats promis et si les entraves mises à l'activité des particuliers n'ont pas eu des conséquences contraires.

A. Raffalovich,

L'ITALIE ET LES PROBLÈMES DE LA GUERRE

Le traité de la Triple-Alliance

Par le traité même de la Triple-Alliance, l'Italie n'ayant pas été mise en état de pouvoir exprimer son opinion préalable au sujet de l'ultimatum adressé le 23 juillet 1914 par l'Autriche-Hongrie à la Serbie, avait le choix entre ces deux décisions :

1° Opposer, d'après l'article 1er du traité, ainsi que l'Autriche lui en avait donné l'exemple à maintes reprises pendant sa récente guerre contre la Turquie, son veto aux opérations militaires contre la Serbie et reprendre en cas de transgression son entière liberté d'action à l'égard de ses alliées, qui évidemment agissaient d'accord pour provoquer le conflit européen ;

2° Exiger, d'après l'article 7 du traité, les compensations qu'elle pouvait juger nécessaires pour rétablir, dans son intérêt, le *statu quo* balkanique troublé par l'action de l'Autriche contre la Serbie.

Pour des raisons, que nous ne connaissons encore qu'en petite partie, le gouvernement italien, tout persuadé qu'il était d'avoir un intérêt de premier ordre à la conservation de la pleine intégrité et de l'indépendance politique et économique de la Serbie (*Livre Vert, Doc.* n° 1), ne jugea pas opportun de dénoncer formellement son alliance au début de la conflagration européenne, mais se contenta de proclamer sa « neutralité bienveillante », ainsi qu'il en avait le droit par l'article 4 du traité, et entama des pourparlers, basés sur l'article 7, afin d'obtenir des « compensations adéquates », déclarant en même temps qu'en cas de refus de l'Autriche à les accorder, « la Triple-Alliance serait irréparablement brisée ». (*Notes*

diplomatiques du 27 et du 28 juillet 1914 rappelées par M. Salandra dans son discours du Capitole le 2 juin 1915.)

Ceux qui auraient aimé voir l'Italie dès le premier moment de la guerre européenne prendre résolument son parti en faveur de la liberté et du droit national des peuples opprimés, oublient que le gouvernement italien, surpris par la soudaineté des événements et la déloyauté brutale de ses alliés, avait, avant tout, le devoir de ne pas s'exposer à une rupture, qui aurait pu créer pour l'Italie des complications fâcheuses, à cause de la préparation insuffisante du pays, au point de vue militaire et financier.

La neutralité donc, en tant que permise par le traité de la Triple-Alliance, s'imposait à ce moment comme une nécessité de politique intérieure au gouvernement italien. Celui-ci était parfaitement dans son droit en temporisant pour se mettre en condition de faire éventuellement valoir plus tard par la force ses légitimes revendications contre des alliés si peu scrupuleux.

J'ai été au nombre des députés qui ont donné leur confiance au ministère de M. Salandra, bien qu'il me tardât de le voir abandonner définitivement la politique des négociations, qui, du moins en apparence, impliquait une certaine connivence morale avec le véritable brigandage international, dont l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se sont rendues coupables et que des Italiens ne pourraient et ne sauraient absoudre sans renier les traditions les plus glorieuses de leur *Risorgimento.*

Heureusement, la diplomatie loyale, mais habile, de M. Sonnino et surtout l'opiniâtreté aveugle de la clique dirigeante austro-hongroise nous ont sauvés du danger d'être définitivement pris dans le piège que feu M. de San Giuliano n'avait peut-être pas clairement perçu, le jour où il avait accepté de traiter avec l'Autriche-Hongrie sur la base de l'article 7 de la Triple-Alliance.

Les raisons idéales de la guerre

Il est juste de faire honneur à M. Sonnino, qui, sur la fin de 1914, a pris la direction de la politique étrangère de l'Italie, de la perception exacte qu'il a eue de pouvoir, sans risquer d'être dupe d'une concession de la Chancellerie de Vienne, formuler et poursuivre ses demandes en des termes si modérés, que le refus de leur acceptation a mis l'Autriche visi-

blement dans une très mauvaise posture et constitue, même aux yeux des juges les moins bien disposés en faveur de l'Italie, un motif légalement et diplomatiquement irréprochable pour la dénonciation de la Triple Alliance que fit le gouvernement italien, à bout de patience, le 3 mai 1915. (*Livre Vert, Doc.* n° 76).

L'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ont, au surplus, à se donner tout le tort si leur ancienne alliée a pu employer ces longs mois de négociations laborieuses et parfois angoissantes à achever sa préparation militaire et politique et à se mettre par là en mesure de porter maintenant à la solution du grand conflit européen un élément de forces et d'efforts, dont personne ne peut méconnaître l'importance et la valeur.

On doit aussi constater que la résiliation de la Triple-Alliance a redonné à la politique italienne, en cette heure si grave et si décisive pour l'avenir de notre pays, une envergure et une grandeur morale tout à fait dignes des époques les plus mémorables de notre histoire nationale.

Les hommes éminents, sur lesquels est tombé le sort d'être au gouvernail de l'État italien pendant cette crise terrible de la civilisation internationale, ont retrouvé la claire et haute vision des problèmes formidables qu'ils ont pour tâche de résoudre.

La note par laquelle le ministre des Affaires étrangères, M. Sonnino, communiquait aux Puissances le 23 mai 1915, l'état de guerre de l'Italie contre l'Autriche Hongrie, et le grand discours prononcé par le premier ministre, M. Salandra, du haut du Capitole le 2 juin 1915, en réponse aux grossières et colériques objurgations du Chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, sont deux documents qui passeront à l'histoire comme la preuve éclatante du bon droit de l'Italie et des raisons qui l'ont obligée, toute pacifique qu'elle fût, à accepter sa part de souffrances et de responsabilité dans une guerre rendue nécessaire par le devoir d'empêcher le naufrage complet de la civilisation et l'inévitable assujettissement de l'Europe au despotisme barbare des Allemands.

Il est réconfortant d'apprendre par la bouche des ministres les plus autorisés, que les raisons de notre guerre ne sont pas autres que les raisons, pour lesquelles luttent depuis dix mois les Puissances de l'Entente et qui exigent la complète réintégration des nationalités violées par les procédés criminels de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Et le peuple italien ne peut qu'applaudir avec enthousiasme

le chef de son gouvernement responsable lorsqu'il l'entend se réclamer de sa qualité de « modeste bourgeois », comme d'un titre de noblesse, qui le met infiniment au-dessus du chef de la maison des Habsbourg-Lorraine, et repousser les boutades farouches et atrabiliaires du grand Chancelier allemand par l'observation si simple et si spirituelle que « le retour atavique à la barbarie est bien plus difficile à ceux qui en sont de vingt siècles plus éloignés ».

M. Salandra et M. Giolitti

Personne plus que M. Salandra, qui a été confirmé et maintenu au pouvoir grâce à une explosion du sentiment populaire italien exaspéré contre les manœuvres des couloirs parlementaires encore inféodés à M. Giolitti, ne pouvait plus exactement et avec une plus grande autorité définir le caractère idéal de cette guerre de véritable défense nationale en tant que les intérêts vitaux et permanents d'une grande nation de 35 millions d'habitants se confondent et forment une seule et même chose avec les intérêts solidaires et interdépendants de la société civilisée tout entière.

A part les milieux politiciens, qui sont le plus souvent les derniers à recevoir l'impression des courants sains qui meuvent et agitent la nation, la presque totalité de l'opinion publique en Italie avait été moralement révoltée au spectacle de la tentative de M. Giolitti et de ses principaux lieutenants pour renverser le ministère responsable, qu'ils accusaient de vouloir la guerre tandis qu'ils se faisaient fort de pouvoir, d'accord avec le prince de Bülow, obtenir de l'Autriche une paix avantageuse.

Comme le Parlement allait se réunir pour avoir communication de la décision belliqueuse du gouvernement, M. Salandra, après avoir très correctement et très loyalement, mais en vain, essayé de désarmer l'opposition de M. Giolitti, le mettant au courant de tout ce qui s'était passé entre son gouvernement et l'Autriche et des raisons qui rendaient la guerre inévitable, donna sa démission le 13 mai, en considérant qu'il ne pouvait plus compter pour la politique internationale de son ministère sur ce consentement cordial des partis constitutionnels, qui était exigé par la gravité de la situation. (*Communiqué officiel à la presse.*)

Il en résulta une consultation de la Couronne avec M. Gio-

litti et les principaux hommes politiques jugés en état de tenter la formation d'un nouveau cabinet. Aucun d'eux, sauf un court et malheureux essai du président de la Chambre, M. Marcora, n'osa assumer une responsabilité rendue bien lourde par la grondante excitation du peuple de Rome contre les députés giolittiens convoqués à un « pronunciamento » contre la politique de M. Salandra.

Enfin, le 16 mai 1915, le roi décida de ne pas accepter la démission du cabinet Salandra et le lendemain M. Giolitti, ayant échoué complètement dans sa conspiration parlementaire, partit, sous une bonne escorte d'agents de police, pour sa villa de Cavour, dans la province de Turin.

Dès ce moment il n'y eut plus de doute; c'était la guerre. Virtuellement celle-ci fut déclarée le 20 mai 1915 par la Chambre des députés, qui dans une seule séance et sans discussion vota au scrutin secret la loi donnant pleins pouvoirs au ministre Salandra par 407 voix contre 74 et 1 seule abstention.

Comme la déclaration faite par M. Turati contre la guerre est inscrite au procès-verbal de la séance avec les noms de 46 députés socialistes, il en résulte que seulement 28 députés de ceux qu'on supposait partisans de M. Giolitti et de sa politique germanophile ont poussé la cohérence avec leurs idées jusqu'au point de refuser pour la guerre leur confiance au ministère Salandra.

Le jour suivant, le Sénat, où les éléments neutralistes étaient considérés plus forts encore qu'à la Chambre des députés, se prononçait en faveur de la politique du ministère par appel nominal à l'unanimité des votants, 281, y compris le prince de Camporeale, beau-frère du prince de Bülow. Au scrutin secret, il y eut 2 voix contraires contre 262 favorables.

De fait, la guerre était déclarée à l'Autriche le dimanche 23 mai 1915. Le lendemain les ambassadeurs autrichien et allemand, le baron Macchio et le prince de Bülow, ayant demandé et reçu leurs passeports, quittaient Rome sans le moindre incident.

Un point obscur de la politique italienne

J'ai été toujours un adversaire convaincu de la Triple-Alliance et un partisan ardent de la bonne entente de l'Italie avec la France et l'Angleterre.

Cela ne m'empêche pas de reconnaître que la Triple-Alliance, sans avoir jamais été à aucun moment populaire en Italie, a pu dans le passé s'expliquer par son caractère essentiellement défensif, tandis que de regrettables préjugés et de douloureux malentendus séparaient la France de l'Italie.

Cette justification de la Triple-Alliance n'a plus été possible le jour où celle-ci a perdu son complément et son correctif nécessaires, à savoir la neutralité de l'Angleterre entre les deux alliances continentales.

A ce moment, après le rapprochement anglo-français, la Triple-Alliance cessait d'être une ligue de défense et devenait — comme les faits l'ont démontré — un système politique dangereux pour la paix européenne, dans lequel l'Italie était appelée à jouer un rôle de dupe afin de permettre aux Empires alliés de réaliser leurs projets de violence et d'agression.

Un point obscur de la politique étrangère de l'Italie reste le renouvellement anticipé de la Triple-Alliance fait par le ministère de M. Giolitti dans l'automne 1912, lorsque le gouvernement italien ne pouvait plus ignorer que l'Autriche lui avait créé des difficultés de tout genre pendant sa guerre contre la Turquie et que, « en 1911, l'Etat-major à Vienne se préparait activement à une agression contre nous, et le parti militaire poursuivait très activement le travail politique visant à entraîner les autres facteurs de la Monarchie. (*Note de M. Sonnino aux Puissances.*)

En attendant que l'histoire nous donne les éléments pour juger de la responsabilité des ministres italiens qui ont renouvelé le traité de la Triple-Alliance dans des conditions si radicalement changées, qui plaçaient l'Italie à l'égard de ses alliés dans un état d'infériorité et de vasselage, il n'y a pour le moment qu'à se réjouir d'avoir échappé, même par la guerre, à un système politique, qui était devenu une véritable association contre l'indépendance et la tranquillité des nations paisibles de l'Europe.

Sans doute la brusque rupture d'une alliance qui a duré trente-trois ans et qui, à côté de ses conséquences politiques, a eu nécessairement des répercussions profondes sur l'économie agricole et industrielle de l'Italie, va poser au gouvernement italien des problèmes formidables, qu'il a certainement déjà envisagés dans leur ensemble complexe et qu'il devra s'appliquer à étudier rapidement et à résoudre un à un.

La préparation militaire et financière

Je n'entends pas, pour aujourd'hui, m'occuper des questions se référant strictement à la guerre.

Il me suffit de constater que la préparation militaire, poussée activement depuis le mois d'août 1914, est considérée comme excellente. L'armée et la marine ont pleine confiance dans leurs chefs. La mobilisation s'est effectuée dans le plus grand ordre, sans troubler ou déranger les services publics qui ont continué partout à fonctionner régulièrement. Une preuve que le peuple a senti la nécessité et la justice de cette guerre est le retour par centaines de milliers des émigrés italiens se hâtant de répondre avec enthousiasme au rappel sous le drapeau.

Les journaux de langue italienne qui se publient dans nos centres d'émigration de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord arrivent pleins de témoignages éclatants en faveur de la guerre.

On a compris que, par sa décision, l'Italie a sauvé et défendu son honneur national en servant la cause de la liberté des peuples et que les Italiens, essaimant dans le monde pour gagner leur vie, auront désormais un titre de noblesse internationale bien acquis, n'ayant pas été absents du grand duel qui se combat pour la destinée future de la civilisation, mais ayant pris résolument leur parti pour le droit et la justice, contre la violence et l'oppression.

Sans contredit, le coût de la guerre sera lourd pour les finances de l'Italie, non encore remises de l'effort considérable de la guerre contre la Turquie. Ce n'est pas le moment d'entrer ici dans les détails ; *grosso modo*, des compétents ont évalué les dépenses de la mobilisation et de la guerre à 500 millions de francs par mois.

On a l'assurance qu'un accord a été stipulé avec l'Angleterre, qui, en sa qualité de banquier de la bonne cause de l'Entente, a assumé la tâche d'aider l'Italie à se procurer les moyens financiers nécessaires pour la guerre, sans avoir recours à des expédients fâcheux.

Il s'agit pour le moment, paraît-il, d'un emprunt direct entre les gouvernements.

Une entrevue a eu lieu récemment, à Nice, entre le nouveau Chancelier de l'Echiquier anglais, M. Mac-Kenna, et le ministre italien du Trésor, M. Carcano. Les télégrammes échangés ensuite entre les deux ministres prouvent que leur entente a

été complète sous tous les rapports et que la coopération la plus cordiale, même en ce qui concerne les finances de la guerre, est le caractère dominant de la nouvelle Ligue d'Etats déterminée par la nécessité de la défense commune contre l'agression allemande.

Aussi la déclaration de la guerre de la part de l'Italie n'a-t-elle pas été suivie par une accentuation, mais plutôt par une atténuation de la crise financière et commerciale.

Une détente monétaire s'est produite ; le change sur Paris, qui avait touché le maximum de 112 fr. 51 les 3-5 mars 1915, descendait les 27-28 mai à 106 fr. 74 ; il a varié ensuite, pendant la première moitié de juin, entre 108 3/4 et 109 1/2.

La rente italienne 3,50 net qui était tombée à environ 81 lire à la veille de la déclaration de la guerre à l'Autriche est remontée à environ 85 (moitié juin).

Voici les cotations de quelques titres plus importants :

	23 mai.	12 juin.
	(Lire.)	
Banque d'Italie	1 150	1 221
Banque commerciale	473 1/2	521
Credito Italiana	391	439
Aciéries de Terni	920	1 052
Rubattino (navigation)	370	400
Meridionali	400	430

La publication du décret qui autorise le ministère à émettre un emprunt de guerre à l'intérieur pour une somme indéterminée (17 juin 1915) n'a pas, pour le moment, exercé une influence déprimante sur le marché financier.

Un emprunt de guerre

Il faut dire que les bourses sont fermées depuis le 1er août 1914 et que les cotations des changes et des titres sont faites par des commissions établies sous le contrôle du gouvernement et des Instituts d'émission.

L'emprunt national à 4,50 p. 100 qu'on vient de décréter aura la même forme que l'autre emprunt de 1 milliard de lire émis, en janvier 1915, pour la régularisation du Trésor et la consolidation de la dette flottante résultant de la situation des dépenses extraordinaires de l'entreprise libyque.

Le prix d'émission est fixé à 95 p. 100 et les porteurs de titres de l'emprunt précédent émis à 97 p. 100 seront compensés des 2 lire payées en plus par la faculté de souscrire une somme équivalente à 93 p. 100.

L'émission se fera en forme d'obligations exemptes de tout impôt présent et futur, remboursables dans le terme de vingt-cinq ans à partir du 1er janvier 1915.

Aucune opération de conversion ou de rachat ne pourra avoir lieu avant le 1er janvier 1925. Pendant les quinze années suivantes, le Trésor fournira les fonds nécessaires au remboursement des obligations des deux emprunts en y procédant soit par des achats directs sur le marché, soit moyennant une caisse d'amortissement gérée par la Caisse de consignations et prêts.

L'intérêt nominal de 4,50 p. 100 résulte, en tenant compte du boni d'émission, de 4,84 net pour les souscripteurs à 95 et de 4,988 p. 100 pour ceux qui bénéficieront du prix de faveur de 93.

Le président du Conseil et le ministre du Trésor sont autorisés à faire tout le nécessaire pour le placement de l'emprunt et notamment à se servir de la coopération d'un Consortium financier, auquel pourront participer, en plus des instituts d'émission, les caisses d'épargne ordinaires, les instituts de crédit ordinaire, les banques populaires et coopératives, les sociétés et les maisons de banque italiennes.

Une condition importante du nouvel emprunt est l'assurance donnée aux souscripteurs que, si à l'avenir, et jusqu'au 31 décembre 1916, de nouvelles émissions d'obligations étaient faites à des conditions plus avantageuses pour les souscripteurs que celles de l'emprunt actuel, les souscripteurs de celui-ci en bénéficieront également.

Le gouvernement a sans doute agi correctement en décidant cet emprunt plutôt que de céder à la tentation facile d'une émission indéfinie de billets à cours forcé de l'État et des Banques autorisées : « Banca d'Italia », « Banco di Napoli » et « Banco di Sicilia ».

La circulation de ces trois instituts a, de fait, subi déjà une progression remarquable et il convient de ne pas abuser d'un moyen si dangereux pour faire face aux exigences immédiates de la guerre.

En comparaison de l'année fiscale précédente, voici quelle a été l'augmentation de la circulation des trois instituts depuis le commencement de la guerre européenne :

	1914-15.	1913 14.
	(Millions de lire.)	
10 août	2 280,8	2 182,0
20 décembre	2 873,4	2 283,5
10 avril	3 141,3	2 103,7
30 avril	3 195,3	2 058,8
10 mai	3 334,1	2 047,5
20 mai	3 499,8	2 030,3
31 mai	3 780,3	2 054,0
10 juin	3 725,5	2 040,4

L'évolution du commerce italien

Les préoccupations absorbantes de la guerre ne doivent pas faire oublier les questions de politique commerciale.

Le jour où il sera possible de faire l'histoire de la Triple-Alliance, on aura la preuve de ce que les tendances et les préjugés protectionnistes ont fait pour créer entre l'Italie et la France cette atmosphère de malentendus que la caste militariste allemande a su habilement exploiter aux fins de son astucieuse politique de domination mondiale.

Après la rupture du traité de commerce entre l'Italie et la France, sous le régime de la Triple-Alliance, le commerce international de l'Italie avec la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse a subi une évolution importante, qui saute aux veux dans les deux tableaux ci-dessous :

Commerce spécial de l'Italie
(non compris les métaux précieux)

I. — *Importations en Italie.*

Années.	Pays de provenance. France.	Allemagne.	Autriche-Hongrie.	Suisse.
	(Millions de lire.)			
1886	311	129	223	81
1890	164	140	144	55
1895	162	144	133	43
1900	167	203	191	57
1905	205	287	195	50
1910	334	525	290	84
1911	327	550	289	78
1912	290	626	294	85
1913	283	612	265	87

II. — *Exportations de l'Italie.*

Années	Pays de destination. France.	Allemagne.	Autriche-Hongrie.	Suisse.
1886	441	108	98	88
1890	161	119	84	169
1895	136	170	114	187
1900	169	221	144	207
1905	182	222	144	320
1910	218	293	165	216
1911	206	301	185	203
1912	223	328	219	219
1913	231	343	221	249

Le langage de ces chiffres est si éloquent que je puis me dispenser de les commenter.

Je considère plus utile de terminer cet article par une courte démonstration de la possibilité qu'ont la France et l'Italie de compléter leur nouvelle et heureuse alliance politique par une entente commerciale, qui, améliorant et modifiant le *modus vivendi* stipulé en 1898, donnera un essor plus large et plus solide à leurs échanges.

Le commerce italo-français

D'après les statistiques officielles du ministère italien des Finances, le commerce extérieur de l'Italie (commerce spécial, non compris les métaux précieux) a atteint, en 1913, un total de :

Millions de lire, 3 645,64 à l'importation
et — — 2 511,64 à l'exportation.

La part que la France a prise à ce commerce relativement aux principaux pays fournisseurs ou clients de l'Italie résulte des deux tableaux suivants :

I. — *Importations en Italie en* 1913.

Pays de provenance.	Millions de lire.	P. 100 du total.
Allemagne	612,69	16,8
Royaume-Uni	591,78	16,2
États-Unis	522,72	14,3
France	283,36	7,8
Autriche-Hongrie	264,66	7,3
Russie	237,38	6,5

II. — *Exportations de l'Italie en* 1913.

Pays de destination.	Millions de lire.	P. 100 du total.
Allemagne	343,44	13,7
États-Unis	267,89	10,7
Royaume-Uni	260,50	10,0
Suisse	249,16	9,9
France	231,48	9,2
Autriche-Hongrie	221,15	8,8

Les tableaux suivants indiquent la composition pour 1913 des échanges commerciaux entre l'Italie et la France par groupes de marchandises dépassant 10 millions de lire.

Commerce italo-français

I. — *Importations en Italie.*

	Millions de lire.
Laines ouvrées	20,64
Pierres précieuses, ouvrées	18,57
Soieries	16,61
Peaux préparées	14,43
Laines brutes	12,55

II. — *Exportations en France.*

Soies grèges	48,37
Peaux brutes	17,26
Déchets de soie, bruts	10,88

Le commerce italo-français est réglé depuis 1899 par le *modus vivendi* du 21 novembre 1898, qui consiste simplement dans la concession réciproque que les deux pays se sont faite de leur tarif le plus bas, à l'exception des droits qui frappent les soies et les soieries.

Cette exception est très regrettable au point de vue de l'intérêt général du développement des transactions commerciales entre les deux pays, car elle empêche presque complètement l'exportation en France des soies moulinées italiennes frappées d'un droit prohibitif de 300 francs les 100 kilogrammes et entrave considérablement la vente à la clientèle italienne des soieries lyonnaises et des confections de Paris.

On peut, par les chiffres du tableau qui suit, apprécier la reprise des échanges entre l'Italie et la France après l'application du *modus vivendi* de 1898.

Commerce italo-français

(*Statistique italienne*)

Années	Importations en Italie.	Exportations en France.
	(Millions de lire.)	
1897	160,83	116,17
1898	116,37	146,05
1900	167,36	168,72
1905	224,02	194,51
1910	333,96	218.30
1911	327,18	206,17
1912	289,59	222,57
1913	283,36	231,48

L'ENTENTE ITALO-FRANÇAISE

On se tromperait gravement en attribuant exclusivement à l'action utile du *modus vivendi* de 1898 la reprise commerciale témoignée par ces chiffres, sans tenir compte de la hausse des prix qui a caractérisé la première décade du vingtième siècle et qui a contribué pour beaucoup à grossir les valeurs du commerce extérieur de l'Italie passé d'un total (importations et exportations réunies, métaux précieux non compris) de :

Millions de lire. . . . . 2 283,33, en 1897

à un total de :

Millions de lire. . . . . 6 157,28, en 1913

Par comparaison au résultat global du commerce spécial extérieur de l'Italie qui, de 1897 à 1913, a progressé de 169,7 p. 100, la progression montrée par le commerce italo-français n'a été que de 85,9 p. 100.

Cette constatation est d'autant plus frappante, si on tient compte de la place tout à fait prééminente que les échanges italo-français tenaient dans le commerce extérieur de l'Italie avant la déplorable rupture de 1888, ainsi que le montrent les tableaux suivants :

I. — *Importations en Italie en* 1886.

Pays de provenance.	Millions de lire.	P. 100 du total.
France	310,84	21,3
Royaume-Uni	274,66	18,8
Autriche-Hongrie	222,70	15,3
Allemagne	129,30	8,0
Suisse	81,14	5,8
États-Unis et Canada	55,25	3,8

II. — *Exportations de l'Italie en* 1886.

Pays de destination.	Millions de lire.	P. 100 du total.
France	440,65	42,8
Allemagne	107,90	10,5
Autriche-Hongrie	98,49	9,6
Suisse	88,23	8,6
Royaume-Uni	71,20	6,9
États-Unis et Canada	52,25	5,1

Voilà un beau programme pour les hommes d'Etat et les économistes italiens et français au moment où l'alliance politique des deux nations latines faites pour s'entendre et s'entr'aider vient de se rétablir solidement pour la grande entreprise de défendre la même civilisation contre les attentats de la force brutale et barbare.

La guerre a ses nécessités et ses obligations impérieuses : entre autres celle d'imposer le contrôle rigoureux des intérêts particuliers cherchant à se faire des situations de privilège au détriment de l'intérêt public.

Les gouvernements actuels de la France et de l'Italie ne devraient pas perdre cette occasion unique pour conclure un accord commercial, qui, conseillé comme il l'est par des raisons mutuelles de préparation militaire et économique, serait le prélude d'un avenir de bonne et féconde entente entre les deux nations ramenées enfin, après une regrettable période de malentendus stupides, à la juste compréhension de leurs intérêts solidaires et permanents.

EDOARDO GIRETTI,
député.

LE PRIX DU BLÉ ET DU MAÏS A CHICAGO

Nous reproduisons, d'après *the Annalist*, un graphique donnant le prix

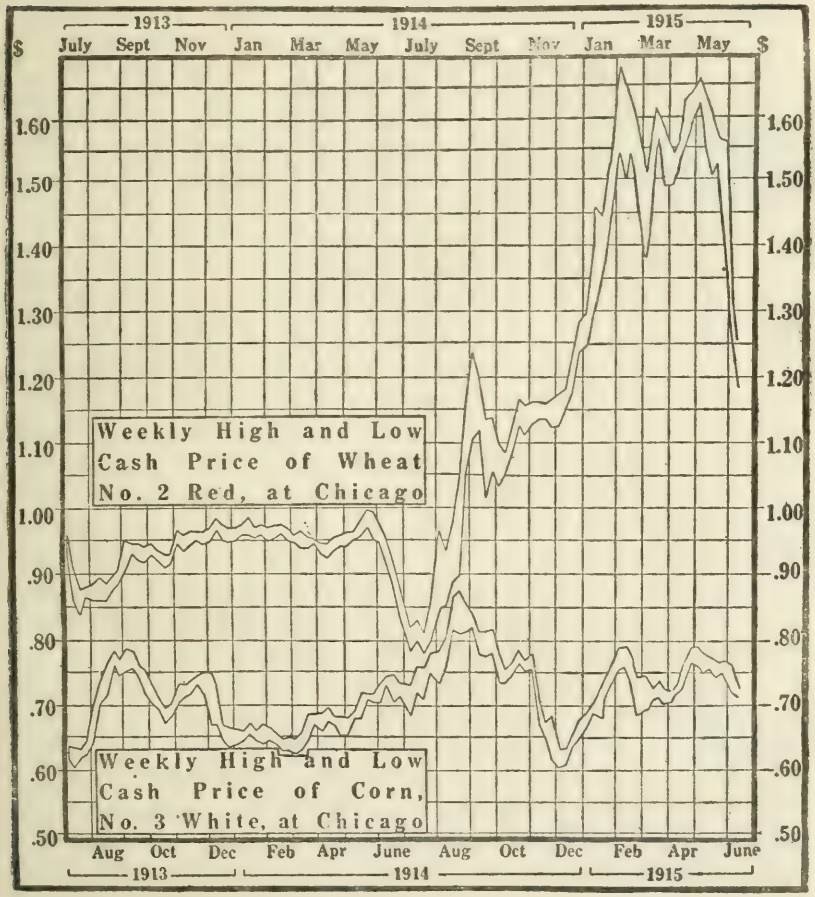

du froment type et du maïs type à Chicago, depuis le mois de juillet

1913 jusqu'au mois de mai 1915, par bushels (36 litres 34 pesant de 57 à 64 livres anglaises de 453 g.).

Les deux lignes indiquent le prix le plus haut et le prix le plus bas.

Le prix du froment subit une forte baisse.

Voici les pronostics de la récolte au 1er juin :

	1er juin 1915.	1er juin 1914.	1er juin Moyenne pendant dix ans.	1er mai 1915.
	—	—	—	—
Blé d'hiver.....	85,8	92,7	82,3	92,9
Blé de printemps..	94,9	95,5	93,8	»
Ensemble	88,2	93,7	86,7	»

Voici le chiffre de la superficie emblavée et la production prévue ou réalisée :

	Superficie 1915.		(Production par acre en bushels).		
	Relativement à 1914.	Nombre d'acres.	1915.	1914.	1909-1913.
	—	—	—	—	—
Blé d'hiver.....	111,6	40 169 000	16,9	19,0	15,6
Blé de printemps.	109,8	39 248 000	14,1	11,8	13,3
Ensemble.....	111,0	59 417 000	16,1	16,6	14,7

N. M.

LA PROPOSITION CONNEVOT
ET LES
MARCHÉS DE FOURNITURE DE L'ÉTAT

Même à une époque où le Parlement ne devrait pas agir beaucoup, en laissant à l'exécutif sa responsabilité, ce qui est nécessaire pour répondre à la guerre terrible que nous soutenons, les propositions de loi parlementaires ne font point défaut; on sait, du reste, que le Parlement est pour ainsi dire en permanence, ce qui ne semblait pas d'une nécessité absolue. Grand nombre de ces propositions de loi, plus légèrement étudiées que jamais, à cause même des circonstances, n'offrent qu'un intérêt relatif. Mais on ne saurait laisser passer, sans lui faire l'honneur de quelques lignes, une proposition récente présentée par M. Henry Connevot, et qui concerne, d'une part, comme le dit son titre, la revision des marchés de fourniture passés par les administrations publiques pendant la durée de la guerre, d'autre part un impôt, progressif bien entendu, sur le montant global de ces marchés. On n'a point à s'étonner de voir l'impôt progressif s'introduire ici comme en tant d'autres matières; on cède au moins autant à une mode qu'à des tendances d'esprit. Aussi bien, l'établissement de cet impôt, s'il était approuvé par le Parlement, viendrait renforcer encore les inconvénients très graves que présente la proposition dans son essence.

Nous devons dire tout de suite (et l'on s'en apercevra facilement au cours de nos commentaires) que cette proposition ne brille pas par une originalité extraordinaire; on y retrouve des préjugés, des lieux communs, des traditions aveugles qui ont déjà traîné dans bien des Parlements, qui couraient déjà les rues, et surtout les clubs, aux mauvais temps de la période Révolutionnaire. Le fait est que l'auteur de la proposition, après avoir fait remarquer, ce qui va de soi, que la guerre entraîne fatalement certains abus, une per-

turbation formidable dans toute la vie de la nation, affirme qu'elle ne pouvait manquer de provoquer l'excitation de ce qu'il appelle les bas instincts de lucre de certains mauvais citoyens, et la facilité pour ceux-ci de profiter du trouble général pour donner libre cours à leur désir de gain, même à leur besoin de rapine. Ces grands mots sur les instincts de lucre et les désirs de gain nous rappellent un peu M. Brunetière, dans une réception académique, flétrissant le commerce des denrées coloniales, et exprimant à nouveau le mépris que le commerce et les bénéfices commerciaux ont excité si longtemps dans les milieux littéraires. Le désir de gain et de lucre est chose assez normale, et l'on ne peut vraiment pas demander aux gens qui passent des marchés de fournitures avec les administrations publiques, l'Etat, l'administration de la Guerre, même d'autres cotraitants, de se satisfaire uniquement des intérêts du pays, c'est-à-dire de contracter des marchés qui n'en seraient pas, où il n'y aurait plus bénéfice à leur profit, et dans lesquels ils abandonneraient gratuitement les produits qu'ils seraient susceptibles de fournir.

M. Connevot, on le voit, cède tout simplement au vieux préjugé qui a fait des munitionnaires, qu'il appelle des publicains, le bouc émissaire de toutes les époques où, dans des vues militaires, on avait besoin de se procurer rapidement les marchandises, les produits nécessaires à l'entretien des armées. Il ne se cache point du reste de reprendre ces vieilles traditions, qui, comme il le dit, avaient déjà été remuées par M. Ceccaldi à l'occasion d'une proposition déposée antérieurement. « L'Ancien Régime est plein d'histoires scandaleuses des marchands qui approvisionnaient et surtout pressuraient les armées du roi; la Révolution les a connues de même, et elles réapparaissent dans la France moderne. » Il oublie que sous l'Ancien Régime, les marchés n'étaient ni passés, ni vérifiés comme ils le sont à notre époque; il reconnaît, au surplus, que c'est un petit nombre de publicains qui ont fait rejaillir le lustre spécial résultant de leurs exploits sur la corporation tout entière. Et pourtant il généralise maintenant. Il affirme le cynisme des vendeurs de semelles de carton, d'équipements, de provisions avariés en 1871, au milieu des horreurs de la défaite. Il rappelle que la Révolution a loyalement tenté de trancher la question en coupant le cou aux munitionnaires. Et il estime qu'il faut prendre toutes les sanctions nécessaires contre les exploiteurs de 1871, qu'il craint de retrouver dans la guerre actuelle. Il estime que la tâche sera dure, à cause de l'énorme développement des besoins militaires, multipliant dans des proportions gigantesques le nombre des fournisseurs, la valeur des marchés.

Nous sommes d'accord avec lui, quand il parle de cet énorme développement; pas tout à fait autant quand il affirme que déjà des scandales isolés dénotent le mal, et qu'on peut en déduire quelle importance ce mal est en train de prendre. D'ailleurs, par un procédé qui sent un peu la rhétorique, il ne veut pas étayer ses arguments sur des exemples, parce que, dit-il, il y en aurait trop à citer. On ne nous suspectera pas, notamment après le si remarquable volume de M. Yves Guyot sur la *Gestion de l'Etat*, d'être toujours ici satisfaits de cet Etat et des administrations publiques dans leur gestion financière, dans leurs achats comme dans leurs ventes, même dans leurs travaux et opérations d'industrie et de commerce. Et c'est pour cela qu'on nous permettra bien, pour une fois, non point de reprendre des exemples que ne cite pas M. Connevot, mais de nous demander si les marchés passés actuellement, c'est-à-dire dans des périodes particulièrement troublées au point de vue de la production et de la circulation des produits, ne doivent pas inévitablement comporter des prix fort élevés pour l'Etat, les administrations publiques ayant besoin de ces fournitures. Il va de soi que, quand un acheteur quelconque traitant avec son fournisseur, lui impose des délais réduits, lui réclame des produits en grande quantité, dépassant de beaucoup la production normale; quand la rareté se fait, quand la demande augmente brusquement; le fournisseur est en droit de majorer le prix de ses produits; ou plutôt il est inévitable à tous égards qu'il les majore. C'est la simple et pure application de cette fameuse loi de l'offre et de la demande, à laquelle tant de gens ne croient point parce qu'ils manquent de l'éducation et de l'instruction spéciales en ces matières.

Aussi bien, l'auteur de la proposition fait-il une sorte d'amende honorable, dans la deuxième ou troisième page de son exposé des motifs; ce qui revient à reconnaître que son accusation générale du début était simplement matière à littérature, et ce qui donne encore moins de logique à sa proposition. Il avoue en effet que, sans être malhonnête, sans être même incorrect, un négociant peut cependant échafauder une fortune sur les besoins de la nation à l'heure même où les fils de cette nation tombent par milliers sous les balles de l'ennemi, à l'heure où toutes les familles sont en deuil, à l'heure où le peuple souffre de circonstances particulièrement exceptionnelles. Cette façon de s'exprimer laisse donc supposer qu'il voudrait voir le commerçant donnant et non vendant, ce qui l'inciterait peut-être moins à chercher des articles pour satisfaire aux besoins du pays. Il continue en disant que si cela, c'est-à-dire échafauder une fortune sur l'exercice d'un mé-

tier, n'est ni un crime, ni même un délit au regard du Code, c'est tout de même un crime contre le pays, un crime contre la patrie. Et il en conclut qu'il est tout à la fois nécessaire, et même légitime sans doute, que, sans suspecter l'honnêteté légale des fournisseurs de ce genre (ce qu'il a pourtant commencé par faire au début de son exposé des motifs), le pays prenne à leur égard toutes les mesures propres à restreindre le prix de leurs produits, et à prélever sur ces prix eux-mêmes la part contributive qui aidera la nation à panser ses blessures au lendemain des hostilités.

Ce serait l'occasion de reprendre la phrase célèbre de Molière: ces choses sont mises en termes vraiment galants. Restreindre l'étendue des profits des producteurs, industriels, fournisseurs, négociants, mais dans quelle limite et jusqu'où. Cela peut s'appeler de la confiscation, et c'est ce qu'a en vue l'auteur de la proposition.

Si nous lisons en effet le texte de celle-ci, nous y voyons, dans un article premier, que tous les marchés de fourniture passés par les administrations publiques pendant la durée de la guerre, seront soumis à l'examen d'une commission de revision nommée par le gouvernement au conseil des ministres, et comprenant des sénateurs, des députés, des fonctionnaires de la Cour des comptes, des inspecteurs des finances, des représentants des ministères intéressés, et des délégués des corps constitués du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, en même temps que des syndicats professionnels, patronaux et ouvriers par parties égales. C'est donc la constitution d'un véritable tribunal spécial ou, puisque le mot est un peu inexact, de toute une commission de revision administrative, modifiant après coup, comme nous allons le voir par le texte même de la proposition, les conventions qui ont fait la base du marché. Cette commission dispose des pouvoirs d'enquête et d'instruction les plus étendus, exactement comme un tribunal. Elle peut se faire présenter toutes pièces comptables, documents officiels ou non, entendre tous témoins, et, s'il y a lieu, procéder à toutes investigations, demander aux autorités judiciaires toutes interventions qu'elle juge nécessaires pour procéder en connaissance de cause à l'examen dont elle est chargée.

On peut donc dire qu'à toutes sortes d'égards elle ressemble étrangement à un tribunal ou à un juge; un juge du reste contre lequel il n'y a point d'appel, qui a même des pouvoirs d'enquêtes, de recherches, de perquisitions plus étendus que toutes nos autorités judiciaires. Elle prononce bel et bien la réduction du marché, si elle le juge convenable; elle a même le pouvoir de fixer des conditions nouvelles à ce marché; c'est-à-dire d'imposer

au fournisseur l'acceptation de conditions qu'il n'a jamais signées, tout comme s'il avait donné par avance un blanc-seing. Elle peut ordonner les réductions de payement ou les remboursements que peut comporter sa décision, c'est-à-dire réduire d'office les prix que le fournisseur avait consentis. La commission est à même, si elle le juge utile, on devrait dire si tel est son bon plaisir, de déférer à la justice les fournisseurs contre lesquels elle a relevé des charges susceptibles de poursuites. Elle va jouer alors le rôle du ministère public. Dans un article 3, il est spécifié que ses pouvoirs peuvent s'exercer à l'égard des agents de l'administration responsable des marchés; du moins là se trouve-t-elle dans un domaine administratif, bien que, de la façon la plus nette, elle empiète sur les pouvoirs des ministres responsables dont dépendent ces agents.

Il ne faut point oublier que, dans son titre II, la proposition de loi prévoit les mesures grâce auxquelles, suivant la formule galante que nous indiquions tout à l'heure, après coup, un fournisseur qui aura consenti tel ou tel prix pour la vente de tel ou tel produit, sera obligé de fournir une part contributive, comme le dit l'auteur de la proposition, en vue d'aider la nation à panser ses blessures au lendemain des hostilités. Il s'agit purement et simplement d'un impôt mis après coup sur le montant global du marché. Etant donné la tournure d'esprit du Parlement depuis déjà pas mal d'années, il va sans dire que c'est un impôt progressif; le fameux « bâton avec lequel les Médicis cassaient jadis la tête de leurs ennemis ». Sur le montant du marché tel qu'il aura été arrêté par la commission de revision, modifiant de son autorité toutes les conventions consenties et signées; il sera perçu un impôt de quotité une fois payé (heureusement), calculé progressivement à l'importance de ce montant, et défalcation faite d'une somme de 5 000 francs non soumise à l'impôt; toujours en raison du principe qui domine les conceptions fiscales actuelles, de l'inégalité voulue devant l'impôt. Le taux de cet impôt nouveau serait calculé de façon très compliquée, en comptant pour un cinquième la fraction du montant imposable entre 5 000 et 20 000 francs, pour deux cinquièmes la fraction comprise entre 20 000 et 50 000 francs, pour trois cinquièmes la fraction entre 50 000 et 100 000 francs, pour quatre cinquièmes la fraction entre 100 000 et 200 000 francs, et pour l'intégralité le surplus; et en appliquant au chiffre obtenu le taux de 3 p. 100. Cette complication sans raison apparente provient toujours du désir que l'on a de faire porter plus lourdement le poids de l'impôt à une classe de contribuables.

M. Connevot sent certainement tous les reproches que l'on peut

faire à sa conception; et il a éprouvé le besoin de la justifier en citant une phrase d'un rédacteur de *la Lanterne*, phrase qu'il veut bien qualifier de *lapidaire*. « Des transactions conclues dans la fièvre de la lutte entre les fonctionnaires, terriblement pressés par le temps, et des vendeurs furieusement pressés de réaliser, sont assurément suspectes. Il est permis de supposer, sans mettre en cause l'honorabilité de personne, que des erreurs ont pu se glisser dans des marchés trop rapidement conclus. » Il prétend que la question est exactement posée; à notre avis, elle l'est tout à fait faussement. S'il s'agit d'erreurs, ce n'est pas cela qui permet une revision de toutes les conditions du marché par une commission qui n'est même pas un tribunal; cela donnerait simplement droit à la rectification de ces erreurs; non point à l'imposition de prix nouveaux à quelqu'un qui a consenti un contrat en vertu de prix nettement déterminés; pas plus qu'à l'imposition d'un impôt frappant spécialement ces fournisseurs dont on a tant besoin. Aussi bien, dans la phrase dite *lapidaire*, on fait remarquer que ces vendeurs sont furieusement pressés de réaliser; ce serait une raison pour supposer qu'ils vendront à tout prix, et non pas qu'ils réussiront à obtenir des prix exceptionnels. Ici encore, l'auteur de la phrase *lapidaire* nous semble ne pas très bien connaître le mécanisme des prix, le fonctionnement des marchés, les phénomènes psychologiques sur lesquels est basée l'économie politique.

Bien entendu, l'auteur de la proposition se rend compte que l'on peut l'accuser, et justement, de créer une confusion de pouvoirs, d'attribuer des pouvoirs judiciaires à une commission purement administrative, nommée par le gouvernement, pouvoir exécutif. Il commence donc par finasser, si l'on nous permet le mot, en voulant jeter une confusion dans les esprits. Il fait remarquer que le ministère des Finances a décidé de soumettre les marchés à l'examen d'une commission de fonctionnaires; ce qui prouve, d'après lui, la nécessité de la revision; et comme ce qu'il appelle la solution des pouvoirs publics ne serait pas suffisante, parce que la commission de fonctionnaires n'aurait pas l'autorité voulue, il en conclut que seul le Parlement, délégué de la nation, est apte à remplir ce rôle par l'organe de commissions spéciales. Il oublie que le principe de l'examen et celui de la revision sont deux choses absolument différentes. Il essaye, comme nous le disions, de jeter la confusion. De tout temps il a existé, dans les administrations publiques, des commissions de vérification, s'assurant précisément qu'il ne s'est point glissé de ces erreurs auxquelles il était fait allusion tout à l'heure. Et une commission

d'examen, de vérification, est tout autre chose qu'une commission de revision; on n'avait jamais auparavant conçu la possibilité de modifier après coup les clauses, les conditions, les prix, les dispositions les plus essentielles d'un marché au bas duquel un fournisseur, un cotraitant de l'administration a apposé sa signature, en raison même des conditions diverses qu'il avait obtenues dans le marché. Et c'est pour cela que l'on pourrait dire que, dans cette proposition essentiellement dangereuse, il y a même beaucoup plus qu'une confusion de pouvoirs entre le judiciaire et le civil; ce qui n'empêche que, malgré tout, la proposition en question est bien également un empiétement du pouvoir parlementaire et législatif sur le pouvoir judiciaire, sur le rôle des tribunaux.

La meilleure preuve en est que M. Connevot affirme que son but n'est pas de se préoccuper de la punition des mauvais fournisseurs, cette tâche appartenant, dit-il, à la justice. C'est, pour lui, faire œuvre incomplète, que de poursuivre seulement les voleurs, qui ne sont pas les seuls à profiter des circonstances pour s'enrichir insolemment aux dépens de la France, et à tirer un bénéfice inadmissible et révoltant des malheurs publics. Il faut créer une législation plus générale à laquelle seront soumis tous les fournisseurs sans exception, et aux sanctions de laquelle ne pourront échapper que ceux qui n'auront tout à fait rien à se reprocher. Du moment où il s'agirait de poursuivre et d'atteindre ceux qui ont quelque chose à se reprocher, ce serait bien œuvre de tribunal que ferait la commission. Il est vrai que l'on pourra toujours reprocher quelque chose aux signataires des marchés qui n'auront pas obéi aux objurgations de la proposition de loi et qui « sans être ni malhonnêtes ni incorrects, auront pu échafauder une fortune sur les besoins de la nation ».

La confusion des pouvoirs, les empiétements du législatif ou de l'exécutif sur le judiciaire sont déjà fort graves. Mais ne comprend-on pas vraiment quelles conséquences immédiates aurait le vote de cette proposition de loi? Sans doute, dans le passé, elle livrerait les fournisseurs, les signataires de marchés pieds et poings liés à la fameuse commission de revision et à son bon plaisir; on aurait certes, de la sorte, matière à des rentrées intéressantes pour le Trésor public, en confisquant une partie plus ou moins importante des bénéfices légitimes de ces fournisseurs, des vendeurs de produits de toutes sortes. Mais dans l'avenir, quelle serait la conséquence inévitable? Les fournisseurs sauraient que les marchés qu'ils signeraient, les conditions qu'ils accepteraient, n'auraient jamais qu'un caractère provisoire, tant que la commis-

sion n'aurait pas joué son rôle. Ils sauraient que cette commission, avec ses pouvoirs exorbitants, pourrait leur imposer des conditions nouvelles, c'est-à-dire des abaissements de prix, des réductions de tarifs. Ils auraient donc soin tout de suite, au cas où ils voudraient bien continuer à traiter avec un cotraitant auquel on réserverait de ne point faire honneur à sa signature, de majorer par avance tous les prix; de façon que les réductions qui seraient opérées auraient des chances de leur laisser encore un bénéfice sortable.

Ce serait l'insécurité pour tout fournisseur traitant avec les administrations publiques; ils se lanceraient dans l'inconnu; ils ne sauraient jamais à l'avance à quel prix leur seraient payées les marchandises ou les produits fabriqués qu'ils fourniraient à ces administrations. Ce principe de la « fragilité de la parole de l'Etat », pour reprendre un mot très heureux d'un de nos confrères du *Temps*, pourrait bien du reste amener une bonne partie des fournisseurs possibles à ne plus rien fournir, à ne plus vouloir signer des traités, des conventions susceptibles d'une revision pour ainsi dire unilatérale. Et comme la loi de l'offre et de la demande s'applique toujours, en dépit des désirs, des prétentions et des ignorances; moins il y aurait de fournisseurs possibles acceptant de fournir, plus les prix monteraient, aux dépens de la nation, de ses ressources pécuniaires, etc.

Même pour ce qui est du fameux impôt progressif, sans doute, si on lui donne effet rétroactif, viendra-t-il en déduction des bénéfices faits par les fournisseurs, bénéfices en principe fort légitimes, en dehors du cas de vols; mais dans l'avenir, ces fournisseurs majoreront simplement leurs prix de l'impôt qu'on les obligera ainsi à payer; ils feront comme pour la patente, suivant le mot célèbre, ils la « mettront dans leur facture ». Il n'y aura là que trompe-l'œil, qu'illusions; et cela fort justement; non seulement le législateur ne peut pas empêcher les lois économiques de jouer; mais encore il est fort heureux que les fournisseurs de produits de toutes sortes trouvent un certain bénéfice à ces fournitures; car autrement ils cesseraient de les pratiquer. Et ce serait le pays même qui en souffrirait, puisque les approvisionnements nécessaires à la défense nationale viendraient à manquer ou à se raréfier davantage.

Au surplus, il ne faudrait pas croire, en se laissant entraîner par l'exposé des motifs de la proposition, que les marchés de fournitures se font au hasard, au bon plaisir du fournisseur; bien que nous ne soyons nullement enthousiaste du fonctionnarisme et du fonctionnaire, nous ne ferons pourtant point

l'injure à ces fonctionnaires d'admettre qu'ils traitent à n'importe quel prix, et qu'ils se laissent grossièrement tromper par les vendeurs de produits divers. L'Etat et les administrations publiques, en temps de guerre, ont à leur disposition une législation qui prévoit tout pour ainsi dire dans les moindres détails, la fameuse loi relative aux réquisitions militaires, du 3 juillet 1877; loi qui a été modifiée par des textes de 1890, de 1898, de 1901 et de 1910. Et, pour ces réquisitions, qui s'exercent évidemment dans des conditions particulièrement défavorables au point de vue des prix, par suite de ce fait même qu'elles se font en hâte, en grandes quantités sur un territoire, une surface généralement restreinte; la loi a pourtant imposé des mesures de précaution; et beaucoup des gens vis-à-vis desquels on exerce ces réquisition. pour se procurer tel produit, telle matière, se plaignent même de la rigidité de la loi, de la sévérité avec laquelle se fait le règlement des indemnités, c'est-à-dire le payement des prestations. Généralement une commission chargée d'évaluer les indemnités est nommée par le ministre de la Guerre dans chaque département; et généralement aussi les clients obligés, c'est-à-dire les détenteurs des produits et des matières que l'on réquisitionne, se plaignent que les payements et indemnités soient plutôt insuffisants.

Il faudrait pourtant s'entendre. Et si on lisait une revue assez connue, *la Réforme économique*, on y trouverait récemment des plaintes exprimées par un très grand nombre de gens et endossées par la Revue même : les achats de fourrages, par exemple, se feraient à des prix insuffisants par rapport au prix courant général et à la rémunération indispensable des agriculteurs.

Dans l'exposé même des motifs de la proposition de M. Connevot, nous trouverions des preuves de la légèreté avec laquelle on accuse volontiers les fournisseurs, en temps de guerre tout particulièrement, de faire des bénéfices indus. Il parle des récents scandales dont la presse s'est faite l'écho, et qui ont vivement ému le public; du reste, il n'en cite aucun. Il parle de la rumeur grandissante « qui monte autour des exactions *vraies ou fausses* qu'on impute aux fournisseurs de l'armée », et il ne se rend point compte que cette phrase même montre qu'on se laisse inspirer, dans cette poursuite contre les fournisseurs, par des préjugés, des racontars, des bruits vagues.

Il s'agit, paraît-il, de maintenir intacte la confiance du pays dans les institutions militaires; et l'on rend suspects tous les fonctionnaires appartenant aux diverses administrations publiques, en particulier militaires, qui passent des traités de fourniture. On

prétend ne pas outrepasser en quoi que ce soit les droits du législateur en proposant pareille législation; et l'on veut qu'il se substitue aux tribunaux ordinaires, non pas seulement dans l'interprétation des contrats, mais encore dans leur revision; cette revision n'étant pas permise aux tribunaux dans la plupart des cas. On prétend poursuivre les profits exorbitants; un de ces fameux mots vagues qui permettent toutes les interventions, tous les abus. On ne se rend pas compte que l'on sèmera la défiance en appliquant méthodiquement un principe antijuridique: « Donner et retenir. » Il serait particulièrement grave que semblable proposition se transformât en texte de loi définitif: il y va et des intérêts de ce Trésor que l'on prétend défendre, et du respect des contrats, qui est la base de la vie économique.

D. B.

L'INDUSTRIE DES MATIÈRES COLORANTES

EN ALLEMAGNE... ET AILLEURS

Depuis plusieurs mois, on pourrait presque dire depuis le commencement de la guerre, qui est venue interrompre complètement les échanges entre tant de pays et les restreindre ou les gêner dans les rapports des autres, cette question des matières colorantes s'est posée avec une vive acuité. Il semble d'ailleurs qu'elles aient beaucoup plus manqué, au moins pendant des mois, par arrêt ou ralentissement du commerce, que par insuffisance de produits fabriqués dans les grandes usines spéciales qui se sont attribuées presque un monopole en cette matière sur le territoire allemand, en concurrence avec certaines usines analogues de Suisse. Il est très vraisemblable d'admettre que ces usines avaient en stock une grande quantité de ces matières colorantes. C'est peut-être seulement plus récemment que la fabrication des explosifs à laquelle on leur a imposé de se consacrer, sinon exclusivement, du moins de façon prédominante, est venue gêner, ralentir, peut-être supprimer dans beaucoup de cas la production des matières colorantes.

En tout cas, il y a eu une véritable raréfaction, presque une famine de ces matières; bien que, durant trop de mois, on ait laissé paisiblement l'Allemagne continuer avec les neutres un commerce qui, sans doute, était assez utile à la vie normale de ces neutres, mais permettait aux Germains d'encaisser constamment des payements, ou de se procurer, par échange, les matières dont ils avaient besoin, en partie pour la poursuite de la guerre. Cette situation a bien accusé la solidarité naturelle (qui ne se confond nullement avec la théorie très tendancieuse et très fausse du solidarisme) entre les différents marchés et les différents peu-

ples du monde; à une époque où, fort avantageusement pour tous, les pays comme les individus ont une tendance à se spécialiser, installant sur leur sol de grandes industries, des centres usiniers énormes, dans lesquels la concentration appliquée, les procédés mis en œuvre permettent de fabriquer en masse et à très bon marché, de manière, fréquemment, à subvenir à tous les besoins du reste du monde.

Sous l'influence de cette disette et du renchérissement des prix qui s'est manifesté forcément, renchérissement qui était peut-être moins gênant que la rareté même du produit, parce que les teintures et les colorants n'entrent que pour assez peu dans le prix final, un certain nombre de pays ont eu l'idée d'improviser une véritable industrie des matières colorantes, susceptible de leur fournir à eux personnellement d'abord (quitte à écouler plus tard sur le marché extérieur) les matières colorantes que l'Allemagne ne fournissait plus, ne fournissait guère, ou que la Suisse n'était pas en état de donner aux anciens clients de l'Allemagne. Certains ont pensé qu'il s'agissait là d'un effort tout temporaire pour la durée de la guerre. D'autres se sont placés à un point de vue plus large, point de vue que nous comprenons parfaitement en présence des crimes commis par les Teutons, de la haine qu'ils sèment volontairement autour d'eux. Il se serait agi de se passer définitivement de l'industrie des matières colorantes allemandes, après la guerre comme pendant la guerre, et par répulsion pour l'Allemand, et surtout pour le mettre à la portion congrue; pour le ruiner autant qu'il sera possible, pour réduire quelque peu à l'état de misère tout ce peuple qui était si fier de son enrichissement qu'il confondait volontiers avec une véritable civilisation.

Nous disions que nous comprenions ces sentiments et ces projets au point de vue sentimental pur. Mais, si l'on veut envisager la chose au point de vue purement pratique, on est bien obligé de constater qu'il serait tout à fait regrettable, et absolument impossible finalement, de créer dans chacun des pays une industrie des matières colorantes indigène, *nationale*, comme dirait un protectionniste. Ce serait procéder en sens inverse de cette grande loi économique de spécialisation et aussi de concentration que nous avons montrée dans un volume sur l'Industrie moderne[1] comme s'imposant de plus en plus, permettant l'abaissement du prix de revient, l'augmentation de la consommation et le reste. Il serait fort malaisé, surtout sur une échelle réduite, de copier, d'imiter, de paraphraser les procédés et l'organisation si remarquables de

1. Voir l'*Evolution de l'Industrie*; Flammarion, éditeur.

la puissante industrie des matières colorantes allemande. Tout au moins faudrait-il, dans cette concurrence voulue à cette industrie, procéder sensiblement sur les mêmes proportions qu'elle; c'est-à-dire créer, dans tel ou tel pays, des usines immenses dotées d'un matériel particulièrement coûteux, utilisant les services de multiples chimistes bien payés, bien instruits, introduisant dans la fabrication des procédés logiques et économiques qui établissent une interdépendance étroite et permettent de tirer parti de tous les sous-produits, dans le but d'abaisser le prix de revient.

Après des affirmations qui sembleront peut-être bien audacieuses au lecteur, s'il a suivi les nombreux projets dressés en Grande-Bretagne et ailleurs, s'il s'est laissé aller aux illusions faciles qui emportaient beaucoup d'Anglais, d'Américains et même de Français à ce sujet de l'industrie des matières colorantes arrachée complètement à l'Allemagne; il est intéressant, nécessaire même de montrer quelle était, quelle est encore la puissance de cette industrie germanique, dans le faisceau des industries chimiques. Il est curieux, instructif de jeter un coup d'œil non pas seulement sur le volume ou la valeur de ces produits; mais encore sur l'ampleur des fabrications, sur l'énormité des usines, sur les procédés essentiels généraux adoptés; sur les prix très bas auxquels on est arrivé à ramener le prix de revient, et par suite le prix de vente des produits; sur les progrès, les recherches d'industriels spéciaux dont l'habileté est indiscutable. Quelles que soient les réserves que l'on doit faire sur cette industrie et ce commerce, on doit reconnaître qu'ils étaient toujours doublés d'ambitions politiques, militaires, guerrières, qu'ils étaient les serviteurs obéissants de la puissance politique, en essayant de concourir à la domination du monde.

*
* *

L'industrie des matières colorantes germaniques fait naturellement partie de cette énorme industrie chimique dans laquelle les Allemands ont su particulièrement bien réussir, par suite de ce côté caractéristique de leur mentalité que signalait récemment M. Henry Poggi, disant: « Plutôt qu'une culture, c'est une lourde et méticuleuse érudition. » Dans la chimie plus que dans toute autre industrie, ils ont mis à profit leur tournure d'esprit, les qualités matérielles et réelles qu'ils possèdent, qualités spéciales qui sont à la base des recherches chimiques et des trouvailles pratiques qu'on y fait. Ce sont bien celles auxquelles faisait allu-

sion notre savant collègue et ami, M. Charles Dupuis, sous-directeur de l'Ecole des sciences politiques, quand il nous disait, dans une lettre personnelle: « Ils sont méticuleux, patients et attentifs aux détails, organisateurs et exécutants ponctuels, mais matériels. »

Il nous suffirait de consulter les statistiques commerciales, aux importations comme aux exportations, pour constater l'importance de cette industrie chimique; les importations fournissant le plus souvent les matières premières employées et transformées par celle-ci. Ce qui n'empêchait pas, du reste, que l'Allemagne recourait également à des produits chimiques venus de l'étranger pour sa consommation personnelle au besoin; ce qui était encore une manifestation de la spécialisation et de ses avantages. Au commencement même de 1914, une publication spéciale comme les Allemands en ont à foison, la *Chemiker Zeitung*, montrait fièrement l'importation de l'industrie chimique allemande, précisément en faisant appel aux statistiques commerciales. Elle accusait l'importance énorme de l'introduction d'acide sulfurique pour 1 million 300 000 quintaux environ; alors que, suivant l'observation que nous faisions tout à l'heure, l'exportation de l'acide sulfurique hors d'Allemagne représentait elle-même un chiffre très élevé de quelque 650 000 quintaux. L'introduction du salpêtre du Chili, sans doute comme engrais, mais aussi comme base de fabrications chimiques diverses, représentait près de 7 800 000 quintaux; il s'introduisait 800 000 quintaux de nitrate de chaux (l'exportation représentant presque la moitié du chiffre); des dizaines de milliers de quintaux de produits à base d'azote emprunté à l'atmosphère et venant de Norvège; des bois de teinture; du bois de quebracho pour plus de 1 100 000 quintaux, venant fournir matière première à la fabrication des extraits tannants pour le traitement des cuirs, etc. A l'exportation, on voyait sortir, par exemple, 21 millions de quintaux de sels de potasse, provenant de cette énorme et si riche industrie de la potasse, qui pourra peut-être servir partiellement de rançon aux indemnités qu'imposeront les Alliés. L'Allemagne exportait près de 4 millions de chlorure de potassium; de même beaucoup plus de 8 millions et demi de quintaux d'huile d'anthracène. Elle était exportatrice de tous les produits intermédiaires tirés du goudron de houille, le traitement du goudron de houille ayant été précisément à la base du développement magnifique de son industrie des matières colorantes.

Il nous est impossible de suivre l'expansion de cette industrie chimique dans son ensemble; cela sortirait du sujet que nous nous sommes imposé. Aussi bien, l'industrie des matières colorantes nous semble-t-elle beaucoup plus intéressante, parce qu'elle est d'ori-

gine récente; que les Allemands y avaient pris la prédominance que nous accusions tout à l'heure et dont tout le monde s'est aperçu brusquement; parce que c'est chez elle que se sont le mieux accusés les procédés, les méthodes, les qualités germaniques dont nous parlions.

Il s'agit principalement, sinon même uniquement, de colorants artificiels. C'est pour les imaginer, les combiner, les mettre au point, que les Allemands ont eu le plus généralement à faire appel à ce que nous nommions leurs qualités matérielles. Au surplus, il ne faut pas se faire d'illusions: c'est volontairement que nous avons employé le mot de *mise au point*. Qu'il s'agisse de synthèses ou d'autres opérations et procédés chimiques, on peut dire que c'est toujours sur les traces d'autrui que les Allemands se sont lancés. Ce sont de parfaits metteurs au point. On ne nous accusera pas d'injustice, pour peu que l'on réfléchisse au passé, si nous disons que jamais les grandes découvertes ne leur ont été dues. C'était ce que pouvait faire remarquer sans passion aucune, sans injustice (alors que la passion serait excusable à l'heure présente, le journal technique anglais *Engineering*, lançant quelques réflexions fort opportunes sur la science allemande, devant laquelle le monde entier s'est presque pâmé depuis vingt-cinq ou trente ans. Avec pleine justice et justesse, il faisait remarquer que la contribution de Helmoltz et de Clausius à la doctrine de la conservation de l'énergie est un *bon travail*; mais ce qu'ils ont dit était généralement contenu dans les œuvres de Thomson et Rankine; et les noms allemands font mince figure à côté de ceux de Carnot, de Joule, de Thomson et de Rankine que nous citions à l'instant, et même de W. Gibbs. Notre confrère ajoutait que l'Allemagne n'a pas le génie créateur, malgré toute son intelligence industrielle; qu'elle est loin d'être la première dans la conception des idées; que là où elle excelle, c'est dans l'adaptation de ces idées.

C'est bien ce que nous faisions remarquer à propos de l'industrie des matières colorantes; c'est ce que l'on pourrait dire tout aussi équitablement pour l'industrie considérée en général. Pourtant, le rédacteur d'*Engineering* estimait, lui aussi, que la chimie semble mieux que n'importe quelle autre science s'adapter à la nature du Teuton. Ce qui n'empêche que les conceptions fondamentales dans ce domaine ont été dues à d'autres pays. Toute la chimie moderne a été fondée par Lavoisier, un Français; la théorie atomique est due à Dalton, un Anglais; la doctrine de la valence à Frankland, un autre Anglais, etc. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille être injuste à l'égard de Liebig, de Helmoltz,

de Bunsen Aussi bien, nos lecteurs n'ont-ils certainement pas oublié ce que M. Pierre Duhem publiait dans la *Revue des Deux Mondes*, il y a déjà quelques mois, de l'esprit et de l'invention germaniques en matière de sciences chimiques.

Les Allemands ont toujours présenté de vraies dispositions pour la chimie et ses travaux minutieux. Ils ont été aidés ensuite dans leur application à résoudre les problèmes pratiques en ces matières, grâce à ce que M. Duhem appelait l'esprit géométrique. Cette particularité était signalée, il n'y a pas longtemps, par le professeur Percy Frankland, dans une conférence faite devant la Société de l'industrie chimique (section de Birmingham). Il rappelait que même les princes prussiens, portant en eux la brutalité de race qui s'est répandue à l'Allemagne entière, avaient toujours montré une propension vers les études chimiques ou du moins alchimiques qui ont précédé la chimie proprement dite. Le Margrave Jean avait reçu le surnom d'alchimiste, en raison des occupations auxquelles il se livrait volontiers. Le Grand Electeur avait monté à Potsdam le laboratoire où travaillait Kunckel, dont il suivait avec intérêt les travaux. Le chimiste Margraff a été pour quelque chose dans l'étude des sucres végétaux et dans le développement ultérieur de l'industrie de la betterave sucrière; à son époque, Frédéric le Grand, en fondant la Manufacture royale de porcelaine de Berlin, avait volontiers quelques préoccupations chimiques. Et Frédéric Guillaume III subventionna cette industrie naissante du sucre de betterave dont nous parlions à l'instant. Tout naturellement, dans sa conférence, qui venait fort à point par suite des préoccupations régnant dans le milieu anglais, M. Frankland avait pu et dû rappeler que c'est dans les industries dépendant de la chimie organique ou synthétique, que l'Allemagne a affirmé surtout une incontestable suprématie. En se plaçant au point de vue de l'Angleterre, il avait montré que ce pays recevait d'Allemagne les neuf dixièmes au moins des matières colorantes annuellement employées par l'industrie anglaise, matières qui représentaient une valeur de plus de 50 millions de francs. Elles s'étaient rendues indispensables à l'industrie de la teinture et de l'impression, c'est-à-dire à l'ensemble des industries textiles (bien que, comme nous l'avons laissé entendre, et comme il sera peut-être opportun de le rappeler, la valeur de cette importation des matières colorantes représentât assez peu de chose par rapport à celle des produits des industries textiles anglaises, fabriquant peut-être pour 5 milliards de francs dans le cours d'une année). Il avait pu également faire remarquer que c'était le développement admirable, parce que rai-

sonné et méthodique, de l'industrie des matières colorantes artificielles en Allemagne, qui avait entraîné la disparition à peu près complète de la culture de la garance et la diminution formidable de celle de l'indigo, se faisant, l'une en France surtout, l'autre dans les Indes anglaises. En vertu de l'interdépendance que nous indiquions dans l'industrie chimique, en particulier dans l'industrie des colorants, M. Frankland avait pu également montrer le développement extraordinaire de la production de l'acide sulfurique, que l'on donne souvent comme la meilleure mesure du développement de l'industrie générale d'un pays, à plus forte raison de son industrie chimique. Le fait est que l'Allemagne était arrivée à produire beaucoup plus de cet acide que la Grande-Bretagne, à peu près le quart de la production mondiale, plus de deux fois la production française.

L'origine même de l'industrie des matières colorantes en Allemagne est pour nous prouver ce que nous disions, que le plus souvent les Allemands se sont contentés de mettre au point ce qui avait été trouvé par autrui, mais de le mettre au point de façon remarquable. L'industrie des couleurs extraites du goudron de houille, qui a fait ses débuts en 1856, par la découverte du mauve par un jeune Anglais de dix-huit ans, qui devait devenir plus tard Sir William Henry Perkin, allait prendre rapidement et puissamment racine en Allemagne. Nous n'avons pas la prétention de faire ou refaire l'histoire des matières colorantes artificielles: ce serait absolument déplacé ici. Nous nous contenterons de rappeler le nom d'un Français, Verguin, qui, en 1859, découvrit la fuchsine, et contribuait ainsi, avec Perkin, à poser les bases définitives de cette puissante industrie que les Allemands allaient développer, perfectionner, travailler à fond. Nous devons reconnaître immédiatement que c'est grâce à la persévérance minutieuse des chimistes allemands, à l'audace des gens d'affaires et des industriels, n'hésitant point à dépenser largement, à consacrer d'énormes capitaux de premier établissement à leur industrie, à immobiliser également de ces capitaux dans les pures recherches de laboratoires, que le grand développement de l'industrie des matières colorantes s'est fait dans les pays germaniques. Au reste, les produits de cette industrie, les colorants minéraux et artificiels, enfants de la chimie la plus compliquée, se sont substitués le plus généralement aux colorants végétaux, parce qu'ils sont plus brillants, d'utilisation plus facile, plus rapide, qu'ils sont meilleur marché, qu'ils donnent une gamme de couleur absolument incomparable.

C'est précisément pour cela que non pas seulement l'industrie

textile, mais encore l'industrie des papiers, des peintures, des vernis, des encres, ont ressenti rapidement et très violemment les effets de la guerre, sous la forme d'une famine de colorants artificiels. Il semble, du reste, que très vite le gouvernement allemand, avec sa méthode implacable, est arrivé à réduire à 60 p. 100 la capacité de production des usines de matières colorantes; la distribution, la vente de leurs produits étant réglées par le gouvernement, grâce à l'intermédiaire d'une Société nouvellement créée des Fabricants de matières colorantes. C'est que la production des explosifs est tout particulièrement voisine de cette industrie des matières colorantes, beaucoup des matières premières qui servent à l'une servant aussi à l'autre; c'est le goudron de houille qui donne comme sous-produits une portion des substances servant à la production des explosifs; l'acide nitrique, le toluol, l'acide phénique répondent à ce double emploi.

Du fait qu'elles doivent satisfaire aux besoins militaires, les usines de matières colorantes allemandes ont donc temporairement beaucoup réduit leur production, pour ce qui est des produits qu'elles livrent aux autres industries. Cette production est considérable, énorme même, si l'on considère sa centralisation, sa concentration; ce qui ne veut pas dire qu'elle pourrait se disperser dans le monde entier et dans chacun des grands pays, pour alimenter néanmoins une industrie puissante susceptible de fonctionner sur les mêmes bases qu'on le fait en Allemagne, et d'arriver à des prix de revient très bas, en vertu même de la concentration.

Le docteur B. C. Hesse, de New-York, en septembre dernier, insistant sur la suprématie de l'industrie des colorants en Allemagne, suprématie établie d'après lui sur de longs efforts méthodiques, remarquait que les divers pays du monde reçoivent tous beaucoup plus de couleurs de l'Allemagne qu'ils ne lui en vendent; ce qui accuse bien cette suprématie; la seule exception étant faite par la Suisse, qui possède, elle aussi, une industrie des colorants importante, quoique beaucoup plus modeste. Il rappelait qu'il y a en Allemagne vingt-deux fabriques de colorants, tandis que l'on n'en compte que onze en France, autant en Grande-Bretagne, celles de ces deux pays ne pouvant guère se comparer aux plus grands producteurs germaniques. Il y en a d'autre part neuf aux Etats-Unis, quatre en Autriche-Hongrie, quatre en Suisse, deux en Hollande, deux en Russie, une en Belgique, une en Grèce, autant en Italie. Le docteur Hesse donnait des chiffres curieux sur l'exportation des seules matières colorantes d'Allemagne, chiffres qui complètent ceux que nous indiquions tout à l'heure pour les pro-

duits chimiques en général. C'est ainsi que, pour cette huile d'aniline, qui, par la nitrobenzine, c'est-à-dire par la benzine, dérive du goudron de houille, l'Allemagne en exportait près de 2 450 tonnes aux Etats-Unis, 350 dans la Grande-Bretagne, plus de 1 200 en Suisse, 850 en Italie comme en Autriche, autant en Russie; il est vrai à peu près rien en France.

Si nous envisagions, en même temps que cette huile d'aniline, le naphtol et l'aniline proprement dite, le nitrobenzol, l'anthraquinone, et plusieurs autres produits assez voisins, dont les noms barbares surprennent quelque peu les non-spécialistes, nous arriverions à des exportations de plus de 4 millions de kilogrammes aux Etats-Unis, de 2 700 000 en Suisse, autant en Russie, 1 million en Autriche, à peu près 150 000 en Italie, 640 000 environ dans la Grande-Bretagne. Pour ce qui est de l'exportation des couleurs proprement dites, et non plus des matières plus ou moins premières, couleurs d'aniline, d'alizarine, indigo, les Etats-Unis en recevaient, dans le courant d'une année, quelque 20 000 tonnes, la Grande-Bretagne plus de 14 000, l'Italie 5 000 environ, la Belgique 2 800 à 3 000, la France et la Russie, chacune, quelque 600; la Suisse, elle, en fournissait beaucoup plus qu'elle n'en achetait. D'ailleurs, et c'est ce qui montre bien comment il est difficile de créer une industrie de matières colorantes artificielles ne travaillant pas sur une grande échelle, aux Etats-Unis, par exemple, les 20 000 tonnes dont nous venons de parler correspondaient à environ sept cents couleurs différentes, chacune demandant une fabrication soignée et très spéciale.

Si notre lecteur ne devait pas s'en effrayer, en raison des noms extracrdinaires qu'il faut accumuler devant lui, nous lui signalerions le cas d'une seule couleur, le colorant appelé benzopurpurine IV B, qui est l'une des couleurs les plus employées pour la teinture du coton, et dont la préparation nécessite la mise en œuvre d'une série incroyable de matières que l'on soumet aux traitements les plus compliqués. Cette benzopurpurine IV B est obtenue par l'action de l'acide naphtoïque sur la politine; aussi bien, celle-ci est-elle extraite par distillation du goudron, l'opération donnant le toluène; il faut filtrer, faire agir l'acide nitrique sur le toluène; on refroidit ensuite, puis on soumet le toluène même à une distillation. On fait alors agir sur lui du zinc en présence de soude caustique; on obtient alors ce que l'on appelle de l'hydrozotoluène, qu'il faut décomposer par l'acide chlorhydrique pour obtenir la fameuse politine, qui devra être à son tour traitée avant de nous donner le colorant poursuivi. De son côté, l'acide naphtoïque qui doit agir sur la politine pour assurer la fin de

l'opération et le produit désiré, est tiré de la naphtaline, que l'on recueille, elle, très facilement dans le gaz d'éclairage, qui souvent même encombre les conduites, quand ce gaz n'est pas suffisamment purifié; il faut filtrer cette naphtaline, ce qui la transforme en naphtylamine qui donnera à son tour l'acide naphtoïque. Ce serait le cas de parler latin, et de dire : *ab uno disce omnes.*

Cette simple indication, la complication des opérations à poursuivre, les recherches qui ont été nécessaires pour en trouver la voie, montrent bien que, à différents égards, l'industrie des matières colorantes artificielles répond peut-être plus que toute autre à la tournure d'esprit germanique. Elle ne met en œuvre, en réalité, qu'un nombre assez faible de matières premières brutes, le benzol, le toluol, l'anthracène, la naphtaline, l'acide phénique, etc., dérivés du fameux goudron de houille. Mais elle a dû être établie et elle n'a pu l'être que par une complexité extraordinaire de procédés chimiques, qui entraînent le plus souvent des installations matérielles très compliquées et très coûteuses, qui supposent un contrôle scientifique se poursuivant sur toutes les opérations de fabrication. Cette industrie donne, du reste, quelque 1 200 produits divers, dont 300 sont plutôt des produits intermédiaires; il arrive souvent que beaucoup d'entre eux ne peuvent pas être pratiquement fabriqués, même dans des vues commerciales, en quantités supérieures à 40 ou 50 kilogrammes.

Ce qui est caractéristique de cette industrie (et l'on ne saurait trop y insister, parce que cela constitue précisément une des grosses difficultés pour créer une industrie analogue de modeste envergure dans un grand nombre de pays consommateurs), c'est qu'elle est, comme disent les Anglais et les Américains, *self contained.* Elle fabrique elle-même ses matières premières brutes; elle a soin de convertir ses déchets de fabrication, ses sous-produits en apparence inutilisables, en matières premières auxquelles on appliquera des procédés de transformation pour en tirer parti. On a constaté que l'équilibre financier de ces fabrications est très délicat; il suffira quelquefois d'un changement minime dans la valeur de l'un des produits de la fabrication, pour troubler toute la série des transformations et traitements, et avoir des conséquences désastreuses au point de vue pécuniaire.

Nous avons bien parlé tout à l'heure de vingt-deux fabriques de matières colorantes artificielles en Allemagne; mais, en fait, et c'est ce qui accuse les phénomènes de concentration si caractéristiques et nécessaires sur lesquels nous avons déjà insisté, presque toute cette industrie est entre les mains de quatre grandes entre-

prises. C'est ce qui a amené les ententes, les arrangements à se faire facilement entre elles quatre, tout à la fois pour tenir le consommateur à leur disposition, et aussi pour éviter les dépenses inutiles, pour augmenter le rendement de la production. C'est de ces grandes fabriques spécialisées qu'ont parlé ceux qui ont étudié la situation et le progrès industriels en Allemagne, comme par exemple M. Victor Cambon, dans ses deux volumes successifs, résultats d'observations très intelligemment faites : *l'Allemagne au travail* et *les Derniers progrès de l'Allemagne.*

Dans la publication spéciale anglaise *Dyer*, M. C. Whitteker a étudié de façon précise la situation financière des entreprises allemandes fabriquant les matières colorantes. Il estime que les vingt-deux compagnies, petites et grandes, travaillent avec un capital d'à peu près 263 millions, dont presque les trois dixièmes sont constitués par des réserves. La plus grosse partie de ces capitaux donnerait en moyenne des revenus fort satisfaisants: c'est à peine si l'on trouve 8 millions de capital engagé qui ont donné au-dessous de 3 p. 100, tout au plus 3 1/2. Pour le reste, le revenu a été de 4,5 p. 100 au moins et a monté souvent à 25,50 p. 100. Au surplus, c'est la plus grosse partie de ce capital engagé qui a trouvé des revenus très élevés. Tandis que 4 à 5 millions ont donné quelque 8 p. 100, 10 millions environ 9 p. 100, 3 millions 10 p. 100, 5 millions à peu près 11 p. 100; un revenu de 15 p. 100 a été assuré à 17 millions 1/2, 20 p. 100 à 90 millions, et plus de 25 p. 100 à 45 millions de francs. Récemment, les grandes fabriques de matières colorantes avaient augmenté leur capital pour se mettre à fabriquer les nitrates, l'ammoniaque synthétique, ce qui devait servir de façon précieuse pendant la période actuelle, par suite de la difficulté qu'il y aurait à faire venir les nitrates naturels du Chili, et de la nécessité où l'on serait de consommer pourtant beaucoup de ces matières pour la fabrication des explosifs.

Ces grandes entreprises sont, d'une part, la Badische Aniline und Soda Fabrik, dont on a beaucoup parlé il y a quelque temps comme centre de production d'explosifs précisément; elle a dernièrement élevé son capital de 45 à 67 millions 1/2 de francs. Les fameuses usines non moins célèbres appelées Farbenfabriken Vormals Fred. Bayer, ont procédé à une opération absolument identique pour les mêmes sommes. L'entreprise connue sous le nom de Aktiengesellschaft fur Aniline Fabrikation a, de même, élevé son capital de 17 millions 1/2 de francs à 24 975 000 francs. Une autre puissante entreprise de même nature, les Farbwerke Vormals Maister Lucius Bruning, n'avait autrefois qu'un capital de 45 millions; il est maintenant élevé à 62 millions 1/2 de francs. Comme

de juste, les dividendes, les revenus des actionnaires de ces entreprises ont été, en 1914, notablement inférieurs à ce qu'ils avaient été en 1913, surtout si l'on tient compte de l'augmentation du capital. Les bénéfices de ces entreprises sont augmentés artificiellement, du fait que, pour l'indigo par exemple, depuis 1905, une convention est intervenue entre ces quatre Sociétés, de manière à fixer le prix de l'indigo artificiel, et à arrêter la concurrence très coûteuse que les différents producteurs de ce colorant se faisaient jusqu'alors. Il s'est, en réalité, créé deux groupes parmi les producteurs, auxquels il faudrait ajouter la maison Casella.

Ce sont certaines de ces immenses usines qui ont été décrites par les voyageurs auxquels nous faisions allusion, notamment par M. Cambon. Il a consacré quelques pages très colorées et intéressantes à la fameuse Badische Aniline und Soda Fabrik, qui se trouve en face de Mannheim, à Ludwigshafen, sur la rive gauche du Rhin. Cette maison, badoise d'origine, occupe avec sa cité ouvrière la moitié au moins de la surface de la ville. Tout naturellement, on y fabrique d'abord des matières colorantes dérivées du goudron, des matières intermédiaires et les produits de la grande industrie, comme cet acide sulfurique dont nous signalions l'importance. Dans cette fabrication spéciale, la Société en question n'a pas hésité à dépenser quelque 15 millions, pour mettre au point une méthode industrielle nouvelle de fabrication de l'acide, qui s'est ensuite propagée à travers le monde, grâce à son bon marché. C'est la Badische Aniline qui, à ses débuts, en 1865, s'est emparée des belles recherches de Verguin, et a montré une fois de plus que les Allemands sont surtout des metteurs au point. Elle a entrepris des recherches méthodiques à l'aide des puissantes Universités indigènes, et elle est arrivée, peu à peu, par cette méthode, cette patience et les dépenses que tout cela suppose, à fabriquer les colorants les plus variés. C'est elle qui a réalisé la synthèse, pratique au point de vue commercial, de l'indigo; elle qui avait réussi antérieurement l'alizarine artificielle, qui devait tuer la garance. La France, avec les pantalons rouges de ses soldats, était une cliente précieuse pour cette alizarine artificielle. En 1865, la Badische avait débuté avec 65 ouvriers; elle en comptait près de 2 400 en 1885, quelque 7 000 en 1905, plus de 10 000 à la veille de la guerre; elle leur distribuait annuellement près de 18 millions de salaires. Ce qui montre bien l'organisation méthodique, scientifique, concentrée, perfectionnée, qui a permis à ces usines de se développer vers le succès, c'est qu'elles comptaient près de trois cents chimistes travaillant dans des laboratoires merveilleusement organisés. Des bâtiments innombrables couvraient

une surface de plus de 100 hectares. Il leur faut une puissance motrice de 34 000 chevaux pour commander leurs différents appareils.

Une visite aux établissements Frédéric Bayer, à Elberfeld et à Leverkusen, serait aussi intéressante; d'autant que les installations en ont été créées de toutes pièces depuis une quinzaine d'années. La maison Bayer date, du reste, de 1850, et elle a été transformée en 1880 en société anonyme, pour pouvoir prendre tout le développement nécessaire, trouver les capitaux indispensables aux installations mécaniques et chimiques, aux avances à faire sous la forme, notamment, de recherches de laboratoires. (Notons, sans vouloir y insister, que les usines Bayer possédaient des établissements à Flers et dans la banlieue de Lille.) La seule surface de l'immense usine de Leverkusen est de 230 hectares, bordant le Rhin; ce qui peut puissamment servir à l'arrivée des matières, à l'expédition des produits, grâce aux conditions exceptionnelles de navigation qu'il offre. Dans cet établissement, plus de deux cents chimistes travaillent dans un immense bâtiment de 80 mètres de long, véritable hall, partagé en une série de stalles d'environ 4 mètres sur 8, où chacun des chimistes, bien entendu docteur d'Université, travaille isolément, en ayant à sa disposition, grâce à des fils distributeurs, à des conduites, le gaz, le chaud, le vide, la pression, l'électricité, la force motrice. En vingt-cinq années, les établissements Bayer ont pris 4 000 brevets, sans parler des secrets de fabrication qu'ils ne rendent aucunement publics. Qu'on ne croie pas que la société Cassella, que nous avons citée à titre secondaire, soit d'importance négligeable. Elle n'est point mise en actions; mais elle s'appuie sur des commandites, sur un capital personnel considérable; dès 1870, elle s'est consacrée à la fabrication des colorants dérivés du goudron; elle occupait 2 300 ouvriers, 95 ingénieurs ou docteurs universitaires ayant, eux aussi, à leur disposition, un laboratoire admirable.

Ces laboratoires sont un peu la base de l'expansion et des succès de l'industrie des matières colorantes en Allemagne. Les Allemands, avec le caractère que nous leur connaissons, leur minutie acharnée jusque dans la destruction, leur méthode entêtée jusque dans le pillage, ont dû, pour constituer cette industrie, se livrer à des recherches surprenantes; ils ont dû faire preuve d'une habileté que l'on ne peut point manquer de reconnaître.

Il est probable que ce n'est pas sans aucune raison que la clientèle s'est montrée accueillante pour ces produits colorants, pas plus, du reste, que pour les produits pharmaceutiques, les médi-

caments dont parlait, au commencement de l'année 1915, M. Albert Robin, en affirmant que les Allemands, en cette matière spéciale, s'étaient contentés de prendre un certain nombre de médicaments, de leur donner des noms de fantaisie, et de les imposer sous cette dénomination nouvelle à notre attention. Sans doute, comme il le disait (en une matière où il a pleine autorité), beaucoup de ces médicaments, dans leurs principes, ont été découverts en France; mais il paraît vraisemblable d'admettre que les Allemands ne se sont point contentés d'en changer l'étiquette; ils ont apporté à leur préparation une méthode et une régularité de fabrication qui ont fait par exemple le succès de l'aspirine, parce que le médecin ordonnant le produit était assuré qu'il s'agirait toujours d'une substance absolument homogène.

Aussi bien, dans un mémoire complet qui a été présenté par Sir William A. Tilden devant la Royal Society of Arts, ce savant estimait que le succès des Allemands, le transport d'une partie de l'industrie des matières colorantes hors d'Angleterre doit être attribué à ce que les industriels anglais ont trop négligé le département de la chimie organique. Déjà en 1885, devant la Société de chimie industrielle de Londres, Perkin même faisait remonter le succès des Allemands à ce qu'ils emploient des chimistes de haute valeur, produits par ce qu'il appelait une forte discipline universitaire, une bonne instruction générale, se livrant aux recherches les plus pénibles, pendant des années s'il le faut, dans les laboratoires scientifiques ou industriels. De son côté, toujours devant cette même Royal Society of arts, M. W. R. Ormandy, traitant de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne en ce qui concerne l'industrie et le commerce des produits chimiques, reconnaissait que c'était par l'effort continu que l'Allemagne avait conquis une place si importante, sous forme de l'enseignement technique, de la coopération entre la science et l'industrie, de crédits largement ouverts aux efforts industriels, etc. La question du capital, des capitaux est évidemment de premier ordre, puisque la Badische Aniline, par exemple, a dépensé 22 millions 1/2 pour réaliser complètement la fabrication de l'indigo artificiel. Ce total, si invraisemblable qu'il puisse paraître au premier abord, a été confirmé de la façon la plus sûre par des gens d'autorité, et notamment par Brundk. Au surplus, ce qui rend parfaitement admissible l'importance d'une pareille mise de fonds, c'est que, dès 1880, Bayer avait réussi une première fois la synthèse de l'indigo, en partant du toluène, et il avait pris un premier brevet en mars.

A une certaine époque, l'industrie des matières colorantes a été très importante en Grande-Bretagne; et même après la guerre

de 1870-1871, il aurait été, à un certain moment, impossible d'entrer en concurrence avec elle... si elle avait continué de progresser avec le temps. C'est peut-être en vue de cette remarque finale que le docteur Witt, un Allemand, a reconnu les qualités de l'industrie chimique des colorants en Angleterre; afin d'accuser davantage les succès de l'industrie allemande et les qualités nationales. On doit du reste reconnaître que les Anglais qui ont récemment traité de la question, pour la plupart tout au moins, comme Silden, que nous citions plus haut, reconnaissent bien que l'industrie chimique anglaise a commis des fautes, pour se laisser supplanter ainsi par l'Allemagne, qui a introduit sur son sol une industrie de matières colorantes avec laquelle il était à peu près impossible de lutter; il n'y avait pas, encore une fois, place pour des industries aussi concentrées, aussi largement pratiquées dans plusieurs grands pays. Dès 1886, Mesola avait signalé que neuf dixièmes des couleurs employées par les teinturiers anglais venaient d'Allemagne; en 1901, Green montrait le déclin de l'industrie anglaise en ce domaine. M. Perkin n'hésitait pas à déclarer que la science avait été négligée par les industriels en Grande-Bretagne, à une époque où l'industrie des colorants se transformait puissamment par la chimie organique.

Les Anglais voudraient maintenant, nous ne dirons pas rattraper le temps perdu, mais introduire une industrie des matières colorantes indigènes, en prétendant arriver à ce qu'elle puisse fonctionner dans des conditions économiques, avec des résultats commerciaux au moins autant qu'industriels aussi satisfaisants que ceux qui ont été obtenus en Allemagne. Et les projets les plus variés ont été dressés, avec plus de zèle peut-être que de raisonnement. Presque au lendemain de la déclaration de guerre, la Société de Chimie industrielle de Londres a attiré l'attention de ses membres sur les circulaires du Board of Trade et sur les efforts qui devraient être faits au sujet de ces matières colorantes. Un journal très spécial, mais très autorisé, *The Chemical News*, dirigé par l'illustre Sir William Crookes, publiait, vers la fin du mois d'août, une note appelant l'attention de ses lecteurs sur l'opportunité de fabriquer les produits fournis par l'Allemagne et l'Autriche et particulièrement les couleurs d'aniline; le journal se tenait à la disposition des fabricants pour leur indiquer une partie des procédés suivis par les industriels allemands, mais il envisageait surtout les procédés chimiques et non point les procédés commerciaux. C'était avec la même préoccupation dominante que le même journal, dans le courant de septembre, publiait une étude au titre sensationnel; on y invoquait le devoir patriotique de fabri-

quer de nombreux produits qui ne peuvent plus parvenir d'Allemagne à cause de la guerre; il fallait s'attacher au problème avec promptitude et vigueur. On rappelait avec satisfaction qu'un Comité des produits chimiques avait été constitué par le Board of Trade pour rechercher les meilleurs moyens de fournir à l'industrie anglaise, en quantité suffisante, notamment les matières colorantes importées jusqu'ici. On rappelait que les couleurs d'aniline s'imposaient d'autant plus aux efforts des chimistes et des industriels que leur industrie avait été jadis bel et bien perdue par l'Angleterre au profit de l'Allemagne, mais qu'elle pouvait être reconquise si les fabricants faisaient un effort vigoureux.

On estimait qu'il suffisait de la disparition sur le marché des produits de la « Badische » et des autres grandes fabriques dont nous avons parlé en détail, pour donner un puissant essor à l'emploi de matières colorantes fabriquées en Angleterre même; les industriels qui se livrent déjà à la production des colorants, devant pouvoir facilement étendre leurs opérations, accroître leurs usines. De son côté, M. J. Cain, estimant qu'il n'y avait en tout cela qu'une question technique et industrielle, et non pas une question économique relevant de la concentration, de la fabrication en grande masse, pour un ensemble de marchés susceptibles d'absorber les produits fabriqués, faisait remarquer que beaucoup de ces produits ne sont pas brevetés; que, d'autre part, on devait trouver en Angleterre facilement la matière ou les matières premières de l'industrie visée. Le fait est que le goudron de houille, par exemple, n'est point sans abonder en Grande-Bretagne!

M. Cain, dans son article paru dans *Nature*, rappelait qu'une certaine quantité de matières colorantes introduites sur le marché anglais venaient aussi de Suisse. Il aurait pu se demander pourquoi et comment les Suisses n'avaient pas aussi facilement que les Allemands développé cette industrie particulière; à se livrer à cet examen, il aurait peut-être gagné de comprendre les conditions très spéciales qui ont fait la force de l'industrie des matières colorantes en Allemagne, sur tous les marchés, et la difficulté de nationaliser la production dans une foule de pays, dans le but d'espérer concurrencer victorieusement l'industrie centralisée allemande. Il aurait pu alors consulter le docteur Hesse, que nous citions tout à l'heure. Il aurait, avec lui, dans ses statistiques très intéressantes, relevé ce fait que, sur une production mondiale de 500 millions de francs environ pour toutes les matières colorantes tirées du goudron de houille, la production annuelle des usines allemandes tournait autour de 400 millions. Il aurait vu que ce résultat remarquable était obtenu parce que

l'on n'avait pas hésité à immobiliser quelque 2 milliards environ dans les installations des usines allemandes.

Comme de juste, c'est plus particulièrement sous la forme d'une intervention d'Etat au moins partielle, que l'on a voulu galvaniser les initiatives en Angleterre sur cette matière. Cela s'explique par la situation exceptionnelle dans laquelle on se trouve, et par les applications multiples que l'on a déjà faites plus ou moins heureusement de cette intervention de l'Etat, en matière commerciale ou industrielle, depuis les débuts de la guerre actuelle. Avec le concours de l'importante Society of Dyers and Colourists de Bradford, Société des industriels en teinture, le Comité des produits chimiques du Board of Trade s'est mis à réunir des statistiques sur la consommation ordinaire et sur le déficit actuel de chacune des matières colorantes employées en Angleterre. En présence de l'inquiétude qui a saisi les industries textiles, où les prix doublaient du fait que la fourniture des couleurs par l'Allemagne se raréfiait étrangement; le Board of Trade a essayé de prendre des mesures immédiates pour développer les moyens de se procurer les couleurs, encourager leur fabrication ou la réaliser sur une grande échelle.

Une réunion de fabricants s'est tenue dès le courant de novembre au Board of Trade même, réunion où étaient représentées vingt-deux associations et maisons importantes. Et on y avait examiné un projet ayant en vue de constituer une société à fort capital que les industriels, fabricants et consommateurs de couleurs souscriraient; le gouvernement, de son côté, pouvant fournir une partie des fonds nécessaires pour garantir l'intérêt des capitaux engagés et exercer son contrôle, en même temps qu'il aurait la faculté d'acquérir une usine convenable pour y installer la société nouvelle. Comme on le disait, il s'agissait d'un effort national appuyé par le gouvernement, d'un métissage entre l'entreprise d'Etat et l'entreprise privée; immédiatement, un comité avait été nommé par la réunion et avait été chargé de s'entendre avec le Board of Trade sur les bases arrêtées. On avait songé à une usine comportant 75 millions de capital, ce qui est assez faible si nous réfléchissons au chiffre cité plus haut pour les capitaux immobilisés en Allemagne. Aussi bien, le gouvernement contrôlant la fabrication n'aurait garanti l'intérêt des capitaux, et encore pendant vingt-cinq ans, que jusqu'à concurrence de 37 millions 1/2 de francs. Il avait été bien spécifié par le représentant du Board of Trade à la Chambre des communes, que le gouvernement compterait dans le conseil d'administration de la compagnie deux représentants, possédant droit de veto, pour empêcher

toutes imprudences financières. Lord Moulton, président du Comité des produits chimiques du Board of Trade, avait affirmé que l'on devait réussir, que le capital était suffisant; tout en affirmant que, pour solutionner le problème, il fallait une compagnie de grande envergure. Tout au plus cette conception et cette réalisation pouvaient-elles suffire comme mesure temporaire de guerre. Précisément M. Frankland, le spécialiste que nous avons cité déjà plusieurs fois, remarquait avec raison que les deux questions étaient bien différentes : soit faire face à une pénurie de produits au cours même de la guerre, soit assurer après la guerre l'indépendance de l'industrie nationale vis-à-vis des producteurs allemands; pour ce dernier but, il fallait arriver à exporter puissamment; et il estimait qu'on ne pouvait réaliser ce dessein qu'avec grande difficulté, l'industrie en question ayant besoin d'être soutenue pendant de nombreuses années, de présenter l'intensité et l'activité qui lui permettent de se ramifier en d'autres branches industrielles, de dépenser des sommes énormes pour rechercher minutieusement et heureusement les procédés pratiques à employer. On avait parlé à ce dernier égard d'une somme de 2 millions 1/2 à dépenser en dix années; il la trouvait ridiculement insuffisante; et ce mot de ridicule semblait justifié par le capital énorme sacrifié pendant des années par les puissantes entreprises allemandes, rien que pour les recherches relatives à l'indigo.

Le projet primitif présenté par le gouvernement anglais au Parlement a échoué; et on peut dire justement. Cela ne l'a pas empêché d'en soumettre un second à la Chambre des communes. Il était créé une compagnie nationale anglaise pour la fabrication des matières colorantes, dite British Dyes Limited. Son capital devait être de 2 millions de livres sterling, ce qui ne fait pas beaucoup plus de 50 millions de francs, réparti en actions de 25 francs ou d'une livre. Le gouvernement anglais devait lui faire une avance de 1 million 1/2 de livres, ce qui ne laissait, comme on le voit, qu'un demi-million à souscrire; cette avance devait recevoir un intérêt de 4 p. 100, qui ne pouvait être prélevé que sur les bénéfices, ce qui lui donnait un caractère tout à fait aléatoire. Aussi bien, le prêt était consenti pour vingt-cinq ans. D'autre part, l'intérêt des actions souscrites par les particuliers ne devait pas dépasser 6 p. 100, tant que le prêt fait par l'Etat ne serait pas remboursé. Telles sont les bases sur lesquelles le problème est encore posé; sans y insister, nous pouvons dire que les souscriptions de particuliers ont été assez minces. Il avait été spécifié que les propriétaires d'actions, consommateurs de matières colorantes, auraient un droit de priorité

sur l'acquisition des produits fabriqués; mais cela ne semble pas avoir attiré aucun souscripteur. Il était, du reste, décidé à l'avance que l'on acquérerait la plus grande fabrique de matières colorantes existant actuellement en Angleterre, en même temps que des maisons secondaires.

Aussi, nous ne voyons pas très bien quelle transformation considérable pourrait amener cette substitution de l'entreprise nouvelle, bénéficiant en somme d'un capital relativement modeste par rapport aux besoins, dans l'usine principale ainsi acquise. Mais cette opinion, qui peut paraître pessimiste, semble être partagée par les teinturiers à façon et par les tisseurs faisant de la teinture; ils ont volontiers répété que la fabrication en Angleterre de ces matières colorantes ne pourra permettre de les obtenir qu'à un prix très supérieur, pendant longtemps sans doute aux prix que pourrait concéder l'industrie allemande; alors que le teinturier, comme tout consommateur, n'a qu'un objectif : se procurer au meilleur marché possible ce dont il a besoin.

Pour se ménager un avenir, et couvrir par conséquent les immobilisations qu'elle sera obligée de faire, la nouvelle compagnie veut que les consommateurs de colorants qui lui achèteront s'engagent pour une période de cinq années, dans tous les cas où la compagnie sera capable de fournir le produit dont ils auront besoin. Ces indications très vagues seront évidemment des sources de procès. C'est pour cela qu'on a prévu qu'en cas de désaccord entre le consommateur et le producteur sur ce qu'il faut entendre par prix raisonnable, on s'en remettrait à la décision d'un expert jugeant d'après les circonstances, et notamment d'après les prix des autres fournisseurs. Ce que le journal le *Times* a vu de plus clair dans ce projet, c'est le gain que réaliserait la maison principale que l'on achèterait; il estime que l'exposé officiel du projet en question est le plus mauvais prospectus pour l'affaire que l'on puisse mettre sous les yeux des consommateurs possibles.

Les difficultés spéciales et générales d'une pareille entreprise ont été bien démontrées par la confusion qui règne à ce sujet chez les divers savants ou techniciens d'Angleterre. Ce qu'il y a de plus à considérer, ce sont les difficultés générales auxquelles nous avons déjà fait allusion, difficultés qui ont bien été montrées par le docteur Hesse. Du reste, il s'est placé plus particulièrement, au point de vue de l'industrie américaine du Nord, c'est-à-dire yankee (si l'on nous permet d'employer un mot qui jadis était quelque peu une insulte, mais est devenu la désignation vraiment typique des Américains des Etats-Unis de l'Amé-

rique du Nord). Déjà, à bien des reprises, et notamment depuis 1879 pour ce qui est des Etats-Unis, on a essayé de faire concurrence à l'industrie des matières colorantes d'Allemagne; et ceci aussi bien en Autriche, qu'en Belgique, qu'en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Russie; on a pour ainsi dire toujours échoué. Il ne faut pas perdre de vue que la consommation de ces matières colorantes ne représente pas, en somme, un chiffre considérable; et que pour peu qu'on le partage entre une série de nations ou d'entreprises, chacune d'elles en arrive à ne produire qu'assez peu, à augmenter par suite dans des conditions formidables le prix de revient de chaque quantité des matières produites. C'est un phénomène de spécialisation, comme toujours, peut-on dire sans exagération; les pratiques industrielles doivent se soumettre aux lois économiques.

M. Hesse, pour son compte, estime que, si l'on voulait pouvoir produire sur place aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord pour quelque 50 millions de francs de matières colorantes, il faudrait immobiliser au moins 25 millions de capital, ce qui nous semble d'ailleurs très modeste. Il admet parfaitement (et son observation, toutes proportions gardées, peut s'appliquer à la Grande-Bretagne) qu'on peut certainement transplanter matériellement l'industrie des couleurs extraites du goudron de houille aux Etats-Unis, en ce qui concerne spécialement la satisfaction des besoins des consommateurs de ces colorants. Mais ce n'est d'après lui qu'une pure question économique, une simple affaire de dollars et de pence; nous dirions de gros sous. Ces matières colorantes peuvent parfaitement être fabriquées aux Etats-Unis, si les consommateurs qui les achètent consentent à les payer un prix suffisant pour laisser une marge de profit honnête par rapport au prix de revient de la production locale de ces substances. Il ajoute que l'on peut parfaitement savoir à l'avance que ce prix de revient sera très au-dessus du prix de production là où l'industrie s'est solidement implantée, sur des bases très larges, avec des procédés aussi perfectionnés que possible à tous égards. Il en conclut, et cela pourrait être aussi notre conclusion, que la consommation mondiale de ces matières colorantes extraites du goudron est suffisante pour faire vivre *dans un seul pays* une industrie de taille convenable.

Qu'on nous excuse d'avoir insisté longuement sur l'industrie des matières colorantes en Allemagne ou ailleurs; elle présente une réelle importance, par suite des erreurs que l'on a déjà commises à son sujet, et des autres erreurs pratiques dans lesquelles elle peut entraîner. En France même, on s'en est préoccupé,

du moins de façon secondaire, quand, dans le but de développer les industries chimiques, on a créé, du moins pour la durée de la guerre, et de façon officielle, un Office des produits chimiques et pharmaceutiques, office relevant du ministère du Commerce et de l'industrie; cet Office n'a pas seulement pour mission de constater les quantités existantes, d'évaluer leur production actuelle, d'assurer les approvisionnements et leur répartition; il a pour rôle également de développer en France une production plus intense, d'encourager la fabrication des produits nouveaux. De son côté, le Comité de chimie de la Société industrielle de Rouen a délibéré sur l'opportunité de créer en France une fabrique de matières premières et de matières colorantes pour remplacer les fabriques allemandes. Elle veut doter la région d'une industrie « aussi profitable pour elle que pour le pays tout entier »; elle a fait appel aux industriels, aux chimistes, aux chambres de commerce. M. Francke a émis l'idée de créer d'autre part, sous le patronage du président de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, un groupement de savants et d'industriels destinés à étudier les produits nouveaux que la France aurait intérêt à fabriquer pour remplacer sur le marché mondial les marques allemandes. Du moins, on envisage nettement le marché mondial, et non point l'alimentation, de beaucoup insuffisante, du seul marché national, quand il s'agit d'une fabrication qui ne peut se faire économiquement et profitablement que sur une grande échelle, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises. La question a été également examinée au Syndicat des produits chimiques. Et il n'y a pas longtemps que le Bulletin des annonces légales annonçait la formation d'une société d'études pour la fabrication des matières colorantes à Lyon, ce qui prouve néanmoins qu'avec un empressement, peut-être exagéré pour une fois, en France, on n'hésiterait pas à passer des projets à la pratique.

Nous n'avons pas besoin de dire que, pour notre compte, si la tentative devait réussir pécuniairement, c'est-à-dire industriellement, techniquement et économiquement, nous ne verrions qu'avantage à ce qu'on mette les Allemands à la portion congrue; à ce qu'on les empêche à l'avenir et pour un certain temps (sans nuire au payement des indemnités qu'ils nous devront) de s'enrichir, leur enrichissement antérieur n'ayant servi qu'à des pensées et à des efforts de conquête, de domination. Notre confrère M. Guillaume disait s'être aperçu que chaque Allemand a une âme de brigand; le jugement est quelque peu confirmé par les actes auxquels ils se sont livrés, notamment en matière industrielle sur les territoires envahis par eux. Il est donc bien légitime de cher-

cher à les empêcher de « faire de l'argent », comme dirait un Américain, dans la mesure où cela ne doit pas nuire aux autres pays. Mais, comme le disait M. J. G. Genkins, ancien premier ministre de l'Australie du Sud, pour capturer le commerce allemand, se substituer à la vente de leurs produits, et pour garder le commerce ainsi capturé, il faut que les fabricants le méritent; c'est-à-dire qu'ils sachent s'organiser effectivement, économiquement, industriellement, au point de vue des capitaux comme des machines ou des procédés. Et la chose est bien difficile dans la matière qui nous intéresse ici. Sans doute les Allemands, dans l'écoulement si facile de leurs matières colorantes à l'étranger, comme dans tout leur commerce d'exportation, ont été puissamment aidés par cette pratique du *dumping* qui est fille du protectionnisme; pratique qui consiste à vendre très bon marché à l'extérieur ce que l'on fait payer cher au consommateur national. Ce sont comme des sortes de primes à l'exportation que ce consommateur supporte. Et il va sans dire que le prix de vente des produits de l'industrie allemande étant ainsi abaissés artificiellement, ces produits sont susceptibles de faire une concurrence terrible à ceux des industries étrangères, et d'atteindre des valeurs énormes dans l'ensemble. Et le fait est que, comme le rappelait M. I. F. Stone, dans un mémoire lu devant la Société américaine de chimie, quand les Etats-Unis ont essayé de fabriquer l'huile d'aniline en concurrence avec l'Allemagne, le Consortium allemand constitué des grandes entreprises fabriquant les matières colorantes et les matières premières de cette fabrication, a diminué immédiatement ses prix de vente pour tuer la concurrence naissante. Il est vrai que les Etats-Unis n'ont guère le droit de se plaindre de ces pratiques, et du *dumping* en particulier, puisqu'ils les ont suivies, et notamment pour l'huile d'aniline, ils essayaient d'implanter la fabrication sur le territoire grâce à une élévation des droits de douane leur réservant le consommateur indigène pieds et poings liés.

Ce qui nous semble être la vérité, c'est que, dans ce domaine particulier comme en tout autre, il faut se défier des improvisations, des enthousiasmes, qui font bon marché des lois d'économie politique ou des lois d'économie industrielle (l'une étant fille de l'autre). Ce qui montre les avantages formidables assurés à l'industrie spéciale allemande, du fait de sa merveilleuse organisation méthodique, économe et économique, c'est que les tarifs protecteurs de 30 p. 100 aux Etats-Unis n'ont pas pu réussir à faire naître une industrie des matières colorantes extraites des goudrons. Cette protection de droits de 30 p. 100 *ad valorem*,

augmentée d'un droit supplémentaire de 7,5 cents, comme taxation fixe par livre de colorants, valait bien, il me semble, la garantie d'intérêt que la Grande-Bretagne voudrait donner à la société qu'on entendrait créer sur son sol pour la fabrication de ces produits. Ces industries ne sont pas intéressantes à entreprendre dans un pays donné; à plus forte raison une industrie déterminée ne doit-elle pas être tentée simultanément, dans une série de pays qui ne peuvent chacun consommer qu'une portion relativement faible des produits de l'industrie que l'on créera chez eux, si l'on veut lui donner des bases logiques au point de vue pécuniaire et économique encore une fois. C'est toute la théorie de la spécialisation. Et le docteur Hesse la résumait de façon heureuse et pittoresque, en faisant remarquer qu'il suffirait d'une grande entreprise, d'une grande maison de locomotives, d'automobiles ou de cent autres produits, pour fabriquer dans son année une valeur de produits manufacturés dépassant de beaucoup celle de toutes les matières colorantes obtenues en Allemagne par les quelques énormes entreprises qui excitent l'envie.

Daniel BELLET.

LA CRISE HOUILLÈRE EN ESPAGNE

Sans être un grand pays industriel, et il faut bien le dire en très grande partie comme conséquence des doctrines économiques et douanières fausses qui existent depuis si longtemps chez nos voisins, l'Espagne a des besoins de charbon, qui, en très grande partie, d'ordinaire, sont satisfaits par l'importation des houilles anglaises. Aussi, tout naturellement, se produit-il en ce moment dans le pays une véritable disette de combustible minéral, qui ne peut que s'accuser pour les prochains mois. C'est ce que montrait récemment, dans *El Economista*, un spécialiste, l'ingénieur Luis de la Peña, en fournissant des données assez intéressantes, dont nous voudrions extraire quelques indications et quelques chiffres[1].

La moitié environ de la consommation du charbon en Espagne est alimentée par l'Angleterre; et, rien que dans le premier trimestre de l'année 1915, on avait pu constater un déficit de 450000 tonnes dans cette importation, déficit qui proportionnellement augmentera sans doute jusqu'à la fin de la guerre, et ne pourra se combler ou disparaître que bien après la fin de celle-ci. On estime que, pour l'ensemble de l'année 1915, le déficit total sur l'importation houillère ordinaire sera de plus de 2 millions de tonnes. Et M. de la Peña pense que ni la réduction de la consommation qui a pour origine le ralentissement de certaines industries, ni l'introduction de houille des Etats-Unis, ni les stocks abondants qui existaient avant le commencement de la guerre, ne pourront compenser ce manquant. On en devrait donc conclure à une crise industrielle générale, point économique (ni de surproduction !) mais de caractère tout particulier, qui commencera au moment où finiront de s'épuiser les stocks, ce qui a dû se produire vers le commencement de juillet.

La quantité de houille qui, pendant le premier trimestre, est arrivée

1. Voir le n° 1512 du 15 mai 1915 de *El Economista* de Madrid.

d'Angleterre, a atteint un peu plus de 500000 tonnes; alors que, en moyenne, l'importation correspondante, en 1913 et 1914, était de plus de 992000 tonnes; ce qui laisse donc le déficit de 450000, et même de 454000 tonnes environ, cité plus haut. Il est invraisemblable que la situation s'améliore; il est probable même qu'elle est en train d'empirer, et qu'elle arrivera à son maximun avant l'automne. Ceci s'explique par l'occupation allemande des principales entreprises houillères belges ou françaises, la nécessité, pour les Anglais, de subvenir aux besoins des alliés, la raréfaction des ouvriers mineurs en Angleterre, la consommation énorme des escadres. On sait du reste que l'exportation totale anglaise a diminué formidablement, et que, pendant les premiers mois de l'année présente, le déficit mensuel en est de plus de 2 millions de tonnes. Lors même que les hostilités seraient suspendues en automne, durant les préliminaires de paix, les armées et les escadres continueraient d'avoir les mêmes besoins; à plus forte raison si l'action militaire continue, il arrivera un moment où l'importation anglaise en Espagne cessera tout à fait. Il peut paraître relativement étonnant que, en présence des anxiétés qui se font jour à l'heure actuelle, le gouvernement espagnol ait autorisé l'exportation de la houille. Il faut dire que des évaluations approximatives qui avaient été faites accusaient l'existence de 400000 tonnes de stocks dans les mines; que, d'autre part, on pouvait faire état d'au moins 200000 tonnes de combustibles qui avaient été introduites, comme conséquence de la suppression des droits de douane sur la houille, dans les magasins et dépôts de diverses entreprises. Cela amenait à un chiffre total de 600000 tonnes en stocks dont notre auteur estime qu'il devait demeurer comme disponibles environ 150000 tonnes, susceptibles vraisemblablement de s'épuiser en mai et en juin. Il faut du reste tenir compte de plus de l'augmentation de production des mines espagnoles, sous l'influence de la demande; de la réduction de la consommation par suite de la paralysie de mainte industrie; ce qui correspond dans l'ensemble à une différence de 400000 tonnes environ.

M. de la Peña avait estimé, à un certain moment, qu'on pourrait arriver à augmenter de 20 p. 100 environ la production totale des mines. Il semble que, pendant le premier trimestre de l'année, cet excès de production n'ait pas dépassé 150000 tonnes. Ce qui, pour lui, contribue à rendre la situation grave et la disette réelle, c'est que la consommation industrielle n'a point accusé les réductions que l'on avait d'abord attendues. Sans doute, comme dans la plupart des pays, certaines industries minières ou métallurgiques, notamment, ont diminué réellement dans des proportions considérables leur consommation de combustibles; mais, par contre, une augmentation énorme

s'est produite dans d'autres sortes d'entreprises. La consommation des sociétés de navigation, par exemple, ou des navires libres a plus que compensé la diminution de consommation des chemins de fer; d'autre part, si à Huelva la consommation a baissé, par contre, à Barcelone, l'industrie marche à plein par suite des demandes de l'étranger en particulier. La consommation domestique, elle, n'a point diminué. Il est donc essentiel de se procurer de la houille pour maintenir les industries nationales.

On peut recourir à deux procédés pour remédier à cette situation : ou bien acheter du charbon là où on en trouve, c'est-à-dire aux Etats-Unis, ou bien développer l'extraction des mines espagnoles, où les existences de houille ne font point défaut. Pour l'augmentation de l'extraction dans les houillères espagnoles, on se heurte à ceci : c'est que ni les ouvriers, ni surtout les installations matérielles ne s'improvisent. Or, il n'est peut-être pas très facile d'obtenir des ouvriers, en Espagne comme ailleurs, qu'ils fassent un effort extraordinaire, ou des syndicats ouvriers qu'ils autorisent la main-d'œuvre à travailler de façon intensive. Il est à remarquer, d'ailleurs, que, en moyenne, la journée de travail de l'ouvrier mineur espagnol n'est que de six heures, ce qui ne semble pas fort exagéré!

Si l'on songe à des achats à l'étranger, ce n'est pas uniquement aux Etats-Unis qu'on peut essayer d'avoir recours, mais également à l'Asie. Actuellement, des conditions avantageuses pourraient s'obtenir au Japon, où l'extraction représente déjà un chiffre très considérable de 40 millions de tonnes environ; il est vrai que les relations ne sont guère établies avec ce pays, et on rencontre des difficultés de transport pour ce gros poids de houille à fournir à bref délai. On ne peut guère songer au Chili, où les gisements paraissent assez modestes. On doit donc penser aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Or il ne faut pas oublier que l'Espagne a besoin de charbons très variés, charbons à gaz, charbons pour les machines à vapeur, gros et menu, et même anthracite, fort utilisé pour les moteurs à gaz installés sur la côte orientale pour le pompage des eaux servant aux irrigations. Chaque consommateur, pour ainsi dire, réclame une espèce spéciale de combustible, d'après l'emploi, d'après la construction des foyers d'usine; et pourtant, pour faire de l'importation sans qu'elle coûte trop cher, il est nécessaire de grouper les demandes par région et par qualité, de manière à constituer des chargements complets à diriger sur tel ou tel point de la péninsule. Il ne faut pas oublier que le prix du fret est de 45 pesetas et relève terriblement le prix des charbons, il ne serait pas, d'autre part, facile de se procurer toute la flotte de navires nécessaires à ce transport de 600000 tonnes en un semestre, alors que les navires sont si rares. Les contrats se passeront d'autant plus difficilement qu'on

exigera le payement au comptant et que l'on achètera un peu de confiance, sans garantie effective. Les difficultés sont aggravées de ce que le charbon est contrebande de guerre essentielle. On arrivera sans doute à un prix de 75 pesetas la tonne, ce qui est à peu près le double du prix actuel moyen sur le carreau des mines espagnoles ; et l'importation des 600000 tonnes à ce prix entraînera payement, en or probablement, de 45 millions de pesetas en un très court espace de temps ; et encore à condition que les charbons au départ ne dépassent guère le prix de 20 pesetas qu'on a mis d'abord en avant.

Ces indications rapides montrent bien que la crise est réelle, sérieuse, assez difficile à trancher. On parle d'instaurer en Espagne un bureau central d'achats pour arriver à réunir de gros chargements de même espèce de charbon, pour obtenir des garanties, et aussi pour réaliser le payement des achats de houilles dans la succursale d'une banque américaine autorisée dans ce but ; en prenant des précautions pour que le producteur américain n'entre pas en possession de la somme représentant le charbon vendu jusqu'à ce qu'une commission espagnole, créée spécialement aux Etats-Unis, affirme sa conformité avec le type qui a été commandé et dont on a besoin. Il est évident que ce sont là des solutions tout à fait anormales, mais la situation l'est bien elle-même.

Pierre de Mériel.

LES FOURNITURES DE GUERRE
AUX ÉTATS-UNIS

Les États-Unis ont été le grand pourvoyeur des armées durant la guerre actuelle, tout comme ils l'ont été dans les guerres antérieures, en 1870-1871, en 1877, en 1904-1905. Leur industrie métallurgique est suffisamment préparée à ce genre de fournitures; elle se plie aux circonstances. En outre, les États-Unis sont de grands producteurs de cuivre, ils ont une situation privilégiée pour le coton, matière première indispensable pour la fabrication des poudres. Ils ont vendu de grandes quantités de blé, d'avoine, un nombre considérable de chevaux.

On peut se demander comment les alliés ont procédé aux achats et aux commandes, qui se chiffrent par des centaines de millions de francs et dont l'effet se traduit d'une façon visible par la hausse du dollar à l'étranger.

Lorsque, dans les guerres précédentes, un seul belligérant cherchait à s'approvisionner aux États-Unis, il se trouvait en présence de nombreux intermédiaires, qui n'étaient pas tous très sérieux. Plusieurs faisaient donc croire au gouvernement intéressé qu'ils avaient derrière eux des fabricants en mesure de livrer ce qui faisait défaut, et aux fabricants qu'ils avaient des protections assurées au ministère de la Guerre ou de la Marine.

L'éloignement dans lequel les États-Unis se trouvent de l'Europe, l'ignorance du pays, de ses habitudes commerciales, de sa mentalité, compliquent le problème des fournitures militaires. Les alliés y ont envoyé au début, chacun de son côté, des officiers pour procéder aux commandes, pour effectuer l'achat. Il en résulta une concurrence fâcheuse qui se traduisit par des relèvements de prix, par des difficultés de toute sorte.

Afin d'y remédier, lors de la réunion des trois ministres des Finances à Paris, en février 1915, M. Lloyd George proposa à ses collègues de

centraliser ces opérations d'achat et les commandes entre les mains d'une seule maison; il expliqua de quelle manière et dans quelles conditions le Gouvernement britannique s'était entendu avec la maison J. P. Morgan et C° de New-York.

Nous trouvons dans l'*Annalist* de New-York un curieux article sur les commandes de guerre et sur J. P. Morgan et C°, agents commerciaux pour l'Angleterre, la France et la Russie.

Tous les jours ouvrés, de dix heures du matin à cinq heures de l'après-midi il y a une procession de gens, ayant quelque chose à vendre et qui entrent dans la maison de J. P. Morgan et C°. Ils franchissent la porte, tournent à droite, traversent une petite galerie vitrée au bout de laquelle fonctionne un ascenseur qui les monte au troisième étage. Là, ils attendent dans un corridor, décoré du portrait des associés présents et passés de la maison Morgan. Le portrait qui attire toujours l'attention est celui de J. P. Morgan, le père. Celui-ci eut toujours l'idée de ne pas limiter les opérations aux affaires de banque, aux avances faites, aux compagnies aux placement des titres émis par elles, mais aussi de *financer* (*sic*) le commerce. Il avait l'ambition de voir, dans le monde entier, le nom de sa firme sur des balles et des caisses[1].

Le fils du grand Morgan est en train de réaliser ce rêve. La carte de l'hémisphère occidentale qui ornait le cabinet de son père est suspendue dans le couloir où attendent les gens qui ont des propositions à faire, des articles à offrir à J. P. Morgan and C°, chargés des achats comme agents de l'Angleterre, de la France et de la Russie. C'est là un département spécial, qui n'a rien de commun avec la vente de titres : il est absorbé uniquement par les contrats de fournitures.

L'*Annalist* explique qu'au début, il n'y eut ni système, ni méthode, ni coordination dans les commandes. Les gouvernements anglais et français firent de nombreux contrats, qu'ils regrettèrent ensuite d'avoir conclus; pour les uns, ils payèrent trop cher, pour d'autres, ils obtinrent des produits défectueux. La guerre se prolongeant, les besoins des belligérants devinrent apparents, et des arrangements furent faits pour une organisation permanente. Les autorités anglaises décidèrent de centraliser les opérations et de faire de J. P. Morgan et C° leurs agents.

« Un contrat fut conclu avec Morgan, octroyant à ceux-ci un pourcentage déterminé sur les sommes dépensées, en dehors de la com-

1. Curieuse évolution en sens contraire de celle qui a transformé les marchands comme les Fugger, les commissionnaires comme les Rothschild, les fabricants comme les Seillière-Demachy, les négociants en vin comme les Stern en banquiers.

mission de banque sur les fonds avancés aux Anglais. Il y a peu de semaines, le gouvernement français fit un semblable arrangement avec la maison, et comme les intérêts des alliés sont identiques, une grande partie des achats passe par la même voie pour le compte de la Russie. »

L'*Annalist* insiste sur le fait que les bénéfices obtenus sur les commandes de guerre ne sont généralement pas excessifs. Au début de la guerre, pendant la période d'affolement, il y eut des commandes données, dont l'exécution laissa trois ou quatre fois le profit habituel, mais cela aurait cessé depuis la centralisation des commandes.

A la tête du département des achats de guerre se trouve Edouard R. Stettinins, président de la *Diamond Match Company*, administrateur de grandes sociétés. Avec son personnel, il occupe presque tout le troisième étage. Si l'on possédait les chiffres de ses opérations, on verrait qu'il dépense à lui seul, tous les jours, plus que tout autre agent de même ordre.

Les rendez-vous sont donnés à cinq minutes d'intervalle : dix heures, dix heures cinq, dix heures dix. Les solliciteurs apportent des échantillons de marchandises, de machines, avec les indications de prix ou viennent tâter le terrain. Ils trouvent que les gouvernements étrangers ne sont pas disposés à se laisser étrangler et qu'ils savent acheter.

Le ministère de la Guerre britannique est le canal par lequel passent les ordres transmis télégraphiquement à New-York, qu'il s'agisse d'obus pour l'armée anglaise, d'uniformes pour l'armée française. La question de la durée d'exécution de la commande est considérée comme de première importance pour les munitions, tandis que pour les uniformes on s'attache à la qualité et au prix.

La maison Morgan, nous dit l'*Annalist*, exige des références concernant la capacité du fabricant de fournir les articles dont il a besoin; il faut encore qu'il accepte de subir la perte, s'il ne livre pas à temps, ou si la livraison est défectueuse.

Le département des achats de guerre examine la question des ouvriers, des machines. Si le résultat de l'enquête est satisfaisant, on demande au fabricant quelle avance lui est nécessaire pour commencer le travail. Ordinairement le fabricant est obligé d'augmenter son outillage. En ce cas, il a droit à une avance à valoir sur le contrat; de son côté, il signe une police d'assurance garantissant l'exécution ou il fournit caution.

Le directeur de ce département ne néglige pas les petits fabricants, qui peuvent fournir par quantités médiocres, mieux que les grosses entreprises.

Pour les uniformes, les échantillons sont transmis à Londres, où

on les examine. S'ils sont acceptés, avis en est donné par le télégraphe.

Le gouvernement anglais a des fonctionnaires aux États-Unis, qui sont chargés de la réception. Sur leur avis que l'exécution est conforme à la commande, Morgan effectue le payement partiel ou total de la commande.

A. R.

JURISPRUDENCE FINANCIÈRE ET COMMERCIALE

I. — De nombreuses difficultés ont été soulevées par les lois et textes publiés depuis la guerre, notamment en ce qui concerne les sociétés comprenant des sujets des pays ennemis.

On sait que la nationalité des sociétés est déterminée, soit par le lieu de leur principal établissement, soit surtout en France par leur siège administratif. Leur nationalité une fois déterminée, s'il est prouvé que le siège administratif est en France, les lois françaises, notamment celle de 1867 sur les sociétés par actions, leur sont applicables.

La jurisprudence a multiplié les cas d'application des lois françaises et a relevé le trait essentiel du siège administratif dans le fait que c'est en France qu'on a fait appel aux capitaux destinés à assurer le fonctionnement de la société. (Voir Tchernoff, *Sociétés par actions devant la justice pénale.*)

On n'a jamais considéré la nationalité des membres de la société; la société, en effet, est une personne morale distincte des membres qui la composent; une fois qu'elle a rempli les conditions de la loi de 1867 modifiée par des lois postérieures, elle est française, alors même qu'aucun de ses membres n'est Français. Contrairement à ce qu'a fait la loi de 1901 sur les associations, on n'a même pas exigé qu'un des membres du comité fût Français.

Mais la guerre survenue, des circulaires ministérielles (décrets, 29 août 1914, 23 septembre, 21 octobre, 27 octobre 1914; circulaire, 6 mars; décret, 13 mars 1915) ont prescrit le séquestre des intérêts allemands et austro-hongrois en France. Or, il s'est trouvé que des sociétés importantes ont eu la plupart de leurs capitaux souscrits en France et versés par des sujets ennemis. Dès lors, la question s'est posée de savoir si l'on allait appliquer strictement les principes de la

loi de 1867 et considérer les sociétés comme françaises ou, au contraire, prendre uniquement en considération la nationalité des associés et les assimiler à des sociétés étrangères ennemies.

Une circulaire spéciale a prescrit de mettre ces sociétés sous séquestre. Dès lors, elles ne peuvent plus fonctionner en France ; seules, des mesures conservatoires peuvent être accomplies pour empêcher leurs biens de dépérir; si l'on se trouve, par exemple, en présence de denrées, marchandises dont la vente est indispensable, une autorisation doit être sollicitée du président du Tribunal, autorisation qui, elle-même, est soumise à une juridiction d'appel avec l'intervention des syndicats intéressés, en France, à ce que certains produits, certaines marchandises ne soient pas vendus pour ne pas faire concurrence à la vente des marchandises similaires existant en France.

Si, au contraire, la société comprend en majorité des capitaux français, elle reste française et peut continuer d'exploiter; mais un séquestre est nommé pour les intérêts ennemis; il encaisse les produits qui leur sont afférents; il s'oppose à ce que les dividendes payés aux actionnaires étrangers ennemis puissent être envoyés hors de France; il ne faut pas, en effet, qu'un élément de fortune réalisé en France puisse contribuer à enrichir les belligérants ennemis : c'est l'application pure et simple des principes de droit international.

Après la guerre, des difficultés nombreuses seront soulevées lorsqu'il s'agira de savoir, par exemple, si des contrats passés par la société avec un directeur étranger sont résiliés de plein droit ou s'ils sont simplement suspendus et si une indemnité peut être réclamée de ce chef par le directeur allemand ou austro-hongrois mis dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions par suite d'un cas de force majeure.

II. — Une situation plus intéressante encore en droit, s'est présentée pour les sociétés en nom collectif ou en commandite simple comprenant des sujets austro-hongrois ou allemands; une pareille société est évidemment contractée pour des considérations personnelles, *intuitus personæ*. La guerre met l'un des associés dans l'impossibilité de coopérer à l'administration de la société; bien plus, il se trouve dans l'impossibilité de laisser travailler son capital qui est séquestré. Le décret du 27 septembre 1914 interdit aux étrangers ennemis de faire un acte de commerce quelconque; cette situation est tellement fréquente que la jurisprudence anglaise prononce de plein droit l'annulation des sociétés en nom collectif. (V. Ernest J. Schuster, L. L. D., *The effect of war and moratorium on commercial transactions*, Londres, ch. VII, VIII.)

En Angleterre, la difficulté est aggravée par ce fait que les étran-

gers, en temps de guerre, ne peuvent pas ester en justice. Il est vrai cependant que les tribunaux de prises anglais autorisent les propriétaires de navires ou de cargaisons saisis à se faire assister, mais cette dérogation n'existe pas dans les autres matières.

En France, les mêmes solutions rigoureuses n'ont pas prévalu. Ainsi, tout récemment, le tribunal de commerce, appelé à se prononcer sur une demande de dissolution d'une société en nom collectif, a répondu nettement par la négative. (V. Jugements, 22 décembre 1914, 18 janvier 1915.)

On a d'abord commencé par dire que le décret du 27 septembre 1914 n'a pas d'effet rétroactif, que les sociétés ayant été formées avant tout état de guerre, ne peuvent pas par là même être annulées ; d'autre part, en fait, chacun des associés a la signature sociale ; il peut donc continuer à gérer la fortune sociale. Il est vrai que certaines associations contiennent dans le contrat une clause ainsi conçue : « L'interdiction, la mise sous conseil judiciaire, la faillite, la déconfiture personnelle de l'un des associés seront assimilées à son décès et produiront le même effet. En cas d'infirmités permanentes, la société sera dissoute de plein droit. » Mais le tribunal de commerce n'a pas voulu assimiler à un cas d'interdiction légale l'empêchement de force majeure résultant d'une guerre.

Dans un autre jugement, le même tribunal de commerce de la Seine, en tenant compte de certaines situations très urgentes, a simplement renvoyé les parties en leur suggérant d'avoir à introduire une action devant le juge des référés ; ce dernier peut ainsi désigner un séquestre pour représenter les intérêts étrangers et c'est contre le séquestre que peut se produire utilement l'action en dissolution de la société.

III. — Une situation spéciale est faite aux sociétés en commandite ou en nom collectif faisant partie du Syndicat des valeurs du marché à terme ou au comptant. Le règlement de ces maisons exige que tous les associés soient Français ; il en résulte qu'une maison n'a plus le droit de fonctionner en France si un seul de ses associés est Allemand ou Austro-Hongrois ; cette solution a tout récemment été appliquée à une maison adhérente à la Bourse du commerce, qui a adopté une disposition pareille en imitant le règlement du syndicat de la Bourse des valeurs. La radiation de cette maison a donné lieu à un procès, mais la première Chambre a donné raison à la Chambre syndicale de la Bourse du commerce et a maintenu la radiation d'une de ces maisons qui avait comme associé un étranger, bien que ce dernier ait contracté un engagement à la légion étrangère.

IV. — La justice a eu à s'occuper de l'effet de la guerre sur certains

contrats : les principes dégagés par cette jurisprudence s'appliquent plus spécialement à des contrats ayant un caractère commercial, mais, par leur portée, ils intéressent tous les contrats en général. On ferait bien de s'en inspirer pour les opérations de la Bourse et pour les sociétés.

En principe, l'état de guerre ne rompt pas les contrats, quand même il a pour effet d'en rendre plus difficile l'exécution. La guerre n'est pas un cas de force majeure. Il faut pour juger le contraire un texte exprès.

Ainsi, une grande maison de couture ne peut cesser de payer son personnel sous le prétexte que l'état de guerre a diminué sa clientèle. Le renvoi d'un employé donne lieu à l'application de la clause qui prévoit une indemnité pour brusque renvoi. (V. Tribunal de commerce de la Seine, audience du 9 février 1915.)

Le principe sera le même pour les relations des administrations des sociétés avec leur personnel.

La situation changera si une loi prorogeant l'échéance de certaines échéances retarde l'exécution d'une obligation. Ce sera le cas pour les créances commerciales visées par le décret du 9 août 1914 et rappelées dans les textes successifs. La jurisprudence a étendu cette faveur aux dettes concordataires.

V. — L'état de guerre a eu pour conséquence de mettre les chemins de fer à la disposition des autorités militaires; cela n'a pas empêché les compagnies de continuer l'exploitation des lignes disponibles, quoique avec un personnel et un matériel réduits. Des accidents de personnes se sont produits, des colis ont été égarés, les compagnies ont été assignées devant le tribunal de commerce. Elles ont jugé possible d'opposer une double fin de non-recevoir; l'une tendant à décliner la compétence des juges consulaires, l'autre repoussant l'application des principes du droit commun, sous le même prétexte : l'exploitation des chemins de fer, faite sous le contrôle des autorités militaires et notamment avec le concours de la commission de réseau, lui enlève le caractère de gestion commerciale.

Les tribunaux ont rejeté cette exception et cette prétention en déclarant que quand la compagnie accepte de se faire payer ses services au tarif ordinaire, elle reste soumise au droit commun, et même pour le transport international, à la Convention de Berne. Dans un de ses attendus, un jugement s'exprime comme suit : « Mais attendu que s'il est exact que le service de tous les trains est réglé par la commission de réseau, et que, notamment, la circulation des trains de voyageurs et de marchandises est subordonnée au consentement et aux instructions de l'autorité militaire, il convient de remarquer que

lorsque la circulation de certains trains de voyageurs et de marchandises a été autorisée sur certaines zones, c'est alors la compagnie qui reprend son exploitation commerciale sur ces zones; que c'est entre la compagnie et les expéditeurs que s'est formé le contrat de transport et non entre ceux-ci et l'autorité militaire; attendu que le paragraphe 2 de l'arrêté du 1er novembre 1914 est ainsi conçu : « Ils (les réseaux) sont responsables des pertes et avaries résultant d'une faute lourde de leurs agents dont ils ne pouvaient rattacher la cause à l'état de guerre. »

Cet arrêté même, le tribunal le considère comme dérogatoire au droit commun et, par conséquent, devant être interprété dans un sens restrictif. Aussi les juges consulaires appliquent-ils purement et simplement le droit commun et la Convention de Berne pour le fardeau de la preuve. (V. Jugements contre la Compagnie de l'Est et contre la Compagnie de P.-L.-M. des 23 et 30 mars 1915.)

TCHERNOFF,
Avocat à la Cour.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN JUIN 1915

La Lettre aux membres de notre *Ligue*[1], distribuée très largement dans le monde des commerçants, notamment des commerçants exportateurs, dans le milieu des chambres de commerce et des chambres consultatives, des bourses du travail, distribuée également à tous les journaux, à toutes les revues, a été généralement bien accueillie; en particulier du monde des commerçants, et aussi de bon nombre de nos collègues, nous avons reçu l'expression d'une satisfaction complète sur les arguments énoncés dans cette lettre circulaire. Il faut qu'elle fasse son chemin, ou plutôt que les idées qui s'y trouvent soient bien comprises, et que dès maintenant on envisage au point de vue pratique les solutions à adopter au moment même de la paix.

Si nous en jugeons par le rapport présenté à l'assemblée générale de la Fabrique stéphanoise par le président de la Chambre syndicale des tissus de Saint-Etienne, bien des lumières manquent encore sur ces questions dans le monde de l'industrie et du commerce, où elles seraient le plus nécessaires. Nous avons lu et relu avec le plus grand soin le rapport dont il s'agit; et nous y avons vu M. Paul Buhet, en se préoccupant de la question douanière en ce qui concerne les soies, les schappes, les cotons, les rubans exportés et enfin les rubans importés, à propos de la répercussion du tarif remanié en 1910 et des moyens susceptibles d'accroître la prospérité de l'industrie de la soie, de développer son exportation; accumuler dans son rapport une masse invraisemblable d'erreurs et de préjugés. Nous devons dire qu'il donne par lui-même, et à certaines pages de ce rapport, les meilleurs arguments contre les thèses, ou plutôt les vieilles erreurs et les traditions protectionnistes; il nous fournit des exemples admirables

1. Dont nous donnons, ci-après, le texte.

de ces contradictions de l'esprit protectionniste, résultant tout simplement du manque de logique en la matière et de la mécompréhension des incidences, des répercussions; de ce fait que tout protectionniste, comme le disait récemment *la Réforme économique*, n'est protectionniste que pour son industrie personnelle, et voudrait le libre-échange pour ce qu'il achète. M. Buhet donne avec raison en commençant des renseignements sur les tarifs douaniers frappant les produits qui intéressent l'industrie de la soie. On y peut remarquer que, si les soies grèges sont exemptes, sous prétexte qu'elles sont « matières premières » (et alors que l'industrie française de la sériciculture en fabrique); les soies ouvrées payent 3 francs au kilogramme, tout en étant elles-mêmes la matière première essentielle de la soierie. Les schappes payent de 75 à 140 francs les 100 kilogrammes, tout en étant des matières premières par excellence elles aussi, et sous prétexte de protéger de très rares fabricants français. Les filés de coton payent de 15 à 568 francs, sauf remboursement de 60 p. 100 à la sortie des produits fabriqués; ce qui n'empêche que ces taxes pèsent lourdement sur une matière première de la fabrication des rubans. Il est vrai que, comme compensation ou consolation, les rubans importés payent de 132 à 1 586 francs les 100 kilogrammes au tarif général, et de 90 à 1 086 francs au tarif minimum. Ce sont des droits énormes dont nous allons voir les industriels en rubans se réjouir (du moins M. Buhet), en déplorant, à la vérité, que l'on protège d'autres qu'eux, notamment les fabricants de filés de coton.

Si nous le surprenons au milieu de ses contradictions, nous le voyons trouver indispensable la franchise absolue des soies, aussi bien pour les soies ouvrées que pour les soies grèges. Ce sont, dit-il, des matières premières de son industrie, des tissus de soie faits à Saint-Etienne: il est absolument dans la vérité; mais il oublie que tout est matière première pour un transformateur quelconque. Dans le même esprit, il s'indigne, avec raison à coup sûr, contre la protection douanière dont bénéficie l'industrie des schappes, il réclame la suppression des droits; cependant, il admet les droits sur les fils de schappes teints, « pour ménager les intérêts de la teinture française »; sans se rendre compte que sa conception peut s'appliquer aussi bien aux schappes ordinaires qu'aux schappes teintes. Il déplore les taxes protectionnistes sur les cotons; et tout en les acceptant par esprit de générosité vis-à-vis des industries du Nord durement frappées par la guerre, il proteste contre une nouvelle élévation, sans se rendre compte que l'élévation serait tout aussi légitime (ou illé-

gitime) que l'établissement des premiers droits. Il affirme que ces taxes protectionnistes sur les filés de cotons, en faveur des fabricants de ces filés, sont une charge particulièrement élevée pour la rubannerie: nous sommes d'accord avec lui; mais il n'est pas d'accord avec lui-même. Il réclamerait une pratique du drawback complète, avec remboursement à la sortie de la totalité des droits douaniers, et aussi bien pour les tissus teints en pièce que pour les tissus teints en fil; certes, il n'a pas tort; mais il serait plus simple de ne pas faire payer des droits relevant le prix des produits, pour rendre ces droits aux fabricants exportateurs, et au bénéfice des seuls consommateurs étrangers par conséquent. Il fait preuve d'une ignorance très surprenante des conditions douanières existant en Angleterre, en disant que l'Angleterre a conservé chez elle « pour des motifs très particuliers » le système du libre-échange; nous ne voyons pas en quoi ils sont très particuliers. Il ajoute qu'elle n'a « pas conservé dans ses colonies » ce même système; sans se douter que les colonies anglaises qui pratiquent le protectionnisme, souvent contre la métropole, sont celles qui jouissent d'une liberté absolue, et dans lesquelles l'Angleterre ne pouvait en rien influencer les pratiques douanières. Ce lui est, du reste, une occasion d'affirmer que la France pratique un régime très libéral en matière de rubans importés. C'est peut-être qu'il est « orfèvre », ou plutôt fabricant de rubans.

Et au moment où il trouve tout naturel et très modéré que l'introduction des rubans paye, même au tarif minimum, de 90 francs à 1 086 francs pour les diverses sortes de rubans importés en France (aux 100 kilogrammes, il est vrai), il s'indigne que la Suisse fasse payer 1 franc par kilogramme (sur le poids brut), l'Allemagne de 4 fr. 57 à 18 fr. 75 au kilogramme, etc., et demande que la France exige une atténuation des charges douanières; sans ajouter que les pays étrangers devraient bien obtenir atténuation également de notre part pour l'entrée sur notre territoire. Il voudrait ce que tel ou tel autre industriel appellerait une « invasion des produits étrangers » en matière de soies ouvrées, de schappes, de filés de coton; mais il réclame que la France exige des mesures plus effectives pour « garantir notre marché national de l'invasion des produits », quand il s'agit des produits qu'il fabrique ou que l'on fabrique dans le milieu dont il se fait le défenseur. Par une autre contradiction entre mille, il reconnaît que le chiffre des importations étrangères est « limité à des proportions relativement modestes »; mais il réclame, pour lui et pour tous les industriels similaires, la part de bénéfices à laquelle

ils ont, paraît-il, « normalement droit », aux dépens du consommateur, et par suite de ce qu'il appelle la menace continue d'une « concurrence éventuelle ». Par conséquent, il ne suffit pas de lutter par des taxes contre la concurrence effective, il faut encore lutter contre la concurrence possible. En jetant un coup d'œil sur le passé, il est pris de mélancolie en se rappelant que la Chambre syndicale des tissus et la Chambre de commerce, notamment en 1904, n'ont point revendiqué ces fameux bénéfices auxquels on avait droit aux dépens du consommateur, cette garantie du marché national, cette lutte contre l'invasion étrangère. Il est également un peu mélancolique en remarquant que la Chambre de commerce de Saint-Etienne ne s'est pas associée à la Fabrique lyonnaise pour réclamer un droit de 7 fr. 50 par kilogramme sur les tissus de soie pure, et s'est surtout préoccupée d'obtenir qu'on n'établisse point des droits sur les soies, parce qu'elle estimait, avec raison à notre avis, que le prix de la matière première est ce qu'il y a de plus important pour l'industriel, parce que son prix de revient est la base de tout. M. Buhet ne veut pas sonder les cœurs de ses aînés, il est convaincu qu'ils étaient des défenseurs de l'industrie de Saint-Etienne; nous serions tenté de dire des défenseurs éclairés; pour lui, il semble quelque peu les prendre en pitié, en se rappelant que la Fabrique de Saint-Etienne, comme celle de Lyon, à un certain moment, avait été l'un des derniers refuges du libre-échange.

D'ailleurs, pour lui, on est en 1915; le vent protectionniste a commencé à souffler en 1892, et il en conclut que tout retour en arrière apparaît comme désormais impossible. Aussi bien, dans ses arguments, il n'examine pas seulement une impossibilité, mais des inconvénients fonciers. Il considère les droits protecteurs garantissant le marché national à la production, comme une compensation réelle et suffisante aux lois sociales, dont nous n'ignorons pas le poids. Mais il entend tout simplement ajouter un poids nouveau à celui-ci. Il invoque la « fièvre du machinisme »: il nous semble un peu en retard de la découvrir seulement maintenant; cette fièvre « sévirait sur nos concurrents étrangers », ce qui suppose qu'elle ne sévirait pas en France. Au surplus, nous ne la considérons pas précisément comme un mal, mais comme un bien. Mélangeant du reste toutes ces questions, il fait allusion aux enseignements de la guerre, aux conquêtes de nouveaux débouchés que poursuivaient par tous les moyens les Allemands; et il en arrive à conclure que nos voisins *suisses* ne réduiront pas leurs moyens de production, qu'il faut que nous prenions toutes précautions pour ne pas nous laisser « envahir

à nouveau et pour conserver le marché français ». Nous devons dire qu'il tient à paraître ne point ignorer les reproches que l'on fait au protectionnisme, relativement notamment à l'élévation du coût de la vie, par ce qu'il appelle bizarrement la guerre économique entre les citoyens d'une même nation. Ce lui est l'occasion d'un couplet assez surprenant: il affirme que la Chambre syndicale des tissus restera toujours partisante du libre-échange; qu'elle est convaincue à jamais que si les barrières douanières étaient totalement supprimées de partout, son industrie serait parfaitement en mesure de braver la rivalité de ses concurrents. Il ne nous explique pas, du reste, comment, en relevant les prix de revient artificiellement, on peut mieux triompher de cette rivalité. Il affirme que l'industrie de Saint-Etienne a supporté les charges du système protectionniste sans en recueillir les profits. Il nous semble que pourtant lui-même, dès le début de son rapport, a montré des droits de douane très élevés protégeant le ruban stéphanois contre le ruban importé. Il estime qu'il vaut mieux se laisser « entraîner par le courant général » plutôt que de poursuivre contre lui une « lutte périlleuse »; mais vraiment, être partisan du libre-échange et se laisser entraîner par le courant protectionniste ne nous paraît pas très logique, ni même très habile. Il estime que c'est un devoir de céder à la contrainte. Lui aussi considère le libre-échange comme une simple « théorie économique », à laquelle il ne faut pas sacrifier les intérêts d'une industrie. Si c'est une simple théorie, contraire à la pratique bien comprise, la Chambre syndicale des tissus a bien tort de s'y rallier, même en principe. Pour lui, c'est encore une affirmation « théorique » contredite par les faits (la fameuse formule qui ne signifie rien), que de dire que le protectionnisme est contraire au progrès, que c'est un oreiller sur lequel l'industriel s'endort sans perfectionner ses moyens de production. Et comme argument, il invoque l'exemple de l'Allemagne et des Etats-Unis se réservant leur marché intérieur; il croit que le désir d'augmenter ses affaires, d'étendre ses relations est pour l'industriel un stimulant suffisant, et tout à l'heure il nous a dit que la fièvre des machines était un mal, alors que cette soi-disant fièvre constitue précisément le progrès industriel qui permet d'abaisser les prix. Il considère, du reste, que la course au bas prix a fait le malheur, que si on la supprime on reviendra aux belles qualités. Il ne se demande pas si le consommateur a de quoi payer les belles qualités!

Si nous poursuivions l'examen du rapport, nous verrions que le rapporteur reconnaît qu'il est logique de reprocher à ceux

qui demandent une protection pour eux, de protester contre les droits frappant leurs matières premières. Mais il en conclut que les anciens industriels stéphanois qui ont défendu cette conception logique, n'ont point empêché l'établissement de droits sur les matières premières de leur industrie, que par conséquent il faut demander un relèvement du tarif appliqué aux rubans : ce serait une « simple question de méthode ne pouvant atteindre le principe ». Toujours la fameuse distinction entre la théorie et la pratique, et l'idée assurément originale, mais peu logique, que ce qui est vrai en principe devient faux dès qu'on l'applique. La fin du rapport de M. Buhet contient d'autres affirmations aussi légèrement lancées et aussi surprenantes. A propos de cette observation si souvent répétée par les libéraux, que l'on augmente le prix des rubans par exemple en relevant les droits à la frontière, que l'on se met dans l'impossibilité de lutter aussi bien sur les marchés extérieurs (sans parler du consommateur intérieur) il reconnaît parfaitement cette augmentation du fait du relèvement des tarifs, en avouant que c'est le « but cherché par les industriels (M. Méline l'a dit depuis longtemps, quitte à se reprendre ensuite, en affirmant que les prix ne montaient pas sous l'influence du protectionnisme). Mais il estime que cette augmentation « affectera surtout le prix de vente », sans que le prix de revient soit « trop sensiblement modifié ». Nous avouons ne plus rien comprendre: ou bien alors cela signifierait que le producteur, à l'abri du tarif protectionniste, peut rançonner le consommateur, ce qui est dans l'esprit de beaucoup. M. Buhet estime qu'il faut d'abord pouvoir vivre chez soi; alors que tout à l'heure il demandait des atténuations pour atteindre les marchés extérieurs. Aussi bien, dans la phrase suivante, il note qu'il est impossible pour la fabrique stéphanoise de se priver du commerce d'exportation; il réclame des mesures pour le favoriser, le développer. Il serait assez favorable à l'établissement de primes à l'exportation, alors qu'il affirme que le prix de revient n'est « guère modifié »; aussi bien a-t-il déjà réclamé le remboursement complet des droits à la sortie; et il renouvelle son observation alors qu'il vient de nous dire que le prix de revient n'est « pas sensiblement modifié ».

On le voit donc, c'est tout un tissu de contradictions, qui résume ce qu'on peut appeler la doctrine et la théorie protectionnistes.

Nos lecteurs et nos adhérents trouveront peut-être opportun cet examen d'un rapport où se retrouvent toutes les erreurs, contradictions et ignorances protectionnistes. Cela n'empêche qu'ils auront sans doute profit à parcourir avec nous les derniers nu-

méros de *la Réforme économique*, où les contradictions ne font pas non plus défaut; où notamment on nous indique que des pourparlers vont certainement s'engager entre la France et l'Italie sur la question économique, que leur importance ne peut échapper à personne; ce qui indique que l'on a, malgré tout, bénéfice à établir des traités de commerce, et non point à rester férocement hostile au voisin. Notre confrère, à propos du commerce à développer avec la Russie, avoue une fois de plus que les taxes douanières frappant telle ou telle matière première provoquent forcément un renchérissement notable sur le marché intérieur »; il reconnaît les incidences successives, en montrant que le relèvement du prix de la houille anglaise, par exemple, règle les cours généraux de plusieurs produits industriels. Il revient sur ce point à propos de produits chimiques, d'huiles, de matières tannantes; il répète que l'élévation des droits sur ces marchandises destinées à devenir des matières premières, entraîne de fortes majorations sur le prix de revient des industries qui les emploient; ce qui est quelque peu en contradiction avec le rapport de M. Buhet. *La Réforme économique* continue en disant, ce que nous ne nierons point, que la réduction de ces tarifs serait profitable à la fois au consommateur russe et à l'industrie de l'Empire. C'est exactement ce que nous avons dit depuis des années pour le consommateur et l'industrie française.

Il est vrai que, comme les contradictions sont nécessairement toujours le point faible des protectionnistes, dans un autre numéro, *la Réforme économique* affirme que la suspension du droit de douane sur le papier de journal ne fera pas diminuer le prix de ce papier. Elle est, du reste, logique en disant que, si l'on supprime les droits qui protègent une industrie, il n'y a pas de raison pour qu'on réserve aux autres branches du travail un traitement différent; et là encore nous serons de son avis. Elle rapporte d'ailleurs, en semblant l'approuver, une décision prise par une assemblée d'armateurs russes repoussant la protection douanière, affirmant qu'on gênerait le développement de la marine marchande nationale en édifiant une barrière douanière contre l'importation des navires étrangers. Autant d'arguments pour la cause de la liberté des échanges. Nous sommes heureux de les trouver ici. Heureux également de lire dans *la Réforme économique* qu'il est un point sur lequel partisans et adversaires de la réforme du tarif douanier colonial français ont été d'accord : la nécessité d'une règle interdisant à la métropole de disposer du régime douanier des colonies à l'égard des pays étrangers sans leur assentiment. C'est l'autonomie, qui serait déjà un très grand bien.

Si nous voulions continuer notre collection de contradictions et d'aveux, nous verrions à propos du commerce du riz au Japon, l'affirmation que l'appel à l'étranger est indispensable quand la récolte nationale est faible, que le droit de douane n'intervient que comme un facteur secondaire. Le fait est que *la Réforme économique* nous montre l'industrie des colles en Russie largement protégée par le tarif russe; ce qui n'empêchait pas, un peu la France, mais surtout l'Allemagne, d'introduire des quantités formidables de ces colles dans le pays. De même, nous voyons ce même journal insister sur ce que la protection douanière n'avait pas réussi à développer l'industrie russe des matières minérales telles que la vaseline, la paraffine, la cérésine, fournies presque exclusivement par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Aussi bien, notre confrère rapporte une opinion de M. Pietro Sena déclarant que quiconque est un peu au courant de la situation économique russe, est convaincu que le protectionnisme est une idée très peu conforme à la réalité de cette situation. Il rapporte également l'opinion du ministre du Commerce et de l'Industrie russe, en 1914, déclarant que beaucoup de produits de première nécessité ne peuvent être obtenus à aucun prix à l'intérieur, que le consommateur russe est obligé de s'adresser à l'étranger, etc...

Espérons que *la Réforme économique* ne nous en voudra pas trop de ces citations. Elle nous a pris à partie l'autre jour, en nous reprochant notre « ton de pédagogue convaincu qu'il est seul défenseur de la vérité en matière économique ». Nous avouons avoir cette conviction; et nous croyons assez utile de faire le pédagogue vis-à-vis de ceux qui ignorent les questions économiques. Or, *la Réforme économique* nous reproche d'avoir tiré de son article sur les produits pharmaceutiques allemands l'opinion que le protectionnisme pousse à la routine. Elle invoque fort habilement le fait que l'Allemagne était férocement protectionniste, et que pourtant ses producteurs étaient plus habiles que les nôtres en matière de fabrication de produits pharmaceutiques, par conséquent ne subissaient pas la routine. Elle insiste également sur ce que la Grande-Bretagne, libre-échangiste, était demeurée routinière à ce même égard. Or, nous n'avons jamais dit qu'un pays protectionniste était hors d'état de progresser au point de vue industriel : c'était le cas notamment de l'Allemagne, qui était poussée à ces progrès par la pratiques de ventes à l'extérieur en quantité formidable, là où le consommateur ne lui était point livré pieds et poings liés, mais réclamait des prix très bas. Nous n'avons pas dit non plus qu'il suffise d'être un pays libre-

échangiste pour appliquer le progrès industriel et technique dans toutes les industries, dans toutes les formes d'activité.

Signalons en passant, comme assez caractéristique d'un esprit regrettable trop commun, une brochure sur *les Industries textiles au lendemain de la guerre; Réinstallation de l'Alsace-Lorraine* par M. Tavenart. Cette brochure nous a été adressée par un de nos plus fidèles adhérents du Havre. On y trouve notamment cette erreur fréquente chez les protectionnistes que la consommation actuelle est la consommation normale, qu'elle n'est pas susceptible de varier ni de se développer; que la production normale, elle, doit suffire aux besoins du consommateur. L'auteur propose, du reste, d'imposer la matière brute à son entrée en France et la production française à la sortie des usines, ce qui est un étrange moyen de faciliter la lutte avec l'étranger; surtout quand on a déjà le poids de la surtaxe d'entrepôt. La seule solution en la matière sera de faire supprimer aux Allemands, après la victoire, les droits de douane extrêmement élevés qui hérissent leurs frontières contre les produits fabriqués du dehors.

Signalons parmi mille choses intéressantes, les pratiques tout à fait regrettables que signale, dans *le Temps*, un correspondant parlant du relèvement du commerce français: il montre que le ministère de la Guerre, ayant acheté à Genève toutes les automobiles disponibles pour les besoins de l'armée au commencement d'août, les a vues arrêtées pendant plusieurs jours par la douane, sous prétexte qu'elles étaient pourvues de magnétos de fabrication allemande. Il a fallu des négociations entre la Suisse et le ministère de la Guerre pour que ces autos puissent passer, alors qu'elles étaient chargées de transporter d'urgence nos troupes à la frontière. Toujours les pratiques de la douane renforcent les tarifs.

Signalons également au passage la suppression du monopole de pavillon entre la France et l'Algérie: ce monopole de pavillon n'étant pas autre chose qu'une manifestation protectionniste dont on a dû se débarrasser déjà une fois. Nous avons vu avec regret un journal libéral d'ordinaire, le *Journal des Transports*, prendre en la matière la défense de l'armement français, qui jouissait, gratuitement, peut-on dire, d'un avantage exceptionnel pesant sur tous les consommateurs de transports.

Recommandons au passage à nos adhérents et aux partisans de la liberté des échanges, la lecture d'un article récent de notre vice-président M. Biard d'Aunet, paru dans *le Correspondant*, sur « Après la guerre. Les collaborations nécessaires entre le commerce, l'industrie, la finance et la science ». L'auteur montre bien

que la protection ne nous a pas protégés dans la lutte contre les Allemands, tandis que le régime libéral de l'Angleterre lui permettait de voir ses exportations s'accroître formidablement. L'auteur insiste également sur la nécessité de la stabilité des rapports commerciaux, et sur ce que les traités de commerce sont les seuls instruments de cette stabilité, fixant les conditions d'accès des marchés étrangers pour un certain temps. Il insiste aussi sur la nécessité de créer pour l'exportation des zones douanières franches dans nos principaux ports, en reprenant les idées si clairement émises par M. Artaud, président de la Chambre de commerce de Marseille, un de nos adhérents les plus convaincus et les plus convaincants.

Il est intéressant également de lire un récent article sur l'Allemagne et nos colonies, par M. J. Thierry, ancien député des Bouches-du-Rhône. Il rappelle le régime que l'on a imposé aux colonies françaises et la situation notamment des colonies assimilées, contraintes de commercer à peu près uniquement avec la métropole. Il montre que cette condition d'existence était inspirée uniquement par l'intérêt de la métropole, et qu'elle réduisait l'activité et la puissance d'achat de nos colonies, ce que nous avons répété bien souvent, ainsi que notre vice-président M. Schelle dans de fort intéressantes études. Il note que ce régime si favorable aux colonies n'empêchait pourtant pas une sorte d'invasion commerciale allemande; les conséquences étaient supportées par nos colons, par le consommateur.

Le monde et la presse de Hollande fournissent des exemples fort intéressants. C'est ainsi que, dans la revue *Plutus*, paraît un commentaire de l'étude sur la politique commerciale des Pays-Bas par Curt Eisfeld. L'auteur montre la marche graduelle du pays vers la liberté commerciale, aidant au développement commercial même des Pays-Bas. Il insiste sur ce qu'il ne faudrait pas considérer la Hollande seulement comme un pays de transit. Sans doute, l'industrie de ce pays n'est pas comparable à celle de certaines régions voisines; mais elle s'est assurée une place fort respectable dans le monde, sans avoir recours à la protection. L'auteur montre notamment la situation florissante de l'agriculture néerlandaise, qui n'est pas protégée; la situation aussi avantageuse des chantiers de construction, des filatures, des tissages, des fabriques de cacao, etc. Il rappelle comment nombre d'industriels se sont élevés contre les prétentions qu'avait un certain ministre de leur fournir un soi-disant abri derrière une élévation des droits de douane; ils ont refusé le cadeau, parce qu'ils n'attendaient que des obstacles de cette politique nouvelle. L'au-

teur en profite pour dire que véritablement la Hollande n'aurait guère de raisons de s'associer à un *zollverein* de l'Europe centrale, qui ne lui offrirait point de conditions économiques analogues à celles qui l'ont tant favorisée. Nous trouvons également, dans un numéro récent du *Niewe Rotterdamsche Courant*, un long article ou plutôt une lettre de notre collègue Henry Lambert, adressée à M. le professeur Lotz, qui, lui aussi, en est arrivé à s'associer indirectement aux intellectuels allemands, en prétendant que c'est l'intolérance économique, le protectionnisme étranger, qui a forcé l'Allemagne à se lancer dans sa guerre de conquête et de pillage! M. Henry Lambert, après avoir affirmé que rien ne peut se faire avant la libération et l'indemnisation de la Belgique, réclame la suppression des tarifs douaniers comme condition d'une paix durable. Il se défie d'un idéal dans lequel la liberté des mers échapperait à la seule grande nation libre-échangiste.

Le fameux projet de loi sur la viande frigorifiée et l'Etat marchand de viande, met en lumière de mieux en mieux chaque jour les contradictions protectionnistes, les conséquences de cette politique opposée au progrès, au bon marché, à l'abondance. Notre président, l'autre jour, dans l'*Agence économique et financière*, rappelait à ce propos que les protectionnistes essayent d'échapper à la responsabilité de la cherté de la viande; que jadis ils ont fait tout leur possible pour l'empêcher d'entrer, et par un droit de 35 centimes au kilogramme, et par des exigences prétendues hygiéniques. Comme nous le disions antérieurement, il montre bien que c'est à eux que l'on doit d'être pris complètement à l'improviste en la matière. Dans le même ordre d'idées, et par une série d'articles sur cette question, *le Temps* insiste sur ce que, pour permettre au commerce libre de s'exercer, pour arriver aux importations voulues, il suffit de protéger le commerce contre le rétablissement brutal des droits sur les viandes qui ont été suspendus. Il suffit de donner la sécurité; c'est ce qui manque le plus au commerce depuis les débuts de notre régime protectionniste. Aussi bien, la commission sénatoriale a-t-elle fait un pas important, en demandant que les droits de douane suspendus actuellement ne puissent pas être rétablis au moins pendant deux ans à partir de la cessation de la guerre. Et M. Méline, qui est toujours fort inconséquent, plein de contradictions, pour ne pas dire autre chose, dans ses affirmations successives, demande, dans un article du *Petit Journal*, que les compagnies auxquelles on demande de fournir les viandes aient un certain avenir devant elles, il reconnaît que ce n'est pas

en un jour qu'on crée une flotte frigorifique, qu'on installe des bâtiments, des entrepôts spéciaux. Il fait admirablement le procès du protectionnisme dont il est un des pères. De même, un correspondant bénévole de *l'Information*, traitant de cette question, remarque la quasi-inexistence de l'industrie de l'entreposage frigorifique, au développement de laquelle un protectionnisme outrancier, comme il dit, s'est toujours opposé. Nous sommes pleinement d'accord avec lui, à cela près que nous supprimerions le mot « outrancier ». Il n'y a pas de protectionnisme de deux sortes, il n'y en a qu'un.

Le protectionnisme, toujours nuisible, souvent masqué, vient de s'accuser dans un décret du 31 mai paru au *Journal officiel* du 9 juin, et dont *le Temps* faisait précisément le procès. Alors que les droits de douane à l'entrée des viandes, en France, ont été suspendus, que l'importation libre est la règle pour toutes les viandes et les animaux de boucherie, en quelque état qu'ils se présentent, on prend des mesures pour empêcher dans nos colonies l'entrée des viandes de provenance étrangère, de crainte que ces viandes réexportées dans la métropole ne puissent y bénéficier « frauduleusement », comme dit le décret, de la franchise douanière réservée aux produits originaires de nos possessions, dans la limite de certaines quantités fixées de temps à autre. Or, la question ne peut pas se poser. L'étranger a le droit d'importer librement et directement chez nous; nous ne voyons pas bien quel intérêt il aurait à faire passer ses viandes par les colonies pour bénéficier des faveurs accordées aux produits d'origine coloniale. Ou bien l'administration, comme cela lui arrive quelquefois, a péché par ignorance; ou bien elle essaye de rétablir hypocritement les tarifs douaniers dont la métropole s'est débarrassée.

Signalons au passage deux faits qui peuvent prendre place dans le dossier du protectionnisme, à l'article *dumping*, occasion encore de montrer comment les industriels protégés des contrées protectionnistes trouvent moyen de vendre bon marché à l'extérieur ce qu'ils vendent cher au consommateur intérieur, en favorisant le consommateur de l'extérieur, et même le producteur des pays étrangers auquel ils fournissent des produits fabriqués qui sont, pour ce fabricant étranger, de véritables matières premières. Tout récemment, dans un discours à l'Institution des ingénieurs mécaniciens, M. William Cawthorne Unwin pouvait rappeler, à propos de la concurrence allemande aux industries britanniques, une observation de fait rapportée par Lord Aberconway. Les usines fabriquant le fer-blanc et les usines préparant les tôles de fer servant

à cette production du fer-blanc par étamage, dans la région de la Galles du Sud, en Grande-Bretagne, ont pu depuis longtemps fonctionner facilement et avec de beaux profits, comme conséquence de ce qu'elles consomment des grandes quantités d'aciers d'origine allemande sous la forme de billettes, aciers qu'elles se procurent ainsi grâce au *dumping* des Allemands, à un prix bien inférieur à celui auquel elles pourraient acheter la même matière dans la Galles du Sud même. D'autre part, et ainsi qu'on le faisait remarquer récemment dans le journal *la Nature*, sans en tirer les conséquences au point de vue du régime douanier, les fabriques de chaînes installées dans les Ardennes (et qui souffrent, du reste, actuellement, de l'invasion et des pillages teutons), tout en étant largement protégées par les tarifs douaniers français, réussissaient à exporter leurs produits même en Allemagne, en pratiquant elles aussi le *dumping*; tandis qu'on affirmait que les tarifs protecteurs étaient nécessaires pour les mettre à l'abri de la terrible concurrence allemande, qu'elles ne craignaient pourtant pas quand elles la rencontraient sur le territoire de l'Allemagne même!

Avant de finir, recommandons à nos adhérents, s'ils peuvent se le procurer, le rapport de la Interstate Commission qui a paru récemment en Australie, en vue d'une modification possible de tarifs formidablement protecteurs. Bien entendu, ce rapport ne propose point d'en revenir à des pratiques plus saines; il maintient le drapeau protectionniste. Mais, dans les observations qu'il présente, il donne lui aussi d'admirables arguments contre ce protectionnisme même. Il fait remarquer que des industries de très faible importance, incapables de rencontrer jamais le succès, ont été protégées; il insiste sur ce que souvent cela a été au détriment d'industries plus importantes, plus vastes; la protection des premières qui sont susceptibles de fournir des matières premières aux secondes, ayant pour résultat principal d'élever les prix, nous entendons le prix de revient comme le prix de vente, en dépit des affirmations du président de la Fabrique de tissus de Saint-Etienne.

Attirons enfin l'attention sur une modification de certains tarifs douaniers dans l'Afrique Occidentale française citée par le consul général de Grande-Bretagne à Dakar; modification qu'il est étrange de voir s'introduire dans un pays comme notre grande colonie d'Afrique Occidentale, dont la fortune a été faite, un peu en dépit de ses gouverneurs, auxquels on attribue volontiers tout, par le régime libéral qui était imposé, en matière de douanes, à une partie des anciennes colonies composant le gouvernement général.

Il s'agirait d'obtenir un tarif presque prohibitif sur certaines classes de tissus appelés *roum* et *sucreton*, tissus de coton qui représentent environ 60 p. 100 de ce qui s'importe au Sénégal comme produits de l'industrie textile. Ces tissus, certes, sont de qualité très secondaire; mais ils sont bon marché; et c'est ce que le consommateur réclame comme toujours. Ici encore, on viendrait donc atténuer sa puissance d'achat, l'appauvrir en réalité, ce qui peut faire le bonheur de certains producteurs métropolitains!

Daniel BELLET.

Lettre de la Ligue du libre-échange [1]

La Ligue du libre-échange a adressé la lettre suivante à ses membres :

10 juin 1915.

Chers Collègues,

Vous avez été renseignés sur le mouvement libre-échangiste par la Chronique que notre secrétaire général, M. Daniel Bellet, publie dans le *Journal des Économistes*, et qui vous est envoyée chaque mois. Au bout de dix mois de guerre, nous croyons utile de résumer la situation.

Depuis la déclaration de guerre, les représentants du gouvernement, nombre de membres du Parlement, des membres de chambres de commerce, des publicistes ont fait beaucoup de discours, de rapports affirmant que la guerre affranchirait la France de tout achat en Allemagne, et lui permettrait de substituer des produits français aux produits allemands, sur tous les marchés du monde. Pour préparer ce résultat, le gouvernement a chargé de missions des membres du Parlement. Il en a envoyé dans l'Amérique du Sud; et l'un d'eux, pour inspirer confiance dans notre marine aux pays auprès desquels il était délégué, s'y est fait transporter par un navire étranger. Il a nommé président de la Commission chargée d'augmenter nos rapports commerciaux avec la Russie, M. Méline, qui n'avait jusqu'ici eu d'autre préoccupation que de fermer notre marché national. Mais ni le gouvernement ni le Parlement n'ont trouvé encore le temps de s'occuper du projet de loi sur les zones franches, dont notre collègue, M. Artaud,

---

1. On peut en demander des exemplaires aux bureaux du *Journal des Economistes*, 108, boulevard Saint-Germain.

a entretenu la Société d'économie politique au mois d'avril, et dont le rapport fait par notre collègue, M. Chaumet, est rédigé depuis des années.

En revanche, il y a une grande prodigalité de conseils aux industriels et aux commerçants.

Les donneurs de ces conseils leur recommandent d'avoir recours aux procédés allemands, dont ils affirment la supériorité sur les leurs ; ils leurs recommandent de s'accommoder au goût du client, ce que savent faire, paraît-il, tous les Allemands et ce que tous les Français, sans exception, sont incapables de faire, paraît-il. Ils leur recommandent de vendre aussi bon marché que les Allemands, ce qui revient à informer les étrangers que tous les Français vendent plus cher les produits de qualité égale. Ils leur recommandent, avec raison, d'établir des prix *cif*, c'est-à-dire au point d'arrivée, au lieu d'établir des prix *fob*, c'est-à-dire au point de départ : car il n'y a que le premier qui importe à l'acheteur; et ils affirment que toujours les Allemands prennent ce soin tandis que les Français toujours le négligent; mais l'auteur d'un de ces documents s'est embrouillé entre les deux expressions. Ils recommandent à nos compatriotes de voyager, ce qu'ils ne font jamais, paraît-il, tandis que tous les Allemands voyagent, et ils leur donnent l'excellent avis d'apprendre les langues étrangères, que savent, paraît-il, tous les Allemands sans exception, tandis qu'il n'y a pas un Français connaissant une autre langue que celle du Boulevard. Ils disent encore que nos transports sont lents et incertains, tandis que ceux des Allemands sont réguliers. Ils ajoutent qu'il faut faire de larges et de longs crédits comme les Allemands; et ils demandent à l'État d'intervenir pour fonder une banque d'exportation, destinée à prendre du papier dont les autres banques ne voudraient pas. Un journal vient de publier des articles d'après lesquels on pourrait croire que toute l'agriculture et toute l'industrie aux États-Unis sont au pouvoir des Allemands.

On ajoute que les Français sont timides, ont peur de perdre, et on leur oppose l'esprit entreprenant des Allemands.

Cette manière de faire de la propagande pour l'extension de notre commerce extérieur constitue surtout une excellente réclame au profit du commerce allemand. Ce n'est pas d'aujourd'hui que des rapports de consuls et les extraits qui en ont été réunis et publiés par des naïfs, qui s'imaginaient faire œuvre patriotique, ont pu servir de véhicules gratuits aux produits de nos concurrents.

Cependant ces industriels et commerçants que certains de leurs compatriotes accablent de tant de reproches ont, en 1913, exporté des marchandises valant 6 880 millions de francs, soit, pour 40 millions de Français, 172 francs par tête. Mais les Allemands ont exporté

10 000 millions de marks, soit 12 300 millions de francs ou, pour une population de 68 millions, 182 francs par tête! Oui, mais dans ce chiffre sont compris 723 millions de marks ou 889 millions de francs de houille, soit 13 francs par tête. Si on déduit cette exportation de houille, l'exportation allemande par tête est inférieure de 3 francs à l'exportation française. Quant à nous, nous nous abstenons de ces récriminations agaçantes pour ceux qui font des efforts aboutissant à de tels résultats et nous ne prodiguons pas de conseils; ces conseils faciles manquent d'autorité quand ils sont donnés par des hommes qui, s'ils sont désintéressés dans les bénéfices, ne courent aucun risque pour les pertes qu'ils peuvent provoquer. Nous nous bornons à engager les industriels et les commerçants à étudier tous les renseignements qui peuvent être mis à leur disposition, mais à ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Liés à ces conseils, il y a nombre d'appels à la générosité des pouvoirs publics. Nous y trouvons beaucoup de lamentations sur l'insuffisance de nos transports maritimes. Elles aboutissent à la conclusion que le système des primes à la marine marchande, si onéreux qu'il soit, est insuffisant. Il ne saurait être modifié en moins, car la loi du 16 avril 1906 doit rester en vigueur jusqu'en 1918 inclusivement; mais on demande qu'il soit modifié en plus, et le rôle dévolu par le vote de la Chambre des députés du 3 juin, à la Commission de la marine marchande, « d'étudier les conditions actuelles de notre commerce maritime et les moyens propres à en favoriser le développement », implique des conclusions tendant à de nouvelles dépenses pour « compenser, dit le rapport, les nouvelles charges sociales ».

Dans tous ces projets, propositions, conseils, on oublie toujours un facteur essentiel à la vente des produits : c'est le prix de revient.

On ne parle pas de modifier pour l'avenir les lois et les mesures administratives qui, frappant la liberté du travail, en augmentent le coût et en diminuent la productivité. Au contraire, les législateurs s'occupent encore de la restreindre par les votes de lois telles que celles qui ont pour objet d'empêcher le travail à domicile ou d'étendre aux professions agricoles les lourdes charges de la loi sur les accidents.

Au lendemain de la guerre, nous nous trouverons en présence d'une destruction de capitaux qui a déjà dépassé toutes les prévisions. Cette perte ne pourra être atténuée que par la production la plus intense. La récolte de l'année dernière et les emblavures de cette année ont prouvé tout ce qui restait encore de forces disponibles au service de l'agriculture, même après le départ des adultes valides pour l'armée. Des efforts analogues, continués dans tous les genres de

productions et de services, pourront seuls arrêter les ruines et nous permettre de les réparer.

Plus que jamais, les économistes sont autorisés à dénoncer le danger des systèmes paternalistes et étatistes, qui, sous prétexte de solidarité, aboutissent à propager l'illusion qu'une partie de la population, sans avoir recours à d'autres efforts que des efforts politiques, doit être entretenue aux dépens de ses compatriotes. La pratique de pareils systèmes ne peut aboutir qu'à la destruction des énergies individuelles, à des habitudes de mendicité et à des revendications de spoliations.

Les leçons que nous donne en ce moment la progression des allocations et leurs conséquences déprimantes, sont suffisamment instructives pour faire peser la plus grave responsabilité sur les hommes politiques qui ne sauraient pas en profiter.

On a l'habitude d'appeler libre-échange la non-intervention de l'État dans les rapports économiques internationaux. Pourquoi ? Parce que le principe de la non-intervention de l'État dans les actes de commerce entre nationaux paraît si bien acquis qu'on considère comme inutile de le désigner par une dénomination spéciale.

Mais en ce moment, par suite de l'état de guerre, le gouvernement en est revenu à l'antique système « pourvoyeur », qui a succédé à la phase précommerciale de l'humanité ; il s'est chargé d'achats de blé ; et, au moment où il n'y avait aucune menace de disette, il a obtenu un crédit de 50 millions pour appliquer un droit de réquisition du blé, en stipulant un prix uniforme de 32 francs sur tout le territoire, comme si les prix étaient les mêmes dans toutes les localités ; en s'engageant à rétrocéder le blé au même prix, comme s'il n'y avait ni frais de manipulation ni frais de transport ; et en amorçant la généralisation de la taxe du pain dans les 36 000 communes de France. Il veut se faire le pourvoyeur de viande frigorifiée en France jusqu'au 31 décembre 1920, et il présente un projet conçu de telle manière qu'il paraît destiné à donner des subventions à certains navires marchands. La Chambre des députés a approuvé ces projets.

Ce n'est pas encore le moment de parler de l'État comme pourvoyeur ; mais, d'après les propres aveux des ministres et les discussions qui ont eu lieu au Parlement, il a prouvé son incapacité de remplacer les compétences individuelles en matière d'échange.

En même temps, nous avons vu l'État obligé d'abandonner les droits protecteurs sur le blé et autres céréales, les prohibitions sur les viandes congelées, suspendre des droits de douane sur quantité d'articles ; et, sauf une publication hebdomadaire, il n'y a pas eu un journal, si protectionniste qu'il fût, qui ait protesté contre la suspension des droits sur le papier à journaux.

Ces droits ne pourront être rétablis au lendemain de la guerre ; ce n'est pas se montrer d'un optimisme exagéré que de prévoir les difficultés auxquelles se heurteront ceux qui voudront revenir plus tard au régime antérieur.

Une fois la paix signée, où seront donc les protectionnistes qui oseront proposer des droits destinés à empêcher les importations de la Belgique et de la Grande-Bretagne, comme en 1892 et en 1910 ? Nous savons qu'il y en a déjà qui ont préparé des rapports, colorés de patriotisme, en apparence dirigés contre les produits allemands, mais qui visent les produits de nos deux alliés. Oseront-ils les produire ? Alors il s'agira de démasquer leur manœuvre.

Des personnes naïves se sont figuré qu'on pourrait supprimer après la guerre un groupe de 68 millions de personnes peuplant l'Empire allemand, de 51 millions de personnes peuplant la monarchie austro-hongroise. Quels que soient les démembrements politiques auxquels doivent être soumis ces États pour assurer la paix du monde, on ne supprimera ni ces populations, ni leur activité, ni leur industrie, ni leurs besoins. Elles continueront de s'adonner aux spécialités auxquelles elles sont le plus aptes. Elles achèteront et elles vendront et d'autres auront besoin de leur acheter et de leur vendre. Les hauts fourneaux français ne renonceront pas aux 6 millions de tonnes de houille qu'ils importent du bassin de la Ruhr ; les industriels, qui seront dans la nécessité de refaire leur outillage, s'adresseront encore en partie aux constructeurs allemands, qui, en 1913, leur ont fourni pour plus de 130 millions de francs de machines et de mécaniques.

Vous avez reçu les tableaux et graphiques publiés par l'*Agence économique et financière*. Ils montrent le caractère des échanges entre la France et l'Allemagne. Ils contiennent d'utiles indications au point de vue des débouchés qu'elle peut nous offrir ; en outre, ils nous indiquent la méthode que nous devons apporter dans nos efforts pour développer notre commerce après la guerre.

Si l'Allemagne importe en France 71 millions de produits chimiques, elle nous en achète pour 40 millions de francs ; de même, elle nous vend pour 6 millions de francs de teintures préparées et elle nous en achète pour 1 500 000 francs. Donc, il y a certains produits chimiques que nous produisons dans de meilleures conditions qu'elle. De même, la valeur des graines à ensemencer qu'elle nous achète dépasse des deux tiers la valeur des graines de betteraves que nous lui achetons. Pour tous les produits dont nous exportons une quantité notable en Allemagne, nous pouvons lui faire concurrence dans les pays étrangers ; elle constate elle-même, par ses achats, la possibilité de cette concurrence.

Mais il y a des objets que nous achetons sans rien lui vendre du

même genre. Si nous sommes obligés de nous adresser à elle, comment pourrions-nous, pour les mêmes objets, lui faire concurrence à l'étranger ? Toute tentative dans ce sens ne peut aboutir qu'à des déceptions et à des pertes.

Telle est donc la règle que nous recommandons à l'attention des industriels et des commerçants : essayer de faire concurrence aux Allemands pour les produits qu'ils sont obligés de nous acheter ; ne pas essayer de leur faire concurrence pour les produits que nous sommes obligés de leur acheter.

L'observation de cette règle empêchera des expériences désastreuses.

On s'est plaint des procédés de *dumping* pratiqués par les Kartels allemands. S'ils favorisaient certaines industries au dehors en leur fournissant certains produits au-dessous de leur prix de revient, ils apportaient de profondes perturbations dans l'industrie loyale des pays étrangers. Le seul moyen radical de détruire le système du *dumping*, est d'imposer à l'Allemagne la suppression des droits de douane à l'aide desquels elle a pu le pratiquer et instituer le régime des bons d'importation.

En France, le protectionnisme financier était de mode avant la guerre, sous prétexte de défense de l'épargne nationale ; et le gouvernement intervenait pour imposer, en faveur de la Turquie, un emprunt de 800 millions, avec une première tranche de 500 millions, étrange manière à coup sûr de justifier les droits de l'État à la direction de l'épargne ! M. le ministre des Finances exprimait récemment le regret de mesures telles qu'on avait fait perdre leur caractère international à un certain nombre de valeurs, d'où résultait une des difficultés du change.

La guerre actuelle, déchaînée par l'Empire allemand et la monarchie austro-hongroise, prouve une fois de plus l'erreur de cette conception qui veut transporter dans la civilisation d'échange les procédés de la politique de rapine. Le Kaiser a rêvé de conquérir le monopole des matières premières et d'imposer les produits de ses nationaux à coups de canon. Il a imaginé une servitude économique du monde entier au profit de certains industriels allemands. Il a maintenu, depuis des années, le monde dans une angoisse perpétuelle ; il a fait peser sur les frais de production de toutes les nations des charges personnelles et financières écrasantes ; enfin, il a déclaré la guerre, qui devait réaliser ces ambitions, dans de telles conditions qu'il a groupé contre lui toutes les personnes qui croient que le libre jeu des activités intellectuelles et économiques est la condition du progrès ; il entasse ruines sur ruines ; et on peut prévoir que, quel que soit le poids que cette guerre impose aux Alliés, elle frappera

l'Allemagne d'un arrêt de développement, alors que si, profitant de ses richesses houillères, elle avait concentré ses efforts sur l'industrie, elle n'aurait cessé d'augmenter sa prospérité. Plus que jamais, les faits actuels nous prouvent l'erreur de ce vieil adage : « Nul ne gagne qu'au dommage d'autrui. » Ils nous prouvent la vérité de ces affirmations des Physiocrates : « La prospérité de l'un profite à tous. Nul ne perd qu'un autre ne perde. »

La guerre n'est pas le temps normal. Il faudra bien finir par la paix ; et pour établir une paix durable, il sera nécessaire que tous les peuples refoulent les sentiments de jalousie commerciale, l'esprit de monopole qui sont le principal facteur des désastres, des angoisses et des douleurs qu'entraîne la catastrophe actuelle.

Veuillez agréer, cher Collègue, l'assurance de notre profonde sympathie.

Le Président de la Ligue,
Yves Guyot.

Le Secrétaire général,
Daniel Bellet.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Juin 1915.

1er. — **Loi** modifiant les délais de réclamation accordés par l'article 15 de la loi du 29 mars 1914 relative à l'impôt sur la propriété non bâtie (page 3501).

— **Arrêté** autorisant des dérogations aux prohibitions de sortie (page 3502).

— **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne au 31 décembre 1914 (page 3517).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 mai 1915 (page 3519).

2. — **Circulaire** relative aux conditions dans lesquelles les assurés de la loi des retraites, originaires ou réfugiés des départements envahis, peuvent obtenir la liquidation de leur pension ou le payement de leurs arrérages (page 3529). — **Erratum**, 3 (page 3555).

— **Mise sous séquestre** des biens appartenant à des sujets allemands, autrichiens et h ngrois autres que les propriétaires ou chefs d'établissements commerciaux, industriels ou agricoles. — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 15 janvier 1915 (page 3533).

3. — **Notification** par le gouvernement royal italien du blocus des côtes de l'Autriche-Hongrie et de l'Albanie (page 3549).

— **Décret** ajournant pour l'Afrique équatoriale française l'application de l'article 13 du décret du 12 avril 1914, portant réglementation de la pêche et de l'exploitation industrielle de la baleine en Afrique équatoriale française (page 3554).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Guadeloupe relative à l'établissement d'une taxe sur les automobiles (page 3554).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et

agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 16 au 31 janvier 1915 (page 3564). — *Suite*, 4 (page 3590). — 5 (page 3627).

4. — **Loi** portant application aux colonies de la loi du 5 août 1914 et des décrets des 12 et 17 du même mois sur le cumul de la solde militaire avec les traitements civils et les pensions militaires (page 3581).

— **Loi** portant extension aux colonies françaises de la loi du 5 août 1914, accordant, pendant la durée de la guerre, des allocations aux familles nécessiteuses dont le soutien serait appelé ou rappelé sous les drapeaux (page 3582).

— **Opérations** de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse du 1er au 30 novembre 1914 (page 3601).

5. — **Opérations** de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'avril 1915 (page 3633).

6. — **Notification**, par le gouvernement de Sa Majesté Britannique et par le gouvernement de la République française du blocus de la côte d'Asie Mineure (page 3641).

— **Loi** assurant, pendant la durée de la guerre, le fonctionnement des conseils municipaux (page 3642).

— **Décret** portant réduction du périmètre de la concession de mines de houille de Saint-Julien de Peyrolas (Gard) page 3645).

— **Circulaire** du ministre de la Marine par laquelle les règles du temps de paix relatives à l'approbation des marchés, passés par adjudication publique ou de gré à gré, ou par correspondance, sont remises en vigueur (page 3654).

— **État** présentant les stocks de sucres à la fin du mois de mai 1915 (page 3671).

8. — **Circulaire** faisant connaître les instructions pour l'achat de prises britanniques (page 3712).

— **Nouvel avis** aux propriétaires de rentes au porteur sur l'État dépossédés par suite d'événements de guerre (page 3720).

9. — **Arrêté** fixant les conditions de délai et de responsabilité des administrations des chemins de fer du Nord et de l'Est en matière de transports commerciaux (page 3741).

— **Décret** assujettissant aux droits du tarif douanier métropolitain les bœufs, moutons et viandes fraîches d'origine étrangère importés au Sénégal, au Haut-Sénégal-Niger et en Guinée française (page 3744). — **Erratum**, 13 (page 3870).

— **Bilan** de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 1914 et annexe au bilan (page 3751).

— **Tableau** présentant, par département : 1° les quantités de vins enlevées de chez les récoltants et celles imposées au droit de circulation

depuis le commencement de la campagne; 2° les stocks existant chez les marchands en gros à l'expiration du mois de mai 1915 (page 3782).

11. — **Loi** portant création d'un livret d'assurances sociales et modification de la législation de la Caisse nationale d'assurances en cas de décès (page 3794).

— **Décret** portant approbation des budgets de l'Afrique équatoriale française pour l'exercice 1915 (page 3802).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890. Situation à la date du 31 mai 1915 (page 3810).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 juin 1915 (page 3810).

12. — **Décret** approuvant quatre arrêtés du gouverneur général de l'Indo-Chine, deux du 3 décembre 1914 et deux du 20 janvier 1915, portant prélèvements de différentes sommes sur la caisse de réserve du budget général de cette colonie (page 3834).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 15 février 1915 (page 3838). — *Suite*, 13 (page 3871). — 14 (page 3889). — 15 (page 3938).

— **Avis** concernant la suppression de mentions portées à l'état nominatif de naturalisations accordées depuis le 1er janvier 1913 à des sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France (page 3844).

— **Situation** à la date du 31 mai 1915, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par la loi du 26 décembre 1914 (page 3845).

— **Situation**, au 1er juin, des navires admis à participer aux primes de la loi du 7 avril 1902 (page 3851).

13. — **Ordonnance** rapportant ou modifiant des ordonnances de mise sous séquestre de biens de sujets allemands ou austro-hongrois (page 3873).

— **Commerce** de la France pendant les cinq premiers mois de l'année 1915 (page 3878).

— **Statistique** des chemins de fer des colonies françaises (page 3879).

14. — **Tableau** de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'à la fin du mois de mai 1915 (page 3898).

15. — **Avis** préalable concernant le retrait de naturalisation d'étrangers ayant ressorti à une puissance en guerre avec la France (page 3951).

— **Décrets** autorisant la création de bureaux de bienfaisance dans les départements de la Corse et de l'Eure (page 3999).

17. — **Décret** portant fixation des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination : 1° de l'île de Rhodes, acheminés par

la voie d'Italie et des paquebots italiens; 2° des îles Canaries, acheminés soit par la voie directe de Bordeaux et des paquebots français, soit par la voie d'Italie et des paquebots italiens ou espagnols (page 4000).

18. — **Décret** relatif à la prorogation des délais en matière de loyers (page 4016).

— **Décret** relatif à la suspension des prescriptions, péremptions et délais en matière civile, commerciale et administrative, au profit des mobilisés et à l'extension de la disposition de l'article 1244, paragraphe 2, du Code civil au profit des non-mobilisés, dans les colonies et possessions françaises autres que la Tunisie et le Maroc (page 4028).

19. — **Loi** modifiant la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique, en ce qui concerne l'expropriation pour cause d'insalubrité (page 3040).

— **Décret** relatif à la prorogation de la durée d'application du tarif réduit accordé aux récépissés de colis agricoles dont le poids n'excède pas 40 kilogrammes en provenance ou à destination de la Corse (page 4040).

— **Décret** portant ouverture des crédits supplémentaires au compte des budgets locaux des Comores, pour l'exercice 1915 (page 4059).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 16 au 28 février 1915 (page 4060). — *Suite*, 20 (page 4105).

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools depuis le commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'à la fin du mois de mai 1915 (page 4071).

20. — **Loi** accordant des avances remboursables au budget annexe de l'Ecole centrale des arts et manufactures et portant ouverture, sur l'exercice 1915, d'un crédit de 250 000 fr. applicable à cet objet (page 4080).

— **Décret** autorisant l'émission à titre provisoire de pièces de 10 et de 5 centimes en bronze (page 4081).

— **Décret** autorisant la Nouvelle-Calédonie à émettre des bons du Trésor local jusqu'à concurrence de 50 000 fr. (page 4093). — *Erratum* 22 (page 4148).

— **Décret** tendant à accorder au gouverneur général de l'Indo-Chine la faculté d'interdire temporairement l'exportation hors du territoire de la colonie des animaux des espèces bovine et bubaline (page 4004).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Guadeloupe qui a pour but de modifier le tarif des droits d'octroi de mer sur les automobiles, vélocipèdes et pièces détachées (page 4094).

21. — **Mise sous séquestre** des biens appartenant à des sujets allemands, autrichiens et hongrois autres que les propriétaires ou chefs d'établissements commerciaux, industriels ou agricoles. — Extraits des

ordonnances de mise sous séquestre rendues du 16 au 28 février 1915 (page 4130). — **Suite**, 22 (page 4154).

22. — **Circulaire** aux préfets sur l'application de la loi du 15 juillet 1914, relative à l'extension aux exploitations forestières de la législation sur les accidents du travail (page 4148).

23. — **Loi** concernant : 1° l'ouverture de crédits sur l'exercice 1914, au titre des budgets de la guerre et de la marine ; 2° l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1914, au titre du compte spécial : « Occupation militaire du Maroc » (page 4184).

— **Loi** accordant la gratuité d'envois postaux aux bénéficiaires de l'allocation prévue par la loi du 5 août 1914 (page 4185).

— **Décret** portant approbation d'une délibération du conseil général de la Réunion portant extension et élévation du tarif des droits de sortie (page 4191).

24. — **Décret** rapportant le décret du 5 février 1910, approuvant l'élection à l'Académie des sciences d'un associé étranger (page 4207).

— **Décret** rapportant le décret du 19 novembre 1910, approuvant l'élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'un associé étranger (page 4207).

— **Décret** prohibant la sortie de l'Algérie de la houille carbonisée (coke) (page 4219). — **Erratum**, 25 (page 4249).

— **Décret** portant règlement d'administration publique sur la conservation, la vente et l'importation des dynamites et autres explosifs à base de nitroglycérine (page 4208).

— **Décret** modifiant la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes (page 4210).

— **Décret** modifiant les tarifs des câbles de la Côte occidentale d'Afrique (page 4211).

— **Arrêté** portant modification des articles 50 et 51 du règlement du 12 novembre 1897 pour le transport des matières dangereuses (page 4232).

— **Décret** rendant applicable aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc les dispositions du décret du 26 mai 1915, prohibant divers produits à la sortie de la métropole (page 4234).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Réunion portant modification à l'impôt des patentes (page 4234). — **Erratum**, 27 (page 4322).

— **Décret** portant approbation d'une délibération du conseil général de la Réunion modifiant les taxes des avis d'appel et des conversations téléphoniques (page 4234). — **Erratum**, 27 (page 4322).

25. — **Loi** portant ouverture au ministre de la Marine de crédits additionnels aux crédits provisoires de l'exercice 1915 pour le sous-secrétariat d'État de la marine marchande (page 4247). — **Erratum**, 26 (page 4291).

— **Décret** relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts espèces (page 4249).

— **Décret** réglementant la conservation, la vente et l'importation des substances explosibles à l'exception des dynamites et autres explosifs à base de nitroglycérine (page 4249).

— **Décret** réglementant la vente de la morphine et stupéfiants analogues en Indo-Chine (page 4252).

— **Arrêté** relatif aux bonifications spéciales de rentes viagères prévues par la loi du 31 décembre 1895 (page 4253).

— **Résultats** comparatifs des cultures au 1er juin 1915 et au 1er juin 1914 (page 4261).

26. — **Arrêtés** relatifs au tirage au sort des deux séries du fonds 3 1/2 p. 100 amortissable à rembourser à partir du 16 août 1915 (page 4292).

— **Avis** concernant la suppression de mentions portées à l'état nominatif des naturalisations accordées depuis le 1er janvier 1913 à des sujets ou anciens sujets des puissances en guerre avec la France (page 4301).

— **Annulation** d'un avis préalable de retrait de la naturalisation obtenue par un étranger ayant ressorti à une puissance en guerre avec la France (page 4301).

— **Tableau** présentant : 1° au 15 juin 1915, l'importance des quantités de jus soumis à la défécation depuis le 1er septembre 1914, le rendement des jus en sucres et mélasses ; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant les neuf premiers mois de la campagne 1914-1915 (page 4302).

27. — **Décret** prorogeant les délais accordés aux trésoriers généraux et aux receveurs particuliers des finances pour le solde des rôles de l'année 1913 (page 4312).

— **Décret** relatif aux contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne (page 4323).

— **Avis** relatif à l'échéance de juillet des rentes 3 p. 100 (page 4324).

— **Situation** à la date du 15 juin 1915 des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 4325).

— **Avis** relatif à l'emprunt de 80 millions du protectorat de l'Annam et du Tonkin (page 4325).

28. — **Arrêté** instituant une commission chargée de procéder à une étude préparatoire des modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au livre II du Code de commerce (page 4331).

— **Avis** relatif à l'emprunt de 80 millions du protectorat de l'Annam et du Tonkin (page 4345).

29. — **Arrêté** relatif au tirage des obligations de l'emprunt de l'Annam et du Tonkin (page 4352).

— **Arrêté** relatif aux prohibitions de sortie (page 4371).

— **Arrêté** fixant le taux des subventions aux bureaux municipaux de

placement gratuit pour leurs dépenses au cours du second semestre de de l'année 1914 (page 4371).

30. — **Loi** portant : 1° ouverture sur l'exercice 1915 des crédits provisoires applicables au troisième trimestre de 1915 ; 2° autorisation de percevoir, pendant la même période, les impôts et revenus publics, suivie d'un **Décret** (page 4384).

— **Loi** concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1914 au titre du budget général (page 4405).

— **Décret** approuvant la délibération du conseil général des établissements français dans l'Inde, du 1er octobre 1913, relative à l'imputation réciproque des droits de timbre et d'enregistrement perçus en Tunisie et dans l'Inde (page 4422).

— **Opérations** de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse du 1er au 31 décembre 1914 (page 4425).

RAPPORTS

Rapport de la Caisse des recherches scientifiques pendant l'année 1914 (3, *Édition complète*, feuille 28) (pages 349 à 356).

Rapport général présenté au nom de la commission des viandes frigorifiées au ministère de l'Agriculture (8, *Édition complète*, feuilles 29 et 30) (pages 357 à 382).

Rapport concernant la répartition pour l'année 1915, d'une somme pour le service des compléments de pension aux anciens officiers mariniers et assimilés, à leurs veuves et orphelins (11, page 3806).

Rapport au président de la République sur le fonctionnement des institutions de crédit agricole mutuel en Algérie pendant l'année 1915 (11, page 3807).

Rapport relatif à la création et au fonctionnement de l'Office national de la main-d'œuvre agricole (14, page 3900).

Rapport d'ensemble sur la situation générale des établissements de Saint-Pierre-et-Miquelon (17, *Édition complète*, feuilles 31 et 32) (pages 383 à 402).

Rapport au président de la République sur les moyens de prévenir la récidive pendant la période 1913-1914 (20, *Édition complète*, feuille 33) (pages 403 à 414).

Rapport présenté par M. Hébrard de Villeneuve, président de section au Conseil d'État, au nom de la commission supérieure chargée de la revision générale de l'évaluation des dommages résultant de faits de guerre, 21 (page 4135). — **Annexe**, 28 (page 4334).

— **Rapport** du conseil de la statistique générale de la France sur les travaux de l'année 1914 (23, page 4196).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

L'assemblée générale de la Compagnie du chemin de fer du Nord se tient tous les ans à la fin d'avril. Elle avait dû être ajournée, cette année, en raison de la situation faite par la guerre aux très nombreux actionnaires qui habitent dans la région desservie par le réseau actuellement occupée par l'ennemi et qui n'auraient pu ni assister ni se faire représenter à la réunion.

Il était nécessaire cependant que cette assemblée générale eût lieu avant le 1er juillet, afin qu'il fût procédé au tirage des obligations à amortir en 1915. De plus, les autorisations d'emprunt approuvées antérieurement sont à peu près épuisées et il est indispensable de continuer sans interruption les émissions d'obligations en cours.

L'assemblée générale s'est donc tenue le 24 juin sous la présidence du baron Edouard de Rothschild.

Le réseau du Nord, surtout avec son prolongement des lignes nord-belges, a subi, dès le premier jour, les effets de la guerre. Il aurait été intéressant d'avoir des indications sur l'effort qu'il a dû faire — et qu'il fait encore chaque jour — pour participer à la défense nationale tout en assurant le trafic commercial et en réparant, dès que les circonstances le permettent, les voies et les ouvrages d'art, comme le pont de Laversine qui avait été détruit en septembre.

Les autres compagnies ont donné sur ces questions des renseignements généraux que nous avons résumés précédemment[1]. La Compagnie du Nord a estimé que toute divulgation présenterait des inconvénients sinon des dangers. Le rapport constate qu'au surplus, depuis le commencement de la guerre, l'exploitation n'appartient plus à la Compagnie et que tous les services actifs sont dirigés par la commission du réseau instituée par la loi du 30 décembre 1888, avec l'assistance de l'ingénieur en chef de l'exploitation, agissant comme commissaire technique.

Le rapport rend hommage au dévouement dont a fait preuve le personnel tout entier, depuis le commissaire technique, M. Albert Sartiaux jusqu'au plus humble agent. Il note qu'au cours même de leur service, dans les gares ou sur les voies, des agents ont été tués ou blessés par l'ennemi; que, parmi ceux qui sont dans les rangs des combattants, plusieurs ont été cités à l'ordre du jour de l'armée; que

1. *Journal des Economistes* du 15 mai 1915. *Les assemblées générales des compagnies de chemins de fer.*

beaucoup sont tombés glorieusement et enfin, que dans des localités envahies, des agents et ouvriers de la Compagnie ont été emmenés en Allemagne comme prisonniers civils.

Dans son exposé des résultats de l'exercice 1914, le rapport n'a pu remplir le cadre habituel. Certains chiffres ne sont qu'approximatifs et donneront lieu à des rectifications ultérieures.

Les dépenses de premier établissement s'élevaient, au 31 décembre 1913, à 2 205 129 885 francs; elles se sont augmentées, en 1914, de 27 362 625 francs sur lesquels la part des travaux est de 12 200 000 francs, celle du matériel roulant et de l'outillage de 11 millions et celle d'une ligne en construction de 4 millions et demi. La dépense pour les pensions de la loi du 28 décembre 1911 s'est augmentée en 1914, de 1 917 300 francs, ce qui la porte à 7 249 460 francs.

Pour couvrir ces dépenses de premier établissement, il a été émis dans le public, en 1914.

						Fr.
45 344	obligations	série	A 3	p. 100	prix moyen	409,203
33 010	—	—	B 3	—	—	406,181
1 679	—	—	C 3 1/2	—	—	373,752
22 212	—	—	D 4	—	—	490,619

Il a été créé, en outre, pour les services des retraites et des pensions pour accidents, des obligations qui représentent ensemble une somme de 10 291 989 fr. 58.

Les amortissements d'obligations afférents à l'exercice 1914 se sont élevés à 34 827 500 francs. Les amortissements afférents à l'exercice 1915 s'élèveront à 36 702 500 francs, non compris ceux qui proviendront des émissions faites en 1915.

La Compagnie prévoit qu'elle devra user pour ces amortissements, comme elle l'a déjà fait pour ceux de 1914, de la faculté d'ajournement accordée aux sociétés par les décrets du 29 août 1914 et du 23 mars 1915. Les obligations sorties aux tirages ne seront remboursées qu'aux dates ou dans les conditions fixées par le conseil d'administration.

Le rapport signale que, pour réaliser les sommes importantes dont elle a besoin, la Compagnie a commencé récemment l'émission d'obligations d'un type nouveau, rapportant 5 p. 100 d'intérêt et remboursables au pair de 500 francs par voie de tirage au sort annuel, de 1920 à 1950. La Compagnie se réserve la faculté de remboursement anticipé à toute époque, même par voie de rachat en Bourse. « Cette émission, ajoute le rapport, s'effectue avec un succès qui fait le plus grand honneur au crédit de la Compagnie. »

Le compte d'exploitation pour 1914, sous réserve des rectifications ultérieures à prévoir, donne les résultats suivants :

Le montant des recettes est de 240 763 461 fr. 95, en diminution de 95 545 953 fr. 57 sur les résultats de 1913. La comparaison fait ressortir les différences suivantes :

	Fr.
Voyageurs.	— 36 789 402,38
Grande vitesse.	— 11 281 420,27
Petite —	— 76 800 070,65
Bestiaux et voitures	— 1 009 736 »
Recettes diverses de l'exploitation. .	— 998 271,50
Produits divers en dehors du trafic.	— 767 052,77
Transports de la Guerre.	+ 32 100 000 »

Non seulement, par suite de l'occupation allemande, la Compagnie a été dépossédée de la partie la plus productive du réseau, mais sur les lignes dont le service a continué, il s'est produit une réduction de tous les transports, par suite des sujétions de l'exploitation militaire, dans une proportion qui excède de beaucoup le produit du transport des troupes et des approvisionnements militaires.

Le total des dépenses a été de 181 059 435 fr. 62, au lieu de 206 218 168 francs en 1913. Mais ce chiffre laissera nécessairement des arriérés d'entretien, de réparation et de réfection et il ne comprend pas les pertes et destructions de tout genre qu'il est encore impossible de constater.

Diverses corrections et déductions faites, le produit net est arrêté au chiffre de 57 665 849 fr. 27.

C'est sur ce résultat qu'aux termes de l'article 20 de la loi de finances du 26 décembre 1914, la liquidation de l'exercice doit être opérée.

Or, les prélèvements à faire pour l'intérêt, l'amortissement des emprunts et des actions s'élèvent à 107 376 275 fr. 78 ; en outre, une somme de 20 000 000 francs est nécessaire pour compléter le revenu des actions, tel qu'il est prévu par la convention du 4 juin 1883. C'est donc une charge totale de 127 376 275 fr. 78. Le produit net laisse apparaître une insuffisance de 69 710 426 fr. 51.

Pour les compagnies placées sous le régime d'une garantie d'intérêt complète, se prolongeant au delà du 31 décembre 1914, les pertes, quelle qu'en soit l'importance, sont couvertes par des avances de l'Etat. Mais pour le Nord et le P.-L.-M., la garantie d'intérêt est limitée à un maximum correspondant aux charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital fixé à forfait pour les lignes du nouveau réseau. La garantie d'intérêt ainsi déterminée était limitée pour le Nord à 12 222 041 francs et elle prenait fin le 31 décembre 1914.

L'article 20 de la loi du 26 décembre 1914 a décidé que, dans le cas où « il existerait une insuffisance pour couvrir, avec la garantie

d'intérêts liquidée conformément aux conventions en ce qui concerne l'exercice 1914, toutes les charges effectives, les Compagnies du Nord et du P.-L.-M. auront la faculté de reporter tout ou partie de cette insuffisance à leur compte de premier établissement pour l'exercice 1914 et les suivants, jusques et y compris l'exercice qui suivra celui au cours duquel la paix aura été conclue ».

En vertu de ces dispositions, la Compagnie du Nord fait état, pour couvrir l'insuffisance du produit net, de la garantie d'intérêt jusqu'à concurrence de 12 222 041 francs et elle impute le surplus, soit 57 488 385 francs, au compte de premier établissement.

Cette imputation, dit le rapport, « n'est que provisoire. Elle sera notamment réduite par suite des indemnités qui seront dues à la Compagnie. Nous avons fait toutes réserves à cet égard lors du vote de la loi du 26 décembre 1914 et il nous en a été donné acte par l'exposé des motifs dans les termes ci-après : « Il a été entendu d'une façon formelle entre les représentants de l'État et les compagnies que l'autorisation, ainsi donnée, ne préjugeait aucune des questions qui pourraient s'élever après la guerre entre l'État et les compagnies, et devait maintenir intacte leur situation respective au point de vue des règlements ultérieurs ».

Pour couvrir l'imputation au compte de premier établissement des insuffisances de l'exercice 1914 et de celles qu'il convient de prévoir, ainsi que pour pourvoir à des travaux complémentaires ou à l'augmentation du matériel roulant, le conseil d'administration s'est fait autoriser à emprunter, au fur et à mesure des besoins, une somme de 200 millions, par émission d'obligations ou par tout autre mode d'emprunt.

Dans une allocution aux sentiments patriotiques de laquelle l'assemblée s'est chaleureusement associée, le baron Edouard de Rothschild a mis en relief le rôle primordial dévolu aux chemins de fer depuis l'ouverture des hostilités.

« Sur eux, a-t-il dit, devaient reposer toutes les opérations de la mobilisation et de la concentration, en attendant qu'ils deviennent les auxiliaires indispensables de nos armées en campagne; et je ne saurais mieux définir l'importance de ce rôle qu'en rép étant le mot de notre grand chef : « C'est une guerre de chemins de fer et les services qu'ils sont appelés à nous rendre dépassent toutes prévisions. »

« Les compagnies elles-mêmes, en tant que compagnies, heureuses de se sacrifier pour le salut de la patrie, n'avaient qu'à s'éclipser pour céder la place à l'autorité militaire et laisser, conformément aux lois de 1877 et 1888, la direction effective de tous les services passer sous le contrôle d'une commission de réseau militaire à laquelle je suis fier de rendre hommage.

« Que faut-il admirer le plus? L'excellence de l'organisation, la science, la méthode qui ont présidé à l'élaboration des plans ou les efforts combinés qu'il a fallu déployer pour leur exécution et leur bon fonctionnement? »

Après s'être fait l'interprète de la reconnaissance de la Compagnie envers M. Albert Sartiaux et ses collaborateurs, il a rendu hommage aux agents de la compagnie.

« Sous le feu de l'ennemi, ils n'ont jamais cessé de remplir leur service avec cet imperturbable sang-froid que seul peut inspirer l'esprit de sacrifice et de dévouement. Nombreux sont ceux qui ont été tués ou blessés. Nombreux sont ceux qui, lors de l'invasion de notre territoire, ont été pris par l'ennemi, soit comme otages, soit comme prisonniers de guerre et emmenés en captivité. C'est avec respect et émotion que nous nous inclinons devant ceux qui sont tombés glorieusement pour la patrie. C'est avec fierté que nous saluons le courage des autres et avec reconnaissance le dévouement de tous. »

M. de Rothschild a tenu à redire, après le rapport, que « les questions qui peuvent être soulevées entre l'État et la Compagnie » seront examinées plus tard, qu'à ce sujet les réserves utiles ont été faites et « qu'en présence de la reconnaissance officielle du principe de la réparation des dommages de la guerre, les intérêts demeurent intacts. »

Jetant un regard vers l'avenir, M. de Rothschild a affirmé sa « confiance dans le succès intégral de nos armes ». Mais, la victoire acquise, il y aura une tâche immense à entreprendre :

« Que de désastres à réparer, en présence desquels devront s'unir toutes les forces vives du pays et se dressera l'énergie des indomptables populations du Nord. Quant à votre Compagnie, elle se félicitera de pouvoir contribuer au retour de la prospérité générale en s'efforçant de mettre tous les moyens d'action dont elle pourra disposer au service de nos compatriotes si éprouvés, et d'aider ainsi à la reprise du commerce et de l'industrie. »

L'assemblée générale a adopté la proposition de fixer le dividende de 1914 à 44 francs pour les actions entières, intérêts compris et à 28 francs pour les actions de jouissance. Ce dividende a été mis en distribution le 1er juillet.

Tout en se conformant aux conseils de prudence que donnait, en avril 1914, M. Edouard de Rothschild, afin de limiter les effets de la crise économique menaçante, la Compagnie du Nord avait fixé le dividende de 1913 à 74 francs pour les actions entières et à 58 francs pour les actions de jouissance, et ce dividende était réalisé par prélèvement sur le seul produit net.

G. DE NOUVION.

LA BANQUE DU BRÉSIL

Le rôle des banques est trop important au point de vue économique, industriel, commercial, pour qu'il ne soit pas intéressant de donner quelques chiffres sur la situation actuelle de la Banque du Brésil, qui vient de publier son rapport pour l'exercice 1914, et qui est une banque à demi officielle.

Tout naturellement[1], cette Banque a souffert, comme tous les établissements analogues du Brésil, de la situation actuelle, faite tout à la fois de la guerre et de la situation particulière du pays. Non seulement l'importation a considérablement diminué, au préjudice notamment des recettes douanières fédérales, mais encore l'exportation se fait au milieu de graves difficultés ; le commerce, l'industrie ont grandement pâti, en dépit, ou plutôt à cause du moratorium et du cours forcé des billets convertibles. Les effets escomptés par la Banque ont représenté, en 1914, une valeur d'environ 124 900 000 milreis, celle des réescomptes étant de 29 600 000 (nous rappelons que la valeur réelle du milreis, pour l'année 1914, a été d'environ 1 fr. 25, ce qui est considérablement différent de sa valeur au pair). Le solde des comptes courants a été de 57 980 000 milreis, au lieu de 1 400 000 seulement en 1913 ; le solde des comptes courants de l'extérieur a atteint 270 000 milreis contre 122 000 en 1913. Le solde des comptes courants à échéance fixe n'était que de 202 000 milreis au 31 décembre 1914, au lieu de 8 276 000 en 1913 : ces comptes courants à échéance fixe sont des éléments d'appréciation, quand on veut savoir si les négociants désirent ou non avoir leur argent à leur disposition immédiate. Le mouvement des comptes courants garantis a subi une très forte dépression, le solde n'ayant été que de 30 900 000 milr.; de même, le solde des prêts à intérêt a été relativement très faible : 5 700 000 milr. Les agences, en général, n'ont donné qu'un bénéfice assez faible, la moitié environ du bénéfice de 1913. La guerre a rendu naturellement les opérations de change très difficiles ; les fournisseurs d'Europe ont exigé les liquidations de leurs comptes au Brésil, ce qui entraînait des remises fréquentes de sommes importantes à l'étranger, et à un moment où on se trouvait en présence de grandes difficultés pour couvrir ces tirages, faute de traites suffisantes sur les marchés étrangers. La Banque a même été forcée d'exporter de l'or pour le payement des intérêts et de l'amortissement de la dette publique, et même de réaliser quelques reports avec d'autres banques. Pour ce qui est de la vente des lettres de change (qui est calculée d'ordinaire en livres sterling) elle a été, en 1914, de moins de 18 millions, au lieu de 73,

1. Voir *le Messager de Sao-Paulo*, n° du 18 mai 1915.

en 1911, de 56 1/2, en 1913. Au reste, la Banque a été obligée de contracter un emprunt de 22 millions de milreis.

PLACEMENTS FRANÇAIS AU BRÉSIL

Un grand journal français du Brésil [1] publie du reste, d'après la publication *Jornal do Brasil*, une statistique assez intéressante sur les obligations brésiliennes émises en France. Ce sont uniformément des obligations de 500 francs ; l'intérêt en est généralement de 5 p. 100; pour quelques-unes il a été prévu à 4 1/2 p. 100 ; et une même, pour les chemins de fer du Nord-Ouest, n'était émise qu'à 3 1/2; pour ce qui est de certaines dettes fédérales, elles ont été placées à 4 p. 100, nous entendons toujours au nominal.

Il s'agit dans l'ensemble d'une somme de 2 208 millions 1/2 de francs, sans qu'on y comprenne, bien entendu, les capitaux employés au Brésil dans de nombreuses banques et sociétés particulières, pour lesquelles les relevés sont beaucoup plus difficiles à faire. En ce qui concerne les dettes fédérales, nous trouvons des chiffres unitaires assez gros; emprunts de 1906-1909 pour 100 millions, emprunt de 1910 pour autant, 40 millions pour l'emprunt de 1909 destiné au port de Fernambouco, 60 pour l'emprunt de 1811. L'État de Minas Geraes vient avec un total considérable réparti en trois emprunts de 120, de 50 et de 25 millions. Nous pourrions citer, parmi les autres chiffres importants, 84 millions pour les obligations Amazonas, 95 millions 1/2 et 50 millions pour les obligations Sao-Paulo. Dans les obligations de chemins de fer, se présentent au premier rang les 240 millions des chemins de fer Sao-Paulo-Rio Grande, 86 millions pour le Brazil Railway, 70 pour les chemins de fer Victoria Minas, 49 pour les chemins de fer du Nord-Ouest (l'émission à 3 1/2 dont nous parlions tout à l'heure). Dans les ports, à signaler 100 millions pour le port de Rio Grande do Sul, 75 pour Bahia, 62 1/2 pour Ceara, chiffre complété par une autre émission de 34 millions et plus. Il serait également intéressant de signaler, au groupe des banques dont les émissions sont aisées à constater, 70 millions pour le Crédit français, 30 pour la Banque agricole de Espirito Santo, autant pour celle de Sao-Paulo.

P. de M.

---

1. Voir le *Messager de Sao-Paulo*, n° du 22 avril.

CORRESPONDANCE

Paris, le 6 juillet 1915.

A propos des *Droits des créanciers des puissances venant à disparaître ou à céder une partie de leur territoire.*

Mon cher Directeur,

La question traitée hier à la Société d'économie politique nous a semblé rallier un assez grand nombre de partisans à cette thèse, que *l'État vainqueur qui annexe des territoires, doit endosser une partie de la Dette nationale du vaincu, correspondant à l'importance de ces territoires.*

Voulez-vous me permettre d'exposer brièvement un point de vue très différent, basé sur des considérations nettement objectives? Dans quelques mois, ce sujet ne comportera plus de discussions théoriques ou de simples exposés de principes : il y aura *des décisions à prendre, des faits à consacrer.* Nous devons avant tout, envisager *le possible et l'équitable.*

A notre sens, on ne saurait « liquider » par *le droit commun*, que l'on invoquait hier, une situation qui a été créée par *la méconnaissance et la violation de tout Droit.* Et, en l'occurrence, ce que l'on appelle *le retour au droit commun*, ne serait que l'établissement d'un droit uniforme et égalitaire, sans distinction de qualité entre les auteurs responsables et les premières victimes du conflit.

En se plaçant sur le terrain des réalités, il n'y a d'ailleurs que deux hypothèses à examiner :

Si l'Allemagne, épuisée financièrement, devait triompher militairement, il est hors de doute qu'elle *se soucierait de nos vœux et opinions comme de l'existence des passagers de la* Lusitania, et qu'elle nous écraserait de toutes les façons, avec la légèreté de main que nous lui connaissons. Il est hors de doute qu'elle ne prendrait à sa charge

aucune portion des dettes de la France ou de la Russie, nonobstant ses acquisitions territoriales. Reste-il un Français pour se créer des illusions à cet égard?

Alors, que devons nous faire dans la seconde hypothèse — la seule que nous puissions réellement envisager — celle de notre succès final? Ne suffit-il pas de se demander quelle serait l'attitude des Austro-Allemands, s'ils étaient les arbitres de la situation, pour découvrir notre ligne de conduite?

Prenons maintenant un exemple concret : admettons que la moitié de l'Autriche-Hongrie soit annexée, partiellement, par l'Italie, la Russie, la Roumanie et la Serbie. Après une guerre qui aura coûté aux Alliés quelque 150 milliards (frais de guerre et dommages) et deux années de paralysie économique, les capitaux ne seront pas surabondants. Les Alliés vainqueurs, il n'en restera pas moins, une Serbie ruinée, une Belgique, une Pologne et une vaste région française littéralement dévastées.

Or, cela m'intéresse beaucoup plus que la situation des porteurs de rentes allemandes ou autrichiennes après la guerre[1]. Il y a là certes de quoi mériter la compassion et l'intervention de toutes les forces restées intactes, des Alliés ; de quoi absorber toutes leurs ressources libres, et davantage.

Et c'est en présence de ce *devoir inscrit*, que nous irions nous forger des chimères de droit, pour reprendre à notre charge un passif allemand ou autrichien, les charges d'une dette essentiellement intérieure, ne l'oublions pas? Nous ne croyons pas cela possible.

D'ailleurs, qui dit *annexion* dit *conquête*, et *conquérir*, c'est *prendre*. La guerre est une œuvre parfaitement immorale, c'est entendu, — il ne fallait pas nous la faire, — mais assurément, si les Allemands s'y sont froidement décidés et préparés pendant quarante ans, *ce n'était pas pour conquérir notre passif*. On ne le répétera jamais assez.

Veuillez agréer, Mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

René Pupin.

---

1. Il y a des Français dans le nombre (N. de la R.).

NÉCROLOGIE

M. ÉMILE RATHENAU

Un des plus puissants industriels et financiers de l'Allemagne vient de mourir à Berlin à l'âge de soixante-seize ans. Il avait donc quarante-quatre ans quand fut fondée, en 1883, la Société générale d'électricité au capital de 5 millions de marks. Il était ingénieur et en fut nommé directeur.

Il résolut par des combinaisons financières de la faire absorber toutes les autres sociétés électriques allemandes. Il a réussi.

En 1913, cette société possédait 155 millions de marks en actions. Elle avait émis pour 109 millions d'obligations et possédait un fonds de réserve de 96 millions de marks; son bénéfice net s'est élevé, en 1913, à 29 millions et le dividende à 14 p. 100. La société employait 70 162 ouvriers et personnel de tout genre, et leur payait 74 832 000 de marks de salaires ; elle avait utilisé l'année précédente pour 194 845 000 marks de matières premières. La société possède sept usines à Berlin, sans compter l'usine Felten-Guilleaume et Lahmeyer, à Francfort, acquise en 1910.

On la désigne sous les initiales A. E. G. Elle a des filiales indépendantes comme la B. E. W., pour l'éclairage de Berlin.

Des sociétés à l'étranger étaient liées avec elles : Société française d'électricité à Paris, Société italienne d'électricité à Rome, Société générale belge d'entreprises électriques à Bruxelles, Société transatlantique d'électricité à Buenos-Ayres, etc. Par l'acquisition des actions de fabriques concurrentes, l'A. E. G. avait absorbé les *Karlswerke* de Mülheim ainsi qu'une grande fabrique de machines suisse.

La Gazette de Lausanne dit qu'on évalue le capital total avec lequel travaillent toutes les maisons à 3 milliards de marks.

Elle ajoute :

« Ce n'est pas tout ; l'A. E. G. a fondé, en vue de cette conquête industrielle du monde, plusieurs trusts électriques. On appelle ainsi

des sociétés financières dont le but est de créer et de soutenir des sociétés industrielles. Chacune des entreprises fondées par le trust est une cliente, qui achète à tout prix à la maison-mère. Celle-ci se vend à elle-même, et retrouve trois fois le bénéfice de son argent, une première fois directement, une seconde fois par l'intermédiaire du trust; la troisième, enfin, par l'extension de son cercle d'acheteurs.

« Dans son effort de domination, Émile Rathenau avait un obstacle à vaincre et une condition à remplir : l'obstacle était la Siemens-Schuckert, autre compagnie colossale qui lui disputait le marché du monde. Les deux maisons, plutôt que de se combattre, reconnaissant mutuellement leur force, ont préféré s'entendre. Unies, elles se sont assuré un monopole de fait sur le marché allemand et une force incomparable dans la concurrence mondiale. Ce n'est plus à l'une ou l'autre grande fabrique allemande que l'étranger a affaire, mais à l'Allemagne elle-même.

« La condition, c'était la Suisse : notre pays, avec ses montagnes, est le pays par excellence producteur d'électricité. En un pareil moment, alors que l'Allemagne étudie déjà l'électrification de ses chemins de fer et la prépare, les richesses électriques de notre pays entre les mains de l'A. E. G. valaient, et valent encore, sachons-le, tous les sacrifices. Par un travail soutenu et patient, Rathenau chercha à tuer l'industrie électrique suisse. Contre elle, tous les moyens furent mis en œuvre, achat d'actions, vente en dessous des prix, etc. Ce n'est pas sans raison d'ailleure que le plus importants des trusts de l'A. E. G., la Banque pour entreprises électriques, a été établie à Zurich. Cette société, généralement connue sous le nom d'Elektrobank, possède déjà en Suisse des intérêts considérables, à Laufenbourg et à Aarwangen en particulier. De plus, elle témoigne aux maisons suisses encore autonomes une sollicitude inquiétante, sans parler de l'abus du nom suisse qui se fait par le moyen de l'Elektrobank dans les autres pays.

« Rathenau est mort, mais son œuvre sera poursuivie. L'instrument qu'il a forgé passera dans d'autres mains qui sauront s'en servir; l'influence considérable qu'il exerçait sur le gouvernement impérial ne sera pas perdue non plus pour ses successeurs. Le nom de Rathenau était représentatif, à côté de celui de Ballin et bien plus encore, de la tendance de l'Allemagne moderne au monopole et à la domination économique.

Son fils, Walther Rathenau, âgé de quarante-sept ans, était codirecteur de l'A. E. G. Il est probable qu'il va remplacer son père.

M. G. Bourdon, dans son livre *l'Énigme allemande* a publié une bien curieuse conversation qu'il a eue avec lui. Il dit :

— Vous, Français, vous ne nous comprenez pas. Nous manquons

de grâce. Nous ne savons pas dire les mots qu'il faudrait. Nous sommes des buveurs de bière, nos déclarations sentent le tabac... Après le snobisme russe, ce n'est pas le snobisme allemand qui vous a plu, c'est le snobisme anglais, Alors a commencé une période lamentable, le Maroc, Tanger, Algésiras, Agadir.

« Nous ne sommes pas habitués à compter avec l'opinion publique. C'est quelque chose, qui, chez nous, n'a aucune importance. L'opinion n'a jamais fait la politique.

« Les héros de Corneille ont, sans cesse, à la bouche des mots tels que « mon honneur, ma gloire, ma vertu ». Vous ne trouverez rien de pareil dans notre littérature et c'est là ce qui, dans la vôtre, nous choque le plus. »

Il énuméra d'une manière très pittoresque les autres caractères qui séparent les Français des Allemands. Il traita les Pangermanistes avec mépris ; mais il ajouta : « Le peuple veut la paix. Est-ce à dire que ce peuple pacifique refuserait de répondre à l'appel de la guerre? Non. Il suffirait de lui refaire le coup de la dépêche d'Ems, il marcherait sans discuter ; mais il n'est point, par lui-même explosible. »

N. M.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 juillet 1915

Nécrologie : MM. Vavasseur, Paul Mellon, O' Breen.

Ordre du jour : Les droits des créanciers des puissances venant à disparaître ou à céder une partie de leur territoire.

Ouvrages présentés.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, qui préside, annonce à la Société la mort de M. Vavasseur, directeur de la *Revue des Sociétés*, fils du fondateur de cette revue; il avait récemment perdu un fils tué à l'ennemi; celle de M. Paul Mellon, un philanthrope dans toute la force du terme; enfin celle de M. O'Breen, directeur du journal hollandais, le *Telegraaf*.

On a appris la mort de l'un des fils de M. Stourm; il était disparu depuis longtemps, on a aujourd'hui la certitude de sa mort. Le bureau adressera à M. Stourm les douloureuses sympathies de la Société.

M. de Goy a eu aussi la douleur de perdre à l'ennemi l'un de ses fils, M. Jacques de Goy, et la Société a envoyé à M. de Goy l'expression de sa sympathie.

Le président souhaite la bienvenue aux invités de la Société à M. William Vogt, de Genève, auteur de *la Suisse au début de la guerre de* 1914, à M. Tilmant, rédacteur à *Anvers-Bourse*, à M. Carpentier, président de la Société d'économie politique de Lille.

M. **Leroy-Beaulieu** rappelle que le bureau de la Société est allé remettre à M. Arthur Legrand, député de la Manche, la médaille des cinquante ans.

M. **Daniel Bellet**, secrétaire perpétuel, signale parmi les ouvrages reçus : *les Finances de la Grèce*, par M. Andréadès; *Après la guerre : les collaborations nécessaires entre le commerce, l'industrie et les finances*, par M. Biard d'Aunet; *la Doctrine pangermaniste*, par M. Georges Blondel; *Lessons of the War : the War and the powers of the State*, par M. Yves Guyot; *Un autre aspect de la question européenne*, par M. Henri Lambert ; *Comment payer les frais de la guerre*, par Daniel Bellet, etc...

Le sujet inscrit à l'ordre du jour est adopté et la parole est donnée à M. Adrien Simon pour l'exposer.

LES DROITS DES CRÉANCIERS DES PUISSANCES VENANT A DISPARAITRE OU A CÉDER UNE PARTIE DE LEUR TERRITOIRE.

M. **Adrien Simon** voudrait exposer les données d'un problème sur lequel il croit utile d'attirer, dès maintenant, l'attention des économistes et aussi celle des gens qui exercent une action sur l'opinion publique, en attendant que de plus autorisés le résolvent en principe et que les arbitres de la paix future ne le résolvent en fait.

Car il faut que l'opinion soit saisie et bien avertie, si l'on veut éviter que, sur un point d'une importance vitale pour des pays créanciers de l'étranger dans des proportions aussi considérables que la France et l'Angleterre, il ne puisse être pris à la légère des décisions hâtives qui s'inquiéteraient par trop des intérêts, d'ailleurs légitimes, de la finance internationale toujours capable de se protéger elle-même puisque toujours organisée, et ne tiendraient pas un compte suffisant des droits des nombreux capitalistes gros et petits, créanciers individuels d'États étrangers, s'ignorant les uns les autres et inaptes à se défendre tant qu'ils ne se sont pas groupés en vue de leur défense commune, entre eux seuls, et à l'exclusion de gens et de sociétés, dont les intérêts peuvent être tout différents.

Le Congrès, qui, dans un avenir plus ou moins proche, sera appelé à décider des conditions de la paix et à fixer les droits et les obligations de chacun dans l'Europe nouvelle qui sortira de ses délibérations, devra certainement s'occuper du sort réservé aux créanciers des puissances vaincues.

Que certains États viennent à disparaître complètement ou qu'ils cèdent seulement une partie de leur territoire, les intérêts de leurs créanciers et, plus particulièrement, ceux des porteurs de fonds publics, les seuls d'entre eux dont les vainqueurs aient à s'inquiéter, seront compris au plus haut point.

Si ces créanciers étaient tous ou presque tous des ressortissants des États vaincus ou même des nationaux de pays demeurés neutres, les vainqueurs pourraient, selon la pratique constante jusqu'à ces toutes dernières années, se désintéresser de leur sort, ne prendre à leur charge aucune part des dettes correspondant aux territoires conquis et laisser leurs ennemis malheureux faire faillite à leur guise. Mais, tel n'est point le cas aujourd'hui. Quand parmi les belligérants il se rencontre des pays que l'on a pu à juste titre appeler les banquiers du monde, les intérêts de leurs nationaux créanciers des vaincus sont trop considérables pour que l'on puisse un seul instant songer à les abandonner sans défense à une décision arbitraire de celui des vain-

queurs auquel serait attribué un territoire enlevé à un État disparu ou largement amputé, ou encore moins à les livrer au bon plaisir d'un adversaire malheureux. L'un pourrait bien avoir tendance à se montrer un peu égoïste, et l'autre, tout naturellement peu désireux de tenir ses engagements envers des nationaux d'une puissance victorieuse, serait disposé à user des ressources qui lui resteraient pour préparer une revanche ou pour désintéresser ceux qui l'ont aidé pendant la guerre et ne se soucierait guère, s'il n'y est formellement contraint, de s'imposer des sacrifices en vue de s'acquitter à l'égard d'anciens créanciers, porteurs de fonds d'État émis dans un passé assez éloigné.

L'intérêt même des puissances victorieuses les conduira donc, qu'elles le prévoient ou non, dès maintenant, à s'inquiéter des créanciers des États vaincus et, après s'être entendues entre elles sur la nature et l'étendue des droits de ceux-ci, à exiger que ces droits soient déterminés et sauvegardés jusqu'à un certain point par les clauses même des stipulations du traité ou des traités de paix, s'il en est signé, ou à défaut par des déclarations insérées dans les protocoles d'un Congrès.

Force sera peut-être, alors, d'introduire dans le droit des gens un principe nouveau dont la reconnaissance constituera un grand progrès dans la voie de la prééminence des idées de justice et d'équité, de reconnaître aux créanciers des États venant à disparaître ou à céder une partie de leur territoire un droit à l'encontre des vainqueurs et aussi à l'encontre des vaincus, un droit qui ne serait pas un simple droit platonique, mais qui serait un droit effectif pourvu d'une sanction, contrairement à la pratique constante du passé.

Sans remonter plus loin, lors de la signature du traité de Francfort, les Allemands n'ont pas, que je sache, songé un seul instant à prendre à leur charge la part de la dette de la France qui correspondait à la charge antérieurement supportée de ce chef par les provinces cédées au vainqueur, non plus qu'à s'inquiéter de la sauvegarde des intérêts des Allemands porteurs de fonds d'État français. Au Congrès de Berlin, aucune fraction de la dette ottomane ne fut transférée aux États balkaniques agrandis ou nouvellement émancipés, et si la Roumélie orientale, qui devait plus tard se fondre dans la Bulgarie, eut à payer un tribut à la Porte, ce fut à titre de vassale et non comme codébitrice des dettes de l'Empire ottoman. Après sa guerre avec les États-Unis, l'Espagne, dépouillée de ses plus riches colonies, eut à faire face avec ses seules ressources à l'intégralité de ses anciennes dettes, y compris celle constituée par les bons de Cuba, sans qu'aucune fraction de cette dette ne fût assumée par la nouvelle République cubaine ou par les Américains qui s'annexaient cependant les Philippines et Puerto-

Rico, toute compensation en argent n'était alors que le prix d'achat d'un territoire non conquis.

Ce fut seulement à l'issue de la guerre entre l'Italie et la Turquie et lors de la dernière guerre balkanique, que l'on vit, pour la première fois, la diplomatie européenne émettre la prétention d'imposer au vainqueur une certaine participation au service de la dette de l'État vaincu, contraint, par la force des armes, à céder une partie de son territoire. Et encore, la participation ainsi demandée, présenta-t-elle un caractère tout particulier, en ce sens que l'Italie au traité de Lausanne, comme la Serbie, la Grèce et la Bulgarie à la conférence de Londres, ne furent pas tenues de prendre à leur charge une fraction déterminée de la dette ottomane, mais furent seulement astreintes à reconnaître comme valables à leur encontre les cessions d'impôts et de revenus publics consenties par le gouvernement ottoman en garantie d'emprunts antérieurement contractés, en tant du moins que ces impôts et revenus étaient recouvrables dans les territoires cédés.

Il ne fut alors fait aucune distinction entre les impôts et revenus publics donnés en garantie conformément à une convention internationale proprement dite ou à un acte assimilé, tel que le décret de *Moharrem*[1], et ceux engagés en vertu d'un simple contrat passé, en dehors de toute intervention diplomatique, entre le gouvernement ottoman et des maisons de banque consentant un prêt ou se chargeant de l'émission d'un emprunt, non plus qu'entre la fraction des recettes devant revenir aux créanciers de la Porte et celle tombant en définitive dans les caisses de celle-ci !

On peut donc dire que la dérogation aux pratiques anciennes a été alors plus apparente que réelle et que l'on se trouve en présence de stipulations d'ordre purement politique, tirant leur origine du désir ou de la nécessité de donner satisfaction aux volontés de l'Allemagne protectrice du gouvernement ottoman d'alors, plutôt que d'une reconnaissance formelle d'un droit à des créanciers d'un État qui, en cédant une fraction de son territoire, ne pouvait céder que les droits qu'il possédait lui-même, sur ce territoire.

Si je ne fais erreur, à l'heure actuelle la situation demeure entière au point de vue principe. Aucun précédent n'est, à franchement parler, favorable aux créanciers d'une puissance malheureuse sur les champs de bataille.

Le Trésor ottoman ayant été seul à profiter des sacrifices acceptés

---

1. Le décret ottoman du 8/20 décembre 1881 (28 moharrem 1299) a ratifié un accord passé entre la Porte et les délégués de ses créanciers, pour la sauvegarde des droits desquels le gouvernement ottoman consentirait à céder et garantir certaines ressources du Trésor ottoman dont la gestion était confiée à une administration internationale.

par l'Italie ou imposés aux puissances balkaniques, sous prétexte de protéger des créanciers dont les droits étaient largement garantis par les recettes réalisées par l'administration de la Dette publique ottomane dans les provinces demeurées turques, les futurs négociateurs de la paix seront appelés à décider en parfaite indépendance et sans avoir à tenir compte d'aucun précédent, si le droit public moderne s'en tiendra à la pratique ancienne qui ignorait les créanciers des États disparus ou dépouillés d'une partie de leur territoire, ou si, au contraire, les progrès des idées de justice dans l'esprit humain aussi bien que l'intérêt des vainqueurs n'exigent pas de reconnaître aux anciens créanciers des vaincus, porteurs de fonds d'État, un certain droit de priorité sur les fruits du domaine public sis dans les territoires ayant appartenu à leur débiteur ainsi que sur les produits des impôts recouvrés sur lesdits territoires.

Bien entendu, un semblable droit ne saurait à aucun degré être reconnu aux créanciers ordinaires de l'État vaincu non plus qu'aux porteurs de titres émis au cours de la guerre ou en vue de celle-ci, lesquels ne sauraient prétendre à un régime de faveur. La seule question qui se posera sera de savoir s'il convient ou non de reconnaître aux porteurs de fonds d'État anciennement émis un certain droit d'hypothèque sur les territoires ayant appartenu à leur débiteur ou même sur ceux continuant à lui appartenir, et, dans l'affirmative, de déterminer quelle extension sera donnée à un pareil droit selon les diverses natures de dettes en présence desquelles on se trouvera.

Au point de vue qui nous occupe maintenant, les dettes des États modernes ne présentent pas un caractère uniforme, loin de là : alors même que, dans une pensée de justice ou même par simple considération d'intérêt, un certain droit serait reconnu aux créanciers d'une puissance malheureuse, ce droit pourra varier selon que l'État débiteur a formellement affecté certains revenus au service d'une dette spéciale, qu'il a continué à faire le service d'une dette contractée par une entreprise particulière expropriée par lui, ou bien qu'il s'est contenté de donner à ses prêteurs la seule garantie de sa parole, sans autre gage que le crédit dont il jouissait.

Quand, par suite d'une convention internationale ou d'un engagement y assimilé, tel que le décret de *Moharrem*, un État a cédé à une administration internationale certains revenus affectés au service d'une dette spéciale, il peut sembler qu'en droit strict on se trouve en présence d'une véritable hypothèque qui doit être respectée par tout nouvel acquéreur des territoires sur lesquels celle-ci repose, mais jusqu'à concurrence seulement des sommes nécessaires pour le service de la dette en question, et dont on doit exiger également le respect absolu de la part du vaincu.

En ce qui concerne les dettes contractées par une entreprise particulière expropriée par l'État, notamment quand celui-ci a racheté une exploitation de chemin de fer ou une mine, la situation est identique ou presque. L'État n'a pu acquérir d'autre droit que ceux antérieurement possédés par la compagnie dont l'expropriation n'a pu modifier le caractère d'une dette garantie par l'actif d'une exploitation industrielle.

Dans un cas comme dans l'autre, les créanciers de l'État malheureux, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, semblent pouvoir réclamer avec quelque apparence de raison, que compte soit tenu d'une manière absolue des droits qui leur étaient reconnus avant la guerre et que le futur Congrès prenne les mesures nécessaires pour la sauvegarde de ces droits, tant à l'encontre du vainqueur que du vaincu.

Par contre, la situation des créanciers, si digne d'intérêt qu'elle soit, par ailleurs, paraît changer du tout au tout quand les revenus affectés à la garantie d'une dette ne le sont qu'en vertu d'un contrat passé avec une banque ou d'un simple prospectus d'émission, sans qu'il soit intervenu le moindre accord international et sans qu'il y ait eu constitution formelle d'hypothèque, ou, à plus forte raison, quand aucune assignation de revenus publics ou de produits d'impôts n'a été faite en faveur des porteurs de titres d'un emprunt d'État.

En pareil cas, alors même que leur contrat avec leur débiteur primitif leur assurerait un privilège sur les revenus tirés de certains territoires, les anciens créanciers d'une puissance vaincue ne semblent pouvoir faire valoir aucun droit de priorité à l'encontre des nouveaux possesseurs des territoires cédés. Tout ce qu'ils sont en droit de faire, c'est d'attirer sur leur sort la bienveillante attention des vainqueurs et de leur demander de sauvegarder, non leurs droits, mais leurs intérêts tant à l'égard d'eux-mêmes que des vaincus et de faire remarquer à l'État dont ils sont les ressortissants qu'il est le protecteur-né et doit tout naturellement s'occuper de la défense des intérêts de ses nationaux créanciers du vaincu.

S'il le juge à propos, persuadé par les arguments en ce sens qui lui auront été présentés en temps opportun, le vainqueur pourra bien, dans l'instant même où il s'annexe de nouvelles provinces, consentir à prendre à sa charge une part plus ou moins grande des dettes de l'ancien possesseur, correspondant aux créances de ses nationaux et de ses alliés et peut-être aussi à celles de certains neutres ou des anciens sujets de l'État emprunteur, délivrés d'un joug abhorré, ou exiger, pour la sauvegarde des droits des créanciers auxquels il s'intéresse, la création d'une administration internationale de la dette de l'État vaincu, avec cession formelle par celui-ci de revenus affectés

en garantie des dettes dont le service devrait continuer à être fait au moyen de ressources tirées des territoires conservés par le vaincu [1].

Mais le vainqueur agira alors de sa propre volonté, en dehors de toute préoccupation de justice supérieure et mû seulement par des considérations d'intérêt personnel.

Il verra si sa victoire est assez décisive pour lui permettre de contraindre son ancien adversaire à remettre le service de sa dette entre les mains d'une commission internationale lui rendant impossible d'affecter à d'autres objets les ressources réservées, aux termes des traités, au service de certaines dettes et d'effectuer aucun virement entre les sommes affectées à un emprunt ou à un autre, ou bien à une catégorie de créanciers ou à une autre.

Il décidera de même, en pleine indépendance, de la validité à son égard des cessions de revenus publics effectuées en dehors de tout accord international et de toute constitution formelle d'hypothèque, et, s'il estime qu'en ce qui le concerne il convient de respecter pour le tout ou pour partie les conventions passées entre un État disparu ou lui ayant cédé une partie de son territoire et certains créanciers de cet État, sa décision ne sera pas déterminée par le souci de respecter un droit, mais bien par la volonté d'épargner les intérêts de certaines catégories de porteurs de fonds d'État et peut être bien aussi par celle de ne pas laisser réaliser de trop lourdes pertes par des banques nationales encore détentrices du solde d'un emprunt contracté par une puissance ennemie, alors même que le produit de cet emprunt aurait servi à préparer la guerre contre le vainqueur de demain.

Les décisions ainsi prises librement à tort ou à raison, par les puissances victorieuses, ainsi que celles imposées par elles à leurs anciens adversaires auront une répercussion considérable, tant sur les fortunes privées nationales et étrangères, que sur les banques et sur les bourses du monde entier. Toute détermination prise en pareille matière sans réflexion suffisante et en cédant peut-être aux suggestions adroites d'un intéressé ayant su insinuer à temps une solution conforme à ses intérêts pourrait avoir les conséquences les plus graves

---

1. Une semblable proposition a été faite, d'ailleurs sans aucun succès, par le comte Corti, premier délégué italien au Congrès de Berlin, lequel avait demandé l'insertion, au protocole du Congrès, de la déclaration suivante:

« Les puissances représentées au Congrès sont d'avis de recommander à la Sublime-Porte l'institution à Constantinople d'une commission financière composée d'hommes spéciaux, nommés par les gouvernements respectifs et qui seraient chargés d'examiner les réclamations des porteurs de titres de la dette ottomane et de proposer les moyens les plus efficaces pour leur donner la satisfaction compatible avec la situation financière de la Sublime-Porte. »

pour la richesse publique d'une puissance qui se laisserait leurrer. Elle pourrait contribuer largement à faciliter une guerre de revanche ou à perpétuer l'infiltration d'une influence ennemie.

Il importe donc au plus haut point de demander, dès maintenant, aux financiers, aux diplomates, aux économistes et aux hommes d'État d'étudier la question et de se préparer à rechercher, sans négliger le concours des capitalistes plus directement intéressés, des solutions équitables conformes à la justice supérieure et aussi aux intérêts nationaux qui ne sauraient être sacrifiés aux intérêts de quelques-uns, si influents que ceux-ci puissent être, quand ces intérêts ne sont pas conformes aux intérêts généraux de leur pays et aussi à ceux des peuples alliés qui, la victoire obtenue, resteront unis, entre eux comme au cours de la période de guerre.

M. **Tilmant** remercie la Société de l'accueil qu'elle lui a fait et il souhaite que la France aide la Belgique à se relever de ses ruines.

M. **Raphaël-Georges Lévy** revient à la question traitée par M. Simon. C'est, dit-il, une question toute moderne qui est née de la façon nouvelle dont on mène les guerres, façon qui ne comporte aucun respect de la propriété privée. Dans la guerre actuelle, toute une série de mesures ont amené un mélange de la propriété publique et de la propriété privée; tout le monde : civil ou militaire, est entraîné dans la guerre. L'orateur pense qu'à la paix, on rentrera dans le droit commun. Dans le cas contraire, aucun pays n'aurait à l'avenir le courage d'expatrier ses capitaux.

M. **Alfred Neymarck**, vu l'heure avancée, se bornera à rappeler ce qui s'est passé en 1870. La partie du réseau de l'Est dans le territoire annexé fut considérée comme propriété privée et le prix fixé à 325 millions vint en déduction de l'indemnité de guerre. Dans nos budgets se trouve encore inscrite une annuité de 20 millions que nous payons à la Compagnie. D'autre part, quand les Allemands entrèrent à Strasbourg, ils voulurent s'emparer de l'encaisse et des billets de la Banque de France. Le prince royal s'y opposa en disant que c'était là une propriété privée.

Avant 1870, une distinction était faite entre les propriétés publiques et les propriétés privées. Il s'était constitué dans notre vieille Europe un droit public international dont M. de la Guéronnière, ancien ambassadeur à Constantinople, dans un ouvrage paru en 1883, d'une haute portée politique, a écrit l'histoire. Il rappelait les règles établies par les traités et les usages, qui constituaient un corps de doctrines assez puissant pour former un véritable code des nations. Le droit public international, dans toutes ses manifestations, droit

public maritime, droit public hospitalier, droit public commercial, etc., avait été étudié et décrit par M. de la Guéronnière; mais dans ce tableau, il restait et il reste encore un vide regrettable : c'est le droit public financier comprenant des ententes internationales entre les divers États emprunteurs et prêteurs pour la protection des capitaux prêtés à des États par des nationaux d'autres États. Depuis cinquante ans et particulièrement depuis vingt-cinq à trente ans, dit M. Alfred Neymarck, le crédit international a pris un développement considérable ; des rapports nouveaux sont nés. Le droit public financier international, que depuis 1875 il n'a cessé de réclamer, n'est pas encore formulé; les dernières guerres, comme la guerre actuelle, montrent combien il eût été désirable et utile qu'il le fût, bien qu'avant de naître, il n'ait pas éprouvé moins de vicissitudes que le droit public politique international de la vieille Europe.

A l'heure actuelle, en effet, apparaît la nécessité de ce droit public financier international, de cette entente internationale pour la sauvegarde des titres internationaux perdus, volés ou détruits, pour le respects des engagements pris par un état emprunteur à l'égard des nationaux d'un autre pays prêteur.

Ces graves questions sont d'une actualité saisissante : dans les départements envahis, nos malheureux compatriotes ont été dépossédés de leurs titres mobiliers, titres internationaux et divers, titres qui ont été perdus, volés, détruits; d'autres sont créanciers et porteurs de rentes de pays que nous combattons et ne sont pas payés. Qu'adviendra-t-il de leurs créances sur les pays étrangers, et des engagements que les emprunteurs avaient stipulés en leur faveur? C'est à notre victoire finale, dit M. Alfred **Neymarck**, qu'il faudra demander la réparation finale. Les Allemands qui ont déchaîné cette guerre : eux et leurs alliés, payeront le tout *avec intérêts composés*, suivant la forte expression que le *Times* employait récemment.

M. d'Eichthal fait observer que, comme l'a déjà indiqué M. Raphaël Georges-Lévy, on a introduit en ce temps de guerre des interdictions de payement entre belligérants qui ne devront pas survivre à l'état exceptionnel qui les a fait naître. Il ne faut pas confondre l'état de guerre avec ce qui suivra. Si on n'effectuait pas à la paix les engagements pris par les gouvernements, on affaiblirait le crédit des États.

Quand la souveraineté change, les obligations de la souveraineté déchue doivent incomber à la souveraineté qui la remplace.

Il faut prendre la souveraineté avec son actif et son passif. C'est un devoir de moralité publique et c'est en même temps un intérêt bien entendu pour l'avenir. Dans les précédents qu'on a cités, il y a tou-

jours eu, pense l'orateur, un répondant des engagements publics, et les créanciers n'ont pas été déchus officiellement de leurs droits. En cas de conquête partielle, la charge de la dette peut, par le traité de paix, rester au vaincu : c'est une des conséquences de la défaite. En cas d'absorption complète d'un État, c'est au nouveau souverain qu'incombe le devoir de remplir les engagements de l'Etat qui disparaît, et cela sans entrer dans les distinctions ingénieuses et subtiles qu'a exposées l'orateur qui a introduit le sujet. Le principe doit être le respect des créanciers de bonne foi. Sans quoi il n'y aurait plus d'emprunts possibles, dans des conditions acceptables pour les États.

M. **Devise** rappelle que le Japon a voulu autrefois confisquer les succursales de la banque russo-chinoise, en Mandchourie, cette banque ayant des retations étroites avec l'Etat russe; mais la banque a prouvé qu'elle était société privée et elle n'a pas été confisquée.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** remarque qu'on a traité deux questions différentes. On s'est attaché aux droits des particuliers porteurs de valeurs ennemies; ces porteurs n'ont pas touché leurs coupons, mais il va de soi qu'à la paix les choses seront rétablies en l'état, ces coupons arriérés seront payés autant que les ressources des pays le permettront. M. Leroy-Beaulieu ajoute que la question posée par M. Simon a une autre envergure. Les acquéreurs de territoires sont-ils responsables des dettes des États conquis? Les précédents sont tout à fait pour la négative. C'est seulement après les guerres balkaniques qu'on a songé à résoudre la question dans le sens de l'affirmative et cela pour des raisons financières et non morales, l'Angleterre et la France ayant de nombreux intérêts dans ces pays.

Les Etats-Unis n'ont rien pris à leur charge des dettes de Cuba et des Philippines quand ils ont enlevé ces colonies aux Espagnols. L'Italie n'a jamais assumé une partie de la dette autrichienne quand elle a annexé le Milanais et plus tard la Vénétie.

Il n'y a qu'un Etat européen qui ait disparu, c'est la Pologne; la question ne se posait pas encore. Un autre État est depuis longtemps en train de disparaître, c'est la Turquie. Quand elle a perdu des provinces on a songé à répartir une partie de sa dette entre les vainqueurs. Une commission, dans laquelle un membre de la société, M. Raffalovich, a tenu un rôle important, a été chargée de la répartition. Son œuvre a été arrêtée par la guerre européenne. La question pourra se poser pour l'Autriche. Ceux qui prendront des territoires autrichiens se chargeront-ils d'une partie de la dette autrichienne? Ce n'est pas sûr; mais ce principe est conforme aux règles de justice et aux intérêts de la France. Le droit une fois reconnu, il restera à la réaliser et

ce sera délicat, mais il semble que notre diplomatie devra insister pour faire reconnaître le principe.

La séance est levée à dix heures un quart.

E. R.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

ANDRÉADÈS. — *Les Finances de la Grèce.*

BIARD D'AUNET. — *Après la Guerre. — Les Collaborations nécessaires entre le commerce, l'industrie et les finances.*

G. BLONDEL. — *La Doctrine pangermaniste.*

DANIEL BELLET. — *Comment payer les frais de guerre. — La Fortune de l'Allemagne et la Richesse des alliés.*

HENAULT. — *Les Transactions commerciales franco-brésiliennes.*

H. LAMBERT. — *Un autre aspect de la question européenne.*

PAUL FLAT. — *Vers la victoire.*

DE LANESSAN. — *L'Empire germanique sous la direction de Bismarck et de Guillaume II.*

DE LANESSAN. — *Comment l'éducation allemande a créé la barbarie germanique.*

BOURGIN. — *Le militarisme allemand. Ce qu'il est. Pourquoi il faut le détruire.*

WILLIAM VOGT. — *La Suisse allemande au début de la guerre de 1914.*

YVES GUYOT. — *Lessons of the War. — The War and the powers of the State.*

JOURNAUX

American Chamber of commerce in Paris. — Buletin 133.

Bulletin mensuel de l'Association philotechnique.

Camara de Comercio de la Provincia de Madrid. — Boletin oficial.

Bulletin statistique de la Roumanie.

La Correspondance. — Journal suisse.

Documents pour servir au développement du commerce français dans les pays étrangers (Chili et Italie).

La Guerre économique. — Bulletin officiel de l'Union économique française.

Journal de la Société d'horticulture de France.

Bulletin of the New-York Public Library.

Revue mensuelle du Bureau central des Pays-Bas.

Moniteur du commerce roumain.

Le Rentier.

La Réforme sociale. — Bulletin de la Société d'économie sociale.

Revue des sciences politiques. — Numéro de juin 1915.

Revue économique et financière.

Journal de la Société de statistique de Paris.

COMPTES RENDUS

L'Empire germanique sous la direction de Bismarck et de Guillaume II, par J. L. de Lanessan, ancien ministre de la Marine, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. 1 brochure in-8. (Librairie Félix Alcan.)

Comment l'éducation allemande a créé la barbarie germanique, par J.-L. de Lanessan. 1 brochure in-8. (Librairie Félix Alcan.)

Vers la victoire, par Paul Flat ; préface de Louis Barthou. 1 brochure in-8. (Librairie Félix Alcan.)

Ces trois brochures, à des titres divers, répondent aux préoccupations du public.

Dans la première, M. de Lanessan dit que pour bien voir les causes de la guerre, il faut remonter jusqu'à la fondation de l'Empire allemand en 1871. Ce n'est pas assez. En réalité, l'Empire allemand a été fondé en 1866. La constitution de l'Empire allemand est identique à celle de la Confédération de l'Allemagne du Nord. L'empereur allemand a exactement les attributions qu'avait le roi de Prusse comme président du Bundesrat et chef de l'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord. L'Empire allemand n'a apporté de nouveau que le titre, l'annexion de la Bavière, du Wurtemberg, du duché de Bade et du duché de Hesse.

M. de Lanessan cite un certain nombre de dépêches intéressantes sur l'attitude de Bismarck et de l'empereur Guillaume à l'égard de la France au lendemain de la guerre :

Au moment où M. Thiers fut remplacé par le maréchal de Mac-Mahon, M. de Gontaut-Biron écrivait de Berlin au nouveau ministre des Affaires étrangères, M. de Broglie : « Le roi, je crois pouvoir l'affirmer, a favorablement accueilli le 24 mai; il est particulièrement très sympathique à M. de Mac-Mahon et tout ce qui est conservateur à Berlin partage la manière de voir du roi... On a vu avec plaisir l'arrêt mis au progrès du radicalisme par l'avènement du nouveau gouvernement, mais on veut que la convalescence se prolonge bien longtemps et on redoute le rétablissement. C'est le sentiment de

M. de Bismarck, et son esprit hardi autant qu'ingénieux ne négligera pas les occasions de nous empêcher de nous relever. »

D'un autre côté, il ne tenait pas à une restauration monarchique : il écrivait le 20 décembre 1872 à M. D'Arnim, son ambassadeur à Paris :

« La France est pour nous un salutaire épouvantail. Tant que les monarchies marcheront d'accord, la République ne pourra rien leur faire. Telle est ma conviction, et elle m'empêche de conseiller à Sa Majesté de soutenir en France les droits monarchiques. »

M. de Lanessan s'étend longuement sur les résultats de la politique du Kulturkampf, en Allemagne, au point de vue des rapports de Bismarck avec la France. M. de Broglie, écrivait à notre ambassadeur à Berlin, M. de Gontaut-Biron, le 12 août 1873 : « Il est un point qui m'a toujours inquiété : c'est la question religieuse en Allemagne. » Il avait raison et il comprenait lui-même que « le péril clérical » français inquiétât l'Allemagne : « Comment ce bruit du péril clérical, répété par tant d'échos, n'aurait-il pas inquiété sérieusement même de bons esprits, quand on voyait jusqu'à M. Thiers, l'un des auteurs principaux de la fameuse loi d'enseignement de 1850, et le défenseur autrefois attitré du pouvoir temporel du Saint-Siège, faire mine de s'associer à une émotion générale et promettre, dans une lettre publique, qu'il allait reprendre son siège à l'Assemblée pour défendre la liberté religieuse menacée. »

L'Italie se rapprochait de l'Allemagne. Victor-Emmanuel allait à Berlin par peur que la France ne voulût prendre sa revanche de 1870 en rétablissant le pouvoir temporel du Pape. Les évêques français faisaient tout ce qui était nécessaire pour provoquer et entretenir les inquiétudes. Ils s'occupaient de la politique intérieure de l'Empire allemand par des adhésions bruyantes à l'Encyclique par laquelle Pie IX protestait contre la condamnation du cardinal Ledochowski, archevêque polonais de Posen, condamné à la prison et à l'amende et déposé de ses fonctions par un tribunal séculier. Bismarck demanda des poursuites contre les évêques français. Il disait à l'ambassadeur :

« Le gouvernement allemand ne juge pas suffisante la satisfaction que vous avez cru lui donner par la circulaire de M. de Fourtou ; il lui faut un pas de plus. Il ne suffit pas d'avertir les évêques ; ils doivent être punis ; c'est la seule manière de prouver que vous n'êtes pour rien dans les offenses que nous recevons d'eux, et que vous en répudiez la solidarité... Vos évêques fomentent la révolte dans l'empire : c'est ce que nous ne pouvons supporter. C'est le cas, en particulier, pour l'évêque de Nancy, dont la juridiction est encore mixte et s'étend aux districts récemment annexés. Si vous laissez continuer ces procédés, c'est vous qui aurez rendu la guerre inévi-

table, et nous la ferons avant que le parti clérical, se rendant maître du pouvoir, la déclare au nom de la religion catholique persécutée. Voilà pourquoi vos projets de restauration monarchique ne m'ont jamais plu ; je me méfiais de l'influence que vos cléricaux prendraient sur le comte de Chambord. »

Il eut soin de faire publier cette conversation, à propos de laquelle l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* disait : « Du moment où la France s'identifie avec Rome, elle devient notre ennemi jurée. La paix du monde ne peut exister avec une France soumise à la théocratie pontificale. » Bismarck lui-même disait à qui voulait l'entendre : « Je ne suis pas l'ennemi de la France... mais je le déclare, si la France soutient les catholiques en Allemagne, je n'attendrai pas qu'elle soit prête. Elle le sera dans deux ans, je saisirai auparavant l'occasion favorable. »

Pendant ce temps, il pesait sur la Belgique pour qu'elle limitât la liberté de la presse où les catholiques d'Allemagne étaient soutenus et il essayait d'agir dans la même direction auprès des grandes puissances.

Bismarck trouvait que la France se relevait trop vite. Il voulait intervenir dans l'organisation intérieure de l'armée française. Cependant, il est douteux que M. de Bismarck ait voulu faire la guerre contre la France en 1875. Les indiscrétions de M. Radovitz paraissent des menaces faites d'accord avec le Chancelier pour faire échouer les projets réellement belliqueux de de Moltke et des officiers qui voyaient, dans une nouvelle campagne, à cette époque, des lauriers faciles à cueillir.

M. de Lanessan expose bien la campagne de Bismarck contre la Russie en 1877 et en 1878. Le Congrès de Berlin a été une grosse faute de l'Angleterre et de la France qui se contentait d'une phrase vague « par laquelle nos droits acquis en Orient étaient « expressé- « ment réservés ».

M. de Lanessan dit :

A « Saint-Pétersbourg, on ne se fit pas faute de nous faire entendre que nous récompensions mal Alexandre II du service qu'il nous avait rendu en 1875. Mais Waddington, qui avait succédé au duc Decazes, ne voulait pas entendre parler d'un accord avec la Russie et Jules Grévy était hostile à toute combinaison de politique étrangère. Aussi Waddington s'était-il, au congrès de Berlin, attaché uniquement à plaire à l'Angleterre. Nous faisions ainsi, consciemment ou inconsciemment, le jeu de Bismarck, dont le but était d'affaiblir autant que posssible la Russie. »

M. de Lanessan trouve habile la double politique jouée par Bismarck à l'égard de l'Autriche et de la Russie. Or, la Russie s'était

détachée de l'Allemagne avant la chute de Bismarck; et il tomba quand il voulut la ressaisir.

M. de Lanessan glisse légèrement sur un certain nombre de fautes diplomatiques commises par la France.

Quand Guillaume II prit la couronne en 1888, il avait vingt-neuf ans, deux ans après, « il débarquait le pilote ». M. de Lanessan retrace le portrait que tout le monde connaît en groupant quelques traits caractéristiques. Il rappelle que M. Lavisse, au moment de l'avènement de Guillaume II voyait Guillaume II ayant « pour ami de cœur » le tsar, « l'autre empereur, le seul vrai empereur qui existe avec lui sous le soleil » et se concertant avec cet « autre empereur » en vue d'ambitions qui « s'étendraient d'Amsterdam à Constantinople, voire même au delà » et de conceptions communes sur « le devoir de protéger contre la révolution les trônes et les autels ». Or, Guillaume devait bientôt devenir jaloux de l'autre empereur » dont les territoires étaient beaucoup plus vastes que les siens, dont les sujets étaient trois fois plus nombreux que ceux de son propre empire.

« M. Lavisse espérait aussi que Guillaume II comprendrait la nécessité de renoncer à la politique exclusivement militariste de la Prusse. « Son intelligence apte à tout comprendre, disait-il, peut être tentée par des problèmes plus grands que ceux de la stratégie, de la tactique ou de la balistique... La réflexion, la pratique du gouvernement, les difficultés mêmes qu'il rencontrera, la maturité qui s'achèvera persuaderont à l'empereur Guillaume II que sa tâche est tout autre que celle de ses ancêtres. » Et l'historien traçait de cette tâche nouvelle un tableau bien fait pour séduire l'esprit du jeune empereur: Trouver les conditions les meilleures de la vie économique, adoucir « les contrastes malsains », apaiser les rancunes sociales, donner à la conscience religieuse la pleine liberté de ses manifestations, apprendre à un peuple l'art de se gouverner soi-même, déshabituer les nations de la haine, réconcilier l'Europe et féconder de nouveau par la paix cette vieille terre historique épuisée par la guerre... »

Le programme de M. Lavisse était celui du bon desposte. Il eût du savoir que cet être extraordinaire n'a jamais existé. Guillaume II, qui n'est pas bon, a eu l'ambition de jouer ce rôle. Il a touché à toutes les questions que lui indiquait M. Lavisse ; et il en est arrivé à la guerre de 1914.

Je me permets de signaler une appréciation économique qui a l'inconvénient de donner l'illusion que la prospérité de l'Allemagne écrasait celle des autres nations.

M. de Lanessan dit que « l'énorme accroissement de la marine marchande de l'Allemagne s'est produit au détriment des nations

maritimes de l'Europe. » — Pas de l'Angleterre, pas de la Norvège, pas de la Hollande à coup sûr [1]. M. de Lanessan dit que les sociétés de navigation allemande « ont pris la première place dans les ports d'Anvers et de Rotterdam ». Mais les ports d'Anvers et de Rotterdam sont les ports du Rhin : il n'est donc pas étonnant que les navires allemands y aillent. Il ajoute « dans le port français de Cherbourg ». Il était facile d'y prendre la première place. Aucune marine marchande ne fréquentait ce port de guerre; et les transatlantiques allemands qui y déposent et y recueillent des voyageurs ne s'y arrêtent pas.

Dans sa seconde brochure, M. de Lanessan examine *comment l'éducation allemande a créé la barbarie germanique*. Schopenhauer a dit : « Tandis que l'écrivain français enchaîne ses pensées dans l'ordre le plus logique et, en général, le plus naturel, et les donne ainsi successivement à son lecteur, l'Allemand, au contraire, les entrelace dans une période embrouillée, parce qu'il veut dire six choses à la fois... Tout apparaît comme dans un brouillard. » M. Alfred Fouillée ajoute à ces mots l'explication suivante : « C'est que l'Allemand sent la complication infinie des choses, et le Français leur simplification possible par l'intelligence. » L'observation de M. Fouillée, dit M. de Lanessan, est exacte si l'on y remplace le mot « sent » par le terme « cherche ».

M. de Lanessan indique la conception de l'État introduite par Hegel. Elle a subi des déviations que M. de Lanessan résume ainsi : « Ramener les Sociétés « individualistes » de la Grèce, de Rome, de la France, de la Grande-Bretagne à une organisation collectiviste, où chaque individualité ne jouirait que d'une activité réglementée, comme dans les sociétés de fourmis ou d'abeilles, était devenu l'idéal de la philosophie et de la politique inspirées par l'autocratie prussienne. Le but que la Germanie s'assignait solennellement était de dominer l'Europe, voire le monde entier, pour « l'organiser ».

La brochure de M. Paul Flat est intitulée *Vers la victoire*. Voici les titres de ses chapitres. Traits de l'âme française; Esquisse d'un esprit neutre; le Prestige de la victoire; l'Institut et la Guerre; le Devoir des intellectuels; Chauvinisme et Patriotisme; Allemands contre l'Allemagne; la Guerre et la Littérature de demain.

J'aurais des objections à faire contre ce titre : « Quelques traits de l'âme française. » « L'âme française » est une de ces expressions vagues que devraient bien bannir de leur vocabulaire ceux qui désirent opposer la clarté et la précision françaises à l'obscurité allemande.

---

1. Voir *Journal des Economistes*. Décembre 1914, p. 19.

M. Flat a beaucoup fréquenté l'Allemagne et en a rapporté des observations intéressantes ; il reste un des fidèles de Wagner et il dit avec raison qu'il y a un certain nombre de choses que l'Allemagne continuera de fournir et que nous lui achèterons. Il est même fort gêné de l'interruption des relations commerciales entre la France et l'Allemagne. Au commencement de la guerre, il a besoin d'un médicament.

« C'était un produit allemand, devenu de plus en plus rare. Un jour que j'en demandais dans une pharmacie, je crus que le regard du tenancier allait me foudroyer. « D'abord, m'empressé-je de lui répondre, je ne suis pas tenu de savoir que c'est là un produit germanique. Et puis, quand bien même je le saurais, si c'est le seul qui m'apporte un soulagement, ne serais-je pas stupide de m'en priver? »

« Est-ce que les Français vont renoncer au merveilleux Salvarsan d'Ehrlich — *vulgo* 606 — parce que ce chimiste, aussi ingénieux comme chimiste que maladroit comme Allemand, n'a pas hésité à apposer sa signature au bas du fameux manifeste? »

Il est évident que les métallurgistes de l'Est ne renonceront pas non plus aux 6 millions de tonnes de houille qu'ils importent d'Allemagne.

Un des paragraphes de la brochure de M. Flat porte ce titre : « Soyons durs » et il est repris par M. Barthou dans sa préface : « Il ne suffit pas de vaincre l'Allemagne, il faut l'abattre et la réduire à l'impuissance et la haïr ». La haine, pendant la guerre, est un facteur que les Allemands ont pris à tâche, par les atrocités qu'ils ont commises, par leurs prétentions et leurs hypocrisies, de développer. Que cette haine soit entretenue et exaspérée pendant les hostilités, soit : mais après? Que ces hostilités aillent jusqu'à une victoire décisive, c'est nécessaire. Mais que signifie cette expression : « Soyons durs! » Est-ce envers les chefs d'Etat responsables de la guerre, ou envers les soixante huit millions d'Allemands? Qu'est-ce que M. Flat et M. Barthou entendent par cette expression? Quelle solution politique comporterait-elle? Ni M. Flat ni M. Barthou ne l'indiquent : et c'est cette solution qui importe.

N. Mondet.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

THE STATEMAN'S YEAR BOOK, 1915 (52e année), edited by J. Scott KELTIE, assisted by M. EPSTEIN. 1 vol. de 1 536 pages.

Tous les travailleurs connaissent ce livre de référence sans égal. Dans ses *Introductions tables*, il comprend d'abord un tableau général du *British Empire*, puis les ressources et produits des diverses possessions britanniques : aliments, matières premières, minerais; un tableau du commerce de l'empire; les productions minérales du globe; celles du sucre et de la soie; la marine marchande et la marine militaire de chaque nation du monde; les câbles sous-marins du monde; les dates et la longueur de l'ouverture des diverses sections du chemin de fer de Bagdad; la situation financière et commerciale des divers pays; une comparaison du développement du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France; les prix, les salaires, les grèves dans le Royaume-Uni; les chambres de commerce britanniques à l'étranger; le texte de divers traités; une table chronologique des principaux événements de la guerre de 1914, et une bibliographie de la guerre; le budget britannique 1914-1915 et les prévisions budgétaires 1915-1916, etc.

Le *Stateman's year book* de cette année contient quatre cartes : 1° carte ethnographique de l'Europe; 2° expansion de la Prusse; 3° carte historique de la Pologne; 4° les pouvoirs coloniaux du monde.

La première partie du *stateman's year book* est consacrée à l'Empire britannique et ne contient pas moins de quatre cents pages : la seconde aux États-Unis et contient deux cent vingt-trois pages; la troisième aux autres pages.

La préparation de l'édition de cette année a présenté des difficultés particulières. Il a été impossible d'obtenir les informations habituelles de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie : la Belgique et la Serbie ont été complètement désorganisées; cependant la direction du *Stateman's year book* a fait tous ses efforts pour donner toutes les informations possibles, et elle est parvenue à en donner sur la Turquie. La Chine, la Grèce, l'Espagne, la zone du canal de Panama, ont fait l'objet de revisions spéciales.

Ces indications suffisent pour montrer l'importance de ce livre de référence.

N. M.

LE DALLOZ ET LA GUERRE DE 1914. 3 vol. et un supplément parus. (11, rue Soufflot, Paris.)

Les événements militaires qui se déroulent depuis le début d'août 1914 ont motivé la promulgation de lois et publication de décrets, d'arrêtés ministériels et de circulaires qui n'intéressent pas exclusivement le jurisconsulte de profession. D'une part, en effet, le caractère général de l'obligation militaire, qui appelle sous les drapeaux toute la partie valide de la population virile adulte, conduit la plupart des citoyens à s'intéresser à des dispositions réglementaires qui atteignent

soit eux-mêmes, soit des membres de leurs familles; d'autre part, la perturbation apportée dans les relations commerciales par l'état de guerre, se complique de prohibitions législatives ou réglementaires soit de communication avec les belligérants, soit d'exportation de certains produits; l'économiste ne peut donc étudier ces faits et discuter la portée des mesures intervenues sans posséder le texte des lois ou décrets qui régissent la matière. Il en est de même des moratoria qui, sous les formes les plus variées, depuis la prorogation des échéances des effets de commerce jusqu'aux tolérances dans l'acquittement des loyers, peuvent contrarier de méritoires efforts visant la reprise des affaires : cette réglementation appelle une attention d'autant plus vigilante que certaines mesures d'une élaboration hâtive sont l'objet d'amendements ultérieurs qui peuvent en modifier le caractère essentiel.

De là l'utilité d'un recueil qui offre des garanties non seulement d'absence de lacunes et de facilité de recherches, mais encore de compétence éprouvée de la part de ses auteurs. L'œuvre de la librairie Dalloz satisfait à ce programme.

Un premier volume a donné dans l'ordre chronologique tous les textes essentiels (lois, décrets, arrêtés ministériels, circulaires) promulgués en raison de l'état de guerre du 31 juillet 1914 au 15 octobre suivant. Un deuxième volume contient les textes du 15 octobre 1914 au 1er janvier 1915 : il se termine par une table générale alphabétique indiquant pour chacune des matières, soit du premier, soit du deuxième volume, la liste et la page des dispositions qui la visent. Ce volume renferme également les trois décrets du 7 janvier 1915 qui concernent respectivement la prorogation des délais en matière de loyers, l'interdiction de la vente, tant en gros qu'en détail, ainsi que la circulation de l'absinthe et des liqueurs similaires, l'ouverture de nouveaux débits de boissons.

Un troisième volume s'applique aux textes du 1er janvier au 15 mars 1915 (y compris le décret du 20 mars 1915 sur les loyers), avec une table relative aux trois premiers volumes.

En publiant ses deux premiers volumes, l'administration Dalloz s'était principalement proposé de répondre aux desiderata des magistrats, des jurisconsultes et des administrateurs; elle avait donc omis à titre systématique un certain nombre de textes; mais l'accueil que les éléments militaires ont réservé à cette publication, a déterminé les auteurs à la compléter par un supplément qui constitue un volume où figurent les textes faisant défaut dans les deux premiers. Une table alphabétique, qui ne renferme pas moins de quatre-vingt-seize colonnes, s'applique aux trois volumes et au supplément des deux premiers.

Cette brève énumération doit suffire à montrer que les rédacteurs ont mis tout en œuvre pour rendre au lecteur le maximum des services qu'il était autorisé à réclamer de leur zèle. Ils savent, du reste, par les laborieuses publications auxquelles l'administration Dalloz a attaché son nom, que, comme les travaux lexicographiques, selon l'expression de Littré, les collections juridiques n'ont pas de fin : le conflit armé, par sa prolongation, ne leur permet pas encore de prévoir la clôture de la tâche supplémentaire qu'il leur impose. Aussi un quatrième volume est-il annoncé pour faire suite aux précédents. Cette simple nouvelle montre que rien n'a été négligé pour répondre à l'attente d'un public sans cesse plus fidèle et plus nombreux.

MAURICE BELLOM.

CHRONIQUE

I. La guerre. — II. Les munitions : système allemand et système anglais. — III. Réparations ou libéralités. — IV. Le commerce français et le commerce allemand par tête. — V. L'Office du commerce extérieur. — VI. L'appel à l'or.

La guerre. — En France, les lignes des alliés s'étendent de la bouche de l'Yser aux pentes du Jura, ce qui, avec les méandres décrits, représente une longueur de 950 kilomètres. Les Belges en occupent 25 ; les Anglais 50 et les Français 875.

Il est évident que la ligne n'est pas pleine. Si nous avons 2 500 000 hommes, sur ce front, il n'y a pas 3 soldats par mètre courant. Les points principaux sont la ligne de la mer à Albert; les routes de Soissons et de Reims; le nord de la Champagne, l'Argonne, Verdun, le Couronné de Nancy.

Les Anglais donnent à la stratégie du général Joffre le titre de guerre « d'attritions [1] ». La destruction des hommes de l'armée allemande fut son premier objectif. Elle doit avoir pour résultat des pertes de l'ennemi hors de proportion avec nos propres pertes; et son immobilisation.

Pendant que notre armée refoulait les Allemands de certains points importants et leur présentait une barrière infranchissable, elle put s'organiser, les cadres purent être renouvelés; on put fabriquer des canons, des obus, l'artillerie lourde qui manquait.

On nous a dit qu'en un mois la fabrication des obus avait augmenté de 600 p. 100, relativement au commencement de la guerre; qu'au mois de juin elle avait augmenté de 900 p. 100 : mais qu'est-ce qu'on fabriquait au mois d'août?

1. Voir *the Times*, *The Achievement of France*. 4e article, 28 juin.

Le point de départ nous manque pour que nous puissions nous rendre compte de la signification de ce pourcentage.

Le gouvernement a été soutenu par le patriotisme de tous : le général Joffre n'a rencontré nulle opposition : sur 330 généraux, il a pu en faire remplacer 158 et rajeunir de dix ans leur cadre.

Il y a une certaine déception qui provient du recul des Russes. Mais quand les Russes reculent, ils infligent toujours de lourdes pertes à leurs ennemis : ils ont détruit l'armée austro-hongroise : et ils ont montré qu'ils pouvaient se mesurer avec les Allemands et souvent les battre.

D'après un article paru dans le *Berliner Tageblatt*, sous la signature du major Morath, voici comment un militaire allemand juge la situation :

Les nouvelles positions des Russes, à l'est de Lemberg, ont en somme l'immense avantage de barrer à peu près toutes les routes à leur adversaire...

En France, les alliés remportent bien quelques petits succès partiels; toutefois, il faut avouer que les Français emploient tous les moyens imaginables pour nous surprendre ou nous induire en erreur, et ainsi nous écraser dans un immense corps-à-corps. En 1870, les Français redoutaient surtout le corps-à-corps avec l'infanterie allemande. Aujourd'hui, ils le recherchent et semblent vouloir adopter une tactique générale pour provoquer une action décisive et toute à leur avantage. L'armée française est entièrement dans les mains de ses chefs.

Si nous n'avons donc pas pu avoir de bataille décisive sur le front, ce n'est pas de notre faute : les Allemands la redoutent et font tout leur possible pour l'éviter.

Le front de l'armée anglaise est étroit : mais les Anglais ne seraient pas moins de huit cent mille hommes en France qui ont été peu à peu entraînés.

Leurs pertes prouvent leur activité, d'après une communication du 11 juin, faite par M. Asquith. Au 31 mai, les pertes dans l'armée anglaise étaient de :

	Officiers.	Autres.
Tués	3 327	47 015
Blessés	6 496	147 482
Disparus	1 130	52 617
	10 955	247 114
Total général	258 000	

Celles subies dans les Dardanelles étaient, à la même date :

	Officiers.	Autres.
Tués	496	6 927
Blessés	1 134	23 542
Disparus	92	6 445
	1 722	26 914
Total général	28 636	

Nous ne connaissons pas encore les pertes de la marine : et nous ignorons surtout ce que fait la marine. Seulement nous savons que la mer est libre et nous en profitons. Il y a bien de temps en temps quelque navire coulé par un sous-marin; mais si on compare les résultats de ces actes avec le mouvement maritime de la Grande-Bretagne, ils sont nuls. Nous l'avons déjà constaté : et le mois de juin n'a rien changé à cette constatation.

L'amirauté dissimule ses actes avec beaucoup de soin. Elle a intérêt à ce que le baron Tirpitz ne sache rien de ce qu'elle fait.

Ce n'est pas l'amirauté britannique, c'est la marine russe qui a communiqué la dépêche suivante :

Pétrograd, 4 juillet.

Dans la mer Baltique, le 2 juillet à trois heures de l'après-midi, un sous-marin anglais a attaqué et fait sauter, à l'aide de deux torpilles, un vaisseau ennemi du type *Deutschland.*

Il est probable que ce sous-marin est accompagné de plusieurs autres.

Le romancier M. Wells a dit dans une lettre :

Les Anglais ont 2 000 avions; pourquoi ne les lance-t-on pas sur les derrières de l'armée allemande pendant que nos troupes l'attaqueraient par devant. Cette idée était déjà venue à plusieurs Français quand ils avaient appris que nous possédions 5 000 avions avec des aviateurs de premier ordre.

Un avion peut porter 10 grosses bombes et 30 petites. Une charge d'avions, à peu près invulnérables aux shrapnells tirés d'en bas, pourrait écraser l'armée allemande.

Cette charge vaudrait mieux que la conception d'une charge de cavalerie qui entretient inutilement des dizaines de milliers de chevaux qui ne servent à rien, et sont une

lourde charge de dépenses et des dizaines de milliers d'hommes inutilisés ou à peu près. Une expérience de près d'une année semble donner à l'état-major la possibilité et le devoir de s'affranchir de cette vieille tradition.

Le Journal des Débats du 13 juillet a reproduit un tableau du colonel américain Harrisson indiquant ses prévisions pour la guerre. En septembre, il prévoit un grand effort offensif des Allemands à l'ouest : en octobre et en novembre leur recul, en décembre l'arrivée des Français devant le Rhin. Il ne prévoit la reprise de l'offensive russe qu'en septembre. A cette date, il envisage l'action de la Roumanie et une jonction de l'Italie-Serbie-Roumanie et une offensive générale contre l'Autriche, avec une marche en avant des Russes. En octobre, il annonce l'invasion de la Hongrie par les trois côtés, le recul des Allemands en Courlande et en Prusse orientale; en novembre l'invasion de l'Allemagne; et en décembre, la demande d'armistice. Il prévoit l'action de la Bulgarie en août et la chute de Constantinople en septembre.

Ce sont des prévisions possibles, et nous devons espérer que les mois de juillet et d'août seront plus utilisés qu'il ne le suppose.

II. *Les munitions : système allemand et système anglais.* — Le communiqué du 18 juin rendant compte des combats autour de Neuville, dit : « Notre infanterie, après avoir attaqué avec une extrême énergie, très efficacement appuyée par un tir de près de trois cent mille obus... »

Les Anglais, rendant compte de leur combat autour de Neuve-Capelle, disaient, un mois auparavant, que ces quelques jours leur avaient coûté plus de munitions que les deux années et demie de la guerre sud-africaine.

Ce qui est admirable, c'est que les spécialistes de la guerre n'aient pas prévu qu'elle ferait d'énormes consommations de munitions. C'est une preuve de la séparation profonde qui existe entre la mentalité militaire et la mentalité industrielle.

Le problème actuel exige qu'elles se confondent : et de là une grosse difficulté.

Les Allemands, eux, n'hésitent pas. On annonce « que l'autorité militaire, invoquant l'état de siège, a décidé de punir d'un an de prison les ouvriers employés dans l'industrie lorsqu'ils interrompraient leur travail avant la fin de leur contrat ou sans l'autorisation patronale. »

Ils ont trouvé la solution du caporal Schlague. — Travaille ou je frappe ! Mais ces psychologues profonds n'ont pas réfléchi que, s'ils pouvaient forcer des ouvriers à se rendre dans les ateliers, ils ne pourraient pas les forcer à fournir une productivité sérieuse. Le travail servile a toujours été stérile.

Les Anglais s'adressent à la persuasion. M. Lloyd George essaye de développer l'enthousiasme. C'est un effort généreux; et nous espérons qu'il sera couronné de succès. Mais l'effort continu qu'exige le travail use vite toute exaltation.

III. *Réparations ou libéralités.* — D'après le rapport de M. Hébrard de Villeneuve, au nom de la commission supérieure des dommages de guerre, la commission a adopté les principes du système que nous avons déterminé dès la première heure,

La réparation s'appliquera aux dommages directs et matériels, estimés d'après la valeur des objets au moment de la guerre.

Elle exclut les dommages indirects tels que la privation de bénéfices. Si on la comprenait, il faudrait payer des dommages indirects à tous les soldats qui ont perdu à l'armée les gains qu'ils pouvaient obtenir dans la vie civile.

Au point de vue de la méthode d'évaluation, nous avions dit que la base devait être la dernière évaluation décennale de l'administration des contributions directes faite en 1910. La commission demande la communication préalable des documents qui s'y rapportent.

Seulement, les déviations ont commencé immédiatement. Au lieu de se borner à cette constatation, le rapport ajoute : « La commission pourra rechercher le prix que les constructions auraient coûté à élever avant la guerre, en déduisant la dépréciation de leur vétusté ». C'est la porte ouverte à l'arbitraire. Voici un autre point qui, permettant toutes les interprétations, sera gros de conséquences financières et surtout morales :

« Dans le cas où la somme représentant la valeur du dommage ne permettra pas de reconstituer les choses détruites, qu'il soit bien entendu que nous n'avons ni la volonté ni le pouvoir de limiter les sacrifices que voudra faire le législateur pour appliquer le principe du droit à réparation : c'est à lui qu'il appartiendra d'allouer au besoin, en

sus du dommage, sous forme d'avance ou de prime à la reconstruction, les indemnités que la situation financière du pays lui permettra d'attribuer aux sinistrés qui voudront aider au relèvement économique, industriel et agricole de la France libérée et victorieuse. »

Ces phrases vagues sont déplorables. Sous prétexte d'aider au relèvement économique, industriel et agricole de la France, il y aura des habiles qui sauront se créer des protecteurs politiques et recevoir, non pas des réparations, mais des libéralités sous prétexte d'encouragement.

Nous demandons plus que jamais une appréciation déterminée par une règle fixe : 1° l'évaluation décennale pour la propriété bâtie; 2° la police d'assurances pour les meubles et approvisionnements. Rien de plus.

IV. *Egalité du commerce français et du commerce allemand par tête.* — La circulaire de la *Ligue du libre-échange* donne le chiffre de l'exportation par tête du commerce français et du commerce allemand (voir *suprà*). Nous donnons ici le chiffre total du commerce extérieur.

D'après l'*Almanach Gotha*, la population allemande, en 1914, est comptée à 67 800 000 têtes, et pour la même année, la population de la France est de 39 700 000 têtes, soit en chiffres ronds 68 et 40 millions.

Si nous comparons, par rapport à ces chiffres de population, le commerce français et le commerce allemand, en 1913, voici les résultats que nous trouvons :

Le chiffre total du commerce extérieur de la France est de 15 300 millions de francs, soit de 382 francs par tête.

Le chiffre total du commerce extérieur de l'Allemagne est de 20 867 millions de marks, soit en convertissant le mark au pair de 1 fr. 23, de 25 707 millions de francs, ce qui fait 378 francs par tête. Le commerce total de l'Allemagne est donc de 5 francs par tête inférieur au commerce français.

Nous avons exporté pour 688 millions de francs, soit 172 francs par tête; les Allemands ont exporté pour 10097 millions de marks, soit pour 12 425 millions de francs, ou 182 francs par tête.

La différence entre l'exportation française et l'exportation allemande est de 10 francs, soit moins de 5,50 p. 100.

Mais dans le chiffre des exportations allemandes sont compris 723 marks de houille, soit 889 millions de francs ou 13 francs par tête. Si on les déduisait des exportations alle-

mandes, celle-ci seraient inférieures de 3 francs par tête aux exportations françaises.

Par tête, le commerce extérieur allemand est donc à peu près égal au commerce français. Voilà ce qu'il faut retenir, au lieu de prendre l'attitude d'écrasé que certains de nos compatriotes mettent leur vanité à nous donner.

V. *L'Office du commerce extérieur.* — « L'Office national du commerce extérieur » vient de publier le compte rendu des efforts qu'il a faits depuis le commencement de la guerre « contre le commerce allemand et austro-hongrois ».

Nous n'avons pas besoin de ce rapport pour savoir que son directeur, M. Mercier, est actif et fort intelligent. Il a mis beaucoup de zèle à son œuvre. Il a trouvé des concours : mais je me permettrai quelques observations relativement à ce rapport.

Le titre n'est pas bon : « Contre le commerce allemand et austro-hongrois ». Nous ne supprimerons pas le commerce de cent vingt millions de personnes. Ce que nous devons chercher, c'est à développer notre propre commerce. Dans la vie, il ne s'agit pas d'empêcher les autres de faire; il s'agit de faire soi-même et de faire mieux.

Je vois (p. 12) que l'*Office national* « s'évertue à bien pénétrer nos exportateurs de l'obligation de mettre en route, dès maintenant, sans attendre la fin de la guerre, toute une armée de voyageurs habiles.

Le conseil est beaucoup plus facile à donner qu'à suivre : beaucoup de ces voyageurs habiles sont dans la force de l'âge, donc mobilisés.

Mais il ne suffit pas d'envoyer une armée de voyageurs; — qu'est-ce que ces voyageurs ont à offrir et à quel prix? voilà l'important.

Le rapport dit que « la rupture des relations avec les pays ennemis a mis en relief la dépendance de certaines de nos industries, tributaires de l'étranger pour des pièces complémentaires nécessaires à l'achèvement d'un grand nombre d'articles français ». Il en sera toujours ainsi. Le rapport ajoute : « Il apparaît, dès lors, que le relèvement d'anciennes fabriques françaises et la création d'industries nouvelles, en France, s'impose. » Tout dépend du prix de revient. Si, fabriquée en France, cette pièce complémentaire coûte 100 francs, tandis qu'elle ne coûte que 75 francs à l'étranger, le prix de l'objet est relevé d'autant et son débouché restreint.

L'*Office national du commerce extérieur* annonce qu'il est en mesure de permettre d'établir des prix franco de douane. C'est là une besogne très utile. J'espère qu'il peut aussi établir des prix de transport, de manière que l'expéditeur indique le prix « cif », le prix au point d'arrivée et non le prix « fob » du point de départ (« cif », prix, insurance, fret ; « fob », franco bord). C'est le prix à l'arrivée qui importe au destinataire.

Page 17, je trouve un desideratum dangereux pour les finances de l'Etat, relatif à « la création de lignes de navigation ». Ce ne sont pas les transports qui créent l'industrie. La Suisse n'a pas de marine ; et son commerce est de 637 francs par tête, tandis que celui de l'Allemagne est de 378 francs et celui de la France de 382 francs par tête.

Le premier acte de sagesse est de ne pas demander de dépenses au gouvernement, car toutes les dépenses qu'il fera augmenteront les frais généraux de la nation, donc la difficulté de produire et de vivre.

VI. *L'appel à l'or.* — A l'instigation de certains députés de Paris, le ministre des Finances a cru devoir faire un appel patriotique à ceux de nos compatriotes qui possèdent de l'or de le verser à la Banque de France en échange d'un certificat de civisme ainsi conçu :

BANQUE DE FRANCE

VERSEMENTS D'OR POUR LA DÉFENSE NATIONALE

La Banque de France constate que M..... a versé ce jour une somme de..... en or, en échange de billets de banque.

Paris, le..... 191 .

Le Caissier principal.

Mais on annonce qu'on fait établir, par un graveur réputé, un modèle de reçu artistique que ses possesseurs pourront encadrer. On ne parle pas encore d'une décoration.

Comme complément, le ministre des Finances a fait rendre le décret suivant :

Article premier. Sont prohibées la sortie ainsi que la réexportation, sous un régime douanier quelconque, de l'or brut en masses, lingots, barres, poudre, objets détruits, ainsi que des monnaies d'or.

Cette disposition n'est pas applicable aux exportations de la Banque de France.

Pour le moment, nous nous bornons à enregistrer les mesures, nous en constaterons les résultats.

La Chambre de Commerce de Montréal (Canada) vient de nommer M. Yves Guyot, membre d'honneur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Tableau général du commerce et de la navigation (1913). 2e vol. *Navigation.* (Direction des douanes, ministère des Finances.)

La guerre de 1914 et le droit, par Victor Basch, professeur adjoint à la Sorbonne. Une brochure in-8. (Ligue des droits de l'homme.)

Conseil général du département de la Seine. T. CXXX. Troisième session de 1914. Mémoires de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de police, et *Procès-verbaux de délibérations.* 1 vol. gr. in-8 de 786 p. Paris, 1915.

Assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des paysans suisses. 1 vol. in-8, 1915. Brugg.

Short unit courses for wage earners and a factory school experiment. (U. S. department of Labor. Bureau of Labor of statistics.)

Agricultural statistics 1914. *Returns of produce of crops in England and Wales.* 1 vol. in-8. (Board of agriculture and fisheries.)

Population a study in malthusianism, by Warren S. Thompson. 1 vol. in-8. (University of Michigan.) (Columbia University.)

The constitutional year book, for 1915, 31 year. 1 volume in-8. (National unionist Association of conservative and liberal unionist organizations, (London.)

John Hopkins University studies in historical and political science. — *The Helper and american trade-unions*, by John H. Ashworth (Baltimore).

Columbia University studies in History, Economics and public Law :

The Sovereign council of new France a study in Canadian constitutional History, by Raymond du Bois Cahal. — *The Review of American colonial legislation by the King in Council*, by Elmer Beecher Russell. — *Reconstruction in Georgia, economic, social, political*, 1865-1872, by Wilfred Thompson.

Some Lessons of the War, by Professor Flinders Petrie. (A pamphlet) London : Partridge and Cooper.

Movimento commerciale de Regno d'Italia dell' anno 1913. T. II, parte

seconda : Movimento per paesi di provenienza e di destinazione (paesi extra Europei). Parte terza : Movimento delle principale Dogane. 1 vol. in-4. Roma.

Le Ceneri di Loranio e la filosofia di Tamerlano, par Michelangelo Billiā. Une brochure dédiée aux professeurs de philosophie à Liége, MM. Alphonse Leroy, Georges Monchange, décédés, et Oscar Merten. Milano· Edizione de « l'Azione ». 1915.

Immigracion y movimiento de pasajeros en el año 1914. Secretaria de Hacienda. Seccion de Estadistica. Imprenta La Propagandista, Habana, Republica de Cuba.

Comercio Exterior. Primer semestre del año 1914. Secretaria de Hacienda. Imprenta La Propagandista, Habana, Cuba.

Anuario estadistico de la Republica Oriental del Uruguay. Libro XXII. Tomo II. Años 1909-1910. Director general de estadistica, M. Julio Llamas. Imprenta artistica y encuadernacion de Juan J. Dornaleche. Montevideo.

Memoria de Hacienda correspondiente al año comprendido de Marzo 1914 *al Marzo de* 1915. (Estados Unidos de Venezuela). Tip. Empresa el Cojo, Caracas.

Resumen anual de Estadistica municipal (Año XI, 1913), par Don Ramon V. Benzano, Intendente municipal, et Doctor Joaquin de Salterain, Director honorario de Censo y Estadistica municipal. Montevideo, Tipografia Moderna.

Association générale d'Alsace-Lorraine, fondée à Paris en 1871. Reconnue d'utilité publique. Médaille d'or, Exposition universelle de 1900. — Siège de l'Association. Paris, 38, rue du Château-d'Eau, 38. — Rapport général présenté aux sociétaires le 20 mars 1915 et adopté après lecture par l'Assemblée générale. Une broch. in-8.

SOMMAIRE DES REVUES

Revue des sciences politiques. — 15 juin. La situation des neutres exposée par des neutres. I, Danemark, par E. Ehlers; II, Grèce, par S.-P. Phocas Cosmetatos; III, Norvège, par Axel Ryan; IV. Pays-Bas, par P. Roosenburg; V. Suisse, par G. de Reynold. L'Egypte et les débuts du protectorat, par X. La guerre et le problème polonais, par Th. Grostem-Gviazdowski. Une sous-préfecture pendant la guerre, par A. T. La diplomatie de Bismarck et la politique de Guillaume II, par Caendel.

La Réforme sociale. — 1er-16 juin 1915. Qu'est-ce que l'économie sociale? par M.-F. Lepelletier. Société d'économie sociale. Le droit de la guerre chez les Indiens de l'Amérique du Sud, par le comte J. de Brettes. Une enquête sur les budgets de familles ouvrières au Danemark, par M.-F. Lepelletier.

Revue internationale de sociologie. Par René Worms. — Mai 1915. L'organisme social : exposé historique, par Adolphe Ferrière. La question finlandaise. Communication d'Yvonne Pouvreau. Observations de René Worms.

Journal d'agriculture pratique, par Henry Sagnier. — 1er juillet. Les viandes d'approvisionnement, par G. Moussu. Les graines de betteraves françaises et étrangères, leur valeur comparée, par Emile Saillard.

The Nineteenth Century and After, London. — July. To Avence, by W. S. Lilly. The secret o Germany's Strength, by J. Ellis Barker. Germany's treatment of native races and Britain's Duty, by John H. Harris. The Great mistake of Talleyrand and Lord Castlereagh, by Yves Guyot. Alcohol : What it does to us and what we ought to do with it, by Sir Lauder Brunton, Bart., National service : (1) an individualist's plea for obligatory service : A postscript., by George A. B. Dewar ; (2) Income-tax and national service, by Professor E. C. Clark. The Nex War: Man versus insects, by Sir Harry H. Johnston, India's Rally to the imperial cause, by F. H. Brown. The future of the aniline dye Scheme: A Forethought, by J. W. Gordon, The effect of six Months' War on the timber supplies, by E. P. Stebbing. (Head of the Foresty Department, Edinburgh University.)

The Fortnightly Review, London. — July 1915. Italy's New Birth, by Dr. E. J. Dillon. Are We Winning? by Outis. Outlawry at Sea : An Indictment of the German Navy, by Archibald Hurd. The National Government, by Auditor Tantum. What will be Austria's Future? by V. Life in Eastern Galicia, by the Rt. Hon. W. F. Bailey. Our Artillery Task in the Great War, by Frank Fox. War Problems and How to Meet Them, by Sir Clement Kinloch-Cooke, M. P. The Conquest of German S. W. Africa, by H. A. Bryden. The Paris of To-Day, by John F. Macdonald. History of the War. With Maps.

The Contemporary Review. — July 1915. The temper of the people, by Rt. Hon. C. F. G. Masterman. The late Crisis et its causes by A. P. Nichoison. The irresolute neutrals, by Dr. E. J. Dillon. The Union of de-

mocratic control by E. D. Morel. Germain South-West Africa and the union by Alfred Scholfield. Russia's three strong leads, by the Bishop for North and Central. Bohemia and the War, by M. J. Landa. Intensive Farming in Flanders, by princess Kropotkin.

The American Economic Review. — June 1915. Boston Field of Workmans compensation in U. S. W. C. Fisher. Cooperation among Grocers in Philadelphia E. M. Patterson. Commercial attachés and foreign Trade. A. L. Bishop. Automatic regulation of monopoly F. K. Blue.

The American Economic Review. Princeton New Jersey supplement. — December 1914. 27 annual meeting of the American Economic association. Economics and the law, adress of the president by John H. Gray. Speculation on the stock-exchanges and public regulation of the exchanges, by Samuel Untermeyer and Henry C. Emery. Market distribution by Royal Meeker and L. H. D. Wald. Statistical work of the United States government. The effect of Unione and inherlance taxe, on the distribution of wealth, by T. S. Adam.

The Journal of Political Economy published by the University of Chicago. — Juin, 1915. The merchant and his law Nathan Isaacs. Economic theory and social Reform. Walton Hamilton. An application of cost accounting in Rate Making Robert H. Tacker.

Revista de economia y hacienda (semanal.) Dr Daniel Riu. Madrid. — 22 mai 1915. El comercio exterior en el primer trimestre. Las sociedades mercantiles de responsabilidad limítada. — 29 mai. El monopolio de los telefonos. Los auxilios à la produccion nacional. — 5 juin. Los bancos y la esportacion. La crisio vinicola nacional, la riqueza vinicola en peligro. — 12 juin. El emprestito. El capital frances en Russia. El encaje oro del Banco de España. — 19 juin. Los valores economicos de Inglaterra y Alemania en su relacion con la guerra europea.

España economica y financiera, Madrid. — 15 mai 1915. El presupuesto de 1914 y la situacion de la hacienda. El balance alimenticio de Alemania. — 22 mai. La creacion de nuevas industrias. El monopolio de los telefonos. — 29 mai. Las cajas de prestamos de Alemania. La situacion economica y financiera de Italia. — 5 juin. La industria lanera española. 12 juin. El empresto. — 19 juin. La guerra y el encarecimiento de la vida. La viticultura en la region manchega.

El Economista (semanal). Dr J. J. Garcia Gomez. Madrid. — N° 1512, 15 mai 1915. Los effectos de la guerra europea sobre la industria española. El carbon. La escasez de carbon y su remedio. — N° 1513. 22 mai. El Gobierno y la proteccion á las industrias. — N° 1515, 5 juin. Observaciones economicas. Los protestos de letras y la mencion sin gastos. — N° 1516, 12 juin. Estudio del emprestito. — N° 1518, 26 juin. Sobre el emprestito. La historia de los emprestitos anteriores.

España comercial (Dos veces al mes). Dr R. Molina Canovas. Madrid. — 17 mai 1915. La estadistica mineria de España. La industria lanera en España. — 5 juillet. La estadistica mineria. La industria lanera.

Boletin del ministerio de hacienda del Uuruguay (mensual). Montevideo. — 20 avril 1915. Deudas del Brasil. El equilibrio financiero del Uruguay. Inembargabilidad del Seguro popular.

Boletin oficial de la Camera de comercio de Madrid. — Mai 1915. Actuario de la Camara en el asunto referente a las mercancias de procedencia alemana.

Le Messager de Sao-Paulo. D° E. Hollender. Sao-Paolo. — 22 avril 1915. Placements français au Brésil. — 18 mai. Le message du Dr Wenceslan Braz, président de la République du Brésil. Rapport de la Banque du Brésil.

Nuova Antologia. Roma Maggiorina Ferraris. — 16 Giugno 1915. L'Inghilterra nel conflitto europeo, di una lega economica degli stati alleati per la guerra vittoriosa e breve, Victor. Lo statuto del 1848 e

l'opera del ministro Borelli, con lettere inedite di Carlo Alberto, Emilio Crosa. Patria e libertá nei canti di A. V. Koltzov, Nicolas Festa, prof. nella R. Universitá di Roma. L'igiene nei problemi della civiltá contemporanea, Giuseppe Sanarelli, deputado.

Giornale degli economisti e rivista di statistica, Roma. — Juin. El nuovo regime doganale della Silvia e l'incidenza dei dazi preferenzioli, Attilio Cabiati. La politica economica dell' Austria e il separatismo ungherese, Filippo Carli. Le finanze della Germania e la guerra.

Le Gérant : FÉLIX ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES
APRÈS LA PAIX

I. « La reprise des affaires » et la préoccupation de demain. — II. La réclame pour l'Allemagne. — III. L'Amérique du Sud. — IV. Apologie de l'Allemagne : incohérences et erreurs.

I. — La « reprise des affaires » et les préoccupations de demain

J'ai reçu de nombreuses lettres, dont la quantité s'est accrue depuis la publication de la *Lettre aux membres de la Ligue du libre-échange* [1]. Toutes se résument de la manière suivante : — Quelle sera la situation économique et financière de la France? Quel sera son avenir économique?

Mes correspondants me demandent mon opinion sur telle ou telle brochure, telle ou telle conférence, tel ou tel discours; et quoique le *Journal des Économistes* traite constamment les problèmes que posent les événements actuels ces instances me prouvent qu'il est nécessaire de procéder à une étude d'ensemble.

Ce qui préoccupe nos correspondants, ce n'est pas la reprise des affaires pendant les hostilités, c'est la situation économique de la France au lendemain de la guerre.

Nombre de personnes, non seulement en France, mais aussi dans la Grande-Bretagne, croyaient que la guerre, en

1. Voir *Journal des Économistes*, juillet 1915, p. 118.

les débarrassant de la concurrence allemande, allait être pour elles une excellente affaire. Cette illusion n'a pas résisté à l'épreuve de quelques semaines.

La guerre est un état antiéconomique qui bouleverse tous les rapports d'échange et de production. Le moratorium, en ajournant les échéances, a supprimé les rapports entre vendeurs et acheteurs : et tout industriel, tout commerçant, tout banquier est un homme qui paye parce qu'on le paye; et du moment que les autres se dérobent à l'échéance, il est obligé de se dérober aux échéances qui lui incombent.

Toute vie économique comporte ensuite des matières premières, des transports pour les apporter et des trans ports pour en expédier les produits, de la main-d'œuvre et des débouchés.

Or, la houille a manqué, en partie, les minerais, aussi; une partie de nos stocks de laine a disparu à Roubaix; les transports étaient arrêtés, non seulement à la frontière, dans les ports, mais même à l'intérieur du pays, tout mouvement étant subordonné à la convenance de l'état-major.

Le *Bulletin du ministère du Travail* a publié les résultats d'une enquête, faite par les inspecteurs du travail, — ou au moins par ceux d'entre eux qui n'ont pas été mobilisés, je suppose, — sur l'activité pendant la guerre des établissements industriels et commerciaux. Elle s'étend du mois d'août 1914 à janvier 1915. Elle ne porte que sur un nombre restreint d'établissements.

Elle constate que sur 15 groupes d'industries, qui ne comprennent pas les mines, la différence au 1er janvier entre le personnel normal et le personnel occupé est de 44 p. 100.

Sur 44 p. 100, 24 étaient mobilisés et 20 en chômage. Presque la moitié, 45 p. 100 du personnel qui manquait à l'industrie et au commerce n'était donc pas sur le front : il était au repos.

Sur 31 676 établissements observés, 15 685 fonctionnaient en août; 22 487 fonctionnaient en janvier. Sur 1 070 800 ouvriers qui y travaillaient en temps normal, il y en avait 328 000 en août et 600 000 en janvier. La proportion était passée de 31 p. 100 à 56 p. 100.

Dans la circonscription de Paris, le nombre des établissements sur lesquels le service a pu recueillir des indications

est de 11 495, sur lesquels 4 456 fonctionnaient en août 1914 et 6 555 en janvier 1915. La proportion a donc passé de 42 à 57 p. 100; mais la proportion des ouvriers n'est que de 45 p. 100.

La mobilisation a été la cause essentielle du ralentissement ou de l'arrêt des établissements industriels et commerciaux. Même dans les professions où la main-d'œuvre masculine ne joue qu'un rôle secondaire, il a suffi parfois de la mobilisation d'un chef d'établissement ou de quelques ouvriers spécialistes pour les arrêter complètement.

Le rapport énumère les autres causes de chômage : moratorium, difficultés des transports, limite du combustible.

Le rapport ne dit pas un seul mot du rôle que les allocations jouent dans le chômage. Les inspecteurs qui l'ont rédigé ne peuvent cependant pas l'ignorer. Alors pourquoi l'avoir dissimulé?

Mais le rapport ne mentionne pas suffisamment le manque de débouchés.

L'industriel ne produit pas pour produire : il produit pour vendre, et le client manquait.

Tous les hommes adultes valides de dix-huit ans à quarante-huit ans, envoyés sur le front, ne produisant pas, ne pouvaient pas échanger leurs produits contre d'autres produits. Tous les autres réduisaient leurs dépenses parce que leurs ressources avaient diminué, ou, même, si par exception ils avaient conservé des ressources égales, ils se gardaient bien de faire des dépenses égales à leurs dépenses antérieures. Excepté pour les objets d'alimentation, le débouché était resserré ou même fermé.

On avait bien dit au commencement de la guerre : — La mer est libre : les Allemands sont bloqués. Prenez leur place dans l'Amérique du Sud, dans l'Amérique du Nord, partout!... Exportez.

Mais on ne peut pas exporter sans autorisation. Un service fait attendre toute autorisation ; l'un la repousse, un autre l'accorde ou *vice versa*. Comment un industriel et un commerçant pourrait-il conserver ses clients, *a fortiori* en recueillir de nouveaux, quand il ne peut pas être certain de leur livrer leurs achats?

Les personnages auxquels on a soumis ces observations ont bien été forcés de se rendre compte de la réalité des faits ; mais n'ayant aucune responsabilité dans les pertes que pouvaient subir les industriels, ils répétaient avec autorité :

— Fabriquez! Produisez! accumulez des stocks afin que vous soyez prêts pour la paix.

Ces personnages leur donnaient le conseil de thésauriser : car les stocks absorbent des capitaux qui ont servi à rémunérer le capital, les matières premières et la main-d'œuvre. Si ce capital est immobilisé dans un stock qui ne s'écoule pas, il est aussi enfoui que s'il était au fond d'un bas de laine ou dans quelque mystérieuse cachette. Or, la plupart des produits ne s'améliorent pas en vieillissant. Par conséquent, non seulement leur accumulation fait dormir un capital, mais encore le réduit dans une proportion plus ou moins grande.

Ce conseil ne pouvait avoir d'autre résultat que celui de diminuer nos disponibilités, alors que nous avons besoin d'en avoir le plus possible.

Il a bien fallu renoncer à la politique des stocks. Loin d'augmenter, les approvisionnements diminuent.

Je ne parle pas des obstacles à la circulation apportés par l'administration. Tandis qu'on peut à peu près voyager en chemin de fer, si vous avez l'imprudence de vous servir d'une automobile, vous êtes arrêté à tout instant, même dans les régions les plus éloignées du théâtre de la guerre par des postes militaires qui démontrent leur patriotisme et excercent leur activité, en coupant la circulation sur les routes où ils sont chargés de l'assurer.

En réalité, il ne peut y avoir qu'une industrie active, parce que cette industrie a le grand et le seul véritable client qui existe dans les pays engagés dans la guerre : — C'est l'État.

Le 5 février, le ministre du Travail, M. Bienvenu Martin, a envoyé aux préfets une circulaire pour les inviter à constituer, dans chaque département une Commission mixte départementale, « à l'effet de rechercher d'une manière précise et d'indiquer pour chaque industrie de la région les mesures pratiques et immédiatement réalisables qui lui paraîtront propres à activer le retour à la vie économique normale ».

Dans ce but, elle doit s'occuper « du recrutement de la main-d'œuvre, de l'approvisionnement en matières premières, des débouchés nécessaires aux produits fabriqués ».

Une note communiquée à la presse à la fin de juillet nous a appris que ces commissions ont fonctionné dans cinquante-

huit départements, et la note résume ainsi leurs travaux :

Elles ont éclairé le gouvernement sur la situation de certaines industries locales et leurs besoins. Sur leur demande, des offices départementaux de placement ont été créés dans une vingtaine de départements, en vue de régulariser le marché de la main d'œuvre, de diminuer le chômage et de fournir du travail aux réfugiés; quelques-uns de ces offices doivent comprendre une section spéciale en vue du placement des mutilés de la guerre. En ce qui concerne l'organisation de l'apprentissage, certaines commissions ont émis des vues particulièrement intéressantes. Les vœux des commissions, dont l'œuvre se poursuit, sont transmis aux ministres intéressés, aux quels ils fournissent d'utiles éléments d'appréciation.

Nous espérons que les caractères généraux de cette note sont fondés sur des réalités.

Mais comment se fait-il que les dépenses pour allocations de chômage n'ont cessé d'augmenter[1]?

Ces commissions n'ont pas suffi à M. James Hennessy, qui a déposé une proposition de loi intitulée : *la Mobilisation économique*, dans laquelle il commence par dire : « Il faut vivre sur nous-mêmes. » C'est une formule que je m'étonne de trouver sous sa plume. Il sait cependant que si nous ne voulions acheter ni houille, ni coton, ni laine, ni acier au dehors, nous ne pourrions fournir à nos soldats ni vêtements, ni armes, ni munitions. Il compare l'Allemagne : mais l'Allemagne a, dans le bassin de la Ruhr, de la houille que nous n'avons pas. Il conclut à la constitution de commissions régionales, établies dans chaque région militaire. Voici l'exposé de son système :

Les commissions se composeront de :

1° Préfets (ou leurs représentants) des départements qui composent la région;

2° Représentants élus par les chambres de commerce siégeant dans la région;

3° Représentants désignés par les bureaux des syndicats agricoles ayant leur siège dans la région;

4° Représentants désignés par les bureaux des syndicats commerciaux ayant leur siège dans la région;

---

1. Voir *Journal des Economistes*, juillet 1915.

5° Représentants désignés par les bureaux des syndicats industriels ayant leur siège dans la région;

6° Représentants des conseils généraux des départements de la région;

7° Représentants des compagnies de transport de la région;

8° Représentants du général commandant la région et de l'intendance régionale.

Elles choisissent leur président parmi l'un des préfets de la région.

Ces assemblées correspondront directement par l'intermédiaire de leur président avec le président du Conseil.

Elles se réuniront au moins une fois par semaine; elles pourront s'adjoindre toute personne dont la compétence leur paraîtrait utile.

Elles seront saisies par le président du Conseil de toutes les questions intéressant le développement économique du pays, conformément à l'exposé des motifs ci-dessus.

Elles pourront, sur l'initiative de leurs membres, se saisir de toute question qui leur paraîtrait opportune et la signaler sous une forme concise au président du Conseil.

Elles seront consultées par leur président pour éclairer les représentants du gouvernement et les autorités militaires sur les besoins de la région, ses ressources et leur meilleure utilisation.

Mais beaucoup des membres les plus actifs de ces syndicats, de ces conseils, etc., sont mobilisés. Ces commissions seront donc privées des éléments les plus jeunes. Ces commissions pourraient correspondre directement avec le président du Conseil, c'est-à-dire, avec des bureaux qu'il faudrait affecter à leur service. Ce sont de nouveaux fonctionnaires à occuper : et certainement cette création aurait pour conséquence un mouvemeut administratif.

Chacune de ces assemblées ne tarderait pas à reconstituer la province de l'ancien régime; elles représenteraient l'esprit corporatif et local le plus étroit. Loin de contribuer à l'expansion des affaires au dehors, elles ne s'occuperaient qu'à détruire réciproquement les concurrents du dedans.

Dans son discours présidentiel du mois de janvier, M. Paul Deschanel affirma « la nécessité de préparer pendant la guerre les armes de la paix et de rassembler les éléments du régime économique de demain ». La commission du budget annonça qu'elle « allait établir un questionnaire économique qu'elle adresserait à tous les ministres sur les divers problèmes qui se poseront après la guerre ».

Je me permets de dire que la métaphore « les armes de la

paix est détestable ». Il y a longtemps que les économistes ont montré l'absurdité de ces images guerrières appliquées aux questions économiques. Ce ne sont pas seulement des termes impropres : ce sont des non-sens.

Je ne sais quel est l'état d'avancement du questionnaire que devait dresser la commission du budget.

Il est fait d'autres efforts.

La Chambre de commerce de Paris a publié des *documents pour servir au développement du commerce français dans les pays étrangers*. Mais établis avec soin ces documents se bornent le plus souvent à la comparaison des exportations françaises et allemandes dans ces pays. Or, ces pays ont d'autres fournisseurs. Ces documents n'en donnent pas les exportations. Cependant il est bon de savoir ce qu'ils vendent, car c'est une indication de ce qu'ils peuvent acheter.

Nous avons parlé [1] du compte rendu que l'*Office national du commerce extérieur* vient de publier. Il relate les efforts auxquels il s'est livré depuis le commencement de la guerre « contre le commerce allemand et austro-hongrois ».

Nous avons fait observer que ce titre : « Contre le commerce allemand et austro-hongrois n'est pas bon ». Nous ne supprimerons pas le commerce de 120 millions de personnes. Développer notre propre commerce, voilà ce que nous devons chercher. Dans la vie, il ne s'agit pas d'empêcher les autres de faire ; il s'agit de faire soi-même et de faire mieux.

Les chambres de commerce, entre autres celles de Marseille, les chambres de commerce étrangères, notamment la Chambre de commerce russe et la Chambre de commerce italienne, ont fourni des documents et des renseignements sur les échanges faits entre les pays qu'elles représentent et la France. Ils doivent être étudiés soigneusement, mais ils ne peuvent servir que de points de départ pour des investigations à faire.

Tous les ans doit paraître la collection des rapports de la commission des valeurs de douane. Depuis quelques années, elle paraît de plus en plus tard. Sous prétexte que M. Alfred Picard faisait son rapport général pendant les vacances, elle ne paraissait qu'en novembre ou en décembre. Puis elle a paru l'année suivante.

---

1. *Journal des Économistes*, juillet 1915, chronique, § 5.

Au mois d'août 1915, nous n'avons pas encore les rapports pour 1913, quoique le tableau général du commerce extérieur de cette année ait déjà paru depuis plusieurs mois. Or, il a été établi sur ces rapports.

Des publications, qui sont ajournées ainsi, sont faites pour la postérité : elles ne sauraient avoir d'utilité immédiate ; et c'est fâcheux.

En attendant, nous avons des aperçus publiés dans les dossiers commerciaux de l'*Office du commerce extérieur*, des rapports des chambres de commerce, des brochures comme celle de M. Biard d'Aunet : *les Conséquences économiques de la guerre*; comme celle de M. Raoul Péret, ancien ministre du Commerce : *la Puissance et le Déclin économique de l'Allemagne* [1]; comme celle de M. F. Blanc, ingénieur civil des mines : *l'Autre Guerre*; des conférences comme celle de M. Victor Cambon à la Société des Ingénieurs civils, intitulée : *Vers l'expansion industrielle.*

Il y a eu aussi des publications de même genre dans la Grande-Bretagne. Nous nous occuperons surtout des publications françaises.

II. — La réclame pour l'Allemagne.

Dans des rapports, dans des articles, nombre d'industriels et de commerçants français se plaignaient des consuls. Certains d'entre eux auraient voulu que les consuls fussent leurs représentants. C'était une manière économique de faire payer une partie de leurs frais généraux par les contribuables français. Les consuls ne se prêtaient pas à cette besogne et quelques-uns trouvaient insupportables leurs compatriotes qui venaient déranger leur quiétude. Ils ripostèrent à ces récriminations en reprochant aux industriels et commerçants français de ne pas envoyer de représentants de commerce sachant la langue du pays ; de ne pas faire des produits convenant à la clientèle ; de ne pas faire de crédits suffisants ; de ne pas établir de prix à l'arrivée chez le client, en monnaie du pays ; de ne pas faire leurs livraisons aux époques convenues ; de ne pas se préoc-

1. Publication de l'*Information parlementaire* (Librairie Félix Alcan).

cuper suffisamment des emballages, etc. Ce fut la revanche des consuls.

Ils ajoutaient régulièrement : « Ce n'est pas comme les Allemands. »

M. Schwob réunit précieusement toutes ces récriminations dans un petit volume, qui constitua une excellente réclame, faite officiellement par des fonctionnaires français, en faveur des industriels et des commerçants allemands.

Ces habitudes continuent. Presque tous les documents publiés par l'*Office du commerce extérieur* commencent par une apologie des procédés allemands. Je n'en citerai que deux exemples.

M. Labrouche, consul de France à Florence, dit :

Le système de pénétration économique devait aussi aller pas à pas avec l'organisation d'un service de renseignements. Les Allemands pratiquent très minutieusement ce système au moyen d'agents commerciaux, hommes d'affaires consommés, la plupart du temps anciens négociants, voyageant perpétuellement, défrayés de leurs frais de voyages et gagnant 50 000 M. par an au minimum, quand ils voyagent en Europe (la Russie exceptée) et quatre ou cinq fois plus quand ils opèrent en Russie et hors d'Europe.

Cette description du voyageur de commerce allemand « ancien négociant », me paraît susceptible de quelque rectification. Les gains uniformes de 50 000 M. par an me laissent sceptique. Toutes les affaires ne peuvent pas supporter de pareils frais généraux. J'admire ces « anciens négociants » qui s'astreignent à voyager perpétuellement.

Puis une phrase « sur l'organisation des banques et la participation financière dans les entreprises industrielles ou commerciales italiennes pour acquérir de l'influence et introduire sur le marché leurs produits et même les imposer. »

Il faudrait que nos industriels et nos banques se décidassent dans cet ordre d'idées à évincer à coups de capitaux les Allemands et les Autrichiens, ce qui ne serait pas difficile. Il suffirait de le vouloir.

En France, il est extrêmement difficile de trouver des capitaux pour une affaire commerciale ou industrielle qui a les plus grandes chances de réussir. Il y a là une réforme totale à réaliser dans nos habitudes et dans nos mœurs financières.

Ceci dit, M. Labrouche résume son opinion de la manière suivante :

En somme, pour supplanter les Allemands et les Autrichiens en Italie et y prendre la place qu'ils y occupent dans les affaires, il est indispensable :

1° Que les commerçants français envoient en Italie des commis voyageurs parlant la langue italienne ;

2° Qu'ils aient, dans chaque ville importante, des agents français ou italiens pouvant fournir sur place de petites quantités de marchandises, renouveler les traites, prendre des ordres (en dehors de ceux pris déjà par les voyageurs de commerce) et recevoir des payements. Ces agents pourraient représenter en même temps diverses maisons ;

3° Que les commerçants français fassent des crédits de six mois, si on les demande, qu'ils renouvellent les traites à l'échéance en *tout* ou en partie, et qu'ils acceptent des ordres pour des sommes minimes, même de 50 francs, aux mêmes conditions que celles ci-dessus décrites. *C'est ce qu'ont fait les Allemands depuis quarante-cinq ans.*

4° Qu'ils confient à leurs agents la mission d'examiner la position commerciale de leurs clients ;

5° Qu'ils étudient les besoins des clients, *qu'ils fournissent aux clients ce que les clients demandent* et pas seulement les articles qu'ils ont. Si la clientèle demande un article plus commun, *meilleur marché* et d'une forme différente que celle primitivement offerte, il faut *immédiatement* satisfaire le désir de la clientèle.

Il ne faut jamais objecter que l'article est trop insignifiant, ou qu'il faut prendre trop de peine pour le fournir.

Les Allemands avaient, en Italie, sur toutes les places commerciales, des collaborateurs qui se documentaient sur tout ce qui était demandé par la clientèle en n'importe quel genre, et ce qui était importé par leurs concurrents. *Très peu de temps après*, on voyait apparaître sur le marché italien un article allemand bien meilleur marché que le produit non allemand. Cet article allemand nouveau, etc.

Parmi ces conseils, il y en a d'excellents ; mais il est facile à un consul de donner des conseils sans se préoccuper du prix de revient de leur application. Les industriels et les commerçants sont tenus d'y regarder de plus près. Si un article insignifiant coûte beaucoup plus cher à vendre qu'à produire, l'industriel n'a aucun intérêt à le vendre ; il ne fabrique pas pour fabriquer ; il ne vend pas pour vendre ; il vend pour réaliser un gain.

M. Wagner, correspondant du Muséum, a fait, à la Société de géographie de Paris[1], une communication sur « les procédés d'expansion du commerce allemand dans l'Amérique du Sud ». L'*Office du commerce extérieur*, en le reproduisant, le fait précéder d'une note dans laquelle il déclare que « cet important mémoire est d'un caractère essentiellement scientifique ».

Je lis et je vois l'éloge suivant du voyageur de commerce allemand dans l'Amérique du Sud.

L'activité et les connaissances spéciales des représentants de commerce sont parmi les éléments dont j'ai eu le mieux l'occasion de me rendre compte au cours de mes longs séjours dans l'intérieur. Il n'est pas de petit hameau qui ne reçoive, quel que soit son peu d'importance, la visite, une ou deux fois, chaque année, du représentant de commerce allemand, au moment de la récolte ou peu de temps après. Ce représentant est un homme dans la force de l'âge, affable et d'aspect cossu et respectable. Il s'exprime correctement en quatre ou cinq langues différentes : l'espagnol, le français, l'anglais, l'italien. Il connaît tout le monde, et, dans des pays aux relations faciles, il a beaucoup d'amis. Il arrive chez vous, la première fois, en compagnie de quelqu'un qui soit de vos connaissances souvent les plus intimes, en simple visiteur. Il vous parle de vos travaux, de l'état de votre propriété qu'il connaît aussi bien que vous-même, de la récolte future et de vos espérances. Sur ces différents points, aussi bien que sur les plus menus détails de votre existence, il est renseigné au moyen d'un système minutieux de fiches, auxquelles des maisons établies dans les grandes villes travaillent sans relâche depuis des années. Ces agences se renseignent auprès des Allemands établis dans la contrée et ne se gênent pas pour vous envoyer à tout propos, quelle que soit votre nationalité, des questionnaires à remplir, concernant vos faits et gestes, et si vous êtes disposé à vous y prêter, ceux de vos voisins; ainsi documenté, votre insinuant visiteur connaît à l'avance votre position sociale, vos goûts, vos aptitudes et vos moyens d'action. Si vous êtes fermier, il a compté les gerbes dans votre grenier; si vous êtes éleveur, il connait aussi bien que vous le nombre et la valeur de vos troupeaux. Il est au courant de vos nécessités; il sait ce qui vous fait faute pour vos travaux : machines agricoles, pompes, moteurs. Il n'ignore pas non plus ce qui vous tente personnellement pour vous ou pour les vôtres : un piano pour votre femme, des robes ou des étoffes, un fusil à deux coups pour votre fils aîné, de l'orfèvrerie en

1. 11 juin 1915.

métal blanc « Plata Allemana » pour vos serviteurs ; pour vous-même, un microscope, un revolver, une selle ou une paire de bottes. Il sait combien vous pouvez dépenser sans vous mettre dans l'embarras. Quant au règlement de la facture, vos conditions de payement seront les siennes : six mois, neuf mois, plus si c'est nécessaire, suivant l'importance de la commande. Si, au contraire, vous voulez payer comptant, il vous fera un escompte souvent considérable. Vos achats seront emballés avec soin, mis sur wagon et expédiés pour le compte de la maison. Si quelque chose se perd ou se casse en cours de route, la maison le remplacera sans difficulté.

Avez-vous besoin d'un moulin, d'une usine à maté ou d'une scierie? Le représentant de commerce allemand se chargera de tout. Il vous expédiera les machines et les moteurs pour les mettre en place, et, si vous voulez, les mécaniciens pour les conduire, tous Allemands, cela va sans dire, pleins de zèle, peu exigeants, et qui deviendront, peu à peu, si vous n'y prenez garde, plus maîtres que vous dans votre propre maison.

Ce représentant de commerce modèle s'occupera également de trouver des débouchés pour vos produits, et les clients qu'il vous procurera seront de premier ordre; sa maison n'y a-t-elle pas tout intérêt?

Avant de vous quitter, il aura, sous vos auspices, fait connaissance avec ceux de vos voisins qu'il ne comptait pas encore au nombre de ses clients, visité tous les petits marchands et boutiquiers des environs et partout pris des commandes et posé les bases de relations nouvelles. Quand il vous quittera, il ne laissera derrière lui que des amis, si ce n'est parmi ses concurrents.

Et si, à un moment donné, un de ces clients qu'il connaît si bien éprouve quelque difficulté à l'époque d'une échéance, c'est à lui que le débiteur momentanément gêné s'adressera pour obtenir un renouvellement qui ne sera jamais refusé. Il est informé, en effet, de la cause du retard : sauterelles, épizootie, inondations. Il sait que le payement sera effectué, un peu plus tôt, un peu plus tard : il veillera donc à ce que la maison fasse à son client, dont il répond moralement, toutes les facilités. Ni l'un ni l'autre n'auront à s'en repentir.

En plus de sa besogne de chaque jour, le représentant de commerce allemand s'applique à étudier minutieusement, sous tous les points de vue, la région, toujours la même, où il fait, depuis des années, ses tournées professionnelles. Cette région est devenue pour ainsi dire son fief, et il peut fournir, sur tout ce qui la concerne, des renseignements aussi précieux au point de vue commercial, qu'au point de vue industriel. Il sera pour les fabricants allemands un guide aussi dévoué qu'éclairé et sûr.

Le Gaudissart de Balzac était un fort petit personnage à côté de ce représentant de commerce idéal. Quand un négociant français a lu cette description, s'il cherche dans ses relations, il doit se dire avec résignation qu'il ne pourra jamais trouver ce personnage extraordinaire.

L'Argentin avisé, en lisant ce panégyrique, doit conclure : — Je n'ai qu'à m'adresser aux Allemands puisqu'ils me donneront tout ce dont j'ai besoin dans les meilleures conditions, tandis que les Français en sont incapables.

Ce document de l'*Office du commerce extérieur* ne peut avoir qu'une conséquence : — Contribuer à éliminer le commerce français de l'Amérique du Sud.

Dans sa note préliminaire, l'*Office national du commerce extérieur* dit que « ces observations sont très propres à stimuler le zèle de nos exportateurs français ».

C'est attribuer à ceux-ci une mentalité d'enfants dont on veut surexciter l'émulation en faisant l'éloge du voisin.

Quant au « caractère essentiellement scientifique », la phrase suivante en donne la preuve :

> Voilà les hommes et les procédés contre lesquels nos commerçants et nos industriels auront à lutter s'ils veulent reprendre la place au soleil dont ils se sont laissé chasser.

III. — Les concurrents dans l'Amérique du Sud

Si les expressions de M. Wagner étaient d'une rigueur scientifique, les Français auraient perdu complètement dans l'Amérique du Sud, au profit des Allemands, une situation commerciale de beaucoup supérieure à celle qu'ils ont aujourd'hui. Si je vérifie cette assertion par des chiffres, voici ceux que je trouve.

France.

	République Argentine.		Brésil.		Uruguay.	
	Imp.	Export.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
	—	—	—	—	—	—
			(Millions de francs.)			
1880.....	128,7	96,5	52,4	76,2	33,7	21,0
1891.....	218,7	103,5	81,8	102,9	31,4	18,3
1903.....	271,2	56,6	95,0	38,3	27,1	12,2
1913.....	383,6[1]	213,0[2]	174,3	92,0[3]	78,0	19,9

1. Importations temporaires comprises, si elles sont exclues 369 millions.
2. Exportations — — 200 —
3. — — — 86 —

Allemagne.

	République Argentine.		Brésil.		Uruguay.	
	Imp.	Export.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
	—	—	—	—	—	—
			(Millions de francs.)			
1903.....	332	87,3	162	63	18,4	17
1913.....	609	327	304	246	53	44
			Grande-Bretagne.			
1903.....	470	200	168	140	21,9	40,5
1913.....	1062	566	250	325	68,7	75,0

Les progrès de l'Allemagne sont énormes; mais ils n'ont empêché ni les progrès de la France ni les progrès de la Grande-Bretagne. Si le pourcentage de l'augmentation du commerce de l'Allemagne peut être plus grand que celui du commerce de la Grande-Bretagne, les chiffres absolus de celui-ci sont plus élevés : certes c'est très beau d'avoir, en Argentine, passé du chiffre d'exportation de 87 millions de francs à 327, soit une différence de 140 millions : mais l'augmentation de l'exportation de la Grande-Bretagne a été de 366 millions de francs. Au Brésil, l'augmentation de l'exportation allemande a été de 183 millions de francs, celle du commerce britannique de 185; dans l'Uruguay, l'augmentation de l'exportation allemande a été de 27 millions, celle de la Grande-Bretagne a été de 35.

L'année 1903 a été une très mauvaise année pour nos exportations dans la République Argentine; mais celle de 1913 indique une augmentation de 157 millions; au Brésil, l'augmentation a été de 54 millions et dans l'Uruguay de plus de 7 millions et demi.

Que l'augmentation de nos ventes ait été trop lente, soit : mais il y a eu augmentation, et « nous ne nous sommes donc pas laissé chasser d'une place au soleil » qu'il s'agit de reprendre.

Cette conception appartient à cette mentalité qu'on appelle la jalousie commerciale et l'esprit de monopole : au lieu de s'occuper de faire et de l'emporter sur ses concurrents en cherchant à améliorer les qualités économiques du produit, du transport et du débouché, ceux qui en sont obsédés ont comme préoccupation dominante d'expulser les concurrents. Mais alors ce ne sont pas les concurrents allemands que les Français doivent d'abord expulser, ce sont les concurrents

britanniques, puis les concurrents des États-Unis et les concurrents italiens.

Avant de publier cette conférence de M. Wagner, l'*Office du commerce extérieur* aurait bien fait de prendre communication du rapport d'une commission de la Chambre de commerce de Paris, nommée dans les conditions suivantes.

A la fin de 1914, le gouvernement a envoyé, dans l'Amérique du Sud, M. Caillaux, dont la mission n'était qu'un prétexte. Nous n'en parlerons donc pas. Il a envoyé plus tard M. Baudin. Celui-ci s'était mis en rapport avec la Chambre de commerce de Paris, qui nomma une commission « pour étudier les mesures à prendre, dit son rapporteur M. de Ribes Christofle, afin d'y développer les industries les plus intéressantes pour la France et de s'emparer des marchés jusqu'ici au pouvoir des Austro-Allemands ». Cette commission composée de quinze membres, appartenant tant à la Chambre du commerce ou représentant des industries importantes, a fait des constatations ainsi résumées dans son rapport.

La commission commence par constater que « les importations anglaises forment environ 31 p. 100 de l'importation totale ; que celles d'Allemagne représentent de 16 à 17 p. 100; celles des États-Unis 15 p. 100, celles de la France 9 à 10 p. 100 et celles de l'Italie, presque sur le même rang, de 8 à 9 p. 100. La différence, environ 20 p. 100, représente les importations des autres pays. »

Si on entre dans le détail, le rapport constate que l'Angleterre, la Belgique et les Etats-Unis fournissent deux fois autant de grosse métallurgie que l'Allemagne.

Les Allemands sont les constructeurs presque exclusifs des constructions mécaniques et électriques.

Mais d'après M. Avisse, directeur de la Compagnie de Fives-Lille, les actionnaires des sociétés et entreprises en Argentine exigent que les achats soient faits chez leurs nationaux. Si les Français n'y sont pas en nombre suffisant « nous ne gagneront pas grand'chose à la retraite de l'élément allemand ».

En dépit de la puissance de l'industrie chimique allemande, « la France, dit M. Pascalis, président de la Chambre des produits chimiques, n'a qu'à maintenir sa situation » ; à peine signale-t-il quelques gros produits, tels que les acides, la soude, la potasse, dont l'Allemagne nous a enlevé la vente.

L'Allemagne règne en souveraine pour les produits scien-

tifiques, dit ce rapport, « mais parce qu'elle s'est soumise à certaines exigences draconiennes de l'administration qu'aucune autre nation n'a voulu accepter : c'est dire que tant que ces conditions seront maintenues, la France ne pourra pas, ou plutôt ne voudra pas s'occuper de cette branche de commerce. »

Les produits pharmaceutiques sont presque entièrement fournis par l'Allemagne, « excepté les spécialités qui n'ont jamais cessé d'être demandées à la France ».

Mais un obstacle s'oppose à l'expansion du commerce de toutes les nations : c'est un impôt de 20 p. 100 frappé sur tous les produits pharmaceutiques, mis par le gouvernement pour se procurer des ressources « sans changer les traités en cours ».

Quant à la céramique et à la verrerie, dit M. Depinoix, président de la Chambre syndicale de la verrerie, la France est restée le seul fournisseur « de tout ce qui est article de luxe et de table. C'est à peine si l'Allemagne a pu lui enlever un dixième de la fourniture de ces articles »

Mais l'Allemagne et l'Autriche ont absorbé toute la verrerie d'éclairage. Pourquoi? Parce que « nous sommes imparfaitement outillés pour la produire ». Il en est de même pour la verrerie de la pharmacie. Le rapporteur estime « que ce marché nous sera facile à reprendre en raison de la prédilection que l'Argentine a toujours marquée pour la céramique et la cristallerie françaises ». Cela dépend donc de notre fabrication.

Nous avons envoyé, en 1912, 894 automobiles, tandis que les Allemands en ont envoyé 301 ; mais, dit le rapporteur, M. Cézanne, « c'est l'Amérique du Nord qui, avec ses automobiles à bon prix, présente le plus de danger pour notre commerce des automobiles ».

M. Dairas constate que « nos exportations en papier ont à peu près triplé depuis dix ans » ; mais il signale en même temps que « ce chiffre d'affaires porte à peu près exclusivement sur les qualités fines, telles que le papier fiduciaire, qui ne comportent pas une grande consommation ».

Les exportations de l'Allemagne sont sept fois les nôtres ; mais les Pays Scandinaves et la Belgique sont aussi de gros fournisseurs.

Conclusions du rapport de M. de Ribes Christofle au nom de la Commission nommée à propos de la mission officielle de M. Baudin :

On peut dire que de plus en plus le commerce français apprend à compter sur lui-même et apprécie la valeur de l'initiative personnelle. Il tombe de moins en moins dans le travers de tout attendre du gouvernement.

Et dans des phrases aimables pour M. Baudin, il conclut que les négociants français ne doivent pas attendre son retour « pour commencer des démarches; car le temps presse. Les Américains du Nord travaillent le pays; les autres nations qui y avaient déjà des intérêts s'occupent aussi de les sauvegarder et d'accroître leur sphère d'action. »

Mais il ne faut pas seulement compter avec les importateurs concurrents. Il faut compter aussi avec les Argentins.

Ils ont créé des cultures d'alfa dans l'intention de produire eux-mêmes des papiers.

M. Poulain, qui représente l'industrie des cuirs et peaux à la Chambre de commerce de Paris, dit :

Le premier obstacle, c'est le développement de l'industrie indigène qui a le grand avantage d'avoir tout sous la main, peaux et matières tannantes, au point d'être obligée d'exporter une grande quantité de ces deux produits.

Non seulement les Argentins ont ces produits en abondance; mais encore ils veulent s'assurer le monopole de la tannerie à l'aide de droits prohibitifs de douane: ils taxent à l'entrée le chevreau glacé à 1 250 francs les 100 kilos, tandis qu'il paye en France 48 fr. 50.

Mais il y a une autre cause d'infériorité qui est due à notre politique protectionniste. Nous ne voulions pas importer de viande : de là deux conséquences.

Les gros actionnaires des fabriques de viande et du commerce des peaux sont des Américains. « Ils en profitent pour imposer, dans le pays, les cuirs manufacturés de leurs compatriotes. »

Puis, nos droits sur le froment, sur le maïs, notre prohibition de la viande privaient les navires de tout fret important à destination de la France. Voilà le principal motif de l'insuffisance de nos transports maritimes avec la République Argentine. Le rapport oublie de le signaler.

Il résulte de ces faits que l'Allemagne n'absorbe pas à elle seule toute l'Amérique du Sud; que nous nous y

trouvons en concurrence avec les Anglais, les Belges, les Américains des Etats-Unis et les Italiens, et que la conférence de M. Wagner est un morceau de littérature qui n'a pas de rigueur scientifique et qui ne peut être utile que comme réclame aux Allemands.

IV. — Apologie de l'Allemagne et incohérences

Le contraste entre cette conférence « d'un caractère essentiellement scientifique » et la réalité est évident. Nous allons constater chez d'autres hommes, qui ont assumé la tâche de faire la guerre économique, de pareilles erreurs.

Tous évoquent, avec des vibrations dans le style, leur patriotisme : nous ne doutons pas de leur patriotisme ; mais nous leur demandons d'étudier d'une manière objective les données du problème.

Un ingénieur civil des mines, M. F. Blanc, a indiqué quatre étapes pour l'étude de notre situation économique : 1° « celle de l'indignation ». L'indignation est un sentiment. Mais ce n'est par un acte intellectuel. Loin d'éclaircir les faits, le plus souvent elle les déforme. Cette indignation varie selon les individus : elle s'adresse pour l'un à « l'exode des capitaux », pour un autre à l'impuissance de notre industrie et de notre commerce ; pour un troisième à la natalité ; pour un quatrième à l'impuissance gouvernementale.

Nous voici à la seconde étape : « incompétence gouvernementale » : d'où nous passons à la troisième par laquelle cependant on a déjà passé ; et nous arrivons à la quatrième et dernière étape : « le siège du mal est la constitution ».

La solution de M. F. Blanc, c'est d'avoir un autocrate, sans ministères parlementaires, comme en Allemagne. La politique extérieure et intérieure du Kaiser a, paraît-il, séduit cet excellent patriote qu'est M. F. Blanc. Cette solution est politique et non économique ; je ne m'en occuperai donc pas en ce moment. Mais elle a un défaut certain : elle implique une régression vers l'absolutisme[1].

La communication de M. Victor Cambon à la Société des Ingénieurs civils est plus sérieuse. Il a publié deux volumes sur l'industrie en Allemagne dont le *Journal des Écono-*

---

1. V. Yves Guyot. *Les Causes et les Conséquences de la guerre*. Première partie.

mistes a rendu compte. Ces deux volumes contiennent des observations intéressantes; mais nous avions dû faire des réserves sur les généralisations de l'auteur.

M. Victor Cambon commence sa conférence en disant :

Qui de nous aurait pensé que l'Allemagne résisterait pendant un an aux cinq plus grandes puissances du monde!

Les cinq plus grandes puissances du monde? Je compte : la France, la Grande-Bretagne, la Russie : trois, puis viennent la Serbie et la Belgique. Pour arriver à son compte, M. Victor Cambon doit les comprendre parmi les plus grandes puissances du monde. Tandis qu'il leur donne cette importance, M. Victor Cambon oublie de dire que l'Allemagne est doublée de l'Autriche-Hongrie qui, au point de vue de la superficie (676 600 kilomètres carrés), est le plus important des États européens après la Russie, et qui, au point de vue de la population, vient après la Russie et l'Allemagne avec 51 400 000 habitants.

Dans son apologie de l'Allemagne, M. Victor Cambon exagère l'importance des adversaires de l'Empire allemand et supprime son allié.

De ses voyages en Allemagne M. Victor Cambon paraît avoir rapporté l'optimisme de Pangloss :

Outillage public, solution des questions sociales, perfectionnement du matériel de production, recherche des applications scientifiques, mises au point laborieuses, investigations patientes, tout progressait de front.

Et en France? M. Victor Cambon est plein de dédain.

Que dire de l'aménagement de trop de nos usines? mal situées, encombrées, rapiécées, inextensibles, sans moyen mécanique de manutention, elles fonctionnent, pour ainsi dire, à bras d'hommes alors que la main-d'œuvre va devenir hors de prix!

M. Victor Cambon ajoute : « Une seule industrie française qui soit vraiment bien outillée est la construction automobile. » C'est bien heureux qu'il y en ait une qui fasse exception à cette condamnation. Mais croit-il que tous nos établissements métallurgiques soient en retard sur ceux de l'Allemagne? Croit-il que les mines de Lens et de Bruay soient si inférieures aux mines allemandes?

Un membre de la Société des Ingénieurs civils, M. Paul Leclerc, renforçant les paroles de M. Victor Cambon, ajoute :

Nos industriels, en grande partie, ne comprennent pas que l'organisation multiplie, pour ainsi dire, sans limites, les facultés d'un chef d'entreprise.

Alors il croit que les Français n'ont pas la moindre notion de la division du travail? Il oublie que notre organisation administrative a devancé celle de tous les autres peuples. Il ignore que nous avons un certain nombre de grands établissements, y compris nos compagnies de chemins de fer, nos établissements de crédit, certaines usines, certains grands magasins qui sont considérés comme d'une organisation supérieure.

M. Victor Cambon déclare que « la guerre est plus onéreuse aux alliés qu'à leurs ennemis »; d'où cette conclusion, qu'après la paix l'Allemagne sera moins ruinée que les alliés.

Il affirme que « ses ressources financières étaient très supérieures aux évaluations de nos optimistes ». Qu'entend t-il par ces mots: « nos optimistes »? Jusqu'à présent, les expériences faites ne nous ont pas prouvé cette supériorité.

M. Victor Cambon ajoute qu'heureusement pour elle « l'Allemagne étant empêchée par le blocus d'importer des produits par grandes masses, une notable partie de ses dépenses militaires reste aux mains de ses nationaux ».

On voit ici le vieux sophisme que, du moment que la dépense est effectuée dans le pays même, elle retourne aux contribuables sous forme de gain. Mais les dépenses faites pour la guerre sont toutes des dépenses improductives. Si elles sont faites à l'intérieur du pays, tous les contribuables donnent à quelques-uns d'entre eux qui profitent de ces ressources; mais si les objets qu'ils produisent sont plus chers que ceux qui pourraient être achetés au dehors, cette consommation intérieure est plus onéreuse que s'ils se les procuraient à l'étranger; et certes les Allemands ont de bonnes raisons de ne se résigner qu'avec peine au blocus dont M. Victor Cambon assure qu'ils tirent profit.

Mais M. Victor Cambon n'en affirme pas moins : « Même si l'Allemagne est vaincue militairement, elle est déjà victorieuse au point de vue économique! »

Et M. Victor Cambon oppose à l'Allemagne, au lendemain

de la guerre, une France dévastée, ruinée, sans ouvriers, sans ressources financières, avec un budget énorme, et il conclut : « Nous voilà loin de l'espoir caressé par les imaginatifs de supplanter les Allemands au dehors. »

M. Victor Cambon se félicite de la guerre, qui, « ayant appauvri nos industriels et nos commerçants, accroîtra leur activité sous l'aiguillon de la nécessité. » Il y a des personnes qui, aussi, parlent de l'utilité de la maladie pour les individus. Elle les laisse plus faibles, mais elle leur a appris qu'ils devaient pratiquer l'hygiène. Il n'en est pas moins vrai que celui à qui la maladie n'enlève ni ses forces, ni son temps, quoiqu'il n'ait pas reçu cette leçon d'hygiène, s'en félicite et avec raison.

M. Victor Cambon croit-il que la destruction des outillages, des capitaux, l'augmentation des frais généraux sont des éléments d'activité industrielle?

Dans la préface de son *Histoire de la guerre de* 1914, M. Gabriel Hanotaux dit :

> La richesse produit la corruption et la corruption énerve les peuples.

Il en résulte que la guerre qui les ruine est le grand facteur de la civilisation, et, par conséquent, qu'il faudra bien éviter, après la guerre, de tâcher de réparer nos ruines, afin de nous préserver de la corruption.

M. Gabriel Hanotaux continue en disant :

> L'humanité ne progresse que parce qu'elle trouve des Léonidas, des Jeanne d'Arc et des Lazare Carnot.

On est un peu surpris de voir ces trois noms associés entre eux. A ces trois noms, j'en oppose trois qui représentent des formes supérieures de progrès : Triptolème, Galilée, et James Watt.

M. Gabriel Hanotaux termine sa préface en disant :

> La victoire du vaincu est peut-être le secret sublime de l'histoire.

Donc, l'intérêt de chacun des belligérants est « peut-être » d'être vaincu pour être victorieux. Nous espérons qu'aucun de nos poilus, ni même de nos civils, n'en tirera cette conclusion pour la France.

Si la richesse produit la corruption, nous ne devrions nous occuper de l'avenir économique de la France que pour

chercher les moyens de la maintenir dans la pauvreté qui résultera de la guerre.

Mais nous ne croyons pas à la vertu moralisatrice de la misère, et nous considérons que le progrès de l'humanité a pour principal facteur le progrès économique.

La plupart de ces apologistes de l'Allemagne et de ces détracteurs de la France conservent le sentiment d'humilité qu'un certain nombre de nos compatriotes avaient contracté après la guerre de 1870. Avec une mentalité de chiens battus, ils s'inclinaient sous la force ; et ils étaient prêts à reconnaître la supériorité de l'Allemand dans tous les domaines.

Ceux qui ont résisté à cette poussée en ont profondément souffert.

Beaucoup de ces apologistes de l'Allemagne s'imaginent que l'Allemagne n'existerait que depuis 1870, que son développement ne remonterait qu'à cette date.

Dernièrement, une étude, qui se prétendait sérieuse, attribuait l'idée et la fondation du Zollverein à Bismarck !

Par la guerre de 1870, l'Allemagne a acquis l'Alsace et la Lorraine : mais elle possédait, depuis 1815, les mines de la Sarre et le bassin de la Ruhr.

Les apologistes du voyageur de commerce allemand prouvent qu'il compte pour réussir, sur ses efforts personnels et non sur le prestige du Kaiser.

C'est une grosse erreur de croire que le développement économique de l'Allemagne est une création politique : ce qui est une création politique, c'est la conception de l'impérialisme économique qui a eu pour conséquences : des inquiétudes permanentes, des charges militaires écrasantes, et la guerre actuelle dans laquelle l'Empire allemand n'a que deux alliés, l'Autriche et la Turquie.

Si nous voulons nous rendre un compte exact des possibilités de la concurrence avec l'Allemagne et des conditions économiques de la France, après la guerre, nous devons nous placer à un point de vue objectif, de manière à nous décider, non d'après nos passions et nos illusions, mais d'après la réalité des faits.

Nous venons de la dégager pour la République Argentine ; nous allons essayer de la dégager pour d'autres pays, de manière à montrer ce qui est possible et ce qu'il serait chimérique de tenter.

Yves Guyot.

(*A suivre.*)

LA GUERRE ET L'INDUSTRIE ALLEMANDE EN 1914-1915

(*Deuxième article*[1])

Dès le début de la guerre, du moment que l'Angleterre y prenait part contre l'Allemagne, le problème de l'alimentation de la population et du bétail, est imposé à l'attention du gouvernement. Le relèvement des prix fut envisagé comme si menaçant que l'État fut appelé à intervenir dans toutes les directions, à déterminer la quantité maximum de pain, la composition de ce pain, à en réglementer la distribution, tout comme il se préoccupa de préserver le cheptel allemand, en interdisant d'abattre avant le 19 décembre les bovins ayant moins de sept ans et les veaux ne pesant pas 75 kilos. Il fut assisté par les tentatives faites pour employer les déchets de cuisine comme moyens de renforcer la nourriture du bétail. Il eut à prendre des dispositions contre l'emploi du pain, de la farine, du froment et du seigle dans les étables et les écuries. Les agriculteurs firent alors une grande consommation d'avoine, ce qui leur valut la prohibition d'en nourrir le bétail. On réglementa la nourriture des animaux amenés sur les marchés et dans les abattoirs. On interdit l'emploi de la farine pour la fabrication des savons.

M. Brandt, dans son livre sur l'*Industrie pendant la guerre* fait observer que l'on craignit à un moment déterminé de ne plus pouvoir conserver le bétail avec les approvisionnements

1. V. *Journal des Économistes*, juillet 1915.

existants. On fit des calculs, dans lesquels on compara les quantités de seigle et d'orge importées par mois et l'on conclut qu'avec l'arrêt des importations il faudrait consommer 300 000 tonnes de seigle tous les mois pour les animaux, et cela alors que la population a besoin de 600 000 tonnes en trente jours. Un homme consomme 9 kilos de seigle en moyenne, un porc 12 kilos. Ces calculs eurent une conséquence fâcheuse pour les porcs : les gouvernements recommandèrent aux municipalités de faire abattre les porcs et de recommander la fabrication de grandes quantités de conserves. Le 25 janvier, le Conseil fédéral rendit cette recommandation obligatoire ; il donna aux communes le droit de réquisitionner les porcs. Le stock total de conserves fut limité à 15 marks par tête d'habitant, comme dépenses. L'union des municipalités allemandes et le bureau central d'achat des agriculteurs allemands convinrent de faire abattre un million de porcs. Cette mesure provoqua une hausse considérable des prix, on réclama la fixation d'un prix maximum[1]. Le gouvernement trouva des raisons pour se dérober à cette fixation. Il fit expliquer qu'un prix limité ne tient pas compte de la différence de qualité de la viande, des procédés d'engraissement. Quelques semaines plus tard, il se décida à introduire des prix maxima pour les porcs que les communes réquisitionneraient. On prévit même qu'il en viendrait à fixer le cours de la viande de porc. La loi du 4 août 1914 a autorisé le gouvernement, pendant la guerre, à fixer le prix des articles de la vie courante (aliments, fourrages, éclairage, chauffage) dans le commerce de détail. Les autorités locales reçurent le pouvoir de réquisitionner ces articles, après avoir mis le négociant en mesure de les vendre au prix maximum, et d'en assurer elles-mêmes la vente. C'est là une tentative de l'État, alors que les approvisionnements semblent se réduire, d'entraver la hausse dans le commerce de détail. Au mois de décembre, cette politique fut modifiée : le Conseil fédéral eut à s'occuper des prix limites pour le commerce de gros et l'industrie. Les institutions de ravitaillement militaire, la Société des céréales de guerre furent autorisées à demander aux détenteurs de seigle, froment, orge et avoine, de leur céder des quantités déterminées de grains même avant le battage. Cette invitation enlevait aux

1. A Berlin, 50 kilos de porc sur pied valurent 45 M. en juillet 1914, 72 en janvier 1915. A Cologne, le prix hausse de 64 M. en janvier 1914 à 105 M. en février 1915.

propriétaires le droit de disposer de la marchandise pendant une semaine.

M. Brandt nous montre la panique qui saisit les acheteurs après l'explosion des hostilités, et cela en dépit de l'interruption des exportations. Particuliers, communes, arrondissements, vinrent se faire concurrence sur le marché en vue de se constituer des stocks. Il en résulta des emballements de prix. Quelques municipalités cherchèrent à y remédier en revendant des marchandises, mais sans succès visible. On essaya d'améliorer la situation en fixant des prix de vente au détail, on décréta l'interdiction d'exporter des pommes de terre. Quelques sous-préfets allemands, des généraux commandant des régions, interdirent le passage des pommes de terre d'un district dans l'autre. Ces mesures rendirent la panique plus intense ; il s'établit une sorte de contrebande intérieure. On finit par renoncer à ces mesures vexatoires, même aux prix maxima et l'on se contenta de faire afficher les prix moyens des principaux articles d'alimentation en vue de renseigner le consommateur.

On a procédé à plusieurs recensements des stocks existant en Allemagne, on n'en a jamais publié les chiffres. Il a été publié des calculs établis sur des données officielles relatives à 1911-1912 et 1912-1913. Nous nous bornons à donner, en 1 000 tonnes, les chiffres relatifs à 1912-1913.

	Récolte.	Ensemencé.	Reste.	Import.	Export.	Disponible.
	—	—	—	—	—	—
Seigle	11 598	1 065	10 532	300	1 157	9 676
Froment	4 360	350	4 030	2 506	648	5 888
Épeautre	408	54	353	»	»	351
Orge	3 549	242	3 307	2 946	27	6 226
Avoine	8 520	781	7 818	692	553	7 957
Pommes de terre	50 209	6 683	43 520	479	281	43 724

Les chiffres de la récolte de 1914 n'ont été publiés que pour la Prusse : 34 millions de tonnes de pommes de terre, 13 millions de tonnes de betteraves sucrières, 11 millions de tonnes de betteraves fourragères. On a prétendu en Allemagne que la récolte de l'Empire avait été en 1914 inférieure de 10 p. 100 à celle de 1913[1].

1. Un journal de Cologne a estimé le stock en céréales et en farine, restant de l'ancienne récolte et formé par la nouvelle récolte de 1914 au début de la campagne 1914-1915 à 125 millions quintaux de seigle, 41 millions quintaux de froment. La consommation par tête et par an a été cal-

En prévision de la difficulté de joindre les deux bouts pour l'alimentation de la population, le gouvernement allemand a amené toute une série de mesures, dont on trouve le texte dans le *Bulletin français de statistique et de législation*, publié par le ministère des Finances (livraisons d'août 1914 à avril 1915.)

Les physiologistes, les médecins, les statisticiens, se sont mêlés de la solution du problème. D'après M. Eltzbacher, pour alimenter convenablement 68 millions d'hommes, il faut 56 milliards de calories, comprenant 1 605 millions de tonnes d'albumine [1]. En calories, l'Allemagne avait à sa disposition 19 p. 100 de plus que le nécessaire, le déficit est de 3 p. 100 pour l'albumine. Afin d'y obvier, on a interdit la sortie des céréales et du sucre, développé la culture des légumes, restreint la fabrication de l'alcool de grain, utilisé des succédanés, recommandé l'économie, fait la guerre au gaspillage.

M. Brandt attire l'attention sur les tâtonnements de l'administration gouvernementale, qui, au début, préoccupée surtout de la question d'alimentation, abaisse le taux de production des distilleries, de façon à gagner 160 000 tonnes de seigle et 1 million de tonnes de pommes de terre. En février 1915, les besoins d'alcool pur pour la fabrication des explosifs obligent le Conseil fédéral de modifier la réglementation des distilleries, d'accroître la quantité attribuée à chacune, mais en faisant porter ce surplus sur les matières ne pouvant pas servir à l'alimentation, comme les pommes de terre et le seigle. Il a fallu du temps pour que cette nouvelle disposition produisît tout son effet.

Le gouvernement a favorisé l'installation d'établissements pour sécher les pommes de terre; en mars, il y en avait 400 en activité. Il a chargé la Trockenkartoffelverwertungsgesellschaft (société pour la vente des pommes de terre séchées), à laquelle tout établissement de dessiccation est tenu de s'affilier, de la vente des produits. Cette société reçut la faculté d'acheter aux fabricants de fécule 70 p. 100 de leur production, déduction faite de la fécule ajoutée au pain, au prix de 29 M. 30 les 100 kilos.

---

culée à 140 kilos en moyenne. Elle exigerait 62 millions de quintaux, de seigle, 35 millions quintaux de froment, ensemble 97 millions de quintaux, alors que le stock existant serait plus que suffisant, il laisserait même un excédent.

1. Le calcul se trouve dans le volume publié chez *Vieweg*, Brunswick, *Die deutsche Volksernaegrung und der englische Aushungerungs Plan*. La quantité de calories disponible était de 67,6 milliards dont 1 554 millions de tonnes d'albumine. Un régime d'économie et de restriction alimentaires pouvait donner 5 675 millions de calories et 8 » millions de tonnes d'albumine.

On a trouvé le prix de la farine de pomme de terre trop bas, alors même qu'il était supérieur à celui de la farine de seigle.

On a fait valoir aussi que le prix fixé pour les pommes de terre desséchées était exagéré, qu'il rendait onéreux l'élevage et l'engraissement du bétail. Les distilleries d'alcool ont installé des appareils de dessication, avec des frais peu considérables ; on leur a reproché de faire de gros bénéfices. Ces réclamations ont eu pour résultat, en février 1915, de faire hausser le prix des pommes de terre fourragères et celui des produits de la dessiccation et de la féculerie [1].

La mainmise sur les pommes de terre et les sous-produits a été étendue jusqu'au 30 septembre 1915 ; la société de dessiccation a reçu le pouvoir de se faire livrer tous les stocks de pommes de terre desséchées, se trouvant même chez les détenteurs qui ne se livrent pas à cette transformation. La société de dessiccation n'a pas satisfait intégralement les besoins des boulangers obligés d'ajouter de la fécule à la farine.

La brasserie, qui consomme de grandes quantités d'orge à malter, n'a pas échappé à la sollicitude de l'Etat : afin d'obtenir du grain pour d'autres objets, celui-ci est intervenu, il a limité l'emploi du malt ; il a réduit les quantités que les brasseurs avaient à recevoir en vertu de contrats antérieurs à la guerre. D'autre part, ces restrictions ont diminué la quantité de drèches disponibles pour l'alimentation du bétail. Les brasseurs se sont plaints des prix maxima fixés pour l'orge, le 28 octobre, suivant les localités, entre 199 M. et 224 M. les 1 000 kilogrammes pour de l'orge pesant 68 kilogrammes à l'hectolitre ; à dater du 31 décembre, le prix haussait de 1 M. 50 par quinzaine. La fixation du poids spécifique eut pour effet d'amener les détenteurs d'orge à séparer le grain léger du grain lourd et à exiger des prix plus élevés pour celui-ci. Le 19 décembre 1914, la fixation du poids spécifique fut abolie et l'orge reçut le même prix maximum que le seigle, c'est-à-dire de 209 à 237 M., suivant les localités. L'accroissement graduel du prix par quinzaine fut maintenu. Le prix maximum fut déclaré non applicable aux ventes inférieures à 3 tonnes faites aux consommateurs et aux revendeurs, il demeura applicable aux transactions avec les brasseurs.

Les articles de fourrage ont considérablement augmenté de prix ; les fèves de soya ont valu, le 30 janvier, à Hambourg,

---

1. Suivant les régions, le prix maximum a été fixé entre 46 et 50 M. pour les pommes de terre, à 39 M. pour la farine, à 48 pour la fécule.

de 430 à 450 M. ; le maïs qui, en décembre, a coté 25 p. 100 de plus que le seigle, 10 p. 100 de plus que le blé, se traitait, en janvier, entre 415 et 420 M. Les tourteaux ont progressé ; la tonne a valu :

	Juillet 1914.	Janvier 1915.	Février 1915.
	—	—	—
Tourteaux de cocos...	161	269	298
— de soya....	147	287	350
— de lin.....	143	285	328
— de colza...	117	232	270

Sauf pour l'avoine, et cela en vue des besoins de la cavalerie, il n'a pas été fixé de maximum pour les fourrages. L'avoine a été tarifée entre 204 M. à Breslau et 223 à Strasbourg. Le 19 décembre, le prix a été relevé de 2 M. Le maximum n'a pas été applicable aux ventes portant sur des quantités inférieures à 3 tonnes. Le résultat fut qu'aucun propriétaire de chevaux ne put obtenir plus de 3 tonnes d'avoine à la fois et subit des relèvements de prix formidables. Il vint très peu d'avoine sur le marché. On se demanda s'il y en avait assez dans l'Empire. Le 23 janvier 1915, le Conseil fédéral décréta que, dès le début de février 1915, il fallait assurer à l'armée les 1 500 000 tonnes d'avoine dont elle avait besoin et que les Etats confédérés auraient à fournir en trois parties égales, en février, mars, avril, 500 000 tonnes au ministère de la guerre. Les répartitions entre les Etats se firent d'après la moyenne des récoltes d'avoine en 1912, 1913 et 1914.

Les villes et les arrondissements réquisitionnèrent toute l'avoine ; il en résulta une grande confusion et l'impossibilité de nourrir les chevaux. L'autorité s'efforça d'adoucir la rigueur de la règle. Le 13 février, le conseil fédéral fit réquisitionner tout le stock d'avoine, se trouvant en Allemagne le 15 février, par l'Office central pour le ravitaillement militaire, à l'exception de l'avoine appartenant à l'Empire, à un Etat confédéré, à l'Alsace-Lorraine, et des quantités d'avoine battue ne dépassant pas 100 kilogrammes.

Malgré la confiscation, les propriétaires de chevaux, ânes, mulets, peuvent donner aux animaux 1 kilogramme et demi d'avoine par jour, et jusqu'au 28 février, 1 kilogramme de plus. Les agriculteurs peuvent consacrer 1 quintal et demi d'avoine par hectare à l'ensemencement. D'autre part, les producteurs de grains pour semences peuvent continuer à en vendre. Les négociants en céréales peuvent vendre leur stock, après entente avec l'autorité locale. Le prix payé est fixé sui-

vant la qualité de la marchandise, en tenant compte du prix maxima, après entente d'experts. Le détenteur du grain confisqué recevra un prix supérieur au maximum, s'il peut prouver qu'il a lui-même acheté plus cher. L'Office central pour le ravitaillement militaire est chargé de distribuer les stocks d'avoine jusqu'à la prochaine récolte, il ne peut vendre qu'à la guerre, à la marine, aux unions communales.

Simultanément avec cette mainmise officielle, les prix furent relevés, 256 M. à Breslau, 275 à Strasbourg. L'administration militaire reçut le droit de payer au vendeur d'avoine achetée par elle avant le 31 décembre 1914 un supplément de 50 M.

Les agriculteurs et les propriétaires de chevaux dans les villes ne sont pas du tout contents. Tous se plaignent de la quantité trop faible allouée par jour et par cheval, cette faible quantité d'avoine les oblige à donner du sucre, ce qui n'est pas bon pour la santé de l'animal. Les agriculteurs ont demandé un relèvement du prix d'achat qui leur a été refusé ; ils demandaient 125 M. de plus (de 382 M. à 400 M. la tonne). L'Etat est également intervenu pour réglementer la vente de produits mélassés destinés à l'alimentation des animaux ; à dater du 15 mars 1915, la vente n'a lieu que par l'intermédiaire de l'union d'achat des agriculteurs formée pour cet objet, qui a un monopole d'achat pour certaines quantités de sucre brut et pour les déchets de la fabrication sucrière. Le commerce du son a été réglementé : et quant au prix et quant à la distribution.

La disparition de l'exportation du sucre allemand qui représentait de 150 à 250 millions M. a été un coup très rude. Le gouvernement allemand, en vue de porter préjudice aux Anglais, interdit l'exportation, mais il eut aussi l'ambition de mettre l'industrie indigène, qui disposait de gros stocks et qui allait avoir à travailler une belle récolte de betteraves, à l'abri des perturbations. La tâche n'était pas facile : on pouvait faciliter la mise en gage du sucre, retenir dans les magasins le plus de marchandises possible, régler l'exportation. Il fallait tenir compte des contrats existants. Le prix fut établi à l'intérieur à raison de 9 M. 50 les 50 kilogrammes de sucre brut (88 p. 100) sans sac à Magdebourg ; chaque mois, le prix se majorait de 0 pf. 15 jusqu'à 10 M. 25. La quantité à écouler jusqu'au 15 janvier 1915 fut fixée à 25 p. 100 de la quantité arrêtée ; après le 15 janvier, liberté fut accordée de disposer de 40 p. 100, le reste demeurant sous le contrôle de l'accise. On créa une société spéciale pour le commerce du sucre. On est arrivé à créer un monstre économique qui mêle la valorisation

à une sorte de monopole. On a limité la production du sucre pour augmenter la superficie disponible pour ensemencer des céréales.

On a été, en général, mieux renseigné sur les mesures prises par le gouvernement allemand pour allonger la quantité de pain. On autorisa le blutage du froment à 75 p. 100, du seigle à 72 p. 100 ; on décréta que le pain de froment devait être additionné de 10 p. 100 de farine de seigle, le pain de seigle de 5 p. 100 de farine de pomme de terre[1]. En Autriche-Hongrie, on est allé plus loin, et cela dès l'automne de 1914.

En les fixant, on eut en vue de stimuler le transport de l'est à l'ouest. A Berlin, pour du seigle pesant 70 kilogrammes, on fixa le prix de 220 M. ; à Aix-la-Chapelle, le prix est de 237 M., à Brême de 231, à Bromberg de 209, à Cologne de 236, à Francfort-sur-Mein de 235. Pour le froment pesant jusqu'à 75 kilos, le prix a été fixé à 40 M. plus élevé. En outre, par kilogramme de poids spécifique de plus, le prix est majoré de 1 M. 50.

A dater du 1er janvier 1915, pour intérêts et frais de magasinage, le prix maximum se majora automatiquement de 1 M. 50 par mois. Pour l'orge pesant jusqu'à 68 kilogrammes, le prix fut fixé de 10 à 15 M. au-dessous du prix du seigle, pour l'avoine, on s'arrêta à 212 M.[2].

Il n'a pas été fixé de maximum pour la farine, qui, à dater du 21 janvier 1915, a valu 43 M. dans l'Allemagne du Sud. On a expliqué cette abstention en invoquant les difficultés techniques qui entourent les produits de la minoterie ; il faut tenir compte du cours des sous-produits, des salaires, des conditions de production, etc...

En Autriche-Hongrie, on a été plus courageux, on a élaboré un tableau des pourcentages qu'il faut ajouter au prix maximum du grain, suivant les qualités à obtenir (57,5 p. 100 de plus pour la farine de cuisine, 17,4 pour la farine à pain, 33 pour la farine de seigle).

Les premières tentatives de réglementation du trafic du pain n'ont pas été heureuses. Les dispositions prises par le Conseil fédéral allemand ont été préjudiciables aux minotiers. On a

---

1. On fixa le prix maximum des céréales pour 32 marchés principaux.
2. En 1912, on a coté les 1 000 kilos :

	Seigle.	Froment.	Avoine.
Berlin.....	186	217	189
Cologne.....	195	220	205

publié le calcul suivant ; la farine de seigle se vendra à Berlin 32 M. les 100 kilogrammes. 1 000 kilogrammes de seigle donnent 720 kilogrammes de farine ; cela fait 230 M., plus 250 kilogrammes de son, qui se vendent 13 M. les 100 kilos ou ensemble 32 M. 5. Le produit de 1 000 kilogrammes de seigle transformé en farine et son est de 262 M. 90. Le coût de la transformation est de 12 à 13 M. Il resterait un bénéfice de 30 M. ou 13,60 p. 100. Malheureusement pour les minotiers, bien rares sont ceux qui ont pu se procurer la matière première au prix maximum et presque tous ont eu des frais plus élevés.

L'*Economic Journal* a publié une étude sur les tentatives du gouvernement allemand de fixer des prix maxima pour les céréales. Actuellement, le gouvernement contrôle les achats et les ventes de grains, après avoir essayé, en novembre 1914, de fixer les prix tout en laissant le commerce dans les mains des particuliers.

Dans la seconde moitié d'octobre, alors qu'on était sous le coup d'une intervention de l'État, l'incertitude concernant l'avenir amena une stagnation des affaires qui se prolongea après la promulgation des ordonnances relatives au maximum.

En novembre, cette désorganisation des marchés s'accentua ; les intéressés ne surent pas comment la nouvelle loi, qui entrait en vigueur le 4 novembre, allait fonctionner. L'apport des céréales au marché de Berlin se ralentit sensiblement, tout comme sur les bords du Rhin. Les détenteurs ne pouvaient se décider à vendre au prix légal. Des difficultés d'interprétation surgirent concernant le texte ; les agriculteurs, à la campagne, prétendirent se faire payer le prix fort, indiqué pour le marché principal de la région, alors que ce dernier prix devait comprendre le coût du transport. En outre, on ne fut pas d'accord sur la détermination du profit à attribuer aux intermédiaires. En effet, si le producteur pouvait demander et obtenir le maximum plein, il ne restait rien pour les intermédiaires.

Une autre difficulté fut le manque d'écart entre les cours dans les régions de grande production de l'Est et les cours des centres de consommation de l'Ouest ; le prix de la Prusse-Orientale plus le coût du transport jusqu'au Rhin, dépassa le prix maximum alloué à Cologne. Les minotiers et négociants du Rhin furent hors d'état de se procurer des grains d'au delà de l'Elbe[1], sans transgresser la loi, c'est-à-dire ils durent traiter

1. La Chambre de commerce de Dusseldorf constate en novembre que l'on achète à Kiel, pour les moulins de Dusseldorf, du blé à 266 M. la tonne,

sur la base du prix maximum, prendre à leur charge le coût du transport.

L'entrée en relations directes du consommateur de l'Ouest avec le producteur de l'Est eut pour conséquence d'enlever aux clients habituels des producteurs une partie de leurs approvisionnements. Le meunier du Rhin récupéra une grande partie de la plus-value du prix des céréales, en relevant le prix de la farine, que l'État avait négligé de fixer.

La désorganisation du marché de Berlin, la stagnation des affaires, l'absence d'offres, provinrent de causes identiques : le prix local maximum, plus le fret dépassa le maximum fixé pour Berlin. Les minotiers, désireux de s'approvisionner et assurés du débouché de la farine, passèrent outre; il n'en fut pas de même pour les négociants qui avaient à tenir compte des différences de prix et qui ne peuvent acheter dans une place que s'ils sont sûrs de revendre ailleurs avec marge.

On s'adressa au gouvernement, qui répondit que le prix maximum devait comprendre le coût de la marchandise, les frais de chargement, dans le lieu d'achat et laisser un petit profit pour le commerçant; si l'agriculteur avait la prétention d'exiger le prix maximum, le trafic en céréales serait paralysé.

Le Conseil fédéral avait visé d'abord le froment et le seigle. Le 5 novembre, il étendit la loi à l'avoine, dont le prix maximum fut fixé à 212 M. la tonne pour Berlin et avec des écarts plus ou moins grands pour trente deux autres places. Le prix maximum devait être appliqué le 9 novembre et être majoré à dater du 1er janvier, à raison de 1 M. 50 les 1 000 kilos tous les quinze jours. La mesure fut un coup de suprise, qui paralysa le commerce de gros, incapable de trouver la moindre marge entre le prix d'achat et le prix de vente. Quelques marchands d'avoine en gros essayèrent de prélever une commission de 5 M. par tonne, en revendant au détail. C'était illégal. A Posen, où Berlin avait l'habitude d'acheter, on fixa le maximum de 205 M.; le transport jusqu'à Berlin coûtant 10 M. 90 la tonne, cela mettait l'avoine à 215 M. 90, 3 M. 90 plus cher que le maximum berlinois de 212 M.

Quant à l'orge, le maximum fut appliqué seulement à la marchandise pesant moins de 68 kilos l'hectolitre. La vente de

---

avec le transport (20 M.) ce blé revient à 286 M. Mais à Dusseldorf le maximum a été fixé à 276 M. Elle demande au ministre du Commerce si la transaction est légale, si l'on peut payer des commissions aux intermédiaires. Le ministre répond qu'il n'y a pas d'objection légale contre cette façon de procéder, pourvu qu'il s'agisse de blé actuellement livré à Kiel.

l'orge légère cessa presque entièrement, on traite surtout les orges pesant plus de 68 kilos. Le prix de l'orge, en général, haussa à 280 M. alors qu'avant la loi il avait oscillé entre 230 et 240. On suggéra, comme remède, de ne maintenir l'exemption du prix maximum que pour l'orge spécialement destinée à la fabrication de la bière ou bien de revenir au maximum de 205 M. pour l'orge pesant moins de 68 kilos, avec une échelle graduée, montant de 1 M. 50 ou 2 M. par kilos au-dessus du poids.

Pour le son, le prix maximum fut fixé seulement pour les achats de gros. Les meuniers cherchèrent à tourner la loi en créant des filiales pour l'achat du son à 13 M. qui était revendu entre 14 et 15 M.

On chercha à tourner la loi en comptant des frais supplémentaires pour la location des sacs, des rabais pour payement comptant.

Au mois de novembre, la loi du maximum créa plus de difficultés qu'elle n'en a résolues. Le 28 novembre, le *Bulletin du marché de Cologne* déclare la situation intenable. Le commerce en céréales pour l'alimentation a pour ainsi dire cessé : les moulins ne peuvent obtenir que des approvisionnements insuffisants, les fermiers sont embarrassés pour se procurer les grains pour le bétail. A Mannheim, les détenteurs attendent la hausse automatique à partir de janvier.

Le conflit d'intérêt entre l'ouest et l'est de l'Allemagne éclate dans cette affaire du maximum. L'Ouest se plaint d'avoir été sacrifié.

Le 25 janvier 1915, le Conseil fédéral décrète que l'achat, la vente des céréales et des farines seraient faits par l'État.

Les auteurs de toute cette législation n'ont pas eu lieu d'être satisfaits des résultats obtenus. On a constaté que l'effet éducateur sur la population était nul, que de grands efforts étaient faits pour se soustraire à l'étreinte du maximum et l'on réclama le relèvement des cours, de 30 M. pour le seigle, de 50 M. pour le froment.

Le gouvernement tint compte des critiques. Il décréta des mesures destinées à assurer plus d'économie dans l'alimentation, il prescrivit d'aller jusqu'à 80 ou 82 p. 100 dans la fabrication de la farine. Les minoteries sont tenues de mélanger 30 p. 100 de farine de seigle à la farine de froment ordinaire. Le *Bundesrat* donne des définitions officielles de ce qu'il faut entendre par pain, par gâteau, pour ordonner les mélanges de matières, pour imposer l'emploi de pomme de terre dans la

fabrication du pain de seigle, qui reçoit le nom de pain K; si l'addition de farine de pomme de terre dépasse un certain pourcentage, le pain porte les deux lettres KK. La pomme de terre peut être remplacé par la farine de riz, d'avoine, d'orge. Pour les gâteaux, la farine ne doit consister que pour moitié en froment. Le travail de nuit est interdit dans les boulangeries, pâtisseries. Les autorités peuvent interdire de faire des gâteaux à certains jours de la semaine.

Le pain de seigle pesant plus de 50 grammes doit être vendu seulement vingt-quatre heures après la cuisson, — donc seulement quand il est rassis.

Tout cela ne servit pas à grand'chose, mécontenta la population et, par une conséquence naturelle, le gouvernement fut amené à prendre tout l'approvisionnement du pain en main propre.

La première mesure fut une confiscation de tous les stocks de froment et de seigle pour le Kriegsgeherdegesellschaft, tandis que la même mesure eut lieu pour les farines en faveur des unions communales. Des exceptions furent admises en faveur des Etats et de certaines administrations. Les stocks durent être déclarés. Les quantités inférieures à 25 kilos furent exemptées.

Les agriculteurs furent autorisés à conserver, par tête de leur personnel et par mois, 9 kilos de céréales (ou 9 fois 800 grammes de farine) et le grain de semence. La franchise pour ces quantités permet de constituer des approvisionnements jusqu'au 1er août 1915.

Cet ensemble de mesures a singulièrement élargi les pouvoirs de la *Société des céréales de guerre*.

Toutes ces mesures ont remis en mémoire la proposition *Kanilz* qui voulait créer le monopole des céréales (1894) et fixer les prix sur la moyenne de 1850 à 1890.

Les études sur les phénomènes économiques au moment même de leur manifestation, présentent un grave inconvénient, celui de saisir les faits trop rapidement, avant que le tassement ne se soit accompli et qu'une division n'ait eu lieu dans leur continuité. C'est ce qui arrive à l'auteur de cet article, obligé d'écrire un post-scriptum au premier article, paru le 15 juillet.

La guerre a brisé toutes les barrières : l'intervention de l'État s'est infiltrée plus ou moins brutalement dans tous les domaines et l'on n'est pas encore au bout.

Nos lecteurs savent les relations étroites qui existaient depuis de longues années entre le fisc prussien et l'industrie de la houille. La Prusse est propriétaire de mines dans la région de

la Saar, elle possédait quelques charbonnages dans le bassin de Dortmund, elle a agrandi ses propriétés afin d'exercer une action plus grande sur le syndicat rhénan-westphalien qui groupe la presque totalité des mines, et elle essaya d'acheter les actions de l'Hibernia, il y a une dizaine d'années, sans réussir cependant à obtenir la majorité dans cette compagnie. Le syndicat rhénan-westphalien n'a pas renouvelé le contrat qui lie les membres et qui expire le 31 novembre 1915. A dater du 1er octobre, les membres du syndicat sont libres de conclure de nouvelles conventions pour leur production, postérieurement au 1er janvier 1916.

Le gouvernement prussien, qui a tantôt favorisé le syndicat et qui tantôt lui a été plutôt hostile, s'est inquiété de l'effet que produirait, dans les circonstances actuelles, la dissolution du groupement des mines du Rhin et de la Westphalie.

Les causes de dissension entre les charbonnages simples et les établissements métallurgiques, propriétaires de houillères faisant partie du syndicat, sont anciennes. Elles ont pour point de départ le conflit d'intérêt qui existe entre les entreprises qui se bornent à extraire de la houille et celles qui veulent tirer tout le profit possible de leur capacité de production de combustible pour leurs propres besoins, en se soumettant le moins possible aux sacrifices qu'exige la politique du syndicat (limitation de la production, contribution aux frais généraux, etc.).

Le gouvernement prussien a redouté les conséquences d'une liberté d'action pour les mines, qui seraient en mesure de profiter chacune des circonstances, d'exagérer la hausse au détriment des consommateurs, il a craint la réaction en baisse, la répercussion sur les salaires. Il a voulu prévenir toute surprise et pour cela, il a obtenu du *Bundesrat* une ordonnance donnant pouvoir aux Etats particuliers d'imposer aux propriétaires de mines d'entrer dans des associations qui contrôleraient la production et la vente du charbon. Les propriétaires de mines devront mettre la totalité de leur production à la disposition du syndicat obligatoire, l'Etat sera représenté par des commissaires qui auront un droit de vote et, le cas échéant, un droit de veto. Le syndicat obligatoire n'entrera pas en vigueur dans les districts où les propriétaires de mines auront réussi à former une entente volontaire, groupant 27 p. 100 de la production houillère.

A. Raffalovich.

LES BANQUES FRANÇAISES

PENDANT LA GUERRE

I. Généralités.— II. Étude des bilans.—III. Questions de dépôts. — IV. Les banques françaises depuis un demi-siècle. — V. Au lendemain de la guerre.

I. — Généralités

Parmi les problèmes qui, après la question militaire, ont le plus justement préoccupé le public depuis l'ouverture des hostilités, se trouve celui de la Banque. On sait l'importance de la place prise par les établissements de crédit dans la vie financière moderne. On sait aussi que, dès le début de la guerre, des plaintes se sont fait entendre au sujet de l'attitude de certaines sociétés à l'égard de leur clientèle. Il convient donc d'examiner la situation de nos principales banques et de la comparer à ce qu'elle était à la veille des hostilités. Nous devrons rechercher si elles avaient bien rempli leur rôle, dans quelles mesures elles ont été affectées par les événements, dans quelle position elles se trouvent aujourd'hui, quelle est leur politique, ce que le pays peut et doit attendre d'elles. C'est une enquête difficile et délicate : difficile, parce que les seuls éléments que nous ayons pour la poursuivre sont les bilans et rapports publiés, et que ces documents sont souvent d'une concision qui en rend l'analyse malaisée; délicate, parce qu'il n'appartient pas au seul public de dicter aux administrateurs des sociétés la conduite qu'ils ont à tenir, et de fixer la mesure dans laquelle ils doivent et peuvent concilier de très lourdes responsabilités vis-à-vis de leurs actionnaires et de leurs déposants, avec le souci de l'intérêt général.

Nous touchons ici à un point particulièrement sensible.

Certaines de nos banques, par le chiffre de leur capital, par le nombre de leurs succursales, ont atteint des dimensions qui les font en quelque manière sortir de la catégorie des établissements privés et leur confèrent quelques-uns des caractères d'institutions publiques. Les dépôts qui leur sont confiés s'élèvent à des sommes telles que, bien qu'en droit, elles n'aient à rendre compte de leur gestion qu'aux intéressés, elles ont une responsabilité à l'égard de la nation. Elles disposent de moyens puissants, et, par la direction qu'elles impriment à leurs opérations, elles exercent une influence incontestable sur les marchés monétaires et financiers. A plusieurs reprises, on s'est demandé s'il n'y avait pas lieu pour le législateur d'intervenir dans la gestion de ces puissants organismes, soit pour leur imposer certaines règles ou limitations touchant le chiffre et l'emploi des dépôts, soit pour édicter des prescriptions relatives à la confection du bilan. Rien n'a été fait en ce sens, et nous ne sommes pas de ceux qui le regrettent.

L'ingérence du gouvernement en matière d'affaires n'a pas en général de bons résultats : c'est aux actionnaires et à leurs délégués, c'est-à-dire aux administrateurs, qu'il appartient de diriger l'entreprise. Mais celle-ci est également justiciable de l'opinion publique, qui a le droit d'être exigeante à l'égard de ceux à qui un grand nombre de citoyens font confiance et qui sont les dépositaires d'une partie de la fortune nationale.

Serrons donc la question de près, et examinons ce qu'est une banque, selon la conception moderne de l'établissement de crédit. Celui-ci est en général constitué sous la forme d'une société anonyme par actions, tantôt entièrement payées, tantôt libérées du quart ou d'une fraction plus considérable. Nous ferons observer que les sommes non appelées sur les actions équivalent à une sorte de fonds de réserve, qui est, pour les créanciers de la société, en particulier pour les déposants, une garantie additionnelle importante. Les administrateurs ont pour première ressource le capital versé; celui-ci s'augmentera plus tard du montant des bénéfices non distribués à titre de dividende, mis en réserve ou reportés à nouveau, ainsi que de la prime qui pourrait être demandée aux souscripteurs d'actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Le second élément, essentiel dans une banque de dépôt, c'est l'argent versé par le public en compte courant, en

compte de chèques, en un mot à un titre quelconque, pour être tenu à la disposition du propriétaire qui en disposera au fur et à mesure de ses besoins.

Ces sommes sont d'autant plus élevées que le rayon d'affaires est plus étendu, la clientèle plus nombreuse, les facilités données aux titulaires de comptes plus complètes. C'est leur emploi qui constitue le nœud du problème de la banque. Les règles doivent être ici beaucoup plus strictes qu'en ce qui concerne l'usage du capital social. Celui-ci n'est pas exigible. Il ne sera réparti aux actionnaires qu'à l'expiration du pacte social ou en cas de liquidation anticipée. Mais les déposants peuvent venir réclamer leurs fonds, soit à tout moment, s'il s'agit de dépôts à vue, soit à échéance déterminée, soit après un préavis dont la durée est fixée par les conditions de l'ouverture du compte. Il convient donc d'employer ces fonds de façon à pouvoir les rembourser aisément.

Il ne s'agit pas pour cela de conserver en nature les billets de banque, les pièces de 20 francs ou les écus qui ont été apportés par les dépositaires à la banque. Ce serait réduire son rôle à celui d'un simple gardien : il rendrait encore un certain service aux déposants en les débarrassant du souci de veiller à la conservation de leur encaisse et en se chargeant d'effectuer pour eux des payements, mais il n'en rendrait guère à la communauté. La banque doit, au contraire, faire fructifier les sommes qui lui sont confiées, c'est-à-dire les prêter à son tour à des entreprises qui en ont besoin : mais sous quelle forme? contre quelles garanties? pour combien de temps? On voit quelles conditions doivent être réunies, quels éléments plus ou moins contradictoires doivent être conciliés pour résoudre le problème posé.

Etre prêt à rembourser une somme à tout moment ne semble pas, au premier abord, permettre de l'engager dans une affaire quelconque, car il n'en est guère qui se puisse concevoir sans que l'élément durée intervienne et sans, par conséquent, que le bailleur de fonds renonce, au moins pour un certain temps, à en exiger la restitution. En tout cas, si, moyennant certaines combinaisons, il est possible d'arriver à faire concorder les échéances des rentrées avec celles des retraits éventuels du déposant, les termes mêmes du problème excluent le placement des dépôts en valeurs dont la cote est susceptible de varier. Il

n'est pas permis de les employer à acquérir les titres même les plus solides en apparence, puisque le prix de ces titres est sujet à fluctuations, et qu'une rente, une obligation, une action peuvent avoir baissé postérieurement à leur acquisition, n'être vendables qu'à perte ou même être devenues invendables. Ce raisonnement s'applique *à fortiori* à une part prise dans un négoce ou une industrie, non représenté par des actions, et dont la cession au prix d'acquisition ou même à n'importe quel prix, pourrait être temporairement impossible.

Il ne saurait donc s'agir que d'emplois qui ne font courir aucun aléa quant au chiffre de la créance. Le banquier cherchera à prêter l'argent qui lui est confié, mais à condition que chaque centaine de francs qui sortira de sa caisse soit normalement appelée à y rentrer, augmentée de l'intérêt ou de la commission stipulée, sans qu'il y ait incertitude sur le recouvrement intégral du capital. Par conséquent il ne peut s'agir que d'escompte de lettres de change ou de prêts à échéance plus ou moins rapprochée. Une lettre de change étant une promesse de payer une somme déterminée à échéance fixe, celui qui l'acquiert a la certitude de retrouver à cette date la disposition de la somme qu'il verse en l'escomptant, plus la fraction qu'il déduit à titre d'intérêt. Il lui est d'ailleurs loisible de rétrocéder à son tour la lettre de change en l'endossant à un nouvel acquéreur et de rentrer ainsi dans la somme déboursée par lui, avant même l'échéance de la traite. Dans les pays où l'existence d'une institution centrale comme la Banque de France permet aux autres banques d'avoir la quasi-certitude qu'à tout moment elles pourront réescompter leur portefeuille, c'est-à-dire transformer en argent comptant tout ou partie de leurs lettres de change, on peut dire que celles-ci équivalent à des disponibilités immédiates. Elles constituent le placement idéal, puisqu'elles permettent de faire fructifier les capitaux et donnent pleine sécurité au banquier, sûr de pouvoir la mobiliser à tout moment.

Les prêts sur titres ou sur autres garanties constituent le second ordre de placement auxquels peuvent être employés les dépôts. Ici également le débiteur est tenu de rembourser un montant invariable à une date déterminée. Certaines avances se font au jour le jour, c'est-à-dire qu'à chaque moment le prêteur peut réclamer son argent et l'emprunteur est tenu de le restituer. Cette dernière formule donne toute tranquillité au banquier, assuré de pouvoir chaque jour

faire rentrer des fonds. Lorsque l'avance est consentie pour une durée fixe, la situation n'est plus la même ; des dépôts à vue peuvent lui être réclamés avant qu'il ait reçu le remboursement. Il devrait donc n'employer à ce genre d'opérations que l'argent de dépôts faits eux-mêmes pour une période déterminée, et dont l'échéance coïncide avec celle des emplois auxquels ils auraient servi.

Telle est la théorie dans sa simplicité et sa rigueur. Elle peut se résumer en trois règles :

1° Le capital et les réserves d'une banque peuvent être employés de la façon que les administrateurs jugeront la meilleure, en valeurs, en immeubles, en opérations à longue échéance présentant des aléas, ce qui ne veut naturellement pas dire qu'en cette matière la plus grande prudence et le choix sévère des risques ne doivent être la règle constante des opérations ;

2° Les dépôts à vue ne doivent être employés qu'en escompte de lettres de change ou en prêts au jour le jour ;

3° Les dépôts à terme doivent être employés en avances dont les échéances coïncident avec celles de l'exigibilité des dépôts.

Hâtons-nous d'ajouter que ces deux dernières règles ne s'appliquent pas dans toute leur rigueur, et cela pour plusieurs raisons. La première est que l'hypothèse du retrait simultané de la totalité des dépôts n'a pas besoin d'être envisagée par le banquier même le plus prudent. Dans la vie ordinaire, les retraits sont presque toujours compensés par des versements au moins équivalents : il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les bilans successifs du même établissement : on verra le chiffre des dépôts se maintenir, et même, dans la plupart des cas, progresser. Ce n'est qu'aux époques de crise qu'un recul se manifeste, recul passager qui ne tarde pas à faire place de nouveau à la marche ascencendante qui est la règle chez les sociétés bien conduites. En outre, plusieurs de celles-ci emploient leurs capitaux de fondation et de réserve de la même façon que leurs dépôts. Elles n'en immobilisent qu'une faible partie et consacrent le reste à des opérations d'escompte ou de prêts : elles augmentent, par là, la masse des disponibilités, qui se trouvent dès lors dépasser celles des exigibilités correspondantes.

Considérons, par exemple, le bilan du Crédit lyonnais au 31 mars 1915 : la somme des dépôts et des comptes courants

créditeurs s'y élève à 1 735 millions, en regard desquels nous trouvons à l'actif

Lettres de change et bons du Trésor français	746 millions
Encaisse	714 —
Avances sur garanties et reports	278 —
Soit au total	1 738 millions

c'est-à-dire plus que la somme nécessaire pour rembourser les déposants.

En dehors de cet actif, le Crédit lyonnais possédait, à la même date, des créances en compte courant pour 447 millions. Il n'avait que pour 3 millions de titres et 35 millions d'immeubles.

C'est là le bilan type d'une banque de dépôt. Pour l'analyser complètement, des indications plus détaillées nous seraient nécessaires ; il serait bon de connaître les échéances des dépôts et celles des comptes actifs. Mais on voit que, si on admet que le portefeuille est réescomptable à la Banque de France, l'établissement peut instantanément réunir les ressources suffisantes pour rembourser la totalité de ses dépôts et qu'à ce point de vue les critiques les plus exigeants doivent se déclarer satisfaits.

La question est de savoir, si, en ayant accompli cette partie de sa tâche, la Banque l'a remplie tout entière, et si, après avoir assuré la mobilisation de ses ressources, elle n'a plus d'autres devoirs à remplir. Il est certain que la communauté attend des financiers autre chose que la mise à sa disposition de capitaux pour l'escompte et les emprunts sur titres. Elle sent qu'ils doivent être à la fois les promoteurs d'entreprises commerciales et industrielles de toute sorte, et aussi les guides, les conseillers du public dans ses placements. C'est à eux de discerner, dans la multitude des affaires qui éclosent ou veulent éclore chaque jour, celles qui méritent d'être encouragées et soutenues. C'est à eux aussi de connaître le crédit des nombreux États qui cherchent à emprunter, de leur imposer les conditions et d'exiger des garanties qui sont de nature à faire de leurs titres des créances solides. Voilà un programme d'action qui embrasse des tâches délicates, pour lesquelles il faut des hommes d'une intelligence supérieure et d'un caractère au-dessus de la moyenne.

La question qui se pose n'est pas de savoir si les attribu-

tions que nous venons de rappeler sont bien au nombre de celles qui appartiennent aux banques, mais si les mêmes banques qui ont pour objet essentiel de recevoir les dépôts du public, doivent aussi s'acquitter des fonctions de créateurs d'entreprises et d'émetteurs d'emprunt.

Convient-il de séparer rigoureusement le rôle du banquier-caissier-dépositaire et celui de banquier-négociant en valeurs ? Nous employons cette dernière expression faute d'en trouver une plus précise dans notre langue et pour nous rapprocher de la terminologie britannique : celle-ci désigne du nom de *merchants* les banquiers tels que MM. de Rothschild, par opposition aux *bankers*, plus ou moins confinés dans leur métier de dépositaires et de gestionnaires de fonds. Le langage ici n'a d'ailleurs fait que se conformer aux idées. Les Anglais ont répondu par l'affirmation à la question que nous avons posée.

Les grandes maisons et sociétés, qui, dans la Cité de Londres, ont ouvert des comptes au Royaume-Uni et à une partie de l'univers civilisé, ne se préoccupent que de la gestion des capitaux qui leur ont été confiés et dont le total, pour l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, oscille à cette heure aux environs de 25 milliards de francs. Elles laissent à l'autre catégorie de maisons le soin des affaires financières proprement dites, au sens français du mot. En France, au contraire, on a jugé pendant longtemps qu'il n'était pas nécessaire d'établir une démarcation absolue. Cela tenait à deux causes.

La première, c'est que les dépôts de banque étaient loin d'atteindre, il y a une quarantaine d'années, les chiffres auxquels ils se sont élevés depuis lors et que, par conséquent, la gestion en prenait une place moins considérable dans l'ensemble de la vie économique;

La seconde, c'est que les hommes de grande valeur qui se trouvaient à la tête de plusieurs de nos banques, désiraient exercer leur activité sur de nombreux domaines; ils voyaient dans les dépôts un levier pour l'esprit d'entreprise, une force qui devait s'ajouter à celle de leurs capitaux propres. Confiants dans leur sagacité, dans leur expérience des marchés français et étrangers, ils ne craignaient pas de se lancer dans des entreprises souvent intéressantes, mais dont le résultat pouvait être de rendre leur trésorerie moins liquide qu'elle n'eût dû l'être par rapport à l'importance des dépôt exigibles.

Ce passé est déjà lointain, au moins pour nos principaux

établissements de crédit, qui évoluent de plus en plus dans le sens de la solution anglaise. Les uns tendent à se confiner dans leur mission de banquiers-dépositaires, tandis que ceux qui ne recherchent pas la clientèle des déposants s'occupent de constituer des entreprises nouvelles en France et à l'étranger, entretiennent des relations avec les gouvernements qui ont besoin de notre marché monétaire : d'une façon générale, ces derniers travaillent avec leur capital social et leurs réserves. Ils reçoivent le concours de clients, qui ne sont pas des déposants ordinaires, mais qui, confiants dans la direction de la banque, apportent leurs fonds aux émissions patronnées par elle.

Ces émissions sont le terrain où les deux catégories de banques se rencontrent et trouvent matière à une collaboration qui est dans la force des choses. En effet, alors même que les banques de dépôts bornent strictement leurs opérations au cadre que nous avons indiqué, en ce qui concerne l'emploi de leurs dépôts, elles n'en ont pas moins, dans la plupart des cas, des capitaux propres et des réserves dont le chiffre est élevé. Elles peuvent être amenées à consacrer une partie de ces ressources à autre chose que l'escompte ou les avances.

Alors même qu'elles ne le font pas, elles sont en contact journalier, au siège social et dans les agences, avec un public nombreux qui leur demande des conseils. Par ce fait seul, elles sont en mesure d'exercer une influence et par suite d'aider au placement de titres. Alors qu'elles ont reconnu le mérite de certains de ceux-ci, il ne semble donc pas qu'il y ait de raison sérieuse pour qu'elles n'ouvrent pas leurs guichets à des souscriptions. C'est ainsi qu'elles sont conduites à prendre part à des opérations, où elles peuvent êtres engagées moralement sans l'être matériellement. Elles donnent à l'émission l'appui de leur nom et de leur autorité et viennent de cette façon, en aide aux banques d'affaires, dont le rôle est de servir d'intermédiaire entre les emprunteurs et les capitalistes.

II. — Étude des bilans

Afin d'essayer de nous rendre compte de l'effet que la guerre a eu sur les établissements de crédits français, nous examinerons les bilans de quelques-uns d'entre eux, en rapprochant les chiffres du 31 décembre 1913 de ceux d'au-

jourd'hui. Voici, par exemple, la situation du Crédit lyonnais au 31 décembre 1913 et au 31 mars 1915 (en millions de francs).

Actif.

	31 décembre 1913.	31 mars 1915.
Espèces en caisse et dans les banques	175	714
Portefeuille d'escompte	1 518	746
Avances sur garanties et reports	354	278
Comptes courants	740	448
Titres	8	8
Comptes d'ordre divers	4	19
Immeubles	35	35
	2 834	2 248

Passif.

Dépôts et bons à vue	913	620
Comptes courants	1 269	1 004
Comptes exigibles après encaissement	»	111
Acceptations	143	14
Bons à échéance	38	24
Comptes d'ordre divers	9	31
Profits et pertes	42	14
Report des exercices antérieurs	5	5
Réserves	165	175
Capital	250	250
	2 834	2 248

On remarque, dans cet intervalle de quinze mois, une diminution notable du volume des affaires; elle s'explique par l'état de guerre. Il faut remonter à l'année 1907 pour trouver un bilan de l'établissement dont l'addition soit inférieure à 2 248 millions, alors que l'année dernière il approchait de 3 milliards. Tous les chapitres de l'actif sont en diminution, sauf celui des espèces en caisse et dans les banques, qui a presque quadruplé. Le Crédit lyonnais avait, au 31 mars dernier, 714 millions d'espèces ou de billets, ou, ce qui revient au même, de disponibilités à la Banque de France ou dans d'autres établissements, c'est-à-dire plus que le montant de ses dépôts et bons exigibles à vue. Si cette formidable encaisse démontre la force de l'établissement, elle indique en même temps une situation anormale. Alors qu'en 1913, une encaisse de 175 millions, soit 8 p. 100, paraissait suffisante pour répondre de 2 182 millions

de dépôts et de comptes courants, les 714 millions d'aujourd'hui réprésentent 44 p. 100 des 1 624 millions dus au même titre par le Crédit lyonnais. Les administrateurs ont donc cru nécessaire, de plus que quintupler la proportion des espèces par rapport aux exigibilités.

Passons au Comptoir d'escompte; voici comment se présentaient les bilans au 31 décembre 1913 et au 31 décembre 1914 :

Actif.

	31 décembre 1913.	31 mars 1914.
Espèces en caisse et en banque	124	386
Portefeuille	1 094	356
Reports	58	49
Correspondants (effets à l'encaissement)	94	109
Comptes courants débiteurs	166	179
Rentes, obligations, valeurs diverses	7	7
Participations financières	5	9
Parts de fondateur du Comptoir	2	2
Avances garanties	201	174
Débiteurs par acceptations	175	31
Agences hors Europe	18	7
Comptes d'ordre et divers	6	22
Immeubles	16	16
	1 876	1 347

Passif.

Capital	200	200
Réserves	38	39
Réserve spéciale (parts de fondateur)	2	2
Comptes de chèques et d'escompte	695	482
Comptes courants créditeurs	668	507
Bons à échéance fixe	52	53
Acceptations	175	32
Comptes d'ordre et divers	26	19
Comptes des actionnaires	2	3
Profits et pertes	18	10
	1 876	1 347

Le bilan a diminué d'un quart; l'encaisse à triplé, le portefeuille est réduit à peu près des deux tiers. Les divers comptes de dépôts ont diminué d'un tiers. Les acceptations ne représentent plus que le cinquième de ce qu'elles étaient un an auparavant.

Le Crédit industriel présente aux mêmes époques des variations analogues :

Actif.

	31 décembre 1913.	31 décembre 1914
Encaisse et à la Banque de France	14	42
Fonds disponibles dans les Banques	6	17
Coupons à encaisser	6	1
Effets à recevoir	142	49
Reports	16	13
Rentes, actions, obligations	14	16
Actions de sociétés filiales	»	17
Avances garanties	59	46
Comptes courants	26	34
Crédits d'acceptation garantis	25	19
Acompte de dividende	1	»
Immeuble social	4	4
Versements non appelés	75	72
	388	330

Passif.

Capital	100	100
Réserve	25	26
Dépôts à vue	68	62
Dépôts à préavis et à échéance	49	29
Comptes courants créditeurs	116	79
Acceptations	25	23
Profits et pertes	5	2
Comptes d'ordre et divers	»	9
	388	330

Le total du bilan a diminué d'un septième environ, l'encaisse a triplé, tandis que l'ensemble des dépôts et des comptes courants baissait d'un tiers, 168 millions contre 283. Les dépôts, qui s'élèvent à 91 millions, sont couverts, jusqu'à concurrence de 66 p. 100, par l'encaisse de 59 millions. Le portefeuille d'effets à recevoir est réduit au tiers, tandis que les titres ont plus que doublé. Il est permis de supposer que le chapitre des actions des sociétés filiales, que l'on voit apparaître à l'actif, y figure parce que les événements ont empêché l'établissement de réaliser l'intérêt qu'il avait pris dans l'augmentation de capital de plusieurs d'entre elles.

Voici maintenant les bilans de la Société générale à la fin des deux dernières années :

Actif.

	31 décembre 1913.	31 décembre 1914.
	(Millions de francs.)	
Caisse et banque	173	102
Portefeuille	889	277
Effets à l'encaissement	82	22
Reports	119	56
Coupons à encaisser	42	16
Rentes, actions, bons, obligations	47	54
Avances sur garanties	328	318
Participations financières	69	64
Immeubles	51	54
Comptes de banques à l'étranger et comptes courants divers	561	608
Appels différés sur actions	250	250
	2 611	1 821

Passif.

Capital	500	500
Réserves	124	127
Comptes de chèques	466	219
Dépôts à échéance fixe	207	238
Acceptations	176	102
Comptes de banques à l'étranger et comptes courants divers	1 118	624
Dividendes à payer	1	1
Profits et pertes	19	10
	2 611	1 821

La diminution du volume d'affaires est encore bien plus forte que chez les autres établissements ; elle atteint à peu prés le tiers du total. Le seul chapitre du passif qui ait augmenté est celui des dépôts à échéance fixe, tandis que les comptes de chèques ont diminué de plus de moitié et les comptes courants presque de moitié. A l'actif, l'encaisse à l'inverse de ce qui s'est produit chez les autres sociétés, a diminué des trois septièmes. Le portefeuille est réduit à moins du tiers; seuls les comptes débiteurs sont en légère augmentation.

Il est inutile de multiplier les exemples. Les bilans de nos

quatres principales banques de dépôt donnent une idée suffisamment exacte de ce qui s'est passé chez les autres.

Partout, il y a eu contraction du volume des transactions; presque partout, les administrateurs, dans un esprit de prudence qui s'explique, ont à la fois réduit leurs engagements et augmenté leurs disponibilités immédiates, en particulier leur encaisse. Il importe de comprendre que la diminution des engagements portés au bilan n'implique pas encore une diminution correspondante des risques. Au début ou à la veille de la guerre, beaucoup d'effets sont sortis du portefeuille des établissements de crédit, qui les ont fait escompter à la Banque de France. Celle-ci n'a pu les encaisser en totalité. Elle détient encore à l'heure qu'il est (bilan du 29 juillet 1915) pour 2 140 millions d'effets prorogés, dont les endosseurs demeurent responsables à son égard. Le montant des traites qui resteraient définitivement impayées viendrait grever le bilan des banques qui les avaient endossées. Celles-ci ont presque entièrement cessé de faire des affaires et surtout de donner du crédit. C'est ainsi que le chiffre des acceptations est tombé, pour les quatre banques examinées par nous, de 519 à 161 millions.

On s'est demandé si cette politique doit être approuvée sans restrictions. Il est vrai que dans une large mesure, la réduction des affaires est une conséquence inévitable de la guerre, bien que le Chancelier de l'Echiquier anglais ait affirmé l'autre jour à la tribune que l'épargne britannique avait dû augmenter aux cours des hostilités. Il est permis de croire qu'en France nous avons peut-être été trop loin dans cette voie. Comme le disait le conseil d'administration d'une de nos grandes banques, dans son rapport à l'assemblée des actionnaires, c'est l'excès d'une qualité nationale, la prévoyance, qui a causé en partie les difficultés du début de la guerre. Chaque déposant ayant voulu s'assurer la détention effective de disponibilités relativement considérables, les retraits se sont multipliés; d'autre part, les établissements de crédit avaient employé, très légitimement, une partie de leurs ressources à l'escompte de lettres de change; ils en ont réescompté une grande quantité à la Banque de France : mais ces réescomptes n'ont pu être continués indéfiniment. D'autre part, le moratorium interdisant à ces mêmes établissements de réclamer le remboursement des sommes avancées par eux à des titres divers, on ne pouvait pas exiger qu'ils remboursassent leurs créanciers au mo-

ment où on les désarmait par rapport à leurs débiteurs. Ils ont du reste repris en 1915 le payement de leurs dépôts à guichet ,ouvert et remboursé la presque totalité de leurs acceptations. Leur situation est redevenue très forte. Dans les quatre banques dont nous avons reproduit les bilans, l'encaisse totale au 31 décembre 1914 s'élevait à 1 261 millions, tandis que la somme des acceptations en cours n'était que de 161 millions. Elles ont donc des forces en réserve pour reprendre les affaires, et notamment pour accorder du crédit à leur clientèle, sous forme d'escompte ou d'acceptations.

Le fait qu'une partie de notre territoire est encore envahie est évidemment un obstacle au retour à un état de choses comparable à celui qui existait avant la guerre. Mais il ne faut pas oublier que nos communications avec le reste du monde sont libres, que nos ports sont ouverts, que nos relations avec nos alliés et les neutres ne sont entravées que par la cherté des frets et des assurances. La préoccupation des événements militaires qui domine la vie de chaque Français ne doit pas les empêcher de chercher à ranimer, partout où cela est possible, la vie économique. C'est rendre service à la cause nationale que de travailler, dans n'importe quel ordre d'idées. Aussi bien la femme du fermier qui laboure son champ, que celle de l'industriel qui fait marcher son usine, du négociant qui tient sa maison de commerce ouverte, aident à la défense du pays.

Après avoir analysé les effets produits par la guerre sur la situation de nos banques, il est intéressant d'examiner l'influence qu'elle a eue sur les banques britanniques et de comparer leurs bilans aux 31 décembre 1913 et 1914. Les capitaux de fondation et de réserve de la Banque d'Angleterre, des banques anglaises par actions, des banques anglaises privées, des banques d'Ecosse et d'Irlande n'avaient pas subi de changements appréciables et demeuraient aux environs de 131 millions de livres. Les dépôts au contraire avaient augmenté de 200 millions (soit 5 milliards de francs), passant de 1 100 à 1 300 millions. Près de la moitié de cette augmentation, 84 millions, s'est produite à la Banque d'Angleterre. Nous avons constaté un phénomène analogue à la Banque de France. Mais chez les établissements de crédit parisiens les dépôts ont baissé : pour les quatre principaux, le recul de ce chapitre du bilan n'est pas inférieur à 1176 millions de francs. L'ensemble de la circulation

des billets dans le Royaume-Uni ne s'est accru que de 10 millions de livres, passant de 55 à 65 millions de livres, tandis que les acceptations ont décru de 14 millions ; elles sont, au 31 décembre 1914, de 54 millions au lieu de 68 l'année précédente. En France la circulation des billets de banque a passé de 6 à 12 milliards de francs. Le total des bilans britanniques a augmenté, contrairement à ce qui s'est passé en France. En voici le tableau résumé, Banque d'Angleterre comprise :

Actif.

	1913.	1914.
	(Millions de livres sterling.)	
Encaisse et argent placé à vue	329	409
Placements en titres	223	259
Escomptes et avances	735	808
Immeubles et garanties pour acceptations	78	71
	1 365	1 547

Passif.

Capital et réserves	132	131
Bénéfices reportés	6	6
Dépôts	1 105	1 291
Acceptations	68	54
Billets	54	65
	1 365	1 547

Les escomptes ont surtout augmenté à la Banque d'Angleterre, où ils ont plus que doublé. Ailleurs ils se sont à peu près maintenus au niveau de l'an passé ; les avances sur titres ont augmenté. Les disponibilités immédiates ont augmenté de 25 p. 100 (409 au lieu de 329 millions de livres). Le chiffre des placements s'est accru de 26 millions de livres, représentant les souscriptions des banques à l'emprunt de guerre britannique 3 1/2 p. 100 émis au mois de novembre 1914. La différence la plus frappante entre la situation des banques anglaises et françaises, est que la circulation des billets a doublé chez nous, tandis qu'elle n'a pour ainsi dire pas varié chez nos voisins ; une augmentation de 10 millions de livres sterling, qui se partage par moitié entre la Banque d'Angleterre d'un côté, les Banques d'Ecosse et d'Irlande, de l'autre, est insignifiante. Quant aux billets d'État émis par le gouvernement, ils sont directement cou-

verts par un dépôt d'or jusqu'à concurrence des deux tiers de leur montant.

III. — Question des dépots

Les observations qui précèdent nous permettent de nous faire une idée de l'organisation générale des banques en France. Nous allons maintenant examiner plus spécialement certaines questions concernant celles de ces sociétés qui se consacrent exclusivement ou presque exclusivement à la réception et à la gestion des dépôts. Jamais encore, au cours de leur existence, elles ne s'étaient trouvées aux prises avec les problèmes qui se sont soudainement posés au début d'août 1914. Pour les bien comprendre, il convient d'arrêter notre esprit sur la nature de ces dépôts de banque, qui ont, depuis le début de la guerre, été l'objet de réglementations successives et dont le remboursement a été retardé par divers moratoires.

Il y a là un point extrêmement délicat du mécanisme financier moderne, sur lequel l'attention n'avait pas encore été appelée d'une façon aussi brutale et dramatique. Le développement rapide pris par les dépôts de banque est un phénomène récent, postérieur aux dernières grandes convulsions qui avaient agité l'Europe.

Nous en rappelons les chiffres dans trois des principaux pays : 10 milliards de francs au moins en France (une quinzaine si l'on y comprend les dépôts de caisses d'épargne); 27 milliards dans le Royaume-Uni, 90 milliards aux États-Unis.

Que l'on rapproche ces montants du total des espèces métalliques qui sont en circulation ou qui reposent dans les caisses des banques et du Trésor, chez chacune de ces nations, et on comprendra immédiatement qu'il ne saurait être question, pour les banques les plus solides, de rembourser en numéraire à vue la totalité de leurs comptes créditeurs. Et cependant la logique paraîtrait leur imposer ce devoir : car aucun de nous ne consentirait à confier une somme à un établissement, s'il n'avait la certitude de pouvoir la retirer quand il en aura besoin ou même, tout simplement, quand bon lui semblera. Il y a là une antinomie apparente, qu'il est indispensable de résoudre : elle est à la base du problème, et il faut, aussi bien pour les banques que pour le

public, que les droits et les devoirs respectifs de chacun d'eux soient nettement définis.

Il n'est pas indispensable que tout dépôt de banque soit, à première réquisition, remboursable en espèces, pas plus que, chez la plupart des banques d'émission du monde, la totalité des billets ne saurait, en une journée, être transformée en or. Cette double affirmation paraîtra peut-être audacieuse et contraire aux principes considérés comme fondamentaux; mais, si l'on veut bien prendre la peine de réfléchir, on se rendra compte de son exactitude. S'il en était autrement, la notion même du crédit, dont il est sans cesse question en matière économique, n'aurait pas de raison d'être. Le billet de la Banque de France, par exemple, s'il ne représentait que les 4 milliards d'or qui sont dans les serres de la rue de la Vrillière, ne serait pas autre chose qu'un récépissé de dépôt, tandis qu'il représente aussi les milliards d'effets de commerce escomptés et d'avances consenties par la Banque à sa clientèle. Si les pièces de 20 francs sont immédiatement disponibles pour rembourser une somme égale de papier, les lettres de change ne se transformeront en monnaie qu'au jour de leur échéance. Ce n'est que dans le délai nécessaire pour faire rentrer successivement ces sommes dans ses caisses, et à condition de ne pas pratiquer de nouveaux escomptes, que la Banque pourrait réunir les ressources métalliques suffisantes pour satisfaire tous les porteurs de ses billets. Ceux-ci d'ailleurs ne demandent pas à être remboursés. En dehors même des circonstances exceptionnelles où nous nous trouvons à cette heure et qui ont amené le cours forcé, c'est-à-dire la faculté concédée par la loi à la Banque de ne pas acquitter ses billets en métal et l'obligation imposée à tous les habitants du pays de les recevoir en payement, ils circulent de main en main sans que personne pour ainsi dire songe à les transformer en d'autres signes monétaires.

Il en est de même pour les dépôts de banque. Personne de nous ne s'avise, aux époques normales, de retirer la totalité des sommes qui figurent à son crédit. On va bien, de temps à autre, chercher à la caisse quelques billets dont on a besoin pour effectuer ses menues dépenses quotidiennes; et encore, dans les pays où l'usage des instruments de crédit est plus répandu que chez nous, comme en Angleterre et en Amérique, la plupart de ces transactions se règlent-elles au moyen de chèques. Nous devrions, soit dit en passant,

prendre exemple sur eux, et simplifier par là beaucoup d'opérations. Dès qu'il s'agit de montants importants, même en France, on a recours au chèque ou au virement. C'est ainsi que tous ceux qui ont un compte ouvert à la Banque de France se servent d'elle pour régler leurs débits et leurs crédits. C'est pour des centaines de millions de francs qu'il se passe quotidiennement des écritures de cette nature.

Les titulaires de comptes en banque ont donc, d'une façon constante, la libre disposition de leur avoir, ils en usent à tous moments et peuvent employer jusqu'au dernier centime les sommes qui figurent à leur crédit. Mais les circonstances où ils auraient besoin de toucher en espèces la totalité de ce crédit sont exceptionnelles, puisqu'ils n'ont besoin d'argent que pour payer à d'autres titulaires de comptes et que la majorité de ces payements s'effectuent au moyen de transferts sur les livres des banques dépositaires. C'est là un fait indéniable ; la portée devrait en être méditée par tous ceux qui ne limitent pas leurs transactions aux achats quotidiens que l'usage est encore de régler en monnaie effective. Si nous supposions pour un instant que tous les Français eussent des comptes ouverts dans des établissements ou, pour plus de simplicité, dans un seul établissement, qui serait, par exemple, la Banque de France, tous les échanges entre eux se régleraient par de simples écritures. Chaque achat donnerait lieu à un ordre émané de l'acquéreur, qui en ferait virer le montant au crédit du vendeur. C'est ce qui se passe en Autriche par l'intermédiaire de la poste, qui se charge de ces virements sur l'avis transmis par une simple carte signée par le débiteur.

L'éducation de notre public n'est pas encore très avancée à cet égard. Notre devoir est de l'instruire et de lui exposer les raisons qui doivent à la fois le rassurer sur ce mode d'opérer et l'empêcher de se laisser aller aux paniques irréfléchies qui, à de certaines heures, le poussent aux guichets des banques pour en retirer des sommes bien supérieures à ses besoins. La thésaurisation en espèces et particulièrement en billets de banque est très nuisible à la communauté : la masse monétaire de chaque nation ne représente qu'une fraction infime de sa richesse totale ; la fonction de la monnaie n'est nullement, comme certains raisonnements naïfs tendraient à le faire croire, d'équivaloir à cette richesse ; elle n'est qu'un véhicule, un instrument d'échange, qui a sa valeur propre, mais qui doit avant tout circuler le plus rapi-

dement possible : elle rend d'autant plus de services qu'elle est plus en mouvement et que ce mouvement est plus accéléré. Les milliards enfouis dans les coffres des particuliers sont frappés de stérilité. Quand ils se composent de billets de banque, ils placent leurs propriétaires dans la situation suivante, à laquelle bien peu d'entre eux, sans doute, ont réfléchi. Le titulaire d'un dépôt qui le retire n'est plus créancier de la banque chez qui ses fonds se trouvaient; mais, en remplaçant ce dépôt par des billets, il fait crédit à la banque de qui le billet émane. Il ne cesse donc pas d'avoir confiance dans un établissement; seulement il transfère cette confiance d'un établissement à l'autre. Les fautes commises par certaines de nos sociétés françaises et sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure expliquent en partie la conduite du public; il a gardé sa foi absolue dans la solidité de notre billet, tandis qu'il a été mécontent de l'allure de certains établissements de dépôt.

C'est pourquoi la politique des banques doit être dirigée de telle façon qu'elles ne puissent être soupçonnées, à l'avenir, de s'écarter des principes inflexibles qui doivent leur servir de loi. Lorsque leurs clientèles verront que les dépôts sont gérés avec la sévérité qui sera pour elles une règle invariable et qu'il jugera que les banques particulières sont aussi prudentes que la Banque de France, il laissera ses fonds chez les premières, d'autant plus qu'en général elles lui servent un intérêt, tandis que le Banque de France n'en bonifie point.

Afin d'avancer sous ce rapport l'éducation du public et de lui faire comprendre pour ainsi dire d'une façon matérielle le rôle véritable des dépôts, les établissements de crédit pourraient peut-être engager chacun de leurs clients à se faire ouvrir deux comptes ; à l'un seraient versés les fonds dont le titulaire a besoin pour ses menues transactions quotidiennes; il ne rapporterait aucun intérêt, mais les sommes y figurant pourraient, à tout moment, être retirées sous forme d'espèces ; l'autre comprendrait les sommes plus importantes destinées aux règlements d'affaires et ne pourrait être épuisé, *à vue*, que par des virements. Le second produirait un intérêt dont le taux pourrait être fixé à un niveau supérieur à celui que rapportent actuellement les comptes de chèque dans les banques. Celles-ci, n'étant plus exposées à être appelées du jour au lendemain à rembourser des montants considérables, pourraient em-

ployer leur encaisse avec plus de sécurité qu'aujourd'hui. Elles n'en devraient pas moins agir avec la prudence qui doit toujours présider à des emplois temporaires, n'escompter que du papier sérieux et ne faire d'avances que sur des titres de premier ordre. Les montants du compte « virement » pourraient naturellement, à un moment donné, être réclamés par le propriétaire, qui ne saurait, à tout jamais, aliéner son droit d'être payé en espèces. Mais le retrait serait soumis à un préavis plus ou moins long, qui donnerait à la banque le temps de faire rentrer dans ses caisses les sommes employées par elle en escompte ou en prêts à court terme.

IV. — Les banques françaises depuis un demi-siècle

Ceci nous amène à évoquer l'histoire des principaux établissements de crédit français : remontant à leur fondation, nous essayerons de porter un jugement impartial sur le passé et d'en déduire une ligne de conduite pour l'avenir.

La constitution de banques par actions ne date guère chez nous, si l'on fait abstraction de la Banque de France, que d'un demi-siècle. Elles n'ont pris leur essor qu'après que la loi de 1867 eut facilité la création des sociétés anonymes. La plupart de celles qui virent le jour durant le second Empire et dans les premières années de la troisième République furent avant tout des banques d'affaires, c'est-à-dire qu'elles s'intéressaient à toutes sortes d'entreprises, ouvraient des souscriptions à des fonds d'État ou des valeurs de sociétés particulières, servaient d'intermédiaires entre les emprunteurs, les promoteurs et le public. Elles furent elles-mêmes des créatrices de sociétés : nombreuses furent celles qu'on vit éclore durant cette période et qui, sur les terrains les plus divers, sollicitèrent l'épargne et alimentèrent la spéculation. Le point culminant fut atteint en 1881, lorsque la fièvre de l'Union générale était à son apogée et que le nombre des sociétés fondées par cette banque et en dehors d'elle, à la faveur du gigantesque courant d'affaires de l'époque, s'élevait à un chiffre invraisemblable.

Si l'on consulte la liste des banques existant à cette date, on constate qu'aucune d'entre elles ne pouvait être considérée comme un véritable établissement de dépôt, c'est-à-dire ayant pour but essentiel de recevoir en garde les fonds

de sa clientèle et de les faire fructifier, tout en les tenant à sa disposition. Il va de soi que des sommes plus ou moins considérables leurs avaient été confiées, mais l'objet unique de leur activité n'était pas la gestion de ces dépôts. Toutes faisaient une place considérable aux opérations financières, distinctes de celles de banques proprement dites. Il en résultait que les ressources liquides n'étaient pas toujours en rapport avec les exigibilités et que les retraits soudains de fonds pouvaient singulièrement gêner la marche de l'établissement débiteur. Sous l'empire de la panique causée par l'effondrement des cours de la Bourse, en décembre 1881 et janvier 1882, ces retraits se produisirent en quantité importante.

L'un des établissements qui fut le plus frappé de ce phénomène fut le Crédit lyonnais. Son éminent président comprit la leçon et décida d'imprimer à la gestion sociale un caractère nouveau. Il se retira peu à peu des affaires financières, pour se consacrer aux affaires de banque pure. Il résolut de faire de son établissement une banque analogue aux grandes banques anglaises, qui sont avant tout les caissiers du public et qui consacrent la majeure partie de leur activité au commerce du capital monnayé. Depuis trente ans, on a vu cette politique s'affirmer, et les bilans du Crédit lyonnais s'orienter de plus en plus dans le même sens. Au 31 décembre 1913, l'actif ne se composait que du portefeuille, des avances, et ne comprenait qu'une quantité insignifiante de titres.

Un tableau-résumé du bilan du Crédit lyonnais à certaines dates caractéristiques est instructif à cet égard.

(Millions de francs.)

Actif.

Dates.	Portefeuille.	Débiteurs Comptes courants.	Avances et reports.	Immeubles.	Titres.
—	—	—	—	—	—
1863.....	6	10	5	0	1
1881.....	117	117	195	26	49
1891.....	544	253	121	30	21
1901.....	860	394	333	30	9
1911.....	1 316	650	411	35	11
1913.....	1 518	740	354	35	8
1914.....	654	508	322	35	8

(Millions de francs,)

Passif.

Dates.	Capital.	Réserves.	Dépôts.	Comptes courants.	Acceptations.
1863.....	20	»	9	4	1
1881.....	200	80	256	126	62
1891.....	200	50	382	402	83
1901.....	250	100	560	680	120
1911.....	250	152	882	1 142	136
1913.....	250	165	913	1 269	143
1914.....	250	175	655	1 083	15

La politique suivie apparaît avec netteté. Au début, le Crédit lyonnais n'est qu'une banque d'affaires, chez lequel les opérations financières jouent un rôle plus considérable que celles de banque. Ces opérations lui avaient d'ailleurs procuré de beaux bénéfices, puisqu'en dix-huit ans il avait réussi à constituer 80 millions de réserve. Il est vrai qu'une partie de ce chiffre était constituée par la prime que les actionnaires avaient versée sur les nouvelle actions souscrites par eux. Le portefeuille-titres s'élève, en 1881, à 49 millions. A partir de cette date, il ne cesse de décroître pour descendre au chiffre tout à fait insignifiant de 8 millions, pour lequel il subsiste. Autre point digne de remarque. Les immeubles, qui figuraient pour 26 millions au bilan de 1881, ne sont portés aujourd'hui que pour 35 millions, alors qu'il est notoire qu'à Paris et en province le domaine foncier de la société s'est considérablement étendu et représente une valeur bien supérieure. Au passif, le capital ne s'est augmenté que de 50 millions depuis trente-cinq ans; mais les réserves n'ont cessé de grossir; elles atteignent presque les trois quarts du capital. C'est la progression des dépôts et des comptes courants créditeurs qui caractérise le mieux la marche de l'établissement : à partir de l'année 1881, qui marque le tournant décisif de l'histoire du Crédit lyonnais, on a vu les dépôts presque quadrupler et les comptes courants décupler, les premiers passant de 256 à 913, les seconds de 126 à 1269 millions. Parallèlement, à l'actif, le portefeuille d'effets passait de 177 à 1518, et les comptes courants débiteurs de 117 à 740 millions. Nous prenons les chiffres de 1913 et non pas ceux du 31 décembre 1914, qui marquent une contraction violente des affaires, due à la guerre. A cette dernière date les principaux chapitres sont

en forte diminution, à l'exceptionde celui de l'encaisse. Les raisons de cette contraction passagère n'ont pas besoin d'être expliquées.

Nos autres banques ne suivirent pas une ligne de conduite aussi nette. Nous ne parlons pas de celles qui, ne recherchant pas les dépôts, travaillent principalement avec leur capital et ont, dès lors, le droit de s'engager dans des opérations à longue échéance. Mais celles-là mêmes qui, à l'instar du Crédit lyonnais, ont de nombreuses succursales répandues sur tous les points du territoire et sollicitent les dépôts de fonds, n'en continuèrent pas moins à se livrer à des opérations financières de diverse nature. Quelques-unes d'entre elles se lancèrent dans des opérations industrielles. L'affaire retentissante de la Société des métaux, en 1889, apprit au public étonné que le Comptoir d'escompte d'alors s'était engagé dans une vaste combinaison qui avait pour but de maintenir le prix du cuivre à un niveau artificiel. L'établissement dut être réorganisé. Bien que les créanciers n'aient rien perdu et que les actionnaires aient retrouvé la plus grande partie de leur capital, il n'en était pas moins clairement apparu que l'une de nos banques de dépôt avait gravement méconnu ses devoirs.

Depuis lors, plusieurs d'entre elles n'ont pas cessé de s'occuper activement d'émission de titres et particulièrement de titres étrangers. Nous ne faisons pas d'objection de principe à ce genre de placement, qui contribue à la force politique et financière du pays qui s'y adonne. Mais ces opérations ne sont recommandables qu'à la condition à porter sur des valeurs soigneusement étudiées au préalable par des gens compétents. Or, il est indéniable que, parmi les fonds d'États et les actions ou obligations de sociétés qui ont été offerts depuis vingt ans aux capitalistes français, il en est qu'il eût mieux valu écarter de notre marché.

Au nombre même des obligations solides qui figurent sur cette liste, il en est qui ont été apportées à notre public à un cours trop élevé. C'est le reproche qu'on peut adresser aux plus sérieuses de nos banques, à celles qui n'ont pour ainsi dire jamais engagé leur clientèle dans ce qu'on appelle de mauvaises valeurs, mais qui ont, à de certaines heures, usé de leur puissance pour placer, par exemple, les rentes d'États étrangers à un niveau injustifié. Elles ont procuré de l'argent à ces emprunteurs à des taux de 3 1/2 p. 100 ou même de 3 p. 100, alors que les conditions du marché des

capitaux à l'intérieur de ces mêmes pays eussent suffi pour indiquer qu'un intérêt plus élevé devait être exigé.

Ces deux erreurs sont de portée très inégale.

La première a coûté gros à l'épargne nationale : les pertes subies ont été particulièrement sensibles au cours des dernières années. Quant à la seconde, elle a eu pour résultat de mettre aux mains des rentiers des titres dont l'intérêt continue à leur être servi, tandis que le cours fléchit. Ils peuvent conserver l'espoir de voir un jour remonter la cote et de retrouver le capital qu'ils ont consacré à l'acquisition du titre. En tout cas, leur but, qui était de s'assurer un revenu régulier, est atteint.

Nous ne voulons pas désigner ici plus clairement les sociétés ou les pays auxquels nous faisons allusion. Mais il nous sera permis de dire, d'une façon générale, qu'il était déraisonnable d'émettre des emprunts de certaines nations à des taux qui se rapprochaient de ceux auxquels étaient capitalisés les fonds de grandes puissances européennes. On semblait méconnaître la différence de situation des unes et des autres. Il eût suffi de se reporter à une époque peu éloignée pour retrouver les fonds de peuples encore jeunes à un niveau bien inférieur et mieux en rapport avec le crédit qu'ils méritent. Il est bon d'encourager le développement de territoires nouveaux, d'escompter leurs ressources et de leur faire crédit. Encore convient-il de ne pas oublier le risque couru, le rendement élevé que la terre et les autres capitaux donnent dans ces pays, les difficultés qu'ils éprouvent dès que nous leur fermons le crédit, et de les obliger, en conséquence, à nous servir un intérêt qui soit en rapport avec l'importance du service que nous leur rendons.

Avant de quitter ce chapitre, nous tenons à faire observer que, si la gestion des banques a pu donner lieu à quelques critiques, celle de la plupart des entreprises commerciales et industrielles françaises a été excellente. Nos grandes usines métallurgiques, nos charbonnages, nos diverses manufactures ont su, en général, se constituer, dans les temps prospères, des réserves telles que la guerre les a trouvées prêtes à subir les épreuves qu'elle leur imposait. Nous ne parlons pas de celles qui travaillent pour la défense nationale, qui fabriquent des armes, des munitions et qui, par conséquent, sont plus occupées que jamais. Parmi les autres, un certain nombre ont trouvé moyen de conserver une certaine

activité, de faire travailler le personnel réduit qu'elles conservaient. Toutes ont été récompensées de la sagesse de leur politique qui leur avait fait, dans le passé, distraire de leurs bénéfices des sommes importantes, destinées à former d'amples provisions en vue de toutes les éventualités.

V. — Au lendemain de la guerre.

Une fois la guerre terminée, un changement devra être apporté à la gestion de certaines de nos banques de dépôt. Il faudra qu'elles renoncent à s'engager dans des entreprises où elles risquent d'immobiliser une partie de l'argent qui leur est confié. Non seulement elles devront diminuer leur portefeuille-titres, éviter de s'engager dans des syndicats à longue échéance, mais elles devront être plus sévères dans le choix du papier qu'elles escomptent et dans les crédits d'acceptation qu'elles accordent. C'est un abus de crédit que de permettre à une banque étrangère de fournir une traite à trois mois, sur son correspondant français, s'il n'y a pas une opération commerciale à la base de ce tirage. De pareilles conventions dissimulent souvent de simples ouvertures de crédit, dont le débiteur ignore la date à laquelle il pourra les rembourser.

Alors même que l'idée que nous avons esquissée plus haut, celle de la séparation des dépôts en comptes à vue et en comptes à préavis prendrait corps, et que l'importance des sommes exigibles à tout instant fût notablement réduite, il n'en faudrait pas moins que les banques fussent toujours préoccupées de ce qu'on a appelé, d'un néologisme expressif, leur liquidité. Alors même qu'un montant n'est remboursable qu'après quinze jours, un mois, trois mois, celui qui le doit ne saurait s'engager pour une période plus longue ; il faut surtout que la nature des prêts qu'il consent soit telle que le recouvrement à l'échéance soit assuré.

Le public voudra désormais être assuré que telle sera bien la politique des établissements ; ce n'est qu'à cette condition qu'il leur rendra sa pleine confiance. Il a été trop fortement éprouvé par les moratoria pour ne pas en garder longtemps le souvenir. Il est bien vrai que les torts ne sont pas tous du côté des banques et que les particuliers, faute d'une éducation financière suffisante, ont aussi commis des erreurs. Mais ils voudront maintenant connaître plus en détail la façon dont sont gérés les milliards concentrés dans

quelques mains. Une des conséquences de la crise actuelle sera de ramener une clientèle à certaines banques dont la conduite, au cours des derniers événements, a été remarquable, et qui ont été particulièrement libérales à l'égard de leurs déposants. Un autre résultat sera de remettre à leur place et dans leur ordre logique les crédits des différents pays. La France, instruite par une expérience éclatante, ouvrira moins aisément ses marchés au premier emprunteur venu. Il ne suffira plus qu'on fasse miroiter à ses yeux la perspective d'avantages politiques souvent douteux, pour prélever sur son épargne des sommes parfois aventurées. La question économique devra être étudiée en première ligne ; sous aucun prétexte, on ne devra entamer nos réserves en faveur de Trésors obérés, incapables de faire face, au bout d'un temps plus ou moins court, à leurs engagements.

Rien n'est plus difficile que de porter un jugement équitable sur le rôle joué par nos établissements de crédit pendant la guerre, nous ajouterons même en temps de paix : il faut tout d'abord avoir présente à l'esprit cette vérité que les devoirs de la banque envers le public grandissent en raison des capitaux dont elle a la gestion. Un banquier particulier qui travaille avec un capital de quelques centaines de milliers ou quelques millions de francs n'a pas, à l'égard de la nation, la même responsabilité qu'une société dont le capital et les dépôts se chiffrent par dizaines et centaines de millions, ou même par milliards. C'est, d'ailleurs, une loi qui s'applique à toute espèce d'industrie. Les commandes acceptées ou refusées par Le Creusot, par Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons, par les Forges et aciéries de la marine, et d'autres vastes entreprises métallurgiques ne sont pas indifférentes à la France ; tandis que personne ne songe à la destination des objets que fabriquent des petites usines ou des maîtres de forges qui n'occupent qu'un nombre restreint d'ouvriers. Evidemment, la ligne de démarcation n'est pas toujours aisée à déterminer, d'autant plus qu'il en est une autre qui sépare les banques en deux catégories, sans correspondre toujours à leur ordre de grandeur, c'est la distinction entre les maisons particulières et les sociétés anonymes. Ces dernières sont obligées, en vertu même de leur constitution, de publier au moins une fois par an leur bilan et mettent ainsi le public à même de connaître leur situation. L'activité des autres est soustraite à sa curiosité.

Les administrateurs ont un devoir triple, à l'égard de leurs actionnaires, de leurs déposants et du public. Ils sont, à la fois, tenus de procurer aux premiers le meilleur revenu possible, de maintenir en faveur des seconds une liquidité de l'actif social telle qu'à tout moment les sommes qu'ils ont à leur crédit puissent leur être remboursées, et enfin de diriger l'ensemble des opérations de façon à contribuer au développement économique du pays et à l'extension de son influence au dehors. Le seul énoncé de ces diverses tâches en montre la difficulté. Il est particulièrement malaisé de concilier la première et la seconde, c'est-à-dire de faire fructifier les ressources mises à la disposition des dirigeants et de conserver, à tout moment, le moyen de faire face sans délai aux demandes des titulaires de comptes désireux de retirer leur avoir. Enfin, le problème de l'utilisation générale des forces de la banque, considérée exclusivement au point de vue de l'intérêt public, présente des difficultés qui sont loin d'être insolubles, mais qui, au premier abord, semblent mettre les administrateurs en présence d'éléments contradictoires.

C'est ainsi que le problème des fonds étrangers devra être examiné à nouveau. Il s'est déjà présenté à maintes reprises devant l'opinion publique, mais il n'a pas encore été résolu d'une façon définitive et satisfaisante. L'intervention gouvernementale sur ce domaine n'a pas toujours été heureuse. Les ministres des Finances et des Affaires étrangères ont pris de lourdes responsabilités; tantôt ils ont écarté des émissions dont les souscripteurs n'auraient pas eu à se plaindre; tantôt, au contraire, ils ont usé de leur influence sur les établissements de crédit pour leur faire avancer de l'argent à certaines nations, de l'amitié desquelles ils se croyaient sûrs et qui nous étonnent par leur ingratitude et l'oubli de leurs engagements à notre égard.

Un seul exemple suffira à cet égard : Que n'a-t-on pas dit au début de 1914 pour nous engager à émettre un emprunt ottoman à Paris? Il n'était bruit que des concessions de chemins de fer et autres en Turquie d'Europe et en Asie Mineure, que l'on réservait à nos capitalistes et à nos entrepreneurs. Il fallait à tout prix, nous disait-on, empêcher que cette manne se répandît sur des concurrents. Nous avons alors donné des centaines de millions, qui ont en partie servi à rembourser des bons du Trésor turc qui n'étaient pas tous dans le portefeuille français. Le reste a été employé à

acheter des navires et des canons qui ne sont pas au service de la Triple-Entente. Nous n'insisterons pas davantage. Mais nous voyons combien il faut être prudent lorsqu'on fait intervenir des considérations politiques dans les tractations financières.

Il est déjà dangereux de prêter de l'argent à un ami sûr, mais peu solvable. Comment qualifier le fait d'en fournir à un État dont la fidélité est douteuse, ou plutôt dont les attaches avec nos adversaires sont notoires ?

Les finances jouent dans le monde moderne un rôle tel que l'État ne saurait ignorer ce qui se passe sur le marché des fonds publics et rester indifférent à l'arrivée de rentes étrangères, à la Bourse et dans le portefeuille des capitalistes. Mais il est périlleux, dans l'intérêt même de la conservation de cette force que constitue l'épargne, de vouloir faire primer en cette matière les raisons économiques par des considérations politiques. Celles-ci ont leur valeur, mais elles ne doivent pas conduire nos compatriotes à aventurer leur argent, qui fait partie de l'outillage national et qui doit être jalousement préservé.

Nous comptons sur la puissance de l'admirable mouvement qui a secoué la France entière, pour voir prochainement, sur le domaine financier comme sur d'autres, un véritable réveil se produire. Les hommes de valeur, que les erreurs d'un régime exclusif avaient écartés des affaires publiques, y reviendront. Leur expérience sera précieuse; leurs avis seront écoutés; notre suprématie financière s'affirmera de nouveau. Elle sera d'autant mieux assise que nous n'oublierons pas les enseignements de l'heure présente. La foudre, en éclatant, a illuminé l'horizon et nous a permis, en quelques secondes, de passer en revue les événements des dernières années. Nous avons conscience des erreurs commises. Nous devons, dès aujourd'hui, arrêter le plan de notre conduite future. L'incomparable vitalité de notre patrie se manifeste une fois de plus, notre sol généreux ne nous ménagera ni les moissons d'épis, ni les générations d'hommes, stimulés par la grande guerre, prêts au travail, ardents aux efforts de tout genre. Notre organisme financier, comme tous les autres, sortira de l'épreuve épuré, fortifié, meilleur et plus puissant.

Raphaël-Georges Lévy,
Membre de l'Institut.

LES FINANCES ESPAGNOLES
ET L'ÉCHEC DU RÉCENT EMPRUNT

Le mot est cruel, tout au moins brutal; malheureusement, il est absolument juste. Si d'ailleurs nous voulons le mettre en lumière, ce n'est aucunement pour jouir de la déconvenue des Espagnols, qui croyaient à un succès facile en la matière; nos sympathies pour l'Espagne datent de loin. Mais il y a toujours un enseignement à tirer quand on voit un Etat ne pas pouvoir réussir à s'assurer suffisamment le concours de ses épargnants, de ses capitalistes particuliers, que trop de législations poursuivent, et dont le concours est plus que jamais nécessaire au fonctionnement normal des finances publiques.

C'est naturellement au moment où les budgets s'équilibrent mal, où les finances sont troublées, que les Etats ont besoin de faire appel au crédit; et les finances espagnoles, comme celles de tous les Etats à l'heure actuelle, sont profondément influencées par la guerre. A cela il faut ajouter que les besoins sont d'autant plus réels ou du moins d'autant plus urgents, que le déficit était en train de s'installer à poste fixe en Espagne un peu comme partout, surtout dans les grands Etats, où les dépenses militaires ou navales tenaient une si grande place, place pourtant insuffisante encore pour assurer la riposte immédiate à l'attaque des bandits d'outre-Rhin.

Le déficit n'était pas énorme, parce que le budget espagnol en lui-même est relativement modeste. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'emprunt qui vient d'échouer de façon si regrettable, mais si caractéristique, était en lui-même assez modeste : c'est pour cela que nos confrères de la presse espagnole, et tout particulièrement de la presse financière, parlaient toujours de l'*Emprestito*, pour employer un de ces diminutifs qui sont courants dans la langue espagnole; ici il s'imposait presque. Toute

la presse de la Péninsule s'est du reste occupée de l'emprunt avant son émission, peut-être encore davantage depuis[1]. C'est en consultant toutes ces publications, sans que l'on puisse par conséquent nous accuser du moindre parti pris, que nous voyons le consentement universel que l'on avait d'abord donné à cet emprunt dans les milieux financiers, en le considérant comme absolument nécessaire. C'est là aussi que nous constatons l'aveu, la mise en lumière des fautes commises, les difficultés en présence desquelles on se trouve, et pour le présent et pour un avenir plus ou moins lointain, au point de vue des ressources à procurer au Trésor espagnol.

Si, comme nous allons le voir, d'après l'avis qu'on peut dire universel de tous les spécialistes, banquiers, publicistes espagnols, un emprunt, le fameux *emprestito* s'imposait, il est bon de remarquer certaines des conditions dans lesquelles il pouvait se faire. En Espagne comme partout ailleurs, les fonds d'Etat ont terriblement baissé par rapport aux cours du commencement de 1914; alors que, du reste, souvent ces cours eux-mêmes n'étaient pas particulièrement élevés déjà. C'est ainsi que, pour le 4 p. 100 intérieur, le cours, qui avait oscillé entre 79,38 et 80,79 entre avril et juillet 1914, était tombé brusquement en août à 71,01 (il s'agit des cotes de la Bourse de Madrid); on l'avait vu, il est vrai, se relever à 78,81 en janvier 1915; mais, en avril 1915, il se retrouvait à 71,90. Pour le 4 p. 100 amortissable, le cours de juillet était de 90,08; il tombait brusquement à 83,11; il est vrai que, en raison même des chances d'amortissement surtout, il se retrouvait à 87,32 en avril 1915. Le 5 p. 100 amortissable lui-même avait atteint 100,13 en juillet 1914; après une chute brusque et énorme l'amenant à 81,27, il a pu monter à 94,74 en janvier 1915, et se retrouver à 92,95 en avril de la même année.

Le rapport, mettons l'exposé (en espagnol *exposicion*) qui précédait le décret mis à la signature du roi le 4 juin 1915, expose très bien les conditions dans lesquelles l'emprunt s'imposait, le but auquel il devait répondre, et le reste. Il rappelait que la loi de budget du 26 décembre avait autorisé spécialement le gouvernement à émettre et à négocier sous la meilleure forme pour les intérêts de l'Etat les sommes nécessaires, qui étaient

1. Voir les numéros du 12 juin et du 26 juin 1915 de *El Economista*, le numéro de mai du *Boletin oficial de la Camara de comercio de la provincia de Madrid*; les numéros des 22 mai, 5 juin, 12 juin et 26 juin de la *Revista de economia y hacienda*, et les numéros des 5, 12 et 26 juin de la *España economica y financiera*.

évaluées à 750 millions de pesetas. Cela devait servir à couvrir le déficit au 31 décembre 1913, à satisfaire aux besoins de l'Etat pour 1915, d'autant que les encaissements du budget s'accusaient comme insuffisants, et enfin à convertir les obligations déjà en circulation en d'autres valeurs de la dette publique, suivant les intérêts de l'Etat. L'exposé rappelait qu'il y avait en circulation, au 31 décembre 1914, des obligations du Trésor négociées pour répondre au besoin du budget de liquidation créé par la loi du 14 décembre 1912, pour 237 540 000 pesetas, obligations qui devaient être renouvelées au commencement de juillet. D'autre part, en vertu d'un décret royal du 18 février 1915, il avait été mis en circulation des obligations du même genre pour 100 millions de pesetas, destinées à couvrir la différence au 31 décembre 1914 entre les encaissements réalisés sur le budget et les payements effectivement faits. Enfin, une décision royale du 11 mai 1915 avait pris une mesure analogue pour 59 millions de pesetas. Si bien qu'il existait en circulation 396 540 000 pesetas d'obligations du Trésor. Tout naturellement, l'exposé invoquait également la crise économique produite dans le pays comme conséquence de la guerre européenne, et la dépression sensible causée de ce fait aux revenus publics qui, jusqu'à présent, accusaient une augmentation progressive; et ceci à un moment où les dépenses ont augmenté, en vue notamment de répondre aux nécessités qu'imposent les circonstances actuelles.

On se résolvait donc à remplacer les obligations en circulation par de nouvelles obligations portant un intérêt plus élevé; on donnait la faculté aux souscripteurs d'acquérir des titres à échéance variable. On estimait que, dans les circonstances présentes, par suite du taux de l'argent, de la situation anormale des disponibilités, on ne devait pas recourir à une solution définitive, en présence d'une situation forcément provisoire. Et c'est pour cela que le gouvernement estimait préférable d'émettre des obligations au pair, avec intérêt en rapport à l'intérêt courant, en donnant la faculté au Trésor de racheter ces obligations au moment qui lui semblerait le plus opportun, pour reporter la consolidation définitive de cet emprunt au rétablissement de la paix.

Le décret prévoyait donc l'émission au 1er juillet d'obligations au porteur en deux séries de 500 et de 5 000 pesetas respectivement, à échéance de deux et de cinq années, pour le total indiqué de 750 millions de pesetas. L'intérêt devait être de 4,50 p. 100 pour les obligations de deux ans, et de 4,75 pour celles de cinq ans, intérêt payable à trimestre échu. Ces obligations devaient

être exemptées de tout impôt ou contributions; elles seraient admises pour leur valeur en capital et intérêts échus, à titre de versement, à toutes les opérations de consolidation de la dette publique, en étant considérées elles-mêmes comme des fonds d'Etat. Le Trésor devait pouvoir racheter les obligations avant échéance, autant qu'il le jugerait convenable, en remboursant capital et intérêts échus. Les souscripteurs avaient le droit de demander et obtenir, suivant leurs désirs, des obligations à deux ou à cinq ans. On admettait les versements faits pour leur valeur nominale sous la forme des obligations du Trésor déjà en circulation, obligations dont nous venons de parler. Le jour même de la souscription (21 juin), on devait verser 50 p. 100 de la valeur des titres souscrits, les 50 p. 100 restant devant être versés le 12 juillet. C'était la Banque d'Espagne qui devait recevoir les souscriptions à son siège comme dans ses succursales, en donnant toutes les facilités possibles.

Nous avons dit que toute la presse financière et économique avait accueilli favorablement la décision ainsi prise, ou tout au moins reconnu la nécessité où l'Etat espagnol était de se procurer des ressources en consolidant, au moins sous forme provisoire, la dette flottante déjà lourde. Dans le courant de mai, notre confrère la *Revista de economia* s'impatientait même quelque peu des hésitations du ministre des Finances, et disait qu'une résolution définitive s'imposait, parce que la situation du Trésor et du budget l'exigeait. Pour lui, il ne s'agissait pas seulement des 396 millions de pesetas dont nous avons parlé; il fallait songer également au déficit prévu pour 1915, qu'il évaluait à 314 millions, ce qui donnait un découvert total de 710 millions de pesetas; et encore estimait-il ces chiffres fort optimistes. Il eût été pour lui nécessaire de rembourser les 100 millions de pesetas dus à la Banque d'Espagne; ce qui aurait porté l'emprunt à 800 millions au moins. Il considérait que le moment était propice pour l'emprunt. Il admettait, du reste, qu'on pût discuter le type de dette à émettre, les uns proposant des obligations 5 p. 100 libres d'impôts, à longue échéance, d'autres voulant des titres 4 p. 100 intérieurs émis à 70 p. 100 seulement, d'autres un amortissable à 5 p. 100 émis à 90, certains enfin réclamant un nouveau type de dette 5 p. 100 intérieur, émis à 82 p. 100. La plupart de ces idées ne satisfaisaient guère notre confrère de la *Revista de economia*, qui conseillait de suivre les traditions du marché, de ne point le troubler par de nouveaux types de dette.

Il inclinait donc, dans l'intérêt du Trésor comme dans l'intérêt du capitaliste, à la réalisation d'un emprunt 5 p. 100 amortissable

émis à 90 p. 100, grâce auquel, d'après lui, on maintiendrait la parité avec la dette Intérieur 4 p. 100. Il redoutait une baisse générale des valeurs de la dette publique espagnole pour le cas où l'on adopterait d'autres solutions, et il s'était livré à un petit calcul intéressant pour montrer le revenu net des titres divers de cette dette: il arrivait à constater que le 4 p. 100 Intérieur à 72 correspondait à un rendement de 4,44; que le 5 p. 100 amortissable à 93 donnait 4,80, et que le 4 à 83 ressortait à 3,85 (en tenant compte, bien entendu, des impôts et du reste). Or, les divers types de dettes que l'on proposait auraient donné du 4,87 pour un 5 p. 100 Intérieur à 82, du 5 p. 100 pour des obligations 5 p. 100 libres d'impôts, du 4,44 p. 100 pour un amortissable 5 p. 100 émis à 90. Il en tirait la conclusion que les diverses dettes publiques de l'Espagne produisaient un intérêt net de 4,44 p. 100 en moyenne, et que si l'on créait un nouveau type 5 p. 100 Intérieur perpétuel à 82, il devait se faire une baisse considérable, pour réaliser la parité; que, du reste, il en serait de même si l'on émettait des obligations 5 p. 100 libres d'impôts. Tout au plus, notre confrère considérait-il comme acceptable l'émission d'obligations à échéance assez lointaine de dix à quinze ans au moins, émises au pair, et sur la base de 4 1/2 p. 100 libre d'impôts.

La nécessité s'imposant au Trésor de réaliser un impôt dans le premier semestre de l'année courante avait été reconnue par diverses banques et banquiers que la *Revista de economia* avait consultés spécialement; la plupart d'entre eux étaient, du reste, partisans d'une émission de dette consolidée 4 p. 100 Intérieur ou 5 p. 100 amortissable, susceptible à leur avis de mettre en jeu le concours, précieux pour le ministre des Finances, de la spéculation. Il est vrai que beaucoup de spécialistes craignaient que la situation générale du marché de l'argent ne fût point propice à une consolidation de la dette flottante en dette perpétuelle ou amortissable; et le parti libéral spécialement avait demandé la négociation d'obligations du Trésor à longue échéance. C'était donc en grande partie sous des influences politiques que le ministre des Finances s'était déterminé pour la décision contenue dans le décret royal que nous avons analysé. On voulait substituer à des émissions et négociations quotidiennes de la dette, qu'on jugeait susceptibles de troubler le marché, la réalisation de la somme totale que l'on pensait indispensable pour gagner les premiers mois de 1916.

Lorsque la décision fut prise, les critiques n'ont pas manqué, mais on n'y voyait pas se manifester réellement la prévision de ce qui devait arriver. C'est plutôt après l'échec que l'on a trouvé

de bonnes raisons pour expliquer en quoi le ministre des Finances s'était trompé, comment cet échec était inévitable. Tel de nos confrères espagnols faisait remarquer surtout qu'au point de vue des intérêts du Trésor, l'emprunt devait avoir le gros avantage de liquider la situation, de fournir des ressources suffisantes pour parer aux conséquences de la guerre. Il estimait, du reste, que le nouveau titre réunissait des avantages évidents pour le capitaliste, en ce qu'il s'émettait libre d'impôts de toute espèce, pour une échéance assez modérée, avec un intérêt très rémunérateur de 4 1/2 ou de 4 3/4; en outre de l'avantage que les souscripteurs auraient de se pouvoir faire accorder des avances sur titres par la Banque à 90 p. 100 de la valeur nominale, pour un intérêt de 4 1/2. De plus, on ajoutait que ces obligations constitueraient un placement de tout repos, non sujet aux influences spéculatives, et que la possibilité de verser ces nouvelles obligations comme des espèces en cas de conversion de la dette, représentait un bénéfice à venir à ne point perdre de vue. Les nouveaux titres devaient fournir toute sécurité; les capitalistes espagnols n'avaient qu'à les accueillir avec enthousiasme, leur patriotisme devant concorder avec leurs intérêts.

On considérait qu'il serait, du reste, d'un effet moral déplorable, pouvant entraîner des conséquences financières graves, si l'Espagne, où étaient entrés en quelques mois plus de 400 millions de pesetas payant des achats faits par l'étranger, donnait la sensation qu'elle manquait de capitaux pour souscrire à un emprunt du Trésor, emprunt véritablement indispensable. On rappelait les emprunts de 1896, de 1900, de 1902, de 1908, qui avaient été de grands succès, et l'on s'était convaincu que les choses se passeraient de même cette fois. Il est bien vrai que tel organe comme la *España economica* insistait sur ce que, sauf pendant les guerres coloniales, jamais le pays n'avait traversé des circonstances plus défavorables à une opération de crédit, le pays souffrant malgré tout des conséquences de la guerre européenne, les affaires étant paralysées en grande partie, l'épargne profondément troublée, sinon arrêtée, la capacité financière de l'Espagne réduite. Sans doute, les comptes courants de la Banque d'Espagne accusaient une augmentation notable, mais cela résultait du passage à cette banque de presque tous les comptes des banques privées, sans compter qu'une partie des comptes courants des Espagnols se traduisaient par des fonds demeurés à l'étranger et non disponibles. Notre confrère craignait également l'influence du manque de tranquillité d'esprit et d'éléments d'informations indispensables; la tendance de l'épargne à ne pas vouloir sortir

de ses cachettes, sous aucune influence; et aussi l'absence de la spéculation, qu'il considère avec raison comme indispensable au placement et au classement des emprunts. Il estimait encore qu'il manquait un facteur moral de succès: on se trouvait simplement en présence de besoins de fonds nécessaires pour couvrir le déficit et les dettes menaçantes, mais non point en face d'opérations financières susceptibles de soulever l'enthousiasme par leur but même.

Ce qui n'empêchait pas le journaliste espagnol de reconnaître que l'on ne pouvait pas continuer à vivre d'expédients, qui non seulement troublaient la situation du Trésor, mais donnaient la sensation d'une sorte d'effondrements du crédit de l'Etat. Tout au plus, aurait-il voulu voir recourir à une dette perpétuelle, se recommandant d'autant plus qu'il s'agit d'une émission plus importante. Aussi bien, il avait confiance dans le succès final, à cause de la sécurité que lui paraît présenter l'Espagne complètement mise à couvert des risques d'une guerre, d'une participation quelconque au conflit.

Notre savant collègue M. Garcia Gomez avait, lui aussi, étudié minutieusement le projet d'emprunt, en se plaçant autant au point de vue des intérêts du Trésor qu'à celui des intérêts du capitaliste. Il n'aurait point voulu de ces valeurs amortissables ni de dette intérieure, qui lui paraissaient devoir nuire au crédit public, ou entraîner une perte sérieuse au remboursement, notamment pour les finances; d'autre part, la comparaison des titres existants avec les nouvelles obligations, tout en étant difficile, si l'on veut tenir compte de la promesse de remboursement en deux ou cinq ans, ne lui paraissait pas devoir entraîner beaucoup d'arbitrages de la part de gens vendant les titres existants de la dette publique pour acquérir les nouvelles obligations. Entre l'intérêt de 4,50 produit par les nouvelles obligations à deux ans, l'intérêt semblable de la dette antérieure à 71, et le 4,40, avec la prime d'amortissement, fourni par l'amortissable à 5 p. 100, il ne voyait pas une différence susceptible de pousser à ces arbitrages. Il est vrai que l'attrait pouvait être un peu plus notable pour les obligations de cinq ans. Aussi bien, comme il y avait menace de remboursement pour celles-ci, elles ne devaient guère monter au-dessus du pair, tandis que l'Intérieur ne rencontrerait point d'obstacles analogues, au cas où la situation générale s'améliorerait. Il estimait que, si l'on avait essayé d'émettre de l'Intérieur à 68 ou 69, on n'aurait point couvert les 750 millions que l'on demandait.

Au point de vue du capitaliste, M. Gomez estimait que le placement sous la forme des obligations nouvelles offrait des avan-

tages parfaitement acceptables, tout simplement parce que, pour l'instant, et du moment où la guerre durait, un meilleur emploi des fonds n'était guère à prévoir. Sans doute, pour les capitalistes en mal de placement, on pouvait songer aux valeurs étrangères, offrant un attrait d'autant plus grand qu'il y avait à gagner sur le change; mais beaucoup de ces capitalistes estimaient sans doute qu'il y avait là une aventure à courir, et redoutaient les risques. Au reste, notre collègue s'était gardé de donner des conseils formels au capitaliste, en se défendant de pouvoir prédire ce que serait l'avenir. Il ne trouvait pas moins difficile de prévoir si l'emprunt serait couvert ou non; il ne pensait pas voir venir à la souscription (bien qu'elles y fussent admises en payement des nouvelles obligations, comme nous l'avons dit) les obligations détenues par la Banque d'Espagne pour 59 millions, pas plus que celles qui se trouvaient aux mains des particuliers. Il n'escomptait pas non plus la majeure partie des anciennes obligations se trouvant dans les banques privées, auxquelles convient seulement du papier à trois mois; il ne fallait pas espérer davantage voir se présenter celles que les particuliers avaient achetées comme emplois de comptes courants, ces particuliers ne trouvant pas une prime dans la nouvelle opération, et craignant de plus d'immobiliser leurs capitaux, au lieu de les laisser disponibles pour un emploi quelconque à venir.

M. Gomez considérait que les versements métalliques devraient être au moins de 450 millions pour arriver à couvrir les 750 millions voulus, en tenant compte des versements en anciennes obligations; et il ne savait trop si le pays avait 450 millions de monnaie disponible. Pour les 675 millions de comptes courants de la Banque d'Espagne, il les tenait simplement pour les fonds de roulement de toutes les industries. C'est tout au plus si l'on pouvait escompter 193 millions représentant la différence entre le total au 18 juillet et le total actuel. Et pourtant, de l'or était rentré dans bien des bourses, à l'occasion de la guerre, comme conséquence des ventes de substances alimentaires, de bétail et d'autres produits écoulés à bon prix par les agriculteurs et par une série d'industriels; beaucoup d'argent a été thésaurisé sous toutes sortes de formes. Mais, même parmi les industriels et commerçants à leur aise, il estimait qu'on devait préférer des emplois plus reproductifs, en vue notamment d'augmenter une production assurant de belles recettes.

Quoi qu'il en soit, avec leur patriotisme ordinaire, toutes les revues financières et économiques d'Espagne avaient recommandé l'emprunt. Et même l'une d'entre elles avait insisté sur l'intérêt

de la souscription à l'emprunt, en affirmant que les nouvelles obligations du Trésor produiraient au capitaliste un intérêt net de 7 p. 100. Elle avait fait, pour démontrer cette affirmation, le petit calcul suivant. Elle faisait remarquer d'abord que la Banque d'Espagne acceptait de faire des prêts sur les valeurs publiques jusqu'à 90 p. 100 de leur valeur effective, en ne réclamant que 4 1/2, sans commission. Si donc, on supposait une souscription à 100 000 pesetas en obligations 4,75 p. 100, en recourant à un prêt de la Banque, on obtenait comme intérêt brut 4 750 pesetas, dont il fallait déduire 4 050 pesetas versés à la Banque pour son prêt sur titres; ce qui laissait 700 pesetas pour les 10 000 pesetas restant après déduction des 90 000 avancés par la Banque. Cela correspondait bien à un intérêt brut de 7 p. 100, sur cette différence du moins. Il est vrai qu'avec les obligations 4,50 p. 100, le même calcul ne donnait qu'un intérêt réel de 4,50 p. 100, et toujours sur la différence.

Nous avons vu que, pour se donner confiance, on avait évoqué les emprunts antérieurs espagnols qui avaient réussi. On pouvait se rappeler notamment l'emprunt de 1900 fait par M. Villaverde, emprunt de 1 200 millions d'amortissable 5 p. 100 émis à 83 p. 100, ce qui réclamait effectivement 996 millions de versements. Cette souscription s'est couverte pour 452 millions 1/2 environ en obligations du Trésor, pour près de 266 millions en obligations des douanes, pour 93 millions 1/2 en pagares; ce qui ne laissait à souscrire en argent que 184 millions environ. Au reste, il avait été offert 4 667 millions 1/2 à peu près. Pour l'emprunt de 1902, il était de 338 millions 1/2 à peu près en amortissable 5 p. 100 à 90,50 p. 100. Il avait été souscrit en obligations du Trésor 113 millions 1/2, ce qui, sur le total effectif de 306 millions à peu près, laissait un peu moins de 193 millions à fournir en espèces; et l'on avait offert 3 773 millions et plus. L'emprunt de 1906 était de 178 millions d'amortissable 5 p. 100, à 98,60 p. 100, soit un montant effectif de 175 millions 1/2 environ. Il avait été souscrit en obligations du Trésor 173 millions; il ne restait à se procurer qu'un peu plus de 2 millions en espèces, et les souscriptions avaient dépassé 298 millions; ce qui ne correspondait qu'à un prorata final bien mince de versements effectifs. Enfin, l'emprunt de 1908, de 160 millions en amortissable 4 p. 100 à 85,75, avait été couvert par 114 millions environ d'obligations du Trésor; et, pour les 23 millions 1/2 restant à fournir en espèces, on avait offert 2 319 millions.

Quoi qu'il en soit, l'emprunt a échoué, et assez piteusement. Tout naturellement, les financiers et les spécialistes espagnols ont

essayé d'atténuer cet échec en l'expliquant; et le fait est qu'il est susceptible d'une explication assez simple, notamment de ce fait qu'il n'offrait véritablement pas un attrait pécuniaire considérable aux capitalistes; alors que tant d'entre eux désirent conserver des fonds absolument liquides, sous réserve de l'attrait d'un bénéfice élevé; que beaucoup préfèrent les placements déjà réalisés, quand ces placements leur assurent une disponibilité facile à court terme. M. Gomez, en particulier, reconnaît que cet échec est grave et affligeant. Il fait, du reste, remarquer la proportion très considérable de souscriptions en espèces, puisque les versements sous forme d'obligations n'ont représenté que 283 millions, imposant par conséquent 467 millions de souscriptions métalliques, proportion extrêmement élevée, absolument inverse de celle que l'on avait pu constater pour les emprunts antérieurs dont nous parlions à l'instant.

Il estime qu'il y a double explication à l'échec. Il n'y aurait pas l'abondance de capital disponible que l'on aurait pu supposer; d'autre part, le capital mis de côté n'a pas suffisamment de confiance pour se lancer dans un emprunt qui n'offrait du reste aucune marge, puisqu'il était émis au pair, et dont le rendement était tout juste normal. Il considère l'un et l'autre phénomène comme tout à fait regrettables: le pays n'a pas voulu ou n'a pas pu fournir 467 millions de pesetas au Trésor en pleine paix intérieure, alors que des nations étrangères en guerre réussissent des emprunts pour des milliards. Il ajoutait que, dans ces conditions, le gouvernement n'a pas à se montrer très fier de ses efforts en vue de se maintenir dans la neutralité. Cela serait pour notre confrère une démonstration de plus que l'on est plus disposé à accorder du crédit à un homme actif, intelligent, lors même qu'il a subi quelque infortune, mais quand il fait preuve d'initiative; qu'à un prodigue, à un dépensier non susceptible d'inspirer confiance. Il admet, au surplus, qu'il ne se trouve pas dans le pays les grands capitaux que l'on supposait; il y a véritablement disette de capital. M. Garcia Gomez n'est point, du reste, fort optimiste, car il estime qu'on ne pourra guère compter sur les espèces qui sont thésaurisées, accumulées, cachées, tant que la guerre ne sera point terminée. Il va même jusqu'à penser, ce qui nous semble exagéré, qu'aucun intérêt, si élevé qu'il soit, ne le fera sortir de ses cachettes, parce qu'il a cherché surtout la sécurité.

Quant à accuser les banques de ne pas s'être prêtées à l'emprunt, sous prétexte qu'elles n'y auraient pas trouvé des bénéfices, des remises suffisantes, c'est faire erreur, et erreur du reste tendancieuse. La vérité est que le capital même des banques

ne peut s'employer que dans des valeurs à trois mois tout au plus, à cause des nécessités de remboursement, et que d'autre part les banques ne pouvaient vaincre les préjugés ou les craintes de leur clientèle. Ce sont les circonstances et les circonstances seules de milieu qui ont fait que notamment les prestations d'espèces à Madrid, pour la souscription, n'ont pas dépassé 28 millions, chiffre éloquent de par sa faiblesse ridicule. Nous devons d'ailleurs noter que, assez longtemps avant la tentative d'émission, M. Gomez avait affirmé qu'on ne pourrait dépasser un emprunt de 350 millions.

D'autres revues, comme la *Revista de economia*, ont accusé le ministre de manque d'habileté, d'excès de bonne foi; ils ont fait remarquer que, pour un emprunt de pareille importance, il fallait compter uniquement sur l'épargne, alors que celle-ci n'est point dirigée en Espagne, faute d'un grand organisme, d'un Institut bancaire rayonnant dans tout le pays. Notre confrère avait, en effet, demandé au début de la guerre, la création immédiate d'une Caisse nationale des épargnes, pour prévenir, pensait-il, l'émigration des capitaux espagnols vers les valeurs des nations aujourd'hui en guerre, pour retenir ces capitaux dans le pays. Quant au concours des banques particulières, il n'aurait pas fallu y compter, puisqu'elles ne trouvaient aucun bénéfice à l'opération, aucune marge leur laissant une rétribution légitime. On a même affirmé que, si elles avaient apporté leur concours, elles y auraient perdu. Si l'opération se faisait avec le capital propre de la Banque, cette perte consistait dans la différence qu'il y a entre l'intérêt de 4,75 des obligations et l'intérêt normal de 6 p. 100 que lui valent d'ordinaire, au minimum, les opérations de banque. Si elle avait poussé ses clients à souscrire, les capitaux auraient disparu de ses comptes courants, ce qui lui aurait manifestement imposé également une perte.

Comme très souvent, les avis des divers spécialistes ne sont pas concordants, et le rédacteur de la *Revista de economia*, par exemple, estime qu'il ne faudrait pas croire qu'il n'existe pas en Espagne du capital suffisant pour couvrir un grand impôt du Trésor ou de l'Etat. Il affirme que, depuis 1900, le capital espagnol a donné des preuves évidentes de son importance et de son inclinaison vers les valeurs de l'Etat et du Trésor. Et pour appuyer cette opinion, il invoque précisément ces relevés relatifs aux emprunts antérieurs que nous avons donnés tout à l'heure. Il omet, il est vrai, d'insister sur la très faible importance des souscriptions en espèces qui étaient nécessaires, les offres de souscription ne répondant jamais à des réalités, mais résultant

du désir que les souscripteurs ont d'obtenir un certain nombre de titres, grâce à l'application du pourcentage. La vérité serait que l'on n'aurait pas offert au marché le papier qu'il demandait; car autrement, les 1 437 millions des comptes courants en banque auraient facilement répondu à l'appel. On voit que notre confrère fait assez bon marché, au contraire de M. Gomez, de ce fait que beaucoup de ces comptes courants ne seraient que des capitaux d'exploitation non disponibles.

Nous ne devons pas oublier de mentionner que la partie de l'opération qui avait en vue la conversion des obligations à six mois, s'est faite dans des conditions excellentes; c'est la seconde portion de l'opération, la souscription en espèces, qui a échoué. D'après les renseignements officiels, il a été souscrit à Madrid pour 28 millions de pesetas, dans les provinces pour 60 millions, dont 12 rien qu'à Bilbao. C'est comme conséquence de cet insuccès que, dès le 25 juin, un ordre royal a été adressé à la Banque d'Espagne en vue de la négociation de 150 millions de pesetas en obligations du Trésor, dont la Banque fera l'avance à celui-ci, en plaçant elle-même ces titres quand elle le jugera opportun.

Certainement, ce qui ressort au premier chef de l'échec de cette souscription, c'est que l'intérêt offert n'était point suffisant pour faire sortir les capitaux de leurs cachettes. On estime, d'autre part, que c'est une critique éloquente de la politique financière suivie par le gouvernement, politique qui ne serait pas d'austérité et de prudence dans les dépenses, alors que la guerre impose des diminutions dans les recettes ordinaires. On entend faire sentir au Parlement, en particulier, que le déficit ne peut pas s'installer à poste fixe dans les finances espagnoles, qu'il n'est pas possible de recourir constamment à l'émission traditionnelle de dette flottante pour couvrir les insuffisances. C'est, en somme, la conclusion à laquelle est arrivé M. Garcia Gomez, dont tout le monde connaît la modération: les économies s'imposent.

Pierre de Mériel.

LES ÉCHANGES D'OR

ET LES CHIFFRES DE DOUANES

Au moment où tous les pays concentrent leurs efforts pour conserver la plus grande quantité possible d'or dans leurs caisses, il peut être intéressant de jeter un coup d'œil sur le commerce dont ce métal fait l'objet, en temps normal, entre la France et l'étranger.

Les renseignements officiels à ce sujet se trouvent dans les statistiques que publie la Direction générale des douanes, sous le titre de *Tableau général du commerce et de la navigation* (1er volume).

Nous avons groupé, dans le tableau A, les chiffres se rapportant à nos importations et à nos exportations d'or pendant les onze dernières années (valeur en milliers de francs).

Ce qui frappe à première vue, c'est la multiplicité des rubriques sous lesquelles les documents officiels classent le métal jaune. Il n'y en a pas moins de six : le minerai d'or, l'or battu en feuilles, l'or tiré ou laminé, l'or filé, l'or brut (en masses, en lingots, en barres, en poudres, objets détruits, etc.), enfin les monnaies d'or.

On peut se demander s'il existe des raisons pratiques pouvant justifier une semblable complication. Encore ne présenterait-elle qu'un inconvénient secondaire, s'il suffisait, pour connaître la valeur réelle et la quantité exacte de l'or importé et exporté, d'additionner les six catégories qui figurent au tableau A.

Mais les quantités qui figurent dans ce tableau *ne sont pas comparables entre elles*, car leurs évaluations respectives ne reposent pas sur les mêmes bases et, par suite, il est impossible d'obtenir un total rationnel et exact par une simple addition.

Consultons d'abord le tableau A. Nous remarquons que, jusqu'en 1912 inclusivement, les statistiques douanières confondent l'or et le platine pour quatre catégories sur six. Le résultat est que, pour ces quatre catégories, les chiffres de 1913 et de 1914 ne peuvent être com-

TABLEAU A

Le commerce de l'or entre la France et l'étranger, de 1904 à 1914 inclus

Les quantités sont en kilogrammes [1] ; les valeurs sont en 1 000 francs. Pour les variations du taux d'évaluation voir le tableau B. — I = importations; E = exportations.

		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		1904.		1905.		1906.		1907.	
Minerai d'or [2]	I..	4 451	146	1 952	64	1 352	44	1 603	52
	E.	371	12	2 096	69	687	22	72	2
Or battu en feuilles [2]	I..	274	876	314	1 005	311	0,9	1 747	5 590
	E.	568	1 819	346	1 107	232	743	293	937
Or tiré ou laminé [2]	I..	314	944	954	2 862	922	2 766	540	1 620
	E.	552	1 657	334	1 003	432	1 296	260	780
Or filé [2]	I..	317	158	224	119	248	124	316	158
	E.	39	19	157	79	154	77	622	311
Or brut (en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits [3])	I..	164 747	560 273	148 421	505 238	95 397	321 064	96 488	324 830
	E.	4 170	14 305	8 402	28 820	10 617	36 524	2 636	9 068
Monnaies [3]	I..	31 813	98 621	88 519	274 410	37 109	115 038	38 580	119 600
	E.	35 756	110 845	33 120	102 672	41 509	129 093	46 786	145 504
		1908.		1909.		1910.		1911.	
Minerai d'or [2]	I..	2 205	72	12 800	422	8 600	283	1 200	39
	E.	1 628	53	1 900	62	1 400	46	34 700	1 145
Or battu en feuilles [2]	I..	1 083	3 465	993	3 177	1 372	4 390	1 526	4 883
	E.	336	1 076	186	595	216	691	141	451
Or tiré ou laminé [2]	I..	681	2 043	825	2 475	1 122	3 366	632	1 896
	E.	322	967	747	2 241	154	462	251	753
Or filé [2]	I..	367	183	812	406	414	207	349	174
	E.	264	132	280	140	236	118	314	157
Or brut (en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits [3])	I..	236 546	800 598	92 988	313 851	38 680	128 233	47 954	160 644
	E.	780	2 683	10 847	37 313	2 111	7 261	1 423	4 895
Monnaies [3]	I..	69 976	216 925	25 157	77 986	33 324	103 304	33 522	103 918
	E.	6 661	20 715	55 463	172 489	53 495	166 369	43 264	134 551
		1912.		1913.		1914 [4].			
Minerai d'or [2]	I..	8 500	280	1 000	30	11 000	297		
	E.	77 000	2 541	200	6	»	»		
Or battu en feuilles [2]	I..	1 875	6 000	1 766	5 651	854	2 733		
	E.	170	544	63	201	58	186		
Or tiré ou laminé [2]	I..	756	2 268	628	2 198	167	58		
	E.	344	1 032	302	1 057	245	0,8		
Or filé [2]	I..	294	147	1 026	154	415	62		
	E.	49	24	29	4	8	1		
Or brut (en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits [3])	I..	48 439	162 349	93 307	233 267	145 712	364 280		
	E.	460	1 582	3 569	11 4204	712	15 078		
Monnaies [3]	I..	29 936	92 801	113 183	350 867	151 092	468 385		
	E.	10 906	33 917	20 152	62 672	17 285	53 756		

1. Les quantités indiquées en grammes et hectogrammes dans les documents officiels, ainsi que les valeurs s'y rapportant, ont été arrondies. — 2. Or et platine confondus jusqu'en 1912 inclusivement. — 3. Or seul. — 4. Chiffres provisoires.

TABLEAU B

Taux d'évaluation de l'or de 1904 à 1914

(Au kilogramme et en francs. — I = importations; E = exportations.)

		1904.	1905.	1906.	1907.	1908.
Minerai d'or [1].....		33	33	33	33	33
Or battu en feuilles [1].		3 200	3 200	3 200	3 200	3 200
Or tiré ou laminé [1].		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Or filé [1].....		500	500	500	500	500
Or brut (en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits [2]). (G = de Guyane; A = de Madagascar et d'ailleurs).....	I	G 2 700	G 2 700	G 2 700	G 2 700	G 2 700
		A 3 430	A 3 430	A 3 400	A 3 400	A 3 400
		E 3 430	E 3 430	E 3 440	E 3 440	E 3 440
Monnaies [2].....		I 3 100	I 3 100	I 3 100	I 3 100	I 3 100
		E 3 100	E 3 100	E 3 110	E 3 110	E 3 110

		1909.	1910.	1911.	1912.	1913.
Minerai d'or [1].....		33	33	33	33	30
Or battu en feuilles [1].		3 200	3 200	3 200	3 000	3 200
Or tiré ou laminé [1].		3 000	3 000	3 000	3 000	3 500
Or filé [1].....		500	500	500	500	150
Or brut (en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits [2].) G = de Guyane; A = de Madagascar et d'ailleurs.....	I	G 2 700	G 2 700	G 2 700	G 2 700	I 2 500
		A 3 400	A 3 400	A 3 400	A 3 400	
		E 3 440	E 3 440	E 3 440	E 3 440	E 3 200
Monnaies [2].....		I 3 100	I 3 100	I 3 100	I 3 100	I 3 100
		E 3 110	E 3 110	E 3 110	E 3 110	E 3 110

1. Or et platine jusqu'en 1912 inclus. — 2. Or seul.

parés avec ceux des années précédentes, et encore moins avec ceux des deux catégories où l'or seul est décompté.

Mais ce n'est pas tout. Si, en effet, nous consultons le tableau B (taux d'évaluation de l'or de 1904 à 1913), la complexité devient presque une énigme.

Ce tableau nous révèle, en effet, que le taux d'évaluation de l'or présente des écarts énormes selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre catégorie de métal. C'est ainsi que le minerai d'or est évalué à 33 francs le kilogramme, tandis que l'or battu est taxé à 3 200 francs, les monnaies à 3 100 francs, l'or filé à 500 francs, etc. Il arrive même que le taux d'évaluation se modifie d'une année à l'autre pour la même marchandise. Il est vrai que, pour les quatre premières catégories, le taux est resté fixe jusqu'en 1912 inclusivement. Mais, en 1913, nous assistons à un remue-ménage extraordinaire : le taux d'évaluation du minerai d'or *tombe* de 33 à 30 francs, l'or tiré ou laminé *monte* de 3 000 à 3 500 francs, l'or filé fait une chute énorme de 500 à 150 fr. ; l'or battu ne bouge pas.

On peut à la rigueur expliquer la baisse du prix de base pour le *minerai* par la disparition du platine, désormais décompté à part, la valeur de ce dernier métal (7 500 fr. le kilogramme en 1913) étant à peu près double de celle de l'or.

La même explication peut valoir pour l'*or filé*, mais partiellement, étant donné l'écart considérable d'une année à l'autre, qui n'est pas moindre de 70 p. 100.

Mais alors comment expliquer que le taux d'évaluation de l'*or battu* soit resté stationnaire et comment admettre, surtout, que l'*or tiré ou laminé* ait progressé de 3 000 à 3 500 francs, alors que le platine a cessé de figurer, en 1913, dans ces deux catégories? Divers fonctionnaires et diverses personnalités qui s'occupent particulièrement de la question n'ont pu, ni les uns ni les autres, nous donner une réponse entièrement satisfaisante.

Passons maintenant à la catégorie de l'*or brut*, qui est beaucoup plus importante que les quatre précédentes au point de vue des quantités importées et exportées (voir tableau A). Ici de nouvelles complications surgisseut.

D'abord le taux d'évaluation varie, selon qu'il s'agit des importations ou des exportations. De plus, pour celles-ci, on constate qu'il y a eu trois taux différents au cours des onze dernières années. Jusqu'en 1905 inclusivement, l'évaluation fut de 3 430 francs le kilogramme, puis il y eut une légère hausse à 3 440 francs jusqu'en 1912. Enfin, en 1913, nous constatons une baisse assez importante à 3 200 francs. Ce recul ne peut être pas expliqué par la disparition du platine, comme il est possible de le faire pour d'autres catégories, puisque ce métal n'a

jamais figuré dans les statistiques relatives à l'or brut. Le point d'interrogation, ici encore, reste donc sans réponse. Si maintenant nous consultons les tableaux relatifs aux *importations* d'or brut, nous voyons que, jusqu'en 1912, cette rubrique comprenait deux parties : 1° l'or en provenance de la Guyane ; 2° l'or en provenance de Madagascar et d'ailleurs. Il nous a été impossible de découvrir la cause de cette distinction, qui a son importance, puisque l'évaluation pour l'or brut en provenance de la Guyane n'est que de 2 700 francs alors qu'elle atteint 3 400 francs pour les autres provenances. Mais comme d'autre part, en 1913, le taux d'évaluation se trouve brusquement unifié à 2 500 francs, on peut se demander si, réellement, la distinciion précédente était rationnelle. De plus la baisse du taux d'évaluation de 3 400 et 2 700 francs à 2 500 francs reste inexpliquée.

Monnaies d'or. — Le commerce des monnaies d'or entre la France et l'étranger a atteint des chiffres fort importants, notamment au cours de ces dernières années : en 1912, 126 millions de francs; en 1913, 413 millions; en 1914, 522 millions. Ce sont les importations, qui, de beaucoup, l'emportent dans ces chiffres.

On sait que la monnaie d'or française est au titre de 900/1 000e et que l'or fin à 1 000/1 000e a une valeur à peu près fixe de 3 444 fr. 44 le kilogramme. Pour la transformation en lingots, la Monnaie perçoit un droit fixe de 7 fr. 44, ce qui ramène la valeur du kilogramme à 3 437 francs.

Le taux d'évaluation des monnaies d'or à l'importation est de 3 100 francs. Il s'explique comme suit : dans 1 kilogramme d'or à 900/1 000e la Monnaie taille exactement 155 pièces de 20 francs. Or $155 \times 20 = 3\,100$[1].

Il y a lieu de remarquer que, jusqu'en 1906, le taux d'évaluation pour les monnaies d'or était le même pour les importations et les exportations. Depuis cette date, le taux des exportations a été augmenté de 10 francs par kilogramme, soit 3 110 francs. Comment s'explique cet écart? Il n'y a pas de droit de sortie, et nous ne frappons guère pour les gouvernements étrangers de monnaies d'un titre plus élevé que les nôtres. Alors?...

*
* *

On voit par les observations que nous venons de formuler, combien il est difficile de se faire une idée exacte du mouvement de l'or entre

1. On arrive au même chiffre en déduisant les 100 millions d'alliage de la valeur du kilogramme d'or fin : $3\,444 - 344 = 3\,100$.

la France et les pays étrangers. La valeur globale du métal importé et exporté est impossible à déterminer avec les éléments dont on dispose.

On aurait pu, cependant, évaluer avec une certaine approximation, la valeur de chaque catégorie si les taux d'évalution au gramme, au kilogramme, etc., désignaient, comme il serait logique, la valeur d'or fin contenue dans la quantité désignée. Mais il n'en est rien. Ainsi le prix de 30 francs appliqué en 1913 au minerai ne signifie pas que dans 1 kilogramme de minerai d'or importé ou exporté, il y ait pour 30 francs d'or. Ce chiffre désigne la valeur commerciale moyenne, en 1913, du minerai lui-même, compte tenu des frais généraux, transports, droits divers, etc.

En somme, les grands écarts d'évaluation rendent impossible, en l'absence de tout éclaircissement, le calcul de la valeur réelle du métal importé ou exporté.

Il serait désirable que les compétences chargées d'établir chaque année les taux d'évaluation de l'or fissent figurer, dans les tableaux publiés, à côté de chiffres qui ne peuvent être utiles au public, des indications claires et précises faisant ressortir la quantité réelle d'or pur contenue dans les divers catégories de métal jaune.

De semblables indications, rapportées à la valeur de l'or fin qui sert de type aux calculs du *Rapport de l'administration de la Monnaie*, auraient fourni la seule base sérieuse pour le calcul de la valeur réelle totale de l'or importé ou exporté.

Bien entendu, ce calcul aurait encore été approximatif, car il y a des quantités assez grandes de métal jaune qui entrent ou sortent sans être déclarées ou reconnues.

L. Gouvy.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

Les moteurs de sous-marins, leurs inconvénients ; une application probable de l'accumulateur Edison. — L'effet des torpilles dirigeables nouvelles ; l'insuffisance de résistance des coques de navires. — Les torpilles aériennes ; leurs particularités. — Les projecteurs électriques civils ou militaires, leurs qualités.

Dans le numéro du *Journal des Économistes* du 15 avril, nous avions donné des détails sur les moyens d'attaque et de défense des bateaux sous-marins. La nécessité du renouvellement de leur approvisionnement en grande masse d'huiles minérales, la nécessité également où l'on se trouve, à bord de ces bateaux, de disposer d'une série double de moteurs en compliquent l'emploi. Les Allemands semblent s'être tirés habilement de la difficulté. Mais cela tient en très grande partie à ce qu'ils ont su se créer sur bien des points des bases de ravitaillement. Les difficultés n'en sont pas moins réelles.

Nous avons prononcé le mot de double moteur. Le fait est que, en dépit de tous les essais poursuivis, jusqu'à présent, il a été impossible d'employer pour la marche en plongée complètement sous l'eau, un moteur ordinaire comme on en utilise pour la commande de l'hélice, la propulsion du bateau quand il navigue en surface, ou du moins partiellement émergé, avec la possibilité d'évacuer les gaz des explosions qui se produisent dans le cylindre, s'il s'agit d'un moteur à pétrole entendu au sens large du mot ; ou l'évacuation des gaz de combustion du foyer, si l'on emploie un moteur à vapeur, avec foyer chauffant de l'eau pour fournir cette vapeur. Il faut donc toujours, pour la marche en immersion, un moteur électrique, auquel le courant n'est point fourni au fur et à mesure qu'il est produit par la rotation d'une dynamo électrique génératrice de courant ; il faudrait, en effet, alors un moteur primaire pour mettre cette dynamo en rotation ; et nous retomberions dans la difficulté de faire marcher sous l'eau un moteur à explosion ou un moteur à vapeur. Ce courant

est donc produit, engendré par avance, pendant la navigation en surface, ou avant le départ d'un sous-marin pour un raid, une croisière ; il est mis en réserve dans ces appareils bien connus qu'on appelle des accumulateurs électriques. Ceux-ci ont du reste généralement le gros inconvénient d'être extrêmement encombrants, très lourds, de ne pas pouvoir accumuler pratiquement une quantité suffisante de courant pour répondre aux besoins prolongés d'un sous-marin.

Pourtant, quels avantages n'aurait-on pas, de pouvoir se contenter uniquement d'un moteur électrique alimenté par du courant chargé dans des accumulateurs pour assurer continuellement la propulsion du sous-marin, aussi bien en surface que sous l'eau ! C'est qu'en effet l'existence du moteur de surface est un obstacle à une plongée très rapide ; avant d'effectuer celle-ci et d'isoler l'équipage des sous-marins dans l'enceinte fermée que constitue le bateau, il faut éteindre la machine de surface, si c'est une machine à foyer, refroidir un peu sa chaudière à vapeur avant de commencer la plongée. Même avec un moteur à combustion, il y a certaines difficultés pour le passage de l'émersion à l'immersion ; le moteur, que l'on enferme, au moment de la plongée, sans communication ultérieure avec l'atmosphère extérieure, élève forcément la température interne du sous-marin et rend la vie pour l'équipage beaucoup plus pénible.

D'autre part, comme l'a dit le véritable père des submersibles, M. Laubeuf, un Français, dont les Allemands ont su, comme toujours, utiliser les découvertes et les recherches, l'augmentation de puissance des moteurs à combustion interne, susceptibles d'être employés à bord des bateaux sous-marins pour la marche en surface, et même le rechargement des accumulateurs, ne se fait pas aussi facilement que l'augmentation des déplacements du poids du bateau ; alors que pourtant, pour réaliser cette augmentation de déplacement et d'importance du sous-marin, il faut lui fournir un moteur dont la puissance croîtra très rapidement. C'est pour cela que l'on a dit que la question du sous-marin de gros tonnage, le submersible, est intimement liée à celle du moteur à pétrole ; nous entendons du moteur à pétrole lourd que l'on emploie le plus communément maintenant pour ces bateaux spéciaux, et qui n'est qu'une accommodation du moteur à combustion, plutôt qu'à explosion, inventé par un Allemand, M. Diesel.

Il est vraisemblable d'admettre que les progrès très considérables faits par le bateau sous-marin en Allemagne depuis peu de temps, ont été dus pour la plus grosse partie aux progrès mêmes apportés dans la construction des moteurs Diesel de grande puissance, appliqués à cette navigation particulière. Les Allemands avaient gardé

secrets les essais qu'ils ont faits en la matière; et ils semblent même avoir affecté de ne pas admettre l'utilisation de moteurs supérieurs à un millier de chevaux, alors qu'il est très probable que ce sont des moteurs autrement puissants qu'ils ont installés à bord des submersibles qu'ils emploient à la piraterie. Le fonctionnement de ces moteurs est puissamment aidé par de l'air comprimé à très forte pression dans les réservoirs de chaque submersible ; cet air aidant à la mise en mouvement du moteur, projetant violemment le pétrole lourd pulvérisé dans les cylindres, aidant à balayer rapidement ceux-ci, notamment au moment d'une immersion, et à refroidir la machine.

On peut donc admettre que les Allemands sont arrivés à des résultats fort intéressants à bord de leurs submersibles, peut-être en installant des moteurs triples, représentant une puissance énorme de 3 800 chevaux, commandant chacun une hélice, ce qui permet au bateau sous-marin, même en immersion, d'atteindre une vitesse très grande. Néanmoins, les inconvénients du double moteur nécessaire existent toujours, car cette marche rapide en immersion doit décharger et épuiser, rapidement aussi, les accumulateurs électriques.

Il était donc naturel que des recherches se poursuivissent dans la voie d'un accumulateur beaucoup plus léger, et, par suite, de l'application à cet engin spécial qu'est le submersible, du fameux accumulateur Edison dont on a tant parlé depuis plus d'une dizaine d'années. L'inventeur illustre a affirmé, à plusieurs reprises, être arrivé à des résultats pratiques ; et, il y a une année environ, on signalait aux États-Unis l'utilisation de ces accumulateurs sur des voitures électriques qui donnaient véritablement des résultats surprenants. Le principe des accumulateurs Edison est basé sur l'emploi d'un bac, d'un récipient en tôle nickelée, où se trouve le liquide, l'électrolyte comme on dit savamment, qui n'est point un acide, mais simplement une solution de potasse caustique dans de l'eau distillée. L'absence d'acide est précieuse dans une atmosphère close, ou du moins peu facilement renouvelable, comme celle d'un sous-marin. Un des organes essentiels de l'accumulateur, une des électrodes entre lesquelles se font les échanges chimiques qui permettront ultérieurement à l'accumulateur de rendre du courant, est faite de tubes de nickel perforés et remplis d'un hydrate de nickel comprimé et disposé en tranches minces, séparées par des rondelles de nickel également. Cette disposition est très compliquée, puisque, dans un tube de 10 centimètres de long, on affirme qu'il y aurait jusqu'à 350 rondelles. L'autre électrode est faite d'une plaque mince d'un oxyde de fer spécial, comprimée entre deux plaques de tôle de fer perforées.

Non seulement un accumulateur de cette sorte ne dégage pas de

vapeurs acides, puantes et nuisibles; mais encore il passe pour être deux fois moins lourd que l'accumulateur classique au plomb, pour une même capacité, bien entendu. La potasse ne s'use pas. Pour entretenir l'accumulateur, il suffit de lui fournir de l'eau distillée afin de maintenir le niveau. Cet accumulateur fer-nickel, comme on le désigne couramment, serait beaucoup moins susceptible de se détériorer que l'accumulateur au plomb, au moment où on le charge ou au moment où il se décharge pour fournir le courant. Nous avons naturellement négligé les détails de sa constitution, notamment la présence d'une petite quantité d'un hydrate de lithium dans l'électrolyte à base de potasse. Il est à remarquer qu'il suffit d'une très petite quantité de cet électrolyte, ce qui permet de masser, pour ainsi dire, les accumulateurs ; les plaques pouvant se trouver dans le proche voisinage les unes des autres.

Il va de soi que l'emploi d'un semblable accumulateur est tout indiqué à bord des submersibles et sous-marins. Edison a poursuivi des expériences et des essais spéciaux à cet égard. Comme il semble assez favorable aux milieux germaniques, si l'on en juge d'après le voyage qu'il a fait en Europe il n'y a pas fort longtemps, et aussi par ce fait que beaucoup des directeurs de ses maisons en pays européens étaient des Allemands; il est parfaitement vraisemblable d'admettre qu'il a pu fournir à l'Amirauté allemande de ces accumulateurs pour doter ses submersibles.

L'emploi de semblables accumulateurs, s'ils répondent bien à tout ce qu'on en dit, peut augmenter d'au moins 50 p. 100 le rayon d'action d'un submersible sous l'eau, le parcours qu'il peut effectuer sans avoir à reprendre contact avec l'atmosphère extérieure. L'air intérieur du sous-marin sera beaucoup moins vicié; on assure une économie de poids, une économie d'espace, toutes choses qui n'étaient point possibles avec le type d'accumulateurs électriques classiquement employés, accumulateurs au plomb et à l'acide sulfurique. On n'a plus à craindre de voir se déverser quelque peu au dehors des batteries l'acide sulfurique, si l'angle de plongée du submersible dépasse 15°; et il ne faut pas oublier que cet acide sulfurique ne répand pas seulement des fumées dangereuses, n'est pas seulement susceptible d'entraîner des brûlures terribles pour l'équipage, mais qu'il peut encore attaquer les tôles du submersible, créer des voies d'eau. Il est également susceptible de percer les parois des réservoirs de pétrole ; il peut, en présence de l'eau de mer, donner lieu à la formation de vapeurs de chlore fort périlleuses elles-mêmes. Des accidents plus ou moins retentissants survenus dans les diverses flottes, ont montré qu'on se trouvait là en présence de dangers très réels.

Tout au contraire, l'électrolyte à base de potasse des accumulateurs

Edison ne peut pas corroder les métaux, entraîner des combinaisons dangereuses. Le gain de poids, gain considérable, que permet de réaliser l'utilisation de ces accumulateurs, peut être utilisé de la façon la plus efficace à des points de vue divers. On peut notamment augmenter de façon considérable les autres approvisionnements du sous-marin, notamment ses approvisionnements en combustible, en lui donnant un rayon d'action des plus étendus pour la navigation en surface, en lui permettant de recharger des accumulateurs sans diminuer par trop ses approvisionnements et cela d'autant plus facilement que la recharge se fait sans difficulté, peut se répéter trés fréquemment, sans raccourcir leur existence. Edison garantit actuellement une durée de quatre années à ces batteries fer-nickel. Elles pourraient demeurer soit chargées, soit à demi chargées, soit complètement déchargées pendant des périodes indéfinies, sans en subir de conséquences dommageables, ce qui débarrasse de tous les soins et de toutes les précautions qu'il faut prendre avec les accumulateurs ordinaires. Les batteries sont donc constamment prêtes à fonctionner, d'autant qu'il ne se précipite pas au fond une sorte de sédiment comme au fond des accumulateurs ordinaires. Il n'y a pas non plus danger d'accumulation de gaz pouvant causer une explosion dans l'atmosphère fermée du sous-marin, l'accumulateur Edison étant muni d'une petite soupape d'un genre très spécial, qui empêcherait une explosion intérieure de gagner le dehors de la batterie; chaque bac étant fait de parois d'acier d'une résistance suffisante contre toute explosion intérieure. Enfin on signale ce fait que cet accumulateur Edison à l'avantage précieux d'absorder l'acide carbonique exhalé par la respiration de l'équipage, la potasse pouvant centraliser le produit de la respiration, même pendant une durée de cent jours.

Sans doute, beaucoup de gens demeurent sceptiques à l'égard de cet accumulateur, qui ne s'est point répandu dans l'usage courant. Il ne serait pourtant pas impossible qu'il rendît déjà des services précieux à bord de maint submersible.

*
* *

Bien qu'il n'y ait pas à s'exagérer les conséquences véritables et profondes de la campagne de piraterie allemande; quoique les torpillages exécutés dans les Dardanelles résultent tout spécialement de conditions exceptionnelles, des difficultés de déplacement des navires de guerre dans cet étroit passage; on est bien obligé de reconnaître que les torpilles dirigeables lancées par les submersibles ont fait, au point de vue technique, ce qu'on peut appeler de belle besogne. Il en a suffi

notamment de deux, semble-t-il, pour faire périr en quelques instants l'énorme navire qu'était la *Lusitania*. La chose paraît surprenante, quand on songe que, pendant la récente guerre russo-japonaise, la victoire sur mer avait été décidée par le canon et par les batailles rangées entre cuirassés ; pour reprendre un mot de M. O. Guihéneuc, la torpille automobile ne réussit qu'à donner le coup de grâce à des navires réduits par le canon à l'état d'épaves ; et certains cuirassés avaient pu être trois fois atteints effectivement par une torpille, pour être réparés trois fois aussi. Le rôle des sous-marins, c'est-à-dire de la torpille automobile avait donc pu paraître nul.

Les choses se sont présentées tout autrement cette fois ; d'une part parce que le sous-marin s'était perfectionné considérablement, notamment au point de vue de ses engins de propulsion ; parce que, d'autre part, on est arrivé à utiliser des torpilles automobiles n'ayant pas seulement la faculté de pouvoir être tirées à des kilomètres et des kilomètres de distance, cas dans lequel souvent elles n'atteindront pas le but ; mais présentant maintenant une allure de déplacement beaucoup plus rapide. Le temps qui s'écoule entre le moment du lancement et le moment où la torpille frappe le navire, est assez court pour que le but ait beaucoup de chances d'être atteint ; d'autant que le véritable canon lance-torpilles qu'est le sous-marin peut venir tout près de la coque à attaquer. Il ne faut pas oublier non plus que l'on emploie des torpilles automobiles d'un diamètre beaucoup plus grand qu'il y a quelques années, comportant par suite une capacité d'explosif formidablement supérieure. Le diamètre de cet outil de destruction, de ce véritable projectile doté de l'automobilisme, est de 55 centimètres ; et, au moins durant la première période de sa marche, après la sortie du tube qui la lance, la torpille peut se déplacer à raison de 45 nœuds, de 45 milles marins de 1 852 mètres à l'heure.

De tout cela, il résulte pour la torpille automobile, dite dirigeable, tout à fait moderne, une puissance de destruction, un effet militaire dont la démonstration a bien été faite par la perte quasi instantanée du *Léon-Gambetta*, encore bien plus que par la destruction criminelle de la *Lusitania*, qui n'était point un bateau de guerre à aucun titre. En dix minutes, le croisseur cuirassé a été englouti avec une partie de son équipage, et il semble qu'il a suffi de l'explosion d'une seule torpille pour amener l'engloutissement d'un navire de guerre assez lourdement cuirassé. Qu'on songe également au cas du cuirassé anglais *Goliath*, coulé dans les Dardanelles. Sans doute c'était un navire assez vieux, mais d'une construction encore fort solide.

Il ne faut point perdre de vue, pour comprendre l'effet terrible de ces torpilles, que non seulement elles contiennent maintenant une charge d'explosif formidable, qui agit dans les meilleures conditions

contre la coque du navire où l'on veut ouvrir une voie d'eau ; mais encore que, même pour les navires de guerre, cette coque jusqu'à présent n'est point défendue dans sa partie inférieure par un cuirassement, même d'épaisseur réduite ; c'est là précisément que la torpille vient frapper, vient exercer l'effet compressif de l'explosion. On a bien utilisé le compartimentage, la possibilité des cloisons transversales, et même quelque peu longitudinales, dans les fonds des navires dans la partie inférieure de la coque où l'explosion est susceptible d'agir. Mais, si les compartiments ont un rôle à jouer quand il s'agit simplement d'un échouement, du contact d'une coque avec un rocher, une épave, un obstacle quelconque; il n'en est plus de même quand c'est une explosion violente qui va venir comprimer, déchirer, repousser les tôles de la coque et des différents compartiments. Le choc et l'ébranlement sont tellement violents, que les rivets métalliques qui viennent solidariser les tôles formant les cloisons, la coque, sont sinon arrachés complètement, du moins ébranlés partiellement; les joints s'ouvrent quand les tôles ne se défoncent pas; l'eau s'introduit avec violence. L'ébranlement, les arrachements, les dissociations se répercutent pour ainsi dire dans toute la charpente du navire, et à coup sûr dans toute la portion relativement voisine du lieu de l'explosion. Et c'est alors une ouverture formidable, des blessures multiples en réalité, qui se font dans la coque, et laissent pénétrer l'eau à flots.

A cet égard de la résistance générale et de la disposition dans son ensemble de la coque, des compartiments et de la charpente, les navires de guerre ne se distinguent pas beaucoup de navires de commerce comme la *Lusitania*. En dépit de la mauvaise foi germanique et de l'article plein de fiel par lequel la *Gazette de Francfort* a prétendu démontrer d'après des documents techniques anglais que la *Lusitania* était un navire de guerre auxiliaire, rien dans ses dispositions ne pouvait le mettre à l'abri des attaques d'une torpille moderne, pas plus dans ses fonds que dans ses parois latérales. Pourtant, en principe, pour justifier surtout la subvention, ou tout au moins le prêt sans intérêt que le gouvernement anglais avait consenti à la compagnie Cunard, pour la construction de ce navire et de son frère, on avait prévu certains renforcements de la construction, de façon à pouvoir disposer sur un des ponts, le jour où il en serait besoin, le jour où on transformerait effectivement en croiseur auxiliaire la *Lusitania*, douze canons à tir rapide de 15 centimètres. Par contre, on avait donné à la construction du bateau, à toute sa charpente, et notamment sous la forme de renforcements longitudinaux, de véritables poutres métalliques, une solidité exceptionnelle.

Cela n'empêche que, sous l'influence de la double explosion des torpilles, la *Lusitania* a subi un véritable arrachement, un déchire-

ment général tel que les Allemands en ont prétendu tirer la démonstration que la *Lusitania* portait dans ses cales 5 400 caisses de munitions. Il s'agit pour eux de démontrer que « c'est le lapin qui a commencé »; c'est-à-dire que c'est à la contrebande de guerre qu'aurait été due la perte de la *Lusitania*; que sans l'existence à son bord de ces 5 400 caisses, les torpilles lancées contre lui n'auraient pas causé la mort de 1 500 personnes. L'exemple des bateaux de guerre que nous avons rappelé tout à l'heure, montre que l'effet des torpilles automobiles est absolument terrible, du moment où, comme cela se passe normalement par la régulation de l'immersion, la torpille, avec son énorme charge de matières explosives, vient toucher la coque en étant animée d'une vitesse extraordinaire, en-dessous du cuirassement, ou du moins là où il ne se trouve pas de cuirassement, qu'il s'agisse d'un bateau de guerre ou d'un bateau de commerce.

La prétendue explication du naufrage presque instantané de la *Lusitania* par les caisses de munitions et la présence d'explosifs qu'elle aurait portés à son bord, a été prise pour ce qu'elle valait par tous les journaux techniques impartiaux : et notamment par un journal américain, le *Scientific American*, qui n'a point hésité à prendre parti contre la barbarie germanique. Il n'a pas hésité non plus, dans cette question technique, à affirmer que cette prétendue explication, aux yeux de tous techniciens, sera considérée simplement comme absurde, autant qu'elle n'est pas monstrueuse. Il a insisté sur ce à quoi nous faisions allusion : que les torpilles automobiles dirigeables, du type allemand notamment, du type tout à fait moderne, à gros diamètre, portant une charge de 190 kilos d'explosif de très grande puissance, sont parfaitement suffisantes pour couler par leur seule action un navire de guerre. Et cela même quand il s'agit d'un de ces cuirassés modernes qui, en dehors du double fond cloisonné et compartimenté, est partagé en au moins deux cent cinquante compartiments étanches, petits ou grands, se répartissant dans toute l'étendue et dans toute la hauteur du navire. Bien entendu, le journal américain ajoutait, et c'est la vérité même, que le navire ainsi frappé pourra demeurer à flot plus ou moins longtemps après avoir été torpillé, suivant l'endroit même où l'explosion se sera produite. C'est ainsi que, pour le *Jean-Bart*, l'invasion de l'eau était restée relativement limitée, parce que la brèche s'était faite à l'extrême avant, et n'avait pas pu ouvrir une vaste porte d'entrée à l'eau environnante. Pour le navire anglais l'*Audacious*, dont la perte a été causée par une torpille également, il s'est produit cette dissociation générale de toute la construction, ce jeu des rivets, cette ouverture des joints qui a permis à l'eau de s'introduire, non pas seulement par la brèche diectement, mais de filtrer par-

tout en dépit de toutes les cloisons prétendues étanches. Il va sans dire que pour le cas où le choc de la torpille se produirait dans une région voisine des magasins à explosifs, une explosion intérieure pourrait en être la conséquence, comme cela en a été le cas pour le navire de guerre japonais *Hatsise*, et ce qui aurait pour résultat de hâter formidablement la perte du bateau. Ce serait alors l'affaire de deux ou trois minutes tout au plus. C'est du reste la preuve que la *Lusitania* ne portait point de cargaison de munitions, puisque, malgré tout, elle est restée partiellement à flot pendant une vingtaine de minutes, après avoir été torpillée.

Il est à noter, ce qui peut paraître étrange aux profanes, que l'effet de la charge explosive de la torpille est d'autant plus redoutable, que cette explosion se fait sous l'eau. Comme disent les techniciens, l'eau est pratiquement incompressible, forme bourrage autour de l'explosif, de la charge, et fait que toute la violence de l'explosion se reporte sur la paroi de la coque que l'on veut attaquer. Les effets des gaz mis en liberté par l'explosion ne se contentant point de démolir la coque extérieure; ils arrachent, défoncent les cloisons intermédiaires transversales constituant les soutes à charbon; l'eau s'engouffre rapidement dans la plus grande partie du navire.

Il ne faut pas se faire trop d'illusions; cependant on peut espérer qu'on ne reverra pas de si tôt une guerre où reparaîtra la barbarie germanique; par conséquent, on peut admettre qu'on ne prévoie pas, dans la construction des navires de commerce, des renforcements spéciaux pour permettre aux coques de résister au choc des torpilles. Mais il faut bien se figurer que les armements ne seront pas inutiles demain, après la victoire finale. Et c'est pour cela que l'on songe dès maintenant, comme l'on y avait pensé un peu vaguement auparavant, à cuirasser les fonds des navires de guerre, de manière à les mettre à même de résister à la violence d'une torpille venant les frapper très en dessous du cuirassement latéral ordinaire, très profondément sous l'eau.

*
* *

En même temps que l'on parle et des mines flottantes et des torpilles automobiles et dirigeables pour la guerre maritime, on parle également des torpilles aériennes pour les combats sur terre, et notamment pour les luttes relativement à faible distance qui se poursuivent par-dessus les tranchées, ou de tranchée à tranchée. Il ne faudrait pas croire que ces torpilles aériennes soient tout à fait identiques aux torpilles automobiles marines lancées par les tubes spéciaux des navires de guerre ou des sous-marins. Il est impossible que

l'œuvre dévastatrice des gaz de l'explosion de la charge contenue dans la torpille aérienne retrouve la collaboration de ce bourrage formé par l'eau, si précieux pour l'œuvre de la torpille marine. Mais il y a, dans la torpille aérienne, une caractéristique que l'on rencontre déjà comme essentielle dans la torpille marine. C'est qu'en effet si celle-ci atteint son but, avec une vitesse considérable, cela n'est pas dû vraiment à la force propulsive que lui imprime le lancement proprement dit. Le plus souvent, ce lancement est effectué à l'air comprimé. Et dans le milieu très résistant, l'eau, où se déplace la torpille automobile marine, elle aurait bientôt fait de perdre sa vitesse, elle ne pourrait pas atteindre le but, lors même qu'il ne serait pas très éloigné, si l'on n'était point venu la doter de l'automobilisme. Elle est, en effet, pourvu d'un propulseur parfois double, une ou deux hélices, mises en rotation par le moteur qui se trouve à l'intérieur de l'engin; et ce sont les deux hélices, en prenant appui sur le milieu dans lequel le déplacement se fait, l'eau, qui vont assurer la marche à très grande vitesse de la torpille, lui permettre d'effectuer un parcours qui sera souvent de plusieurs kilomètres.

On a songé tout naturellement à en agir sensiblement de même pour le projectile nouveau que l'on appelle, que l'on appelait déjà il y a plusieurs années, torpille aérienne; l'invention, pour ne pas avoir complètement été mise au point jusqu'à ces temps derniers, et surtout introduite dans les armements de l'armée moderne, remonte à un certain temps.

Pour peu que l'on ait suivi les questions de projectiles, de canons, d'obus, etc., on peut pressentir les avantages divers que donnera l'emploi d'une torpille aérienne. On partage l'action propulsive entre le canon et le projectile même; par conséquent, on peut faire se déplacer à une très grande vitesse un projectile beaucoup plus pesant, portant une charge d'explosif considérable; une fois qu'il sera sorti de la bouche du canon, le projectile prendra une vitesse propre, qui s'ajoutera à la vitesse que lui a donné le lancement. Il y a déjà plusieurs années que M. Maxim, un spécialiste en cette question, avait étudié les torpilles aériennes renfermant jusqu'à 1 000 kilos d'explosifs; que, d'après lui, on pouvait lancer à bonne distance, grâce à cette combinaison ingénieuse rappelant, encore une fois, celle qui est à la base des torpilles maritimes. De son côté, et de façon plus pratique, un peu plus récemment, le lieutenant-colonel suédois Unge a créé une torpille aérienne, appelée aussi torpille volante, qui a été achetée par la célèbre maison Krupp, et qui doit certainement jouer son rôle dans la guerre actuelle; s'en rapprochent certainement les torpilles aériennes employées de notre côté. C'est un perfectionnement de la fusée de guerre, qui avait disparu devant les progrès de l'artil-

lerie vers le milieu du quatorzième siècle, et qui a droit de cité maintenant, puisque l'on se bat à des distances beaucoup plus faibles; et que la torpille aérienne, à cause même de son système propulsif propre, peut être lancée par un appareil très simple, quitte à se déplacer ensuite d'elle-même, grâce à son dispositif. En fait, pour la torpille aérienne Unge, sans doute pour la plupart des torpilles aériennes actuellement employées, le canon de lancement ne mérite plus ce nom; c'est surtout une sorte d'affût en lames métalliques ou en lames de bois, une véritable charpente cylindrique, par conséquent ouverte sur toute sa longueur, qui sert principalement à la visée, au maintien de la torpille, tant qu'elle n'a pas pris suffisamment de vitesse pour se soutenir dans l'air. Cet affût ne représente qu'un poids très réduit, en raison même de sa constitution. Il suffit d'un canon, mettons d'un affût de 25 centimètres de diamètre, pour lancer un torpille de 10 centimètres; et un canon de 50 centimètres en lancera une de 30. Le premier de ces affûts ne pèsera guère que 265 kilogrammes, le second tout au plus 700 kilos. Ce qui permet de transporter facilement l'engin, de l'employer en montagne,de le déplacer à bras. Étant donné qu'il est aisément démontable, on peut l'installer n'importe où. Ce qui contribue à permettre le poids très léger de cet affût, c'est que la torpille aérienne ne se met en mouvement que peu à peu, grâce à son dispositif moteur; on n'a donc pas à craindre un choc résultant de la détonation d'une charge d'explosif, comme c'est le cas pour un véritable canon, au moment du départ du coup.

Le dispositif moteur ressemble un peu à celui des fusées de guerre, et même des fusées tout court. C'est la réaction sur l'air d'une charge de poudre qui assure la propulsion à l'extrémité inférieure de la torpille; les gaz résultant de l'inflammation de la charge se dilatent vers l'arrière; et comme ils trouvent résistance à l'avant, par suite même du poids de la torpille, ils repoussent celle-ci, lui impriment une vitesse croissante, en prenant appui sur l'air environnant. En fait, la fusée torpille aérienne Unge est du type à rotation; les gaz de la poudre, en s'échappant, passent par une sorte de turbine disposée à la partie arrière; cela entraîne la rotation de la torpille autour de son axe longitudinal, et c'est cette rotation, qui rappelle celle de l'obus se déplaçant dans le canon sous l'influence des rayures, qui assurent la direction de la torpille. Des combinaisons ingénieuses ont été prises pour éviter tout danger d'inflammation de l'explosif même contenu dans la torpille.

Au reste, depuis l'invention première du lieutenant-colonel Unge, la maison Krupp a certainement dû améliorer le projectile en augmentant sa précision, sa vitesse, en la rendant plus régulière. Primitivement, il présentait l'inconvénient de ne pas contenir plus de

2 kilogrammes d'explosif pour une torpille de 10 centimètres, et une charge de 40 kilogrammes seulement pour une de 30. Nous ne connaissons point les dispositions des torpilles aériennes françaises; lors même que nous les connaîtrions, nous ne les décririons point. Mais il nous a semblé intéressant de faire comprendre quel était le principe de ce projectile spécial.

On a du reste parlé d'autres types de torpilles aériennes, étudiés également dans le plus grand secret par les usines Krupp; comme la torpille volante de M. Weichert, professeur à l'Institut météorologique de Goettingen. Ici l'engin est mû par un petit moteur électrique donnant à la torpille une vitesse qu'on affirmait être de quelque 12 000 mètres à la minute. On ajoutait qu'on avait trouvé la possibilité de gouverner, de diriger l'engin par l'action des ondes de télégraphie sans fil, de le faire exploser à volonté dans tel ou tel endroit de sa course; ce qui nous semble bien ambitieux.

*
* *

En toutes ces matières militaires et guerrières, ce sont les progrès industriels généraux, les progrès de la technique sous toutes ses formes, qui sont utilisés à la besogne de destruction et aussi de défense. La guerre est une industrie véritable à laquelle on applique de plus en plus les principes et les lois économiques de concentration, de grand débit, etc. Il est un autre ordre d'idées et d'appareils dans lequel les travaux des techniciens ordinaires sont venus rendre de très précieux services : c'est le domaine des appareils projecteurs électriques, des lampes à très grande puissance, complétées par un miroir d'un type déterminé, réfléchissant les rayons lumineux sur un point et dans une direction déterminée elle-même, de façon à assurer un éclairage intense de tel ou tel but, dans telle ou telle direction, à rendre visibles pendant l'obscurité des objets fort éloignés dont on veut constater la présence, ou, en matière militaire, que l'on veut détruire, canonner, reconnaître, etc.

Nous ne passerons pas en revue tous les usages qu'on peut appeler civils du projecteur; ils sont très nombreux, et ils présentent, à l'heure actuelle, moins d'intérêt que ce qui se rapporte aux questions de guerre. Il est de multiples circonstances, de multiples travaux ou chantiers dans lesquels on a besoin d'une lumière intense; et fréquemment on ne peut pas placer la source lumineuse tout près des objets à éclairer; si bien qu'elle n'aurait aucune efficacité, si elle ne se présentait pas avec les qualités de pénétration spéciale à grande

distance du faisceau lumineux lancé par un projecteur. De même, dans les sauvetages, notamment maritimes, ou pour éclairer la route des navires, quand ils sont susceptibles de rencontrer des épaves, des isbergs, le projecteur est également très précieux. L'emploi de cet appareil a révolutionné la navigation dans le canal du Suez, puisqu'il a permis la navigation de nuit facile; les projecteurs des navires qui se roncontrent étant du reste disposés de telle manière, que le faisceau lumineux de l'un ne puisse pas aveugler le pilote de l'autre.

La fréquence d'emploi de ces appareils envoyant la lumière à grande distance et en abondance remonte, en fait, au temps de Teulére ou de Borda; mais ils ne se sont présentés sous une forme pratique et réellement utilisable, que du jour où on a eu à sa disposition l'arc électrique éclatant entre deux charbons. Grâce à un constructeur français, M. Sautter, et à un officier français non moins célèbre, le colonel Mangin; grâce aussi aux efforts allemands, qui se sont superposés comme toujours aux inventions étrangères, le projecteur s'est considérablement perfectionné et est arrivé à son état actuel, où, sous une forme assez peu encombrante, essentiellement maniable, avec une puissance éclairante vraiment extraordinaire, il est aujourd'hui couramment employé dans toutes les armées et rend des services signalés à l'heure présente, quand il faut éclairer non pas seulement l'horizon immédiat et lointain, mais encore même le ciel et la mer.

Aussi bien, le perfectionnement du projecteur est dû au moins autant à l'amélioration du réflecteur, qui renvoie une partie des rayons lumineux de l'arc électrique, qu'à l'emploi même de cette lumière et de cet arc électrique. Ici encore, les Français dont nous citions le nom et aussi Fresnel, avec leurs lentilles à échelons, leurs miroirs paraboliques, ont mis sur la voie définitive de ce qui devait être le projecteur moderne. Il est absolument essentiel que le faisceau lumineux soit enfermé en très grande partie à l'intérieur d'une sorte de chambre garnie d'un miroir, comme on dit souvent, d'un réflecteur fait de verre optique, verre très soigneusement préparé, de pureté complète, et poli de façon irréprochable, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. On veut réunir tous les rayons lumineux partant de la source qu'est l'arc électrique, en une sorte de faisceau composé de rayons parallèles; la caractéristique du miroir parabolique, c'est précisément que tous les rayons lumineux issus du foyer, à l'intérieur de cette sorte de caisse tapissée par le miroir, subissent une réflexion telle, qu'ils sortent de la chambre du projecteur en un faisceau de rayons parallèles. C'est cette réflexion de presque tous les rayons lumineux dans une seule direction, qui donne au projecteur sa puissance; bien que, en fait, le parallélisme absolu ne soit pas réalisé, et que la source lumineuse ne se réduise pas à un point. En

tout cas, c'est grâce à cette combinaison que le projecteur peut donner un éclairage extrêmement puissant à très longue distance. On le complète en utilisant une lampe, un foyer électrique qui possède par lui-même une intensité lumineuse très élevée : elle sera d'au moins 3 000 bougies pour les petits projecteurs ; elle atteint couramment 50 000 pour les plus grands. Et en vertu même de cette réunion des différents rayons lumineux qui, autrement, se répandraient dans toutes les directions ; on obtient, dans le faisceau du projecteur, une intensité qui représentera plusieurs millions de bougies quand il s'agit d'un projecteur modeste, plusieurs centaines de millions pour les types les plus importants, ceux-là mêmes que l'on emploie couramment dans les opérations militaires.

On a, du reste, modifié encore de la façon la plus heureuse les projecteurs, par un perfectionnement dont l'idée première est française. Le miroir en verre, argenté à sa partie postérieure, réfléchit évidemment fort bien les rayons lumineux ; mais son moindre défaut n'est pas sa fragilité. Qu'un projectile vienne à l'atteindre (s'il s'agit de projecteurs à usage militaire), que le miroir subisse des ébranlements violents, il peut se rompre facilement. On essaye d'employer des miroirs métalliques en argent ou argentés à leur surface ; mais cette surface argentée s'oxyde, se corrode facilement, s'altère, et, par conséquent, perd une partie de son pouvoir réfléchissant. La maison Sautter-Harlé, grâce aux recherches d'un de ses ingénieurs les plus distingués, est arrivée à substituer les miroirs métalliques dorés aux miroirs argentés ; la maison Bréguet a suivi la même voie, et il va de soi que les étrangers ont imité ces procédés. Le miroir métallique doré ne s'oxyde point ; il a ce gros avantage de ne pas être mis hors de service par quelques balles le traversant ; il conserve même presque toute sa puissance réfléchissante, et, par conséquent, d'éclairement, après un incident de cette nature. On considère même que la lumière renvoyée par un projecteur doré donne un éclairement beaucoup meilleur, quand il s'agit de reconnaître à distance tels ou tels objets sur lesquels le tir de l'artillerie en particulier peut s'exercer. Les rayons réfléchis par ce projecteur passent plus facilement à travers une atmosphère chargée de brouillard ou de pluie, et c'est une considération à ne point oublier.

On sait que les attaques de nuit se multiplient de plus en plus dans la campagne actuelle ; la possession de projecteurs puissants, nombreux, de facile manipulation, s'impose en conséquence chaque jour davantage. Les besoins de lumière sont intenses partout et en tous temps, ils le sont peut-être encore plus dans l'industrie de la guerre moderne. Il est absolument essentiel que l'on puisse, à un moment donné, s'assurer un éclairage violent, pour lequel on emploie

souvent, faute d'autre chose, des fusées éclairantes ; la lumière à profusion est indispensable pour prévenir les attaques nocturnes d'infanterie, surveiller le creusement des tranchées, empêcher les ennemis de venir à la faveur de la nuit couper les fils barbelés constituant les premières défenses. Les projecteurs de Paris et de la banlieue servent à surprendre les aéroplanes et les ballons dirigeables venant essayer de bombarder. Il est bon, du reste, que les ballons dirigeables aient, eux aussi, à leur bord, des projecteurs électriques, soit pour repérer les régions au-dessus desquelles ils naviguent, les points qu'ils veulent attaquer, soit pour éclairer le sol où ils veulent prendre contact. En matière de guerre maritime, le projecteur n'est pas moins précieux. C'est lui qui, le plus souvent, permettra de reconnaître l'approche des torpilleurs ou même des sous-marins, quand ils naviguent en émersion partielle. C'est grâce à lui que l'on pourra peut-être apercevoir le périscope dominant la surface de l'eau, identifier son sillage. C'est grâce au projecteur que l'on peut trouver à l'horizon les navires ennemis et diriger sur eux le feu de l'artillerie. Ils rendent visible à l'œil du canonnier la cible que constitue le navire ennemi ; ils ont, de plus, l'avantage de contribuer à éblouir par leur lumière les équipages des bateaux qui voudraient les attaquer, et pointer leur propre artillerie sur eux.

L'efficacité des projecteurs en matière militaire est aujourd'hui démontrée de la façon la plus manifeste. Et leurs services sont d'autant plus précieux que l'on peut les employer non pas seulement horizontalement ou en lançant leurs grands rayons lumineux suivant une inclinaison assez faible ; on a combiné des projecteurs qui s'orientent verticalement, pour fouiller le ciel, et qui rendent des services particuliers dans la lutte contre les aéroplanes et les dirigeables. En temps normal, quand l'atmosphère n'est point chargée de brouillard, un projecteur militaire bien combiné peut lancer ses rayons jusqu'à 9 000 mètres, et, dans bien des circonstances, permettre d'identifier complètement l'objet sur lequel on vise avec la source lumineuse. Au surplus, la couleur, la coloration générale de cet objet a une influence puissante sur sa visibilité, aux rayons du projecteur ; mais aucun projecteur ne pourrait rendre visible un objet qui ne serait pas susceptible d'être aperçu dans des conditions normales en plein jour. Ce qui n'empêche que la visibilité des objets est quelquefois différente, suivant qu'il s'agit de la lumière solaire ou de la lumière d'un projecteur ; l'on s'est aperçu, notamment, que les draps gris-bleu, dits horizon, qui ont le minimum de visibilité possible pendant le jour, ne présentent plus autant d'avantages, sont inférieurs aux draps bruns ou bleu foncé sous les radiations électriques d'un projecteur militaire.

Nous ne passerons pas en revue les différents types extrêmement nombreux de projecteurs combinés pour les besoins des armées. Certains peuvent être installés en haut d'un mât extensible et télescopique, qui se développe grâce à de l'air comprimé ; le foyer lumineux montera ainsi à 10 mètres et plus au-dessus du sol ; la portée des rayons en est donc d'autant plus grande, ces rayons pouvant passer par-dessus tel ou tel obstacle qui serait gênant autrement. Au surplus, on a tiré parti pour ces projecteurs, et de l'automobilisme, c'est-à-dire du machinisme appliqué aux transports, et de l'automatisme, une des caractéristiques des appareils industriels modernes.

L'installation de projecteurs lumineux comporte, naturellement, non pas seulement le projecteur même, mais encore la station génératrice électrique qui fournira le courant nécessaire à sa lampe électrique. On a donc combiné une sorte de camion automobile doté d'un moteur à pétrole ; normalement, la plate-forme arrière du camion supportera le projecteur, monté du reste sur un petit chariot à quatre roues, ce qui permettra, quand on sera arrivé au poste de fonctionnement, de descendre le projecteur, de l'installer au point où il jouera le plus commodément son rôle. D'autre part, le camion comporte une dynamo génératrice que, à l'arrêt, le moteur du camion, grâce à un embrayage spécial, peut mettre en rotation. On fabrique de la sorte du courant électrique, qui sera envoyé au projecteur, installé au point convenable, à l'aide d'un câble électrique normalement enroulé sur un dévidoir que porte également le camion. Tout cela est susceptible de se déplacer autrement plus vite que les anciens projecteurs montés sur un chariot attelé de deux ou quatre chevaux ; aussi bien, avec la traction à chevaux, il fallait deux chariots, l'un pour la dynamo et le petit moteur spécial destiné à la commander, l'autre pour le projecteur.

Mais un perfectionnement aussi important a été réalisé par ce que l'on appelle l'emploi des projecteurs asservis, et la commande à distance de leurs mouvements. Il est essentiel de pouvoir diriger les rayons lumineux sur le point que l'on cherche, ou du moins de balayer l'horizon ou le ciel à l'aide du faisceau lumineux, afin de trouver le but, de dépister l'aéroplane, le ballon dirigeable. Ceci s'obtient à l'aide de commandes permettant d'orienter le projecteur et sa cage un peu dans toutes les directions, par des mouvements sûrs et rapides. Comme, du reste, on a constaté que l'observateur chargé de suivre les déplacements du faisceau lumineux et de fouiller le ciel ou l'horizon est quelque peu aveuglé quand il se trouve trop près du point de départ de cette source lumineuse ; comme il est bon qu'il soit au moins à une centaine de mètres sur le côté du projecteur, on a combiné un dispositif qui permet à l'observateur directeur

du projecteur de se tenir à distance, en ayant sous la main quelques leviers, quelques manettes, qui lui permettent de lancer du courant électrique dans de petits moteurs spéciaux disposés sur le socle du projecteur ; ces moteurs, par leur rotation, commandent les mouvements divers qu'il est nécessaire d'imprimer à la cage du projecteur, et par suite au faisceau lumineux qu'il lance ; cela donne la facilité de le pointer en hauteur ou en largeur, verticalement ou horizontalement. L'observateur demeure à couvert, à l'abri du feu de l'ennemi, alors que le projecteur sera peut-être nécessairement installé sur un point, sur une élévation où cet ennemi pourrait le repérer facilement. L'observateur suit les déplacements du faisceau lumineux ; et même une combinaison particulièrement ingénieuse permet à l'axe de sa lunette d'être constamment parallèle à l'axe optique du projecteur, grâce à ce que l'on appelle un asservissement électrique ; si bien que le faisceau du projecteur demeure toujours dans le champ de la lunette, et qu'il éclaire continuellement l'objet que suit cette dernière. Il y a de même, à bord de nos navires de guerre, des projecteurs dits asservis, du système Sautter-Harlé, où se rencontre une combinaison tout à fait analogue. Dans ces conditions, la manœuvre est rapide et sûre ; l'observateur peut méthodiquement, et avec une très grande facilité, se livrer à la besogne grâce à laquelle on pourra, soit canonner le but, soit surprendre l'ennemi dans ses travaux de préparation et d'attaque, soit trouver en plein ciel une escadre d'aéroplanes ou de dirigeables.

On le voit, en cette matière comme en tant d'autres, tous les progrès techniques sont mis à contribution.

Daniel Bellet.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN JUILLET 1915

Nous constatons avec plaisir, par plusieurs correspondances reçues, non pas seulement, comme nous le disions l'autre jour, que notre dernière circulaire à nos adhérents sur ce qui s'imposera après la guerre, a été bien accueillie dans une foule de milieux; mais encore que, parmi nos adhérents, beaucoup nous demandent de pousser aussi activement qu'on le peut la campagne à poursuivre. Ils nous demandent expressément que notre *Ligue* s'efforce, après l'issue de la lutte qui nous a été imposée, d'assurer le maintien des concessions imposées aux protectionnistes par la nécessité et de développer les échanges avec nos alliés de la veille. Nous avons déjà dit et écrit ce que nous pensions à ce sujet; et cela nous a valu, de la part de *la Réforme économique*, un article sur lequel nous reviendrons, article intitulé un peu pompeusement « Une manœuvre libre-échangiste déjouée ». Les adhérents qui nous écrivent estiment comme nous qu'il faut faire savoir aux foules changeantes et aux élus plus versatiles encore, comme nous l'écrivait notre collègue Lepeytre, que la seule façon de développer la richesse publique et de réparer les ruines de guerre, sera de faciliter le plus possible la production et partant les échanges. On nous demande aussi de faire connaître plus largement l'existence de notre *Ligue*, en répandant nos publications dans le gros public; nous sommes tout disposés à recommencer, comme nous l'avons déjà fait abondamment depuis deux années, ce qui nous a valu heureusement non pas seulement des adhésions, mais encore une existence connue dans toute la France et à l'étranger. Le correspondant que nous citions tout à l'heure ajoute avec raison qu'il est essentiel que chacun de nos adhérents fasse son examen de conscience et contribue à cette œuvre selon ses moyens, par son appoint pécuniaire, par le recrutement d'autres

adhérents, ou par la propagande directe. Nous n'avons pas besoin de dire combien nous serions heureux que ces conseils portent auprès de tous ceux qui nous ont assurés de leur sympathie, mais d'une sympathie pas toujours assez active, et qui souvent se contentent simplement de verser une cotisation.

Au milieu de la lutte sanglante qui se poursuit, les préoccupations économiques, erronées ou non, continuent de se manifester. Et notamment à propos de ces unions douanières qui ne nous semblent pas, comme l'a si bien démontré notre vice-président M. Schelle, pouvoir être très pratiques. Il a été parlé récemment d'une union douanière austro-allemande, et certains Autrichiens en particulier se figuraient y voir pour eux une solution heureuse, en vue du moment de la défaite finale; alors que le commerce avec des Allemands et des Autrichiens ne seront acceptés qu'à regret, avec horreur, on peut le dire, par tous ceux qui les auront vus à l'œuvre. Nous devons ajouter que ce projet d'union douanière austro-allemande semble être abandonné momentanément. Et la *Gazette de Cologne* a cité à ce propos une brochure récente publiée par M. Johannes Maez, disant: « Après comme avant la guerre nous aurons besoin d'importer un très grand nombre de matières premières pour notre industrie et pour les nécessités de notre défense. Rien n'est donc plus faux que de représenter l'Europe centrale comme pouvant constituer une union économique susceptible de pourvoir à tous ses besoins. » Nous citons ces deux phrases, parce qu'on y trouve, sous une plume qui ne nous est pas exagérément sympathique! la constatation de cette vérité qu'on ne saurait trop répéter et que les protectionnistes ignorent, qu'il est impossible, qu'il n'est pas avantageux pour un pays quelconque d'essayer de se suffire, que l'échange est un enrichissement pour les deux échangistes, que les importations sont aussi intéressantes que les exportations.

Cette question de la reprise ou du développement des relations commerciales a fait l'objet d'un rapport récent devant la Chambre de commerce de Paris par M. Darras, au nom de la Commission d'exportation de cette Chambre. C'était la conséquence d'une demande d'avis adressée à la Chambre de commerce par le ministre, en vue de la prochaine expiration, en 1917, d'une série de traités de commerce; le ministre avait rappelé que le gouvernement russe se préoccupait de reviser son tarif douanier, qu'il y aurait certainement des modifications à apporter ou à obtenir à la convention franco-russe du 16-29 septembre 1905. M. Darras, entre différents vœux, émet celui qu'il soit obtenu des réductions de quelques-uns des droits prévus au tableau de la convention franco-russe

de septembre 1905; il demande la multiplication des produits destinés à bénéficier d'un tarif conventionnel à leur entrée en Russie, la création d'un tarif minimum applicable aux produits français, et plusieurs autres dispositions, comme revision de la réglementation douanière, création en France de bureaux de douane russes (ce qui ne sera sans doute pas facile à obtenir). En tout cas, du moment où les commerçants français, par la voix de M. Darras, demandent des réductions des tarifs douaniers russes, ils doivent trouver tout naturel que les commerçants russes obtiennent la réciproque en France. Et le plus simple serait d'abaisser au maximum, c'est-à-dire de réduire au minimum, les différents tarifs douaniers protecteurs qui hérissent la frontière russe et la frontière française. Cela rentre dans la préoccupation à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure, et serait une excellente manifestation de la continuation de cette alliance en vertu de laquelle nous luttons depuis un an contre la barbarie.

L'importance de ces préoccupations de genre économique, même pour ceux qui ne comprennent pas toujours très bien l'économie politique et, en particulier, la théorie et la pratique du libre-échange, s'accuse encore par les discussions qui se sont poursuivies à la Chambre à propos du ravitaillement en viande, par l'intermédiaire du ministère de la Guerre notamment, par le désir d'introduction de viande fraîche provenant de l'étranger, de nos colonies. M. Cosnier, rapporteur de la proposition de loi relative à la matière, dans un rapport assez complet, assez documenté mais qu'il aurait été facile de faire bien des années auparavant en présence de ce qui se passait en Angleterre notamment, montre, avec abondance de chiffres et de statistique, que la quantité de viande attribuée chaque jour à nos troupes du front est de 450 grammes, alors que la consommation moyenne journalière par habitant, à l'état normal, nous pourrions dire *anormal* en nous plaçant au point de vue de la liberté des échanges, n'est que de 162 grammes. On voit donc là une vérification ou une confirmation de ce que notre président M. Yves Guyot a répété bien souvent, que, par suite des tarifs protecteurs, de la muraille qui empêche les viandes étrangères d'entrer librement chez nous, on met le consommateur civil, ordinaire, *normal* comme on dit, hors d'état de se procurer une ration de viande suffisante. La discussion de cette proposition de loi serait l'occasion d'observations bien intéressantes; on y verrait tel des parlementaires, comme M. Guernier, annoncer que nous sommes menacés de passer sous les « fourches caudines de spéculateurs étrangers ». Il oublie que, si les frontières sont librement ouvertes, c'est pré-

cisément le moyen de ne passer sous les fourches caudines de personne, en tirant parti de la liberté du commerce.

Malheureusement, en ces matières si simples, même ceux que l'on croirait le mieux informés, laissent échapper parfois des erreurs que l'on peut qualifier de monstrueuses, pour peu que l'on réfléchisse aux constatations économiques. C'est ainsi que l'autre jour, M. Maurice Ajam, dans un article du *Petit Parisien* sur les « raisons secrètes de l'Allemagne », et voulant montrer pourquoi l'Allemagne a été obligée de se jeter sur le monde civilisé pour « faire du butin », écrivait: « Nos voisins ont dépensé beaucoup plus qu'ils n'ont gagné. Voulez-vous connaître exactement le chiffre de ce que l'Allemagne a exporté et importé pendant les trois décades qui vont de 1880 à 1910? Le voici: elle a vendu pour 121 milliards 1/2 de marks, elle a acheté pour 146 milliards de marks. Ainsi, en trente années, l'Allemagne s'est *appauvrie* de 30 milliards de francs. Et si l'on pousse la statistique jusqu'au 30 décembre 1912, on trouvera que son déficit s'élevait à plus de 34 milliards de francs. » Notre excellent collègue se laisse entraîner dans l'erreur que l'on a répétée depuis cinquante ans au sujet de la Grande-Bretagne, la fameuse erreur des partisans de la balance du commerce, qui supposent gratuitement que la Grande-Bretagne s'est ruinée. Aussi bien, l'Allemagne s'appauvrit à l'heure actuelle par un excédent d'importations; mais c'est parce que, en ce moment, son commerce d'importations est considérablement gêné, et qu'elle est obligée de payer en or, ce qui est un produit qu'on ne renouvelle pas facilement, les produits qu'elle se procure à l'étranger.

La moisson à faire dans les publications périodiques relativement aux questions de liberté des échanges ou de protectionnisme, est un peu réduite par la saison des vacances. Cependant signalons comme particulièrement intéressant à tous égards un article récent de notre collègue, confrère et ami M. Daniel Zolla dans la *Revue des Deux Mondes*, sur la question du blé et de la viande. Tout en se plaçant plus particulièrement au point de vue de l'intervention de l'Etat et de la fixation arbitraire des prix, il rappelle comment l'importation des viandes congelées, refroidies, conservées, salées, en Angleterre, est un fait bien connu de tous ceux qui n'ignorent pas ce qui se passe en dehors des frontières; comment l'organisation de ces transports, le commerce de cette viande étrangère sont assurés depuis plus de vingt ans. Là il n'y a rien eu d'improvisé, on a trouvé la solution du problème à l'approvisionnement à bon marché de la population et du maintien du troupeau national tout à la fois. On a, du reste,

renoncé presque complètement à l'introduction du bétail étranger vivant, car cela entraîne des pertes considérables. M. Zolla insiste avec raison sur ce que l'élevage en Grande-Bretagne a pris un essor extraordinaire, en dépit ou à cause de ces introductions de viandes à bon marché, qui donnaient plus que jamais l'habitude de cette consommation carnée à la clientèle britannique; l'élevage national profitant de débouchés lucratifs qui s'ouvraient pour lui.

Il rappelle qu'en France nous nous sommes contentés, et encore après bien des années, de tolérer seulement l'introduction du bétail sur pied venant d'Algérie et de Tunisie; l'importation de ces viandes frigorifiées qui rendraient aujourd'hui plus de services que jamais, sans intervention de l'Etat, sans déperdition aucune. Il accuse nettement le protectionnisme, qu'il appelle « intransigeant », de la responsabilité de cet état de choses, dont on constate enfin aujourd'hui, dans des circonstances exceptionnelles, tous les dangers. Nous devons dire que, dans ce Parlement que nous avons occasion de critiquer si souvent, parce qu'il le mérite fréquemment, l'autre jour M. Alexandre Bérard, au nom de la Commission du Sénat, n'a pas craint d'affirmer: « que le meilleur moyen de favoriser l'exportation en France des viandes congelées, c'est de supprimer les droits de douane qui les frappent »; il est vrai que, malheureusement, il envisage surtout cette suppression pour un certain temps comme une mesure temporaire, sans se rendre compte que, si la mesure est avantageuse temporairement, elle le serait encore bien plus de façon durable.

C'est au moins un commencement de compréhension des vérités économiques. Elles s'infiltrent un peu partout; et l'autre jour, en lisant un journal suisse très spécial, le *Journal des Cafetiers*, nous y trouvions ces lignes assez intéressantes: « On voit combien il est nécessaire que les cafetiers s'opposent à toutes les tendances de hausser le prix des denrées alimentaires. On parle déjà aujourd'hui de droits de douane plus élevés en faveur de l'agriculture, quoiqu'on ne sache pas quelle sera la carte de l'Europe après la guerre, ni avec qui nous contracterons des traités de commerce. » Et le journal s'associe à l'organe des Sociétés coopératives, *la Correspondance* : il s'agit de se réunir sur un terrain purement économique et neutre, le terrain de la vie à bon marché, pour abaissement ou suppression des droits de douane.

Malheureusement, et comme dans l'esprit de M. Bérard, les vérités économiques sont encore brumeuses; et l'on trouve le plus souvent des oppositions, des contradictions dans la tête de ceux qui comprennent à peu près les principes économiques et les vérités

d'ordre pratique en la matière. A cet égard, de multiples observations sont encore à faire dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.* L'autre jour, M. Léon Lindet, président de la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles, recommandait bien de s'inspirer, dans la négociation des nouveaux traités de commerce, d'un plus large esprit de protection de nos industries nationales par le juste jeu de droits compensateurs entre les besoins réciproques des pays contractants; mais il éprouvait le besoin de jeter l'anathème non plus seulement contre les libre-échangistes, qui sont habitués à ces anathèmes et n'y prennent guère garde, mais encore contre les protectionnistes mêmes, parce qu'il ne voulait pas qu'on agît « au nom des principes économiques »; parce qu'on lui semble ignorer cette formule qu'il veut bien qualifier de *lapidaire*, formule émanant d'Auguste Comte, que, « dans ce monde il n'existe qu'un principe absolu, c'est que tout y est relatif ». Nous avouons faire très bon marché de ce principe d'Auguste Comte et de beaucoup de ses autres principes. La comptabilité d'une entreprise n'a rien de relatif, et c'est de façon absolue que l'on tire bénéfice à acheter là où les produits se vendent le moins cher. M. Lindet est, en réalité, lui-même un protectionniste obéissant aux principes énoncés et pratiqués en la matière par les tenants du protectionnisme. Il ne voudrait pas voir entrer en franchise, en matière de machines agricoles bien entendu, le matériel de construction étrangère, « s'il existait du matériel de construction française équivalant en qualité, et si le prix de ce matériel ne dépassait pas de plus de 10 p. 100 le prix du matériel étranger équivalent ». C'est donc une véritable prime d'encouragement qu'il réclame en faveur du matériel français, prime se superposant bien entendu aux frais de transport, d'assurance, etc., le tout devant être payé par le consommateur.

Dans le rapport qui a été présenté par M. Ernest Fourneau, ou plutôt la conférence faite par lui devant la même Société d'encouragement, relativement à la fabrication des produits pharmaceutiques, le conférencier a insisté avec juste raison et en qualité de praticien connaissant les nécessités en la matière, sur les conditions dans lesquelles l'industrie française peut se procurer la matière première. Il a noté, par exemple, que l'opium est frappé à son entrée en France d'un droit de douane de 5 p. 100 *ad valorem*, qu'il en est de même pour la morphine. Sans doute, pour la consommation française, le droit se trouve contre-balancé par un droit sur le produit fabriqué, ce qui transforme la taxe douanière en une sorte d'accise. Mais, pour l'exportation, ce droit

constitue un sérieux inconvénient et gêne ou gênerait éventuellement les fabricants français dans leur lutte contre la concurrence étrangère. De même, M. Fourneau a fait remarquer que l'on demande la suppression des droits de douane sur les déchets de cacao et sur les débris de thé, tout simplement parce que les uns et les autres tiennent lieu de matières premières; tout étant matière première encore une fois, si l'on nous permet de prendre la parole à ce propos. Le conférencier s'est étonné qu'aucune solution ne soit intervenue; il se plaint que l'administration française, sans aucune mauvaise volonté, ajoute-t-il, mais peut-être mal éclairée, se décide toujours en faveur des intérêts momentanés, et croie avoir résolu le problème en chargeant les produits fabriqués d'un droit correspondant à celui des matières premières Et notre auteur, comme pourrait le faire un de ces théoriciens libre-échangistes auxquels on jette tant la pierre, reconnaît que « cette politique protectionniste, et étroite comme toutes les politiques protectionnistes, n'a pas été étrangère à l'établissement en France de certains industriels allemands qui ont tourné la difficulté, c'est-à-dire le droit de douane soi-disant protecteur, en utilisant quelques subterfuges ». Le principal était, paraît-il, dans l'industrie dont il s'agit, l'introduction comme produits non dénommés de substances à l'avant-dernier stade de fabrication. Au surplus, plus loin, dans l'intéressante communication dont il s'agit, M. Ernest Fourneau, que beaucoup des industriels faisant partie de la Société d'encouragement devraient lire et relire, puisqu'il ne peut être suspect de n'être point un praticien, affirme que les droits de douane ne doivent être maniés qu'avec une prudence extrême, que les tarifs douaniers ne s'expliquent que si le nombre des ouvriers engagés dans une industrie et des intérêts nationaux de premier ordre l'exigent; il ajoute, « ce qui était le cas pour l'agriculture », afin de ne point rompre avec les préjugés courants qui jouissent de l'approbation d'une majorité, respectable parce qu'elle est une majorité. Il admet que ces droits s'expliquent quand il s'agit de soutenir les premiers pas d'une industrie naissante; nous savons, du reste, qu'en la matière, les droits établis dans ce but se perpétuent ensuite et s'aggravent même en raison de la force de l'industrie. Il ajoute encore que, dans d'autres cas, les tarifs douaniers protecteurs n'ont pour résultat que de faire payer aux consommateurs français pris dans leur ensemble un impôt détourné au profit de quelques industriels. Il dit aussi qu'une protection trop étendue ou mal comprise est une prime à la paresse ou au manque d'initiative.

Ce n'est point un libre-échangiste, un *théoricien* de l'économie

politique qui parle, c'est un industriel spécialiste; et nous pourrions renvoyer M. Léon Lindet à lui, en même temps que beaucoup d'autres. Nous voudrions pouvoir faire encadrer et faire afficher dans bien des bureaux d'industriels et de commerçants français une de ses conclusions: « Soyons décidés plutôt à lutter coûte que coûte à armes égales sur le terrain économique comme sur le terrain militaire, en essayant de déterminer derrière les petits intérêts immédiats l'intérêt plus général et plus lointain de la patrie. » Voici quelques lignes qui pourraient être mises sur la couverture d'un livre en faveur de la doctrine et de la pratique libre-échangiste. Il est vrai que, suivant ce vague dans les opinions qui reprend toujours ceux qui n'ont point de principes économiques ou de principes en général, après avoir dit tout ce que nous venons de dire, il conclut, par une bizarrerie incompréhensible: « Est-ce à dire qu'on doive supprimer complètement les barrières douanières? Certes, ce serait un acheminement vers la paix universelle; nous en sommes loin. En principe, il ne faut pas mettre de droits sur les matières premières que nous ne pouvons pas retirer de notre sol ou de nos colonies, ou que, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons fabriquer. Il faut modifier profondément notre législation douanière en ce qui concerne les produits non dénommés. Enfin, il serait peut-être utile de balancer dans certains cas les droits de douane par des primes à l'exportation. » On voit qu'il retombe dans ces contradictions que nous ne cesserons de relever, parce qu'elles montrent que ceux qui n'ont pas de principes n'ont pas non plus de suite dans les idées.

Voici encore, dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, la reproduction d'une conférence qui a été faite par un autre praticien, un industriel, M. Justin Dupont, sur la fabrication des parfums synthétiques; et où nous retrouvons les mêmes aveux que sous la plume de M. Fourneau. M. Dupont écrit en effet que la plus grande part de ce que nous produisons est exporté, et que là nous sommes dans une situation inférieure à celle de nos concurrents, qui, eux, n'ont pas à supporter les taxes douanières frappant tant de matières premières; mettons, nous, plus exactement tant de produits destinés à subir des transformations ultérieures. Il réclame, du reste, pour rétablir l'équilibre, un système de primes à l'exportation; mais nous avons toujours trouvé plus simple de ne point frapper les produits entrant, pour ensuite rendre aux industriels les taxes ainsi perçues quand il s'agit d'exportations; ce qui laisse le poids de la taxe au consommateur intérieur, et ce qui entraîne des frais d'administration extrêmement élevés.

Il reconnaît, au surplus, que le système pourrait donner satisfaction aux fabricants de parfums synthétiques; mais alors il faudrait également l'étendre aux produits de parfumerie exportés; et ici on se heurterait à des difficultés insurmontables. Toujours les difficultés que l'on rencontre dans les drawbacks, dans le remboursement des droits, etc. Examinant, au point de vue douanier encore une fois, le régime des parfums synthétiques eux-mêmes, il reconnaît qu'il y a dans ce régime une protection pour notre industrie, une protection importante; nous, nous dirions une surtaxe très lourde sur le consommateur. Mais il ne manque pas d'avouer que c'est une arme à double tranchant, qu'elle est tutélaire pour le fabricant français producteur de parfums synthétiques, qu'elle est nuisible aux intérêts des fabricants de parfumerie, surtout exportateurs, si ceux-ci sont obligés d'acheter certaines de ces matières premières à l'étranger. Il est vraiment très drôle de voir que des gens intelligents se contentent d'avoir quelques vues un peu obscures de la vérité, et ne parviennent pas à la posséder complètement, quand cela est chose si facile par la simple logique.

Nous nous en voudrions de ne pas faire ce mois-ci des emprunts à *la Réforme économique*, qui nous fait toujours l'honneur de nous tenir à l'œil, et qui ne manque pas de nous fournir une mine vraiment inépuisable. Au surplus, son dernier numéro commence par un article intitulé: « Achetons le moins possible à l'étranger », parole tirée de ce que M. Ribot a dit à la Chambre dans un but du reste tout différent, à cause surtout de la difficulté, au point de vue des changes, que nous avons à payer ce que nous achetons en si grande quantité en dehors; difficultés des changes qui, en elles-mêmes, montrent la vérité de la fameuse formule libérale en matière commerciale, que les produits se payent avec les produits. *La Réforme économique*, comme nous le laissions entendre tout à l'heure, nous flétrit par un titre retentissant: « Une manœuvre libre-échangiste déjouée. » Il paraît que les Chambres de commerce commencent à s'émouvoir de la campagne engagée par les libre-échangistes pour essayer de détruire notre régime économique, dont les industriels que nous venons de citer tout à l'heure ont bien démontré, à plusieurs points de vue, les inconvénients manifestes devant la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. *La Réforme économique* s'indigne qu'on ait eu la faiblesse de consentir, sous des « prétextes en général fort spécieux », à la suspension de certains droits de douane; elle fait allusion expressément à notre lettre à nos collègues de la *Ligue du Libre-Echange*, et à l'étrange prétention, comme elle

dit, que nous émettons de voir, après la guerre, supprimer les droits protecteurs chargés de nous défendre (pour employer le terme protectionniste) contre les importations de la Grande-Bretagne ou de la Belgique. On nous accuse d'essayer de dissuader nos industriels et nos commerçants de faire une concurrence trop accentuée aux producteurs allemands. Et on se « dispense d'insister ». On aurait bien fait de se dispenser de nous citer de façon inexacte.

On se réjouit de la protestation de la Chambre de commerce de Calais contre la proposition Bonnevay, demandant suppression, pendant la guerre, des droits de douane sur les tulles de moins de sept mailles; sous prétexte, comme dit le journal, que cette sorte de tulle est indispensable à l'industrie des rideaux brodés. Nous nous trouvons en présence là de la fameuse matière première; les protectionnistes voudraient bien l'exempter, puisqu'elle est matière première des fabricants de tulle, mais ils ne le veulent plus quand elle est matière première des fabricants de rideaux. Toujours la logique et les contradictions! Il paraîtrait que, si cette proposition devenait loi, nos concurrents d'outre-Manche rehausseraient bien vite leurs prix de tulles fabriqués par eux, « proportionnellement à l'exonération accordée, et sans doute aussi aux commandes escomptées ». C'est-à-dire qu'ils s'empresseraient de porter le prix de la matière première à celui-là même ou à peu près auquel elle a atteint en ce moment, et qui empêche précisément l'industrie des rideaux brodés de pouvoir fonctionner. Pour démontrer que la franchise ou la diminution du droit est inutile, la Chambre de commerce et *la Réforme économique* insistent sur ce que les fabricants de Caudry ne trouvent point à vendre à Tarare, et aux fabricants de rideaux de cette région, les tulles qu'eux-mêmes produisent à Caudry. On trouve ce fait très démonstratif; sans se demander si ce ne sont pas précisément les prix très élevés que réclament les fabricants de Caudry jouissant d'une sorte de monopole en vertu des droits de douane, qui empêchent les manufacturiers de Tarare de pouvoir fabriquer avec des tulles très chers des rideaux suffisamment bon marché pour tenter le consommateur. La Chambre de commerce de Calais se soucie fort peu du consommateur, et elle a grand tort. De plus, elle est épouvantée de voir des mesures prises en faveur des tulles dont il s'agit, « qui exciteraient les convoitises, comme elle dit, de certains autres centres producteurs de broderies; ils demanderaient eux aussi l'extension de l'exonération aux qualités non envisagées pour le moment ». Elle ajoute que la Fabrique calaisienne serait elle-même fondée à réclamer

la suppression des droits d'entrée sur les filés de coton qu'elle emploie; tout cela entraînerait les pouvoirs publics plus loin qu'ils ne le veulent. Nous sommes, du reste, tout à fait d'accord avec elle : les fils de coton sont pour la production du tulle la matière première, comme le tulle l'est pour la fabrication des rideaux; tout est matière première, pour reprendre le mot que nous brandirons toujours comme une vérité indiscutable; et il serait excellent, pour la fabrication calaisienne et pour les manufacturiers de Tarare, de se procurer à bon marché une matière première qui leur permettrait de vendre en France comme à l'étranger à bon marché et de trouver plus de consommateurs.

Nous aurions d'autres perles à recueillir. A propos d'un article de M. Méline dans *le Petit Journal*, relatif aux viandes frigorifiées, et où le père du protectionnisme craint que nous ne soyons exposés à payer des prix invraisemblables pour les viandes venant de l'étranger, alors qu'il trouve sans doute tout à fait vraisemblable le prix de la viande en France, viande jouissant d'un monopole; *la Réforme économique* fait remarquer qu'il ne faudrait peut-être pas créer de navires frigorifiques pour transporter ces viandes, comme le dit M. Méline; elle ajoute que le transport de la viande frigorifiée « n'est pas un fait absolument nouveau ». Elle aurait pu supprimer l'adverbe, car le fait est qu'à l'Exposition de 1889, on voyait déjà, dans le Pavillon de la République Argentine, des preuves du courant de transport énorme de viandes frigorifiées qui se faisait par bateaux entre l'Argentine et la Grande-Bretagne.

Il est à remarquer que, toujours par une de ces contradictions précieuses que nous aimons à recueillir, bien qu'elles soient fort nombreuses, *la Réforme économique* cite le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Genève*, qui voudrait qu' « on profitât de la situation pour rechercher des bases d'ententes spéciales entre les pays unis aujourd'hui par la lutte contre l'Allemagne ». C'est exactement l'idée que nous avons émise et dans nos Feuilles mensuelles et dans notre Lettre récente à nos adhérents: il est impossible que, entre alliés, après la victoire finale, on en revienne à la guerre douanière. Ce qui n'empêchait pas tout à l'heure *la Réforme économique*, dans le numéro où elle cite le *Bulletin de la Chambre de commerce de Genève*, de nous flétrir pour l'idée en question.

Nous ne voudrions pas abuser pendant cette période de vacances; nous retrouverons le mois prochain les mêmes contradictions et les mêmes aveux dans les cervelles et sous les plumes protectionnistes.

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Juillet 1915.

1er. — **Loi** relative au report de crédits de l'exercice 1914 à l'exercice 1915 (page 4431).

— **Décret** fixant le taux d'intérêt applicable en 1916 au calcul des tarifs de la rente viagère à servir aux assurés de la section spéciale de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (page 4535).

— **Arrêté** créant une commission permanente chargée de donner son avis sur les questions qui lui seront soumises par le ministre en ce qui concerne l'importation et la vente des viandes frigorifiées ainsi que les diverses applications du froid au transport, à la conservation et à la vente des denrées agricoles et fixant la composition de cette commission (page 4436). — **Errata**, 2 (page 4465).

— **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne au 31 janvier 1915 (page 4453).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 30 juin 1915 (page 4454).

2. — **Décret** portant nomination de deux sous-secrétaires d'Etat au ministère de la Guerre (page 4462).

— **Décret** relatif aux subventions aux caisses de secours contre le chômage involontaire pour manque de travail (page 4476).

— **Arrêté** fixant les subventions à allouer aux caisses de secours contre le chômage involontaire par manque de travail, pour les indemnités versées par elles au cours du second semestre de l'année 1914 (page 4477).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 15 mars 1915 (page 4479). — *Suite*, 3 (page 4514).

— **Avis** relatif au tirage qui a désigné les séries de la rente 3 1/2 amortissable qui doivent être remboursées au pair en 1915 (page 4486).

— **Avis** concernant la suppression des certificats d'origine pour certain envois à destination de la Russie (page 4486).

3. — **Arrêté** autorisant l'envoi au bureau international de la propriété industrielle des enveloppes spéciales prévues par le décret du 10 mars 1914 et l'arrêté ministériel du 13 mars 1914 pour la constatation de la priorité de création des dessins et modèles (page 4494).

4. — **Loi** modifiant pendant la durée de la guerre les dispositions légales relatives à l'autorisation des femmes mariées en justice et à l'exercice de la puissance paternelle (page 4533).

— **Décret** prohibant la sortie, ainsi que la réexportation de divers produits : acide chlorhydrique, sulfure de carbone, sulfure de sodium, produits phosphorés de toute nature, arsenic et ses sels (page 4534).

— **Décret** relatif aux taxes de transit applicables aux correspondances télégraphiques échangées par la voie Saïgon-Pontianak (page 4534).

— **Décret** autorisant la Chambre de commerce de Bordeaux à prélever 300 000 francs sur les péages en vue de la construction d'un quai vertical à l'emplacement de la cale Richelieu (page 4535).

— **Décret** rendant applicables aux baux qui doivent prendre fin ou commencer à courir dans la période du 1er août au 30 novembre 1915 les dispositions des décrets des 19 septembre, 19 octobre et 11 décembre 1914 (page 4535).

6. — **Loi** relative à la reprise après la guerre des délais de prescription et autres en matière civile, commerciale et administrative (page 4573).

— **Mise sous séquestre** des biens appartenant à des sujets allemands, autrichiens et hongrois autres que les propriétaires ou chefs d'établissements commerciaux, industriels ou agricoles. — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 15 mars 1915 (page 4585). —*Suite*, 7 (page 4618).

— **Avis** relatif à la liquidation des emprunts mexicains 1864-1865 (page 4593).

— **État** présentant les stocks de sucres au 30 juin 1915 (page 4593).

7. — **Erratum** au décret (24 juin) portant règlement d'administration publique sur la conservation, la vente et l'importation des dynamites et autres explosifs à base de nitroglycérine (page 4607).

— **Décret** modifiant le décret du 23 février 1914, qui a rattaché les îles de Mayotte, d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande Comore au gouvernement général de Madagascar et dépendances (page 4613). — **Erratum**, 11 (page 4709).

— **Avis** relatif à la liquidation des emprunts mexicains 1864-1865 (page 4623).

8. — **Décret** relatif à la prohibition de la sortie de l'or (page 4633).

— **Décret** autorisant l'amodiation des concessions de mines de houille de Cessous-et-Trébian et de Comberedonde (Gard) (page 4633). — **Errata**, 9 (page 4655).

— **Décret** portant approbation du budget local des établissements français de l'Océanie pour l'exercice 1915 (page 4634).

5. — **Opérations** de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mai 1915 (page 4645).

9. — **Loi** complétant, en ce qui concerne les actes de décès de militaires ou civils tués à l'ennemi ou morts dans des circonstances se rapportant à la guerre, les articles du Code civil sur les actes de l'état civil page 4653).

— **Circulaire** relative à l'inscription en vertu de la loi du 2 juillet 1915 de la mention « Mort pour la France » dans les actes de décès (page 4654). — **Erratum**, 10 (page 4672).

— **Avis** concernant la situation au 1er juillet 1915 des navires admis à participer aux primes de la loi du 7 avril 1912 (page 4663).

10. — **Circulaire** relative au remboursement des droits de patente et de licence pour le transport de voyageurs afférents aux navires réquisitionnés (page 4686).

— **Résultats** de la campagne 1914-1915 du service du contrôle des grainages de vers à soie (page 4689).

11. — **Loi** ayant pour objet de ratifier la convention passée entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque de France (page 4697).

— **Loi** tendant à assimiler aux placements ou remplois en rentes sur l'Etat les placements ou remplois en obligations de la Défense nationale (page 4698).

— **Loi** conférant la personnalité civile à l'École centrale des arts et manufactures (page 4698).

— **Loi** portant affectation d'un reliquat de 605 000 francs sur les emprunts de 65 et 100 millions de l'Afrique occidentale française (page 4698).

— **Loi** portant modification des titres III et V du livre Ier du Code du travail et de la prévoyance sociale (salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement (page 4698).

— **Décrets** approuvant des délibérations des conseils généraux de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie et relatives aux droits de timbre et d'enregistrement sur les actes et jugements passés ou rendus en Tunisie et dans les quatre colonies précitées ainsi qu'aux Nouvelles-Hébrides (page 4707).

— **Situation** à la date du 30 juin 1915, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par la loi du 26 décembre 1914 (page 4713).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 juillet 1915 (page 4719).

12. — **Décret** rapportant des naturalisations de sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France (application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915) (page 4722).

— **Avis** relatif au maintien de naturalisations (page 4722).

— **Décret** fixant les taxes de consommation à percevoir dans la colonie de Madagascar et ses dépendances (page 4727).

— **Relevé** des quantités de vins enlevées des chais des récoltants et des stocks existants chez les marchands en gros (mois de juin 1915 (page 4735).

13. — **Décret** rendant applicables aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc les dispositions du décret du 8 juillet 1915 prohibant certains produits à la sortie de la métropole) (page 4748).

— **Relevé** de la production et du mouvement des sucres indigènes à la fin du mois de juin 1915 (page 4755).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890. Situation à la fin mois de juin 1915 (page 4756).

14. — **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 16 au 31 mars 1915 (page 4796). — *Suite*, 16 (page 4845). — 17 (page 4875). — 18 (page 4919).

— **Situation** mensuelle de la Caisse d'épargne au 28 février 1915 (page 4801).

15-16. — **Décret** portant promulgation de la convention pour l'aménagement de la puissance hydraulique du Rhône, entre l'usine projetée de la Plaine et un point à déterminer en amont du pont de Pougny-Chancy, signée à Berne, le 4 octobre 1913, entre la France et la Suisse (page 4809).

— **Relevé** des valeurs étrangères pour lesquelles un représentant responsable des droits de timbre, des droits de transmission et de taxe sur le revenu a été agréé, ou un cautionnement versé, et de celles qui acquittent ces taxes annuelles. (*Édition complète*, feuilles 34 à 42, pages 457 à 540).

17. — **Notification** relative au blocus de l'Adriatique par l'Italie (page 4857).

— **Loi** modifiant les articles 407 et 436 du Code de commerce, relativement à la responsabilité en matière d'abordage (page 4858).

— **Décret** portant fixation des dates de la réunion des conseils d'arrondissement en 1915 (page 4858).

— **Circulaire** concernant les sursis et permissions aux maréchaux ferrants, forgerons et mécaniciens réparateurs de machines agricoles (page 4859).

— **Décret** relatif aux avances à faire aux fournisseurs de l'administra

tion de la guerre pour création et développement de l'outillage (page 4859).

— **Avis** relatif à l'institution d'une cour de prises par le gouvernement italien (page 4891).

— **Valeur** des marchandises importées et exportées du 1er janvier au 30 juin) (commerce spécial (page 4891). — **Erratum**, 18 (page 4933).

18. — **Décret** rapportant des naturalisations de sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France (application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915 (page 4898).

— **Avis** relatif au maintien de naturalisations (page 4898).

— **Arrêté** abrogeant les dispositions de l'arrêté du 12 février 1915 en ce qui concerne les brais de résine, résines de pin et de sapin, la colophane, l'essence de térébenthine (page 4901).

— **Tableau** concernant la situation des cultures au 1er juillet 1915 et au 1er juillet 1914 (page 4934).

19. — **Décret** fixant les attributions des sous-secrétaires d'Etat au ministère de la Guerre (page 4953).

— **Arrêté** portant création d'un comité consultatif du ravitaillement et de l'intendance militaire (page 4954).

20. — **Compte général** de l'administration de la justice maritime pour l'année 1914 (page 4984).

— **Avis** relatif aux intérêts des obligations 4 p. 100 des chemins de fer de l'État (page 4992).

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools depuis le commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'à la fin du mois de juin 1915 (page 4993).

21. — **Tableau** des dépenses occasionnées par l'occupation du Maroc, du 1er janvier au 31 décembre 1913 (exécution de l'article 10 de la loi du 28 juin 1912) (page 5002).

— **Décret** autorisant l'amodiation de la concession de mines métalliques de Ternand (Rhône) (page 5002).

— **Arrêté** interministériel fixant les conditions de délai et de responsabilité des administrations de chemins de fer des réseaux secondaires en matière de transports commerciaux (page 5003).

— **Décret** modifiant le règlement d'administration publique du 10 janvier 1907, rendu pour l'exécution de la loi du 12 avril 1906, sur les habitations à bon marché (page 5006).

— **Statistique** des existences des animaux des espèces bovines et ovines au 1er juillet 1915 (page 5021).

— **Opérations** des Caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 juillet 1915 (page 5022).

22. — **Décret** relatif à l'outillage public concédé à la Chambre de commerce de Dunkerque au port de cette ville (page 5029).

— **Circulaire** au sujet des sursis, des permissions et des équipes pour les travaux de battage (suite à la circulaire du 13 juillet) (page 5035).

— **Arrêté** fixant les conditions de délai et de responsabilité des administrations de chemins de fer en matière de transport des colis postaux (page 5036).

— **Décret** approuvant un arrêté portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1914) (page 5045).

— **Avis** aux porteurs de certificats provisoires des obligations de la Défense nationale (page 5051).

— **Avis** concernant la simplification des formalités douanières et la suppression du certificat d'origine pour certains envois à destination de la Russie (page 5051).

23. —**Décret** portant règlement d'administration publique relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages résultant des faits de guerre (page 5061).

24. — **Décret** relatif au visa pour date des bons de poste dont l'émission remonte à plus d'un an (page 5086).

— **Décret** investissant jusqu'à la fin des hostilités la commission permanente du conseil de gouvernement de l'Afrique occidentale française de toutes les attributions dudit conseil (page 5103).

— **Situation** du recouvrement des contributions directes et des taxes assimilées (départements envahis non compris) au dernier jour du mois de juin 1915 (page 5107).

25. — **Loi** portant ouverture au ministre de la Marine, sur l'exercice 1915, d'un crédit extraordinaire pour le payement de la valeur des cargaisons appartenant à des neutres et dont l'achat est reconnu nécessaire (page 5114).

— **Décret** rapportant des naturalisations de sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France (application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915) (page 5114).

— **Avis** relatif au maintien de naturalisation (page 5114).

— **Circulaire** relative à l'application de la loi du 10 juillet 1915 portant modification des titres III et V du livre Ier du Code du travail et de la prévoyance sociale (salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement) (page 5127). — **Erratum**, 28 page (5177).

26. — **Arrêté** fixant les conditions de délai et de responsabilité des administrations des chemins de fer du Nord et de l'Est en matière de transport (page 5138).

— **Arrêté** fixant les conditions de délai et de responsabilité des administrations des chemins de fer des réseaux secondaires en matière de transports commerciaux (page 5138).

— **Arrêté** fixant les conditions de délai et de responsabilité des admi-

nistrations de chemins de fer en matière de transport des colis postaux (page 5139).

27. — **Circulaire** concernant les dispositions spéciales aux marchés de gré à gré pour fourniture de vivres et la notification rapide de la décision statuant sur les offres des fournisseurs (page 5159).

— **Arrêté** abrogeant les dispositions de celui du 24 février 1915 en ce qui concerne le brai de résines de pin et de sapin, la colophane et l'essence de térébenthine (page 5160).

— **Tableau** présentant : 1° au 15 juillet 1915, l'importance des quantités de jus soumis à la défécation depuis le 1er septembre 1914, le rendement des jus en sucres et mélasses ; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucose pendant les dix premiers mois de la campagne 1914-1915 (page 5162).

28. — **Décrets** prescrivant les mesures administratives propres à l'enrayement de la lèpre parmi les transportés libérés et les relégués en Nouvelle-Calédonie (page 5176).

— **Avis** de concours à Pétrograd pour la recherche des meilleurs dénaturants de l'alcool et des nouvelles applications industrielles de ce produit (page 5185).

29. — **Décret** autorisant l'émission de bons municipaux de la ville de Paris (page 5194).

— **Circulaire** relative à l'application des nouveaux prix de remboursement du service des subsistances militaires (page 5208). — **Erratum**, 30, (page 5235).

— **Décret** appliquant aux colonies la loi du 4 avril 1915, complétant les articles 621 et 628 du Code d'instruction criminelle, sur la réhabilitation des condamnés (page 5208).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890. Situation au 15 juillet 1915 (page 5214).

30. — **Décret** rapportant des naturalisations accordées antérieurement au 1er janvier 1913 (application de l'article 1er de la loi du 7 avril 1915) (page 5225).

— **Avis** relatif au maintien de naturalisations (application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915) (page 5226).

— **Décret** modifiant la répartition du crédit affecté à l'inscription des pensions civiles pour l'année 1915 (page 5228).

— **Décret** ouvrant un crédit supplémentaire d'inscription de pensions civiles sur l'exercice 1913 au titre du fonds commun des veuves et des orphelins (page 5228).

— **Circulaire** relative aux conditions d'application de l'instruction du 12 mars 1915, relative au payement des réquisitions de navires et de matériel flottant (page 5235).

— **Décret** réglementant la vente, la détention et le port d'armes sur les territoires pénitentiaires de la Guyane française (page 5235).

31. — **Loi** portant ouverture sur l'exercice 1914 de crédits applicables aux services de la guerre et de la marine (page 5246).

— **Loi** portant fixation du taux de la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle pour l'année 1916 et autorisant la fourniture par l'Etat des dénaturants (page 5247).

— **Décret** rapportant des naturalisations accordées postérieurement au 1er janvier 1913 (application de l'article 1er de la loi du 7 avril 1915) (page 5247).

— **Avis** relatif au maintien de naturalisations (application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915) (page 5248).

— **Circulaire** concernant la fourniture de charbon pour les travaux de battage (page 5249).

— **Décret** approuvant la délibération du conseil général de la Réunion en date du 10 septembre 1914 relative à la taxe de brevet de chauffeur d'automobile (page 5259).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Réunion en date du 10 septembre 1914, relative aux taxes de fabrication et de dépôt sur les spiritueux (page 5259).

— **Décret** modifiant le tableau des exceptions au tarif général des douanes de la Réunion en ce qui concerne les huiles et essences minérales et les sucres (page 5259).

RAPPORTS

Rapport au président de la République sur les opérations des caisses d'épargne en 1913 : 1° des caisses d'épargne ordinaires; 2° Caisse nationale d'épargne et caisses d'épargne ordinaires (4, *Édition complète*, feuilles 35 et 36) (pages 425 à 456).

Errata à l'annexe au rapport présenté (28 juin) par M. Hébrard de Villeneuve, président de section au Conseil d'État, au nom de la commission supérieure chargée de la revision générale de l'évaluation des dommages résultant de faits de guerre (8, page 4645).

Rapport sur la situation des travaux effectués sur fonds d'emprunts de l'Afrique occidentale française au 31 décembre 1914 (12, page 4730).

Rapport du président du conseil des musées nationaux sur les opérations de l'établissement au cours de l'année 1914 (18, page 4917).

Rapport au président de la République concernant l'application, pendant l'année 1913-1914, de la loi du 24 décembre 1904, relative à la répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat en Algérie (27, *Édition complète*, feuilles 43 et 44 (page 541 à 560).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

LE CHARBON EN ANGLETERRE

Le 25 février 1915, le Board of Trade a fait procéder à une enquête sur les causes de la hausse des prix du charbon, vendu au détail pour les usages domestiques, notamment aux consommateurs pauvres à Londres et dans d'autres centres.

Le charbon de bonne qualité (Best Derbyshire) a valu 26 sh. la tonne le 16 juin 1914, et par une hausse de 1 sh. le 26 septembre, le 21 novembre, le 12 et le 19 décembre, les 7, 28, 29 janvier, il est arrivé à 33 sh., pour aller à 35 le 17 février. C'est une hausse de 9 shillings comparée à une plus-value de 2 sh. en 1913-1914 et 1912-1913. Le charbon de qualité inférieure a relativement haussé davantage, et cela parce qu'il est recherché, lorsque la cherté diminue la consommation des qualités supérieures. Le charbon de première qualité a progressé de 34 p. 100, le plus ordinaire de 43 p. 100, les noix pour poêle de 70 p. 100.

Les enquêteurs attribuent en partie cette hausse à une insuffisance d'approvisionnement; en effet, par suite des enrôlements d'ouvriers mineurs au nombre de 130 000, l'extraction diminua de 12 p. 100. A Londres, on eut à souffrir de la rareté du fret, de la congestion des transports par rail, les chemins de fer étant absorbés par les mouvements de troupes. Dans le reste du pays, il y eut un arrêt de la demande de combustible pour l'industrie et pour l'exportation. Les enquêteurs ne fournissent pas de renseignements sur l'importance des bénéfices que le commerce du charbon a pu réaliser. Il est assez d'usage que les mines et les négociants se partagent par moitié la hausse survenue à Londres, lorsque celle-ci atteint 1 shilling.

Les enquêteurs suggèrent l'utilité de faire constituer des stocks de charbon par le London County Council et d'autres autorités qui disposent d'emplacement, — l'opportunité de restreindre l'exportation vers les pays neutres; enfin, ils ont envisagé la possibilité pour l'Etat d'assumer le contrôle de la production, afin de régler les prix et la distribution du charbon conformément aux besoins de la nation.

« Les gouvernements européens ou quelques-uns d'entre eux,

écrit M. Cannan dans l'*Economic Journal*, par leur incompétence à s'acquitter de leurs fonctions les plus élémentaires, ont jeté le monde dans un conflit prodigieux. Les conséquences de ce conflit ont été d'obliger le gouvernement anglais à prendre des mesures qui ont amené une raréfaction du fret maritime, une congestion intense du trafic par rail; cette intervention dans les conditions normales du transport a amené une hausse modérée de la houille dans un coin très peuplé du pays, où la consommation des classes aisées est très considérable. Afin d'y remédier, on recommande au gouvernement de ne pas se contenter des pouvoirs qu'il possède en matière de navigation et de chemin de fer, mais encore de se charger de contrôler l'extraction et la distribution du charbon. » Ce conseil semble très pernicieux à M. Cannan.

BONS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PARIS, A SIX MOIS ET A UN AN

Tout comme il y a six mois, la ville de Paris, pour les nouveaux bons municipaux qu'elle offre en ce moment au public, s'adresse à toutes les bourses. En effet, ainsi que nous l'avons dit déjà, — et alors que les bons à ordre sont de 100 000 francs minimum, — les coupures au porteur sont de 100, 500, 1 000, 100 000 et 1 million de francs. En outre, afin de faciliter la souscription à certains prêteurs qui ne peuvent engager leurs capitaux que par périodes d'assez courte durée, la ville a pensé qu'il convenait d'offrir non seulement des bons à l'échéance d'un an, portant intérêt à 5 fr. 50 p. 100 l'an net de tous impôts, mais aussi des bons à six mois dotés d'un intérêt de 5 fr. 25 p. 100 l'an également net d'impôts. Rappelons que ces bons confèrent à leurs souscripteurs un droit de priorité aux emprunts que la ville de Paris aurait à émettre avant leur échéance, qu'ils sont délivrés immédiatement contre versement en espèces, et qu'ils constituent un placement de tout premier ordre, le crédit de la ville de Paris étant toujours resté indiscuté et indiscutable.

Un nouveau décret rendu en Conseil d'État à la date du 6 août accorde à la Ville, pour l'objet ci-dessus mentionné, l'autorisation d'émettre encore 58 millions de francs de bons municipaux. Ces nouveaux bons sont identiques à ceux dont l'émission avait commencé le 24 juillet dernier. Ils sont délivrés ou au porteur, par coupures de 100, 500, 1 000, 10 000, 100 000 et 1 000 000 de francs, ou à ordre, mais en ce cas chaque bon ne peut être inférieur à 100 000 fr. Leur échéance est, au gré des souscripteurs, à six mois, avec un intérêt de 5,25 p. 100 par an, ou à un an, avec un intérêt de 5,50 p. 100

Dans les deux cas, l'intérêt est exempt de tous impôts et de toutes taxes. Rappelons, en outre, que ces bons donnent aussi à leurs souscripteurs un droit de souscription par préférence aux emprunts que la ville de Paris pourrait émettre avant leur date d'échéance. L'empressement que le public a mis à souscrire les 83 premiers millions est un gage de l'accueil favorable que va obtenir l'émission complémentaire présentement offerte.

COMPTES RENDUS

Les Causes et les Conséquences de la guerre, par Yves Guyot. 1 vol. in-8, 3 fr. 50. (Librairie Félix Alcan.)

Par l'étude politique et économique, aussi bien des causes lointaines et historiques de la guerre que de ses causes récentes, ce livre a pour objet l'examen des conditions dans lesquelles peut être préparée une paix durable.

Cet ouvrage est divisé en cinq parties : 1° La diplomatie de l'Empire allemand ; 2° Les causes économiques ; 3° Les causes historiques : constitution de l'Empire allemand ; 4° Les causes historiques : la monarchie austro-hongroise ; 5° Les conséquences.

M. Yves Guyot a eu pour but, dans cette étude, de dégager les possibilités d'une paix définitive. Il ne s'est placé qu'au point de vue objectif. Il a montré la vanité de la plupart des traditions diplomatiques, des prétendus droits historiques, des mots de races et de nationalités. Il a déterminé le critérium qui constitue la nationalité politique. Il a examiné avec soin ce qu'a de réel le développement économique de l'Allemagne et ce qu'avait de dangereux et de factice l'impérialisme économique.

M. Yves Guyot a étudié les traditions, les passions, les préjugés, les intérêts qui ont abouti au conflit actuel. Il a constaté l'erreur, commise par Talleyrand et lord Castlereagh quand ils ont imposé à la Prusse la Westphalie et la Province Rhénane en 1815 ; l'erreur commise par la Grande-Bretagne et la France en 1878, au congrès de Berlin. Il a montré le rôle que les papiers de Cerçay ont joué dans la fondation de l'Empire allemand. Si la dissolution politique de l'Empire allemand est indispensable, sa dissolution morale ne l'est pas moins. M. Yves Guyot détermine la manière de l'obtenir. Nul ouvrage écrit pendant la guerre n'a condensé autant de faits et n'a analysé avec autant de précision les problèmes que doit résoudre le traité à venir.

Ce livre est le manuel des hommes d'Etat qui auront à régler les conditions de la paix.

En voici la préface :

PRÉFACE

Dans ce livre, j'ai eu pour objet, en étudiant les causes politiques et économiques de la guerre actuelle, de déterminer les conditions qui doivent assurer une paix permanente.

Les erreurs diplomatiques sont encore plus dangereuses que les erreurs militaires : la faute, commise par Talleyrand et lord Castlereagh, en 1815, d'imposer à la Prusse la Province Rhénane et la Westphalie, quand, d'accord avec la Russie, elle demandait la Saxe, est la cause primordiale des guerres de 1866 et de 1870.

La coalition organisée, en 1878, contre la Russie par Bismarck d'accord avec lord Beaconsfield, et dans laquelle il entraîna la France, pour substituer au traité de San Stefano le traité de Berlin de 1878, a été le plus important des coefficients des guerres balkaniques de 1912 et de la guerre actuelle.

Une opinion publique, au courant des données des problèmes à résoudre, peut seule empêcher le retour des fautes accumulées par la diplomatie ésotérique : et les alliés doivent se préparer plus sérieusement à la paix qu'ils ne s'étaient préparés à la guerre.

Les Allemands semblent prendre à tâche d'exciter et de mériter une haine profonde. Cette haine est un facteur de guerre qui a son utilité pendant les hostilités ; car il implique la nécessité d'une victoire décisive sans laquelle la paix ne pourrait être que provisoire et décevante.

Mais ni les individus ni les peuples ne vivent de la haine : elle n'est pas un objet d'alimentation ; celui qui la nourrit en est dévoré : elle est une cause de ruine. La vendetta a frappé d'arrêt de développement les peuples qui la pratiquent ; les haines nationales produiraient le même effet pour l'Europe si elles devaient maintenir un état de choses dont elles seraient un élément permanent. Il ne s'agit pas de les entretenir : il s'agit d'en préparer l'évaporation et l'oubli.

Le traité à venir doit être, non une œuvre de rancune et de passion, mais une œuvre de prévoyance.

J'ai voulu contribuer à la préparer, en essayant d'éliminer les vieilles traditions dynastiques, les vieilles formules diplomatiques acceptées comme monnaie courante, les faux et les légendes du droit historique, les conceptions vagues de races et de nationalités, les mots imprécis et illusoires, et de les remplacer par la conception solide, à la manière de Bentham, d'une politique utilitaire.

YVES GUYOT.

Juillet 1915.

A GENERAL SKETCH OF THE EUROPEAN WAR, by HILAIRE BELLOC, the first phase. 1 vol. in-12 de 378 pages (Thomas Nelson and Sons, London-Paris).

Les articles sur la guerre, publiés dans *Land and water* par M. Hilaire Belloc, ont provoqué la plus vive attention. Mais ce n'est pas un simple recueil de ces articles qu'il donne dans l'ouvrage qui vient de paraître. Le premier volume mérite d'être en toutes les mains de ceux qui veulent se rendre un compte exact des opérations de la guerre.

M. Hilaire Belloc était admirablement préparé à cette œuvre par ses travaux antérieurs. Né en 1870, élève d'Oxford, ancien membre du Parlement britannique (1906-1910), il a cette originalité d'avoir fait un service militaire dans le 8e régiment d'artillerie française, en garnison à Toul. Ayant étudié d'une manière spéciale l'histoire militaire, prévoyant la guerre actuelle, il a voyagé avec application aussi bien sur le théâtre oriental de la guerre que sur son théâtre occidental.

Dans la première partie de ce volume, il trace à grands traits les causes de la guerre : la première est l'infatuation des Allemands déclarant qu'étant le premier des peuples, ils ont le droit de dominer la Grande-Bretagne qui leur a volé les colonies qu'ils devraient avoir, la France qui n'est qu'une moribonde, et la Russie qui est une nation sauvage, mais ambitieuse et trop peuplée.

Cette prétention constitue leur droit, qui est la négation de l'existence des autres nations indépendantes; et la minorité d'Allemands qui peuple l'Autriche, d'accord avec la minorité de Magyars qui gouverne la Transleithanie, marchent avec l'empire allemand: ils n'en sont plus que les subordonnés depuis 1871; ils en deviendraient les très humbles sujets en cas de victoire. Ce qui est admirable, c'est qu'alors que les Prussiens veulent étendre leur domination sur le monde, ils n'ont jamais pu assimiler les Polonais du duché de Posen ni les Alsaciens-Lorrains. Pour se résigner à être Prussien, il faut être né Prussien.

M. Hilaire Belloc étudie la situation géographique des belligérants, les avantages et les inconvénients stratégiques qu'elle présente. La Russie a le grand désavantage d'être séparée de ses alliés. L'Allemagne et l'Autriche forment un tout; mais la Hongrie forme au point de vue stratégique un corps en dehors et très faible. Les Austro-Allemands sont obligés de couvrir un front énorme à l'Est; et la Russie a une profondeur impénétrable. Tout compte fait, il considère la position géographique des ennemis comme offrant plus d'avantages que la position des alliés. Toutefois, la situation

de ceux-ci leur assure des possibilités de ravitaillement supérieures à celles de l'Allemagne et de l'Autriche.

Mais depuis trois ans l'Allemagne se préparait à faire la guerre. De là une grande supériorité pour elle au point de vue de l'armement et des munitions. Quelles étaient les forces respectives des combattants? M. Hilaire Belloc montre les difficultés qu'on éprouve à les estimer exactement, en dépit des annuaires.

Il considère qu'à la première phase de la guerre, 2 250 000 Allemands ont traversé le Rhin; 250 000, puis 500 000, ont été portés à l'Est. Le chiffre de 1 million n'a été atteint qu'à la fin d'octobre. Mais il faut y ajouter les Austro-Hongrois.

Il considère que l'Allemagne, dans la première période de la guerre, a mis plus de 4 250 000 hommes sur le champ et moins de 5 millions.

Dans le premier choc, la France avait 1 million d'hommes, puis 1 500 000, puis 2 500 000.

Les Allemands, se basant sur leur force numérique, étaient sûrs de vaincre.

A l'aide de graphiques très clairement établis, il expose la force des combattants.

Au premier choc, les Allemands, sur 32 hommes, en envoyèrent 22 contre les Français, 10 contre les Russes.

Les Français avaient à opposer 10 hommes aux 22 Allemands, avec les Anglais 10 1/2. Avant la fin de la première période (2 août-15 avril), les Français étaient au nombre de 15 avec 1 Anglais, soit 16 contre 22 Allemands; les Russes, qui avaient d'abord été 12 contre 10, devinrent 24, mais les Austro-Allemands devinrent 32.

Ces chiffres sont établis sur l'hypothèse que les pertes des deux côtés avaient été égales.

Les chiffres de la seconde période (15 avril-1er juin) sont devenus: 35 Français, Anglais, Belges contre 33 Austro-Allemands; 33 Russes contre 40 Austro-Allemands.

M. Hilaire Belloc examine la tactique en ordre serré des Allemands. Elle ne peut s'appliquer qu'à des Allemands. Les pertes sont hors de proportion avec les résultats. Il conclut qu'après les expériences faites, personne ne l'emploiera plus.

La guerre actuelle a prouvé que les forteresses ne pouvaient être défendues que par une défense mobile.

Il y a en conflit deux théories stratégiques: la théorie allemande et la théorie française; c'est de la supériorité de l'une d'elles que dépend le succès définitif de la guerre.

Il faut se rappeler que du nombre, dans le lieu et au moment décisifs, dépend le résultat.

La théorie allemande est basée sur la présomption de sa supériorité morale, matérielle et numérique.

La théorie française est basée sur la possibilité d'une infériorité morale, matérielle et numérique.

L'école stratégique allemande dit : « Je gagnerai si j'agis et je sens comme si je dois gagner. »

L'école stratégique française dit: « J'ai de meilleures chances de gagner si je considère comment j'agirais si j'étais inférieur en nombre, en matériel et même au point de vue moral, dans quelque phase de la lutte, spécialement à son origine, mais même à sa fin. »

Ce contraste, dit M. Hilaire Belloc, apparaît dans chaque chose, depuis les détails tactiques jusqu'aux conceptions stratégiques les plus étendues, dans des choses aussi vagues et aussi générales que le ton des écrits militaires que dans les instructions spéciales du soldat.

Le contraste apparaît dans le soin du Français pour une réserve, dans le mépris de l'Allemand pour elle. La tradition latine et française paraît pusillanime à l'Allemand. La conception allemande paraît au Français théâtrale, irréelle, et de là, fondamentalement faible.

Résultat: dans les premières phases de la guerre, la conception allemande se justifia; après une quinzaine de jours, elle commença à se heurter à des difficultés; à la fin du mois, l'initiative allemande était refoulée par le succès du plan français.

Ce plan, qui fait partie de la tradition napoléonienne, est « le carré stratégique ouvert » et son principe fondamental « la méthode des réserves détachées ». Dans des diagrammes très simples, M. Hilaire Belloc le fait comprendre.

Les quatre groupes français se trouvent en présence d'une ligne énorme. Ils sont placés de manière à s'appuyer réciproquement, mais sans que l'ennemi puisse savoir si, après le choc de celui qui est en avant, l'appui viendra à gauche ou à droite. Le premier groupe se trouve dans une situation très dure; mais quand il est appuyé par les autres groupes, une partie de la ligne ennemie reste inutilisée, car pour prendre part au combat, elle devrait faire une conversion de direction presque à angle droit avec des retards énormes; et plus les troupes sont nombreuses, plus cette conversion de direction devient difficile. Chaque corps risque d'arriver isolément et d'être battu tour à tour.

Voici le résultat exprimé d'une manière schématique : si les groupes français A B C D ont repoussé les groupes allemands

1 à 9 de l'aile droite, le commandement ne peut plus qu'ordonner leur retraite aussi rapide que possible devant un nombre d'hommes supérieur et d'ordonner à son aile gauche inutilisée de 10 à 16 de reculer en même temps et de conserver sa ligne, de sorte qu'on a le spectacle de 12 hommes en forçant 16 à la retraite.

C'est exactement ce qui est arrivé dans les premières trois semaines des opérations de l'Ouest. La masse A était la force franco-britannique sur la Sambre. Elle dut opérer la retraite de Mons. Elle trouva B B, les masses de réserve. L'action de ces réserves remporta la victoire de la Marne.

Si le résultat prouve la supériorité de la stratégie française, il ne fut pas atteint sans de grandes difficultés. M. Hilaire Belloc montre les armées à l'œuvre. Le choc des Allemands avait été admis avec une supériorité numérique de 30 p. 100. En réalité, il fut certainement de 7 contre 3, et peut-être de 8 et même 9. On avait supposé que les forts de Namur tiendraient trois ou quatre jours. Ils ne résistèrent pas.

De là, l'obligation d'une retraite précipitée, pleine de périls. Il raconte avec détails l'effort énorme qu'eut à supporter l'armée britannique qui formait notre extrême gauche et que von Kluck essayait de tourner.

M. Hilaire Belloc constate qu'aucun plan n'avait été adopté en France à l'égard des fortifications de la frontière belge. Si le corps expéditionnaire anglais s'était laissé refouler sur Maubeuge, c'était sa destruction.

M. Hilaire Belloc explique fort bien pourquoi, malgré un succès remporté à Guise contre la garde par le général Maunoury, le général Joffre donna ordre de continuer la retraite. Les alliés se seraient trouvés dans un angle saillant et ils auraient perdu l'appui des masses de manœuvre concentrées en deçà de Paris.

Le volume s'arrête à la veille de la bataille de la Marne.

Il étudie la situation de la Russie. A propos de Lemberg, devant laquelle se trouvait le général Auffenberg, il dit: « Combattre devant une grande ville quand les chances sont contre vous, est une plus grande erreur que de combattre devant un marais. »

M. Hilaire Belloc fait une description très claire de la région désolée des lacs masuriens: et il termine son volume par la victoire des Allemands remportée sur les Russes à Tannenberg, le 26 août. Le général Samsonoff s'était trompé sur les forces allemandes.

A la veille de la bataille de la Marne, après le succès de la bataille de Metz, au lendemain de la victoire de Tannenberg, au moment de l'anniversaire de Sedan, les Allemands se croyaient

vainqueurs : et ils ont continué à se croire vainqueurs, d'autant plus que les « théories vides de leurs professeurs représentent non les choses, mais seulement les figures imaginaires de leurs théories ». Or, les Allemands sont prédestinés à la victoire, donc ils sont vainqueurs.

Seulement, ils oublient qu'au début de la guerre, ils étaient plus nombreux, préparés de longue main à une guerre préméditée; et que leur tactique, leur stratégie, leur supériorité numérique, leur supériorité en armements et en munitions ayant subi un échec décisif dans les six premières semaines de la guerre, il leur est impossible de ressaisir leur situation initiale et qu'ils sont condamnés, au contraire, à s'affaiblir constamment.

N. MONDET.

PEACE AND WAR IN EUROPE, by Gilbert SLATER, principal of Ruskin college Oxford. 1 vol. in-18. (Constable and C°, London.)

Ce livre a pour origine six conférences données à Manchester college à Oxford en octobre 1914, et plus ou moins modifiées. En voici la table : I, *the Economic causes of war;* II, *Religion and war*; III, *Nationalism et imperialism*; IV, *Armaments*; V, *the Termes of peace*; VI, *the future maintenance of peace*; *Addendum, the need for an international court of honour.*

M. Gilbert Slater rappelle l'influence que le professeur Neddes attribue à la chèvre dans l'histoire de la Grèce. Les cités grecques s'installaient dans des vallées entourées de montagnes. Dans la vallée on cultivait de la vigne, des oliviers et des blés. Les propriétaires des chèvres des montagnes essayaient de nourrir leurs chèvres aux dépens des cultivateurs de la vallée qui étendaient leurs cultures de plus en plus haut dans la montagne. De là des guerres. Les propriétaires des chèvres détruisaient les récoltes, coupaient les arbres et s'efforçaient de ruiner les sources de prospérité des habitants de la vallée. Tel est le caractère fondamental de l'histoire politique de la Grèce.

Si la chèvre fut une cause de guerre dans le bassin de la Méditerranée, le cheval symbolise les guerres barbares contre les civilisations plus avancées; Gibbon décrit la place occupée par la civilisation du cheval comme ayant 110° de longitude, du Danube à la mer du Japon et, en latitude, l'espace compris entre la muraille de la Chine et la région du Renne. Les populations pastorales ne sont point pacifiques et innocentes; elles ont des coutumes cruelles et des mœurs militaires. Carnivores, elles ont l'habitude de tuer des animaux ; elles ont la mobilité qui facilite les expéditions militaires. La cavalerie des

Scythes était toujours suivie par une marche de chevaux libres qui servaient à remplacer les chevaux fatigués et à nourrir les cavaliers. Gibbon a bien décrit les habitudes militaires qui résultaient de la vie pastorale. Quand les animaux se retirent la nuit dans le camp, un certain ordre s'établit nécessairement. Quand les pâturages sont épuisés, la tribu ou plutôt l'armée se met à la recherche de nouveaux pâturages et acquiert ainsi la connaissance pratique d'une des plus difficiles opérations de l'art de la guerre.

Les hommes ont de longs loisirs : ils les occupent à la chasse. Les princes tatars organisaient des chasses qui, destinées à ramasser sur un point tout le gibier d'un territoire, étaient de véritables expéditions guerrières. Ces pasteurs ont appliqué les aptitudes ainsi acquises à des invasions chez les peuples voisins : ils ont envahi la Chine et l'Inde; les *Hyksos* (bergers) ont envahi l'Égypte; les Assyriens ont conquis Babylone : et les invasions des Goths, des Alains, des Vandales, des Huns, des Arabes, des Sarrasins, des Turcs représentent le même phénomène.

Quelquefois les conquis ont absorbé les conquérants ; mais les Turcs sont restés étrangers aux peuples qu'ils ont soumis et les peuples soumis leur sont restés étrangers et hostiles.

La Russie a subi ces invasions de pasteurs nomades. Kief y succomba; Moscou prit sa place, comme centre agricole. Le Russe a étendu sa domination avec la charrue, envoyant devant lui un nuage protecteur de la cavalerie cosaque. Il a refoulé les Tatars des terres noires qui forment maintenant la Russie méridionale, il avança ensuite dans la Sibérie et le Turkestan, y introduisant le labourage et des habitations fixes. Il a rendu impossibles les incursions périodiques des pasteurs conquérants. Les Zenghis Kan et les Tamerlan ont disparu pour toujours.

Leurs incursions pouvaient être appelées des guerres de famine.

M. Slater examine le caractère des guerres commerciales du moyen âge : les épices, ramassées à Ceylan et dans les îles orientales, étaient apportées par des Malais dans les ports de l'Inde, puis transportées par des marchands arabes dans les marchés de Bagdad, de Damas et d'Alexandrie. Ce commerce fit la fortune de Constantinople, des villes d'Italie, de la vallée du Rhin et il s'étendait jusqu'à Nijni Novogorod et la Baltique. Pendant les croisades, Jérusalem devint un de ses marchés. Venise et Gênes se firent la guerre pour en avoir chacun le monopole. Henri le navigateur, et Vasco de Gama allèrent à la recherche de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance pour éviter le Turc.

Alors eurent lieu les guerres coloniales. M. Gilbert Slater en marque la fin à Waterloo. On pourrait la faire remonter à une date antérieure. Peu à peu la Grande-Bretagne établit dans les colonies le régime de la

porte ouverte, abrogea son acte de navigation. Les espérances de la paix étaient grandes à l'ouverture de l'Exposition internationale de Londres en 1851. Les guerres européennes de 1854 à 1870 les firent évanouir. M. Slater invoque comme cause de guerre l'établissement des chemins de fer, qui a provoqué des rivalités entre les grandes nations en Chine, en Turquie, en Asie Mineure, en Perse et en Afrique. Il lui attribue aussi l'origine des conflits entre l'Angleterre et la France en Égypte, entre la France et l'Allemagne au Maroc. Ces origines sont plus complexes.

Du reste, il reconnaît avec M. Brailsford, l'auteur de *The War of Steel and Gold*, que les rivalités des financiers n'auraient pas été capables de provoquer la guerre actuelle ; mais elles ont été, dit M. Slater, un important facteur de la situation.

Mais pourquoi ? parce que les financiers étaient mis en avant par leurs gouvernements ou soutenus par eux : et de tous les gouvernements, le gouvernement allemand était le plus âpre[1] ; et comme il se heurtait partout à d'autres puissances, il multipliait les causes de conflit. Cependant il avait, en 1914, triomphé de toutes les oppositions au chemin de fer de Bagdad ; mais cela ne suffisait pas. Il voulait que la Serbie, la Turquie et les autres pays balkaniques devinssent les vassaux de l'Autriche, elle-même sa vassale.

Tels sont les coefficients économiques de la guerre actuelle. Mais, d'un autre côté, il y avait d'autres coefficients économiques qui devaient résister à ce mouvement guerrier. La préoccupation des intérêts économiques produit un type de caractère qui est défavorable au militarisme. D'après un vieux préjugé, la guerre favorise certains intérêts économiques. Quelle est donc l'importance de ces intérêts à côté des intérêts dépendant de la paix ? Ils sont insignifiants. Mais en Allemagne, on n'a jamais appris, comme dans la Grande-Bretagne, que la fonction de l'État était de garantir l'existence de l'individu et la sécurité de la propriété, et que l'affaire de l'individu est d'acheter dans le marché le moins cher et de vendre dans le plus cher. L'Empire allemand a toujours subordonné la civilisation de l'échange à la civilisation guerrière.

M. Gilbert Slater examine longuement les divers moyens d'aboutir à une paix durable. La première condition est une victoire décisive : sinon, l'Europe n'aurait qu'une paix précaire plus ruineuse que la prolongation de la guerre, si longue qu'elle soit.

On arrive à la conclusion des traités. Mais la première condition,

---

1. Voir *l'Allemagne et les Colonies*. *Journal des Économistes*, février 1915, p. 201.

c'est la garantie que les traités seront observés. L'empereur allemand et son chancelier ne peuvent offrir cette garantie. Les neutres ont prouvé que l'un des cosignataires des conventions de La Haye pouvait impunément les violer sans provoquer de leur part non seulement une intervention, mais même une simple protestation.

Il n'y a donc qu'une solution : les alliés ne doivent pas traiter avec l'empereur allemand.

M. Slater a dit qu'il avait eu l'opinion que l'Empire allemand devait être dissous ; mais qu'il en est revenu. En même temps, il rappelle ces paroles de M. Asquith : « Nous ne déposerons pas l'épée, tant que la domination militaire de la Prusse ne sera pas entièrement et définitivement détruite. »

Mais cette destruction implique la dissolution de l'Empire allemand. Le démembrement de l'Autriche-Hongrie est également indispensable pour l'établissement d'une paix définitive. Nous exposerons et examinerons prochainement les divers projets mis en avant, de manière que nos lecteurs puissent se convaincre qu'il n'y en a pas d'autre.

N. MONDET.

LA BELGIQUE TERRE D'HÉROÏSME, par HENRI CHARRIAUT. 1 volume in-18 (E. Flammarion, édit.).

M. Henri Charriaut est un journaliste français qui était fixé depuis plusieurs années en Belgique, où il avait su acquérir une considération dont il est digne par son talent et par son caractère. Il avait publié, il y a deux ou trois ans, un volume très intéressant intitulé : *La Belgique, terre d'expériences*, dont le *Journal des Economistes* a fait un compte rendu important. Maintenant la guerre l'a rejeté de Belgique; mais il a été témoin des premiers jours de la résistance, et il ajoute son témoignage personnel à ceux que nous connaissons déjà. Il a compilé un certain nombre de mensonges, mis en avant par les Allemands, qui sont encore plus étonnants et plus stupides, s'il est possible, que ceux que le chancelier, M. de Jagow, et les publicistes allemands ont ressassés.

M. Charriaut parle de la pénétration d'Anvers par les Allemands: en 1900, ils étaient 12 000; en 1912, ils étaient 30 000. Mais, quoique situé sur l'Escaut, Anvers est avec Rotterdam le grand port du Rhin. Il était donc naturel que les Allemands y vinssent faire du commerce et de la banque.

Seulement, l'ambition du Kaiser était visible. Il voulait absorber les ports du Rhin. Je n'ai cessé de répéter à la France et à la

Grande-Bretagne que la raison décisive de leur entente était la volonté du Kaiser d'absorber les Pays-Bas et, par conséquent, Anvers, puisqu'à 20 kilomètres en aval, les deux rives de l'Escaut leur appartiennent.

M. Henri Charriaut nous donne des révélations curieuses. La fabrique nationale d'armes de guerre de Herstal-lès-Liége était une société par actions dont la majorité appartenait à la maison Lœwe de Berlin; la moitié des membres du conseil d'administration étaient Allemands; le vice-président du conseil était Allemand.

Du reste, les Belges avaient la naïveté de commander à Krupp les canons qui devaient défendre les forts d'Anvers. Au moment de la guerre, il ne les avait pas encore livrés quoiqu'ils fussent payés.

Les Belges s'occupaient de leurs affaires : ils n'avaient pas d'ambition militaire. Ils oubliaient volontiers qu'un peuple neutre ne peut se désintéresser de sa neutralité et doit être en état de la défendre.

Un homme d'Etat, comme M. Beernaert, s'arrêta à une velléité. Il fit voter les crédits pour les fortifications de la Meuse, mais il n'osa doter la Belgique de l'armée nécessaire en faisant voter le service obligatoire. Lui et ses amis avaient fait des promesses aux électeurs.

Le Flamand surtout était *meetinguiste.*

Ce nom s'appliquait à une association désignée sous le nom de *Meeting Anversois*, fondée au temps de frère Orban. Elle avait pour programme: aucun citoyen ne doit être soldat malgré lui; aucune ville ne peut être fortifiée sans son consentement.

Celui qui maintint ce programme avec le plus de persévérance fut M. Woeste, chef du parti catholique. Il croyait que les Belges ne voulaient ni service personnel, ni nouveaux impôts; et, par conséquent, pour conserver le pouvoir, son parti devait se faire le défenseur de ces répulsions.

Sur ce point, les socialistes étaient avec lui. Ils refusaient régulièrement les crédits pour l'armée. Ils basaient la sécurité de la Belgique sur une foi singulièrement naïve dans les sentiments pacifistes de la social-démocratie allemande. Leur chef, M. Vandervelde, n'aurait pas admis une défaillance de sa part. Quand il devint ministre d'Etat, le jour même de la guerre, il mena la campagne la plus active pour inciter les jeunes Belges à prendre les armes. « Ce qui a révolté et soulevé M. Vandervelde, dit M. Charriaut, c'est peut-être moins l'attentat allemand que la défaillance de la social-démocratie. » Un autre député socialiste belge,

M. Jules d'Estrées, s'écriait avec désespoir: « Ah! si nous avions su, si nous avions prévu! »

Vraiment, il fallait un singulier aveuglement de la part des socialistes belges, comme des socialistes français du reste, pour ne pas savoir et pour ne pas prévoir.

Dans un chapitre qui est intitulé à tort : « Causes morales », M. Henri Charriaut met en parallèle la civilisation économique de la Belgique et l'impérialisme économique de l'Empire allemand. En dépit de l'action du Kaiser, la civilisation économique de la Belgique réussissait mieux. Sur une superficie de 29 455 kilomètres carrés, la Belgique avait à la fin de 1913 une population de 7 658 000 habitants; soit 260 par kilomètre carré; si la population de l'Allemagne était égale, elle aurait, pour sa superficie de 540 000 kilomètres une population de 140 millions d'habitants au lieu de 67 millions.

Si la densité des chemins de fer allemands était égale à celle des chemins de fer belges, leur longueur serait de 161 000 kilomètres au lieu de 62 200.

En 1912-1913, la Belgique a produit 26 quintaux de blé par hectare. Elle produit 23 millions de tonnes de houille, soit 3 tonnes par habitant.

Proportionnellement, l'Allemagne devrait en produire 201 millions au lieu de 176.

Sa production de fonte est de 2 500 000 tonnes, soit de 330 kilogrammes par tête. Pour que celle de l'Allemagne fût égale, elle devrait dépasser 22 millions de tonnes, au lieu de 19 300 000 tonnes.

Le commerce de la Belgique a été, en 1913, de 8 765 millions, soit de 1 157 francs par habitant. Si le commerce de l'Allemagne était aussi intense, il dépasserait 77 milliards de francs, alors qu'en 1913 il n'est que de 382 francs par habitant.

Le trafic du port d'Anvers s'est chiffré, en 1912, par un tonnage de 13 762 000 tonnes, égalant celui de Hambourg.

Ce développement économique inspirait l'envie des chefs de l'Empire allemand qui en sont restés aux vieilles conceptions de jalousie commerciale et de monopole, entretenues par les professeurs d'économie nationale qui enseignent qu'il y a une économie allemande à laquelle doivent être subordonnées les économies des autres nations.

M. Henri Charriaut confirme ce qui a été souvent dit dans le *Journal des Economistes* :

« Ce qui a fait surtout l'unité allemande, l'union des Allemands, c'est le succès. Je l'ai observé bien souvent; en Allemagne, il n'y a plus d'entente dans le malheur. Les trusts, les cartels,

les grands syndicats allemands, fonctionnent merveilleusement lorsque les affaires vont bien. Qu'une crise survienne, les établissements syndiqués se reprochent avec amertume, parfois avec fureur, les déceptions subies, et c'est souvent la rupture, chacun trouvant trop faible la quote-part de production qui lui est imposée.

« Le professeur Woldemar Voigt a soutenu que l'Allemagne redeviendrait une grande puissance, même après une profonde chute, parce qu'un malheur commun unirait plus fortement les classes du peuple. Si j'en juge par les discussions qu'il m'a été donné de voir se produire au sein de certains syndicats allemands, au cours des dernières crises industrielles, un tel optimisme est excessif. Le succès qui a créé l'unité allemande et qui l'a ensuite cimentée l'aurait encore fortifiée si la guerre avait été le grand triomphe espéré. Un échec ne peut pas ne pas avoir l'effet contraire. »

Il est nécessaire que nos hommes d'Etat aient cette conviction et que, sans hésitation, ils prennent comme premier point de la paix à conclure: la réduction de la Prusse à ce qu'elle était avant la conquête de la Silésie et le partage de la Pologne; le démembrement de l'Empire allemand en même temps que le démembrement de l'Empire austro-hongrois[1].

N. Mondet.

Les Finances de guerre au vingtième siècle, par Maurice Evesque, docteur en droit. 1 volume grand in-8, 710 pages. (Félix Alcan, éditeur, Paris.)

Le volume date déjà d'une année, nous sommes fort en retard avec lui; mais tout vient à point, comme le disait si bien notre regretté et cher maître de Molinari; et le fait est que le volume de M. Evesque vient d'obtenir à l'Académie des Sciences morales et politiques une récompense qu'il mérite.

Sans doute c'est un volume énorme, et nous entendons le mot dans un sens un peu péjoratif; il est un peu compact avec ses sept cents pages; ce défaut lui vient, du reste, de ce que l'auteur a su réunir une masse de documents sur la question, question évidemment très vaste. Les documents sont tous intéressants, mais ils auraient eu besoin d'être un peu résumés pour se présenter plus facilement au lecteur. L'apparition du livre se faisait d'ail-

---

1. Yves Guyot, *Les Causes et les Conséquences de la guerre.*

leurs tout à fait à propos il y a un an, puisqu'on était au lendemain des guerres balkaniques, qui s'accusaient à ce moment comme les plus coûteuses, au point de vue financier et au point de vue des existences humaines détruites, que l'on ait vues depuis bien longtemps.

Avec raison, au début de son travail, l'auteur avait tenu à faire remarquer la renaissance de l'esprit militaire qui se produisait en Europe au moment où il écrivait; et il envisageait comme possible l'éventualité d'une rupture des relations pacifiques pour chaque Etat avec l'un quelconque de ses voisins; il lui semblait donc important de songer aux moyens de faire face aux difficultés pécuniaires et financières auxquelles on devait se heurter en la matière, après celles que présentait déjà la paix armée. Pour commencer, l'auteur, en quelques développements rapides, a passé en revue l'histoire des finances de guerre, à l'aide d'une documentation très sûre et très abondante, qui montre l'ampleur de ses lectures. Et il n'a pas manqué d'indiquer quel avait été le coût approximatif de quelques grands conflits internationaux, faisant remarquer que trop souvent, dans les comptabilités publiques, il est assez difficile de retrouver la trace complète des dépenses ainsi faites. S'élevant au passage contre le nationalisme économique, l'auteur se met à étudier successivement, à l'occasion des grandes guerres du vingtième siècle, les finances des belligérants divers, en examinant comment, dans chaque cas, ont été appliqués les principes théoriques qu'il expose d'abord. C'est à ce dernier objet qu'il consacre une longue partie de son livre, traitant des fonds de guerre et de leur source, des trésors métalliques et des réserves mobilières, des emprunts et de leurs différentes modalités, des qualités relatives de l'impôt ou de l'emprunt, en vue de se procurer des ressources, de l'influence de la guerre sur le crédit et sur le relèvement du taux de l'intérêt, des disponibilités de l'épargne et du rôle des valeurs mobilières; toutes choses qui sont essentiellement de circonstance, et qu'il est intéressant de lire en présence des faits tels qu'ils se présentent à à l'heure même où nous écrivons. Il y a en tout cela des observations fort justes, des opinions généralement libérales, intelligentes. Tout naturellement, la plus grosse portion du volume est consacrée à l'examen des grandes guerres du vingtième siècle et de leurs charges financières. Et ici aussi, les documents très intelligemment réunis font du volume un ouvrage de consultation essentiellement utile. On y trouverait même un petit chapitre sur les règlements internationaux des dettes après les guerres, le partage de la dette ottomane notamment, question qui a été traitée le 5 juil-

let, à la Société d'économie politique. En finissant, il s'est demandé si les Etats ont un intérêt économique à faire la guerre, et l'on pressent sa conclusion : la seule accumulation des désastres financiers de toutes sortes qu'entraînent les guerres amenant tout naturellement à déplorer ces dilapidations, indispensables sans doute quand il s'agit de se défendre contre la ruée des barbares, mais néanmoins si profondément regrettables. Ce qui n'empêche que l'auteur, un peu à notre étonnement, s'est demandé si, au point de vue purement national, la guerre n'est pas un moyen avantageux et profitable d'extension économique et de colonisation des pays vaincus. Le mot avantageux nous semble stupéfiant pour qui fait bien la ventilation des dépenses et des recettes en semblable matière.

D. Bellet.

Aux maires de campagne. Le dégrèvement de la terre et ses conséquences, par Arthur Girault, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers, maire de Mignalou-Beauvoir. 1 volume in-12, 80 pages, (Paris, librairie de la Société du Recueil Sirey; Tenin, directeur; 1914.)

Notre collègue M. Arthur Girault n'est pas seulement un savant professeur d'économie politique, particulièrement érudit de toutes les questions de colonisation, de législation coloniale, auteur des fameux *Principes de colonisation et de législation coloniale* qui sont dans la bibliothèque de tout spécialiste en la matière, c'est encore un praticien, maire d'une petite commune de la Vienne. Il apporte, dans l'administration de cette commune, des connaissances économiques. Et, à plusieurs reprises, il les a traduites et mises à la portée de ses collègues, sous la forme de petites brochures dont nous avons signalé quelques-unes, portant, par exemple, sur l'impôt sur le revenu ou la réfection du cadastre. Celle que nous analysons aujourd'hui, comme le dit le sous-titre, est une étude sur la portée et les résultats de la loi du 29 mars 1914, titre premier; elle ne sera certainement pas moins appréciée que les autres; par les praticiens d'abord, les maires des petites agglomérations; mais aussi par tous ceux qui veulent se renseigner de façon sûre, simple, pratique, sur ce dégrèvement de la terre, accordé au commencement de 1914, comme une satisfaction aux électeurs de campagne, mais qui n'est point sans avoir quelques inconvénients. Ce travail, que l'auteur a présenté fort modestement, peut rendre des services au contribuable en général.

M. Girault a eu soin d'abord d'analyser les caractères de la nouvelle

loi, ou du moins de son titre premier, qui diminue l'impôt frappant la propriété non bâtie, qui grève la propriété bâtie, mais non pas pour toute la valeur de la diminution; des impôts frappant les valeurs mobilières doivent, en effet, contribuer pour beaucoup à équilibrer la réforme. Il rappelle que la propriété non bâtie, la terre, pour une valeur locative légèrement supérieure à 2 milliards, payait en principal et centimes additionnels 285 millions; tandis que la propriété bâtie, pour une valeur de plus de 3 milliards et demi, n'en payait que 218. Au surplus, la réforme a conservé aux contributions et taxes modifiées leur caractère de réalité, sans tenir compte des personnes auxquelles elles appartiennent; sans s'engager dans la voie dangereuse qui est à la base de l'impôt personnel sur le revenu. Avec la méthode qu'il apporte en toutes choses, il a d'abord étudié la suppression des centimes perçus au profit de l'État sur la contribution foncière (propriété bâtie ou non bâtie); puis la diminution du principal de la contribution dont il s'agit sur la propriété non bâtie, et l'augmentation sur la propriété bâtie. Il s'est préoccupé, d'autre part, de l'influence de la réforme sur les centimes départementaux, sur les centimes communaux, de sa répercussion sur la taxe vicinale, et enfin de la revision des évaluations; en mettant toujours entre les mains du lecteur qui le consulte, des moyens pratiques de trancher les problèmes qui peuvent se poser à lui. C'est ainsi qu'il montre que la suppression des centimes perçus au profit de l'État sur la contribution foncière, et d'après des dispositions extraordinairement compliquées, fait disparaître près de 11 millions pour la propriété bâtie, et un peu plus de 12 pour la non bâtie. Toutes les communes en profitent, tous les départements, tous les propriétaires. Malheureusement, le législateur n'a pas été logique et n'a pas étendu cette mesure aux autres contributions.

Dorénavant, la contribution foncière, qui était un impôt de répartition, devient un impôt de quotité fixé à 4 p. 100 du revenu net imposable, qui est lui-même les quatre cinquième de la valeur locative. Du reste, dans l'évaluation nouvelle des propriétés non bâties qui a été exécutée pour déterminer cette valeur, on a été très vite, on n'a fait qu'une œuvre imparfaite. L'application de cette réforme entraîne un dégrèvement de 37 millions et demi à peu près pour la propriété non bâtie. Cela donne donc un total de 50 millions avec la précédente suppression. Notre collègue a indiqué les moyens de calculer le dégrèvement pour chacun des départements; il varie, du reste, de commune à commune, dans un même département. Ces calculs l'amènent à considérer que la terre était abominablement grevée dans certaines communes. Il a, et tout naturellement, étudié spécialement ce qui concerne son département de la Vienne, en

montrant que tous les contribuables devraient s'unir normalement pour lutter contre le fisc.

Il a signalé fort utilement quelques anomalies que laisse la loi de 1914, notamment pour le dégrèvement des petites cotes foncières, que l'on n'a pas osé supprimer, de peur de soulever les protestations des petits propriétaires paysans qui constituent une grosse masse d'électeurs. De même, on a maintenu, sans raison, l'exonération temporaire au profit des terrains plantés ou replantés en vignes. On a maintenu également l'effet de l'article 41 de la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Églises et de l'État; si bien que certaines communes recevront, sur le budget des cultes, une allocation supérieure au principal de la contribution foncière des propriétés non bâties. Tout cela montre la légèreté ou les tendances regrettables avec lesquelles le législateur agit trop souvent.

Nous conseillons de lire le chapitre consacré à l'augmentation du principal de la contribution foncière des propriétés bâties. On y verra une augmentation de 22 millions environ pour l'ensemble de la France; mais il faut tenir compte du dégrèvement résultant de la suppression des centimes additionnels versés au profit de l'État; et de ce fait aussi, que le sol des bâtiments et les terrains en formant dépendances indispensables, ne payeront plus la contribution des propriétés non bâties. Là encore, sans doute, nous nous trouvons en présence d'une exagération voulue du législateur : les bâtiments affectés à une exploitation agricole ne payent pas la contribution foncière des propriétés bâties; et comme les terrains sur lesquels ils sont édifiés, désormais ne supporteront plus la contribution des propriétés non bâties; un propriétaire arrivera souvent à ne plus payer du tout d'impôt foncier dans telle ou telle commune.

Les centimes départementaux et communaux vont être considérablement modifiés, comme l'explique fort bien M. Girault; et des surprises sont ménagées au contribuable de ce fait. Comme souvent le législateur n'a pas réfléchi avant d'édicter au sujet des mesures à prendre en la matière; car les dates prévues mettraient les conseillers municipaux dans l'impossibilité de voter le budget communal à la session de mai. Il a fallu que le ministre de l'Intérieur viole véritablement la loi, pour rendre son application possible.

Il ne nous est pas loisible de suivre dans tous les détails les explications que l'auteur donne, au point de vue du fonctionnement de la loi dans les communes pour les centimes communaux; tout y est très clair, très complet, de consultation précieuse. On y pourra également constater que, du fait de la loi, sans que le législateur s'en soit sans doute rendu compte, la part des localités dans les dépenses des lois sociales se trouve réduite; si bien que les autorités locales auront ten-

dance naturelle à se montrer plus larges encore que par le passé, ce qui est un grave danger pour les finances publiques. On voit que, en dépit de son petit format, le travail de M. Girault est rempli d'observations du plus haut intérêt.

Daniel Bellet.

La Grande Guerre. Les Socialistes du Kaiser. La Fin d'un mensonge, par Edmond Laskine, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université. 1 plaquette in-8, 80 pages (H. Floury, éditeur, Paris, 1915.)

Nous connaissions M. Laskine par certaines de ses publications très sincères et très courageuses. Il ne se cache point d'être nettement et franchement socialiste; mais nous nous sommes rencontré avec lui sur la question de la liberté des échanges, dont il comprend l'importance primordiale pour ceux-là même auxquels il s'intéresse le plus, en croyant, à tort à notre avis, qu'il y a des classes sociales.

Son étude est d'autant plus méritoire qu'il lui a fallu rompre complètement avec ces milieux socialistes allemands à l'égard desquels, pendant si longtemps, les socialistes français avaient conservé des illusions. Comme il le laisse entendre très nettement dans son introduction, il faudrait une injustice ou une ignorance vraiment un peu forte (que l'on a rencontrée pourtant dans le seul journal *l'Humanité*, maintenant malgré tout ses sentiments envers le socialisme allemand) pour admettre que l'étude de M. Laskine est dirigée contre le socialisme en général. L'auteur a, nous le pensons bien, subi une désillusion assez cruelle en s'apercevant que le socialisme allemand se confondait dans la mentalité allemande en général; qu'il n'y a pas deux Allemagnes, comme il le dit lui-même. Il a pu constater que, en reprenant le mot de Bakounine, « le socialisme de Marx et la diplomatie de Bismarck travaillent de concert à la pangermanisation de l'Europe ».

Le livre de M. Laskine, pour n'être guère volumineux, n'en contient pas moins une véritable documentation, c'est-à-dire des preuves irréfragables de ce qu'il avance, des sentiments germanistes avant tout, militaristes, agressifs, sentiments de haine contre les autres pays et en particulier contre la France; chez les socialistes allemands depuis bien longtemps, et dans toute l'armée de la Sozialdémokratie. En dépit de la comédie qui se joue actuellement, et à laquelle le gouvernement même du Kaiser prête la

main en répandant à l'étranger le manifeste de certains socialistes germaniques; tous les Allemands sont derrière leur gouvernement; la Sozialdémokratie n'a pas seulement assisté à la guerre avec résignation, ce qui aurait déjà été trahir ses promesses répétées; elle a approuvé, subventionné la guerre; elle a enflammé le peuple allemand pour la guerre, y a préparé l'opinion publique dès le milieu de juillet. Elle s'est servie de son prestige et des cadres de l'Internationale ouvrière pour seconder la Diplomatie impériale. En dépit des idées creuses dans lesquelles s'entêtent certains idéologues français, férus de la soi-disant philosophie allemande, il n'y a pas deux Allemagnes; et ce que dit, ce que prouve M. Laskine est encore une démonstration de cette vérité. Il montre Karl Liebknecht entrant en Belgique sans autorisation de la prévôté, tout simplement parce qu'il n'est pas autre chose qu'un commis voyageur du gouvernement pangermaniste. Ce qui n'a point empêché *l'Humanité* d'affirmer que cet homme « servait sans défaillance la cause du socialisme international et du droit », puisqu'il demande une paix rapide, maintenant que l'Allemagne a échoué dans son agression du début. Notre confrère montre le travail de la Sozialdémokratie aussi bien en Italie qu'aux Etats-Unis et dans maint autre pays. Il rassemble toute une série de citations précieuses des journaux, des revues dans lesquels cette Sozialdémokratie a préparé la guerre, tantôt en affirmant l'impérialisme de la République française, tantôt en attaquant violemment l'Angleterre, qu'elle accuse de vouloir monopoliser le marché mondial et de persécuter l'Allemagne. Aussi bien, les députés sozialdémokrates ont voté les crédits de guerre le 4 août, après qu'on leur a annoncé la violation de la neutralité belge, après qu'a été consommée celle du Luxembourg.

Il faut lire tout particulièrement le chapitre où l'auteur montre les sentiments impérialistes de la Sozialdémokratie depuis des dizaines d'années déjà; tel d'entre ces sozialdémokrates, comme Karl Leushner, écrivait dès 1913 que la guerre est une institution morale, quinze ans après que Schippel avait affirmé que la guerre améliore la situation économique du peuple. M. Laskine montre également, par des citations indiscutables, que les grands prêtres du socialisme soi-disant scientifique, Karl Marx et Friedrich Engels, ont été des chauvins fanatiques et des militaristes tout comme leurs disciples actuels. D'ailleurs, les disciples des deux grands hommes, appliquant les pratiques hypocrites ordinaires, cultivaient à l'étranger les illusions qui en faisaient, pour beaucoup de socialistes français notamment, des défenseurs du droit, de la paix, etc.

Que les admirateurs du socialisme scientifique et du socialisme

allemand lisent cette courte étude : ils pourront s'étonner avec l'auteur et avec nous que, depuis cinquante ans, des Français s'efforcent d'en pénétrer le mouvement ouvrier français. De même que nous n'avons jamais compris que la clarté de l'esprit français se soit enthousiasmée de l'érudition minutieuse, étroite, sans idées générales, de la soi-disant science économique allemande.

Daniel BELLET.

LA POLITIQUE INDIGÈNE DE L'ANGLETERRE EN AFRIQUE OCCIDENTALE, par EMILE BAILLAUD. 1 vol. in-8. (Paris, Hachette et Cie; Toulouse, Édouard Privat, 1912.)

M. Emile Baillaud a passé plusieurs années en Afrique Occidentale. Il y a été chargé de mission par le Gouverneur général Roume. Il a séjourné dans les possessions anglaises et dans les possessions françaises, s'entretenant avec les colons et s'intéressant à la vie des indigènes, en artiste et en homme de cœur qui voit dans ces primitifs « autre chose que des sortes de fantoches ».

Il nous avait déjà fait part de ses constatations dans deux ouvrages: *Les Routes du Soudan*, qui date de 1902, et *La Situation économique de l'Afrique Occidentale anglaise et française*, parue en 1906.

Le livre qu'il vient de publier sur *La Politique indigène de l'Angleterre en Afrique Occidentale* est, comme les deux autres, une œuvre vivante et vécue. Elle est neuve par sa méthode et par son objet.

M. Baillaud y envisage la manière suivant laquelle les Anglais sont entrés en contact avec les indigènes et quelles formes d'administration sont résultées de ce contact.

A la suite de quelles circonstances l'Angleterre qui, au début du dix-neuvième siècle, ne possédait que quelques îles ou quelques portions restreintes du littoral occidental africain, a-t-elle été amenée à étendre ses possessions à l'intérieur du continent noir et à créer à côté des anciennes colonies de la Couronne (*Crown Colonies*), soumises à la même organisation, des *Protectorats* ayant un régime spécial, c'est là le premier objet des recherches de l'auteur. Il insiste longuement sur les divers épisodes de l'installation anglaise, s'attachant moins à rappeler des faits militaires, des actes de conquête, qu'à expliquer les raisons de ces faits et de ces actes. Il excelle à reproduire les pourparlers entre les chefs de tribus et les représentants de Sa Majesté Britannique et à noter les mouvements de l'opinion métropolitaine.

De l'avis de l'auteur — et c'est le fond même de sa thèse — la façon dont s'est produite l'occupation anglaise a été le principe directeur du système d'administration adopté dans la suite. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il insiste sur des actes initiaux qui ont eu des conséquences aussi importantes.

De façon générale, le gouvernement anglais n'est intervenu que pour protéger ses nationaux qui avaient établi des comptoirs, et pour assurer la libre circulation de la côte à l'intérieur. Mais cette protection s'est accentuée et elle est allée jusqu'à seconder et appuyer des initiatives privées. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'elle a dû imposer son autorité par la conquête.

La politique de pénétration pacifique a entièrement prévalu à *Lagos*, où l'Angleterre a pu s'implanter sans violence.

En *Gold Coast* et en *Nigeria*, il a fallu user de la force. Mais, ce n'a été, en *Gold Coast*, qu'à la suite du soulèvement des Ashantis et après les atermoiements du Colonial Office. Si l'action a été encore plus énergique et ferme, dans le Niger, c'est que l'Angleterre s'y est trouvée en concurrence avec la France et l'Allemagne. Pendant longtemps, d'ailleurs, l'intervention de l'Etat anglais, au Niger, ne s'est pas ouvertement et directement manifestée. Le gouvernement a, d'abord, laissé libre jeu aux initiatives privées. L'établissement politique a été précédé de l'établissement commercial de la puissante *Royal Niger Co*, que le Colonial Office soutenait et qui, selon l'expression même du marquis de Salisbury, « combinait des profits commerciaux avec des responsabilités administratives ». Quand fut décidée l'expédition contre le sultan de Sokoto. le Colonial Office rappelait au Haut Commissaire, Sir, F. Lugard, « que le gouvernement de Sa Majesté ne désirait pas détruire les formes actuelles d'administration, non plus que gouverner le pays autrement que par l'intermédiaire de ses chefs ».

De même que les procédés d'occupation ont varié suivant les régions, de même — et par suite de ces variations — les méthodes administratives y sont différentes.

En *Gambie*, où il a fallu réprimer des exactions, l'indépendance des chefs est plus nominale que réelle. Cependant les lois indigènes restent en vigueur dans la mesure où elles ne contiennent rien de contraire à l'humanité et au droit naturel.

En *Gold Coast*, les indigènes ont gardé leurs institutions et la propriété de leur sol. L'approbation du gouvernement anglais n'est requise que pour la validité des cessions faites aux étrangers. Dans l'*Ashanti*, où il a fallu faire œuvre de répression, le régime est plus rigoureux. La propriété est régie comme dans les *Crown Colonies*.

En *Northern Nigeria*, où eut lieu l'expédition contre le sultan de Sokoto, il y a substitution presque complète du pouvoir anglais aux droits des chefs. Ceux-ci n'ont même pas le droit de concéder le sol aux indigènes. C'est le gouvernement anglais qui s'est chargé de ce soin. Mais, par respect du principe de l'indivision, il a décidé que les cessions ne seraient que temporaires.

A *Lagos* où, nous le rappelons, l'Angleterre a établi son pouvoir sans violence, l'indépendance des tribus est restée entière. Elles ont conservé leur régime foncier et leur organisation judiciaire. L'autorité des chefs a subsisté et les juridictions indigènes étendent même leur compétence aux étrangers. Si les budgets sont approuvés par le gouverneur, les indigènes en administrent librement les ressources, et les colons eux-mêmes y apportent leurs contributions. Ce n'est pas la partie la moins curieuse du livre de M. Baillaud que celle où il nous initie au mécanisme budgétaire des Etats indigènes, en nous fournissant un aperçu des *Estimates* de l'*Egba* et de l'*Ibadan*. Les principaux articles de recettes sont les *tolls* (droits d'octroi), les frais du justice et amendes, le montant des locations de terres aux Européens et au gouvernement anglais. Nous avons calculé que pour l'Etat d'Egba, en 1904-1905, les *tolls* représentent 87 p. 100, les frais de justice et amendes 10 p. 100, et les locations de terres 1,5 p. 100 de l'ensemble des recettes. Quant aux dépenses, leur répartition entre les principaux services s'effectue comme suit: les services administratifs et politiques (avec les traitements des chefs) absorbent à peu près 22 p. 100, les travaux publics et la voirie 20 p. 100, la perception des *tolls* 9 p. 100, les services judiciaires et les prisons, chacun 4 p. 100.

M. Baillaud a très minutieusement analysé les diverses manifestations de la politique indigène anglaise et nous espérons avoir, en ce compte rendu, assez exactement reflété sa pensée, pour que le lecteur n'ait pu manquer de saisir l'opposition des méthodes anglaises et françaises.

La République Française a adopté une politique impérialiste, négatrice de l'autorité des chefs qu'elle plie à sa propre autorité, les réduisant au rôle de fonctionnaires plus ou moins disciplinés. Elle ignore et méconnaît les mœurs et les traditions indigènes, en leur appliquant un système judiciaire reposant sur la séparation des pouvoirs et par suite trop perfectionné, et en leur offrant un système foncier en contradiction avec les principes de communauté et d'indivision.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique respecte les principes sur lesquels repose la société indigène. Il laisse, autant que possible, les indigènes « régler entre eux, suivant l'expression de Mary

Kingsley, les mille détails de leur vie quotidienne ». Il s'efforce de gouverner par l'intermédiaire des chefs.

M. Baillaud, qui ne cache pas ses sympathies pour cette politique « de tact et de discrétion », ne dissimule pas non plus, il est vrai, que cette variété d'aspect et cette diversité des méthodes d'administration iront en s'atténuant. Il prévoit qu'une certaine uniformisation se produira.

Quoi qu'il en soit, ce résultat ne sera obtenu qu'avec le temps. N'est-il pas préférable de laisser l'œuvre de civilisation s'effectuer lentement et sagement, plutôt que de vouloir la réaliser d'un coup comme y tend la politique française plus idéaliste peut-être, mais plus dangereuse aussi, à coup sûr moins profitable, moins *businesslike* que la politique anglaise. Pierre LÉRIS.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. Camille PERREAU, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Paris. Tome Ier. 1 vol. in-8, 552 pages. (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Pichon et Durand-Auzias. 1914.)

Nous sommes un peu en retard pour signaler ce tome premier du *Cours d'économie politique* de M. Perreau. Nous le regrettons d'autant plus que c'est un ouvrage susceptible de rendre de très grands services, étant donné le but spécial surtout que s'est proposé son auteur. Avec une modestie un peu exagérée certainement, il le donne simplement comme un livre d'enseignement économique susceptible de répondre aux besoins des étudiants désireux de préparer un examen; il a essayé, comme il le dit, de leur fournir un instrument de travail, chacun des deux volumes de l'ouvrage devant correspondre à une année de cet enseignement.

Il est manifeste que l'auteur s'est limité à vouloir faire une sorte de manuel, ne prétendant guère aux découvertes personnelles; ce qui ne l'empêche pas, au reste, d'exprimer ou de laisser entendre l'opinion qu'il a. Cette façon de faire l'a amené à rédiger un ouvrage qui, tout en étant relativement sommaire, est de lecture agréable. Ce qui montre que l'auteur n'a pas voulu se laisser aller aux exagérations qui sont de mode dans tel pays ou dans tel milieu, c'est que, tout en notant qu'il s'est inspiré d'une méthode réaliste, comme on dit maintenant, tout en se basant sur l'observation positive, et en donnant à ses lecteurs des renseignements multiples à cet égard; il a exprimé l'opinion qu'il ne suf-

fisait pas d'enregistrer ou de cataloguer les phénomènes, qu'il fallait ensuite les apprécier, tout au moins en mettre en lumière, souvent à l'aide de ceux qui ont étudié antérieurement les phénomènes, les causes et les effets. Il est bien loin de rejeter systématiquement les doctrines; mais il ne les accepte que dans la mesure où elles lui semblent expliquer les faits. Nous avons été également heureux de le voir, dans un ouvrage encore une fois surtout destiné aux jeunes gens, éviter les théories complexes, obscures; chercher plutôt les explications simples et claires. Nous reconnaissons que les solutions qu'il appelle éclectiques et qu'il aime, nous semblent parfois tenir un peu trop le juste milieu; mais on sent toujours la plus grande bonne foi dans ce que contient ce livre; et ce qui lui donne une qualité toute particulière c'est qu'il est clair, méthodique, bien divisé, bien écrit.

Au reste, pour les grandes divisions, il s'en est tenu au cadre proposé jadis par Jean-Baptiste Say; l'auteur n'a pas tenu à faire quelque chose de très original, mais à adopter une classification qui nous semble suffisamment logique, et a été mise à l'épreuve de la pratique. Dans son premier volume notamment, il s'occupe de la production et d'une partie de la circulation, échange, valeur, monnaie, crédit.

Avant de débuter dans le plein du sujet, il a eu l'idée excellente de consacrer un chapitre préliminaire à des notions générales sur l'économie politique, à sa méthode, à ses doctrines; ce qui constitue tout un ensemble d'introduction particulièrement utile à des jeunes gens qui ne connaissent pas encore du tout le sujet. C'est ainsi qu'il s'est occupé des lois économiques, de leur caractère; ce qui est dire qu'il n'hésite pas à reconnaître et à proclamer leur existence, en citant du reste les opinions des gens les plus autorisés sur cette question autour de laquelle on discute encore C'est une occasion de remarquer que s'il tient à ne point se lancer trop dans de longs développements sur aucune question, il a toujours accompagné chaque chapitre ou même chaque point un peu spécial d'une bibliographie très bien faite, éclectique, où l'on rencontre aussi bien les ouvrages de M. de Molinari que ceux d'Yves Guyot, le cours d'économie politique de M. Gide, les œuvres de Turgot que les volumes les plus récents, souvent les plus spéciaux, s'il s'agit d'un point tout particulier lui-même. Le lecteur du livre a donc toujours la possibilité de se reporter à des sources et à des études développées pour la question sur laquelle il va trouver des documents précis dans le cours de M. Perreau, si elle l'intéresse tout spécialement, et s'il veut approfondir davantage.

Si nous avions à résumer le sentiment que nous donne ce cours,

c'est celui d'une très grande sécurité d'informations, de beaucoup de modération dans les appréciations, d'une documentation complète, et d'une forme suffisamment précise et résumée pour qu'en quelques pages souvent on trouve toute une question clairement et complètement exposée.

Nous ne dirons pas que partout nous partagerions entièrement les idées de l'auteur, qui a une certaine tendance à admettre trop d'interventions d'Etat. Néanmoins, on peut dire, sans exagération, que ses opinions sont généralement libérales. C'est ainsi que, tout en ne se déclarant pas hostile, par exemple, de façon absolue, à certaines mesures protectionnistes, il n'hésite pas à affirmer que tel pays, de par les conditions naturelles, doit être agricole, tel autre manufacturier, tel autre se consacrer de préférence aux transports maritimes ou au commerce. Il n'estime point que chacun doive se suffire à lui-même.

Certainement, ce livre contribuera beaucoup à faire entrer dans bien des têtes de justes notions économiques; espérons qu'il pourra se substituer à tels ou tels livres plus ou moins dangereux de par leur imprécision, leur complexité, leurs distinctions subtiles et inutiles, en même temps souvent que par des tendances qui n'ont rien de scientifique.

Daniel BELLET.

NATIONALIZATION OF RAILWAYS IN JAPON, by Toshiharu WATARAI, formerly assistant conseillor in the imperial Board of railways, Japon. 1 vol. in-8 (Columbia University. New-York).

L'auteur commença ce volume pour en faire une thèse dans l'Université de Halle. La guerre survint. M. T. Watarai alla aux Etats-Unis.

Le premier chapitre traite du développement de la vie économique du Japon; le second retrace l'histoire des chemins de fer dans le Japon; le troisième expose les raisons de la nationalisation; le quatrième analyse les rapports du budget sur la nationalisation des chemins de fer; les chapitres V et VI, la politique des tarifs. Le chapitre VII contient la conclusion.

M. Watarai commence par dire que la principale tâche de l'économiste est la recherche des moyens d'augmenter la production. Il est plus exact de dire que la science économique a pour objet de déterminer les lois générales et immuables conformément auxquelles se font les échanges et s'établissent les valeurs. L'économiste recherche les moyens économiques les plus efficaces pour

seconder les progrès techniques vers l'économie de l'effort; et, par conséquent, il cherche bien les moyens d'augmenter la production. Mais comment? en éliminant les obstacles qui y sont apportés par des mesures politiques, tandis que les protectionnistes cherchent par des mesures politiques à créer des valeurs factices en augmentant les efforts des uns pour diminuer les efforts des autres.

M. Toshiharu Watarai a le grand mérite de déclarer nettement que la production importe beaucoup plus que la répartition. Il ajoute que l'individu est la force motrice. Il dit : « Le socialiste ou le socialiste d'Etat, qui insiste sur l'acquisition des moyens de production en tout ou en partie, ignore l'égoïsme qui est la principale cause de nos actes, tandis que l'individualiste qui est opposé à l'intervention de l'Etat dédaigne trop souvent l'intérêt public. » Adam Smith a démontré que la richesse des nations venait des efforts de chacun pour vivre et pour améliorer sa situation : et les épargnes individuelles auxquelles les gouvernements sont obligés de s'adresser pour se procurer des ressources en sont la preuve. Mais les individualistes ne nient point l'intérêt public. Au contraire. Ils veulent que le gouvernement ne s'occupe que des intérêts dont les particuliers ne peuvent pas assumer la charge : la sécurité à l'extérieur et à l'intérieur. Les gouvernements s'affaiblissent quand ils veulent se substituer aux affaires individuelles; ils dispersent leurs forces au lieu de les concentrer sur leur tâche.

M. Toshiharu Watarai constate que la nationalisation des chemins de fer au Japon n'a pas eu les résultats qu'on en espérait, soit au point de vue des finances nationales, soit au point de vue du développement industriel du pays.

Le développement des chemins de fer a été moins grand depuis la nationalisation: 146 milles par an au lieu de 165. Ce ne serait pas là un critérium, car il arrive un moment où l'ouverture des lignes doit subir un ralentissement ou même un arrêt.

Mais on avait annoncé que l'Etat développerait le réseau mieux que les entreprises privées. L'échec est donc évident.

Cependant, M. T. Watarai ne conclut pas au retour des chemins de fer à des compagnies privées. Ce sont des réversions toujours dures à réaliser.

Il considère que le capital engagé dans les chemins de fer est soumis aux lois du capital privé. C'est exact. Le Japon a besoin de capital. Il aurait dû en appeler de l'étranger pour des chemins de fer, et il en aurait obtenu. Au lieu de cela, il les a nationalisés. C'est donc l'Etat dont le crédit est faible qui doit les pourvoir de capitaux. Et M. Toshiharu Watarai conclut:

« Ce capital national est préférable au capital étranger. » Oui, si ce capital existe; si, en le détournant vers les chemins de fer on ne le détourne pas d'autres emplois utiles, s'il peut être à meilleur marché que le capital étranger. Mais le Japon n'a pas de capital en excédent; et, par conséquent, au point de vue économique, le capital national n'est pas préférable pour le Japon au capital étranger. Il ne pourrait l'être que pour des considérations politiques : mais c'est une tout autre question.

N. M.

Bauernfrage und Agrarreform in Russland, par Wieth-Knudsen, chef de section à l'Institut international d'agriculture, chez Duncker et Humblot, 1913.

L'émancipation des paysans en Russie date de cinquante-deux ans. Elle assura la liberté de la personne, le droit d'aller et de venir, elle eut pour objet de procurer un minimum de terre à cultiver aux anciens serfs, mais dans des conditions antiéconomiques, qui firent l'admiration de tous les socialistes : elle laissa subsister la propriété collective, l'autorité despotique de la commune, la solidarité des paysans en face du fisc pour l'impôt de capitation et pour les payements du rachat des terres. L'Etat s'était substitué aux seigneurs pour recevoir les intérêts et l'amortissement, lui-même ayant remis des titres en représentation des terres cédées.

On n'a pas perdu le souvenir des plaidoyers en faveur de la propriété collective, l'enthousiasme d'esprits très généreux et très élevés pour le mir russe. Nous même, un de nos souvenirs d'adolescent, c'est la curiosité passionnée avec laquelle nous avons entendu Edgar Quinet, quelques années après l'émancipation, interroger des Russes sur les bienfaits du mir, que ses corréligionnaires politiques n'avaient cessé de lui vanter. Hélas! la réalité a été toute différente. Les révolutionnaires ont exploité la misère du paysan russe, sa paupérisation continue; ils ont indiqué comme remède l'expropriation sans indemnité, afin de donner de la terre à ceux qui en manquent. Et de fait, sous le régime du mir, la Russie n'a pas vu beaucoup d'amélioration dans la situation de ses petits cultivateurs.

La réforme d'Alexandre II a constitué un immense progrès; elle a permis à la grande industrie de se développer en lui fournissant la main-d'œuvre qu'elle ne pouvait obtenir sous le régime du servage, mais elle n'a résolu le problème agraire

qu'en partie. Quarante-quatre ans séparent le commencement et l'achèvement de l'œuvre émancipatrice. Aujourd'hui, la seconde partie de la réforme est en pleine exécution : en six ou sept ans, 1 800 000 paysans se sont vu ouvrir l'accès de la propriété individuelle. On comprend dans quelle mesure l'existence de propriétaires cultivant eux-mêmes leurs champs, consacrant leur activité et leur force à la production, est un élément de stabilité sociale et de sécurité politique.

Le tableau de cette réforme a tenté déjà bien des écrivains : la Chambre de commerce russe de Paris en a fait l'esquisse dans une brochure. M. Ed. Théry, au retour d'un voyage d'étude en Russie, a remis à M. Clémentel un rapport sur la réforme agraire russe de 1906, qui a été publié par lui dans l'*Economiste européen*.

Une description très complète, faite par un spécialiste en matière de législation agraire, est due à un chef de section de l'Institut international d'agriculture.

M. Wieth Knudsen a entrepris de nous faire connaître la réforme agraire, dans ses origines, dans son exécution. Il essaye de nous montrer les conséquences considérables qu'elle ne manquera pas d'avoir pour la Russie d'abord et pour le reste du monde ensuite. Procédant d'une façon méthodique, il nous renseigne sur la géographie physique de la Russie, sur la qualité du sol, sur l'étendue et la composition de la terre noire, qui, à une profondeur de 1 mètre ou davantage, couvre une superficie de 1 million de kilomètres carrés (deux fois l'Allemagne, quatre fois l'Italie)[1], sur le climat, sur la sécheresse qui vient malheureusement détruire en partie les récoltes, sur la population, sa composition, son accroissement qui est de 2 millions et demi par an, ce qui laisse entrevoir en 1925 un chiffre de 200 millions, alors qu'on en compte 160 millions en 1912, dont 120 dans la Russie proprement dite, 12 en Pologne, 3 en Finlande, 11 au Caucase, 10 en Asie centrale, 8 en Sibérie. En 1858, la population fut de 75 millions, en 1897 de 127 millions, dont 77 p. 100 appartenaient à l'agriculture (85 p. 100 dans les 50 gouvernements de la Russie). En 1910, 141 millions d'habitants sont des ruraux, 22 millions des habitants des villes[2].

Le second chapitre, une fois que l'auteur a solidement établi

---

1. On trouve du tchernozème en Russie, en Roumanie, dans la Sibérie occidentale, au Texas.

2. Pour la Russie proprement dite, 104 millions de ruraux, 15,5 de citadins.

le terrain et l'ambiance, est consacré à l'émancipation des paysans qui commence en 1858 avec les paysans de la couronne (apanages), continue en 1861 avec celle des paysans des propriétaires privés, s'achève en 1866 avec celle des paysans sur les terres de l'Etat.

Le troisième chapitre traite des conditions d'existence et de travail du paysan russe, des charges qui pesaient sur lui.

L'auteur s'efforce de calculer le coût et la valeur de la production. Il montre l'élévation progressive du prix de la terre qui, à la fin du dix-neuvième siècle, atteint dans certaines régions jusqu'à 500 R. et davantage l'hectare. On sait que, malgré l'abolition de l'impôt de capitation sous le ministère de M. Bunge, malgré le dégrèvement complet du sol, malgré maint abandon des arriérés, des annuités du rachat, sous le régime de la propriété collective, la situation du paysan russe était misérable. Avec le morcellement inouï des lots, avec l'émiettement des parts attribuées à chaque famille, la culture rationnelle devenait presque impossible.

Longtemps avant la période troublée qui suivit la guerre du Japon, on se préoccupait en Russie de continuer l'œuvre de 1861, de donner au paysan le complément économique indispensable, de le tirer de l'indivision, de lui ouvrir l'issue du mir et l'accès à la propriété individuelle. La guerre du Japon, les troubles intérieurs précipitèrent la solution, que des hommes d'Etat avaient entrevue et préparée. La réforme imposée d'abord par un acte du souverain, codifiée ensuite avec le concours de la représentation nationale, est décrite en détail par M. Wieth Knudsen, qui montre le mécanisme du lotissement nouveau, qui explique le concours apporté par la Banque de paysans et qui, après avoir enregistré les critiques et les objections faites de divers côtés, arrive à la conclusion que la réforme de 1906 était nécessaire et qu'elle a été bienfaisante.

Arthur RAFFALOVICH.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

La Guerre. Conférences faites à l'École libre des sciences politiques, par MM. Émile Bourgeois, Louis Renault, le général Malleterre, Raphaël-Georges Lévy, Daniel Bellet. 1 vol. in-16. (Librairie Félix Alcan.)

On sait que, depuis de longues années déjà, la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques a organisé des séries de conférences dans lesquelles des orateurs d'une compétence reconnue ont étudié successivement les principales questions politiques ou économiques du moment. La Société n'a pas pensé que la guerre dût interrompre la publication de ces séries. Elle en a fait au contraire le sujet de ses grandes conférences de l'année 1914-1915, en demandant à des professeurs de l'École, choisis parmi les plus qualifiés, de présenter les divers aspects de la crise formidable que nous traversons. Ces conférences ont obtenu un très grand succès. Un public considérable a fait aux orateurs un accueil chaleureux et ému. On le comprendra aisément en retrouvant, dans le présent volume, l'écho de leur savante et généreuse parole.

M. Émile Bourgeois, observant les origines de la guerre, a étudié les documents diplomatiques et a conclu à l'agression germanique. M. Louis Renault, dans *l'Allemagne et le Droit des gens*, a mis en contradiction les abominables pratiques de la « Guerre à l'allemande » et le droit des gens.

Dans *la Guerre et les Armées*, le général Malleterre, à peine remis de ses glorieuses blessures, a esquissé, la manœuvre française sur la Marne. Dans *la Guerre et les Finances*, M. Raphaël-Georges Lévy a retracé la situation financière des belligérants. M. Daniel Bellet a donné, dans *l'Industrie moderne et la Guerre*, de saisissants détails sur l'industrialisation de la guerre.

La France et la Guerre, opinions d'un Américain, par James-Mark Baldwin, correspondant étranger de l'Institut de France. 1 brochure in-8, de la Bibliothèque France-Amérique. (Librairie Félix-Alcan.)

M. James Mark Baldwin est un psychologue. Il a dirigé la publication du *Dictionary of philosophy and psychology* et a été professeur de *psychology* à Princeton et de *philosophy and psychology* à Johns Hopkins. Il connaît l'Allemagne et il a passé en France la plus grande partie des six dernières années.

M. James Mark Baldwin se place au point de vue psychologique pour étudier la guerre actuelle, ses origines et ses conséquences. Il considère comme des progrès certaines mesures législatives que nous considérons comme régressives. Il prête aux Français de demain un idéalisme

dont nous espérons bien qu'ils sauront se préserver ; mais nous ne saurions que lui être fort reconnaissants pour la sympathie qu'il nous témoigne.

N. M.

La Guerre allemande ; d'Agadir à Sarajevo (1911-1914), par Pierre Albin. 1 vol. in-18. Bibliothèque d'histoire contemporaine. (Librairie Félix Alcan.)

Comme tous les ouvrages de M. Pierre Albin, ce livre est très documenté et très utile. Il suit toutes les phases de la politique de mécontentement et d'agression du Kaiser. Il contient une chronologie des principaux faits français ou allemands qui se sont produits depuis 1870 jusqu'à la fin de juillet 1914. Si ce livre a coûté beaucoup de travail à son auteur, il en épargnera beaucoup à ceux qui ont besoin de se renseigner sur les faits qui ont abouti à la guerre actuelle.

N. M.

Le Militarisme allemand. *Ce qu'il est, Pourquoi il faut le détruire*, par Hubert Bourgin, professeur au lycée Louis-le-Grand. 1 brochure in-8. (Librairie Félix Alcan.)

Cette brochure contient les chapitres suivants : 1. Ses actes ; 2. Sa doctrine ; 3. Ses méthodes ; 4. Ses ressources ; 5. Sa constitution ; 6. Son histoire ; 7. Sa place dans le monde ; 8. Conclusion.

L'auteur ne diminue pas la puissance du militarisme allemand. Au contraire. Il l'exalte à ce point que nous sommes étonné que ce militarisme n'ait pas été victorieux. M. Bourgin considère qu'il atteint la perfection, que tout y a été prévu, et qu'en ce moment, il se perfectionne encore. Ce livre a le défaut qu'ont un grand nombre de discours, de rapports qui, faits pour provoquer les Français à s'assurer une victoire économique, commencent par affirmer que les Allemands produisent tout à meilleur marché, dans des conditions qui conviennent mieux aux acheteurs avec une régularité supérieure à la nôtre, si bien que ces conseils patriotiques constituent d'excellentes réclames pour les produits allemands.

Heureusement que les canons allemands de 77 ne valaient pas nos 75 et que nos explosifs sont de qualité supérieure aux explosifs allemands. Autrement, il ne pourrait être question de détruire le militarisme allemand ; nous serions condamnés à le subir. Heureusement que le militarisme allemand avait oublié un certain nombre de prévisions, entre autres, celle qu'il réunirait, contre l'Empire allemand, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Italie ; que les soldats français étaient très supérieurs aux soldats allemands et que les soldats russes savaient aussi bien se faire tuer que les soldats allemands. Ce n'est que grâce à des oublis de ce genre, qu'il peut être question de le détruire. Autrement, d'après M. Bourgin, il eût été indestructible. Nous prions M. Bourgin de considérer maintenant que la destruction est possible ; mais il n'indique pas suffisamment les conditions auxquelles cette destruction est effectuée et les moyens de la rendre permanente.

N. M.

Les Rapports de la France et de l'Espagne, après le pacte de famille, par Louis Blart. 1 vol. grand in-8. (Librairie Félix Alcan.)

Ce volume contient un chapitre très intéressant sur les relations commerciales entre la France et l'Espagne. Il est fâcheux qu'il ne reproduise pas le texte du traité de commerce du 2 janvier 1768 et celui de la convention sur les consuls du

13 mars 1769. La correspondance relative aux relations commerciales montre toutes les difficultés provoquées par l'esprit de monopole qui les dominait. La grande question est d'obtenir des privilèges et des faveurs, non prévus, aux dépens de l'Angleterre. Un navire, la *Princesse de Lamballe*, après avoir quitté Cadix, s'échoua en vue de Carthagène. On constata qu'il y avait une quantité de matières d'or et d'argent, excédant le chiffre porté par l'indult: le capitaine avait embarqué 11 000 piastres en fraude. C'était l'habitude, comme l'a expliqué Voltaire, fort au courant des affaires de Cadix. L'équipage est mis en prison. Choiseul fulmine. L'ambassadeur de France, d'Ossun, fait observer que la fraude est évidente. Il obtient la mise en liberté de l'équipage, mais il fait observer à Choiseul « qu'il est fâcheux de réclamer des privilèges pour couvrir une fraude avérée ».

Les rapports des gouvernements entre eux ne sont pas une école de morale.

COMMENT PAYER LES FRAIS DE GUERRE. LA FORTUNE DE L'ALLEMAGNE ET CELLE DES ALLIÉS, par D. BELLET. 1 vol. in-16. (Librairie du Recueil Sirey.)

Les évaluations, les frais de guerre ont dépassé toutes les prévisions. On comptait vers le mois d'octobre sur une guerre de six mois; on n'osait faire d'évaluations pour une guerre d'une année. On trouvait exagérées celles qui restaient de beaucoup au-dessous de la réalité. En Angleterre, M. Lloyd George a évalué les frais de la guerre à 25 millions par jour, soit à 750 millions par mois : maintenant, on est à 25 milliards par an et M. Ribot évaluait au mois de juin les dépenses, pour la France seule, à 1 750 millions pour le mois.

On prétend que l'Allemagne, préparée depuis longtemps à la guerre, la fait d'une manière économique. Cependant, M. de Zedlitz, ancien directeur de la Banque d'Etat prussienne, évaluait les frais à 2 milliards par mois; et ils n'ont certainement pas diminué.

M. Crammond, secrétaire de la Bourse du coton de Liverpool, évaluait devant la *Royal statistical Society* de Londres les dépenses directes des belligérants à 85 milliards à la fin de juillet, et considérait que les ressources économiques des différents pays ne permettraient pas de poursuivre la guerre.

Le petit livre de M. D. Bellet est, comme tous les ouvrages de notre collaborateur, appuyé sur une documentation aussi abondante que bien choisie. C'est un de ces livres que doivent se procurer ceux qui veulent connaître les réalités financières de la guerre. N. M.

LA GUERRE ET LES NEUTRES, par René MOULIN. Préface de M. S. Pichon. 1 vol. in-18. (Libr. Plon, Paris.)

Ce livre est un recueil de chroniques parues dans la *Revue hebdomadaire*. Il y manque une table. Une grande partie du livre est consacrée à l'Italie. On y voit les efforts faits par l'Allemagne pour en maintenir la neutralité. Elle y a échappé. On pouvait croire que la Roumanie romprait sa neutralité en même temps.

Ce livre est plein d'intéressantes citations allemandes. M. George Vierech, dans le *Fatherland*, de New-York, écrit : « Des rédacteurs tories ont forcé les Germano-Américains à se révolter. Nous allons travailler à vous battre à votre propre jeu. Cent soixante-dix membres du Congrès sont d'origine irlandaise ; il n'y a pas de raison pour qu'on n'élise pas également cent soixante-dix députés d'origine allemande. »

M. Moulin rappelle une singulière démarche faite dans la nuit du 10 janvier, à l'ambassade d'Allemagne, par M. Richard Bartholdt, du Missouri, président du groupe interparlementaire-américain, et né en Allemagne, et par M. Völhner. Le premier est membre de la commission des affaires extérieures, et le second, membre de la commission des dépenses.

Le livre contient aussi d'intéressants détails sur la propagande allemande en Espagne. En cas de victoire, l'empereur allemand rendra Gibraltar à l'Espagne. Le clergé, surtout le haut clergé et l'armée, ont suivi et se sont montrés hostiles à la France. Il paraît que les officiers espagnols ne croient pas encore à la victoire de la Marne. Tel est aussi l'avis des conservateurs. La *Tribuna* de Madrid indique ainsi les causes de la guerre : « La France chauvine voulait détruire l'Allemagne travailleuse et cultivée. »

Un manifeste de soixante-trois intellectuels espagnols vient de répondre : « Nous nous faisons solidaires des alliés, en tant qu'ils représentent un idéal de justice. »

N. M.

Le Problème anglo-allemand, par Sarolea. 1 vol. in-18. (Paris, Georges Crès.)

Cet ouvrage, paru en 1912, et que le roi des Belges a qualifié de « prophétique », emprunte à la personnalité, à la nationalité, aux antécédents de l'auteur, un intérêt tout spécial.

Belge et catholique, très au courant des choses de l'Allemagne où il a longtemps vécu, M. Sarolea est professeur à l'Université d'Edimbourg, où il a pu depuis de longues années s'initier à la mentalité britannique. En toute impartialité, il estime et il prouve que le malentendu qui va croissant entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne se rattache à des causes très profondes, dont la principale est la lutte ancienne et toujours ouverte entre le libéralisme et le despotisme, l'industrialisme et le militarisme, le progrès et la réaction, les masses et les castes.

Il analyse avec beaucoup de finesse et de sûreté la complexité de l'esprit allemand où se trouvent associés à des éléments très modernes des sentiments et des souvenirs du moyen âge.

Ses deux chapitres particulièrement intéressants sont, d'une part, celui consacré au *Chemin de fer de Bagdad*, l'instrument grâce auquel l'Allemagne a pu se constituer sur la Turquie une sorte de protectorat menaçant l'Angleterre en Egypte, en Perse et dans l'Inde ; d'autre part, une étude très poussée, très pénétrante de la psychologie de l'empereur Guillaume II.

La traduction française de M. Charles Grolleau est fidèle et élégante.

Commentaires de Polybe, par Joseph Reinach (2e série). (Fasquelle, éd.)

Nous avons dit de la première série le bien qu'elle méritait ; cette seconde série s'étend du 1er janvier au 15 avril. Nous donnons le passage suivant de la préface :

« La véracité de mes trois « auteurs » principaux, le grand-duc Nicolas, le maréchal French, le général Joffre, s'est imposée à ceux des pays neutres dont la sympathie a le plus longtemps hésité. S'il leur est arrivé de se taire d'un peu de terrain perdu dont ils ne parlèrent qu'après l'avoir repris, c'est qu'il leur a paru nécessaire, non pas de ménager une opinion dont la fermeté n'a fléchi à aucun moment, mais de ne pas fournir inutilement de la matière aux doléances de quelques quarterons de neurasthé-

niques et de stratèges en chambre. Au contraire, l'Allemagne elle-même commence à tenir son grand quartier général en quelque suspicion; même M. Harden a opposé aux hâbleries et aux imaginations des chefs allemands la stricte loyauté de Joffre.

« J'ai eu constamment sous les yeux les communiqués allemands, autrichiens et turcs qui paraissent dans les journaux des pays neutres. Exercice excellent de sens critique. Ils auraient plutôt fourni des arguments au persistant « optimisme » qui m'a été quelquefois reproché.

« Le jour où paraîtront ces lignes, les armées de nos alliés ou les nôtres auront subi peut-être quelque échec sur quelque point de l'immense champ de bataille qui s'étend à presque toute l'Europe, déborde sur l'Asie et sur l'Afrique. Vicissitudes inévitables de la guerre. La confiance de la Nation dans la victoire définitive et complète n'en sera ébranlée en rien. Dès la première heure, elle a reconnu d'un œil clair les raisons d'une certitude — que je n'ai pas craint d'appeler mathématique. — Ces raisons se sont fortifiées de jour en jour. Le soldat allemand est un puissant animal de guerre; à nombre égal, une armée allemande n'est pourtant pas supérieure à la nôtre, à l'une quelconque des armées alliées. »

Quiconque a observé les faits en eux-mêmes, à un point de vue objectif, ratifiera ces observations de M. Joseph Reinach.

N. M.

Poor's manual. Railroads of the United States. 48e année, 1915. (New-York, American Banknote Cº, 70-72, Broad street; London, Effingham Wilson.)

Ce volume est indispensable à toutes les personnes qui veulent se rendre compte de la situation des chemins de fer des Etats-Unis. Il en donne non seulement la situation actuelle, mais il publie l'histoire de chacun d'eux. Il donne la liste des plus hauts et des plus bas cours de leurs actions et obligations pendant les dix dernières années.

L'Épuisement de l'Allemagne, par M. Georges Blondel, professeur à l'Ecole des sciences politiques.

Ce petit livre est un résumé de plusieurs conférences faites par M. Blondel.

L'auteur démontre clairement, d'après des sources irréfutables, que l'usure militaire, économique et financière de l'Empire allemand ne peut que se précipiter avec le temps. Malgré des préparatifs minutieux et formidables, la guerre a pris pour l'Allemagne une tournure toute différente de celle que ce pays escomptait. Toutes ces prévisions ont été déjouées, notamment en ce qui concerne les facultés de résistance des alliés et, par suite, en ce qui concerne la durée des hostilités. Certes, les Allemands sont gens prévoyants, et ils n'ont pas été pris absolument au dépourvu. D'ailleurs, le ravitaillement de l'Allemagne se poursuit par la voie détournée des pays neutres, Suisse, Hollande, Scandinavie. Malgré cela il n'est pas douteux que l'Empire se trouve en présence de grands embarras. Il est maintenant permis de parler de son épuisement en hommes et en matières premières, surtout en métaux, alors que ces deux problèmes ne se posent même pas pour les alliés. La Russie a 170 millions d'habitants et l'Angleterre n'est qu'au commencement de son effort. De plus, nous avons la maîtrise des mers, malgré les « exploits » des sous-marins allemands, ce qui nous assure un ravitaillement abondant en denrées et en matériel de toute sorte.

Si donc l'Allemagne n'est pas, comme certains le prétendent, à bout de forces, la situation est cependant très grave pour elle et ne peut que s'aggraver encore.

Dans la seconde partie de son opuscule, M. Blondel montre que la France peut et doit retirer un immense profit économique de l'affaiblissement de l'Allemagne. Cette guerre sera pour notre pays le début d'une ère nouvelle. Le monde est à un tournant de son histoire et c'est un devoir impérieux pour les Français d'étudier dès maintenant les transformations qui peuvent survenir. M. Blondel cite à ce propos les travaux et les études entrepris par l'*Office national du commerce extérieur*. Des *dossiers commerciaux* ont été constitués et un service de *propositions d'affaires* a été créé. L. G.

THE EFFECT OF THE WAR ON THE EXTERNAL TRADE OF THE UNITED KINGDOM. An *Analysis of the Monthly statistics*, 1906-1914, by A. L. BOWLEY, professor of statistics to the University of London. (Cambridge university Press.)

Ce petit volume de 56 pages contient la substance de quatre leçons faites à la London School of economics and political science en janvier et février 1915.

Il est divisé en quatre chapitres qui contiennent chacun plusieurs paragraphes : I. Valeur des importations et des exportations ; II. Commerce des principales marchandises ; III. Quantités et prix ; IV. Commerce avec les divers pays. Deux diagrammes montrent mois par mois les variations du commerce de 1906 à janvier 1915.

A la page 42, il examine les changements survenus avec l'importance du commerce en 1914 relativement à 1913. Il compare les quantités d'après les prix courants et les quantités d'après les prix ramenés à la moyenne de janvier à juin 1914.

Il obtient les résultats suivants :

Importations.	1913.	1914. Janvier à juin.	1914. Année totale.
—	—	—	—
	(100 000 liv. st.)		
Valeurs déclarées	7 694	3 760	6 980
Valeurs calculées	7 586	3 760	6 786
Exportation de produits britanniques.			
—			
Valeurs déclarées	5 254	2 555	4 303
Valeurs calculées	5 228	2 555	4 319

Les valeurs calculées donnent un chiffre supérieur aux valeurs déclarées pour les exportations ; mais il est peu élevé.

Ccet exemple montre le soin avec lequel tous les problèmes sont abordés dans ce petit volume.

N. M.

MILITANCY VERSUS CIVILIZATION, by Alfred W. TILLET. 1 brochure. 6 d. (P. S. King et Son, London.)

M. Alfred W. Tillett a extrait de l'énorme œuvre d'Herbert Spencer la théorie de l'opposition de la civilisation guerrière et de la civilisation industrielle. Ce travail était préparé avant la guerre. Il est devenu une œuvre d'actualité qui confirme la justesse des vues d'Herbert Spencer.

ENGLISH AND GERMAN CULTURE, by PESCHCKE KOEDT, With a Foreword by Harold COX.

M. Peschcke Koedt est un Danois qui connaît bien l'Angleterre et l'Allemagne. « En Angleterre, dit-il, le mot d'ordre politique est : guide-toi et gouverne-toi toi-même. En Allemagne et dans d'autres pays, un nombre de plus en plus grand de

personnes sont entraînées au service de l'Etat, qui rapidement allonge son insatiable grappin sur chaque chose. Le mot d'ordre est : « Sois « guidé et gouverné par l'Etat. »

Un des dangers du germanisme a été d'étendre à d'autres nations, la Grande-Bretagne comprise, cette extension des fonctions de l'Etat ; mais elle n'en a pas moins donné le plus grand exemple de liberté, depuis plus de soixante ans, en établissant le libre-échange et en y restant fidèle. « D'autres nations ont qualifié l'Angleterre de nation de boutiquiers : Si tous les gouvernements avaient adopté les principes supérieurs de ces boutiquiers, des millions de vies humaines et des milliards de biens seraient épargnés aujourd'hui. »

La politique de liberté commerciale des Anglais mérite la plus vive sympathie de la part des trois nations scandinaves auxquelles le libre accès du marché anglais a rendu de si grands services.

M. Sven Hedin, lui-même, ne peut les contester.

POPULATION : A STUDY IN MALTHUSIANISM, by Warren S. THOMPSON, instructor in sociology in the University of Michigan. 1 vol. in-8. (Columbia University.)

L'auteur dit qu'il s'est occupé de la question de la population, sur le conseil du professeur Giddings. Il considère qu'il y a une grande quantité de matériaux statistiques qui avaient été négligés dans cette question.

Cependant, la plupart des auteurs qui ont traité, depuis des dizaines d'années, cette question, n'ont pas négligé la statistique. Je ne citerai comme exemple que M. Levasseur, dans son grand ouvrage sur *la Population*.

M. Thompson rectifie les citations qu'on fait habituellement de Malthus et il conclut :

1° Malthus était essentiellement correct dans sa détermination de la loi de la population. Quand nous examinons chaque nation, nous trouvons que chez toutes (sauf la France), la population augmente quand les moyens d'alimentation augmentent.

2° Malthus avait encore raison quand il disait que beaucoup de misères et de souffrances étaient dues à un excédent de population qui placent toujours quantité de gens dans le besoin.

3° La population ne peut continuer d'augmenter au taux actuel sans être condamnée à un manque d'alimentation.

4° Si la population augmente plus lentement, quelle sera la part de la population dont l'augmentation sera la plus rapide ?

Nous nous bornons à faire les quelques observations suivantes. La faculté de reproduction humaine est très inférieure à celle des céréales ; un grain de blé en rapporte une dizaine dans des terres mal cultivées. Le taux de l'augmentation de la population humaine est beaucoup plus faible que celui de nombre d'animaux : lapins, volailles, poissons.

L'augmentation de la production depuis un siècle a de beaucoup dépassé l'augmentation de la population, et si cette augmentation de la production n'est pas plus considérable, c'est que la plupart des hommes sont loin d'utiliser complètement tous les moyens de production que les inventions et les découvertes ont mis à leur disposition. Chez les Anglais, chez les Américains eux-mêmes, il y a un malthusianisme de production comme il y a un malthusianisme de population.

La troisième conclusion n'est donc pas exacte.

L'excès de population n'est pas à redouter : la restriction agit dans

les milieux où se développe la prévoyance. Le taux de la population baisse en Allemagne, en Angleterre, dans les groupes les plus avancés en évolution aux États-Unis. Dans les groupes aisés, l'obstacle préventif prédomine ; dans les groupes pauvres, l'obstacle répressif.

N. M.

Le Défi des faits, et autres essais, par le regretté William Graham Sumner, LL. D., professeur des Sciences politiques et sociales, Université de Yale, édité par Albert Galloway Keller, Ph. D., professeur de la Science sociale, Yale University. (Yale University Press.)

Le professeur Sumner avait l'habitude d'écrire soigneusement ses appréciations sur le sujet qui l'intéressait sur le moment. Il mettait alors son manuscrit de côté sans songer à le publier. C'est pourquoi il a été possible de comprendre dans les précédents volumes d'essais, et encore dans celui-ci, tant de matières qui paraissent pour la première fois. L'essai qui sert de titre au volume et cinq autres n'ont jamais été imprimés jusqu'à ce jour, tandis que les autres n'ont paru que dans des revues ou des journaux où on ne saurait se les procurer maintenant.

On sait que le professeur Graham Sumner a publié de nombreux et importants ouvrages et entre autres un petit chef-d'œuvre intitulé : *le Protectionnisme*, traduit en français. (Librairie Félix Alcan.)

Le revenu by the Pr Nearing. Un examen des rendements résultant de services rendus ou de propriété possédée aux États-Unis.

Des faits qui regardent chaque individu, que ce soit le salarié l'homme hautement rétribué ou le propriétaire, sont réunis dans ce livre. Le professeur Nearing s'occupe de la répartition des produits. Comment est divisé la valeur créée entre les travailleurs, les directeurs et les capitalistes? L'auteur considère que c'est le problème fondamental de toute question de revenu. Le professeur Nearing se défend de faire de la théorie et, comme tous ceux qui s'en défendent, il en fait : mais il se réfère à des faits qu'il doit à une enquête prolongée. C'est un livre sur lequel nous reviendrons.

The Illinois whigs before 1846, by Charles Manfred Thompson. 1 vol. in-8. (University of Illinois, Urbana.)

Ce volume est très intéressant pour l'histoire politique d'un des grands États de l'Union. Abraham Lincoln commença par jouer un rôle important parmi les whigs en 1836. La question du vote des étrangers est une de celles qui a le plus préoccupé les partis politiques. Les whigs étaient du tarif de 1842.

La Vache laitière, par J.-E. Lucas. 1 vol. in-16. (Paris, Librairie agricole de la Maison rustique.)

Les bovidés possèdent d'importantes fonctions économiques ; ils donnent de la force motrice, du fumier, du croît, du lait, et enfin quand on les abat, de la viande, du suif et autres déchets. C'est la production du lait qui constitue la principale fonction des femelles.

La laiterie occupe une place capitale dans les exploitations rurales de nos régions. En Suisse, on chiffre la production laitière annuelle par 22 millions d'hectolitres valant environ 380 millions de francs, dont la moitié est employée pour la consommation domestique et l'élève, 7 millions d'hectolitres pour la fa-

brication du fromage et du beurre, 1 million pour le lait condensé, plus de 100 000 dans les chocolateries. La production totale correspond à 2 600 litres par an et par tête d'habitant, et cependant la Suisse n'exporte plus de beurre, en importe au contraire.

En Belgique on a dénombré environ un million de vaches laitières donnant chacune, année moyenne, 3 000 litres; la production totale de lait se chiffre donc par 30 millions d'hectolitres qui se répartissent ainsi :

Fromage.	500 000
Élevage	1 240 000
Engraissement des veaux. .	1 200 000
Consommation humaine. .	3 400 000
Beurre.	24 660 000
	30 000 000

Ces nombres se rapportent à une année normale, 1912 ou 1913. La Belgique consacrait la plus grande partie de sa production laitière à la fabrication du beurre. Elle exportait alors par an 2 millions de kilogrammes de beurre, en importait 5 millions et demi de kilogrammes, c'est-à-dire la production de cinquante mille vaches. Qu'est devenue depuis l'invasion teutonne la laiterie belge ? Il est probable que les Allemands ont envoyé à l'abattoir toutes les vaches susceptibles de donner de la viande; des années seront nécessaires pour reconstituer les étables belges.

Le petit volume que nous croyons devoir signaler dans le *Journal des Economistes* traite toutes les questions relatives à la production du lait. M. Lucas, ingénieur-agronome, agriculteur, expose le sujet, non en savant de cabinet, mais en praticien. Les dissertations d'ordre purement scientifique sont éliminées; ce qui concerne le choix de la race, de la vache, la constitution du troupeau, son alimentetion, les soins dont il a besoin, le séjour à l'étable, le lait, sa conservation, son contrôle, est résumé en 150 pages d'une lecture facile et agréable.

Paul Muller.

Cuenta general de rentas y gastos y cuenta de gastos del partamento de hacienda en el ano economico de 1913 à 1914. 1 vol. gr. in-8, 360 pages. (Caracas, Tipografia americana, 1915.)

Pas autre chose qu'un relevé financier des dépenses et recettes de l'Etat vénézuélien, extrêmement détaillé, d'un intérêt un peu restreint, puisqu'il s'agit d'une seule année.

P. de M.

Republica de Cuba. Secretaria de hacienda. Subsidio industrial y su tributarion 1908 à 1912. 1 vol gr. in-8, 278 pages. (Habana.

Contient des indications intéressantes sur la répartition de l'industrie à Cuba, les modifications qui s'y sont faites, les impôts municipaux payés par les différents industriels.

P. de M.

Estados unidos de Venezuela. — memoria de hacienda correspondiente al ano comprendido del 19 de Marzo de 1914 al 19 de Marzo de 1915. 1 vol. gr. in-8, 600 pages. (Caracas, 1915.)

C'est beaucoup plus qu'un budget, beaucoup plus même qu'un exposé des motifs d'une loi du budget, c'est un rapport annuel fournissant les renseignements les plus divers sur l'activité du pays, même au point de vue législatif, sur sa situation financière et économique, sur son commerce et ses douanes, et sur mille autres choses. Ce n'est pourtant pas un annuaire statistique, il s'en faut; son côté financier y est

particulièrement développé; mais c'est une des publications les plus nécessaires à consulter si l'on veut se tenir au courant de la situation générale économique, industrielle, financière et commerciale du Vénézuéla, un pays que les Français négligent trop comme tant d'autres, et où nos relations, en dehors de l'influence des capitaux prêtés, pourraient s'étendre considérablement.

P. DE M.

LA REVISTA COMERCIALE. THE COMMERCIAL REVIEW. (Oficina de informacion comercial; Callao, Pérou.)

Nos lecteurs seront peut-être étonnés que nous signalions, dans la Bibliographie, une revue; mais c'est qu'il s'agit d'une revue nouvelle dont les tendances sont faciles à saisir. C'est un bulletin mensuel qui semble bien fait, et qui facilite l'intention d'étudier les questions de finances, d'économie politique, de commerce, d'agriculture, d'industrie, de mines, de tarifs douaniers d'importations, d'exportations, de placements et de statistiques. Pour peu qu'on lise le premier numéro et que l'on continue par les autres, on s'aperçoit que ce Bureau d'informations commerciales a uniquement pour but de renseigner les commerçants et industriels de l'Amérique du Nord, des Etats-Unis, sur les marchés à prendre dans l'Amérique du Sud. Depuis très longtemps, les Américains du Sud font des efforts pour profiter aujourd'hui des circonstances qui s'offrent à eux, par suite de la rupture presque complète des relations de l'Amérique du Sud avec l'Europe en particulier la France, l'Angleterre, l'Allemagne. Il y a là un organe qui peut leur rendre des services; mais dont il faut savoir l'existence pour l'utiliser si cela est possible, dans les milieux français et anglais.

P. DE M.

ANUARIO ESTADISTICO DE LA REPUBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY. Anos 1909-1910. Livre XXII, t. II. 1 vol. in-4, 450 pages. (Montevideo, 1914.)

Il y a fort longtemps que nous connaissons cet annuaire statistique; et le directeur général de la Statistique, M. Julio L. Llama sait le maintenir toujours dans les conditions où il est susceptible de rendre les services les plus réels. La lecture et la consultation de l'annuaire sont facilitées par ce fait que les titres principaux des tableaux sont en français en même temps qu'en espagnol. De même la table des matières est dans les deux langues.

L'annuaire est extrêmement complet; on y trouve aussi bien des renseignements sur le territoire de la République, sur son climat et sur le mouvement de la population, que sur le commerce extérieur avec tous détails, la navigation, la bourse de commerce et les banques; à noter que des renseignements très complets sont fournis sur le change sur Londres, sur le cours de valeurs publiques, etc... Des tableaux successifs sont consacrés à l'instruction, aux ventes et hypothèques, aux brevets d'invention ou marques de fabriques, aux finances publiques comme au douanes, aux impôts divers, à l'administration de la justice et à la criminalité, aux chemins de fer, aux mines. Des renseignements sont même fournis de la façon la plus intéressante sur les maladies, sur la morbidité et la mortalité, la fréquentation des bibliothèques, etc., et un ensemble de pages sont consacrées à l'armée et notamment à la question très importantes des maladies et décès dans les effectifs militaires. Tout au plus, nous permettrions-nous de demander un ordre

plus logiquement établi dans certains des tableaux qui se succèdent en s'entremêlant quelquefois. Nous avons du reste passé quelques-unes des catégories de renseignements fournis par cet Annuaire, qui est indispensable à quiconque veut suivre le mouvement économique des républiques sud-américaines.

P. DE M.

LES EMPRUNTS COMMUNAUX EN ANGLETERRE (en allemand), par le comte ALEXANDRE STARZENSKI. (Duncker et Humblot, 1913.)

L'extension des attributions municipales, la prétention des autorités locales d'exploiter certaines services tels que l'éclairage, la fourniture de la force, le transport en commun, l'envahissement des conseils communaux par des idées de philanthropie sociale, ont augmenté les dépenses, grevé les budgets et obligé les villes de recourir fréquemment au crédit. Elles y ont eu même si souvent recours, elles ont si peu ménagé le marché des capitaux, qu'elles ont vu disparaître l'empressement des prêteurs à souscrire à leurs emprunts et qu'elles ont inquiété l'État, l'autorité centrale par la concurrence qu'elles ont faite aux emprunts qu'il voulait contracter pour les besoins généraux.

Au nombre des pays dans lesquels les villes ont cédé le plus à la tentation et ont le plus abusé du crédit, il faut faire place à l'Angleterre. Nos lecteurs connaissent, par les livres de M. Yves Guyot et M. Boverat, tout le gaspillage financier et économique qui a été les conséquences du socialisme municipal, pratiqué à Londres et dans d'autres villes.

Le comte Alexandre Starzenski a fait, en 1909 et 1910, un voyage d'étude en Angleterre, au cours duquel il a été en relation avec Sidney Webb. Le résultat de cette étude est un petit volume sur les emprunts communaux. Il expose successivement les conditions dans lesquelles un emprunt peut être contracté, l'objet de l'emprunt, les garanties que la ville offre aux prêteurs, les formes et les modalités, l'amortissement, la conversion, le contrôle. Après cet exposé de droit administratif, une seconde partie est consacrée à la statistique.

M. Starzenski est un grand admirateur de ce qui se fait en Angleterre. Toutefois il fait ressortir l'insuffisance du contrôle de l'autorité supérieure, la multiplicité des institutions ayant des attributions indépendantes, la dispersion de la surveillance entre cinq administrations centrales, la faiblesse de l'autorité gouvernementale qui est obligée de recourir aux tribunaux pour imposer aux autorités locales l'obéissance aux lois. Les villes emploient des procédés financiers irréguliers, elles se font ouvrir des comptes courants par les banques, elles acceptent des dépôts de particuliers. L'amortissement est compris autrement en Angleterre ; on ne procède pas par tirage annuel ; on accumule un fonds, qui servira au remboursement, lorsque l'emprunt viendra à échéance et parfois on se sert des sommes accumulées pour d'autres objets, pour couvrir d'autres dépenses.

A. R.

L'ALMANACH DES SPECTACLES, par Albert SOUBIES. 1 vol. in-18. (Paris, Librairie des Bibliophiles.)

L'*Almanach des spectacles* vient de paraître comme au cours d'une année normale. Cette année, il offre un intérêt particulier ; il contient une table duodécennale de 1902 à 1913. M. Albert Soubies avait repris il y a vingt-trois ans la publication de l'*Almanach des spectacles*, inter-

rompue depuis 1815. Au bout de dix ans, il eut le courage exceptionnel de publier une table décennale. Avec la table qui paraît cette année, les amateurs de théâtre ont un répertoire complet pour cette période de près d'un quart de siècle.

La Formation sociale de l'anglais moderne, par Paul Descamps. 1 vol. in-8. (Paris, Armand Colin.)

Je connais plusieurs Parisiens qui, à la suite de l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne, ont relu les *Notes sur l'Angleterre*, de Taine, pour s'expliquer la mentalité d'un peuple essentiellement industriel et commerçant, se jetant dans la guerre uniquement afin de réagir contre la violation de la neutralité de la Belgique, c'est-à-dire de faire respecter les traités. Les notes de Taine ont été recueillies en 1861 et 1862 ; elles n'ont été publiées qu'en 1871. C'est une observation de l'Angleterre d'il y a environ cinquante ans. J'en détache la fin de la préface qui exprime une opinion fort juste : « Un Français rapportera toujours d'Angleterre cette persuasion profitable, que la politique n'est pas une théorie de cabinet applicable à l'instant, tout entière et tout d'une pièce, mais une affaire de tact où l'on ne doit procéder que par atermoiements, transactions et compromis. »

Bien des événements se sont produits depuis 1862 ; l'Angleterre s'est de plus en plus démocratisée. Aussi une étude nouvelle des mœurs et des institutions de l'Angleterre était elle utile. M. Paul Descamps a écrit un livre que, dans les circonstances actuelles, je recommande spécialement.

L'Anglais regarde comme un crime de violer la foi jurée ; il respecte sa signature. Voilà pourquoi l'Angleterre s'est jointe à la France après l'invasion de la Belgique par les armées de Guillaume. Un Allemand de la haute société, descendant d'une famille de banquiers célèbre, Bethmann-Hollweg, parle comme un courtier véreux, appelle les traités des chiffons de papiers. Du haut au bas de l'échelle sociale les Anglais possèdent le sentiment de la responsabilité, et le *sense of duty*, le sentiment du devoir social. C'est là la source de ces nombreux engagements militaires que nous voyons depuis août 1914 ; au premier appel, les volontaires ont abondé dans cette nation pacifique. Les Anglais sont persévérants ; ils ont lutté pendant de longues années contre la Révolution et Napoléon Ier. Ils ne se lasseront pas aujourd'hui ; ils ne s'arrêteront qu'après la défaite de l'Allemagne.

Comment les Anglais acquièrent-ils leurs caractères sociaux ? M. Paul Descamps, pour répondre à la question, étudie l'influence de la famille, de l'éducation, du métier, qui produit les qualités d'initiative et de responsabilité.

L'ouvrier à l'atelier et dans son intérieur, l'éducation suivant les milieux sociaux, la hiérarchie des classes, telles sont les divisions de ce volume, vraie mine de renseignements. Je ne ferai qu'un reproche à M. Paul Descamps, relativement au style. En général, il écrit simplement et clairement ; mais il a le défaut de recourir aux néologismes à la mode. Ainsi il dit que dans la laine cardée, l'industrie est *intégrée*, c'est-à-dire que la même maison file et tisse. Le verbe *intégrer*, que je n'ai employé que dans le langage mathématique, me paraît un barbarisme dans ce sens. Ailleurs il parle de l'influence *éducative* ; or, éducatif ne se trouve pas dans le dictionnaire de Littré ; en bon français, on se contente d'éducateur et d'éducatrice. Comme ces néologismes absolument inutiles

se répandent, je crois devoir protester contre leur usage.

Paul MULLER.

DIE KRIEGSBERECHTSCHAFT (*la Préparation de guerre*), par F. NEUBURGER. (Berlin, Franz Siemenroth, 1914).

(Ce livre a paru avant la guerre. Voici la notice qui en avait été faite à ce moment et qui, pour diverses causes, n'a pas été publiée. Il est intéressant de la comparer avec les faits qui se sont déroulés depuis cette époque.)

La puissance des États ne réside évidemment pas seulement dans leur armée, leur flotte, ni dans le talent de leurs généraux, ni dans la discipline des soldats et des marins. D'autres éléments doivent entrer en ligne de compte, la force financière, la richesse acquise et en formation, la capacité de fournir les ressources nécessaires aux dépenses incroyablement lourdes qu'imposera la mobilisation aux grandes puissances continentales. Les écrivains militaires se préoccupent de savoir jusqu'à quel point les États peuvent subir le fardeau d'une guerre. Ils calculent ce que coûtera une journée, un mois, une année de campagne, et ils arrivent à des sommes extraordinaires : sept, huit, dix milliards de dépenses.

Un terme de comparaison a été le coût moyen d'un soldat, par jour, — on a estimé à 4 fr. 55 le coût par jour et par homme pour les Allemands en 1870-71, — on a dit qu'aujourd'hui il faudrait compter sur 7 fr. 50. Durant la dernière guerre des Balkans, les Grecs accusent une dépense inférieure à 5 francs, les Bulgares une dépense de 4 fr. 50.

M. Neuburger s'est préoccupé de savoir comment l'Allemagne pourrait supporter le choc d'une explosion des hostilités. Il a voulu savoir si elle était en mesure de résister à la crise, sur quels points il faut améliorer la situation afin de pouvoir fournir tout le concours indispensable à l'État et aux particuliers.

Il a pensé qu'en étudiant les deux crises de 1900 et de 1907, qui ont une origine non politique, ainsi que la crise du Maroc (juillet-octobre 1911) et la crise balkanique (1912-1913), il arriverait à dégager les éléments d'appréciation dont il a besoin.

Il a été possible de prévoir les deux crises de 1900 et de 1907, qui ont été l'aboutissement d'une période de grande activité industrielle et commerciale, activité accompagnée par la transformation excessive de capitaux circulant en capitaux fixes. Cette évolution se fait dans des conditions telles qu'on peut déterminer le moment où la condition des affaires devient inquiétante. Il n'en est pas de même des accidents politiques (tension dangereuse des relations entre grandes puissances, explosion d'une guerre qui peut ne pas demeurer localisée et impliquer les deux grands groupements militaires de l'Europe) ; ces accidents sont soudains, ils frappent davantage les imaginations, provoquent des *runs* sur les caisses d'épargne (Stetten en 1911), des retraits dans les banques, la constitution de petits trésors individuels, une disparition de billets et d'espèces.

M. Neuburger a très patiemment fait l'analyse des bilans de la *Reichsbank*, il s'est servi comme un indice du chiffre fourni par la différence entre le portefeuille et les avances d'une part, le solde créditeur des comptes courants de l'autre. La Banque a dû fournir par ses ressources (billets, espèces), la différence entre les sommes mises par elle à la disposition du public et celles qui lui étaient confiées. M. Neuburger complète ces indications par les statistiques usuelles des variations de l'escompte, des émissions, des cours des fonds publics et des principales

aleurs. Il constate l'importance des retraits du public dans les banques et il examine les ressources de celles-ci. Il prêche naturellement qu'il faut songer à augmenter la *liquidität* des institutions de crédit, économiser le plus possible l'or comme moyen de payement, éduquer le public, lui apprendre l'usage des chèques, des virements. Il est hostile à l'expédient de forcer les caisses d'épargne d'acheter des fonds publics, — cela ne leur donnera pas de sommes disponibles pour rembourser les déposants. Il voudrait encourager les caisses d'épargne (elles sont libres en Allemagne) à se syndiquer et avoir en commun un portefeuille d'effets sur l'étranger, et même des valeurs américaines (*first mortgage funds*). A. R.

Die Berufsvereine (*les Unions professionnelles*), par W. Kulemann. (Berlin, L. Simon.)

M. Kulemann a fait paraître en 1900 un traité en trois volumes sur le mouvement des syndicats professionnels. C'est l'histoire de l'organisation corporative des employeurs et ouvriers dans tous les pays civilisés. La première édition fut épuisée en deux ans. En 1908, M. Kulemann publia trois volumes consacrés à l'Allemagne. En 1913, il a donné trois autres volumes qui sont consacrés à l'Angleterre, à la France, à la Belgique, à la Hollande, au Luxembourg, au Danemark, à la Suède, à la Norvège, à l'Autriche-Hongrie, à la Suisse, à l'Italie, à l'Espagne, à la Russie, à la Finlande, à la Serbie, à la Bulgarie, à la Roumanie, aux États-Unis, au Canada, à l'Argentine, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, au Japon ; un chapitre est consacré aux organisations internationales, aussi bien socialistes que simplement professionnels. C'est un ensemble de quinze cents pages. Un index est joint au dernier volume.

Le plan suivi par M. Kulemann pour chaque page comprend une esquisse géographique, historique, un exposé de la législation, un tableau des relations ouvrières, l'état passé et présent des associations professionnelles, enfin des données statistiques et bibliographiques.

CHRONIQUE

I. Après un an de guerre. — II. Impressions rurales. — III. La loi Dalbiez. — IV. Le salaire des ouvrières à domicile. — V. La grève des mineurs du Pays de Galles. — VI. La restriction de la production. — VII. L'État et le commerce des blés. — VIII. Le grand impôt militaire allemand. — IX. L'emprunt de consolidation.

I. *Après un an de guerre.* — L'anniversaire de la déclaration de guerre a eu une caractéristique : l'assurance par tous les alliés qu'aucun d'eux ne ferait de paix séparée et qu'ils entendaient poursuivre la lutte jusqu'à la victoire décisive qui assurerait une paix définitive.

Des impatients trouvent que la guerre dure trop longtemps ; s'il y en a en France, il y en a sans doute en Allemagne et en Autriche-Hongrie : et ils doivent se faire des réflexions plus amères que celles du plus impatient et du plus pessimiste de nos compatriotes.

Il n'est pas téméraire de supposer que plus d'un des industriels de la Province Rhénane, de la Westphalie ou de la Silésie, quels que soient les bénéfices qui peuvent résulter pour lui, en ce moment, des fournitures de guerre, se dit :

— Nous avons laissé le « Kaiser » diriger à son gré les affaires extérieures de l'Empire allemand : et il les a si bien menées qu'il a coalisé toutes les grandes nations de l'Europe contre nous. Il nous a écrasé de charges financières pour faire une flotte qui dort tranquillement dans le canal de Kiel et pour constituer une armée dont la puissance a été brisée en six semaines par la France, la Belgique et la Grande-Bretagne ; et aucune de ces nations n'était préparée à la guerre. Au lieu d'entrer à Paris à la fin d'août, nous avons été rejetés sur l'Aisne ; et si nous n'avons pas encore été complè-

tement expulsés de France, nous avons été refoulés en Alsace, dans les Vosges, dans l'Argonne ; au lieu de nous emparer de Calais, nous n'avons pas pu chasser les Belges du coin de terre qu'ils gardent.

« Le Kaiser, après avoir fait une entrée triomphale à Paris, devait en faire une autre six semaines après à Varsovie. Il n'y pénètre qu'après un formidable retard, et après avoir laissé des morts et des blessés par centaines de mille sur les champs de bataille et environ 700 000 prisonniers entre les mains des Russes. En fait, il a rejeté les Russes sur leur ligne de défense dont le centre est Brestlitowsk à 130 kilomètres en arrière de Varsovie. Quant à l'armée autrichienne, ses débris tiennent encore quelque place : mais à en juger par la manière dont l'état-major allemand la traite, elle est sans valeur.

« Nous pouvous encore fournir des canons et des munitions ; mais les pertes humaines ne se réparent pas. L'état-major, par sa stratégie enveloppante et ses attaques massives, a prodigué ses hommes et il continue. D'après un « affidavit » du major Dillon, du *War Office*, il y aurait, en ce moment, 2 millions de blessés en Allemagne et il n'y aurait que 4 millions d'hommes sur le front. Notre énorme armée serait donc devenue une armée en minorité. Si elle n'a pu écraser les Français, en rase campagne, quand elle était au taux de près de deux contre un, elle est certaine de ne pas les battre maintenant.

« Nos avances en Russie seront des causes de faiblesse : nous avons traité les Polonais du duché de Posen de telle façon que la proclamation du Tzar ne peut que les unir tous dans une haine unanime contre nous.

« Les alliés ne feront qu'une paix décisive ; elle nous coûtera cher, et plus elle tardera, plus elle sera onéreuse.

« On vante notre force : nous avons résisté un an ; mais après avoir perdu son armée en Russie en 1812, Napoléon ne nous permit de franchir le Rhin que le 1er janvier 1814, et résista jusqu'au milieu de mai ; et la France était épuisée d'hommes par des guerres qui avaient duré vingt ans. Nous, nous sommes épuisés d'hommes au bout d'une année.

« Quant à nos affaires, nous touchons du papier, nous payons en papier, nous souscrivons en papier : la Grande-Bretagne trouve sans effort plus de 15 milliards de souscriptions émises. La France continue de grossir son encaisse-

Tous nos adversaires ont la résolution qui assure le succès; et nous, nous en sommes à la résignation. »

Je suis convaincu que plus d'un des signataires du manifeste des Kulturkrieger se fait à part soi ces réflexions découragées et amères.

II. *Impressions rurales.* — A la campagne, voici les faits que j'ai constatés : Résignation déterminée des personnes qui restent; activité des fermières qui ont à lutter contre des difficultés de toutes sortes, dont le défaut de main-d'œuvre est la principale; bonne récolte, malgré toutes les plaintes habituelles contre le mauvais temps.

Les principales récriminations des femmes portent sur les allocations : « Pourquoi celle-ci? Pourquoi celle-là? Pourquoi pas moi? »

Il est évident qu'autour des commissions cantonales s'agitent des influences.

Autre question : « Il y a des jeunes gens qui portent bien un uniforme, mais qui sont toujours dans le pays. Pourquoi sont-ils là, tandis qu'on a fait partir des hommes de quarante-cinq ans qui sont maintenant dans l'Est ou dans le Nord? Est-ce que c'est juste, ça? »

III. *La loi Dalbiez.* — Dans son rapport sur la loi Dalbiez, M. Chéron dit que différentes mesures du ministère de la Guerre ont produit les résultats suivants :

241 000 réformés et exemptés ont été rendus au service armé; 282 000 auxiliaires y ont été reversés; 40 000 hommes repris à des emplois sédentaires; enfin, sur 525 000 affectés spéciaux et non disponibles, 73 500 ont été rappelés dans les corps de troupe et 12 800 dans les corps spéciaux.

Nous relevons le passage suivant du rapport :

Le chemin de fer de l'État avait 50 224 hommes appartenant à des classes mobilisables : le P.-L.-M., 58 600; le P.-O., 33 314; le Midi, 15 980; l'Est, 33 544; le Nord, 33 913; les lignes de Ceinture, 1 920.

Or, l'État a mis à la disposition des armées, comme agents prélevés sur l'affectation spéciale, 13 966 agents. Si on tient compte de ce qu'il lui en a été rendu 1 300 depuis lors, il s'impose encore un prélèvement de 12 666; le P.-L.-M. a fourni dans cette même catégorie 2 650 agents; le P.-O., 2 240; le Midi, 480 seulement; l'Est, 444, tous volontaires;

le Nord, 165, tous volontaires; les lignes de Ceinture, 60. Il faut noter que l'Est et le Nord se trouvent dans une situation spéciale : l'Est a eu 570 agents retenus par l'ennemi, et le Nord, 12 300.

M. Chéron s'étonne de ces différences : mais si l'État a pu renvoyer un aussi nombreux personnel sur le front, c'est peut-être parce que son personnel était surabondant.

Le rapport de M. Chéron signale les fantaisies du service des automobiles :

L'effectif des voitures composant la réserve ministérielle avait été fixé à 330 à la date du 1er mars. Dans un rapport du 18 mars, M. Milliès-Lacroix estimait que ce chiffre était trop élevé. Dans un rapport du 3 juin, il pouvait constater que de 330, l'effectif des automobiles de la réserve ministérielle s'était élevé à 459, soit une augmentation de 129 unités. La commission de l'armée, dans notre rapport du 19 juin, s'associait à la protestation de la commission des finances contre cet abus des autos à l'intérieur. Dans un rapport du 22 juillet, M. Milliès-Lacroix constate que, depuis le mois de juin, le chiffre de 459 est devenu 496. C'est une singulière façon de tenir compte des observations des commissions.

Le ministère de la Guerre donne le spectacle suivant :

Dans notre rapport du 19 juin à la commission de l'armée, nous avions eu la curiosité de rechercher combien il y avait, à la date du 1er mai, d'hommes de troupe du service armé au seul ministère de la Guerre. Ils y figuraient au nombre de 331 et ils étaient secondés par 2 503 auxiliaires. Il faut que les bureaux soient vastes pour contenir ce gigantesque personnel en dehors de celui qui constitue l'effectif normal de l'administration centrale.

M. Chéron étudie les fonctions de ces hommes armés. Il termine en disant :

Enfin, il y avait 45 hommes du service armé au bureau des renseignements aux familles, comme si de tels renseignements ne pouvaient être donnés par des auxiliaires.

On peut ajouter que des femmes rempliraient parfaitement la plupart des fonctions confiées à ces hommes armés et à ces auxiliaires.

La loi Dalbiez viendra s'ajouter à nos milliers de lois. Toute la question est de savoir comment elle sera appliquée.

IV. *Le salaire des ouvrières à domicile.* — La loi du 4 juillet est une de ces lois sociales qui ne sont faites que pour gêner l'industrie et aggraver notre régime de gouvernement par la police.

L'Ouest-Eclair en a été partisan comme la plupart des journaux qui, au nom de la philantrophie, veulent substituer l'action de l'Etat à celle des individus dans les contrats.

Il avait fait un appel aux confectionneuses à domicile pour les faire bénéficier de la loi. Le 6 août, il constatait que « les grandes villes, sauf une (qu'il ne désignait pas), étaient restés indifférentes. »

Le 28 juillet, il recevait une lettre de Rennes (qui était restée indifférente), lui disant :

Que voulez-vous que fasse une ouvrière seule? Peut-elle demander l'application d'un tarif comme la loi le prescrit? On ne la congédiera pas pour cela, mais avant huit jours, sous prétexte de travail mal fait, on ne lui donnera plus rien. Alors, il faut vivre!

Les tarifs qu'on nous paye devraient être affichés, dites-vous. Ils le sont, mais sous un grillage épais où il est impossible de les copier.

Croyez-moi, vous pouvez en rester là. Je ne remercie pas moins *l'Ouest-Éclair* d'avoir cherché à nous défendre; mais nous resterons isolées et la loi ne sera pas appliquée.

Évidemment le confectionneur qui fait une affiche de ce genre a tort : voilà un nouveau motif d'activité pour de nouveaux fonctionnaires.

L'article 33 de la loi dit :

Les dispositions de la présente section sont applicables à toutes les ouvrières exécutant à domicile des travaux de vêtements, chapeaux, chaussures, lingerie en tous genres, broderies, dentelles, plumes, fleurs artificielles, et tous travaux rentrant dans l'industrie du vêtement.

On en conclut que toutes peuvent former un seul syndicat en dépit de la loi de 1884 qui stipule que les syndicats ne peuvent être formés qu'entre personnes exerçant la même profession, ou des métiers similaires ou des professions connexes, concourant à l'établissement de produits déterminés. Mais on considère que maintenant une ouvrière en chaussures peut se syndiquer avec des brodeuses ou des fleuristes.

Comme nos législateurs tiennent à tâche de reconstituer ces anciennes corporations qui, au lieu de faire, employaient

la plus grande activité à empêcher les autres de faire, l'article 33 *bis* donne au syndicat ouvrier le droit « de se constituer partie civile et d'exercer une action civile contre l'entrepreneur ».

L'entrepreneur aura contre lui le comité du travail, le comité des salaires, tous les agents de la police du travail, le conseil des prud'hommes, le juge de paix qui n'osera entrer en lutte contre toutes les puissances syndicalistes, socialistes et fonctionnaristes, sans compter les « âmes tendres et généreuses ».

V. *La grève des mineurs du Pays de Galles.* — Le *Journal des Économistes* s'est occupé à maintes reprises des mineurs du Pays de Galles du Sud. Ils ont trouvé que la guerre était un moment propice pour s'agiter de nouveau.

Le lundi 12 juillet, leur conférence de Cardiff décida à la majorité de 94 700 mineurs représentés contre 51 850 de ne rien accepter au-dessous de l'intégralité de leurs propositions originales et, en cas de refus, d'arrêter, le jeudi 15 juillet, dans toutes les mines le travail.

Le mardi 13, le gouvernement proclamait applicable à l'industrie houillère du Pays de Galles la loi sur les munitions (*munitions act*) aux termes de laquelle tout conflit entre patrons et ouvriers doit être soumis au *Board of trade* et par celui-ci au comité de conciliation partout où il en existe un ou, à son défaut, à un tribunal d'arbitrage. La sentence peut être rétroactive; toute personne qui y contreviendra sera coupable d'un délit et passible d'une amende pouvant atteindre 5 livres sterling par journée ou partie de journée, pendant toute la durée de sa violation.

Les délégués des mineurs du pays de Galles furent convoqués par le comité exécutif de la Fédération des mineurs du pays de Galles du Sud, en vue d'obtenir, conformément à un appel du conseil exécutif de la Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne, que les ouvriers ne suspendissent pas le travail pendant le cours de ses négociations. Par 88 950 voix représentées contre 47 450, la conférence de Cardiff vota la grève, sans se soucier du *Munitions Act*, et elle eut lieu le 15 juillet.

Le président du *Board of trade*, M. Runciman, le ministre des Munitions, M. Lloyd George, vinrent à Cardiff. Enfin, le 20 juillet, les membres du gouvernement acceptèrent les conditions des mineurs :

1° Le nouveau contrat de salaires demeurera en vigueur pendant la durée de la guerre et six semaines aprés la déclaration de paix ;

2° Les salaires ne pourront descendre au-dessous d'un minimum qui sera de 10 p. 100 au-dessus de la nouvelle base ;

3° Les taux des salaires de la surtaxe ne pourront subir de réduction à raison de la capacité physique de l'ouvrier ;

4° Le contrat ne doit s'appliquer qu'aux ouvriers faisant partie de la Fédération ;

5° Conditions améliorées pour les ouvriers payés à la journée.

Il est entendu qu'afin d'obtenir un retour immédiat au travail, les pénalités encourues du fait du *Munitions Act* seront annulées.

Le 22 juillet, les ouvriers ayant obtenu tout ce qu'ils voulaient, reprirent le travail.

Le dernier paragraphe apprend à tous ceux qui voudraient imiter les grévistes du pays de Galles du Sud, quel usage ils peuvent faire du *munitions act*.

VI. *La restriction de la production.* — Il y a, en France, beaucoup d'imprudents apologistes des « Trade Unions ». Or, un des auteurs du « Trade Unions Act » de 1906 qui a dégagé les « Trade Unions » de toute responsabilité pour les actes de leurs agents, un ministre, M. Lloyd George, a dénoncé lui-même les règles des « Trade Unions ».

Ces règles, non écrites, mais imposées par une tyrannie effective, ont pour but la limitation de la production. Au lieu que chaque homme produise tout ce qu'il peut produire, il est interdit de dépasser une certaine moyenne. Cette moyenne est celle qui convient aux moins forts, aux moins habiles, aux paresseux.

M. Lloyd George évalue à 25 p. 100 la perte que le respect de ces règles coûte à la productivité du travail.

M. Lloyd George a dit qu'il avait eu des pourparlers avec des mécaniciens; ceux-ci avaient pris l'engagement de ne pas recommencer. Mais le résultat ne paraît pas atteint.

Un membre du Parlement lui ayant demandé le résultat des deux réunions qu'il avait eues dans le pays, il a répondu franchement : « On me dit que la situation est pire. »

Non seulement les trade-unionistes ne veulent pas renoncer à ces pratiques du « Ca Canny » (Ne te presse pas); mais ils conservent le caractère de jalousie exclusive des vieilles corporations. Les chaudronniers en cuivre se sont

mis en grève parce qu'étant très peu nombreux, on a essayé de leur adjoindre des plombiers.

Pour essayer de persuader aux ouvriers de renoncer à leur malthusianisme de production, M. Lloyd George propose qu'un *Act solennel* du Parlement garantisse aux ouvriers, qu'après la paix ils auront toute liberté de reprendre leurs pratiques.

Si Paul Lafargue vivait encore, il exulterait : car si le Parlement britannique adopte cet « act », il proclame le droit à la paresse.

Cette loi est superflue. Ces pratiques se sont introduites et se sont généralisées sans l'intervention du législateur. Mais si elles sont nuisibles en temps de guerre, elles sont préjudiciables en temps de paix; car en réduisant la production, elles frappent d'arrêt de développement le progrès économique de la nation.

Cependant la Grande-Bretagne y a résisté. Que serait donc sa force, si les « Trade Unions » ne les avaient pas adoptées?

VII. *L'État et le commerce du blé.* — La discussion qui a eu lieu à propos de la réquisition des blés n'a pas prouvé que l'Etat fût un acheteur remarquable. Elle a commencé par des récits qui donnent raison aux adversaires de la gestion par l'Etat.

Ces faits n'ont pas empêché M. Compère-Morel de réclamer le monopole du commerce des blés pour l'Etat; et la Chambre des députés a admis un article additionnel de M. Long interdisant l'importation de blé ou de farine autrement que pour le compte de l'Etat.

Mais si l'Etat s'est montré un acheteur médiocre à l'intérieur de la France, pourquoi serait-il un acheteur supérieur à l'étranger?

En même temps, comme les auteurs de l'amendement ont de la méfiance, ils fixent « un prix maximum de 30 francs par quintal pour le blé ». Les acheteurs pour le compte de l'Etat sauront qu'ils peuvent aller jusque-là; et ce prix maximum risque de devenir un prix minimum.

Mais si, par hasard, le prix était plus élevé à l'étranger, l'Etat serait obligé de ne pas acheter. Son monopole de ravitaillement provoquerait la disette.

Nous avons vu revenir la vieille théorie du pain complet. L'Allemagne ayant adopté le blutage à 75, la Chambre a

adopté le blutage à 74 p. 100. Le ministre de l'Agriculture a affirmé qu'à ce taux « on aura de véritable farine ». Non. On aura une certaine sorte de farine qui contiendra d'autres éléments que l'amande du blé. Ce n'est pas un progrès.

Cela ne suffit pas. L'Allemagne ayant décrété que le pain de froment devait être additionné de 10 p. 100 de farine de seigle et de 5 p. 100 de farine de pommes de terre, la Chambre des députés, plagiaire de l'Allemagne, a décidé que le pain devait être mélangé de 5 p. 100 de seigle, de manioc ou de riz. Ces patriotes veulent nous imposer le pain boche.

Pour le riz, on a invoqué l'intérêt de l'Indo-Chine!

Mais qui fera appliquer la loi? Il faudra nommer des inspecteurs pour aller vérifier la qualité des pains dans les campagnes; et ce sera un excellent prétexte pour créer une nouvelle classe d'embusqués.

M. Bedouce a dit solennellement : « Il faut arriver à n'avoir qu'une seule qualité de pain et une seule qualité de farine! »

M. Chaumet a fait observer que les interventionnistes abusaient du temps de guerre pour faire triompher leurs doctrines! Elles auront l'avantage d'avoir été expérimentées; et le lendemain de la paix, quel soupir de soulagement chacun poussera! Le programme sera simple et net :

— Suppression de toutes les mesures économiques et sociales prises pendant la guerre.

Le gouvernement britannique l'a prévu en intitulant le recueil officiel des lois et mesures prises depuis la guerre : *Emergency legislation.*

VIII. *Le grand impôt militaire allemand.* — L'Allemagne annonce un nouvel emprunt. Nous avons dit comment avaient été souscrits les précédents. Ce sera du papier ajouté à du papier.

Mais il est intéressant de connaître les résultats de la loi du 3 juillet 1913 établissant le grand impôt militaire.

D'après des renseignements pris sur le projet de budget allemand pour 1915, les voici :

	Marks
Le produit attendu était de.	1 200 000 000
Savoir : en 1913 (évaluation budgétaire). . . .	416 786 994
1914 — —	393 820 871
1915 environ.	390 000 000

D'après une note annexée au projet de budget pour 1915,

les sommes qui devaient être versées en 1913 et 1914, soit au total, 810 607 865 Mk., ne sont pas rentrées en totalité.

Les comptes définitifs de ces exercices n'avaient pas encore été établis; mais le ministère des finances n'estimait pas qu'il eût été perçu sur la contribution militaire, pour les deux exercices, plus de 640 000 000 Mk. Il restait donc encore à percevoir environ 170 000 000 Mk.

Quant à la partie de la contribution à percevoir en 1915, primitivement évaluée à 390 000 000 Mk., les évaluations budgétaires pour 1915 l'ont ramenée à 320 millions Mk.

Le ministre des finances allemand suppose donc qu'il restera, sur cette part de la contribution militaire, à la fin de l'exercice 1915, un arriéré de 70 millions Mk. qui doivent être ajoutés aux 170 000 000 restant à recouvrer sur les arriérés de 1913 et de 1914. C'est un déficit de 240 000 000 Mk. sur le grand impôt dont on avait célébré bruyamment le succès.

IX. *L'emprunt de consolidation.* — M. Ribot a annoncé l'emprunt de consolidation dont l'*Agence économique et financière* avait parlé à plusieurs reprises; et il a donné quelques renseignements qui confirment les hypothèses que nous avions faites sur la situation financière de la France.

Au 31 juillet 1915, le Trésor avait reçu en bons du Trésor, tous les remboursements opérés, une somme nette de 6 958 millions. Mais on pouvait craindre que les souscriptions ne s'affaiblissent. Or, dans le mois de juillet, elles se sont élevées à 826 millions. Le Trésor a placé dans le même mois 322 millions d'obligations de la Défense nationale. L'État s'est procuré ainsi 1 148 millions.

Le rendement des contributions directes a été, pour les sept premiers mois, de 420 millions, soit de 60 millions par mois en chiffres ronds.

Si on les ajoute aux 250 millions mensuels des contributions indirectes, douanes et monopoles, on arrive à un chiffre de près de 310 millions par mois.

Si les souscriptions et si les recettes des impôts continuaient à ce taux, on n'aurait besoin pour couvrir les 1 870 millions, chiffre de dépenses mensuelles donné le mois dernier par le ministre des Finances, que de demander environ 400 millions à la Banque de France.

Mais il y aura des bons de la Défense nationale qui viendront à échéance. Sans doute, certains souscripteurs en feront un réemploi; mais d'autres les retireront pour pourvoir à

des dépenses qu'ils avaient prévues. Il sera donc nécessaire d'avoir recours à un emprunt de consolidation.

Une question se pose : — Sera-ce un emprunt comme l'emprunt britannique, destiné à pourvoir à des dépenses pendant une longue période, ou sera-ce un emprunt destiné seulement à consolider les bons du Trésor existants, tandis qu'on continuerait à émettre en dehors des bons du Trésor ?

La seconde combinaison manquerait de hardiesse et offrirait de graves inconvénients.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Annuaire statistique international de l'agriculture 1911-1912. Un vol. in-8 d20 pages.

Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes et aux taxes assimilées. 25e année. (Ministère des Finances. Direction des contributions directes). 1 vol. in-8.

Bulletin de la Société pour la propagation de l'incinération. N° 34. 1915. Paris, au siège de la Société, 112, boulevard Malesherbes.

Conseil général du département de la Seine. T. CXXXI. Première session de 1915. — *Mémoires de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de Police et procès-verbaux des délibérations*, 1915. Paris, Imprimerie municipale.

Annual report of the comptroller of currency. December 7, 1914. 2 vol. Treasury department. Washington.

Thirteen census of the United States taken in the year 1910. vol. IV. — *Population* 1910. *Occupation statistics*, prepared under the supervision of William C. Hunt.

SOMMAIRE DES REVUES

The Edinburgh Review or critical Journal, edited by Harold Cox. — July 1915 (quarterly). The outlook for capital. British Imperialism and the problems of peace, prof. W. A. Philipps. Italy and the European Conflict. An Italian. Economic Endurance. Editor.

The Fortnightly Review (London). — August 1915. The Great War Loan, by H. J. Jennings. Twelve Months of War, by Colonel A. M. Murray. The War and the Nations, by Sir Henry Newbolt. War Expenditure of the United Kingdom, by W. H. Mallock. Private Thrift and Public Expenditure, by J. A. R. Marriott. Baron Sidney Sonnino, by Helen Zimmern. Italy and the Adriatic, by Antonio Cippico. A Shrinking Colonial Empire, by Politicus. Holland's Opportunity, by En Vedette. The War and the English Chemical Industry, by John B. C. Kershaw. Recruiting and Organisation for War. (II.) By Sir Leo Chiozza Money, M. P. The Macedonian Problem, by Kenneth Ledward. The War of Contrasts, by Sydney Brooks. History of the War. With Maps.

España economica y financiera. — 24 juillet. El espejismo de la exportacion. Los cambios americanos y la guerra.

El Economista. — 24 juillet. Los mercados del dinero. El decreto promoviendo industrias. La asociacion del mercado libre de valores de Barcelona.

Revista de Economia y Hacienda. — 24 juillet. La Hacienda de la guerra en la Gran Bretaña. La exencion de impuestos a las nuevas industrias. La produccion de cereales en 1915. El fomento de las industrias; Renuncia de los vocales de Cataluna.

Nuova Antologia (Roma). — Agosto 1915. Il Trentino e il confine settentrionale d'Italia. Giovanni Oberziner. L'Idea della guerra contro Toscana e Roma accolta e voluta dal gioberti. Carlo Arnó. La Battaglia del Bosforo. Albano Sorbelli. Il codice dei minorenni ed un imperioso problema sociale. Ettore Ciolfi.

Bulletin mensuel des Institutions économiques et sociales. (Institut international d'agriculture.) Rome. — Les laiteries coopératives des Charentes et du Poitou. La coopération agricole en Irlande en 1912 et en 1913. Belgique : L'action de la « Section des Assurances » du « Boerenbond » (Ligue des Paysans), en 1913.

Le Gérant : FÉLIX ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES
APRÈS LA PAIX

Deuxième article[1]

LE COMMERCE DU ROYAUME-UNI AVEC LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

I. Différence entre les chiffres de la douane britannique et les chiffres des douanes française et allemande. — II. Les cinq catégories de marchandises à observer. — III. Les objets d'alimentation. — IV. Comment en voulant remplacer les produits allemands on ne trouve que des produits danois, russes ou britanniques. — V. Les matières premières. — VI. Les objets fabriqués. — VII. Exportations du Royaume-Uni en France et en Allemagne. — VIII. Question mal posée. — IX. Le vrai facteur : qualité supérieure et prix inférieur.

I. — Différence entre les chiffres de la douane britannique et les chiffres des douanes française et allemande.

On multiplie, en ce moment, les publications contenant des chiffres de douane indiquant les exportations de la France dans tel ou tel pays.

Mais quelle est l'origine de ces chiffres ? Sont-ils comparables à ceux qui indiquent les exportations allemandes ?

En date du 11 août 1915, l'*Office national du commerce extérieur* a publié, parmi ses *dossiers commerciaux*, un fascicule « signalé à l'attention particulière du commerce français ». Il a pour titre : *Angleterre. Concurrence aux produits allemands et austro-hongrois*. Je lis cette sentence :

1. Voir *le Journal des Économistes*, du 15 août 1915.

Le commerce français doit prendre la place du commerce allemand sur le marché britannique.

Ce rapport est dû à M. Corbes, consul, chargé du vice-consulat de France à Douvres.

Le rappport se sert des chiffres de la douane française pour le commerce français. Le rapport néglige de dire pour le commerce allemand avec le Royaume-Uni, de quels chiffres il fait usage. Il serait cependant indispensable de le savoir. Vérification faite, ce sont les chiffres de la douane britannique qui ont servi pour les produits allemands.

Si on prend les chiffres français et les chiffres britanniques pour essayer de déterminer le commerce français avec le Royaume-Uni, on constate d'énormes différences.

Nous faisons d'abord remarquer que la douane française a deux chiffres pour son commerce spécial : celui qui ne comprend que les marchandises nationalisées ou consommées en France ; et celui auquel elle ajoute les admissions temporaires. La douane britannique ne saurait connaître ce dernier chiffre. Les objets qui jouissent du bénéfice de l'admission temporaire sont à destination de la France, ils peuvent en ressortir à la destination d'un autre pays que celui du pays dont ils sont importés : ils peuvent même être gardés, en acquittant les droits complètement, par les Français qui les ont introduits.

Pour avoir la comparaison des chiffres de la douane française et de la douane britannique, il faut donc compter les objets importés et exportés au compte de l'admission temporaire.

Nous avons les chiffres suivants. Les conversions de la livre sterling sont faites au pair de 25 fr. 22 [1].

	Importations en France. (Chiffres français.)	Exportations du Royaume-Uni en France. (Chiffres britanniques.)
	(Millions de francs.)	
Grande-Bretagne.....	1 109,4	»
Irlande.....	5,7	»
	1 115,1	
Objets à titre d'admission temporaire compris.....	1 127,7	730 (£ 28 933 000.)

1. La plupart de ces conversions ont été faites par M. L. Gouvy, pour la préparation de graphiques qui seront publiés dans un supplément de *l'Agence Economique et financière* sous ce titre : « Le Commerce anglais avec la France et l'Allemagne. »

	Exportations de France dans le Royaume-Uni.	Importations de France dans le Royaume-Uni.
	(Millions de francs.)	
Grande-Bretagne et Irlande...	1 453,8	»
Admissions temporaires comprises.....	1 474,5	»
		1 029,0 (£ 40 810 000.)

Les résultats que nous constatons sont donc les suivants :

	Importations en France.	Chiffres français p. 100 en plus.	Exportations de France.	Chiffres français en plus.
Chiffres français.....	1 128	»	1 474	»
Chiffres britanniques.	730	»	1 029	»
Différence.....	398	54	445	43

L'ensemble du commerce spécial franco-britannique est de :

	Millions de francs.
Selon les chiffres français de.....	2 602
Selon les chiffres britanniques.....	1 759
Différence.....	843 ou 48 p. 100

Ces différences étonnent et non sans motif.

Nous pouvons trouver certaines explications qui les atténuent; mais nous n'en trouvons aucune qui en rende un compte complet.

A l'importation, la douane française met au compte du Royaume-Uni tout objet qui en provient quelle qu'en soit la véritable origine. La douane anglaise distingue entre les exportations des produits britanniques et celles des produits étrangers et coloniaux. Aux 28 932 000 livres sterling de produits britanniques, il faut donc ajouter 11 948 000 livres sterling, et nous avons ainsi 1 041 millions de francs au lieu de 730 millions de francs. La différence des importations en France entre les chiffres français et les chiffres britanniques n'est plus que de 86 millions de francs au lieu de 398.

Cette différence restant peut provenir : 1° de la plus grande vigilance du douanier du pays importateur que de celui du pays exportateur; 2° de l'application du prix *cif* (*cost, insurance, freight*), prix, assurance, fret, tandis que le douanier du pays exportateur n'a compté que le prix *fob*, (franco-bord); 3° de certaines erreurs de destination.

En France, du moment qu'un objet ne reste pas en entrepôt ou n'est pas déclaré pour le transit, il devient na-

tional. Nous comptons comme telles des plumes de parure qui viennent de l'Amérique du Sud. Nous appliquons ce procédé à nos expéditeurs. Nous comptons, comme produits britanniques, 11 948 000 livres sterling que la douane britannique place parmi les objets d'origine étrangère ou coloniale.

Ainsi nous trouvons :

	Chiffres français.	Chiffres britanniques.
	(1000 francs.)	
Caoutchouc brut.....	40 651	Néant.
Plumes de parure.....	41 470	Néant.

Mais comment se fait-il que les chiffres de nos exportations dans le Royaume-Uni soient beaucoup plus élevés que les chiffres d'importations constatés par la douane britannique? Ce devrait être le contraire.

Le douanier français n'est pas plus un statisticien que le douanier britannique : c'est un agent fiscal. Comme nous n'avons, en France, qu'un droit de sortie insignifiant, les exportations ne l'intéressent pas. Il ne visite pas la malle du voyageur qui part. Enfin, il ne connaît que le prix *fob* des marchandises que nous expédions, tandis que son collègue anglais n'en connaît que le prix *cif*.

Alors pourquoi les chiffres de la douane britannique sont-ils inférieurs à ceux de la douane française?

Voici quelques-unes des explications que l'on peut donner.

Depuis 1909, les chiffres de la douane britannique distinguent entre les produits importés et ceux qui sont retenus pour la consommation. Le douanier français ne s'occupe pas de cette distinction. Tel objet est expédié de l'autre côté du détroit. Le douanier français lui donne pour destination le Royaume-Uni. En réalité, sa destination définitive lui importe peu.

Le total des importations de France au Royaume-Uni est de.	£.	46 353 000
Celui des marchandises retenues est de .	Fr.	40 810 000
Soit une différence de	£.	5 543 000
Ou de..	Fr.	139 800 000

Mais la différence totale étant de 445 millions, il reste encore une différence de 305 millions de francs.

Elle ne peut s'expliquer que de la manière suivante : le douanier français inscrit au compte du Royaume-Uni des objets qui, réexpédiés immédiatement, n'entrent dans les

comptes de la douane britannique que comme marchandises étrangères en transit.

Cependant cette explication soulève certaines objections.

La comparaison pour certains objets des chiffres français et des chiffres britanniques donne les résultats suivants :

Commerce franço-anglais 1913

I. *Importations en France* (*en* 1 000 *fr.*)

Marchandises.	Chiffres français.	Chiffres anglais.
Houille crue, coke et agglomérés	281 014	208 958
Laines et déchets de laine	97 300	5 144
Machines et mécaniques	67 140	60 427
Tissus de coton	14 687	17 790
Caoutchouc brut	40 651	Néant.
Tissus de laine	35 881	44 387
Fils (lin, coton, laine)	41 072	21 435
Plumes de parure	41 470	Néant.
Fonte, fer, acier	16 248	39 746
Produits chimiques	30 238	36 543
Peaux préparées	30 916	6 985
Papier et ses applications	29 937	7 086
Embarcations	27 735	9 028

II. *Exportations de France*

Tissus de soie	212 411	136 893
— coton	51 539	18 738
— laine	98 926	80 931
Lingerie, vêtements	75 024	43 024 [1]
Horlogerie	3 396	1 640
Tabletterie	54 095	?
Carrosserie automobile, etc.	55 194	54 172
Ouvrages de modes	51 726	?
Lait, beurre, fromages	39 639	35 254 [2]

La plupart des chiffres de l'exportation britannique sont inférieurs à ceux de l'importation indiquée par la douane française ; cependant, ils sont supérieurs pour les tissus de coton, les tissus de laine, la fonte, le fer et l'acier, pour les produits chimiques ; mais les chiffres de la douane anglaise, pour les importations de produits français, sont très inférieurs à ceux que la douane française indique pour les exportations. Ils disparaissent même pour la tabletterie et les ouvrages de modes. Toutefois, il y a évidemment un cer-

1. Vêtements seuls.
2. La rubrique anglaise porte « beurre » seul.

tain nombre de ces produits qui vont et qui restent dans le Royaume-Uni.

Voici maintenant les chiffres du commerce allemand :

	Exportations de l'Allemagne.	Importations en Allemagne.
	(Millions de francs.)	
Chiffres allemands (en francs) (1 m. = 1,23).	1 768	1 077
Chiffres britanniques.	1 921	1 029
	153	48

Entre les chiffres de douane britanniques et les chiffres de douane allemands, les différences sont beaucoup moindres que les chiffres français. Mais il est impossible que les douaniers allemands connaissent celles des marchandises qui devront rester dans le Royaume-Uni et celles qui ne feront qu'y passer.

Ces différences prouvent que, si on veut comparer le commerce de la France et celui de l'Allemagne avec le Royaume-Uni, il est nécessaire de prendre les mêmes unités ; par conséquent, il faut se référer à l'*Annual statement of the trade of the United Kigndom with foreign countries and British possessions*. Le deuxième volume comprend le commerce du Royaume-Uni avec les divers pays. Nous prenons l'année 1913, comme la dernière année normale.

D'après ses chiffres, le Royaume-Uni a exporté, en Allemagne, des marchandises valant 1 029 millions de francs, et en France, 730 millions, soit une différence de 299 millions ou de 40 p. 100 en plus en Allemagne qu'en France ; il a importé d'Allemagne 1 921 millions et 1 030 millions de francs de la France, soit une différence de 891 millions ou de 86 p. 100 en plus.

Jusqu'en 1909, l'*Annual statement* ne s'occupait pas si les marchandises importées étaient bien destinées ou non à la consommation britannique, ou si les marchandises exportées étaient destinées au pays ou non pour le port duquel elles étaient embarquées. Depuis la recommandation du *Departmental committee on Trade records* (Cd. 4 345 of 1908), l'administration distingue, autant que possible, entre les marchandises qui sont retenues dans le Royaume-Uni et celles qui en sont réimportées, et essaye de déterminer la destination définitive des marchandises exportées. Elle a fait le même travail, mais dans des suppléments, pour les années 1904 à 1908. Cependant, une note préliminaire nous informe qu'entre les

chiffres donnés par les suppléments et les chiffres donnés par l'*Annual statement*, il y a de grandes différences, surtout en ce qui concerne l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. L'*Annual statement* pour 1913 donne les chiffres pour les cinq années 1909-1913. Je me tiendrai presque exclusivement aux chiffres de 1913.

II. — Les cinq catégories de marchandises a observer

Je répète ce que j'ai déjà dit à propos du commerce franco-allemand dans le supplément de *l'Agence économique et financière* du 12 mai 1915. Je ne donne pas de conseils. Je me borne à soumettre des faits à l'attention de nos lecteurs.

Je considère la dissolution de l'Empire allemand comme la solution nécessaire de la guerre[1] pour assurer une paix durable à l'Europe; mais cette dissolution ne modifiera pas les situations géographiques et économiques des territoires qu'il réunit. Le cours du Rhin ne sera pas changé; les houilles de la Ruhr seront toujours aussi abondantes : les Allemands continueront de cultiver des pommes de terre et des betteraves. L'habileté technique qu'ils ont atteinte dans l'industrie chimique et dans l'électromécanique pourra être affaiblie par suite des pertes d'hommes résultant de la guerre; mais elle ne disparaîtra pas.

Je sais que, dans les relations entre les Allemands et les Anglais, les Français et les autres alliés, interviendra un sentiment de méfiance et de répulsion que le Kaiser, leurs princes, leurs chefs, leurs officiers, leurs soldats et leurs professeurs ont paru prendre à tâche d'exciter et de développer par leurs actes odieux, leurs théories féroces destinées à en faire l'apologie, leurs prétentions insolentes, leurs défis mégalomanes et leurs aveux d'espionnage.

Mais quels obstacles apporteront ces sentiments aux échanges nécessités par les besoins réciproques? Il est impossible de le prévoir.

Au fur et à mesure du progrès économique, les échanges deviennent impersonnels. La poissonnière du vieux temps affirmait à sa cliente que c'était par sympathie pour elle qu'elle lui vendait du poisson plus ou moins frais à un prix

---

1. V. Yves Guyot. *Les Causes et les Conséquences de la guerre*, partie V, ch. VI, p. 360.

dont elle pouvait rabattre la moitié sans difficulté. Maintenant, le marchand de blé de Liverpool ne connaît pas le cultivateur du Dakota qui a porté son blé dans un élévateur où il l'a warranté et d'où il est expédié en Europe, à destination d'un port qui peut changer en cours de route. Ce qu'on achète et ce qu'on vend, c'est la marchandise en elle-même. Cette évolution du commerce est une des manifestations les plus caractéristiques de la séparation de l'homme et de la chose qui est une des caractéristiques les plus importantes de l'évolution humaine.

Nous ne nous plaçons donc qu'au point de vue de cette marchandise.

On peut distinguer les objets en cinq classes :

1° Ceux pour lesquels les Allemands ne peuvent faire concurrence aux Français ;

2° Ceux pour lesquels les Français ne peuvent faire concurrence aux Allemands ;

3° Ceux pour lesquels nous sommes en concurrence avec les Allemands, mais avec avantage de notre côté ;

4° Ceux pour lesquels les Allemands sont en concurrence avec avantage de leur côté ;

5° Ceux pour lesquels la principale concurrence vient de pays alliés ou neutres.

Nous allons examiner, à ces divers points de vue, un certain nombre d'objets qui sont échangés entre le Royaume-Uni d'un côté, la France et l'Allemagne de l'autre.

Les Anglais divisent, comme nous, les objets importés et exportés en trois grandes classes :

1° Objets d'alimentation, auxquels ils joignent le tabac;

2° Matières destinées à l'industrie (Raw materials) ;

3° Objets fabriqués (manufactured articles).

Les objets sont classés par ordre alphabétique anglais.

III. — Les objets d'alimentation.

En raison de l'ordre alphabétique, le premier objet est :

Aerated and mineral waters

	Import. de France.		Import. d'Allemagne.		Excédent d'import. en faveur de l'Allemagne.
	Nombre.	Valeur en 1000 fr.	Nombre.	Valeur en 1000 fr.	
	—	—	—	—	—
Douzaines de bouteilles.....	660 700	3 243	866 325	4 006	1 763

Il y a une dizaine, d'années notre importation d'eau minérale était insignifiante. L'eau qu'on offrait partout était l'Apollinaris. Mais depuis quelques années l'Apollinaris a été refoulée par la source Perrier, eau exclusivement chargée de gaz naturel, qui est bien française. Je connais cette source depuis 1880, époque où elle fut achetée moyennant 40 000 francs par mon ami le docteur Perrier, mort il y a deux ans. Il ne put trouver les concours qui lui auraient permis d'en organiser en France l'exploitation en grand. Il en faisait une exploitation locale, sous le nom d'eau de Vergèze. Un des frères de M. Hamrsworth, maintenant lord Northcliffe, venu en France pour apprendre le français, voyageait avec son professeur quand il tomba malade à Tarascon. Dans une promenade, son professeur eut soif, trouva cette eau dans une auberge, en fut enthousiasmé, la fit goûter à son élève; et, celui-ci, avec le concours de ses frères, a fait de cette source, qui reçut le nom de son propriétaire, une très grande affaire. Sa production annuelle doit dépasser 10 millions de bouteilles, en laissant perdre une énorme quantité d'acide carbonique. Elle pourrait atteindre le chiffre de 170 000 bouteilles par jour. Le Royaume-Uni a gardé, en 1913, 661 000 douzaines de bouteilles d'eaux minérales françaises; il en prend 826 000 contre 879 000 à l'Allemagne.

Les intérêts britanniques dominent dans l'exploitation de la source Perrier; mais cette exploitation se fait dans le département du Gard; et on peut être certain qu'elle ne cessera de se développer en refoulant l'*Apollinaris* à laquelle elle est très supérieure comme qualité.

Quant aux vins, notre importation a reculé dans la Grande-Bretagne depuis la surtaxe qui, établie en 1899, dans un but fiscal, au moment de la guerre du Transvaal, aboutit à une moins-value. Cependant le gouvernement britannique n'a pas osé la supprimer. En la maintenant, il flatte les *teetotallers*, qui voudraient condamner leurs compatriotes et leurs contemporains à l'eau pure, pour le plus grand bénéfice des eaux minérales, dont les sociétés s'associent généreusement à leurs campagnes. Il flatte en même temps les passions démagogiques en disant : « le vin, c'est la boisson du riche! il ne doit pas être dégrevé. » Et nous avons vu, il y a quelques mois, M. Lloyd George proposer d'en augmenter la taxe.

Voici les chiffres comparés de la vente du vin dans le Royaume-Uni en 1913 :

	Hectolitres.	1000 francs.	Excédent pour la France. (Valeur en 1000 fr.)
France.....	130 900	48 560	41 462
Allemagne.....	39 730	7 098	»

Ce ne sont pas les Allemands qui nous ferment le marché des vins de l'Angleterre. Ils n'ont que 112 000 hectares de vignes tandis que la France en a 1 689 000. De 1908 à 1912, leur production a été de 2 189 000 hectolitres et la nôtre de 49 558 000 hectolitres. Je ne parle pas de la qualité. Si quelques vins du Rhin et de la Moselle se présentent avec une saveur respectable, le Johannisberg ne vaut pas le Chateau-Yquem, et aucun de ces vins n'approche des nôtres.

Le vin de Porto est le grand concurrent des vins français. En Écosse, ce vin à 20 degrés d'alcool ne semble pas plus fort que du Bordeaux. Les Portugais ont vendu, en 1913, pour 19 900 000 francs, près de la moitié du montant de nos ventes.

Le développement de notre commerce de vins dans le Royaume-Uni ne se heurte donc à la concurrence allemande que d'une manière fort restreinte.

Il en est de même pour les alcools et spiritueux :

	Hectolitres d'alcool pur.	Valeur en 1000 fr.	Excédent de l'import. pour la France. (Valeur en 1000 fr.)
France.....	30 661	18 587	17 738
Allemagne.....	4 342	849	»

L'importation du *Brandy* qui avait reculé, en 1910, a augmenté en 1911, 1912, 1913. Ce n'est point la concurrence allemande qui menace d'en restreindre la consommation ou d'en empêcher le développement dans le Royaume-Uni. Ce sont les mesures fiscales, les croisades sous prétextes hygiéniques contre un des produits les plus exquis du monde, qui prouve le raffinement de civilisation auquel sont parvenus les hommes capables d'obtenir et capables d'apprécier un verre de fine champagne. C'est encore dans les clubs de Londres qu'on trouve la meilleure.

L'Académie de médecine de Paris vient de revenir contre la proscription générale que certains de ses membres lui avaient proposée et à laquelle, je crois, elle s'était ralliée.

Elle vient de permettre « un petit verre exceptionnellement et seulement après le repas ».

C'est une concession.

Pour d'autres produits, l'Allemagne a une supériorité que nous serons bien forcés d'accepter.

Nous n'importons pas dans le Royaume-Uni 1 litre de bière tandis qu'elle en a importé, en 1913, 68 623 hectolitres pour 3 012 000 francs. Nous n'y envoyons pas de houblon, tandis que l'Allemagne en envoie 1 334 tonnes valant 4 964 000 francs. Nous sommes obligés d'en importer nous-mêmes : et, sauf dans le département du Nord, la bière n'est qu'une boisson accessoire pour les Français, tandis qu'elle est une grande industrie pour l'Allemagne.

Quand on entrait, à l'Exposition de 1900, dans la section de l'agriculture allemande, on se trouvait en face d'un large tableau donnant la hiérarchie des principales industries de l'Allemagne par rang d'importance. En tête, venait avec une grande avance, la Brasserie. Ce tableau n'était pas reproduit dans le catalogue général de l'Exposition. Mais relativement à la quantité produite, l'exportation de la bière allemande est insignifiante. La bière voyage difficilement. Les Allemands la gardent pour eux; et elle leur rend le mauvais service de leur donner, ce qu'on appelle à Munich, « le cœur de bière ».

L'Allemagne expédiait beaucoup plus de sucre que nous à la Grande-Bretagne.

	France.		Allemagne.		Excédent de l'Allemagne.
	Tonnes.	Valeur 1000 fr.	Tonnes.	Valeur 1000 fr.	
Sucre raffiné...	26 560	8 996	465 145	155 131	146 135
Sucre brut.....	»	»	472 026	119 296	119 296

Notre production n'atteint pas la quantité de sucre exportée par l'Allemagne dans le Royaume-Uni[1].

Betteraves à sucre (1908-1913)

	1000 hectares.	Tonnes.	Production par hectares. (Kilogr.)
Allemagne.....	485	13 290 000	273 100
France.....	241	5 868 000	243 500

1. *Annuaire de statistique agricole* (1908-1912), publié par *l'Institut international d'agriculture de Rome.*

Sucre brut

	1 000 hectares.	Tonnes.	Production par hectare. (Kilogr.)
Allemagne.....	»	2 078 000	»
France.....	»	687 000	»

Quels que soient les résultats de la guerre, elle ne détruira pas l'industrie du sucre en Allemagne. Notre exportation continuera d'en trouver la concurrence; mais, de plus, l'Angleterre s'étant dégagée de la convention de Bruxelles, elle se heurtera à l'exportation des sucres russes dont la production n'a cessé d'augmenter et qui, en 1910-1911 et en 1912-1913 a atteint près de 1 900 000 tonnes.

Enfin, il ne faut pas oublier les sucres de canne : de 1908 à 1912, la production des sucres de betteraves a été de 7 050 000 tonnes, celle des sucres de canne s'est élevée à 7 436 200 tonnes, dont 2 177 000 dans l'Inde, 1 583 000 à Cuba, 1 189 000 à Java.

L'importation des céréales dans le Royaume-Uni, venant de la France et de l'Allemagne, grains et farines (y compris le riz), s'élevait aux chiffres suivants en 1913 :

	Tonnes.	Valeur en 1000 fr.	Excédent de l'Allemagne en 1000 fr.
France.....	19 955	4 964	»
Allemagne.....	278 394	54 104	49 140

Nous avons dû importer, en 1913. d'Allemagne, pour 87 millions de francs de céréales. Nous ne pouvions, par conséquent, lui faire concurrence pour en exporter dans le Royaume-Uni.

Sur les 54 104 000 de son exportation, l'avoine compte pour plus de 28 500 000 francs.

L'Allemagne en produit beaucoup plus que la France.

Moyenne de 1908-1913

	1000 hectares.	Tonnes.	Rendements par hectares. (Quintal.)
France.....	3 843	5 070	12,4
Allemagne ..	4 290	8 189	19,0

Cependant l'Allemagne en importait plus qu'elle n'en exportait : la France était obligée aussi d'en importer, mais son exportation était à peu près nulle.

Avoine (1908-1912)

	Importations. (Tonnes).	Exportations. (Tonnes).
France.....	515 942	382 676
Allemagne.....	303 892	18

Notre production en pommes de terre est très modeste par rapport à celle de l'Allemagne.

Moyenne de 1908-1913

	1 000 hectares.	Tonnes.	Rendements par hectares. (Tonnes.)
France.....	1 552	14 003 653	9,0
Allemagne ..	3 315	44 220 212	13,3

Mais les pommes de terre cultivées en Allemagne sont surtout destinées à la distillerie et à l'alimentation du bétail. Les pommes de terre que nousfournissons aux anglais, sont des pommes de terre de bonne qualité destinées à l'alimentation humaine ; aussi si notre importation, dans le Royaume-Uni, est inférieure comme quantité, elle est supérieure comme valeur.

	Tonnes.	Valeur (1000 fr.)	Excédent pour la France. (1000 fr.)
France.....	72 980	13 557	2 931
Allemagne...	115 335	10 626	»

Voici un certain nombre de produits pour lesquels notre supériorité est incontestable.

	France.		Allemagne.		Excédent pour la France.
	(Tonnes.)	1000 fr.	(Quantité.)	1000 fr.	
Huile d'olive.....	885	1 723	0	0	»
Noix, noisettes, amandes.....	10 515	6 778	0	0	»
Poires crues.....	3 890	2 487	680	202	2 185
Oignons, tomates et autres légumes.	»	7 907	0	0	»
Prunes fraîches...	5 610	5 040	11 500	3 780	1 260

Comme quantité, l'Allemagne a dépassé la France pour les prunes; mais comme prix, la France dépasse l'Allemagne. Il y a prunes et prunes.

Nous avons le monopole des fraises. Sur 645 000 francs qui ont été importés par le Royaume-Uni, la France en a fourni près de 610 000 francs. La différence venait de Hol-

lande. Ce résultat est très beau; mais il ne faut pas nous faire d'illusion sur l'importance des chiffres qui représentent les fruits et les légumes.

Le tabac brut? est-ce que nous en avons à en offrir en Angleterre. Nous en produisons 199 000 quintaux; l'Allemagne en produit 319 000. Mais qu'est-ce que le tabac brut qu'y envoie l'Allemagne? C'est du tabac qui arrive à Brême où l'administration des tabacs français faisait elle-même pour environ 4 millions d'achat par an.

IV. — Comment en voulant remplacer les produits allemands on ne trouve que les produits danois, russes ou britanniques.

Le rapport de M. Corbes : *Angleterre. Concurrence aux produits allemands et austro-hongrois* dit :

Il est des articles sur lesquels nous perdons régulièrement, et ce sont surtout des produits agricoles.

Je n'en tirerai qu'une conclusion : c'est que le manque d'organisation est responsable de cette baisse.

Nous voici revenus à la fameuse « organisation » par laquelle l'Empire allemand fonde ses prétentions à l'hégémonie du monde ; et j'admirais le consul français qui, parlant comme Ostwald, allait opposer notre état de désorganisation à l'organisation germanique.

Je me trompais. Au point de vue agricole, il n'en dit pas un mot. Il ne parle que du Danemark : et alors, contrairement au titre de son rapport, le commerce des produits agricoles qu'il s'agirait de remplacer n'est pas le commerce allemand, c'est le commerce d'un petit pays neutre, le Danemark.

Le Danemark, entièrement organisé en syndicats de production et de vente, a pris notre place sur le marché des produits agricoles. Il y a en Danemark, près de 800 coopératives pour la vente des œufs, 34 abattoirs coopératifs, et 1 100 laiteries coopératives.

Aussi ce pays nous a, depuis peu d'années, dépassé de très loin.

Depuis peu d'années? il y a longtemps que le Danemark a donné une grande extension à ses exportations agricoles[1].

1. Voir *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque*, publié sous la direction de Yves Guyot et A. Raffalowich. Art. *Danemark*, par D. Bellet.

Le Danemark a de nombreuses sociétés coopératives ; la propriété y est très divisée. Plus ces sociétés coopératives sont nombreuses, moins elles ont chacune d'importance.

Elles valent ce que valent les individus qui les forment. C'est se payer de mots que d'attribuer aux « sociétés coopératives » une vertu propre. Elles ne peuvent être utiles que si elles donnent un caractère industriel à la production agricole.

Le Danemark a une superficie de 38 968 kilomètres carrés, soit à environ 3 000 kilomètres près, la superficie des cinq départements de la Bretagne, dont plus de 25 000 kilomètres pour le Jutland couvert de landes ravagées par les vents d'ouest. Cependant il y a vingt ans on comptait que 80 p. 100 de la superficie était productive : la statistique actuelle compte que 94,5 p. 100 en est productive[1]. En 1890 la population était de 2 172 000 têtes ; en 1911 elle était de 2 775 000, présentant une densité kilométrique de 70,8 habitants, un peu plus faible que celle de la France qui est de 73,8.

Le commerce spécial du Danemark est de :

	Importations.	Exportations.
	(Millions de francs.)	
1870	236,6	165,6
1880	318,3	275,2
1890	429,9	227,3
1897	561,1	448,6
1912	1 080,0	823,0
1913	1 070,0	864,0

Le total pour 1913 s'élève à 1 940 millions. C'est un chiffre de 692 francs par tête, soit de 45 p. 100 en plus par tête que le commerce français et que le commerce allemand.

Le *Board of trade* indique le commerce suivant entre le Royaume-Uni et le Danemark.

	Importations du Danemark.	Exportations du Royaume-Uni dans le Danemark.
	(En millions de francs.)	
1910	489,2	135,0
1912	552,5	140,0
1913	595,0	145,0
1914	648,5	145,0

1. *Annuaire international de statistique agricole en* 1911 *et* 1912 (Institut international de statistique). Rome, 1914.

Les trois grosses importations du Danemark dans le Royaume-Uni sont :

	1913.
	(Millions de francs.)
Le beurre	267,3
Les œufs	58,0
Le lard salé (*Bacon*)	223,9

Les importations de beurre venant de la France et de l'Allemagne, sont :

	Tonnes.	Valeur en 1000 fr.	Excédent de la France en 1000 fr.
France	11 647	35 254	35 200
Allemagne	18	50	»

L'importation de beurre d'Allemagne dans le Royaume-Uni n'est donc pas la cause de notre recul. Notre plus gros concurrent, c'est le Danemark; mais il y en a d'autres.

Voici les importations de beurre pendant quelques années, de 1905 à 1914 finissant le 30 juin (en tonnes de 1016 kilogrammes)[1].

	Australie.	Danemark.	France.	Russie.	Total général.
			(1000 tonnes.)		
1905	23,3	83,5	17,0	20,2	203,9
1908	22,4	91,2	16,9	30,5	201,1
1911	44,4	88,4	14,6	30,2	222,8
1913	26,4	82,5	13,2	35,2	199,3
1914	26,0	88,9	11,3	41,0	213,4

Le Danemark n'est pas le seul fournisseur de beurre au Royaume-Uni. Il en fournit à peu près pour 40 p. 100; puis viennent la Russie et l'Australie. Nous ne nous trouvons donc pas en présence d'un seul concurrent : nous nous trouvons encore en présence de l'Australie et de la Nouvelle Zélande qui, en 1913, ont fourni 39 830 tonnes et, en 1914, 42 726 tonnes et de la Russie, sans compter la Suède et la Hollande.

En France, les importations et les exportations de beurre pour tous pays donnent les chiffres suivants :

---

1. *Rapport de la Chambre de commerce française de Londres*, 1914, p. 164.

Beurre

	Importations.		Exportations.	
	1000 kilogr.	Millions de fr.	1000 kilogr.	Millions de fr.
1901.....	6,1	18,9	19,5	58,4
1903.....	4,6	13,0	27,0	41,6
1907.....	6,6	20,0	15,7	46,0
1908.....	5,6	16,8	19,9	58,4
1910.....	4,8	14,7	21,9	65,6
1911.....	9,0	28,7	12,8	41,1
1912.....	6,4	19,9	17,0	53,7

Nos exportations dépassent nos importations de 165 p. 100 en quantités et de 170 p. 100 en valeur ; importations et exportations restent à peu près dans le même rapport, sauf l'augmentation de l'importation, en 1911, qui fut une conséquence de la sécheresse. Nous restons stationnaires : et je ne vois pas comment la guerre changerait ces conditions.

Le prix moyen de beurres salés premier choix par Cwt (50 kg.8) pendant les dix années 1905 à 1914 se classe sur le marché de Londres de la manière suivante :

	Sh. d.		Sh. d.
Danemark.....	120 6	Australie.....	110 0
France.....	118 3	Russie.....	106 6
Nouvelle-Zélande...	113 0		

Cependant le bon beurre français frais, dit d'Isigny, se vendait, sur le marché de Londres, avant la guerre, 2 pence (0 fr. 20) par livre (de 453 gr.) de plus que le beurre danois.

Mais le beurre très fin est extrêmement délicat. Il ne se conserve pas. Il supporte mal les voyages et les changements de milieu.

Le beurre danois est beaucoup plus résistant : et voici pourquoi.

La première fois qu'en Danemark je parlai de la question des beurres, je dis :

— Je connais, en France, une beurrerie qui est bien tenue et bien dirigée. Son beurre à un goût neutre. Il est bon, mais il n'a pas de finesse. J'attribue ce défaut à ce qu'on y mélange du lait venant de vaches dont les unes pâturent dans de bonnes prairies et dont les autres n'ont qu'une pauvre alimentation.

Les spécialistes danois, auxquels j'avais été présenté, sourirent avec un certain dédain et me répondirent :

— En Danemark, l'alimentation de la vache, le goût que peut avoir son lait, nous sont indifférents. Nous pasteurisons

la crème à 90 degrés. Elle perd toute espèce de goût. Nous y ajoutons ensuite des ferments que vendent les marchands d'instruments de laiterie, mais chaque laiterie entretient ses propres ferments qui donnent un goût particulier à son beurre. Nous avons ainsi des marques de beurre.

Cette pasteurisation de la crème a l'avantage d'assurer au beurre des qualités de conservation que n'a pas le beurre fait avec de la crème qui n'y a pas été soumise. Son ensemencement par des ferments entretenus donne une saveur spéciale et uniforme au beurre, et le consommateur demande surtout l'unité de produits.

Mais ce goût du beurre danois ainsi préparé est factice. Il a été ajouté à la crème. Il n'y est pas intimement lié. Je me rappelle certain beurre que, pendant une année, on servit au breakfast dans un des meilleurs hôtels de Londres. Comme le bon beurre doit avoir un petit goût de noisette, le fabricant de ce beurre avait développé le goût de noisette dans son ferment, de sorte que le beurre avait contracté un goût de vieilles noisettes sèches. Il était détestable.

Le beurre danois est du beurre industriel qui, au point de vue de la consommation courante, a des qualités incontestables de nature à lui assurer une large clientèle.

Les Allemands envoient des œufs.

	Valeur en 1000 fr.	Excédent de la France en 1000 fr.
France	8 140	2 622
Allemagne	5 518	»

Mais les Danois en envoient pour plus de 58 millions de francs et les Russes pour 119 millions de francs.

En 1892, d'après les chiffres de la douane française, nous en exportions pour 20 537 000 francs; en 1902, nous sommes tombés à 11 853 000 francs; en 1910 à 10 540 000 francs; et en 1911, 1912, 1913 à une moyenne de 8 500 000 francs.

Mais ce n'est pas l'Allemagne qui est notre grand concurrent.

Les Danois envoient pour 224 millions de francs de *Bacon* (lard salé) au Royaume-Uni. Ni la France, ni l'Allemagne, malgré ses 20 millions de porcs, ne lui en envoient.

D'après le recensement, déjà vieux, de 1909, le Danemark avait 2 254 000 têtes d'espèce bovine, dont 1 282 000 vaches laitières, soit 614 par 1 000 hectares; la France en avait 14 705 dont 7 745 000 vaches laitières, soit 364 par 1 000 hectares.

Les Danois exportent parce qu'ils pratiquent une agriculture intensive dans un mauvais climat.

L'auteur du rapport *Angleterre : Concurrence aux produits allemands et austro-hongrois*, a oublié un dernier point. Les Danois n'ont pas demandé des droits protecteurs pour défendre leurs vaches, leurs porcs contre l'étranger et se maintenir dans leur routine. Ils se sont occupés de produire dans de bonnes conditions, et ils ont réussi. Tel est le conseil à donner aux agriculteurs français, et c'est celui que se garderont bien de donner les fonctionnaires du gouvernement. Voici le fait acquis.

L'auteur du rapport intitule son chapitre : *Pourquoi le commerce français doit remplacer en Angleterre le commerce allemand*; et, pour les produits agricoles, il ne parle que des Danois auxquels nous n'avons pas à faire « de guerre économique ». Il déclare en même temps que ce sont nos produits agricoles qui subissent la baisse la plus continue.

Enfin, il faut tenir compte du prix de revient et du prix de vente. Quand, dans le département d'Ille-et-Vilaine, j'ai parlé plusieurs fois de l'exportation du beurre en Angleterre, on m'a répondu : « Nous le vendons tout aussi bien en France. A quoi bon aller chercher ce débouché? »

Des fermiers, dans ce département, payent leur fermage avec leur beurre. Cela leur suffit. Je ne dis pas qu'ils ne puissent pas faire mieux. Jusqu'à présent les entreprises beurrières n'y ont pas réussi; mais ce n'est pas de la faute des Allemands.

V. — Les matières premières

Pour certaines matières, les Allemands ont une supériorité contre laquelle il est inutile d'essayer de lutter.

	France.		Allemagne.		Excédent en faveur de l'Allemagne.
	Tonnes.	Valeur en 1000 fr.	Tonnes.	Valeur en 1000 fr.	
Pâte de bois.....	6 845	1 890	44 964	9 626	7 736
Huile (*coco brut*) non raffinée....	»	219	19 785	21 609	21 382
Huile de palme...	»	»	4 560	4 662	4 662
Pétrole (hectolitres).....	»	»	182 885	4 611	4 611
Fourrures et peaux non préparées (ventes).....	»	604	1 723 005	9 936	9 332

Pour la pâte de bois, l'Allemagne a une superficie forestière beaucoup plus considérable que celle de la France. Mais c'est peu de chose relativement aux 115 millions de francs que le Royaume-Uni a importé de Suède, de Norvège, et de Russie. Quant à l'huile de coco non raffinée qui sert à la fabrication de la margarine, elle ne vient pas des territoires allemands : ce n'est qu'une réexportation. La France n'en fournit que pour une quantité insignifiante. Mais il en est autrement pour l'huile de coco raffinée. L'Allemagne en fournit 10 529 tonnes valant 13 129 000 francs, et la France 9 595 tonnes valant 11 294 000 francs. Il est vrai qu'en 1909 l'Allemagne n'en fournissait que pour 273 000[1].

Pour d'autres matières premières, la France a la supériorité.

	France.		Allemagne.		Excédent en faveur de la France.
	Tonnes.	Valeur en 1000 fr.	Tonnes.	Valeur en 1000 fr.	
Laines de toutes sortes.....	10 465	40 856	2 188	5 241	35 615
Minerai de fer....	332 000	6 225	»	»	6 225
Plumes de parure.	252	12 978	217	7 332	5 746
Fleurs fraîches....	»	4 485	»	»	4 485
Soie brute.....	87	4 161	»	»	4 161

Les Allemands ne peuvent pas nous enlever le monopole des fleurs fraîches, ni des minerais de fer, pas plus que nous ne pouvons expédier plus de pâte de bois qu'eux.

La guerre ne changera pas ces conditions.

VI. — Les objets fabriqués

Pour les produits suivants, nous avons une supériorité que nous devons maintenir :

	France.	Allemagne.
	(Millions de francs.)	
Vêtements confectionnés.....	43 024	32 004
Automobiles, cycles.....	54 172	38 284
Soie ouvrée, rubans.....	134 994	36 038
Laine filée.....	37 931	13 437
— divers.....	80 131	44 967
Fleurs artificielles.....	11 349	7 086
Aéronefs.....	4 511	»
Platine ouvré ou non.....	7 566	»

1. *Rapport de la Chambre de commerce française de Londres*, p. 175.

Mais nous n'avons pas seulement l'Allemagne pour concurrente; et la question ne se pose pas avec la simplicité qui semblerait résulter de ces deux colonnes de chiffres.

Pour les pièces de pure soie, ce n'est pas l'Allemagne que nous trouvons comme concurrente importante. Tandis que nous en importons dans le Royaume-Uni, pour 98 358 000 fr., la Suisse en importe pour 43 700 000 francs; le Japon, pour 27 millions; l'Italie, pour 18 millions : l'Allemagne arrive avec moins de 1 550 000 francs.

Pour les rubans de soie pure, la France atteint 28 millions de francs; l'Italie, plus de 20 millions; l'Allemagne n'arrive qu'à 335 000 francs.

Pour les dentelles de pure soie, la France a un véritable monopole : 9 500 000 francs sur 9 650 000 francs.

Mais pour les mélangés, l'Allemagne se montre supérieure à la France.

Importations dans le Royaume-Uni

	France.	Allemagne.	Suisse.
	—	— (1 000 fr.)	—
Mélangés en pièces.....	1480	43 000	7616
Rubans mélangés.....	324	12 264	10 400

Les droits prohibitifs sur les filés de coton fins sont une des causes qui empêchent, en France, l'exportation des tissus et des rubans mélangés. Tant qu'ils seront maintenus, l'Allemagne et la Suisse auront l'avantage d'avoir cette matière première à meilleur compte que la France. On le sait à Saint-Etienne et à Lyon[1]. Les victoires sur les champs de bataille sont impuissantes à changer les conditions de production qui assurent ou ferment les débouchés. Aucun traité de paix ne pourra défendre aux Allemands de faire des tissus de soie ou des rubans de soie mélangés.

Pour les colles et gélatines, nous venons à peu près à égalité avec l'Allemagne et la Belgique. C'est le régime libéral de la Belgique qui lui donne cette expansion. La fabrique la plus importante de colle a été fondée par un Français qui, à cause des droits de douane, ne trouvait pas en France la matière première.

---

1. Voir Conférence de M. Yves Guyot, à Saint-Etienne. *Publications de la Ligue du libre-échange.*

Pour les pipes à tabac, la France, grâce aux fabricants de pipes de racine de bruyère de Saint-Claude, en envoie pour plus de 6 millions de francs sur une importation totale de 6 500 000 francs.

Voici des produits pour lesquels nous pouvons faire un effort :

	France.	Allemagne.
	(Mille francs)	
Cuirs manufacturés	32 281	74 222
Fil de lin	3 480	2 156
Peaux et fourrures travaillées	15 731	27 212
Papiers de toutes sortes	6 052	41 613
Matières colorantes et de tannage	13 482	44 109
Produits chimiques	10 214	45 320
Verres à vitres et autres bouteilles	3 396	30 339
Jouets et jeux	3 321	28 675
Brosses et balais	1 992	3 924
Boutons	2 697	7 868
Pendules et pièces d'horlogerie	1 640	8 171
Articles de Paris	8 473	13 341
Caoutchouc manufacturé (pneumatiques exceptés)	1 498	8 095

L'outillage mécanique a été surtout fourni par les États-Unis qui en ont envoyé pour une valeur de plus de 90 millions de francs dont 70 millions ont été retenus dans le Royaume-Uni. L'Allemagne n'arrive qu'à 57 millions. Mais il ne faut pas oublier que le Royaume-Uni est un grand atelier de mécanique. S'il a reçu, en 1913, pour 180 millions de machines, il en a exporté pour 700 millions. Le plus important concurrent que nous trouvons, c'est lui-même; ensuite viennent les États-Unis.

Pour les couleurs tirées de la houille, l'Allemagne a vendu dans le Royaume-Uni :

	Alizarine et anthracine.	Aniline et naphtaline.	Indigo synthétique.
		(1 000 fr.)	
Mille francs	6 780	34 600	1 920

La Suisse seule a vendu pour un chiffre important d'aniline et de naphtaline, 3 660 000 francs.

Quant aux extraits pour tannerie, dont le total se monte à un peu plus de 23 millions de francs, la France en expédie pour près de 11 millions de francs; vient ensuite l'Argentine, pour 4 700 000, et l'Italie, pour 2 200 000 francs.

Pour la verrerie de tout genre, notre importation dans le Royaume-Uni représente à peu près le sixième de celle de l'Allemagne : mais pour les verres à vitres et cylindres, la Belgique arrive en tête avec plus de 13 700 000 francs et pour les glaces avec 11 600 000 francs.

Le *Rapport de la Chambre de commerce française de Londres* fait observer qu'une partie des chiffres placés au crédit de la Hollande et de la Belgique était d'origine française, nos manufactures du Nord et du Nord-Est se servant des ports de Rotterdam et d'Anvers, parce que le transport terrestre maritime est meilleur marché et plus régulier par ces ports que par les ports français. C'est possible; mais cependant, tout le monde connaît la puissance de la verrerie de Charleroi qui ne travaille que pour l'exportation[1].

En tout cas, ce n'est pas la concurrence allemande qui domine : c'est la concurrence de la Belgique.

Pour les bouteilles et flacons, nous venons immédiatement après l'Allemagne avec 4 millions contre 10 millions et demi.

L'Allemagne a vendu 667 000 douzaines de balais et de brosses pour 3 934 000 francs, tandis que nous n'en avons vendu que 224 747 douzaines pour 1 992 000 francs, mais la Belgique en a vendu pour 3 145 000 francs.

Nous avons vendu 23 931 douzaines de paires de chaussures en cuir, en 1912, pour 2 774 000 fr.; l'Allemagne, pour 1 810 000 sur 30 988 douzaines de paires de chaussures; mais nos vrais concurrents sont les États-Unis, pour 8 810 000 fr., et la Suisse, pour plus de 4 800 000 francs.

Pour les porcelaines, nous avons reculé de 7 millions en 1909 à un peu plus de 2 millions en 1913; l'importation allemande reste inférieure de près de 50 p. 100; mais elle tient la tête avec les demi-porcelaines et faïences pour un chiffre de 15 millions et demi, tandis que nous n'atteignons pas 1 500 000 francs.

Nous fournissons pour 1 124 000 francs de broderies et travaux d'aiguille; l'Allemagne en fournit pour 13 978 000 francs; mais cet article appartient réellement à la Suisse dont les importations montent à plus de 63 millions de francs.

Pour les dentelles et guipures de coton, le rapport de la Chambre de commerce française de Londres fait remarquer

---

1. Voir Yves Guyot, dans *Industrie et Industriels*, une citation de M. H. Lambert, verrier à Charleroi.

que les chiffres portés au compte de la France sont trop élevés et que ceux portés au compte de la Suisse sont trop bas; la majorité des envois de la Suisse n'ont fait que transiter; autrement, nous en importerions dans le Royaume-Uni pour 27 millions de francs et les Allemands, pour 28 millions de francs.

Les exportations de coton en fils ou en tissus, françaises et allemandes, donnent les chiffres suivants :

	France.		Allemagne.		Excédent Allemagne.
	Tonnes.	1 000 fr.	Tonnes.	1 000 fr.	1 000 fr.
Fils de coton.....	175	491	2 669	8 473	7 982
Cotons en pièces ou manufacturés					
Mercerie.....	»	18 738	»	155 783	137 783

Les importations allemandes dans la Grande-Bretagne sont dues à un *dumping* forcé. Ce sont des liquidations.

On se fait des illusions sur l'importance de certaines exportations. Certes, l'industrie des appareils électriques a pris un énorme développement en Allemagne, mais l'exportation de ses appareils électriques dans le Royaume-Uni ne s'élève qu'à 20 756 000 francs. La nôtre, il est vrai, n'est que de 2 621 000 francs. Généralement on croit que le chiffre des importations allemandes est beaucoup plus élevé.

Ces quelques explications montrent que, pour nous rendre compte de la situation actuelle du commerce français dans un pays, il faut comparer : 1° le chiffre total des importations de ce pays; 2° les chiffres non seulement du commerce de la France et de celui de l'Allemagne, mais celui des autres nations. L'Allemagne n'est pas notre seul concurrent.

Il faut aussi examiner ce qu'exporte ce pays.

VII. — Exportation du Royaume-Uni en France et en Allemagne.

Comme objets d'alimentation le Royaume-Uni fournit pour 76 millions de francs de poissons frais et en barils à l'Allemagne, dont 94 p. 100 sont des harengs.

Cette importation prouve l'infériorité des pêches maritimes allemandes qui n'ont atteint, en 1913, qu'une valeur de 58 millions de francs.

Le plus gros chiffre d'exportation de la Grande-Bretagne en France et en Allemagne est la houille :

	Tonnes.	Valeur en 1000 fr.	Excédent en France. 1000 fr.
France.....	13 229 500	208 958	74 239
Allemagne.....	9 108 610	134 719	»

Pour la France, ce chiffre n'est pas étonnant. Année courante, nous consommons plus de 56 millions de tonnes et nous n'en produisons que 40. Mais l'Allemagne? Après la Grande-Bretagne, elle est la plus grande productrice de houille de l'Europe : 176 millions de tonnes! et cependant elle importe une quantité de houille anglaise, presque égale, à celle des deux tiers de l'importation de la France !

Oui, parce que la plupart des villes d'Allemagne, Berlin comprise, consomment dans leurs usines à gaz du charbon de Newcastle qui leur donne du goudron de qualité supérieure pour leurs matières colorantes. Cela prouve que ce n'est pas la matière première qui fait défaut à la Grande-Bretagne pour les teintures dérivées de la houille.

Enfin, à Hambourg, on préfère pour les steamers le charbon de Cardiff à celui de la Ruhr.

En dehors de la houille, les Anglais ont envoyé comme matières premières :

	France.		Allemagne.		Excédent en Allemagne 1000 fr.
	Tonnes.	Valeur en 1000 fr.	Tonnes.	Valeur en 1000 fr.	
Laines de toutes sortes.....	279	882	3 663	13 960	13 078
Chiffons de laine..	1 376	2 028	3 146	4 702	2 674
Déchets de laine..	776	2 232	1 991	6 678	4 446
Résidus de laine peignée.....	589	1 713	3 610	13 640	11 927

Comme objets d'industrie textile, le Royaume-Uni envoie en France et en Allemagne :

	En 1000 francs.	
Fils de coton.....	15 150	129 656
Tissus de coton.....	17 790	61 385
Laine filée.....	4 211	73 894
Draps.....	44 487	52 684

Nos droits de douane empêchent l'importation en France des fils de coton fins, au grand détriment des dentelles de

Calais, des tissus mélangés de Lyon et de Saint-Étienne. Etablis, contre l'industrie britannique, ils n'ont pas contribué à ouvrir des débouchés à nos produits dans le Royaume-Uni. Ces chiffres indiquent que l'Allemagne est un beaucoup meilleur client pour les textiles britanniques que la France.

Malgré les droits de douane, la France et l'Allemagne sont obligées de s'adresser au Royaume-Uni :

	En France.	En Allemagne.
	(1000 fr.)	
Industries métallurgiques, fers, aciers.....	39 746	34 422
Mécaniques et outils.....	60 427	47 590

L'Angleterre est sans rivale pour les métiers destinés aux industries textiles. Les droits de douane n'ont pas plus développé cette industrie en Allemagne qu'en France. Ils ne servent qu'à augmenter le prix de revient de l'outillage de ces industries[1]. Un industriel de Manchester m'a dit qu'ayant des intérêts dans une filature de coton d'Eberfeld, il avait constaté que son installation avait coûté deux fois et demie ce qu'elle aurait coûté dans le Lancashire.

Les pays étrangers échangent des produits qui ont la même rubrique de douane : mais le plus souvent ces produits ne sont pas identiques. Il y a houille et houille. De là la complexité du commerce international.

VIII. — Question mal posée.

Le chapitre V du rapport de M. Corbes est intitulé : *Les Difficultés*.

Après la guerre, les besoins seront grands ; mais les ressources seront diminuées. Ce ne sera pas le besoin d'acheter qui fera défaut, ce sera le pouvoir d'acheter.

L'auteur du rapport ne parle pas de cette question générale : il met au numéro 1 le transport par mer. La Grande-Bretagne est une île pour l'Allemagne comme pour tous les autres pays. Par conséquent, les difficultés du transport par mer ne nous sont pas spéciales.

L'auteur espère que la réalisation du tunnel sous la Manche la résoudra d'une manière définitive. Nous aussi ; mais la

1. Voir Yves Guyot. *La Science économique*, 4e édit.

construction du tunnel demandera quelque temps : il faut surtout nous préparer à en profiter.

2° *Douanes.* — Le régime, dans les îles Britanniques, est celui du libre-échange. Certains objets ne sont taxés que parce que les similaires, à l'intérieur, payent des droits d'accise. Voici la liste de tous les objets qui sont soumis aux droits par la douane anglaise :

Cartes à jouer; chicorée; cacao; chocolat; préparation de cacao; café; café grillé: fruits secs, conservés; spiritueux; éthyle; sucres divers; confiseries diverses; fruits conservés au sucre; lait condensé ou sucré, poudre de lait; thé; tabac, cigares, cigarettes; vins.

Si une marchandise se compose en partie d'une matière passible de droits, elle acquitte en entier le droit applicable à cette matière. Si elle se compose de plusieurs matières, elle acquitte le droit applicable à la matière la plus fortement taxée.

Le rapport dit :

3° *La langue.* — Toute tentative de commerce avec l'Angleterre doit tenir compte de ce fait qu'à part les très grandes maisons où l'on trouve des employés qui connaissent le français, il est nécessaire de faire toute la correspondance en anglais. Par suite, catalogues, prix courants doivent être rédigés dans la même langue.

A cette difficulté, le remède le plus simple, semble-t-il, serait qu'en France, comme on le fait en Allemagne d'ailleurs et en Angleterre, l'étude d'une langue étrangère, dont la plus intéressante serait l'anglais, fût enseignée dans toutes les écoles primaires.

Soit; mais il n'y aura pas assez de professeurs pour enseigner l'anglais dans toutes les écoles primaires; et ce qui importe, pour le commerce, c'est l'enseignement de l'anglais parlé. Pour en acquérir l'accent, l'élève doit être plongé dans un milieu anglais. Là est la grande difficulté.

J'ai placé de jeunes Français en Angleterre; ils étaient rappelés ensuite par leur service militaire : les maisons qui les avaient reçus, n'en avaient eu que les charges. Elles m'ont toutes déclaré qu'elles ne voulaient pas en prendre de nouveaux.

De petits Allemands arrivaient, ayant eu une instruction qui leur permettait de rendre des services. Comment avaient-ils reçu cette préparation? Voilà ce qui aurait dû être étudié depuis longtemps.

Le rapport ajoute :

4° Défauts ordinaires, et il les énumère : « manque d'esprit d'entreprise; manque d'information; manque de représentation; manque de souplesse ».

Les deux premiers reproches sont généraux et vagues. Je suppose cependant qu'il y a en France un certain nombre d'hommes qui ont l'esprit d'entreprise et qui sont bien informés de ce qui se passe au dehors. Maïs vous ne pouvez demander à tous les industriels d'avoir des informations sur toutes les nations du globe. C'est ici qu'intervient le rôle du négociant commissionnaire, dont le métier est de savoir ce qu'il faut aux étrangers et comment on peut le leur fournir avec bénéfice et sécurité.

Le commissionnaire exportateur peut agir sur l'industriel pour lui faire modifier certaines fabrications et lui indiquer les modifications utiles.

Tous les donneurs de conseils, apologistes de l'Allemand, parlent de « sa souplesse ». Telle marchandise conviendrait mieux; le représentant de commerce ne fait aucune objection. Aussitôt il la procure.

Tel est le roman qu'on nous ressasse, mais il ne pourrait être exact que pour une toute petite industrie.

Les industries ne peuvent produire à bon marché que par séries; par conséquent, elles ne peuvent pas conformer leur fabrication aux goûts particuliers de chaque client pour de petites quantités.

Voilà une vérité d'ordre général que ne peuvent infirmer les déclarations de ce consul, ajoutées à celles de ses collègues que « les industriels allemands sont toujours prêts à se conformer immédiatement aux désirs exprimés. »

M. Corbes donne un démenti à cette assertion dans un autre passage de son rapport quand il dit :

> Les produits allemands, qu'ils soient de qualité égale ou inférieure aux produits de leurs concurrents, ont fini par s'imposer, presque toujours grâce à leur bon marché, ce qui prouve qu'en bien des cas l'acheteur préfère l'article de série, pas cher à celui qui, plus fini, mieux travaillé, coûte davantage.

Après cette constatation, cela n'empêche pas, un peu plus loin, l'auteur du rapport de reprendre :

> La fabrique allemande ne travaillait-elle pas tel produit fabriqué ? Aussitôt on se mettait à l'œuvre.

Nous venons de voir par les chiffres ci-dessus que l'Allemagne ne fournit pas tous les produits fabriqués. Un pays, pas plus qu'un individu, ne peut essayer de tout produire. Il deviendrait propre à tout et bon à rien. Il doit produire ce qu'il est le plus apte à produire et laisser produire les autres choses par ceux qui sont plus aptes que lui. S'il peut acheter à meilleur objet tel objet en échange de tel autre objet qu'il peut obtenir dans de meilleures conditions, il fait une bonne affaire en achetant cet objet, qui lui reviendrait à plus cher s'il le fabriquait[1].

Aucun de nous dans la vie n'essaye de se suffire à lui-même. Il se spécialise, en général, d'autant plus étroitement que ses besoins deviennent plus complexes et plus variés.

C'est donc donner un mauvais conseil à nos compatriotes de leur dire de tout entreprendre. Ils doivent s'attacher à faire le mieux possible au plus bas prix de revient possible. La qualité et le bon marché finissent toujours par l'emporter, à la condition, bien entendu, que les clients possibles soient informés.

Dans les conseils donnés dans le rapport, comme dans la plupart des autres rapports consulaires, on oublie toujours le prix de revient, et on néglige aussi la relation qu'il y a entre le prix de revient et le prix de vente.

Le rapport, parlant des Allemands, dit :

> Le client désirait-il telle ou telle autre façon de payement? qu'importait, pourvu que le payement fût fait?

La manière dont le payement est fait a cependant quelque importance. Si le taux joue en plein sur toute l'année avec des renouvellements d'effets ou une énorme immobilisation de capitaux, le prix de l'objet en est changé : il faut le vendre plus cher ou se contenter de bénéfices restreints ou même risquer des pertes. Du reste, la question des longs crédits ne se pose pas dans le Royaume-Uni où on paye soit comptant, soit par chèque à trente jours. Mais l'Anglais n'accepte pas de traites.

L'industriel ne fait pas de l'industrie pour l'industrie, comme certains artistes prétendent faire de l'art pour l'art; il fait de l'industrie en vue d'un gain, et toute opération industrielle qui se traduit par une perte est mauvaise.

---

1. Voir Yves Guyot. *La Comédie protectionniste*, et *A B Ç du libre-échange*.

Tous ces panégyriques de procédés plus ou moins exacts de vente allemands, ces conseils que les attachés commerciaux et les consuls donnent aux industriels français d'avoir des représentants commerciaux, ont le défaut de prendre la question à rebours.

Vous voulez vendre ; mais qu'avez-vous à m'offrir ? Gaudissart lui-même ne vendrait pas le néant.

La première question est donc celle-ci :

« Quels produits conviennent aux personnes dont on recherche la clientèle ? Ceux que nous pouvons offrir ont-ils des qualités supérieures ou inférieures à celles que leur offrent les concurrents ? Comment améliorer ces qualités si supérieures qu'elles soient et comment les transformer si elles sont inférieures ? Quel est le prix de revient des produits des concurrents ? peut-on abaisser le prix des nôtres ? »

Ce qui importe d'abord, *c'est le produit à vendre*: *le moyen de vendre ne vient qu'après.*

Voilà ce qu'oublient les rapports destinés à l'expansion de notre commerce et au refoulement du commerce austro-alllemand.

IX. — Le vrai facteur : qualité supérieure et prix inférieur.

Cette étude, comme la précédente, nous a fait constater qu'il y avait à l'étranger d'autres concurrents que les Allemands; que, pour certains produits, nos principaux concurrents étaient nos alliés et des neutres.

L'*Office national du commerce extérieur* a eu tort de donner à un rapport consacré au commerce franco-britannique ce titre ronflant :

Le commerce français doit prendre la place du commerce allemand sur le marché britannique.

Pour tous les articles? il y en a que nous ne produisons pas et que nous ne pouvons pas produire. Pour quels articles? pour les objets d'alimentation? Ce sont les Danois, les Russes, les Australiens, les Néo-Zélandais que nous rencontrons. Pour les matières premières? Nous avons besoin d'en importer beaucoup : la plupart de celles que nous exportons, même dans le commerce spécial, ont dû d'abord être importées par nous.

Les objets fabriqués? il y en a un certain nombre dont nous avons presque le monopole. Pour d'autres, il appartient à l'Allemagne ou aux États-Unis. Afin de développer la plupart de nos exportations, il est nécessaire de supprimer les tarifs de douane qui chargent les matières premières de nos produits ou qui augmentent le prix de l'outillage : tels les droits sur les fils et les tissus de coton, les aciers, les machines etc.

Après comme avant la guerre, les acheteurs se décideront d'après leurs besoins, les qualités et le prix de la marchandise.

Il faut donc d'abord s'occuper des produits à offrir. La qualité, l'intensité de la production et le prix de revient dépendant de l'outillage et de la main-d'œuvre.

Après la guerre, les capitaux qui peuvent procurer l'outillage seront rares et chers : les outillages détruits, non entretenus ou non renouvelés feront défaut; la main-d'œuvre sera raréfiée.

Les changes, résultant des dépenses de guerre, augmenteront les frais généraux des producteurs et, par conséquent, le prix de revient des produits.

Le seul moyen de réparer les pertes et de préparer l'augmentation de la puissance économique de la nation est l'intensité de la production.

Elle peut être obtenue par de nouvelles inventions ou découvertes, par une meilleure division du travail; mais, toute mesure qui a pour conséquence la diminution de l'efficacité du travail, annihile, en tout ou en partie, les progrès techniques et augmente le prix de revient.

On a persuadé à certains industriels qu'ils devaient s'assurer le marché intérieur contre les concurrents étrangers; mais à l'extérieur le droit protecteur ne suit pas leurs produits et ils se trouvent en concurrence avec ceux contre lesquels ils ont été protégés : le prix de revient de la plupart des produits ont été augmentés par le relèvement de prix provenant des droits frappant leurs matières premières ou leur outillage; et les industries qui emploient, en général le plus de main-d'œuvre et qui ont le plus besoin d'expansion se trouvent le plus durement frappées [1].

---

1. Yves Guyot. *A B C du libre-échange*. G. Schelle. *Le Bilan du protectionnisme*. (Bibliothèque du Libre-Echange, F. Alcan, éd.)

On a persuadé aux salariés que, des mesures de police, votées par le Parlement, prises par l'État, résultant de manœuvres politiques; que des restrictions à la liberté du travail, imposées par les syndicats, leur assureraient des salaires plus élevés tandis qu'ils n'auraient qu'à fournir un minimum de leur capacité productive; et on leur a appris le mépris de la morale professionnelle.

Aujourd'hui, il faut rompre résolument avec ces détestables théories et pratiques.

Tous doivent chercher à donner le maximum de productivité au travail sur les bases suivantes : accord pour l'ouvrier de son intérêt et de la morale professionnels.

L'intérêt de l'industriel est que les salariés soient incités à toucher toujours de plus hauts salaires, si son prix de revient est diminué dans une proportion qui lui permettra d'étendre ses débouchés et d'assurer un renouvellement plus rapide de son capital circulant [1].

La force d'expansion d'une industrie est en raison de l'intensité de sa production et de son bas prix de revient.

Cette étude était écrite avant que nous eussions reçu le rapport de M. Landry, fait au nom de la commission du commerce et de l'industrie chargée d'étudier les conditions actuelles de notre commerce d'exportation et d'examiner la proposition de loi de M. Raoul Péret et plusieurs de ses collègues ayant pour but de modifier la loi du 4 mars 1898 sur l'*Office national du commerce extérieur*.

Loin d'infirmer cette conclusion, il ne fait que la confirmer. Nous aurons l'occasion de faire des observations sur les développements de ce rapport; mais c'est une illusion de croire que la nomination d'un comité consultatif d'exportion, avec un crédit de 12000 francs inscrit au ministère du Commerce et que la modification de la loi du 4 mars 1898 sur l'*Office national du commerce extérieur* pourront avoir un résultat plus efficace pour nos exportations que la fausse conception des attachés commerciaux[2].

Les notions élémentaires, que je viens de rappeler, sont autrement importantes que les récriminations contre nos industriels et nos commerçants et les apologies des Alle-

---

1. V. Yves Guyot. *Les Conflits du travail. — L'Industrie et les Industriels.* Voir le système des sociétés commerciales de travail que j'ai proposé.
2. V. Yves Guyot. *Le Commerce et les Commerçants*, p. 427.

mands : soyons bien convaincus que nous ne pouvons développer notre commerce extérieur qu'à la condition d'offrir aux autres nations des produits qui leur conviennent, de qualité supérieure et d'un prix inférieur à ceux de nos concurrents.

YVES GUYOT.

LA LOI SUR LES PENSIONS CIVILES[1]

(9 Juin 1853)

Il y a soixante et un ans, le 9 juin 1853, une loi, très étudiée, a institué le régime aujourd'hui en vigueur, pour les pensions civiles allouées aux fonctionnaires de l'Etat parvenus à un certain âge, et ayant accompli un certain temps de service.

Ces pensions se divisent en deux catégories: les pensions dites d'*ancienneté*, et les pensions dites *exceptionnelles*.

Dans le présent travail, il ne sera question que des pensions d'ancienneté.

La loi du 9 juin 1853 établit, entre l'Etat et le fonctionnaire une sorte de contrat qui peut se résumer ainsi:

Le fonctionnaire, inscrit au budget des dépenses pour un traitement déterminé, variant avec son grade, ne touche que les dix-neuf vingtièmes de ce traitement. De plus, chaque fois qu'il a de l'avancement, il abandonne à l'Etat le premier mois du nouveau traitement, autrement dit le douzième de l'augmentation, lequel vient s'ajouter à la retenue du vingtième.

En échange, l'Etat doit au fonctionnaire quand il est arrivé à l'âge de la retraite, et qu'il a au moins trente ans de service, une pension viagère égale à la moitié de la moyenne du traitement des six dernières années, mais ne pouvant dépasser un maximum de 6 000 francs. En outre, la veuve survivante, et les enfants mineurs orphelins ont droit à un tiers de la pension.

Chaque année, il est ouvert au budget des dépenses, sous le titre de « pensions civiles; loi du 9 juin 1853 » un crédit affecté au payement des pensions des fonctionnaires mis à la retraite.

1. Cet article a été écrit en août 1913, puis il traite d'un problème dont la solution s'imposera après la guerre.

Chaque année aussi, les retenues (douzième d'augmentation compris) encaissées par l'Etat figurent au budget des recettes sous la rubrique « Recettes d'ordre venant en atténuation du chiffre des pensions effectivement payées. »

En versant au Trésor les retenues exigées, le fonctionnaire a rempli, pour sa part, les obligations du contrat bilatéral passé entre lui et l'Etat, c'est à ce dernier à remplir les siennes.

Dans le dispositif même de la loi du 9 juin 1853, *in fine*, il est stipulé que les caisses de retraite des différents services (elles étaient au nombre de vingt-cinq), sont supprimées, et que, leur actif étant absorbé par l'Etat, celui-ci prend leur passif à sa charge.

Quelques mots sur la théorie généralement admise pour les caisses de retraite.

Ces institutions demandent à leurs adhérents des cotisations annuelles, qu'elles placent à intérêts composés, de façon à pouvoir servir à chacun, quand il est arrivé à l'âge de la retraite, une pension viagère. C'est ce qui s'appelle, en termes d'assurances, constituer *une rente différée*. Il est tenu compte des coefficients de mortalité établis d'après des tables, de façon à faire bénéficier les survivants, des cotisations versées par les membres décédés et capitalisées à leur profit.

Rien de semblable dans le système adopté par les auteurs de la loi du 9 juin 1853, et qu'on peut résumer ainsi :

Les retenues, prélevées sur le traitement des fonctionnaires *en exercice*, sont employées, concurremment avec les fonds de l'Etat, à payer les pensions allouées aux fonctionnaires *admis à la retraite*.

Les coefficients de mortalité n'y jouent aucun rôle; les retenues ne sont et ne peuvent être capitalisées, puisqu'elles sont immédiatement absorbées au profit des fonctionnaires déjà admis à la retraite, et qu'elles ne sont jamais utilisées au profit des fonctionnaires qui les ont subies.

Dans quelle mesure les retenues prélevées viennent-elles atténuer la dépense qui incombe à l'Etat pour le service des pensions civiles?

Le tableau ci-dessous, emprunté à une brochure très intéressante, publiée par M. Gaston Cadoux, vers 1901, tableau prolongé par nous jusqu'à la présente année (1913) va nous renseigner à cet égard.

Exercices.	Retenues.	Subventions de l'État.	Différence. En moins.	Différence. En plus.	Total.
—	—	—	—	—	—
			(Francs.)		
1876 ..	18 986 465	16 497 121	2 489 344	»	25 483 286
1880 ..	22 041 045	24 515 637	»	2 474 592	46 556 682
1885 ..	23 723 818	31 894 586	»	8 170 768	55 628 404
1890 ..	24 932 062	35 888 634	»	10 956 572	60 820 696
1893 ..	26 831 612	35 366 978	»	8 535 366	62 198 590
1895 ..	23 807 866	43 538 881	»	19 731 015	67 346 500
1898 ..	27 703 380	45 921 320	»	18 218 240	73 625 000
.....	.....	.....	»	.....	.....
.....	.....	.....	»	.....	.....
1913 ..	39 590 000	82 170 000	»	42 481 000	121 760 000

C'est-à-dire que, tandis que les retenues se sont accrues dans la proportion de 1 à 2, les subventions de l'Etat ont augmenté dans la proportion de 1 à 4,96; elles ont *quintuplé*. En 1854, les retenues l'emportaient de 3 409 958 francs sur les subventions de l'Etat; vingt-trois ans après, en 1876, elles les surpassaient encore de 2 489 344 francs. Ce n'est qu'à partir de 1880, aux environs du premier trentenaire de la loi, que l'écart s'est accusé en sens contraire et s'est accentué de plus en plus.

Voici une explication, qui semble plausible, de cette marche si rapidement ascendante.

Comme il a été dit plus haut, jusqu'à la loi du 9 juin 1853, le service des retraites était exécuté, tant bien que mal, plutôt mal que bien, par les vingt-cinq caisses de retraites créées dans les différents ministères. De ces caisses, une seule, la caisse des retraites de l'administration de l'enregistrement, paraît avoir été au-dessus de ses affaires. Tous ces établissements, comprenant chacun un nombre très faible d'adhérents, faisaient usage, pour les coefficients de mortalité, de la table de Deparcieux, établie en 1746, sur un nombre initial de mille têtes seulement. Ils plaçaient en rentes sur l'Etat les cotisations reçues, allouant à leurs assurances, un taux de 4 ou 5 p. 100. A cette époque, le 5 p. 100 venait d'être réduit en 4,5 p. 100, lequel était au cours de 101 fr. 50. Il existait bien un fonds de 3 p. 100 en rentes perpétuelles, au cours de 77 francs, mais qui paraît n'avoir pas eu de marché à cette époque.

En un mot, toutes ces caisses végétaient et fonctionnaient

mal; c'est même, probablement, ce qui a décidé les auteurs de la loi de 1853 à essayer d'un système différent.

Inauguré en 1854, ce système dut donner au début, des résultats satisfaisants. A la suite des événements de 1814, de 1830, de 1848, le nombre des fonctionnaires ayant, à cette époque, trente ans de service et soixante ans d'âge, devait être assez restreint; de plus, beaucoup d'entre eux avaient bénéficié des opérations des caisses de retraite existantes.

Cet état de choses s'est prolongé, en s'aggravant peu à peu, jusqu'à la fin du premier trentenaire de la loi, les fonctionnaires mis à la retraite chaque année, venant s'ajouter à ceux qui avaient été retraités les années précédentes.

Dès 1877, au Sénat, Léon Say, financier très averti, très avisé, avait signalé la marche inquiétante des subventions de l'Etat. Plus tard, en 1882, à la fin des trente premières années, il proposait, au Sénat, de substituer à la pension des fonctionnaires une sorte d'assurance sur la vie. Le fonctionnaire serait devenu, en principe, propriétaire des retenues capitalisées au cours de sa carrière par une caisse spéciale.

Le projet de Léon Say souleva de vives critiques à la Chambre des députés, et fut rejeté en 1883 sur un rapport défavorable de M. Godefroy Cavaignac.

En 1891, l'accroissement de la subvention devenant de plus en plus accentué, Rouvier reprit l'idée de Léon Say, en la perfectionnant et la mettant sous une forme plus concrète. C'est à la Caisse nationale des Retraites pour la Vieillesse qu'il confiait le service des pensions civiles, cet établissement étant chargé de faire fructifier les sommes qu'il eût encaissées, soit à titre de retenues, soit à titre de subventions de l'Etat. Le capital formé par ces dernières, aurait été *réservé* de façon à constituer un fonds commun, qui aurait eu pour fonction principale de servir des pensions aux veuves et aux orphelins mineurs des retraités décédés (stipulation de la loi du 9 juin 1853).

Après dix ans de service, le capital formé par les retenues serait devenu la propriété du fonctionnaire, lequel aurait pu en disposer dans certaines conditions ou le laisser placé en viager, à capital aliéné ou réservé.

Enfin en 1901, M. Caillaux, alors ministre des Finances, proposa d'isoler le service des pensions civiles; de l'assurer au moyen d'une caisse spéciale gérée, sous la ga-

rantie de l'Etat, par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette caisse serait alimentée: 1° par les retenues réglementaires; 2° par des subventions de l'Etat de 4 p. 100 du traitement du personnel classé dans le service sédentaire, de 7 p. 100 du traitement du personnel classé dans le service actif (je ne mentionne pas ici les retenues de 14 p. 100 pour le service des Forêts et de 20 p. 100 pour le service des Douanes, ces deux services ayant été placés depuis sous le régime des pensions militaires.

La caisse des pensions civiles, ainsi alimentée, devait employer ses fonds en rentes sur l'Etat, en valeurs du Trésor, garanties par l'Etat, ou bien, avec l'autorisation du ministre, en prêts aux départements, communes, colonies, protectorats, ou enfin, après l'avis d'une commission de surveillance, en valeurs internationales.

On le voit, ces trois projets reposent sur un principe commun, tout différent de celui adopté par les auteurs de la loi de 1853. Ce principe est le suivant: au lieu de venir en atténuation en bloc des sommes payées par l'Etat pour le service des pensions de retraite, les retenues sont capitalisées par une caisse d'assurance, de façon à constituer une rente différée *au profit* de chacun des fonctionnaires qui les a subies. S'il donne sa démission, si même il est révoqué ou mis d'office à la retraite, cette rente lui reste acquise. Ici la mortalité joue son rôle ordinaire.

Comme dit très bien M. Gaston Cadoux : « Ce système a l'avantage précieux de briser le lien créé par le *droit à la retraite*, lien qui entrave à la fois le fonctionnaire et l'Etat. Désormais un homme reconnu pour ne pas posséder les aptitudes nécessaires à la vie administrative, ou pour les avoir perdues, pourra, sans en être lésé, être écarté à toute époque des fonctions publiques. »

Pour compléter cet historique, ajoutons qu'au projet de M. Caillaux était annexé un tableau, fort intéressant, de l'influence des augmentations de traitement, du nombre des fonctionnaires, des améliorations de toute nature apportées par le Parlement à leur sort. Cette influence se chiffrait de 1876 à 1900, par un accroissement de 41 370 015 francs plus 26 412 279 francs venant grossir les pensions des veuves. Au 1er janvier 1900, le total des pensions passait de 75 059 027 francs à 129 006 317 francs.

Enfin, par une disposition judicieuse et à retenir, dans le même projet, chaque fois qu'un ministre ou l'auteur

d'une proposition de loi solliciterait le vote de crédit pour augmenter les traitements ou le chiffre des retraites d'une catégorie quelconque de fonctionnaires, il devrait faire inscrire au budget des dépenses un autre crédit correspondant, de façon à faire mesurer immédiatement la portée financière d'entraînements généreux mais irréfléchis, d'un caractère parfois sinon généralement, plus ou moins électoral.

Il ne fut pas donné suite aux projets de MM. Rouvier et Caillaux.

Il n'est pas malaisé d'en découvrir la raison.

Pour passer du système actuel au système nouveau, il y aurait une période de liquidation pendant laquelle la dépense de l'Etat s'accroîtrait encore. Les retenues versées à la Caisse des Retraites, ou à tout autre établissement du même genre, ne venant plus en atténuation des pensions versées aux fonctionnaires en retraite, le chiffre des subventions s'accroîtrait d'autant, au moins, pendant le premier trentenaire. Il diminuerait ensuite, pendant les trente années suivantes, et c'est alors, alors seulement, que l'Etat réaliserait une économie sérieuse. Un tableau annexé au rapport de M. Caillaux, montre que, si son système avait été inauguré en 1902, par exemple, la dépense des pensions aurait augmenté jusqu'en 1934; à partir de cette date, elle aurait diminué, et, en 1962 seulement, soixante ans après, une économie très sérieuse de 73 000 000 de francs aurait été réalisée.

Avant de vérifier, d'après les tarifs, comment fonctionnera cette capitalisation des retenues opérées par la Caisse des Retraites, il n'est pas inutile d'exposer ici avec quelques détails, le système adopté par cet établissement, pour constituer au profit de ses déposants, des rentes différées correspondant aux âges de 50, 55, 60 et 65 ans. (Au-dessus de 65 ans, les rentes sont les mêmes.)

Chaque somme versée, annuellement ou trimestriellement, représente la *prime unique* d'une rente différée, laquelle est inscrite sur un livret, et assure, pour l'âge fixé, une pension viagère *définitivement* acquise à l'auteur du versement.

Le total de toutes ces rentes acquises, au moment de la retraite constitue la pension.

Quant à la liquidation, jusqu'en 1884 elle s'opérait de la manière suivante:

Supposons que le titulaire d'un livret, parvenu à l'âge de 60 ans, ait droit à 1 000 francs de rente viagère. D'après les tarifs actuels (intérêt à 3,5 p. 100), le capital nécessaire pour constituer, à 60 ans, une rente viagère de 1 franc, est égal à 10 fr. 741, soit, pour 1 000 francs, 10 741 francs. La Caisse des Retraites tirait de son portefeuille, pour le remettre à la direction de la dette inscrite, un titre de rente perpétuelle de valeur capitale équivalente, soit, aux cours de juillet 1913, un titre de 384 francs La direction de la dette inscrite l'annulait, et remettait, en échange, au retraité, un titre de *rente viagère* de 1 000 francs. Il y avait donc un titre de rente perpétuelle converti en un titre de rente viagère, et par conséquent amorti à la mort du titulaire.

Ce système ingénieux, imité du système anglais, fut abandonné en 1884, dans les circonstances suivantes:

En vertu de la loi du 10 décembre 1872, et jusqu'au 1er janvier 1883, les versements des déposants à la Caisse des Retraites étaient bonifiés des intérêts composés à 5 p. 100. Or, surtout depuis 1876, les placements autorisés pour la Caisse, étaient très loin de rapporter 5 p. 100. Il en était résulté un déficit qui, au 31 décembre 1882, dépassait 40 000 000 de francs, et qui a dû être comblé par l'Etat. La loi du 29 janvier 1882 a stipulé qu'à l'avenir la direction de la dette inscrite n'interviendrait plus, et que la Caisse des Retraites pourvoirait par ses propres moyens au service de ses rentes viagères.

Aujourd'hui et, au moins depuis 1895, les intérêts des versements à la Caisse des Retraites sont bonifiés à 3,5 p. 100, avec la restriction suivante qui figure sur l'instruction après le tableau n° 3: « L'intérêt qui sert de base aux tarifs de la Caisse nationale des Retraites est *fixé chaque année*, par décret du Président de la République, d'après l'intérêt que cette Caisse retire des fonds qui lui sont remis. Les indications concernant les versements annuels ne sont donc données *qu'à titre de renseignement.* »

Cette restriction, visiblement inspirée par le souvenir de *l'accident* de 1883, rapporté plus haut, explique, à elle seule pourquoi et comment, malgré des tarifs très inférieurs à ceux des sociétés d'assurance privées, la Caisse nationale des Retraites n'a pas une clientèle plus considérable. Les sociétés d'assurances privées sont rigoureusement tenues d'exécuter leurs contrats, lesquels stipulent aussi un inté-

rêt de 3,5 p. 100; si elles ont fait de mauvais placements, tant pis pour elles; l'assuré est garanti par les réserves obligatoires et le capital social. Avec la Caisse nationale des Retraites, au contraire, l'intérêt du tarif n'étant donné *qu'à titre de renseignement*, le déposant, officiellement prévenu, n'aurait rien à dire si le taux, fixé annuellement par décret, variait dans une proportion quelconque, bouleversant toutes les combinaisons. Il y aurait lieu presque de prendre une assurance supplémentaire contre ces variations.

Ce n'est pas tout. Le maximum des versements est fixé à 500 francs; le maximum de la somme des rentes acquises à l'âge de la retraite ne peut dépasser 1 200 francs.

De même pour l'assurance *en cas de décès*. Ceci demande quelques explications supplémentaires. La Caisse nationale des Retraites, pas plus que n'importe quelle société d'assurances privée, ne peut sans inconvénient, limiter ses opérations à la constitution de rentes viagères différées qui sont des assurances *en cas de vie*. En effet, dans ces dernières opérations, le risque à courir pour l'assureur, c'est la diminution de la mortalité moyenne, laquelle, évidemment, vient accroître le capital nécessaire pour constituer la pension. Pour les assurances en cas de décès, assurances vie entière, assurances mixtes, etc., le risque à courir, c'est, au contraire, la mort prématurée de l'assuré. Il suit de là que, pour ces deux catégories d'assurances, les variations de la mortalité peuvent se compenser dans une certaine mesure. Aussi ne peut-on qu'approuver l'attribution à la Caisse nationale des Retraites, de la faculté de constituer au profit des déposants des assurances vie entière ou mixte. Mais, pour les mêmes raisons que plus haut et, notamment, par la limitation des placements à des valeurs sûres rapportant un intérêt faible tout au plus égal à 3,5 p. 100, il a été jugé nécessaire de limiter à 3 000 francs le chiffre de ces opérations. (Il n'est pas exigé de visite médicale pour ces assurances, en cas de décès.)

De ce qui précède, il semble résulter, avec la dernière évidence, que la Caisse nationale des Retraites, dans les conditions où elle fonctionne actuellement, en raison du caaractère plutôt philanthropique que financier de cette institution, ne saurait, à elle seule, pourvoir à la capitalisation des retenues prélevées sur le traitement des fonctionnaires.

Néanmoins, pour me rendre compte de la façon dont le

problème pourrait être résolu au moyen des opérations d'assurance, j'ai dressé plusieurs tableaux des résultats qu'on pourrait obtenir de la Caisse nationale des Retraites, en supposant que la restriction au sujet de l'intérêt soit retirée, ainsi que la limitation des versements et de la pension.

De ces tableaux, je ne reproduirai ci-après que deux; ceux pour lesquels j'ai pu, grâce à l'Annuaire si détaillé du ministère des Travaux publics en 1912, recueillir des renseignements relativement précis et aussi récents que possible sur le *quantum* des traitements, sur la durée du stage dans chaque grade, etc.

Enfin, le calcul a été fait pour l'âge de 60 ans et de 65 ans, mais, sur les deux tableaux qu'on trouvera plus loin, ne figurent que les résultats obtenus pour 65 ans et voici pourquoi.

Depuis le 30 décembre 1903, une loi dispose, article 18, que toute limite d'âge est supprimée dans les carrières civiles, sauf pour la magistrature et la Cour des comptes. Le gouvernement pouvait déjà prolonger l'existence administrative d'un fonctionnaire au delà des limites réglementaires; la retraite restait acquise au titulaire. Il pouvait aussi — et il usait largement de cette faculté — pour rémunérer par une situation avantageuse des services exceptionnels ou, simplement, pour des raisons tout à fait indépendantes de la qualité de la gestion, mettre à la retraite un fonctionnaire le lendemain du jour où il avait atteint l'âge de 60 ans. La loi de 1903, ne change rien aux termes du contrat, mais, en fait, elle supprime la limite supérieure de l'âge de la retraite.

En un mot, tant que le fonctionnaire est en état de remplir utilement ses fonctions, l'Etat peut le conserver dans le service actif, ce qui se justifie sans peine, mais ce qui aurait, évidemment, pour résultat de ralentir l'avancement des fonctionnaires moins âgés.

Or, au delà de 65 ans, les retraites constituées par la Caisse nationale sont les mêmes qu'à 65 ans.

TABLEAU

TABLEAU I. — *Ingénieurs des Ponts et Chaussées*

Grade.	Age.	Traitement.	Retenue.	Douzième d'augmentation.	Total.	Rente acquise à 65 ans.
—	—	—	—	—	—	—
		(Francs.)				
Elève ingénieur	23	2 400	120	»	120	102,72
—	24	2 400	120	»	120	98,43
—	25	2 400	120	»	120	94,34
Ingén. ord., 3e classe...	26	5 000	250	216	466	351,17
— — ...	27	5 000	250	»	250	180,65
— — ...	28	5 000	250	»	250	173,22
— — ...	29	5 000	250	»	250	166,10
— 2e classe...	30	6 000	300	83	383	244,10
— — ...	31	6 000	300	»	300	183,27
— — ...	32	6 000	300	»	300	175,74
— — ...	33	6 000	300	»	300	168,30
— 1re classe...	34	7 000	350	83	433	233,12
— — ...	35	7 000	350	»	350	180,03
— — ...	36	7 000	350	»	350	173,45
— — ...	37	7 000	350	»	350	165,93
— — ...	38	7 000	350	»	350	159 »
— — ...	39	7 000	350	»	350	152,32
— — ...	40	7 000	350	»	350	145,84
— — ...	41	7 000	350	»	350	139,65
Ingén. en chef, 2e cl....	42	10 000	500	250	750	286,42
— — ...	43	10 000	500	»	500	181,70
— — ...	44	10 000	500	»	500	174,17
— — ...	45	10 000	500	»	500	167,10
— 1re cl. a...	46	11 000	550	83	633	201,25
— — ...	47	11 000	550	»	550	167,91
— — ...	48	11 000	550	»	550	160,32
— — ...	49	11 000	550	»	550	152,95
— — ...	50	11 000	550	»	550	145,75
— 1re cl. b...	51	12 000	600	83	683	209,40
— — ...	52	12 000	600	»	600	144 »
— — ...	53	12 000	600	»	600	136,80
— — ...	54	12 000	600	»	600	129,84
— — ...	55	12 000	600	»	600	123,06
— — ...	56	12 000	600	»	600	116,58
Inspect. gén. 2e classe...	57	14 500	725	208	933	171,39
— — ...	58	14 500	725	208	725	125,26
— — ...	59	14 500	725	»	725	118,75
— — ...	60	14 500	725	»	725	111,86
— 1re classe...	61	17 500	870	250	1 120	162,54
— — ...	62	17 500	870	»	870	118,58
— — ...	63	17 500	870	»	870	111,04
— — ...	64	17 500	870	»	870	103,87
Retraite 6 000 francs....	65	17 500	870	»	870	96,83
		490 700	20 960	1 256	22 236	6 904,76

Dans ce tableau, je suppose un élève ingénieur des ponts et chaussées, débutant à 23 ans, devenant successivement ingénieur ordinaire de 3e, de 2e, de 1re classe, ingénieur en chef de 2e classe, puis de 1re classe, arrivant à 57 ans inspecteur général de 2e classe, et enfin inspecteur général de 1re classe à 61 ans.

Avant la loi du 10 décembre 1903, l'âge réglementaire de la retraite était, pour les ingénieurs ordinaires de 60 ans, pour les ingénieurs en chef de 62 ans, pour les inspecteurs généraux de 2e classe, de 65 ans, et, pour les inspecteurs généraux de 1re classe de 70 ans. Je suppose que la retenue du vingtième soit prélevé jusqu'à la retraite, ce qui, en réalité, augmenterait un peu le chiffre total précédemment obtenu.

Ce tableau n'a, en somme, qu'un intérêt purement schématique, puisque, comme je l'ai établi plus haut, la Caisse nationale des Retraites, en tant que compagnie d'assurances, n'a, pour ainsi dire, pas de frais de gestion, elle n'utilise au profit des assurés que ce qu'on appelle en termes techniques, des *primes presque pures*. Mais, on voit que, comme pour toutes les rentes différées, la rente acquise varie en raison composée de l'importance du versement et du temps *du différé*, de l'intervalle qui s'écoule entre le versement et la première année de la pension de retraite. Malgré la différence des traitements touchés au début et à la fin, un ingénieur ordinaire, à 41 ans, après dix-neuf versements, serait titulaire, pour l'âge de 65 ans, d'une retraite égale à très peu près à la moitié de celle qui lui reviendrait, lorsque, après 43 ans, après quarante-trois versements, il arriverait au terme de sa carrière active.

On voit aussi que le douzième d'augmentation ne contribue que pour une part très faible, au résultat final, d'abord parce qu'au début il ne se produit que tous les quatre ans, puis parce qu'à la fin, bien que plus considérable, il constitue une prime unique pour une rente différée d'un nombre d'années très sensiblement moindre.

Il semble intéressant, néanmoins, de constater que le principe de la retraite individuelle, définitivement acquise au fonctionnaire par ses retenues annuelles, est *d'une réalisation* théoriquement possible par la Caisse des Retraites.

Le chiffre de 6 000 francs est même dépassé, si l'âge de la retraite est fixé à 65 ans. Pour la retraite à 60 ans, la capitalisation donne environ 10 p. 100 de ce maximum, soit 4 700 francs.

TABLEAU II. — *Commis des Ponts et Chaussées et des Mines*

Grade.	Age.	Traitement.	Retenue.	Douzième.	Total.	Rente acquise à 65 ans.
—	—	—	—	—	—	—
Stagiaire	20	1 200	»	»	»	»
—	21	1 200	»	»	»	»
—	22	1 200	»	»	»	»
—	23	1 200	»	»	»	»
Commis 4e classe...	24	1 500	75	25	100	82,03
— — ...	25	1 500	75	»	75	58,96
— — ...	26	1 500	75	»	75	56,62
— — ...	27	1 500	75	»	75	54,20
— 3e classe...	28	1 900	65	33	128	76,13
— — ...	29	1 900	95	»	95	63,12
— — ...	30	1 900	95	»	95	60,52
— — ...	31	1 900	95	»	95	58,04
— — ...	32	1 900	95	»	95	55,65
— 2e classe...	33	2 300	115	33	148	83,12
— — ...	34	2 300	115	»	115	61,91
— — ...	35	2 300	115	»	115	59,35
— — ...	36	2 300	115	»	115	56,89
— 1re classe...	37	2 500	115	»	115	71,10
— — ...	38	2 500	115	»	115	56,75
— — ...	39	2 500	115	»	115	54,40
— — ...	40	2 500	115	»	115	52,08
— — ...	41	2 500	115	»	115	49,87
— — ...	42	2 500	115	»	115	47,73
— — ...	43	2 500	115	»	115	45,67
— — ...	44	2 500	115	»	115	43,68
— — ...	45	2 500	115	»	115	41,75
— pr. 2e cl...	46	2 700	135	16	151	50,46
— — ...	47	2 700	135	»	135	41,21
— — ...	48	2 700	135	»	135	39,35
— — ...	49	2 700	135	»	135	37,54
— — ...	50	2 700	135	»	135	35,77
— — ...	51	2 700	135	»	135	34,06
— 1re classe...	52	2 700	135	»	135	32,40
Commis pr. hors cl.	53	3 500	175	66	241	54,94
— — ...	54	3 500	175	»	175	37,87
— — ...	55	3 500	175	»	175	35,89
— — ...	56	3 500	175	»	175	34,01
— — ...	57	3 500	175	»	175	32,22
— — ...	58	3 500	175	»	175	30,33
— — ...	59	3 500	175	»	175	28,66
— — ...	60	3 500	175	»	175	27 »
— — ...	61	3 500	175	»	175	25,40
— — ...	62	3 500	175	»	175	23,80
— — ...	63	3 500	175	»	175	22,35
— — ...	64	3 500	175	»	175	20,90
Retraite 1 750 fr.....	65	3 500	175	»	175	19,53
			4 690			1 953,26

Dans le tableau II, le fonctionnaire commence par être stagiaire, aux appointements de 1 200 francs non soumis à la retenue; ce n'est qu'à 24 ans que la capitalisation des retenues peut commencer. Pour l'âge de la retraite à 65 ans, la somme des rentes acquises dépasse d'environ 200 francs le chiffre de 1 750. Pour l'âge de 60 ans, cette somme est inférieure d'environ 400 francs, au chiffre de la retraite réglementaire. Seulement, le nombre des commis des ponts et chaussées et des mines est de 2 282; celui des ingénieurs de toute classe est de 516.

Les calculs faits pour l'inspection générale des finances, pour l'administration centrale du ministère des Finances, etc., ont tous donné des résultats sensiblement analogues aux précédents.

Il n'a pas été question jusqu'ici de la réversibilité du tiers de la pension de retraite au profit de la veuve survivante et des enfants mineurs. Les retenues sont les mêmes, en effet, que le fonctionnaire soit marié ou célibataire, qu'il aît ou non des enfants; il s'ensuit qu'elles ne peuvent intervenir dans cette question. Cette réversibilité, établie par la loi de 1853, constitue un droit pour la veuve et les enfants mineurs, une charge supplémentaire pour l'Etat, lequel doit l'acquitter sur les fonds généraux.

Quant aux retraites à l'âge de 50 et de 55 ans, pour les fonctionnaires du service actif, il n'a pas paru intéressant de s'en occuper ici, la Caisse des Retraites donnant pour ces deux limites d'âge, des résultats visiblement inadmissibles. Voici, en effet, d'après le tarif numéro 1, la somme des rentes acquises à 50 et à 55 ans, pour un versement de 100 francs opéré de 23 ans, à 50 et 55 ans.

	Age de 50 ans.	Age de 55 ans.
Pension acquise.....Fr.	384,63	606,06

La loi du 10 décembre 1903 paraît, d'ailleurs, s'appliquer aussi aux fonctionnaires civils du service actif.

En résumé, la loi de 1853 constitue un contrat très avantageux pour l'ingénieur des ponts et chaussées. Arrivé à la fin de sa carrière, il touche une pension de 6 000 francs, après avoir fait pendant 42 ans un versement variant de 120 à 870 francs, et représentant un capital de 20 960 francs.

Mais elle impose à l'Etat, une charge très lourde, puisque, au budget de 1913, le crédit alloué pour pensions civiles (loi de 1853) est de 121 760 000 francs; les retenues s'élevant à 39 590 000 francs, c'est-à-dire environ au tiers. Pour payer les pensions de retraite dans les conditions établies par la loi, et sans faire intervenir la capitalisation des retenues, il faudrait donc une retenue d'environ trois vingtièmes du traitement; le fonctionnaire en payerait un et l'Etat les deux autres. On peut aussi adresser à la loi de 1853 un reproche sérieux: plus le nombre des fonctionnaires augmente, plus leur traitement s'accroît, et plus il est facile de payer les pensions des fonctionnaires retraités; l'aggravation ne se fait sentir que trente ans plus tard.

On peut imaginer une combinaison mixte où interviendraient à la fois, les compagnies d'assurances privées pour les retenues proprement dites, et la Caisse nationale des Retraites pour les douzièmes d'augmentation. Cette combinaison consiste à employer les retenues *en primes annuelles.*

Soit un élève ingénieur, âgé de 23 ans et au traitement de 2 400, dont le vingtième est 120. Pour se constituer une retraite à 65 ans, la prime annuelle est 9 fr. 09. En divisant 120 par 9,09 on obtient pour 65 ans une rente de 1 320 francs. Quatre ans après, à 26 ans, son traitement monte à 5 000 francs dont le vingtième est 250 francs. Mais, sur ces 250 francs, il y a déjà 120 francs d'utilisés en prime annuelle, il reste 130 francs qui, divisés par la prime annuelle correspondante 8 fr. 98, donnent une rente différée de 1 440 francs. A 30 ans, l'ingénieur ordinaire touche 6 000 francs dont le vingtième est 300 francs, sur lesquels 250 francs sont déjà utilisés. Il reste donc 50 francs qui, divisés par 10,90 donnent 460 francs et ainsi de suite. En appliquant les tarifs commerciaux remaniés en 1907, on arrive aux résultats suivants:

A 65 ans, les compagnies d'assurances privées auraient fourni	4 979 fr. 50
Et la Caisse nationale des retraites pour les douzièmes d'augmentation.....	477 fr. 30
Total.....	5 356 fr. 85

Il ne paraît pas possible que le gouvernement s'adresse à une seule compagnie d'assurances, mais, depuis 1907, elles fonctionnent toutes sous la garantie et la surveillance

de l'Etat. On peut donc concevoir que, pour remplir leur nouvelle fonction, elles se syndiquent, et, entre elles, répartissent les retenues versées proportionnellement à leurs réserves et à leur capital social. Quant à la sécurité, elle serait d'autant plus grande que chacune de ces sociétés peut réassurer une partie des sommes qui lui sont versées. Elles ont, d'ailleurs, plus de latitude que la Caisse des Retraites pour faire des placements avantageux.

On peut encore accroître le montant des retenues capitalisées par la considération suivante:

Dans la prime commerciale, la prime pure est augmentée d'un chargement comprenant: 1° les frais de gestion; 2° les frais d'acquisition; 3° les frais d'encaissement. Or, dans l'espèce, c'est l'Etat qui fournit gratuitement et obligatoirement les primes. Il est donc possible de réduire le chargement aux frais de gestion et d'utiliser ainsi ce qu'on appelle les primes d'inventaire.

Avec cette correction, l'on arrive aux résultats suivants:

Pension fournie par le syndicat des compagnies.....	5 133 fr. 50
Pension fournie par la Caisse nationale des retraites.....	477 fr. 35
	5 610 fr. 85
L'État n'aurait donc plus à fournir, pour chaque ingénieur mis à la retraite, qu'une subvention annuelle de.....	389 fr. 15
	6 000 fr. »

D'après les lois existantes, les compagnies ne sont pas libres de diminuer leur tarif, mais il semblerait naturel et possible qu'elles donnassent à l'Etat, comme à un courtier ordinaire, sous forme de commission, les frais de courtage et d'encaissement.

En cas de démission de l'ingénieur, la pension fournie par le Syndicat des compagnies serait réduite dans le rapport des primes payées aux primes dues. Si on fait les mêmes calculs pour le tableau II, la retraite étant de 1 750 francs, on arrive pour les retenues capitalisées au chiffre de 1 527.

Dans les conditions précédemment exposées, il semble donc que le principe des combinaisons Léon Say, Rouvier, Caillaux soit pratiquement réalisable, et que l'Etat n'ait même plus à fournir qu'une faible somme, en plus de la retraite des veuves et orphelins mineurs.

Quant à la période de transition, il est incontestable qu'en

supposant la réforme inaugurée en 1914, l'Etat aurait à payer 121 760 000 pendant trente ou quarante ans, mais il est non moins certain qu'à partir de 1944 la subvention fournie par lui pour le service des pensions civiles serait réduite ou à peu près, aux pensions des veuves et orphelins mineurs.

Il est facile de se rendre compte, pour les fonctionnaires figurant au tableau I, de la façon dont les retenues viennent en atténuation des sommes allouées à leurs prédécesseurs sous forme de pensions de retraites.

		Retenues.	Francs.
		—	—
42	élèves ingénieurs	120	5 040
89	ingénieurs de 3e classe	250	22 250
50	— de 2e classe	300	15 000
122	— de 1re classe	350	42 700
44	ingénieurs en chef de 2e classe	500	13 200
130	— — de 1re classe	575	74 750
26	inspecteurs généraux de 2e classe	725	18 350
13	— — de 1re classe	870	11 310
516			202 600

En divisant par le maximum de la retraite, soit 6 000 francs, on arrive au chiffre de 33 ingénieurs ou inspecteurs généraux dont on peut payer la pension annuelle.

Or, si l'on cherche dans l'Annuaire de l'Ecole Polytechnique le nombre d'ingénieurs ou d'inspecteurs généraux des ponts et chaussées, on en trouve 72. L'Etat est donc obligé de donner chaque année 6 000 francs à 39 d'entre eux, soit un total de 234 000 francs. Le nombre de fonctionnaires en retraite, par rapport au nombre des fonctionnaires en activité est de $\frac{72}{516} = 13$ p. 100.

En faisant le même calcul pour les agents qui figurent sur le tableau II, et en supposant que la proportion des retraites soit aussi de 13 p. 100, on arrive aux résultats suivants.

La somme annuelle des retenues est de 279 460 francs, représentant les pensions annuelles de 159 agents retraités $\left(\frac{279\,460}{1\,750}\right)$. Le nombre des agents retraités serait, dans l'hypothèse admise, de $0{,}13 \times 2\,256$ ou 293. Il resterait donc 134

agents à pourvoir, soit une subvention annuelle de 234 300 francs.

En sorte que le service des agents supérieurs et des commis des ponts et chaussées exigerait une subvention totale, par an, de 468 300 francs.

Par la combinaison mixte proposée, cette subvention serait réduite à 63 437 francs, soit 11 centièmes du chiffre précédent. Entre autres conséquences indirectes intéressantes de la combinaison mixte proposée, on peut citer celle-ci.

Dans tous les ministères, il y a un bureau chargé d'opérer la liquidation des pensions des fonctionnaires qui en dépendent. Cette liquidation est transmise au ministère des Finances qui la vérifie, puis au Conseil d'Etat. Du Conseil d'Etat, elle revient au ministère des Finances. Tout ce travail représente au moins six mois.

Dans le système proposé, les polices des compagnies d'assurances représentant les pensions annuelles de 159 agents retraités suffiraient pour authentiquer les pensions. Il n'y aurait donc qu'à faire certifier le montant des retenues par le ministère intéressé. D'où une économie de temps et d'argent.

Georges GUÉROULT,
Trésorier payeur général honoraire,
Ancien Inspecteur des Finances

LES VALEURS MOBILIÈRES ÉTRANGÈRES ET LE FISC

Le développement considérable de la richesse mobilière, dont l'essor date surtout de ces dernières années, a incité le fisc à s'adresser à cette manifestation de la prospérité publique pour combler les déficits de budgets toujours croissants. Les valeurs mobilières payent actuellement, surtout depuis les dernières lois, un tribut très lourd à l'Etat. Les différentes modalités des impositions qui frappent le titre, permettent à la fiscalité d'avoir une véritable part bénéficiaire dans les entreprises; enfin, la mobilisation de la propriété, mobilisation actuellement en grande faveur, procure des profits sérieux au Trésor, qui perçoit d'abord, pour les affaires nationales, toutes les taxes inhérentes à l'entreprise elle-même, puis les impôts spéciaux du titre mobilier. La mise en société d'une affaire, constitue déjà pour le fisc un avantage évident.

La société anonyme française a parfois des exploitations situées à l'étranger, elle peut même n'avoir que son siège social en France; le fisc frappera cependant les titres de cette société, matière imposable qui s'est offerte d'elle-même en choisissant sa nationalité. Enfin, les sociétés nettement étrangères, ainsi que les Etats, les villes, les provinces, les corporations, les établissements publics étrangers, en faisant appel aux capitaux français, se soumettent à l'obligation de payer l'impôt en France. Les modalités des différentes taxes, qui atteignent les titres mobiliers, ont été calculées de façon à frapper le plus sûrement possible, cette forme de la richesse publique. Mais, pour arriver à un résultat probant, le législateur a dû modifier souvent les textes de lois, le titre étranger constitue l'élément imposable qui échappe le plus facilement aux obligations fiscales; au delà des frontières, et bien qu'appartenant à des

nationaux, il est, en effet, invulnérable et impossible à découvrir. L'intérêt du fisc serait par conséquent, de ménager cette matière imposable, qui peut supporter un impôt légitime et modéré, mais que toute taxe exagérée éloignerait de nos centres d'échanges et de transactions sans esprit de retour[1].

Le principe de la territorialité de l'impôt, qui rend impossible pour l'Etat créancier le recouvrement à l'étranger des taxes pouvant lui être dues, ne permet d'atteindre les valeurs mobilières étrangères que dans leur participation, sous des formes différentes, aux avantages donnés par notre marché. Les lois fiscales françaises assujettissent les titres mobiliers étrangers à des taxes équivalentes à celles qui frappent les valeurs nationales avec le régime de l'abonnement. Les cas d'application de ces taxes et les modes de recouvrement sont énoncés dans un ensemble de textes législatifs de 1857 à 1914. La loi du 29 mars 1914 a voulu soumettre les valeurs étrangères non abonnées et les fonds d'Etats à une taxe annuelle. La complexité des textes et surtout les prétentions souvent exagérées de l'administration autorisent l'exposé de cette matière délicate, qui est en ce moment tout à fait d'actualité, par suite des nouvelles dispositions fiscales appliquées depuis le 1er juillet 1914. L'intérêt du contribuable est, en effet, de connaître ses droits, et aussi ses devoirs pour éviter toutes difficultés et surtout les amendes.

*
* *

Les valeurs étrangères sont d'abord soumises à *l'impôt du timbre*. La particularité de cette taxe est de pouvoir être recouvrée de deux manières différentes. Le premier mode comprend un droit fixe au comptant de 2 p. 100 sans décimes, pour les fonds d'Etats étrangers (loi du 4 avril 1914, art. 5), et pour les autres valeurs étrangères (art. 3 L. 28 décembre 1895); le deuxième mode consiste dans une taxe annuelle d'abonnement de 0 fr. 09 centimes (décimes compris) par 100 francs (lois du 29 mars 1914 et 29 juin 1914, art. 5). Ce sont les taux appliqués aux titres étrangers. La nouvelle loi prescrit que le droit de

1. Consulter dans le *Journal des Economistes* (juin 1914), notre étude sur « Le fisc et les sociétés ». Dans *Finance-Univers* (juillet 1914), notre étude sur « Les textes fiscaux sur les valeurs mobilières ». Sur les taxes annuelles, consulter : le *Dictionnaire des droits d'enregistrement*, 4e édition, Marchal et Godde, édit., et le *Traité des Sociétés*, de Vavasseur, 6e édition n° 959 et suiv. — Voir également dans *Finance-Univers* (Revue financière universelle), septembre 1912, notre étude sur « Les titres mobiliers. »

timbre au comptant sera perçu désormais, sur la valeur nominale de chaque titre ou coupure considéré isolément, mais sans minimum (art. 43, L. 29 mars 1914).

Les sociétés françaises ont la possibilité de choisir le droit fixe ou la taxe annuelle d'abonnement. Cette faculté n'est pas accordée aux valeurs étrangères. Les fonds d'Etat ne peuvent acquitter que le droit fixe au comptant. Les sociétés, les établissements étrangers, enfin les valeurs autres que les fonds d'Etat doivent la taxe d'abonnement. La législation française laisse cependant, en dehors de ses dispositions, les titres étrangers qui ne sont l'objet que de négociations privées distinctes de l'émission ou de l'introduction, ou dont les particuliers font usage en France, par acte public ou sous seing privé. Ce sont les valeurs étrangères non abonnées, qui peuvent cependant entrer dans la composition d'un portefeuille. Dans ces cas seulement, de manifestation accidentelle, en France, le titre non abonné, autre que le fonds d'Etat, acquittera le droit fixe au comptant.

Pour les effets publics des gouvernements étrangers cotés à la bourse officielle, dont le cours moyen, pendant l'année précédente, est tombé au-dessous des trois quarts du pair, la perception du droit de timbre s'effectuera sur la valeur négociable déterminée par ce cours moyen (art. 43, L. 29 mars 1914).

Les titres de sociétés, villes, provinces, corporations, et établissements publics étrangers, abonnés, sont soumis en sus de la taxe d'abonnement au timbre, au droit de transmission et à l'impôt sur le revenu.

L'impôt de transmission comprend également deux modes de recouvrement: un droit fixe de 0 fr. 90 p. 100 pour chaque transfert d'un titre nominatif; et une taxe annuelle de 0,30 p. 100, sans décimes pour les titres au porteur (art. 41, L. 29 mars 1914). Les valeurs étrangères ne peuvent acquitter que la taxe annuelle. Le transfert d'un titre nominatif a lieu, en effet, sur les registres de la société à l'étranger, et dans ces conditions, il serait impossible au fisc français, par suite de la territorialité de l'impôt, de percevoir le droit au comptant à chaque transmission. La taxe annuelle est due sur la valeur négociable déterminée par le cours moyen de la Bourse, déduction faite du capital restant à libérer, ou encore par une déclaration estimative.

L'impôt sur le revenu frappe non seulement les titres étrangers qui circulent en France (art. 4, L. 29 juin 1872), et qui sont passibles des trois taxes, du timbre, de transmission et de l'impôt

sur le revenu, mais également les biens meubles et immeubles situés en France, des sociétés dont les titres sont entre les mains de porteurs à l'étranger, et qui échappent, par conséquent, aux deux impôts du timbre et de transmission.

Le fait générateur de l'impôt sur le revenu des titres, réside dans la distribution réelle de dividendes, ou dans la distribution de bénéfices, laquelle est légalement présumée, s'opérer à la clôture de l'exercice social. Le taux de cet impôt est de 4 p. 100 du revenu.

Le principe de l'égalité des charges fiscales, entre les sociétés françaises et les sociétés étrangères, a été la cause déterminante de la taxation des biens mobiliers ou immobiliers d'une société dont les titres ne circulent pas en France. « Il n'y a pas à distinguer, pour l'application de l'article 3 du décret du 6 décembre 1872, entre les biens meubles et immeubles, les valeurs corporelles et incorporelles. Un droit à bail d'immeubles, un portefeuille d'assurances ou la clientèle d'une agence en France, constituent évidemment des biens français dans le sens de l'article 3 du décret précité. » Le ministre des Finances, statuant sur l'avis de la commission des valeurs mobilières, fixe la quotité imposable du capital social.

La nouvelle loi du 29 mars 1914 a assujetti à l'impôt de 4 p. 100 les effets publics des gouvernements coloniaux. Les fonds d'Etats étrangers qui ne devaient, avant le 1er juillet 1914, qu'un droit de timbre au comptant,, et les valeurs étrangères non abonnées, sont également frappés par l'impôt de 4 p. 100 sur le revenu. Il est même prévu, pour ces valeurs, un impôt supplémentaire de 1 p. 100 qui est perçu selon les mêmes règles que l'impôt sur le revenu; les fonds d'Etats étrangers et les valeurs mobilières étrangères non abonnées sont, par conséquent, frappées d'un impôt annuel de 5 p. 100 sur le revenu.

*
* *

La législation française soumet les titres des sociétés et établissements étrangers abonnés aux obligations fiscales qui frappent les sociétés nationales. Le fisc ne peut atteindre la société à son siège social à l'étranger; il a donc reçu de la loi des moyens spéciaux pour le recouvrement des taxes. La fixation de la quotité circulant en France et, par conséquent, imposable, du capital social, est la principale particularité du système de l'abonnement en vigueur. Les sociétés sont, en outre, tenues de faire certaines déclarations qui serviront de base pour la

perception de l'impôt; elles doivent faire agréer un représentant responsable des taxes exigibles, ou bien elles versent un cautionnement qui en tiendra lieu; enfin, elles acquitteront les taxes dans les délais légaux.

Le ministre des Finances, sur l'avis préalable de la commission des valeurs mobilières, fixe une quotité déterminée du capital social de la société, ou des établissements publics étrangers, laquelle supportera l'assiette de l'impôt (art. 1 et 4, décret 24 mai 1872). Le nombre des titres assujettis au droit de timbre et de transmission, ne peut être inférieur pour les actions à un dixième et pour les obligations à deux dixièmes du capital. Cette fixation de la quotité imposable peut être revisée tous les trois ans. L'impôt sur le revenu est établi sur les mêmes bases que les droits de timbre et de transmission.

L'impôt de transmission varie avec le cours moyen des titres cotés. Les sociétés et établissements étrangers sont tenus de fournir les indications nécessaires pour la fixation de cet impôt, et à défaut de cote, il sera fait une déclaration estimative. Pour déterminer l'impôt sur le revenu, les sociétés et établissements étrangers sont tenus de déposer les mêmes documents que ceux exigés des sociétés françaises (art. 3, décret 6 décembre 1872).

Mais la condition essentielle exigée d'une société ou d'un établissement étranger, qui désire faire circuler ses titres en France, est de faire agréer par le ministre des Finances ou son délégué, un représentant responsable et débiteur direct des taxes exigibles. En cas de non-payement de ces taxes, la territorialité de l'impôt, réduit, en effet, le Trésor à l'impuissance vis-à-vis de sociétés n'ayant aucun bien saisissable en France. L'engagement du représentant responsable peut être limité à une période de trois ans, une lettre sur papier libre suffit pour dénoncer l'engagement. Un cautionnement en numéraire peut remplacer ce représentant.

*
* *

Telles sont les modalités de ces trois taxes, timbre, transmission et impôt sur le revenu, dont sont débiteurs les titres étrangers, qui circulent en France, et les moyens mis à la disposition du fisc pour l'estimation du *quantum* des droits dus, et pour leur recouvrement.

La loi considère différents faits, comme étant caractéristiques de la circulation de ces titres en France, et par conséquent donnant ouverture à l'exigibilité des taxes. Des dispositions légis-

latives permettent au Trésor de faire obstacle à la circulation de titres n'ayant pas acquitté les impôts à leur charge.

Les émissions, les souscriptions, les faits d'exposition en vente, d'introduction sur le marché, de remboursement ou de conversion des fonds d'Etats étrangers ne peuvent être annoncés, publiés ou effectués en France, sans déclaration faite dix jours à l'avance au bureau de l'enregistrement, déclaration qui sera publiée dans l'avis ou annonce. Les titres ou les certificats provisoires de titres émis, souscrits, exposés en vente ou introduits sur le marché en France, les nouveaux titres délivrés après conversion, ne pourront être remis aux souscripteurs, prêteurs acheteurs ou possesseurs, sans avoir préalablement acquitté le droit de timbre, au comptant (art. 44, L. 29 mars 1914). Enfin la négociation, l'exposition en vente, l'énonciation dans un acte ou écrit, soit public, soit sous seing privé, le remboursement et le transfert de ces titres ne peuvent être effectués en France, lorsque ces titres n'ont pas acquitté le droit de timbre au comptant (art. 45, L. 29 mars 1914). On demandait l'autorisation gouvernementale pour ces titres comme seule garantie efficace des intérêts du Trésor. Le législateur a préféré ces dispositions qu'il croit suffisantes pour la perception de l'impôt du timbre sur les fonds d'Etats. Ces cas d'exigibilité du droit de timbre s'appliquent aux valeurs non abonnées dans la mesure ou celles-ci peuvent être détenues en France.

Par suite des dispositions les concernant, les sociétés et collectivités étrangères doivent, avant leur établissement en France, la déclaration prévue par la loi du 28 décembre 1895 et faire le dépôt au bureau de l'enregistrement d'un exemplaire de leur acte d'association (art. 12, L. 13, av. 1898). Les faits juridiques qui rendent les taxes exigibles, comprennent la cote à la Bourse, et les négociations publiques, l'émission ou introduction sur le marché financier qu'elle ait lieu en bourse ou en banque, la négociation, la mise en souscription et l'exposition en vente. L'admission à la cote officielle des titres des collectivités, n'est obtenue qu'après l'agrément d'un représentant responsable des droits, et elle n'est maintenue que si les droits sont régulièrement acquittés par les sociétés. L'amende (5 p. 100 de la valeur nominale L. 25 mai 1872) qui frappe la circulation en France, de fonds d'Etats non timbrés est appliquée aux titres des sociétés et collectivités depuis la loi de 1895. Cette pénalité a été insérée dans la nouvelle loi (art. 46). A l'égard des sociétés qui introduisent leurs titres en France, la sanction des dispositions légales réside en une amende de 100 à 5 000 francs (art. 4

et 5, L. 29 juin 1872). Le fait des tiers n'est pas prévu par cette loi dont les prescriptions n'étaient pas observées avant 1898, par suite d'impossibilité pour le fisc d'avoir une action directe contre la société, et aucune pénalité n'atteignant les intermédiaires qui négociaient ou introduisaient les titres des collectivités, sans que ces sociétés aient fait agréer un représentant responsable.

Dans le cas où les sociétés et collectivités n'auraient pas fait agréer un représentant responsable des droits de timbre, de transmission et de l'impôt sur le revenu, dont elles sont redevables, le législateur a pris des mesures pour interdire la circulation des titres, et la loi édicte comme sanction une amende qui ne peut être inférieure à 50 francs (art. 12, L. 13 av. 1898). La sanction de cette loi (l'amende de 5 p. 100 de la valeur nominale des titres prévue à l'art. 3, L. 25 mai 1872) est prononcée contre *toute personne* qui procède en France, à une émission ou placement de valeurs nouvelles, à la mise en souscription, à l'exposition en vente qui ne sont qu'une émission qui se prolonge indéfiniment, ou à l'introduction qui est le fait par un banquier d'écouler sur le marché des titres qu'il a achetés en vue de créer sur la place un courant d'affaires sur ces valeurs. L'introduction « doit avoir pour objet une certaine quantité de titres. Cette quantité ne peut être déterminée dans chaque cas particulier, qu'en tenant compte des circonstances ». Ce sont les termes de l'instruction 2953 qui ajoute: « *La négociation* n'a pas été nommément visée par la loi nouvelle, elle ne tombe pas par elle-même et en tant qu'elle se distingue de l'émission ou de l'introduction, sous l'empire de cette loi. Par suite, elle ne rend pas nécessaire l'agrément préalable d'un représentant responsable. Mais elle continue à donner ouverture au droit de timbre au comptant sur les titres négociés, qui n'ont pas déjà supporté cette taxe ou n'acquittent pas l'impôt par abonnement. »

Les annonces ou publications sont également prohibées, mais seulement lorsqu'elles sont relatives à des opérations faites en France. Ainsi, un avis annonçant le payement des dividendes à l'étranger, ou même faisant connaître ce payement, sans indiquer où il aura lieu, ne tombe pas sous le coup de la loi.

Le service financier qui est interdit comprend: le remboursement ou le transfert des titres, le payement des coupons effectués par des intermédiaires ou des représentants des sociétés et autres collectivités étrangères, qui ont émis les titres. La loi, dit l'instruction 2953, « exclut ainsi de ses dispositions le

simple achat de coupons faits par un changeur, une maison de banque ou un établissement de crédit, les coupons achetés étant destinés à être présentés au payement, soit aux guichets de la société, soit à ceux de son correspondant ». Il a été jugé que la conversion des titres nominatifs en titres au porteur était un service financier assimilable aux transferts, en tombant sous l'application de l'article 12 (L. 13 avril 1898).

Ces dispositions ont pour but d'arrêter toute circulation en France de titres de sociétés ou collectivités étrangères qui ne seraient pas abonnées aux taxes du timbre, de transmission, et de l'impôt sur le revenu. Ces dispositions concernent les fonds d'Etats non timbrés depuis la nouvelle loi (art. 46). En outre, la négociation, l'exposition en vente, l'énonciation dans un acte ou écrit, soit public, soit sous seing privé, le remboursement et le transfert, la conversion ou le remplacement de la feuille de coupons, rend exigible le droit de timbre, et passible de l'amende de 5 p. 100, avec un minimum de 100 francs, (art. 46). Cette amende est due personnellement et sans recours, par tous les délinquants, par les intermédiaires, par ceux qui auront publié ces opérations, sans déclaration préalable, par les souscripteurs ou preneurs de titres non timbrés, fonds d'Etats et valeurs non abonnées, sauf pour ces derniers, d'actionner en garantie, les introducteurs ou émetteurs de ces titres.

Les droits de timbre ne sont cependant pas exigibles dans certains cas. C'est ainsi que l'administration tolère les dépôts en banque et le retrait de titres non timbrés. « Il a été entendu, porte l'instruction 2445, que pour opérer ces sortes de dépôts, ainsi que les retraits qui en sont la conséquence, il ne serait pas nécessaire que les titres étrangers fussent préalablement timbrés, car le dépôt dans ces conditions, ne constitue pas, à proprement parler, un usage des titres, mais une substitution à des titres multiples, d'un titre collectif qui n'en est que la représentation. » Enfin, le banquier intermédiaire qui n'aurait ni mission ni pouvoir pour émettre les titres d'un gouvernement étranger peut néanmoins recevoir des souscriptions, sans que cette opération donne ouverture au droit de timbre, s'il n'y a eu ni publicité ni provocation quelconque à souscrire. Dans ce cas, il n'y a pas émission ou souscription en France, dans le sens fiscal de la loi. Il s'agit uniquement d'une affaire privée. (Discussion de la loi, *J. off.* du 26 mai 1892, p. 3510.) Il ne semble pas que la nouvelle loi ait modifié cette interprétation, l'intermédiaire visé, est, en effet, l'intermédiaire d'une souscription.

*
* *

La législation française range, par conséquent, dans une première catégorie, les titres des sociétés françaises, ceux des collectivités étrangères, soumises au régime de l'abonnement obligatoire et depuis 1914, les rentes, obligations et autres effets publics des colonies françaises. Dans une seconde catégorie, elle comprend toujours, depuis la nouvelle loi, les titres des des sociétés étrangères non abonnées et les fonds d'Etats étrangers.

Aucun changement n'est apporté dans le régime de l'abonnement, par conséquent, dans la perception de l'impôt sur les titres des sociétés françaises, et des collectivités étrangères abonnées. Les effets publics des colonies françaises sont frappés, par cette loi de 1914, d'un impôt de 4 p. 100 sur le revenu; une entente entre le département des Finances et celui des Colonies, déterminera le mode d'exécution des dispositions nouvelles.

Les valeurs de la deuxième catégorie sont assujetties à l'impôt sur le revenu de 4 p. 100, qui frappe les autres valeurs et à une taxe supplémentaire de 1 p. 100 sur le revenu qui s'ajoute à cet impôt et est perçue d'après les mêmes règles. Le montant total de l'impôt annuel est, par conséquent, de 5 p. 100.

Pour ces valeurs étrangères de la deuxième catégorie, le législateur a prévu le cas où le coupon serait touché en France, et celui où, au contraire, il serait encaissé à l'étranger.

Dans le cas où le coupon sera touché en France, la personne qui demande le payement de ces coupons, chèques ou instruments de crédit créés pour le règlement des produits des valeurs étrangères, devra seulement déposer un bordereau daté, dont elle peut exiger un récépissé et qui ne porte ni son nom, ni sa signature, ni son adresse (art. 36, § 13). C'est la seule obligation du rentier, le banquier ayant la charge de toutes autres formalités[1].

Les banquiers qui veulent effectuer le payement des coupons de ces titres, doivent alors en informer l'administration qui leur impose un certain nombre d'obligations. Enfin, ils retiennent la taxe de 5 p. 100 pour le compte du Trésor, où ils en font l'avance, si par suite de contrats existants, cette taxe est à la

---

1. Les banquiers qui veulent faire le service des coupons des valeurs étrangères peuvent réclamer aux bureaux de l'enregistrement une note contenant leurs obligations et les formalités qu'ils doivent remplir pour devenir banquiers assujettis.

charge de l'émetteur du titre (art. 34 et 35). Ils ne peuvent recueillir, encaisser, payer, acheter, ou négocier des coupons, chèques ou instruments de crédit visés par la loi, sans procéder à cette retenue ou à cette avance, à moins qu'il ne leur soit justifié qu'elle a déjà été opérée par un précédent assujetti (art. 35).

Les propriétaires ou usufruitiers des valeurs mobilières étrangères, domiciliés en France, qui se font envoyer et qui encaissent à l'étranger, soit directement, soit par un intermédiaire quelconque les coupons de ces valeurs, ont deux moyens pour se libérer vis-à-vis du Trésor. Ils peuvent apposer chaque année sur chacun de leurs titres, au moment de détacher le premier coupon annuel, un timbre mobile spécial d'une valeur égale au montant de la taxe sur le revenu de l'année entière, ou encore, passer au bureau de l'enregistrement dans les trois premiers mois de l'année et déclarer le montant total des coupons encaissés pendant l'année précédente et acquitter la taxe sur ce total (art. 37). Le règlement d'administration publique, prévoit une série de timbres mobiles de 1 centime à 20 francs, pour l'application de cette disposition[1].

*
* *

En conséquence, les fonds d'Etats étrangers doivent l'impôt de 5 p. 100 sur le revenu (L. 29 mars 1914) et l'impôt du timbre de 2 p. 100 au comptant, pour leurs emprunts. Différentes dispositions législatives permettent d'atteindre la matière imposable dans les diverses étapes de la circulation. Le décret du 6 février 1880 qui règle les conditions d'inscription à la cote officielle des titres étrangers n'est pas applicable aux fonds d'Etats: « L'inscription à la cote n'impliquant le payement de l'impôt par abonnement que pour les titres des sociétés, villes, etc. Cette application est inexacte en ce qui concerne les fonds d'Etats étrangers. » (Inst. 2897.) Les fonds d'Etats seront indiqués dans les actes ou écrits publics ou sous seing privé, avec les mentions relatives au payement de l'impôt (art. 5, L. 28 du 1895 et 31 décembre 1907).

Les titres autres que les fonds d'Etats, inscrits à la cote officielle, ont rempli toutes les obligations fiscales de la législation française (décret 6 février 1880). La situation d'un titre non

---

1. Pour l'application de ses dispositions, la loi du 29 mars 1914 prévoit même, comme pénalités, des poursuites correctionnelles (art. 38).

coté est régulière, tant que le représentant responsable et agréé, répond des impositions dues par la société ou les établissements étrangers. La loi française a été observée par la société, quand celle-ci a obtenu l'agrément d'un représentant responsable et la fixation d'une quotité imposable de son capital social. Les sociétés en règle avec la loi figurent dans les insertions faites par l'administration au *Journal officiel*[1].

Les négociations particulières faites sans le concours de la société ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Le particulier qui veut négocier ou énoncer dans les actes des titres étrangers qui ne sont pas en droit ou en fait, soumis au régime des taxes annuelles, est tenu de les faire viser pour timbre et d'acquitter le droit de timbre au comptant. Lorsque l'engagement du représentant responsable n'a pas été renouvelé à son expiration, les titres ne peuvent faire l'objet d'aucunes négociations particulières ou d'énonciations dans les actes sans rendre exigible le droit au comptant de 2 p. 100. L'énonciation dans tout inventaire donne également ouverture au droit de timbre sur le titre s'il n'a été perçu (art. 7, L. 31 déc. 1907). Enfin, ces titres non abonnés doivent acquitter la taxe annuelle de 5 p. 100 sur le revenu.

Les titres étrangers revêtus du timbre, mais qui ne sont pas assujettis aux taxes d'abonnement, peuvent être négociées ou énoncées dans les actes, sans que le droit de transmission devienne exigible. Toutefois, si la négociation a lieu par un acte soumis à la formalité de l'enregistrement et surtout si l'énonciation de ce titre dans l'acte emporte transmission, le droit proportionnel d'enregistrement devient exigible.

*
* *

Le Trésor exerce un contrôle efficace, au moment de l'enregistrement des actes publics ou sous seing privé, qui contiennent une énonciation de titres étrangers. Pour l'exécution des lois sur le timbre et l'enregistrement, l'administration a un droit d'exercice presque complet dans les banques, sociétés anonymes (art. 7, L. 21 juin 1875)[2]. D'après les termes de la loi de 1895, les con-

1. Le *Journal officiel* des 15 et 16 juillet 1915 a publié le relevé officiel des valeurs étrangères pour lesquelles un représentant, responsable des droits de timbre, des droits de transmission et de la taxe sur le revenu, a été agréé ou un cautionnement versé, et de celles qui acquittent ces taxes annuelles.

2. Consulter, dans *le Correspondant*, t. CCXXI, nouvelle série, p. 840, notre étude sur *les droits successoraux et la guerre*.

traventions « pourront être constatées dans tous les lieux ouverts au public, par les agents qui ont qualité pour verbaliser en matière de timbre... » Parmi les lieux ouverts au public, dans lesquels les agents sont autorisés à constater les faits de négociation ou d'exposition en vertu de titres non timbrés, figurent les boutiques et comptoirs de change. Il importait, en effet, a dit le rapporteur de la loi « de mettre fin aux négociations irrégulières qui se font chez les changeurs dont les vitrines contiennent un nombre considérable de titres en contravention aux lois sur le timbre ». L'administration use rarement de ce moyen de contrôle, mais un agent du Trésor ne pourrait, certainement pas, pénétrer chez un banquier sans l'assistance d'un commissaire de police.

Les agents de l'administration ne peuvent, dans aucun cas, se présenter chez les particuliers pour y constater des contraventions aux lois sur le timbre et l'enregistrement. Les particuliers, ont, par conséquent, des facilités pour méconnaître ces lois fiscales.

*
* *

En résumé, les impôts sur les valeurs mobilières, sont perçus par les sociétés abonnées, qui en font l'avance à l'Etat. Dans les conditions de leurs émissions, elles prennent en général, l'engagement d'acquitter, en tout ou en partie les taxes annuelles. Les impôts qui frappent les valeurs abonnées sont perçus, par conséquent, sans aucune intervention de la part du porteur des titres. Pour les effets publics des gouvernements coloniaux français, l'entente entre les départements des Finances et des Colonies, permet la perception automatique des taxes. Le porteur de ces titres n'a encore aucune obligation à remplir.

Les porteurs de fonds d'Etats étrangers et de valeurs étrangères non abonnées doivent joindre un bordereau aux coupons de ces titres qu'ils touchent en France. Le banquier assujetti est chargé des autres obligations de la loi et de retenir l'impôt de 5 p. 100. Si les porteurs de ces titres encaissent ou se font envoyer le montant de leurs coupons, de l'étranger, ils doivent apposer des timbres sur leurs titres, ou déclarer à l'enregistrement le montant des sommes encaissées.

*
* *

Tel est le régime actuel concernant les valeurs mobilières étran-

gères, régime sensiblement aggravé, par la loi du 29 mars 1914, complétée du reste, par le règlement d'administration publique qui a prévu la formalité de l'*affidavit* pour les valeurs étrangères déposées en France et appartenant à un étranger domicilié à l'étranger. La nouvelle loi de 1914 a durement frappé les valeurs mobilières, les taxes du timbre et de transmission des valeurs abonnées sont considérablement augmentées [1], les effets publics des colonies françaises sont assujettis à l'impôt de 4 p. 100 sur le revenu, et les fonds d'Etats et les valeurs étrangères non abonnées devront acquitter non seulement l'impôt de 2 p. 100 du timbre au comptant, impôt dont les cas d'exigibilité ont été généralisés par la loi, mais aussi une taxe annuelle de 5 p. 100 sur le revenu. Ce sont surtout les petits épargnants qui possèdent la fortune mobilière, ces petits épargnants qui sont la force et la richesse de la France; ce sont eux qui supporteront ces accroissements de charges, conséquence d'une politique générale de gaspillage. Il est à craindre aussi que ces nouvelles impositions ne détournent du marché français les titres étrangers qui sont déjà attirés sur les bourses étrangères, par des avantages fiscaux évidents. La France avait une situation privilégiée et prépondérante dans le monde, par suite de l'importance de son marché financier; le devoir du législateur aurait été d'augmenter cette puissance, c'était l'intérêt de l'Etat.

Etienne FALCK.

---

1. Les trois taxes du timbre, de transmission et de l'impôt sur le revenu prélèvent sur un titre de 2 1/2 p. 100 d'un modèle courant (Ville de Paris, etc.) en supposant le cours moyen de ce titre au pair : timbre 0,09 p. 100 de capital, transmission 0,30 p. 100 de capital, impôt sur le revenu 4 p. 100 ou 0 fr. 10. Total 0,09 + 0,30 + 0,10 = 0,49 centimes sur un coupon de 2 fr. 50, c'est-à-dire le cinquième ou 20 p. 100. Comparez cette fiscalité avec la fiscalité étrangère, on constatera que dans aucune nation les impôts ne sont aussi lourds qu'en France. Consulter dans le *Journal du droit internationnal privé* (Clunet), 1914, p. 817, notre article sur la réforme fiscale aux Etats-Unis et les étrangers.

LES PROGRÈS
SUR LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Période décennale 1904-1914.

L'accroissement des tonnages véhiculés et la démocratisation de la vitesse.

I. — M. Richard Bloch, ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie d'Orléans, écrivait en 1910 : « Une revue des principaux faits de la vie des chemins de fer français dans les dernières années montre que cette période a été, dans des sens divers, féconde en résultats intéressants. Si, du fait des exigences des pouvoirs publics, des charges nouvelles sont venues peser sur leurs exploitations, elles n'ont pas découragé leurs efforts pour améliorer sans cesse leurs services à l'égard du public, sans compromettre l'économie de leurs gestions. »

Au premier rang des améliorations ainsi réalisées par les réseaux avant la guerre, il convient de placer l'augmentation de la vitesse des convois, obtenue au prix de lourds sacrifices pécuniaires, mais dont l'intérêt économique ne saurait être mis en doute à une époque où « le temps vaut de l'argent ». L'achat et la mise en service de locomotives de plus en plus puissantes ont permis les progrès techniques accomplis à ce point de vue, que nous avions enregistrés dans une étude parue dans *l'Information* en 1914. Mais la transformation du matériel a eu un autre résultat. Le tonnage des trains a pu être considérablement accru, dans les transports de marchandises comme dans ceux de voyageurs, et le trafic durant la guerre à été singulièrement facilité par cette modernisation de l'outillage de traction. C'est

à elle que nous devons la perfection des transports dits de concentration.

Nous n'entreprendrons pas de mesurer l'importance de la réforme en ce qui concerne le tonnage des trains de marchandises, qui atteignait couramment 500 tonnes en 1914. Toutefois, nous relèverons les améliorations constatées pour les trains de voyageurs à marche accélérée.

Sur le réseau du Nord, la charge des trains rapides et express, qui ne dépassait pas, en 1904, 250 à 280 tonnes, avait été portée, en 1914, à 350 ou 400 tonnes. Cette compagnie multipliait, dans le même temps, le nombre de ses convois rapides. Deux nouveaux trains permanents dans les deux sens étaient créés sur les lignes Paris-Calais, Paris-Boulogne et Paris-Lille, Paris-Erquelines-Berlin. Durant l'été, un train rapide supplémentaire fonctionnait sur Paris-Wimereux, trois sur Boulogne, deux sur le Tréport.

Le réseau de l'Est, de son côté, augmentait sensiblement le nombre de ses rapides, portant au chiffre de huit le nombre de trains à très grande vitesse qui circulaient dans les deux sens entre Paris et Nancy (5 en 1914), cependant que le total des express s'élevait de cinq à neuf. De même, entre Paris et Belfort, le nombre des trains express passait de quatre à sept pour la période décennale. Le tonnage des convois était, simultanément, porté de 250 à 400 tonnes sur les voies Paris-Nancy et Paris-Belfort.

Nous pourrons faire les mêmes observations en ce qui touche le réseau de l'Ouest-État, où les augmentations de tonnage se sont ainsi réparties : 95 tonnes pour les trains express entre Paris et Caen, (355 au lieu de 260) ; 115 pour ceux de Paris à Cherbourg (240-355) ; 65 et 95 tonnes pour la ligne de Paris à Trouville (de 240 tonnes passé à 305 et 335) ; 20 et 95 tonnes pour les express du Havre (300 et 375 tonnes au lieu de 280) ; 115 et 150 tonnes pour les rapides de Paris à Brest (240 tonnes passé à 355 et 390) ; 170 tonnes pour les services d'express sur Saint-Malo (230-400 tonnes) et même 190 pour l'express 162. Par contre, sur l'ancien réseau d'État, d'un profil difficile, l'accroissement du tonnage n'a pu dépasser 10 tonnes (290-300).

Il y a lieu de remarquer, en outre, que deux trains rapides nouveaux de 275 tonnes (n° 121) et de 310 tonnes (n° 178) ont été mis en circulation sur la ligne du Havre et qu'un train rapide de 380 tonnes circulait, en 1914, entre Paris et Saint-Malo, lequel n'existait pas en 1904.

Nous résumons, dans le tableau suivant, les progrès accomplis dans le même ordre d'idées sur le réseau d'Orléans.

		1904.	1914.	1904.	1914.
		(En tonnes.)			
		Train 7.		Train 11.	
Paris-Bordeaux...	Paris-Tours.....	260	425	350	495
	Tours-Bordeaux.....	220		350	
		(Train 34.)		(Train 28.)	
Bordeaux-Paris...	Bordeaux-Tours.....	220	360	280	530
	Tours-Paris.....	260	425	350	
Paris-Toulouse...	Paris-Limoges.....	265	450		
	Limoges-Toulouse...	222	350		
Toulouse-Paris...	Toulouse-Limoges...	260	350		
	Limoges-Paris.....	335	500		
Paris-Nantes.....		400	490		
Nantes-Paris.....		335	530		

L'accroissement du tonnage des convois, il importe de le souligner, dépasse, en certains cas, 60 p. 100. On peut en dire tout autant des trains de la Compagnie P.-L.-M., qui ont vu leur tonnage s'élever de 28 à 137 tonnes et, en moyenne de 100 tonnes, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Compagnie P.-L.-M.

	Sens aller.		Sens inverse.	
	1903.	1913.	1903.	1913.
	(En tonnes.)			
Paris-Nice.....	191	300	190	301
Paris-Pontarlier.....	174	271	242	323
Paris-Modane.....	176	250	180	260
Paris-Genève.....	181	318	202	230
Paris-Vichy.....	204	301	183	281
Paris-St-Étienne.....	214	328	284	314
Tarascon-Cette.....	305	392	296	360
Lyon-Grenoble.....	194	285	206	285
Lyon-Belfort.....	229	262	241	337
Clermont-Nîmes.....	140	248	142	186

La Compagnie du Midi, enfin, a fait un grand effort pour augmenter la capacité de ses convois, et, malgré des difficultés nombreuses, elle est également parvenue à un progrès analogue. C'est ainsi que sur la voie Bordeaux-Cette elle a accru son tonnage de 115 et 140 tonnes (340 et 400 tonnes au lieu de 225 et 260 en 1904) (+ 51, 11 et + 53, 84 p. 100), tandis que dans le sens Cette-Bordeaux les relèvements se chiffraient à 125 et 130 tonnes (340, 355 et 380 tonnes au lieu de 215, 230 et 250) (+ 58, 13, 54, 34 et 52 p. 100). Le tronçon

Narbonne-Port-Bou a vu ses tonnages passer de 220 a 340 tonnes (+ 54, 54 p. 100) dans un sens, et de 210 à 325 (+ 54, 76 p. 100) dans le sens opposé.

Sur la voie Bordeaux-Irun, l'augmentation a atteint 130 tonnes (380 au lieu de 250) et 140 tonnes (400 au lieu de 260).

De sérieux résultats ont même été obtenus sur des voies accidentées, comme on en peut juger par les deux statistiques suivantes :

1° *Ligne de Béziers-Neussargues*

A., déclivités de 0 à 15 mm. — B., déclivités de 15 à 27 mm. — C., déclivités de 27 à 33 mm.

	1904.			1914.		
	A.	B.	C.	A.	B.	C.
	—	—	—	—	—	—
				(En tonnes.)		
Train 853.	170	135	120	220 (+ 35 o/o)	175 (+ 30 o/o)	160 (+ 33 o/o)
— 854.	195	135	120	250 (+ 28 o/o)	id.	id.

2° *Ligne de Toulouse-Bayonne*

A., déclivités de 0 à 7 mm. — B., déclivités de 7 à 16 mm. — C., déclivités de 16 à 33 mm.

Train 503.	235	155	110	350 (+ 49 o/o)	200 (+ 74 o/o)	130 (+ 18 o/o)
— 502.	290	175	110	450 (+ 55 o/o)	225 (+ 28 o/o)	id.
— 514.	300	175	110	480 (+ 62 o/o)	id.	id.

On peut, à considérer l'ensemble des réseaux ferrés français, évaluer à 50 p. 100 l'accroissement du tonnage maximum des trains accélérés de voyageurs pour la période comprise entre 1903 et 1914. C'est-là, à coup sûr, un résultat qui fait grand honneur à ceux auxquels sont confiées les destinées de nos grandes compagnies de chemins de fer.

II. — Toutefois, les compagnies nationales ne se sont pas contentées d'accélérer leurs trains express, et d'assurer au public un nombre de places de plus en plus considérable, de convois de plus en plus élevé, elles ont grandement facilité aux voyageurs populaires l'accès des trains à marche rapide, et il n'est pas sans intérêt de préciser les avantages consentis par les réseaux en faveur des secondes et troisièmes classes, durant la période 1904-1914.

La Compagnie du Nord, qui mit en service, de longue date, des trains à marche très accélérée a ouvert ses trains rapides à tous les voyageurs de deuxième classe effectuant un parcours suffisant. En outre, elle acceptait, en 1914, les porteurs de billets de troisième classe dans plusieurs de ses convois rapides sur Lille (deux dans

chaque sens), dans six sur Maubeuge et Jeumont, dans un train du Tréport, et dans quatre de la ligne de Boulogne-Calais, avec quelques réserves pour ces derniers. D'ailleurs, d'une manière générale, les restrictions touchant les express n'ont été formulées pour les voyageurs de troisième classe que dans le cas où l'utilisation particulière des convois ne permet pas de leur faire assurer un service de route. Presque toujours ces trains comportent les trois classes.

Sur l'Est, la proportion dans laquelle les trains express et rapides sont accessibles aux voyageurs de troisième classe a augmenté corollairement à l'accroissement du nombre de ces trains. Sur la ligne Paris-Nancy, le nombre des rapides recevant des voyageurs de troisième classe a doublé depuis 1904, passant de trois à six, et les neuf trains express prennent, aujourd'hui, ces voyageurs, tandis qu'en 1904 trois express seulement sur cinq leur étaient accessibles.

Sur la voie Paris-Belfort, les rapides, en 1904, ne comportaient pas de troisième classe ; en 1914 trois sur cinq en étaient pourvus. Enfin, si tous les express acceptaient, en 1904, les voyageurs de la dernière classe, leur nombre a, du moins, presque doublé.

Le tableau ci-contre résume lumineusement les progrès obtenus sur l'Est :

		Rapides.	Accessibles aux 3e classes.	Express.	Accessibles aux 3e classes de grand parcours.	Sans restriction.
Paris-Nancy...	1904.	5	3	3	3	»
	1914.	8	6	2	2	7
Paris-Belfort..	1904.	5	»	2	2	2
	1914.	5	3	5	5	2

Il faut ajouter que, malgré l'augmentation des vitesses et les facilités accordées sans relèvement de tarifs, la Compagnie de l'Est a singulièrement amélioré le confort des voitures. Il y a douze ans, la voiture à bogies de troisième classe n'existait pas sur le réseau. En 1914, toutes les voitures de troisième classe attelées aux convois rapides et express appartenaient à ce type. Cette transformation a eu pour effet d'augmenter considérablement le poids mort des convois, sans que leur capacité ait été accrue proportionnellement, puisqu'une voiture de troisième classe à deux essieux contenant 50 voyageurs tare, au maximum, 15 tonnes, alors qu'une voiture de même classe à bogies contenant 80 voyageurs tare 35 tonnes ; soit une augmentation, par place offerte, de plus d'un tiers du poids mort. En fait, l'augmentation globale du poids des convois a été telle que les mêmes trains ont vu leur tonnage remorqué presque doubler.

Sur l'ancien réseau de l'Ouest, d'importantes améliorations ont été

également consenties à la démocratie. Les voyageurs des secondes classes sont admis dans tous les trains rapides, avec, toutefois, quelques réserves de parcours, peu importantes, d'ailleurs. Les trains rapides du Havre ne comportent pas la dernière classe, ce qui les surchargerait exagérément, exception faite du train 178 qui reçoit les porteurs de billets devant parcourir 200 kilomètres.

Mais les voyageurs de troisième peuvent prendre place dans les trains express de cette ligne, pourvu qu'ils aient à effectuer un trajet de 130 kilomètres, ou payent pour cette distance, ou encore que l'usage du train facilite certaines relations. Ainsi, le train 111 prend des voyageurs entre Mantes et Oissel, pour les au delà de Rouen, et à Rouen et Bréauté pour le Havre.

Sur la voie Paris-Trouville, les express n'acceptaient pas, en 1904, les voyageurs de troisième classe. En 1914, le train 323 recevait lesdits voyageurs pour un parcours minimum de 220 kilomètres, et le train 340 pour un parcours de 190 kilomètres.

Vers Cherbourg, ou de Caen à Paris, la même obligation était imposée, en 1914, aux troisièmes classes, tandis qu'en 1904 les trains ne comportaient que des premières et deuxièmes classes. En outre, l'express 338 fait bénéficier les troisièmes classes d'admissions très larges, notamment à Paris, et dans les principales gares d'embranchements.

En 1904, le train 505, de Paris à Brest, exigeait des voyageurs de troisième classe un parcours minimum de 532 kilomètres. La distance a été abaissée à 480 kilomètres, et même à 400 kilomètres pour les voyageurs à destination de Redon. De plus, à partir du Mans, des facilités d'admission sont consenties pour des parcours sans conditions kilométriques, et à destination de divers embranchements. Au retour, le train 514 reçoit les voyageurs de troisième parcourant au moins 430 kilomètres, ou même 400 (en provenance de Redon).

Sur la ligne de Saint-Malo, étaient admis, en 1914, dans les express, les voyageurs de troisième classe de Paris et Versailles pour Saint-Malo, ou *vice versa*, et ceux se rendant à Dol, ou en provenant, et ayant à effectuer un trajet de 400 kilomètres. En 1904, les troisièmes classes faisaient totalement défaut à ces trains.

L'ancien réseau d'État admettait, en 1904, les voyageurs de toutes classes dans ses trains express. Il n'a donc pu faire profiter le public d'aucun nouvel avantage dans ce sens.

L'Orléans n'accuse pas des progrès moins sensibles que les autres réseaux.

Entre Paris et Bordeaux, les rapides 31 et 22 ne prenaient, en 1904, que des voyageurs de première classe. En 1914, ils acceptaient les porteurs de billets de deuxième classe, pourvu qu'ils se rendissent

à Bordeaux, ou même pour un simple parcours de 200 kilomètres (train 22). Ce train recevait aussi les voyageurs de troisième classe venant de Dax.

Le train 38, qui, en 1904, prenait les troisièmes classes devant parcourir 150 kilomètres, acceptait, en 1914, les voyageurs d'Angoulême pour Poitiers (113 kilomètres) et de Poitiers pour Tours (98 kilomètres).

Sur la voie Paris-Nantes, il suffisait, en 1914, d'effectuer un trajet de 50 kilomètres pour accéder, en troisième classe, au train 9, alors qu'en 1904 on exigeait du voyageur un parcours de 150 kilomètres.

De Paris à Montluçon, et *vice versa*, les conditions de parcours dans les trains 115 et 120 ont été abaissées à 0 et 100 kilomètres pour les deuxièmes classes, 100 et 200 kilomètres en troisième (au lieu de 200 et 300 kilomètres en 1904).

Enfin, de Paris à Toulouse, les express reçoivent les voyageurs de deuxième classe sans conditions (trains 4, 5 et 30) ou avec un minimum de parcours de 100 kilomètres (train 16) ou de 200 kilomètres (trains 23, 26, 42), alors qu'en 1904 la Compagnie obligeait les voyageurs à parcourir 200 ou 300 kilomètres sur le réseau pour avoir accès à ces trains. Les voyageurs de troisième classe, de leur côté, devaient payer pour un trajet de 300 ou même 400 kilomètres pour emprunter ces trains.

En 1914, on exigeait d'eux seulement un parcours minimum de 150 kilomètres (trains 4 et 5) et 300 kilomètres (trains 23, 26, 42). Le train 30 reçoit des voyageurs de troisième classe ayant des billets pour 50 kilomètres. Les trains 5 et 16 font même bénéficier les voyageurs de troisième classe de facilités dans certaines conditions particulières.

La Compagnie du Midi, à la différence des autres réseaux français, s'est préoccupée des voyageurs de troisième classe bien avant d'ouvrir ses rapides aux voyageurs de seconde classe. Dès 1898, elle adjoignait des troisièmes classes à ses premières classes de la ligne de Bordeaux à Cette, sous certaines conditions, toutefois, de parcours et de billets (plein tarif). En 1904, elle donnait les mêmes facilités aux voyageurs de deuxième classe.

Des dispositions de même ordre furent appliquées, vers la même époque, aux rapides de la ligne Bordeaux-Irun. Depuis lors, des concessions de plus en plus libérales ont été accordées, d'année en année, aux voyageurs des deuxièmes et troisièmes classes. Pour les premiers, la clause du plein tarif n'était plus exigée, en 1914, dans aucun train de marche accélérée ; pour les derniers, cette condition n'est imposée qu'à certains de ces trains, et le minimum de distance à parcourir a été abaissé. A partir du 25 juin 1914, à l'exception des trains de luxe, des rapides 7 et 11 (Bordeaux-Irun), qui n'avaient que des premières

et des deuxièmes classes, et des rapides spéciaux 3069, 3062, 3082, de la ligne Bordeaux-Arcachon, tous les rapides et express du réseau ont comporté toutes les classes.

Il importe, en outre, d'observer que, sur les grandes lignes de l'Orléans et du Midi, l'utilisation de véhicules à couloirs, à grand empattement d'essieux et à bogies, s'est généralisée, et qu'il en est résulté un accroissement du poids mort par place offerte. Sur le Midi, le poids mort par place offerte est passé de 505 kilos (première classe), 307 (deuxième classe), 170 (troisième classe) en 1903, à 780 kilos, 453 et 410 en 1913, accusant des augmentations respectives de 54,45 p. 100, 47,55 p. 100 et 141,17 p. 100.

Il nous reste à examiner les résultats acquis sur le réseau P.-L.-M. Celui-ci, depuis dix ans, n'a cessé de doter ses services de traction de machines toujours plus rapides. Il a profité de ce perfectionnement du matériel pour attribuer des facilités de plus en plus grandes aux voyageurs des classes inférieures.

Presque tous les rapides ou express créés après 1904 comprennent des voitures de ces classes. Tel est le cas, en particulier, des trains 57 et 60 entre Marseille et Vintimille, 63 et 64 entre Paris et Cette, avec ramification sur Grenoble, 931 et 918 entre Paris et Clermont, avec ramification sur Saint-Etienne, 521 et 522 entre Paris et Pontarlier, 574 et 575 entre Genève et Lyon, 846/847 et 848/849 entre Lyon et Vichy, 1 036/1 037 et 1 038/1 039 entre Marseille et Cette.

De plus, pendant la même période (1903-1904), les voyageurs de deuxième classe on été admis dans les rapides 1 et 2 de Paris à Marseille, et ceux de troisième classe dans les express 553 et 588 (Paris-Genève) et 601 (Paris-Chambéry).

Ces diverses créations ont assuré un progrès très sensible dans la rapidité des relations de long parcours pour les voyageurs populaires.

Le tableau ci-contre, établi pour les années 1904 et 1914, fait ressortir nettement le gain de temps obtenu sur les principales lignes par les voyageurs de troisième classe.

	1 087 km. Paris-Nice.		454 km. Paris-Pontarlier.		673 km. Paris-Modane.		604 km. Paris-Genève.	
	1904.	1914.	1904.	1914.	1904.	1914.	1904.	1914.
Sens impair..	22^h5	19^h20	8^h57	7^h05	15^h31	14^h20	12^h41	10^h49
Gain.....		3^h30		1^h52		1^h11		1^h52
Sens pair.....	22^h49	19^h57	7^h18	6^h45	13^h09	11^h55	16^h25	9^h30
Gain.....		2^h52		0^h33		1^h14		6^h55

	642 km. Paris-Grenoble.		868 km. Paris-Cette.		365 km. Paris-Vichy.		503 km. Paris-St-Etienne.	
	1904.	1914.	1904.	1914.	1904.	1914.	1904.	1914.
Sens impair..	13h	10h36	16h35	14h10	7h07	5h57	9h37	7h59
Gain.....		2h24		2h25		1h10		1h38
Sens pair.....	12h08	10h40	15h35	13h50	7h24	5h42	9h43	7h40
Gain.....		1h28		1h45		2h42		2h03

	419 km. Paris-Clermont.		315 km. Lyon-Belfort.		204 km. Marseille-Cette.	
	1904.	1914.	1904.	1914.	1904.	1914.
Sens impair..	7h52	6h49	6h50	6h07	3h48	3h35
Gain.....		1h03		0h43		0h13
Sens pair.....	8h03	6h41	11h45	5h31	4h05	3h46
Gain.....		1h22		6h14		0h19

Le gain est particulièrement appréciable sur les lignes de Paris-Nice, Paris-Grenoble, Paris-Genève (sens pair), Paris-Vichy (sens pair).

On lui peut comparer celui qu'on enregistre, pour la même période, sur l'Ouest-Etat, et qui atteint, au maximum, 3 h. 37 pour le parcours Paris-le Havre, 2 h. 21 pour Paris-Trouville, 2 h. 45 pour Paris-Caen, 4 h. 55 pour Paris-Brest, 4 h. 48 pour Paris-Saint-Malo.

La période décennale qui a précédé la guerre a donc vu : 1° une considérable accélération de la vitesse absolue et commerciale des convois ; 2° l'accroissement du nombre des trains et de leur tonnage maximum ; 3° l'augmentation sensible du nombre des trains accessibles aux voyageurs de troisième classe.

Ces modifications ont entraîné de gros sacrifices pour acquisition de locomotives et de matériel, réfection et entretien des voies, etc. Cependant, aucune augmentation corrélative des tarifs de voyageurs n'a été opérée depuis 1904. On peut donc considérer que les améliorations réalisées correspondent à une véritable diminution de ces tarifs ; ainsi pouvons-nous justement proclamer que la vitesse, et, d'une façon générale, les transports par chemins de fer, se sont *démocratisés* dans notre pays, à l'inverse de ce qui s'est produit à l'étranger, et notamment en Allemagne et en Suisse.

Auguste Pawlowski.

LE MARCHÉ SUCRIER AMÉRICAIN

ET LA GUERRE DE 1914

Avec graphique

Le marché sucrier des États-Unis d'Amérique n'a point été à l'abri des répercussions de la guerre de 1914. L'objet de ces lignes est de faire ressortir les faits d'ordre économique les plus saillants qui ont été observés sur ce marché depuis le début des hostilités.

La consommation. — Au point de vue de l'importance de la consommation du sucre, les États-Unis d'Amérique occupent le premier rang parmi les pays civilisés. Voici le relevé des quantités consommées pendant les cinq dernières années :

Années.	Consommation totale.	Consommation par tête.
	(Tonnes de 1 016 kg.)	(Liv. de 453 gr.)
1914	3 760 287	84,29
1913	3 743 139	85,4
1912	3 504 182	81,3
1911	3 351 391	79,2
1910	3 350 355	81,6

En 1884, la consommation de sucre des États-Unis se chiffrait à 1 252 366 tonnes, soit 51 livres par tête. L'accroissement moyen de la consommation américaine durant les trente dernières années ressort à 3,858 p. 100.

Les sources de sucre. — Les États-Unis produisent du sucre de canne (Louisiane, Texas) et du sucre de betterave dans toute une série d'États; ils récoltent, en outre, une petite quantité de sucre d'érable et extraient, également en faible quantité, du sucre de mélasses étrangères. Mais la production continentale ne suffit point à couvrir les

besoins de l'Union et, par suite, celle-ci doit recourir à l'importation de sucres des possessions d'outre-mer : Hawaï, Porto-Rico, Philippines, et de sucres étrangers, notamment de Cuba. Voici le relevé des quantités de sucres indigènes et étrangers livrées à la consommation pendant les trois dernières années. Nous empruntons ces données à MM. Willett et Gray, les statisticiens autorisés de New-York :

	1914.	1913.	1912.
Sucre indigène :			
Louisiane et Texas (canne)....	143 996	207 708	257 194
États-Unis (betterave).....	624 298	625 314	516 851
Hawaï (canne).....	510 385	506 555	526 281
Porto-Rico (canne).....	274 149	331 103	285 556
Iles Philippines (canne).....	120 887	44 620	131 932
Sucre de mélasses étrangères et sucre d'érable des États-Unis.	20 200	19 450	15 155
Total.....	1 693 915	1 734 750	1 732 969
Sucre étranger :			
Cuba (canne).....	2 018 854	1 990 831	1 664 863
Autres pays :			
Sucre brut de canne.....	46 038	1 147	38 931
Sucre brut de betterave.....	»	15 580	65 784
Sucre raffiné de betterave.....	480	193	1 586
Sucre raffiné de canne.....	1 540	638	49
Total.....	2 066 912	2 008 389	1 771 213
Consommation totale.....	3 760 827	3 743 139	3 504 182
Dont sucre raffiné.....	3 662 998	3 678 144	3 441 167
Dont sucre brut ou de plantation.	97 829	64 995	63 015

L'examen de ces chiffres montre que la consommation des États-Unis est alimentée pour la plus large partie par le sucre indigène et par le sucre de Cuba, et que c'est principalement sous forme de raffiné que la denrée est absorbée. Le sucre raffiné livré à la consommation se composait, en 1914, de 35,47 p. 100 de sucre fabriqué par l'American Sugar Refining C° (désignée aussi sous le nom de Trust); 47,09 p. 100 de sucre fabriqué par les raffineurs indépendants; 17,04 p. 100 de sucre fabriqué par les fabriques de sucre de betterave de l'Union; 0,35 p. 100 de sucre fabriqué par les sucreries d'Hawaï; 0,05 p. 100 de sucre fabriqué par les raffineurs étrangers. Il est à noter que, ainsi qu'il arrive souvent, les raffineurs indépendants ont

fini par l'emporter, sous le rapport de l'importance de la production, sur les raffineurs syndiqués.

Le tarif des sucres. — Si l'on veut se rendre un compte exact des conditions qui régissent l'approvisionnement de sucre des États-Unis d'Amérique, il est indispensable d'examiner au préalable le mécanisme du tarif. On sait que le tarif des sucres, aux États-Unis, a été modifié, depuis le 3 octobre 1913, d'une manière très notable. Le tarif antérieur subdivisait les sucres à l'importation en deux catégories : les sucres non supérieurs comme nuance au n° 16 des types de Hollande, et les sucres au-dessus du n° 16 ou sucres raffinés. Les sucres non au-dessus du n° 16 étaient assujettis, jusqu'à 75° polarimétriques, à un droit de 0,95 cent par livre (10 fr. 858 par 100 kg.) et par degré ou fraction de degré en sus de 75°, à un droit supplémentaire de 0,035 cent par livre (0 fr. 40 par 100 kg.); les sucres au-dessus du n° 16 payaient un droit de 1,90 cent par livre (21 fr. 716 par 100 kg.).

Le tarif du 3 octobre 1913, appliqué depuis cette même date, a supprimé la classification d'après la nuance et a taxé le sucre raffiné à raison de 1,90 cent par livre jusqu'au 1er mars 1914, date à partir de laquelle les nouveaux droits ont été basés uniquement sur l'essai polarimétrique, pour le raffiné comme pour le brut.

Le tarif du 3 octobre 1913 est établi comme suit : sucres, fonds de bacs, sirops de jus de canne, melada concentrée, mélasses concrètes et concentrées, titrant au polarimètre pas plus de 75°, 0,71 cent par livre (8 fr. 11 par 100 kg.), et par degré ou fraction de degré en plus, 0,026 cent par livre (0 fr. 297 par 100 kg.); mélasses ne titrant pas plus de 40°, 15 p. 100 *ad valorem*; mélasses de 40° à 56°, 2 1/4 cents par gallon; mélasses à plus de 56°, 4 1/2 cents par gallon; drainages de sucre, balayures de sucre, même droit que pour la mélasse ou pour le sucre, suivant le degré polarimétrique. A partir du 1er mai 1916, les articles énumérés ci-dessus devront être admis en franchise de droits. Sucre d'érable et sirop d'érable, 3 cents par livre; glucose ou sucre de raisin, 1 1/8 cents par livre; canne à sucre à l'état naturel ou non manufacturée, 15 p. 100 *ad valorem*. A partir du 1er mai 1916, ces articles seront admis en franchise de droits. Saccharine, 65 cents par livre. Sucre candi et confiseries, d'une valeur de 15 cents ou moins par livre, 2 cents par livre; d'une valeur de plus de 15 cents, 25 p. 100, *ad valorem*. Betteraves de toutes sortes, 5 p. 100, *ad valorem*. Liste libre : matériel de fabrique de sucre; betteraves à sucre et cannes à sucre pour semence.

Sous le nouveau tarif comme sous le tarif antérieur, les sucres indigènes, de betterave ou de canne, sont exempts d'impôt; les sucres des îles Hawaï sont admis en franchise depuis le 30 janvier 1875;

ceux de Porto-Rico, depuis le 25 juillet 1901; les sucres des Philippines sont admis en franchise sans limite de quantité, tandis que sous le tarif antérieur, 300 000 tonnes seulement par an pouvaient bénéficier de cette franchise. En ce qui concerne l'île de Cuba, les sucres de cette provenance sont admis, depuis le 28 décembre 1903, en vertu du traité de réciprocité, à un tarif réduit; la détaxe est de 20 p. 100 sous le nouveau comme sous l'ancien tarif.

Le calcul des droits pour un sucre brut à 96° par exemple, montre qu'un tel sucre sera frappé, au tarif plein, d'un droit de 1,256 cent par livre au lieu de 1,485 cent par livre au tarif antérieur; c'est une différence en moins, par rapport à ce dernier, de 0,429 cent par livre ou de 25,4 p. 100. S'il s'agit de sucre de Cuba, le droit ne sera que de 1,0048 cent par livre, au lieu de 1,348 cent par livre sous le tarif antérieur, soit une différence en moins de 0,3432 cent par livre, ou 25,4 p. 100.

La détaxe de 20 p. 100 en faveur du sucre de Cuba n'est plus que de 0,2512 cent par livre (2 fr. 871 par 100 kg.) au lieu de 0,337 cent par livre (3 fr. 852 par 100 kg.) sous l'ancien tarif. Quant aux sucres de betterave et de canne produits sur le territoire des États-Unis et aux sucres de canne des possessions américaines d'outre-mer : Hawaï, Porto-Rico, Philippines, la protection du tarif se trouve réduite pour eux dans la proportion de 25,4 p. 100. En d'autres termes, la protection théorique des sucres de cette catégorie sur le marché des États-Unis du fait du tarif est un peu moins des trois quarts de ce qu'elle était sous l'ancien régime. Un sucre brut à 96° de la Louisiane, ou de Porto-Rico, ou des Hawaï ne jouit plus sur le marché américain que d'une protection de 14 fr. 356 par 100 kilogrammes au lieu de 19 fr. 259 sous l'ancien tarif; pour le sucre blanc de betterave fabriqué aux États-Unis, la protection théorique se trouve ramenée de 1,825 cent par livre à 1 360 cent par livre, c'est-à-dire de 20 fr. 859 à 15 fr. 544 par 100 kilogrammes [1].

Les caractéristiques du tarif du 3 octobre 1913 sont, en somme, les suivantes : suppression de la classification d'après la nuance; taxation sur la base du degré polarimétrique; réduction du tarif antérieur dans la proportion de 25 p. 100; abolition complète des droits à partir du 1er mai 1916. Nous verrons plus loin quelle a été l'influence de la réforme du tarif sur les dispositions des producteurs de sucre de l'Union et de ses territoires d'outre-mer.

Les prix du sucre. — Les cours du sucre établis quotidiennement à New-York se rapportent, comme on sait, au sucre brut centrifuge 96°

---

1. 1 livre = 453 grammes; 1 dollar = 100 cents = 5 fr. 18.

polarimétrique et au raffiné dit « granulé ». La cote s'entend en cents par livre. Voici le relevé des cours de l'année 1914 pour les deux sortes, droits compris :

	Centrifuge 96°.	Granulé.
Janvier	3,317	3,92
Février	3,442	3,92
Mars	2,980	3,822
Avril	2,980	3,718
Mai	3,260	3,984
Juin	3,340	4,165
Juillet	3,280	4,204
Août	5,700	6,492
Septembre	5,790	6,799
Octobre	4,464	5,929
Novembre	3,907	4,924
Décembre	3,956	4,831

Le cours du sucre brut 96° avait été normal pendant les sept premiers mois de l'année : il avait varié entre 3,442 cents par livre (moyenne de février) et 3,260 cents par livre (moyenne de mai). Mais dès le début de la guerre, un vif mouvement de hausse se produisit à New-York comme sur les grands marchés européens (non compris ceux de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie). Récapitulant, en octobre, les événements, MM. Willett et Gray, de New-York, observaient : « La guerre européenne a éclaté le 1er août 1914, alors que les stocks de sucre du monde entier étaient extrêmement abondants et que les récoltes en terre s'annonçaient comme exceptionnellement fortes. A ce moment, les prix du sucre se tenaient partout à un niveau très bas et rien ne permettait de compter sur une avance notable des cours. La Grande-Bretagne possédait un stock de sucre de 205 550 tonnes, suffisant pour les besoins de deux mois environ, contre 201 000 tonnes le 1er août 1913. Mais un revirement subit et que rien ne faisait prévoir se produisit alors dans cette situation aisée. Toutes les sources de sucre européen de betterave se fermèrent; le gouvernement anglais se montra très préoccupé de la question de l'approvisionnement de sucre du pays et tourna ses regards vers Cuba. »

A ce moment-là, les cours du sucre aux États-Unis et à Cuba étaient inférieurs de 1/4 de cent par livre à ceux des autres pays et il y avait sur ces marchés de larges existences de sucre. Le sucre de Cuba cotait 2,28 cents la livre en entrepôt à New-York et 3,29 cents droit payé. Le gouvernement britannique acheta tout ce qu'il put se procurer en fait de sucre cubain ; mais il dut élever successivement ses prix jusqu'à 4 cents, la livre, coût et fret, et 5,02 cents droit payé. Il s'adressa alors à d'autres sources de sucre de canne et avant la fin

Graphique des cours du sucre brut centrifuge 96° à New-York, droit payé, net au comptant, et des cours du sucre raffiné granulé fin, franco à bord New-York, en barils, net au comptant, le tout en cents par livre (1 dollar = 100 cents ; 1 livre = 453 gr.) pour l'année finissant au 31 décembre 1914.

(Le relèvement rapide de la courbe du sucre brut et raffiné à la fin de juillet coïncide avec le début de la guerre européenne).

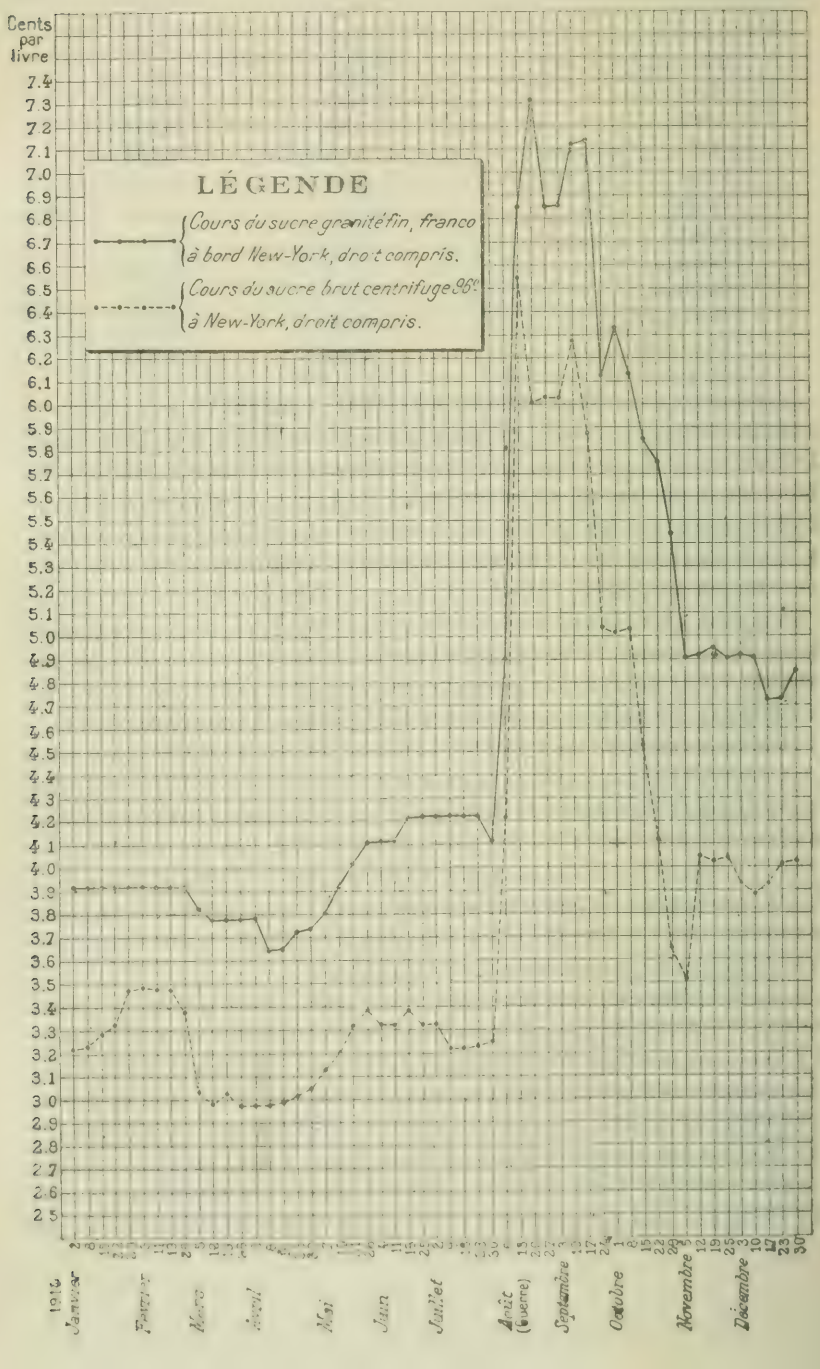

d'août, il s'était assuré, au total, environ 1 000 000 tonnes de sucre, quantité suffisante pour couvrir les besoins de la Grande-Bretagne jusqu'en mai 1915, et ce, à un prix voisin de la parité de 4 cents par livre, coût et fret, ou 5,02 cents par livre, droit payé, base du sucre brut. Sous l'influence des achats du gouvernement anglais, la hausse s'accentua et les cours du sucre brut centrifuge 96° atteignirent, le 13 août, 6,52 cents par livre, droit payé.

Malgré l'abondance des ressources, les consommateurs américains, craignant de manquer de sucre, firent de gros approvisionnements, et dans maintes familles il y eut bientôt assez de cette denrée pour pourvoir à une consommation de 1 livre par jour durant une année. On s'aperçut alors que les ressources excédaient de beaucoup les besoins; et vers le 15 septembre, la réaction inévitable se produisit : les détenteurs cherchant à se débarrasser de leurs excédents, les cours rétrogradèrent rapidement. Le 29 octobre, le sucre brut centrifuge 96° tombait à 3,64 cent, la livre, droit compris, et le 5 novembre, à 3,51 cents. Le relevé des stocks à Cuba et aux États Unis au 1er octobre avait donné le chiffre de 451,556 tonnes de sucre; c'était plus qu'il n'en fallait pour couvrir les besoins du moment de la Grande-Bretagne et des États-Unis, abstraction faite des ressources en sucre européen de betterave. Rien ne justifiait la panique qui avait régné parmi les consommateurs de sucre.

C'est, on l'a vu, le 13 août que le prix du sucre brut centrifuge atteignit le point culminant, soit 6,52 cents la livre, droit compris, net au comptant. Comparativement au cours moyen des sept premiers mois de l'année ayant précédé l'ouverture des hostilités, soit 3,23 cents la livre, ce prix présente une augmentation de 3,29 cents la livre, c'est-à-dire de plus de 100 p. 100. En ce qui touche au sucre granulé fin, le prix de cette sorte a atteint le maximum, soit 7,34 cents la livre, net au comptant, à la date du 20 août; par rapport au cours moyen des sept mois de janvier à fin juillet, soit 3,96 cents la livre, c'est une hausse de 3,39 cents par livre, c'est-à-dire de 85 p. 100. Le mouvement de hausse a donc été plus accentué sur les bruts que sur les raffinés.

Si l'on considère les cours moyens de l'année 1914, on voit que le sucre brut centrifuge 96° a coté, net au comptant, 3,814 cents la livre, contre 3,506 cents, en 1913, 4,162 cents en 1912 et 4,453 cents en 1911. Pour le granulé, la cote moyenne ressort à 4,683 cents la livre en 1914 contre 4,278 cents en 1913, 5,041 cents en 1912 et et 5,345 cents en 1911.

Voici le relevé des cours moyens du sucre brut 96° et du sucre granulé fin à New-York, droit compris, net au comptant, pour les cinq années écoulées (d'après Willett et Gray), en cents par livre :

Années.	Sucre centrifuge à 96°.	Granulé fin.	Écart.
—	—	—	—
1910.....	4,188	4,972	0,784
1911.....	4,453	5,345	0,892
1912.....	4,162	5,041	0,879
1913.....	3,506	4,278	0,772
1914.....	3,814	4,683	0,869

Ces prix comprenant les droits d'entrée, à savoir, pour le sucre brut centrifuge 96°, 1,685 cent par livre jusqu'au 1er mars 1914, au tarif plein, et 1,348 cent par livre jusqu'au 1er mars 1914 au tarif réduit de 20 p. 100 pour le sucre de Cuba. Les sucres des Hawaï, de Porto-Rico et des Philippines ne payent aucun droit. Les sucres des autres pays importés dans les États-Unis jusqu'au 1er mars 1914 ont payé un droit d'entrée de 1,685 cent par livre pour les bruts à 96° et de 1,90 cent par livre pour les raffinés.

Depuis le 1er mars 1914, date de l'application du nouveau tarif, le droit perçu sur les sucres bruts centrifuges à 96° est de 1,256 cent par livre au tarif plein et de 1,0048 cent par livre pour le sucre privilégié cubain. Le sucre raffiné à 100°, paye 1,36 cent par livre au tarif plein et le sucre cubain à 100°, 1,088 cent par livre. Les sucres des Hawaï, de Porto-Rico et des Philippines sont admis en franchise de droits, sans limitation de quantité.

Si l'on se reporte au tableau qui précède, on constate que le prix moyen du sucre pendant l'année 1914 a été sensiblement plus élevé que pendant l'année antérieure; le consommateur américain n'a donc pas bénéficié du dégrèvement de 25 p. 100 réalisé par le nouveau tarif. Cela tient à ce que l'effet de ce dégrèvement s'est trouvé annihilé par suite de la hausse des cours consécutive à la guerre. L'examen du mouvement des prix du sucre pendant la période du 1er mars à fin juillet montre toutefois que, même si la guerre n'eût point éclaté, la diminution du coût de la denrée pour le consommateur eût été loin de correspondre à l'abaissement des droits. Et ceci s'explique, les producteurs ayant tendance à relever leurs prix de vente dès lors que la protection douanière qui leur est accordée devient moins élevée.

Dans le tableau qui précède, figure une colonne intitulée : écart. Il s'agit de la différence entre le prix du sucre raffiné et le prix du sucre brut, autrement dit de l'écart de raffinage. Tandis que le sucre brut a valu, en 1914, 3,814 cents la livre, droit compris, soit 43 fr. 59 les 100 kilogrammes, le sucre raffiné a valu 4,683 cents la livre, soit 53 fr. 52 les 100 kilogrammes; par suite l'écart de raffinage ressort à 0,869 cent la livre, soit 9 fr. 93 les 100 kilogrammes. Contrairement à ce qui s'est passé en France, l'écart de raffinage ne s'est pas accru d'une façon anormale en Amérique.

Pendant la première partie de l'année 1915, le cours le plus élevé pour le sucre brut centrifuge 96°, enregistré le 9 février, a été de 5,02 cents la livre, soit 57 fr. 37 les 100 kilogrammes; le cours le plus bas, enregistré le 20 janvier, a été de 3,95 cents la livre, soit 45 fr. 25 les 100 kilogrammes. Défalcation faite du droit réduit du sucre cubain, qui est de 1,0048 cent par livre, le cours de 5,02 cents correspond à 4,0152 cents la livre en entrepôt, soit 45 fr. 89 les 100 kilogrammes, et le cours de 3,95 cents à 2,9452 cents la livre en entrepôt, soit 33 fr. 66 les 100 kilogrammes.

A la date du 22 avril 1915, nous relevons les cours suivants pour diverses sortes de sucre raffiné à New-York (d'après Willett et Gray) :

	Par livre.	Par 100 kg.	Valeur en entrepôt Par 100 kg.
	(Cents.)	(Francs.)	(Francs.)
Crystal Dominoes (en caisses)...	8,40 à 8,90	96,012 à 101,72	83,57 à 89,30
Tablettes Eagle.....	7,30	83,44	71,00
Pains coupés.....	6,80	77,72	65,29
Granulés pour la confiserie.....	6,15	70,29	57,86
Granulé fin en sacs de 100 livres	5,90	67,43	55,00
Granulé fin en cartons de 2,3 1/2 et 5 livres.....	6,10	69,72	57,29
Granulé Standard.....	5,90	67,43	55,00
Cubes.....	6,15	70,29	57,86

Le prix du sucre raffiné, valeur en entrepôt, est calculé en déduisant du prix à l'acquitté le montant du droit au tarif réduit du sucre cubain, droit qui est de 1,088 cent par livre ou de 12 fr. 435 par 100 kilogrammes. On voit que la qualité la plus chère revient, droit déduit, à 89 fr. 30 les 100 kilogrammes, et droit compris à 101 fr. 72 les 100 kilogrammes, et le sucre le moins cher (granulé fin en sacs de 100 livres) à 55 francs les 100 kilogrammes en entrepôt et à 67 fr. 43 à l'acquitté.

L'avenir du marché. — Sous quelles perspectives se présente actuellement le marché sucrier des États-Unis? A cette question un planteur éminent de Cuba fait, d'après Willett et Gray, à la date du 22 avril 1915, la réponse suivante :

TABLEAU.

		Tonnes.
Production cubaine au 31 mars 1914		1 500 000
Production cubaine au 31 mars 1915		1 250 000
Différence au 31 mars		250 000
Production à partir du 1er avril 1914	1 100 000	
Production probable du 1er avril 1915	1 000 000	
Différence en 1915	100 000	100 000
Déficit de production en 1915		350 000
Ce qui donnerait pour la récolte de Cuba en 1915		2 250 000
Stocks dans les ports de Cuba en 1914, 31 mars		500 000
Reste à produire		1 000 000
Sucre cubain disponible		1 500 000

Dont :

Pour l'Europe, par contrats	200 000	
Consommation locale et pays étrangers	100 000	
	300 000	300 000
Sucre cubain disponible pour les États-Unis		1 200 000
En 1914, du 31 mars au 15 août il a été exporté de Cuba		1 340 000
Dont pour l'Europe		140 000
		1 200 000

Toutes conditions égales d'ailleurs, le solde de la récolte de Cuba serait suffisant pour couvrir les besoins des États-Unis jusqu'au 15 août 1915. Mais si la consommation de sucre raffiné doit augmenter cette année-ci par suite des achats de l'étranger en sucres de cette sorte, et si les chiffres qui précèdent sont à peu près exacts, d'où viendra le sucre, se demande l'auteur de ces calculs, ou dans quelle mesure les prix devront-ils s'élever pour restreindre la consommation dans la limite des ressources disponibles?

Influence de la guerre sur la production sucrière des États-Unis et de leurs dépendances. — On conçoit aisément que la guerre européenne ayant pour effet de ralentir ou de faire rétrograder la production du sucre de betterave dans les principaux pays du continent et de provoquer un relèvement considérable des cours de l'article, l'industrie du sucre des pays étrangers au conflit soit appelée, si cette situation se prolonge, à bénéficier plus ou moins largement des circonstances nouvelles. Quelle est la situation respective des industries de la betterave et de la canne? C'est ce qu'il est intéressant d'examiner.

Les dernières statistiques que nous possédions au moment où nous

traçons ces lignes (mai 1915) sont celles de MM. Willett et Gray, de New-York, en date du 15 avril 1915. En voici un résumé :

	1914-1915.	1913-1914.	1912-1913.
Sucre de canne :			
Louisiane	216 696	261 337	137 119
Texas	3 500	7 000	8 036
Porto-Rico	315 000	325 000	350 323
Iles Havaï	565 000	550 925	488 213
Iles Philippines	243 000	225 000	155 201
Cuba	2 355 000	2 597 732	2 428 537
Java	1 289 200	1 345 230	1 331 180
Indes orientales britanniques	2 400 000	2 262 600	2 583 600
Autres pays	2 233 596	2 198 524	1 750 334
Total	9 620 896	9 773 348	9 232 543
Sucre de betterave :			
Europe	7 243 000	8 185 165	8 341 063
États-Unis d'Amérique	646 257	655 298	624 064
Canada	12 502	10 007	11 144
Total	7 901 759	8 850 470	8 976 271
Total général	17 522 655	18 623 818	18 208 814

La récolte de sucre de canne se monterait, en 1914-1915, à 9 620 896 tonnes, contre 9 773 348 tonnes et 9 232 543 tonnes les deux campagnes antérieures : cela représenterait 54,9 p. 100, 52,4 p. 100 et 50,7 p. 100 de la production universelle. Pour l'Europe, la récolte de sucre de betterave est évaluée, en 1914-1915, à 7 243 000 tonnes, contre 8 185 165 tonnes en 1913-1914 et 8 341 063 tonnes en 1912-1913, soit respectivement 41,3 p. 100, 43,9 p. 100 et 45,8 p. 100 de la production générale. Enfin la récolte de sucre de betterave des États-Unis d'Amérique et du Canada s'élèverait, en 1914-1915, à 658 759 tonnes, contre 665 305 tonnes et 635 208 tonnes les deux campagnes précédentes, soit 3,7 p. 100, 3,6 p. 100 et 3,4 p. 100 de la récolte mondiale de sucre de betterave et de canne.

La récolte universelle de la campagne actuelle est, comme on le voit, fortement déficitaire, par rapport à sa devancière ; la différence en moins est de 1 101 163 tonnes. Le déficit porte sur le sucre de canne et surtout sur le sucre européen de betterave. La production du sucre de canne, cette campagne-ci, est en recul à la Louisiane, au Texas, à Porto-Rico, à Cuba, à Java ; celle du sucre de betterave est en

diminution en Europe et aux États-Unis d'Amérique, et, par contre, en légère augmentation au Canada.

La récolte de Cuba. — On sait que l'industrie sucrière cubaine avait été profondément troublée sous l'empire des événements qui accompagnèrent la guerre hispano-américaine. Les récoltes de sucre de Cuba, à cette époque, subirent une réduction considérable. Mais la paix faite, l'industrie du sucre se releva rapidement dans la République de Cuba et le traité de réciprocité avec les États-Unis aidant, la production de l'ancienne île espagnole atteignit bientôt le chiffre de 2 millions de tonnes. En ces dernières années, ce chiffre fut même largement dépassé. C'est ainsi que la récolte de 1912-1913 s'est élevée à 2 428 537 tonnes et celle de 1913-1914 à 2 597 732 tonnes.

Ainsi que l'indique le tableau précédent, la récolte de la campagne 1914-1915 actuellement en cours, est évaluée à 2 355 000 tonnes. C'est un résultat de beaucoup inférieur à celui qu'on avait prévu au début. Les premières estimations de MM. Willett et Gray s'élevaient, en effet, à 2 600 000 tonnes. De leur côté MM. Guma-Mejer, de La Havane, câblaient, le 23 mars dernier, qu'ils ramenaient leur estimation de la récolte cubaine de 2 660 000 tonnes à 2 355 tonnes. Un autre statisticien de La Havane, des plus autorisés, M. H. A. Himely, estimait le 8 décembre 1914, que la récolte de Cuba en 1914-1915 pourrait atteindre, moyennant une température normale, 2 664 236 tonnes, contre 2 596 567 tonnes en 1913-1914. Mais, le 22 février suivant, en présence des rendements inférieurs de la canne, dus aux conditions atmosphériques défavorables, M. Himely abaissait son estimation à 2 385 000 tonnes, chiffre maximum. Par un concours de circonstances singulier, l'essor de l'industrie sucrière cubaine se trouve ralenti au moment même où les prix de la denrée sont des plus rémunérateurs. Ces prix encouragent, naturellement, les planteurs à développer la culture de la canne.

« L'extension des plantations de canne à sucre, écrit M. Himely, de La Havane, le 12 avril, et celle des terres préparées pour la culture de cette plante sont considérables dans toutes les parties de l'île. Plusieurs fabriques de sucre nouvelles seront prêtes à travailler pour la prochaine récolte, et les agrandissements et les perfectionnements projetés pour les fabriques existantes sont aussi d'une importance inusitée, car on escompte encore des prix élevés pour l'an prochain. Mais il n'est peut-être pas mauvais de rappeler que les années maigres seront probablement le rançon des années grasses, lorsque les conditions seront redevenues normales dans les pays producteurs de sucre de betterave. »

Voici le relevé des cours du sucre brut centrifuge 96° de Cuba,

coût et fret, prompt embarquement pour New-York, net comptant (droit non compris), pour les cinq dernières années :

	Cents par livre.	Francs par 100 kg.
1914	2,745	31,37
1913	2,150	24,57
1912	2,804	32,05
1911	3,090	35,32
1910	2,828	32,32

Jusqu'au 1er mars 1914, le cours du sucre centrifuge des pays autres que Cuba était inférieur de 0,337 cent par livre au cours du sucre cubain, cette différence représentant l'avantage concédé à Cuba par le traité de réciprocité, depuis le 1er mars 1914, la différence a été ramenée à 0,2512 cent par livre.

Le cours moyen du sucre centrifurge du Cuba, en 1914, ressort a 2,745 cents par livre, ou 31 fr. 37 par 100 kilogrammes, contre 2,150 cents par livre ou 24 fr. 57 par 100 kilogrammes, en 1913. La hausse est pour l'année écoulée, de 0,595 cent par livre ou de 6 fr. 80 par 100 kilogrammes, ce qui représente 27,6 p. 100.

Au début de janvier 1914, le cours du centrifuge 96° de Cuba, coût et fret, était de 1,875 cent par livre (21 fr. 43 par 100 kilogrammes), taux inférieur aux frais de production. La quantité disponible de sucre en perspective excédait fort les besoins des États-Unis. Les prix étant avantageux pour l'Europe, celle-ci procéda à des achats à Cuba et, sous cette influence, les prix se relevèrent à 2,375 cents à fin mai, pour revenir à 2,25 cents, en juillet, lorsque la demande étrangère fut satisfaite. Mais la guerre ayant éclaté en Europe, les cours s'élevèrent, en l'espace de dix jours, de 2,28 cents à 5,50 cents la livre (de 26 fr. 06 à 62 fr. 86 les 100 kilogrammes). Ceci sous l'influence surtout des achats de la Grande-Bretagne. Ce fut là le point culminant. En septembre, les cours rétrogradaient à 4 cents et en novembre, à 2,45 cents; puis une reprise se produisit : en novembre, ils remontaient à 3,07 cents. A fin décembre 1914, la cote était de 3,00 cents, contre 1,875 cent à la même date l'année précédente. Depuis lors, sous l'influence des nouvelles déficitaires des récoltes et des conditions économiques défavorables créées par l'état de guerre : augmentation du fret, renchérissement des matières premières, aggravation des frais de production, le sucre a été cher à Cuba, comme ailleurs, comparativement à l'année antérieure.

Voici quelques données à ce sujet :

			Cents par livre.				Cents par livre.
1915.	Février	4...	3,50	1914.	Février	5...	2,125
—	—	25...	3,75	—	—	26...	2,03
—	Mars	4...	3,75	—	Mars	5...	2,00
—	—	25...	3.94	—	—	26...	1,94
—	Avril	8...	3.59	—	Avril	8...	1,94
—	—	22...	3,875	—	—	23...	2,00

Au 22 avril dernier, le centrifuge Cuba à 96° cotait, coût et fret pour New-York, 3,875 cents (44 fr. 29 les 100 kilogrammes) au lieu de 2,00 cents la livre (22 fr. 86 les 100 kilogrammes), en 1914, à la même date. C'est une plus-value, sur cette dernière année, de 93,7 p. 100.

Déjà très prospère avant la guerre, la sucrerie cubaine va trouver dans les prix élevés actuels un puissant stimulant. Que sa production soit susceptible de s'accroître dans des proportions considérables, cela n'est point douteux. Le consul général des États-Unis à Cuba avait estimé, jadis, que les ressources de cette île en terres propres à la culture de la canne à sucre permettraient de porter la production cubaine à 6 millions de tonnes par an. Mais il ne faut pas oublier que l'expansion de la sucrerie cubaine est subordonnée surtout au développement de la population et aux facilités de la main-d'œuvre.

A noter : la décision prise au mois de mars dernier par la direction du Stock Exchange de La Havane de coter quotidiennement le sucre brut centrifuge base 96°, suivant des règles analogues à celles qui ont été adoptées, en 1914, par la Bourse des cafés de New-York pour le marché à terme des sucres; la création, en 1914, d'un service de « ferryboats » entre Key-West et La Havane pour le transport direct des voyageurs et des marchandises.

Le premier steamer ayant inauguré ce service est arrivé à La Havane le 8 janvier. Il portait un train de trente wagons, du type américain, de 2750 tonnes. La durée du trajet est de huit heures. On pense que les sucres et les mélasses pourront être chargés directement, en mai, aux usines cubaines, et expédiés ainsi, sans transbordement et manipulations, aux raffineries américaines); à noter enfin la décision du gouvernement relative à la cotation des sucres. Un décret d'avril 1915 dispose que les cours seront établis désormais non plus en réaux par arrobe, mais en monnaie nationale cubaine et par livre ordinaire. (On ne dit pas s'il s'agit de la livre américaine ou de la livre espagnole.)

Le sucre indigène et colonial. — Il nous reste, pour terminer cette étude, à dire quelques mots d'un sujet qui offrirait matière à un long chapitre : nous voulons parler de la situation actuelle et des perspectives de développement des principaux centres de production qui contribuent, avec Cuba, à l'approvisionnement de sucre des États-Unis d'Amérique, à savoir : la Louisiane, les îles Hawaï, Porto-Rico, les îles Philippines et les États de l'Union cultivant la betterave à sucre. D'une façon générale, les planteurs et usiniers, dans tous ces centres, avaient été plus ou moins affectés par le vote du tarif réduisant les droits protecteurs de 25 p. 100 et stipulant la libre entrée pour les sucres de toute origine à dater du 1er mai 1916. A la Louisiane, aux îles Hawaï, à Porto-Rico, le découragement était profond et les actions des sociétés sucrières avaient subi une dépréciation considérable. Mais le relèvement rapide des cours du sucre survenu à la suite de l'ouverture des opérations de guerre en Europe ramena bientôt la confiance. Aux îles Hawaï, les actions de sucreries montèrent rapidement. A la Bourse de Honolulu, les actions de la grande société sucrière « Ewa Plantation C° » passèrent de 17 dollars le 10 juillet 1914 à 25,50 dollars le 10 août; celles de la « Hawaüan Commercial C° », de 25 dollars à 35 dollars; celles de la « Paia Plantation C° », de 95 dollars à 130 dollars, etc.

Nombre de plantations hawaïennes qui, depuis deux ans, n'avaient guère fait de dépenses d'améliorations, à cause des menaces du tarif, profitent de leur situation financière redevenue favorable pour transformer et agrandir leur outillage. « Au point de vue des affaires, les îles Hawaï, écrit un correspondant de Honlolola, le 20 mars 1915, peuvent témoigner de la reconnaissance à la guerre européenne, à laquelle elles doivent leur période actuelle d'activité commerciale et surtout leurs perfectionnements d'outillage, toutes choses qui étaient mortes au moment où le conflit a éclaté. »

A la Louisiane, la récolte qui s'achève est inférieure de plus de moitié à la normale, qui est de 325 000 tonnes. Maintes causes, observait « *The Louisiana Planter* du 20 décembre 1914, ont contribué à cette production réduite; la principale est le complet découragement qui a régné dans cet État, au printemps dernier, sous l'influence du tarif édictant le sucre libre, puis l'impossibilité de trouver des capitaux pour les travaux de plantation, ce qui a amené l'abandon de nombreux arpents de terres à sucre. Le tonnage de la récolte, de plus, a été faible, bien qu'il ait été largement compensé par un excellent rendement en sucre par tonne de canne. De tous côtés nous arrive la nouvelle que les plantations de canne vont être étendues dans une forte proportion pour l'an prochain et que l'on ne ménage point les efforts pour revenir, en 1915, à une production de 300 000 tonnes, dis-

positions qu'il faut attribuer à l'encouragement apporté par la crise européenne. »

D'après une récente statistique du département de l'Agriculture des États-Unis, la Louisiane a récolté, en 1914, avec 149 fabriques actives, 242 700 tonnes courtes (de 907 kg.) de sucre contre, en 1913, 292 698 tonnes, avec 153 fabriques. Les conditions climatériques et économiques sont infiniment moins favorables à la Louisiane qu'à Cuba, où 177 fabriques produisent annuellement ou peuvent produire plus de 2 600 000 tonnes de sucre.

A Porto-Rico, les travailleurs des plantations, en présence de la hausse du prix du sucre, ont réclamé une élévation de salaire : il y a eu, à cette occasion, des grèves et des troubles qui ont entravé la roulaison pendant plusieurs semaines. Une société sucrière, la Fajardo Sugar Company, a adopté une échelle de salaires basée sur le prix du sucre. Par exemple, lorsque le sucre vaut 3 dollars les 100 livres, le salaire de l'ouvrier des champs est de 60 cents par jour; si le sucre monte à 3,50 dollars, le salaire s'élève à 68 cents, et ainsi de suite. Le relèvement des salaires est la conséquence inévitable de la hausse du sucre. Néanmoins, la situation de la sucrerie porto-ricaine s'est fort améliorée depuis l'ouverture du conflit européen, et à Porto-Rico comme dans les autres pays à sucre de canne, la tendance est en faveur du développement des plantations de canne.

Aux îles Philippines, l'on se préoccupe de la transformation des moyens de production encore très rudimentaires dont dispose l'industrie sucrière. L'assemblée des Philippines avait adopté un *bill* qui consacrait une somme de 9 millions de piastres à l'érection d'usines centrales dans les îles. Cette somme a, paraît-il, été ramenée à 2 millions de piastres. Ce qui permettra d'établir trois usines, dont deux à Negros et une à Luçon. Les Philippines offrent d'immenses ressources, à peine exploitées, à la culture du sucre. Là aussi, la guerre européenne aura des répercussions favorables.

Quant au sucre de betterave produit dans l'Union, ses chances de développement sont devenues aussi plus favorables. Il y a vingt-cinq ans, les États-Unis d'Amérique ne comptaient que 2 fabriques de sucre de betterave, qui produisaient ensemble un peu plus de 2 000 tonnes de sucre par an. En 1914-1915, le nombre des fabriques de sucre de betterave a été de 60, et la production de 646 257 tonnes. Cette production était répartie comme suit : Ohio, 19 165 tonnes; Michigan, 98 714 tonnes; Nébraska, 29 888 tonnes; Colorado, 197 137 tonnes; Utah, 70 374 tonnes; Idaho, 85 367 tonnes; Californie, 151 078 tonnes; Indiana, Illinois, Wisconsin, Minnesota, Montana, Kansas, 44 534 tonnes.

En 1913-1914, il y avait eu 71 fabriques de sucre de betterave en

activité et la production s'était élevée à 647 506 tonnes. C'est donc une diminution de 11 fabriques qui a été enregistrée dans la campagne 1914-1915, diminution qui a surtout sa cause dans la réduction du tarif et le découragement provoqué par la perspective du sucre libre en 1916. Mais depuis l'ouverture des hostilités en Europe, les producteurs de sucre de betterave de l'Union ont repris quelque confiance; et l'on compte que toutes les fabriques qui étaient restées fermées en 1914-1915 allumeront de nouveau leurs feux en 1915-1916. De plus, une fabrique de sucre de betterave nouvelle sera probablement érigée à Layton, Utah. Les marchés de betterave pour 1915-1916 font prévoir une large augmentation d'emblavements et tout indique que la récolte de 1915-1916 dépassera comme importance ses devancières. En dehors de l'encouragement résultant de la hausse du sucre, les producteurs de l'Union espèrent aujourd'hui que le tarif sera maintenu. Le sénateur Broussard a déposé, récemment, une résolution tendant à la suspension de la clause du sucre libre du tarif Underwood. Il se base sur ce fait que l'income-tax laissant un déficit de 42 millions de dollars (28 millions au lieu de 70) et la taxe de guerre un déficit de 36 millions (54 millions au lieu de 90), le Trésor ne saurait renoncer au revenu de 40 à 50 millions de dollars que lui procure le tarif des sucres. D'autres facteurs viendront peut-être agir dans le même sens.

Georges Dureau.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES

(*Du 5 mars au 31 août 1915.*)

SOMMAIRE : La tâche de demain, la population. — Le papier-monnaie et Gœthe. — Le risque professionnel. — Travaux divers. — L'avenir économique du Maroc. — Communications des savants étrangers. — Décès. — Nomination.

I

Une des plus importantes communications faites ces derniers temps à l'Académie des sciences morales et politiques est inconstestablement celle de M. Colson sur *la tâche de demain : la population.*

La guerre actuelle a entraîné et entraîne chaque jour la perte de nombreuses existences. Pour remplacer les hommes qui tombent, c'est sur nous-mêmes qu'on doit compter; certes, beaucoup d'immigrants arrivent sur notre sol, mais il ne faut pas que leur chiffre soit excessif si nous ne voulons pas altérer les qualités de notre race. Comment arriver à augmenter le nombre des enfants? On a souvent proposé l'établissement d'impôts spéciaux ou de surtaxes sur les célibataires et sur les ménages sans enfants. Il peut paraître difficile d'établir d'office une taxe basée sur les investigations concernant la situation de famille de chaque contribuable. Mais de nombreux impôts directs comportent des exemptions ou des réductions à la base et des dégrèvements pour les petites cotes. Relever d'une manière à peu près absolue ces exemptions ou ces réductions aux ménages qui ont élevé un nombre suffisant d'enfants est chose à la fois facile et juste : facile, puisque à défaut de renseignements précis l'adminis-

tration n'aura qu'à ne pas appliquer le dégrèvement, jusqu'au jour où le contribuable le réclamera avec preuves justificatives à l'appui; juste, car il n'y a aucun motif pour accorder ces adoucissements de l'impôt, motivés par les difficultés de l'existence, à ceux qui s'exonèrent de la charge la plus lourde, pour les ménages n'ayant d'autre ressource que leur travail, celle des enfants. De même, des lois de plus en plus nombreuses instituent de véritables droits à l'assistance dans un grand nombre de cas, accordent des allocations de l'État pour les retraites ouvrières et paysannes. Ces lois sont motivées par la difficulté qu'éprouvent les travailleurs à se constituer une petite épargne pour traverser une maladie ou une période de chômage, surtout à conserver une épargne suffisante pour assurer le pain de leurs vieux jours. Ces considérations renferment une grande part de vérité à l'égard des familles nombreuses : elles ne sont nullement fondées pour les ouvriers qui n'ont pas élevé d'enfants.

On a insisté, avec raison, sur ce fait que c'est la naissance du troisième enfant qu'il faut encourager. Seulement faire commencer au troisième enfant les avantages de la paternité, c'est les reculer, pour les jeunes ménages, dans un avenir bien éloigné. Le second enfant est sur le chemin du troisième et suppose déjà des charges de famille appréciables. Il faut donc commencer à les leurs faire goûter partiellement dès le second enfant, sauf à ne les accorder avec le plein tarif que pour le troisième et pour chacun des suivants.

Tels sont les principes. Ils pourraient recevoir des applications innombrables, plusieurs sont à retenir.

Au point de vue fiscal l'application la plus facile concerne la contribution mobilière : il faudrait supprimer toute exemption et toute déduction pour les célibataires et les ménages n'ayant pas d'enfants ou un seul enfant, admettre une déduction modérée sur le loyer servant de base à l'impôt, 100 ou 200 francs pour les ménages ayant deux enfants légitimes ou légitimés, et une déduction de 200 à 300 francs en plus par enfant, en sus du premier, n'ayant pas atteint l'âge du service militaire, sans limitation par aucun maximum. Il pourrait en être pareillement ainsi pour le calcul des patentes, pour les exceptions accordées aux petits métiers, pour le dégrèvement des petites cotes foncières, qu'on réserverait aux familles nombreuses. L'impôt sur le revenu ouvrirait un nouveau champ aux applications du même principe.

Après l'impôt en argent vient l'impôt du sang. Si la durée du service actif ne saurait dépendre de la situation de famille, il n'est pas impossible d'avancer le passage dans l'armée territoriale, et le déchet serait compensé par la prolongation du service pour les hommes mariés sans enfants et pour les célibataires.

D'autres réformes pourraient être opérées sans difficulté. De la liste du service médical gratuit on pourrait exclure, en principe, tous les adultes ni trop âgés, ni atteints de maladies chroniques ou d'infirmités s'ils n'ont pas à élever deux ou trois enfants. Pour l'assistance aux vieillards il y aurait lieu de n'admettre l'obligation du secours régulier que vis-à-vis des vieillards ayant élevé deux enfants, l'allocation devant être de moité seulement de ce quelle serait pour ceux qui ont élevé trois enfants, puis croître, ensuite, en raison du nombre des enfants. La loi sur les retraites ouvrières et paysannes alloue 100 francs aux vieillards qui n'ont pas élévé d'enfants; cette pension ne peut plus être retirée à ceux qui ont des droits acquis, mais pour les autres elle devrait être réservée à ceux qui ont élevé trois enfants sinon jusqu'à seize ans au moins jusqu'à treize; on pourrait allouer 25 francs à ceux qui ont élévé deux enfants et une majoration de 50 francs par enfant en sus, à ceux qui ont élevé plus de deux. La loi du 14 juillet 1913 organise l'assistance aux familles nombreuses, en prévoyant des secours de 60 à 90 francs par an pour chaque enfant au delà de trois, n'ayant pas atteint l'âge de treize ans, quand le chef de famille n'a pas les ressources nécessaires pour les élever. Pour être efficace, il faudrait que l'allocation commençât dès le troisième enfant. Elle pourrait être réduite à 50 francs dans les campagnes, à la condition d'être maintenue entre 60 et 90 francs dans les villes; il faudrait surtout qu'elle eût le caractère, non d'un secours donné aux indigents, mais d'une allocution acquise à tous les travailleurs. Pareillement les dispositions de la loi du 31 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches devraient être complétées par l'allocation d'une somme fixe de 50 ou 100 francs, pour couvrir en partie les frais qu'entraîne la naissance d'un nouvel enfant, dans tout ménage déjà chargé de deux enfants vivants.

La loi a limité le travail pour les garçons de treize à dix-huit ans; mais cette restriction a produit plus de mal que de bien; l'on doit interdire à cet âge certains travaux particulièrement pénibles, mais il faut que l'adolescent puisse participer au fonctionnement de l'atelier pendant toute sa durée normale; c'est une condition nécessaire à la fois pour alléger les charges des nombreuses familles et pour réduire le nombre des jeunes gens, qui, bien avant leur majorité, ont contracté dans l'oisiveté des habitudes incompatibles avec la fondation d'une famille, comme avec toute vie régulière.

En dehors de l'assistance obligatoire, il existe une foule de mesures par lesquelles l'État et les contribuables viennent en aide aux familles. Dans toutes, la situation de celles-ci au point de vue du nombre des enfants, devrait être envisagée comme une considération capitale. Les faveurs pour les habitations ouvrières ne devraient pas aller aux

célibataires ou aux ménages n'ayant pas plus d'un ou deux enfants, elles ne sont justifiées par rien ; les dégrèvements et les subventions devraient, d'autre part, être réservés aux édifices recevant uniquement les familles nombreuses généralement écartées ; pour les bourses et les remises de frais d'études, il y aurait à prendre en considération, avant tout, le fait d'appartenir à une famille nombreuse.

On ne saurait, par exemple, vouloir réserver tous les emplois publics aux familles de trois enfants, car il pourrait y avoir dommage pour l'État à vouloir limiter à ce point le choix de ses agents. Mais dans les augmentations de traitements, il serait facile de tenir un compte sérieux du nombre des enfants des fonctionnaires. Au lieu d'accroître les retraites et surtout d'abaisser l'âge d'entrée en jouissance, avantages qui profitent plus encore aux célibataires qu'aux pères de famille, toujours désireux de toucher le plus longtemps possible le traitement d'activité, l'Etat devrait assurer à la veuve d'un fonctionnaire mort prématurément, une pension proportionnelle au nombre de ses enfants mineurs.

Il ne suffit pas, pour provoquer l'accroissement de la population, de s'efforcer de renverser le courant d'opinion qui fait envisager la naissance de nombreux enfants comme un malheur, sinon comme une faute. Il faut encore éviter que les générations futures soient frappées de tares entraînant une mort ou des infirmités précoces, ce qui est le cas avec l'alcoolisme et la syphilis. Pour le premier fléau, tout ne doit pas se borner à l'interdiction de l'absinthe ; il convient aussi de restreindre la consommation taxée et non taxée et d'amener la fermeture d'un grand nombre de cabarets. Le droit de consommation doit être doublé ; si le privilège des bouilleurs de cru ne peut être supprimé, il faut augmenter le système de distillation en commun organisé par la loi du 22 avril 1905, sanctionner par des pénalités suffisantes l'interdiction de distiller à domicile. On doit restreindre le nombre des cabarets en accroissant suffisamment l'impôt spécial qui les frappe, la licence. Pour lutter contre les maladies syphilitiques et autres maladies secrètes qui, pour être moins graves, n'en diminuent pas moins la fécondité de ceux qu'elles atteignent, il faut l'action de la police, mais l'action régularisée par la loi, non affaiblie par les exigences de l'opinion, l'obligation des visites sanitaires pour toutes les formes de la prostitution, l'addition de la syphilis à la liste des maladies pour lesquelles le secret professionnel n'existe plus. Il faut aussi réprimer l'avortement puni par des peines telles que l'application en est très difficile, et, dans cet ordre d'idées, soumettre les maisons d'accouchement à une surveillance réelle.

On ne doit pas avoir une foi aveugle dans l'intervention des pouvoirs publics ; seule, une modification des idées donnera des résultats,

amenée par la propagande du livre, du journal, de la conférence, de l'enseignement. Mais puisqu'il s'agit, avant tout, d'un intérêt naturel, il faut que l'on sache qu'il y a lieu de graver dans les lois, notamment dans les lois fiscales qui se rappellent à tous chaque année, cette nécessité de salut public.

A la suite de la communication de M. Colson, une discussion s'est engagée; elle a duré sept séances.

M. Raphaël-Georges Lévy a tout d'abord insisté sur la question de l'alcoolisme, montrant que chez nous la consommation ne cesse d'augmenter, alors qu'elle diminue partout ailleurs; qu'au bout de deux générations la descendance des alcooliques s'éteint, non sans avoir été marquée, au préalable, par des tares effroyables; il a relevé les grands effets obtenus par la suppression de la vente de l'alcool en Russie.

Après M. Welschinger insistant pour la fermeture des débits clandestins ouverts en grand nombre dans les quartiers populeux, M. Bérenger a affirmé que le reproche d'arbitraire disparaîtrait pour la réduction du nombre des débits si le choix n'était pas laissé à l'administration, si la suppression avait lieu automatiquement, par exemple après une infraction aux règles imposées aux débitants, à la suite de décès, faillite, cessation de commerce, manque d'acquéreur pendant un temps déterminé.

A M. Henri Joly demandant si l'élévation des droits n'aurait pas pour effet de multiplier les fraudes et si les fraudeurs n'arriveraient pas à vendre au même prix qu'aujourd'hui un alcool plus nocif, M. Colson a répondu que l'effet de la surtaxe consisterait surtout dans l'abaissement du degré alcoolique, puisque c'est lui qui est taxé; qu'en somme le prix du petit verre pourrait ainsi rester le même, mais qu'on boirait moins d'alcool.

M. Lépine a déclaré approuver la proposition de M. Bérenger pour la diminution des débits, faisant remarquer que ce serait une application du décret de 1810 qui interdit la réouverture d'un établissement insalubre fermé pendant six mois.

M. Leroy-Beaulieu a indiqué qu'il donnait son adhésion à la plupart des mesures proposées par M. Colson, mais qu'à son avis elles doivent être accompagnées d'autres mesures plus décisives et surtout d'une action méthodique et systématique sur la mentalité nationale. Il ne faut pas songer à la contrainte, sauf pour l'avortement et la propagation des moyens anticonceptionnels. On a proposé de frapper d'impôts élevés les célibataires, en particulier leurs héritages. Mais on atteindrait ainsi les familles nombreuses où l'on compte que les biens des enfants restés célibataires feront retour aux frères mariés ou à leurs descendants. Il faut en revenir à cette idée fondamentale

de la famille normale qui est la famille de trois enfants ou davantage ; avec un nombre inférieur d'enfants, on n'arrive pas à maintenir une nation. Sans doute quelques lois accordent bien des réductions d'impôts aux familles qui remplissent cette condition, mais les dispositions sont éparses et n'ont pas d'influence ; il serait nécessaire de les compléter et de les coordonner ; par exemple, pour la contribution personnelle et mobilière, il faudrait s'attacher bien plus au nombre des enfants. C'est ce qu'on a fait dans les lois d'assistance, mais on exige le chiffre de quatre enfants, ce qui paraît exagéré. M. Leroy-Beaulieu maintient que les fonctions publiques ne devraient être attribuées qu'aux pères de trois enfants au moins et aux membres d'une famille de trois enfants, mais une proportion de 5 à 10 p. 100 devrait être réservée aux personnes n'étant pas dans ces conditions. Quant à l'institution du vote plural pour les familles nombreuses, elle constituerait un avantage qui serait de nature à faire impression sur les esprits. Il y a un million de fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes, on devrait, pour leurs traitements, pendre en considération la situation de famille ; or, les fonctionnaires sont traités également. La création de la prime à la naissance de chaque enfant se justifie parce qu'il s'agit du maintien de la nation elle-même. On ne doit pas hésiter, d'autre part, à faire appel à la grande influence qu'exercent dans le pays les diverses Églises et les sociétés philanthropiques pour les inviter à entreprendre une campagne méthodique et sûre contre ce mal national de la dépopulation.

M. Bérenger ayant demandé s'il n'y aurait pas lieu de frapper les célibataires non point d'un impôt mais d'une taxe compensatrice des charges supportées par les pères de famille, M. Colson a répondu que les célibataires supportent une charge supplémentaire, par le seul fait qu'on leur refuse les avantages accordés aux pères de famille ; l'administration jugerait difficile, en pratique, d'établir une taxe spéciale sur les célibataires, car il faudrait les découvrir ; au contraire, si on les surtaxe en leur refusant certaines exemptions, ce sont les titulaires de ces exemptions qu'on aura besoin de connaître, et ils se signaleront eux-mêmes ; il s'agit, en somme, de deux solutions tendant au même but : dire qu'on taxera *moins* les pères de famille ou qu'on taxera *plus* les célibataires, c'est dire la même chose ; il n'y a de différences qu'au point de vue de la forme et des modes d'exécution.

M. Delatour a joint ses observations et fait valoir que l'on ne doit pas se servir de l'impôt dans un but social et dire que telle classe ne paraît pas intéressante et qu'il convient de la frapper.

M. d'Haussonville a soutenu qu'en réservant les bienfaits de l'assistance obligatoire aux seuls pères de famille, comme ou l'a proposé, on frappe d'une pénalité rigoureuse les célibataires ou les vieillards

sans enfants en les privant du bénéfice de l'assistance obligatoire; ces personnes peuvent avoir des raisons très légitimes pour ne pas se marier ou pour ne pas procréer des enfants; il est inadmissible qu'un célibataire malade ou un vieillard de soixante-dix ans qui n'auront pas d'économies soient privés de tout secours.

M. Colson a répondu qu'on ne peut qualifier de pénalité une pareille disposition : l'assistance obligatoire ne constitue pas un droit, mais un don; ceux-là seuls doivent en bénéficier qui ont supporté les charges normales, c'est-à-dire qui ont élevé des enfants; la mesure est très légitime, car les personnes visées ne sont exclues que de l'assistance obligatoire, qui est à la charge des contribuables; l'assistance facultative reste, y compris celle des bureaux de bienfaisance; elles ne sont donc pas privées de tout secours, mais elles sont peu intéressantes, car, à moins d'un état de santé ou de malheurs exceptionnels, ceux qui n'ont pas élevé d'enfants ont eu la possibilité de pourvoir eux-mêmes à leur avenir par l'épargne et par l'assurance.

M. Delatour a corroboré cette manière de voir en déclarant qu'il est juste d'avantager ceux qui ont fait des sacrifices pour avoir des enfants et pour les élever et que refuser ces avantages aux autres, c'est non pas leur infliger une pénalité mais tenir compte simplement de la différence des charges supportées.

Comme conclusion pour cet important débat, l'Académie a pris une délibération dans laquelle elle a émis le vœu que *les exemptions à la base ou les réductions de taxes prévues par les lois relatives aux impôts sur l'habitation et le revenu, les exemptions ou remises sur la patente ou l'impôt foncier soient réservées exclusivement aux pères de famille et qu'elles soient élargies pour ceux d'entre eux qui ont au moins trois enfants, proportionnellement au nombre de leurs enfants; — que le passage dans l'armée territoriale et la libération définitive soient avancés pour les pères de nombreux enfants et qu'ils soient reculés, par contre, pour les célibataires et les hommes mariés sans enfants, dans la mesure nécessaire au maintien des effectifs; — que les allocations ou majorations à la charge de l'État, pour les retraites ouvrières et paysannes, soient exclusivement attribuées aux pères de famille, sous la seule réserve des droits individuels acquis par les citoyens qui se sont acquittés de toutes leurs obligations; — que le bénéfice de l'assistance obligatoire, sous toutes ses formes, soit principalement réservé aux pères de famille; — que l'assistance aux familles nombreuses, instituée par la loi du 14 juillet 1913, soit remplacée par des allocations plus larges, accordées dès le troisième enfant; — que le travail des jeunes gens, dès qu'ils ont dépassé l'âge scolaire, soit facilité autant que possible, et que les difficultés qui résultent, pour leur emploi, des lois et règlements sur le travail dans les établissements*

industriels, soient atténués ; — que les faveurs et subventions résultant de la législation sur les habitations ouvrières destinées à la location soient attribuées uniquement à celles qui sont réservées aux familles nombreuses ; — que les bourses et autres faveurs gouvernementales soient également réservées à ces familles ; — que les crédits affectés à l'amélioration de la situation des fonctionnaires soient principalement consacrés à la majoration du traitement des pères de plusieurs enfants ; — que les améliorations du régime des retraites soient réalisées surtout au profit des enfants laissés orphelins par le décès prématuré du père et que, notamment, les pensions allouées aux militaires blessés et aux veuves des militaires tués soient majorées en raison du nombre des enfants ; — que, dans la revision des lois électorales, il soit attribué un plus grand nombre de suffrages aux chefs de famille qu'aux célibataires, en raison du nombre des enfants.

L'Académie a déclaré s'en référer au vœu précédemment voté en ce qui concerne la lutte contre l'alcoolisme[1] et appeler, en outre, l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité : 1° de lutter contre la diffusion des maladies qui attaquent la race, en réprimant la provocation à la débauche, notamment par les individus contaminés ; 2° de rendre plus efficace la répression de l'avortement, de l'excitation à l'avortement et à la propagande néo malthusienne ; en mettant à l'étude la question de savoir s'il y a lieu, dans ce double but, de modifier les règles relatives au secret professionnel des médecins. L'Académie a signalé, d'autre part, la nécessité de donner la plus vive impulsion à toutes les œuvres qui ont pour but de préserver la moralité de la jeunesse et la stabilité de la famille ou de faciliter le mariage aux jeunes gens et recommandé ces œuvres à la sollicitude des pouvoirs publics ; elle fait appel à tous les bons citoyens, à toutes les forces intellectuelles, morales et religieuses, églises, écoles, sociétés d'éducation ou de publications, pour combattre, par une propagande active, les fléaux qui menacent l'existence même de la nation française.

M. d'Eichthal a fait une piquante lecture sur *l'épisode du papier-monnaie dans le « Second Faust »*.

---

1. Ces vœux étaient les suivants : application rigoureuse des lois existantes, notamment de la loi sur l'ivresse de 1873, de la loi de 1881 qui interdit l'ouverture de débits dans le périmètre de certains établissements et de la loi de 1889 sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés ; réduction du nombre des débits ; interdiction d'ouvrir de nouveaux débits et de rouvrir ceux dont l'exploitation aura été momentanément suspendue ; interdiction aux concessionnaires de bureaux de tabac de vendre de l'alcool ; élévation du droit de licence à payer par les débitants ; suppression des privilèges des bouilleurs de cru ; augmentation notable du droit de consommation.

Dans son *Second Faust*, Gœthe a attribué l'idée du papier-monnaie à Méphistophélès invoquant la garantie que donne un nombre infini de biens enfouis dans le sol et montrant qu'avec ce « papier-magique » l'on peut se livrer à toutes les entreprises parce qu'il peut se renouveler à la simple volonté. En général, on est d'accord pour voir dans ce morceau une satire du système de Law, satire enveloppée de bien des nuages brillants dont il faut une certaine peine pour dégager la vraie pensée du poète. Dans tous les cas, c'est la traduction d'idées arrêtées de longue date chez lui sur la substitution du papier à vignettes au métal précieux : il avait personnellement constaté les désastres des assignats de la Révolution.

Il raconte qu'il les avait vus pendant la campagne de France en 1792 aux mains des émigrés qui, n'ayant plus que ce moyen de payement, ne pouvaient vivre en Allemagne et suivaient l'armée des alliés, quitte à fabriquer parfois de faux assignats qui ajoutaient encore à la dépréciation des véritables. Il avait entendu à Gotha le célèbre M. de Grimm lui raconter que des manchettes en dentelles et en jabot avaient été achetées pour plusieurs centaines de mille francs en assignats. Enfin, il avait été bien frappé d'avoir pu, en 1811, près de Carlsbad, acheter du vin de Hongrie à très bas prix parce qu'il échangeait son argent monnayé contre le papier-monnaie autrichien tombé des neuf dixièmes au-dessous de sa valeur nominale. La partie de l'œuvre de Gœthe serait à recommander au ministre des Finances de l'Allemagne qui a parlé du « succès gigantesque » des emprunts germaniques, qui n'est qu'un énorme échafaudage de papier.

M. André Weiss a présenté une note sur *le risque professionnel*.

L'idée du risque professionnel, introduite dans notre législation par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, implique en cette matière d'un si haut intérêt social la conception toute moderne d'une responsabilité purement subjective. Jusqu'à la fin du siècle dernier, et en dépit de quelques tentatives doctrinales, la responsabilité encourue en France par le patron envers l'ouvrier victime d'un accident de travail avait pour point de départ unique et pour support nécessaire la faute plus ou moins grave qui avait occasionné cet accident. Fondée sur les articles 1382 et 1383 du Code civil, elle exigeait un rapport de causalité consciente et démontrée entre le préjudice éprouvé par l'ouvrier et le fait illicite relevé à la charge du patron.

Cette notion traditionnelle et subjective de la responsabilité qui faisait peser sur l'ouvrier le fardeau écrasant d'une preuve souvent impossible, aboutissait à mettre à son compte les innombrables accidents, dont la cause connue ou ignorée, ne pouvait pas être imputée au chef de l'entreprise.

Avec la théorie nouvelle, déjà peut-être contenue en germe dans

les articles 1384 et 1386 du Code civil, la responsabilité patronale se dégage de toute condition d'imputabilité personnelle, elle se résume dans une formule très simple : tout créateur d'un risque doit en assumer les charges; ces charges doivent être supportées par celui qui recueille les profits de l'entreprise, alors même qu'aucune faute directe ne pourrait lui être reprochée.

D'abord restreint aux seuls accidents du travail dans l'industrie, le principe du risque professionnel ne devait pas tarder à déborder les limites de sa première application législative ; il a été successivement et progressivement étendu, en 1899, aux accidents causés par l'emploi de machines agricoles mues par des moteurs inanimés; en 1906, aux exploitations commerciales, puis, en 1912, aux délégués à la sûreté des ouvriers mineurs; enfin, la loi du 18 juillet 1906 a institué un système d'assujettissement facultatif, destiné à frayer les voies, à la faveur d'ententes contractuelles, à de nouvelles applications du risque professionnel.

Et, à l'heure actuelle, le Parlement est saisi de divers projets de loi qui se proposent de généraliser ce principe, en l'adaptant avec toutes les modalités et les nuances dont il est susceptible, mais aussi avec toutes les précautions nécessaires, aux nombreux rapports de droit public ou de droit privé, où se trouve engagée la responsabilité d'un employeur ou d'un patron, notamment aux exploitations agricoles ou forestières, aux domestiques, ainsi qu'aux fonctionnaires et aux services publics de tout ordre : l'un de ces projets, celui qui concerne l'agriculture, est en ce moment même soumis à l'examen de la Chambre des députés.

M. Charles Benoist a continué la lecture de son *Rapport sur les causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité*; les fragments communiqués se rapportaient aux cantons de Creuilly et d'Isigny (Calvados); M. Welschinger a lu un mémoire sur *le tombeau du maréchal de Saxe à Strasbourg*; M. Ern. Seillière, une notice sur *la vie et les travaux de M. Charles Waddington*, son prédécesseur; MM. Arnould et Raffalovitch, correspondants de l'Académie, ont donné lecture de travaux sur *l'alliance franco-canadienne pour l'éducation des enfants sourds-muets et aveugles*, sur *l'industrie allemande depuis le début de la guerre*; M. Pierre Janet a présenté une étude sur *l'alcoolisme et la dépression mentale*; M. J. Flach, un travail sur *la séparation de l'Alsace-Lorraine*; M. Chuquet a lu deux notes, l'une sur *M. Thiers* et *Ranke*, l'autre sur *Doudan et la Prusse*.

II

M. Victor Piquet a été admis à lire un mémoire sur *l'avenir économique du Maroc.*

Le Maroc, tel que nous l'avons trouvé, nous offrait, sur la côte, des ports nés, pour la plupart, des besoins des pirates des siècles derniers, et, dans l'intérieur, de grandes villes qui répondaient à la situation économique de l'empire des chérifs.

La colonisation — si l'on peut dire — s'est trouvée jusqu'ici concentrée en quelques points ou, certes, des résultats intéressants ont été obtenus, mais sur lesquels l'attention s'est exclusivement fixée et où l'afflux des arrivants a produit des remous que l'on se plaît à étudier, tandis que l'on néglige plusieurs indices par où se manifeste un avenir économique assez différent peut-être de ce qu'on escomptait jusqu'ici. Ce qu'il faut, c'est établir un programme : de routes, — de chemins de fer, — de ports. Des routes, il n'y a rien à dire, elles sont tracées, mais il faut les empierrer, adoucir les pentes, construire ou reconstruire des ponts; une somme de 36 millions doit y être consacrée sur l'emprunt de 1914. Pour les chemins de fer, rien, si ce n'est une somme de 500 000 francs pour premières études, ne figure sous cette rubrique au récent emprunt. Quant aux ports, la question se présente, en réalité, sous un jour que l'on a à peine soupçonné en France jusqu'ici. Casablanca, seule, est dotée d'un fort crédit. Les autres ports, pour lesquels rien n'est prévu à l'emprunt, ne profiteront que de crédits insignifiants d'une origine toute particulière. En effet, l'administration du contrôle de la dette fait recette d'un droit supplémentaire de 2 1/2 p. 100 *ad valorem* sur les importations, dont l'emploi devait être réglé et suivi par un Comité international, en vertu de l'article 66 de l'acte d'Algésiras. Il résulte de l'accord franco-espagnol de 1912 que le produit de la taxe prévue dans chacune des zones profitera aux ports de cette zone, et le produit en a été de 2 millions en 1912. Il a été établi un programme se montant à environ 7 millions qui comporte des travaux de bien peu d'importance dans les ports, 2 millions devant pourvoir à l'édification des phares. Il est certain que l'on sera conduit à reprendre ce programme d'ici peu et à envisager des travaux d'une autre importance. Dans un avenir prochain, un nouvel emprunt va s'imposer, qui pourrait être de 150 millions, dont 50 millions consacrés aux ports et 100 aux chemins de fer.

Mais que penser des possibilités générales de l'empire, de son avenir et surtout de ses moyens financiers?

Le Maroc est prodigieusement riche. Dans ce pays, où nous arrivons après des siècles d'anarchie, il y a eu des mauvaises récoltes et, par suite,

des famines périodiques; mais il y en a eu en Algérie en 1908. Quelques tribus d'origine arabe nomadisent encore et ne sont nullement misérables, et dans les villages berbères de la montagne, comme dans les bourgs des plaines, l'aisance est partout. Étant peu habité, le Maroc est encore peu cultivé. Néanmoins, malgré les 80 000 hommes de troupes et les 50 000 colons qu'il doit nourrir maintenant, au moins en partie, il exporte encore des quantités de moutons et de bœufs sur l'Algérie, et, par la côte atlantique, des céréales, des produits de basse-cour, etc. Il possède des cours d'eau magnifiques qui n'ont nullement le régime des cours d'eau d'Algérie que l'été met à sec; il possède enfin, grâce aux innombrables cascades de la montagne, la houille blanche. Sans être exagérément optimiste, on a le droit de dire que, quand l'Algérie, qui est loin d'être aussi favorisée de la nature, a atteint l'état de prospérité que l'on sait, les plus belles espérances sont permises au Maroc. Alors que le commerce de l'Algérie atteignait après quatre-vingts ans d'occupation, en 1907, 820 millions; en 1910, 1 milliard 25 millions, et celui de la Tunisie, réputée riche, 46 millions, en 1885; 265 millions en 1911, le commerce du Maroc montait de quelques millions, en 1907, à 200 millions, en 1912, dont 134 millions d'importations et 66 millions d'exportations (non compris le commerce par la frontière algérienne, qui était, en 1910, de 25 millions). A la vérité, le Maroc a un passif assez gros, 500 millions environ (et le programme des travaux publics est à peine abordé). Mais le gouvernement du protectorat espère équilibrer le budget au moyen de certains impôts nouveaux : droits d'enregistrement; droit spécifique de consommation sur le sucre; élévation des droits de douane sur l'alcool, lesquels, chose invraisemblable, ne sont que 7,5 p. 100 *ad valorem*, alors que sur toute autre marchandise ils atteignent 12,5 p. 100; établissement enfin de différentes autres taxes sur l'alcool, de licences, etc.

L'attention doit se porter sur deux points qui peuvent avoir, sur le développement du pays une répercussion profonde. C'est, tout d'abord, la question monétaire. Le Maroc possède une monnaie parfaitement caractérisée, le peseta hassani. Le franc fera-t-il disparaître le peseta et doit-on l'y aider? Ou faut-il, au contraire, maintenir le peseta comme seule monnaie légale en recherchant les moyens d'assainir le régime monétaire, c'est-à-dire d'assigner a cette monnaie spéciale des bases fermes comparables à celles qui régissent les monnaies des États européens? Le problème est encore compliqué par ce fait que l'acte d'Algésiras donne force libérative à la monnaie espagnole, — que le gouvernement français déverse sur le pays, par l'intermédiaire du budget de la guerre, une quantité considérable de francs, — et enfin que le gouvernement du protectorat n'est même pas libre de prendre

une décision en cette matière, l'acte d'Algésiras donnant à la Banque d'État l'initiative des opérations monétaires et de frappe jusqu'en 1946. La seconde question délicate qui se pose aujourd'hui est précisément celle de la Banque d'État, d'une Banque d'État. La Banque actuelle a un rôle important, elle a de plus le privilège exclusif de l'émission des billets. En réalité, elle commence à peine à émettre ses coupures et la situation est la suivante : l'or et les billets français disparaissent et sont remplacés dans la circulation par des coupures (de 20 francs en général) de la Banque d'Algérie qui, de toute évidence, envahissent le marché de façon artificielle; et l'on sait que les billets de la Banque d'Algérie subissent en France une prime de 1/4 p. 100 au moins.

M. Maurice Bellom a lu un travail sur *la défense nationale et la statistique*, et M. René Worms en a lu un sur *le droit de prise maritime et ses applications dans la guerre actuelle*. M. Bonnal a fait part des résultats de ses recherches aux archives de la guerre sur *les relations du roi de Prusse et de l'ambassadeur de Werther en juillet* 1870.

III

L'Académie a perdu M. Félix Voisin, élu académicien libre, le 12 janvier 1907, en remplacement de M. H. Doniol; M. René Bérenger, nommé en 1890, à la place que la mort de M. Charles Lucas laissait vacante dans la section morale, et M. W. Anson, à Oxford, correspondant pour la section de législation.

Le 17 juillet 1915. M. Carton de Wiart, ministre de la Justice du royaume de Belgique, a été élu correspondant de l'Académie pour la section de législation.

J. Lefort.

LES CAISSES D'ÉPARGNE ET LA GUERRE

LA GESTION DE LEUR PORTEFEUILLE EN 1913

Le mouvement des fonds des caisses d'épargne est un élément d'information important pour ceux qui veulent, par l'étude des manifestation économiques, se faire une opinion réfléchie sur l'état d'esprit populaire pendant la terrible crise que nous traversons.

La petite épargne est facilement impressionnable. Ses économies, lentement réalisées, représentent un dur labeur, le plus souvent des privations, une tenace persévérance. En cas d'alerte, il lui arrive de ne pas pousser très loin la réflexion; elle cède à la panique et elle assiège les guichets pour retirer les dépôts. Nous l'avons bien vu, il y a une vingtaine d'années, quand il fallut faire, en toute hâte, une loi pour enrayer le mouvement de retraits déterminé par la campagne contre les caisses d'épargne.

Mais si la foule a de ces accès impulsifs, les circonstances graves n'altèrent pas son calme. Dans une étude qu'il vient de publier [1] en remplacement du rapport qu'il a coutume de présenter à la session d'octobre de la Commission supérieure des caisses d'épargne, laquelle n'a pas eu lieu, M. le baron G. Cerise, vice-président de cette Commission et président de la Conférence générale des caisses d'épargne de France, rappelle qu'en 1870-1871, malgré la guerre étrangère et la guerre civile, la proportion des remboursements sur la totalité des dépôts fut seulement de 21 p. 100. Bien que faible, ce chiffre est de beaucoup supérieur à celui de l'année dernière. Du 1er janvier au 31 décembre 1914, l'excédent des remboursements sur les versements n'a été que de 127 500 515 fr. 37. Or, le total des dépôts reçus par les

1. *La Gestion du portefeuille des caisses d'épargne en* 1913. *Journal des caisses d'épargne.* Février 1915.

caisses d'épargne privées s'élevait au 1er janvier 1914, à 4 110 548 845 fr. Les retraits représentent donc 3,10 p. 100 du total des dépôts. En tenant compte des intérêts de l'année 1914, on arrive à cette constatation que la solde des caisses d'épargne privées présentera en fin d'exercice une augmentation de 5 millions et demi sur celui de l'exercice précédent. »

M. G. Cerise peut, à bon droit, en conclure « qu'aux heures les plus graves et les plus tragiques, l'épargne française, représentée par huit millions de déposants, n'a pas cessé d'avoir la foi la plus entière dans les institutions auxquelles elle était allée librement confier le fruit de ses économies. »

Il n'est pas sans intérêt de suivre le mouvement mensuel des retraits depuis la déclaration de guerre. Le mois le plus chargé est, naturellement, le mois d'août, dans lequel les excédents de retraits s'élèvent à 56 564 362 francs, dont 26 millions pour la première décade. Les hommes appelés sous les drapeaux ont besoin de faire quelques emplettes, d'avoir de l'argent de poche et d'assurer la subsistance de leur famille. Mais, la mobilisation achevée, dès le mois de septembre, malgré les inquiétudes qu'inspire l'avance des envahisseurs, l'excédent des retraits n'est plus que de 19 millions et demi. Même, en novembre, il n'est plus que de 16 millions et demi, pour descendre, en janvier 1915, à 5 300 000 francs.

Pour compléter le tableau de ce mouvement, il y a lieu d'ajouter que, pour les cinq premiers mois de guerre, l'excédent de retraits a été de 64 297 829 francs à la Caisse d'épargne postale et que, à la Caisse nationale d'épargne, où pour les six premiers mois de 1914 l'excédent des versements avait été de 53 787 764 francs; dans les six derniers mois, l'excédent des retraits s'est élevé à 108 319 940 francs. Le solde dû aux déposants au 31 décembre 1913 étant de 1 818 322 058 francs; la proportion des retraits est un peu inférieure à 6 p. 100.

La majeure partie de l'étude de M. G. Cerise est consacrée à l'examen de la gestion du portefeuille des caisses d'épargne en 1913, telle qu'elle résulte du rapport présenté par la Caisse des dépôts et consignations. La préoccupation très légitime des membres élus de la Commission supérieure des caisses d'épargne, dont M. G. Cerise se fait l'interprète, est d'éviter, dans le rendement des fonds appartenant aux déposants, une diminution qui aurait pour conséquence d'abaisser le taux à eux alloué.

Par suite de la baisse des valeurs qui peuvent entrer dans le portefeuille des caisses d'épargne, notamment du 3 p. 100, le rendement total de la fortune des déposants a été, en 1913, de 3,505 p. 100, en augmentation de 0,043 sur celui de 1912.

Cette baisse des valeurs n'a d'action directe que sur les emplois de

fonds faits en 1913, lesquels ont été très faibles. Son action indirecte a été beaucoup plus importante, en faisant imputer au revenu une part plus grande sur les primes de remboursement.

Le rôle de ces primes est, naturellement, considérable, et l'intérêt des caisses d'épargne est de faire entrer surtout dans leur portefeuille des valeurs qui en comportent. Or, en 1913, il y a eu une augmentation de 33 592 000 francs en 3 p. 100 perpétuel. D'autre part, sur 20 762 810 francs de 3 p. 100 amortissable remboursés, le remploi en titres de même nature, malgré l'abaissement des cours, n'a été que de 62 690 francs et la proportion de 3 p. 100 amortissable dans l'ensemble du portefeuille passe de 32,27 p. 100 à 31,29 p. 100.

Une somme de 13 486 199 francs a été consacrée à l'achat d'obligations des grandes compagnies des chemins de fer. M. Cerise constate avec regret que « le total de ces excellentes valeurs qui rapportent 4,20 p. 100, prime d'amortissement comprise, ne figure, au 31 décembre 1913, que pour 143 525 580 francs, soit une proportion de 3,83 p. 100, dans l'ensemble du portefeuille des déposants ».

Sur le total des placements de fonds en 1913, qui s'élève à 48 493 260 francs, la proportion d'achat de 3 p. 100 perpétuel est de 69,47 p. 100. Une somme de 36 500 000 a été affectée à des placements provisoires en bons et obligations du Trésor dont le revenu est faible. Mais le portefeuille continue à ne pas contenir d'obligations des départements, des communes et des chambres de commerce.

Aux objections qui ont été faites sur les inconvénients que présentent des titres dont le marché est restreint et la vente difficile, M. Cerise répond qu'en présence de plus de 4 milliards de dépôts, la Caisse des dépôts et consignations ne commettrait aucune imprudence en consacrant à ces valeurs quelques centaines de millions et en affectant à l'acquisition d'obligations des grandes compagnies de chemins de fer un « capital moins dérisoire ».

Ces considérations fort justes en temps normal, le deviennent encore davantage dans les circonstances présentes; le problème qui va se poser pour la Caisse des dépôts et consignations sera de concilier la prudence avec laquelle doit être géré l'énorme dépôt dont elle a la garde, avec une participation aussi large que possible à l'effort commun qu'il va falloir faire pour rendre à tout l'organisme économique son fonctionnement normal et en assurer le développement.

Georges de Nouvion.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN AOUT 1915

Les circonstances actuelles semblent nous valoir, de la part de beaucoup de personnes, plus d'intérêt que jamais; et c'est ainsi que nous espérons avoir sous peu l'appui fort intéressant et agissant vraiment d'un instituteur du Morbihan, M. Julien Rousseau, qui s'est présenté à nous comme disciple de notre regretté maître Frédéric Passy. Lui aussi en est venu rapidement à comprendre que les questions de liberté des échanges s'imposeraient plus que jamais à la paix; il a d'ailleurs, en 1888, combattu à Nantes, dans des conférences, pour la liberté des échanges; et nous avons des raisons de supposer que son activité nous vaudra de pénétrer largement dans le milieu de l'enseignement primaire de la Bretagne. A Lyon, nous voyons des industriels et des commerçants de première valeur et de première importance nous affirmer que nous pouvons compter sur eux. Dans nos colonies, et spécialement en Indo-Chine, grâce en particulier à M. Stoll, on nous demande d'intervenir pour que se réalisent des conditions plus libérales dans les rapports entre colonies et métropole.

Au Parlement même se manifestent les préoccupations auxquelles nous avons fait allusion à plusieurs reprises, relativement aux questions économiques innombrables soulevées par l'état de guerre. Sans doute nous n'avons pas pleinement confiance dans les solutions dont seraient partisans trop de nos parlementaires, nous nous rappelons que beaucoup d'entre eux s'accrochent désespérément aux erreurs et surtout à l'ignorance protectionnistes. Néanmoins, il est assez curieux, à un moment où *la Réforme économique* s'indigne de nous entendre parler de liberté des échanges, tout au moins d'un régime plus libéral entre les nations actuellement alliées (après en avoir parlé elle-même, sans doute par inadvertance!) de voir la conférence organisée par la Chambre

sur la question, décider la création d'une sous-commission dite de « l'organisation économique du lendemain de la guerre et de l'entente avec les alliés ». Le mot est donc lâché; et nous espérons que les protectionnistes qui font partie de cette sous-commission ne réussiront pas à « étouffer » le problème. Les amis d'aujourd'hui ne peuvent pas être les ennemis de demain, contre lesquels on mettrait en jeu toutes les fourberies des pratiques douanières, toutes les hostilités d'un tarif douanier prétendant repousser les produits de ceux qui nous sont des collaborateurs si précieux.

Nous espérons que c'est principalement cette façon d'envisager les choses qui dirige l'*Indépendance belge*, insérant un article de notre ami et collègue H. Lambert parlant de *Pax œconomica*. Celui-ci dit que la justice entre nations doit avoir pour manifestation primordiale la justice dans leurs relations économiques, ce qui est justement le contraire de ces pratiques d'agression, de tentatives d'asservissement, de violences, de confiscations des marchés qui ont été la caractéristique de la politique allemande; depuis surtout qu'elle s'est lancée dans un protectionnisme qui faisait vivre ses grandes industries du *dumping*, aux dépens du consommateur national, mais aussi aux dépens des industries similaires étrangères, auxquelles on venait sur place faire concurrence à coup de primes d'exportations et de prix de vente qui ne tenaient aucun compte des réalités commerciales et pécuniaires. Notre collègue H. Lambert envisage, du reste, surtout et d'abord le libre-échange colonial comme base du traité de paix à venir; il songe également à des sortes d'unions douanières. Nous avons, et surtout notre président Yves Guyot, notre vice-président G. Schelle, ont montré l'insuffisance ou l'impossibilité pratique de ces conceptions. Mais il est certain que, comme le dit M. Yves Guyot dans son récent volume *les Causes et les Conséquences de la guerre*, même à l'égard des Allemands, si nous continuons à avoir besoin réellement de tel ou tel des articles qu'ils produisent, houilles, matières colorantes, machines, nous ne pourrons pas logiquement trouver bénéfice et vengeance bien comprise à nous mettre nous-mêmes à l'amende en relevant le prix de ces produits pour nos consommateurs, par des taxes douanières protectionnistes ou dites telles. Il ne faut pas oublier que les droits de douanes sont payés « par le consommateur national », quoi qu'en ait pu penser et dire l'ignorance en ces matières de M. Méline. Au reste, les contradictions constantes de *la Réforme économique*, à cet égard notamment, nous ont fourni des aveux concluants. Et tout dernièrement un texte législatif, relatif à l'ex-

ploitation des mines au Brésil, est venu apporter une preuve et un aveu nouveaux, de la part d'un gouvernement férocement protectionniste. La loi de janvier 1915 spécifie que les entreprises minières (qu'elle désire favoriser et voir se multiplier en s'installant aussi économiquement que possible) seront exemptées des impôts d'importation pour les machines, appareils, outils, modèles et matériel d'entretien qui n'existeront pas dans le pays.

Nous espérons bien que *la Réforme économique* (toujours bien faite et informée) reproduira ce texte législatif, si intéressant pour les capitalistes français, qui le trouveront du reste dans le *Journal des Economistes*. Mais, pour l'instant, nous y relevons d'autres choses au moins aussi intéressantes. Elle commence par faire de la réclame à un écrivain avec lequel nous ne nous entendons pas toujours en matière de commerce international; M. E. Théry estime qu'il faudrait notamment développer les relations commerciales entre les nations alliées (ce qui est une des plus chères préoccupations à la *Ligue*), pour que chacune d'elles trouve chez les autres l'équivalent de ce qu'elle vendait « ou achetait » chez les Austro-Allemands. Qu'on remarque qu'il s'agit aussi *de l'achat*. « *Pro pudor*! dirait M. Méline; comme si l'on devait acheter à l'étranger, en lui payant tribut! » Il est bien vrai (ce qui nous semble quelque peu contradictoire!) que M. E. Théry réclame que chacune de ces nations alliées demeure « maîtresse de son marché intérieur! », nous ne comprenons plus très bien! Mais il admet non seulement des tarifs d'amitié, mais encore des tarifs d'alliance plus modérés, exclusivement réservés aux nations ayant contribué par les armes à la victoire finale. Nous pensons, du reste, qu'il n'admet pas que ces concessions d'alliance pourraient préjudicier aux nations intéressées? et alors nous voyons dans sa concession un bel argument logique (si la logique avait voix au chapitre) en faveur de tarifs modérés généralisés. Il essaye de se rattraper, ajoutant dans un galimatias qui traduit la confusion des idées (qu'il nous pardonne cette franchise!) que le tarif d'alliance serait établi de manière à sauvegarder les intérêts économiques et financiers des nations jadis alliées les unes à l'égard des autres. Quoi qu'il en soit, il nous semble que *la Réforme économique* devrait lancer ses foudres contre lui tout comme contre nous; car il n'est pas loin de la fameuse entente qui, l'autre jour, excitait la colère de *la Réforme*, quand elle la trouvait dans la feuille de la *Ligue*.

Nous devons reconnaître que *la Réforme* reproche à M. Théry de ne « pas savoir la complexité des questions de traités de commerce »; elle semble même laisser entendre qu'il n'a « pas l'ex-

périence voulue des questions économiques »! Nous sommes, du reste, d'accord avec elle, quand elle manifeste son peu de confiance en une sorte de Zollverein européen. Elle relève une difficulté dans ce fait que la Grande-Bretagne vit sous le régime du libre-échange; elle accuse les trois autres intéressées de pratiquer le protectionnisme; mais, pour l'instant, nous serions satisfaits d'un régime douanier aussi libéral que celui de la Belgique! D'ailleurs, notre confrère n'admet pas que la France ne conserve pas ce qu'on a appelé la maîtrise de ses tarifs. Il est vrai que, deux lignes plus loin, elle admet une fois de plus la possibilité d'assurer certains avantages particuliers à nos alliés!

Consolons-nous, mes chers collègues de la *Ligue* : nous ne sommes pas les seuls à être flétris par *la Réforme économique.* Si vous lisez un de ses articles récents intitulé « Une vilaine manœuvre », vous verrez que le Comité du Syndicat des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de France en « prend aussi pour son grade », ainsi que diraient nos poilus! Ce comité a l'audace de se plaindre de ce que les droits de douanes sur les matières premières achetées à l'étranger « s'élèvent pour certains produits jusqu'à 100 p. 100 de leur valeur, sans descendre au-dessous de 30 p. 100 »; et de ce que « toute reconstitution des stocks, avec des produits demandés hors de France est par ce fait rendue impossible ». Il est évident qu'il est du plus mauvais goût de trouver qu'un tarif de 100 p. 100 soit trop élevé et ne répond pas à la conception des protectionnistes; mettre seulement le producteur national en état de concurrencer le producteur étranger, obligé de supporter pourtant des frais de transport élevés. Il est vraiment indigne que le Comité, que l'on ne saurait trop flétrir, ose également affirmer que, « dans de semblables conditions, il ne faudrait plus songer à faire de l'exportation et à conquérir les marchés mondiaux »; que « même on ne pourrait qu'augmenter l'importation déjà si considérable en France de produits fabriqués étrangers ». Ce ne sont point les horribles théoriciens, les ignorants libre-échangistes qui parlent, eux qui ne connaissent pas les questions pratiques! Il est difficile de traiter de théoriciens les constructeurs mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de France; et nous comprenons la colère de *la Réforme.* Mais elle a vraiment bien tort de donner de la publicité à cette affirmation de praticiens si autorisés, pour le cas où elle compterait parmi ses lecteurs des gens qui n'ont pas la foi aveugle du charbonnier. Le Comité réclame de façon urgente la suppression ou la suspension, jusqu'à revision de notre tarif douanier, des droits de douanes sur un certain nombre de produits;

pour ceux-ci, du moins, ces praticiens constatent qu'ils sont des matières premières et que l'élévation du prix de la matière réagit forcément sur le prix de vente (et de revient, s'entend) du produit fabriqué. Nous voudrions voir les conceptions économiques du Syndicat s'élargir, car cela ne permettrait plus à *la Réforme économique*, furieuse de cette démonstration donnée par des « faux frères », de leur reprocher de ne demander suppression de droits que « sur les produits auxquels ils s'intéressent directement ». *La Réforme économique* demande de la logique et de la suite dans les idées : vive *la Réforme*, pour une fois.

On veut, du reste, chez elle, laisser à entendre que ce sont les manœuvres de libre-échangistes qui agissent sous main; ce seraient eux qui voudraient « tirer parti des circonstances pour tâcher de prendre revanche de la défaite qu'ils ont subie ». Cela laisserait donc supposer que ce sont nos enseignements qui germent dans la tête des constructeurs mécaniciens, chaudronniers. Nous en serions enchantés; notre besogne est une œuvre d'instruction; et nous allons la continuer d'autant plus qu'elle commence de donner des résultats. Vivent les constructeurs chaudronniers!

Il est vrai qu'ils sont flétris, et nous aussi, du qualificatif d'antipatriotiques! Tout simplement parce que « après la guerre bien plus qu'avant, nos industries auront besoin d'être défendues... » contre les possibilités d'exportation sans doute, et la faculté de se procurer à bon marché la matière à travailler. *La Réforme* aperçoit des « spéculateurs » qui vont faire du stock! C'est nouveau! *La Réforme économique* ne peut s'inquiéter, puisqu'elle a l'appui de la Chambre syndicale des constructeurs de navires et de machines marines, et de son président, notre collègue à quelques égards, M. Charles Roux, qui semble oublier qu'il a donné comme avantageant particulièrement l'armement allemand et comme à imiter, nos dispositions douanières laissant entrer en franchise sur sol germanique les produits métallurgiques servant à la construction des navires! C'est une des beautés du régime interventionniste qu'est le protectionnisme, que de mettre en position difficile la « chauve-souris » de la fable, construisant des bateaux ou en employant comme armateur. M. Charles Roux et son comité ont jugé opportun d'envoyer à la commission des douanes une réclamation contre le vœu des constructeurs mécaniciens; et on fait bien remarquer que ces constructeurs de navires sont consommateurs de produits métallurgiques, que la suppression ou suspension des droits leur permettrait de payer moins cher. Il paraît que semblable mesure ferait « disparaître

notre marine marchande »; alors qu'elle a été si précieuse, ont affirmé les mêmes personnalités, pour le développement de la marine marchande allemande! Ce serait le cas de s'écrier, comme dans un vaudeville: « Mystère et discrétion! » Le Comité des constructeurs de navires donne pour preuve de ce qu'il affirme, cette autre affirmation qu'aucun pays ne peut avoir une marine marchande prospère, s'il n'a en même temps une industrie de la construction navale bien développée et outillée, et qu'aucune industrie de ce dernier genre ne peut naître et s'accroître si elle n'a derrière elle une industrie métallurgique puissante. On oublie la Norvège et on oublie de nous démontrer que l'industrie métallurgique ne peut pas se développer en dehors d'un milieu protectionniste; et cependant M. Charles Roux et son Comité doivent bien connaître l'industrie métallurgique et mécanique britannique!

Toute cette question a été l'occasion, pour *la Réforme*, de nous exposer quelques perles. Elle reconnaît que, sous l'influence du protectionnisme, l'industrie métallurgique, ou de la construction plutôt, paye plus cher la matière première : enregistrons à nouveau cet aveu, qui infirme tout ce qu'a répété M. Méline... et d'autres aussi. Mais cela n'a pas d'importance, puisqu'il s'agit de travaux payés par l'Etat,... qui a bien entendu des ressources indépendantes de celles du pays. Et cherté, ce n'est pas manque de matière première! Il y a une certaine loi de l'offre et de la demande et un mécanisme des prix que l'on enseigne aux jeunes gens de dix-huit ans à l'Ecole des sciences politiques, et dans toutes les facultés de droit, qui montrent précisément que la cherté est liée généralement à la rareté. Il faudra que notre *Ligue* ouvre des cours d'économie politique élémentaire. Il paraîtrait, si l'on en croit *la Réforme*, que « la clientèle ordinaire des établissements métallurgiques peut se faire une conception différente de ses intérêts ». Elle aurait donc, elle aussi, été corrompue par la *Ligue*! Le rédacteur de *la Réforme* continue son apostrophe au Syndicat des constructeurs mécaniciens; et, autre perle, autre aveu, autre contradiction, il répète à nouveau que le droit de douane constitue « un élément (pratiquement bien faible!) de la hausse des prix ». Mais cela ne peut émouvoir la clientèle « qui n'en subit pas le poids ». C'est, en effet, simplement son propre client, l'acheteur définitif, qui est appauvri d'autant, et voit d'autant diminuer sa faculté d'achat au profit d'autres producteurs.

La Réforme économique est une mine admirable, nous l'avons dit. Et la voici, dans le numéro même où elle admet néanmoins

quelque entente spéciale, qui maudit M. Luzzatti; il serait, lui aussi, gangréné par les libre-échangistes, ce dont nous ne nous doutions pas pleinement. Le pauvre M. Luzzatti, qui a pourtant quelque responsabilité dans les mesures protectionnistes italiennes de 1887, est accusé de s'attarder « aux formules vieilles de l'école » (ce qui ne peut, sans doute, être reproché aux gens qui ignorent l'essence même de la science économique!) Il voudrait voir les Etats de l'Entente examiner leurs intérêts réciproques sans programme utopiste d'unions douanières (ce que, du reste, *la Réforme* elle-même, quelques pages auparavant, trouvait utopiste). Il s'agirait de mitiger une trop grande sévérité qui empêche le trafic de certains produits. C'est bien modeste comme on voit, et M. Luzzatti ne mérite point tant de reproches; d'autant que tel, presque un professeur de l'Ecole historique, il affirme que « le destin est le grand maître de tous... même des économistes »; ce qui suppose que les lois économiques ne sont pas des lois, ce qui doit faire plaisir à M. Schmoller, en même temps qu'aux protectionnistes adversaires des formules vieillies.

Sans vouloir abuser des idées et contradictions de *la Réforme*, notons pourtant que, dans un article sur la Mobilisation de l'or, elle proclame solennellement que les « produits se payent avec des produits », en remarquant que, ses exportations étant en diminution sensible, la France ne possède que des crédits peu élevés dans les pays où elle s'approvisionne. Nous supposons qu'il en serait de même pour un pays quelconque, autrement dit qu'il faut recevoir des exportations d'autrui pour payer les ventes qu'on lui fait! Dans une étude sur le Régime économique de demain, *la Réforme* rappelle l'importance qu'ont les questions économiques, ce qui suppose que l'enseignement de la science économique n'est pas sans intérêt. Elle cite du reste, d'après l'*Economista* de Rome, l'opinion d'un professeur italien, le professeur Ballarini, qui la réjouit sans doute parce que celui-ci, tel le Schmoller déjà cité, oppose la pratique « aux livres très savants sur le libre-échange et le protectionnisme dont les bibliothèques sont pleines ». *La Réforme* en conclut qu'on n'a pas de doctrine en Italie; pas dans tous les milieux certes, on va le voir tout à l'heure. *La Réforme* affirme que les esprits « s'inclinent de plus en plus vers la protection en Angleterre », et cela sous prétexte que des négociants ont demandé à M. Asquith d'établir des droits sur des marchandises étrangères pour remédier aux difficultés du change : on sait qu'il n'y a rien qui se rattache ni aux doctrines ni aux pratiques protectionnistes en cette matière, il s'agit d'une mesure toute de circonstance. Et

c'est pour cela que M. Asquith a dit qu'on prêchait un converti, qu'il faudrait diminuer la consommation des marchandises importées (pour l'instant) et maintenir le commerce d'exportation. Ce qui montre bien l'erreur, certainement involontaire, de *la Réforme économique* dans l'interprétation de cette démarche et de cette réponse, c'est la note du *Times* qu'elle cite elle-même : des libre-échangistes notoires faisaient partie de la délégation réclamant cette mesure. Le *Times* dit également que la demande a pour but de pousser aux économies et d'assurer des ressources, ce qui n'est pas le résultat d'un tarif protecteur. *La Réforme* prend ses désirs pour des réalités.

Elle se préoccupe de la possibilité de création de bureaux de douanes russes sur notre territoire, convaincue qu'elle est que cela facilitera notre commerce; mais, par un juste retour, et puisqu'elle comprend maintenant que les produits se payent avec les produits, elle va demander aussi que notre douane soit maternelle pour les importateurs russes. Elle avoue, du reste, que les ententes douanières allemandes ont eu un effet à peu près nul sur le commerce anglais, ce qui est un admirable aveu des avantages de la liberté des échanges même sans réciprocité. Elle ajoute (en nous comblant vraiment de ses aveux) que le droit de douane en Russie n'a pas pu créer de toutes pièces une industrie nationale, alors que c'est justement la prétention des tenants du protectionnisme! Elle ajoute encore que cela a permis la création de monopoles de fait en Russie, avec véritable disette d'objets indispensables à la vie; qu'il en est résulté une hausse grandissante du prix de tels et tels articles. Toutes choses que repètent les libre-échangistes depuis plus d'un siècle et demi! Et c'est *la Réforme* qui nous les confirme! On comprend que nous aimions à en prendre acte, quitte à ce qu'elle nous accuse de faire de la copie avec sa prose! Elle montre encore, à propos de la Russie, la nécessité du fret de sortie et, par suite, des échanges réciproques et la nécessité du fret d'entrée par conséquent, en affirmant qu'il faut à notre flotte un produit à emporter sur la Russie. Elle décerne des éloges à notre cher collègue, M. Artaud, a propos de ce qu'il a dit des vins, en oubliant qu'il a fait l'admirable procès des protectionnistes, qui ont ruiné ce commerce et ce fret de sortie. Elle va jusqu'à réprouver toute intention de créer en France un régime douanier qui pourrait donner, comme en Allemagne, naissance aux trusts et aux kartels; et elle oublie que nous avons des comptoirs comme celui des Poutrelles, celui des Sacs... et bien d'autres!

Il est vrai que *la Réforme*, de plus en plus logique, s'indigne contre les libre-échangistes (et en particulier contre M. Artaud, qui préconise la mesure pour le commerce des vins) qui voudraient voir créer des ports francs; et surtout parce qu'on se propose d'en créer aux Etats-Unis et au Canada.

Si nous regardons autour de nous, nous voyons bien quelque peu de progrès se faire dans les esprits, au point de vue de la compréhension des questions douanières. Et des collaborateurs de plus en plus nombreux nous aident dans notre campagne. M. C. Seigneuret, qui connaît si bien le Brésil et le commerce d'exportation ou d'importation, rappelle dans *le Monde économique*, qu'un principe connu des négociants éclairés, c'est qu'il faut se présenter en acheteur quand on veut vendre, et inversement, parce que, quand on a beaucoup à payer aux Brésiliens, par exemple, il est singulièrement facile de leur faire accepter des marchandises en échange. Les produits se payent avec des produits, comme l'a si bien dit *la Réforme*, sans se rendre bien compte de la portée de sa phrase. Aussi bien M. Seigneuret, qui lui aussi est un praticien, non un théoricien, qui a vécu et commercé vingt-deux ans au Brésil, sans doute plus longtemps au contact des réalités que bien des rédacteurs de revues protectionnistes, réclame la création de zones ou ports francs en France, pour faire venir tout de suite du Brésil du sucre, du caoutchouc, du tabac.

L'influence bienfaisante de la liberté commerciale, presque du libre-échange, s'affirme une fois de plus en Hollande, comme nous le montre un de nos plus dévoués collègues, originaire de ce pays. En pleine crise européenne, quand les capitaux manquent partout, une fabrique de câbles électriques de création toute récente, et qui avait porté son capital à 1 million de florins, vient de le porter à 5 millions de florins. Pendant ce temps, une maison italienne un peu analogue, la maison Pirelli, de Milan, crée une fabrique près de Southampton, en pays libre-échangiste, parce qu'elle sait bien que la liberté vaut mieux pour le succès que toutes les lisières protectionnistes.

Ces lisières et ces charges continuent (quoi qu'en pense ou en dise *la Réforme*) de peser lourdement sur la France au point de vue de la défense du sol et de la conduite de la guerre. Le sac à terre, sac vide, joue un rôle de premier ordre dans l'établissement des tranchées, des abris. Or, il paraît que ce sac est rare et naturellement cher en France, où existe un trust des sacs! Il reviendrait à 1 fr. 20 en France, tandis que son prix serait de 0 fr. 80 en Angleterre. Rappelons qu'il est cher

parce qu'il est rare et demandé : ceci dit pour les gens qui ignorent la loi de l'offre et de la demande et le mécanisme des prix! Mais les producteurs ne veulent pas qu'on diminue ou suspende le droit dit protecteur (le mot est tristement humoristique ici) établi à leur profit. Il est vrai que les protectionnistes ont découvert que cela ne coûte rien au pays, puisque cela coûte simplement au Trésor!

Que nos collègues lisent un article récent dû à M. Bedouce, membre de la commission du budget, article paru dans *le Matin*. Ils y verront que cet honorable parlementaire sait (au moins pour l'instant) et reconnaît que les produits s'échangent contre les produits, spécialement pour le blé que nous devons souvent acheter à l'étranger. Il en arrive pourtant à conclure que nous devons nous procurer plutôt dans nos colonies les farines alimentaires dont nous avons besoin; parce que, alors, nous n'aurons plus à exporter notre or; et ce, alors que pourtant il reconnaît que nous n'avons guère rien à exporter!

Nous ne reviendrons pas sur la question des viandes frigorifiées; quoique vraiment nous puissions triompher, en constatant qu'on en est enfin arrivé à comprendre qu'on augmentait l'abondance en diminuant les prix (voir le mécanisme des prix, protectionnistes chers!) en laissant s'introduire librement les viandes exotiques conservées par le froid. Les mandataires aux Halles de Paris, qui devraient pourtant avoir une certaine instruction en ces matières, d'autant qu'ils jouissent d'une sorte de monopole, ont fait une découverte sensationnelle qui réjouirait certes d'aise le regretté Tellier. Ils ont dîné dans un grand restaurant parisien où on leur a servi un repas composé uniquement de viandes frigorifiées; et ils ont bien voulu reconnaître que le goût en est excellent, sans aucune différence avec celui de la viande ordinaire. Ces spécialistes n'étaient jamais sortis « de leur village »; ils ignoraient le commerce des viandes frigorifiées d'Angleterre; mais ils affichaient des opinions tranchantes en la matière. Toujours l'ignorance! On la retrouverait dans la discussion à la Chambre de cette question des viandes, à laquelle nous renvoyons. Cette même ignorance apparaît également en une lumière magnifique dans la longue discussion du Sénat relative au papier et aux pâtes à papier. Ignorance que l'intervention de M. Méline, s'étonnant que l'industrie et l'initiative privées ne suffisent pas à improviser quasi instantanément l'importation des viandes frigorifiées, sous le seul appât, comme il l'a dit, de la réduction des droits de douanes; alors que M. Méline et les siens ont étranglé cette industrie à ses débuts, et ont toujours maintenu l'insé-

curité! Ignorance et contradiction que la double observation de M. Cesbron, à propos du droit sur le papier, que les journaux seront seuls à bénéficier de la suppression ou de l'abaissement du droit, puis que beaucoup de journaux ont dû cesser de paraître à cause de la cherté de cette matière première : comme si toute une population ne vivait pas de ces journaux. Cette question du papier à journaux nous a, du reste, valu une longue et intéressante correspondance de notre collègue M. Champon, de Salins, réclamant l'alliance durable des nations combattant ensemble pour le droit et une politique de liberté commerciale.

Celle-ci préoccupe, et légitimement même, les pays qui ne sont pas en guerre; et c'est ainsi que la *Correspondance suisse* (que nous citions souvent), se préoccupant de la puissante industrie hôtelière, suisse aussi, montre qu'elle a le plus grand intérêt à ce que les vivres soient à bas prix : pour elle, en particulier, les matières alimentaires sont essentiellement des matières prémières.

En Indo-Chine, on déplore maintenant que le commerce du pays ait recouru aux tarifs de protection, qui, en favorisant passagèrement ses intérêts particuliers, ont limité le développement de la colonie et son enrichissement. Nouvelle preuve, nouvel aveu que les intérêts généraux et permanents sont toujours, par les protectionnistes, sacrifiés aux intérêts tout temporaire de quelques privilégiés.

Signalons comme bien caractéristique la création en Italie, sous les auspices de notre collègue et ami le député Edoardo Giretti, d'une « Ligue franco-italienne », à laquelle toutes les sympathies doivent aller, et qui, s'adressant particulièrement aux commerçants des deux pays, va leur montrer la solidarité de leurs intérêts réciproques. Elle veut, en raison même de l'échéance de tant de traités de commerce, établir les relations douanières les plus libérales entre la France et l'Italie, les substituer au fameux *modus vivendi* de 1898. Et, se plaçant au point de vue immédiatement pratique, elle lance une série de questionnaires que nous ferons parvenir à ceux que cela intéressera, sur les importations ou les exportations possibles dans l'un et l'autre pays, la place à prendre pour supplanter des échanges avec les Austro-Allemands, les raisons des difficultés que pouvaient trouver les échanges franco-italiens en la matière. Nous voudrions voir nos commerçants et industriels comprendre l'utilité d'un organisme de ce genre.

Signalons enfin, avant de finir, comme une nouvelle manifestation de cet esprit de liberté qui souffle puissamment dans notre

grand port et grand centre industriel de Marseille, un magnifique discours de M. A. Artaud aux élèves de l'Ecole supérieure de commerce, de l'Ecole libre de commerce et des cours professionnels des mécaniciens et chauffeurs. Il annonce comme une nécessité de demain la reprise de la lutte économique; et il la veut se faisant de façon tout opposée aux méthodes d'hier : plus de doubles, de triples tarifs. Plus de faveurs douanières. Plus de tarifs murant à l'intérieur un groupe de consommateurs. Ouvrir toutes grandes les barrières, ce qui bénéficie puissamment au producteur en faisant agir la concurrence entre les consommateurs. Pour cela, il faut produire, et il ne faut pas s'imaginer qu'on puisse repousser les ventes d'un peuple dont on sollicitera des achats pour nos produits. Et il conclut, comme nous le ferons nous-même : le régime protectionniste de 1892, aggravé en 1910, a imposé au consommateur d'énormes charges, sans mettre le pays en mesure de se suffire à lui-même, ce qui était le motif invoqué par les protectionnistes.

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Août 1915.

1er. — **Loi** portant ouverture au ministère de l'Agriculture, en addition aux crédits provisoires ouverts au titre de l'exercice 1915, de crédits applicables à la remonte des haras (page 5270).

— **Décret** relatif au prélèvement fait au profit du budget général de l'Algérie sur des remises servies par la caisse des dépôts et consignations (page 5270). — **Erratum**, 24 (page 5934).

— **Décret** rejetant une demande en concession de mines de fer dans le département de l'Hérault (page 5270).

— **Arrêté** fixant pour l'année 1915, les frais de contrôle dus à l'État par les entrepreneurs de distributions d'énergie électrique (page 5270).

— **Décret** relatif à la prohibition de sortie des machines-outils (page 5271).

— **Décret** fixant les quantités de cafés et de cacaos originaires du bassin conventionnel du Congo à admettre en France au bénéfice de la détaxe pendant l'année 1915 (page 5290).

— **Opérations** de la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de juin 1915 (page 5297).

— **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne au 31 mars 1915 (page 5297).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 juillet 1915 (page 5298).

3. — **Décrets** rapportant des naturalisations accordées postérieurement au 1er janvier 1913 (application de l'article 1er de la loi du 7 avril 1915) (page 5333).

— **Avis** relatif au maintien de naturalisations (application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915) (page 5334).

— **Arrêté** rapportant l'approbation de divers types de compteurs électriques (page 5336).

4. — **Décret** prohibant la sortie ainsi que la réexportation des racines de chicorée, vertes ou sèches (page 5368).

— **Prohibitions** de sortie édictées par certaines puissances étrangères (*suite*) (page 5391).

6. — **Décret** portant promulgation de l'arrangement et de l'accord annexe conclus à Madrid, le 16 juillet 1915, entre la France et l'Espagne pour l'exécution du service postal au Maroc (page 5417).

— **Décret** portant promulgation de l'acte additionnel à la convention signée, le 15 novembre 1898, entre la France et la Suisse pour l'échange des colis postaux entre les deux pays, conclu à Paris, le 28 juin 1915 (page 5419).

— **Cour des comptes**. — Audience solennelle du mercredi 4 août 1915 (page 5429).

— **État** présentant les stocks de sucres à la fin du mois de juillet 1915 (page 5430).

7. — **Décret** approuvant la déclaration signée à Paris, le 12 juin 1915, entre la France et la Russie, en vue de faciliter les relations postales entre les deux pays par l'organisation de l'échange des colis postaux grevés de remboursement (page 5437).

— **Décret** élevant le chiffre de l'émission des bons municipaux de la ville de Paris (page 5438).

— **Arrêté** abrogeant les dispositions de l'arrêté du 12 février 1915 en ce qui concerne le graphite (page 5438).

— **Circulaire** relative au décret du 17 juillet 1915, modifiant le règlement d'administration publique du 10 janvier 1907, rendu pour l'exécution de la loi du 12 avril 1906, sur les habitations à bon marché (page 5465).

8. — **Loi** portant ouverture au ministère de la Guerre, sur l'exercice 1915, de crédits additionnels aux crédits provisoires pour subvenir aux dépenses d'administration des territoires occupés (page 5478).

— **Loi** augmentant la limite d'émission des bons ordinaires du Trésor et des bons de la défense nationale (page 5478).

— **Loi** relative aux contributions directes et aux taxes y assimilées de l'exercice 1916 (page 5478).

— **Décret** rapportant des naturalisations accordées postérieurement au 1er janvier 1913 (application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915) (page 5482).

— **Avis** relatif au maintien de naturalisations (page 5483).

— **Arrêts** rendus par la Cour de cassation en matière de revision (page 5485).

— **Décret** portant approbation d'ouverture d'un crédit supplémentaire

au budget local des établissements de Saint-Pierre-et-Miquelon (exercice 1914) (page 5496).

— **Avis** concernant la situation, au 1er août 1915, des navires admis à participer aux primes de la loi du 7 avril 1902 (page 5499).

9. — **Décret** portant règlement général de la vente des boissons alcooliques ou spiritueuses et des boissons hygiéniques et fixation des licences applicables au commerce de ces boissons dans la colonie de Madagascar et dépendances (page 5512). **Erratum**, 11 (page 5574) 13 (page 5638).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 30 avril 1915 (page 5517). *Suite*, 10 (page 5546) 13 (page 5642).

11. — **Loi** portant annulation de crédits sur le budget général de l'exercice 1914, en ce qui concerne le département de la guerre (page 5557).

— **Décrets** rapportant des naturalisations accordées postérieurement au 1er janvier 1913 (application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915, (page 5559). **Errata**, 12 (page 5587).

— **Avis** relatif au maintien de naturalisations (application de l'article 2 de la loi du 7 avril 1915) (page 5561).

— **Avis** concernant des sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France, naturalisés postérieurement au 1er janvier 1913 et décédés (page 5565).

— **Avis** concernant la suppression de mentions portées à l'état nominatif des naturalisations accordées depuis le 1er janvier 1913 à des sujets ou anciens sujets de puissances en guerre avec la France (page 5565).

— **Décret** portant application aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des dispositions du décret du 22 juillet 1915 prohibant divers produits à la sortie (page 5574).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 août 1915 (page 5579).

12. — **Décret** interdisant en Nouvelle-Calédonie l'emploi de produits pharmaceutiques pour la pêche (page 5588).

— **Décret** fixant le mode d'assiette et les règles de perception au droit de consommation sur les tabacs de toutes sortes en vigueur à la Guadeloupe (page 5589).

— **Situation**, à la date du 31 juillet 1915, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par les lois du 26 décembre 1914 et 29 juin 1915 (page 5597).

13. — **Notification** de l'accession des îles Tonga et de la Nouvelle-Calédonie à la convention radiotélégraphique signée à Londres le 5 juillet 1912 (page 5609).

— **Tableau** présentant, par département : 1° les quantités de vins enle-

vés de chez les récoltants et celles imposées au droit de circulation depuis le commencement de la campagne; 2° les stocks existant chez les marchands en gros à l'expiration du mois de juillet 1915 (page 5654).

— **État** des cultures au 1er août 1915 (page 5656).

14. — **Décret** réglant les conditions d'application dans la ville de Paris et le département de la Seine du décret du 20 juillet 1915 relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages résultant des faits de guerre (page 5673).

— **Décret** fixant la quantité de vanille originaire des établissements français de l'Océanie à admettre en détaxe en 1915-1916 (page 5688).

15. — **Loi** réduisant les droits d'entrée sur le papier destiné à l'impression des journaux et sur les pâtes de cellulose destinées à la fabrication de ce même papier (page 5701).

— **Loi** concernant : 1° l'ouverture sur l'exercice 1915, au titre du budget général, de crédits additionnels aux crédits provisoires; 2° l'ouverture sur l'exercice 1915, au titre des budgets annexes, de crédits additionnels aux crédits provisoires; 3° l'ouverture de crédits au titre du compte spécial créé par la loi du 17 février 1898 (page 5702).

— **Arrêté** agréant divers types de lampes de sûreté pour être employées dans les mines grisouteuses ou poussiéreuses (page 5707).

— **Mise sous séquestre** des biens appartenant à des sujets allemands, autrichiens et hongrois autres que les propriétaires ou chefs d'établissements commerciaux, industriels ou agricoles. — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 30 avril 1915 (page 5717).

— **Situation**, à la date du 31 juillet 1915, des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 5743).

— **Relevé** de la production et du mouvement des sucres indigènes à l'expiration du mois de juillet 1915 (page 5744).

18. — **Loi** soumettant les marchandises d'origine ou de provenance allemande ou austro-hongroise aux dispositions des lois de douane concernant les marchandises prohibées (page 5772).

— **Loi** relative à la répression des infractions aux dispositions réglementaires portant prohibition de sortie ou de réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement ou d'admissson temporaire de certains produits ou objets (page 5772).

— **Loi** modifiant la loi du 5 avril 1910-27 février 1912 sur les retraites ouvrières et paysannes (page 5772). — **Errata** 19 (page 5797).

— **Arrêté** abrogeant l'arrêté du 24 février 1915 en ce qui concerne le graphite (page 5780).

— **Avis** aux propriétaires français de marchandises se trouvant à bord des navires ennemis retenus dans les ports italiens (page 5789).

19. — **Loi** assurant la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (page 5795). — **Erratum** 21 (page 5849).

— **Loi** approuvant le décret du 22 août 1914, qui a autorisé les gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies à suspendre les droits applicables aux denrées d'alimentation et de première nécessité à l'entrée et à la sortie de leurs colonies respectives (page 5797).

— **Décret** fixant les attributions du bureau des douanes de Vallorbe (page 5797).

— **Décret** portant modification des tarifs applicables aux télégrammes échangés avec l'Amérique du Sud, voie Brest-Dakar (page 5798).

20. — **Loi** étendant aux militaires et marins prisonniers de guerre les dispositions de la loi du 4 avril 1915 sur le mariage par procuration des militaires et marins présents sous les drapeaux (page 5827).

— **Décret** et **arrêté** relatifs à la création, en France et en Algérie, de bons de la défense nationale de 5 fr. et de 20 fr. (page 5828).

— **Décret** portant réduction, pendant la durée des hostilités, des taxes applicables aux télégrammes échangés avec les militaires et marins faisant partie des corps expéditionnaires et les militaires des troupes coloniales ou recrutés dans une colonie, opérant en France (page 5829).

— **Décret** relatif à la réorganisation du service des câbles sous-marins français de l'Ouest africain (page 5829).

— **Arrêté** instituant une commission chargée d'étudier les conditions de renouvellement des services postaux entre la France et l'Algérie, la Tunisie, etc., et fixant la composition de cette commission (page 5830).

— **Décret** portant application à la Réunion de la loi du 18 juillet 1889 sur le bail à colonat partiaire (page 5831). — **Erratum** 26 (page 5987).

— **Décret** prorogeant certains permis de recherches minières en Afrique occidentale française (page 5831).

— **Commerce** de la France pendant les sept premiers mois de l'année 1915 (page 5837).

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools depuis le commencement de la campagne 1914-1915 jusqu'à la fin du mois de juillet 1915 (page 5838).

21. — **Arrêté** instituant une commission chargée de procéder à une étude préparatoire des modifications à apporter au livre II du Code de commerce et fixant la composition de cette commission (page 5861).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations (page 5863).

22. — **Notification** relative à la contrebande de guerre (coton) (page 5869).

— **Notification** de l'adhésion de l'Uruguay à deux conventions internationales pour l'unification du droit maritime (page 5869).

— **Décret** portant application aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des dispositions du décret du 31 juillet 1915

prohibant divers produits à la sortie de la métropole (page 5908). — **Erratum** 25 (page 5962).

23. — **Décret** édictant des prohibitions de sortie (page 5918).

— **Arrêté** interministériel fixant les conditions de délai et de responsabilité des administrations des chemins de fer des réseaux secondaires de la zone des armées, en matière de transports commerciaux (page 5918).

— **Instructions** relatives aux sursis d'appel à accorder : 1° aux entrepreneurs de battages et mécaniciens de machines à battre; 2° aux maréchaux-ferrants, forgerons et mécaniciens réparateurs de machines agricoles pendant la période des semailles et labours d'automne (page 5927).

24. — **Décret** appliquant aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc les dispositions de la loi du 22 juin 1915 et du décret du 25 juin 1915, concernant la gratuité d'envois postaux (page 5940).

— **Tableau** présentant : 1° au 15 août 1915, l'importance des quantités de jus soumis à la défécation depuis le 1er septembre 1914, le rendement des jus en sucres et en mélasses; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant les onze premiers mois de la campagne 1914-1915 (page 5950).

25. — **Décret** autorisant l'acquisition des concessions de mines de houille et de schistes bitumineux de Boson, de la Magdelaine et d'Auriasque (Var) (page 5957).

26. — **Décret** prohibant la sortie ainsi que la réexportation, sous un régime douanier quelconque, des monnaies d'argent (page 5974).

Décret fixant les quantités de café et de bananes originaires de la Guinée française à admettre au bénéfice de la détaxe du 1er juillet 1915 au 30 juin 1916 (page 5986).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Martinique fixant les règles de perception du droit de consommation sur les tabacs préparés (page 5986). — **Erratum** 88 (page 6047).

— **Réunion** de la commission permanente des valeurs de douane (page 5993).

— **Notification** de la déclaration du blocus des côtes d'Asie Mineure et de Syrie (page 6005).

— **Décret** modifiant les prix fixés par le décret du 25 août 1913 pour la vente à l'intérieur des poudres et explosifs de mines (page 6005).

— **Décret** modifiant les prix des poudres à feu destinées à l'exportation fixés par le décret du 5 février 1914 (page 6006). — **Erratum**, 29 (page 6061).

— **Décret** modifiant les prix fixés par le décret du 5 février 1914 pour la livraison des poudres à feu aux gouvernements des colonies françaises et pays de protectorat (page 6007).

— **Instruction** au sujet des permissions et sursis d'appel à accorder

pour le ravitaillement en bois des armées et de la population civile (page 6026).

28. — **Situation** à la fin de la première quinzaine du mois d'août 1915 des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 6051).

29. — **Loi** portant approbation du protocole additionnel à la convention de Berne revisée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 13 novembre 1908, signée à Berne le 20 mars 1914, par les plénipotentiaires des dix-huit Etats participant à cette union internationale (page 6060).

— **Loi** portant ratification de décrets ayant pour objet d'établir des prohibitions de sortie, de réduire ou de suspendre les droits d'entrée, de suspendre la surtaxe d'entrepôt sur diverses marchandises (page 6060).

— **Décret** fixant les quantités de produits d'origine et de provenance tunisiennes, qui pourront être admises en franchise à leur entrée en France du 1er juin 1915 au 31 mai 1916 (page 6060).

— **Arrêté** portant dérogation à des prohibitions de sortie (page 6061).

— **Décret** déclarant l'urgence des travaux de construction d'appontements de grande navigation au port de Blaye (page 6061).

— **Décret** portant prorogation des contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne (page 6076).

— **Notification** de la déclaration de guerre par l'Italie à la Turquie (page 6107).

— **Décret** portant rejet de la demande de The Oran Oil Company en concession de mines de pétrole à Cassaigne et à Renault (département d'Oran (page 6108).

RAPPORTS

Rapport au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur le service des archives (1er mai 1914-1er mai 1915) (1er, page 5296).

Quatrième rapport présenté à M. le président du Conseil par la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens (3, page 5325). — **Erratum**, 4 (page 5366).

Rapport annuel de l'administrateur général de la Bibliothèque nationale (15, page 5733).

Rapport relatif au fonctionnement de l'office national de la main-d'œuvre agricole (15, page 5745).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

LES FINANCES DE LA RUSSIE. — L'EXPOSÉ DE M. BARK A LA DOUMA.

A quelques semaines de distance, les ministres des Finances des Etats belligérants, à l'exception toutefois du ministre des Finances d'Autriche et de celui de Hongrie[1], ont exposé devant leurs parlements respectifs la situation budgétaire.

M. Hellferich a parlé comme il l'a toujours fait, avec la plus entière satisfaction, des ressources germaniques et des chances de succès. Il a voulu stimuler le zèle des souscripteurs qu'il s'agit de recruter pour le nouvel emprunt de guerre, le troisième. Il n'a pas hésité devant quelques plaisanteries d'une lourdeur et d'une grossièreté toutes prussiennes. Il a indiqué le chiffre des dépenses, qui montent pour l'Allemagne à 2 milliards M. par mois. L'Allemagne a préparé la guerre, elle a organisé longtemps à l'avance sa mobilisation militaire, financière, industrielle; si elle ne l'a pas fait au point de vue des approvisionnements en produits alimentaires et en matières premières, ce fut par crainte de donner l'éveil au monde.

M. Hellferich énumère les éléments en faveur de sa thèse, il exalte l'abondance monétaire, la conscience de force financière. Il s'abstient cependant de recourir à l'impôt, même pour une faible portion des dépenses. Sur 20 milliards M. dépensés, l'Empire allemand a obtenu du public 13 milliards et demi; il a dû se procurer le reste par des émissions de billets de la Reichsbank et de la Caisse des prêts. Le change allemand demeure mauvais; il perd 14 p. 100, alors que l'Allemagne n'achète que fort peu de chose à l'étranger et qu'elle ne cesse de vendre des titres étrangers, partout où elle le peut[2].

Le discours que M. Bark a prononcé quelques semaines plus

---

1. Il est vraisemblable qu'à Vienne et à Budapest les ministres des Finances ont fait connaître l'état des finances, depuis la guerre. Mais à notre confusion, leurs communications nous ont échappé, tout comme nous ignorons ce qui se passe avec la Banque austro-hongroise. Silence, mystère, discrétion sont tout à fait dans le cadre du Polizei Staat, sur lequel règne l'empereur François-Joseph.

2. Les journaux allemands ont engagé leurs compatriotes détenteurs de valeurs étrangères suisses, hollandaises, américaines, scandinaves, à les vendre pour profiter de la dépréciation du change national, en souscrivant au nouvel emprunt de guerre.

tôt à la Douma, est animé d'une inspiration de patriotisme qui vaut bien celle de M. Hellferich. Il est exempt de vantardise, de tout esprit de dénigrement à l'égard des ennemis de la Russie. Il proclame la grandeur de la tâche à remplir, il ne dissimule pas les difficultés à surmonter et il peut invoquer un élément de force, qu'il est interdit à M. Hellferich de faire valoir, celui de la solidarité économique, financière, industrielle, commerciale des alliés.

Le prodigieux effort militaire que la Russie accomplit depuis un an montre à la fois les progrès achevés depuis la guerre du Japon et la sincérité de sa politique de paix.

L'*Agence économique et financière* a donné la traduction complète du discours de M. Bark. Nous en relèverons quelques points essentiels. Depuis le début de la guerre, il a été dépensé jusqu'au 1er-14 juillet 5 456 millions R. (sur 6 971 millions R. de crédits ouverts). La dépense effective moyenne par jour est de 15 700 000 millions, elle arrivera à 19 millions R. Conformément aux précédents, les dépenses de la guerre sont inscrites dans un compte spécial, hors budget.

L'exercice de 1914 laisse un excédent de dépenses de 478 millions, qui a été couvert par un prélèvement sur les disponibilités du Trésor, lesquelles atteignaient au 1er janvier 1914 plus de 550 millions. Le solde de ces disponibilités permet de combler le déficit prévu pour le budget de 1915.

La Russie s'est privée volontairement d'une recette considérable, en supprimant dès le commencement de la guerre la vente de l'alcool par l'Etat. C'est une grosse lacune dans les recettes. Antérieurement, la Russie avait, dans des circonstances financières difficiles, procédé à des dégrèvements, comme lorsqu'en 1879 elle abolit l'impôt du sel.

Le déficit de 1914 a été l'effet d'une volonté consciente. Afin d'y faire face, il a donc été procédé au relèvement de taxes existantes, à l'introduction d'impôts nouveaux. La pierre angulaire va être l'impôt sur le revenu, présenté en 1907 et que la Douma discute actuellement.

M. Bark estime que les dépenses de guerre pour dix-huit mois s'élèveront à 9 milliards et demi de roubles : 4 066 millions du 1er juin au 31 décembre 1915, 7 242 millions pour toute l'année 1915. Ces dépenses seront couvertes par l'emprunt pour la plus grande partie. Jusqu'au 15-28 juillet 1915, les opérations de crédit se sont élevées à 6 500 millions, dont 1 500 millions R. à l'étranger et 2 400 millions sous forme d'obligations du Trésor à court terme.

A l'intérieur, la Russie a émis 2 milliards en titres de la dette 5 p. 100 à long terme, en trois fois, plus 660 millions en bons du Trésor 4 p. 100. La Banque de Russie a été mise à contribution par l'escompte de 1 847 millions de bons à court terme.

La politique du ministère des Finances s'est inspirée du souci de limiter le plus possible le recours à la Banque de Russie, malgré tous les arguments de ceux qui voulaient faire la guerre avec du papier-monnaie. La réforme monétaire accomplie au début du règne de l'empereur Nicolas II a été trop bienfaisante pour qu'on ne fasse pas, même aux heures difficiles, de grands efforts en vue de maintenir ouverte la voie de la reprise des payements en or.

La Russie a trouvé chez ses alliés un concours financier précieux pour lui faciliter le payement de ses coupons et de ses achats à l'étranger, alors que l'interruption de ses exportations provoquait une crise du change. Elle a engagé la signature de l'Etat pour faciliter aux banques et aux entreprises russes la liquidation de leurs dettes en francs et en livres sterling envers le marché français et le marché anglais. A New-York, on a éprouvé une désillusion : le montant de bons du Trésor placés en Amérique a été des plus médiocres. Ce n'a pas été une surprise pour les personnes au courant des dispositions réelles du marché américain.

En Russie, comme dans d'autres pays, après un resserrement temporaire et très explicable des capitaux, ceux-ci ont reflué vers les institutions de crédit de tout ordre, vers les caisses d'épargne. En juillet, on trouve, en millions:

Dépôts.	1914.	1915.
Banques privées	3 607	4 187
Banque de l'État	571	1 116
Sociétés de crédit populaire	688	784
Caisses d'épargne	2 072	2 649
	6 930	8 737

soit, pour l'ensemble, 1 796 millions de plus. Une part de cette plus-value appartient vraisemblablement à une plus grande quantité de billets en circulation.

On a observé une certaine corrélation entre l'accroissement des dépôts dans les caisses d'épargne et les moins-values de l'accise sur l'alcool. Pour 1915, la progression des dépôts sera de 600 à 700 millions, au lieu des 50 millions habituels (moyenne décennale).

La question du change russe a été examinée par le ministre. Elle est devenue aiguë en Russie, comme nous l'avons dit, par l'interruption du commerce d'exportation, alors que les importations ont continué dans de très grosses proportions pour les besoins de la défense nationale et aussi pour ceux de la consommation privée. La Russie a pu ne pas importer les coupons de sa dette, grâce au concours rencontré auprès de ses alliés. Dans les dernières années, l'enrichissement de la population se traduisait par un mouvement plus actif d'achats à l'étranger.

M. Bark a énuméré les mesures prises pour venir en aide aux populations éprouvées par la guerre, par l'invasion allemande. Un crédit de 500 millions R. a été ouvert à cet effet.

Qu'on nous permette de terminer ce résumé par une citation empruntée au général Brialmont : « Le pays le moins vulnérable, dit-il, c'est la Russie, en raison de son immense étendue, des caractères de son sol et de son climat, et plus encore par suite de l'état social de sa population, adonnée principalement à l'agriculture. »

C'est la conclusion de M. Jean Bloch, qui connaissait à fond la Russie, dans son grand ouvrage sur *la Guerre*.

LES NOUVEAUX BONS MUNICIPAUX

A la demande de plusieurs de nos lecteurs qui s'intéressent spécialement aux finances municipales, nous résumons ci-après, d'après les notes mêmes de la Direction des Finances, les conditions dans lesquelles ont eu lieu l'émission des nouveaux bons municipaux.

La ville de Paris a d'abord procédé avec un plein succès à l'émission d'une tranche de bons municipaux pour parer aux insuffisances momentanées de la trésorerie municipale jusqu'au 31 décembre prochain.

Cette opération, autorisée par décret rendu en Conseil d'Etat le 13 juillet, a eu lieu par voie de vente directe au guichet, sans fixation de durée. Le décret rendu en Conseil d'Etat autorisait la ville de Paris à émettre les nouveaux *bons* jusqu'à concurrence d'une somme de 120 millions de francs, mais l'État souscrivant lui-même 37 millions de francs, le montant offert au public s'est trouvé par suite, réduit à 83 millions.

D'autre part, en raison des votes émis par le Conseil municipal relativement à la constitution d'un stock de charbon, la Ville a été autorisée à majorer le chiffre de son émission, et un second décret, en date du 6 août, lui a accordé pour cet objet l'autorisation d'émettre encore des bons pour un montant supplémentaire de 58 millions de francs.

Alors que la précédente émission ne comportait qu'une échéance, à un an, les nouveaux *bons* ont pu s'obtenir à *six mois* ou à *un an*. C'est une commodité de placement que la ville de Paris a cru devoir accorder à la demande de certains prêteurs.

Les nouveaux *bons*, comme les précédents, sont, soit à ordre, soit au porteur. Ces derniers sont émis en coupures de 100, 500, 1 000, 10 000, 100 000 et 1 million de francs. Ils conviennent donc aussi bien à la petite épargne qu'aux gros capitalistes.

En dehors de leur parfaite sécurité, les *bons municipaux* comportent des avantages indiscutables : leur intérêt *net de tous impôts et de toutes charges*, est des plus intéressants, puisqu'il a été fixé à 5 fr. 25 p. 100 par an pour les *bons* à six mois, et à 5 fr. 50 p. 100 par an pour ceux à un an. De plus, ils jouissent d'un droit de souscription par préférence aux emprunts que la Ville pourra être amenée à émettre avant la date de leur échéance et ils seront admis pour la libération des souscriptions à ces emprunts.

RESUMEN ANUAL DE ESTADISTICA MUNICIPAL
(ANO 1911-1913 [1])

Montevideo est une ville trop importante par sa population et par son rôle dans l'Amérique du Sud, et aussi par sa richesse et les conditions un peu particulières qu'elle présente par rapport à nos villes européennes, pour que sa statistique municipale annuelle, dont le directeur honoraire est le docteur Joaquin de Salterain, ne soit pas intéressante à suivre. Il faut songer, en effet, que la population de Montevideo, qui était en moyenne de 234 000 habitants de 1889 à 1893, a pu atteindre 344 000 têtes dans la période 1909-1913, toujours comme moyenne. Il est à noter que, pour la dernière année dont nous ayons les chiffres, les naissances ont été de 49 000 environ, alors que les décès n'ont pas dépassé 29 600, ce qui parle éloquemment des conditions économiques et matérielles en même temps que climatériques dans lesquelles on vit à Montevideo. L'annuaire statistique donne aussi tous les renseignements généraux dont on peut avoir besoin au sujet de la vie d'une grande ville; aussi bien les mouvements des prix que le registre des ventes et des hypothèques, la circulation par les tramways ou les chemins de fer, des détails sur la fabrication des extraits de viande, des conserves, l'activité des *saladeros*, le mouvement des entrepôts frigorifiques, l'instruction publique et le reste. Nous devons dire toutefois que ce sont surtout les questions

1. 1 volume grand in-8, 431 pages. (Montevideo, 1915.)

de population, de démographie, d'hygiène, de mortalité, de natalité qui sont amplement traitées dans cet annuaire; mais aux autres égards, des tableaux suffisamment complets, quoique simplement dressés, permettent de se documenter sur la vie de Montevideo, sur ses industries, l'organisation générale, administrative et autre.

P. de M.

REPUBLICA DE CUBA. SECTION DE ESTADISTICA. COMERCIO EXTERIOR. AÑO FISCAL DE 1913 A 1914 [1]

Ce n'est naturellement pas un volume à résumer, puisqu'il comporte, en dehors de deux ou trois graphiques simplement faits et assez bien tirés, une série de tableaux de détails fournissant les indications les plus minutieuses sur la nature, la variété et les chiffres des importations ou des exportations à Cuba. On y pourra constater notamment un développement très heureux du commerce de la République. Le chiffre de l'exercice 1913-1914 a été de 134 millions de piastres aux importations et de 171 millions de piastres aux exportations, ce que le statisticien officiel s'empresse de relever comme une balance « favorable à l'exportation ». On sait ce qu'il en est.

Il est bon de se rappeler que, pour l'exercice 1904-1905, par exemple, les deux chiffres correspondants avaient été de 92 900 000 et 101 millions de piastres. Si nous considérions l'année 1909-1910, nous verrions que les importations y étaient seulement de 103 400 000 et de 144 millions de piastres pour les exportations. (Dans ces chiffres sont compris les métaux précieux et la monnaie.) On est donc passé, pour le commerce total, de 194 millions en 1904-1905 à près de 305 millions pour 1913-1914. Sans compter la monnaie, on trouverait en 1904-1905, 83 800 000 de piastres aux importations et 99 millions d'exportations, et, en 1913-1914, 131 800 000 de piastres d'importations et 169 millions d'exportations.

Pour les exportations du dernier exercice, elles ont porté sur 8 700 000 de piastres de produits libres de droits, 49 millions et demi de substances alimentaires, plus de 17 millions et demi de tissus et de textiles variés, 15 millions et demi d'instruments, de machines, d'appareils divers, 9 millions de métaux et de produits manufacturés en métaux, 7 800 000 francs de substances pharmaceutiques, de produits chimiques, de parfumerie, etc. Pour ce qui est des exportations, on trouve d'abord près de 120 millions de sucre brut et 3 millions de sous-produits de la fabrication de ce sucre; 23 millions

1. 1 volume grand in-8, 370 pages avec graphiques. (La Havane, 1915.)

environ de tabac brut ou manufacturé; bien près de 4 millions et demi de fer, de manganèse, d'asphalte, de cuivre, d'or; 2 700 000 de piastres de produits animaux, comme les cuirs et les dépouilles variées du bétail; 1 700 000 de piastres de produits forestiers, de fibres textiles; 3 millions et demi de cacao, de café, de fruits divers, etc. Ce que nous ne pouvons oublier d'extraire de ces tableaux, c'est que, aux importations, la part des États-Unis, qui était de moins de 38 millions en 1904-1905, a dépassé de beaucoup 71 millions au dernier exercice. L'Espagne est demeurée à peu près aux 10 millions et demi qu'elle importait en 1904-1905; la Grande-Bretagne est passée de 12 millions et demi à 14 millions et demi; la France a perdu considérablement, descendant de 12 900 000 de piastres à 8 250 000; l'Allemagne, elle, est montée de 5 100 000 à 8 275 000. Aux exportations, les progrès des États-Unis ont été énormes, ce qui s'explique par les conditions douanières spéciales à eux accordées. Ils sont passés de 85 millions environ à plus de 136; l'Allemagne est descendue, au contraire, de 8 780 000 à 4 435 000; la France est passée de 1 300 000 à 2 650 000, et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne de 6 190 000 à 18 250 000.

P. de M.

REPUBLICA DE CUBA. INMIGRACION Y MOVIMIENTO DE PASAJEROS EN EL ANO 1914[1]

Les documents relatifs à l'île de Cuba nous semblent intéressants, car, si les Américains du Nord s'y sont réservé une situation exceptionnelle, au point de vue douanier notamment, et même au point de vue politique, les relations de l'île avec le monde européen sont toujours importantes; l'influence européenne et française, en particulier, est loin d'être disparue. Pendant l'année 1914, du reste, l'immigration dans l'île a été beaucoup plus faible que de coutume, ce qui s'explique; alors qu'en 1910 il était entré près de 38 000 personnes, que l'année 1913 avait vu le total de 43 500, 1914 ne se présente que pour 25 900. Dans ce chiffre, l'Europe fournit un peu plus de 18 000 individus, dont 17 700 venant d'Espagne, ce qui accuse la continuation des relations de l'ancienne métropole avec sa colonie, les Espagnols rencontrant, comme immigrés au sens propre du mot, les conditions les plus heureuses, dans un milieu demeuré vraiment espagnol. Dans l'ensemble des immigrants, il y en a près de 6 000 qui ne savent ni lire ni écrire. Pour ce qui est du mouvement des *passagers* proprement dits, il en est entré, dans le courant de l'année,

1. La Havane, 1915.

quelque 69 000, ce qui accuse une diminution de plus de 23 000 par rapport à l'année précédente. Sur cet ensemble, 25 600 venaient de l'Espagne et des Canaries, 370 seulement de France, 32 500 des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, 2 950 de la Jamaïque, 4 120 du Mexique, 1 340 de Porto-Rico, un peu plus de 1 millier de l'Amérique du Centre. D'ailleurs, les sorties ont été, dans l'année, de 67 800 ; il s'agit surtout, en effet, de gens passant par le pays plutôt que venant s'y installer. P. de M.

ANUARIO ESTADISTICO DE LA REPUBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY ANOS 1911 Y 1912 [1]

La Direction de la statistique de l'Uruguay, dont le directeur général est M. Julio L. Llamas, a déjà à son actif une série considérable de publications, et notamment vingt-trois volumes d'un annuaire statistique très complet, rédigés sensiblement sur le plan du dernier qui vient de paraître, et qui se rapporte aux deux années 1911 et 1912, comme le dit son titre. Ces annuaires statistiques, tel l'*Annuaire statistique de la France*, publié par notre collègue March, sont susceptibles de rendre de très grands services, parce que, dans un nombre relativement peu élevé de pages, ils renferment tout un ensemble de documents, d'autant plus précieux au cas où ils se rapportent à une année qui ne soit pas trop éloignée. A la vérité, si la publication est de 1915, les données statistiques publiées sont de 1911 et de 1912, il pourrait certes y avoir mieux ; mais il faut tenir compte de ce fait que l'*Annuaire statistique* est toujours ou presque toujours obligé de reprendre les publications officielles pour en tirer des tableaux résumés, d'attendre par conséquent leur publication, ce qui repousse l'apparition des données statistiques qu'il fournit au lecteur sous forme résumée et condensée.

L'*Annuaire* dont il s'agit est très complet, commode à consulter pour des Français, puisque tous les titres sont répétés en français, la double langue se retrouvant notamment dans la table des matières. On y peut rencontrer des renseignements aussi bien sur le climat, la météorologie, la population, l'état civil, que sur le commerce extérieur et même quelque peu intérieur, sur les marchés et les consommations, les approvisionnements et la navigation, les bourses, les changes, les hypothèques, les postes, télégraphes, téléphones, l'instruction primaire, l'agriculture, et, en particulier, la viticulture ; puis des tableaux sont consacrés à la dette publique, aux finances, aux recettes, aux

1. Montevideo, Tipografia moderna, 1915. 1 volume grand in-8, 730 pages.

dépenses, aux impôts, même à la justice, à la criminalité. Des tableaux annexes donnent également des renseignements sur les chemins de fer, les assurances, les mines, l'assistance publique, les pensions et retraites civiles, etc. Cette simple énumération montre les services que peut rendre ce livre.

On y trouvera des renseignements très curieux dans une multitude de ses chapitres. On y constatera, par exemple, que la mortalité est d'un peu moins de 17 000 personnes en 1912 pour une population de 1 226 000 habitants, alors que le chiffre correspondant était de plus de 10 000 en 1885, quand la population ne dépassait pas 583 000 habitants, ce qui accuse une diminution considérable dans le taux des décès. Les naissances sont actuellement de plus de 39 000 au lieu de moins de 28 000 en 1884. Ajoutons qu'en 1875 la population totale n'était que de 444 000 habitants. Il est bon de se rappeler à ce propos que la densité moyenne d'habitants par kilomètre carré dans l'ensemble de la République de l'Uurugay est d'un peu plus de 6, tandis que du reste, à Montevideo même, cette densité est de 509.

L'*Annuaire*, qui contient de nombreux tableaux de rappel, permet de constater que le commerce spécial et extérieur, qui atteignait à peu près 17 millions de piastres en 1863, n'en était encore qu'à 39 millions en 1880; il a subi depuis lors des alternatives et une croissance assez lente qui l'a amené à 87 millions à peu près en 1911, dont 45 aux importations et 42 à peu près aux exportations (sous réserve d'une erreur typographique faite dans l'*Annuaire*). Dans les exportations, les produits de l'élevage du bétail entrent pour quelque 39 millions, les produits des mines pour 2 millions, ce qui accuse bien une production encore spécialisée sur un assez petit nombre d'articles. Parmi les innombrables renseignements intéressants qu'il serait possible d'extraire de cet annuaire, signalons un tableau bien fait sur la dette publique qui rappelle qu'elle était, en 1860, de 2 725 000 piastres de dette intérieure en circulation. En 1880, le chiffre correspondant était de près de 30 millions, auxquels il fallait ajouter plus de 16 millions de dette extérieure, et 4 millions à peu près de dette internationale. Aujourd'hui, le tableau dressé par le service statistique (tableau qui n'est pas lui-même sans contenir quelques erreurs d'impression) affiche 10 millions de dette intérieure, 120 millions et demi de dette extérieure, et un peu plus de 2 millions de dette internationale.

Nous avons tenu à signaler, parce que l'exactitude est nécessaire en ces matières, les quelques erreurs typographiques qui se sont présentées à nous dans la consultation de l'annuaire; mais, à part ces petits reproches, c'est une bonne publication.

P. DE M.

LA BANQUE HYPOTHÉCAIRE NATIONALE ARGENTINE

Les deux rapports sur les opérations de la Banque qui viennent de paraître, l'un relativement à l'année 1913, l'autre à l'année 1914, permettent de se rendre compte de l'activité de cette banque, et aussi, au moins de façon approximative, de ses progrès et des services qu'elle rend [1]. Il est évident que les opérations sur hypothèques, que les rapports montrent comme toujours comme très recherchées et s'effectuant dans de bonnes conditions, sont tout indiquées pour un pays neuf de ce genre. Il paraît que de vastes surfaces territoriales sont mises en valeur avec prudence, qu'un capital considérable peut être utilisé à la création de nouvelles sources de richesses et aider à la mise en valeur du pays. La cédule hypothécaire a été d'autant plus précieuse que le crédit a subi une restriction persistante en Argentine, sous une série d'influences diverses. L'émission de cette cédule hypothécaire s'est poursuivie pour des sommes importantes, puisque, en 1913, on accusait 8 millions de piastres environ par mois et que 91 millions de piastres en ont été émises en 1913, ce qui portait le total de la cédule hypothécaire argentine, à la fin de 1913 et pour quatre années d'émission, au chiffre de 146 millions, la première émission ayant été lancée en circulation en 1910. Dans le courant de 1915, du moins jusqu'au 31 août, une émission nouvelle s'est poursuivie, qui a permis de placer la plus grande partie des 50 millions de piastres pour lesquels autorisation avait été donnée par le pouvoir exécutif. Bien entendu, à ce moment les événements militaires vinrent paralyser de façon très notable les transactions, en augmentant la crise, en conseillant la prévoyance et la prudence. Si bien que le directoire de la Banque hypothécaire nationale a d'abord décidé de suspendre temporairement toute nouvelle émission de cédules. Il semble pourtant que les cédules émises par la Banque soient maintenues à des cours favorables. Et l'on affirme que le trouble jeté sur le marché par la guerre n'a pas eu pour résultat de faire lancer sur ce marché une grande quantité de titres, les porteurs les conservant comme titres de tout repos.

Bien entendu, comme conséquence de ces difficultés, la Banque a pris des mesures pour faciliter l'exécution des obligations en retard; on a autorisé le débiteur à ne payer que partiellement, sans autre charge que celle d'un intérêt modique fixé par la loi des prêts en retard. Quand le directoire de la Banque a été forcé de procéder à la vente de biens ruraux aux enchères, il a morcelé les propriétés, pour

---

1. Rapports parus à Buenos-Ayres, imprimerie Busnelli et Caldelas.

pouvoir vendre de façon fractionnée, tout au moins la portion nécessaire destinée à couvrir le montant de la dette.

Les obligations des débiteurs de la Banque, pour les prêts en vigueur à la fin de l'exercice étaient de 53 millions environ de piastres, l'année 1913 pour son compte ayant vu accorder 5515 prêts d'une valeur totale de 193 millions et demi environ de piastres-papier. A la fin de l'exercice 1914, les prêts en vigueur atteignaient une somme de 586 millions et demi, dont 9 millions de prêts convertis, une très faible somme de 43 500 piastres de prêts en espèces, sur deuxième hypothèque; le reste comportait 32 millions et demi de prêts à 5 p. 100, 61 millions à 6 p. 100, 28 millions et demi et même un peu plus à 7 p. 100, puis 406 millions de cédules hypothécaires 6 p. 100, et les 49 millions correspondant à l'émission de la cédule hypothécaire commencée en janvier 1914. Au point de vue de l'influence des circonstances actuelles, il est intéressant de noter que les soldes à encaisser, au 31 décembre 1913, étaient de 7 200 000 piastres environ. Et comme il devait être encaissé en 1914, 49 600 000 piastres à peu près, on arrivait au total général de 56 800 000 piastres. Il a été effectivement encaissé un peu plus de 40 millions, ce qui laisse un solde de 16 700 000, évidemment gros, mais pas très inquiétant. Les prêts, au 31 décembre 1907, étaient de 68 millions environ ; ils ont pu atteindre 288 millions en 1910, puis 485 millions en 1912, et, enfin, un peu plus de 590 en 1914. Pour les années normales, les encaissements correspondent nettement aux annuités à encaisser. C'est ainsi que l'on a encaissé 17 262 000 piastres en 1909, contre 17 325 000 à encaisser pour l'année. D'ailleurs, le chiffre de 1912 de 39 119 000 piastres dépassait très sensiblement le total des annuités à encaisser et compensait les arriérés. En 1913, il avait été encaissé 42 497 000 piastres contre 44 158 000 à encaisser, parce que déjà la situation était quelque peu troublée.

Si nous considérions les prêts accordés dans le courant de l'année 1914, il serait assez curieux de voir que pour 64,48 ils ont été accordés à des Argentins, pour 7,69 à des Espagnols, pour 4,10 à des Français, pour 13,82 à des Italiens, seulement pour 0,56 à des Allemands, ce qui accuse bien que l'activité des Allemands dans ce pays ne se manifeste pas surtout du côté de la propriété foncière.

P. de M.

UNE BANQUE AGRICOLE EN ARGENTINE

L'idée n'est pas encore réalisée; il s'agit d'un projet de loi présenté à la Chambre il y a déjà deux ans par M. Emilio Frers, ce même parlementaire ayant soumis à la Chambre, l'année

précédente, un autre projet de loi relatif à l'établissement d'une banque de colonisation de la nation argentine. M. Frers a estimé les deux projets nécessaires, parce qu'il considère qu'il ne faut point confondre un établissement de crédit et un institut de colonisation, ce qui s'explique d'ailleurs assez bien par les conditions spéciales dans lesquelles se fait la colonisation d'un pays comme la République Argentine. D'après le droit public du pays et le langage administratif, la définition de la colonisation est assez claire. Ce n'est pas seulement le fait d'établir des colons dans une partie quelconque du pays à titre de propriétaires, de métayers, de fermiers; c'est fonder des colonies, peupler des terres non encore occupées, faisant partie de la propriété de la nation, des provinces, des municipalités ou des particuliers dans un but d'utilité publique. Il ne s'agit pas de la colonisation particulière ou accidentelle. Il y a donc, si l'on considère ces deux types de banques, d'une part une institution chargée spécialement de fournir le stimulant puissant du crédit à l'agriculture déjà implantée dans le pays; il s'agit là d'un institut de crédit strictement bancaire. Pour la seconde banque, c'est seulement en vertu de son type d'organisation qu'elle peut prendre ce titre, son programme étant d'une complexité autrement considérable. Il lui faut acquérir des terres, étudier les conditions agricoles des différents terrains, les lotir, construire des voies de communication, des chemins de fer, des télégraphes, des canaux au besoin, tout ce qui est nécessaire à la mise en valeur de ces terres; recruter des colons, les transporter jusqu'au point d'utilisation, les établir, leur fournir des maisons, des moyens de travail, diriger leurs premières opérations agricoles, assurer l'évacuation des récoltes, leur conservation ,leur vente, etc. On comprend (et nous avons repris une partie des explications données par M. Frers à ce sujet, parce que la question est fort intéressante pour les pays neufs) que, même dans le personnel de direction et d'administration, la différence est manifeste entre les deux types d'établissement, qui porteront l'un et l'autre le nom de banque; ce qui n'empêche que le banquier peut parfaitement arriver à coopérer à l'œuvre du colonisateur et réciproquement.

Si nous nous plaçons avec l'auteur des deux projets strictement au point de vue de la banque agricole qu'il rêve pour la République Argentine, et dont nous ne comprenons pas peut-être autant l'urgence que lui, en croyant que le crédit agricole peut être fourni par des établissements bancaires ordinaires, il nous est facile de résumer son projet pour donner une idée générale de sa conception; il l'a du reste accompagnée d'un

assez long commentaire expliquant, motivant les diverses parties de ce projet[1].

Il s'agit de créer un établissement dont l'objet principal sera de proportionner le crédit agricole aux besoins dans tout le pays, en suscitant la création d'institutions locales, ou en établissant des agences, des succursales propres de la Banque agricole de la République ainsi constituée. Celle-ci pourra remplir les fonctions de caisse centrale pour toutes les institutions de crédit auxquelles il vient d'être fait allusion, qu'il s'agisse de caisses rurales, d'associations de crédit mutuel entre travailleurs, de sociétés coopératives, de banques populaires, si elles demandent ce concours et si, bien entendu, elles se conforment aux règlements et lois sur la matière. La Banque agricole effectuera toutes opérations de crédit réel ou personnel avec les agriculteurs, les éleveurs, les entreprises de colonisation ou de préparation et de transformation des produits de l'agriculture et du bétail; en observant comme principe général que les prêts agricoles se rembourseront avec des délais aussi longs que possible et des amortissements partiels également aussi modérés que possible. Nous nous trouvons là en présence d'un détail du projet qui accuse immédiatement ce que l'on peut constater à peu près dans tous les projets ou dans toutes les réalisations de crédit agricole. La Banque agricole en question ressemblerait étonnamment, de par son fonctionnement, à une banque ordinaire. Elle pourra, en effet, accorder des avances et des prêts avec garantie de produits agricoles, ou des avances sur marchandises, sur métaux précieux, sur warrants, sur cédules hypothécaires, fonds publics, actions ou tous titres représentatifs de métaux précieux; en un mot, sur toute marchandise ayant une valeur. Elle pourra de même escompter et réescompter les obligations des instituts de crédit dont le projet de loi a parlé dès son début, effectuer avec ces instituts (le projet de loi ajoute même : et avec d'autres instituts analogues) toutes les opérations autorisées par le projet de M. Frers. Nous retrouvons le caractère plus particulièrement agricole de la Banque dans ce qu'elle sera autorisée à faire des avances en vue de travaux d'assainissement, de drainage, d'irrigations, ou encore pour des plantations d'arbres, des constructions de greniers, et toutes améliorations destinées à augmenter la valeur des propriétés agricoles ou leur rendement. La caisse « dite agricole » pourrait recevoir des dépôts à date fixe ou en compte

1. M. Emilio Frers a publié sur la matière un petit livre qui a paru à la librairie Gadola, à Buenos-Aires, en 1915.

courant, ou sous forme de dépôts de caisse d'épargne, fournir ou accepter des lettres de change, des billets à ordre ou autres effets de commerce, acheter ou vendre, soit pour son propre compte, soit pour des tiers, des biens meubles ou immeubles, des espèces métalliques, des cédules hypothécaires, des fonds publics et toutes espèces de valeurs et titres de crédit; administrer des biens, faire des locations comme locataire ou locateur pour son compte propre ou pour autrui, donner et accepter des mandats, autoriser des transferts, contracter des emprunts ou en souscrire, émettre des titres, des warrants, des obligations et tous autres documents à ordre ou au porteur, constituer ou incorporer d'autres institutions de crédit, sociétés coopératives ou analogues; enfin, en général, effectuer toutes les opérations licites tendant à la réalisation de ses fins en vertu de sa constitution même.

Nous ne voyons pas bien ce qu'il resterait à ajouter au programme d'action d'une banque ordinaire pour qu'elle puisse avoir un champ d'activité plus large que cette Banque dite agricole. Il serait d'ailleurs entendu que la seconde année après le commencement de ses opérations, elle serait obligée de créer une caisse de petits prêts ne dépassant pas 500 piastres, et de préférence aux autres prêts. Cette disposition nous semble laisser paraître la préoccupation, ou du moins une des préoccupations principales que l'on a en créant cette Banque agricole; fournir aux tous petits emprunteurs un prêteur « toujours disponible », pour ainsi dire.

Nous devons ajouter que le projet de loi déjà si large prévoit également que la Banque agricole de la République pourra se charger de la garde et de la conservation de toutes espèces de produits du pays; aussi bien produits agricoles et machines que toutes espèces de marchandises, effets de commerce, suivant un tarif qu'elle devrait soumettre à l'approbation du pouvoir exécutif. De même elle pourra recevoir en dépôt, à titre de gage, les objets, les produits que nous venons d'indiquer, dans le but des avances et des prêts que nous avons trouvés tout à l'heure comme faisant un des objets principaux de l'activité possible de la Banque. Afin de permettre la réalisation de ces prêts sur gages, de ces entreprises de conservations, elle pourra habiliter des dépôts, des magasins, des greniers et tous autres établissements voulus convenables pour cette garde et cette conservation; elle pourra en louer, s'en procurer par un moyen légal quelconque, et également en construire.

Ce qui caractérise l'ampleur que l'on prétend donner à cet établissement, c'est qu'il devrait établir une succursale au moins

dans chaque province et dans chaque territoire national entre lesquels la République est partagée, à partir des cinq premières années suivant sa fondation. Ce serait le pouvoir exécutif qui fixerait le capital minimum de chacune de ces succursales, détail qui nous semble assez bizarre.

Au point de vue financier proprement dit, le capital de la Banque agricole de la République serait fixé à 100 millions de piastres de monnaie nationale, représentés par 2 millions d'actions de 50 piastres chacune; ces actions seraient émises par séries de 200 000, suivant des variétés qui seraient fixées par le pouvoir exécutif toujours. Au reste, le gouvernement de la nation prendrait la moitié des actions de chaque série et offrirait l'autre moitié de la série en souscription publique soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du pays. Il s'agirait donc d'un établissement public de banque, idée qui se retrouve à la base de la plupart des crédits agricoles par lesquels on prétend faire, à bon marché, du crédit au profit des agriculteurs, en se mettant en dehors des conditions naturelles de l'offre et de la demande. Les actions qui appartiendraient au gouvernement seraient nominales et pourraient être représentées par un « bon » général pour chaque série. Ajoutons que, en outre des sommes que l'on se procurerait de la sorte (ne l'oublions pas, en partie et pour beaucoup par l'impôt, grâce aux contribuables), on tirerait également parti, pour les opérations de la Banque, du produit de la vente ou de la location des immeubles de la Banque nationale en liquidation, et de la moitié du produit liquide de la vente ou de la location des terres fiscales non affectées. Le pouvoir exécutif serait autorisé à recourir au crédit jusqu'à une somme de 10 millions de piastres par an pour se procurer la valeur des actions qu'il aurait à prendre de l'établissement en question (ce n'est sans doute pas le contribuable qui est directement mis à contribution par cette combinaison, mais cela revient exactement au même finalement). On pourrait, dans ce but, émettre des titres intérieurs ou extérieurs d'un type d'intérêt ne dépassant pas 5 p. 100 et 1 p. 100 d'amortissement annuel, l'amortissement se faisant de façon différente, tant que les titres seraient au-dessous du pair, au pair, au-dessus; le fonds d'amortissement pouvant être augmenté quand le pouvoir exécutif le jugerait opportun. Le service de ces titres se ferait avec les disponibilités de la Banque nationale qui appartiennent au gouvernement de la nation. Si d'ailleurs les produits complémentaires auxquels nous faisions allusion tout à l'heure, produits de la banque ou de la location des immeubles de la banque, moitié du produit de la vente ou

de la location des terres fiscales, suffisaient à couvrir les besoins, le pouvoir exécutif n'aurait pas le droit de faire usage de l'autorisation d'émission des titres pour se procurer les 10 millions de piastres annuels auxquels nous faisions allusion. Ce qui, comme toujours en cette matière, manifeste le mélange que l'on prétend faire, entre le crédit agricole au profit de particuliers et le crédit de l'Etat, c'est que la Banque de la nation argentine ouvrirait à la Banque agricole de la République ainsi créée un crédit en compte courant qui pourrait s'élever jusqu'à 10 millions de piastres de monnaie nationale, moyennant un taux d'intérêt qui ne dépasserait pas 4 p. 100 annuellement; ce crédit étant ouvert pour un délai de cinq années.

Ajoutons enfin, au point de vue du fonctionnement intérieur pour ainsi dire de la Banque agricole de la République, qu'elle pourrait commencer ses opérations quand 20 p. 100 du capital aurait été souscrit, et que le cinquième de cette première souscription serait payé; ce qui ne représente pas, en tout et finalement, une bien grosse proportion. Au cas de souscriptions d'actions non suffisantes pour couvrir cette proportion, le pouvoir exécutif pourrait compléter le capital exigé et autoriser la Banque à commencer ses opérations dans ces conditions. Une clause analogue, dangereuse à notre avis, serait prévue pour les émissions de séries subséquentes d'actions.

Les produits liquides de l'entreprise se répartiraient comme suit : 15 p. 100 au fonds de réserve, 5 p. 100 comme rétribution du directeur, 80 p. 100 aux actionnaires; l'Etat étant considéré comme actionnaire à ce point de vue. La Banque agricole de la République serait administrée par un conseil de direction composé d'un président et de dix directeurs; ce président et quatre directeurs seraient nommés par le pouvoir exécutif avec assentiment du Sénat, les autres directeurs seraient désignés par l'Assemblée des actionnaires particuliers, suivant une forme à déterminer par les statuts mêmes de la Banque. Le président resterait quatre ans, les directeurs également; mais ils se renouvelleraient par moitié tous les deux ans, en faisant porter ce renouvellement, dès le début, sur les directeurs nommés par le pouvoir exécutif et sur ceux qui seraient nommés par les actionnaires. Les réélections seraient admises. On prévoit, du reste, cinq suppléants, dont deux seraient désignés par le pouvoir exécutif, les trois autres par l'assemblée des actionnaires, qui élirait également le syndic et son suppléant. Bien entendu, le directeur de la Banque, après avoir établi les statuts organiques de celle-ci, devrait les soumettre à l'approbation du pouvoir exécutif durant

les premiers mois où elle serait constituée. Cette Banque agricole aurait une durée prévue de soixante ans; elle serait soumise aux dispositions du Code de commerce et aux lois diverses portant sur les sociétés anonymes.

Les quelques observations que nous avons pu faire au passage dans l'exposé rapide de ce projet ont laissé pressentir les défauts que nous lui trouvons. Son auteur même, M. Frers, n'est pas sans les comprendre; car, comme tous les inventeurs et créateurs en matière de crédit agricole « un peu en faveur » (qu'il nous passe le mot), il se défend de demander un concours pécuniaire élevé à l'Etat. Et il invoque, pour justifier ce concours, les avantages énormes que la création apporterait à l'agriculture nationale. C'est toujours l'histoire des avantages indirects par lesquels on prétend légitimer toutes les primes et les subventions. Il rappelle que le budget de l'Etat argentin dépasse 400 millions de piastres, et que véritablement un sacrifice annuel de 10 millions ne représente pas grand'chose proportionnellement.

Pierre de MÉRIEL.

LA NOUVELLE LÉGISLATION DES MINES AU BRÉSIL

Les richesses minières ont trop d'importance dans les pays neufs, et les Etats-Unis du Brésil ont trop intérêt à tirer parti de toutes les ressources naturelles qu'ils possèdent, en attendant une mise en valeur plus large; pour que nous ne signalions pas un décret législatif tout récent du 10 janvier 1915, qui vient d'être pris par le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce du Brésil, relativement à la propriété des mines[1]. Aussi bien, les questions de propriété minière, parce qu'elles sont difficiles à régler, sont toujours intéressantes à examiner.

Le décret en question a commencé par établir de façon aussi claire que possible ce qu'on entend par les mines : ce sont les masses minérales ou fossiles existant à l'intérieur ou à la surface de la terre, constituant des gisements naturels et portant sur l'or, l'argent, le platine, le mercure, le cuivre, le plomb, le zinc, le cobalt, le nickel, le bismuth, le manganèse, le molybdène, l'antimoine, l'arsenic, l'étain, le glucinium, auquel on assimile les autres métaux ou terres rares, la houille, le graphite, l'anthracite, les lignites, les huiles minérales, le soufre, les diamants et les

1. Ce décret a été publié par un service d'informations du Brésil qui vient de se former en France.

pierres précieuses. On trouve donc immédiatement dans cette législation nouvelle une subdivision qui répond un peu à celle qui se rencontre dans la législation française, et en vertu de laquelle une série de gisements minéraux ne tombent point sous le coup direct de la législation nouvelle dont il s'agit. En effet, cette législation ne considère pas comme mines les gisements de fer, de sel, de salpêtre, de terre nitreuse, de matériaux de construction, de cristal, d'amiante, de kaolin, d'ocre, de mica, de tourbe, d'engrais et de substances analogues, pas plus que les sources minérales; elle exclut également de la portée de son texte les sables métallifères ou gemmifères où l'on rencontre des pierres précieuses et qui se trouvent dans le lit des rivières ou dans les alluvions superficielles; du moins, quand l'exploitation en est faite par des établissements volants, au moyen d'appareils rudimentaires et d'exploitations passagères, par une ou deux personnes, avec l'autorisation du propriétaire des dépôts. On voit que la loi a multiplié les indications pour essayer d'arriver à la précision; et l'exemple des difficultés qu'ont données beaucoup d'autres législations minières, en particulier la législation française, pour leur interprétation, explique ces efforts de précision. Aussi bien le nouveau décret minier brésilien ne considère pas comme mines, en principe, les gisements quelconques exploités à ciel ouvert. Si l'on veut bien se rappeler toute l'encre qu'a fait couler l'interprétation de la loi française sur les mines, et aussi une étude très remarquable que nous avons signalée ici, qui est due à M. l'inspecteur général Aguillon, et qui a résumé les diverses tendances qui se sont manifestées dans la législation des mines dans les différents pays; on comprendra l'intérêt de ces dispositions de la nouvelle législation brésilienne.

Elle ajoute que les gisements exploités à ciel ouvert sont considérés comme de simples carrières; le gouvernement fédéral, sur avis du Conseil supérieur des mines, se réservant du reste de résoudre toutes les contestations relatives à la classification légale des substances minérales. Ces gisements à ciel ouvert et aussi les gisements de fer, sel, salpêtre, etc., ou les sables métallifères, gemmifères exploités dans les conditions que nous indiquions, sont tous considérés comme accessoires du sol; le propriétaire de ce sol peut en jouir, en disposer librement, bien entendu dans les limites fixées par les règlements de police sur la matière.

Pour ce qui constitue la mine proprement dite, elle forme au contraire une propriété immobilière distincte du sol et isolément aliénable : voici qui est net, précis. Sont également considérés

comme immeubles et fort logiquement, les accessoires destinés de façon permanente à l'exploitation, travaux d'art, constructions, machines, instruments, animaux, véhicules employés pour le service de la mine. Celle-ci est soumise aux dispositions du droit commun; mais, bien entendu, sauf les dispositions mêmes du décret du 6 janvier 1915, que l'on peut appeler une loi; puisqu'il s'agit véritablement d'un texte législatif promulgué. Laissons de côté de parti pris certaines dispositions un peu secondaires, comme la création d'un Conseil supérieur des mines, qui a pourtant un gros intérêt, étant donné notamment son rôle consultatif en matière de droit, de classification des gisements et mines; notons que l'entreprise d'exploitations minières organisées sous le régime de la nouvelle loi, bénéficie de l'exemption des impôts d'importation pour les machines, appareils, outils, le matériel d'entretien qui n'existent pas dans le pays : exemption qui vient une fois de plus montrer les inconvénients du protectionnisme, et accuser ce fait que c'est bien l'acheteur, le consommateur national qui paye le droit, et non point l'importateur, que le tarif douanier relève le prix des choses à l'intérieur du pays. C'est bien connu des gens qui ont un peu étudié la question; mais c'est toujours bon à redire.

Au point de vue si important de la propriété des mines, la nouvelle législation brésilienne spécifie que les mines appartiennent soit à l'Union, c'est-à-dire au gouvernement général, soit aux Etats, soit aux propriétaires particuliers du sol, dans les limites et conditions fixées par la loi. Celle-ci interdit expressément la division matérielle de la mine, sauf pour les alluvions superficielles, ou si un intérêt industriel est en jeu. Au cas de succession, les héritiers peuvent continuer d'exploiter la mine en commun, ou s'associer pour l'exploiter, ou encore la vendre ou l'affermer. Au cas de non-entente, un héritier quelconque peut acquérir la mine en indemnisant ses cohéritiers, la même faculté appartenant à plusieurs cohéritiers s'associant dans ce but. Autrement, il faut procéder à licitation, la mine étant vendue aux enchères, et si aucun héritier ne se propose pour l'acquérir. Du reste, les propriétaires d'une mine ou les copropriétaires peuvent remettre leur propriété à l'administration du gouvernement fédéral pour que celui-ci l'aliène dans les mêmes conditions où il concéderait des gisements du domaine de l'Union. Un certificat de remise leur est donné après toutes justifications de propriété. Le gouvernement, quand il concède une mine de cette sorte, exige de ceux à qui est faite cette concession en vue de la prospection, le dépôt d'une garantie du payement des indemnités au propriétaire, en

stipulant la valeur de la participation de ce propriétaire dans les bénéfices nets de l'entreprise, sous réserve de moyens de vérification.

En principe, le propriétaire du sol a droit de procéder à des recherches pour la découverte de mines dans les terres de sa propriété, droit d'exploiter les mines qu'il aura découvertes, dont il aura connu l'existence; tout ceci sans aucune autorisation, mais sous réserve de se conformer aux règlements de police et de sécurité. On considère comme l'inventeur d'une mine celui qui fait les recherches ou celui par l'ordre de qui elles sont faites, ou enfin, à défaut d'autres, la personne qui, la première, aura fait à l'autorité judiciaire une déclaration détaillée sur l'existence du minerai dans son gisement naturel, et la possibilité de l'exploiter. Cette déclaration est reçue au Bureau des hypothèques, inscrite sur un registre spécial contre récipissé; un certificat analogue devant être envoyé au service géologique. Au reste, les tiers ne peuvent faire de recherches dans les terres particulières qu'avec le consentement du propriétaire de ces terres. La rémunération de l'inventeur dans ce cas est celle qui a été prévue dans le contrat qu'il a passé avec le propriétaire. A défaut de contrat, le gisement appartient par parties égales au propriétaire du sol et à l'inventeur de la mine, s'il a bien fait la déclaration voulue. Si la recherche et la découverte se font sans le consentement du propriétaire, la répartition de la propriété sera la même, à condition que l'inventeur ait exécuté ses recherches de bonne foi, en ignorant que la propriété était domaine privé. Au cas de mauvaise foi, il aura seulement droit au remboursement des dépenses faites. On considère, du reste, comme travaux de prospection ceux qui servent à déterminer l'existence et la capacité économique de la mine, depuis les sondages jusqu'au creusement des galeries.

Après découverte d'une mine, si l'inventeur ou le propriétaire du sol, ou l'un et l'autre, ne peuvent ou ne veulent en faire l'exploitation, la gestion par des tiers se fait suivant contrat, ou, faute de contrat, moyennant rémunération du propriétaire et de l'inventeur correspondant à 5 p. 100 du bénéfice net produit par ladite gestion. Dans le cas où c'est seulement l'inventeur ou le propriétaire qui renonce à l'exploitation, la rémunération de l'un ou de l'autre, faute de contrat toujours, est de 2 p. 100 de ce bénéfice net, sous réserve de contrôle de ces opérations commerciales et des écritures de l'entreprise. Il est à noter comme détail intéressant que, si le propriétaire du sol refuse d'autoriser des recherches dans ses terres, le droit d'exproprier celui-ci est

reconnu suivant la législation en vigueur à celui qui prétend exécuter ces recherches; il en est de même au cas où le propriétaire d'une mine non exploitée refuse son consentement à l'exploitation par un autre; si ce propriétaire se refuse à recevoir l'indemnité fixée par le procès d'expropriation, le dépôt de la somme une fois effectué, le juge rend une ordonnance d'envoi en possession, sans opposition possible. Du reste, quand il y a deux propriétaires différents pour le sol et pour la mine, c'est au propriétaire de la mine qu'est reconnue la possibilité d'exproprier la portion de terrain nécessaire pour les installations devant servir aux travaux d'exploitation et de gestion. La loi a prévu les affermages, le fermier ayant l'usage de la mine dans les mêmes conditions que le loueur, avec interdiction de sous-location, sauf consentement exprès. La cessation définitive des travaux, en dehors des cas prévus au contrat, donne lieu à restitution et à réparation des pertes et dommages par le locataire. L'usufruit des mines est prévu conformément au droit commun. Sans insister sur les questions d'usufruit, notons que, dans les emphytéoses, le droit aux mines appartient au propriétaire du fonds, sauf pourtant certaines exceptions; si, par exemple, la mine était ouverte ou en exploitation quand a été passé le contrat.

Au point de vue des servitudes, il est intéressant de remarquer que la mine est réputée domaine enclavé; que, par conséquent, des servitudes sont constituées par la loi, pour la prospection et l'exploitation, moyennant indemnité préalable : c'est, par exemple, l'occupation du terrain nécessaire pour l'ouverture des voies de communication et de transport jusqu'aux stations, dépôts, usines, embarcadères, chemins publics ou privés, les plus proches convenant le mieux; c'est aussi l'usage des eaux naturelles pour les besoins de l'exploitation, adductions, établissement de canalisations électriques aériennes ou souterraines depuis les stations créées en vertu de l'utilisation des eaux, usage de ces eaux pour l'alimentation des personnes et des animaux. Pour le cas où l'utilisation des eaux courantes porte un préjudice à la culture des terrains ou à des établissements industriels installés, la servitude est limitée à la quantité d'eau susceptible d'être dérivée sans causer un tel préjudice. Il y a également servitude d'occupation du terrain nécessaire pour l'écoulement des eaux d'usage ou d'épuisement. De même, servitude est établie pour les transports, la ventilation et l'exploitation dans les travaux souterrains, en dehors des limites de la mine. Les propriétaires de mines contiguës sont tenus d'autoriser les travaux, ouvrages nécessaires

à l'exploitation, autant qu'il n'en résulte pour eux aucun préjudice; l'usage des chemins ouverts pour une mine l'étant aux autres exploitations, sauf remboursement des dépenses d'exploitation ou d'entretien. Pour des travaux de nature urgente, le propriétaire de la mine peut constituer une servitude moyennant caution.

A l'égard de la police des exploitations minières, le gouvernement contrôle les recherches et l'exploitation au point de vue de la protection du personnel occupé et de la protection du sol, afin d'éviter les préjudices qui peuvent en résulter pour la sécurité et la propriété de ce sol. Il est naturellement prévu un ensemble de règlements d'exploitation se rapportant à ces divers objets; les conditions générales du travail devant être réglées par la loi fédérale portant sur le contrat de louage de service dans les industries insalubres. Des règles spéciales peuvent être édictées dans l'acte de concession. Les entreprises minières doivent exécuter les mesures qui leur sont imposées pour la sécurité du personnel et la protection du sol. Le gouvernement peut ordonner suspension d'exploitation jusqu'à réalisation de nouveaux travaux, s'il considère comme dangereux l'état d'une mine.

La police des entreprises minières est faite par les ingénieurs du contrôle des mines, nommés par le gouvernement, appointés par lui, pour le compte du concessionnaire, les appointements de ces fonctionnaires ne devant pas dépasser 12 contos de reis par an, somme que le concessionnaire touche tous les trois mois et d'avance aux caisses fédérales. Le personnel du contrôle a toute facilité d'entrée dans la mine, dans ses dépendances. Il peut exiger des données pour la confection des tableaux statistiques, examiner les frais de l'administration; on doit leur faciliter l'inspection des travaux, leur fournir toutes informations relatives à la marche du service et aux statistiques industrielles.

Au point de vue des contributions, le concessionnaire de l'exploitation doit une cote fixe annuelle ne dépassant pas 150 milreis par lot concédé, puis une cote annuelle variable pouvant monter jusqu'à 16 p. 100 de la recette nette produite par l'exploitation de la mine. On a prévu une sorte de participation indirecte aux bénéfices en faveur de l'Etat, en disposant que, dans le cas d'une licitation entre deux personnes prétendant à la concession d'une même exploitation, et toutes choses égales d'ailleurs, une troisième cote annuelle pourrait servir à les départager, la concession étant accordée à celui qui promettrait le plus.

Un titre spécial de la loi a été consacré aux mines du domaine de l'Union, qui spécifie que c'est à elle-même, au gouvernement,

de prospecter et d'exploiter les mines de sa propriété, avec faculté de recourir aux services d'autrui dans ce but. Les dispositions générales s'appliquant en la matière sont analogues à celles que nous avons indiquées pour les propriétés privées. Celui qui veut rechercher des mines sur le domaine de l'Union doit toutefois présenter une demande de licence spéciale, la concession étant gratuite; aucune recherche ne pouvant être effectuée sur certains terrains, comme l'enceinte des places fortifiées ou dans le voisinage des édifices ou des voies publiques. Ces licences valent pour une année, sauf prorogation d'autant en cas de nécessité. Le prospecteur doit démarquer sur le terrain la superficie déterminée pour ses travaux, superficie ne pouvant dépasser 100 hectares ou une étendue de 50 kilomètres, comptée suivant le cours de l'eau, quand il s'agit de recherches dans le lit d'une rivière. Il peut utiliser les matériaux et bois existant sur la superficie concédée, dans les limites indispensables, utiliser également les eaux découvertes, sous réserve des servitudes établies, des accords avec propriétaires ou personnes utilisant les eaux, sous réserve également de tous droits des tiers. La licence est personnelle, transmissible seulement avec autorisation du gouvernement, sauf le cas de succession, le prospecteur pouvant être personne naturelle ou personne juridique. En cas de recherches infructueuses, le prospecteur doit avertir le gouvernement et remettre toutes choses en état.

Quand le prospecteur a rencontré des substances minérales, il doit immédiatement envoyer au ministère de l'Agriculture et de l'Industrie des échantillons suffisants, un mémoire, des plans, des coupes, toutes indications voulues pour la connaissance complète des dépôts; le gouvernement pouvant exiger des données complémentaires et lui accorder dans ce but une prorogation de six mois pour ses travaux. Sur demande de concession, le ministère fait une sorte d'enquête *de commodo*, avec publicité de soixante jours; s'il ne se produit pas de réclamation justifiée, la concession est accordée, avec fixation de la superficie et du délai maximum pour démarcation. Le lot d'exploitation correspond à 5 hectares, le nombre maximum de lots pouvant être concédés à une seule personne étant de 10 pour les diamants, pierres précieuses, métaux rares, de 20 dans les autres cas. Pour une société d'exploitation minière, les chiffres sont de 20 et de 40 hectares respectivement. Pour ce qui est des sables métallifères ou gemmifères dans le lit d'une rivière, le lot correspond à 5 kilomètres en suivant le cours de l'eau, sauf réserve des intérêts de la navigation, et la durée de la concession ne dépasse jamais trente

années, sauf prorogation au gré du gouvernement. La concession peut être accordée aussi bien à une personne naturelle qu'à une personnalité juridique; elle n'est pas transférable, sauf accord ou autorisation du gouvernement, et excepté le cas de succession soit civile, soit commerciale. On a réservé le droit des chercheurs de paillettes d'or dans les alluvions des lits des fleuves, travaillant avec des installations rudimentaires et employant au plus deux personnes. Pour celles-ci, il suffit d'une simple licence personnelle et non transmissible.

On applique les règles des mines quand il s'agit des dépôts sur terrain maritime, sable et alluvions naturellement enrichies et contenant des minerais de métaux rares. Le concessionnaire de lots d'exploitation a droit à toutes les substances minérales rencontrées, ce droit s'établissant pour les minerais ne figurant pas au titre de la concession, par communication des nouvelles découvertes au gouvernement. Il y a là des dispositions très originales, bonnes à signaler.

Si après découverte, l'inventeur ne veut pas obtenir concession d'exploitation, on lui garantit le droit de recevoir du concessionnaire à venir non seulement remboursement de ses frais, mais d'une prime en monnaie courante, ou une contribution annuelle, pendant toute la durée de la concession, allant jusqu'à 2 p. 100 sur les bénéfices nets de l'exploitation; avec, comme ci-dessus, droit de contrôler les opérations commerciales et les écritures du concessionnaire. Au cas de plusieurs demandeurs en concession d'exploitation, on recourt à l'application de la cote de préférence dont nous avons parlé, et l'inventeur qui n'obtient pas concession a toujours droit au payement des frais causés par les recherches et à une prime, soit une fois payée, soit annuelle, allant jusqu'à 2 p. 100 du bénéfice net laissé par l'exploitation pendant la durée de la concession. Celle-ci peut être refusée si l'exploitation est susceptible de préjudicier aux biens publics, de compromettre l'intérêt public, les avantages ne devant pas compenser les inconvénients. Alors, l'inventeur a toujours droit au remboursement des frais de prospection et à une somme égale à titre d'indemnité complémentaire. La concession est décrétée par acte du gouvernement, le pouvoir judiciaire après un procès pouvant du reste déclarer nulles des concessions faites en violation de la loi. La caducité s'impose en cas de violation des délais stipulés au décret de concession, ou encore si la mine est abandonnée, les travaux interrompus pendant plus d'une année, sauf force majeure; si le concessionnaire est reconnu incapable de continuer les travaux par lui-même ou par ses représentants;

s'il manque à exécuter les ordres découlant du décret de concession ou des lois et règlements en vigueur. En cas de caducité, on l'indemnise des améliorations faites, en déduisant le prix des matériaux cédés gratuitement par le gouvernement et des sommes qui auraient été reçues par lui à titre de faveur pécuniaire. L'indemnité sera remboursée au gouvernement par le nouveau concessionnaire, s'il y a lieu. Il a été spécifié que, en cas d'aliénation de terres du domaine de l'Union, les mines sont toujours réservées à la propriété fédérale, ce qui permet des concessions ultérieures suivant les dispositions que nous venons d'indiquer.

Toute cette législation nouvelle semble bien établie. Du moins, assurément, renferme-t-elle des dispositions très nettes sur lesquelles on pourrait se modeler pour bien des législations dans d'autres pays.

Pierre de Mériel.

COMPTES RENDUS

SOME ASPECTS OF THE TARIFF QUESTIONS, by Frank W. TAUSSIG. 1 vol. in-8 de 374 pages. (Harvard, *Economic studies.*)

Le célèbre professeur de science économique à l'Université d'Harvard a publié déjà depuis longtemps une *Tariff history of the United States*, pleine de renseignements et d'observations du plus grand intérêt. Il vient de la compléter par un nouveau volume : *Some aspects of the tariff questions*, dans lequel il a considéré un certain nombre de questions de principe sur le libre-échange et la protection. Les trois chapitres de la première partie en résument les principales conclusions. La seconde partie est consacrée au sucre; la troisième à la métallurgie; la quatrième aux textiles, soie, coton, laine.

M. F. W. Taussig dit que, du côté des adversaires du tarif américain et du côté de ses défenseurs, il y a eu des exagérations réciproques. C'est la conséquence de toutes les polémiques. Un droit, dit-il, peut n'avoir pas d'influence sur le prix intérieur; il peut élever le prix de la marchandise à son niveau; il peut avoir un effet intermédiaire entre ces extrêmes.

Le premier cas se produit quand le pays est grand producteur de cette marchandise. Les agriculteurs des Etats-Unis ont fait repousser le traité de réciprocité avec le Canada, proposé par M. Taft en 1910-1911, par peur de la concurrence du blé canadien. Or, le blé exporté soit des Etats-Unis, soit du Canada, a le même cours (frais de transport déduits) dans ces deux pays et en Angleterre.

Le second cas est évident : nul commerçant n'importera de marchandises et n'en payera le droit s'il ne peut les vendre au prix qu'il les a achetées, additionné du droit de douane. Ce sont les conditions ordinaires du commerce. Mais l'expéditeur peut prendre une part du droit pour lui, comme le font les cartels

allemands par le *dumping*; et alors il est exact qu'une partie du droit est payée par les étrangers.

Cependant, M. F. W. Taussig dit: « Un monopole complet est très rare, et cette conséquence d'un monopole paraît encore plus rare. Je ne connais pas de cas, soit en Amérique, soit à l'étranger, où un monopole complet a envoyé d'une façon permanente un produit prenant à sa charge une partie du droit. »

Mais des monopoles incomplets résultant de la réputation, de la marque, leur permettant de vendre très cher, peuvent consentir pendant un temps plus ou moins long à des réductions. Là où il y a libre concurrence, si un droit est établi, un fournisseur peut pendant quelque temps en prendre une partie à sa charge pour conserver sa clientèle. Des commerçants peuvent, pour les mêmes motifs, faire de même. Mais cette réduction ne sera jamais que temporaire.

Un Etat, par ses tarifs d'exportation, peut atténuer un droit. Quand l'Allemagne éleva le droit sur le seigle, le gouvernement russe baissa ses tarifs de chemins de fer. Par conséquent, il prit une partie du droit à sa charge.

M. Taussig examine ensuite le troisième cas. Dans le tarif de 1913, les droits sont supposés établis sur la base de la concurrence. En fait, il est difficile de fixer un droit sur cette base; un droit sur les objets fabriqués est ou si élevé qu'il empêche toute importation, ou si bas qu'il devient un simple droit fiscal.

Pour les cotons communs, les prix à l'intérieur n'étaient pas plus élevés qu'à l'étranger; mais pour les draps communs, il en était autrement; cependant, la différence n'était pas égale au droit. Pour la soie, il y a des cas contradictoires. Les droits n'ont pas empêché l'importation aux Etats-Unis de soieries, de cotons, de draps; mais elle s'est composée presque exclusivement des meilleures qualités.

Pour le fer, on en a importé constamment; mais presque toutes les importations étaient du ferro-manganèse ou spiegel-eisen, destiné à constituer des mélanges.

Des frets de retour ont permis de vendre à un bon marché relatif des fers anglais, chargés à Galveston, par les navires qui avaient importé du coton. Ces fers venant de Glascow, grâce au bon marché du transport par mer, peuvent être aussi bon marché dans la Nouvelle-Angleterre, que des fers du même prix venant de Pittsburg.

M. W. Taussig fait observer que les prix de revient n'ont pas l'uniformité que, dans les polémiques relatives au libre-échange, on leur attribue généralement.

Tout un chapitre est consacré à la protection des jeunes industries, motif dont ont abusé les protectionnistes américains. M. Taussig est disposé à en admettre l'utilité, et il prolonge la période de l'enfance de dix à vingt ans, même à trente ans. Il revient sur l'opinion qu'il avait émise dans son *History of tariff*, sur la limitation d'une période de dix ans.

Mais il reconnaît que « la nation ne gagne à la protection d'une jeune industrie que si à la fin elle en reçoit des produits à aussi bon marché que si elle pouvait les acheter au dehors ». La jeune industrie doit devenir assez forte pour se soutenir elle-même; et M. Taussig proteste contre les industries qui, ayant acquis leur pleine force, se servent de cette force pour demander le maintien et même l'augmentation de ces droits.

En Allemagne et aux Etats-Unis, avec des droits protecteurs, l'industrie a réalisé un progrès technique considérable : quelle est la cause de ce progrès? quelle part la protection y a-t-elle eue? M. F. W. Taussig dit que la réponse est extrêmement difficile.

Quels sont les rapports entre les prix, les salaires et les courants du commerce international?

Aux Etats-Unis, les protectionnistes affirment que les hauts salaires sont dus aux hauts tarifs de douane. Cependant, M. Taussig fait remarquer que tous les économistes considèrent, à travers leurs divergences, que le taux des salaires dépend de la capacité industrielle. Là où le travail est productif, les hauts salaires n'empêchent pas le bas prix du produit.

M. Taussig, dans son examen des hauts salaires aux Etats-Unis, rappelle que, dans un grand nombre d'industries, les droits protecteurs ne peuvent avoir aucune influence contre la concurrence du dehors : ainsi dans la fabrication de produits comme les briques, qui ne peuvent être transportées au loin. Il en est de même pour des articles dont on a l'habitude, tels que le mobilier et les ustensiles de ménage; enfin, l'industrie du bâtiment. Si le travail est plus efficace dans un pays, matériaux, mobiliers, ustensiles, constructions seront à meilleur marché qu'au dehors. Si le travail est moins productif, ils seront plus chers.

M. Taussig considère que les hauts salaires appartiennent aux industries qui exportent : les salaires des autres industries ne viennent qu'après. Mais le blé, qui est exporté des Etats-Unis et de la Russie, est vendu au même prix sur les marchés extérieurs; ce prix signifie qu'il y a beaucoup plus de profit dans le pays où il y a le plus de machines, plus de travail efficace et des transports à meilleur compte.

Les Etats-Unis peuvent exporter avec bénéfice non seulement

des produits agricoles, mais encore des produits manufacturés de diverses variétés; donc ces produits sont vendus au dehors au moins aussi bon marché que les produits du même genre provenant des concurrents; donc les hauts salaires n'en relèvent pas le prix : ce bon marché est une preuve de l'efficacité de l'industrie et démontre que le taux élevé des salaires en dépend et non des tarifs de douane.

En même temps continue l'importation de certains produits à la production desquels ni le climat ni le sol n'opposent d'obstacle. On demande protection contre ces produits et on invoque la nécessité de maintenir de hauts salaires. Les industries qui s'y consacrent sont comme les industries domestiques, dans lesquelles le travail peut n'être pas efficace, mais qui, par leur nature, étant à l'abri de la concurrence, atteignent des prix élevés rendus nécessaires par les salaires élevés. Les deux genres d'industries ont cependant une différence : la situation des industries domestiques est due à la difficulté des transports; la situation des industries protégées est due à des actes politiques.

La prospérité agricole des Etats-Unis vient de l'emploi, surtout dans le dernier tiers du dix-neuvième siècle, de la mécanique agricole et du bon marché des moyens de transport; l'efficacité du travail agricole provient des inventeurs, des organisateurs, des financiers, des directeurs des industries qui ont fourni ces avantages.

Dans le vingtième siècle, les importations des produits alimentaires tendent à baisser absolument, et encore plus relativement, tandis que l'exportation du cuivre, du pétrole, de produits métallurgiques et d'autres objets manufacturés se développe. Sans doute, l'exportation du cuivre est due à ce que le minerai se trouve dans les Etats-Unis; mais elle tient aussi à une meilleure organisation du travail que dans d'autres pays.

Le tarif, même rectifié en 1913, impose des droits sur quantité d'objets qui ne seraient pas importés s'ils n'étaient frappés d'aucun droit; d'autres objets franchissent le tarif, si élevé qu'il soit.

L'efficacité de la machine a deux facteurs : l'habileté de ceux qui la fabriquent; la capacité de ceux qui en font usage. La machine américaine est souvent plus chère que celle de ses concurrents; mais les Américains savent lui donner son plein effet, mieux que les industriels et les ouvriers du dehors.

Un peuple qui se sert de la machine fabrique par séries les objets au meilleur marché. C'est pourquoi les Etats-Unis fabriquent les objets de consommation courante. On n'y importe que les objets de luxe et en quantité limitée.

On dit habituellement que les hauts salaires sont la cause

du développement du machinisme. M. Taussig répond que c'est le contraire : c'est le développement du machinisme qui produit les hauts salaires.

Les constructeurs de la machine et ceux qui la réparent doivent être des ouvriers de premier ordre; mais on fait maintenant des machines automatiques très faciles à diriger. Elles seront surtout servies par des femmes.

Mais est-ce que ces machines automatiques, transportées au dehors, ne peuvent pas provoquer de redoutables concurrences? M. Taussig considère qu'on exagère ce danger. Les métiers automatiques, employés aux Etats-Unis, sont encore de peu d'usage en Europe. Enfin, la nation la plus progressive doit conserver la direction du mouvement. Pendant que les autres essayent de profiter des progrès qu'elle a réalisés, elle doit réaliser de nouveaux progrès.

Ni un individu ni une nation ne peuvent prétendre vivre sur les résultats acquis. Ce sont les résultats à acquérir qui doivent les préoccuper; et ces résultats, non seulement leur donneront une avance sur leurs concurrents, mais augmenteront leur puissance de production. M. Taussig considère que les moyens d'économiser le travail seront adoptés plus rapidement et plus largement que dans tout autre pays. Ce n'est pas du protectionnisme qu'ils peuvent attendre leur développement: c'est de moyens d'économiser l'effort humain.

N. MONDET.

LA REPRISE DE CONSTANTINOPLE ET L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE, par Édouard DRIAULT. 1 brochure gr. in-8. (Librairie Félix Alcan.)

M. Ed. Driault est un des hommes qui ont le plus étudié *la Question d'Orient*, à laquelle il a consacré un important ouvrage.

Le premier chapitre de cette étude montre la tradition de la politique française antirusse, qui s'est manifestée encore dans le traité de Berlin de 1878. L'entente franco-russe n'a commencé qu'en 1891.

M. Driault dit que la guerre actuelle est en train de faire du traité de Berlin un chiffon de papier. Il y a longtemps qu'il a été déchiré par la Bulgarie quand, en 1885, elle s'annexa la Roumélie orientale; quand la Russie consentit, au moment du traité de contre-assurance, que l'Autriche-Hongrie dût prendre une possession définitive de la Bosnie et de l'Herzégovine; quand, en 1908, l'Autriche-Hongrie s'en empara; et enfin quand, en 1912,

la ligue balkanique engagea la guerre contre la Turquie, avec l'approbation de l'Autriche, qui espérait qu'elle serait battue.

M. Driault dit avec raison que la conférence des ambassadeurs, « pour être agréable au gouvernement de Vienne, constitua une principauté d'Albanie, dont on savait qu'elle ne serait pas viable, qu'elle serait en proie à des troubles continuels : l'Autriche et l'Allemagne n'y voyaient que des avantages; mais le traité de Londres de mai 1913 fut déchiré par la Bulgarie, le 19 juin, et fit place au traité de Bucarest. »

M. Driault dit : « Il n'est pas étonnant que l'assassinat de l'archiduc Ferdinand à Sarajevo ait déchaîné la guerre : il ne pouvait pas y avoir de meilleur prétexte. »

C'est une opinion spéciale. D'après toutes les dépêches, le 20 juillet, on ne croyait pas qu'il pût avoir de semblables conséquences. Il n'y a aucun rapport entre cet événement et la catastrophe qui l'a suivi. (Voir *les Causes et les Conséquences de la guerre*, par Yves Guyot, chap. Ier et suiv.)

M. Driault croit que « le traité du 4 novembre 1911, sur le Maroc, a encore réservé aux Allemands des avantages économiques qui sont une charge pour nous ». Mais ce traité n'existe plus; toutefois, nous ne devons pas nous faire l'illusion que nous fermerons le Maroc aux autres nations. Nous serons obligés d'y maintenir la politique de la porte ouverte.

M. Driault dit : « Le sultan de Constantinople, dont l'autorité même religieuse a sombré définitivement dans l'échec de sa guerre sainte, perdra son titre de khalife, ne sera plus le commandeur des croyants, et l'on verra sans doute renaître un khalifat arabe, entouré de tous les glorieux souvenirs des temps de Bagdad et de Damas. » C'est possible.

Les souvenirs historiques de M. Driault nous semblent l'emporter un peu loin quand il dit: « L'Angleterre ressuscitera Bagdad, peut-être Ninive et Babylone, Suze et Persépolis. Elle réveillera tout ce grand passé historique et économique. »

Ce ne serait pas à souhaiter. Ces civilisations appartiennent aux musées, avec leurs souvenirs barbares. Des Anglais ont commencé des irrigations dans la Mésopotamie. Voilà qui est utile.

M. Driault me paraît aussi se faire quelques illusions sur le rôle que la France est appelée à jouer en Syrie et en Palestine. Il dit que « la France sait mieux que quiconque éveiller les races endormies — voyez la Grèce, l'Italie, la Roumanie, l'Egypte, — comme elle est pour ainsi dire une accoucheuse de civilisations, elle rendra au Levant toutes ses vertus de développement ». Les pays cités ne prouvent peut-être pas la première proposition

de la phrase. Et jusqu'à quelle date faut-il remonter pour trouver les vertus de développement du Levant qu'il s'agit de lui rendre? M. Driault parle de Tyr et de Sidon.

La France, qui n'existait pas, n'a été pour rien dans le développement de leur civilisation.

Il dit de Tyr qu'avant et que quinze cents ans encore après Alexandre le Grand, « elle était la route du commerce universel ». Il affirme « qu'on la rouvrira ». Le commerce a beaucoup changé depuis ces temps lointains.

Mais que deviendront les Turcs? M. Driault propose une solution qui, au premier abord, paraît paradoxale et qui est peut-être la vraie. Il les refoule « sur le centre du plateau d'Anatolie, entre Konieh et Sivas, dans la vallée intérieure du Kyzil-Yrmak, qui coule vers Sinope. Parmi ces déserts, ils occupent une situation analogue à celle des Turcomans, leurs frères, qui sont à l'est de la mer Caspienne, dans les vallées de l'Amou-Daria et du Syr-Daria. Il faut rapprocher par la pensée Angora, Konieh, Sivas des villes du Turkestan, Bokhara, Khiva. Il faut que les Turcs ottomans suivent les destinées de tous les Turcs, qu'ils entrent dans l'Empire russe et dans l'armée russe ».

L'Italie, depuis la Tripolitaine, occupe Rhodes et une douzaine d'îles le long de la côte qu'on appelle le Dodécanèse. Elle voudrait s'installer sur la côte qui est en face, l'ancienne Lycie ou l'ancienne Cilicie, aux environs du port d'Adalin. Elle pourrait de là avoir un embranchement sur le chemin de fer Constantinople-Bagdad.

M. Venizelos réclamait et aurait obtenu de la part de la Triple-Entente, la promesse de la côte d'Iomi, de Rhodes à l'entrée des Dardanelles; mais, naturellement, cette promesse implique certaines obligations.

M. Driault rappelle que c'est à la Russie que le Monténégro, la Serbie, la Grèce, la Roumanie, la Bulgarie ont dû leur existence; que seule elle peut assurer leur liberté complète.

Laisser Constantinople aux Turcs est impossible; M. Driault est partisan de la seule solution sérieuse : la possession de Constantinople et des détroits par la Russie. Nous sommes d'accord.

Mais je ne trouve pas très heureuse cette locution : « La Russie doit nous tenir lieu de Turquie. » Il affirme que « l'alliance franco-russe sera toute-puissante dans la Méditerranée ». Il oublie l'Angleterre et l'Italie. Il va loin en disant: « la France au Rhin, la Russie au Bosphore et dans les Dardanelles. » Il n'y a aucun rapport entre les deux questions. La France au Rhin? jusqu'où? il ne se contente pas évidemment de l'Alsace et de la Lorraine,

avec les frontières de l'acte du traité de Vienne; est-ce jusqu'à la Moselle? est-ce jusqu'à Emmerich?

Et quelle autorité invoque-t-il, en faveur de cette formule? Chateaubriand. M. Driault est beaucoup trop imbu de traditions qui appartiennent plus à l'imagination des historiens qu'à la réalité, quand il lance cette affirmation: « Il nous faut la ligne du Rhin pour notre sécurité définitive : et pour la reconstitution de nos traditions séculaires, de la Gaule à la Révolution; ce cadre national assurera au génie français toute la liberté et toute l'ampleur du développement dont il est capable dans l'intérêt même de l'humanité. »

On croirait que nous avons possédé la frontière du Rhin pendant des siècles; et nous ne l'avons eue que pendant moins de vingt ans, de 1795 à 1814.

La population de la rive gauche de la Province Rhénane est de 4 millions d'habitants sur 7. Il faut y ajouter la population du Palatinat bavarois qui est de 940 000 têtes et celle de la Hesse rhénane, qui est de 380 000 têtes et qui appartient au beau-père de l'empereur de Russie. Comment l'adjonction de ces 5 millions 1/2 d'habitants, qui ne sont pas Français, ajouterait-elle quelque chose « au génie français » et donnerait-elle « une ampleur à son développement? »

Est-ce que la possession de l'Alsace-Lorraine a ajouté quelque chose au génie allemand et a assuré le développement dont il est capable? Ce ne serait pas une force, ce serait un poids d'une énorme lourdeur d'assumer la possession de la rive gauche du Rhin. La population de la province rhénane sur la rive gauche ne représente que 56 p. 100, 4 047 000 têtes sur 7 121 000. Le district de Dusseldorf comprend 1 008 000 habitants sur la rive gauche et 3 418 000 sur la rive droite. La partie la plus riche de la Province Rhénane est située sur la rive droite, intimement liée au bassin houiller de la Ruhr, qui n'a qu'une petite pointe sur la rive gauche, et à la Westphalie qui ne touche même pas au Rhin. Notre frontière irait jusqu'à Emmerich, la ville frontière allemande contiguë à la Hollande, que nous ne posséderions ni Barmen, ni Elberfeld, ni Essen, ni Dortmund, ni Dusseldorf, ni Duisburg-Ruhrort.

Il est fâcheux que M. Driault donne son autorité à une formule comme celle-ci: « Consacrons l'alliance franco-russe sur cette double base : la France au Rhin, la Russie au Bosphore et aux Dardanelles. Pendant trois cents ans, le système de la barrière de l'Est, fondé sur l'alliance turque, a permis à la France de tenir en respect le Saint-Empire et de gagner le Rhin; pendant trois

cents ans, s'il le faut, l'alliance russe, notre nouvelle barrière de l'Est, après nous avoir rendu le Rhin, permettra à la France d'assurer l'écrasement définitif de l'Allemagne et de reprendre le cours de ses grandes destinées. Telles sont les formules claires que dictent à notre politique les traditions du passé, les circonstances du jour et les espoirs de l'avenir. »

Modestement, nous ne demandons pas à nos diplomates de faire une politique de trois cents ans; nous leur demandons de faire une politique immédiate qui garantisse une paix durable que nous n'osons dire définitive; nous leur demandons surtout de s'abstenir de s'inspirer de légendes. Quand notre alliance avec les Turcs nous a-t-elle permis de gagner le Rhin? Est-ce qu'elle a été pour quelque chose dans le traité de Bâle et dans le traité de Lunéville? Quant « aux grandes destinées de la France », elles n'appartiennent pas au passé. Si nous regardons de près son histoire, nous y comptons plus d'erreurs que de succès. La France, au lieu de perdre tant d'hommes, dans ses expéditions en Italie, aurait mieux fait de porter tous ses efforts à l'Est et au Nord-Est. Elle ne l'a pas fait. La guerre actuelle ne l'encouragera pas à fonder « ses grandes destinées » sur des guerres à venir. Elle est de nature à prouver à tous les peuples que la guerre n'est pas le moyen d'augmenter leur prospérité et leur puissance. Quant à « l'écrasement définitif de l'Allemagne » au bout de trois cents ans d'alliance franco-russe, j'en trouve le terme lointain. Si nous ne voulons pas être écrasés, nous ne voulons écraser personne. Ce vocabulaire, admissible en temps de guerre, doit être biffé en temps de paix. Ce que nous devons rechercher, c'est la dissolution politique de l'Empire allemand, et surtout sa dissolution morale. Mais les conditions géographiques et économiques des 65 millions d'habitants qui continueront de peupler les territoires de l'Allemagne ne seront pas détruites. Les aspirations de M. Driault sont littéraires. Dans son livre : *les Causes et les Conséquences de la guerre*, M. Yves Guyot y oppose la politique utilitaire. C'est elle que nous devons résolument pratiquer, en la débarrassant des légendes avec lesquelles, en amusant l'imagination des peuples, on risque d'aboutir à de terribles réalités.

N. MONDET.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Le Marché financier. Année économique et financière 1913-1914. 23e volume, par Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-8. (Librairie Félix Alcan.)

M. Arthur Raffalovich a commencé en 1891 la publication du *Marché financier* et, sans la guerre, le volume consacré à 1913-1914 aurait paru un an plus tôt.

L'auteur, qui s'est entouré de collaborateurs choisis et fidèles, tels que : MM. Schuhler, Apostol, F. Stone, R. Bacchi, Sauve, suit depuis vingt-quatre ans le même plan, en exposant pour les principaux pays (France, Angleterre, Russie, Italie, Allemagne, Autriche-Hongrie, Etats-Unis, Turquie, Japon, Etats balkaniques), non pas seulement les faits d'ordre financier, mais encore les faits d'ordre commercial et industriel ainsi que le résumé de l'histoire intérieure et de la politique étrangère.

Ces études sont précédées d'un chapitre dans lequel M. Raffalovich procède par considérations plus générales, et cherche le synchronisme des phénomènes économiques ; dans un dernier chapitre, il traite des questions de monnaie et de banque.

C'est en y comprenant *deux années économiques* parues antérieurement chez Quantin, plus d'un quart de siècle d'histoire économique et financière que M. Arthur Raffalovich a écrit, avec le souci de l'exactitude et de l'impartialité.

Les Caisses d'épargne, par F. Lepelletier, professeur d'économie politique à la Faculté libre de droit de Paris. 1 vol. in-18. (Paris, Lecoffre, éd.)

L'auteur donne beaucoup de renseignements sur les caisses d'épargne en France, dans le Royaume-Uni, en Danemark, en Suède, en Norvège, en Hollande, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, aux États-Unis et en Italie. Il indique de quelle manière la grave question de l'emploi des fonds des caisses d'épargne a été résolue dans ces divers pays.

Michel Bakounine. *Œuvres* T. VI. 1 vol. in-18. (Bibliothèque sociologique. P. V. Stock, éd.)

Ce volume, inédit en grande partie, contient des écrits contre Karl Marx qui voulait avoir la direction de l'*Internationale*, et contre Mazzini. Dans la *protestation de l'alliance* en 1871, il trace le tableau suivant des comités de l'Internationale :

« Ne représentant plus qu'eux-mêmes, et n'ayant derrière eux que des masses ignorantes et indifférentes, ils ne sont plus capables que de former une puissance fictive. Cette puissance fictive est excessivement favorable au développement de toutes sortes d'intrigues, de vanités, d'ambitions et d'intérêts personnels.

« L'indifférence pour les questions générales se manifeste de plus en plus chez les ouvriers du bâtiment : ils s'en reposent pour toutes les décisions sur les questions de leurs comités ; et au sein même du comité, la majorité finit par devenir l'instrument irréfléchi de trois ou de deux, quelquefois même d'un seul. »

Voici sa définition de l'État :

« L'État, c'est l'autorité, la domination et la puissance organisée des classes possédantes et soi-disant éclairées sur les masses : l'Internationale, c'est la délivrance des masses. » (P. 86.)

CHRONIQUE

I. Le budget de 1915. — II. L'emprunt de consolidation. — III. La solution de la question du change. — IV. L'emprunt allemand. — V. La bataille de la Marne et le rôle des chemins de fer. — VI. Les questions économiques dans le Royaume-Uni.

I. *Le budget de* 1915. — M. Ribot a déposé, le 15 septembre, le projet des douzièmes provisoires pour les trois derniers mois de 1915.

Du 1er août 1914, début de la guerre, jusqu'au 31 décembre 1915, les crédits ouverts s'élèveront à la somme de 28 milliards.

Cette somme se décompose ainsi :

	Francs.
Du 1er août au 31 décembre 1914.....	6 479 378 053
Du 1er janvier au 30 septembre 1915....	15 615 428 643
Du 1er octobre au 31 décembre 1915....	6 100 000 000
Total.....	28 194 806 696

II. *L'emprunt de consolidation.* — M. Ribot a annoncé l'emprunt de consolidation et il a donné quelques renseignements qui confirment les hypothèses que nous avions faites sur la situation financière de la France.

Au 31 juillet 1915, le Trésor avait reçu en bons du Trésor, tous les remboursements opérés, une somme nette de 6 958 millions. Mais on pouvait craindre que les souscriptions ne s'affaiblissent. Or, dans le mois de juillet, elles se sont élevées à 826 millions. Le Trésor a placé dans le même mois 322 millions d'obligations de la Défense nationale. L'État s'est procuré ainsi 1 148 millions.

Le rendement des contributions directes a été, pour les

sept premiers mois, de 420 millions, soit de 60 millions par mois en chiffres ronds.

Si on les ajoute aux 250 millions mensuels des contributions indirectes, douanes et monopoles, on arrive à un chiffre de près de 310 millions par mois.

Si les souscriptions et si les recettes des impôts continuaient à ce taux, on n'aurait besoin pour couvrir les 1870 millions, chiffre de dépenses mensuelles donné le mois dernier par le ministre des Finances, que de demander environ 400 millions à la Banque de France.

Mais les dépenses ont dépassé 2 milliards. Il y aura des bons de la Défense nationale qui viendront à échéance. Sans doute, certains souscripteurs en feront un réemploi; mais d'autres les retireront pour pourvoir à des dépenses qu'ils avaient prévues. Il sera donc nécessaire, dans un temps très rapproché, d'avoir recours à un emprunt de consolidation.

III. *La solution de la question du change.* — On s'occupe toujours de la question du change. Il a des oscillations.

Seulement, les réunions des ministres des Finances anglais et français, auxquels viendra se joindre le ministre des Finances russe, ont provoqué une importante initiative pour remédier à la crise des changes.

Le « Bulletin financier » du *Journal des Débats* a rappelé certaines vérités économiques qui ne seront pas appliquées, mais qui devraient l'être.

Le marché américain n'a pas besoin d'or : et une trop grande quantité d'or devient un poids mort, onéreux et encombrant.

En payant largement en or les achats que nous y faisons, nous provoquerions une pléthore monétaire qui aurait pour conséquence, un abaissement du taux de l'intérêt et une hausse des cours à la Bourse.

Ces conditions favorables permettraient aux alliés l'émission d'un emprunt.

Les capitaux américains seraient poussés à venir chercher en Europe un emploi plus rémunérateur que celui qu'ils trouveraient chez eux, tandis que la hausse des cours faciliterait la vente des valeurs américaines appartenant à des Anglais et à des Français.

On a adopté cette solution ; les délégués français, MM. Homberg et Mallet, envoyés aux Etats-Unis sont autorisés à l'offrir, de même les Anglais ; on attend l'assentiment

de la Russie ; envoyer de l'or, si on n'envoie pas de valeurs ou de marchandises, est le seul moyen d'amener la baisse du change.

IV. *L'emprunt allemand.* — Les journaux allemands nous ont appris que sur les 20 milliards d'emprunts votés antérieurement, 6 restent disponibles. Nous le croyons volontiers. Il eût été difficile de les utiliser parce que leur valeur était plus ou moins fictive. Pour la renforcer on a demandé 10 milliards de marks.

On connaît la loi du 4 août 1914 sur les caisses de prêts (Darlehenskassengesetz). Elles ont le droit d'émettre des billets, sous le nom de Darlehenskassenscheine, qui ont cette originalité : ils sont acceptés en payement par toutes les caisses de l'empire ainsi que par les caisses publiques de tous les États confédérés pour leur valeur nominale ; mais dans les relations privées, on n'est pas tenu de les accepter (art. 2).

Un souscripteur d'emprunt se procurait des Darlehenskassenscheine. Il les versait à la Reichsbank. Une fois versés, il allait à un autre guichet et se faisait prêter 75 p. 100 sur son versement. Voilà comment ont été couverts les emprunts allemands : et si les particuliers, dans leurs relations, ne sont pas tenus d'accepter les Darlehenskassenscheine, le gouvernement ne peut les offrir à ses fournisseurs. La Reichsbank les garde dans ses coffres et, à la place, le gouvernement offre des billets de la Reichsbank qui ont pour garantie les billets des caisses de prêts, dont personne ne peut rien faire.

Le ministre des Finances, M. Hellferich, a fait distribuer dans le monde, à l'aide de l'*Associated Press*, un exposé de la situation financière de l'empire dans lequel il dit : « La confiance du peuple allemand dans notre force financière est aussi illimitée que sa confiance dans notre supériorité militaire. » Et il termine par l'assurance de la victoire finale.

Voici l'accueil que ce document a reçu de la part d'un des plus importants journaux des États-Unis, *The Journal of Commerce* de New-York :

« Il y a quelque chose de presque pathétique, dit-il, dans le caractère trompeur de ce genre d'appel par l'autorité à la foi et à l'esprit de soumission des Allemands, parce que, comme matière de raisonnement économique et financier, il est complètement vide. Il ne fait aucune comparaison entre

les dépenses et les ressources de l'Allemagne avec celles des nations contre lesquelles elle combat. La richesse de la Grande-Bretagne, seule, excède de beaucoup celle de l'Allemagne. Elle a émis de plus larges emprunts et elle a de plus grands moyens pour en émettre de nouveaux. La France aussi bien que la Grande-Bretagne a le même genre de supériorité sur l'Allemagne : et cette supériorité pour les deux nations est augmentée par le fait qu'elles peuvent conserver leur commerce extérieur et se procurer des ressources à l'étranger d'une manière beaucoup plus large...

« Le travail, l'habileté, la discipline, l'organisation, l'économie et l'impératif catégorique du patriotisme, invoqués par M. Hellferich, comptent pour beaucoup, mais il y a une limite à ce qu'ils peuvent faire pour créer une valeur capable de maintenir le crédit et conserver le nerf de la guerre ; et l'Allemagne est condamnée à atteindre cette limite longtemps avant les Alliés. Son peuple découvrira un de ces jours que ses gouvernants ne peuvent « continuer la guerre pour un « temps indéfini », comme ils le prétendent, et que plus ils la prolongeront, plus la nation en souffrira finalement. »

Tel est le langage d'un journal spécial, qui ne se place qu'au point de vue des réalités économiques et financières.

V. *La bataille de la Marne et le rôle joué par les chemins de fer.* — La gazette américaine *Railway Age* avait mis en lumière, dans un article publié le 21 mai dernier, l'effort donné par les chemins de fer français pendant la période de la mobilisation et de la concentration des troupes.

Elle a consacré, le 3 juillet, un nouvel article au rôle que ces chemins de fer ont joué au moment de la bataille de la Marne.

Au moment où la ville de Liége résistait héroïquement aux armées allemandes, les chemins de fer français achevaient les transports de concentration. En même temps qu'eux, ils avaient dû assurer non seulement le transport de l'armée anglaise qui avait nécessité plus de 400 trains se succédant à six minutes d'intervalle, mais encore les transports de blessés, de munitions, de ravitaillement compliqués par les fréquents déplacements des corps d'armées. Chacune des 6 armées opérant sur le front de Maubeuge à Belfort avait son centre propre de ravitaillement dont les vastes approvisionnements devaient être renouvelés chaque jour par un service spécial de 42 trains. A ces transports,

enfin, étaient venus s'ajouter le rapatriement des civils fuyant la Belgique et l'évacuation de plus de 2700 locomotives du réseau belge !

Peu après Charleroi, quand la retraite commença, tandis que les armées françaises disputaient le terrain pied à pied, faisant sauter les ponts à mesure qu'elles se retiraient, des centaines de trains qui, sur l'insistance du général Joffre, avaient attendu jusqu'au dernier moment, purent recueillir les canons, les approvisionnements en vivres et en munitions. Près de 170 trains circulèrent ainsi sur le front durant certaines journées et se dirigèrent vers la Marne en des points indiqués pour chaque corps d'armée.

Au même moment, pour arrêter l'armée du général Von Kluck qui s'avançait sur Paris, toutes les troupes disponibles étaient dirigées vers le Nord en chemin de fer, et l'armée qui opérait dans la Meuse, embarquée dans 180 trains en attente, était transportée en moins d'une semaine aux environs de Paris.

Cependant les chemins de fer ne restaient pas non plus inactifs loin du front. Ils amenaient de tous les côtés de la France des troupes de renfort et assuraient, le 2 septembre, le départ du Gouvernement et des administrations pour Bordeaux. C'est par chemins de fer que l'on transporta l'or de la Banque de France et les principales œuvres de nos musées à Bordeaux.

Il fallut, en outre, et malgré les nombreux transports des réfugiés des régions envahies, assurer l'exode de ceux des Parisiens qui, effrayés à l'annonce du départ du Gouvernement, préférèrent gagner des régions plus sûres.

Les trains emportèrent ainsi, au départ de Paris, au moins 50 000 personnes par jour !.. Leur marche, il est vrai, était ralentie pour permettre le passage des trains militaires se succédant nuit et jour, à de courts intervalles.

Après la bataille de la Marne, la tâche des agents de chemins de fer ne se ralentit pas.

Ils eurent à diriger sur l'Aisne des troupes fraîches de renfort, des munitions, des approvisionnements, et à ramener, pour les répartir dans diverses régions, les réfugiés, les blessés, les prisonniers allemands. Les transports d'artillerie lourde se multipliaient eux aussi, rendus souvent d'autant plus difficiles qu'ils devaient être acheminés par des voies détournées.

Après cet exposé élogieux, la gazette *Railway Age* insiste

sur quelques faits saillants accomplis par les chemins de fer.

Elle rappelle le transport de 70000 hommes de troupes indiennes débarquées à Marseille avec un important matériel et amenées en trois jours près d'Orléans, les nombreux transports pour le ravitaillement de la population civile dans les régions un moment envahies et qui nécessitèrent plus de 40 trains entre le 21 septembre et le 14 novembre; le service postal enfin qui utilisait un wagon entier dans chaque train journalier pour le transport des millions de lettres et de colis à l'adresse des soldats.

Et, malgré cette formidable tâche, les chemins de fer s'appliquèrent à rétablir progressivement le trafic commercial et à améliorer sans cesse la régularité de leurs services.

La gazette *Railway Age* termine en disant que si les succès obtenus par les chemins de fer peuvent s'expliquer par l'heureuse disposition de leurs lignes qui convergent toutes vers Paris, ils tiennent surtout à la bonne volonté et à l'esprit d'initiative que leur personnel a montrés à tous les degrés de la hiérarchie.

VI. *Les questions économiques dans le Royaume-Uni.* — Nous parlerons, dans le prochain numéro du *Journal des Économistes,* des travaux de la *section d'économie politique et de statistique,* de la session de la *British Association for the advancement of science,* qui vient d'avoir lieu à Manchester. Elle était présidée par M. W. R. Scott, ancien professeur de l'Université de Saint-Andrews, aujourd'hui titulaire de la chaire d'économie d'Adam Smith, dans l'Université de Glascow. Ils ont coïncidé avec le congrès annuel des *trade unions* dans lequel M. Lloyd George a prononcé un discours qui a produit une grande sensation. C'est la constatation officielle de la politique du *Ca Canny* (ne te presse pas) que les trade-unionistes avaient niée souvent, tout en la pratiquant. Dans la section d'économie politique, M. Yves Guyot a pris deux fois la parole; la première fois, il eut l'honneur d'introduire la discussion d'un très remarquable rapport sur les effets de la guerre à l'égard du crédit, de la circulation, des finances publiques, rédigé par un comité, dont M. W. R. Scott était président, et M. J. E. Allen, secrétaire.

La seconde fois, il inaugura la réfutation d'une thèse soutenue par l'archdeacon Cunningham bien connu comme l'un des plus ardents *tariff Reformers.* Il trouve, dans les circonstances

actuelles, l'occasion de dire : « Le laissez faire est mort. » Ce n'est pas seulement au point du libre-échange international qu'il se place : c'est au point de vue intérieur. Parce que le gouvernement a mis la main sur la direction des établissements industriels qui fabriquent des munitions, il en conclut que l'Etat devra continuer en temps de paix. Il a été aisé à M. Yves Guyot de prouver que l'expérience actuelle ne justifie nullement cette prévision. M. Lloyd George a eu soin d'affirmer dans son discours au Congrès des *trade unions*, que les mesures actuelles n'étaient que provisoires et devaient disparaître au lendemain de la guerre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Documents statistiques réunis par l'administration des douanes sur le commerce de la France (sept premiers mois). 1 vol. in-8. (Imprimerie nationale.)

Chambre de commerce française de Londres. Année 1914. 1 vol. gr. in-8 de 350 pages.

Cahiers de doléances des corporations de la ville d'Angers et des paroisses de la sénéchaussée particulière d'Angers sur les États généraux de 1789, publiés par A. Le Moy. (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française.). T. I. 1 vol. gr. in-8 de 418 pages. (Paris, Ernest Leroux.)

La République orientale de l'Uruguay. Quelques renseignements statistiques (en français). (Montevideo, 1915.)

Notice économique sur Casabianca et la région de Chaouia. Exposition franco-marocaine à Casabianca. 1 brochure.

Manual of Emergency legislation comprising all the acts of Parliament, proclamations, orders passed and made in consequence of the war, to september 30th 1914, edited by Alexander Pulling, published by Authority. (Supplements of the *Manual will be issued from time to time.*) 1 vol. gr. in-8 de 572 pages. (London, Wyman and sons.)

Free trade and protectionism in Holland, by Dr A. Heringa, secretary of the Dutch free trade Union. 1 vol. in-12. (London, Fisher Unwin.)

Studies in history, economics and public law, edited by the Faculty of political science of Columbia University. Vol. gr. in-8 :

1. *The Recognition policy of the United States*, by Julien Goebel, University fellow in international law.
2. *Railway problems in China*, by Mongton Chih Hsu.
3. *Scientific management. A History and criticism*, by Horace Bookwalter Drury, instructor in economic and sociology the Ohio State University.

Census of the commonwealth of Australia taken for the night between the 2rd and 3rd april 1911. Vol. III comprising parti IX to XIV of the Detailed Tables issued by G. H. Knibbs, commonwealth statistician under the

authority of the minister of State for Home affairs. 1 vol. in-4. 2296 p. (Melbourne.)

Italie : Statistica del commercio speciale di importazione e di exportazione dal 1 gennaio al 30 giugno 1915. (Roma, Ministero delle finanze.)

Le Doppie Imposizioni. Depinizione scientifica, Rassegna e discussione dei casi di Doppia imposizione, by Giovanni Fosolis. 1 vol. gr. in-8. (Uta di Castello. Casa Editrice S. Lapi.)

J'accuse, par un Allemand (édition française). 1 vol. in-8. (Paris, Payot et Cie.)

Annuaire international de statistique agricole, 1911, 1912 et 1914. 1 vol. in-8 de 622 pages. (Rome, Institut international de statistique.)

SOMMAIRE DES REVUES

Revue des sciences politiques (paraissant tous les deux mois). — 15 août 1915. Après douze mois de guerre; coup d'œil sur la situation économique de la France, par Eug. d'Eichthal. La Confédération illyrienne, par Louis Leger. Une opinion américaine sur la guerre, par Ch.-W. Eliot, président honoraire de l'Université d'Harvard. La Réforme française aux Etats-Unis. Le Commerce allemand et les Raisons de son développement, par D. Bellet.

Le Rentier. Directeur, Alfred Neymarck. — Quelques faits économiques et financiers depuis la guerre. (XXVIIIe article.) Vérités et Erreurs. Notre grand emprunt national et l'emprunt international anglo-français. Le Succès des bons 6 p. 100 de la Chambre syndicale des agents de c ange et la liquidation.

L'Opinion. — 4 septembre. L'Allemagne a-t-elle le secret de l'organisation ? Enquête : Réponses de MM. Boutroux, E. Perrier, H. le Chatelier, Baudrillart. — 10 septembre. Réponses de MM. Yves Guyot, docteur Grasset, H. Lichtenberger.

Revue politique et littéraire, Revue bleue. — 28 août-4 septembre. Le Germanisme et l'Esprit humain, par Pierre Lasserre. Aux frontières de l'Est, par Ernest Tissot. La Belgique et les Petites Nations, par Paul Louis.

Revue scientifique. — 28 août-4 septembre. Du rôle de la physique à la guerre, par M. J. Violle. Les Conserves de viande dans l'alimentation des armées en campagne, par MM. A. Kling, et G. Hinard.

Le Correspondant. — 10 septembre 1915. Un examen de conscience. La France et la Pensée pacifiste, avec des extraits d'un « journal » intime, par P. Villey, professeur à la Faculté des lettres de Caen. La Campagne allemande contre la liberté du commerce des armes aux Etats-Unis, par L. Delorme. L'Effort de l'Allemagne pour diviser et teutoniser la Belgique par la querelle des races et des langues, par Fernand Passelecq. Le Coton contrebande de guerre. Les Motifs et les Conséquences de la récente décision. Quelques aspects de Paris pendant la guerre. Les Petites Mains, par M. Hélys.

Bibliothèque universelle et Revue suisse. — Septembre 1915. Opinion romande et Sentiment suisse, par Virgile Rossel. L'Arme au pied, par Henry Chardon. La Ligue de paix et les Conseils de conciliation proposés, par M. G. Lowes Dickinson by Ernest Lehr. Poudres et Explosifs, par Henri de Varigny. Lettre de Serbie. La Question albanaise, par R.-A. Reiss.

Revue des Deux Mondes. — 1er septembre 1915. Le Problème de la houille, par M. L. de Launay. La France à l'Exposition de San-Francisco, par A. de Lapradelle.

The Contemporary Review. — September 1915. Modern Treaties of Peace, by sir John Macdonell, K.C.B. The Coming Taxation, by J. A. Hobson. Herr Chamberlain and the War, by the Right Hon. John M. Robertson, M. P. The Naval and

Military War Pensions Bill, by J. M. Hogge, M. P. The Home Production of Food in War Time and After, by professor John Wrightson. Cyprus: Its Present and its Future, by J. R. Van Millingen. French Claims on Syria, by T. F. Farman. Wisky, by Francis Watt.

The Fortnightly Review. — September 1915. The Fall of Warsaw and its Sequel. Three Months of Coalition, by Auditor Tantum. « The Freedom of the Oceans » : Germany's New Policy, by Archibald Hurd. The German War in America, by James Davenport Whelpley. Some Glimpses of Russian Poland To-Day, by the Right Hon. W. F. Bailey, C. B. The Refugees at Kiev, by John Pollock. The Situations in the Near East, by H. Charles Woods. Poland and Her Role in Europe, by Dr. G. de Swietochowski. The Russian Character, by Prof. E. H. Parker. The Pan-American Phantom, by Percy F. Martin, F.R.G.S. The Armed Nation, by H. M. Hyndman. Zeppelin Airships : Their Record in the War, by Claude Grahame-White and Harry Harper. The Italian Temperament, by Herbert Vivian. The Navy's War Rehearksals, by Allan Bardeley. From the French Front, by Lawrence Jerrold. History of the War.

The American Economic Review. Revue trimestrielle publiée par l'American Economic Association. — September 1915. The Crisis of 1914, in the United States, by O. M. W. Sprague. The Tariff and the uttimate consumer, by Henry C. Emery. Amalgamation of related Trades in Unions, by Theod. W. Glocker.

The Nation, New-York. — 26 août. Cotton as contraband. The fiasco of industrial commission.

New Statesman (London). — 4 septembre. Comments. New Light. The Hard Road of the Irish Reformer. A Cardinal Necessity. An Enquiry into Vulgarity.

L'Economista, Gazetta settimanale, M. J. de Johannis, R. A. Murray, Firenze-Roma. — 29 Agosto. Parte economica : Legislazione di guerra. Il cambio in Europa. Per l'allevamento del coniglio, E. Z. Il Messico sotto la presidenza di Porfirio Diaz. Note economiche e finanziarie : Il credito agricolo e le nuove leggi sui « warrants ». — 5 Sepp. Parte economica : Industrializziamo l'agricoltura. Sul futuro regime doganale la nostra inchiesta, Eugenio Greco. Risparmio nazionale e sviluppo economico, Lanfranco Maroi. La situazione finanziaria della Svizzera. Note economiche e finanziarie : Il Debito pubblico italiano. Il rendiconto dell'esercizio 1913-1914. La relazione sull'andamento degli istituti di emissione e della circolazione.

Nuova Antologia. Direttore : Maggiorino Ferraris (Roma). — 1° settembre 1915. Difficolta, Glorie ed Errori della campagua del 1848. Document inediti (con un ritratto), H. Nelson Gay. Verso un nuovo regime economico e politico. La posizione degli stati neutri. Victor. Il Risveglio della speculazione. Le Borse ed i Riporti, Argentarius. Note e Commenti. Il Tesoro e gli impegni di guerra. Lo Stato e le forniture militari.

La Libertà economica. Rassegna diretta da Alberto Giovannini. — 1° Settembre 1915. A. Giovannini : Lo Stato, le cooperative e la borghesia. R. Mirabelli : M. R. Imbriani e il Comitato Centrale per l'Italia irredenta. Edoardo Giretti : La buona moneta e la difesa dei consumatori. Dario Gramigna : I futuristi e la guerra. ··· Luigi Einaudi risponde a Luigi Luzzatti.

España comercial (Dos veces al mes). Dr Ramon Molina Canovas, Madrid. — 20 juillet 1915. Los petroleos españoles. La memoria de la Camara de comercio de Madrid. Con que dificultades habra de luchar la industria en acabando la guerra? Colonizacion interior. Los bonos de esportacion. Proteccion á las industrias.

Boletin mensual de estadistica municipal del departamento de Montevideo. Drs J. de Salterain et S. Rivas. — Avril 1915. Movimiento de la poblacion. Defunciones. Carceles.

Oficina del trabajo. Precios corrientes. — 15 août. La industria alemana durante el primer año de guerra. Nuestras Guerzas; su reparto en España. De azucares. La ley de proteccion á las industrias maritimas y las calderas y maquinas de fabricacion estranjera.

La Revista comercial. Le Callao. — N° 4. El comercio del Peru con los Estados Unidos y la guerra en Europa. El banco de la Nacion argentina. Importacion de productos americanos al Peru en el año de 1913. La riqueza nacional de Alemania. El comercio internacional de la Republica Argentina.

Revista de ciencias economicas (mensual). Dr Roberto Guidi, Buenos Aires. — Mai 1915. F. Vitale, la Economia politica y el impuesto unico. Agustin N. Matienzo, la Reforma de la ley de quiebras. Ernesto J.-J. Bott, El aislamiento pacifico de America. Italo Luis Grassi, Algunas consideraciones sobre la ley de Malthus. — Août. Un año mas, por Direccion. Regimen Agravio, por Eleodoro Moros. El fenomeno migratorio y los principios dominantes en materia de nacionalidad, por Sarmiento Laspiur. Dos casos frecuentes en la aplication de la ley de quiebras, por Nacio A. Rivalora. Los esclavos rurales entre los Romanos, por J. T.

Revista de derecho y ciencias sociales (mensual). Dr R. E. de los Reyes. Pena, Montevideo. — Mai 1915. P. de Maria, Puede el Juez condenar al fago de las costas y costos sin que media espresa peticion de parte. H. Ros de Oger, Las doctrinas sociologica y economica de Carlos Marx. A. L. Ramasso, Sobre reorganisacion y Representacion diplomatica y consular del Uruguay.

España Economica y Financiera (semanal). Madrid. — 31 juillet 1915. Iniciacion de una nueva politica bancaria. Relaciones comerciales franco-españolas en 1914. Nuestra produccion de cereales en 1915. — 7 août. España y los aliados. Los sindicatos industriales y bancarios (deux art.). — 14 août. Relaciones economicas franco-españolas. La renta de Aduanas en 1914. Exportacíon de productos metalurgicos. El problemo ferroviario en España. El curso de algunos valores antes y despues de un año de guerra. Produccion mundial de mercurio. El krach bancario en Costa Rica. Finanzas del Brasil. — 21 août. Los descuentos del Banco de España en 1914. El esfuerzo agricola de Francia durante la guerra. La subida de precios de los productos metalurgicos. El mercado libre de valores de Barcelona. El problemo cerealifero. El regimen de las obligaciones amortizadas. Elevacion de las tarifas de ferrocarriles. Las primas á la navegacion y el personal nautico. Los industriales y obreros metalurgicos. El convenio postal con Francia.

Boletin oficial de la Camara española de comercio (mensual). La Havane. — Juillet 1915. Orientaciones actuales. Negocio de tejidos. Emigracion española. Bolsa privada de la Habana. Curso de cotizaciones de los viveres de mas consumo en la plaza de la Habana. Mercancias españolas confiscadas en Inglaterra. Las riquezas del subsuelo mejicano.

El Economista. — Dr Don Juan J. Garcia Gomez (semanal). Madrid. — 31 juillet 1915. La nota sobre expansion del credito. Las bolsas al año de guerra. El pastoreo en la frontera hispano-francesa, convenio internacional. La liquidacion de operaciones en la Bolsa de Paris. — 7 août. España al año de guerra. Decreto sobre los sindicatos industriales o mercantiles. La expansion del credito. El Banco de España y los sindicatos agricolas. Estado de los bancos argentinos al 31 de Enero de 1915. — 14 août. La riqueza y la independencia nacional La renta de aduanas. La cosecha de cereales en España. La liquidacion de la Bolsa de Paris. La Bolsa de Buenos Aires al año de guerra. Derechos de los acreedores de las potencias vencidas. — 21 août. El ahorro postal en preparacion. La industria azucarera. Los andamios, et susti-

tuto de Reformas sociales y el ayuntamiento de Madrid. La produccion de habas en Españna. Los exportadores españoles y los bonos franceses de la Defensa nacional.

Economista Pernano (mensual). Dr J. Rodriguez, Lima. — Juin 1915. El prestamo sobre prenda. El cambio extranjero. Memoria de las empresas electricas asociadas.

Boletin del ministerio de Hacienda (mensual). Montevideo. — 20 mai 1915. Presupuesto general de gastos, ejercicio 1915-1916. Deuda interior de 1915. — 20 juin. Esportacion por toda la Republica, Mayo 1915. Sucesiones liquidadas en la Republica, año 1914. Deuda Vales del Tesoro, le 13 de septembre 1914. Relacion entre el encaje en oro y la circulacion de emision mayor y los depositos a la vista del Banco de la Repuplica O. del Uruguay. Caja de jubilaciones y pensiones aviles desde Mayo de 1905 hasta el 30 Abril de 1915. — 20 juillet. Comision financiera de las obras del puerto de Montevideo. Accidentes del trabajo. Prevencio de accidentes por las Empresas de ferrocarriles. Impuesto sobre creditos hipotecarios. Contribucion inmobiliaria.

Revista de Economia y Hacienda (semanal). Dr Daniel Rin, Madrid. — 31 juillet 1915. La Hacienda de la guerra en la Gran Bretaña. La proteccion a la industria hullera española. El credito a la produccion y esportacion. Para fomentar la produccion agricola. La produccion hullera de Asturias. — 7 août. Los balances de los bancos de emision. La Bolsa de Buenos Aires en el primer semestre de 1915. Obligaciones del Tesoro, en circulacion. — 14 août. Recaudacion y pagos del Tesoro, primer semestre de 1915. La ley de proteccion á las industrias maritimas y las calderas y maquinas de fabricacion extranjera. En defensa de la industria asturiana. — 21 août. Los seguros en España en 1914. El comercio exterior en el primer semestre. El alza de los metales y las industrias metalurgicas. Creacion de un Banco agricola en la Argentina.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLVII

N° 1. — *Juillet* 1915

I. — Les Dépenses et les Ressources de la France et du Royaume-Uni, par *Yves Guyot*..... 3
II. — La Guerre et l'Industrie allemande en 1914-1915, par *A. Raffalovich*..... 23
III. — L'Italie et les Problèmes de la guerre, par *Edoardo Giretti*. 43
IV. — Le Prix du blé et du maïs a Chicago, par *N. M*..... 57
V. — La Proposition Connevot et les Marchés de fourniture de l'État, par *Daniel Bellet*..... 59
VI. — L'Industrie des matières colorantes en Allemagne... et ailleurs, par *Daniel Bellet*..... 69
VII. — La Crise houillère en Espagne, par *Pierre de Mériel*..... 92
VIII. — Les Fournitures de guerre aux États-Unis, par *A. R*..... 96
IX. — Jurisprudence financière et commerciale, par *Tchernoff*... 100
X. — La Ligue du libre-échange en juin 1915, par *D. B*..... 105
XI. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (juin 1915).. 125
2. Faits économiques, statistiques et financiers :
L'Assemblée générale de la Compagnie du chemin de fer du Nord, par *Georges de Nouvion*..... 132
La Banque du Brésil..... 137
Placements français au Brésil..... 138
XII. — Correspondance..... 139
XIII. — Nécrologie : M. Émile Rathenau..... 141
XIV. — Société d'économie politique (Réunion du 5 juillet 1915). Les droits des créanciers des puissances venant à disparaître ou à céder une partie de leur territoire. — Communication de *M. Adrien Simon*. Discussion par *MM. Tilmant, Raphaël-Georges Lévy, Alfred Neymarck, d'Eichthal, Devise, Paul Leroy-Beaulieu*. — Ouvrages présentés..... 144

XV. — Comptes rendus :
L'Empire germanique sous la direction de Bismarck et de Guillaume II. — Comment l'éducation allemande a créé la barbarie germanique, par J.-L. de Lanessan. — *Vers la victoire*, par Paul Flat. Comptes rendus par *N. Mondet*. 155
XVI. — Notices bibliographiques 161
XVII. — Chronique : I. La guerre. — II. Les munitions : système allemand et système anglais. — III. Réparations ou libéralités. — IV. Le commerce français et le commerce allemand par tête. — V. L'Office du commerce extérieur. — VI. L'appel à l'or 163
XVIII. — Bulletin bibliographique 172
XIX. — Sommaire des revues 174

N° 2. — *Août* 1915

I. — Les Problèmes économiques après la paix (1er article), par *Yves Guyot* 177
II. — La Guerre et l'Industrie allemande en 1914-1915 (*suite*), par *A. Raffalovich* 199
III. — Les Banques françaises pendant la guerre, par *Raphaël-Georges Lévy* 212
IV. — Les Finances espagnoles et l'Échec du récent emprunt, par *Pierre de Mériel* 240
V. — Les Échanges d'or et les Chiffres de douanes, par *L. Gouvy*. 252
VI. — Mouvement scientifique et industriel, par *Daniel Bellet*... 258
VII. — La Ligue du libre-échange en juillet 1915, par *D. B*..... 275
VIII. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (juillet 1915). 286
2. Faits économiques, statistiques et financiers :
Le charbon en Angleterre 294
Bons municipaux de la ville de Paris, à six mois et à un an 295
IX. — Comptes rendus :
Les Causes et les Conséquences de la guerre, par Yves Guyot. Préface 297
A general sketch of the european war, by Hilaire Belloc. Compte rendu par *N. Mondet* 299
Peace and war in Europe, by Gilbert Slater. Compte rendu par *N. Mondet* 303
La Belgique, terre d'héroïsme, par Henri Charriaut. Compte rendu par *N. Mondet* 306
Les Finances de guerre au vingtième siècle, par Maurice Evesque. Compte rendu par *D. Bellet* 309

Aux maires de campagne. Le dégrèvement de la terre et ses conséquences, par Arthur Girault. Compte rendu par *Daniel Bellet* 311
La Grande Guerre. Les Socialistes du Kaiser. La Fin d'un mensonge, par Edmond Laskine. Compte rendu par *Daniel Bellet* 314
La Politique indigène de l'Angleterre en Afrique occidentale, par Émile Baillaud. Compte rendu par *Pierre Léris* 316
Cours d'économie politique, par Camille Perreau. Compte rendu par *Daniel Bellet* 319
Nationalization of railways in Japon, by Toshiharu Watarai. Compte rendu par *N. M* 321
Bauernfrage und Agrarreform in Russland, par Wieth-Knudsen. Compte rendu par *A. Raffalovich* 323

X. — Notices bibliographiques 326

XI. — Chronique : I. Après un an de guerre. — II. Impressions rurales. — III. La loi Dalbiez. — IV. Le salaire des ouvrières à domicile. — V. La grève des mineurs du Pays de Galles. — VI. La restriction de la production. — VII. L'État et le commerce des blés. — VIII. Le grand impôt militaire allemand. — IX. L'emprunt de consolidation 340

XII. — Bulletin bibliographique 351

XIII. — Sommaire des revues 352

N° 3. — *Septembre* 1915

I. — Les Problèmes économiques après la paix (2e article), par *Yves Guyot* 353

II. — La Loi sur les pensions civiles, par *Georges Guéroult* 386

III. — Les Valeurs mobilières étrangères et le Fisc, par *Étienne Falck* 403

IV. — Les Progrès sur les chemins de fer français, par *Auguste Pawlowski* 416

V. — Le Marché sucrier américain et la Guerre de 1914, par *Georges Dureau* (graphique) 425

VI. — Revue de l'Académie des sciences morales et politiques. (Du 5 mars au 31 août 1915), par *J. Lefort* 442

VII. — Les Caisses d'épargne et la Guerre, par *Georges de Nouvion* 455

VIII. — La Ligue du Libre-Échange (août 1915), par *D. B* 458

IX. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (août 1915) ... 470

2. Faits économiques, statistiques et financiers :
Les Finances de la Russie. L'Exposé de M. Bark à la Douma 477
Les nouveaux bons municipaux 480
Resumen anual de estadistica municipal (año 1911-1913) 481
Republica de Cuba, section de estadistica. Comercio exterior. Año fiscal de 1913 à 1914 482
Republica de Cuba. Inmigracion y movimiento de pasajeros. Año 1914 483
Anuario estadistico de la Republica oriental del Uruguay (años 1911 y 1912) 484
Une banque agricole en Argentine 489
La nouvelle législation des mines au Brésil 493

X. — Comptes rendus :
Some aspects of the tariff questions, by Frank W. Taussig. Compte rendu par *N. Mondet* 502
La Reprise de Constantinople et l'Alliance franco-russe, par Édouard Driault. Compte rendu par *N. Mondet* 506

XI. — Notices bibliographiques 511

XII. — Chronique : I. Le budget de 1915. — II. L'emprunt de consolidation. — III. La solution de la question du change. — IV. L'emprunt allemand. — V. La bataille de la Marne et le rôle des chemins de fer. — VI. Les questions économiques dans le Royaume-Uni 512

XIII. — Bulletin bibliographique 519

XIV. — Sommaire des Revues 521

XV. — Table des matières du tome XLVII 525

Le Gérant : Félix ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE
DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

FONDATEUR : GILBERT GUILLAUMIN

RÉDACTEUR EN CHEF : YVES GUYOT

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XLVIII

OCTOBRE A DÉCEMBRE 1915

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LE BUDGET BRITANNIQUE

I. Les dépenses et les nouveaux impôts. — II. L'*income-tax*. — III. La taxe sur les profits de la guerre. — IV. Les droits de douane sur les objets d'alimentation et le tabac. — V. La taxe somptuaire d'importation. — VI. Les postes, télégraphes et téléphones. — VII. Les boissons. — VIII. Les économies. — IX. Conclusion.

I. — Les dépenses et les nouveaux impots

Le 21 septembre, le chancelier de l'Echiquier a présenté et la Chambre des communes a voté, à l'unanimité, le plus lourd budget qu'ait jamais supporté un peuple. Il doit donc être étudié comme un phénomène nouveau.

On sait que l'année budgétaire britannique commence le 1er avril et finit le 31 mars. Le dernier budget de paix a donc été celui de 1913-1914 ; il s'élevait à 198 000 000 de livres sterling.

En 1914-1915, le premier budget dans lequel est intervenue la guerre a compris des augmentations d'impôts ou de nouveaux impôts qui l'ont porté de 198 000 000 à 227 000 000 de livres sterling. Mais il a été loin de suffire à la dépense, qui a été de 561 000 000 de livres sterling. Le déficit s'est donc élevé à 334 000 000 de livres sterling.

Le second projet de budget, présenté par M. Lloyd George en mai, estimait les recettes pour l'année courante (1er avril 1915-31 mars 1916) à 267 millions, et les dépenses à 1 133 000 000 de livres sterling.

M. Lloyd George avait manqué de hardiesse. Il n'osait pas proposer de nouveaux impôts. Il fit un formidable discours

contre les boissons et il annonça qu'il augmenterait la surtaxe sur les vins, mise en 1899, qui n'a abouti qu'à des moins-values ; mais il s'empressa de quitter le ministère des Finances pour le ministère des Munitions et laissa dans une situation très embarrassée et très délicate son successeur, M. McKenna.

Dans le discours sur le budget, M. Lloyd George parlait de la triple tâche qui incombait au Royaume-Uni : maintenir le commandement de la mer, maintenir une armée et aider les alliés en leur faisant des fournitures et en aidant à payer leurs achats dans des pays étrangers.

Voici la différence des évaluations en mai et des évaluations actuelles pour l'exercice 1915-1916 :

	Mai.	Septembre.
	£	£
Marine	146 000 000	190 000 000
Armée	600 000 000	715 000 000
Avance	200 000 000	423 000 000

Quand M. Asquith introduisit le budget le 15 septembre, il parla d'une dépense de 3 500 000 livres sterling par jour. Le 21 septembre, M. McKenna dit que, devant envisager toutes les dépenses jusqu'à la fin de l'année financière, il les portait à 4 500 000 livres sterling et qu'il devait les prévoir, pour les dernières semaines de l'année, à 5 000 000 de livres sterling.

En dehors des dépenses de la guerre, il faut compter une charge de 36 000 000 de livres sterling pour les arrangements faits dans la cité au sujet du moratorium au commencement de la guerre, 170 000 000 de livres sterling pour les services ordinaires, armée et marine non comprises. Des fournitures d'aliments et quelques petites dépenses portent le total à 1 590 000 000 de livres sterling, soit une augmentation de 457 000 000 de livres sterling.

Les recettes en mai étaient évaluées à 267 000 000 de livres sterling ; une revision les porta à 272 000 000 de livres sterling. Cette augmentation de 5 000 000 de livres sterling ne pouvait équilibrer le budget.

M. McKenna n'a pas essayé d'équilibrer le budget avec des impôts : cependant, il a porté les recettes prévues de 272 000 000 à 305 000 000 de livres sterling.

	Livres sterling.
Recettes prévues	272 110 000
Nouvelles taxes	30 924 000
Augmentation des taxes postales	1 980 000
Total	305 014 000
Dépenses	1 590 000 000
Déficit	1 285 000 000

Ce chiffre doit être ajouté au déficit des 334 000 000 de livres sterling constaté au 31 mars. Pour deux années de guerre, il se monterait donc à 1 619 000 000 de livres sterling.

En arrivant au total de la dette nationale au 31 mars prochain, dit M. McKenna, nous devons ajouter au chiffre le total de la dette antérieure à la guerre, avec le total de l'effet de la conversion pour la perte de stocks émis à l'escompte. Ces calculs, approximatifs, donnent une évaluation de 2 200 000 000 de livres sterling, comme poids mort de la dette à la fin de l'année financière, avec une évaluation des recettes, de 387 000 000 de livres sterling. Nous avons ainsi triplé nos dettes et doublé nos impôts !

Voici le tableau des nouveaux impôts pour les six mois de l'année courante (1er avril 1915-31 mars 1916) et pour une année complète :

	Six mois de l'année courante.	Année fiscale complète.
	£	£
Income-tax (augmentation par an de 40 p. 100)	11 274 000	44 400 000
Supertaxe (nouvelle échelle)	2 150 000	2 685 000
Taxe sur les profits de la guerre (50 p. 100).	6 000 000	30 000 000
Total	19 424 000	77 085 000
Sucre (9 s. 4 d. par cwt[1] au lieu de 1 s. 10 d).	5 360 000	11 700 000
Thé (50 p. 100)	1 900 000	4 500 000
Tabac (50 p. 100)	2 300 000	5 100 000
Cacao, café, chicorée (50 p. 100)	140 000	290 000
Fruits secs (50 p. 100)	150 000	180 000
Motor spirit (essence pour moteur + 3 d p. gallon)	550 000	1 100 000
Patent medicine (doublée)	100 000	250 000
Taxes sur importations (33 1/3 *ad valorem*) des objets suivants :		
Automobiles et cycles	600 000	1 150 000
Films de cinématographes	200 000	400 000
Horloges, montres, glaces, instruments de musique, chapeaux	200 000	400 000
Total	30 924 000	102 155 000
Changements dans les tarifs postaux et télégraphiques	1 980 000	4 975 000
Evaluation des augmentations de recettes	32 904 000	107 130 000

1. Le cwt (*hundredweight*) = 50 kg. 8. — Le gallon = 4 l. 54.

Il est probable que si ce projet de budget avait été présenté par M. Gladstone, il aurait fait un long, pompeux et pathétique discours. M. McKenna s'est borné à exposer les faits avec une grande clarté et une grande précision.

M. McKenna s'est excusé de n'avoir pas adopté des propositions de nouveaux impôts qui lui avaient été faites. C'était une politesse pour leurs inventeurs. Mais il a donné un motif pratique pour les écarter sans apprécier leurs qualités et leurs défauts.

Toute nouvelle taxe nécessite un surcroît de travail pour le *Board of inland revenu*, et l'*Office of Customs and Excise*. L'administration des contributions directes et indirectes a un admirable personnel, mais en nombre limité; et il est nécessaire qu'il puisse prélever les droits proposés dans le cours de l'année. Il ne faut donc pas le mettre dans la nécessité d'établir de nouveaux droits; il faut le mettre à même de percevoir immédiatement des droits plus élevés.

Il s'est défendu d'engager aucune question de théorie fiscale ni de principe. Son appel aux membres de la Chambre des communes a été d'une concision pleine de grandeur.

— Jamais, a-t-il dit, un pareil effort financier n'a été demandé à une nation, et la nation britannique non seulement ne repousse pas les impôts nécessaires, mais elle les réclame.

La Chambre des communes a voté à l'unanimité les propositions de M. McKenna. Ce résultat est le plus grand succès que puisse demander un ministre des Finances.

Mais on a fait, à la Chambre des communes, dans les groupes de contribuables et dans la presse, certaines observations que nous allons examiner.

II. — L'« Income-tax »

Les taux existants sont élevés de 40 p. 100 pour l'année entière, soit de 20 p. 100 pour l'année financière finissant le 31 mars 1916.

	Ancien taux.	Nouveau taux.	Taux revisé pour l'année courante.
	(Par livre sterling.)		
	s. d.	s. d.	s. d.
Revenu non gagné.....	2 6	3 6	3 »
Revenu du travail.....	1 6	2 1 (brut)	1 9 1/2 (brut)

Les revenus de 160 livres sterling et au-dessous étaient exempts. La limite est abaissée à 130 livres sterling. Toutes

les personnes gagnant par semaine 2 l. st. 10 s. et au-dessus seront soumises à l'*income-tax*.

L'échelle des déductions de 160 livres sterling à 700 livres sterling est réduite. La déduction la plus élevée ne peut dépasser 120 livres sterling. Une personne qui gagne 131 livres sterling par an aura à payer sur 11 livres sterling. Les anciennes déductions de 160 livres sterling sont réduites à 120 livres sterling, celles de 150 et de 120 livres sterling sont réduites à 100 livres sterling.

Voici quelques exemples qui montrent comment les nouveaux taux de l'*income-tax* affectent les divers revenus.

Revenus provenant exclusivement du travail (Incomes wholly earned)

Revenus.	Ancien taux pour 1915-1916.			Nouveau taux pour 1915-1916.			Taux pour 1916-1917.		
£	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
131.....	»	»	»	0	19	9	1	3	1
140.....	»	»	»	1	16	0	2	2	0
150.....	»	»	»	2	14	0	3	3	0
160.....	»	»	»	3	12	0	4	4	0
180.....	1	10	0	5	8	0	6	6	0
200.....	3	0	0	7	4	0	8	8	0
250.....	6	15	0	11	14	0	13	13	0
300.....	10	10	0	16	4	0	18	18	0
301.....	10	11	6	16	5	9	19	0	1
350.....	14	5	0	20	14	0	24	3	0
400.....	18	0	0	25	4	0	29	8	0
401.....	18	16	6	27	1	9	31	12	1
450.....	22	10	0	31	10	0	36	15	0
500.....	26	5	0	36	0	0	42	0	0
501.....	28	11	6	36	1	9	42	2	1
550.....	32	5	0	40	10	0	47	5	0
600.....	36	0	0	45	0	0	52	10	0
601.....	39	16	6	47	15	9	55	15	1
650.....	43	10	0	52	4	0	60	18	0
700.....	47	5	0	56	14	0	66	3	0
701.....	52	11	6	63	1	9	73	12	1
800.....	60	0	0	72	0	0	84	0	0
900.....	67	10	0	81	0	0	94	10	0
1 000.....	75	0	0	90	0	0	105	0	0
1 001.....	87	11	9	105	2	1	122	12	5
1 500.....	131	5	0	157	10	0	183	15	0
1 501.....	150	2	0	180	2	4	210	2	9
2 000.....	200	0	0	240	0	0	280	0	0
2 001.....	233	9	0	280	2	9	326	16	7
2 500.....	291	13	4	350	0	0	408	6	8
2 501.....	312	12	6	375	3	0	437	13	6
3 000.....	375	0	0	450	0	0	525	0	0

Revenus provenant des capitaux (Incomes wholly unearned)

Revenus.	Ancien taux pour 1915-1916.			Nouveau taux pour 1915-1916.			Taux pour 1916-1917.		
£	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
131.....	»	»	»	1	6	4	1	10	9
140.....	»	»	»	2	8	0	2	16	0
150.....	»	»	»	3	12	0	4	4	0
160.....	»	»	»	4	16	0	5	12	0
180.....	2	0	0	7	4	0	8	8	0
200.....	4	0	0	9	12	0	11	4	0
250.....	9	0	0	15	12	0	18	4	0
300.....	14	0	0	21	12	0	25	4	0
301.....	16	9	0	25	6	9	29	11	3
350.....	22	3	4	32	4	0	37	11	4
400.....	28	0	0	39	4	0	45	14	8
401.....	29	5	8	42	2	9	49	3	3
450.....	35	0	0	49	0	0	57	3	4
500.....	40	16	8	56	0	0	65	6	8
501.....	47	12	6	60	3	0	70	3	6
550.....	53	15	0	67	10	0	78	15	0
600.....	60	0	0	75	0	0	87	10	0
601.....	66	7	6	79	13	0	92	18	6
650.....	72	10	0	87	0	0	101	10	0
700.....	78	15	0	94	10	0	110	5	0
701.....	87	12	6	105	3	0	122	13	6
800.....	100	0	0	120	0	0	140	0	0
900.....	112	10	0	135	0	0	157	10	0
1 000.....	125	0	0	150	0	0	175	0	0
1 001.....	125	2	6	150	3	0	175	3	6
1 500.....	187	10	0	225	0	0	262	10	0
1 501.....	187	12	6	225	3	0	262	13	6
2 000.....	250	0	0	300	0	0	350	0	0
2 001.....	250	2	6	300	3	0	350	3	6
2 500.....	312	10	0	375	0	0	437	10	0
2 501.....	312	12	6	375	3	0	437	13	6
3 000.....	375	0	0	450	0	0	525	0	0

Revenus provenant moitié du travail, moitié des capitaux (Half earned and half unearned)

Revenus.	Ancien taux pour 1915-1916.			Nouveau taux pour 1915-1916.			Taux pour 1916-1917.		
£	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
131.....	»	»	»	1	6	4	1	10	9
140.....	»	»	»	2	8	0	2	16	0
150.....	»	»	»	3	12	0	4	4	0
160.....	»	»	»	4	16	0	5	12	0
180.....	2	0	0	7	4	0	8	8	0
200.....	4	0	0	9	12	0	11	4	0
250.....	9	0	0	15	9	0	18	0	6
300.....	14	0	0	20	14	0	24	3	0
301.....	16	9	0	23	15	9	27	15	1

Revenus provenant moitié du travail, moitié des capitaux (*Half earned and half unearned*) (suite)

Revenus.	Ancien taux pour 1915-1910.			Nouveaux taux pour 1915-1916.			Taux pour 1916-1917.		
£	£	s.	d.	£	s.	d,	£	s.	d.
350.....	21	10	10	29	9	0	34	7	2
400.....	26	6	8	35	4	0	41	1	4
401.....	27	3	2	37	1	9	43	5	5
450.....	31	17	6	42	15	0	49	17	6
500.....	36	13	4	48	10	0	56	11	8
501.....	41	1	6	51	1	9	59	12	1
550.....	46	0	0	57	0	0	66	10	0
600.....	51	0	0	63	0	0	73	10	0
601.....	54	16	6	65	15	9	76	15	1
650.....	59	15	0	71	14	0	83	13	0
700.....	64	15	0	77	14	0	90	13	0
701.....	70	1	6	84	1	9	98	2	1
800.....	80	0	0	96	0	0	112	0	0
900.....	90	0	0	108	0	0	126	0	0
1 000.....	100	0	0	120	0	0	140	0	0
1 001.....	106	6	0	127	12	1	148	17	5
1 500.....	159	7	6	191	5	0	223	2	6
1 501.....	168	17	0	202	12	4	236	7	9
2 000.....	225	0	0	270	0	0	315	0	0
2 001.....	241	15	8	290	2	9	338	9	11
2 500.....	302	1	8	362	10	0	422	18	4
2 501.....	312	12	6	375	3	0	437	13	6
3 000.....	375	0	0	450	0	0	525	0	0

Le tableau suivant montre l'effet des nouveaux taux sur les revenus de plus de 3 000 livres sterling. Le total donné est celui de l'*income-tax* et celui de la *supertax* additionnés.

Revenus.	Ancien taux pour 1915-1916.			Nouveau taux pour 1915-1916.			Taux pour 1916-1917.		
£	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
3 001.....	396	0	4	471	0	10	546	1	4
4 000.....	579	3	4	679	3	4	779	3	4
5 000.....	779	3	4	904	3	4	1 029	3	4
6 000.....	995	16	8	1 145	16	8	1 295	16	8
7 000.....	1 229	3	4	1 404	3	4	1 579	3	4
8 000.....	1 479	3	4	1 679	3	4	1 879	3	4
9 000.....	1 737	10	0	1 970	16	8	2 195	16	8
10 000.....	1 995	16	8	2 279	3	4	2 529	3	4
20 000.....	4 579	3	4	5 529	3	4	6 029	3	4
30 000.....	7 162	10	0	8 779	3	4	9 529	3	4
40 000.....	9 745	16	8	12 029	3	4	13 029	3	4
50 000.....	12 329	3	4	15 279	3	4	16 529	3	4
75 000.....	18 787	10	0	23 404	3	4	25 279	3	4
100 000.....	25 245	16	8	31 529	3	4	34 029	3	4

Il y a des déductions pour des primes d'assurances sur la vie et pour les enfants qui ne sont pas comptées dans ces tables.

Un mari avec sa femme ayant un revenu de 2 liv. st. 15 s. par semaine payera une taxe de 1 s. S'ils ont un enfant, le revenu est diminué de 20 livres sterling; s'ils en ont deux, de 40 livres sterling, et ainsi de suite.

La livre sterling étant de 20 s., un impôt de 1 s. représente 5 p. 100. Le plus faible taux de l'*income-tax* était de 1 s. 6 d. : élevé de 40 p. 100, cela fait 2 s. 1 d., soit un peu plus de 10 p. 100.

Le taux le plus élevé était de 2 s. 6 d. : élevé de 40 p. 100, il atteint 3 s. 6 d., soit 17,50 p. 100.

Mais il y a divers modes de revenus gagnés : et certains pourront être soumis à ce dernier tarif.

Les gains de l'homme et de la femme ne sont pas totalisés pour constituer le revenu. Si un homme gagne 2 livres sterling par semaine et la femme 1 livre sterling, ils sont exemptés de l'*income-tax*.

Voici la position d'un homme ayant 300 livres sterling de revenu avant et après le nouveau taux de *l'income-tax*, avec deux enfants de moins de seize ans. Supposons qu'il payât une prime d'assurance de 20 livres sterling. Avec l'ancien système, il payait un impôt de 9 d. par livre sur 80 livres sterling annuels. Maintenant, il payera 2 s. 1 d. par livre, soit plus de 10 p. 100, sur un revenu de 120 livres sterling. Sa charge passera de 3 livres sterling à 12 liv. 10, soit une augmentation de plus de 300 p. 100.

Autre cas, un homme a un revenu de 250 livres sterling par an. Il a deux enfants, il paye une prime d'assurance de 10 livres sterling, son *income-tax* passe de 1 livre sterling 10 s. à 8 livres sterling 6 s. 8 d. De plus, les droits sur les objets de consommation de breakfast aggravent ses dépenses.

Un père de famille de classe moyenne compte actuellement que son revenu a diminué de 10 p. 100 et que les économies de sa part sont difficiles.

Une lettre d'un *professional man* au *Times* (27 septembre) indique la situation dans laquelle l'augmentation de *l'income-tax* place un nombre important de personnes.

« En temps normal, dit-il, mon revenu est de 1 200 livres sterling. Actuellement, il n'est pas de 900 livres sterling. J'ai un loyer disproportionné à mes ressources actuelles, mais que je ne peux diminuer. Mon crédit et les affaires que je dirige

dépendant de mon crédit, exigent que je garde mon apparence. Si le crédit me manque, 50 000 livres sterling du capital de la nation disparaissent.

« Après les dépenses inévitables, loyer, taxes municipales, *income-tax* d'après le nouveau tarif, assurances de tout genre, y compris les risques de guerre pour ma maison, il ne me reste pas 500 livres sterling. J'ai à entretenir une famille de cinq personnes, avec des dépenses d'éducation, des notes de médecin pour des enfants délicats. Qu'on s'y prenne comme on pourra, il faut que nous touchions au capital. Mon capital est réalisable à 50 p. 100 de perte.

« La plupart de ceux qui sont ainsi atteints, ont été, hommes et femmes, depuis le commencement de la guerre, les véritables esclaves des œuvres d'assistance.

« Nous acceptons d'être taxés et sommes heureux *(glad)* d'être taxés, mais quand ayant perdu de 25 à 33 1/3 p. 100 de notre revenu, nous sommes obligés de payer les impôts sur un capital que nous ne pourrons réaliser qu'à 50 p. 100 de perte, il n'est pas déraisonnable d'inviter le chancelier de l'Échiquier à considérer cet intolérable drainage du capital de la classe moyenne. Devons-nous abandonner nos assurances sur la vie et risquer de laisser nos familles sans ressource en cas de mort, qui, dans ces jours, est certainement possible? »

Ce taux de l'*income-tax* paraît très élevé. M. McKenna a éprouvé, cependant, le besoin de s'excuser de ne l'avoir pas élevé davantage. Voici les arguments qu'il a donnés :

Un homme avec 2 livres sterling par semaine est profondément convaincu qu'un homme recevant 4 livres sterling par semaine peut être facilement imposable, et celui-ci a la même conviction à l'égard d'un homme recevant 6 livres sterling par semaine. Un homme qui a un revenu annuel de 300 livres sterling considère qu'il devrait être indemne et que l'homme qui reçoit 3 000 livres sterling devrait être le seul contribuable et celui qui a 3 000 livres sterling a la même opinion à l'égard de celui qui a 30 000 livres sterling.

En réalité, une grande partie de notre revenu est engagée ; maison, loyer, taxes municipales, impôts, entretien de la famille, des enfants, des domestiques, des frais scolaires et toutes sortes de dépenses qu'il est impossible de réduire du soir au matin. La marge fiscale entre le revenu ordinaire et les dépenses n'est pas illimitée.

Jamais, nulle part, dans l'histoire, il n'y a eu de contribuable ayant, autant que le contribuable anglais, la volonté

de payer; mais il faut lui donner le temps de réduire ses dépenses de manière qu'il trouve le moyen de pourvoir aux besoins de l'État.

Restitution sera faite de l'income-tax additionnel à tout contribuable qui prouvera que son revenu total est d'un cinquième inférieur au revenu sur lequel il a payé la taxe. Au point de vue de l'application, des personnes ont demandé si la réduction de la déduction s'appliquerait à la seconde moitié de l'année 1915-1916 ou à l'année entière. L'administration a répondu qu'elle s'appliquerait à l'année entière, l'assiette étant établie sur l'année; seulement, le taux sera de 1 s. 6 d. pour les premiers six mois et de 40 p. 100 en plus pour les seconds six mois.

La taxe sur les fermages subit un important changement. L'impôt n'était établi que sur un tiers de la rente; il sera établi sur le total. Le contribuable aura la ressource de demander de passer de la cédule B à la cédule D : dans ce dernier cas, l'impôt sera établi sur ses bénéfices,

Les contribuables payaient l'impôt en un versement. Ils pourront le payer le 1er janvier et le 1er juillet; les salariés et employés le payeront par versements trimestriels.

Les Banques ont fort mal accueilli une innovation de M. McKenna. Actuellement, elles payent à leurs client l'intérêt de leurs dépôts sans déduction. D'après le chancelier de l'Échiquier, beaucoup de contribuables oublient de payer l'*income-tax* sur ces intérêts. Elles devront le déduire.

Les Banques ont fait observer que d'autres institutions reçoivent également des dépôts : les maisons d'escompte, les entreprises de construction, les sociétés coopératives, des *firms* de toutes sortes. Les Banques n'ont pas à frapper d'amende leurs déposants.

De plus, les complications résultant des diverses déductions, à diverses époques de l'année, occasionneraient des troubles sans fin. Les Banques ne doivent pas devenir des collecteuses de taxes.

III. — La taxe sur les profits de la guerre

Tandis que les soldats risquent leur vie sur le front et que la guerre nécessite des charges si lourdes, il ne faut pas qu'il y ait des gens qui en tirent profit.

Voilà la formule! et elle est fortifiée par les histoires et

les légendes des fournisseurs d'armée qui ont fait des fortunes.

M. McKenna, pour donner satisfaction à ce sentiment, a établi une taxe de 50 p. 100.

Une taxe de 50 p. 100 est imposée à toutes les entreprises et manufactures dont les bénéfices sont en excédent de l'assiette de l'*income-tax* pour 1914-1915 de plus de 100 livres sterling, moyenne de trois années.

On a vu que M. McKenna espère, de la taxe sur les profits de la guerre, 30000000 de livres sterling pour une année entière et 6 000 000 de livres sterling pour l'année actuelle finissant au 31 mars. Après avoir rappelé que personne ne parlait de petits bénéfices quand il s'agissait des profits de la guerre, voici comment il en a déterminé le caractère (Chambre des communes, 23 sept.).

Prenons un exemple de 100 000 livres sterling : la moitié, 50 000 livres sterling, reviendra à l'Etat. Le bénéficiaire ne payera ni *income-tax*, ni *supertax* sur les 50 000 livres sterling; mais il payera l'*income-tax* et, s'il est seul en titre, la *supertax* sur les 50 000 livres sterling qui lui resteront.

L'*income-tax* ordinaire de 3 s. 6 d. sur 50 000 livres sterling, qui restent entre les mains du bénéficiaire, est de 1 s. 9 d. sur les 100 000 livres sterling qui constituent le bénéfice total. La *supertax* de 3 s. 6 d. sur les 50 000 livres sterling est réduite à 1 s. 9. d sur les 100 000 livres sterling. C'est pourquoi le contribuable paye 50 000 livres sterling de son excédent de bénéfice et 1 s. 9 d. sur le total de l'excédent de bénéfice ou en tout 11 s. 9 d. sur les 100 000 livres sterling. Si, comme seul bénéficiaire, il est soumis à la *supertax*, il payera 13 s. 6. En moyenne, il payera 12 s., soit 60 p. 100.

M. Barnes, au nom du *Labour party*, demanda : pourquoi 50 p. 100, qui, en réalité, sont 60 p. 100? Il réclama 80 p. 100? On aurait pu lui demander aussi : pourquoi 80 p. 100; pourquoi pas 100 p. 100?

M. Houston a posé cette question : — Que faut-il entendre par profits de la guerre? Sont-ce les profits résultant des fournitures de guerre? S'agit-il, au contraire, de tous les profits réalisés pendant la durée de la guerre?

La réponse du chancelier de l'Échiquier a été affirmative. Il s'agit de tous les profits quelle qu'en soit l'origine, en excédent sur la moyenne de trois années précédentes. La base de l'impôt sera déterminée entre le 1er septembre 1914

et le 1er juillet 1915. Si les bénéfices ne peuvent être déterminés entre ces deux dates, ils le seront sur l'année suivante.

Sir F. Banbury (de la Cité de Londres) a dit : « Vous frappez les bénéfices de la guerre. Bien. Mais elle a élevé des salaires de 100 et de 200 p. 100. Ce sont des profits de la guerre. Ils sont aussi imposables. »

Le chancelier de l'Echiquier a répondu : « Si les salaires dépassent 2 livres sterling 5 s. par semaine, ils seront astreints à l'*income-tax*. »

M. Barnes, du *Labour party*, a reconnu que les ouvriers, au moins les mécaniciens, gagnaient des salaires sans précédents ; mais il a regretté que le chancelier de l'Échiquier eût abaissé le revenu de 160 livres sterling à 130 livres sterling. Puisque le chancelier frappait certains objets de consommation, il frappait deux fois les salariés : « Ils auront maintenant à payer 1 s. à l'*income-tax* et ils auront à payer pour les objets de consommation 1 autre s. »

Un membre de la Chambre de commerce a dit : « Un officier reçoit un grade plus élevé. C'est un profit de la guerre. Son augmentation d'appointements sera-t-elle frappée d'une retenue de 50 p. 100? »

M. McKenna a répondu que non.

Le rédacteur du *Times Money* avait cru que les armateurs étaient exempts de la taxe sur les profits de la guerre. M. McKenna a répondu qu'il était dans l'erreur.

M. L. Hardy demanda si l'agriculture serait comprise dans les industries qui seraient sujettes à l'impôt de 50 p. 100 sur les *war profits*.

Le chancelier de l'Echiquier a paru éprouver quelques incertitudes sur les difficultés qui pourraient se présenter. Il a déclaré que son projet n'était pas dogmatique et qu'il se prononcerait sur chaque cas, en particulier.

M. McKenna avait eu soin de dire qu'il ne toucherait pas aux industries lucratives.

L'industrie du coton est à leur tête. Elle exporte jusqu'à 120 millions de livres. Elle s'est débattue depuis la guerre au milieu de restrictions de toutes sortes imposées à son exportation. Aujourd'hui encore, elle souffre des délais qui sont imposés à ses expéditions.

Peu d'établissements auront à contribuer à la taxe sur les profits de la guerre. Un tiers seulement des filatures qui publient des rapports auront des dividendes ; et ils ne dépas-

sent pas 10 p. 100. Quelques-uns faisant certains produits spéciaux annoncent 15 p. 100.

La taxe sur les profits de la guerre aboutira aux conséquences les plus contradictoires.

Le 21 septembre, dans la Cité, on remarquait les cas suivants : *Lambert brothers*, exportateurs de charbon, et armateurs de Londres et de Cardiff, avaient fait un bénéfice de 162 148 livres sterling qui leur avait permis de placer 60 000 livres sterling en réserve et de doubler le dividende des actionnaires qui ont reçu 20 p. 100.

Les bénéfices de la New Hudson Cycle C° pour l'année finissant le 31 août étaient passés de 14 898 livres sterling à 38 976 livres sterling et le bénéfice net s'était élevé de 3 614 livres sterling à 27 834 livres sterling; mais ce bénéfice ne pouvait pas être attribué à la guerre : car, en 1912-1913, le bénéfice brut avait été de 25 781 livres sterling qui avaient permis à la compagnie de payer un dividende de 10 p. 100 et un bonus de 4 s. L'année dernière les actionnaires ne reçurent rien ; mais cette année ils toucheront 20 p. 100 qui sont payés libres d'impôt, considération très importante à son nouveau taux.

M. McKenna dit de l'homme qui a réalisé un excédent de bénéfices pendant la guerre. « Il est raisonnable, que celui-ci donne une contribution spéciale à l'État sur les profits »; et il considère que la principale cause de ces profits est la hausse des prix.

Mais la hausse des prix se divise à l'infini. Les frets sont chers. Mais pourquoi? parce que le gouvernement a immobilisé un nombre énorme de navires.

L'armateur est-il seul à bénéficier de la hausse des prix? il doit payer son charbon plus cher, ses marins plus cher, tous les objets dont il a besoin, y compris les rations de son équipage, plus cher.

La taxe sur les profits de la guerre ne pourra frapper que quelques-uns des bénéficiaires. Un grand nombre y échappera.

L'État lui-même a été cause de beaucoup de ces profits par la manière dont il a fait ses achats et ses commandes. Mais quand il a émis des emprunts à des taux supérieurs à ceux que rapportaient les anciens emprunts, il a donné à leurs souscripteurs, aux dépens de contribuables, un profit qui est bien un profit de la guerre.

Personne n'a osé dire qu'il devait leur reprendre 50 p. 100

de ce profit de la guerre. Ce procédé s'appellerait une banqueroute.

Cette situation prouve que la taxation des profits de la guerre n'est pas aussi simple que l'imagination populaire le suppose. Il y a certains profits qui sont donnés par l'État, en connaissance de cause, et auxquels il ne peut toucher sans perdre son crédit.

IV. — Les droits de douane sur les objets d'alimentation

M. McKenna n'a pas mis de droits sur les objets d'alimentation non imposés, mais il a augmenté les droits de douane sur les objets suivants[1] :

	Anciennes taxes.	Nouvelles taxes.
Thé	8 d. a lb.	1 s.
Tabac (brut)	4 s. 1 d. a lb.	6 s. 1 1/2 d.
Cacao	1 d. a lb.	1 1/2 d.
Café	2 d. a lb.	3 d.
Chicorée	2 d. a lb.	3 d.
Fruits secs	7 s. a cwt.	10 s. 6 d.

L'augmentation du droit sur les sucres de 1 s. 10 d. à 9 s. 4 d. par cwt. est énorme, mais le chancelier de l'Echiquier s'est empressé de dire que le public ne la supporterait pas tout entière. Le gouvernement a acheté d'énorme quantités de sucre. Il réduira son prix de vente aux raffineurs et aux marchands de 2 s. 6 d. à 3 s. cwt.

L'effet de cette double action, augmentation et réduction, sera d'élever le prix de 5 s.; le sucre granulé sera vendu 4 d. au lieu de 3 1/2. M. McKenna a annoncé une forte hausse pour le sucre en morceaux par suite de la diminution de l'offre.

Le produit de l'augmentation de la taxe est évalué pour l'année courante à 5 360 000 livres sterling et pour l'année suivante à 11 700 000 livres sterling.

M. McKenna considère que l'augmentation du droit n'aura pas une grande répercussion sur la consommation. Cette année, le sucre a été d'un prix élevé par suite de la suppression de l'exportation de l'Allemagne et de l'Autriche : le gouvernement n'a pas pu le vendre au-dessous de 3 1/2 d. la livre. En 1911, l'élévation des prix avait diminué toute la

1. La *Lb* livre anglaise est de 453 grammes.

consommation. Cette année, elle n'a même pas restreint celle des sucreries pour les enfants.

MM. Tate and Sons, raffineurs de sucre, ont déclaré les augmentations de prix suivantes :

	Mardi 21 septembre.		Mercredi 22 septembre.	
	s.	d.	s.	d.
N° 1, cubes	31		50	6
H. T. S, cubes	30	6	50	»
Standard granulated	27	6 and 28	32	3 and 33

Nous voilà loin de la vieille formule de Gladstone et du parti libéral : le breakfast libre d'impôts! M. Arnold a fait remarquer que les gens peu aisés n'ont d'alternative que de boire du thé ou de l'eau ; et le sucre est un objet d'alimentation de premier ordre.

L'augmentation du prix du breakfast est indiquée par les prix des objets types qui y sont consommés.

	Ancien prix. (Par livre de 453 gr.)		Nouveau prix.	
	s.	d.	s.	d.
Thé (Ceylan	2	»	2	4
Café (fineblends)	1	10	1	11
Cacao (Bournville)	2	5	2	5½
Chicorée (1re qualité)	»	10	»	11
Fruits secs : dattes	»	3	»	3½
Sucre granulé	»	3½	»	4
Sucre en morceaux	»	4	»	6

L'augmentation du prix pèsera sur le consommateur.

Les établissements J. Lyons ont augmenté de 1/2 penny la tasse de thé, de café ou de chocolat.

L'élévation des prix ne portera pas seulement sur les articles directement frappés : mais le prix du sucre affecte le prix des confitures, des confiseries, des biscuits et autres objets d'alimentation. On prévoit que le prix des confitures sera élevé de 1/2 penny par livre, le prix du lait condensé subira aussi une augmentation.

En 1874, le droit sur le sucre avait été aboli. On espérait que le droit sur le thé serait supprimé ; les membres du parti libéral pouvaient dire avec orgueil : « Un Anglais qui ne fume pas et qui ne boit ni whisky ni bière ne payera pas

1. *The Times*, n° du 22 septembre.

1 penny de contributions indirectes, et quant aux contributions directes, il ne les payera que par répercussion.

Une réunion de la Wholesale Tobacconist's Protection Association (limited), tenue à Londres le 22 septembre, a adopté l'augmentation suivante des prix :

Tabac à fumer et à priser jusqu'à 4 1/2 d. par once, augmentation de 1 1/2 d.; au-dessus 4 1/2 d., augmentation de 2 d.; tabac importé et manufacturé en entrepôt, augmentation de 2 1/2.

Cigarettes : paquets de 1 d. portés à 1 1/2 d. ou 2 pour 2 1/2 d.; paquets de 2 d. portés à 2 1/2; de 2 1/2 portés à 3 1/2, etc; paquets de 9 d. portés à 1 s. Pour d'autres, augmentation de 23 à 33 p. 100.

Cigares : augmentation par 100 cigares variant de 2 s. 6 à 7 s. 6 selon la qualité.

L'augmentation du prix du tabac a varié chez les détaillants de 2 s. à 2 s. 6 par livre.

Les grands importateurs de cigares, MM. Martins, ont élevé, au moins à titre temporaire, leurs tabacs de 2 s. 6 la livre, ont ajouté 1 s. par 100 cigarettes, 2 s. par 100 cigares du prix de 20 s., 5 s. sur ceux de plus de 20 s. Ils considèrent que les différences de droits entre le tabac et les cigares augmenteront la fabrication des cigares dans le Royaume-Uni.

Le doublement des droits sur les spécialités médicales a dû être appliqué le 29 septembre. Une réunion de fabricants avait montré l'impossibilité matérielle d'appliquer les nouveaux timbres dans un aussi bref délai. M. Glyn-Jones, membre du Parlement, a cité le cas d'une maison de gros qui avait 53 000 paquets de stocks de ces produits. Les droits ont été payés; les timbres posés; il faudrait donc défaire ces 53 000 paquets, poser des timbres sur chacun des objets qu'ils contiennent : et à moins qu'on n'emploie des timbres-poste, on n'a pas de timbres.

Nous voyons que dans le Royaume-Uni, comme dans tous les autres pays, l'administration tient peu de compte des réalités. — J'ordonne ! il faut qu'on exécute.

V. — La taxe somptuaire d'importation

L'augmentation des droits sur certains objets d'alimentation ne soulevait pas de question de principe. Mais M. McKenna obéissant peut-être à certaines suggestions a

établi une taxe de douane de 33 1/3 sur un certain nombre d'autres objets.

Sans doute, a-t-il dit, le premier objet de l'impôt, c'est la recette : mais, M. McKenna a cru qu'il ne devait pas borner à cet objet les nouveaux impôts.

Il a voulu donner, au moins à certains d'entre eux, un autre objet, « un objet temporaire, qui n'engage pas l'avenir, qui ne peut satisfaire ni les *tariff reformers* ni les *free traders*, celui de décourager les importations, à cause du change. »

L'augmentation de nos importations ne peut augmenter nos exportations parce que notre capital et notre outillage sont employés à une autre besogne. Nous devons donc considérer la réduction des importations comme un objet à atteindre. Nous devons essayer aussi de diminuer la consommation.

Si nous trouvons le moyen de réduire les importations, de diminuer la consommation et d'augmenter nos recettes, nous aurons trouvé un système idéal.

Faire servir l'impôt à telle ou telle fin, en dehors du prélèvement des ressources nécessaires à l'État, a toujours semblé aux économistes libéraux un moyen déplorable. Maintenant le gouvernement britannique en use pour interdire ou restreindre telle consommation, pour changer telle habitude, pour forcer les gens à dépenser leur revenus de telle où telle façon, enfin pour restreindre les importations. C'est un retour au système mercantile. Il ne faut pas acheter au dehors afin de conserver ses métaux précieux !

Les objets de luxe, dont M. McKenna veut arrêter l'importation, en les frappant d'un droit de 33 1/3 pour 100, sont les automobiles, les films cinématographiques, les pendules, les montres, les instruments de musique, les glaces et les chapeaux.

Il compte que les automobiles rapporteront 1 150 000 livres sterling ; les films de cinéma 400 000 livres sterling ; et les autres objets 400 000 livres sterling ; soit un total de 1 950 000 livres sterling.

Le droit sur les automobiles et parties d'automobiles frappe surtout les Français et les Américains. Le chancelier de l'Echiquer a déclaré que les pneumatiques sont compris dans l'expression « motor cars and parts ».

Il paraît bien ressortir que la taxe sur les automobiles et les pneumatiques est le résultat d'influences protectionnistes.

Des constructeurs anglais d'automobiles sont désorganisés ou ils sont occupés pour la guerre. Il en est de même pour les constructeurs d'automobiles français, mais les Anglais continuent d'avoir besoin d'automobiles. La diminution des chevaux augmente ce besoin. Les États-Unis en profitent. En quoi un droit sur les automobiles aidera-t-il les constructeurs anglais à en construire, puisque leurs ateliers sont employés à d'autres besognes ?

Il vise les *Motor agents*, autrement les directeurs de garages, qui protestent à leur tour ; ils représentent un capital de 16 000 000 de livres sterling et ils emploient trente mille ouvriers ou employés. Ils sont indispensables à l'industrie de l'automobile parce qu'ils assurent la vente en assurant les mises au point et les réparations.

Ils considèrent que le droit de 33 1/3 p. 100 réduira les ventes américaines de 40 à 50 p. 100. Ils demandent au moins une réduction à 15 ou 20 p. 100.

Les taxes sur l'essence pour automobile sont élevées de 3 d. et 1 1/2 d. par gallon (4 lit. 54) à 6 d. et à 4 1/2 d. C'est une augmentation de 3 d.

Le droit sur l'essence destiné aux automobiles avait une destination spéciale; celui de l'amélioration des routes. Le comité des économies a recommandé de suspendre ce genre de dépenses. Le chancelier de l'Echiquier espère donc que la taxe tout entière sur l'essence tombera dans les ressources générales du budget au moins pendant la guerre. L'excédent est prévu à 550 000 livres sterling pour l'année courante et à 1 100 000 livres sterling pour l'année prochaine.

L'augmentation de la taxe sur le pétrole de 3 d. par gallon en a augmenté aussitôt le prix de 5 d., on ne sait pas bien pourquoi.

A la London general ommibus Company, on a examiné la question de raccourcir les courses à 1 penny.

Le droit sur les films cinématographiques a également un caractère protectionniste. Les fabricants anglais se plaignaient surtout de la concurrence que leur faisaient les Américains par des procédés de *dumping*.

Comment la douane interprétera-t-elle les mots *ad valorem*? La plupart des films sont importés comme négatifs : ils valent 1 1/2 d. par pied. Quelques négatifs ayant 3 000 pieds peuvent être évalués à 200 livres sterling. Mais une compagnie américaine a loué un film portant pour titre

l'Eternelle Cité. Elle en a retiré au moins 20 000 livres sterling. L'importateur aurait-il déclaré que la valeur de ce négatif était de 10 000 livres sterling et le douanier aurait-il pu l'imposer à 3 333 livres sterling?

Quant aux chapeaux, sir J. Jardine a demandé, avec une curiosité légitime, s'il s'agissait des chapeaux de femmes ou des chapeaux d'hommes; le chancelier de l'Echiquier a répondu : « Tous les chapeaux! »

Mais entre les coiffes de chapeaux de femmes importées et les chapeaux portés par les clientes des modistes, il n'y a aucun rapport de prix. L'art est intervenu en y ajoutant beaucoup d'objets qui ne sont pas énumérés dans les objets de luxe que frappe le nouveau droit de douane.

M. Leif Jones a fait remarquer que les ouvriers britanniques avaient peut-être à faire autre chose que des chapeaux : et si les chapeaux fabriqués dans la Grande-Bretagne reviennent plus cher que ceux achetés à l'étranger, ce sera toujours une mauvaise affaire pour elle.

Sir J. Walton a félicité le chancelier de l'Echiquier, vice président de la *Free trade union,* d'avoir mis des droits sur quelques objets de luxe; mais ce n'est pas assez et il a demandé des droits prohibitifs sur toutes les importations excepté les objets d'alimentation, les matières premières, et les objets à demi-fabriqués essentiels à l'industrie, comme le seul moyen de réduire les importations relativement aux exportations. M. Chaplin a réclamé aussi qu'on allongeât la liste des objets frappés. M. Peto a demandé pourquoi on n'avait pas frappé les houblons étrangers. M. T. Healy, s'est félicité qu'une taxe fût imposée sur des articles importés et a prononcé cette sentence : *The Free trade fetish was dead.* Le fétiche du libre-échange est mort.

Sir Alfred Mond, le trésorier de la *Free trade union,* dont M. McKenna est vice-président, s'est étonné que le gouvernement ait soulevé la question du *tariff* au milieu de la guerre.

Il a demandé à McKenna si, en choisissant, pour sujet de sa taxe de 33 1/3 certains articles ridicules, il n'avait pas voulu se moquer de ses collègues *Tariff reformers.*

Le pauvre boutiquier qui aura ses glaces brisées par un zeppelin, sera mis à l'amende.

Pourquoi cette anxiété d'empêcher les montres d'entrer, alors que tous les soldats en ont besoin et que la plupart viennent d'un pays ami, la Suisse? Quant aux instruments de musique, on en a importé pour 113 000 livres sterling

pendant les six derniers mois et la plupart étaient des gramophones envoyés aux camps sur le front par les Y.M.C.A. (l'Union chrétienne des jeunes gens). Que valent ces mesures de circonstance?

M. McKenna a répondu à Sir Alfred Mond :

Je puis assurer qu'aucun principe fiscal n'est compris par les propositions actuelles : elles ont pour but de fournir des recettes et de diminuer les importations d'objets de luxe inutiles des pays étrangers. Et quand le 31 juillet prochain les taxes tomberont automatiquement, le Parlement sera libre de les renouveler ou de les supprimer. Aucun principe n'est engagé, et, la paix venue, je serai à côté de mon honorable ami, tandis que certains de mes collègues seront de l'autre côté. Il est complètement inutile de dire que ces taxes impliquent l'acceptation ou le rejet du principe fiscal. En état de guerre, les conditions du *free trade* sont complètement bouleversées. Par conséquent, la théorie du libre-échange que je considère comme fondée et vraie en tant que politique permanente, peut n'être pas désirable dans les conditions spéciales du temps de guerre.

M. Price d'Edimbourg, M. Raffan, M. Barnes n'en ont pas moins manifesté leur étonnement qu'un ministère, ayant pour président un membre du parti libéral, et pour chancelier de l'Echiquier, un autre membre du parti libéral, eût proposé des droits semblables, M. Leif Jones a rappelé que la puissance financière du Royaume-Uni était due en grande partie au libre-échange, et a manifesté l'espoir qu'on y reviendrait après la guerre.

Cette taxe de 33 1/3 sur l'importation de certains objets étrangers paraît avoir été surtout mise dans un but politique pour rallier les *tariff reformers* du cabinet et de la Chambre des communes au budget. C'est un argument d'opportunité que M. McKenna ne pouvait donner publiquement. Il s'est borné à le laisser entendre.

VI. — Les postes, télégraphes et téléphones

Voici les augmentations des droits sur les postes, télégraphes et téléphones (1 ounce avoir du pois = 28 gr. 349) :

Lettres à l'intérieur. Le droit était de 1 d. par lettre ne dépassant pas 4 oz.

1/2 d. pour chaque 2 oz. : il est maintenant de 1 d. pour lettres ne dépassant pas 1 oz., 2 d. de 1 oz et 1/2 d. pour chaque 2 oz. d'excédent.

Le timbre de 1/2 penny pour les cartes postales est supprimé. Le droit sera désormais de 1 d.

Pour les imprimés, circulaires et journaux, le tarif est élevé de 1/2 à 1 d.

Inland parcels (Colis postaux). — Une surtaxe de 1 d. est ajoutée à l'ancienne taxe, élevant l'échelle de 4 d. pour 1 livre, à un maximum de 1 s. pour 11 livres.

Postal orders (Bons de poste). La taxe sur les *Postal orders* de 6 d. à 2 sh. 6 d. est augmentée de 1/2 d. à 1 d.

Six penny telegrams abolished. — Le nouveau tarif est de 9 d. pour douze mots et 1/2 d. pour chaque mot en plus.

Inland Press telegrams. — Les taux étaient de 1 s. pour cent mots la nuit et soixante-quinze mots le jour, et pour les duplicata, de 2 d. Ils sont élevés à 2 s. 6 d., et pour les duplicata, à 8 d.

Téléphones. — Le tarif est porté à Londres de 17 à 20 livres sterling, et dans les provinces, de 10 à 12 livres sterling.

Les taxes sur les cartes postales ne seront appliquées que le 1er novembre.

Les imprimeurs considèrent que l'abolition des cartes postales à 1/2 penny leur cause de lourdes pertes.

Sir Adolphe Tuck, administrateur de la Société Raphaël Tuck and Sons, dit qu'au commencement de la guerre ils ont dépensé des milliers de livres pour installer des machines destinées à fabriquer des cartes, dont l'Allemagne avait le monopole. La suppression des cartes postales à 1/2 penny leur causera une lourde perte. L'Etat frappe les profits de la guerre; mais il ne tient jamais compte des pertes qu'il cause.

M. Barnes, au nom du *labour party*, a fait remarquer que les cartes postales à 1/2 penny étaient le moyen de communication de beaucoup d'associations, d'envois de circulaires, de convocations.

Les *friendly societies* ont fait observer que la suppression des cartes postales à 1/2 penny augmentera la charge de chaque assuré de 4 à 6 d. par an.

Les membres de la commission des économies ont été surpris que M. McKenna n'ait pas adopté leurs recommandations pour un timbre de guerre spécial. Cette innovation a eu grand succès au Canada, et elle leur paraîtrait plus raisonnable que de faire payer une carte postale autant qu'une lettre.

M. E. Robbins, administrateur de la Press Association a

adressé un memorandum sur l'augmentation des droits sur les télégrammes de presse.

La poste prétend qu'elle y perd. La commission des économies s'est faite interprète de ces plaintes. Mais la poste néglige les autres recettes que lui donne la presse : transport des journaux, millions de lettres provoquées par les annonces, etc.

L'augmentation des droits sur les dépêches de presse atteindra la qualité de la rédaction des journaux : on fera des économies sur les nouvelles de guerre, les nouvelles étrangères, les nouvelles générales ; sur les comptes rendus parlementaires ; sur les nouvelles commerciales, financières, sur les cours des marchés, et enfin on raccourcira les discours des ministres et des hommes politiques importants.

L'augmentation de 100 p. 100 du droit de poste pour les journaux les gênera aussi.

Les journaux ont montré leur patriotisme en approuvant cependant en bloc le projet de M. McKenna. Ils ont voulu donner l'exemple aux autres contribuables. Cependant les journaux britanniques ne peuvent faire leurs énormes dépenses que grâce à la publicité. Certainement cette ressource, depuis la guerre, a beaucoup diminué. C'est donc au moment où ils doivent faire de gros frais pour entretenir leurs lecteurs de la guerre et où leurs recettes faiblissent qu'ils sont doublement frappés.

VII. — Les boissons.

M. McKenna n'a proposé aucune augmentation de droits sur les boissons.

M. George B. Wilson, secrétaire de l'*United Kingdom Alliance*, a établi les quantités de boissons consommées pendant les six premiers mois de 1914 et de 1915 :

	Quantités.		Prix.	
	1914.	1915.	1914.	1915.
			(Valeurs en 1 000 liv. st.)	
Bière (barils, moins l'exportation).....	17 721	14 766	50 504	55 372
Spiritueux (gallons).	15 354	17 873	24 183	28 150
Vins (gallons).....	6 076	5 069	5 468	4 562
			80 154	88 084

Les prix ont été égaux, pendant les deux années, pour les

spiritueux : 1 livre sterling, 11 s. 6 d. par *proof gallon*; les vins, 18 s. par gallon; mais le baril de bière qui valait 57 s. en 1914, valait en 1915, 75 s.

M. Wilson estime que l'augmentation de la consommation des spiritueux portera les recettes de l'État, en 1915, à 29500000 livres sterling, au lieu de 18500000 livres sterling en 1914.

M. Lloyd George avait voulu frapper les brasseurs dans un intérêt politique, le parti libéral les considérant comme les soutiens financiers du parti unioniste. La taxe sur la bière est estimée par shilling à 3 1/2 d., soit près de 30 p. 100. Il est arrivé à ce résultat qu'il en a augmenté le prix, mais que si la quantité consommée a diminué de près de 3 millions de barils, la consommation des spiritueux a augmenté de 2 millions de *proof gallons* : les sommes dépensées ont été de 8 millions de livres sterling, soit plus de 200 millions de francs au-dessus de ce qu'elles avaient été dans les six mois correspondants de 1914.

Sir J. Walton a déclaré que jamais on n'avait dépensé autant en boissons fortes, et il a demandé une taxe écrasante pour le whisky. M. McKenna ne s'est pas laissé séduire et le Parlement est resté froid.

VIII. — Les économies.

Le premier rapport du *Retrenchment Committee*, la commission des économies, a été distribué le 21 septembre. En voici les conclusions :

1° Les changements dans les postes. M. McKenna les a fait siens dans son discours du budget ;

2° Suspension des travaux du *Road Board* (travaux des routes). M. McKenna l'a adoptée ;

3° Suspension de la pression du gouvernement sur les municipalités pour les engager à entreprendre de nouveaux travaux ;

4° Pas de nouvelles nominations ;

5° Revision du *Bonus war* pour les fonctionnaires civils, selon leurs mérites ;

6° Restriction des dépenses de papeterie ; des *blue books*, des rapports parlementaires et des dépenses de sténographie ;

7° Réduction du programme du gouvernement pour de nouveaux bâtiments.

Sur les sept paragraphes, il y en a trois qui peuvent donner de sérieuses économies ; et encore celles du paragraphe 2 peuvent être décevantes; car des routes mal entretenues peuvent nécessiter des reconstructions onéreuses. Quant aux économies sur la sténographie, elles ne peuvent représenter que quelques heures des dépenses quotidiennes actuelles.

Le *Times* annonce que le second rapport du comité recommandera une forte réduction dans l'activité du *Land valuation department and the development of commission*. On sait que la création de ce département était due à M. Lloyd George, pour assurer la perception de son impôt sur la plus-value des sites. On se trouve dans des embarras financiers : et une des premières mesures que l'on propose est la suppression de la commission qui aurait dû assurer de nouvelles ressources au budget.

Quand M. McKenna se plaignait de manquer de personnel pour établir de nouvelles taxes, on lui a répondu : « Vous avez tout un personnel disponible, celui qui est occupé, sans y parvenir, à déterminer la plus-value des terres. Usez-en. »

Le comité des économies proposerait aussi l'abolition des commissions d'assurance séparées pour le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande et le payement de salaires fixes pour les légistes, au lieu du système actuel de leur rémunération.

Mais Sir J. Walton a déclaré que les départements civils de l'État ne faisaient pas d'économies. Les 8 millions de livres sterling dépensées en plus pour les boissons ne prouvent pas que la population fait des économies. Il a dénoncé la foule qui remplit les music-halls.

Cependant, la population aisée fait des économies considérables. Il n'y a pas eu de *season* à Londres. Quiconque connaît un peu la vie anglaise a pu apprécier la restriction des dépenses. La taxe somptuaire de 33 1/3 p. 100 sur les chapeaux était inutile pour les chapeaux de luxe. Les deuils et l'anxiété de presque toutes les familles imposent une contrainte morale plus forte que les procédés fiscaux et même que la diminution des ressources.

IX. — Conclusion

Au moment de la guerre de Crimée, Gladstone avait demandé avec insistance que les frais de guerre fussent payés par l'impôt et non par l'emprunt. On n'a pas

manqué de reproduire le principal passage de son discours[1].

Les dépenses d'une guerre sont le frein moral qu'il a plu au Très-Haut d'imposer à l'ambition et aux convoitises de conquêtes, inhérentes à tant de nations... La nécessité de pourvoir chaque année aux dépenses qu'elles entraînent est un frein salutaire, etc.

Seulement cette phrase et ses développements s'adressent à l'Allemagne et ne concernent pas les nations alliées.

Sans doute les nations ne doivent pas se décharger de leurs dépenses de guerre sur les générations à venir. Mais il s'agit de savoir dans quelles conditions les guerres sont faites. Aujourd'hui les populations de la Serbie, de la France, de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de la Russie, supportent les plus lourdes charges personnelles et matérielles au profit des générations futures. Elles seraient écrasées si elles n'en reportaient une partie sur l'avenir.

Mais même dans la Grande-Bretagne, l'augmentation de la dette consolidée que les guerres ont nécessitée a toujours été plus élevée que les impôts qui ont été prélevés pour en couvrir les frais : et les réductions de la dette pendant les années de paix ont toujours été plus faibles que ses augmentations pendant les années de guerre. De 1688 à 1869, pendant soixante-dix-huit années de guerre, la dette avait augmenté de 918 597 000 livres sterling et elle n'avait été diminuée pendant cent dix années de paix que de 169 283 000. Elle restait donc à 749 314 000 livres sterling. Réduite à 551 millions de livres au moment de la guerre du Transvaal elle était relevée en 1903 à 640 millions. Les Anglais recommencèrent à amortir.

Dans le premier budget de guerre, M. Lloyd George avait augmenté l'*income-tax*, la *supertax*, les droits sur la bière : mais au mois de mai, il n'avait pas osé avoir de nouveau recours à l'impôt. Cette faiblesse lui a été reprochée avec insistance.

M. McKenna a eu recours à l'impôt : mais M. Barnes, au nom du *Labour party*, a regretté qu'on eût autant demandé à l'emprunt et pas plus à l'impôt : les 100 000 000 de livres sterling qu'il donnera en chiffres ronds seront juste suffisants pour payer les intérêts de la dette estimée à 2 200 millions de livres sterling à la fin de l'année fiscale.

C'est exact : mais c'est quelque chose et M. McKenna a pu dire :

---

1. *Contemporary Review*, sept., 1915, p. 285.

Il n'y a pas de précédent, je crois dans l'histoire du monde, qu'une nation ait demandé elle-même à être taxée. Il n'y a pas de meilleure garantie de notre succès final. Notre volonté de supporter ces charges est une preuve de notre capacité de résistance. Dans cette guerre, la nation qui peut supporter le plus longtemps l'effort est sûre de la victoire, et je ne parle pas seulement des ressources financières, mais des ressources morales du pays qui accepte le fardeau de l'impôt avec courage, confiance, et bonne volonté.

Les Allemands se vantent du succès de leurs emprunts; mais ils n'osent pas établir de nouveaux impôts.

Actuellement, au point de vue des emprunts voici la situation de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne :

	Résultats annoncés. (Liv. st.)
1er emprunt allemand 1914 : 97 1/2 à 5 p. 100.....	223 000 000
2e — (mars 1915) : 98 1/2 à 5 p. 100.....	450 000 000
3e — (septembre 1915) : 99 à 5 p. 100 ...	601 500 000
	1 274 000 000
Emprunts de la Grande-Bretagne.	
1er emprunt (novembre 1914) : 95 à 3 1/2.....	350 000 000
2e — (juillet 1915) : 100 à 4 1/2.....	585 000 000
	935 000 000

sans compter les souscriptions du *post office*.

L'Allemagne aurait ainsi emprunté 339 millions de livres sterling de plus que la Grande-Bretagne. Au fur et à mesure que la guerre avancerait et que ses besoins deviendraient plus grands, son crédit augmenterait, le taux de l'intérêt de ses emprunts diminuerait. Cette simple constatation suffit pour démontrer le côté bluff des emprunts allemands, emprunts en partie souscrits au moyen des *Darlehens Kassenscheine*, institués par la loi du 4 août 1914, auxquels le gouvernement n'a osé donner cours forcé entre particuliers.

Nous retrouvons le côté porté à faux, le côté factice qui caractérise les affaires allemandes. Jamais elles n'ont eu le *sound*, le caractère solide que présentent les affaires britanniques.

Mais les mesures prises et les discussions qui ont eu lieu nous démontrent une fois de plus cette vérité, à la portée de M. de la Palice, mais qui n'est pas complètement comprise par tout le monde.

La guerre est le contraire de la paix : on fait en temps de

guerre tout le contraire de ce qu'on doit faire en état de paix.

Au lieu de pratiquer cette règle de morale : ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il vous fût fait, on essaye de tuer, de blesser, de détruire et de ruiner l'ennemi.

Tous les formes de l'activité sont renversées. Le gouvernement devient le grand consommateur, et sa consommation est immédiate et destructive.

Le gouvernement devient le grand acheteur, le grand fabricant, le grand pourvoyeur. Comme il n'a rien à rendre en échange de ce qu'il consomme, il a recours aux vieux procédés bullionnistes. Il gêne l'importation pour garder les métaux précieux. Certaine déclaration de M. McKenna semble empruntée à Colbert.

Le gouvernement a besoin de ressources extraordinaires : il emprunte et il augmente les impôts dans le but d'en obtenir le plus possible.

Tout est subordonné à son action : pour n'être pas gêné, il supprime le contrôle.

Les opérations militaires nécessitent le secret : il établit la censure.

Mais ce que fait le gouvernement en état de guerre indique précisément ce qu'il doit faire en état de paix.

Au lieu d'emprunter, il doit amortir ; au lieu d'augmenter les impôts, il doit dégrever ; au lieu de dépenser, il doit économiser afin de laisser aux citoyens le plus grand pouvoir possible d'acquisition et d'épargne ; au lieu d'acheter, de fabriquer, il ne doit rien faire de ce que les individus peuvent faire : car ceux-ci gagnent et économisent là où il perd et gaspille. Les expériences, faites depuis la guerre, ont démontré une fois de plus, la vérité de l'aptitude des individus à enrichir les Etats et de l'aptitude des gouvernements à les ruiner. La censure..., je m'arrête ; et cet arrêt est une preuve décisive de ma démonstration qui s'applique anssi bien au gouvernement britannique qu'au gouvernement français.

YVES GUYOT.

L'INDUSTRIE ET LE CRÉDIT EN ITALIE

Comme tous les neutres, l'Italie, avant qu'elle entrât en guerre contre l'Autriche, avait ressenti le contre-coup du conflit européen déchaîné par les appétits allemands. Grâce aux mesures très sages prises par le gouvernement dès le mois d'août 1914, son industrie et son commerce ne furent cependant pas aussi gravement atteints qu'on pourrait le supposer.

Le gouvernement s'est efforcé de rétablir dans le pays aussi rapidement que possible la vie normale que la thésaurisation avait un moment arrêtée. Dès le 4 août, en effet, les retraits de fonds aux banques commencèrent, et allèrent s'accélérant pendant plusieurs jours : ils devinrent si importants, la petite monnaie devient si rare que le gouvernement tira des bons de caisse de 1 et 2 lire qui eussent été mis en circulation si la situation ne s'était pas rapidement améliorée[1]. L'une des premières mesures édictées fut pour obliger les banques à payer aux déposants, sur demande, les sommes nécessaires au payement de la main-d'œuvre et à celui des impôts[2]. Par ce moyen, les industriels et les commerçants eurent immédiatement en main l'argent liquide nécessaire pour satisfaire à leurs obligations à l'égard de l'État, d'une part, à l'égard de leur personnel de l'autre. Ils purent même, dans d'assez nombreux cas, obtenir payement de créances antérieures et se libérer de dettes, le moratorium des effets de commerce décrété le 4 août n'ayant eu,

1. Décrets des 18 août et 19 septembre 1914.

2. Décret du 16 août. Les décrets moratoires des 4 et 16 août, 27 septembre et 20 décembre ont porté : 1° sur les dépôts en banque ; 2° sur les effets de commerce ; 3° sur les opérations de bourse. Ils n'ont porté ni sur les autres obligations commerciales, ni sur les obligations civiles.

aux termes des décrets complémentaires des 16 août, 27 septembre et 20 décembre 1914, qu'un caractère facultatif pour le débiteur.

Pour augmenter la circulation d'argent, le gouvernement eut recours à deux autres moyens. Le premier consista à autoriser les banques à augmenter l'émission de leurs billets, les émissions nouvelles devant, comme par le passé, être couvertes par une réserve métallique de 40 p. 100[1]. En cinq mois (août-décembre 1914), les billets d'État[2] et les billets des banques s'accrurent ainsi de 829 millions (3 593 millions au lieu de 2 764). Exceptionnellement, par décrets des 18 août, 22 septembre et 23 novembre, une émission de 500 millions de billets de banque, sans garantie métallique, fut autorisée en faveur de la Caisse des dépôts et prêts, et pour les opérations de celles-ci.

Le gouvernement décida également de régler à présentation les mémoires relatifs aux fournitures de toutes sortes effectuées pour son compte. Les commandes étant extrêmement nombreuses, une foule d'industries et de commerces réalisèrent ainsi d'importants et rapides bénéfices.

Les statistiques témoignaient, dès le mois de mai dernier, de la situation satisfaisante dans laquelle, malgré la guerre européenne, se trouvait l'Italie. Les recettes publiques accusaient pour les neuf premiers mois de l'exercice juillet 1914-juillet 1915, une diminution de 71 millions, mais cette diminution était due pour la majeure partie non à un resserrement de l'activité économique, mais simplement à la suppression qui avait été opérée des droits d'entrée sur le blé, mesure extrêmement sage qui avait eu pour but de faciliter les achats à l'étranger. Ces achats étaient, en effet, nécessaires à raison de la médiocrité de la récolte de 1914 et de la nécessité qu'il y avait pour le pays à être abondamment pourvu de blé avant d'entrer en guerre. Le gouvernement a fait lui-même d'importantes acquisitions qu'il revend au fur et à mesure des besoins aux consommateurs par le moyen de *consorzi granari* spécialement constitués à cet effet.

D'autres symptômes indiquaient encore, au mois de mai dernier, que la situation économique de l'Italie était à peu près normale, étant donné surtout les perturbations énormes que, dans le monde entier, la guerre européenne avait engendrées. Les dépôts des caisses d'épargne, les dépôts postaux n'accusaient

---

1. Décrets des 4 et 13 août, et 23 novembre.
2. Un décret du 19 septembre porta de 525 à 700 millions, la limite d'émission des billets d'Etat.

qu'une diminution relativement peu importante sur les sommes enregistrées au début de l'exercice. De nouveaux renseignements publiés le 30 juin dernier et portant sur l'ensemble des douze mois écoulés sont venus confirmer ces symptômes favorables. Les taxes sur les affaires, par exemple, ont atteint 298 millions, présentant une augmentation de 5 millions et demi de lire sur le chiffre de l'exercice précédent. Les taxes de consommation ont donné 378 millions contre 463 en 1913-1914; mais la différence tient surtout, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, à la suppression des droits sur le blé. Le produit des monopoles a été de 573 millions (au lieu de 547 en 1913-1914), celui des impôts directs de 578 (au lieu de 549), celui des services publics (postes télégraphes, téléphones) de 171 (au lieu de 169). Au total, le chiffre des recettes principales — sans compter diverses recettes secondaires — s'est élevé à 2 milliards 100 millions, la diminution sur l'exercice 1913-1914 n'étant que d'environ 23 millions. Si on ajoute que la somme de 2 milliards 100 millions ne constitue qu'un chiffre provisoire et que le chiffre définitif sera presque sûrement plus élevé, d'autre part qu'elle est déjà supérieure de 5 millions à celle qui avait été prévue au début de l'exercice, enfin que les recettes secondaires seront au moins égales à celles de même nature perçues l'an dernier, on se rend compte que malgré la guerre européenne engagée depuis un an, malgré la part qu'y a prise l'Italie depuis quatre mois, la situation économique du pays n'est nullement compromise, surtout si, encore une fois, on la compare à celle des autres grands États européens et qu'on envisage les difficultés inévitables auxquelles, du fait même de la guerre, se heurtent partout la production, le commerce intérieur et le commerce international.

*
* *

Malgré ces éléments assez rassurants, un très grand nombre de commerçants et d'industriels italiens se plaignent de la difficulté des affaires. L'Association générale des métallurgistes, présidée par M. Falk, s'est faite l'écho de ces plaintes et a présenté au mois de juin dernier un mémoire en ce sens à l'Association des sociétés par actions. M. Attilio Cabiati, l'économiste italien bien connu, a indiqué les grandes lignes de ce mémoire et exposé les réflexions très judicieuses qu'il lui avait suggérées dans un fort intéressant article paru dans le *Secolo*.

Les métallurgistes, dont au surplus les attaches avec l'Allemagne, par le moyen de la *Banca Commerciale*, sont connues, semblent fascinés par ce qui a été fait outre-Rhin pour aider au mouvement commercial. Ils se plaignent qu'en Italie les ventes soient actuellement très difficiles par suite du rétrécissement du marché intérieur et de la diminution du nombre et de l'importance des marchés étrangers. Ils font valoir que, d'autre part, à raison de la difficulté des achats et aussi de l'augmentation continuelle que subissent les prix, il leur est presque indispensable de constituer des stocks importants de matières premières, dépassant de beaucoup leurs possibilités actuelles de vente et même de travail. Ils se trouvent ainsi dans l'obligation d'immobiliser des capitaux qui, pour un temps peut-être long encore, resteront totalement improductifs.

C'est pour remédier au dommage qui, disent-ils, leur est causé par cette situation que les métallurgistes italiens ont demandé que le gouvernement institue des caisses de prêt sur le modèle des *Darlehenskassen* allemandes. On sait que ces caisses prêtent sur valeurs et créances et sur marchandises. D'août à décembre 1914, leurs opérations ont été très importantes, puisque le total s'en est chiffré par 4 794 389 032 M., dont plus de 2 milliards de M. prêtés par la seule caisse de Berlin. Les prêts sur valeurs et créances ont atteint 1 268 713 837 M. et les prêts sur marchandises 48 437 955 M., soit 37 p. 100 du total. Parmi les marchandises, le sucre a occupé la première place, avec 22 400 000 M. Dans l'esprit des métallurgistes italiens, il s'agirait de créer des caisses spéciales qui avanceraient, elles aussi, sur marchandises et qui par là démobiliseraient au moins une partie des capitaux rendus indisponibles par les achats de matières premières. Les métallurgistes insistent sur ce que les avances qui seraient faites par les caisses pourraient ne représenter, comme celles faites en Allemagne, qu'une partie seulement, et même une partie minime, de la valeur d'estimation ; en cas de réalisation du gage, les caisses auraient ainsi toute certitude de récupérer au moins le montant de leurs avances. En Allemagne, ces avances ne dépassent pas la moitié de la valeur, ce n'est que dans des cas exceptionnels, lorsque la valeur de la marchandise lui assure une revente particulièrement avantageuse, qu'elles peuvent atteindre les deux tiers de cette valeur.

Le système, proposé par M. Falk au nom des métallurgistes italiens, se heurte, ainsi que l'a fait justement remarquer

M. Attilio Cabiati, à d'assez nombreuses objections. La première est que les difficultés que rencontre le commerce italien sont, ainsi qu'il a déjà été indiqué, et comme les chiffres officiels eux-mêmes le prouvent, beaucoup moins importantes que ne le disent les métallurgistes. Nous ne contestons nullement qu'il n'y ait actuellement, en Italie comme ailleurs, un resserrement économique, mais il est aussi dangereux de nier la réalité que de l'exagérer. Il y a d'abord un très grand nombre de commerces et d'industries qui, bien avant l'entrée en guerre de l'Italie, ont travaillé pour l'armée; depuis, le nombre de ces industries s'est encore accru, et tout porte à croire que, tant que la guerre durera, tant qu'il faudra fabriquer des canons, des fusils, des obus, des munitions de toute sorte, tant qu'il faudra pourvoir à l'habillement, à l'équipement, à la nourriture de millions d'hommes mobilisés, le gouvernement aura recours aux services d'un nombre constamment plus élevé d'industriels ou de commerçants. D'autre part, plus on va, et plus les marchés intérieurs ont tendance à se rouvrir : si on achète encore peu, on achète cependant beaucoup plus que dans les premiers mois qui ont suivi la guerre européenne. Enfin, tous les marchés étrangers ne sont pas fermés, et, si l'Italie ne trouve plus d'acheteurs en Autriche et en Allemagne, elle en trouve par contre en France, en Angleterre, en Russie, ailleurs encore; il est même probable qu'elle pourra dans un bref délai compenser la perte que constitue pour elle la fermeture des marchés centraux par un développement de son commerce chez les puissances de l'Entente. Mais, sans parler des probabilités et pour s'en tenir à la situation d'aujourd'hui, un grand nombre d'industries, même d'industries de luxe, même celles ne travaillant pas directement pour la défense nationale, exportent à présent chaque mois pour des sommes au moins égales à celles de leurs exportations des années précédentes. Le tableau ci-dessous, établi par M. Cabiati, montrera que, pour le mois de janvier 1915, les exportations de spiritueux, d'huiles, de lins, de chanvres, de jutes, de cotons, de laines, de crins, de peaux, de soies, de métaux, de véhicules de toute nature ont été non seulement égales, mais supérieures à celles du même mois de l'année précédente :

Produits exportés.	Janvier 1914.	Janvier 1915.
	(Millions de lire.)	
Spiritueux et huiles.....	59 594 000	69 358 000
Lins, chanvres, jutes.....	37 697 000	44 518 000
Cotons.....	77 442 000	141 819 000
Laines, crins, peaux.....	18 338 000	32 553 000
Soies.....	175 789 000	172 278 000
Métaux.....	29 789 000	30 129 800
Véhicules.....	15 127 000	26 966 000

Depuis janvier dernier, les exportations de ces divers produits et de beaucoup d'autres se sont encore accrues et le marché italien est fort loin de se trouver dans cet état de stagnation dont parlent les métallurgistes.

Mais à supposer que le malaise existe aussi grave que ceux-ci le disent, le moyen proposé par eux pour y porter remède serait fort loin d'être sans danger.

On pourrait lui reprocher d'abord de venir trop tôt, car si un remède de nature aussi exceptionnelle devait être envisagé, nul doute qu'il ne faudrait l'appliquer que, lorsque la crise vraiment déclarée, menacerait d'atteindre son point culminant. Or, les véritables difficultés économiques, celles qu'aucun remède actuel ne pourrait empêcher, se présenteront après l'issue de la guerre, au moment où, dans tous les pays qui auront été engagés dans le conflit, on devra reconstituer les capitaux détruits. Actuellement, il n'y a aucune raison de pousser les industriels à produire plus qu'ils ne peuvent vendre, de les encourager dans la voie où, aux dires de M. Falk, ils seraient déjà entrés. L'accumulation de matières premières, quand on ne sait pas les possibilités du lendemain, et qu'on voit les impossibilités auxquelles, pour la vente, on se heurte dans le présent, est une opération très grosse de risques et tout à fait contraire aux règles normales de la gestion commerciale.

Mais il y a plus : si on créait en Italie des caisses de prêts analogues aux caisses allemandes, on retirerait aux institutions de crédit normales, c'est-à-dire aux banques, une partie de la garantie sur laquelle elles sont en droit de compter pour le crédit qu'elles peuvent ou doivent accorder. Ainsi, on irait précisément à l'encontre du but qu'il est normal et sage de se proposer. *Ce qu'il faut, c'est que les industriels donnent aux banques le plus possible de garanties, pour obtenir d'elles le plus large crédit possible.* C'est aux banques, et non à des caisses de nature exceptionnelle, qu'ils doivent s'adresser pour obtenir les concours financiers dont ils peuvent avoir besoin.

Le crédit est la fonction normale des banques, leur raison d'être, leur moyen de vivre : aucune banque n'a jamais refusé de faire crédit à une industrie présentant des garanties et économiquement saine.

La réalité, c'est que les caisses de crédit auxquelles on pense seraient faites surtout pour soutenir les industries artificielles, celles qui, ne présentant pas une surface suffisante, ne trouvent que difficilement des appuis auprès des banques ordinaires, auxquelles elles ne peuvent donner que des garanties illusoires. Pour les industries normalement constituées, les banques sont l'organe de crédit suffisant, normal et toujours ouvert. Or, ce sont ces dernières seulement qui méritent intérêt. Quant aux autres, les industries artificielles, trop nombreuses du reste en Italie, implantées sans raison autre que la spéculation et ne possédant aucune chance de durée prolongée, n'ayant aucune influence sérieuse dans le mouvement économique du pays, il n'y a nulle raison de les encourager, alors qu'il y en aurait même beaucoup pour les faire disparaître. Si la guerre amenait la chute d'un certain nombre d'entre elles, on ne pourrait, en toute franchise, que s'en féliciter.

Enfin, le moyen proposé par les métallurgistes italiens serait — chose plus grave encore — de nature à léser très profondément le crédit général de l'Italie. Si on imitait l'exemple de l'Allemagne, il faudrait, en effet, décider que les bons des caisses de prêts seraient acceptés par les banques d'émission comme garantie de leurs billets. C'est la pratique qu'on a adoptée outre-Rhin. Malgré l'avis de M. Riesser, chef de la *Finanzielle Kriegsbereitschaft* au ministère de la Guerre allemand, depuis le 7 août 1914, les bons des caisses de prêts, les *Darlekenskassenscheine* sont compris au bilan de la Banque impériale avec les billets de l'Empire, les *Reichskassenscheine*. Les deux sortes de billets sont confondus[1]. Or, il y a là un véritable danger, dont les conséquences sont, dès maintenant, nettement visibles. C'est à cette situation qu'est due, en effet, la perte d'environ 15 p. 100 que subit le mark sur le marché international. Si, à mesure qu'elle augmentait sa circulation de papier, l'Allemagne avait augmenté sa réserve d'or, cette dépréciation ne se serait pas produite : elle s'est produite parce

1. L'article 2 de la loi du 4 août 1914, sur les caisses de prêts, spécifie que leurs billets seront acceptés en payement par toutes les caisses de l'Empire, ainsi que par les caisses publiques de tous les Etats; mais que dans les relations privées, on n'est pas forcé de les accepter ». (N. de la R.)

qu'au lieu que chaque billet en circulation soit garanti par de l'or, beaucoup n'ont eu et n'ont pour toutes garanties que des marchandises. Du 31 juillet 1914 au 15 mai 1915, l'augmentation de la circulation de papier s'est chiffrée en Allemagne par 4124 millions de lire, alors que l'augmentation de la réserve en or ne s'est chiffrée que par 1 405 millions.

En Angleterre — notons-le en passant — la situation a été diamétralement inverse. Pendant le même temps, la circulation de papier n'a augmenté que de 132 millions de lire, alors que la réserve en or s'accroissait de 579 millions. Comme le fait justement remarquer M. Attilio Cabiati, « l'Angleterre est ainsi restée le seul des Etats belligérants — la situation de la France et celle de la Russie sont, au point de vue que nous envisageons ici, notablement moins favorables — où le change des billets en or est indéfiniment libre. C'est cela qui a valu aux industriels anglais, entre autres bénéfices, celui inestimable de conserver Londres comme centre du marché monétaire international. »

Si le gouvernement italien, donnant suite au vœu de l'Association métallurgique, suivait les errements de l'Allemagne, le change du papier deviendrait encore plus défavorable qu'il n'est à présent. Ce qui se produit outre-Rhin se produirait fatalement en Italie. Dès maintenant, le change est d'environ 8 p. 100, il a atteint ces mois derniers 10 p. 100. Il s'élèverait encore, sans aucun doute, si la somme de papier s'accroissait et si les garanties de ce papier devenaient moins bonnes. Or, une telle situation entraînerait de graves dommages. Pendant les quatre premiers mois de 1915, les importations en Italie ont atteint, en chiffres ronds, 1 010 millions de lire. Le taux du change à 8 p. 100 a représenté une perte nette de 80 millions au moins qu'ont dû supporter l'industrie et le commerce nationaux. Ni l'un ni l'autre ne peuvent souhaiter que l'état du change s'aggrave encore. Il faut, au contraire, faire tout le possible pour l'améliorer — et ce ne serait pas en diminuant les garanties que le papier doit comporter qu'on arriverait à ce résultat.

*
* *

Le crédit dont ils ont besoin, les industriels et les commerçants italiens doivent le trouver auprès des banques ordinaires. Ces banques, on ne saurait trop le répéter, ne refuseront

jamais de soutenir une industrie saine, ayant par l'objet même de son entreprise des raisons de vivre et de durer. Tout autre moyen en vue de se procurer du crédit ne pourrait, au moins actuellement, que troubler gravement l'économie générale du pays, et cela parce qu'il aboutirait fatalement à une dépréciation du papier dont le commerce et l'industrie seraient les premiers à souffrir.

Le gouvernement italien l'a, au surplus, fort bien compris. Par un décret du 20 décembre 1914, qui a été suivi de deux règlements en date des 28 janvier et 23 mai 1915, il a permis aux banques d'élargir et d'augmenter leurs opérations de crédit, il a mis les industriels et les commerçants en mesure de trouver auprès d'elles de nouveaux concours, sans que, cependant, ces concours pussent, en rien, léser le crédit général de l'Etat, sans et se traduire par l'introduction dans la circulation d'un nouveau papier-monnaie dépourvu de toute garantie sérieuse. Il a autorisé, pour jusqu'à la fin de 1917, la constitution d'un « consortium pour avances sur valeurs industrielles ». (*Consorzio per sorvenzioni su valori industriali.*) Ce consortium, dont le capital d'abord de 22 millions fut porté à 40, a été constitué par les trois banques d'émission (Banque d'Italie, Banque de Naples et Banque de Sicile), le *Monte dei paschi*, les *Opere pie di San Paolo*, et les Caisses d'épargne de Milan, Turin, Gênes, Bologne, Florence et Palerme. Le montant total des opérations ne peut pas dépasser dix fois la valeur du capital versé. Ces opérations consistent dans l'escompte des effets de commerce à quatre mois d'échéance, même munis d'une seule signature, *mais garantis par un dépôt d'actions ou d'obligations de sociétés industrielles de premier ordre (solide Societa industriali)*. Le montant des avances qui peuvent être consenties est fixé par le décret; le taux de l'intérêt est celui en vigueur près des banques d'émission; le consortium réescompte les effets aux banques d'émission à un taux inférieur de 1 1/2 p. 100 au taux normal.

Le consortium peut faire également des avances garanties par des matières premières provenant de l'étranger et importées pour les besoins industriels du pays.

L'articte 2 du décret et l'article 14 du règlement du 28 janvier ont stipulé que les conditions de ces avances devraient être fixées par le Comité central administratif du consortium, et approuvées par décret des ministres du Trésor, de l'Agriculture et de l'Industrie.

Le règlement du 23 mai a autorisé, en outre, le consortium à faire des avances sur des matières manufacturées ou semi-

manufacturées, mais diverses précautions ont été également prises pour empêcher les abus possibles; l'article 3 du règlement a indiqué, en effet, que les avances ne pourraient être faites que sur des marchandises « qui ne seraient pas sujettes à d'importantes oscillations de prix, ni à des dépréciations faciles ».

Le gouvernement italien n'est donc pas, on le voit, tombé dans l'erreur commise par l'Allemagne. Ce sont les banques ordinaires qui continuent de distribuer le crédit aux industriels et aux commerçants; il a seulement ouvert à ces banques, par le moyen du *Consorzio*, des voies nouvelles. Il les a autorisées à faire des opérations de crédit d'un genre spécial, auxquelles elles ne se livraient pas jusqu'ici, et qui pourront rendre, à ceux qui en seront les bénéficiaires, d'importants services. Ces opérations, très strictement délimitées, ne se traduisent pas, comme les opérations allemandes, par des *DarlekensKassenscheine*. Rien n'est changé dans le mode de distribution du crédit; celui-ci est seulement distribué dans des cas où, jusqu'à présent, il n'était pas possible d'y recourir.

Malgré cette extension heureuse du crédit, on ne peut cependant pas dire que certains secours ne puissent pas et ne doivent pas être apportés aux industries ou aux commerces particulièrement atteints par la guerre et que la seule action des banques ne suffirait pas à relever. L'État peut leur venir en aide, et par un moyen assez simple. La défense nationale réclame un assez grand nombre de produits et d'objets de toute nature pour que des commandes puissent être faites en grand nombre et chez une quantité considérable de fournisseurs. La réquisition de certains objets, bâtiments ou entreprises, peut aussi aider des commerçants ou des industriels à traverser les heures difficiles. Le gouvernement, en ces matières, doit faire preuve de clairvoyance et de tact, il doit savoir porter remède aux situations dignes d'intérêt, mais aussi éviter les abus et les gaspillages. Le souci supérieur qui, de toute façon, doit l'inspirer est celui de ne rien faire qui puisse diminuer le crédit de l'État, parce que la confiance qu'au point de vue financier, un État inspire à l'étranger est l'un des éléments les plus importants de sa situation internationale.

Ernest Lémonon.

LE BASSIN HOUILLER DE LA SARRE[1]

Avec carte et graphique

I. Aperçu historique, géographique et géologique. Nature du charbon. — II. L'exploitation actuelle. La production de houille. Le coke. La main-d'œuvre. — III. Les débouchés. Les ventes. Les résultats financiers. Critiques concernant la gestion actuelle par l'État. — IV. Conclusion.

I. — Aperçu historique, géographique et géologique

La Prusse possède des houillères fiscales en Westphalie et en Haute-Silésie, mais ces exploitations n'approchent pas, comme personnel et comme extraction, de celles de la Sarre, celles-ci produisant environ moitié plus que toutes les autres réunies[2].

Ces mines échurent à la Prusse en 1815, dans les conditions que nous allons résumer.

Ce n'est guère avant le quinzième siècle que l'on entend parler du charbon de la Sarre, mais dès le seizième siècle, il était employé pour la forge. Cependant, et sans doute à cause de la grande abondance du bois dans cette région, on n'attribua pendant longtemps qu'une valeur relative au nouveau combustible.

Ce n'est que vers le milieu du dix-huitième siècle qu'une exploitation rationnelle commença à remplacer les « grattages » superficiels dont on s'était contenté jusque-là.

C'est à ce moment que les seigneurs du pays prirent la haute main

1. *Bibliographie* : Comité central des houillères de France : Circulaires. — O. Henry-Gréard. *L'Exploitation des mines par l'État dans le royaume de Prusse*. — Gruner et Bousquet. *Atlas des houillères*, avec texte. — F. Frech. *Deutschlands Steinkohlenfelder*. — Von Nasse, Hasslacher et Jordan. *Der Steinkohlenbergbau des preussischen Staates in der Umgebung von Saarbrücken*. — F. Engerand. *La France et le bassin houiller de la Sarre*. (*Le Correspondant*.)

2. Nous ne parlons que des seules exploitations fiscales, c'est-à-dire des mines exploitées par l'Etat, les mines privées de la Ruhr ayant une importance beaucoup plus grande que l'ensemble des houillères appartenant à l'Etat prussien.

sur l'exploitation de la houille, à l'exclusion de tous droits particuliers.

Le prince Henri de Nassau-Sarrebrück (1740-1768) fut le véritable créateur du bassin de la Sarre. C'est à lui qu'on peut attribuer le premier plan de mise en valeur de ces richesses.

Dès 1750, une exploitation régulière, sinon très intensive, fut instituée, et c'est le même souverain qui encouragea la création d'une aciérie à Goffontaine, près de Sarrebrück.

En 1793, lorsque tout le pays fut réuni au territoire de la République française, la production s'élevait annuellement à 50 000 tonnes environ. Cette annexion fit passer à notre Domaine national toutes les mines exploitées par la maison de Nassau-Sarrebrück. Ces mines devenues ainsi propriétés de l'État français, furent exploitées par amodiation jusqu'en 1814, date à laquelle le traité de Paris, confirmé par l'acte du Congrès de Vienne du 3 juin 1815, coupa les exploitations en deux tronçons inégaux, la meilleure partie du bassin houiller alors en exploitation, restant toutefois à la France.

Le département de la Moselle conservait les cantons de Sarrelouis, de Betling, de Sarrebrück et de Saint-Jean, ces deux derniers détachés de l'ancien département de la Sarre.

Mais le second traité de Paris (20 novembre 1815) nous enleva ce qui nous avait été laissé précédemment, et nous perdîmes ainsi tous les terrains houillers alors exploités dans cette région.

La Prusse, exigea non seulement le gisement tout entier, mais également la remise du travail considérable qui avait été exécuté par les ingénieurs français de 1807 à 1811, en vue de la transformation de l'exploitation par l'État en concessions particulières.

La partie la plus précieuse de ce travail était constituée par un atlas de nivellement dressé par les ingénieurs Duhamel et Calmelet, document unique constituant la seule carte géologique du bassin. Il servit de base aux ingénieurs prussiens pour diriger et développer l'exploitation des mines de la Sarre.

Cependant les industriels lorrains, convaincus que le gisement houiller se prolongeait vers le sud-ouest, entreprirent des sondages, dès 1816, dans le département de la Moselle. Ces recherches furent couronnées de succès et, dès 1827, une première concession fut accordée.

Jusqu'en 1870, onze concessions furent ainsi obtenues, d'une contenance totale de 22 000 hectares. Leur production globale, à la veille de la guerre de 1870, s'élevait à 245 000 tonnes par an. En 1913, ces onze concessions (exploitées par trois sociétés) ont produit 3 800 000 tonnes[1].

---

1. Les trois sociétés exploitantes (*Sarre et Moselle*, *Petite-Rosselle*, la *Houve*) se trouvent en Lorraine annexée depuis le traité de Francfort (1871). (V. carte.)

En 1900, une nouvelle campagne de sondages fut entreprise en Lorraine annexée, avec le concours de capitaux français et allemands. 28000 hectares de concessions nouvelles furent ainsi obtenus, dont l'exploitation est à peine commencée.

Enfin, en 1903, les recherches entreprises dans le département de Meurthe-et-Moselle rencontrèrent le terrain houiller à une grande profondeur (800 mètres environ près de Pont-à-Mousson), ce qui démontra la continuité du gisement vers le sud-ouest, mais aussi, son enfoncement progressif, puisque, près de Sarrebrück, la houille affleure le sol.

C'est donc dans le bassin de la Sarre proprement dit que l'exploitation est, et restera sans doute, la plus intensive, et c'est de lui seulement que nous parlerons aujourd'hui.

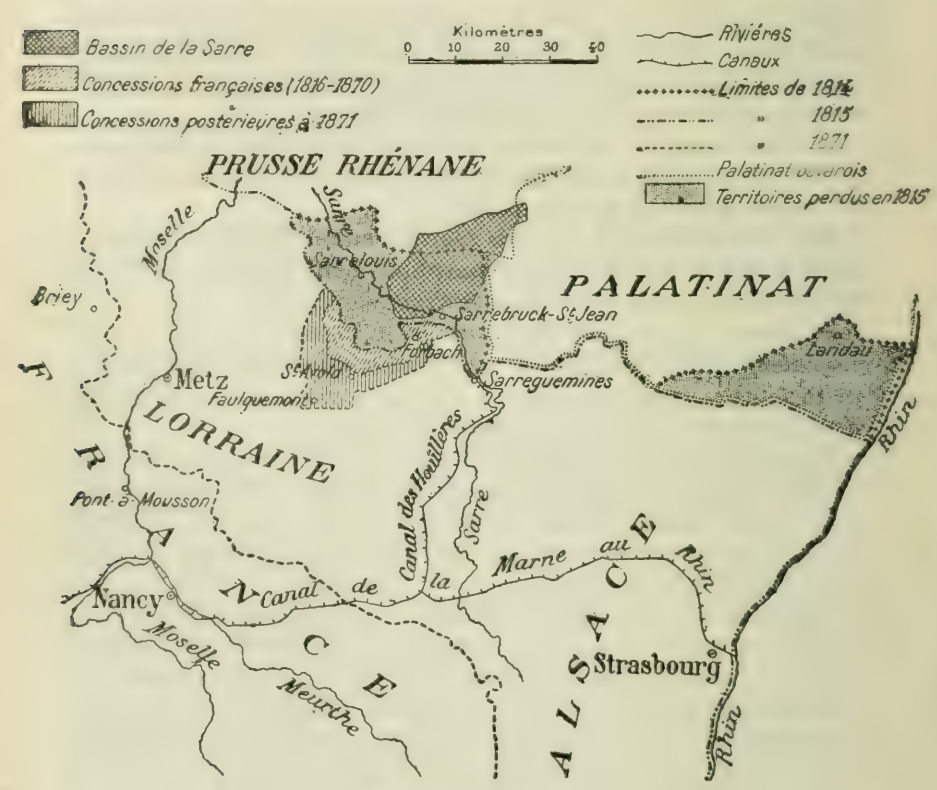

Le bassin houiller de la Sarre.

La plus grande partie du bassin est située en Prusse rhénane (district de Trèves), entre la rive droite de la Sarre et la frontière du Palatinat bavarois, qui est franchie en quelques points.

Les limites du gisement ne sont pas absolument déterminées, surtout vers le nord et le nord-est. La partie nettement reconnue s'étend sur une longueur d'environ 40 kilomètres. Sa largeur, très variable, varie de 5 à 25 kilomètres.

La surface exploitable appartenant au fisc prussien est de 110000 hectares environ[1].

Dans le Palatinat, nous trouvons deux mines fiscales et une mine concédée, produisant ensemble 850000 tonnes.

Le gisement n'est pas d'une continuité absolue, car on y rencontre des failles et de nombreux rejets. Il est néanmoins très riche, puisqu'on y a trouvé près de cent filons superposés représentant une puissance exploitable d'environ 90 mètres.

Quant aux évaluations de la richesse totale du bassin, elles sont très variables. M. von Dechen, fonctionnaire supérieur des mines de la Sarre, a mis en avant le chiffre de 45 milliards et demi de tonnes. Un autre Allemand, Frech, a fait les évaluations suivantes, limitées aux quatre groupes de filons les plus importants :

Jusqu'à la profondeur de 1000 mètres, et sur la base de 1 tonne de houille par mètre cube, moins 20 p. 100 de perte pour travaux, soutènements, etc., le bassin fiscal contiendrait 3660 millions de tonnes, dont :

	Millions de tonnes.
Charbon maigre	226
— à longue flamme (couche supérieure	1047
— — — inférieure	507
Charbon gras	1880

Avec les autres couches, le total atteindrait 3817 millions de tonnes.

Une extraction moyenne de 12 millions de tonnes par an assurerait au gisement une durée de 326 ans.

Mais la profondeur de 1000 mètres n'est plus un maximum aujourd'hui, et, de plus, si l'on comprend toutes les couches connues jusqu'à une épaisseur minimum de 70 centimètres, on trouve :

	Millions de tonnes. (En tout.)
Jusqu'à 1000 mètres	5631
Jusqu'à 1500 mètres	9413
Au-dessous	33000

Si l'on comptait même les veines de 30 centimètres de puissance conformément à la méthode anglaise, on trouverait :

1. Plus une concession privée de 1 millier d'hectares, qui produit environ 200000 tonnes.

Jusqu'à 1 000 mètres	9 795
Jusqu'à 1 500 mètres	15 574
Au-dessous	53 515

Soit, pour une extraction annuelle de 12 millions de tonnes, une durée respective de 816, 1 298 et 4 460 ans.

Enfin, d'après les travaux du Congrès de Toronto, tenu au cours de l'été 1913, et qui a établi les réserves mondiales en charbon, le bassin de la Sarre renfermerait 9 769 millions de tonnes de réserves connues jusqu'à 1 200 mètres et 6 779 millions de tonnes au delà de 1 200 mètres, sans parler des réserves probables et des réserves possibles, non chiffrées, mais qualifiées de « très importantes » par le Congrès.

*
* *

Quelle est la qualité du charbon de la Sarre?

Son analyse chimique donne, bien entendu, des résultats différents suivant les couches où le prélèvement a été opéré. Voici les résultats moyens pour 100 parties de houille sèche :

	P. 100.		P. 100.
Matière combustible (houille)	72	à	87
Eau	4,5	à	5,3
Oxygène et azote libres	8,5	à	15
Cendres	2,5	à	8,1

Puissance utilisable d'évaporation : 7,03 à 7,74 pour 1 demi-kilogramme de houille crue[1].

Ajoutons que les charbons de la Sarre donnent plus de cendres que les charbons similaires du bassin de la Ruhr.

Nous verrons tout à l'heure que cette circonstance a une grande importance pour la production du coke.

Les deux sortes de houille que produit principalement — on pourrait dire presque exclusivement — le bassin de la Sarre, sont les houilles flambantes et les houilles grasses.

Ces houilles sont propres à tous usages domestiques, mais leur qualité est médiocre pour l'emploi en métallurgie.

Nous aurons l'occasion de revenir, au cours de cette étude, sur les emplois divers des houilles de la Sarre.

---

1. C'est-à-dire qu'avec 1 demi-kilo de houille on évapore plus de 7 litres d'eau. La proportion paraît énorme et près du double de la normale. Elle est indiquée par M. Frech dans son ouvrage sur les « Gisements houillers de l'Allemagne » et nous la reproduisons sous réserves.

*
* *

Avant d'aborder les conditions de l'exploitation proprement dite, disons un mot de l'organisation administrative chargée de diriger cet important ensemble.

Le personnel dirigeant comprend :

Une direction générale à Sarrebrück, avec des techniciens, des ingénieurs, des juristes, et un bureau commercial, qui assure la vente des produits.

Les mines fiscales sont réparties en douze inspections d'importance inégale, qui groupent vingt et une mines différentes.

Le magasin central de Saint-Jean-Sarrebrück approvisionne les mines de tout le nécessaire.

Enfin, il y a une école des mines et trois écoles préparatoires.

II. — L'exploitation actuelle. La production de la houille depuis 1816. Le coke. La main-d'œuvre

Nous avons vu, dans la partie historique de cette étude, qu'en 1793, date à laquelle la région de la Sarre passa sous la domination française, la production du bassin atteignait environ 50000 tonnes par an. En 1816, lorsque l'exploitation passa aux mains du fisc prussien, la production s'élevait à 100000 tonnes. Elle n'a guère cessé de progresser depuis, comme on pourra s'en rendre compte par le tableau ci-dessous. Nous verrons plus tard qu'il n'en a pas été de même des bénéfices.

Années.	Extraction.	Années.	Extraction.
	(En 1 000 tonnes.)		(En 1 000 tonnes.)
1816.....	100	1901.....	9 376
1820.....	115	1902.....	9 493
1830.....	223	1903.....	10 067
184[illegible].....	408	1904.....	10 364
1850.....	636	1905.....	10 638
1860.....	2 020	1906.....	11 131
1870.....	2 785	1907.....	10 693
1875.....	4 482	1908.....	11 071
1880.....	5 297	1909.....	11 063
1885.....	6 049	1910.....	10 823
1890.....	6 213	1911.....	11 459
1895.....	6 886	1912.....	12 461
1900.....	9 397	1913.....	13 006

Les chiffres des premiers mois de 1914 montrent que la production est à peu près stationnaire, avec une tendance à diminuer :

	Tonnes.
Janvier	1 075 000
Février	980 000
Mars	1 057 000
Avril	965 000
Mai	1 021 000
Soit au total, pour cinq mois	5 098 000

contre 5 352 000 tonnes pendant les cinq premiers mois de l'année précédente.

Il est certain que cette réduction a dû fortement s'accentuer depuis le début de la guerre actuelle.

Toute la production des houillères de la Sarre n'est pas vendue à l'extérieur. C'est ainsi qu'en 1913, sur 13 millions de tonnes extraites, il n'en a été vendu que 11 652 000, et, pendant les cinq premiers mois de 1914, sur 5 millions de tonnes extraites, il en a été vendu 4 787 000. La différence est absorbée en tout ou partie par les fours à coke du district, qui sont annexés à l'exploitation fiscale.

On sait que la partie prussienne du bassin de la Sarre ne comprend qu'une seule exploitation privée. La production en est peu intéressante. La voici, à titre documentaire, pour les trois dernières années connues :

1910	148 000 tonnes.
1911	167 000 —
1912	201 000 —

En somme, la production du bassin de la Sarre semble avoir atteint un point mort. Ceci s'explique de deux manières : d'abord, les débouchés commerciaux ne s'étendent plus, au contraire, et nous verrons tout-à-l'heure à qui en incombe la faute. En outre, le grand débouché industriel de la métallurgie reste à peu près fermé aux charbons de la Sarre.

Nous touchons ici à l'importante question du coke, qui se résume ainsi :

La limite maxima de la teneur en cendres, généralement admise pour la fabrication du coke, est dépassée par la plupart des charbons du bassin de la Sarre (voir l'analyse ci-dessus). Les meilleurs à employer dans ce but sont certains charbons gras ne laissant à la combustion que 5,5 p. 100 de cendres[1].

1. A comparer les charbons gras et maigres de Westphalie qui donnent entre 2,5 p. 100 et 5 p. 100 de cendres.

Encore le coke ainsi obtenu ne peut-il être employé seul dans les hauts fourneaux. Il est nécessaire d'y adjoindre une proportion de coke de la Ruhr, qui est d'autant plus forte que le fonctionnement des hauts fourneaux est défectueux.

En 1912-1913, il a été débité, cependant, 3 053 664 tonnes de charbon en vue de la production du coke. Cette production a atteint 1 640 624 tonnes. Le rendement en coke des houilles de la Sarre serait donc de 53,7 p. 100 seulement, inférieur de 12 1/2 p. 100 à celui des houilles de la Ruhr.

En ce qui concerne les sous-produits, on peut se faire une idée du rendement des charbons de la Sarre par les chiffres suivants :

En 1912-1913, sur le total de la houille débitée en vue de la fabrication du coke, 425 731 tonnes sont allées aux fours à coke du charbonnage fiscal Heinitz, qui en a obtenu :

Coke	239 436	tonnes.
Sulfate d'ammoniaque	2 527	—
Goudron	12 140	—

*
* *

Pour la mise en œuvre d'une production de charbon et de coke aussi importante que celle du bassin de la Sarre, il a fallu concentrer peu à peu dans la région une main-d'œuvre nombreuse.

La progression du nombre d'ouvriers a été la suivante depuis 1852 :

1852	6 804	1905	45 737
1855	12 757	1906	47 891
1870	15 862	1907	48 895
1875	22 902	1908	49 998
1880	22 918	1909	51 788
1885	26 435	1910	52 397
1890	27 528	1911	51 736
1895	36 531	1912	48 918
1900	4[illegible] 303	1913	49 696
		(1er trimestre) 1914	49 825

En ce qui concerne les salaires, en voici la progression depuis 1908, d'après le *Moniteur de l'Empire* :

	Nombre d'ouvriers.	Salaire par poste.	Salaire annuel.
	—	—	—
		(Marks.)	
1908	49 998	4,04	1 182
1909	51 788	3,96	1 136
1910	52 397	3,97	1 122
1911	51 736	4,06	1 168
1912	48 918	4,22	1 286
1913	49 696	4,45	1 381
1914 (1er trimestre).	49 825	4,43	»

Salaires par catégories d'ouvriers (en marks)

[Il s'agit du salaire *net*, c'est-à-dire déduction faite des frais de matériel (outils, matériel d'éclairage, explosifs) et des cotisations aux caisses de secours et de retraites].

A. *Mineurs du fond*

	Nombre d'ouvriers.	Salaire par poste.	Salaire annuel.
	—	—	—
		(Marks.)	
1908	25 059	4,63	1 333
1909	24 942	4,51	1 273
1910	25 524	4,50	1 248
1911	25 582	4,60	1 298
1912	»	4,83	1 463
1913	»	5,18	1 594
1914 (1er trimestre).	»	5,14	»

B. *Autres ouvriers du fond*

1908	16 314	3,64	1 076
1909	17 740	3,65	1 056
1910	17 723	3,67	1 042
1911	17 357	3,72	1 082
1912	»	3,91	1 204
1913	»	4,10	1 288
1914 (1er trimestre).	»	4,11	»

C. *Ouvriers mâles du jour*

1908	6 723	3,59	1 104
1909	6 936	3,59	1 085
1910	7 085	3,60	1 081
1911	7 062	3,61	1 096
1912	»	3,65	1 103
1913	»	3,84	1 207
1914 (1er trimestre).	»	3,85	»

Pour les jeunes ouvriers âgés de moins de seize ans, qui représentent 4,4 p. 100 du personnel total, le salaire net a été :

En 1912, de..... 1 M. 42
En 1913, de..... 1 M. 41

En somme, de 1912 à 1913, les salaires ont augmenté dans presque toutes les classes.

Le nombre des ouvriers a également augmenté de 778.

Le salaire par poste a augmenté, d'une année à l'autre, de 6,45 p. 100 et le salaire annuel de 7,39 p. 100, pour l'ensemble du personnel.

Effet utile par ouvrier (en tonnes et par an), comparé avec le salaire moyen annuel (en marks)

	Tonnes.	Marks.
	—	—
1908	221	1 182
1909	214	1 136
1910	207	1 122
1911	221	1 168
1912	238	1 286 [1]

Les trois classes d'ouvriers considérées représentent en pourcentage du personnel total (cinq classes, en y comprenant les femmes et les enfants) :

	Classe A.	Classe B.	Classe C.
	—	—	—
1909	48,2	34,2	13,4
1910	48,7	33,8	13,5
1911	49,4	33,5	13,7
1912	49,3	27,9	19,8
1913	47,9	27,9	19,8
1914 (1er tr.)	48,0	27,7	19,8

Les salaires totaux en 1912 et 1913 ont été, pour les mines fiscales de la Sarre :

1912..... 62 885 733 marks.
1913..... 68 610 145 —

1. Écart provenant d'une nouvelle méthode de statistique adoptée en 1911 par le gouvernement allemand. Les deux derniers chiffres ne sont pas absolument comparables.

III. — Les débouchés. Les ventes. Les résultats financiers

La situation géographique du bassin de la Sarre, éloigné de tout gisement concurrent de quelque importance, est privilégiée. Il semblerait que les débouchés naturels de ses charbons restent sans concurrence possible dans toute l'Allemagne du Sud, jusqu'à la ligne du Mein, en Alsace-Lorraine, en Suisse et dans l'est de la France.

Mais il n'en est pas ainsi et le monopole de fait des houillères fiscales de la Sarre ne dépasse pas un certain rayon de vente. Encore, y a-t-il à craindre là, le développement des charbonnages privés de la Lorraine (voir partie historique et carte), dont l'importance tend à croître d'année en année.

L'infériorité du bassin de la Sarre en ce qui concerne les exportations provient, en dehors de la qualité spéciale de ses charbons, de ce que la majeure partie de la production doit être acheminée par chemin de fer, Sarrebrück ne se trouvant pas sur une grande voie d'eau. La Sarre est, il est vrai, reliée au canal de la Marne au Rhin, mais il n'est passé par cette voie, en 1913, que 660 000 tonnes sur une vente totale de 11 millions et demi de tonnes. Cette situation changerait si les projets, déjà assez anciens, de canalisation de la Moselle, aboutissaient un jour[1].

Il résulte de cette situation que le rayon de vente des charbons de la Sarre, qui doivent être presque entièrement transportés par chemin de fer, se trouve borné, dans plusieurs directions par la concurrence des houilles de la Ruhr. Le syndicat rhénan-westphalien possède une nombreuse flotte sur le Rhin et un vaste entrepôt a été établi à Mannheim. Par Rotterdam et le Rhin, les charbons anglais eux-mêmes sont arrivés jusque dans l'Allemagne du Sud, à Stuttgart, à Strasbourg et ailleurs.

Pour préciser les idées, voici les voies empruntées pour l'expédition des houilles, en 1913 :

Production.....	13 006 000 tonnes.
Vente.....	11 652 000 —

1. Dès 1856, la jonction du bassin de la Sarre, avec le canal de la Marne au Rhin, avait été envisagée, en vue d'amener par voie d'eau les houilles de Sarrebrück aux salines de la Meurthe. En 1813, 13 kilomètres étaient construits. Les travaux ne furent repris qu'en 1861 et terminés en 1866. Ils coûtèrent 15 millions 1/2 à la France, 3 millions 1/2 à la Prusse (voir carte).

Sur cette dernière quantité :

	Tonnes.
Les chemins de fer ont transporté	9 236 000
Les canaux	660 000
Les charrois locaux	402 000
Les chemins de fer funiculaires	1 354 000
Total égal	11 652 000

En outre, les fours à coke du district fiscal ont reçu 1 407 000 tonnes de houille, qui ne sont pas comprises dans les chiffres ci-dessus.

Répartition du débit des houillères fiscales de la Sarre entre les principales catégories de consommateurs de 1910 *à* 1913

Désignation des catégories de consommateurs.	Débit de houille.			
	1910.	1911.	1912.	1913.
	(En 1 000 tonnes.)			
Houillères et fours à coke	1 358,0	1 366,0	1 394,0	1 407,5
Mines métallurgiques et préparation des minerais	6,0	9,3	14,9	13,0
Mines de sel et salines	20,3	30,0	26,6	19,8
Production du fer et de l'acier	3 328,0	3 428,0	3 827,0	3 965,0
Métallurgie des métaux autres que le fer et l'acier	7,5	8,2	8,6	9,2
Usinage du fer et de l'acier	119,3	128,6	113,8	105,8
Construction mécanique	48,6	48,5	45,6	50,7
Industrie électrique	56,7	58,2	102,0	113,4
Carrières et industrie céramique	366,6	365,0	335,0	334,6
Verrerie	157,0	153,5	125,0	143,0
Industrie chimique	223,0	261,7	234,5	204,8
Usines à gaz	1 135,5	1 274,8	1 433,6	1 539,7
Industrie textile	279,0	285,8	257,7	269,4
Papeterie	103,3	89,3	108,7	124,0
Industrie du cuir, du caoutchouc et de la gutta-percha	31,6	44,0	49,4	51,9
Industrie du bois	0,6	0,4	0,3	0,2
Sucrerie et raffinerie	25,8	53,3	41,0	52,0
Brasserie et distillerie	45,0	42,0	36,3	30,0
Autres produits alimentaires	12,0	12,0	8,0	8,4
Adduction d'eau	14,0	14,0	12,7	12,7
Commerce et consommation domestique	2 276,0	2 581,0	3 177,0	3 219,0
Chemins de fer et tramways	1 199,0	1 207,0	1 240,0	1 381,0
Navigation intérieure	5,5	4,5	3,4	3,0

Répartition du débit en houille, coke et briquettes en 1912 (*année fiscale*[1]) *par pays de destination.*

Pays de destination.	Houille. 1911.	Houille. 1912.	Coke. 1912.	Briquettes 1912.
	(En 1 000 tonnes.)			
Prusse	2 094	2 269	1 448	1,6
Allemagne du Sud	2 914	2 808	9	3,6
Alsace-Lorraine	1 103	1 249	161	0,1
Total pour l'empire	6 111	6 326	1 618	5,3
	(ou 80 o/o)	(ou 77,6 o/o)	(ou 99,2 o/o)	»
France	637	794	21	»
Suisse	660	658	2	»
Luxembourg	44	49	0,1	»
Autriche	30	22	»	»
Italie	66	171	»	»
Belgique	94	134	»	»
Total pour l'étranger	1 531	1 828	23	»
	(ou 20 o/o)	(ou 22,4 o/o)	(ou 0,8 o/o)	»
Totaux	7 643	8 154	1 641	5,3

Si l'on exprime le coke et les briquettes en houille (à raison de 100 tonnes de houille pour 50 tonnes de coke et de 90 tonnes de houile pour 100 tonnes de briquettes), le débit total des mines fiscales de la Sarre s'est réparti en 1912 (année fiscale) comme suit, abstraction faite de la consommation des mines elles-mêmes :

Pays de destination.	Débit.	P. 100.
	(En 1 000 tonnes.)	
Prusse	5 166	45,2
Allemagne du Sud	2 829	24,7
Alsace-Lorraine	1 572	13,7
Total pour l'empire	9 567	83,6
France	837	7,3
Suisse	662	5,8
Luxembourg	50	0,4
Autriche	22	0,2
Italie	171	1,5
Belgique	134	1,2
Total pour l'étranger	1 876	16 4
Débit total	11 443	100,0

1. Les chiffres de 1913 n'ont pas été publiés.

A noter que les quantités expédiées en France, en 1912, sont en augmentation de près de 200000 tonnes par rapport à l'année précédente (837000 tonnes contre 639000 en 1911).

Plus de la moitié de ce tonnage est expédiée par voie d'eau; les expéditions par chemin de fer ont atteint, en 1912, 390000 tonnes contre 263000 tonnes en 1911.

*
* *

Ici se pose une question très intéressante : Les chemins de fer allemands sont-ils un bon client pour Sarrebrück?

On sait qu'en Prusse les chemins de fer sont exploités par l'État, ou plutôt par le consortium prussien-hessois (Preussisch-Hessische Eisenbahngemeinschaft) et l'on conçoit que cette exploitation consomme de la houille en grandes quantités. De 1900 à 1911, le consortium a vu progresser comme suit sa consommation de combustibles (en 1000 tonnes) :

	Houille.	Coke.	Briquettes.
	—	—	—
1900.....	5 555	83	720
1911.....	9 554	82	1 526

Mais tandis que, en 1911, le bassin de la Ruhr a fourni aux chemins de fer prussiens 5034000 tonnes de houille et 1106000 tonnes de briquettes, le bassin de la Sarre, cependant exploité par l'État lui-même, n'a livré aux chemins de fer que 561000 tonnes de houille et pas de briquettes.

Quant au coke, on peut voir qu'il ne joue plus qu'un rôle négligeable pour cette catégorie de consommateurs.

La Bavière, qui exploite également ses chemins de fer directement, a acheté, en 1910 (derniers chiffres connus), 1249000 tonnes de combustibles minéraux sur lesquelles le bassin de la Sarre, malgré sa proximité, n'a fourni que 700 tonnes, alors que le basssin de la Ruhr en livrait 689000 et la Silésie, 273000.

Quant aux chemins de fer d'Alsace-Lorraine exploités par l'Empire, et vis-à-vis desquels le bassin de Sarrebrück se trouve dans une situation géographique privilégiée, ils lui prennent (1910) 262000 tonnes, presque tout le surplus (315000 tonnes) provenant des mines de Lorraine.

Ajoutons pour terminer que les chemins de fer de l'État badois ont acheté, en 1910, 21000 tonnes de charbon de la Sarre sur une consommation globale de 500000 tonnes et que les chemins de fer de l'État

wurtembergeois en ont acheté (1909) 100000 tonnes sur un total de 385000.

En résumé, le bassin de la Sarre vend aux divers chemins de fer allemands une moyenne de moins de 1 million de tonnes de combustible annuellement, soit seulement, 7 p. 100 de sa production totale.

Cette faible proportion surprend au premier abord, mais elle s'explique par plusieurs causes.

D'abord, les mines de la Sarre sont à une extrême pointe de l'Allemagne, alors que les mines de Westphalie, étant beaucoup plus centrales et situées au cœur même de la région la plus favorisée au point de vue des chemins de fer, peuvent vendre à ceux-ci dans des conditions beaucoup plus avantageuses.

D'autre part, l'État a un avantage considérable à réserver la production de ses mines de la Sarre à ses clients privés, auxquels il vend assez cher, plus cher, nous le verrons, que n'importe quel autre charbonnage.

L'État prussien sait obtenir du syndicat rhénan-westphalien, pour la très grosse fourniture de ses chemins de fer, des prix exceptionnels et sensiblement plus bas que les cours normalement pratiqués pour les autres marchés du syndicat.

*
* *

La question des débouchés nous amène à examiner celle des prix de vente et des prix de revient. Nous verrons que l'un et l'autre sont supérieurs, dans les mines de la Sarre, aux moyennes des autres bassins allemands, notamment celui de la Ruhr.

Des statistiques très minutieuses ont permis de constater que le rendement utile de l'ouvrier peut être considéré comme inférieur, dans les mines fiscales prussiennes, à ce qu'il est dans les mines privées, et cela même, en tenant compte des conditions géologiques de chaque gisement. Pour la Sarre, les houillères fiscales ont cependant, pendant longtemps, accusé un effet utile par ouvrier supérieur à celui des houillères privées du même gisement (Lorraine). Mais cet écart a fortement décru au cours des dernières années et, en 1911, l'effet utile fiscal y fut même inférieur d'une tonne.

On constate, d'autre part, que le prix de revient moyen d'une tonne de houille sur le carreau de la mine est plus élevé pour l'ensemble des mines fiscales que pour les mines privées. En 1911, ce prix de revient s'est élevé à 10 M. 71 pour les premières contre, seulement, 9 M. 63 pour les secondes. Il est vrai que le prix de vente moyen, surtout pour les mines fiscales de la Sarre, reste supérieur à celui des

mines de la Ruhr, par exemple. En 1909, l'écart en faveur de la Sarre était encore de 1 M. 29 par tonne. Il tend, il est vrai à diminuer depuis.

Voici, pour le dernier exercice fiscal connu (1er avril 1912-30 mars 1913) le détail du prix de revient par tonne dans les mines fiscales.

Les dépenses d'exploitation, *par tonne utilisable extraite*, se décomposent comme suit (en marks) :

	Marks.
Dépenses légales et bénévoles pour prévoyance sociale	0,70
Impôts	0,19
Autres frais généraux	1,02
Salaires	5,90
Bois de mines	0,73
Autres dépenses pour matériel	0,88
Outillage	0,47
Total des dépenses d'exploitation	9,89

Il y a lieu d'ajouter à ce total le montant des dépenses extraordinaires déduction faite des recettes extraordinaires, et qui représentent 0 M. 70 par tonne.

Nous arrivons ainsi à un prix de revient global moyen de 10 M. 59 par tonne de houille.

Les prix de vente moyens, par tonne, du charbon et de ses sous-produits, ont été les suivants au cours de l'exercice fiscal 1912-1913 et des deux précédents :

	1910-1911.	1911-1912.	1912-1913.
		(Marks.)	
Houille[1]	12,12	11,61	11,72
Coke	16,88	16,79	17,84
Briquettes	18,14	»	»
Goudron	22,17	20,98	25,33
Sulfate d'ammoniaque	225,88	240,90	266,94

Le renchérissement progressif des charbons à coke et du coke de la Sarre représente pour l'industrie sidérurgique de la région une lourde charge, qui a été évaluée à plus de 5 millions de marks.

Les charbons à vapeur accusent aussi une hausse constante analogue, plus forte que celle des charbons de la Ruhr, dont les prix, à qualités égales, restent toujours inférieurs de 3 marks en moyenne par

1. Charbons flambants, en 1912-13, 12 M. 09 au lieu de 12 M. 04 l'année précédente. Charbons gras, 11 M. 47 au lieu de 11 M. 31.

tonne, ce qui est énorme et grève d'autant les diverses industries, telles que les verreries, les fabriques de ciment, les usines mécaniques et céramiques de la région.

En ce qui concerne spécialement la valeur du coke, il faut tenir compte pour l'estimer, de sa teneur en cendres, de l'eau qu'il renferme et de sa consistance.

Plus la teneur en cendres est forte, plus est faible le pouvoir calorifique. Or, nous avons vu qu'à ce point de vue, le coke de la Sarre est peu favorisé.

D'autre part, il est très friable, par suite de sa grande porosité, celle-ci provenant de sa teneur élevée en gaz.

Malgré cela, les cokes de la Sarre se vendent plus chers que ceux de la Ruhr, surtout si l'on tient compte de leur qualité différente. Cette majoration n'est justifiée par rien. Elle est chiffrée dans le tableau suivant :

	Prix du coke de la Sarre.	Somme représentant 12,5 p. 100 d'infériorité par rapport au coke de la Ruhr.	Prix comparable du coke de la Sarre.	Prix du coke du Syndicat rhénan-westphalien[1].	Excédent du prix des cokes de la Sarre.
	—	—	—	—	—
			(En marks, par tonne.)		
1902.....	15,80	1,98	17,78	14,30	2,88
19 3.....	15,80	1,98	17,78	14,30	2,88
19[illegible]4.....	16,30	2,04	18,34	14,30	4,04
1905.....	16,85	2,10	18,90	15,05	3,85
1906.....	17,05	2,13	19,18	16,02	3,16
1907.....	18,85	2,35	21,20	18 »	3,20
1908.....	18,70	2,34	21,04	17,80	3,24
1909.....	16,90	2,11	19,01	15,43	3,58
1910.....	16,90	2,11	19,01	14,30	4,71

*
* *

Nous arrivons maintenant à la question des bénéfices d'exploitation.

Ceux-ci, malgré un prix de vente plus élevé que dans la Ruhr et un salaire moyen individuel plus bas, sont peu satisfaisants, et suivent, depuis assez longtemps, une marche inverse à celle de l'extraction, qui, nous l'avons vu, n'a cessé de progresser jusqu'en 1913.

Pour établir une base de comparaison avec les exploitations privées, en général, il y a lieu d'augmenter, pour les mines fiscales, le chiffre du bénéfice net accusé par les comptes, de la quotité des dépenses rela-

1. Déduction faite de la prime à l'exportation.

tives aux installations nouvelles et qui sont prélevées sur le produit net.

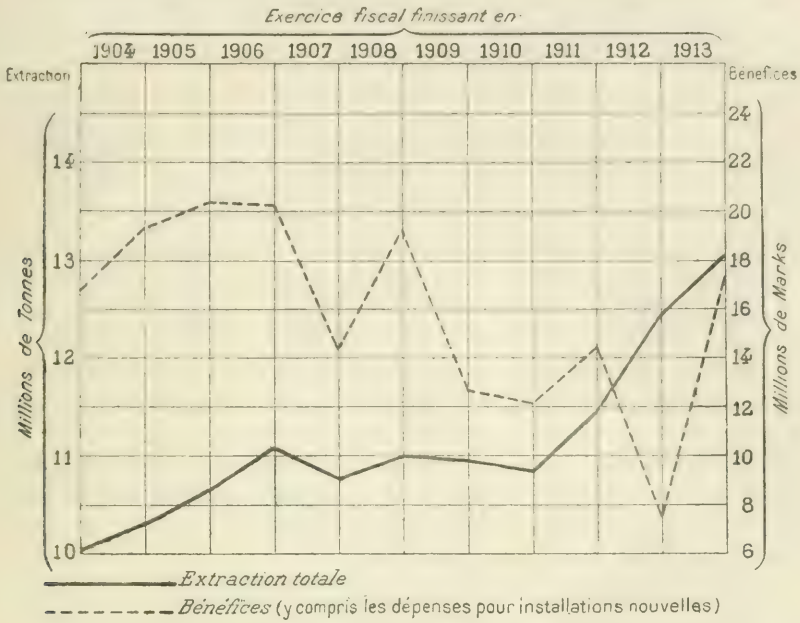

Progression de l'extraction et diminution des bénéfices depuis dix ans.

Cette réserve faite, voici un tableau qui montre un déclin très apparent, surtout si l'on considère le bénéfice par tonne extraite :

Exercice fiscal se terminant en : (1)	Bénéfice net accusé par les comptes. (2)	Dépenses pour installations, etc. (3)	Total des colonnes 2 et 3. (4)	Soit par tonne extraite. (5)
		(En 1 000 marks.)		(Marks.)
1900.....	25 436	1 420	26 856	2,86
1901...	24 988	1 565	26 533	2,86
1902.....	19 020	1 765	20 785	2,15
1903.....	14 682	2 183	16 865	1,66
1904.....	16 878	2 966	19 844	1,89
1905.....	16 980	3 366	20 346	1,89
1906.....	14 412	5 824	20 236	1,85
1907.....	8 472	6 312	14 784	1,37
1908.....	12 929	6 552	19 481	1,77
1909.....	6 497	6 451	12 948	1,18
1910.....	9 698	2 646	12 344	1,11
1911.....	10 146	4 294	14 440	1,24
1912.....	»	»	7 746	»
1913.....	10 155	7 158	17 313	»

On a essayé de comparer entre eux les bénéfices des houillères fiscales de la Sarre avec ceux des houillères privées de la Ruhr et jusqu'en 1911, le gouvernement prussien, lui-même, a publié chaque année des statistiques dans ce sens, dont voici la reproduction :

	Houillères fiscales de la Sarre.					Bassin de la Ruhr. (Dividende, par tonne déduction faite des appels de fonds.)
	Installations nouvelles.		Versé au Trésor prussien.		Ensemble.	
Années.	(1 000 M.)	(Par tonne.)	(1 000 M.)	(Par tonne.)	(Par tonne.)	
—	—	—	—	—	—	—
1895.	975	0,14	8 474	1,19	1,33	0,68
1900.	1 979	0,21	25 436	2,71	2,92	1,34
1905.	2 534	0,24	16 980	1,57	1,81	1,18
1908.	6 356	0,58	12 929	1,17	1,75	1,14
1910.	2 646	0,24	9 698	0,87	1,11	1,02
1911.	4 294	0,37	10 146	0,87	1,24	1,11

Il résulte de l'examen des chiffres ci-dessus que le rendement bénéficiaire des houillères fiscales, d'abord très supérieur à celui des mines de la Ruhr, serait resté péniblement stationnaire, alors que celui des mines privées progressait sensiblement.

Il est vraisemblable que cette marche en sens inverse a persisté depuis 1911. Cela expliquerait le silence systématique, sur ce point, de l'administration des mines fiscales.

D'ailleurs, la comparaison ci-dessus est loin d'être probante. Les calculs de bénéfices par tonne peuvent se baser tantôt sur le chiffre de tonnes extraites, tantôt sur le chiffre de tonnes vendues, ou encore sur le chiffre net de tonnes extraites pour la vente, déduction faite des besoins en houille des exploitations minières elles-mêmes.

Faute d'indications précises, nous présumons qu'à ces méthodes diverses sont dues les légères différences qui existent entre les chiffres (du bénéfice par tonne) des deux tableaux ci-dessus, se rapportant à la même exploitation.

Mais les difficultés augmentent quand il s'agit de comparer des exploitations fiscales et privées.

D'abord, au point de vue comptable, nous verrons plus loin que dans les bilans fiscaux, il n'y a ni réserves constituées, ni reports d'un exercice sur l'autre. De plus, toutes les dépenses, même celles de premier établissement, sont imputées sur le produit net de chaque exercice, ce qui peut occasionner des écarts considérables d'une année à l'autre dans les bénéfices, en disproportion complète avec leurs variations réelles.

Ensuite, au point de vue de l'exploitation proprement dite, il faut tenir compte et de la répartition du travail entre les différentes caté-

gories de main-d'œuvre, et de la nature même des gisements, qui ne se ressemblent guère entre eux.

M. O. Henry-Gréard, dans son excellent ouvrage, *l'Exploitation des mines par l'État dans le royaume de Prusse*, fait très justement remarquer à ce propos : « Considère-t-on la production par unité du personnel total? La proportion des ouvriers du jour est de 22,5 p. 100 en Westphalie et de 17,6 p. 100 à Sarrebrück. S'en tient-on aux ouvriers du fond? Même divergence : 34,2 p. 100 dans le bassin de la Sarre, 27,9 p. 100 dans celui de la Ruhr sont employés à des travaux d'entretien ou de préparation qui ne peuvent grossir le tonnage extrait; et la définition de ces travaux est loin d'être uniforme. Il est également délicat de mettre en parallèle des gisements très distincts comme ceux de la Sarre et de la Ruhr. Le premier présente des veines plus régulières et moins profondes, des terrains moins pesants et l'on n'y connaît point le danger des eaux. Le second bénéficie d'un charbon plus propre et moins dur à l'abatage, d'un faisceau plus dense, et le grisou y est moins abondant. Comment conclure que l'exploitation doit être ici ou là plus rémunératrice? »

*
* *

C'est dans les rapports communiqués à la Chambre des députés prussienne par le ministre du Commerce et de l'Industrie que nous trouvons les comptes des exploitations fiscales de la Sarre.

Il y a lieu de noter, au préalable, que depuis l'exercice fiscal 1912-1913, l'administration prussienne des mines a apporté dans l'établissement de ses comptes des modifications ayant surtout pour but de mieux différencier à l'avenir : 1° les frais administratifs d'avec les dépenses d'exploitation; 2° les mises de fonds pour installations nouvelles d'avec les dépenses courantes.

D'autre part, des modifications ont été introduites dans la manière d'établir les statistiques minières. Parmi ces innovations, il convient de citer les deux suivantes : 1° les chiffres d'extraction indiqués pour les houilles et lignites ne comprennent plus que le combustible réellement utilisable, défalcation faite de tous déchets de préparation; 2° la valeur donnée n'est plus estimative, mais elle est basée sur les prix réels de vente ou sur les cours du marché.

Enfin, les salaires indiqués ne comprennent pas les employés.

Ces observations faites, voici les résultats de l'exercice fiscal 1912-1913.

1. *Produit brut*

Tonnes vendues	11 735 022
Valeur en marks	136 174 197

2. *Personnel*

Sièges en exploitation	12
Nombre d'ouvriers	50 476

3. *Résultats financiers*

		(En 1 000 marks.)
Excédent des recettes ordinaires	138 749	
sur les dépenses ordinaires	119 128	19 621
	19 621	
Excédent des recettes totales sur les dépenses totales		11 452
Bénéfice net selon bilan		17 313
Dépenses pour installations nouvelles		8 233

Le bilan suivant, arrêté au 31 mars 1913, permet de se rendre compte de l'importance et de la valeur des exploitations fiscales de la Sarre.

Actif

		En 1 000 marks.
Propriété foncière		11 789
Puits et travaux miniers		1 104
Bâtiments et installations		59 787
Outillage		20 210
		92 890 [1]
Produits en stock		143
Matériel en magasin		3 888
Créances		3
Versements au Trésor prussien	11 424	
Dont à déduire :		
Pensions de vieillesse et allocations aux survivants, frais généraux d'administration, contribution aux intérêts et à l'amortissement de la dette de l'État prussien	1 269	10 155
Total de l'actif		107 079

1. Cet actif était de 85 millions au 1er avril 1912.

Passif

Compte capital au 1er avril 1912 :		
En toute propriété	81 923	
Dette (après amortissement de 45 249 marks)	7 496	89 419
Somme empruntée pour l'amélioration des logements ouvriers conformément aux lois sur les petits logements		347
Bénéfice net		17 313
Total du passif		107 079

Comptes de profits et pertes au 31 mars 1913

Doit :

Dépenses d'exploitation		119 920
— extraordinaires		7 433
— faites en vertu des lois d'emprunt		347
Amortissements		3 851
Réductions d'actif :		
Produits en stock	859	
Créances en cours	4	863
Pensions et allocations		700
Frais généraux d'administration		241
Contribution aux intérêts et à l'amortissement de la dette de l'État		328
Bénéfice net		17 313
		150 996

Avoir :

Recettes sur réalisations de produits		134 575
Autres recettes ordinaires		4 179
Recettes extraordinaires		22
Actif transféré gratuitement à d'autres administrations de l'État		2
Accroissement d'actif :		
Installations	11 676	
Matériel en magasin	497	12 173
Amortissement de la dette en 1912		45
		150 996

Pour l'exercice clos au 31 mars 1913, les houillères fiscales de la Sarre ont donc réalisé un bénéfice net de 17 313 000 marks sur lesquels

10 155 000 marks ont été versés en espèces au Trésor de l'État. La différence, soit 7 158 000 marks, a été employée au développement des installations, à l'augmentation du matériel en magasin, etc.

Pour l'exercice précédent, le bénéfice net total n'avait atteint que 7 746 000 marks.

Il résulte de l'examen des résultats obtenus par les houillères fiscales de la Sarre, que les bénéfices nets, loin de suivre la progression de l'extraction, ont suivi une marche généralement descendante. Ces résultats ont ému le Parlement prussien, qui fit faire une enquête minutieuse, en 1910, sur ce sujet, par une commission instituée à cet effet.

Un rapport circonstancié, qui fut discuté, en mai 1911, devant le Landtag, donne quelques précisions intéressantes.

D'abord, la diminution, par suite de la méthode d'établissement des comptes que nous avons exposée, serait plus apparente que réelle. Depuis 1900, il a été procédé à des travaux d'installations considérables, et on sait que le produit net annuel supporte ici tout le poids des immobilisations nouvelles.

Or, celles-ci ont atteint les chiffres suivants depuis 1900 (en 1 000 marks).

1900	1 420	1905	3 366
1901	1 565	1906	3 824
1902	1 765	1907	6 312
1903	2 183	1908	6 552
1904	2 966	1909	6 451
		1910. (environ)	3 450

Mais tout cela ne suffit pas à expliquer l'augmentation progressive du prix de revient. Celle-ci provient surtout de l'accroissement des impôts, des salaires, des assurances et de l'augmentation du prix des matériaux.

Ce dernier point, ainsi que la progression des salaires, est particulièrement important dans les houillères de la Sarre, alors que les autres augmentations leur sont communes avec les houillères privées.

Des économies pourraient donc être faites, et la commission du Landtag a exprimé cette opinion avec une certaine conviction.

D'autre part, l'activité de la main-d'œuvre s'est ralentie plus sensiblement dans la Sarre que partout ailleurs. La politique sociale de l'État et l'organisation du personnel surveillant ne paraissent pas étrangères à cet état de choses. Le fonctionarisme n'a que faire dans une exploitation industrielle et tous ses inconvénients se font vivement sentir dans les houillères fiscales.

Mais, malgré un ordre du jour très net voté en 1911 par le Landtag

prussien, condamnant en principe la politique pratiquée dans les mines de la Sarre à l'égard de la main-d'œuvre, aucune réforme ne paraît avoir été tentée dans le sens demandé.

On trouve également, dans le rapport annuel de la chambre de commerce de Sarrebrück pour 1909, une étude critique très serrée sur la politique suivie, au point de vue industriel et commercial, par les mines fiscales de la Sarre, notamment de 1902 à 1909.

Après avoir constaté l'insuffisance des progrès de l'extraction, qui, après avoir représenté, en 1883, 10,53 p. 100 de l'extraction allemande totale, ne représente plus, en 1909, que 7,45 p. 100, le rapport impute ce déclin, en première ligne, à l'exploitation fiscale par l'État, qui se trouve inapte à s'adapter à toutes les exigences du mouvement économique, et, en particulier, aux phases alternatives d'activité et de dépression du marché industriel.

Jamais, depuis vingt-cinq ans, les mines fiscales de la Sarre n'ont pu, aux époques de grande activité, fournir à l'industrie du sud-ouest de l'Allemagne tous les charbons dont elle avait besoin. Quoique leur extraction ait régulièrement progressé, elles n'ont jamais fait l'effort nécessaire pour augmenter leur extraction parallèlement à l'accroissement de la demande.

« Par contre, aux périodes de dépression, les salaires sont peu ou pas réduits; pas ou très peu de postes chômés, et, surtout, aucun renvoi d'ouvriers[1]... » C'est exactement le contraire de ce qui se produit en Westphalie.

Cet état de choses est d'autant plus étonnant que les mines de la Sarre exercent dans l'Allemagne du Sud-Ouest un véritable monopole. Ce monopole, il est vrai, se restreint progressivement, non seulement à cause de l'insuffisance de la production, mais aussi parce que l'administration maintient des prix de vente élevés — ce qui a pour premier résultat de restreindre le débit, et, comme second, de favoriser la concurrence. Enfin, cette politique constitue une lourde charge pour les industries de la région qui ne peuvent acheter leur charbon ailleurs. Elle est cause que l'industrie métallurgique s'est développée dans le Sud-Ouest beaucoup plus lentement que dans le reste de l'Allemagne.

Le rapport de la chambre de commerce de Sarrebrück se termine par les deux vœux suivants :

1° Il est urgent de prendre immédiatement des mesures gouvernementales suffisantes afin de hâter l'ouverture de puits de charbons

---

1. Extrait d'un article du Dr Herbig, assesseur aux mines de la Sarre, et cité dans le rapport de la Chambre de commerce. C'est un témoignage qui certes n'est pas suspect.

gras; et, également, d'augmenter fortement le personnel minier, afin que les hauts fourneaux de la Sarre puissent être assurés de recevoir, d'une façon constante, les quantités de charbons à coke qui leur sont nécessaires pour une exploitation régulière et rémunératrice;

2° Il est urgent que les prix des charbons à coke, des cokes et des charbons à vapeur provenant des mines fiscales de la Sarre soient proportionnés à la situation économique, et que, disparaissent, à l'avenir, les écarts en hausse qui ont existé entre les prix des mines fiscales et ceux du syndicat rhénan-westphalien.

IV. — Conclusion

Nous avons montré dans cette étude que le bassin houiller de la Sarre, riche par l'importance de son gisement, riche par sa situation géographique et par la proximité de l'énorme gîte ferrifère de Briey, et bien qu'ayant atteint, au cours des dernières années, un chiffre élevé d'extraction, n'a pas donné encore le rendement industriel et commercial qu'on serait en droit d'attendre de ces avantages naturels.

Même en Prusse, pays par excellence de la règle imposée et du caporalisme accepté, l'exploitation par l'État n'a pu aboutir qu'à l'indolence et à la stagnation.

Un aménagement judicieux de l'exploitation, des efforts continus et intelligents, permettraient d'augmenter considérablement l'extraction et les chiffres de vente.

Si les charbons de la Sarre, comme nous l'avons démontré, ne peuvent être d'un grand secours pour la métallurgie, il y a d'autres débouchés qui s'ouvriront à eux le jour où la région de Sarrebrück fera retour à la France.

Nous n'avons pas à examiner aujourd'hui ce que sera la future organisation administrative de nos mines de la Sarre. Mais la France est obligée aujourd'hui d'importer 20 millions de tonnes. Leur production viendra en déduction de ces importations.

L. Gouvy.

INFLUENCE
DE LA CONSERVATION FRIGORIFIQUE
DES DENRÉES PÉRISSABLES
SUR LE PRIX DE LA VIE AUX ÉTATS-UNIS

Avec graphiques

Depuis une vingtaine d'années, l'extension dans le monde entier de la conservation frigorifique des denrées alimentaires a marqué le début d'une évolution considérable du commerce de l'alimentation, et par suite des organisations qui, dans chaque pays, doivent assurer la nourriture des habitants.

Nous avons vu, dans un précédent article [1], quelques unes des répercussions de cette évolution sur la Grande-Bretagne, pays obligé d'importer de grandes quantités de denrées alimentaires pour nourrir ses habitants. Nous allons rechercher aujourd'hui les modifications de la vie économique d'une nation où la conservation frigorifique des denrées a eu surtout en vue de supprimer le gaspillage des matières alimentaires, et de permettre l'utilisation de tous les fruits et légumes récoltés : les États-Unis, nation qui, jusqu'à l'année dernière, subvenait largement à la nourriture de ses habitants.

*
* *

Il est tout d'abord intéressant de résumer les considérations académiques, par lesquelles un certain nombre de bons esprits souhaitaient, il y a déjà une quinzaine d'années, l'extension de la conservation

1. *Journal des Économistes*, 15 mars 1914.

frigorifique dans le commerce intérieur de l'alimentation ; nous rapprocherons ensuite ces considérations de la réalité représentée par les résultats et les conclusions d'une enquête officielle du département de l'Agriculture des États-Unis, menée dans le courant de l'année 1912.

L'application des relations connues entre l'offre, la demande, et le niveau des prix d'une denrée offre tout d'abord un argument très simple : Si l'on admet que les facilités de conservation augmentent

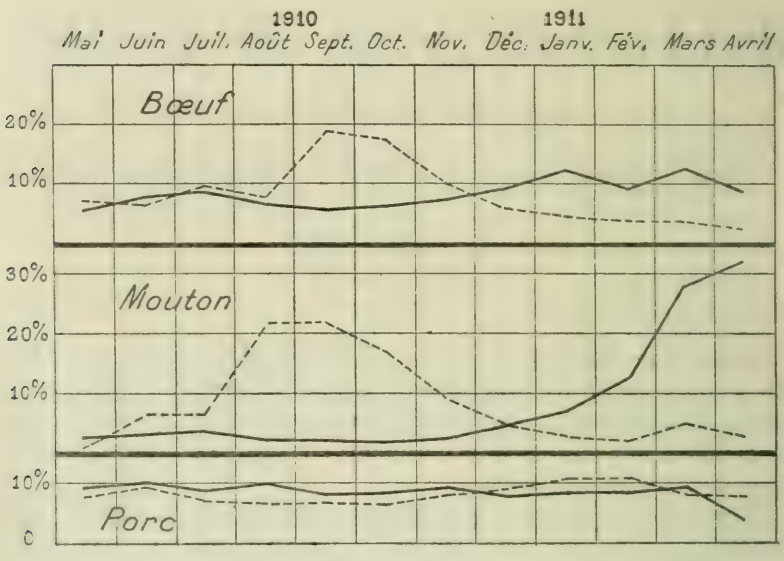

FIGURE 1.

Répartition p. 100 des entrées ----- et sorties ———
dans les entrepôts frigorifiques selon les différents mois de l'année.

la production des denrées saisonnières, la conclusion logique est que ces facilités tendent à réduire le coût de la vie.

La production de la plupart des aliments est, en effet, saisonnière ; soit qu'elle ne dure que quelques semaines ou quelques mois : fruits, légumes, soit qu'elle subisse de grandes variations dans le cours de l'année : œufs, beurre, lait, viande, poisson.

L'appât du gain étant le motif d'action de tout producteur, la production doit naturellement être limitée à la quantité vendable à des prix rémunérateurs ; et il est évident que plus cette quantité vendable croît, plus la production est encouragée. Or l'entreposage frigorifique accroît en fait cette quantité, par l'allongement de la période de temps durant laquelle le produit normal d'une époque donnée,

c'est-à-dire récolté au moment où les frais de production sont les plus réduits, peut être consommé.

L'enquête du ministère de l'Agriculture effectuée au cours des années 1910 et 1911 a eu particulièrement en vue de vérifier la valeur des récriminations populaires contre les entreprises de conservation frigorifique, accusées d'altérer la qualité des denrées périssables et de juguler les consommateurs.

Cette enquête a porté sur les aliments les plus essentiels : les viandes de boucherie et charcuterie, la volaille, le beurre et les œufs. Successivement pour chacune de ces denrées, on a recherché tous les renseignements possibles sur l'époque, la durée et le coût de la conservation frigorifique, ensuite on a relevé le plus exactement possible la proportion des denrées frigorifiées présentées sur les marchés américains, et enfin, on a rapproché des constatations ainsi faites les fluctuations du cours de ces denrées sur les mêmes marchés.

*
* *

Les renseignements relatifs aux époques durant lesquelles se pratique surtout la conservation, ont été condensés ci-dessous dans une série de diagrammes, qui fait ressortir nettement, croyons-nous, quelle est, à cet égard, la portée de la conservation frigorifique. Ces renseignements portent seulement sur des denrées entreposées pour une durée supérieure à huit jours. Ils ne se rapportent aucunement à celles qui restent seulement un à huit jours en chambre froide surtout dans un but hygiénique encore plus qu'économique.

Ces diagrammes représentent pour chaque nature de denrée, la proportion des entrées et des sorties pour chaque mois de l'année, en prenant comme unité l'ensemble des entrées ou des sorties dans l'année.

Sur la figure 1, le diagramme relatif à la viande de bœuf montre que, durant les mois de mai, juin, juillet, les entrées et sorties s'équilibrent, c'est-à-dire qu'à cette époque, la conservation frigorifique répond à des nécessités d'ordre sanitaire plutôt que d'ordre commercial.

Pendant les mois d'août, septembre, octobre, au contraire, les entrées de viande de bœuf sont beaucoup plus considérables que les sorties : à l'entrée de l'hiver, les difficultés rencontrées pour la nourriture du bétail incitent donc à son abatage et à la conservation frigorifique de la viande obtenue qui entrera dans l'alimentation du pays pendant les mois de janvier, février, mars et avril où il y a

disette de viande fraîche. Il y a lieu de noter combien la ligne des sorties, c'est-à-dire de la consommation, est relativement droite, comparée à la ligne des entrées, c'est-à-dire de la production.

La même observation s'applique au diagramme relatif à la viande de porc. En ce qui concerne le mouton, l'allure des deux courbes d'entrées et de sorties est sensiblement la même que pour le bœuf, mais avec des écarts plus accentués.

Sur la figure 2, les indications relatives au beurre montrent que celui-ci est fabriqué en grandes quantités durant les mois de mai, juin, juillet, qui sont ceux de la plus grande production laitière. Les grandes quantités de beurre ainsi conservées rentrent ensuite dans la circulation durant les mois d'hiver où le beurre frais est naturelle-

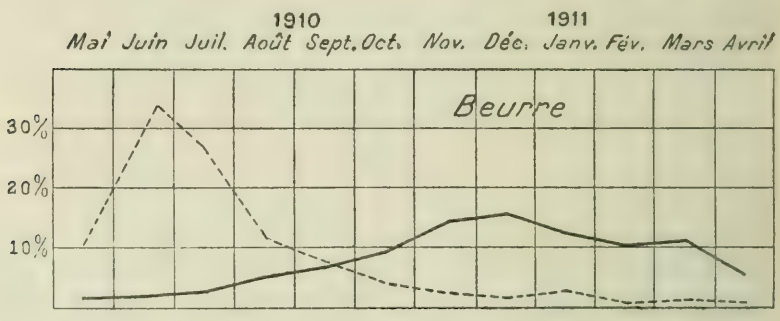

FIGURE 2.

Répartition p. 100 des entrées - - - - - et sorties ———
dans les entrepôts frigorifiques selon les différents mois de l'année.

ment rare. D'autre part, les entrées de beurre en frigorifique pendant l'hiver sont faibles, ce qui indique peu de spéculation à cet égard.

Sur la figure 3, les indications relatives à la volaille sont particulièrement intéressantes. On voit que celle-ci entre en frigorifique surtout en août, puis dans les trois derniers mois de l'année, et en ressort d'ailleurs très vite, puisque la courbe des sorties est sensiblement parallèle à celle des entrées. Il faut voir dans cette anomalie un effet de la consommation prodigieuse de volailles auxquelles donnent lieu, en milieu anglo-saxon particulièrement, les fêtes de la fin de l'année et du nouvel an.

La même figure montre que l'époque où les œufs sont ramassés en grande quantité pour la conservation, se limite aux mois d'avril et mai. Le mouvement d'entrées et de sorties en juillet et août, février et mars est presque insignifiant.

*
* *

Le mouvement général d'entrées et de sorties de ces différents produits dans les frigorifiques tend donc, selon les constatations précédentes, à montrer qu'une certaine régularisation de l'approvisionnement des marchés au cours de l'année doit en résulter.

Indéniablement, on y trouve un encouragement à des surproductions saisonnières dont le producteur comme le consommateur

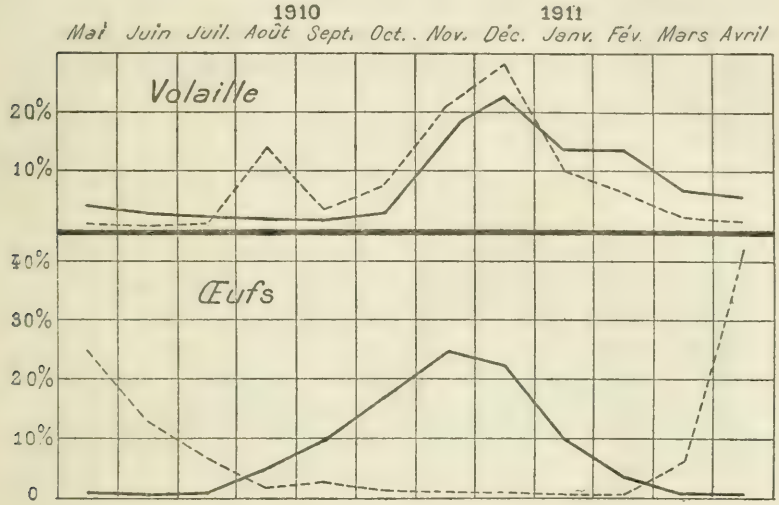

FIGURE 3.

Répartition p. 100 des entrées - - - - - et sorties ———
dans les entrepôts frigorifiques selon les différents mois de l'année.

doivent se féliciter, puisqu'on peut, d'une part, éviter l'avilissement des cours, d'autre part, échelonner la consommation sur une plus longue période.

Mais il est évident que la science a créé cependant ainsi un nouvel instrument pour la spéculation, dont il peut être fait abus.

En vue de vérifier si cet abus est réel, on a recherché quelles étaient les périodes durant lesquelles les denrées usuelles sont conservées.

La figure 4 montre que près de 40 p. 100 des quantités de bœuf entreposées séjourne en frigorifique moins d'un mois; c'est dire que le frigorifique joue ici le rôle d'une resserre où les viandes se conserveraient en bon état, et ce, principalement, pendant les mois d'été.

C'est un enseignement digne de remarque, alors, qu'il y a quelques semaines, lors de la discussion du projet de loi sur l'introduction en France des viandes congelées, M. Méline a pu signaler qu'en période de viande chère comme maintenant, il y avait encore un gaspillage de viande portant sur 15 p. 100 de la quantité arrivée aux Halles de Paris. Ce gaspillage est dû à l'absence d'entrepôt frigorifique approprié sur notre grand marché parisien, et il faut y ajouter celui qui se produit chez les bouchers détaillants pour le même motif. En fait, la

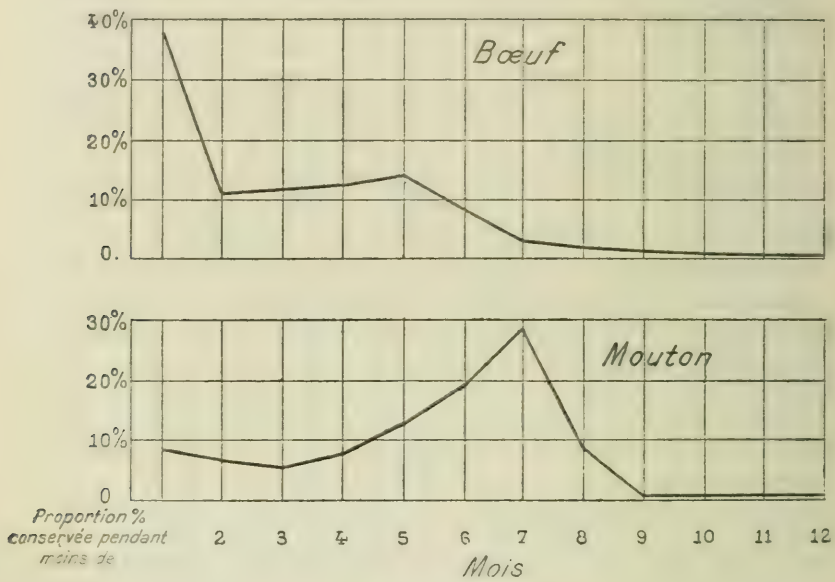

FIGURE 4.

Répartition p. 100 des entrées annuelles selon la durée de leur conservation frigorifique ———

moyenne du séjour en frigorifique des viandes de bœuf aux États-Unis ressort à deux mois et huit jours.

Pour le mouton, au contraire, la durée moyenne du séjour en frigorifique atteint quatre mois et quatorze jours. L'allure de la courbe relative au mouton, sur la figure 4, montre que la conservation de cette viande répond surtout aux besoins de parer au manque de moutons pendant plusieurs mois d'hiver.

La figure 5 fournit les mêmes renseignements relatifs à la viande de porc, qui reste en moyenne à peine vingt-sept jours en frigorique, et la volaille, qui y reste en moyenne deux mois et treize jours.

Ce sont surtout le beurre et les œufs qui font l'objet d'une longue

conservation. La figure 6 montre que, en moyenne, le beurre séjourne en frigorifique pendant quatre mois et treize jours tandis que les œufs y séjournent en moyenne cinq mois et vingt-huit jours. La courte période de production intensive de ces produits dans un pays à climat brutal comme est dans son ensemble celui des États-Unis, explique cette longue durée d'entreposage.

Ce sont surtout ces longues durées moyennes de conservation des œufs et du beurre qui ont fait accuser la conservation frigorifique dans certains États de favoriser l'accaparement et la spéculation. En fait, nous voyons qu'elles trouvent leur justification dans un phénomène économique. Pour porter un jugement sur ce sujet, il faut penser qu'un frein est apporté à la spéculation par le fait même des dépenses qu'entraîne la conservation frigorifique, dépenses qui augmentent proportionnellement à la durée de conservation.

*
* *

Examinons en effet les dépenses qu'entraine l'entreposage frigorifique des denrées. Ces dépenses sont de trois ordres différents : il y a tout d'abord le prix de la conservation frigorifique qui est généralement proportionnel à la durée de l'entreposage; puis, l'intérêt de l'argent ainsi immobilisé, et c'est là une dépense nullement théorique, car la plupart des producteurs empruntent en donnant comme garantie les marchandises conservées; enfin, il y a les frais d'assurances.

Les statistiques relatives à vingt-deux grandes villes des États de l'Est et du Centre, pour les années 1909, 1910, 1911, établissent ainsi le tableau des frais qu'entraîne la conservation frigorifique :

		Dépenses mensuelles.		
	Prix moyen.	Frais de conservation.	Intérêt de l'argent (6. p. 100 l'an.)	Frais d'assurances 1 p. 100 par mois.
	(En francs.)	(En centimes.)		
Bœuf (kg.).....	1,40	2,55	0,7	1,4
Mouton (kg.).....	1,02	1,40	0,51	1,0
Porc (kg.).....	1,20	2,61	0,6	1,2
Volaille (kg.).....	1,75	2,325	0,875	1,75
Beurre (kg.).....	2,61	2,425	1,305	2,61
Œufs (douzaine)..	2,16	3,66	1,08	2,16

L'ensemble de ces dépenses réunies atteint les valeurs moyennes portées dans le tableau ci-dessous :

	Dépense totale par kilogramme et par mois.	Dépense relative par mois en proportion de la valeur marchande.
	(En centimes.)	(P. 100.)
Bœuf (kg.)	4,65	3,5
Mouton (kg.)	3,91	3,8
Porc (kg.)	4,41	3,7
Volaille (kg.)	4,95	2,8
Beurre (kg.)	6,34	2,4
Œufs (douzaine)	6,90	3,0

En rapprochant ces chiffres de ceux indiqués plus haut pour la durée moyenne de conservation usuelle des différentes denrées, il en résulte que, pour cette durée moyenne de conservation, la dépense correspond respectivement à 7,9 p. 100 pour le bœuf; 17,1 p. 100 pour le mouton; 3,2 p. 100 pour le porc; 6,8 p. 100 pour la volaille; 10,8 p. 100 pour le beurre et 18,0 p. 100 pour les œufs, de la valeur du produit entreposé. Ainsi qu'on pouvait le penser, la dépense que les producteurs s'imposent pour la conservation frigorifique est donc d'autant plus grande que la denrée à une valeur plus variable au cours de l'année.

*
* *

La fraction de la production nationale qui est conservée frigorifiquement a naturellement une importance au point de vue de l'ensemble des prix : si elle est considérable, elle permet aux producteurs qui conservent ainsi leurs produits de dominer le marché et non pas seulement de le régulariser.

Si elle est très faible, elle ne joue pas suffisamment le rôle régulateur qui doit lui incomber, étant donné que d'une façon générale les fluctuations de prix d'un produit au cours d'une année sont aussi peu favorables au producteur qu'au consommateur.

Il résulte de l'enquête du ministère de l'Agriculture de Washington qu'au cours des années 1909, 1910, 1911, il a été conservé frigorifiquement pendant une période supérieure à huit jours :

Viande de bœuf	60 000 000	kilogrammes.
— de mouton	9 000 000	—
— de porc	80 000 000	—
Beurre	70 000 000	—
Œufs	300 000 000	douzaines.

Ces chiffres représentent respectivement 3,1 p. 100 des abatages annuels de viande fraîche pour le bœuf; 4,1 p. 100 pour le mouton et 11,5 p. 100 pour le porc. Pour le beurre et les œufs les mêmes proportions sont de 9,6 p. 100 et 15 p. 100.

Au total selon les prix de vente des principales villes de l'Est, la valeur marchande des viandes de bœuf, mouton et porc, du beurre et des œufs, sur lesquels porte la conservation frigorifique ressort à 700 millions de francs.

Mais le caractère d'utilité auquel répond la conservation frigori-

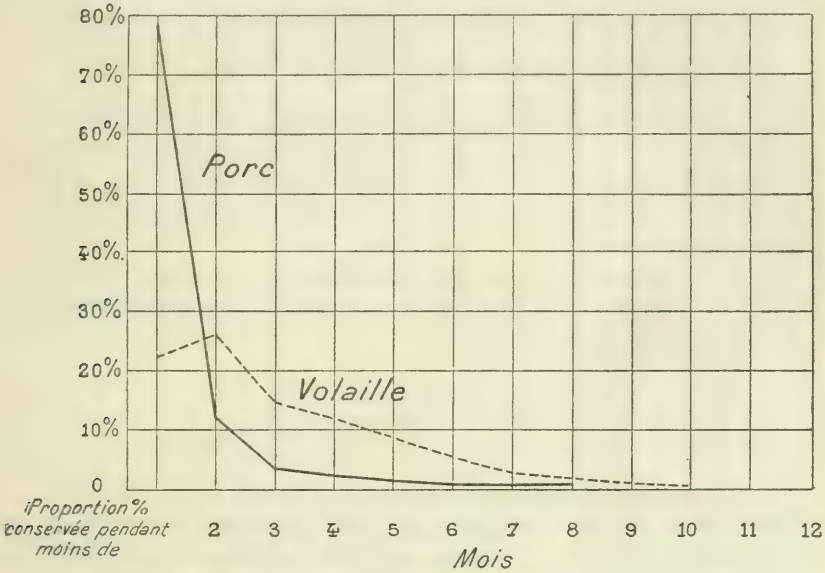

FIGURE 5.

Répartition p. 100 des entrées annuelles de porc ——— et de volaille - - - - - selon la durée de leur conservation frigorifique.

fique apparaît encore ici très différent selon les denrées lorsque, des moyennes annuelles, on passe aux moyennes mensuelles. C'est ainsi par exemple, que l'on constate pour le porc que chaque mois, quelle que soit la saison, 11 à 12 p. 100 des viandes abattues est conservé. Pour le beurre, 25,5 p. 100 de la production nationale du mois de juillet est entreposé, tandis que 1,3 p. 100 seulement de la production du mois d'avril doit être ainsi conservé.

Pour les œufs, 41,8 p. 100 de la production nationale du mois d'avril rentre en frigorifique, alors qu'en janvier aucune récolte d'œufs n'est faite pour les frigorifiques.

*
* *

Au point de vue de l'influence sur le niveau des prix, les résultats sont très nets : pour le beurre par exemple, au cours des années 1880 à 1892, dans lesquelles la conservation frigorifique n'était pas encore pratiquée, les prix moyens sur les marchés de New-York étaient de 3 fr. 80 le kilo de novembre à mars et de 2 fr. 45 le kilo de mai à août. Au cours des années 1902 à 1911, les prix moyens apparaissent au contraire les suivants : de novembre à mars : 3 fr. 20 le kilo pour le beurre frais et 2 fr. 95 pour le beurre conservé par le froid ; de mai à août, 2 fr. 60 le kilo.

Pour les œufs, des chiffres analogues apparaissent : les prix moyens en hiver et été qui étaient de 1880 à 1892 sur le même marché de New-York de 1 fr. 30 et 0 fr. 80 la douzaine, étaient de 1902 à 1911 de 1 fr. 40 et 0 fr. 95 pour les œufs frais et de 1 fr. 10 pour les œufs conservés par le froid.

En même temps, tandis que l'augmentation de la population était de 1900 à 1910 de 38,5 p. 100, l'augmentation de consommation des œufs était de 52,5 p. 100.

*
* *

On peut dire, en résumé, que le fait d'exercer tout le commerce des denrées périssables sous l'action d'un froid conservateur à plus ou moins longue échéance a permis aux États-Unis de réduire de 25 p. 100 le prix de revient de la viande de boucherie offerte à la consommation, et de permettre l'approvisionnement des régions industrielles de l'Est par les États agricoles de l'Ouest pour le plus grand bénéfice des uns et des autres.

C'est là un résultat particulièrement important dans un pays jeune dont la population urbaine s'est accrue très rapidement depuis vingt ans. Grâce à cette industrialisation du commerce de l'alimentation, le peuple américain n'a pas eu à supporter de 1890 à 1910 un accroissement du prix de la vie qui aurait dû être la conséquence normale de l'accroissement considérable de la population urbaine. Il n'y a guère que trois ou quatre ans, lorsque le troupeau américain a commencé à diminuer, que le malaise ainsi retardé s'est manifesté par le mouvement d'opinion en faveur d'un régime douanier plus libéral qui devait amener au pouvoir le parti démocrate.

On peut dire, en somme, que si la population des États-Unis a pu

supporter pendant vingt ans le poids de tarifs douaniers prohibitifs, c'est que le renchérissement du prix des denrées alimentaires y a été insignifiant pendant cette période, et ce, grâce au développement de la production agricole, et à la transformation du commerce de l'alimentation qu'a favorisé et provoqué la conservation frigorifique.

La suppression des gaspillages, des déchets de toutes sortes, soit en cours de transport, de manutention ou de séjour chez les commerçants, a compensé l'afflux de la population.

Il y a là un exemple dont nous n'avons par voulu tenir compte en

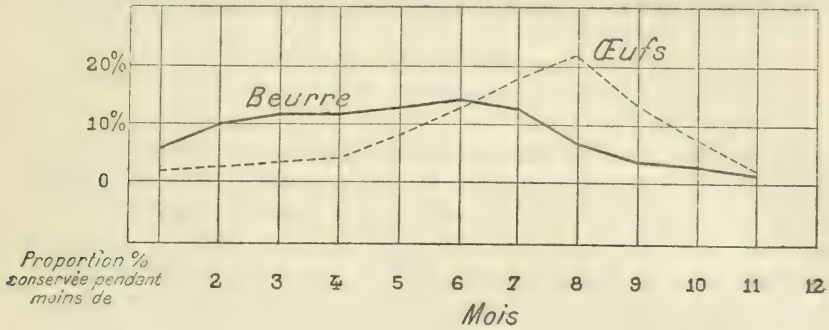

FIGURE 6.

Répartition p. 100 des entrées annuelles de beurre ———— et d'œufs - - - - - selon la durée de leur conservation frigorifique

France il y a quelques années, mais que nous aurons l'obligation impérieuse de suivre après la guerre. Les récents débats, provoqués devant les Chambres par le projet de loi sur l'importation des viandes congelées, ont mis en lumière le fait que le troupeau français de gros bétail a déja perdu près de 20 p. 100 de son effectif, alors que sous le régime douanier actuel, ce troupeau est à peu près le seul à approvisionner de viande de bœuf les marchés nationaux. On ne pourra compenser relativement une augmentation fatale du prix de la viande qui sera générale d'ailleurs en Europe qu'en écartant, enfin, résolument, toutes les résistances intéressées, toutes les barrières administratives qui se sont opposées jusqu'à ce jour à une transformation du commerce de l'alimentation dont tout le pays est appelé à profiter.

Emile GOUAULT.

L'INDUSTRIE LAINIÈRE EN ESPAGNE

Les industries de la filature et du tissage sont toujours intéressantes, pour leur importance et les conditions souvent artificielles dans lesquelles elles fonctionnent en bien des pays; c'est le cas tout particulièrement de l'Espagne, où les mesures protectionnistes ont été prises en très grande partie au profit de l'industrie textile en général. Cet intérêt s'augmente d'abord de ce fait que l'industrie manufacturière est assez pauvre en Espagne; de l'autre, de ce que sous l'influence des circonstances exceptionnelles actuelles, dans les exportations relativement considérables que fait la péninsule vers les pays alliés notamment, les produits de l'industrie textile et spécialement de l'industrie lainière tiennent une grosse place, représentent des chiffres exceptionnels eux-mêmes. Aussi bien, l'examen de cette industrie lainière, comme de l'industrie textile envisagée plus largement, permet de constater que les mesures protectionnistes n'ont pas assuré par elles-mêmes un développement puissant à la production nationale, et que, en outre, encore souvent, celle-ci se fait suivant des méthodes routinières très anciennes, non perfectionnées.

Des renseignements intéressants nous sont fournis en ce moment même par la presse espagnole[1]. Et un industriel spécialiste, président de l'Institut industriel de Tarrasa, centre textile, M. J. Rigol, a rassemblé des indications qu'il est facile d'utiliser, et qui semblent consciencieusement présentées.

Il est certain que l'industrie lainière est de fondation très ancienne

1. Voir les numéros du 5 juin de la *España economica y financiera* et de la *España comercial.*

en Espagne; elle y a connu une véritable splendeur surtout avant la conquête de l'Amérique, qui a tant détourné les Espagnols de l'activité réellement productrice, grâce à ce que les moyens de transport étaient malaisés, que l'Espagne pouvait élever un grand nombre de moutons sur des terrains qu'on ne savait pas consacrer à autre chose, alors enfin qu'on se contentait des draps et des lainages un peu grossiers que fournissait l'industrie espagnole. C'était l'époque où les tissus de laine de Cuenca, de Segovie, d'Ubeda, de Villacastin étaient considérés comme les meilleurs du monde; le moment où l'Espagne n'exportait point de laine en nature, mais en importait au contraire 250 000 *arrobe* sur son littoral de l'Est, et où un millier de bateaux espagnols emportaient ces draps vers les divers ports du monde.

Sans insister sur ce côté historique, quelque intéressant qu'il soit, rappelons que, actuellement, le centre le plus important de l'industrie lainière est Sabadell, qui se consacre spécialement à la fabrication des sortes supérieures de draperies, des articles pour la toilette des femmes. Au second rang vient Tarrasa, qui se livre à des fabrications analogues, mais s'est consacré plus particulièrement à l'industrie du peignage de la laine et à la filature de la laine peignée, chose toute spéciale, fabrication tout à fait de luxe. Il faut citer ensuite Barcelone, Alcoy, Bejar, Bocairente et Antequera. Il y aurait encore à citer Olot et la région de Maresma, fabriquant des articles spéciaux, Olesa produisant des draps ordinaires, Enguera fabriquant des couvertures, puis Palma de Mayorque, et Palencia, spécialisée dans les couvertures de luxe. A Valls on fait surtout des tissus à la main; à Zaragosse, la fabrication porte sur quelques spécialités, et à Gerone c'est la passementerie et les rubans. Nous mettons naturellement de côté, bien qu'elle appartienne à la grande catégorie des industries lainières, la fabrication des feutres tout particulièrement pour chapeaux; elle compte un assez grand nombre d'établissements par exemple dans la province de Barcelone; mais c'est une fabrication tout à fait spéciale.

Ce qui est par contre tout à fait intéressant à noter, en n'oubliant pas que notre auteur est M. Josef Rigol, président de l'Institut industriel d'une des plus importantes villes de l'industrie textile espagnole, c'est que, le plus souvent, celle-ci se trouve très dispersée; et il ajoute « dans un état assez rudimentaire » dans la plupart des régions du pays; ce qui ne l'empêche pas, en raison même des conditions élémentaires également et traditionnelles de la consommation, de pourvoir à la plupart des besoins de ces régions pour les tissus d'usage courant, et aussi pour

certains articles teints confectionnés à la main. C'est là une des manifestations les plus claires des inconvénients du protectionnisme en Espagne, notamment au point de vue de l'industrie lainière.

Ce qui accuse encore ce caractère domestique et non perfectionné industriellement de la fabrication des tissus de laine, c'est que la plupart des laines qui se travaillent dans le pays sont d'origine indigène; ce qui empêche notamment les fabricants de pouvoir faire des mélanges variés, de répondre à tous les besoins ou à tous les désirs d'une clientèle un peu diverse. Ces laines sont expédiées généralement à l'état brut par les propriétaires de troupeaux, les éleveurs; c'est dans les centres producteurs mêmes qu'elle subit des opérations de triage, de lavage, etc. En fait, et toujours sous l'influence de la situation douanière, les éleveurs espagnols ne se font guère concurrence au point de vue des améliorations de la race. Les laines espagnoles traitées le plus ordinairement ont une classification très spéciale dont nous pourrons donner une idée rapide, d'autant que cette classification nous permet de nous rendre mieux compte de la diversité des produits et des qualités des laines de telle ou telle région. Si nous nous basons sur les prix moyens bruts de 1913, prix calculés par *arrobe* correspondant à 11,5 kilogrammes, nous trouverons au premier rang, et naturellement parmi l'ensemble des laines fines, celles de la province d'Estremadura, région de Serena, dont le prix moyen était de 25 pesetas, la moyenne de rendement de ces laines étant calculée généralement à 44 p. 100. Dans cette même région d'Estremadura, mais dans la région de Barros, on récolte des laines de qualité toujours fine, mais dont le rendement est seulement de 32 p. 100; c'est pour cela que le prix moyen en 1913 en était seulement de 16,50 pesetas. Tout au contraire, parmi les laines fines et très chères, voici la laine dite transhumante de type varié, se vendant 24,50, et offrant un rendement de 40 p. 100; une autre qualité de laine fine est celle de la province de Salamanque, dont le prix moyen était de 23,75 pesetas, le rendement en atteignant 37 p. 100. Voici en second lieu les catégories de laines demi-fines de Talavera, d'Aragon, d'Andalousie et de Murcie, dont les prix sont compris entre 17 et 19,50 pesetas l'arrobe. Les rendements sont élevés, de 40 à 48 p. 100; mais cela ne compense pas suffisamment la grossièreté de la laine. Enfin, voici les laines tout à fait grossières, fournies soit par l'Aragon, soit par Burgos, et dont le prix moyen est de 18 pesetas pour l'année considérée, avec un rendement normal de 45 p. 100. Ces prix s'appliquent aux laines blanches, tandis que les laines noires subissent une dépréciation de 2 pesetas par arrobe. Les

régions de plus grande production sont, pour les catégories fines, Serena et Barros, et pour les demi-fines, l'Aragon.

Nous avons dit tout à l'heure qu'on ne travaillait guère en Espagne que les laines indigènes; il ne faudrait pas exagérer, en ce sens que, en faible qualité tout au moins, on élabore également des laines étrangères de qualité variée, et provenant des marchés belges, anglais, surtout français. Aussi bien, et surtout en dépit des mesures protectionnistes par lesquelles on se figure pouvoir supprimer les besoins de produits étrangers, parmi les laines indigènes qui s'exportent en quantité assez notable sur les marchés étrangers que nous venons de citer, il en est une bonne partie qui peuvent être transformées sur ces marchés, grâce notamment au bon outillage que l'on y possède; c'est notre auteur espagnol qui le dit lui-même. Ces laines entrent alors sous forme de produits beaucoup plus fins, l'Espagne consommant ainsi, après une transformation qu'elle ne peut pas ou ne sait pas opérer elle-même, des produits de son sol. C'est ce que les protectionnistes appelleraient plus que jamais un tribut.

Pour compléter les courtes indications que nous venons de fournir, il semble opportun de donner quelques chiffres statistiques sur le commerce d'exportation des laines ou produits en laine, et aussi sur l'importation des laines, des chiffons et aussi des tissus de toutes espèces. Nous nous contenterons de donner les valeurs de ces exportations ou de ces importations, bien que souvent les poids soient plus véridiques, par suite des variations de prix des articles considérés. Les statistiques que nous dressons sont en millions de pesetas, ce qui est très suffisant comme approximation. Nous nous sommes contenté de prendre trois années dans la période récente, pour ne pas encombrer le lecteur de chiffres.

Exportations

	Année 1909.	Année 1913.
Laines non lavées	20,85	17,92
Laines lavées	1,62	2,13
Fils de laine, etc	0,23	0,34
Tapis de laine pure ou mélangée	0,004	0,001
Couvertures, molletons	0,05	0,17
Tricots	0,04	0,14
Draps, draperie de laine pure	2,17	1,50
Tissus analogues mélangés	0,55	1,14
Tissus divers de laine pure	0,20	0,69
Tissus divers mélangés	0,08	0,22

Importations

	Année 1909.	Année 1913.
Laines non lavées	0,09	0,25
Laines lavées	2,04	3,12
Laines peignées	8,11	5,36
Chiffons de laine [1]	0,12	0,07
Fils de laine (ou poil) à un bout, non teints	0,16	0,21
Fils de laine à deux ou plusieurs bouts.	0,30	»
Tapis de laine	0,61	0,76
Feutres divers	0,19	0,16
Couvertures de toute nature	0,02	0,03
Tissus de laine pure (poil, bourre)	3,61	3,66
Tissus de laine avec trame ou chaine de coton	0,88	0,12
Tissus de laine pour tapisserie, rideaux.	0,02	0,04
— pour tapisserie, rideaux, mélangés	0,05	0,03
Astrakans, peluches, velours	0,62	1,33
Tissus de tricot, bas, chaussettes, etc.	0,34	0,48

Les quelques renseignements sommaires que nous avons donnés sur ce commerce d'importation et d'exportation nous paraissent utiles : ils montrent l'industrie espagnole assez languissante, n'accusant guère de progrès, ou même fort souvent montrant une dépression qui est certainement la conséquence du régime artificiel sous lequel on se trouve, du manque d'initiative. Il est bien vrai que le commerce d'importation n'est pas lui-même considérable; mais ce n'est pas une consolation; et encore peut-on remarquer que, pour certaines importations, il y a eu développement très accusé depuis 1909.

Il semble certain que, en l'état des choses, de la culture, de l'utilisation du sol en Espagne, il y aurait beaucoup à faire, non point pour les industries manufacturières et transformatrices, puisque les capitaux manquent certainement, mais au point de vue de la seule production de la laine, qui est demandée partout et est insuffisante.

Il est certainement regrettable de voir que les exportations de laines non lavées ou même lavées ne présentent point de progrès, accusent même, pour les laines lavées, une diminution très sensible. Alors que pourtant l'on ne peut pas prétendre que ce

1. Ici il s'agit de 1912 et 1913.

serait parce que l'industrie indigène aurait besoin de quantités largement croissantes de matières premières. Nous faisons bien entendu exception pour l'année 1914 et pour le commencement de l'année 1915, parce que, dès lors, on se trouve dans des conditions absolument exceptionnelles; la production indigène vend beaucoup à l'étranger, la fabrication étrangère est gênée ou arrêtée complètement dans bien des pays. L'importation même est assez révélatrice de la situation peu florissante de cette industrie lainière espagnole. Elle a diminué considérablement pour les chiffons. Et pourtant, dans les grands pays fabricants de tissus de laine, particulièrement mélangée, on emploie en très grande quantité cette laine dite régénérée souvent ou laine « renaissante », qui est obtenue par déchiquettement des chiffons de tissus usagés, les tissus ainsi fabriqués, souvent avec mélange de fils de coton au moment du tissage, étant employés même pour des articles de prix assez élevé, par suite de la montée constante de la valeur de la laine proprement dite, de la laine neuve. C'est cet usage industriel qui fait que la Grande-Bretagne achète constamment aux Etats-Unis des masses considérables de vieux tissus, de chiffons de laine ou de chiffons mélangés; et que même les Etats-Unis s'étaient inquiétés à un certain moment de cette importation sur le marché anglais de chiffons qu'ils auraient prétendu traiter eux-mêmes.

Il existe bien, dans les centres industriels lainiers d'Espagne, des usines de transformation utilisant ces chiffons; mais les chiffres en la matière sont assez modestes. C'est ainsi qu'à Sabadell on compte 16 de ces établissements, occupant 280 ouvriers, et consommant annuellement 1 million 1/2 de kilogrammes de matière première; comme souvent cette matière est diminuée de poids après utilisation, parce qu'on y supprime les fils de coton préexistants, à l'aide d'un procédé spécial chimique détruisant les fibres végétales; la production en poids des établissements dont il s'agit ne dépasse pas 1 245 000 kilogrammes, pour une valeur de 3 millions 750 000 pesetas. Ce sont des chiffres bien modestes si l'on songe qu'ils se rapportent à 16 établissements. A Tarrasa, il existe 5 établissements industriels analogues avec une centaine d'ouvriers, consommant annuellement un peu plus de 500 000 kilogrammes de matière, et produisant 425 000 kilogrammes pour une valeur de 1 267 000 pesetas.

Beaucoup d'autres éléments d'appréciation nous permettent de juger de la situation assez modeste de l'industrie lainière espagnole. Pour ce qui est, par exemple, des opérations d'assortissage, de classification des laines, opérations qui se font dans les éta-

blissements effectuant également le lavage, dans les centres les plus importants de Catalogne par exemple, les salaires sont seulement de 25 pesetas par semaine pour les hommes, et de 18 pour les femmes. Or, on sait que d'une façon à peu près absolue, les salaires bas ne correspondent qu'à un travail effectif assez faible, et que du reste, si des salaires bas sont distribués par le chef d'entreprise, c'est qu'il n'est pas susceptible lui-même de faire de bénéfices importants. Pour ce qui est de ce lavage des laines, des toisons, il se fait encore couramment, dans beaucoup de centres industriels d'Espagne, au moyen du système très ancien et très mauvais comme rendement dit des *barcas*; peu à peu pourtant on voit le matériel se moderniser, et quelques usines emploient les appareils appelés léviathans, qui assurent un travail continu, un rendement considérable, qui font passer méthodiquement les laines dans les bains de savons de potasse. Mais ajoutons que, pour l'instant, il y a seulement en Espagne 16 de ces appareils, occupant en tout 200 ouvriers! Dans les traitements de carbonisation, qui ont pour but de détruire au moyen de procédés chimiques les impuretés végétales que peuvent contenir les laines, on suit des méthodes relativement perfectionnées en Catalogne; mais pour ce qui est du travail de blanchiment, qui est si important pour obtenir des articles de choix, d'après l'auteur que nous avons cité, rien pour ainsi dire n'est fait à l'heure actuelle; l'industrie est tout à fait élémentaire.

Cela n'empêche que l'on a prévu des établissements de conditionnement de la laine, destinés, comme en matière de soie, à ramener le poids de la laine à un étalon sûr et uniforme, en dépit des quantités d'humidité anormale et accidentelle que la laine peut contenir. Ce qui accuse bien encore la lenteur des progrès industriels en Espagne, c'est que le premier établissement de conditionnement des laines a seulement été fondé à Tarrasa en septembre 1906, les dépenses en étant faites par des souscriptions absolument désintéressées. Depuis lors, en 1908, a été établi le conditionnement de Sabadell, sous les auspices des industriels de la ville. Les conditionnements sont complétés par des laboratoires d'analyse à la disposition de tous les industriels et pour toutes leurs matières. Le conditionnement de Tarrasa, en 1909, avait traité un peu moins de 3 millions de kilogrammes de matières diverses, dont quelques kilogrammes de fils de coton ou de déchets; le chiffre correspondant a été en 1913 de 3 millions 400 000 à peu près, les opérations portant notamment sur près de 2 millions de kilogrammes de laine lavée, 760 000 kilogrammes de laine peignée, 640 000 kilogrammes de fils de laine peignée,

un peu de coton et même un peu de soie. A Sabadell, le chiffre des conditionnements ne dépassait guère 1 700 000 kilogrammes en 1909; il a été, en 1913, de 2 630 000, ce qui accuse un progrès réellement sensible.

Pour ce qui est de la filature, c'est surtout la filature de laine cardée qui s'est développée, dans les limites que nous laissions entendre, afin de répondre aux différents besoins du tissage; mais toujours sous une forme plus ou moins modernisée, pour reprendre les expressions de M. Rigol. Cette filature de laine produit les fils de trame comme les fils de chaîne dans tous les numéros, fils simples ou tordus, fils écrus, blancs, mélangés, teints, et aussi des fils variés, subissant des traitements divers et plus ou moins compliqués, pour la fabrication des tissus nouveautés. Nous pouvons donner un tableau un peu résumé qui va fournir une idée approximative de l'importance de la filature de laine en Espagne, filature de laine cardée toujours; nous ajouterons tout à l'heure quelques renseignements sur la filature de laine peignée. Nous n'avons indiqué spécialement que les principaux centres dans la répartition des broches, broches de filature ou broches de retordage; ce qui fait que le total général ne concorde point avec les éléments particuliers qu'il comprend. Il y a en effet une foule de petits centres où le nombre des broches ne dépasse pas 2 000, se tient même souvent à 1 500, à 1 200, à 1 000. Cela répond bien à cet état de dispersion auquel nous faisions allusion; c'est une des raisons pour lesquelles l'industrie de la filature en Espagne est encore très traditionnelle, très conservatrice, très peu perfectionnée; dans ces petits établissements, on n'emploie que des systèmes primitifs qui s'expliquent et parce qu'on manque de capitaux et par le manque de concentration.

Dans le tableau, nous avons indiqué le nombre d'établissements quand il y en a plusieurs dans chaque centre. Là où aucune indication n'est donnée, c'est vraisemblablement que le nombre des broches correspond à un seul établissement. Nous avons, du reste, indiqué également la région, pour montrer comment cette industrie de la filature de laine cardée se trouve distribuée en Espagne. Cependant, comme nous n'avons point mentionné les établissements tout à fait secondaires, nous faisons remarquer que, pour l'ensemble des diverses régions, nous trouvons par exemple quelque 130 000 broches dans la province de Catalogne, la région industrielle la plus développée d'Espagne; c'est ensuite 41 000 broches environ dans la province de Valence, puis quelque 16 000 dans la région de Salamanque, 6 000 environ en Andalousie, quelque

13 000 en Aragon, environ 12 000 dans la Castille. Comme région tout à fait secondaire, il faudrait parler des Baléares, avec 2 000 broches, de la province de Murcie avec 1 500, de la Navarre avec 1 000, de la région de Vascongadas, c'est-à-dire Tolosa notamment, avec moins de 4 000. Cela donne le total de 226 000 environ que nous retrouvons dans notre tableau; mais M. Rigol estime qu'il faut y ajouter 10 000 à 11 000 broches distribuées un peu partout, et qu'il est difficile de répartir.

Région.	Localités.	Nombre d'établissements.	Broches de filature ou de retordage.
Catalogne...	Sabadell.....	66	65 840
—	Tarrasa.....	29	37 750
—	Barcelone	4	8 400
—	Olot.....	1	10 000
—	Valls.....	1	3 500
Valence.....	Alcoy.....	1	25 000
—	Bocairante..... .	6	7 000
—	Enguera.....	1	4 000
Salamanque.	Bejar	1	12 000
Andalousie..	Antequera.....	1	3 500
Aragon	Saragosse	1	3 600
—	Alcañiz, Aliaga, Ternel, etc.....	1	4 200
	Total général.....	113	226 490

Autant que l'on peut avoir complètement foi dans ces relevés statistiques, on devrait admettre qu'il y a environ 113 établissements se répartissant ces 226 000 broches dont le détail est donné dans le tableau, ce qui ne ferait du reste comme moyenne qu'un chiffre extrêmement faible, accusant encore la situation très élémentaire de l'industrie lainière en Espagne. On estime d'autre part que ces filatures diverses doivent occuper 5 000 ouvriers.

Si nous tenons compte, d'autre part, des filatures de laine peignée, il semble qu'elles se soient développées assez notablement durant ces dernières années seulement. Aussi bien, cette filature des laines peignées est très isolée des autres branches de l'industrie lainière; elle comprend des établissements indépendants qui effectuent leur travail soit pour la vente des filés élaborés, soit, dans certains cas, uniquement pour la fabrication propre des tissus. Si nous nous reportons aux documents que nous avons déjà mis à contribution, nous verrons que le nombre des broches installées actuellement pour la filature de cette laine peignée est d'environ

119 000, dont 46 800 à Sabadell, 43 000 à Tarrasa, 18 000 à Barcelone, le reste se trouvant dans la région de Puigcerda, de Gerona, de Badalona, de Renteria, etc. Ces filatures spéciales occupent un personnel d'environ 2 000 ouvriers et consomment annuellement 720 000 kilogrammes de laine peignée étrangère, et 3 300 000 kilogrammes de laine analogue indigène, ce qui représente au total une valeur de quelque 26 millions de pesetas. La production est de 3 650 000 kilogrammes de fils de numéros variés, représentant ensemble une valeur de 38 millions de pesetas à peu près. On doit du reste ajouter, aux 119 000 dont nous avons parlé, 30 000 broches de retordage, occupant 300 ouvriers, et produisant annuellement 2 430 000 kilogrammes à peu près.

Bien entendu, pour alimenter cette filature de laine peignée, il y a une industrie spéciale du peignage de la laine, qui est principalement établie à Tarrasa; on y a installé dans ce but 136 machines peigneuses, occupant 400 ouvriers; à Sabadell il existe 30 de ces machines, et 14 réparties entre Béjar et Renteria; le total des ouvriers employés dans toute la Péninsule pour cette industrie est de 1 530, chiffre ridiculement minime, qui justifie encore toutes les observations que nous avons faites. Ce peignage, travaillant de jour et de nuit, consomme annuellement 3 millions 960 000 kilogrammes de laine, représentant une valeur de 19 800 000 pesetas environ; la laine peignée obtenue, sous déduction des déchets, qui trouvent du reste leur utilisation par ailleurs, représente un poids de 3 300 000 kilogrammes et une valeur approximative de 20 800 000 pesetas. On peut voir, d'après ces statistiques, que l'importation de la laine peignée représente chaque année un chiffre élevé de beaucoup plus de 8 millions de kilogrammes, et d'une valeur d'au moins 39 millions de pesetas pour les cinq dernières années, ce qui correspond à une moyenne de quelque 1 630 000 kilogrammes et de 7 860 000 pesetas par an. Les conclusions sont faciles à tirer.

Il nous reste à examiner l'industrie du tissage proprement dit; et là il ne s'agit plus de conclusions personnelles, mais d'indications et de morale fournies par M. Rigol lui-même. Il déplore en effet la faible spécialisation de l'industrie du tissage de la laine en Espagne, le nombre excessif des producteurs, des établissements, ayant chacun une importance individuelle très faible; établissements qui sont obligés de se lancer dans la fabrication d'un nombre tout à fait excessif de variétés, tout comme la variété des numéros s'impose aux filateurs. Ils font cela pour satisfaire aux exigences du marché national, qu'ils tiennent à alimenter seuls, à l'abri de la muraille douanière. Comme consé-

quence, ces établissements ne pratiquant pas la spécialisation, au contraire de ce qui se produit dans les pays avancés en civilisation industrielle, fabriquent coûteusement. C'est du reste une des raisons pour lesquelles ils ne peuvent lutter contre l'importation étrangère sans les tarifs douaniers très élevés; et ils ne peuvent guère exporter en dehors des conditions exceptionnelles qui se présentent cette année. Les conséquences normales et habituelles de cette situation se font sentir en ce que, dans la généralité des régions espagnoles de tissage, on fabrique encore à la main les articles propres à la consommation nationale traditionnelle, qu'il s'agisse notamment des draps grossiers, des couvertures, des mantes, des molletons, etc. Il y aurait tout un chapitre curieux dans l'industrie traditionnelle et historique, à montrer les tissus divers auxquels telles ou telles populations de l'Espagne sont demeurées fidèles, qui leur reviennent du reste cher, en raison même de ces conditions de fabrication. Toutefois, dans les principaux centres que nous avons cités, on a heureusement commencé d'introduire graduellement la machinerie moderne, et l'on fabrique les tissus nouveautés les plus variés.

Malheureusement, même les gens les mieux informés, appartenant au monde de cette industrie du tissage, ne peuvent pas dresser de statistiques très complètes; ils doivent se limiter aux centres principaux, là où précisément on emploie surtout des métiers mécaniques; les métiers à la main sont répartis un peu partout, entre des fabricants surtout petits, qui ne se soucient guère, pour telle ou telle raison, de donner des détails sur leur fabrication, leur matériel, etc. On estime que, dans les principaux centres auxquels nous faisions allusion en commençant, il existe quelque 200 fabricants de tissus, possédant dans leur ensemble 5 900 métiers mécaniques de largeurs diverses. Pour Sabadell, en particulier, on compte 80 fabricants et 2 000 métiers mécaniques occupant 1 800 ouvriers. La proportion des ouvriers par rapports aux métiers nous montre déjà que la conduite se fait suivant des habitudes très traditionnelles, chaque ouvrier ne conduisant guère plus d'un métier. A Tarrasa, il existe 28 fabricants, 28 établissements si l'on veut, avec 1 300 métiers mécaniques et 1 200 ouvriers, ce qui justifie encore amplement l'observation que nous avons faite; enfin, à Barcelone même, centre que l'on considère comme très progressiste, il existe 800 métiers confiés à 600 ouvriers, ce qui ne modifie pas encore sensiblement la proportion. A Alcoy on a installé 1 millier de métiers; à Bejar on compte 150 métiers mécaniques et 100 métiers à main.

Bien entendu, il existe également des établissements de tein-

turerie et d'apprêts pour les fils et pour les tissus, établissements généralement séparés des filatures ou des tissages.

Si nous voulions résumer l'importance de l'industrie de la laine en Espagne, au moins pour les centres principaux, en laissant de côté ce qu'on peut appeler l'industrie tout à fait domestique, on pourrait dresser le dernier petit tableau que voici :

	Ouvriers.	Millions de pesetas.
Sabadell	9 000	41
Tarrasa	5 000	29,5
Barcelone	1 800	12
Alcoy	2 500	10
Bejar	1 000	4,5

Ces renseignements nous ont semblé intéressants, non pas seulement à cause du rôle que l'industrie lainière espagnole joue actuellement dans la consommation du monde de façon exceptionnelle; non pas seulement non plus parce que cette industrie est bien modeste, alors qu'elle est si anciennement établie dans la péninsule, et sans doute à cause des conditions artificielles qu'elle y trouve toujours; mais encore parce que les documents que l'on publie d'ordinaire, et même dans un excellent ouvrage comme le *Statesman's year Book*, sont tout à fait différents de ceux qu'il nous a été permis d'utiliser ici.

Pierre de Mériel.

LA MARINE MARCHANDE ESPAGNOLE

Il faut des circonstances exceptionnelles pour que les profanes veuillent bien reconnaître la vérité des affirmations des économistes libéraux; c'est ainsi qu'il a fallu ou la guerre actuelle, ou la grève des inscrits maritimes, pour que l'on reconnaisse que nous n'avions point tort de nous élever contre le monopole de pavillon, le pavillon réservé, entre l'Algérie et la France. De même en ce moment en Espagne les circonstances exceptionnelles que l'on traverse font que beaucoup de gens [1] ne sont point sans se plaindre de la situation du pays, très mal desservi dans ses rapports avec l'étranger, en dépit de l'existence coûteuse d'une marine marchande nationale à laquelle on n'a point ménagé les primes et les privilèges de toutes sortes.

La publication espagnole à laquelle nous empruntons principalement les observations que nous voudrions mettre en lumière, fait bien remarquer que c'est la montée des frets, avec sa répercussion sur le prix des marchandises qui a amené une reprise d'une campagne assez vive, entreprise en 1911 contre ce que l'on appelle la loi des Communications maritimes. Ces reproches divers et multiples sont formulés contre la conduite des compagnies de navigation, que l'on considère comme à peu près complètement maîtresses du commerce espagnol par mer, et comme tenant tout à fait en main le cabotage, qui joue un si grand rôle dans les échanges en Espagne. Même dans le commerce extérieur, la voie et les transports maritimes sont utilisés surtout, à cause des difficultés du passage des Pyrénées, de la rareté jusqu'ici des lignes qui les traversent. Et ainsi que le fait remarquer en propres termes la *España economica*, l'approvisionnement de l'Espagne est à la merci de son propre pavillon. Cela

1. Voir le numéro du 4 septembre de la *España economica y financiera* de Madrid.

n'a pas empêché celui-ci, tout protégé qu'il est depuis plusieurs années, de tirer parti autant qu'il le peut de la cherté des frets, de la rareté des moyens de transport dans les autres pays; notamment de ce fait qu'un grand nombre des navires des pavillons étrangers sont réquisitionnés pour le service de la guerre. Et ce pavillon national privilégié aurait abandonné ce que l'on appelle le « service national », qu'il devait assurer comme rançon des primes perçues, de la situation faite, pour fournir à l'étranger les services d'une bonne partie des navires espagnols.

Il est évident que le procès est facile à faire; nous n'adresserons aucun reproche aux Espagnols de le poursuivre pour l'instant; nous aurions voulu qu'ils s'aperçussent plus tôt des inconvénients de tout privilège. Ils disent, et ils n'ont point tort, que la loi des communications a assuré aux compagnies des bénéfices certains et tangibles; ces bénéfices se sont reflétés, révélés dans l'amélioration du cours à la Bourse des valeurs émises par les compagnies de navigation, cela du reste comme conséquence de l'augmentation de leur dividende, que l'on attribue, assez légitimement il semble, à l'influence répétée de la loi des primes à la navigation.

Notre confrère s'est livré à une étude des comptes rendus des diverses compagnies de navigation; et il a eu l'occasion de montrer plus d'une fois que le montant des subventions fournies par le Trésor était dans bien des cas le facteur le plus important, sinon même parfois le facteur tout à fait prédominant, de la prospérite actuelle de ces compagnies; il contribue souvent dans la proportion de 50 p. 100 aux bénéfices. La revue espagnole prononce à peu près l'expression que nous avons employée souvent; le contribuable paye les bénéfices de ces entreprises. Il ne veut pas du reste généraliser complètement, et nous ne saurions être plus affirmatif que lui, n'ayant pas vu de près les comptes rendus de toutes les compagnies de navigation espagnoles. Il admet parfaitement qu'il y avait, avant la loi, des compagnies puissantes qui répartissaient les dividendes parfaitement acceptables; ce qui n'empêche que la nouvelle loi a représenté un accroissement appréciable des bénéfices distribués. Pour beaucoup d'autres compagnies, elles avaient été acculées à la réduction du capital ou à d'autres combinaisons financières douloureuses, et la loi vint les sauver. Cela ne signifie pas que ces compagnies allaient être complètement à l'abri de la crise commerciale entraînée par la guerre européenne, crise qui devait influencer puissamment le commerce espagnol. Il n'en est pas moins vrai que l'Espagne, considérée comme une entité, avait

le droit de réclamer à ces compagnies de navigation quelque fidélité à ses ports et à son commerce, en échange de ce que l'Etat, le contribuable avaient fait pour elle.

D'une façon générale, le pavillon étranger occupe dans le commerce extérieur et maritime de l'Espagne une situation beaucoup plus importante que le pavillon national. C'est précisément à cause de cela que l'on a invoqué, pour faire voter la loi des communications maritimes, la nécessité de mettre la marine marchande espagnole dans des conditions meilleures de lutte contre la marine marchande étrangère, parce que celle-ci transportait plus de marchandises que le pavillon espagnol dans les relations de l'Espagne avec les pays étrangers. Durant l'année 1908, antérieure à la concession de primes à la navigation, sur un tonnage total de 15 246 000 tonnes, le pavillon national n'en couvrait que 4 millions 428 000, ce qui en laissait 10 828 000 pour le pavillon étranger; c'était donc une proportion de 29,33 p. 100 au profit de ce pavillon national. Et l'on peut faire remarquer que cette différence déjà si considérable s'accuse encore de ce fait que, dans les exportations maritimes espagnoles, figurent des marchandises de poids très élevé qui servent de fret de retour; c'est le cas pour les matières minérales, les minerais notamment, qui forment une très grosse part du commerce d'exportation du pays. Le fait est que, rien que pour le fer et pour le cuivre, en 1908 précisément, les poids exportés représentaient un total de 9 millions 709 000 tonnes; or le pavillon national avait transporté seulement 2 520 000 tonnes de fer, 78 000 tonnes de cuivre; ce qui laissait pour le pavillon étranger respectivement 6 083 000 et 1 026 000 tonnes.

Si nous considérons l'année 1913, qui a été la dernière année de transactions commerciales normales, le pavillon national représente dans le commerce du pays 6 869 000 tonnes, contre 13 millions 786 000 tonnes pour le pavillon étranger. Entre les deux dates que nous venons d'examiner, l'augmentation du tonnage a été de 25 p. 100; la part du pavillon national est de 33 p. 100. Si d'ailleurs nous interrogions les statistiques relatives aux matières pondéreuses dont nous parlions tout à l'heure, minerai de fer, minerai de cuivre, nous verrions que la part du pavillon national durant cette année 1913 a été respectivement de 3 millions 736 000 tonnes et de 12 000 tonnes, contre 8 802 000 tonnes et 148 000 tonnes pour le pavillon étranger.

Le commerce des minerais se fait dans des conditions un peu spéciales. Mais examinons ce qu'il en est du transport du reste, en déduisant la partie correspondante aux minerais. Le tonnage

en 1908 était d'environ 5 538 000 tonnes; en 1913, il atteignait 7 955 000 tonnes, ce qui correspond à une augmentation de 2 millions 417 000, ou une proportion d'accroissement d'un peu plus de 43 p. 100. Or, en 1908, le pavillon national transportait 1 million 830 000 tonnes de marchandises autres que les minerais, et la part correspondante du pavillon étranger était de 3 708 000 tonnes. C'est donc dire que le pavillon national couvrait 33 p. 100 (exactement 33,30). Si nous nous reportons aux statistiques de 1913, nous voyons que le pavillon espagnol, cette fois, transporte 3 119 000 tonnes, et que le pavillon étranger en couvre 4 836 000, ce qui donne pour le pavillon espagnol une participation de 39,5 p. 100. Sans doute il y a bien un progrès, puisque le mouvement maritime et commercial espagnol assuré par la marine marchande espagnole a passé de 29 environ à 34 à peu près, ce qui correspond à une augmentation de 9 p. 100. Mais il ne faut pas oublier que le mouvement maritime d'ensemble a augmenté, lui, d'un tiers. Et il ne paraît pas audacieux à notre confrère pas plus qu'à nous-même, de dire qu'à la fin de 1913 le pavillon étranger continuait d'être terriblement prépondérant dans le commerce de l'Espagne, et que l'accroissement des frets recueillis par la flotte marchande espagnole n'était vraiment pas comparable à la charge imposée dans ce but au contribuable.

Naturellement la guerre européenne est venue troubler profondément tous les organismes commerciaux et les échanges. Et, à la fin de 1914, le tonnage chargé ou déchargé dans les ports espagnols était très inférieur à celui de 1913 : 16 millions de tonnes au lieu de 20 millions. Il faut dire du reste que, comme conséquence de l'état de guerre, des réquisitions, etc., le pavillon étranger était beaucoup plus frappé que le pavillon espagnol, spécialement au point de vue de l'exportation des minerais. Durant le premier semestre de 1915, cette dépression a continué : alors que jusqu'à la fin de juin 1914 on se trouvait en présence d'un tonnage de 2 927 000 tonnes à l'entrée, le chiffre correspondant pour les six premiers mois de 1915 descendait à 1 794 000 tonnes. Au point de vue des expéditions, les deux chiffres respectifs étaient de 6 815 000 tonnes et de 4 223 000. Aussi bien, si le pavillon espagnol, en dépit de sa situation privilégiée à toutes sortes d'égards dans les circonstances présentes, perd moins que le pavillon étranger, il n'en perd pas moins de façon très réelle. Et pourtant, et c'est là ce qui a suscité et suscite les plaintes de beaucoup d'Espagnols, les bénéfices de leurs compagnies de navigation continuent de monter, parce que l'accroissement du prix des frets se poursuit lui-même; et l'on arrive à cette

contradiction que pour des transports plus réduits, les bénéfices sont plus élevés. Sans doute bien des prix ont monté pour les armateurs; les risques de la navigation se sont élevés; mais cela seulement peut-on dire pour les mers du Nord de l'Europe; ce n'est guère le cas pour les relations avec les Etats-Unis, et à coup sûr point du tout pour le cabotage. Sans doute aussi le prix des charbons a augmenté.

Mais l'observation n'en demeure pas moins vraie et intéressante à relever pour quiconque croit à l'avantage de la libre concurrence, que les compagnies de navigation tirent tout le bénéfice possible de la situation, sans tenir compte des conditions exceptionnelles qu'on leur a faites depuis plusieurs années. On affirme que cette question fera l'objet au Parlement d'une discussion prochaine, discussion que l'on juge devoir être très intéressante. Ce qui tendrait à prouver que les armateurs sentent venir l'orage, c'est que, à ce qu'on affirme, ils auraient offert, moyennant certaines conditions déterminées, certaines compensations sans doute, de renoncer à toucher actuellement les primes à la navigation.

Pierre de Mériel.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT DE SAO-PAULO

L'Etat de Saint-Paul ou de Sao-Paulo est parmi les plus importants des Etats brésiliens; il ne le cède comme superficie qu'à l'Etat d'Amazones, à ceux de Bahia, de Goyas, de Maranhao, de Matto Grosso, de Minas Géraes, de Para; et sa population représente, d'après le dernier recensement, plus de 2 300 000 âmes, seul l'Etat de Minas Géraes dépassant ce chiffre avec ses 3 millions 594 000 habitants. Même relativement à sa population, l'Etat de Sao-Paulc se classe parmi les plus importants de la Confédération [1].

Il est donc assez intéressant d'emprunter au Message qui vient d'être présenté au Congrès de l'Etat par le président le docteur Francisco de P. Rodrigues Alves quelques indications sur l'état économique, financier et autre de cette portion du Brésil. L'état des finances n'en est point mauvais; mais il est particulièrement difficile cette année, au moment où, comme le dit le président, une crise mondiale ferme les marchés monétaires au crédit, si indispensable dans ces pays plus que partout ailleurs, et rend impossibles les opérations à l'étranger. Au surplus, l'Etat de Sao-Paulo s'est développé très rapidement, et on s'est laissé entraîner, sans doute un peu vite, à créer de nouveaux services très nombreux sur tout son territoire. Les budgets ont été élaborés avec une certaine largeur; on entend ce que cela signifie. Les dépenses ordinaires sont calculées exactement, mais elles se confondent pour ainsi dire normalement avec d'autres dépenses de caractère extraordinaire, et qui ne devraient être faites qu'au moyen d'opérations

1. Voir le *Messager de Sao-Paulo*, 26 juillet 1915.

de crédit soigneusement préparées et réalisées. On en conclut donc que le déficit est presque inévitable. Il est certain qu'on est sous le poids de grands travaux contractés ou en exécution, qu'il est difficile de revenir en arrière pour l'instant, et que le régime financier actuel ne peut être corrigé que peu à peu.

Toutefois, en présence de la crise générale, on a pris la sage résolution pour cette année de modérer les dépenses du pays, de supprimer certains services, de remettre à plus tard tout ce qui ne s'imposait pas de la façon la plus urgente, de modérer les travaux, de réduire les charges qui en résultent, chaque fois que cela a été possible. C'est ainsi que l'on a ralenti l'exécution du chemin de fer devant se prolonger jusqu'à Porto-Tivirica, en même temps que l'exécution de la canalisation d'eau destinée à l'approvisionnement alimentaire de la capitale. Il est certain que là on se trouve pourtant en présence de travaux extrêmement utiles, dont le non-achèvement s'est fait sentir de façon très pénible sur la population et sur l'industrie pendant une sécheresse assez récente. Il ne faut pas oublier que l'Etat de Sao-Paulo est un grand producteur de café, et que, à lui seul, il fournit à peu près la moitié de ce que tout le monde consomme annuellement de cette denrée. Comme conséquence, la fermeture d'un assez grand nombre de ports au commerce du café a retenti cruellement sur les recettes particulières et privées du pays; c'est ce qui fait du reste que beaucoup de Brésiliens réclament si vivement contre la pratique qui consiste à considérer le café comme contrebande de guerre. Tout naturellement aussi des difficultés sont survenues relativement aux cafés dépendant de la valorisation. La situation des stocks de Hambourg et d'Anvers est devenue délicate; il a fallu prendre les mesures de prévoyance les plus minutieuses pour sauvegarder les droits de l'Etat de Sao-Paulo sur ces précieux dépôts, représentant des sommes énormes. On est au surplus arrivé à vendre dans de bonnes conditions ce qui était déposé à Hambourg; mais la somme correspondante à cette vente, somme énorme elle-même, a dû être placée dans une des plus grandes banques de Berlin, en attendant l'occasion de son transfert aux banquiers de l'Etat de Sao-Paulo de Londres.

Si d'ailleurs nous en croyons les affirmations contenues dans le Message officiel, il semblerait que, dans l'Etat de Sao-Paulo, on renonce enfin pratiquement à la monoculture du café; déjà on s'est mis à cultiver abondamment les céréales, on se livre également à la culture du coton, de la canne à sucre, du tabac; et, en dehors de l'exportation spéciale du café, la valeur de l'exportation du pays l'année dernière a pu atteindre 80 000 contos

de reis. L'industrie commence à se développer, l'élevage à prendre la place qu'il devrait occuper depuis longtemps. Cela n'empêche que, de façon exagérée encore à notre avis, les dirigeants de l'Etat de Sao-Paulo insistent sur ce que la grande richesse de l'Etat et même de la République brésilienne est le café, sous prétexte que le sol y présente des conditions exceptionnelles pour cette culture, qu'on se trouve en présence d'un produit accepté dans tous les pays, acheté chèrement, d'une véritable denrée de première nécessité qu'on ne saurait trop produire. La récolte de cette année dans l'Etat sera supérieure à celle de l'année passée, et l'on estime que la production ne répondra pas aux exigences de la consommation. On calcule que la production mondiale sera de 19 millions de sacs de café pour une consommation de 20; mais il faut se rappeler qu'il subsistera des stocks certainement. Et on revient un peu à la réalité dans le monde des dirigeants brésiliens, en songeant que beaucoup de portes seront encore fermées au commerce du café au moment de l'écoulement de cette récolte, que les transports n'auront pas repris leur allure normale, que les frais et les assurances offriront de très réelles difficultés.

Ce qui prouve que nos craintes ne sont pas exagérées, c'est que le président de l'Etat de Sao-Paulo n'a pas hésité à donner la publicité à une lettre bien caractéristique émanant d'un des plus grands négociants de café du monde, lettre adressée à un des membres du fameux Comité de valorisation. Sans doute, disait-il, l'Etat de Sao-Paulo règle le marché du café; mais il s'entête à envoyer sur ce marché, en six mois seulement, 90 p. 100 de sa récolte, et ceci pendant plusieurs années successives; cela amènera forcément une diminution du prix de 2 cents par livre, ce qui correspond à 10 shillings par sac; c'est-à-dire que cette façon de procéder entraîne pour le pays, pour les planteurs, une perte annuelle de quelque 5 millions de livres sterling, si l'on table sur une récolte moyenne de 10 millions de sacs. La vérité pour ce commerçant serait de n'écouler que lentement la récolte, en répartissant les ventes à peu près sur toute l'année. Il est évident au reste que les planteurs sont pressés de vendre parce qu'ils manquent de capitaux, ou que le crédit leur coûte trop cher, ce qui revient sensiblement au même.

La situation oblige l'Etat de Sao-Paulo à arrêter complètement les nouvelles constructions de chemins de fer, parce que l'argent ou le crédit lui manquent ici aussi. On se préoccupe pourtant de régler le régime d'exploitation des voies ferrées; on a songé à confier les diverses portions du réseau à des sortes de trusts

des compagnies d'exploitation; il semble malheureusement que, pour l'instant, on penche vers le rachat et l'exploitation par l'Etat, mais, comme on le dit, au risque des plus grands sacrifices. Souhaitons, en raison de la sympathie que nous devons à cet Etat brésilien, que l'expérience, si elle se fait, ne soit pas trop coûteuse[1]:

Nous voulons compléter ce que nous avons dit par quelques indications d'économie générale. Nous noterons que, au point de vue agricole, par exemple, la production du café durant la campagne 1913-1914 a été d'un peu plus de 11 millions de sacs, provenant de 62 millions de pieds de café en pleine production, alors que la récolte 1912-1913 n'avait atteint que 9 470 000 sacs. La récolte du coton a été assez faible, ne dépassant pas en 1913-1914 628 000 arrobas (l'arroba étant d'à peu près 14 kilogrammes); en 1912-1913, la récolte avait dépassé 2 654 000 arrobas, ce qui prouve l'irrégularité de cette production, encore très nouvellement implantée dans le pays. Elle est tout à fait insuffisante, même pour la consommation locale, si bien qu'il a fallu importer, dans le cours de 1914, plus de 6 300 000 kilogrammes de livres de coton. La récolte du tabac est de 150 000 arrobas; l'Etat produit à peu près 400 000 sacs de sucre, ce qui est également trop peu pour la consommation indigène. Le riz a donné à peu près 1 million de sacs de 100 livres chacun.

Le Trésor de l'Etat a été obligé de recourir à des emprunts intérieurs contre des bons du Trésor, afin de suppléer à un déficit considérable dans les recettes. Le fait est que, si l'on étudie le budget, on verra que les recettes pour l'exercice 1914 avaient été évaluées à un peu plus de 79 millions de milreis. Or, les recettes effectives ont été de 58 millions 1/2 environ pour les revenus ordinaires, et de 7 millions à peu près pour les revenus extraordinaires; ce qui a laissé une différence en moins de quelque 13 millions 1/2; ce déficit sur les recettes prévues provenant en très grosse part d'une moins-value de l'impôt de transmission entre vifs. Aussi bien, les principales ressources du budget des recettes sont fournies par les droits d'exportation, représentant près de 35 millions; par cet impôt de transmission entre vifs auquel nous faisions allusion; puis par l'impôt foncier pour une somme presque équivalente, par l'impôt frappant la consommation de l'eau et rétribuant des travaux d'adduction, par un impôt sur le capital des sociétés anonymes, etc. Pour ce qui est des dépenses, elles

1. Le réseau total de l'État de Sao-Paulo représente actuellement 6 140 kilomètres de développement, dont 1 530 seulement à l'Etat, 355 à l'Union, et le reste à des entreprises particulières.

avaient été fixées comme dépenses ordinaires à quelque 79 millions; mais il faut tenir compte des dépenses extraordinaires; et on est arrivé à un chiffre d'un peu plus de 100 millions de milreis. Ceci sous l'influence troublante pour les finances des travaux et des services publics, construction d'immeubles scolaires, travaux d'eaux, travaux d'égouts, etc. Nous rappellerons avant de finir qu'à la clôture de l'exercice 1914, la dette extérieure de l'Etat était de 6 821 000 livres sterling, non compris la dette des services de la valorisation des cafés. Quant à la dette intérieure consolidée, elle était de 62 millions à peu près de milreis, tandis que le chiffre de la dette flottante était de 48 millions 1/2.

P. de M.

LE BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

POUR 1916[1]

C'est le type du document parlementaire maniable, bien imprimé, d'un format commode qui nous renseigne ici, ce document n'étant autre chose qu'un message du pouvoir exécutif au Congrès, c'est-à-dire au Parlement. Il s'agit de présenter et de justifier à celui-ci les projets qui ont été dressés pour l'exercice 1916; et immédiatement la Présidence de la République reconnaît que le moment est difficile pour les finances argentines, comme conséquence, dit-il, surtout de la situation anormale que l'on traverse. Comme tous les pouvoirs exécutifs, l'Exécutif argentin estime que les perfectionnements administratifs imposent des dépenses élevées; mais il avoue que l'attitude expectante s'impose à l'heure actuelle.

Nous devons reconnaître d'ailleurs que, depuis déjà plusieurs années, on a bravement tranché dans le budget des dépenses nationales. Pour 1914, par exemple, les dépenses autorisées atteignaient un total d'un peu plus de 424 millions de piastres monnaie nationale comme payements effectifs prévus, auxquels il fallait ajouter 25 millions 1/2 de piastres en titres et obligations du Trésor, etc. Pour l'année 1915, la loi votée avait prévu une dépense totale effective de 381 millions de piastres de monnaie nationale et de 11 millions 1/2 de piastres en titres, obligations. Le projet de 1916 est encore bien inférieur à celui de 1915 par rapport aux deux chiffres que nous venons de fournir; il accuse une diminution prévue dans les dépenses d'un peu plus de 40 millions d'une part et de l'autre de 9 millions 1/2. En très peu d'années, comme nous le disions, cela traduit donc des économies vraiment considérables. Il y a là un effort qui fait certainement très grand honneur à l'administration financière de la Répu-

1. *República argentina. Mensaje del Poder ejecutivo y proyecto de ley de presupuesto general para* 1916. 1 vol. in-8, 128 pages. Buenos-Aires, 1915.

blique Argentine; et son affirmation paraît vraisemblable quand elle dit qu'il n'y a plus guère rien à réduire, si l'on veut se tenir dans l'indispensable au point de vue de la marche des services publics. Pour arriver à ce résultat, on a du reste été obligé de prévoir un abaissement assez sensible dans les soldes et traitements du personnel administratif, civil et militaire, en faisant exception pour les fonctionnaires touchant moins de 100 piastres. Les réductions ainsi prévues sur les soldes et traitements (exception faite pour certains traitements particuliers) sont prévues devoir être de 5 p. 100 pour les traitements de 100 à 149 piastres, de 10 p. 100 pour les traitements supérieurs; du reste, si par hasard les revenus prévus dans le budget donnaient des excédents, on pourrait ne pas appliquer ces réductions, à condition que les excédents compensent les sommes dont il s'agit. Des mesures de sécurité s'imposaient d'autant plus que, en dehors même des conditions exceptionnelles dans lesquelles on se trouve, des difficultés propres d'équilibre du budget, l'augmentation inévitable des dépenses correspondantes à la dette publique dépasse 2 200 000 piastres pour 1916 par rapport à 1915.

Si nous jetons un coup d'œil sur le projet des dépenses pour 1916, sous réserve des déductions conditionnelles qui sont prévues dans les soldes, traitements, etc., par un article de la loi de finances, nous arrivons à un total de dépenses de 297 millions 1/2 environ de piastres monnaie nationale, tandis que le chiffre brut des dépenses, sans déduction des réductions auxquelles nous avons fait allusion, est de 307 millions. Si nous considérons le chiffre même très réduit de 297 millions 1/2, nous y trouvons 4 millions 1/2 pour les dépenses du Congrès, non susceptibles de réduction; près de 89 millions pour les dépenses de la dette publique, chapitre sur lequel on ne peut prévoir non plus aucune réduction, puisque l'on veut, et avec raison, continuer de laisser pleine confiance aux créanciers de l'Etat argentin. Notons au passage que les réductions possibles forment plus de 9 620 000 piastres, ce qui correspond, même pour l'ensemble, à une proportion importante. Pour ce qui est des recettes, elles sont estimées devoir être d'un peu plus de 301 millions de piastres monnaie nationale, ce qui, comme on le voit, n'équilibrerait pas, d'après les prévisions, les dépenses totales, si on ne leur faisait pas subir la réduction à laquelle nous venons de faire allusion. Dans cet ensemble de recettes, on escompte 111 millions de piastres provenant de l'application des tarifs d'importation, 15 millions 1/2 comme recettes provenant des alcools, 37 millions des tabacs, 4 millions 1/2 de l'impôt sur les allumettes et autant de l'impôt sur la bière, sous réserve d'une augmentation de 1 million de piastres pour ce dernier impôt. Notons comme chapitre assez intéressant 11 millions

provenant des boissons alcooliques ; un peu plus de 2 millions de parfums et des spécialités pharmaceutiques ou autres, 12 millions du service de l'inspection et du pesage, à peu près 4 millions de l'impôt sur les vins, dans ces 4 millions entrant une augmentation récente qui représente à peu près 3 260 000 piastres. Ce que l'on appelle la contribution territoriale, mettons une sorte d'impôt foncier, doit rapporter 6 900 000 piastres, les patentes à peu près 3 millions 1/2, les timbres divers 13 millions 1/2. On escompte une recette de 11 millions pour les postes, de 4 millions pour les télégraphes, une modification récente au service télégraphique devant assurer 1 million 1/2 de plus de recettes que de coutume. Il est assez intéressant de relever que les ports et les établissements maritimes divers doivent fournir 5 millions 1/2 de par les taxes qu'on applique, de même que le magasinage et les droits dits d'élingage doivent donner 6 millions, avec majoration de 700 000 piastres cette année par suite de la modification au tarif. Les locations de terres publiques sont portées pour une recette de 1 million, les concessions et locations dans les ports pour 1 million 1/2, les aliénations de terres fiscales pour 700 millions. Aussi bien la Banque nationale, pour le service de certains emprunts, les provinces de Buenos-Aires, de Santa-Fé, de Cordoba, de Mendoza, de Entre-Rios, de Tucuman versent certains fonds de concours pour le service de leur dette.

Comme certaines des observations faites antérieurement l'ont laissé entendre, des modifications de taxes, de droits, d'impôts, des créations nouvelles au besoin sont prévues dans le budget de 1916, pour répondre aux exigences pourtant réduites du budget propre des dépenses. C'est ainsi que l'on a prévu un relèvement du tarif douanier frappant le pétrole, l'alcool, la benzine non rectifiée, les substances minérales volatiles, les huiles minérales d'éclairage, etc., ces augmentations devant produire à peu près 3 260000 piastres. Aujourd'hui que la production vinicole du pays s'est considérablement développée, on n'hésite plus à relever l'impôt frappant le vin ; de même la bière est un produit de grande consommation dans le pays, si bizarre que cela puisse paraître pour ceux qui considèrent la République Argentine comme un pays chaud, et qui se figurent que la bière n'est appréciée que dans les pays du Nord. On entend lui faire supporter un impôt de 6 centavos par litre (le centavo étant simplement la centième partie de la piastre) ; on considère qu'une taxe aussi minime ne peut point diminuer la consommation ni la production de cette boisson ; aussi bien certaines provinces l'imposent déjà pour leur compte propre. On a tenu du reste, à ne point favoriser l'une ou l'autre boisson, bière ou vin, et on estime arriver à une proportion rationnelle, étant donné la taxe que nous venons d'indiquer pour la bière et celle que

l'on prévoit pour le vin, de 1 centavo par litre. Le sucre raffiné, qu'il soit d'origine indigène ou importé (il ne s'agit pas, comme on le voit, d'une taxe protectionniste) présentant 96 degrés ou davantage de polarisation, payera un impôt intérieur, mettons une accise de 1 centavo par kilogramme. On estime la consommation totale à 180 000 tonnes, et on pense que la minime importance de la taxe ne pourra pas réagir sur cette consommation. Nous n'insisterons pas sur la majoration des tarifs télégraphiques, c'est un peu secondaire; pour la justifier, on a pu invoquer ce fait que les tarifs sont particulièrement bas dans l'Argentine, notamment par rapport à ceux des États-Unis de l'Amérique du Nord, du Brésil et de beaucoup d'autres pays. Il faut dire que, dans la République Argentine, le nombre maximum de mots auxquels on avait droit pour un tarif déterminé était particulièrement élevé, ce qui entraînait les clients du télégraphe à rédiger les télégrammes avec une profusion de mots inutiles. On veut adopter une taxe fixe de 0,30 piastre, complétée par une taxe proportionnelle de 0,04 piastre par mot.

Avant de finir, expliquons la différence qu'il y a entre le chiffre de 297 milllions 1 2 que nous donnions tout à l'heure pour les dépenses de l'exercice 1916, et celui d'un peu plus de 341 millions, de piastres toujours, qui représente le total vrai de toutes les dépenses, et que l'on peut comparer au total de 381 millions de l'exercice précédent. C'est que, dans ces 341 millions de piastres, il faut faire entrer 31 millions 1/2 pour les travaux publics, et un peu plus de 12 millions pour les primes, subventions. Le budget des Travaux publics, entendu au sens le plus large du mot, est un véritable budget extraordinaire, qui est du reste complété par l'émission de 2 millions d'obligations de travaux d'irrigations et du port de la capitale. Dans ce budget de travaux publics, qui monte par conséquent en tout à quelque 33 millions 1/2, on trouve tout aussi bien des constructions de lignes télégraphiques, des constructions de ports, de chemins de fer, que des ponts et des chemins, des travaux sanitaires, des travaux d'irrigation, même des travaux d'architecture et des travaux de recherche et de mise en exploitation des gisements prétrolifères. Et comme d'ordinaire en la matière, on se procure les recettes nécessaires à l'exécution de ces travaux, soit par des émissions de rente générale, soit par des fonds de concours, soit par des émissions spéciales autorisées par des textes, spéciaux eux-mêmes, en vue des opérations à exécuter. Pour ce qui est des subventions, secours, concours de l'État accordés notamment à une série d'asiles régionaux, d'hospices, d'hôpitaux, de sociétés de bienfaisance, et aux diverses provinces pour les aider dans des œuvres analogues, les 12 millions et plus nécessaires sont couverts notamment par le produit de la loterie

nationale, qui est prévue devoir donner un peu plus de 10 millions, puis par des fonds spéciaux, pris par exemple sur l'impôt frappant les boissons alcooliques ou les parfums, etc.

Les indications que nous avons données montrent sans doute que la situation financière mérite d'être suivie de très près; mais le pays a de vastes ressources. Et une enquête faite tout récemment a permis de constater que la confiance en l'avenir peut s'affirmer, que le pays trouvera toujours des acheteurs pour ses produits, qui sont susceptibles de se vendre plus cher que jamais, et que la crise, pour être due tout à la fois aux circonstances générales et à quelques faits particuliers, n'en doit pas moins être considérée comme assez peu redoutable.

Pierre de Mériel.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN SEPTEMBRE 1915

Faisons tout d'abord une rectification, et corrigeons une erreur que nous regrettons d'avoir laissée passer dans une de nos Feuilles précédentes, celle de juillet. En dépouillant le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, nous avions parlé des opinions exprimées par la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles, et nous en avions, tout à fait à tort, attribué la paternité à M. Léon Lindet, le président de la Société d'encouragement, sous le nom duquel étaient et sont publiées les opinions des chambres syndicales diverses sur la situation actuelle de l'industrie. Mais M. Lindet prenait soin de faire remarquer que la Société éviterait de départager les représentants des industries dont les intérêts seraient opposés; et les opinions dont il s'agit, par suite les contradictions ou les aveux que nous y trouvions, provenaient du vice-président de la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles, M. Maris Besnard.

Nous retrouverons du reste tout à l'heure le *Bulletin de la Société d'encouragement*, et nous y pourrons faire d'autres emprunts intéressants.

Une foule de revues ou de journaux s'occupent de plus en plus de ces questions économiques et de législation des échanges. C'est ainsi que la revue *Nuova Antologia* poursuit une campagne en faveur d'une entente économique entre les pays alliés, entente dont la possibilité met en si grande colère *la Réforme économique*; alors que pourtant à plusieurs reprises elle l'a recommandée elle-même. Cette campagne était signalée récemment dans *le Rentier*, de notre collègue et ami Alfred Neymarck, qui insistait et sur ce fait que les grands organes économiques internationaux ont donné leur adhésion à ce projet, et sur ce que l'on ne devrait pas perdre de vue que M. Luzzatti, l'homme d'Etat italien bien

connu, l'a recommandée avec toute l'autorité qui s'attache à ce qu'il dit et écrit, en développant le projet avec une grande force d'arguments. Nous sommes fort heureux de voir M. Luzzatti nous apporter son concours en la matière; mais, dans ce domaine de la liberté économique et des relations internationales aussi libres que possible, il n'a malheureusement pas toujours poursuivi avec la même netteté une campagne absolument libérale. En tout cas, on peut lui pardonner en faveur de ses efforts actuels; et redire avec *le Rentier* que cette entente économique en même temps qu'industrielle, commerciale, financière, comme il l'ajoute, doit s'établir entre toutes les puissances alliées, notamment avec notre grande sœur latine. M. Neymarck voit déjà M. Luzzatti à la tête d'un Comité économique international des puissances alliées et amies, y appelant des représentants autorisés des divers pays. Nous souhaitons bonne chance au Comité, s'il se forme, et nous espérons qu'il ne dérivera pas vers des pratiques plus ou moins protectionnistes.

La Réforme économique ne s'occupe pas pour cette fois de cette entente possible entre nations alliées; mais elle s'inquiète d'une revision douanière qui serait en préparation en Espagne, et pour laquelle le gouvernement espagnol aurait ordonné une enquête auprès des associations commerciales et industrielles du pays. Notre confrère s'indigne quelque peu que l'Espagne, en 1910, ait osé refondre son tarif douanier pour le rendre ultra-protectionniste; il oublie que la France en a à peu près agi de même. Il rappelle en outre que, en 1906 et en 1912, des difficultés ont surgi entre la France et l'Espagne sur le terrain économique; que les plénipotentiaires espagnols exigeaient comme première condition d'un traité l'abaissement des droits sur les vins, sur ces vins de coupage dont un jeune Bordelais a démontré l'utilité pour le commerce des vins en France, au sujet desquels notre collègue M. Artaud a multiplié récemment les démonstrations les plus convaincantes. *La Réforme économique* reconnaît du reste que les difficultés douanières qui ont existé depuis 1892 entre la France et l'Espagne ont eu une répercussion sur leurs relations politiques, l'Allemagne sachant les exploiter; elle ne se rend pas compte du bénéfice que nous aurions eu à faire disparaître ces difficultés; et cependant elle dit que « la leçon doit servir ». Elle affirme qu'il y a eu « condescendance » de la part de la France, alors qu'elle a affirmé quelques lignes auparavant que la viticulture française s'était opposée de façon irréductible à l'abaissement des droits sur le vin. Elle réclame plus de fermeté envers nos voisins; elle s'indigne que les produits

espagnols soient admis au tarif maximum; c'est-à-dire qu'elle veut une guerre encore plus marquée pour accentuer les beaux résultats qu'a donnés la précédente. C'est pourtant avec un pays comme l'Espagne que nous aurions le plus gros intérêt à établir des relations amicales de voisinage, et à tirer parti, les uns et les autres, des produits que nous pouvons trouver chez le voisin. C'est ici plus que partout que le Free Trade serait un facteur de paix.

Mais *la Réforme économique* est toujours satisfaite d'elle-même et de la politique qu'elle a faite; nous sommes convaincus que c'est pour cela qu'elle la défend. Et tout récemment elle chantait un chant de triomphe parce que nous sommes, comme elle le dit, « maîtres de nos tarifs douaniers ». Elle affirme que c'est l'hypothèque que l'Allemagne avait su nous imposer au moyen de l'article 11 du traité de Francfort, de cette clause de la nation la plus favorisée qui, en réalité, avait été demandée par nos plénipotentiaires, qui a conduit en partie notre Parlement à substituer en 1892 le régime du double tarif à celui des traités de commerce. Il semblerait alors logique d'admettre qu'elle va renoncer à ce régime, puisque la guerre nous libérera de cette hypothèque; mais elle n'en réclame que davantage la maîtrise des tarifs; elle s'indigne que l'on puisse songer à revenir à la politique des traités. Elle en profite pour donner au passage un coup de patte aux « doctrinaires de l'Ecole libre-échangiste » qui ont associé leurs assauts à celui de l'étranger, comme elle le dit, lors de la revision douanière de 1910, dont les résultats commerciaux ont été admirables, comme on le sait. Elle admire les avantages de la maîtrise du tarif à l'occasion de l'intervention si heureuse de M. Méline à propos du manioc; sans cette maîtrise, on n'aurait pas pu venir au secours de l'industrie de la féculerie et de la culture de la pomme de terre menacée. *La Réforme* oublie de dire que l'industrie de la féculerie est très florissante en France, aux dépens du contribuable, et que d'autre part les droits très élevés sur le manioc sont venus gêner considérablement l'élevage, qui aurait pu mettre à contribution cette farine, si ce n'étaient les tarifs douaniers. Toujours les incidences inconnues ou méconnues du protectionnisme! Dans une excellente intention sans doute, *la Réforme économique* estime que, dans les revendications que nous aurons à présenter à l'Allemagne pour la réparation des dommages commis, des destructions voulues, c'est par les restrictions douanières dans les traités que nous aboutirons. Nous ne comprenons pas très bien, car, après la victoire, nous imposerons nos conditions.

Nous avons eu l'occasion de signaler l'attaque de *la Réforme économique* contre le Syndicat des mécaniciens chaudronniers et fondeurs de France, parce que ce Syndicat, par la voix de son président actuel, M. Niclausse, se permettait de signaler l'inconvénient des droits de douane, leur répercussion sur le prix des matières premières, etc. Nous devons dire que, dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, et dans cette enquête faite par M. Lindet précisément sur l'opinion des Chambres syndicales relativement à la situation actuelle de l'industrie, le syndicat en question, et forcément toujours par la voix de son président M. Niclausse, a manifesté les sentiments qui excitent la réprobation de *la Réforme économique*. Le Comité du Syndicat, à l'unanimité, a émis l'avis que les droits de douane soient suspendus jusqu'à l'établissement d'un nouveau tarif sur certaines matières premières; il a insisté sur l'importance des droits de douane frappant ces matières, importance qui atteint souvent jusqu'à 100 p. 100 de la valeur des produits frappés, il a montré le manque de logique qui souvent fait que le droit de douane est plus élevé que la valeur de la matière entrant dans la construction d'un objet; il a insisté également sur l'insuffisance de l'industrie française de la métallurgie pour répondre aux besoins de consommation du pays; choses qui ne sauraient évidemment plaire à des protectionnistes. Devant l'attaque de *la Réforme économique*, M. Niclausse a demandé l'insertion d'une réponse que l'on a bien entendu publiée, mais en affirmant qu'on y trouve des assertions fort discutables; le fait est qu'il est fort désagréable aux protectionnistes de constater que la Chambre syndicale du matériel de chemins de fer ne s'est point opposée à l'entrée en franchise des rails et matériaux de ponts pour les chemins de fer, parce qu'elle sait certainement l'incidence des droits sur le prix des produits; elle sait que c'est le consommateur qui paye, et non l'importateur étranger. Aussi bien, et comme assez souvent, dans ses arguments, *la Réforme économique* n'est pas très heureuse. Elle dit qu'il serait évidemment facile de persuader à quelques constructeurs qu'ils seraient plus heureux eux-mêmes si les matières métallurgiques leur coûtaient moins cher; elle ajoute qu'ils seraient « encore plus heureux si elles ne leur coûtaient rien du tout »; sans se douter que tout le progrès technique, depuis le commencement de la civilisation industrielle, a pour but de faire que les choses coûtent de moins en moins, sans que, bien entendu, nous puissions jamais espérer sans doute les obtenir pour rien. Elle ajoute que le raisonnement pourrait être très bien fait pour les acheteurs des produits fabriqués par

ces constructeurs. Nous la suivons absolument dans cette conclusion, toujours en vertu de ce fait indiscutable que tout produit fabriqué est une matière première, que chacun est consommateur et a avantage à l'abaissement du prix du produit. La réponse de M. Niclausse est fort intéressante. Il fait remarquer qu'il est assez naturel que les constructeurs de matériel naval soient indifférents aux droits de douane, puisque, pour la marine marchande, ils jouissent du bénéfice de la prime à la construction, en compensation des charges que leur impose notre tarif douanier, et que d'autre part, pour les fournitures à faire à l'Etat, les augmentations de prix de ces matières sous l'influence des droits de douane ne sauraient les atteindre, le montant des marchés s'augmentant au moins d'autant, ce qui est constaté par une circulaire ministérielle du 24 octobre 1914. Le praticien qu'est M. Niclausse en arrive aux conclusions mêmes des libéraux qui sont censés ne faire que de la théorie. Il affirme, comme nous l'avons fait si souvent, que la question des approvisionnements en matières premières est primordiale, qu'elle domine tout; et c'est alors qu'il est bon de se rappeler que chaque fabricant, chaque industriel, chacun de nous en réalité a besoin d'une matière première.

Au reste, le président du Syndicat des mécaniciens chaudronniers et chauffeurs de France a ultérieurement envoyé une autre lettre à *la Réforme économique*, que celle-ci a insérée « sans vouloir l'accompagner d'aucun commentaire », en se réservant de discuter la question de fond avec ce qu'elle appelle les autres groupements économiques qui ont qualité pour engager un débat contradictoire; c'est-à-dire, nous le supposons, sans demander l'avis du consommateur. M. Niclausse, auquel on avait reproché une longue présidence, dit avec raison que c'est affaire qui ne regarde que ses collègues; il regrette seulement de ne pouvoir mettre à leur disposition des moyens d'action aussi étendus que ceux qu'on lui attribue, car, s'il en était ainsi, depuis longtemps dit-il, beaucoup de leurs desiderata toujours en suspens auraient reçu satisfaction. Nous ne pouvons que nous associer à ce vœu, puisqu'il s'agit en partie de la suspension ou la suppression de droits de douane à caractère protectionniste. Nous regrettons du reste que le président du Syndicat des mécaniciens insiste sur ce qu'il ne s'agit et ne peut s'agir d'une suspension provisoire; il a indiqué que c'était une des conditions pour préparer la conquête du marché mondial; si cette condition s'impose maintenant, si pouvoir se procurer à bon marché des matières premières est indispensable pour faciliter le commerce d'exportation de la France à l'heure actuelle, la vérité doit demeurer identique à elle-même

à tous les moments. Et c'est ce que soutient la *Ligue du Libre-Echange*.

M. André Honnorat, dans *le Journal*, a récemment expliqué quel est le mécanisme du change, comment se font les règlements de comptes internationaux; il a montré qu'il y a simplement échange de créances, sans envoi d'espèces métalliques le plus ordinairement, c'est-à-dire en réalité échange de produits contre des produits; sous la forme, il est vrai, de ces lettres de change, de ces traites, de ces papiers de commerce dont le commerce spécial et complémentaire du commerce proprement dit se fait par l'intermédiaire des banques. Les difficultés du change international sur certains pays, à l'heure actuelle, sont venues fournir de nouvelles démonstrations de la vérité des affirmations libre-échangistes. Et ce qui est très curieux, c'est que l'article de M. Honnorat est cité sans la moindre désapprobation par *la Réforme économique*, qui, nous en sommes convaincus, sait parfaitement que les règlements commerciaux internationaux se font par lettres de change, mais ne se rend pas compte que ces lettres de change représentent toujours des produits.

Quoiqu'on en ait, ces questions économiques pénètrent, mettons envahissent, inévitablement les journaux quotidiens, les revues techniques les moins spécialisées dans ces questions économiques. Et c'est ainsi que, tout récemment, devant la Société des ingénieurs civils, et à la suite d'une communication très retentissante, mais assez peu exacte à bien des points de vue, M. V. Cambon sur l'Allemagne, son commerce, son industrie, M. Barbet, critiquant l'enthousiasme de M. Cambon pour toutes les méthodes allemandes en matière commerciale, industrielle, a flétri le procédé des cartels, des drawbacks (ce qui n'est peut-être pas exactement ce qu'il avait en vue) utilisé en Allemagne, inventé pour fausser les ressorts de la concurrence internationale au profit du pays. Il a rappelé le procédé du dumping, arme déloyale, dit-il, permettant à une industrie étroitement trustée de jeter chez l'étranger le trop-plein de sa production à un prix souvent très inférieur au prix de revient. Et en flétrissant le cartel, il a rappelé, ce qui est particulièrement intéressant pour nous, qu'il a le très grave défaut d'endormir l'industrie dans les douceurs du moindre effort; exactement le reproche que nous avons fait tant de fois aux pratiques protectionnistes, qui sont les conditions de création et de vie du trust et du cartel.

Le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, dans les notes d'agriculture qu'y publie M. H. Hitier, vient nous apporter un concours précieux, à propos de la question

des viandes frigorifiées, congelées, réfrigérées. Nous avons déjà dit combien il était concluant de voir ces viandes accueillies maintenant comme une sorte de bienfait providentiel par les protectionnistes mêmes qui n'en voulaient point entendre parler avant la guerre. M. Hitier, qui est très autorisé sur ces questions, a tenu à tranquilliser les sociétés d'agriculture et les agriculteurs (évidemment protectionnistes surtout) chez lesquels des craintes pourraient naître en présence des importations en France des viandes congelées. Il a songé à les calmer pour le cas où ils se demanderaient si la continuation de ces importations, quelque temps après la cessation des hostilités, ne risquerait pas d'amener une baisse exagérée des cours de la viande, et par conséquent du bétail français. Il va de soi que, si le danger n'existe pas au cas d'une prolongation pendant quelque temps, il n'existerait pas davantage si la prolongation était continuée, si l'importation se faisait normalement! Et après avoir insisté sur ce que l'organisation d'importations de cette sorte ne peut se faire qu'avec garantie d'une certaine durée minima pour amortir les dépenses de premier établissement; il a invoqué l'exemple des pays où l'usage de la consommation de la viande congelée s'est généralisée, pour montrer que l'importation de ces viandes n'a pas entraîné la baisse des cours de la viande fraîche indigène. Il a rappelé fort à propos (mais c'est ce que nous disons depuis des années et des années) ce qui s'est passé en Angleterre. M. Hitier rappelle que la viande congelée à fait ses preuves; il invoque le témoignage de M. Maurice Quentin au sujet de son emploi pendant les grandes manœuvres; il montre qu'elle est devenue, cette viande congelée, d'un emploi courant dans la guerre actuelle, que les troupes qui la consomment en sont très satisfaites. Il aurait pu rappeler également que, depuis plusieurs dizaines d'années, la Grande-Bretagne en fait usage constant pour la satisfaction de ses consommateurs, de ses ouvriers, des bourses modestes; alors que, depuis au moins autant d'années, la France, où le procédé de conservation par le froid avait été imaginé par le regretté Tellier, n'a pas voulu, sous l'influence des protectionnistes, utiliser ces viandes excellentes et à bon marché. M. Hitier, que nous ne saurions trop invoquer encore une fois, et dont l'autorité ne sera discutée par personne dans les milieux agricoles, considère que l'importation des viandes congelées ne peut amener une baisse des cours de la viande fraîche indigène, comme nous le disions, baisse susceptible de menacer les intérêts légitimes des éleveurs. Et, à ce propos, il invoque l'exemple de ce qui s'est passé, de ce qui se passe en Angleterre depuis l'in-

troduction dans ce pays de ces viandes réfrigérées; il estime que les renseignements qu'on peut se procurer de la sorte sont précis, complets, suffisants pour éclairer complètement les agriculteurs. Il peut d'ailleurs invoquer ce que l'éminent M. Tisserant, devant l'Académie d'agriculture de France, disait de ces viandes congelées, frigorifiées introduites dans le Royaume-Uni, et de l'influence qu'elles ont eue sur l'élevage et le prix de la viande en Angleterre. Sans doute le trafic des animaux vivants expédiés sur l'Angleterre de l'étranger à diminué, au fur et à mesure qu'augmentait l'introduction des viandes réfrigérées; mais cela fort heureusement, comme on l'a dit si souvent, parce que ces animaux arrivaient fatigués et fournissaient d'assez mauvaise viande. Mais la consommation énorme de 58 kilogrammes environ par tête et par an de la viande en Angleterre est alimentée pour 60 p. 100 environ par les viandes provenant du troupeau national, viandes très fines, pour 29 p. 100 par les viandes importées frigorifiées ou congelées, et enfin pour 11 p. 100 environ par les viandes fraîches, mais non sur pied, venant des pays étrangers assez voisins. Le troupeau national n'a pas diminué, au contraire; ce qui infirme toutes les affirmations entêtées des protectionnistes français, qui feront bien de lire le travail de M. Hitier. L'importation des viandes étrangères frigorifiées et congelées en Angleterre n'a pas eu d'influence défavorable sur son élevage, tandis que, comme le fait remarquer M. Hitier lui-même, en France, la prohibition qui a exclu de notre marché ces mêmes viandes n'a pas empêché notre troupeau ovin de diminuer de près d'un tiers.

C'est donc la faillite manifeste des théories protectionnistes et aussi des pratiques protectionnistes. Les importations de viandes étrangères sont simplement venues en aide à la production indigène pour assurer, dans de meilleures conditions, l'alimentation d'une population croissante, pour donner à la classe ouvrière une ration de viande plus forte. Quant au prix de la viande produite par le bétail anglais, il n'a pas subi de diminution sous l'influence de la concurrence que lui étaient venues faire les viandes frigorifiées ou congelées; les rapports officiels du département de l'Agriculture montrent que, de 1900 à 1913, la viande de bœuf écossais ou anglais a monté assez sensiblement de prix; que, à plus forte raison, il n'y a pas eu de dépréciation de ce produit indigène. Le prix des viandes étrangères réfrigérées ou congelées a toujours été très notablement inférieur à celui des viandes indigènes, qui sont particulièrement appréciées par ceux qui peuvent se les payer. Pour le mouton réfrigéré, il se vendait de 48 à 54 p. 100 moins cher que le mouton écos-

sais, de 46 à 50 p. 100 moins cher que le mouton anglais; pour la viande d'agneau congelée, elle se livrait à 45 p. 100 au-dessous du prix de celle de l'agneau anglais. Ajoutons une autre remarque fort intéressante de M. Hitier. Il suppose que les soldats habitués sur le front à des rations de 500 grammes de viande par jour, en rentrant chez eux, désireront consommer une plus forte quantité de viande qu'avant la guerre; et ce désir n'est possible à satisfaire que si l'on laisse s'introduire des viandes étrangères; en dépit des affirmations des protectionnistes qui disent toujours que la production indigène suffit à la consommation (à condition que cette consommation soit pour ainsi dire étranglée).

Ce que dit M. Hitier des véritables prohibitions qui arrêtaient les viandes étrangères à la frontière française a été répété dans un article très remarquable publié dans la *Revue des Deux Mondes*, par notre collègue et ami Daniel Zolla, sur la question du blé et de la viande en France. Il montre que les formalités imposées à la frontière et se superposant aux taxes étaient sensiblement des prohibitions. Il tient du reste à reconnaître, avec un scrupule peut-être exagéré, que l'abondante production et les progrès du troupeau national ont rendu un peu moins utile qu'en Angleterre l'organisation des achats de viandes étrangères. Cependant, qu'on ne perde pas de vue l'observation de M. Hitier que nous rapportions tout à l'heure, observation qui confirme ce qui a été répété souvent par M. Yves Guyot, notre président, que la ration carnée en France, surtout pour les bourses très modestes, était et est encore étrangement réduite de par la cherté et la rareté provoquées et maintenues artificiellement.

Parmi les publications caractéristiques qui montrent bien quelles sont les préoccupations qui se font de plus en plus jour à l'heure actuelle au sujet de la liberté des échanges, il est intéressant de signaler, dans un des tout premiers numéros d'une revue nouvelle et particulièrement sympathique, la *Revue trimestrielle canadienne* dirigée par notre collègue et ami Edouard Montpetit, un article de M. Louis Riou sur la liberté commerciale et les idées économiques au Canada. Il y a fait l'étude du traité qui avait été préparé entre le Canada et les Etats-Unis et qui fut signé le 5 juin 1854; et il montre comment ce traité, qui admettait en franchise un assez grand nombre de produits dans les deux pays, qui ouvrait un assez vaste marché aux produits agricoles canadiens, avait été un « bon marché »; un progrès considérable s'en suivit dans tout le pays, le commerce des provinces en reçut une vive impulsion, la valeur de la propriété augmenta, le taux des salaires s'éleva. Ce fut, comme dit Sir Wilfrid Laurier, l'âge

d'or du Canada, une preuve nouvelle de l'avantage des traités de commerce, surtout libéraux.

N'est-il pas également caractéristique de lire dans le Bulletin d'une Société nouvelle appelée *Patria*, union française d'acheteurs qui montre actuellement une très grande activité contre l'infiltration germanique, une phrase comme celle-ci : « Certes, nous ne redoutons point la concurrence : des concurrents loyaux! oui, nous les voulons, nous les appelons. Il ne faut pas que l'industrie française se fige dans une routine à l'abri d'un monopole. » C'est donc l'hostilité contre les tarifs dits protecteurs, contre la muraille créant le monopole, les trusts, les cartels, l'élévation artificielle des prix. On recommande comme remède à la situation l'initiative, l'organisation, la pratique, une foule de qualités qui ont rendu de très grands services aux commerçants et aux industriels allemands.

Nous ne trouvons certainement pas la même compréhension des vérités économiques, et en particulier des questions de liberté des échanges ou d'échange tout court, dans un article récent intitulé : *le Problème de la houille*, qui est dû à un membre de l'Académie des Sciences, M. L. de Launay. Il se désole que la France, si favorisée à d'autres égards par la nature, soit tout à fait pauvre en houille; et il affirme que cela ne lui permet pas d'utiliser comme elle le devrait son énorme stock de minerai. « Que peut-elle faire de ces minerais, faute de charbon *national* pour les traiter! » s'écrie l'auteur. Nous ne voyons pas bien la nécessité d'un charbon *national*, quoique, évidemment, il soit plus avantageux, parce que moins coûteux, de trouver le combustible dans le pays même; nous ne comprenons guère que la vente d'une partie du minerai contre du charbon, ce qui s'appelle échange en économie politique, soit considérée par l'auteur comme une solution peu avantageuse. Au reste, un peu plus loin, en se préoccupant des problèmes de la paix, et en se défendant de réclamer l'annexion du bassin de la Westphalie pour se procurer les charbons, il demande que le traité de commerce futur tranche la question, et il admet cette fois que ce soit à titre d'échange contre des minerais de fer qu'on stipule des livraisons annuelles de houille et de coke venant d'Allemagne.

Signalons parmi les autres choses intéressantes moissonnées par nous dans le courant du mois, une note sur les zones franches parue dans *le Monde économique*, et qui relève un détail bien caractéristique des inconvénients qu'il y a à ne point posséder tout au moins des zones franches pour certains commerces dans un pays enserré par la muraille protectionniste. Tout récemment,

le vapeur *Amiral-Charner*, de la Compagnie des Chargeurs réunis, était en route pour le Havre, son port d'attache; il transportait 3 000 balles de tabac, dont une partie devait être achetée par le gouvernement français. L'expéditeur ne pouvait diriger directement son tabac sur le Havre, parce que, le port n'ayant pas de zone franche, cet expéditeur se serait trouvé dans l'obligation, une fois le choix fait par le gouvernement français du tabac à prendre pour lui, de réexpédier immédiatement le reste de la cargaison; mais dans quelle direction? Ces 3 000 balles ont été déchargées dans la zone franche créée récemment au port de Lisbonne par le gouvernement portugais; et c'est là que le gouvernement français ira acheter ce qui lui conviendra. D'ailleurs le vapeur n'avait rien à laisser à Lisbonne en dehors de son chargement de tabac; et la Compagnie a été obligée de subir des frais de port à Lisbonne même pour déposer cette marchandise, dont une partie sera dirigée par transbordement sur un port français. Si la zone franche du Havre avait existé, tout le chargement serait venu dans ce dernier port, le triage se serait fait dans des entrepôts libres, la réexpédition aurait eu lieu en temps opportun, au mieux des intérêts de l'expéditeur, et pour le plus grand bien du port du Havre lui-même. L'auteur, qui est, nous croyons, M. Seigneuret, dont nous avons eu occasion déjà de signaler les connaissances commerciales, affirme que d'autres envois vont être faits par la même voie et avec les mêmes inconvénients.

Il est également intéressant de relever, dans le *Bulletin financier de l'Indo-Chine* de notre collègue M. Stoll, une note sur la hausse des frets et le monopole de pavillon; mesure qui relève essentiellement du protectionnisme. Ce *Bulletin* réclame la suppression ou, du moins, la suspension immédiate de ce monopole entre la France et l'Indo-Chine, la franchise de pavillon pour les raisons qui l'ont fait adopter entre la France et l'Algérie récemment. Comme conséquence du monopole, les commerçants de la colonie ne voient à leur disposition que des moyens de transport extrêmement réduits, et par suite souffrent d'une cherté des frets qui est relevée artificiellement par l'existence même de cè monopole.

Si nous voulons trouver un aveu intéressant et concluant, nous parcourrons le rapport général de M. Aimond sur le ravitaillement en blé de la population civile, cette fameuse question qui fait couler tant d'encre parlementaire, et à propos de laquelle on commet tant d'erreurs, toujours en voulant substituer l'intervention et l'artificiel au libre jeu des échanges. La commission dont M. Aimond est rapporteur, tout en refusant le monopole d'Etat pour

l'achat des blés et des farines (ce pour quoi on peut lui donner un bon point), estime qu'avec le droit de réquisition d'une part et d'autre part l'autorisation donnée au gouvernement d'acquérir des blés exotiques, le tout combiné avec la faculté de rétablir tout ou partie des droits de douane; tout cela suffira pour obtenir la fixité des prix du blé et aussi celle du pain. Elle estime que la fixité, c'est l'idéal; sans se rendre compte que les augmentations qui peuvent se produire parfois quand la matière n'abonde pas, sont compensées et largement par les abaissements de prix résultant de la concurrence du commerce mondial; ce qui est un avantage dont on se prive volontairement par des mesures assurant cet idéal enfantin qu'est la fixité.

Il est assez curieux de suivre autant qu'on le peut le mouvement qui, à l'heure actuelle, se fait dans ce qu'on appelle la presse libérale allemande, et qui montre le programme de politique économique protectionniste que les milieux industriels allemands préparent déjà avec le concours ou la complicité des milieux agricoles. C'est en effet l'esprit protectionniste le plus ardent qui anime l'Association centrale des industriels allemands, la Ligue des industriels, la Ligue des agriculteurs, les associations chrétiennes dites de paysans, les associations des paysans allemands et bien d'autres, quand elles votent des résolutions relatives à la politique commerciale à établir après la guerre avec la France et la Russie, et aussi dans les rapports entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. Nous retrouvons là l'esprit d'hostilité protectionniste qui, depuis plus de trente ans, domine l'Allemagne, et qui était une de ses manifestations ordinaires contre les nations étrangères. Espérons que la victoire permettra d'interdire effectivement à l'Europe centrale de continuer la politique agressive au point de vue commercial qu'elle menait de concert avec sa politique agressive militaire.

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Septembre 1915.

1er. — **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 31 août 1915 (page 6138).

2. — **Instruction** pour l'application de l'article 3 de la loi du 17 août 1915, assurant la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (page 6159).

— **Avis** relatif aux permissions accordées en vue de faciliter les travaux de labours et des semailles d'automne (page 6163).

4. — **Arrêté** relatif à des dérogations aux prohibitions de sortie (page 6218).

5. — **Arrêté** abrogeant, en ce qui concerne la glycérine, les dispositions de l'arrêté du 12 février 1915 (page 6242).

6. — **Avis** aux exportateurs de pommes de terre et de légumes (page 6287).

7. — **Décret** prohibant la sortie de la houille crue ou carbonisée (page 6289).

— **État** présentant les stocks de sucres à la fin du mois d'août 1915 (page 6314).

8. — **Loi** déterminant en quels cas la vaccination ou la revaccination antivariolique peut être rendue obligatoire à tous les âges (page 6321).

— **Arrêté** relatif aux subventions accordées pour l'achat d'appareils moteurs destinés à la culture mécanique (page 6322).

— **Décret** rendant applicables aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc les dispositions du décret du 25 août 1915, prohibant la sortie des monnaies d'argent (page 6332).

— **Situation** de la Caisse nationale d'épargne au 30 avril 1915 (page 6352).

— **Avis** concernant la situation, au 1er septembre 1915, des navires admis à participer aux primes de la loi du 7 avril 1902 (page 6352).

9. — **Circulaire** relative à l'application du décret du 20 juillet 1915 concernant la constatation et l'évaluation des dommages résultant des faits de guerre (page 6359).

— **Décret** portant acceptation d'une offre de 600 chevaux faite au gouvernement de la République française par un grouge de Français et de fils de Français, résidant en République Argentine (page 6360).

— **Décret** modifiant temporairement l'article 261 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies (page 6393).

— **Avis** relatif à la remise des sommes représentant le montant du coupon 56 de la dette diplomatique vénézuélienne aux réclamants français (page 6401).

10. — **Arrêté** agréant de nouveaux modèles de lampes de sûreté en vue de leur emploi dans les mines grisouteuses ou poussiéreuses (page 6408).

— **Additif** à l'instruction au sujet des permissions et sursis d'appel à accorder pour le ravitaillement en bois des armées et de la population civile (page 6416).

— **Instruction** concernant la prolongation de la mise en dépôts des juments pleines confiées aux éleveurs depuis la mobilisation (page 6416).

— **Circulaire** (15, page 6557).

— **Décret** maintenant, par exception, le régime de suspension des délais de péremption des mandats-poste dans les colonies françaises (page 6418).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 30 mai 1915 (page 6422). *Suite* (11, page 6476).

11. — **Décret** portant fixation des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination : 1° du district de Ciudad-Bolivar (Venezuela), acheminés par la voie de paquebots français, et de la Trinité ; 2° de la Russie d'Europe (y compris la Finlande, le Caucase et la Transcaucasie), de la Russie d'Asie et de la Perse, acheminés par la voie des paquebots français, de Bulgarie et de Roumanie; 3° de Costa-Rica, acheminés par la voie d'Angleterre et des paquebots anglais; 4° des Indes orientales néerlandaises et de Timor (colonie portugaise), acheminés par la voie des paquebots français d'Egypte et des paquebots néerlandais ; 5° de la Nouvelle-Calédonie et des établissements français de l'Océanie, acheminés par la voie des paquebots anglais et d'Australie (page 6458).

— **Décret** rendant applicables aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie les dispositions des lois du 17 août 1915 (page 6463).

— **Opérations** des Caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 septembre 1915 (page 6481).

12. — **Décret** interdisant la sortie de l'Algérie ainsi que la réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit et de transbordement, des tabacs en feuilles ou en côtes (page 6488).

— **Décret** portant ouverture et annulation de crédits aux budgets des emprunts de 65 et 100 millions et 167 millions de l'Afrique occidentale française (exercice 1914) (page 6495).

— **Décret** réglementant l'importation, la vente, le transport et la détention des armes à feu et des munitions en Afrique Équatoriale française (page 6496).

— **Décret** ouvrant des crédits supplémentaires au budget général, aux budgets annexes du chemin de fer de Kayes au Niger, de Thiès-Kayes, de la Mauritanie, du territoire militaire du Niger et aux budgets des différentes colonies du groupe de l'Afrique occidentale française (page 6496).

— **Mise sous séquestre** des biens appartenant à des sujets allemands, autrichiens et hongrois autres que les propriétaires ou chefs d'établissements commerciaux, industriels ou agricoles. — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 30 mai 1915 (page 6501).

— **Relevé** des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros. Mois d'août 1915 (page 6513).

— **Situation** à la fin de la deuxième quinzaine du mois d'août 1915, des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 6514).

— **Situation** à la date du 31 août 1915, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par les lois du 26 décembre 1914 et 29 juin 1915 (page 6515).

— **Tableaux** concernant les existences au 1er juillet 1915 des animaux de ferme (page 6523).

13. — **Décret** suivi d'un **arrêté** instituant une taxe sur les actes et conventions dans les colonies de l'Afrique occidentale française autres que le territoires d'administration directe du Sénégal (page 6532).

14. — **Décret** portant application aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des dispositions des lois du 17 août 1915 (page 6545).

— **Relevé** de la production et du mouvement des sucres indigènes à l'expiration du mois d'août 1915 (page 6547).

— **Statistique** de l'exploitation des chemins de fer coloniaux (2e trimestre de l'année 1915) (page 6549). — **Erratum** (17, page 6632).

15. — **Décret** portant nomination d'un sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre. Aéronautique militaire (page 6559).

— **Décret** portant addition au décret du 18 juillet 1915 qui a fixé les

attributions des sous-secrétaires d'Etat au ministère de la Guerre (page 6559).

16. — **Décret** relatif au payement des sommes dues à raison des opérations à terme dans les bourses de valeurs (page 6573). — **Erratum**, 17 (page 6611).

— **Décret** rendant applicable aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des dispositions du décret du 20 août 1915 prohibant la sortie, ainsi que la réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit et de transbordement de divers produits (page 6598).

17. — **Avis** préalable concernant le retrait de naturalisation d'étrangers ayant ressorti à une puissance en guerre avec la France (art. 1er du décret du 24 avril 1915) (page 6610).

— **Arrêté** abrogeant, en ce qui concerne la glycérine, les dispositions de l'arrêté du 24 février 1915 (page 6632).

18. — **Décret** relatif à la prorogation des délais en matière de loyers (page 6642).

— **Décret** approuvant un arrêté du gouverneur des établissements français de l'Océanie portant ouverture de crédits supplémentaires (page 6655).

— **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne au 31 mai 1915 (page 6660).

19. — **Décret** rendant exécutoire en Algérie, le décret du 26 mars 1910 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 12 juillet 1909 sur la constitution d'un bien de famille (page 6665).

— **Arrêté** abrogeant, en ce qui concerne certains légumes, les dispositions de l'arrêté du 12 février 1915, relatif aux légumes frais (page 6667).

— **Instruction** pour l'application aux exploitations houillères de l'article 6 de la loi du 17 août 1915 (page 6683).

— **Décret** portant extension aux colonies françaises et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc de la loi du 17 aout 1915 modifiant la loi du 5 aout 1914 relative à la suppléance des officiers publics ou ministériels en cas de guerre (page 6684).

20. — **Instruction** pour l'application de l'article 6 de la loi du 17 août 1915 en ce qui concerne les établissements, usines et exploitations de l'industrie privée travaillant pour la défense nationale autres que les exploitations houillères (page 6706).

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois d'août 1915 (page 6710).

21. — **Décret** déclarant urgents les travaux d'allongement du pont de Tolbiac à Paris (13e arrondissement), pour l'extension des gares d'Ivry et du Chevaleret (page 6729).

— **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution des alinéas 1 et 2 de l'article 12 de la loi du 3 juillet 1913, relativement au placement de l'actif des sociétés d'épargne (page 6739).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 septembre 1915 (page 6742).

22. — **Décret** relatif à des prohibitions de sortie (page 6750).

— **Circulaire** relative à la protection de l'agriculture contre les animaux nuisibles et le gibier surabondant (page 6750).

— **Décret** portant application aux colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des dispositions du décret du 3 septembre 1915 qui a prohibé à la sortie de la métropole la houille crue et la houille carbonisée (page 6766).

24. — **Décret** modifiant la répartition par chapitre des crédits provisoires applicables aux neuf premiers mois de l'année 1910 (page 6813).

— **Décret** portant ouverture et annulations de crédits aux budgets des emprunts de 65, 100 millions et 167 millions de l'Afrique occidentale française (exercice 1914). — (**Erratum**, page 6813).

25. — **Décret** portant institution de la concession de mines d'antimoine et métaux connexes de Kerdevot (Finistère) (page 6824).

— **Décret** rejetant la demande en concession de mines d'antimoine et métaux connexes dans les communes d'Ergué-Gabéric et d'Elliant (Finistère) (page 6825).

— **Décret** autorisant la réunion des concessions de mines d'antimoine de la Lucette (Mayenne) et de Kerdevot (Finistère) (page 6826).

— **Situation** mensuelle de la Caisse nationale d'épargne au 30 juin 1915 (page 6836).

26. — **Décret** portant institution de la concession des mines d'anthracite de la Jonche (Isère) (page 6847).

— **Décret** portant ouverture de la voie d'Arkangel pour l'acheminement en transit, par l'Angleterre, des colis postaux à destination de la Russie d'Europe et de la Russie d'Asie (page 6849).

— **Décret** portant constitution de retraites en faveur du personnel local des établissements français de l'Océanie (page 6863).

— **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 33 *h* du livre I du Code du travail et de la prévoyance sociale (salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement) (page 6864).

29. — **Loi** et **décret** portant : 1° ouverture sur l'exercice 1915 des crédits provisoires applicables au quatrième trimestre de 1915; 2° autorisation de percevoir pendant la même période les impôts et revenus publics (page 6919).

— **Loi** relative à la déclaration obligatoire des tours à métaux, presses hydrauliques, marteaux-pilons (page 6942).

30. — **Circulaire** relative à l'influence de la réquisition des navires sur les contrats d'assurance (page 6984).

— **Circulaire** au remboursement des dépenses d'entretien des navires réquisitionnés (page 6985).

— **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires au compte du budget local ordinaire et du budget annexe de l'assistance médicale indigène de Madagascar, pour l'exercice 1914 (page 6985).

— **Résultats** approximatifs des récoltes de céréales en 1915 (page 6988).

RAPPORTS

Rapport au président de la République sur la répartition, en 1915, du crédit de subventions aux œuvres d'assistance maternelle et de protection des enfants du premier âge (3, page 6201).

Rapport d'ensemble sur la situation générale des établissements français d'Océanie pendant l'année 1914 (28, *Édition complète*, feuille 45).

DÉCRETS

PORTANT CRÉATION DE BUREAUX DE BIENFAISANCE APRÈS ATTRIBUTION DE BIENS ECCLÉSIASTIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS

Du Gers, des Pyrénées-Orientales, de la Sarthe, de la Seine-Inférieure, des Vosges (4, page 6217).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

DÉCRET RELATIF AU PAYEMENT DES SOMMES DUES A RAISON DES OPÉRATIONS A TERME DANS LES BOURSES DE VALEURS

Rapport au président de la République française

Paris, le 14 septembre 1915.

Monsieur le Président,

La liquidation des engagements à terme dans les bourses de valeurs restée en suspension depuis les derniers jours du mois de juillet 1914, va être opérée à la fin du présent mois.

Le moment est donc venu de modifier le décret du 27 septembre 1914 qui a provisoirement interdit toutes demandes en payement et toutes actions judiciaires relatives aux ventes et achats à terme, antérieurs au 4 août, de rentes, fonds d'Etat et autres valeurs mobilières ainsi qu'aux opérations de report s'y rattachant.

Si la situation actuelle ne permet pas d'imposer immédiatement le remboursement des sommes employées en reports, il est possible, tout au moins, de demander aux acheteurs qui ne sont ni mobilisés, ni habitants de régions envahies de payer les intérêts moratoires mis à leur charge par le décret du 27 septembre 1914 et de régler par

acomptes successifs les différences résultant de la dépréciation des cours.

Grâce à ces mesures et à celles qu'ont prises les agents de change de Paris, d'accord avec le ministre des Finances, pour rembourser les sommes employées en reports et faciliter aux parquets de province et aux banquiers du marché des valeurs le payement des différences dont ils sont responsables, le marché va revenir peu à peu à une vie normale et reprendre le rôle important qui lui est dévolu dans la vie financière du pays.

Si vous voulez bien approuver ces dispositions, nous vous prions de revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

Le Ministre des Finances,
A. Ribot.

Le Garde des sceaux, Ministre de la Justice,
Aristide Briand.

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre des Finances et du garde des sceaux, ministre de la Justice.

Art. 1er. — Les intérêts moratoires dus à raison des opérations à terme effectuées dans les bourses de valeurs et dont le règlement a été ajourné, seront exigibles à partir du 4 octobre prochain.

Art. 2. — Les différences dues à la suite de la liquidation qui aura lieu à la fin du présent mois seront payables, savoir :

10 p. 100 le jour des règlements de ladite liquidation, et

10 p. 100 les jours des règlements des liquidations de fin octobre 1915 à fin juin 1916.

Quant aux différences qui seront dues à la suite des liquidations postérieures à celles de la fin de septembre, elles seront exigibles lors de ces liquidations conformément aux règlements en vigueur.

Art. 3. — Les débiteurs pourront, conformément à l'article 1244, paragraphe 2 du Code civil, obtenir des délais supplémentaires. Le président du tribunal civil statuera, par ordonnance de référé, exécutoire nonobstant appel.

Art. 4. — Les sommes dues de la fin d'octobre 1915 à la fin de juin 1916 ainsi que celles pour lesquelles des délais supplémentaires auront été accordées par le président du Tribunal civil seront augmentées d'intérêts moratoires à raison de 6 p. 100 par an.

Art. 5. — Les dispositions de l'article 69 du décret du 7 octobre 1890 seront applicables aux débiteurs qui n'auront pas rempli les obligations résultant des articles ci-dessus.

Art. 6. — Sont suspendues provisoirement toutes demandes en payement à l'égard des débiteurs présents sous les drapeaux ou habitants des portions du territoire envahi.

Art. 7. — Sous réserve des dispositions ci-dessus concernant le payement des intérêts moratoires et les différences demeurent provisoirement suspendues, sauf à l'égard des sujets des nations ennemies, toutes demandes en payement et toutes actions judiciaires relatives aux ventes

et achats antérieurs à la publication du présent décret, de rentes, fonds d'Etat et autres valeurs mobilières, ainsi qu'aux opérations de report s'y rattachant.

Art. 8. — Le garde des sceaux, ministre de la Justice, et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 14 septembre 1915.

R. Poincaré.

Par le Président de la République :

Le Garde des sceaux, Ministre de la Justice,

Aristide Briand.

Le Ministre des Finances,

A. Ribot.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE PENDANT LA GUERRE

a) *Législation relative aux baux à ferme.* — Le décret du 1er septembre 1914 a apporté, presque immédiatement après l'ouverture des hostilités, des dérogations à la législation en vigueur pour les loyers; mais l'article 8 de ce décret a pris soin de préciser que les articles 1er à 5 étaient sans application aux baux à ferme.

Pour ces derniers, comme pour les contrats de métayage, le décret réserve simplement au profit du juge — et quel que soit le montant du fermage — la faculté d'accorder des délais qui ne doivent pas dépasser quatre-vingt-dix jours francs, en considération de la position du locataire et spécialement s'il a été appelé sous les drapeaux. Cette faculté n'est laissée au juge que pour les départements énumérés dans le tableau visé à l'article 1er.

Le décret réserve cette faveur, quoiqu'en passant, non seulement aux mobilisés, mais encore aux autres personnes.

Pratiquement, le droit des propriétaires peut être paralysé pendant la durée des hostilités par l'article 4 de la loi du 5 août 1914 qui s'oppose à ce que, pendant la durée de la mobilisation et jusqu'à la cessation des hostilités, aucune instance (sauf l'exercice de l'action publique par le ministère public) soit engagée ou poursuivie, aucun acte d'exécution soit accompli contre les citoyens ayant été appelés sous les drapeaux.

Les dispositions du décret du 1er septembre 1914 ont été complétées par une série d'autres dispositions visant les baux à ferme (décrets des 19 septembre et 21 septembre 1914, circulaire du 4 octobre 1914; décrets des 19 et 22 octobre 1914, 11 décembre 1914, 14 janvier, 11 mars et 3 juillet 1915).

Ces dispositions, étendues à l'Algérie, portent sur les points suivants :

D'abord, les baux à ferme qui, normalement, devaient prendre fin avant le 1er janvier 1915, soit en vertu d'un congé, soit par l'échéance de leur terme, sont de plein droit prorogés d'un an aux conditions suivantes : il faut que le fermier ait été mobilisé, que lui ou, à son défaut, un des membres de sa famille participant à l'exploitation de la ferme, réclame le bénéfice de cette disposition par une déclaration faite avant l'expiration du bail. Cette déclaration doit être adressée au propriétaire par lettre recommandée avec avis de réception, et au greffe de la justice de paix où elle est consignée sur un registre.

Le premier texte ne fixait pas le délai pour cette déclaration ; le décret du 11 mars 1915 étend d'une part les dispositions des décrets antérieurs relatives à la prorogation et à la suspension des baux des fermiers, aux baux qui doivent prendre fin ou commencer à courir avant le 1er août 1915 ; et il exige, en outre, que la déclaration soit faite quinze jours au moins avant l'expiration du bail ou la date fixée pour l'entrée en possession, en ajoutant cependant que le juge de paix pourra, en cas de circonstances reconnues exceptionnelles, relever le fermier ou le métayer de la déchéance encourue (décret du 11 mars 1915).

Par l'effet de cette déclaration, lorsqu'un nouveau bail a été passé par le propriétaire avec un autre fermier, le point de départ est ajourné d'une année.

*
* *

L'article 2 du décret du 21 septembre 1914, confirmé sur ce point par les décrets postérieurs décide en outre que le point de départ des baux qui doivent commencer à courir avant le 1er janvier 1915 est de plein droit ajourné à un an, lorsque le fermier a été mobilisé, si celui-ci, ou à son défaut, un des membres de sa famille habitant avec lui, réclame le bénéfice de cette disposition par une déclaration faite dans la forme prévue et avant la date fixée pour l'entrée en jouissance.

Ces dispositions, combinées, ont eu pour résultat de retarder l'entrée en jouissance des fermiers ou métayers avec qui les propriétaires ont passé des baux nouveaux, et d'autre part de les mettre dans l'impossibilité de demeurer sur leur ancien domaine, s'ils ne bénéficiaient pas eux-mêmes du décret qui proroge à leur profit l'échéance du bail. Aussi, le décret du 19 octobre a-t-il jugé nécessaire d'ajouter en leur faveur la disposition suivante : « Le fermier ou le métayer dont l'entrée en jouissance sera retardée d'une année par suite de la prorogation d'un fermier et d'un métayer mobilisé, conformément à l'article

1er du décret du 19 septembre 1914, aura la faculté de continuer à jouir, pendant ce laps de temps et dans les conditions fixées par son ancien bail du domaine qu'il devait quitter. »

Les mêmes règles sont applicables au fermier ou métayer qui, par suite de l'exercice de la faculté prévue au parapraphe précédent, se trouve, par voie de répercussions successives, dans l'impossibilité de prendre possession des domaines par lui loués.

Le droit des propriétaires qui ne peuvent pas exiger l'exécution immédiate de nouveaux baux différés d'une année resterait-il forcément suspendu jusqu'à l'expiration de l'année?

L'article 2 du décret du 3 septembre 1915 donne au propriétaire la faculté de demander la résiliation du bail; cet article est ainsi conçu :

« Lorsqu'un fermier ou métayer différera son entrée en jouissance par application de l'article précédent, le bailleur pourra provoquer la résiliation du bail qui se produira de plein droit sans indemnité, moyennant une déclaration faite d'une part au preneur par lettre recommandée, avec avis de réception ; d'autre part, au greffe de la justice de paix, trois mois au plus après la date où devait avoir lieu l'entrée en jouissance. »

b) *Jurisprudence financière. L'état de guerre considéré comme un cas de force majeure.* — Nous avons, dans une chronique précédente, indiqué la jurisprudence du Tribunal de commerce qui se refuse à considérer la guerre comme cas de force majeure de nature à modifier le droit commun en matière de contrats.

Dans une affaire très importante (audience du 15 juin 1915, affaire Société de carbonisation contre Société de Saint-Gobain), le Tribunal de commerce a eu à appliquer un principe opposé.

Il s'agissait d'une série de conventions passées entre la Société anonyme des produits chimiques de Saint-Gobain et la Société anonyme de carbonisation ; la première s'étant engagée pour une durée de cinq années, à livrer à la seconde des quantités d'acide sulfurique à concurrence d'environ 1800 tonnes par an.

Ces marchés ont été, de part et d'autre, exécutés régulièrement jusqu'au commencement de février 1915.

Dès la seconde moitié du mois de janvier 1915, la Société de Saint-Gobin fit savoir à sa cocontractante qu'en raison des circonstances nées de la guerre, elle entendait suspendre l'exécution desdits marchés pour certains acides et que, pour d'autres, elle ne pourrait livrer que des quantités moindres et à un prix majoré.

La Société de Saint-Gobain invoquait, entre autres, cette circonstance qu'une de ses usines se trouvait en pays envahi par l'ennemi. La Société de carbonisation, de son côté, invoquait la jurisprudence

en vigueur que « la guerre n'est pas forcément un cas de force majeure » et que « si l'exécution d'une obligation devient plus onéreuse, elle n'est pas pour cela impossible, et que la convention doit produire tout son effet ».

La Société de Saint-Gobain a gagné son procès, ayant établi qu'elle avait passé avec le ministère de la Guerre des marchés d'acide sulfurique représentant une quantité égale à plusieurs fois sa production normale en temps de paix; qu'elle ne pouvait pas se refuser à conclure des marchés que lui demandait l'administration de la guerre dans l'intérêt supérieur de la défense nationale; que la considération de la défense nationale devant primer toutes autres considérations.

Le Tribunal de commerce s'est rangé à cette opinion et a déclaré que cette considération doit être assimilée à celle qui résulterait d'une réquisition militaire, « que cela est une conséquence des événements de la guerre constituant un véritable cas de force majeure autorisant, tant que cette situation durera, la Société de Saint-Gobain à suspendre les marchés par elle passés avec des particuliers et notamment avec la Société demanderesse. »

J. Tchernoff,
Avocat à la Cour de Paris.

LES BONS DU TRÉSOR BELGE ET LES OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le gouvernement belge porte à la connaissance des porteurs français de bons du Trésor belge et de bons du Trésor de la colonie du Congo, émis en France et arrivés à échéance, qu'en échange de leurs titres ils peuvent recevoir des obligations de la Défense nationale à 5 p. 100, aux conditions déterminées ci-après:

1° Tous les bons du Trésor seront admis au pair de la valeur nominale;

2° Les obligations de la Défense nationale seront comptées au taux d'émission fixé par le gouvernement français pour la première quinzaine d'octobre 1915, soit à 94 fr. 84 par 100 francs de capital nominal;

3° Pendant une période qui prendra fin un an après la cessation des hostilités, lesdites obligations ne seront pas négociables;

Cette réserve sera constatée au moyen d'une estampille appliquée sur les titres;

4° Les porteurs qui accepteront l'échange de leurs bons dans les conditions précitées recevront comptant le montant des intérêts afférents à la période écoulée entre les échéances respectives

des bons et le 15 octobre 1915 : ces intérêts seront calculés sur le pied de 5 p. 100 l'an;

5° Les dépôts seront reçus, à partir du 5 octobre prochain, à la Banque de France, annexe Ventadour, à Paris; ils ne seront plus acceptés après le 15 du même mois;

6° Les bons déposés devront être appuyés d'une demande en double expédition, signée par les déposants; des formules de cette demande seront à la disposition des intéressés à partir du 5 octobre courant; l'une des demandes munie de la signature du délégué du ministre des Finances de Belgique sera remise au déposant et lui servira de récépissé;

7° Dans les quinze jours du dépôt au plus tard et contre restitution de la demande d'échange, revêtue d'un acte de décharge, il sera délivré au déposant:

a) Les obligations de la Défense nationale auxquelles son dépôt donne droit;

b) Un chèque sur la Banque de France pour le payement de la soulte non échangeable contre des obligations, ainsi que les intérêts à 5 p. 100 arrêtés au 15 décembre 1915, sur le capital des bons déposés.

BONS ET OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE

Le public français a souscrit jusqu'à présent aux bons et obligations de la Défense avec un empressement qui s'inspirait à la fois de son esprit de patriotisme et de son intérêt bien entendu. Il convient, en effet, de souligner encore une fois les avantages assurés aux souscripteurs.

Les *Bons* rapportent 5,26 p. 100 par an, et les *Obligations*, délivrables jusqu'au 15 octobre à 94 fr. 84, donnent 5,60 p. 100, y compris la prime de remboursement au pair. En outre, les uns et les autres confèrent des droits à ceux qui les souscrivent en ce qui concerne les emprunts futurs de l'Etat. Est-il besoin d'ajouter — la France n'ayant pas besoin de caution — que l'excellence de notre crédit vient d'être démontrée par l'éclatante réussite de l'emprunt contracté en Amérique conjointement avec l'Angleterre?

UN PROJET DE PROTECTION SPÉCIALE POUR L'INDUSTRIE HOUILLÈRE ESPAGNOLE

Nous avons eu l'occasion de dire les difficultés par lesquelles passe l'Espagne à l'heure actuelle pour se procurer le combustible minéral dont elle a besoin, spécialement au point de vue de son industrie, pourtant encore bien peu importante.

Il est manifeste que les conditions dans lesquelles on peut se procurer du charbon sur les marchés étrangers doivent pousser logiquement à tirer parti, mais logiquement aussi, des richesses houillères que pourrait renfermer le sous-sol espagnol. Malheureusement, et comme presque toujours, point seulement dans la péninsule, on songe principalement à des mesures artificielles pour atteindre le but que l'on vise. Nous en trouvons la preuve [1] dans le rapport présenté au gouvernement par la Commission d'études des richesses houillères nationales. Il s'agit pour elle d'inciter tout à la fois à la production et à la consommation du charbon national: et elle propose dans ce but une série de mesures qui sont loin de nous paraître toutes heureuses.

D'abord elle demande que la propriété et l'industrie minières soient assurées de leurs conditions actuelles d'existence pour une période minima de cinq ans, sans qu'à aucun titre leurs impôts puissent être augmentés. Il y a là une mesure de sécurité évidemment logique. Elle voudrait voir appliquer de la façon la plus absolue, dans tous les services publics des municipalités aussi bien que de l'Etat, dans la marine de guerre, etc., le principe protectionniste de la loi du 14 février 1907, qui veut que l'on consomme de préférence les produits nationaux tant qu'ils ne se vendent pas à des prix « exagérés ». La Commission voudrait voir appliquer le même principe aux chemins de fer et aux compagnies de navigation subventionnées. Le caractère interventionniste des mesures s'accuse encore bien davantage dans la disposition que voici. Les transports par chemin de fer des combustibles indigènes depuis l'exploitation houillère jusqu'aux ports et aux marchés de l'intérieur, tout aussi bien que le transport maritime par cabotage, jouiront de primes de bonification par chaque tonne transportée comme suit, et au bénéfice du producteur ou de l'expéditeur. La prime au bénéfice du cabotage sera de 0,40 peseta par tonne jusqu'à 300 milles de parcours; de 0,60 p. jusqu'à 900 milles, de 0,80 p. jusqu'à 1 200 milles, et d'une peseta pour les parcours supérieurs, calculés du port d'embarquement utilisé par la mine jusqu'au port de destination. Les primes au transport par voie ferrée se calculeront proportionnellement à la distance entre la station de départ et la station de destination, sur le pied de 0,50 peseta par tonne jusqu'à 100 kilomètres, de 0,75 de 100 à 250, d'une peseta de 250 à 500, et de 1,25 p. au delà de 500.

---

1. Voir le numéro du 31 juillet 1915 de la *Revista de economia y hacienda* de Madrid.

Qui dit mesures protectionnistes, distributions de primes, dit forcément intervention pécuniaire de l'Etat au profit de tels ou tels. Et c'est pour cela que la Commission envisage les mesures financières que voici pour pousser à l'augmentation de production des exploitations carbonifères. Tout d'abord garantie d'un intérêt de 6 p. 100 annuel, durant un nombre déterminé d'années, aux capitaux investis par les entreprises minières sous forme de puits, de galeries de mines, d'ateliers de préparation des charbons, de stations de chargement, de maisons ouvrières, de voies ferrées et d'installations diverses destinées à la création de nouvelles exploitations ou à l'agrandissement d'exploitations existantes. Pour que cette garantie soit accordée, il faudra, bien entendu, une enquête du corps des mines. Cette garantie d'intérêt ne serait qu'une avance remboursable à l'Etat sous la forme d'un petit droit frappant chaque tonne extraite en plus, comme conséquence des travaux faits. D'autre part, l'Etat accorderait une bonification spéciale sur toutes les majorations de production qui pourraient être constatées, en 1915 et durant les années suivantes, par rapport aux derniers chiffres consignés dans la statistique officielle espagnole. La base proposée pour cette bonification pourrait entraîner très loin le Trésor public espagnol, si la production houillère du pays se développait vraiment comme on se figure qu'elle peut le faire. En effet la bonification, qui est seulement prévue de 0,25 peseta pour une augmentation annuelle de production de 5 000 tonnes, pourrait être portée successivement à 0,50, à 0,75, à 1, à 1,50, suivant que l'augmentation annuelle correspondante serait de 10 000, de 20 000, de 35 000, de 50 000 tonnes. Elle atteindrait même 1,75 p. pour 75 000 tonnes, et 2 pesetas pour 100 000 tonnes ou davantage.

Quand on fait de l'interventionnisme, on en arrive inévitablement à en faire payer les frais à autrui avec une facilité déplorable. C'est ainsi qu'il serait décidé que les compagnies de chemins de fer ne pourraient point augmenter leurs tarifs actuels minima en vigueur pour le transport des charbons. Elles n'auraient point davantage le droit de demander plus de 0,05 p. par tonne-kilomètre pour les parcours n'atteignant pas 100 kilomètres, plus de 0,04 p. pour les parcours compris entre 100 et 500 kilomètres, et de 0,03 p. pour les parcours dépassant ce dernier chiffre. Il est vrai que la commission veut bien ajouter que, s'il y avait lieu, l'Etat pourrait accorder une compensation aux compagnies de chemins de fer sous la forme qu'il estimerait convenable.

D'autres mesures secondaires sont prévues, dont certaines nous

semblent excellentes, puisqu'elles tendent à des diminutions d'impôts; dont l'une au moins accuse bien les périls que fait courir à la civilisation industrielle moderne l'exagération des exigences ouvrières. On entend voir faciliter toute recherche minière, rendre plus aisées les concessions, l'occupation des terrains superficiels, etc. En conséquence, on réduirait à 0,50 p. par hectare la taxe de surface frappant les concessions minières de houille, tant que le terrain houiller n'a pas été effectivement découvert, pas plus que du minerai utilisable, et quand le concessionnaire prouve avoir dans ces travaux de recherches immobilisé au moins 5 pesetas par hectare. Dans la pensée, erronée mais excellente, de diminuer les dépenses pour les exploitants, on réclame un droit d'exportation de 5 pesetas par tonne sur les bois de mines qui sortiraient du pays.

Comme disposition curieuse, signalons ce fait que la Commission voudrait voir considérer comme soldats au point de vue de leur service et de leur instruction militaire, les ouvriers des exploitations houillères, le personnel des spécialistes notamment, les piqueurs, demeurant exemptés temporairement de ce service et de cette instruction chaque fois que l'intérêt public l'exigerait. Durant une guerre ou en présence d'autres circonstances extraordinaires troublant la vie nationale normale, les ouvriers mineurs seraient considérés comme en service militaire actif. Il y a là quelque chose d'analogue à ce que l'on a prévu dans la plupart des pays pour les agents des chemins de fer.

L'Etat aurait à subventionner les institutions organisées par les entreprises minières, de concert avec leur personnel, et conformément aux lois générales sur la matière, pour assurer ce personnel contre l'invalidité, la maladie ou la vieillesse.

Pierre de Mériel.

La République orientale de l'Uruguay

Quelques renseignements statistiques. Souvenirs du Conseil national de statistique aux membres de la mission spéciale du gouvernement français, présidée par M. Pierre Baudin. (Montevideo, 1915, 1 volume in-8, 66 pages, avec carte).

Comme le dit le titre de ce petit volume, bien imprimé, clairement fait, sommaire, mais complet, on a voulu en Uruguay faire bien connaître le pays aux Français, montrer ses caractéristiques, ses avantages, ses possibilités commerciales dans l'un et l'autre sens, à l'occasion de la visite d'une mission commerciale française (à la tête de laquelle, nous ne savons pas trop pourquoi, on avait mis un ancien

ministre qui ne semble pas connaître très bien les questions commerciales).

Quoi qu'il en soit, ce petit compendium statistique, remarquablement fait par le secrétaire du conseil national de statistique, M. Tacite Herrera, est susceptible de renseigner immédiatement un commerçant, un industriel, un immigrant, un capitaliste possible sur ce que produit déjà l'Uruguay, sur ses relations commerciales avec les pays étrangers, sur ses industries agricoles ou autres, sur les finances et les impôts. Le seul petit reproche à lui faire, c'est qu'on n'y trouve point ce qui nous semble le plus utile, surtout dans un volume de renseignements, de table alphabétique et analytique. Au reste la publication s'accuse bien comme ayant été faite dans un but français ; dans chacun des tableaux, des petits chapitres, on insiste, même par des dispositions typographiques, sur la part prise par les Français. On y montre par exemple que, sur les 1 042 000 habitants de la République, il n'y a que 8 400 Français. On y met en lumière spécialement la nuptialité et la mortalité des Français dans la République, on insiste sur la part prise par la France dans l'immigration. On y accuse le nombre trop réduit du reste de Français ou de Françaises employés dans tous les établissements d'instruction. Les statistiques commerciales consacrent des colonnes spéciales au commerce français d'origine ou de destination. On indique la part de capitaux immobilisés appartenant à des Français, part qui correspond en moyenne à quelque 52 000 francs.

Le travail, véritablement remarquable, est complété par une bonne carte générale de l'Uruguay. P. de M.

LE CRÉDIT COMMERCIAL RUSSE EN ANGLETERRE

Le crédit commercial accordé par la Banque d'Angleterre à la Russie, prendra la forme de lettres de change. Elles seront émises à de fréquents intervalles en montants de £ 2 millions, à trois mois d'échéance, mais renouvelables jusqu'à un an après la guerre. Le produit de ces lettres de change sera déposé à la Banque d'Angleterre et les fonds ainsi réalisés seront mis à la disposition des commerçants russes par l'entremise de la Banque impériale de Russie à un change fixe, qui est encore à déterminer. Il reste à voir quel effet ces nouvelles dispositions auront sur le change russe, mais il est certain qu'elles procurent au commerce russe un moyen de faire des remises sur le marché anglais.

Le change de Pétrograd à Londres est coté à 137 c/ 137 1/2-38 1/2, au début de la semaine.

(*Agence économique et financière.*)

COURS DE M. DANIEL BELLET

M. Daniel Bellet, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, professeur à l'École des sciences politiques, à l'École des hautes études, lauréat de l'Institut, commencera le mardi 9 novembre 1915 à quatre heures du soir à l'École d'anthropologie, 15, rue de l'École-de-Médecine, une série de conférences sur *les Mobiles économiques dans le développement de l'industrie humaine*. Il continuera ces conférences tous les mardis à quatre heures du soir (seize heures).

COTTON CROP MOVEMENTS SEASON 1915-1915[1]

Tous les ans *the London and Lancashire fire* publie cet intéressant travail statistique sur le coton. Il est établi d'après les rapports du *New-york financial chronicle, the new Cotton exchange, the Washington agricultural bureau*, etc.

Les tables de ce petit livre ont dû être soumises à des remaniements, parce que les campagnes des cotons américains et égyptiens qui commençaient le 1er septembre et se terminaient le 31 août commencent maintenant le 1er août et se terminent le 31 juillet.

Dans leur introduction, les auteurs de ce manuel disent que leurs prévisions pour la campagne 1914-1915 se sont réalisées. Le *Middling Upland* qui, au commencement d'août 1914 était à 6,50 d. tomba continuellement jusqu'au 12 décembre où son prix descendit à 4,25 d. Une réaction se produisit et le 20 avril le prix atteignait 5,80 d. Depuis cette date le prix a été réduit; au 31 juillet, il était de 5,34 d.

L'argent qui, au 30 juillet, valait 23 3/4 d. par once s'éleva le 7 août à 26 d. à 27 3/4 d. le 10 août; puis il est retombé au prix de 22 1/2 où il est resté.

Relativement à la consommation du coton, on a calculé qu'elle a été, par mois, dans la première partie de la saison finissant le 1er janvier en moyenne de 1 052 000 balles contre 1 454 000 en 1913-1914. Ensuite la consommation reprit pour l'industrie habituelle et aussi pour la fabrication des explosifs.

La filature en Angleterre fut arrêtée par la guerre. Les chiffres de décembre montrent une lourde perte. Cependant pour le premier semestre de 1915, l'augmentation a été sensible, plus spécialement pour les gros numéros. Elle était due spécialement aux demandes du gouvernement pour la confection du « khaki » et la plupart des établissements ont fait des profits modérés.

---

1. Published by the London and Lancashire fire insurance C° Ld.

Voici le rapport du prix du *Middling Upland*, au commencement de certains mois, comparé avec un *index Number* donnant la moyenne des cinq années précédentes :

1914.	Middling Upland.	Index number.	Index number. Moyenne des 5 années précédentes.
Août	6,50	169	141
Octobre	5,30	147	211
Décembre	4,41	261	449
1915.			
Février	5,09	461	476
Avril	5,62	524	390
Juin	5,13	391	266
Juillet (30)	5,34	280	142

LES SUCCESSIONS EN URUGUAY

Il est toujours intéressant de réunir des renseignements sur la valeur, la consistance, la répartition des successions dans un pays déterminé; puisque aussi bien, et sans parler du reste, c'est un des meilleurs moyens d'information que l'on possède sur la répartition de la fortune. Voici quelques chiffres relatifs à l'Uruguay[1]; il faut, pour interpréter ces chiffres, se rappeler que la population du pays est de 1 316 000 habitants, d'après la dernière évaluation; le recensement de 1908 en ayant relevé seulement 1 042 000, dont 861 000 nationaux. En 1885, le chiffre total était de 582 000 âmes.

Le total des successions liquidées durant l'année 1914 a été de 1 790, correspondant à une valeur, totale elle-même, d'un peu plus de 16 millions de piastres. A noter la prédominance toujours habituelle des successions *ab intestat*, représentant une valeur d'ensemble de 13 400 000 piastres pour 1 682 successions. Cela laisse donc un nombre extrêmement faible de successions testamentaires, un peu plus d'une centaine; il est vrai qu'elles correspondent au total beaucoup plus respectable proportionnellement de 2 millions 600 000 piastres.

Tout naturellement, les étrangers tiennent une grande place dans cette statistique des successions, et on s'aperçoit immédiatement que, pour eux, la valeur unitaire de la succession est beaucoup plus élevée que pour les « fils du pays ». Parmi les

1. Voir le numéro 6 du 20 juin 1915 du *Boletin del Ministerio de Hacienda*.

successions testamentaires, 51 s'appliquaient à des étrangers pour 1 866 000 piastres; les chiffres correspondants étaient de 681 et de 6 754 000 piastres pour les successions étrangères *ab intestat.*

Il est curieux naturellement de rechercher comment se répartissent ces successions par catégories. De beaucoup les plus nombreuses, 336, correspondaient à la catégorie de 101 à 500 piastres; il y en avait ensuite 288 de 501 à 1 000 piastres; le même chiffre exactement pour la catégorie s'arrêtant à 2 000 piastres. On en a compté 153 d'une valeur de 2 001 à 3 000 piastres, 105 de 3 001 à 4 000 piastres, 134 ne dépassant pas 6 000 piastres, 80 comprises entre 6 001 et 8 000. Le nombre des successions baisse ensuite rapidement, au fur et à mesure que monte la valeur des biens servant de base à la catégorisation. C'est ainsi qu'on en compte en tout 219 entre 8 001 et 30 000 piastres. Si l'on prend l'ensemble des catégories comprises entre 30 001 et 50 000 piastres, il n'y en a que 67 qui se soient liquidées durant 1914. Entre 50 001 et 100 000 piastres, ce qui n'est certes pas énorme, il n'y en a eu que 30. C'est ensuite un ensemble de 14 successions ne dépassant pas 150 000 piastres. Nous en trouvons quelques-unes réparties entre les catégories suivantes, qui sont établies de 50 000 en 50 000 piastres; et c'est à peine si l'on en relève trois atteignant près de 500 000 piastres, une seule, d'ailleurs étrangère, dépassant 700 000 piastres.

Ce qui est encore bien caractéristique de la prédominance financière de l'élément étranger dans l'Uruguay, ce qui accuse par suite un manque de capitaux que l'on ne saurait toujours que déplorer; c'est que, si nous considérons le bloc des successions dépassant 100 000 piastres, nous n'y trouvons que 10 successions nationales, représentant ensemble une valeur de 2 038 000 piastres; les autres sont des successions étrangères, au nombre de 18, correspondant à une valeur de 4 046 000 piastres.

P. de M.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Séance du 5 octobre 1915

Nécrologie : M. Paul Gide.
Ordre du jour : Le change en temps de guerre.
Ouvrages présentés.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, qui préside, fait part à la Société du décès de M. Paul Gide, fils de M. Charles Gide, membre de la Société. M. Paul Gide a été tué à l'ennemi et la Société envoie à M. Charles Gide l'expression de ses sympathies attristées.

Le président souhaite la bienvenue à MM. L. Kone, directeur de la Banque russe du commerce et de l'industrie; Brizon, directeur de la Banque des pays du Nord; Décamps, sous-chef du service des études économiques à la Banque de France.

M. **Daniel Bellet** secrétaire perpétuel, mentionne parmi les ouvrages reçus, *les Causes et les Conséquences de la guerre*, de M. Yves Guyot; *le Marché financier*, de M. A. Raffalovich; plusieurs études de la *Revue des Sciences politiques* : celle de M. d'Eichthal, *Après douze mois de guerre, coup d'œil sur la situation économique de la France*; *la Réforme bancaire aux Etats-Unis*, de M. A. Viallate; *le Commerce allemand et les raisons de son développement*, par M. Daniel Bellet, etc.

Le sujet inscrit à l'ordre du jour est mis aux voix et adopté, M. Fernand Maroni a la parole pour l'exposer.

LE CHANGE EN TEMPS DE GUERRE

M. **Maroni** dit qu'il se propose, non d'expliquer le mécanisme du change, familier à ses auditeurs, mais d'étudier les altérations que l'état de guerre produit dans ce mécanisme. La comparaison

du fonctionnement normal avec le fonctionnement imparfait qui subsiste seul en ce moment fournira d'ailleurs des enseignements utiles. Cette comparaison éclairera en tous cas d'un jour nouveau cette question du change qui passe pour être si ardue parce qu'elle est très complexe. Il se trouve, en effet, que la guerre, en paralysant certains rouages financiers, en faisant disparaître certains facteurs accessoires, a mis à nu, en quelque sorte, les rouages essentiels, et qu'elle a beaucoup simplifié les données du problème. Il n'a jamais été aussi aisé qu'aujourd'hui de distinguer la véritable nature de ce problème, car jamais il ne s'est posé avec autant de netteté, avec autant de brutalité, pourrait-on dire.

Tout d'abord, quand on raisonne sur le change, il est un fait primordial qu'il importe de mettre en lumière et qu'il ne faut jamais perdre de vue. Ce fait est que les opérations de change ne sont que des compensations et ne donnent lieu, en aucun cas, au transport de capitaux liquides d'un pays à un autre, étant entendu que les capitaux liquides sont ce qui sert à payer : les billets de banque et les comptes de dépôts. Il est facile de s'en rendre compte par un exemple. Supposons qu'une personne achète un chèque de 1 000 livres sterling sur Londres qu'elle paye 25 000 francs. Elle aura bien, en ce qui la concerne, envoyé à Londres la valeur de 25 000 francs. Mais en même temps, le vendeur du chèque aura fait venir de Londres à Paris la valeur de 1 000 livres. En réalité, 1 000 livres ont changé de mains à Londres et 25 000 francs ont changé de mains à Paris. C'est à quoi se réduit toute l'opération.

Les capitaux liquides ne sont transportables d'un pays à un autre que sous forme d'or, parce que l'or, à la seule condition de recevoir une nouvelle frappe devient du numéraire dans les pays où il est importé. Ici l'orateur montre combien sont peu justes les expressions si souvent employées de *mouvement des capitaux* et de *cote du billet de banque*.

L'opération de change étant une simple compensation, elle ne crée pas de capitaux et il faut pour qu'elle puisse avoir lieu qu'il y ait équivalence entre les payements que les deux pays ont à se faire respectivement l'un à l'autre au même moment. La balance des payements est donc toujours en équilibre.

Ceci posé, M. Maroni examine la façon dont cet équilibre s'établit. On connaît les divers éléments qui concourent à la balance économique d'un pays. Ce sont les importations et exportations de marchandises, les titres, les coupons, les dépenses faites par les étrangers dans le pays, les frets, etc.

Or, même si la balance économique annuelle se solde sans excédent ni déficit, les payements et les recettes résultant de ces divers éléments ne se font pas exactement équilibre au jour le jour. C'est alors qu'interviennent les opérations de banque : tirages, ouvertures de crédit, placements de fonds à vue, qui constituent une sorte de volant régulateur, et l'action de ce volant est elle-même déterminée par les variations du change.

Voici, en effet, comment les choses se passent dans un pays à saine circulation. Dès que la hausse du change atteint le *gold point*, il y a des sorties d'or. Ces sorties d'or ont un double effet. D'abord, l'or sert au payement réel des dettes qu'il n'est pas possible de régler par compensation; mais ce payement ne se fait jamais entièrement avec de l'or. En effet, les sorties d'or provoquent une raréfaction du numéraire et une hausse du taux de l'intérêt dans le pays où elles se produisent, tandis qu'elles déterminent une baisse de l'intérêt dans les pays où l'or va. La différence de l'intérêt entre les deux pays provoque des mouvements de titres et surtout des opérations de crédit qui servent à ajourner le payement jusqu'à ce que la compensation soit possible.

La banque d'émission, en élevant le taux officiel de l'escompte, ne fait que devancer l'effet que les sorties d'or auraient produit naturellement un peu plus tard.

Il y a là un mécanisme d'une extrême sensibilité. Les variations de la balance des payements réagissent sur le cours du change qui réagit à son tour sur le taux de l'intérêt et met en action le régulateur. Aussi les oscillations du cours du change, ont-elles une amplitude très faible.

Dans un pays où le déficit de la balance économique est chronique, on arrive à l'épuisement des réserves d'or et au cours forcé; alors les opérations de crédit ne sont plus possibles, le régulateur ne fonctionne plus, et les variations du change sur l'étranger deviennent désordonnées.

« Vous vous étonnerez peut-être, dit l'orateur, que je n'aie pas fait figurer parmi les facteurs du change, l'augmentation de la circulation des billets, autrement dit l'inflation monétaire considérée par certains comme la cause principale, et même unique de la dépréciation du change. Elle peut amener la hausse du change sur l'étranger de deux façons différentes. Si le chiffre des billets dépasse les besoins de la circulation, le capital représenté par la monnaie fiduciaire improductive cherche en vain un emploi, et il s'en suit naturellement une baisse de l'intérêt. Les

capitalistes essayent alors de trouver des emplois plus rémunérateurs au dehors.

Dans ce cas, l'inflation n'a d'influence sur le change que parce qu'elle fait baisser le taux de l'intérêt. Mais il peut arriver aussi que la confiance du public dans la valeur du billet diminue. Alors on va chercher à l'extérieur un signe monétaire qui donne plus de sécurité.

Mais il faut considérer que les besoins de la circulation sont très variables, et qu'il n'y a inflation que quand ces besoins sont dépassés. Ainsi la France est le pays qui a toujours eu la circulation fiduciaire relativement la plus élevée, et cependant les changes lui ont été constamment favorables parce que sa balance économique était favorable. Les changes ont été encore bien plus en sa faveur pendant les premiers mois de la guerre, au moment même où l'augmentation de la circulation fiduciaire était extrêmement rapide. C'est qu'en temps de guerre, la thésaurisation augmente les besoins de billets. Le fait que les billets sont thésaurisés à l'égal de l'or prouve d'ailleurs que la confiance du public dans la valeur du billet de banque n'a nullement diminué. Tout le monde sait que les difficultés de change sont passagères et qu'elles disparaîtront avec la fin de la guerre.

Après avoir décrit le mécanisme normal du change, M. Maroni examine ce qui se passe en temps de guerre.

La guerre produit un déficit énorme dans la balance commerciale, déficit aggravé encore pour nous, au point de vue de ses conséquences sur les changes, par le changement des pays où les achats sont faits. Nous achetions autrefois, par exemple, des blés en Russie, que nous payions au moyen d'une simple compensation avec les coupons que la Russie nous devait. Aujourd'hui, nous achetons nos blés aux Etats-Unis et il faut les payer effectivement. D'autre part, les exportations sont paralysées par les difficultés de production. En outre, en temps de guerre, il n'y a plus de ventes de titres à l'étranger, la plupart des marchés étant fermés, les dépenses des étrangers sont nulles, les coupons ne sont payés qu'en partie, etc. Il y a donc un déséquilibre complet de la balance économique.

Mais un des premiers effets de la guerre a été d'arrêter instantanément toutes les opérations de banque qui, en temps normal, servaient de régulateur pour les changes. Le crédit a disparu, il a fallu tout payer comptant et, dans chaque pays, on a cherché à faire rentrer les créances qu'on avait sur l'étranger. La conséquence de cette situation a été un désarroi complet du marché des changes. On a vu la livre sterling tomber à 24,65, le dollar à

4,85. C'est que la France n'était débitrice nulle part et qu'elle était créancière de tous les marchés du monde; mais les crédits à l'étranger ont fini par s'épuiser.

Toutes compensations faites, les pays belligérants ont maintenant à acquitter dans les pays où ils font leurs achats pour les besoins de la guerre, notamment aux Etats-Unis, un solde très important. Or, dans les conditions actuelles du marché, ils n'ont, pour combler le déficit de leur balance, que deux moyens : contracter des emprunts dans le pays dont ils sont débiteurs, ou bien y envoyer de l'or. En temps normal, les emprunts auraient été réalisés sous forme de crédits accordés au commerce et aux banques. Mais le crédit commercial existe peu en ce moment, les emprunts des banquiers sont très difficiles, et l'Etat seul peut faire des emprunts d'un montant assez élevé. Quant à l'or, dont la sortie est prohibée, il ne peut être exporté que par la Banque C'est donc à l'Etat et à la Banque qu'il appartient de remédier à la hausse des changes qui impose une lourde charge au pays.

M. Maroni pense que si l'emprunt est le moyen le plus simple de se procurer les capitaux dont on a besoin à l'étranger, il ne doit pas exclure les expéditions d'or. L'objection que l'on fait, en général, aux sorties d'or, c'est qu'on risque de diminuer la valeur du billet de banque en diminuant sa couverture métallique. Mais le billet ne tire pas sa valeur de cette couverture, et il ne peut subir d'ailleurs une dépréciation que du fait de la hausse des changes sur l'étranger. Si donc en faisant sortir de l'or de la Banque on fait baisser les changes, on fera monter ainsi ce que l'on appelle la cote du billet. Il ne saurait être question d'ailleurs de payer entièrement en or le déficit de la balance. Mais l'envoi d'une assez grande quantité d'or dans le pays où l'on veut emprunter y crée une pléthore monétaire, qui facilite beaucoup l'émission des emprunts. Pourquoi donc les belligérants ont-ils pu si facilement réaliser à l'intérieur des emprunts aussi considérables? C'est qu'ils avaient commencé par mettre des billets en circulation. Les alliés pourraient, par des envois d'or qui n'entameraient pas sérieusement leurs réserves, créer une situation analogue aux Etats-Unis.

Que faut-il faire en somme? Il faut faire par l'Etat et par la Banque ce qui serait arrivé naturellement en temps normal. Toute action artificielle sur la cote du cours du change est une utopie, car ce n'est pas chez nous, mais à l'extérieur, qu'est établi le vrai cours.

M. Maroni conclut que, même en temps de guerre, quand l'autorité de l'Etat se substitue au libre jeu des lois naturelles et de la concurrence, cette autorité doit s'exercer dans le même

sens pour arriver au même résultat. Les principes financiers qui guident les hommes d'affaires ne sont pas de vaines théories, mais le fruit d'une longue expérience qui a fait connaître les dangers et enseigné les moyens de s'en préserver. Il faut plus que jamais s'en inspirer dans les mesures que des circonstances exceptionnelles nous amènent à prendre en temps de guerre.

M. **Brizon**, invité de la Société, observe qu'au début de la guerre nous n'étions débiteurs nulle part, et que là où nous étions largement créanciers, c'était dans des pays dont nous ne sommes pas devenus les débiteurs : les Balkans, les pays scandinaves, la Russie. Or, il n'y a guère qu'en Suisse et en Espagne que nous ayons trouvé des objets à acheter. Il faut considérer aussi que les régions envahies ont contribué à nous rendre débiteurs de l'étranger, parce que nous avons été privés de ce qu'elles auraient pu nous fournir. Enfin, nous n'avons pas été économes de nos créances. M. Brizon a noté aussi que les couronnes scandinaves, qui avaient baissé au début de la guerre, ont ensuite haussé, parce que les Allemands s'en sont procurés par la Suisse, ce qui n'était pas au détriment de la France d'ailleurs. Une observation s'impose en cette matière, c'est qu'on n'était pas habitué jusqu'ici à accorder du crédit à la France.

M. **Raphaël Georges-Lévy** proteste contre l'affirmation de M. Maroni, disant qu'il n'y a pas transport de capitaux.

Sir **Thomas Barclay** pose cette simple question à laquelle, dit-il, le précédent orateur a déjà répondu: Si on présente un billet de banque en France, à la banque, en quoi le paye-t-on? Si on le présente en Angleterre, en quoi le paye-t-on?

M. **Decamps** expose que dans la question de l'envoi de l'or à l'étranger il faut tenir compte de la mentalité du public; le public considère l'or comme la couverture nécessaire et la garantie du billet; on peut dire qu'il y a là un préjugé, mais il est impossible de le négliger. Une forte encaisse est, au reste, une excellente chose et, à l'étranger, c'est elle qu'on considère. Il est certain que certaines opérations de crédit qui ont été faites au dehors l'eussent été moins facilement si la Banque de France n'eût pas eu une encaisse or aussi considérable; cette encaisse constitue un puissant élément de crédit.

La question du change et des changes, dit M. **Alfred Neymarck** a déjà fait couler beaucoup d'encre et on pourrait se

constituer une grosse bibliothèque spéciale avec les articles, discours, écrits divers, brochures qui, depuis la guerre, ont paru sur ce sujet, sans compter ceux qui paraîtront encore. Il semble que cette question soit des plus compliquées, difficile à comprendre, plus difficile encore à résoudre, alors qu'elle est, en réalité, des plus simples, à la condition de ne pas perdre le fil conducteur, c'est-à-dire les principes économiques que nous défendons, et à la condition aussi de ne pas confondre entre elles des expressions qui n'ont pas la même signification telles que *change*, *cours du change*, *traites*, *remises*, *monnaie*, *argent*, *inflation monétaire*, etc.

Ainsi, par exemple, qu'est-ce que le change? C'est une créance sur l'étranger, payable au dernier porteur en monnaie étrangère, mais cédée à Paris pour un prix en monnaie française.

Conséquence : le change, son abondance, sa rareté, son coût élevé ou bas sont liés à la facilité et à la liberté des échanges commerciaux, financiers, comme à la facilité des communications pour les hommes et les marchandises.

Il y a une vingtaine d'années, un de nos confrères avait publié une curieuse brochure dont le titre suggestif en disait long : *Le change, fossoyeur du libre-échange*, et il montrait que les fluctuations du change pouvaient dans une certaine mesure annihiler, diminuer ou aggraver les tarifs douaniers. Si M. Allard était ici ce soir, il nous dirait, sans doute, qu'à l'heure actuelle, avec les défenses et impossibilités de faire des échanges extérieurs et du commerce, de transporter, d'exporter ou d'importer des marchandises ou des capitaux, conséquence de l'état de guerre, les mesures prohibitives sont créatrices du change et de ses fluctuations.

Le cours du change, en effet, ne dépend pas uniquement des dettes exigibles d'une contrée avec une seule contrée, d'un continent avec un seul continent, mais de l'état des dettes exigibles d'une contrée avec toutes les autres contrées solvables. De là encore les différences et oscillations de prix qui se produisent.

Aussi, comme vient de le rappeler excellemment M. Brizon, au moment de la guerre, nous étions créditeurs partout et débiteurs nulle part. Nous n'avons pu faire rentrer toutes nos créances tandis que nous avons dû acheter à l'extérieur, vivres et munitions, et conséquemment les payer. C'est donc à la guerre qu'est dû ce qu'on a appelé la crise des changes: c'est la guerre qui a faussé et entravé les mouvements et les échanges commerciaux et financiers. Cette crise disparaîtra avec la guerre elle-même. Quant aux crises du change provenant des inflations monétaires,

dont on a parlé, des mauvaises situations monétaires, bancaires, etc., elles durent longtemps, jusqu'au jour où ces situations s'améliorent et redeviennent saines.

Pour remédier à la hausse du change, dit M. Alfred Neymarck, trois moyens principaux sont recommandables :

1° Avoir des créances sur les pays dont on est débiteur, créances de comptes, créances de capitaux, créances de titres mobiliers et de coupons internationaux;

2° A défaut, contracter des emprunts à l'étranger, se faire ouvrir et obtenir des crédits à l'extérieur, avec ou sans garantie;

3° Envoyer des espèces métalliques — or — parce que l'or ayant une valeur intrinsèque qui lui est propre est accepté partout.

Etant donné l'importance de notre portefeuille de titres étrangers, quelques esprits se sont figuré que ces titres étrangers pourraient — s'ils étaient collectés — servir de gage à des prêts que feraient les pays étrangers. Les inventeurs de ces systèmes oublient ce que disait encore Léon Say : Il faut que ce titre soit *exportable* et « *négociable* à l'étranger » : ce n'est pas le cas de grand nombre de titres — plus étranges qu'étrangers — qui sont dans les portefeuilles français. La crise des changes, dit M. Alfred Neymarck en terminant, se dénouera d'elle-même quand la cause initiale et créatrice — la guerre — aura pris fin; en cela comme en bien d'autres choses, la victoire finale aplanira toutes les difficultés et les fera disparaître.

M. **Manchez** se demande quelle est la garantie du billet de banque, à l'heure actuelle, en dehors de l'or? Il ne voit que des effets moratoriés, la Banque a donc eu raison de ne pas abandonner son or.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** remercie les divers orateurs qui ont pris part à la discussion et ajoute quelques observations. Il ne croit pas que, si on a prêté 10 milliards à l'Etat, c'est parce que, ainsi qu'on le dit, il a été émis 10 milliards de billets; comment alors ferait l'Angleterre, qui est très loin d'avoir une quantité de billets égale à ce qu'elle a emprunté, c'est-à-dire près de 30 milliards. D'autre part, l'influence de l'inflation sur le change est certaine; s'il y a, à New-York, une différence de 8 à 9 p. 100 entre le change anglais et le change français, c'est à l'inflation qu'il faut l'attribuer. Cette tension du change peut, du reste, durer assez longtemps, si on en juge par ce qui s'est passé en Angleterre au début du dix-neuvième siècle et aux Etats-Unis après la guerre de Sécession.

Quant à l'exportation de l'or, l'orateur n'y verrait aucun inconvénient, si l'opinion publique ne s'y opposait. Au point de vue théorique, on pourrait soutenir qu'il vaudrait mieux que l'encaisse n'existât pas et que la circulation fût moins considérable.

La séance est levée à dix heures et demie.

E. R.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

A. Foulon. — *La Famille Turgot à Sartrouville.*

M. Alfassa. — *Les Conséquences de la guerre. L'Emploi en industrie et en agriculture des blessés et mutilés de la guerre.*

Le Ambizioni commerciali e maritime di un ministro piemontese del secolo XVII.

Le Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Cherbourg et de Valognes.

José Weiss. — *L'Alternative. Paix armée ou Fédération.*

X... — *La Question du crédit à l'exportation.*

L'Entente cordiale, par un de ses artisans.

Yves Guyot. — *Les Causes et les Conséquences de la guerre.*

Arthur Raffalovich. — *Le Marché financier.*

La République orientale de l'Uruguay.

La Guerre et la Pensée médicale.

Daniel Bellet. — *Le Commerce allemand et les Raisons de son développement.*

D'Eichthal. — *Après douze mois de guerre.*

Il Probléma del combustible.

Un capitolo della vita de Giovanni Law.

La Teória e la Pratica della Carta-Moneta.

Eugène Baie. — *Le Droit des nationalités.*

Henri Lorin. — *La Paix que nous voudrons.*

L. Lévy-Bruhl. — *La Conflagration européenne, ses causes économiques et politiques.*

JOURNAUX

American Chamber of comerce in Paris.

Anuario estadistico de la Républica Oriental del Urugay.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris.

Bulletin mensuel de statistique municipale de Buenos-Ayres.

Bulletin mensuel de la Chambre de commerce russe de Paris.

Bulletin de la Société d'économie sociale. La Réforme sociale.

Bulletin mensuel de l'Association philotechnique.

Bulletin of the New-York Public Library.

Boletin official Camara de comercio de la provincia de Madrid.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Bulletin de la Roumanie.
Bulletin mensuel de la Chambre de commerce franco-brésilienne.
Brijdragen tot de Statistick van Néderlan.
Bulletin de la Chambre de commerce française.
Banco Popular Argentino.
Jaarcifiels wor het Koninkryk der Nederlanden.
Journal de la Société de statistique de Paris.
Journal de la Société nouvelle d'horticulture de France.
Le Rentier.
Moniteur du commerce roumain.
Naandschrift van het Centraal Bureau of the statistich.
Naandcyfersen andere periodiche opgaden, heteffende nederlan ende Kolonien.
Revue économique et financière.
Revue internationale du commerce, de l'industrie et de la banque.
Rivista sanitaria siciliana.
Statistica giudiziara pénale per glianni 1908-09-10.
Statistica della criminalita per l'anno 1909-1910.

COMPTES RENDUS

Les Causes et les Conséquences de la guerre, par Yves Guyot. (Librairie Félix Alcan.)

Nous empruntons à *la Cote de la Bourse et de la Banque*, l'article suivant de M. Emmanuel Vidal.

Lorsque, à la fin de juin 1914, le public français apprit l'assassinat de l'archiduc d'Autriche, il commença par supputer les conséquences possibles de l'attentat dans la politique européenne. L'archiduc défunt était considéré, de son vivant, comme un partisan de la guerre et, de ce fait, les pacifistes enregistraient sans regrets sa disparition; mais, d'autre part, l'Autriche-Hongrie ne pouvait supporter impatiemment que son futur empereur eût succombé sous les coups d'un Serbe. Quoi qu'il en soit, en présence des déclarations rassurantes du cabinet de Vienne, l'opinion française, sollicitée d'ailleurs par des incidents de politique intérieure, se détacha bientôt du drame de Sarajevo et de ses suites éventuelles; si bien que plus d'un d'entre nous, lorsque éclata le coup de tonnerre de l'ultimatum autrichien le 23 juillet, put se reprocher en lui-même son manque de perspicacité : la guerre pour ce fait divers déjà vieux d'un mois auquel on ne prêtait déjà plus attention? On n'en revenait pas.

Manque de perspicacité en apparence seulement, car la vérité, aujourd'hui bien certaine, est que le meurtre de l'archiduc n'a été que le prétexte ou l'occasion de la guerre et n'en a pas été la cause; que cet événement aurait pu et dû se produire sans que la guerre s'ensuivît, et qu'à l'inverse, la guerre, décidée indépendamment de lui, eût éclaté s'il ne se fût pas produit. Si l'archiduc avait vécu, nul doute que lui-même l'eût « accrochée » à quelque incident, surgi par hasard ou créé de toutes pièces. Personne ne croit plus que la paix mondiale a pu tenir à la décision d'un trio de régicides.

Si la guerre a éclaté, c'est en raison de causes profondes que les historiens détermineront avec certitude et que, dès maintenant, certains esprits avertis s'attachent à découvrir. Notre éminent confrère

et ami M. Yves Guyot vient d'apporter à cette recherche sa précieuse contribution par la publication d'un ouvrage dans lequel, avec sa profonde connaissance du sujet, il étudie *les Causes et les Conséquences de la guerre.*

En écrivant ce livre, M. Yves Guyot a fait non seulement œuvre d'historien et d'économiste, mais aussi, nous pourrions dire, surtout, œuvre de politique. S'il s'efforce de trouver quelles sont les causes réelles du cataclysme, ce n'est pas tant pour satisfaire son désir de savoir que pour en déduire à quelles conditions on pourra en éviter le retour. Ni les individus ni les peuples ne vivent de haine, dit-il, elle n'est pas un objet d'alimentation, et « les alliés doivent se préparer plus sérieusement à la paix qu'ils ne s'étaient préparés à la guerre ». Cette vérité nous paraît être la corrélative de la vieille formule *si vis pacem para bellum.* Cette dernière est, si l'on peut dire, une formule de temps de paix; elle tend à obliger les consuls à veiller, à ne pas s'endormir dans une sécurité trompeuse ; mais nous sommes en guerre, les passions sont déchaînées; le conflit est général; alors *si vis pacem para pacem* : formule de temps de guerre. Pour la guerre, on fera de son mieux, jusqu'à la victoire, avec passion. Mais pour préparer l'état de choses qui devra assurer une paix durable, trêve de passion. De la tête et du sang-froid : « Le traité à venir doit être non une œuvre de rancune et de passion, mais une œuvre de prévoyance. »

Sur les causes de la guerre, M. Yves Guyot s'étend longuement et savamment dans les quatre premières parties de son ouvrage, qu'il consacre aux causes politiques, aux causes économiques et aux causes historiques. L'aboutissement de tous les faits qu'il passe en revue, c'est que le gouvernement impérial a jugé qu'en 1914 le moment était venu de déclancher la grande machine préparée minutieusement depuis près d'un demi-siècle : il fallait broyer la France pour ne plus la trouver devant soi dans la politique internationale. Il y avait danger à attendre plus longtemps, car la Russie procédait à l'installation de chemins de fer en Pologne, au renforcement de sa flotte de la Baltique, tandis que la Grande-Bretagne donnait tous ses soins à augmenter sa marine. Donc, guerre préventive. Tout impérialisme, économique ou non, dit M. Yves Guyot se traduit par l'*ultima ratio*, la violence; la politique économique de l'Empire allemand est une survivance du système pourvoyeur dans lequel l'Etat faisait le commerce pour les individus. « La civilisation productive est fondée sur le contrat, la civilisation guerrière sur la contrainte; la civilisation productive a pour force motrice la concurrence économique, la civilisation guerrière la concurrence politique. Les types les plus caractéristiques des deux civilisations sont l'Allemagne et la Grande-Bre-

tagne : de là, la haine et la jalousie féroce de l'Allemagne contre la Grande-Bretagne. La guerre actuelle est le conflit de ces deux civilisations. Elle doit avoir pour conséquence le triomple définitif de la civilisation économique sur la civilisation guerrière. »

Il reste à se demander comment assurer cette conséquence, une fois la victoire obtenue. Tout d'abord, il est hors de doute qu'il faudra l'imposer, et, par suite, qu'il faudra réduire l'ennemi à merci. Seulement « cette œuvre de force ne doit pas être l'abus de la force, arrachée à des gouvernements fondés sur le droit historique ou sur la force ; elle doit avoir pour objet la libération des groupes qui en ont été victimes et l'établissement définitif de la paix dans le monde... Il s'agit d'imposer à des États qui se croient investis par la force du droit d'opprimer les autres États une paix telle qu'ils ne puissent les violer, et cependant ne pas les soumettre à la tyrannie qu'ils voulaient imposer aux autres États... »

M. Yves Guyot n'hésite pas à proposer la dissolution des empires allemands et austro-hongrois, qui rendra leur autonomie aux États qui les composent ; les dynasties qui y règnent disparaîtront en même temps, les Alliés devront même se refuser à traiter avec les Hohenzollern. Quant à la limitation des armements, elle ne sera pas poursuivie en suite naturelle de l'œuvre de paix ; ce sont les causes de guerre qu'il importe de supprimer.

Chemin faisant, on fait justice de certaines idées qui ont cours et qui tendent à ruiner nos ennemis par des tarifs prohibitifs, comme si les droits de douane ne retombaient pas sur les consommateurs. Triplera-t-on les droits sur la houille allemande? On frappera l'industrie sidérurgique. Augmentera-t-on les droits sur les couleurs ? C'est l'indusrtie textile qui souffrira. « Ce serait une singulière manière d'atteindre les Allemands que de nous mettre à l'amende pour introduire ceux de leurs produits qui nous sont nécessaires. »

La conclusion de M. Yves Guyot, c'est que la dissolution politique de l'Empire allemand est la conséquence indispensable de cette guerre ; mais qu'elle ne sera efficace qui si elle est accompagnée de sa dissolution morale. Nous ne pourrons y arriver qu'à la condition de prouver la supériorité de notre civilisation en sachant repousser toute politique de représailles. Nous devons tout subordonner aux moyens d'assurer la substitution de la civilisation d'échange à la civilisation de rapine. A cette conclusion, on peut souscrire sans réserve ; elle fait suffisamment leur part aux sentiments de haine qu'ont suscité nos ennemis par leurs excès et leurs déprédations, puisqu'il ne s'agit rien de moins que de les réduire à merci ; mais elle s'inspire en même temps des conseils de la sagesse, en ce qu'elle tend à assurer l'œuvre de paix.

Em. VIDAL.

LES CAUSES ET LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE, par YVES GUYOT. (Paris, librairie Félix Alcan. Prix, 3 fr. 50.)

On lit dans l'*Investor's review* du 4 septembre, dirigé par le célèbre publiciste A. J. Wilson :

Yves Guyot est un des publicistes les plus infatigables et les mieux documentés sur les questions actuelles que nous connaissions. Le volume que nous avons devant nous renferme une quantité énorme de travail, au point de vue historique, économique et si l'on peut dire « spéculativement » politique. Il vient donc à point, et comme tous les ouvrages de M. Guyot, il est facile et intéressant à lire. Parfois, peut-être, ne distingue-t-il pas assez entre les valeurs respectives des autorités qu'il cite, mais les faits et les statistiques sont en somme judicieusement choisis et d'un prix incontestable. Ceux qui désirent, par exemple, connaître les moindres détails du commerce anglo-allemand, trouveront de nombreux renseignements dans le chapitre VIII, 2e partie, et toujours M. Guyot reste le libre-échangiste convaincu. La première section traitant des causes politiques de la guerre, est vivante et d'une réelle valeur, quoique ce terrain ait déjà été exploré par nombre d'auteurs. Si l'espace ne nous faisait défaut, nous serions heureux de discuter quelques-unes des déclarations de la deuxième partie du volume exposant les causes économiques de la guerre, mais ces temps-ci la place manque pour les discussions, et nous sommes donc forcé de nous borner à recommander la consultation de ce livre à tous ceux qui s'intéressent aux relations futures entre non seulement les alliés et les Teutons, mais entre les alliés eux-mêmes.

Nous ne pouvons clore cette notice sans un mot d'éloge pour les résumés historiques contenus dans ce livre; ils sont d'une lucidité frappante. Partout où nous avons cherché à les vérifier, nous en avons constaté l'exactitude; il en est ainsi, par exemple, du chapitre IV, partie 3, consacré aux *Causes historiques de la guerre*, où nous avons un aperçu très net de l'histoire de la Prusse et de l'Autriche entre 1847 et 1866.

J'ACCUSE, par un ALLEMAND. 1 vol. in-8 de 334 pages. (Librairie Payot, Paris.)

Le titre de ce livre emprunté à Émile Zola, suivi de ces mots *par un Allemand* est bien choisi pour éveiller l'attention et provoquer la curiosité. Un avertissement de M. Anton Suter, docteur en droit.

affirme que ce livre a été écrit par un patriote allemand. C'est possible, quoique les journaux allemands l'aient contesté et aient prétendu que cet ouvrage était une œuvre faite en collaboration. Mais le rôle des journaux allemands était de déprécier l'œuvre.

Cette allégation ne lui porte pas atteinte. Il s'agit de savoir si l'auteur a raison ou a tort, si les faits produits et les raisonnements qui les accompagnent sont vrais ou faux. Mais il est clair que si un Allemand ose dire la vérité, il devient un être exceptionnel.

Les quatre-vingt-treize signataires du Manifeste des Kulturkrieger se sont abaissés à un tel degré qu'ils grandissent d'autant celui de leurs compatriotes qui ose dire ce que savent tous les étrangers qui ont été un peu attentifs aux événements.

On ne trouvera point, dans ce livre, de confidences. L'auteur ne prétend point avoir pénétré dans les coulisses. Il ne seprésente pas comme un familier du kaiser, du kronprinz, ou de M. Bethmann-Hollweg. Il n'est point en relations amicales avec Hindenburg.

On ne trouvera point, dans ce volume, de révélations inédites, pas même d'anecdotes personnelles.

L'ouvrage commence par cette phrase :

« Si une loi sur la responsabilité des ministres — laquelle ainsi que beaucoup d'autres belles choses, est promise depuis soixante-quatre ans au peuple prussien, — existait en Allemagne, comme dans tous les pays vraiment parlementaires, le docteur Bethmann-Hollweg, chancelier de l'Empire, et président du Cabinet prussien, devrait être mis en accusation et condamné. » Mais l'auteur du volume invoque aussitôt une circonstance atténuante : « On pourrait dire à sa décharge qu'il n'a pas été l'instigateur de la guerre, mais qu'il a été contraint à la provoquer, tant par la pression d'en haut que par celle d'en bas. »

Que veut dire cette expression « d'en bas » ? Ce n'est point le peuple allemand qui a demandé la guerre ; car, l'auteur de *J'accuse* multiplie les arguments pour démontrer qu'il ne consent aux sacrifices qu'elle exige que parce qu'il a été trompé, et il énumère avec soin tous les artifices auxquels l'empereur et le chancelier ont eu recours pour lui faire croire que ce ne sont par eux qui sont les promoteurs responsables de la guerre, mais la Russie, l'Angleterre et la France.

Cet « en bas » désigne évidemment le parti de la guerre dont M. Yves Guyot, dans son livre *les Causes et les Conséquences de la Guerre*, a expliqué la formation et montré la composition (p. 232). A quelques nuances près, l'auteur de *J'accuse* ne diffère pas sur ce point, fort connu du reste. Le parti de la guerre avait pour chefs, le général Bernhardi, Keim, le comte Reventlow; pour journaliste, Harden, et, pour représentant officiel, le kronprinz.

L'auteur de *J'accuse* paraît avoir pour but de plaider les circonstances

atténuantes pour le kaiser. Le pauvre homme! il aurait été entraîné et le chancelier aussi. Ce souverain absolu, qui aimait à célébrer son absolutisme et à ébranler le monde à coups de talon de sa botte n'aurait pas su se soustraire au parti de la guerre. Par peur de son crétin de fils, du général Bernhardi et du journaliste Harden, il aurait déclanché l'épouvantable catastrophe dans laquelle il s'engloutira avec sa dynastie. Le kaiser ne serait qu'un gribouille.

Cette défense du kaiser est excessive. Si M. de Bethmann-Hollweg mérite d'être mis en accusation, à plus forte raison le kaiser qui, en vertu de la constitution de la Confédération du Nord de 1866, devenue en 1871, la constitution de l'Empire allemand, possède un pouvoir politique et militaire absolu.

Le réquisitoire de l'auteur de *J'accuse* est cependant terrible, car il prouve sans peine, avec les documents officiels à la portée de tous, que le souverain allemand n'avait ni prétexte ni motif pour faire la guerre.

Dans l'intérêt de la population de l'Allemagne? L'Allemand n'émigre plus et, au contraire, il est obligé d'appeler des ouvriers étrangers. Dans l'intérêt de son industrie et de son commerce? Mais les chiffres cités prouvent que son développement économique s'accomplissait sans trouver d'adversaires. Était-ce pour se créer des débouchés? Mais jamais les Allemands pouvaient-ils trouver un débouché plus largement ouvert que l'Angleterre, qui, fidèle à la doctrine « d'acheter au meilleur marché », ouvrait ses frontières toutes grandes aux produits qu'ils lui envoyaient [1]?

Le gouvernement allemand prétendait que sa marine était opprimée par la flotte britannique. Quand donc celle-ci lui a-t-elle fermé le pas de Calais? L'auteur de *J'accuse* insiste longuement et avec une lourdeur toute allemande pour prouver l'absurdité de ces prétextes. Nous espérons que quelques-uns de ses compatriotes voudront bien lire cette démonstration.

La plus grande partie du volume est consacrée à la discussion des documents officiels publiés par chaque État. Il démontre une fois de plus que la responsabilité de la guerre incombe à l'Empire allemand. L'Autriche n'a joué qu'un rôle secondaire. Quand M. Berchtold a vu que la guerre allait éclater, il aurait bien voulu l'éviter. Mais il était trop tard. Le gouvernement allemand la déclara à la Russie pour empêcher tout recul de sa part.

L'auteur de *J'accuse* déclare que le peuple allemand « veut la paix,

---

1. Voir le *Journal des Economistes*, septembre 1915. *Le Commerce de l'Angleterre avec la France et avec l'Allemagne.*

la paix, la paix »; mais il se résigne à la guerre. En fait, l'auteur confirme la démonstration de son incapacité politique faite par M. Yves Guyot dans son livre *les Causes et les Conséquences de la guerre* (p. 130 et 291).

Il termine en examinant cette question au point de vue allemand : « Qu'est-ce que la paix doit nous apporter? » Nous sommes d'accord sur un point : la guerre doit se terminer « par un état de paix durable ». Il ajoute : « Reposant sur une base légale assurée. » Que propose-t-il?

Il n'a pas de peine à prouver que le système de la paix armée a abouti à la guerre; que l'équilibre européen a toujours été instable.

L'auteur de *J'accuse* propose « une alliance pacifique des États libres », « une alliance de peuples, non un État formé de peuples ». « Cette alliance, ajoute-t-il, doit être basée non sur la puissance, mais sur la confiance mutuelle, sur le sentiment du devoir, sur l'impératif catégorique. » Mais l'auteur de *J'accuse* doit savoir que Kant reconnaissait lui-même que son impératif catégorique n'était qu'un postulat, dépourvu de toute réalité. L'auteur continue en disant que « l'unité plus haute et plus forte d'une république du monde lui apparaissait comme l'idéal à atteindre. Mais en homme « de raison pratique », il se contente « du succédané négatif d'une alliance qui repousse la guerre et s'élargisse de plus en plus. Kant ne doutait pas que ce *fœdus pacificum* ne fût possible et il espérait vivement « qu'un peuple puissant et éclairé » en jetterait les bases et que l'adhésion d'autres peuples étendrait cette union.

« Cette pensée de Kant, conclut l'auteur de *J'accuse*, en apparence si simple, est ce qu'on a dit de plus profond sur la formation juridique de la famille européenne. »

Si j'avais eu des doutes sur la nationalité de l'auteur de *J'accuse*, cette phrase les eût dissipés. Il y a qu'un Allemand qui puisse attacher une pareille importance à l'impératif catégorique et à cette conception pacifiste du philosophie de Kœnigsberg. L'auteur continue : « Il souhaitait que le philosophe fût entendu par le roi parce que la possession de la puissance corrompt inévitablement le libre jugement de la raison. » « Il se contentait, il est vrai, du rôle que tous les hommes sages accordent à la philosophie, celui du rôle de servante, mais pour lui ce rôle consistait non point à porter la traîne de sa maîtresse, mais à la précéder en tenant un flambeau. » La philosophie servante! Voilà encore une conception bien allemande. La science servante! les Kulturkrieger nous ont montré son état de servitude. Il y a longtemps que le *Journal des Économistes* a montré que la science économique allemande n'était qu'une servante. On avait trouvé ce mot excessif. Et le voilà repris par un Allemand indépendant, non point

en mauvaise part, mais comme caractéristique du rôle qu'il attribue à la philosophie.

Dans cette conception de Kant, c'est « un peuple puissant et éclairé », qui doit être le noyau de ce groupement pacifiste. L'auteur de *J'accuse* pense-t-il que ce rôle puisse incomber au peuple allemand? Ce serait une solution en contradiction avec tout le reste du volume.

Il n'aborde pas la question; et il parle de la cour d'arbitrage de La Haye; puis il remonte à *l'essai de la paix perpétuelle* de l'abbé de Saint-Pierre et du commentaire de Jean-Jacques Rousseau; et après une foule de quand... quand... quand... il espère que « les diplomates exerceront à peu près les mêmes fonctions qu'exercent aujourd'hui, à Berlin, les plénipotentiaires du conseil fédéral ». S'il y avait un exemple à ne pas donner, c'était celui-là. Les plénipotentiaires du Bundesrat ne traitent que les petites questions de rapports des divers États de l'Empire allemand entre eux : et la Prusse a toujours la majorité. Ils n'ont aucune influence sur la direction de la politique extérieure ni sur l'organisation de l'armée et de la marine. Le kaiser a un pouvoir absolu en ces deux matières.

« Cette ligue pratique, continue l'auteur de *J'accuse*, ne sera qu'une sorte d'alliance pour maintenir la paix et pour faire fructifier les intérêts communs sans que les droits souverains des Etats soient lésés. »

Puis, l'auteur développe cette idée que la guerre ne mettra pas fin aux rapports entre les peuples. Ce n'est pas sur ce point qu'il trouvera des contradicteurs dans le *Journal des Économistes*, mais il ajoute d'une manière impérative :

« Il faut que les peuples contractants s'engagent à maintenir la paix et à respecter mutuellement leur indépendance et leur état de possession. »

Beaucoup de traités, élaborés par la vieille diplomatie, ont contenu des clauses semblables.

On les ornait même quelquefois du mot « perpétuel ». La stabilité de la paix à venir ne dépendra pas du texte du traité; elle dépendra des mesures prises pour empêcher les conflits de se produire.

L'auteur développe des considérations enthousiastes pour la conception de Kant, arrangée par lui et aboutit « à un traité de paix qui répudie toute idée d'annexion et défend de chercher la sécurité dans la force ». On peut répudier l'idée d'annexion : mais l'auteur considère-t-il que si la France reprend ses frontières jusqu'à la Sarre elle se rendra coupable d'annexion? Entend-il que la Serbie laisse la Bosnie et l'Herzégovine à l'Autriche-Hongrie et que la Croatie-Slavonie ne se joigne pas à elle ? On le croirait quand il dit : « La querelle se terminera par un *non liquet*. »

Puis il revient à des paraphrases sur son idée d'alliance pacifiste;

mais il reconnaît « qu'elle ne peut être fondée que sur la confiance mutuelle des peuples qui en feront partie, sur le respect de la parole donnée et sur l'intérêt commun qui aura cimenté cette alliance ».

Or, « peut-on s'attendre à une politique pacifique aussi généreuse de la part de l'Allemagne »?

L'auteur de *J'accuse* répond par la négative : « Aussi longtemps que la Prusse vivra sous la constitution la plus réactionnaire qui existe dans le monde civilisé, aussi longtemps qu'un peuple travailleur, persévérant et intelligent, sera gouverné par des junkers, des soldats et des gens d'église, qui trouvent leur avantage, non dans le développement paisible, mais dans des aventures belliqueuses, il ne faudra pas compter sur une politique sincèrement pacifique de la part de la Prusse et de l'Allemagne. Une famille de soldats comme celle des Hohenzollern... (ici un passage coupé) devra trouver un fort contrepoids dans le peuple. On sait que ce contrepoids n'existe pas. La prépondérance de la Prusse dans le gouvernement et dans le conseil d'empire, le fait que le chancelier impérial est en même temps président du cabinet prussien, l'autorité militaire exclusive du roi de Prusse en sa qualité d'Empereur allemand et surtout son droit de déclarer la guerre et de conclure la paix au nom de l'Empire — même sans l'assentiment du Bundesrat — tout cela ne contribue à ne faire de l'Empire allemand qu'une succursale du royaume de Prusse. »

M. Yves Guyot, dans son livre *les Causes et les Conséquences de la guerre*, explique en détail les conditions politiques de la Prusse et de l'Allemagne depuis 1815. Il prouve la vérité de cette affirmation de l'auteur de *J'accuse*. Celui-ci continue : « Absolutisme partout. En Allemagne, absolutisme discret, en Prusse absolutisme insolent. » Mais ici, il y a une erreur au point de vue des relations internationales et de l'armée, car l'absolutisme insolent du Kaiser comprend tout l'Empire allemand.

L'auteur ne conclut pas avec la netteté de M. Yves Guyot. Mais en réalité ses développements aboutissent au même résultat : Une paix ne sera décisive que si elle implique l'abdication du kaiser et le renvoi de la dynastie des Hohenzollern; le démembrement de la Prusse et la dissolution de l'Empire allemand en même temps que le démembrement de l'Empire austro-hongrois et la fin de la dynastie des Habsbourg. Si l'Empire allemand reste constitué tel qu'il est, la paix ne sera que précaire.

L'auteur de *J'accuse* invoque comme document important le manifeste de l'Internationale, rédigé à Bâle le 25 novembre 1912, et fait appel à l'Internationale du travail. Cependant les disciples allemands de Karl Marx nous ont démontré leur facilité d'adaptation à l'impérialisme. Nous ne pouvons pas compter sur eux pour s'émanciper de

l'absolutisme du Kaiser. Étant donné la mentalité allemande, la paix ne peut être durable que si elle est imposée par la victoire. Alors les Allemands, princes de tout genre, junkers de l'Est, généraux et officiers dont la raison d'être est la guerre, professeurs des universités, docteurs de tout genre, bureaucrates prussiens, seront conduits à la résignation. Ils attendront de nouveau le réveil de Frédéric Barberousse. L'auteur de *J'accuse* termine par une citation de Kant, amenée assez péniblement : « La constitution républicaine est la seule qui puisse faire régner la paix perpétuelle. » Nous savons cependant qu'il y a eu des républiques guerrières. Nous ne fondons pas notre espoir de paix durable sur la conversion de tous les peuples européens à la forme républicaine. Ce ne serait pas de la raison pratique. Nous la fondons sur la victoire des alliés avec l'espoir qu'ils sauront en tirer les conséquences nécessaires, indiquées par M. Yves Guyot. L'auteur de *J'accuse* finit en invitant l'Allemagne à faire la paix. Mais à quelle Allemagne s'adresse-t-il? Est-ce au Kaiser? Il n'ose le dire. Est-ce aux membres du Bundesrat? Il sait, qu'appartenant à l'armée, tous les princes qui y sont représentés ont emboité le pas du Kaiser. Est-ce aux socialistes? A qui? Certes, nous pouvons croire que beaucoup d'Allemands ne voulaient pas la guerre et qu'actuellement un plus grand nombre encore la déplorent. Mais il ne faut pas se faire d'illusion. Ils passeront tous par le laminoir jusqu'à son détraquement : et ce détraquement n'aura lieu que le jour de la destruction matérielle et morale de l'armée allemande. Les Russes nous rendent un service dont nous ne saurions leur être trop reconnaissants en l'attirant dans des régions qui ont toujours été fatales à leurs envahisseurs.

N. Mondet.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Réquisitions militaires (armées de terre et de mer), par Paul-Louis Gruet, docteur en droit, député de la Côte-d'Or. 1 vol. in-8. (Librairie Félix-Alcan.)

L'auteur dit : « Il nous est arrivé souvent, depuis la mobilisation, de constater à quel point les périodiques les plus élémentaires de la législation des réquisitions sont inconnus; nous savons aussi qu'à l'heure actuelle, nombre de personnes qui ont, par voie de réquisitions, fourni des prestations, éprouvent les plus sérieuses difficultés à s'en faire indemniser. » D'autres, ayant vaguement entendu dire « qu'on serait payé des réquisitions après la guerre, attendent passivement que sonne l'heure du règlement ».

M. Louis Gruet a voulu rectifier ces idées erronées. Dans son livre, on trouve particulièrement traitées les questions suivantes : Conseils pratiques en matières de réquisitions militaires pour les effectuer régulièrement, pour en être promptement indemnisé. Logement et cantonnement. Ravitaillement en blé de la population civile. Nourriture des gardes de voies de communication, etc.

Subdivisé autant qu'il était nécessaire pour en rendre facile la lecture « aux plus modestes de ceux entre les mains de qui il tombera », contenant toutes les dispositions prises par le ministère de la Guerre et la plupart de celles prises par les ministères de la Marine et des Finances depuis le 31 juillet 1914, complété par des tables minutieusement étudiées, l'ouvrage est de nature à rendre les plus signalés services à tous ceux (officiers, hommes politiques, secrétaires de mairie, magistrats, chefs d'établissement ou d'entreprise, fonctionnaires, industriels, commerçants, agriculteurs), qu'intéresse... ou que peut intéresser la question complexe des réquisitions, de leur exécution, de leur règlement.

La Paix que nous voudrons, par Henri Lorin, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. 1 broch. in-8. (Librairie Félix Alcan.)

M. Henri Lorin examine les conditions de la paix future. Il parle de la nécessité de reporter notre frontière en Lorraine au moins à la limite qui avait été fixée par le traité de Paris de 1814 et le congrès de Vienne. (Voir *supra* la carte qui accompagne l'article : *le Bassin houiller de la Sarre.*)

Il est évident que la convention du 4 novembre 1911 concernant le Maroc et le Congo a été annulée le jour de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France.

Le *Journal des Economistes* ne saurait admettre le paragraphe 5, intitulé *l'Emancipation économique.*

Il est inspiré par le protectionnisme le plus étroit et le moins pratique.

Le paragraphe 6 traite des réparations matérielles. Nous ne pouvons nous faire d'illusions. La France et la Grande-Bretagne resteront toujours en déficit. La Belgique devra recevoir une indemnité qui compensera autant que possible ses pertes : mais il y a des pertes qui ne peuvent jamais être réparées.

Dans le paragraphe 7, M. Henri Lorin parle de tarifs différentiels pour éloigner les articles fabriqués par les Allemands; précautions inutiles et qui se retourneront contre les consommateurs qui en auront besoin.

M. Henri Lorin parle du désarmement. Mais il ne parle pas des conditions politiques qui doivent dissoudre l'Empire allemand et la monarchie austro-hongroise : et c'est là la question capitale.

Il suppose que les Belges pourront fermer Anvers aux Allemands ; mais Anvers est un des deux ports du Rhin.

La réunion du Luxembourg à la Belgique nous paraît indiquée; une rectification de frontière est possible, mais elle ne pourra être que très étroite.

M. Henri Lorin accepte le programme de la Plus Grande Serbie et la prise de possession de Trieste par les Italiens. Il est, dans les grandes lignes, d'accord avec les solutions que nous avons données pour les détroits.

Il dit comme tous les hommes raisonnables. « Les alliés n'ont pas la prétention de supprimer le peuple allemand : leur tâche est de briser le militarisme impérial. »

N. M.

La Conflagration européenne par M. L. Levy-Bruhl. 1 broch. grand in-8. (Librairie F. Alcan.)

M. L. Lévy-Bruhl dit : « Les vieilles nations sont des personnes morales très complexes. Il leur est fort difficile de se connaître elles-mêmes. Il leur est presque impossible de se connaître les unes les autres.

« Je leur appliquerais volontiers la boutade profonde d'Oliver Wendell Homes. Selon cet humoriste américain, lorsque deux personnes causent ensemble, il faut compter au moins six interlocuteurs. En effet, appelons ces deux personnes A et B. Nous trouvons engagés dans la conversation, d'abord A tel qu'il se voit lui-même, et qui ne coïncide pas, en général, avec A tel qu'il est; puis A tel que B le voit, et qui ne coïncide pas davantage avec A tel qu'il est; enfin le véritable A, qui ne se confond avec aucun des deux précédents. Voilà déjà trois personnes. Les mêmes considérations s'appliquent à B. Il faut tenir compte de B tel qu'il se voit lui-même, de B tel que A le voit, et enfin de B réel. Il y a donc six personnes qui causent au lieu de deux. Comment s'étonner alors des malentendus, des quiproquos, des froissements qui se produisent sans cesse, puisque presque jamais ni A ni B ne s'entretiennent avec la personne à qui ils croient parler? puisque chacun prête à l'autre, et se prête à lui-même, des sentiments, des idées des intentions qui ne répondent que de loin à la réalité?

« Peut-être cette analyse est-elle encore plus vraie des nations que des individus. La France, l'Angleterre, la Russie ont d'elles-mêmes une idée fort éloignée de celle que l'Allemagne en a. Réciproquement, l'Allemagne leur apparaît tout autre qu'elle ne se voit elle-même, et toutes sont sans doute assez loin, dans tous les cas, d'une vue exacte de leur voisine. »

Cette observation est juste. Nous ne comprenons pas les Allemands et les Allemands ne nous comprennent pas davantage. J'ai eu occa-

sion de me rendre souvent compte de leur déformation des idées françaises.

Il est vrai que quand Raffalovich en a été témoin, il m'a dit que quantité d'Allemands qui prétendaient savoir le français, ne le comprennent pas; et alors, quand ils croient traduire du français, ils le transforment en idées allemandes.

M. Lévy Bruhl résume ainsi les opinions de l'Allemagne :

« A quoi lui sert sa supériorité militaire, si elle ne lui assure pas les moyens de se procurer les matières premières dont elle ne peut se passer (comme les minerais de fer) — ni les débouchés dont son commerce ne peut pas se passer davantage ? »

Est-ce pour cela que les Allemands ont fait la guerre ? M. Yves Guyot a prouvé dans *les Causes et les Conséquences de la guerre* qu'ils pouvaient partout se procurer du minerai de fer, tant qu'ils voulaient. Des débouchés ? Mais leurs meilleurs clients étaient la Russie et l'Angleterre ?

M. Lévy Bruhl ajoute : « Il est évident que l'Allemagne n'a pas, en fait de colonies, la part qui lui revient. » Et pourquoi ? Et pourquoi faire ? L'*open door* des Anglais ne la gênait pas : et on la laissait tout à l'aise étaler son influence en Turquie.

L'impérialisme économique allemand n'a pas d'autre motif que la volonté du kaiser, des junkers, du parti militaire, de subordonner la civilisation économique à leur idéal guerrier.

Il n'y a pas de causes économiques valables pour expliquer le besoin de guerre de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Si leurs empereurs les ont invoquées, ce n'est pas une raison pour que nous les admettions. Si leurs hommes d'État y ont cru, c'est une preuve de leur ignorance et de la déviation de leurs idées en dehors de toute réalité.

N. M.

LE DALLOZ ET LA GUERRE DE 1914. T. IV et V. (11, rue Soufflot, Paris.)

La prolongation de la lutte gigantesque qui met aux prises toutes les grandes nations de l'Europe et qui soulève des problèmes délicats dans les relations du nouveau monde avec l'ancien crée dans la partie non mobilisée un état de choses qui, en dépit de sa nature exceptionnelle, n'affecte plus le caractère essentiellement passager dont il était revêtu pendant les premiers mois de la guerre. La reprise partielle des affaires s'impose à la fois pour le soulagement des infortunes engendrées par le chômage et pour la sauvegarde des ressources financières indispensables à la défense nationale. D'autre part, la complexité d'une lutte qui, non seulement détermine une consommation de munitions et d'armement jusqu'alors inconnue, mais encore exige la mise en œuvre de toutes les capacités et de toutes les compétences, motive l'affection de chaque citoyen mobilisé au poste où il peut rendre le plus de services possible. Le souci de l'égalité dans les charges imposées à chacun s'efface devant la nécessité de l'obtention du maximum dans le rendement individuel. Le précepte anglais *The right man in the right place* est opposé comme un argument décisif à quiconque s'indignerait du privilège concédé à ceux dont le service militaire s'effectue sous la blouse de l'ouvrier et non sous l'uniforme du soldat armé. Ce front de combat cède à l'atelier et au laboratoire les mécaniciens et les chimistes nécessaires à la fabrication des projectiles et des explosifs.

Un trouble profond est donc apporté dans le régime économique,

social, administratif et militaire pour ces conditions qui bouleversent à la fois les principes de la liberté des transactions pour la fixation des conditions de vente du pain et de la viande, les relations des patrons et des ouvriers, les premiers pouvant obtenir dans les usines placées sous le contrôle de l'autorité militaire, l'obéissance et le travail régulier des seconds, le déplacement de certaines autorités tant par suite de l'invasion ennemie que par l'emprise sur le territoire de l'adversaire, le mode d'affectation des hommes appelés sous les drapeaux en raison de la nécessité d'adapter la compétence à la fonction. Par suite la législation édictée au cours de la guerre revêt un caractère nouveau, et les publications qui se sont attachées à en réunir les éléments offrent au simple examen de la série chronologique des textes promulgués un ouvrage fidèle de cette évolution. Les décrets sont, à cet égard, non moins instructifs que les lois; car ils essayent de se plier aux contingences de situation dont le législateur ne peut fournir que la solution de principe.

Ce n'est donc pas faire acte de répétition que de signaler aujourd'hui les deux volumes que la librairie Dalloz a donnés pour complément aux trois premiers annoncés dans le numéro de juillet 1915 (p. 161) du *Journal des Economistes*. L'un d'eux renferme les textes publiés du 15 mars au 1er juillet 1916; l'autre, les documents parus du 1er juin au 1er août 1915 avec un supplément consacré à la loi du 17 août 1915, dénommée loi Dalbiez du nom de son promoteur. La valeur de cette publication ne réside pas seulement dans son caractère historique de chronologie législative, elle dérive ainsi des facilités de recherches qui lui permettent de rendre les services les plus pratiques. La série des volumes Dalloz présente, en effet, un caractère absolu de symétrie et d'unité qui se dégage et de la coordination des textes et de la rédaction de la table générale qui termine le dernier volume et fournit les références à toutes les matières visées dans l'ensemble de la collection.

En un mot, l'historien et le praticien, l'homme de science et l'homme d'affaires, le citoyen non mobilisable et le militaire sous les drapeaux trouvent dans cette série de cinq volumes et trouveront dans le sixième déjà prévu la réponse aux questions posées tant par la curiosité scientifique que par les exigences de la vie pratique au cours de la guerre des nations.

Maurice Bellom.

Annuaire international de statistique agricole 1913 et 1914, publié par l'Institut international d'agriculture de Rome.

Ce volume est indispensable à quiconque veut se rendre compte de la situation agricole du monde entier. Il donne la superficie et la population de tous les pays agricoles, la superficie des terres productives et non productives; la superficie et la production par pays des différentes cultures; le recensement du bétail.

Il donne le commerce international des différents produits agricoles à la fois par année solaire et par campagne commerciale.

Il publie encore le prix au comptant à un jour déterminé de la semaine sur les principaux marchés, et les prix moyens.

Enfin la neuvième partie est consacrée aux engrais chimiques, à leur production, à leur commerce international et à leurs prix.

Cette énumération suffit pour montrer l'intérêt de cet ouvrage.

CHRONIQUE

I. La stratégie de l'*uti possidetis*. — II. Les douzièmes provisoires. — III. L'emprunt aux Etats-Unis. — IV. La liquidation du marché de Paris. — V. Les récoltes et le bétail en France. — VI. L'agriculture municipale. — VII. La Société suisse de surveillance économique. — VIII. Le triomphe du bullionnisme aux Etats-Unis. — IX. L'élévation des prix. — X. La conférence de Cernoblio. — XI. L'*Arabic* et les sous-marins. — XII. Les Bulgares.

I. *La stratégie de « l'uti possidetis. »* — Les opérations militaires de la fin du mois de septembre et du commencement d'octobre doivent rassurer les pessimistes. On avait affirmé l'inviolabilité des fronts des armées en France. Les Français et les Anglais, en emportant sur deux points importants les tranchées allemandes de première ligne, ont prouvé la vanité de cette formule. Les tranchées et les fils de fer barbelés n'ont pas pu résister à un labourage intensif d'artillerie suivi par l'élan des troupes.

Dans l'Est, les Russes ne se sont pas laissé envelopper; les armées allemandes ont dû s'arrêter et elles ont à défendre un front énorme. Mais elles campent en Pologne.

La stratégie allemande a été celle de l'*uti possidetis*. Les Allemands espéraient arriver à la paix en disant :

« Nous occupons une partie de la France, petite, il est vrai, mais nous l'occupons. Que nous donnez-vous pour que nous veuillions bien nous en aller? Nous occupons la presque totalité de la Belgique. Nous gardons Anvers, et nous lui rendons le reste. Nous occupons la Pologne; et la Russie doit être trop heureuse que nous n'allions pas plus loin. »

Cette stratégie, c'était celle de l'inviolabilité du front allemand; mais du moment qu'il peut être enfoncé tantôt sur

un point tantôt sur un autre, il faut qu'elle cherche autre chose que l'*uti possidetis*.

L'Allemagne et l'Autriche menacent de se ruer à travers la Serbie, avec le concours de la Bulgarie, vers Constantinople : et de là le Kaiser essayerait de dicter ses conditions à l'Europe. Il est possible que tel soit son nouveau plan, mais il ne ressuscitera pas les morts que sa tactique massive a jetés par centaines de mille sur les champs de bataille de la France et de la Russie ; il ne rendra pas valides les centaines de mille blessés invalides de ses armées ; il ne libérera pas les prisonniers que détiennent les Russes, les Français et les Anglais. Si le Kaiser veut réaliser ce beau projet, il devra retirer des troupes de Russie et de France ; et il aura beau faire, c'est sur le front occidental que l'action décisive aura lieu.

II. *Les douzièmes provisoires.* — Pour assurer la Chambre des députés qu'elle resterait en permanence, le gouvernement n'a fait voter le budget que par crédits provisoires.

Nous avons donné au mois de septembre le chiffre des crédits demandés pour le dernier trimestre de 1915 : 6100 millions à ajouter aux chiffres des crédits ouverts depuis le commencement de la guerre. Du 1er août au 31 décembre 1914, 6479 millions de francs ; du 1er janvier au 30 septembre 1915, 15615 millions, on arrivait à un total de 28 194 millions.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

Dépenses de la guerre et des services publics du 1er août 1914 au 31 décembre 1915

	Dépenses militaires proprement dites.	Dette.	Dépenses de solidarité sociale.	Achats de denrées pour le ravitaillement civil.	Autres dépenses.	Total.
	—	—	—	—	—	—
			(En millions de francs.)			
Exercice 1914.....	5 838	60	401	20	147	6 467
Exercice 1915.....	15 005	1 827	2 691	166	2 216	21 906
Total depuis le début de la guerre.....	20 843	1 887	3 092	186	2 363	28 374

Ainsi, le total des crédits ouverts depuis le début de la guerre se trouve porté à plus de 28 milliards. Il atteint 30 milliards et demi, si

l'on y joint les douzièmes au budget primitif de 1914 correspondant aux cinq derniers mois de l'année.

La moyenne mensuelle, si l'on défalque les frais de mobilisation et de réquisition qui ont affecté le premier mois, s'établit comme suit :

	Dépenses militaires.	Dépenses totales.
	(En millions de francs.)	
Cinq derniers mois de 1914.....	800	1 340
Premier semestre de 1915.....	1 100	1 665
Troisième trimestre de 1915.....	1 300	1 870
Quatrième trimestre de 1915.....	1 500	2 075

En dehors de l'excédent des dépenses publiques sur les recettes budgétaires, le Trésor a dû faire face aux avances consenties en faveur des pays alliés. Les payements effectués de ce chef s'élevaient, au 15 mai dernier, à 348 millions. Ils dépassaient, au 31 août, 648 millions.

Si on procède au pourcentage de ces dépenses, on reconnaît que les dépenses militaires proprement dites absorbent 73 p. 100 du total, la dette 7 p. 100, les dépenses de solidarité sociale 11 p. 100, le achats de denrées pour le ravitaillement de la population civile 1 p. 100 et que l'administration générale du pays en demande 8 p. 100.

Les accroissements à signaler portent surtout sur la Dette, qui demandait 727 millions pour le premier semestre, pour arriver à 1 100 millions pendant le second.

Puis viennent les allocations aux familles des mobilisés : 68 millions par mois en 1914, 127 millions par mois pendant le premier semestre, 178 millions pour le mois de juillet 1915, et le total dépassera 2 173 millions au 31 décembre prochain.

Pour les réfugiés, progression analogue : de 8 millions au début. la dépense mensuelle passe aujourd'hui à 28 millions.

Le montant des bons de la défense nationale en circulation au 31 août atteint, y compris les bons placés à l'étranger, un total de 7 871 000 millions.

A la même date, les souscriptions, en bons ou en numéraire, aux obligations de la défense nationale avaient produit 2 241 millions.

Tout le monde a reconnu la nécessité d'un emprunt de consolidation.

III. *L'emprunt aux Etats-Unis.* — Il y a quelque temps, une circulaire d'une association qui avait pour titre *National*

German American Alliance, m'était envoyée par l'administration de cette alliance, je ne sais pourquoi.

Elle dénonçait les négociations engagées pour un emprunt anglo-français comme « un complot abominable », une dangereuse conspiration pour piller le peuple américain, et elle faisait appel à tous « les citoyens américains patriotes » et à chaque « véritable Américain ». Elle demandait à tous les citoyens d'origine allemande de retirer leurs fonds et leur clientèle à toute maison de banque qui participerait à cette opération : et elle menaçait de violence ceux qui oseraient y prendre part.

Je voyais presque en même temps un article du *Journal of Commerce* de New-York qui commentait cet appel aux « vrais Américains », par des gens qui « ne pensent qu'à servir aveuglément et passionnément un pouvoir étranger ».

« Il aura pour effet, disait-il, d'augmenter l'aversion des vrais Américains contre ce genre de propagande qui ne peut avoir d'autre conséquence que d'augmenter la tendance à une division du sentiment dans ce pays, mais pas du tout à l'avantage de l'Allemagne ».

Cette nouvelle maladresse psychologique des agents de l'Allemagne ne pouvait empêcher la conclusion de l'emprunt de 500 millions de dollars. On l'a bien vu.

La loi du 8 octobre autorise le gouvernement français à contracter, aux Etats-Unis, conjointement et solidairement avec le gouvernement britannique, un ou plusieurs emprunts dont le montant et les conditions seront fixés au mieux des intérêts du Trésor. L'émission de l'emprunt en cours de 500 millions de dollars en obligations 5 p. 100 remboursables en cinq ans et échangeables à l'échéance contre des titres analogues 4 1/2 p. 100, se trouve ainsi autorisée.

IV. *La liquidation du marché de Paris.* — Nous publions, dans les faits économiques, le décret du 14 septembre relatif au marché de Paris. Nous reproduisons ici les réflexions fort justes que M. Emmanuel Vidal a faites à ce sujet dans *la Cote de la Bourse et de la Banque.*

Nous répétons ce que nous avons dit à plusieurs reprises : *Le moratorium est la clef de la liquidation.*

Primus, avions nous dit jadis, est agent de change ou coulissier. Il a deux clients, l'un *Secundus*, acheteur, l'autre *Tertius*, vendeur.

Il est entendu que si *Secundus* ne prend pas livraison, *Primus*

prendra livraison des mains de *Tertius*. Cela, c'est le droit et c'est le bon sens.

Mais si l'État arrive, et de son bras tout-puissant, déclare que *Secundus*, l'acheteur, ne prendra pas livraison, ni lui, ni tous les autres acheteurs du marché, tous les autres *Secundus*, l'obligation de *Primus* tombe logiquement pour cela même, ou du moins reste aussi suspendue.

Dans ces conditions, il est de sens commun que pour déterminer *Primus* à liquider, c'est-à-dire à prendre livraison des mains de *Tertius*, il faut ou *lever le moratorium* qui le prive de son recours contre son client acheteur, ou faire un *nouveau moratorium* qui permette à *Primus* de demander à sa clientèle de sérieux efforts. On voit donc que le moratorium est la clef de la liquidation. Cela dit, notre observation va sauter aux yeux des lecteurs.

Dans quelles conditions permet-on aux intermédiaires de rentrer dans leurs fonds? A raison de 10 p. 100 par mois et encore avec maintes restrictions énumérées au décret.

Voilà donc des agents de change, des coulissiers qui empruntent, qui vont devoir à leurs prêteurs qui ne pourront rien faire rentrer ou presque, avant longtemps.

Qu'y aura-t-il de changé à la situation présente? Évidemment, le marché financier sera *moralement renforcé*, pour avoir fait preuve de bonne volonté, pour avoir emprunté en vue de payer, alors que le bras séculier de l'État lui avait imposé de laisser ses rentrées en souffrance.

Il sera moralement renforcé, mais il ne reçoit pas de recours suffisants. Ce n'est évidemment pas assez de 10 p. 100 et c'est sur 25 p. 100 que bon nombre d'intermédiaires avaient tablé.

V. *Les récoltes et le bétail en France.* — Voici les récoltes du froment des cinq dernières années et de l'année 1915 :

Années	Surfaces ensemencées. (en 1000)	Quintaux.
1910	6 555 000	68 806 000
1911	6 433 000	87 727 000
1912	6 571 000	90 991 000
1913	6 542 000	86 919 000
1914	6 133 000	78 703 000
1915	5 692 000	64 720 000

En prenant pour base le résultat des parties du territoire libérées on calcule que la production dans les parties envahies de ces dépar-

tements a dû s'élever à 5 131 000 quintaux, ce qui, pour la France entière, donnerait 69 851 200 quintaux.

La production de seigle est évaluée à 9 928 000 quintaux; celle de l'orge à 7 861 000 quintaux; celle de l'avoine à 37 462 000 quintaux.

Le *Journal officiel* du 12 septembre a donné les résultats du recensement du bétail opéré le 1er juillet 1915 comparé avec un recensement opéré le 31 décembre 1913.

	31 décembre 1913.	1er juillet. 1915.
	(Têtes.)	
Espèce chevaline		
Animaux au-dessous de trois ans...	672 530	664 467
Animaux de trois ans et au-dessus...	2 558 170	1 562 742
Total de l'espèce	3 230 700	2 227 209
Espèce mulassière.....	192 570	152 266
Espèce asine	360 390	332 244
Espèce bovine		
Taureaux.....	284 490	211 343
Bœufs.....	1 845 620	1 262 315
Vaches.....	7 807 560	6 346 496
Élèves d'un an et au-dessus	2 855 780	2 581 870
Élèves de moins d'un an.....	2 013 930	1 884 825
Total de l'espèce	14 807 380	12 286 849
Espèce ovine		
Béliers au-dessus d'un an.....	295 410	239 832
Brebis au-dessus d'un an.....	9 334 840	8 033 886
Moutons au-dessus d'un an.....	2 586 000	1 572 236
Agneaux et agnelles de moins d'un an.	3 993 780	3 637 235
Total de l'espèce.....	16 213 030	13 483 189
Espèce porcine		
Animaux reproducteurs. { Verrats.	38 550	31 501
Animaux reproducteurs. { Truies..	906 900	785 989
Animaux à l'engrais de plus de six mois.....	2 808 230	1 632 252
Porcs jeunes de moins de six mois..	3 294 010	3 041 054
Total de l'espèce.....	7 047 750	5 490 796
Espèce caprine.....	1 453 230	469 487

L'espèce chevaline a perdu 31 p. 100; l'espèce bovine 2 520 000 têtes, soit 17 p. 100; les vaches comptent pour 1 461 000 têtes, soit près de 58 p. 100 de la diminution totale.

La population ovine a perdu près de 2730 têtes (16.7 p. 100 de l'effectif au 31 décembre 1913), et la population porcine 1 557 000 têtes ou 22 p. 100. Pour cette dernière, jamais depuis cinquante ans un chiffre aussi faible n'avait été accusé.

VI. *L'agriculture municipale.* — Un projet de loi du ministre de l'Agriculture décide l'exploitation d'office des terres laissées en friche. Il passe outre aux articles 1372 et suivants du Code civil, par raison d'intérêt national, à la volonté des propriétaires ou locataires.

Un maire voit un champ qui n'est pas labouré, il choisit un gérant qui l'exploitera. Mais s'il n'a pas d'engrais? S'il n'a pas de semences? S'il n'a pas de bêtes de trait? S'il n'a pas de main-d'œuvre?

Ce gérant opère pour son propre compte. Comment s'en tirera-t-il si le propriétaire ou le fermier ne pouvait s'en tirer? Il aura le bénéfice de la récolte, s'il en obtient.

Mais quelle récolte aura-t-il? Est-ce qu'on met de l'engrais dans une terre qu'on n'exploite que pour un an? Le rédacteur du projet de loi dit : « En tous cas, il préservera la terre des mauvaises herbes. » Mais ce résultat négatif n'ajoutera rien à l'alimentation nationale et ne donnera pas de bénéfice à l'exploitant.

Toutefois, il n'aura pas de fermage à payer et, de plus, l'article 2 donne à l'autorité civile le droit de requérir le matériel, les animaux et la main-d'œuvre pour ce gérant.

Le fermier ou le propriétaire est à l'armée ; le gérant pourra s'installer chez lui, user et détériorer son matériel, user et détruire ses animaux ! L'article 2 prévoit bien plus tard une « juste indemnité », mais qui la payera? Et si le maire ne trouve pas d'exploitant? « La commune s'en chargera ! »

Ce projet d'expropriation et de culture collective peut réjouir les socialistes : mais il n'augmente pas le prestige du ministère de l'Agriculture.

VII. *La Société suisse de surveillance économique.* — A plusieurs reprises, nous avons parlé avec sympathie de la

situation difficile dans laquelle se trouvait la Suisse : et une campagne, reposant, du reste, sur des faits inexacts faite par un journal, il y a quelques mois, nous a paru très fâcheuse.

Mais la Suisse a besoin de charbon et de sucre allemands ; l'Allemagne a fait du chantage : et quelques Suisses allemands semblaient trouver tout naturel que le gouvernement fédéral y obéît.

Enfin, le Conseil fédéral vient d'approuver la Société suisse de surveillance économique « chargée d'importer des matières premières, des produits finis, pour le compte de tiers et pour livrer ces produits aux fins d'être employés ou travaillés en Suisse aux conditions auxquelles est soumise l'importation des marchandises. Elle surveille l'exécution fidèle de ces conditions ».

Voilà sa mission nettement déterminée : les dispositions d'exécution tiennent une colonne et demie de la *Gazette de Lausanne*. Toute la question est de savoir si elles seront loyalement exécutées.

Tout d'abord le gouvernement fédéral avait nommé des commissaires qui ont provoqué des protestations de la part des journaux de la Suisse romande.

La liste a été modifiée et porte les noms suivants :

MM. C. von Arx, président du conseil d'administration des C. F. F., à Olten : E. Chuard, conseiller d'Etat, à Lausanne ; Alfred Frey, conseiller national, à Zurich ; Alfred Georg, président de la Chambre de commerce de Genève ; J. Hirter, président du conseil de banque de la Banque nationale suisse, à Berne ; B. Jæggi, conseiller national, à Bâle ; A. Lachenal, conseiller aux Etats, à Genève ; E. Lambelet, avocat, à Neuchâtel ; E. Laur, professeur, à Brugg ; J.-M. Musy, conseiller d'Etat, à Fribourg ; A. Obrecht, conseiller, à Granges ; Th. Reinhart, Winterthour ; A. Soldini, conseiller aux Etats, à Chiasso ; H. Wagner, directeur des usines électriques de la ville de Zurich ; E. Wild, conseiller national, à Saint-Gall.

M. H. Grobet-Roussy, à Lausanne, sera proposé à l'assemblée générale comme directeur.

VIII. *Le triomphe du « bullionnisme » aux États-Unis.* — On sait que l'année fiscale des Etats-Unis finit le 30 juin. Les chiffres de douane indiquent le commerce extérieur des États-Unis de la manière suivante pour les années 1913-1914 et 1914-1915 :

	Importations.	Exportations.
	(Millions de dollars.)	
1913-1914	1 894	2 364
1914-1915	1 674	2 768

Ainsi les importations ont diminué de 220 millions de dollars et les exportations ont augmenté de 404 millions de dollars, soit de 17 p. 100. Les exportations ont dépassé les importations de 1 094 millions de dollars.

Pour le mois de juin 1914, l'excédent des importations était de 457 406 dollars ; pour le mois de juin 1915, l'excédent des exportations était de 110 852 276 dollars. Les augmentations des exportations portent surtout sur les objets d'alimentation et les objets fabriqués.

Les exportations aux nations alliées, la France, le Royaume-Uni, la Russie d'Europe, la Russie d'Asie, la Finlande, l'Italie, se sont élevées de 863 500 000 dollars à 1 527 000 000 de dollars, soit une augmentation de 90 p. 100. Mais, en juin, l'augmentation a été de 200 p. 100 : 164 200 000 dollars au lieu de 51 millions de dollars. La plus grosse exportation a eu lieu pour le Royaume-Uni, 912 millions pour l'année au lieu de 594 millions.

L'importation en Allemagne et en Autriche est tombée de 367 000 000 de dollars à 30 103 000, tandis que dans les pays neutres, limitrophes des deux Empires, les exportations ont passé de 151 600 000 dollars à 340 438 000 dollars.

Cet excédent d'exportation dans les pays neutres monte à 188 838 000 dollars. Tout n'est pas allé en Allemagne et en Autriche.

Les pays neutres ont dû se procurer aux États-Unis un certain nombre d'objets que ne pouvaient plus leur fournir l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Mais en admettant que tout cet excédent ait été absorbé par les deux empires, il il resterait encore une différence en moins de 148 millions de dollars, soit 769 millions de francs. Ils ont dû être gênés.

Un seul genre d'importations a augmenté aux États-Unis : ce sont les importations d'or.

Pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1914, elles avaient été de 66 539 000 dollars ; et pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1915, elles ont été de 171 569 000 dollars.

La grosse importation est celle du Canada, 111 millions de dollars, dont 48 millions pendant le mois de juin. Cet or venait de la Grande-Bretagne. Le chiffre de la France est de

11 555 000 dollars ; mais il est possible qu'il se trouvât de l'or français dans l'importation anglaise.

Pour l'année 1913-1914, les importations françaises d'or avaient été de 1 195 300 dollars et les importations britanniques de 38 219 000 dollars. Les importations d'or japonaises qui, l'année précédente, avaient été de 480 000 dollars, se sont élevées dans la dernière année, à 17 745 000.

Cet excédent d'exportations de marchandises et d'importations d'or devrait réjouir tous les bullionnistes, tous les partisans du système mercantile, tous les protectionnistes. Pas du tout. Au lieu de provoquer un enthousiasme optimiste, il provoque du malaise et de l'inquiétude.

IX. *L'élévation des prix.* — On sait qu'en 1886, un courtier en laines de Londres, M. Sauerbeck, a commencé d'établir un *index numbers* du prix de 45 marchandises en prenant comme prix de base 100, chiffre représentant la moyenne des prix de 1867 à 1877. Le *Statist* a continué cette publication.

Si on compare les prix des quatre mois, mai, juin, juillet, août 1915, à ceux de juin 1914, on trouve :

	Objets d'alimentation.	Matières premières.
	—	—
Juin 1914	74,8	85,7
Mai 1915	111,1	104,3
Juin	105,8	106,9
Juillet	107,7	105,5
Août	108,1	106,3
Élévation p. 100 en août	+ 0,4	+ 0,8
— p. 100 pendant les 14 mois.	+ 44,5	+ 24,0

Si on répartit les prix entre les principales classes d'objets, on trouve :

	P. 100.
	—
Alimentation végétale (blé)	58,8
Alimentation animale (viande et beurre)	35,2
Sucre, café et thé	37,8
Minerais	23,7
Matières textiles	14,9
Divers	30,5

Parmi les divers, sont compris les prix du bois et du pétrole qui ont augmenté, tandis que ceux des peaux et des graines ont diminué.

Le prix des minerais a baissé depuis juillet, tandis que celui des textiles a augmenté.

Il faut remarquer que si ces prix sont de beaucoup supérieurs de 44,5 et de 24 p. 100 à ceux de juin 1914, ils ne sont supérieurs que de 8 et de 6 p. 100 à ce qu'ils étaient pendant la période de 1867 à 1877.

C'est une constatation qu'il est bon de rappeler aux pessimistes qui se lamentent amèrement sur l'augmentation des prix. Sans doute, elle ne facilite pas les conditions de l'existence : mais, actuellement, les prix ne sont pas des prix de disette. Ils dépassent à peine ceux qui étaient la normale, il y a une quarantaine d'années.

X. *La conférence de Cernobbio.* — M. Raphaël-Georges Lévy a rendu compte à l'Académie des sciences morales et politiques, de la conférence de Cernobbio, sur les bords du lac de Côme, entre des délégués du comité franco-italien et des représentants de l'Italie.

M. Luzzatti y a reproduit son projet de « la paix monétaire », fortement modifié. On y a parlé commerce, tarifs et transports ; et on a fait des *mea culpa* de la guerre de tarifs, commencée en 1887.

Quant aux conventions de travail et aux lois ouvrières, l'Italie les a adoptées sous l'influence de l'Allemagne. Cette belle législation a été une des formes de la propagande pangermaniste, que j'ai vue à l'œuvre, au congrès de Milan sur les accidents du travail en 1894.

XI. *L' « Arabic » et les sous-marins.* — M. de Jagow avait bien voulu dire : « Nous ne nous opposerons pas à ce que la question de l'*Arabic* soit portée devant le Tribunal de La Haye.

Vraiment ? Mais quand ? Et devant qui ? Où sont les membres du Tribunal de La Haye ? Qui sont-ils ? A quels États appartiennent-ils ?

Est-ce qu'on peut constituer actuellement un Tribunal de La Haye dont les membres soient désintéressés ? Ils ne peuvent appartenir aux belligérants. Dans le cas actuel, ils ne peuvent appartenir aux Etats-Unis qui sont partie dans la cause ?

Peuvent-ils appartenir à des neutres qui sont sous le coup de la menace de l'Allemagne ? Quelle serait la situation d'un membre danois ou hollandais ?

La réunion de tout tribunal international est impossible ; et la condescendance de M. de Jagow n'était qu'une lourde plaisanterie ajoutée à toutes celles que les diplomates allemands nous ont offertes depuis quinze mois.

Mais cette plaisanterie a un côté utile : elle rappelle la fragilité des conventions de La Haye, le mépris que l'Allemagne n'a cessé de témoigner pour la convention de 1907, l'impuissance dans laquelle se sont trouvés les neutres pour la faire respecter. C'est une nouvelle preuve que l'humanité tout entière, au point de vue du respect des principes élémentaires du droit, n'a rien à attendre que de la victoire des alliés.

L'Allemagne a fini, maladroitement, par déclarer qu'elle payerait des dommages-intérêts pour les Américains que son sous-marin a noyés. Le vergheld ne ressuscite pas les morts.

Ses sous-marins ont perdu toute activité : mais une note d'origine anglaise a appris que l'amirauté avait détruit une cinquantaine de sous-marins : et ni les sous-marins ni leurs équipages ne s'improvisent.

Il y a trois ou quatre mois, dans un de mes voyages à Londres, il me revint de deux sources différentes, mais également bien informées, que dans la semaine les Anglais avaient détruit six sous-marins. Seulement on ajouta : « Ne le dites pas. Il y a intérêt à ce que les Allemands continuent de compter sur ceux de leurs sous-marins qui sont détruits. »

XII. *Les Bulgares.* — Dans la cinquième partie de mon volume : *les Causes et les Conséquences de la guerre*, j'examine les conditions des préliminaires de paix. Mais à la fin du chapitre x, consacré à la Turquie, je dis :

> Je ne parle ni de la Grèce, ni de la Bulgarie, ni du Monténégro, ni de l'Albanie. Le règlement des questions qui les intéressent ne jouera qu'un rôle très secondaire lors de la conclusion de la paix.

Les événements actuels confirment cette prévision.

Les Bulgares n'ont vu, dans la guerre, qu'un moyen de prendre leur revanche de l'échec qu'ils avaient subi en 1913 quand, poussés par l'Autriche-Hongrie, ils s'étaient jetés sur les Serbes, leurs alliés de la veille. Pendant qu'ils négo-

ciaient avec l'Allemagne et la Turquie, ils faisaient du chantage auprès de la Russie, de l'Angleterre, de la France et aux dépens de la Serbie et de la Grèce; et ce chantage avait réussi, il faut l'avouer.

Les Bulgares, d'origine asiatique, ne sont pas des Slaves. Ils avaient disparu depuis 1393, du nombre des peuples indépendants, quand le général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, persuada au sultan de sanctionner la création de l'exarchat bulgare excommunié par le Phanar. Il se brouillait avec la Grèce : mais « la Bulgarie future était faite, a dit M. de Vogüé : Ignatieff savait qu'en Orient, toute confession séparée réveille ou crée une nationalité politique ».

Des savants russes vinrent apprendre aux Bulgares qu'ils avaient eu deux fois un empire. Ils éveillèrent, avec leur passé, un idéal. Ce sont les Russes qui ont fait, au dix-neuvième siècle, la nationalité bulgare. Après l'échec de la Conférence des puissances en 1876, M. Gladstone éveilla l'Europe en faveur des Bulgares par ses réquisitoires contre les Turcs, et l'empereur de Russie, vainqueur de la Turquie, constituait, par le traité de San-Stefano, une grande Bulgarie.

Le Congrès de Berlin de 1878, organisé par Bismarck contre la Russie, enleva à la Bulgarie la Roumélie Orientale et la part de Macédoine qui lui a été donnée.

La Bulgarie réduite n'était cependant qu'une création de la Russie, mais Stambouloff fit élire en 1887 le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg contre la Russie.

Il a eu soin à certains moments de rappeler qu'il était petit-fils de Louis-Philippe; mais sa politique a toujours été allemande.

La nation bulgare a disparu deux fois de l'histoire. Ressuscitée par la Russie, son roi, serviteur du Kaiser, la conduit au suicide. Ses patriotes ont-ils assez de décision et de force pour y échapper?

Ou l'opposition bulgare a une valeur ou elle est impuissante.

Si elle est assez forte pour éveiller le sentiment national, c'est maintenant qu'elle doit agir.

Si elle est incapable de le faire prévaloir contre la volonté du roi, elle démontre l'incapacité de la Bulgarie à continuer son rôle de nation indépendante. Il ne faut pas qu'elle se fasse d'illusions : au lendemain de la guerre, les membres de l'opposition pas plus que les membres du gouvernement

actuel ne pourront défendre l'indépendance de la Bulgarie. Ce foyer d'intrigues et de trahison devra être éteint.

L'attitude du roi de Grèce et du roi de Roumanie, à la suite de l'attitude du roi de Bulgarie, pose la question des dynasties étrangères. Le roi de Grèce est marié à une sœur du Kaiser; il met à la porte M. Venizelos et il fait un cabinet dans lequel se trouve M. Theodotokis, bien connu pour sa passion germanophile.

SOMMAIRE DES REVUES

Le Rentier. Directeur, M. Alfred Neymarck. — 7 octobre. Courage et confiance ; après quatorze mois de guerre, la France et ses ressources ; confraternité des armes, confraternité financière ; vers le grand emprunt national et son inévitable succès.

Revue politique et littéraire. — 11-18 septembre 1915. L'Effort du pacifisme international, par Paul Flat. Le germanisme et l'esprit humain, par Pierre Lasserre. L'effort anglais, par le colonel Brizac. La Ligue balkanique, par Paul Louis.

La Réforme sociale. — 12-16 septembre. I. Société d'économie sociale : Réunion annuelle de 1915. La défense de la race, rapport présenté par le docteur Jacques Bertillon. Discussion à laquelle ont pris part MM. Raphaël-Georges Lévy, de l'Institut; Hubert-Valleroux, Louis Rivière, Henri Joly, vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques; L. Prache, F. Lepelletier, Eug. Prévost, M. Dufourmantelle et l'abbé Letourneau, curé de Saint-Sulpice. II. L'impôt sur le revenu, d'après un économiste américain, par M. Hubert-Valleroux.

Revue internationale de sociologie, directeur René Worms. — Août-septembre 1915. Comment nous reviendront nos soldats, par Georges Bonnet. L'Allemagne économique, par Henri Hauser. L'union sacrée sous Henri IV, par J. Mathorez.

Le Correspondant, Paris. — 10 octobre. L'esprit public et la situation en Espagne, I. La Genèse historique des sentiments et des idées, par ***. Silhouettes de guerre, l'amiral sir Percy Scott, par Miles. — La leçon géographique de la guerre, les luttes de masses, la guerre nouvelle, réalités géographiques : routes rivières, pays, par Jean Brunhes, professeur au Collège de France. Un pays neutre au milieu des belligérants, la Suisse depuis un an; le « Trust d'importation », la vie économique et sociale, les problèmes fiscaux et financiers, par ***.

Revue anthropologique. — Septembre 1915. Un anthropologiste français chez les Serbo-Croates au lendemain de 1870, leçon faite par le docteur Georges Hervé, à l'Ecole d'anthropologie. Cet anthropologiste était Abel Hovelacque.

Mercure de France. — 1er septembre 1915. Les écrivains militaires français et la guerre, par Georges Batault. Les Allemands et la science de l'esprit malade, par le docteur Paul Voivenel. La conquête allemande, par Paul Valéry.

Farmers' bulletin. United states department of agriculture. — 14 September 1915. Game laws for 1915. A summary of the provisions relating to seasons, export. Sale, limits, and licenses, by T. S. Palmer, W. F. Bancroft and Frank L. Earnshaw, assistants Biological Survey.

The Economic Journal, the quarterly journal of the Royal Economic society, edited by J. M. Keynes. London (Macmillan). — September 1915. The artificial regulation of wages in Australia, by George S. Beeby. Industrial arbitration in New South Wales, by F. A. A. Rus-

sell. The australian democracy and its economic problems, by E. W. Eggleston. New parliamentary industrial legislation, by F. Tillyard.

The Journal of the board of agriculture. — September, 1915. Lord Selborne's Food Supply Meeting. Farming and Food Supplies in Time of War, par R. H. Rew, The Work of Educated Women in Horticulture and Agriculture, par Mrs. Roland Wilkins. Imports of Grain in the Cereal Year, 1914-1915. A Chapter in the Life on John Law, by Prof. J. S. Nicholson. The War: On paying for War by Loans, by C. F. Bickerdike ; the Economics of War in Germany, by J. M. Keynes ; the South Wales Coal strike, by G. R. Carter.

Nuova Antologia. Direttore, Maggiorino Ferraris, Roma. — 16 Settembre 1915. Corrispondenza di guerra. Novella, Filiberto Scarpelli. Per l'indipendenza nazionale della cultura. Contro Aristotele, Giulio Provenzal. Il trentino nei negoziati del 1866, Mario degli Alberti. Il mezzogiorno nel problema militare, col. G. Natale. L'ufficio per notizie alle famiglie dei militari, Giuseppe Fanciulli. Verso la riforma della legislazione sulle societa anonime, Bortolo Bolotti, deputado. Sui principii d'organizzazione scientifica del lavoro industriale, O. Arena.—1er october. L'evoluzione della guerra moderna, Organizziamo la resistenza e la vittoria! Per l'intesa e la federazione morale ed economica delle nazioni alleate. Il covegno di Cernobbio. Opinioni e Giudizii.

L'Economista. Redazione, M. J. de Johannis, R. A. de Murray. Firenze-Roma. — 12 Settembre 1915. Le piccole vittorie della grande guerra. La importanza della frutticultura in Italia, l. m. Le risorse di guerra in Francia. Un grande prestito nazionale in vista. Il caffè in Italia.

Revista de ciencias economicas. Dr Roberto Guidi, Buenos-Aires. (Mensual.) — Juin 1915. Eleodoro Lobos, Regimen agrario. E. Sarmiento Laspiur, El fenomeno migratorio y los principios dominantes en materia de nacionalidad. Mario A. Rivarola, Dos casos frequentes en la aplicacion de la ley de quiebras. J. T., Los esclavos rurales entre los Romanos.

Boletin oficial de la Camara de comercio de Madrid. (Mensual.) — Août 1915. Museo comercial de la camara de comercio de Melilla. Real orden sobre el formento del credito. Sindicatos industriales. El VIII curso de expansion comercial : organizacion politica y administrativa de España; las obras sociales en España; ojeada sobre la agricultura española.

La Revista comercial. Le Callao. (Mensual.)— Banco panamericano. Ferrocarriles del Peru. El comercio de cueros en los Estados-Unidos de America. La riqueza nacional de Alemania.

España economica y financiera, Madrid. (Semanal). — 28 août 1915. Los positos y el credito agricola. El puerto de Hucha. Los salarios en Inglaterra. Compañia española de ninas del Rif. La carestia de la vida en los paises belligerantes. El premio del cambio del papel norteamericano. — 4 septembre. La marina mercante española. El Monte de piedad de Madrid en 1915. El presupuesto de 1915, siete meses. Para la reforma de la ley hipotecaria. El mercado del cambio internacional. — 11 septembre. La Plata en 1914. La produccion y el impuesto de azucar. — 18 septembre. El movimiente de la propiedad territorial en España en 1913. Produccion y consumo del algódon. El oro del Banco. El billete de banco internacional. El *modus vivendi* de Cuba.

Revista de economia y hacienda, Dr Daniel Riu, Madrid. (Semanal.) — 28 août 1915. Influencia de las circunstancias actuales en el problema monetario y financiero de España. Los Positos y el credito agricola. Situacion de los Bancos de la Argentina. Las primas a la navegacion. Los gastos de Marruecos. El precio del fluido electrico en España. —

4 septembre. Politica ferroviaria de caracter nacional. — 11 septembre. La hacienda publica. Repartimiento de la contribucion territorial para 1916. La ley de seguros, la reserva mutua y la actividad. — 18 septembre. La hacienda publica, deficits, aumento inmoderado de gastos. El canje de exterior en interior.

Le Messager de Sao-Paulo. Dr B. Hollender, Sao-Paulo. (Bihebdomadaire.) — 26 juillet 1915. Le Message présidentiel de l'Etat de Sao-Paulo. — 3 août. Le Pénitencier de l'Etat de Sao-Paulo.

España comercial. Dr Ramon Molina Canovas, Madrid. (Bimensual.) — 6 septembre 1915. Finalidad financiera. Exenciones tributarias, las nuevas industrias. Algunas consideraciones sobre la memoria de la renta de aduanas en 1914. Le memoria de la delegacion regia de positos.

El Economista. Dr Don Juan J. Garcia Gomez, Madrid. (Semanal.) — 28 août 1915. Los positos. La papelera española. La guerra y los metales. — 4 septembre 1915. La maëstria en el comercio moderno. Paralizacion de nuestros negocios con Francia. El cambio frances y una celebre operacion de credito con España. — 11 septembre. El lujo y la guerra. El seguro en España. La politica y las finanzas. La situacion de algunas empresas megicanas. Las economias : ejemplo á seguir.

La Reforma social. Director, Orestes Ferrara, Habana, Cuba. — Agosto de 1915. F. Gambea, La novela mexicana. A. Dollero, Consideraciones sobre la guerra europea. L. Acevedo, La cuestion finlandesa. Ch. N. Gregory, La venta de municiones de guerra por los paises neutrales. A. de la Peña, Cuauhtémoc, monarca azteca.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le moratorium des dépôts en banque et des comptes courants, par MAURICE EVESQUE, docteur en droit. Préface de M. YVES GUYOT. 1 vol. gr. in-8 de 240 pages. (Librairie Félix Alcan, Paris.)

Lendemains financiers d'une guerre. Léon Say, ministre des Finances après 1870-71, par Jean Figard. Préface de M. André Liesse. 1 vol. gr. in-8. (Librairie F. Alcan.)

Annuaire international de statistique agricole 1913 et 1914. 1 vol. gr. in-8 de 786 pages. (Institut international d'agriculture, Rome.)

Annuaire international de législation agricole, 4e année. 1914. 1 vol. gr. in-8 de 1 020 pages. (Institut international d'agriculture, Rome.)

Bulletin mensuel des renseignements agricoles et des maladies des plantes. Septembre 1915, 6e année, n° 9. (Institut international d'agriculture, bureau des renseignements agricoles et des maladies des plantes.)

Bollettino di legislazione e statistica doganale e commerciale. Juglio 1915, 32e année. Ministero delle Finanze. Direzione generale delle gabelle. Ufficio. Trattati, e Legislazione doganale. (Roma.)

Rouget de Lisle et la Marseillaise, par CAMILLE LE SENNE. 1 brochure in-8. (Rosier, éditeur.)

L'Autriche et la Hongrie de demain. Les différentes nationalités d'après les langues parlées, par ARTRUR CHERVIN. 1 brochure in-8. (Berger-Levrault.)

L'entente cordiale (anglo-franco-belge association). *Rules, lists of members and annual Report for* 1914-1915. 1 brochure in-8. (Hon. secretary Mrs Sonds, 64, Victoria S.-W., London.)

Annualo del credito e della previdenza. Ministerio di Agricoltura Industria e Commercio. Série II, vol. 5. — *Legislazione estera sulle casse di Risparmio.* Vol. 7. — *Atti del consiglio della previdenza e delle assicurazioni sociali.* Sessione del 1914. 2 vol. gr. in-8.

Economics and syndicalism, by ADAM V. KIRKALDY, professor of finance in the University of Birmingham. 1 vol. in-18 de 130 pages. (The Cambridge manuals of science and litterature.)

The growth of Europe, by prof. GRENVILLE COLE. In-18 de 250 pages. (Home university library of modern Knowledge.)

Retail price 1907 *to December* 1914. U. S. Department of labor statistics. (Washington.)

Bulletin de la Chambre de commerce de Montréal. Numéro spécial du 14 juillet 1915. Le rôle du Canada depuis le début de la guerre. In-4 illustré.

Le Gérant : FÉLIX ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LE CRÉDIT BRITANNIQUE
ET LA GUERRE

I. La désorganisation du crédit. — II. The Emergency measures. — III. Les banques et les emprunts britanniques. — IV. Les encaisses et les billets des grandes banques du monde. — V. Les dettes de guerre des belligérants. — VI. Le discours de M. Montagu. — VII. La capacité financière du Royaume-Uni.

I. — La désorganisation du crédit.

La guerre a désorganisé le crédit; et les gouvernements ont eu besoin d'un crédit qui a dépassé toutes les prévisions précisément à ce moment.

Nous allons essayer de faire une étude d'ensemble de la manière dont la Grande-Bretagne a surmonté et entend surmonter cette difficulté. Nous prenons pour point de départ un rapport intitulé : *Les effets de la guerre sur le crédit, la circulation et les finances*, qui avait été préparé pour la section économique de la *British Association for advancement of science* dont la session annuelle a eu lieu au mois de septembre à Manchester.

Ce rapport est l'œuvre d'une conférence réunie sous la présidence de M. W. R. Scott, professeur d'économie politique à l'Université de Glascow, avec le concours de M. J. G. Allen, secrétaire. Les membres de cette conférence étaient sir Edward Brabrook, le professeur Bastable de l'Université de Dublin; le docteur A. L. Bowley, professeur

de statistique de l'Université de Londres; M. Austen Chamberlain, M. P., ancien chancelier de l'Echiquier; l'archadeacon Cunningham, connu par ses campagnes protectionnistes; le professeur de géologie Dicksee, le professeur H. S. Foxwell, le professeur G. C. K. Gonner, M. Francis W. Hirst, rédacteur en chef de *the Economist*; M. le professeur J. N. Keynes, secrétaire de la *Royal Economic Society* et directeur de *the Economie Journal*; M. D. M. Meason M. P., le professeur J. Shield Nicholson et M. G. Sykes.

M. Chamberlain et M. Bowley donnèrent leur démission avant que le rapport fût terminé, le premier pour entrer dans le cabinet, comme secrétaire d'État pour l'Inde, le second comme chargé d'une mission officielle. Ils sont donc dégagés de toute reponsabilité à cet égard. Mais ce rapport n'a pas la prétention de donner des conclusions définitives. Outre les membres de la Commission, d'autres personnalités ont fourni des travaux et des renseignements. Ce document est donc un document de premier ordre qui vaut la peine d'être examiné avec soin et qui a été la base de la remarquable discussion qui a eu lieu sur ces questions à la session de la *Bristish Association for the advancement of science* à Manchester et que j'ai eu l'honneur d'ouvrir.

M. A. H. Gibson, professeur de mécanique à l'Université de Saint-Andrews, dit :

> Le crédit comporte que des marchandises seront portées au marché, seront produites à époque fixe, et seront vendues, et que les titres mobiliers qui, en réalité ont pour fondement de leur valeur un futur pouvoir producteur, ne s'effondreront pas dans le marché ordinaire par suite du défaut de confiance dans l'avenir de leur capacité productive. La guerre affaiblit matériellement ces conditions. Quand la guerre ébranle les fondements de la confiance, elle provoque immédiatement une sérieuse restriction dans la mobilité du transfert du crédit et, par conséquent, dans le taux de la production actuelle à venir, parce que la production implique le transfert du crédit; et tout le monde souffre du déficit du transfert de crédit.

La base définitive du crédit repose sur les marchandises et les services à venir qui, plus tard, peuvent être portés au marché.

Non seulement la guerre rend douteux qu'une partie de la production atteigne le marché, mais, comme l'a montré M. Keynes, elle provoque une profonde perturbation dans

la relation entre la valeur des marchandises destinées à former des capitaux et celle des marchandises destinées à une consommation immédiate. La guerre ne demande que des marchandises consommables de suite ou à bref délai. Ainsi la guerre produit inévitablement une double révolution dans le crédit; 1° dans le renversement le plus étendu des prévisions; 2° dans l'évaluation des marchandises immédiatement consommables.

Cette double tendance frappe de stagnation les instruments de crédit : quelques-uns d'entre eux deviennent, pour le moment, immobiles; et pour ceux qui sont atteints par ce phénomène, le crédit cesse temporairement.

Les difficultés des maisons d'acceptation, des *Bill brokers* et du *Stock-Exchange* eurent une répercussion profonde sur les *Joint stock banks* : la guerre a eu pour effet d'immobiliser les valeurs considérées jusqu'alors comme liquides. On craignit que la vie de la Cité ne fût congelée presque à sa source.

On estime que l'actif que les *Joint stock banks* avaient disponible pour une mobilisation immédiate, consistant en or, en billets de banque, qu'elles avaient dans leurs coffres-forts, dans leurs caisses courantes et à leur crédit à la Banque d'Angleterre, ne dépassait pas 15 p. 100 de leurs engagements envers leurs déposants. Il était impossible de faire des emprunts à vue ou à bref délai. Les valeurs négociables au *Stock-Exchange*, possédées soit comme placement définitif, soit comme placement provisoire, étaient en grande majorité invendables; aucune ne pouvait trouver preneur sans un sacrifice dangereux. Les traites dont les banques possédaient des infolios étaient ou n'étaient pas à échéance, et celles qu'elles avaient acceptées pouvaient excéder les propres ressources des banques. Ainsi, une grande partie des ressources des banques étaient en danger de devenir immobiles et solidifiées pour quatre causes principales.

1° La crainte des emprunteurs d'avoir à payer immédiatement de grosses parts du crédit remboursable à première demande que leurs prêteurs leur avaient consenti. Une part considérable de ce crédit avait été transférée à d'autres en prévision de ventes ou de services à venir et elle n'était pas réalisable immédiatement.

2° L'appel, ou la tentative d'appel de crédit à première demande par certaines banques ou établissements de crédit.

3° La crainte, jusqu'à l'émission des billets du Trésor, que

si les prêteurs demandaient leur remboursement en *légal tender* (en monnaie légale), ils ne pussent pas en trouver en quantité suffisante pour satisfaire à cette demande;

4° L'impuissance des correspondants étrangers, résultant de l'arrêt des échanges et de quelques autres motifs, de faire des remises à la Grande-Bretagne pour régler les échéances et d'autres demandes de fonds.

En un mot, les Banques dépendaient des maisons d'acceptation et des *bill brokers*, les *bill brokers* dépendaient des maisons d'acceptation, les maisons d'acceptation dépendaient de leurs correspondants étrangers, qui étaient incapables, par suite de la suspension des échanges, d'envoyer les remises attendues.

II. — The emergency measures

Les *Emergency measures* (les mesures provisoires) eurent pour objet de rendre la confiance : elles parvinrent à rétablir la mobilité de beaucoup de formes de crédit frappées de stagnation au moment de l'ouverture des hostilités; mais elles ne représentaient pas une restauration du crédit.

La première mesure fut le *Bill moratorium* du dimanche 2 août. Il recula d'un mois l'échéance de toute traite acceptée avant le 4 août, en y ajoutant l'intérêt jusqu'à la date de la nouvelle échéance au taux de la Banque d'Angleterre. Elle donna du temps aux maisons d'acceptation qui étaient incapables, pour des raisons diverses, de faire honneur à leur acceptation et les empêcha d'être mises en faillite.

Les trois mesures suivantes eurent pour but de venir au secours des banques qui avaient de larges dépôts remboursables à vue ou à brève échéance.

1° Le moratorium général proclamé le 6 août et étendu ensuite, donna aux banques et aux autres débiteurs (sauf certaines exceptions) la faculté de suspendre le payement de leurs dettes exigibles contractées avant la date du moratorium. Mais les banknotes et les billets du Trésor, spécialement conclus de cette mesure étaient convertibles en or.

2° Le *Currency and Banknotes act* du 6 août 1914 autorisait le Trésor à suspendre le *Bank act* de 1884 s'il était nécessaire. Un nombre illimité de *banknotes* pourrait donc être émis, s'il était nécessaire. Il n'a pas été fait usage de cette autorisation.

3° Le même *act* autorisait le Trésor à émettre des billets de

1 livre sterling et d'une 1/2 livre, qui étaient déclarés monnaie légale dans le Royaume-Uni. Un mémorandum, publié par le Trésor annonça que ces billets seraient remis par la Banque d'Angleterre aux banques à une limite maximum de 20 p. 100 de leurs dépôts et comptes courants, sous la forme d'une avance du Trésor, cette valeur étant un engagement de priorité pris sur l'actif de la Banque portant intérêt à partir du jour de leur prise de possession jusqu'au remboursement, au taux de la Banque d'Angleterre. Les banques furent ainsi mises à même d'obtenir une avance de 225 millions de livres sterling de monnaie légale.

Dans les premiers jours, les banques prirent 9 millions de livres sterling. Au 9 juin 1915, elles en avaient pris 139 000.

Pour donner le temps au Trésor d'imprimer ces billets, le *Bank Holiday* du mois d'août fut étendu du lundi au jeudi 6 août, inclusivement.

Afin de permettre au marché d'engager de nouvelles affaires et de faire face à la circulation internationale, le gouvernement annonça, le 12 août 1914, que la Banque d'Angleterre, sous la garantie du gouvernement contre toute perte, escompterait à son taux, sans recours contre les porteurs, toutes les traites acceptées avant le 4 août. Il annonça aussi que les maisons d'acceptation de ces billets, escomptés à la Banque d'Angleterre, pouvaient en ajourner le payement en payant un intérêt de 2 p. 100 au-dessus du taux de la Banque d'Angleterre selon ses variations.

Cette mesure eut pour effet de rétablir le crédit britannique au dehors. Les banques envoyèrent aussitôt de grandes quantités de traites à escompter à la Banque d'Anleterre. Les nouvelles traites, acceptées depuis le moratorium, ne vinrent cependant que lentement. Les maisons d'acceptation ne voulaient prendre que les traites tirées pour des marchandises consignées en Angleterre parce que, aussi longtemps que les échanges ne se faisaient pas en toute liberté, il y avait danger de ne pas recevoir les fonds étrangers à la date de l'échéance. Les banques n'étaient pas non plus disposées à acheter de nouveaux *bills* des *brokers*.

Dans son discours du 27 novembre 1914, le chancelier de l'Echiquier établissait que le total des traites escomptées sous la garantie du gouvernement était d'environ 120 millions de livres sterling, or on évaluait de 350 000 000 de livres

sterling à 500 000 000 de livres sterling le total des traites émises au commencement de la guerre. La plus grande partie avait donc suivi son cours naturel.

Le 5 septembre 1914, le gouvernement annonça que les arrangements suivants avaient été pris avec la Banque.

A) La Banque d'Angleterre remettra, quand elle sera requise, tous les fonds nécessaires aux accepteurs pour payer à échéance les traites acceptées avant le moratorium. Naturellement les tireurs et les endosseurs de ces traites seront relevés de leurs engagements pour ces traites, mais ils conserveront leur responsabilité à l'égard de ceux qui les avaient acceptées.

B) Les accepteurs seront dans l'obligation d'obtenir dans le délai le plus bref possible de leurs clients, tous les fonds qui leur seront dus et de les employer aux remboursements des avances faites par la Banque d'Angleterre, ces avances portant intérêt de 2 p. 100 au-dessus du taux de la banque.

C) La Banque d'Angleterre ne réclamera pas le payement des fonds non recouvrés par l'accepteur pendant une période s'étendant jusqu'à un an après la fin de la guerre. Jusqu'à l'expiration de ce délai, le droit de la Banque d'Angleterre ne prendra rang qu'après les obligations contractées après le moratorium.

D) Afin de faciliter de nouvelles affaires et le mouvement des marchandises dans toutes les parties du monde, les *Joint stock Banks* pourront au besoin, avec la coopération de la Banque d'Angleterre et du gouvernement, avancer aux clients les sommes nécessaires pour payer leurs acceptations à échéance quand les fonds n'auront pas été envoyés en temps voulu par les clients des accepteurs.

Ces conventions, connues le 5 septembre, eurent la plus heureuse influence en relevant le marché des traites et les échanges.

Mais aussi longtemps que ces artifices sont nécessaires, il y a une position intermédiaire entre la confiance et le crédit dans sa complète expression.

En fait, le progrès vers le retour à l'état normal du crédit est marqué par l'abrogation nécessaire des mesures de circonstance.

Le crédit est comme un homme en bonne santé, il n'a pas besoin de toniques et il n'a pas conscience de son bon état.

La solidité du crédit est évidente quand il n'a pas besoin de secours extérieurs.

Au 20 octobre les billets de la Banque d'Angleterre et les billets du Trésor en circulation étaient :

	Dernier rapport.	Avant la guerre.		Augmentation.
		(1 000 liv. st.)		
Billets de banque	32 561	29 693	+	3 244
Billets du Trésor	76 444	»		76 444
	109 005	29 693		79 688

La circulation des billets de la Banque d'Angleterre n'a augmenté que de 3 000 000 de livres sterling depuis le commencement de la guerre. Il est vrai que les billets du Trésor s'élèvent à 76 000 000 de livres sterling : cela ferait une somme de moins de 80 000 000 de livres sterling, (moins de 2 milliards de francs). Mais en compensation, il y a 48 000 000 de livres sterling d'or à la Banque et probablement une somme complémentaire dans les *joint stock banks*. Ces billets du Trésor ont simplement remplacé l'or en circulation avant la guerre : les *sovereigns et half sovereigns* qu'on avait comme monnaie courante, ce qu'en France on appelle l'argent de poche, et ont fourni aux banques des encaisses en espèces plus fortes que précédemment.

Voici la situation de vingt-neuf banques du Royaume-Uni (non compris la Banque d'Angleterre) à un an d'intervalle :

Passif

	30 juin 1915.	30 juin 1914.		+ ou — dans l'année.
		(1 000 liv. st.)		
Capital	45 356	49 421	—	65
Réserve	32 525	33 209	—	684
Total	81 881	82 630	—	749
Billets en circulation	9 401	5 229	+	4 172
Acceptations	33 057	37 046	—	3 989
Dépôts et comptes courants	1 021 920	844 297	+	177 623
Balance profit	4 226	4 007	+	219
Passif total	1 150 485	973 209	+	177 276

Actif

	30 juin 1915.	30 juin 1914.	+ ou — dans l'année.
	—	—	—
		(1 000 liv. st.)	
Actif-Encaisse	225 527	130 065	+ 95 463
Payable sur demande, etc.	108 858	106 152	+ 2 705
Total	334 385	236 217	+ 98 168
Placements	207 165	148 324	+ 58 841
Billets escomptés et avances :			
Billets escomptés	109 693	90 665	+ 19 028
Avances	445 266	440 508	+ 4 758
Total	554 959	531 173	+ 23 786
Engagements pour acceptations	33 057	37 046	— 3 989
Locaux de banque	20 919	20 449	+ 470
Actif total	1 150 485	973 209	+ 177 276

La diminution de la réserve de ces banques est insignifiante; les dépôts et comptes courants ont augmenté de plus de 21 p. 100, et l'encaisse de 173 p. 100.

III. — Les banques et les emprunts britanniques.

Le gouvernement britannique a dû non seulement emprunter pour ses dépenses de guerre, mais il a dû prêter son crédit aux nations alliées. Il n'a pu obtenir les ressources dont il avait besoin que grâce aux banques, mais il a facilité leur besogne.

Le gouvernement a effectué ses payements au comptant; il en est résulté que la plupart des affaires se sont traitées de cette manière : d'où cette conséquence, une grande partie des fonds de banque s'est trouvée disponible quand l'État a eu besoin d'emprunter.

On estime, dit le *Statist*, à 60 p. 100 la réduction de la quantité de billets sur le marché de Londres. Il en est résulté que les banquiers britanniques ont reçu soit des négociants de la Grande-Bretagne, soit des négociants étrangers, de grandes sommes en payement de billets ou d'avances consenties. De plus, une des conséquence du payement de ces comptes étrangers a été d'apporter à la Grande-Bretagne des quantités considérables de produits en règlement de dettes pour lesquelles aucun versement n'a dû être fait en retour. Les nations continentales qui ne possédaient pas ce

grand fonds de capital flottant distribué dans d'autres pays, ont dû faire face à la situation par l'émission de billets de banque. Les chiffres, donnés ci-dessus, prouvent qu'en Grande-Bretagne, l'extension de la circulation des billets de banque a été relativement insignifiante, et les billets qui ont été émis avaient simplement pour but d'immobiliser la somme d'or monnayé qui circulait dans le pays. Les banquiers britanniques ont ainsi pu mettre au service du gouvernement, environ 300 000 000 de livres sterling de fonds de banque comme conséquence de l'échéance de leurs billets et du remboursement de leurs avances ainsi que des nouveaux dépôts qu'ils ont reçus. Sur la somme totale d'environ 1 232 000 000 de livres sterling que la Grande-Bretagne a actuellement recueillie pour les besoins de la guerre, y compris le dernier versement sur l'emprunt de guerre 4 1/2 p. 100, les banquiers britanniques ont fourni environ 214 millions de livres sterling en escomptant les billets du Trésor; ils ont pris pour environ 33 000 000 de livres sterling d'obligations de l'Echiquier, et ils ont souscrit et payé environ 350 000 000 de livres sterling de l'emprunt de guerre. En résumé, les sommes directement fournies par les banquiers britanniques pour la guerre ne sont pas loin d'atteindre 600 000 000 de livres sterling ou, en chiffres ronds, environ une moitié des emprunts de guerre de la Grande-Bretagne. Les voici :

Emprunts de guerre de Grande-Bretagne

	Millions de liv. st.	Millions de francs.
	(1 livre = 25 fr.)	
Novembre 1914, emprunt de guerre 3 1/2 p. 100.	350,0	8 750
Mars 1915, bons de l'Échiquier 3 p. net.....	33,6	840
Juillet 1915, emprunt de guerre 4 1/2 p. 100...	585,0	14 625
Octobre 1915, emprunt américain 5 p. 100.....	50,0	1 250
Billets du Trésor.....	214,0	5 350
Total de la dette de guerre	1 232,6	30 815

Sur cette somme, la Grande-Bretagne a probablement prêté à ses alliés et à ses colonies une somme de 350 000 000 de livres sterling. Ses propres frais de guerre auraient prélevé sur l'emprunt moins de 900 000 000 de livres sterling. Ces prêts constituent un placement de capital qui doit être inscrit en regard du capital retiré de l'étranger ou emprunté à l'étranger.

IV. — Les encaisses et les billets des grandes banques du monde

La guerre, en provoquant une demande importante pour les produits de toutes nations, et une augmentation moyenne du prix des denrées qui s'élève à environ 33 p. 100, a favorisé tous les pays neutres. Avant la guerre, à l'exception des Pays-Bas et de la Suisse, la plupart des pays, en dehors du théâtre de la guerre, importaient des capitaux de l'étranger. L'arrêt du capital étranger vers ces pays a diminué leurs importations et la guerre a stimulé l'exportation de leurs produits. De là, pour eux, des augmentations d'importations au lieu d'exportations d'or. Avant la guerre, on exportait des Etats-Unis de fortes sommes d'or, en partie pour le payement des intérêts d'une quantité considérable de valeurs américaines sur le continent européen.

Au début, l'ouverture de la guerre a amené une perturbation de la situation aux Etats-Unis ; en 1914, ils ont dû expédier dans la Grande-Bretagne 7 127 000 livres sterling ; la demande étrangère pour les produits américains se trouvait diminuée au moment même où de grandes sommes devaient être expédiées à l'étranger pour couvrir les frais de touristes et autres. Ensuite, la demande des produits et denrées américains est devenue si importante que la valeur des exportations de ce pays se trouve bien plus grande qu'elle ne le fut jamais auparavant ; elles lui permettent d'importer de l'or en grandes quantités et de faire des prêts aux pays d'Europe. Ainsi, il y a eu une augmentation d'environ 51 000 000 de livres sterling du stock-or des Etats-Unis depuis l'ouverture des hostilités. La Hollande aussi a tiré beaucoup de bénéfices de la guerre, et la Banque des Pays-Bas a pu porter son stock d'or, depuis l'ouverture de la guerre, de 13 000 000 de livres sterling à 32 000 000 de livres sterling. Au commencement de 1914, il existait en Espagne une prime sur l'or ; maintenant, loin que la peseta soit dépréciée, elle a augmenté de valeur, tandis que le stock d'or à la Banque d'Espagne s'est élevé d'au-dessous de 22 000 000 de livres sterling à 30 000 000 de livres sterling. Quoique le Japon soit un des pays belligérants et ait fait de grandes dépenses dans son expédition de Kiao-Tchéou, il retire actuellement des bénéfices appréciables de la guerre. Depuis l'ouverture de la guerre, les billets de la Banque du

Japon ont diminué de près de 10 000 000 de livres sterling, tandis que le stock-or a baissé de moins de 1 million, et récemment le gouvernement japonais a pu amortir, à Londres, une quantité considérable de bons du Trésor. Il paraît même possible que, pendant la guerre, le Japon arrive à amortir une grande partie de ses dettes extérieures au moyen de ses exportations. Pour montrer l'effet de la guerre sur la situation bancaire des différents pays du monde, le *Statist* donne un tableau : 1° des billets en circulation ; 2° de la quantité d'or en caisse, des grandes banques de quatorze nations. Nous les donnons en millions de francs, en convertissant la livre sterling au taux de 25 francs.

Les billets de banque en circulation dans quatorze pays s'élèvent aux chiffres suivants :

	Dernier rapport (av. le 23 oct.).	Avant la guerre.	Augmentation.
		(1 000 francs.)	
Angleterre : billets de banque	814 025	742 325 +	81 100
Angleterre : billets du Trésor	1 911 100	»	1 911 100
	2 725 125	742 325	1 992 200
Banque de France.	13 752 150	5 911 900 +	7 841 250
Banque de Russie..	11 917 100	4 085 275 +	7 831 825
Banque d'Italie....	2 789 475	1 661 125 +	1 128 350
Allemagne.....	7 221 575	2 363 625 +	4 857 950
Autriche-Hongrie ..	7 000 000	2 218 500 +	4 781 500
	14 221 575	4 582 125 +	9 639 450
Etats-Unis.....	14 435 675	12 524 625	1 911 050

Le total des billets de banque pour la Grande-Bretagne, la France, la Russie, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, les Etats-Unis, le Danemark, la Hollande, le Japon, la Norvège, l'Espagne, la Sicile, la Suisse, est de :

Dernier rapport.	Avant la guerre.	Augmentation.
65 931 825	33 783 150 +	31 148 675

L'augmentation a été de 92,20 p. 100.

Le Japon est le seul pays dans lequel le chiffre des billets de banque a diminué :

540 800	781 350 —	240 550

Les encaisses d'or dans les banques s'élèvent aux chiffres suivants :

	Dernier rapport.	Avant la guerre. (1 000 francs.)		Différence.
Angleterre.....	1 498 875	1 004 100	+	494 775
— (pour billets du Trésor).....	712 500	»	+	712 500
	2 211 375	1 004 100		1 207 275
Banque de France..	4 647 375	4 104 400	+	542 975
Banque de Russie..	4 075 600	4 362 725	—	287 125
Banque d'Italie....	1 149 425	1 100 000	+	49 425
Allemagne.....	3 032 950	1 566 500	+	1 466 450
Autriche-Hongrie..	1 289 475	1 289 475		»
	4 322 425	2 855 975		1 466 450

L'encaisse-or des grandes banques des quatorze pays mentionnés ci-dessus a présenté les variations suivantes :

Dernier rapport.	Avant la guerre.		Augmentation.
29 848 875	24 793 350 000	+	5 055 545

L'augmentation a été de 20 à 38 p. 100, par conséquent inférieure de 36 p. 100 à celle des billets ; cependant, elle n'en est pas moins importante.

V. — Les dettes de guerre des belligérants

Voici maintenant les appels au crédit faits par les divers États belligérants ; nous empruntons les chiffres suivants au *Statist* du 23 octobre, en convertissant les livres sterling au taux de 25 francs.

Nous avons déjà donné le chiffre des emprunts britanniques : 1 232 millions de livres, soit 30 815 millions de francs.

France

	Millions de francs.
Avances de la Bangue de France	7 000
Bons du Trésor (pour avance aux alliés).....	530
3 1/2 p. 100, emprunt de juillet 1914.....	500
Bons de la défense nationale.....	7 871
Obligations de la défense nationale.....	2 241
Emprunt contracté en Angleterre.....	1 250
Emprunt contracté aux États-Unis.....	1 250
	20 642

Russie

	Roubles (2 fr. 66).	Francs.
	(Millions.)	
5 p. 100 bons du Trésor à court terme placés avec la Banque d'Etat	2 555	6 796
5 p. 100 emprunts à long terme	2 000	5 320
Bons à court terme placés en Angleterre	500	1 330
Bons à court terme placés en France	625	1 662
Bons du Trésor, etc	1 320	3 511
Total	7 000	18 620

Italie

	Millions de francs.
4 1/2 emprunt en décembre 1914	1 000
5 p. 100 emprunt en juillet 1915	1 000
Emprunt à la Banque d'Italie	1 216
Total	3 216

Allemagne

	Marks (1 fr. 23).	Francs.
	(Millions.)	
14 septembre 1914, 5 p. 100 emprunt de guerre	3 492	4 295
— 5 p. 100 bons du Trésor	1 000	1 230
Février 1915 5 p. 100 emprunt de guerre	9 103	11 196
Septembre 1915 5 p. 100 —	12 101	14 884
Bons du Trésor (environ)	4 304	5 293
Total des emprunts de guerre	30 000	36 900

Autriche-Hongrie

	(couronnes = 1,05.)	
14 novembre 1914, 5 1/2 p. 100, 1er emprunt de guerre de l'Autriche (couronnes)	2 300	2 415
Emprunt en Allemagne (marks)	300	369
Novembre 1914, 6 p. 100 emprunt hongrois (cour.)	1 170	1 228
Mai 1915, 2e emprunt de l'Autriche (couronnes)	2 780	2 919
Juin 1915, — hongrois —	1 124	1 180
Juin 1915, — des banques allemandes (M.)	305	375
Total des emprunts émis publiquement		8 486
Evaluation de la dette flottante (liv. 213 millions)		5 325
Évaluation totale au 30 septembre		13 811

Le total de ces emprunts de guerre se décomposerait ainsi :

	Millions de francs.
Alliés	73 293
Austro-Allemands	49 111
	122 400

L'Allemagne aurait emprunté 6 milliards de francs de plus que la Grande-Bretagne; 16 milliards de plus que la France.

L'Autriche-Hongrie n'a pu emprunter qu'environ 30 p. 100 de ce que l'Allemagne déclare avoir emprunté. Celle-ci doit donc supporter presque tout l'effort financier de son alliée aussi bien que son effort militaire.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les 150 millions de l'emprunt bulgare et un emprunt turc contractés à Berlin. Ils rentrent dans les emprunts allemands.

J'ai déjà fait remarquer l'invraisemblance des emprunts allemands : le premier emprunt allemand (5 p. 100 1914) était émis à 97 1/2; le second (mars 1915) également à 5 p. 100 était émis à 98 1/2; le troisième (septembre 1915) toujours à 5 p. 100 était émis à 99 p. 100.

Ainsi, au fur et à mesure que la guerre aurait avancé, que les besoins du gouvernement allemand seraient devenus plus grands et que les ressources du peuple allemand auraient faibli, le taux de l'intérêt de ses emprunts aurait diminué.

On sait comment se réalisent les souscriptions.

Au moyen des caisses de prêts, instituées par la loi du 4 août, vous pouvez obtenir des prêts s'élevant à 50 p. 100 de la valeur des objets non périssables : meubles, matelas, marchandises de toutes sortes, outillages, etc., et des prêts sur titres.

L'emprunteur est muni de *Darlehenshashassenscheine* (billet de la banque de prêts) qui doivent être reçus à leur taux nominal par les caisses de l'Empire et des États. Il verse pour sa souscription à l'emprunt. La Reichsbank les met dans ses caisses. Une fois en possession de son coupon, il va à un autre guichet où on lui remet 75 marks sur 100. Sa souscription nominale de 100 doit être réduite effectivement des trois quarts, et il a pu recommencer à chacun des emprunts.

Mais, d'après l'article 2 de la loi du 4 août 1914, si les *Darlehenshashassenscheine* ont cours forcé à l'égard des États, ils n'ont pas force libératoire entre les particuliers. L'État ne peut les recevoir pour payer ses soldats, ses fonctionnaires, ses fournisseurs, puisqu'ils ne pourraient pas en faire usage pour payer leurs achats, pour payer les salaires de leurs ouvriers. La *Reichsbank* est donc obligée de les garder dans ses caisses et de donner à l'État de ses bil-

lets de banque. Ces *Darlehenshashassenscheine* ont des échéances, mais elles sont renouvelables.

Le jour de la liquidation on trouvera que le crédit de l'Empire allemand était fondé en grande partie sur ces papiers, qui n'ont pas cours entre particuliers !

VI. — Le discours de M. Montagu.

Si forte que soit la situation de la Grande-Bretagne, cependant ses hommes d'État et ses financiers sont préoccupés de ne pas la laisser affaiblir par trop d'optimisme.

Il est intéressant de citer les paroles par lesquelles, le 13 octobre, M. Montagu, *financial seretary to the Treasury*, a complété ce qu'avait dit M. McKenna, le chancelier de l'Echiquier en présentant le *finance bill.*

Je voudrais dire un mot de la nature réelle de la situation à laquelle le *finance bill* doit pourvoir. C'est un acompte sur des charges auxquelles nous avons à pourvoir. Je ne crois pas que la plupart des personnes, que certains de nos critiques dans les journaux et que certains pessimistes ailleurs se rendent compte de ce que sont ces charges. Nous avons d'abord à soutenir une marine invincible. Nous avons ensuite à entretenir une armée qui, de quelques milliers d'hommes, s'est élevée à des millions. Nous avons à fournir des emprunts aux grands dominions pour pourvoir en partie à la dépense des contingents qu'ils mettent sur la ligne de bataille. Quatrièmement, nous payons la totalité au-dessus des dépenses de paix, des contingents indiens, Cinquièmement nous avons avancé, sous forme de prêts, à nos alliés des sommes que l'on estime nécessaires à l'entretien de trois millions de leurs soldats sur le front. Pendant combien de temps? Je ne puis le dire parce qu'on ignore les demandes à venir et dans quelle proportion elles augmenteront ou diminueront. Le motif pour lequel j'attire l'attention de la Chambre sur ces faits, c'est que nous avons le droit d'être orgueilleux de la part que joue ce pays dans cette grande guerre. Nous pouvons être fiers de la manière dont les propositions pour faire face aux dépenses de la guerre ont été acceptées par tous les partis. Mais j'ajouterai les chiffres suivants comme référence à la question de nous taxer nous-mêmes à une somme égale aux obligations que nous avons contractées. Pour l'année courante, la dépense est estimée à 1 590 000 000 de livres sterling et les recettes à 305 000 000 de livres sterling d'où un déficit de 1 285 000 000 de livres sterling. L'année prochaine, si le taux des dépenses est maintenu, elles s'élèveront à

1 825 millions de livres sterling et on espère un chiffre de recettes de 387 millions de livres sterling, d'où un déficit de 1 438 millions de livres sterling. Nos charges ne sont donc pas inférieures aux deux tiers de l'ensemble de notre revenu présumé et cependant, en dépit de cette situation, on dit qu'il y a dans le pays un sentiment d'aise que le chancelier de l'Échiquier n'ait fait appel qu'à des impôts aussi peu élevés.

Je pense qu'il est absolument nécessaire de répéter que la nation devra supporter presque entièrement la dépense de la guerre, soit sous forme d'impôts, soit sous forme d'emprunts. Il en résulte que, tout en tenant compte de quelques emprunts qui peuvent être émis en dehors, chaque citoyen doit être préparé à mettre à la disposition de l'État au moins la moitié de son revenu, soit sous forme d'emprunt, soit sous forme d'impôt.

On paraît croire à l'étranger que les énormes déficits peuvent être compensés par l'énorme accumulation de richesses de ce pays, que l'on estime quelquefois à 15 milliards de livres et que mon honorable ami le membre pour Blackburn (M. A. Snowden) estime à 10 milliards. Il pense qu'il serait très simple d'imposer sur cette richesse une taxe qui produirait une recette de 500 000 000 de livres sterling. Mais vous ne pouvez taxer un capital qui ne peut être réalisé. La richesse accumulée à la forme de maisons, de manufactures, de chemins de fer, de canaux, de propriétés foncières, de meubles et, dans une certaine mesure, de valeurs mobilières, toutes choses dont aucune ne peut être utilisée pour la guerre, à moins que vous ne les vendiez à des étrangers ou que vous ne les mettiez en gage au dehors. Nous venons d'emprunter 100 millions de livres sterling aux États-Unis. Nous pouvons trouver d'autres acheteurs de nos valeurs, réaliser encore de nouveaux emprunts : mais ce ne sera jamais que peu de chose relativement aux chiffres que je viens de citer.

Certaines personnes croient qu'il n'y a rien de plus facile pour les gens riches que de faire des emprunts à leurs banquiers et de prêter au gouvernement les sommes qu'ils se sont ainsi procurées. Ce procédé ne peut produire de résultat que si les personnes qui y ont recours sont à même d'épargner pour rembourser l'emprunt fait à leurs banquiers, au moins aussi rapidement que le gouvernement dépense ses ressources. Autrement, il n'y a qu'un résultat entre les banquiers et ces clients : il y a eu production d'un certain chiffre de crédit sous la forme de chèques qui ont ajouté à l'offre utile de la circulation même sans rien ajouter à l'offre utile de marchandises ou de services. Il en résulte, comme conséquence, une élévation dans les prix. Cela stimule les importations du dehors et, naturellement, aggrave encore plus le change étranger. Il est ainsi nécessaire, dans

cette guerre, de ne pas créer de monnaie artificielle, mais de produire des marchandises et des services que requiert le gouvernement pour la guerre et pour lesquels il n'a pas d'équivalents à substituer. Comme notre capacité de produits et de services a été réduite par le départ de nos meilleurs hommes pour la guerre, par l'emploi des autres à la fabrication des munitions, la situation ne peut être maintenue que si le reste de la communauté renonce à l'usage de produits et de services auquel il était habitué, de manière que le travail et l'énergie qui étaient employés à les produire, puissent être transférés à la production des marchandises et des services requis pour la guerre. Si nous continuons à avancer des fonds pour nous-mêmes et nos alliés — et personne ne doute que cela doit être fait et que, par conséquent, nous sommes déterminés à le faire, — il est nécessaire que la population civile de ce pays, de toutes les classes, se limite sévèrement et réorganise sa vie entière sur une base différente à l'égard de la consommation des choses et des services.

Il me semble qu'il n'y a pas de genre de restriction qui ne puisse exercer un effet bienfaisant sur la finance nationale. S'il porte sur les marchandises du dehors, il diminue le chiffre que nous avons à emprunter et, par conséquent, permet au gouvernement d'emprunter à meilleur marché. Il diminue aussi la charge de notre marine marchande, donc il tend à diminuer le taux des frets qui est si important relativement au prix des marchandises qui sont importées. S'il porte sur les marchandises produites dans le pays, il dégage du travail et de l'énergie pour produire des marchandises requises par le gouvernement, ou s'il vend au dehors il améliore l'état de notre balance du commerce.

Si le pays refusait de restreindre ses dépenses, il y serait contraint par l'élévation des prix qui réduirait son pouvoir d'achat. Je considère que le sentiment d'aise qui est résulté de la modération fiscale du budget provient d'une appréciation inexacte des choses. Cela signifie que si la monnaie est laissée dans les poches des particuliers, cette monnaie devra aller plus tard à des emprunts ou à des impôts. L'homme qui dépense pour des objets dont il peut se priver et ne se restreint pas d'après les chiffres que j'ai cités comme nécessaires, qui ne se restreint pas de manière à pouvoir apporter la moitié de son revenu au pays, l'homme qui ne se donne pas cette économie pour idéal ne remplit pas, selon moi, son devoir pendant cette guerre.

Je ne pense pas qu'il y ait encore une vraie appréciation de cet état de choses. Il y a une augmentation d'objets de luxe.

Ceux qui vendent des objets de luxe sur le comptoir font un métier prospère. La consommation de l'alcool a augmenté. On me dit que les demandes de pianos de luxe ont augmenté. J'observe, en

outre, qu'il y a une tendance à dire qu'une augmentation d'impôts entraîne une augmentation de profits, d'appointements, de salaires. Si tel doit être le résultat d'une augmentation d'impôts, elle serait peu utile : la monnaie est envoyée en circulation et la consommation n'est nullement affectée. Je puis assurer seulement cette Chambre, que nous avons engagé, et que nous avons besoin de voir engagées les ressources de ce pays dans la guerre. Je pense que les particuliers doivent tenir leurs ressources prêtes et ne pas les dissiper dans des dépenses privées. Le chancelier de l'Échiquier, je puis en donner l'espérance à la Chambre, entend développer avec toute la rapidité possible, les taxes de ce pays, mais cela ne peut suffire pour résoudre la question. L'épargne volontaire et la réorganisation de la manière de vivre de tous les citoyens patriotes sont requises de leur part comme plus urgentes que toute autre chose, pour assurer, d'une manière certaine, la victoire finale que nous espérons avec confiance.

Quand M. Montagu déclare que « chaque citoyen doit se préparer à mettre au moins la moitié de son revenu à la disposition de l'Etat », il établit que les dépenses de l'Etat s'élèvent à la moitié des dépenses totales de la nation.

J'ai cru utile de citer ce passage du discours de M. Montagu parce que les conseils de puritanisme économique qu'il donne s'appliquent à toutes les nations, encore plus qu'à la nation britannique : elles sont moins riches.

VII. — La capacité financière du Royaume-Uni

M. le professor Oldham [1] a calculé les progrès suivants de la fortune totale du Royaume-Uni :

	Angleterre.	Ecosse.	Irlande.	Royaume-Uni.
	—	—	—	—
		(Millions de liv. st.)		
1860.....	6 061	648	497	7 206
1895.....	10 062	1 094	650	11 806
1913.....	17 130	1 960	780	19 870

De 1860 à 1895, en trente-cinq ans, la richesse a augmenté de 4 600 millions de livres sterling ; en dix-huit ans, elle a augmenté de 8 064 millions.

Pendant ces dix-huit ans, les habitants du Royaume-Uni

1. *The Economic interests at stake in the War.* An address (Political and Economic Circle National Liberal Club). 10 May 1915.

ont donc épargné en moyenne 448 millions de livres sterling par an.

Un emprunt de 900 millions de livres sterling représenterait donc la capitalisation de deux années.

M. le professor Oldham estime à 2 400 millions de livres sterling le revenu total du Royaume-Uni. Ces chiffres sont un peu plus élevés que ceux donnés par le *Census of production* pour 1907.

M. Kitchin a établi les chiffres suivants :

	Guerres napoléonniennes 1793-1815.	Guerre de Crimée 1854-1856.	Guerre Sud-Africaine 1899-1902.
	—	—	—
Coût de la guerre au Royaume-Uni (millions liv. st.).....	831	67,5	211
Par emprunt (millions liv. st.)...	440	32,0	143
Proportion[1] : emprunt (p. 100)...	53	47 1/2	68
Par impôt (p. 100).....	47	52 1/2	32
Part du coût annuel fourni par l'impôt et par la guerre (millions liv. st.).....	19,5	13,5	25
Service annuel par tête de la dette avant et après la guerre (sh.)..	13-35	22-23	11-13
Impôt par tête avant et après la guerre (sh.).....	20-70	42-48	44/3-55/6
Revenu national avant et après la guerre (millions liv. st.).....	250-350	500-550	160-1 800
Proportion du revenu payé à l'impôt avant et après la guerre (p. 100).....	6-20	11-12	5 1/2-6 1/2

Les professeurs, auteurs du rapport à la *British Association*, et presque tous les publicistes anglais s'accordent pour affirmer la nécessité de demander beaucoup plus à l'impôt qu'on n'a encore demandé. M. Oldham rappelait qu'à la fin du dix-huitième siècle les Anglais commencèrent par verser à l'Etat un septième de leurs revenus ; pour les Anglais, aujourd'hui, cela représenterait pour un revenu de 2 400 millions de livres sterling 342 millions ; le budget de M. McKenna n'atteint que 305 millions. Puis, ils passèrent à un sixième ; cela signifierait 400 millions aujourd'hui ; ils

1. D'autres estimations portent le coût à 1 106 millions dont 45 p. 100 fournis par l'emprunt et 55 p. 100 par l'impôt.

allèrent à un cinquième, puis à un quart, ce qui comporterait actuellement 600 millions de livres sterling.

On a vu que M. Montagu établit que le déficit de cette année sera de 1 300 millions de livres sterling et que, l'année prochaine, malgré l'augmentation des impôts, il sera de 1 438 millions de livres sterling.

M. le professor W. R. Scott établissait ainsi le bilan :

	Millions de liv. st.
Impôt	350
Épargne	400
Augmentation de la production	200
	1 000

Et il concluait : « Si les dépenses de la guerre ne dépassent pas 1 milliard de livres par an, nous pouvons continuer la guerre indéfiniment. »

Au point de vue de l'épargne, on constate qu'un grand nombre d'hommes qui contribuaient aux dépenses de luxe sont actuellement à l'armée. Quant à eux, ils ne reçoivent plus de ressources que des emprunts contractés par la Grande-Bretagne : domestiques, maîtres d'hôtels, chauffeurs, jardiniers de jardins de luxe, gardes-chasse, etc. Leurs anciens maîtres sont bien obligés d'économiser leurs salaires : et ils peuvent employer ces épargnes.

On ne peut savoir exactement si elles ont servi à alimenter l'emprunt de guerre ; mais il est probable que telle a été leur utilisation pour une forte somme. Les épargnes de la nation ont été augmentées encore par certains profits résultant de la guerre, par l'augmentation des salaires.

« Pour obtenir les 1 400 millions, dit le *Statist*, il suffit d'augmenter la production et de diminuer la consommation. » Et avec un optimisme rassurant, il est convaincu que « les difficultés disparaîtront le jour où on voudra les regarder nettement en face ».

Jamais une nation n'a montré un plus beau caractère que la nation britannique en ce moment, en ce qui concerne les hommes et les sacrifices pécuniaires. Chacun est prêt à se donner lui-même ou à donner ses fils pour le pays et est préparé à contribuer jusqu'à son dernier shilling s'il est nécessaire, pour pourvoir aux dépenses de la guerre.

Une seule chose est nécessaire : il faut que le gouvernement dise nettement au pays ce dont il a besoin, et qu'il établisse l'impôt de manière que toutes les classes soient traitées avec égalité. Des impôts progressifs sur toutes les familles ayant plus de 80 livres sterling (2000 francs) de revenu, donneraient les ressources nécessaires sans supprimer les dépenses réellement essentielles. Nous concluons, du discours de M. Montagu, que le gouvernement a le courage de prendre cette décision et qu'il ne tardera pas plus longtemps à promulguer des mesures qui ont été retardées trop longtemps.

Et il ajoute :

Même les personnes qui sont opposées au service obligatoire personnel sont prêtes à se soumettre à une conscription financière, ayant toujours été habituées à faire face par l'impôt aux dépenses de l'État.

Emprunter au lieu de taxer, cela ne signifie pas payer pour la guerre, mais laisser payer après la guerre, avec intérêts, les contribuables à venir. Plus lourd est l'emprunt, plus longue sera sa durée et plus sera lourde leur charge.

Sir Edward Brabrock a fait, à la session de Manchester, cependant une observation dont il faut tenir compte : — L'épreuve de l'impôt est la capacité de la nation à le supporter sans sacrifier tout ce qui fait la vie supportable.

Il y a eu une discussion sur les moments les plus propices pour augmenter les impôts sur laquelle nous reviendrons. Mais la situation de la Banque d'Angleterre, la facilité avec laquelle ont été souscrits les emprunts britanniques, la concordance des renseignements et des opinions prouvent la capacité financière de la Grande-Bretagne, non seulement pour soutenir les frais de la guerre, mais pour venir encore en aide à ses alliés.

Tous les Anglais sont d'accord pour pousser la guerre jusqu'aux conséquences suivantes qu'exprimait M. le Professor W. R. Scott dans son adresse présidentielle à la section d'économie politique de l'Association britannique, à Manchester :

« Avant la guerre, la dépense annuelle des États de l'Europe pour leurs armées, avait été portée à environ 290 millions de livres sterling. Il n'est pas douteux que beaucoup de ces dépenses ainsi que beaucoup de dépenses de la marine pourront être épargnées. On doit espérer que ce sera la conséquence de la paix future. Une diminution

des préparatifs militaires en sera une autre conséquence. Si les pertes de la guerre sont énormes, il en résultera quelques gains, et il y en aura de considérables, d'une nature immatérielle, qui doivent être placés dans la balance, le sentiment de la sécurité, le rétablissement du respect des contrats internationaux, et de là, la diminution possible du fardeau direct et indirect des armements. »

YVES GUYOT.

LA THÉORIE DE LA PRODUCTIVITÉ FINALE ET LE PROFIT

La théorie de la productivité finale est une des plus séduisantes qui aient été présentées pour expliquer le mécanisme de la répartition des richesses.

D'après cette théorie, à mesure que le capital augmente, la production par unité de capital diminue. Or, cette production se décompose en deux parties : l'une qui correspond à la rémunération du capital fixée d'après la rémunération de *la dernière unité*, l'autre qui reste entre les mains de l'entrepreneur après qu'il a payé l'intérêt, c'est-à-dire qui est destinée au travailleur et à l'entrepreneur.

De même, à mesure que l'effectif du personnel ouvrier augmente, la production par unité de travail diminue; or, cette production se décompose en deux parties: l'une qui correspond à la rémunération du travail fixée d'après la rémunération de *la dernière unité*, l'autre qui reste entre les mains de l'entrepreneur après qu'il a payé le salaire et qui est, par suite, destinée au capitaliste et à l'entrepreneur.

Tel est, sous la forme la plus simple, l'exposé de la théorie d'après M. Clark[1]. La question à résoudre est celle de savoir comment l'ouvrier, dans le premier cas, et le capitaliste, dans le second, peuvent obtenir de l'entrepreneur la part qui leur revient.

1, *Essentials of economic theory*, 1907, p. 147 et suivantes.

Il convient d'observer tout d'abord que M. Clark fait abstraction du coût des matières premières, puisqu'il ne vise comme dépenses que le salaire et l'intérêt; il explique, d'ailleurs, que le coût des matières premières se résout en salaires et en intérêt parce qu'une certaine portion du travail et du capital est affectée à leur élaboration : il indique une seule exception, celle des matières distinctes de la propriété du sol, telles que les substances minérales, tant qu'elles n'ont pas été extraites.

M. Clark fait remarquer que chaque ouvrier qui s'offre à l'entrepreneur lui apporte un pouvoir de production pour la vente; l'arrivée d'un ouvrier au moulin équivaut à l'obtention d'un plus grand nombre de produits et, si l'entrepreneur ne veut pas en payer le prix à l'ouvrier, un autre entrepreneur, en supposant la concurrence libre, y consentira : l'ouvrier obtiendra donc le prix qui lui est dû. De même, chaque unité de capital a un pouvoir productif; l'offre de chaque unité de capital est donc virtuellement l'offre d'une nouvelle provision de biens destinés à la vente: ainsi le capitaliste qui offre 10 000 dollars à un manufacturier de laine lui vend, en réalité, la quantité de drap que les 10 000 dollars, ajoutés à son installation, permettront de fabriquer; si la concurrence est libre et que l'entrepreneur ne veuille pas payer le prix de cette quantité de drap, un autre y consentira: le capitaliste obtiendra donc le prix qui lui est dû.

En un mot, sous l'action de la concurrence, l'entrepreneur devra donner l'intérêt au capitaliste et le salaire à l'ouvrier.

Cela posé, si les deux cas précités correspondent à une même production, l'entrepreneur réalisera un profit lorsque, après avoir payé l'intérêt au capitaliste ou le salaire à l'ouvrier, il aura entre les mains un reliquat supérieur à la somme nécessaire pour payer le salaire dans le premier cas et l'intérêt dans le second.

Précisant son analyse, M. Clark distingue l'état statique de l'état dynamique.

Pour lui, l'état statique correspond à une société imaginaire où la population, le montant total des capitaux, les méthodes de fabrication, l'organisation de la production et les besoins des consommateurs seraient invariables. Dans cet état statique, d'après M. Clark, le reliquat qui reste entre les mains de l'entrepreneur, après le payement de l'intérêt, est égal au salaire; ce reliquat est donc entièrement absorbé par le payement du salaire; l'entrepreneur, par suite, ne réalise aucun profit. De même, à l'état statique, le reliquat qui subsiste chez l'entre-

preneur après le payement du salaire est, d'après M. Clark, égal à l'intérêt; il ne permet donc que le payement de celui-ci, sans que l'entrepreneur puisse réaliser le moindre profit.

Au contraire, dans l'état dynamique qui n'est autre que celui de la société actuelle, les éléments précités varient perpétuellement, et il en résulte, selon M. Clark, un excédent de la production sur le total des sommes nécessaires pour payer l'intérêt et le salaire : cet excédent constitue le profit.

Telle est l'explication du profit dans la théorie de la productivité finale.

Une première observation s'impose dans la discussion de cette théorie. M. Clark, en subordonnant, à juste titre, la détermination du profit à celle de l'intérêt et du salaire, fait intervenir la dernière unité de capital ou de travail. Mais c'est en cela seulement que la notion de productivité finale prend place dans l'argumentation. Quant au reste, tous les raisonnements de M. Clark, qui aboutissent à l'explication du profit, subsistent quel que soit le mode de fixation de l'intérêt et du salaire; l'illusion résulte de ce que M. Clark raisonne sur des graphiques qui figurent une décroissance de la productivité; or, l'exposé, que je viens de présenter, de cette théorie montre que la décroissance de la productivité n'a nullement une place nécessaire dans l'explication des faits.

Cette observation n'est pas superflue : en effet, les théories basées sur la décroissance d'un phénomène au cours de sa répétition ou de sa prolongation exercent par leur subtilité une séduction dont il faut savoir se défendre. L'application de la loi de Fechner à la théorie de la valeur en est un exemple. Cette loi, qui unit par une fonction logarithmique l'excitation et la sensation, a été considérée par M. Lujo Brentano comme la base de la théorie de l'utilité finale. Sans doute, Lange a prétendu que la loi de Fechner « s'applique à une grande partie des phénomènes sociaux et politiques de nature fort différente », et il y a trouvé l'explication de « toute une série de manifestations particulières de la vie des peuples »; il a cité notamment la sensibilité des peuples ou des classes sociales à l'égard du régime politique ou des conditions sociales: selon que la situation est prospère ou non, un même accroissement d'oppression est plus ou moins ressenti; de même, pour éprouver la même sensation, l'homme heureux doit obtenir dans son bonheur un accroissement plus considérable que le malheureux. Ces observations de Lange sont exactes, mais elles peuvent être faites, et elles l'ont été, sans recourir à une for-

mule aussi absolue que celle de Fechner. Ainsi, Daniel Bernouilli, dès 1738, avait étudié les manifestations de la vie quotidienne déterminées par l'espérance mathématique d'un bien, et en 1812, Laplace avait exposé que, pour obtenir un même accroissement de « fortune morale », il faut un accroissement de fortune physique d'autant plus grand que cette fortune physique est plus considérable. En résumé, les constatations de phénomènes psychologiques ou économiques peuvent, par leur précision apparente, conduire à des généralisations hâtives qui trouvent leur expression dans des lois absolues; mais ce résultat artificiel n'autorise nullement à édifier sur des bases aussi fragiles une théorie économique.

De plus, la distinction de l'état statique et de l'état dynamique, telle que la conçoit M. Clark, semble devoir soulever des objections. Il attribue, en effet, à l'état statique un caractère fictif qui ne paraît pas admissible. Dans la terminologie scientifique, la statique est la partie de la mécanique qui étudie les forces et leurs conditions d'équilibre; la dynamique est la partie de la mécanique qui traite des relations entre les forces et les mouvements qu'elles produisent: un même phénomène naturel peut donc être étudié au point de vue statique et au point de vue dynamique; il en est de même des phénomènes économiques; ainsi, le régime statique est celui des phénomènes économiques avant que le processus de la production ait commencé ou après que le consommateur a acquis le produit, et le régime dynamique est celui des phénomènes économiques au cours du processus de la production et de l'acquisition du produit par le consommateur; en un mot, le régime statique et le régime dynamique se différencient par l'inactivité ou l'activité des forces qui déterminent la production et la consommation.

Telle est, selon moi, l'acception correcte dans laquelle les qualificatifs de statique et de dynamique doivent être pris en matière de répartition. Le sens que M. Clark leur attribue a, sans doute, l'avantage de permettre de faire abstraction, à l'état statique, de certaines perturbations qui compliquent la solution des problèmes, en isolant certains éléments selon la méthode expérimentale des sciences naturelles; mais, dans cette dernière méthode, l'isolement est effectif, il ne peut donc prêter à aucune équivoque ni à aucune erreur; il n'en est point de même dans la science économique; elle ne possède pas, en effet, les ressources dont disposent les sciences naturelles; elle ne peut donc obtenir l'isolement que par l'abstraction, et elle

risque alors de provoquer la confusion entre la fiction et la réalité.

Aussi bien le recours à la fiction de l'état statique, tel que le conçoit M. Clark, n'est qu'un procédé d'exposition emprunté à l'école socialiste : il rappelle notamment les méthodes de Karl Marx; il a le danger de faire croire, malgré les précautions dont s'est entouré M. Clark, à l'existence désirable ou possible d'un régime idéal où la libre concurrence produirait, si aucun obstacle ne l'entravait, les effets qu'indique l'auteur de la théorie; or, la libre concurrence ne doit pas être séparée de la liberté de l'effort, et celui-ci est stimulé par le légitime désir de la récompense, c'est-à-dire par la recherche du profit; et précisément, dans l'état idéal dépeint par M. Clark, le profit n'existe pas. Il semblerait donc que l'état idéal caractérisé par la liberté absolue de la concurrence conduirait, dans certains cas, à la stérilité de l'effort; ce serait le plus décisif argument en faveur du socialisme qui qualifie injustement d'anarchique le régime de la liberté de la production et qui prétend y remédier par une organisation artificielle et tyrannique.

Bien plus, l'état statique, tel que le définit M. Clark, serait, dans le cas particulier de l'étude du profit, non seulement imaginaire, mais encore irrationnel : en effet, s'il conduisait à un profit toujours nul, l'entrepreneur cesserait la production et les besoins des consommateurs, supposés invariables, mais non existants, ne seraient plus satisfaits; rien n'autorise donc à conclure que, dans la société que suppose M. Clark, le profit doive être nul.

L'état dynamique, il est vrai, donne lieu dans cette théorie soit à un profit soit à une perte; mais, pour calculer ce profit ou cette perte, on doit employer une méthode différente de celle de M. Clark. Ce dernier compare le total du salaire et de l'intérêt au coût de production; or, c'est du prix de vente qu'il faut le rapprocher. En effet, la production, dans la théorie de M. Clark, est déterminée par la productivité de chaque unité de capital ou de travail; elle ne vise que le produit, non la richesse: elle tient compte, non des sommes fournies par la vente de la richesse, mais uniquement des sommes dépensées pour obtenir le produit. Ainsi, la méthode d'évaluation proposée pour l'état dynamique est entachée d'inexactitude.

La productivité qui sert de fondement à la théorie en discussion offre, d'ailleurs, en matière de profit, l'inconvénient d'amener à cette conclusion que l'entrepreneur ne peut obtenir

un profit qu'en soustrayant au travail et au capital une fraction de la part à laquelle ils ont droit : en effet, si les services de la nature sont gratuits, le travail et le capital doivent, d'après la thèse de la productivité, être rémunérés par la valeur de la portion du produit que chacun d'eux a fournie; leur rémunération doit donc absorber l'intégralité de cette valeur; il ne subsiste donc aucun reliquat pour l'entrepreneur; le profit de ce dernier doit donc être nul; or, il n'en est pas ainsi : d'une part, les faits et, d'autre part, la logique attestent l'existence et la nécessité du profit dont l'espoir est la raison déterminante de l'activité de l'entrepreneur. Dès lors, si le profit existe, c'est qu'il est prélevé sur la portion du produit qui revient au travail et sur celle qui revient au capital. Le profit de l'entrepreneur serait donc, au moins en partie, le résultat de la spoliation de l'ouvrier; la théorie de la productivité aboutit de la sorte aux thèses de l'école marxiste. N'est-ce point assez pour en déterminer l'abandon?

M. Clark a prévu l'objection et a tenté d'y répondre: selon lui, elle ne s'appliquerait qu'à l'état statique, non à l'état dynamique de la production, dans l'acception qu'il donne à ces qualificatifs : sous le régime dynamique, le profit de l'entrepreneur dériverait du surcroît de productivité que l'intervention de ce dernier permet à l'ouvrier et au capital de réaliser dans la production.

Cet argument n'est pas sans réplique. D'une part, en effet, il suppose que l'entrepreneur est un facteur de la production; car, si le travail et le capital sont, avec la nature, les seuls facteurs qui aient participé à la production, aucun autre élément ne doit pouvoir se présenter comme copartageant; or, l'entrepreneur n'est pas un facteur de la production, comme je l'ai naguère exposé dans cette Revue[1]. D'autre part, cet argument altère le mécanisme de la répartition de la richesse[2].

Enfin, la concurrence joue un rôle que n'envisage point la théorie de M. Clark; ce rôle apparaît dans les relations entre le consommateur et l'entrepreneur; en effet, le consommateur bénéficie de la concurrence mutuelle des entrepreneurs qui les

---

1. *L'entrepreneur est-il un quatrième facteur de la production ?* (*Journal des Économistes*, février 1907, p. 189.)

2. Voir la conclusion de mon article sur : *Une nouvelle théorie de la répartition de la richesse.* (*Journal des Economistes*, juin 1908, p. 343.) On trouvera des développements sur ces diverses questions dans mon traité d'*Économie politique*, actuellement sous presse.

amène à réduire leurs profits en n'exagérant point leurs prix de vente. A la différence de la concurrence des entrepreneurs vis-à-vis de l'ouvrier et du capitaliste, qui intervient avant la fabrication du produit, la concurrence des entrepreneurs vis-à-vis du consommateur n'intervient qu'après cette fabrication; elle est donc essentiellement distincte de celle qu'a envisagée la théorie de la productivité finale. Or, une telle concurrence détermine l'entrepreneur à modérer ses prétentions; elle est donc décisive sur le taux des profits.

En résumé, si ingénieuse que soit cette théorie, si brillant qu'en soit l'exposé présenté par M. Clark, avec les illustrations graphiques dont il l'accompagne, elle ne paraît pas fournir une explication complète de la genèse du profit.

Maurice Bellom.

CE QUE DONNE LE CANAL DE PANAMA

Il y a quelque deux années[1], nous avions ici examiné les perspectives d'avenir du canal de Panama ; et sous la forme d'un volume entièrement consacré à cette œuvre, très considérable à coup sûr à tous égards, nous avions essayé de nous rendre compte du succès qu'elle pouvait rencontrer, après avoir étudié les conditions un peu « cahoteuses » où elle s'était effectuée. Notre examen avait sans doute paru sévère aux enthousiasmes américains.

Mais nous avons l'habitude « d'aimer encore mieux la vérité que Platon » ; et c'est sans aucun parti pris, en toute sincérité, en nous plaçant au point de vue purement économique et financier, ce qui se tient intimement, que nous étions arrivé à une opinion assurément pessimiste en apparence sur l'avenir du canal au point de vue financier comme au point de vue de l'exploitation ; d'autant que nous ne voulions le considérer que comme une entreprise « commerciale », ainsi que le prétendaient faire les Américains du Nord, au point de vue économique par conséquent.

Depuis lors le temps a passé. Déjà le canal de Panama a pu être exploité pendant plus d'une année ; déjà l'on possède des résultats complets sur le trafic et aussi les recettes d'exploitation à peu près pour une année entière. Aussi bien les résultats relevés pour le premier semestre de cette exploitation donnaient-ils des éléments permettant de conclure à certains égards. Bien entendu il serait tout à fait injuste, et par conséquent tout à fait maladroit, de ne point se rendre compte et de ne pas avouer que cette première année d'exploitation s'est faite dans des conditions absolument imprévues, impossibles à prévoir, au milieu d'une guerre non seulement européenne, mais presque mondiale, si l'on envisage ses conséquences. Il est manifeste qu'une partie du trafic et par conséquent des recettes sur lesquels le

1. Voir le numéro d'octobre 1913 du *Journal des Économistes*.

canal était en droit de pouvoir compter pour ses débuts sont venu à lui manquer brusquement, inopinément; plusieurs lignes de navigation allemandes notamment ayant dû suspendre leurs services en dépit de cette maîtrise des mers que l'Allemagne, dans sa prétention, comptait comme une certitude. Il ne faut pourtant pas oublier que les Américains escomptaient pour une grosse part du mouvement dans le canal le pavillon américain même, et pour la navigation internationale au long cours sur l'Extrême-Orient, sur l'Amérique du Sud ou l'Amérique Centrale, et pour le cabotage proprement dit entre ports américains et ports américains. Ici, la guerre n'a aucunement nui au trafic possible. Il est bien certain que le pavillon américain ou américanisé a été favorisé dans les transports maritimes par l'élimination de certains autres pavillons auxquels il a pu se substituer facilement; et que si le canal de Panama devait jouer le rôle que l'on en attendait, les navires battant pavillon étoilé pouvaient venir en très grosse partie remplacer les bâtiments étrangers dont on attendait le passage. Notons au surplus à ce propos que le mouvement du cabotage dans le trafic du canal de Panama a été en fait élevé, ce qui nous est une première occasion de remarquer, quitte à y revenir tout à l'heure, que si les Américains, en violation du reste de leurs engagements à l'égard des pays étrangers et notamment de la Grande-Bretagne, avaient donné cours à leur intention d'exempter de toute taxe de passage les bateaux caboteurs américains, grands et petits, les recettes d'exploitation du canal se seraient trouvées de ce fait formidablement diminuées pour la première année de trafic.

Si d'ailleurs on interroge les documents qui nous sont fournis par les Américains mêmes et dans la publication spéciale *Canal Record*, publiée par la direction du service du canal, et dans les rapports consulaires américains, toujours bien faits, on s'aperçoit qu'effectivement un nombre réellement élevé de lignes de navigation se sont créées ou modifiées, accommodées pour utiliser le passage par le canal; ce qui ne signifie pas forcément qu'elles demeurent dans les intentions à l'heure actuelle, en présence de cette gêne terrible, de cet imprévu redoutable que nous avions pourtant indiqué dans notre étude et dans notre volume consacré au canal : nous voulons parler des éboulements et des interruptions toujours à craindre de la navigation dans un canal creusé au milieu de terrains particulièrement difficiles, particulièrement instables, et dans des conditions où rien d'analogue n'existe.

Dès le mois de janvier 1915, les rapports consulaires américains faisaient remarquer qu'une série de services réguliers utilisant le canal de Panama avaient été créés entre le littoral de l'Atlantique et celui du Pacifique, par exemple par la Compagnie de navigation américaine

dite American Hawaiian Steamship C°, avec départ tous les cinq jours, ce qui est très fréquent, entre Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, même au besoin Charleston et la Nouvelle-Orléans, et San-Pedro, San-Francisco, Portland, Puget Sound. Entre ces mêmes ports à peu près on avait vu se fonder des services analogues par la Compagnie Luckenbach, les départs ayant lieu tous les dix jours; la Compagnie Sudden and Christensen, avec départ de quinzaine; puis la Atlantic and Pacific Steamship C°, dont les départs ont lieu toutes les trois semaines; la Boston and Pacific Line et la Arrow Line, les départs ici ayant lieu seulement une fois par mois. Toute une série de « connexions » indiquées par ce même document, devaient former des sortes d'embranchements, d'affluents ou d'effluents pour les lignes traversant le canal. On signalait par exemple les services de la Pacific Mail entre Balboa et San-Francisco, avec des escales sur toute la route, en même temps qu'un service direct entre ces deux points extrêmes; une autre ligne dite Panama Central entre Balboa et Ocos, puis la Peruvian Steamship C°, avec service hebdomadaire entre Balboa et le Callao, ligne faisant naturellement des escales le long du parcours, aussi bien à Guayaquil qu'à Salaverry ou Mollendo. C'était encore la South American Steamship C° de Balboa à Valparaiso, offrant des escales et à Mollendo, au Callao, à Iquique, à Antofagasta, à Coquimbo, et la Pacific Steam Navigation C° desservant le Pérou, le Chili, l'Équateur, la Colombie. On pouvait escompter encore et l'on escomptait effectivement, parce que l'on imaginait que cela servirait à donner un gros trafic au canal, la fameuse compagnie américaine spécialisée dans le transport des fruits, dite United Fruit C°, réunissant Cristobal aux ports les plus divers, aussi bien La Havane que Port Limon et Bocas del Torro, etc. On fondait également des espoirs sur les services effectivement maintenus de la Royal Mail Stam Packet C° reliant Colon et l'Angleterre, ou sur ceux de la Compagnie générale transatlantique entre Colon et Bordeaux, entre Colon et Saint-Nazaire. Nous reconnaissons que les services français n'ont point été en état d'apporter un très gros trafic au canal de Panama; mais on sait par contre que le commerce de la Grande-Bretagne, même le commerce à très grande distance, s'est maintenu de façon remarquable, que la compagnie citée à l'instant aurait pu contribuer à fournir du trafic au canal, si les expéditeurs désiraient faire prendre cette voie à leurs envois. On parlait également des services de la Compagnie italienne de navigation à vapeur la Veloce entre Colon et Gênes, ou ceux de la Compagnie transatlantique de Barcelone. On pensait pouvoir également attendre beaucoup du service régulier assuré entre Cristobal et New-York par la Panama Railroad Steamship Line, faisant circuler ses navires hebdomadairement, ou encore sur

le service bihebdomadaire de la United Fruit C^e entre Colon et New-York ou entre Cristobal et la Nouvelle-Orléans.

En dépit de tout cela et aussi, redisons le encore, sous l'influence de la guerre, quel a été le trafic du canal de Panama depuis sa mise en exploitation pour les deux périodes sur lesquelles on a des données exactes?

On a pu d'une part interroger les statistiques du premier semestre comprises entre le 15 août 1914 et le 14 février 1915, c'est-à-dire sous l'influence du maximum de dépression qui pouvait être causé par cet état de guerre. Durant ce semestre, le canal a vu passer (bien entendu non compris les bateaux de service, les petits navires à vapeur de plaisance, les petites embarcations) 496 navires portant dans l'ensemble 2 367 000 tonnes de cargaison (il s'agit des tonnes américaines). Dans cet ensemble, on ne comptait pas moins de 97 navires faisant le cabotage pour les États-Unis et se dirigeant dans l'Est; ils portaient 499 000 tonnes de cargaison. De ce même trafic de cabotage relevait également 109 navires portant 493 000 tonnes de chargement et se dirigeant dans la direction de l'Ouest. Ces deux premiers chiffres accusent immédiatement la prédominance de l'élément « cabotage » et uniquement américain dans la fréquentation du canal. C'étaient d'autre part 70 navires portant 445 000 tonnes de cargaison et venant de la côte américaine du Pacifique (côte des États-Unis) pour se diriger sur l'Europe, puis 16 navires portant 60 000 tonnes de cargaison et faisant le trajet inverse. Si nous laissons de côté 13 navires et 60 000 tonnes classifiées suivant la désignation un peu vague de « routes diverses », et 45 navires passant sur lest; nous trouvons d'autre part 69 navires et 378 000 tonnes de cargaison ressortant du trafic de l'Amérique du Sud avec les États-Unis ou l'Europe, et 31 navires pour 130 000 tonnes de cargaison correspondant au trafic des États-Unis ou de l'Europe vers l'Amérique du Sud. Malheureusement, en cette matière spéciale, la distinction entre les États-Unis et l'Europe n'est pas faite, et elle aurait été particulièrement intéressante à l'heure actuelle surtout. Il restait donc quelque 50 navires et un peu plus de 30 000 tonnes de cargaison dans le trafic des pays d'Extrême-Orient avec la côte atlantique des États-Unis ou pour le trajet en sens inverse, ce dernier n'étant du reste représenté que par 2 navires seulement et un peu plus de 14 000 tonnes de cargaison.

Certes et encore une fois la guerre européenne n'a pas laissé se faire le trafic comme il se serait présenté sans elle; néanmoins il est très caractéristique de remarquer que plus de 41 p. 100 des cargaisons transportées ressortaient au mouvement de cabotage dans un sens ou dans l'autre. Si l'on fait la part de la prédominance relative que l'état de guerre a amenée pour ce cabotage, on pourra s'apercevoir que nous

ne nous étions pas sensiblement trompé dans nos prévisions de la répartition du mouvement du trafic du canal de Panama; nous n'avons pas eu tort de considérer qu'il serait utilisé surtout par le cabotage *yankee*, si l'on nous permet le mot; ce qui ne veut pas dire que les transports ainsi effectués aient été réellement plus économiques que les transports par chemins de fer qui auraient pu se faire d'un littoral à l'autre de l'immense République nord-américaine, du moment où l'on tiendrait compte de la vitesse réalisée par le transport, ce que l'on ne doit jamais oublier au point de vue économique, industriel, commercial.

Les six principales marchandises qui sont passées par le canal se classifient comme suit, si l'on tient compte de leur tonnage respectif : d'abord les grains, puis les nitrates, le charbon, le pétrole raffiné et les produits analogues, le bois et enfin le coton. Ces six articles à eux seuls ont représenté un tiers de toutes les marchandises transitant par le canal; pour les expéditions de grains, sur les 303 000 tonnes qui sont passées par cette voie nouvelle, il n'y en avait que moins de 14 000 qui ne fussent pas en provenance de la côte ouest des États-Unis ou du Canada. Le complément formé par ces 14 000 tonnes environ comportait un peu plus de 6 000 tonnes d'orge expédiées de Valparaiso sur la Grande-Bretagne, et quelques 7 500 tonnes de blé provenant de Saint-Johns, dans le Nouveau-Brunswick et à destination de la Nouvelle-Zélande. Les cargaisons de céréales venant du littoral occidental de l'Amérique du Nord comprenaient 155 000 tonnes de blé, le reste était de l'orge. Les nitrates provenaient naturellement de l'Amérique du Sud et se dirigeaient sur divers ports des États-Unis ou de l'Europe : on en a compté 204 000 tonnes. Le charbon se dirigeait sur le Pacifique et représentait un poids de 152 000 tonnes, dont 83 000 étaient expédiées du littoral de l'Atlantique des États-Unis, et 69 000 environ des États-Unis. Pour le pétrole raffiné et les produits analogues (102 000 tonnes dans l'ensemble), 88 000 tonnes étaient expédiées du littoral de l'Atlantique de la Confédération sur la Chine, le Japon, la Corée, et 15 000 à peu près du Pérou sur la Grande-Bretagne. Les 56 000 tonnes de bois provenaient à peu près uniquement du littoral ouest de l'Amérique du Nord, un peu de la Colombie britannique, mais surtout des ports du Pacifique des États-Unis. Les cargaisons de coton brut ont représenté 38 000 tonnes à destination de l'Extrême-Orient : 70 p. 100 de ce coton utilisant ainsi le canal était consigné au Japon.

Le point de vue « recettes » est naturellement au moins aussi important que le point de vue trafic, du moment que l'on veut réaliser une entreprise commerciale. Durant le premier semestre

d'exploitation, les taxes perçues se seront élevées à 2 127 000 dollars, ce qui correspond à un peu plus de 11 millions de francs.

Pour l'année entière, le mouvement a été tout à fait analogue : et il est par conséquent inutile de le décomposer de la façon dont nous venons de le faire pour le premier semestre ; peut-être a-t-il été un peu plus actif. Une petite augmentation proportionnelle dans le trafic s'est réalisée et s'explique par ce fait que, en cette matière comme dans beaucoup d'autres, on s'est accommodé, adapté à la situation anormale résultant de la guerre, l'absence de navires allemands étant compensée en très grande partie par l'armement d'autres navires et leur activité.

Aussi bien il ne faut pas se faire beaucoup d'illusions sur cet accroissement du trafic. Car, d'après les derniers chiffres officiels qui ont été publiés pour la première année d'exploitation (année qui, du reste, a été terminée officiellement au 1er juillet 1915, ce qui ne lui fait comprendre en réalité que onze mois, du 14 août 1914 à ce dit 1er juillet 1915), le mouvement total du trafic dans les deux directions, calculé d'après les cargaisons transportées, a été de 5 millions de tonnes. En septembre 1914, il était passé par le canal 52 navires ; en décembre ils se comptaient au nombre de 100 ; en mars 1915, on en a vu circuler 137, puis 144 en juillet. Notons que d'une manière générale il n'y a que 12 à 13 p. 100 du trafic qui, à un moment quelconque, ait desservi les relations entre les ports européens et ceux de l'Amérique du Sud. A cet égard, il ne faut pas oublier que l'arrêt complet des exportations sur l'Allemagne et sur l'Autriche, notamment des cafés du San-Salvador et d'une bonne proportion des nitrates du Chili, est venu modifier considérablement l'état de choses prévu. La ligne allemande Kosmos, avant la guerre, desservait tous les principaux ports de la côte du Pacifique, même jusqu'à Seattle et à Vancouver ; elle aurait très vraisemblablement fait usage couramment du canal.

Pour la statistique de l'année entière (calculée comme nous l'avons dit) l'observation que nous avons faite de la prédominance du trafic de cabotage américain reste absolument vraie. Les Américains affirment qu'il s'est créé de la sorte un commerce de transport, notamment de bois, qui n'aurait pas pu supporter les frais de transport entièrement par voie ferrée, pas même ceux qu'aurait entraînés la route combinée par chemin de fer et par eau, empruntant la voie de l'isthme et du chemin de fer de Tehuantepec. Il paraît que beaucoup des lignes de cabotage qui autrefois assuraient le trafic de l'Atlantique aux ports du Pacifique (y compris les îles Havaï, qui appartiennent aux Américains) en utilisant le chemin de fer soit de Tehuantepec soit de Panama, ont augmenté leur trafic dans des proportions

énormes depuis qu'elles mettent à contribution le canal. Cela peut s'expliquer par ce fait que les taxes qu'on leur demande pour le passage dans le canal sont loin de payer toutes les dépenses et d'établissement et d'entretien de cette voie, et que par suite le coût du transport est artificiellement abaissé. La ligne américaine hawaienne accuse une augmentation de trafic de 90 p. 100 par rapport à l'année précédente dans les transports vers l'Ouest sur les ports de la côte californienne; la Compagnie Luckenbach, dont nous prononcions le nom plus haut, a vu son trafic augmenter à 140 p. 100. Il est à noter au surplus que déjà certaines compagnies de chemins de fer américaines, et notamment la Southern Pacific Railroad C°, s'efforcent de lutter contre la concurrence à elles créée en réduisant leurs taxes de transport.

Si nous nous reportons aux statistiques financières publiées dans le *Canal Record*, la publication officielle spéciale dont nous avons déjà parlé, on voit que les recettes totales des onze premiers mois d'exploitation auraient été de quelque 16 700 000 francs pour des dépenses qui dépasseraient du reste 16 880 000 francs. La publication officielle se réjouit beaucoup de ce fait que les recettes des derniers mois ont été supérieures à celles des premiers, et elle affirme que le déficit va être facilement comblé. Encore faut-il se rendre compte de la manière dont elle calcule ce déficit. Nous rappelons que nous avons démontré facilement du reste dans l'article publié et dans notre volume spécial, que les dépenses de construction du canal de Panama (sans qu'il soit tenu compte aucunement de celles qui ont été faites par les deux compagnies françaises et qui correspondent pourtant au total du prix d'établissement) dépassent largement 2 milliards de francs. Il va donc sans dire que, quand on nous parle d'un peu moins de 17 millions de francs de dépenses du canal pendant ces onze premiers mois d'exploitation, on ne tient aucunement compte ni de l'intérêt ni de l'amortissement de ce capital énorme, puisque de ce chef, et même en évaluant modestement les choses, on se trouverait bien en présence d'une somme de 80 à 90 millions de francs. On ne tient pas compte davantage des dépenses militaires et navales entraînées par la protection de la zone et par le caractère militaire de l'entreprise, car ici on a prévu quelque 75 millions de dépenses annuelles. Les 16 à 17 millions de francs dont on parle sont donc simplement des dépenses d'exploitation et d'entretien; et il va sans dire qu'elles ont pu être assez faibles et nettement inférieures aux 4 millions et demi de dollars prévus par M. Johnson, parce qu'un trafic réduit permet de se tenir dans des limites modestes pour beaucoup de dépenses d'exploitation et même d'entretien. Et cependant l'entretien de la seule tranchée de la Culebra a coûté, pendant la période que nous considérons, près de 7 millions de francs à lui seul!

Nous n'avons aucunement l'intention d'insister sur la différence de trafic entre la réalité et ce qui avait été escompté par M. Johnson, des 10 millions de tonnes dont il avait parlé; car nous faisons état de la situation exceptionnelle. Mais même avec cette situation exceptionnelle, on constate que si, comme le voulaient tant d'Américains ne s'embarrassant pas de leurs engagements internationaux, on avait exempté de toute taxe de passage les navires caboteurs portant pavillon américain, ce n'est pas 16 ni 17 millions de francs que l'on aurait encaissés, mais à peine 9 à 10 millions. Comme d'autre part dans toute entreprise économique, commerciale, industrielle, de navigation ou de transport on est bien obligé de tenir compte du capital d'établissement en intérêt et amortissement; même en laissant absolument de côté les dépenses militaires, on constaterait que la première année d'exploitation du canal a valu à la Confédération américaine exploitante un déficit de quelque 70 millions de francs. En faisant état également des dépenses militaires, on arriverait au total approximatif de 145 millions, ce qui correspond à peu près exactement au déficit que nous escomptions pour les débuts de l'entreprise.

Sans doute encore une fois sommes-nous sous l'influence de la guerre; mais il faut songer que les dépenses d'exploitation ont pu être réduites à moins de 17 millions de francs, alors que M. Johson avait parlé de 22 à 23 millions, et encore sans faire entrer dans ses comptes les travaux extraordinaires de déblayement comme il s'en est imposé pour la première année, comme il va s'en imposer encore bien davantage pour la seconde. Le fait est que nous avions manifesté à plusieurs reprises nos craintes au sujet des éboulements possibles. Le canal de Panama et en particulier la grande tranchée ont été creusés dans un terrain extrêmement instable; pendant la terminaison de l'ouvrage, il y avait eu des glissements de terrain énormes. Ils ne se sont pas ralentis, tout au contraire, depuis la mise en exploitation. Peu de temps après celle-ci 120 000 mètres cubes de roche et de terre avaient glissé dans la cuvette; on avait pu les enlever assez rapidement grâce à des dragues très puissantes, mais cet accident avait déjà interrompu la navigation, inquiété les armateurs et les capitaines de navires. Au commencement d'août 1915, un important glissement s'est produit à nouveau dans la tranchée de la Culebra; un glissement fut signalé de nouveau au commencement de septembre, tandis qu'un tremblement de terre secouait l'isthme de Panama en justifiant les craintes qui avaient été émises. Beaucoup plus récemment un éboulement formidable de 10 millions de mètres cubes de terre s'est fait, si bien que l'on a dû annoncer que le canal de Panama ne serait pas ouvert au trafic avant janvier peut-être. Il en résulte une majoration formidable soit des dépenses d'entretien soit

des dépenses d'établissement, suivant le chapitre où l'on imputera ces dépenses. Il est impossible que ce déblayement coûte moins d'une vingtaine de millions de francs.

En tout cas, commerce, industrie, transports aspirent constamment à la sécurité, à la stabilité, à la fixité (c'est même une des raisons pour lesquelles les pratiques protectionnistes françaises sont si nuisibles). Avec ces menaces constantes d'éboulements ou ces éboulements effectifs, une foule de compagnies de navigation, d'armateurs, de capitaines de navires hésiteront à s'engager dans le canal ou à venir dans le fond du golfe pour constater si le passage est possible. Lors du dernier éboulement, 90 navires ont été arrêtés brusquement; une partie d'entre eux ont fait le tour en passant par le cap Horn, mais après avoir perdu un temps précieux à s'enfoncer dans le fond du golfe du Mexique ; plusieurs autres ont transbordé leur cargaison pour leur faire prendre le chemin de fer de Tehuantepec, qui lui, du moins offre régularité et sécurité. Il est donc bien à craindre que, même après la guerre, quand on sera sorti des influences artificielles actuelles, le trafic du canal de Panama ne soit guère susceptible de prendre rapidement un grand développement. En tout cas, par suite des travaux extraordinaires, des déficits annuels superposés, son capital d'établissement se sera encore majoré considérablement ; et même avec un trafic élevé, pendant bien des années, de nouveaux déficits doivent se produire encore.

Daniel Bellet.

L'EXTENSION
DU
COMMERCE D'EXPORTATION FRANÇAIS
ET
LES CHAMBRES DE COMMERCE

Au cours de la dernière année normale, 1913, le commerce extérieur de l'Allemagne (commerce spécial) s'est élevé à 11 126 millions 793 000 M. à l'importation et à 10 181 978 000 M. à l'exportation. Les importations étaient supérieures d'environ 110 millions de M. à celles de 1912. A l'exportation, il y avait 1 082 449 000 M. d'accroissement sur 1912. En 1908, l'exportation allemande n'atteignait pas 6 milliards et demi de M. La progression est aussi rapide que considérable.

Les Allemands ont pu, au début des hostilités, parler avec dédain de la « guerre d'épiciers » que faisaient les Anglais. Il n'est pas donné à tout le monde d'affirmer la grandeur, la générosité, le désintéressement de ses vues en reniant ses engagements, en pillant, en volant, en incendiant, en violant, en égorgeant Mais ce n'est pas seulement pour répandre sur le monde les bienfaits de sa Kultur que l'Allemagne a voulu la guerre. Elle comptait se débarrasser de ses concurrents. En 1911, le pangermaniste qui se cache sous le pseudonyme de Tannenberg, traçant dans son livre : *La Grande Allemagne*, les conditions de paix à nous imposer après notre écrasement, ne se contentait pas d'annexions territoriales reconstituant à peu près la frontière occidentale de l'Empire de Charles-Quint. Il recommandait surtout de nous imposer des conditions financières très lourdes, parce que « si la France n'avait pas plus d'argent liquide que tout autre peuple de la terre, elle n'en serait jamais arrivée à devenir le banquier bienveillant qui impose ses avances aux ennemis de l'Allemagne ».

De son côté, le sénateur de Lübeck E. Posschl, chef d'une des plus importantes entreprises sidérurgiques, qui, après avoir été un des amis de l'empereur, est aujourd'hui accusé de haute trahison, disait, dans un discours prononcé à Berlin, le 11 mai 1912, que les questions économiques ne peuvent pas être séparées des questions militaires. « J'ai acquis la conviction, poursuivait-il, que la guerre économique brutalement nationale que l'Angleterre nous fera sur mer entraînera, bien plus que la guerre sur terre purement politique avec la France, pour l'Allemagne, les conséquences les plus fâcheuses et nous jettera à genoux. »

L'Allemagne a voulu faire la guerre à la fois à l'Angleterre et à la France; notre intérêt est, une fois les armes déposées, de tirer de la situation qui nous aura été faite le plus large parti que nous pourrons et, à cet égard, l'Allemagne nous aura facilité la tâche par ses procédés brutaux et sournois qui, de son propre aveu, lui ont attiré la haine et le mépris universels. Ces sentiments survivront à la guerre; c'est un facteur important.

Les organisations industrielles et commerciales telles que les chambres de commerce se sont préoccupées des moyens à mettre en œuvre pour développer sur les marchés du monde notre exportation et pour remplacer par nos produits les produits allemands aussi bien que pour repousser de notre propre marché ceux de ces produits auxquels notre industrie peut substituer les siens. Les sociétés savantes se sont également occupées de cette étude et la Société d'économie politique en a examiné successivement divers aspects.

La question est bien complexe. Il faut tenir compte à la fois du prix et de la qualité de la marchandise, des capitaux que le fabricant peut engager, des moyens d'information dont il dispose pour offrir ses produits, de la solvabilité du client, des conditions de crédit qu'il demande et on doit reconnaître que si rien de tout cela ne présente des obstacles insurmontables pour la grande industrie, les difficultés paraissent assez sérieuses pour les établissements plus modestes.

Aussi a-t-on entendu parler de nouveau des banques d'exportation et du rôle commercial des consuls. M. Daniel Zolla a fait récemment à la Société d'économie politique[1] un exposé très clair de la première de ces questions. Les partisans des banques d'exportation comptent, en définitive, sur la Banque de France. Si celle-ci entrait dans les vues de tous ceux qui lui demandent son

1. Séance du 5 juin 1915. V. *Journal des Economistes* du 15 juin.

concours, son crédit serait vite compromis et ce crédit est, même en temps normal, une de nos grandes forces.

Quant au rôle commercial de nos consuls, on a très souvent une tendance à en exagérer l'importance. Ils peuvent bien, dans leurs rapports, donner des renseignements généraux sur la situation économique de leur région ou signaler des projets de grands travaux publics. Mais ils ne peuvent pas annoncer que tel magasin achèterait quelques douzaines de porte-monnaie, de pipes, de bas ou de jupons. Si, pour une multitude d'objets dont chacun a peu de valeur, mais dont l'ensemble représente cependant un gros chiffre, un consul prévenait spécialement quelques fabricants, il leur donnerait un avantage sur leurs concurrents; s'il notait le fait dans un rapport qui va d'abord au ministère des Affaires étrangères, que celui-ci transmet au ministère du Commerce, qui le renvoie à l'Office du commerce extérieur, lequel l'insère ou l'analyse dans le *Moniteur officiel du commerce extérieur*, ce rapport arriverait à la connaissance des intéressés longtemps après qu'ils auraient pu faire utilement leurs offres de service. On peut même dire qu'il n'arriverait jamais à leur connaissance, car un document parlementaire, en nous révélant il y a quelques années le tirage du *Moniteur officiel du commerce extérieur*, nous a induit à penser que les commerçants n'en faisaient pas leur lecture favorite.

La longueur des crédits est une des pratiques auxquelles le commerce allemand a le plus recouru pour prendre la clientèle de ses concurrents. De même que par le *dumping* — lequel n'est applicable qu'avec un régime fortement protectionniste — elle vendait certains produits moins cher au dehors qu'en Allemagne, même à perte, dans le but de ruiner les industries concurrentes[1]

---

1. Dans certains cas, le bon marché avait, en outre, pour résultat de permettre des opérations d'une utilité plus immédiate. C'est ainsi que *le Temps* du 9 juin 1915 a publié l'informations suivante :

Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* dit que, pendant la seconde moitié de l'année 1912, la Société des chemins de fer hollandais procéda à l'adjudication des ponts pour la seconde voie de la ligne Gorinchem-Geldermalsem. Cette ligne traverse la zone d'inondation Arkel-Leerdam, dans le voisinage immédiat des forts qui doivent défendre l'accès des territoires à inonder en temps de guerre.

Parmi les adjudicataires figurait la maison Kloenne, de Dortmund, qui soumissionna pour un prix tellement bas que, d'après l'avis général, elle devait y perdre considérablement. Bien qu'il fût à craindre que des circonstances spéciales la rendissent désireuse d'exécuter ce travail, l'adjudication fut faite en sa faveur.

Vers le milieu de 1913, le travail fut commencé. Il était terminé peu de temps avant la guerre. Pendant une année, des ingénieurs allemands,

et de devenir le fournisseur universel, après quoi elle aurait usé sans ménagement du monopole qu'elle se serait constitué, de même cette longueur de crédit était un expédient pour asseoir sa suprématie commerciale; celle-ci établie, les méthodes auraient vraisemblablement changé. Mais pour réussir, il eût fallu encore du temps. Les événements actuels mettent en évidence les dangers d'un système conçu tout entier en vue, non pas d'un développement économique normal, mais d'une hégémonie dont les avantages futurs, à supposer que le plan ne fût pas chimérique, auraient compensé les inconvénients immédiats.

Le plan ayant, dès maintenant échoué, il ne reste que les inconvénients que le *Journal of Commerce* de New-York résumait récemment en ces termes: « Les industriels ont sacrifié l'argent sans compter pour développer les usines, et le gouvernement a été également prodigue dans ses dépenses pour l'armée, la marine, les chemins de fer, les canaux, les docks et autres travaux publics. Non seulement les banques allemandes ont fait des avances sur des valeurs dont les banques anglaises ou américaines ne voudraient pas, mais, beaucoup de maisons de commerce se trouvant ainsi favorisées financièrement, ont vendu leurs produits avec un crédit beaucoup plus étendu que celui qu'accordent les maisons anglaises ou américaines. Aujourd'hui ces maisons, déjà lourdement endettées envers les banques, vont avoir la plus grande peine à faire leurs recouvrements et dans bien des cas n'y réussiront pas.

« Son commerce d'exportation à peu près paralysé, ses rentrées d'argent devenues presque nulles, et les banques, par contrecoup, ne pouvant obtenir ni principal, ni intérêts sur les prêts qu'elles ont faits si généreusement au commerce, — l'Allemagne va inévitablement au devant d'une crise financière pour ne pas dire une banqueroute — si la guerre doit durer de nombreux mois. »

Loin de copier les procédés aventureux que l'Allemagne employait parce qu'ils servaient, en les masquant, ses desseins d'hégémonie, il semble que le premier soin du monde, libéré du poids qui pesait sur lui, doit être de rentrer dans la vérité économique et de faire du commerce la chose saine et loyale qu'il doit être. Si ce retour aux vrais principes ne résout pas complètement la question du crédit d'exportation, il en diminue l'importance. Que,

---

des entrepreneurs et des ouvriers — probablement presque tous officiers et sergents de réserve — ont eu l'occasion d'étudier en détail cette région de la défense nationale hollandaise.

dans certains cas, il convienne, en raison de l'éloignement, de la difficulté des communications, de prolonger le crédit dans des conditions raisonnables, c'est une question à examiner, si elle n'est déjà résolue et il ne manque pas de banques particulières qui trouveront dans ce commerce d'argent, qui est leur domaine, un emploi de leurs capitaux au moins aussi rémunérateur que celui qu'elles font en participant à certaines émissions étrangères.

Mais l'essentiel, dans cette question du développement du commerce extérieur comme dans toutes les autres, c'est l'initiative individuelle, à laquelle les chambres de commerce de Paris et de Lyon adressent des appels aussi pressants que judicieux.

Dans sa séance du 7 janvier 1915, la Chambre de Lyon a adopté un rapport de son vice-président, M. Ennemond Morel, qui a rédigé en huit articles les Commandements du commerçant-exportateur :

« 1° Apprendre à connaître la clientèle étrangère, que nous ignorons singulièrement;

« 2° La faire visiter par des voyageurs parlant sa langue, fréquemment d'abord, régulièrement ensuite;

« 3° Fabriquer les produits qu'elle demande, au lieu de vouloir lui imposer les nôtres;

« 4° Offrir nos produits franc de port et de douane, dans la monnaie et aux conditions du pays du client;

« 5° Comprendre l'importance de la ponctualité des livraisons;

« 6° Apprendre l'art des emballages irréprochables;

« 7° Entrer, avec circonspection, dans la voie des crédits d'usage dans plusieurs pays, crédits que l'Allemagne accorde;

« 8° Enfin et surtout, *vouloir conquérir les débouchés du dehors.* »

Ce sont les mêmes considérations que développe le président de la Chambre de Paris, M. David-Mennet, quand il dit: « L'opinion publique est disposée à croire que les sociétés d'outre-Rhin seront frappées mortellement par la ruine de leurs filiales en France; mais si les dommages matériels sont de nature à entraver momentanément la marche des entreprises en France, comme des nôtres en Allemagne, les conséquences n'en seront peut-être pas aussi complètes, aussi durables qu'on pourrait le supposer; on n'évitera pas que, dans l'avenir, les lois économiques reprennent peu à peu leur cours et que les transactions soient dominées de nouveau par l'intérêt des acheteurs. Il n'y a qu'un moyen de conquérir un marché, c'est d'y présenter les marchandises convenant aux besoins de ses habitants au plus bas prix et aux meilleures conditions. Nous ne nous sommes pas suffisamment préoccupés de remplir ce programme et c'est ce qui

nous a empêchés de progresser autant que nos concurrents. » M. David-Mennet insiste encore sur la nécessité d'avoir de « bons représentants pour l'étranger » et, aux maisons qui ne sauraient supporter cette dépense, il recommande de s'entendre, à trois ou quatre, pour équiper un agent à frais communs. « Il est désirable, dit-il, que les maisons constituant le consortium vendent à peu près les mêmes articles, afin que le représentant en ait une complète connaissance et il ne faut pas craindre que la similitude des produits présentés crée entre eux une concurrence. »

D'autre part, encore à la Chambre de Paris, M. Darras, traitant du commerce austro-allemand dans nos possessions d'outre-mer autres que l'Algérie et la Tunisie, constate que, de 1907 à 1912, il a passé de 12 millions et demi à 23 millions; probablement même, certaines marchandises entrant par Hong-Kong ou par le Congo belge et inscrites comme anglaises, chinoises ou belges sont-elles réellement de provenance allemande. M. Darras estime que nous pouvons supplanter les produits allemands. Mais « une des principales causes de la supériorité du commerce étranger est la facilité avec laquelle sa production se transforme, suivant la règle qu'elle s'est toujours imposée, de suivre constamment les goûts de la clientèle. »

Il y a donc, sur tous les marchés, à commencer par notre marché intérieur sur lequel les produits allemands avaient pris une place considérable, d'importants débouchés à nous ouvrir. Mais c'est, avant tout, affaire d'initiative individuelle. Que le producteur fasse effort pour répondre au goût de la clientèle, pour le guider discrètement au lieu de vouloir imposer, non pas son goût personnel, mais les procédés parfois routiniers de sa fabrication; qu'il se préoccupe du prix de l'objet rendu chez le destinataire; qu'il aille trouver le client au lieu d'attendre que celui-ci vienne le chercher et, selon toute vraisemblance, le succès le récompensera. Pour certains, ce sera un changement complet de méthode. Peut-être hésitaient-ils quand, la place étant prise, l'effort était certain et la réussite aléatoire. Actuellement, la place est à prendre; mais les concurrents ne manquent pas pour se la disputer et nos industriels et nos commerçants n'ont pas de temps à perdre pour se préparer à l'occuper.

Georges de NOUVION.

L'INDUSTRIE VITICOLE EN ESPAGNE

Nos lecteurs sa[illegible] certainement l'importance que tient en Espagne la richesse vinicole ou viticole, dans un pays où l'industrie manufacturière est extrêmement peu développée. C'est une des raisons pour lesquelles plusieurs de nos confrères espagnols[1] se préoccupent grandement d'une crise qui sévirait actuellement sur la viticulture espagnole; et, pensent-ils pour la plupart, comme conséquence directe non pas seulement de la guerre actuelle, ce qui nous semble l'exacte vérité, mais plus particulièrement des mesures qui ont été prises contre les boissons alcooliques dans différents pays, Grande-Bretagne, France, Russie.

Il est bien certain que, à consulter les statistiques commerciales d'exportation de l'Espagne, en faisant porter les comparaisons sur 1913 et 1914 d'une part, puis sur le premier trimestre de 1914 et le premier de 1915, comme cela a été fait par M. Muguerza dans une des revues que nous mettons à contribution, une dépression très forte se manifeste. Si en effet nous interrogeons les statistiques des exportations de vins rouges ordinaires en futaille ou en wagons-réservoirs pour l'année 1913, nous constatons une exportation de plus de 2 665 000 hectolitres sur la France, 32 000 environ sur l'Angleterre, 479 000 sur l'Europe et l'Afrique confondues à ce point de vue, 170 000 hectolitres environ à destination de Cuba et de Porto-Rico, enfin 271 000 hectolitres sur le reste de l'Amérique du Nord ou Sud, et une dizaine de milliers sur l'Asie et l'Océanie. Pour l'année 1914, qui a été puissamment et tristement influencée par la guerre, les exportations dans l'ensemble sur la France n'ont pas dépassé 1 179 000 hectolitres; elles ont augmenté très légèrement pour l'Angleterre, diminué sen-

1. Voir le numéro du 5 juin 1915 de la *Revista de economia y hacienda* et le numéro du 19 juin de la *España economica y financiera*.

siblement pour les destinations autres d'Europe et pour l'Afrique, en s'élevant à peine à 356 000 hectolitres; une diminution assez sensible s'est faite pour Cuba et Porto-Rico, le reste de l'Amérique ne comportant plus que 139 000 hectolitres, ce qui est terriblement faible par rapport au chiffre de 1913. Si d'ailleurs nous comparions les exportations du premier trimestre de 1915 avec les exportations correspondantes de 1914, nous verrions que la France n'a plus pris que 104 000 hectolitres au lieu de 564 000, ce qui n'est guère compensé par une légère augmentation pour les autres pays d'Europe et d'Afrique; une diminution sensible est accusée par les chiffres de 32 000 et de 36 500 relatifs aux exportations à destination de Cuba et de Porto-Rico; pour le reste de l'Amérique, nous trouvons les deux données de 17 000 et 49 500 qui sont également très éloquentes. Les constatations pécuniaires ne le seraient pas moins, les comparaisons pouvant être du reste toujours faussées par les variations de prix unitaire des vins, qui peuvent souvent avoir tendance à baisser quand on ne sait plus où les vendre, à condition bien entendu que des modifications considérables dans la récolte ne viennent pas modifier les cours. Toujours est-il que, dans l'ensemble de l'année 1913, les exportations de ces vins rouges communs avaient représenté beaucoup plus de 90 millions 1/2 de pesetas; en 1914, on est tombé (le mot n'est pas de trop) à 29 millions 1/2 seulement. Si l'on comparait d'autre part à ce point de vue pécuniaire les deux premiers trimestres de 1914 et de 1915, on trouverait les chiffres respectifs de 19 millions et de 7 millions à peu près. Le premier trimestre de l'année 1915 n'accuse peut-être pas davantage la crise; tout au moins il la confirme pleinement.

C'était ce qui faisait dire à notre confrère M. Muguerza que si, comme tout paraît l'indiquer, cette même tendance persiste, l'exportation des vins espagnols va se trouver réduite à sa plus simple expression, en entraînant la ruine complète de l'industrie viticole et vinicole, qui est des premières industries et notamment industries agricoles de l'Espagne.

Pour lui, ainsi que nous le laissions entendre tout à l'heure, ce ne serait pas seulement ni précisément la guerre elle-même, mais surtout certaines mesures législatives ou réglementaires qui seraient venues entraîner cette crise. Alors que beaucoup de gens en Espagne, se fondant sur les précédents, considéraient que les soldats en guerre seraient dotés d'une ration de vin beaucoup plus considérable, c'est le contraire qui se serait produit; du moins la consommation du vin pour les marchés extérieurs constitués par les nations en guerre se serait en grande partie

arrêtée, parce que l'on aurait profité de ces circonstances exceptionnelles pour résoudre le fameux problème de l'alcoolisme dans trois des plus grandes nations. Nous n'avons guère à dire qu'il fait allusion à la suppression de la consommation de la wodka en Russie, de l'absinthe en France, et des boissons spiritueuses en Angleterre. Non seulement nous sommes sceptiques sur la valeur de cette prétendue suppression définitive de l'alcoolisme, bien que notre confrère estime qu'on achète beaucoup moins de vins espagnols communs parce qu'ils fournissaient la matière première d'où l'on tirait l'alcool, les boissons alcooliques ainsi défendues dans les trois pays civilisés; mais encore il nous semble que c'est bien la guerre en elle-même qui, en réduisant les ressources, en supprimant le commerce civil en très grande partie, en amenant chacun à diminuer ses dépenses, est cause véritable de la crise en question.

Ce qui nous le semble démontrer, c'est que l'ensemble de l'Amérique, en dehors des deux anciennes colonies espagnoles citées plus haut, a diminué dans des proportions invraisemblables ses achats de vins, vins le plus ordinairement consommés en nature. Pour ce qui est de la France, il ne faut pas oublier non plus que, malgré les protectionnistes et les ruines qu'ils ont semées, la diminution de notre commerce d'exportation qu'ils nous ont value, beaucoup de vins espagnols s'introduisaient encore chez nous pour des coupages, et que ce commerce et l'exportation des vins obtenus par ces coupages sont profondément troublés, sinon arrêtés par l'état de guerre actuel. Précisément l'autre revue à laquelle nous faisons des emprunts, se préoccupant plus particulièrement de la viticulture espagnole dans la région de la Manche, rappelle qu'il y a une crise économique dans l'Amérique du Sud, qu'il y a guerre civile au Mexique depuis longtemps, ce qui a porté grandement préjudice au commerce d'exportation des vins espagnols. Cette Manche tient une situation exceptionnelle dans l'industrie vinicole de la péninsule : les seuls districts de Manzanares et de Valdepenas produisent chacun de 4 à 5 millions d'hectolitres; cela correspond pour le moins au tiers de toute la production vinicole espagnole, et une très grande partie des viticulteurs et des commerçants de la Manche gardent dans leurs chais une partie de la récolte de 1914, alors qu'ils vont être obligés de loger la prochaine vendange. On estime à la vérité que celle-ci sera inférieure aux premières estimations; certains même achètent du vin pour le mettre en réserve en vue d'une amélioration des prix qui sont assez bas aujourd'hui comme de juste.

Il est bon à ce propos de remarquer que la viticulture de la Manche faisant de gros vins comme certaines parties de la France, est abonnée pour ainsi dire à un excès de production, comme conséquence des plantations et des replantations, des repeuplements entrepris sur une grande échelle. Beaucoup de ces repeuplements arrivent justement au moment où ils sont susceptibles de donner leur première récolte. Notre confrère de la *España economica* estime que cela peut bien faire présager une crise redoutable; la vigne a été substituée, à tort sans doute, à la culture des céréales sur bien des points. Notre confrère pense du reste que la culture des céréales pourrait largement se développer en Espagne, en donnant de beaux résultats à ceux qui la pratiqueraient. Il paraîtrait, du reste, ce que nous ne pouvons pas vérifier, que la suppression des octrois n'aurait guère bénéficié aux vignobles de la Manche, que l'on préférait jadis parce qu'ils avaient une teneur en alcool assez élevée et que les droits d'octroi frappaient indistinctement les vins, sans tenir compte du degré. Les choses se passent différemment aujourd'hui, et les vins de la Manche subissent en conséquence une concurrence très vive sur les différents marchés, notamment à Madrid.

On ajoute du reste que la concurrence des alcools de betterave, ou plutôt de mélasse de betterave serait terrible pour les alcools de vin et empêcherait de trouver l'emploi d'une partie de la récolte. On prétend également que des fraudes considérables se feraient dans la fabrication des alcools d'industrie, au sujet de l'application des droits, et comme conséquence de la *marge* accordée On a déjà entendu toutes ces plaintes en France. Il semble qu'on assiste véritablement en Espagne à une exagération de la production vinicole, qui est bien mise en lumière, de façon brutale, par l'influence de la guerre.

Pierre de MÉRIEL.

L'EXPLOITATION DES TÉLÉPHONES EN ESPAGNE

La question se présente avec un intérêt économique tout particulier, en ce sens que plusieurs revues espagnoles[1] envisagent comme un avantage au point de vue du pays l'établissement d'un monopole des téléphones, à la place de l'exploitation privée qui est faite par l'entreprise dite Compagnie péninsulaire des téléphones, au moins pour toute une série de grandes villes espagnoles. Rappelons en effet en passant qu'il existe en Espagne 85 réseaux téléphoniques urbains, sans parler de 197 circuits interurbains, l'ensemble représentant près de 30 000 postes d'abonnés. Qu'on ne s'étonne pas trop de voir les revues que nous citions et qui d'ordinaire sont libérales, se montrer favorables à une reprise par l'Etat et à une exploitation d'Etat. Cela résulte tout simplement de ce qu'elles reprochent à la Compagnie péninsulaire, qui jouit d'un véritable monopole, d'exploiter le public beaucoup plus que ses lignes. Il est évident que, entre un monopole accordé à une compagnie privée, sans garantie pour le public, et un monopole d'Etat, il s'agit simplement de choisir le « moindre mal ».

Actuellement, pour la compagnie en question (du moins d'après les chiffres de 1912, les seuls qu'on puisse se procurer, la compagnie n'ayant guère le désir de rendre publics les détails de son exploitation, et encore moins les résultats financiers de celle-ci), le monopole portait sur douze villes, qui ont fait l'objet de concessions successives; les plus anciennes remontent à 1886, c'est le cas de Madrid, de Barcelone, de Bilbao; certaines datent de 1895, d'autres de 1898; enfin quelques-unes, comme Cadix, sont très récentes, 1908 ou même 1910. Les conditions de ces concessions sont essentiellement variables. Pour Barcelone, Madrid, Bilbao, la

1. Voir le numéro du 22 mai de la *España economica y financiera* et aussi la *Revista de economia y hacienda*.

durée de la concession est de trente-huit ou de quarante années, suivant le cas; il a été prévu au bénéfice de l'Etat une participation aux bénéfices de 33,75 pour le réseau de Barcelone, de 20 pour celui de Madrid, de 31 pour celui de Bilbao. Pour toutes les autres villes, la participation de l'Etat est seulement de 10 p. 100. Cela assure, dans le courant de l'année (au moins pour 1912), un encaissement total de 897 000 pesetas environ. Le nombre des abonnés est extrêmement variable suivant les réseaux : même dans une grande ville comme Cadix, on n'en trouve guère plus de 300, 190 environ à Tarragone, quelque 900 à Sabadell, moins de 2 000 à Bilbao; il est vrai près de 4 400 à Madrid, 4 500 et plus à Barcelone. Bien entendu, le tarif d'abonnement n'est pas sans réagir sur l'abondance de ces abonnés. Toujours est-il que les produits bruts de l'année 1912 sont accusés comme ayant été de 3 434 000 pesetas; ce qui, en vertu de la participation, de la redevance au profit de l'Etat, laissait à peu près 2 537 000 francs à la Compagnie. Il serait, du reste, injuste de ne pas faire remarquer que les plus récentes concessions ont été faites pour des périodes beaucoup plus courtes que les premières; elles sont généralement pour vingt années, quelquefois pour seize seulement.

Le principe des concessions a été d'établir un tarif maximum dans lequel la compagnie peut se mouvoir, sous réserve du reste d'un minimum au-dessous duquel elle ne peut moins descendre. Pour les villes de moins de 10 000 habitants, le maximum avait d'abord été fixé à 300 pesetas; il a été ensuite descendu à 120, à 100, puis à 80. Sans passer en revue tous les tarifs, nous dirons que, pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants, on est descendu de 300 à 180, à 160 et à 128 pesetas; qu'enfin pour les villes de 200 000 ou plus, le tarif maximum, qui était d'abord de 300, a été abaissé à 180 pesetas. Mais il s'en faut de beaucoup que ce soit là le tarif toujours appliqué. Et ce que l'on reproche précisément le plus à la compagnie à monopole, c'est d'avoir conservé le tarif maximum de 300 pesetas comme tarif appliqué à Madrid. Tout au contraire, à Barcelone, elle a réduit ce tarif appliqué à 180 pesetas; il est de 120 à Bilbao, de 72 seulement à Sabadell, de 90 à Cadix, de 120 à Tarragone.

Les revues espagnoles auxquelles nous empruntons une partie de ces renseignements estiment que tous les réseaux constituent des entreprises très profitables pour la compagnie. Elles ajoutent même que c'est à cause de cela que celle-ci ne désire point donner de publicité à son bilan, à ses comptes rendus statistiques et surtout financiers; si bien que les calculs que l'on fait ne sont que des calculs approximatifs, aussi bien sur le capital immobilisé que

sur les produits nets. Se livrant à leurs calculs assez approximatifs, et estimant que les dépenses de personnel, de matériel et les frais généraux absorbent ou doivent absorber 50 p. 100 des encaissements nets de la compagnie, une fois payée la redevance à l'Etat, nos confrères espagnols considèrent que les produits nets de l'entreprise doivent être de 1 270 000 pesetas environ; ce qui, d'après eux, correspondrait à 15 p. 100 du capital immobilisé. Celui-ci est en effet évalué par eux à 8 300 000 pesetas, dont 3 millions 1/2 rien que pour Barcelone, 1 800'000 francs, ce qui est faible, pour Madrid, et 3 millions par conséquent pour les autres réseaux secondaires. De la sorte, ils arrivent à un rendement de 90 p. 100 pour ces derniers réseaux, de 29 pour Madrid, de 12 pour Barcelone. Ils estiment tout cela très vraisemblable, en affirmant, peut-être avec quelque exagération, que le rendement d'un réseau téléphonique augmente avec la population, tandis que les dépenses sont loin d'augmenter en proportion parallèle. Bien entendu, le chiffre qu'ils ont trouvé du rendement du réseau de Madrid les amène à réclamer plus que jamais la diminution du tarif, qui est évidemment élevé, alors que sa redevance à l'Etat est beaucoup plus faible que pour Barcelone, où d'ailleurs le tarif est relativement minime. On ne peut pas obliger légalement la compagnie à réduire ses tarifs là ou elle ne veut pas; mais on estime que l'intérêt public est mal servi. La question est de savoir si, au point de vue de la qualité des services, un monopole d'Etat vaudrait beaucoup mieux qu'un monopole particulier.

P. de M.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

L'industrialisation de la guerre, l'utilisation criminelle par les Allemands des procédés techniques perfectionnés. L'aluminothermie et les pastilles ou bombes incendiaires. Les pulvérisateurs et l'incendie volontaire. Produits asphyxiants empoisonnés corrosifs; gaz, obus asphyxiants. Utilisation des produits industriels les plus courants. L'économie dans l'emploi du combustible minéral. La dilapidation dans l'extraction comme dans la combustion. L'importance de la consommation et du prix du combustible dans le prix des produits fabriqués. La surveillance des foyers, les appareils mécaniques ou de contrôle; suppression des fumées. Utilisation de sous-produits par intermédiaire de la gazéification.

On a pu voir depuis plus d'une année, et nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, quelque peu ici et aussi dans un livre spécial [1], combien la guerre s'est *industrialisée* : c'est-à-dire comment elle a profité à tous égards du progrès industriel qui résulte lui-même du progrès scientifique, comment elle a mis à contribution les résultats obtenus par toutes les sciences appliquées. C'est une règle générale pour l'outillage et les procédés de guerre, même de la part des nations civilisées. Pour l'Allemagne, avec sa méthode, qu'elle pousse non pas seulement à l'absurde mais encore au monstrueux, cette vérité est encore bien plus manifeste; car elle a voulu s'armer aussi complètement que possible pour l'industrie de la guerre autant que pour ses autres industries. Et comme, avec sa psychologie élémentaire, elle croit qu'il suffit de commettre des horreurs, de détruire, de recourir à des procédés de sauvages savants pour amener promptement la guerre à une terminaison, elle a utilisé une foule de ses

1. Voir le volume *la Guerre*, conférences faites à l'École des sciences politiques. (Librairie Félix Alcan.)

progrès scientifiques et industriels à des procédés de guerre que, d'après les conventions de la Haye, on peut appeler criminels.

Dans les circonstances présentes, et quoique aucune nation civilisée ne puisse pratiquement tirer parti de cet exemple pour organiser dans l'avenir de meilleurs instruments ou procédés de défense, il est vraiment curieux de montrer les applications guerrières et criminelles des trouvailles plus ou moins récentes de la technique et de l'industrie.

Ceux de nos lecteurs qui veulent bien suivre depuis longtemps ce *Mouvement scientifique* périodique, se rappellent peut-être qu'il y a déjà plusieurs années nous avions signalé un procédé industriel très curieux, parfaitement pratique et qui a rendu de grands services industriels, celui de l'aluminothermie. Il a été inventé par un industriel et chimiste allemand, docteur comme tous ses pareils, M. Goldschmidt, d'Essen, du centre tout désigné pour une application militaire ultérieure d'une simple découverte technique. Cette aluminothermie a servi fréquemment, même dans les rues de Paris, à former des soudures, des jonctions intimes entre les rails successifs des voies de tramways; il y a quelque deux années on voyait couramment exécuter ce travail sur les principales voies électriques, ou plutôt électrifiées, de la Compagnie générale des omnibus, afin de donner une continuité électrique et métallique absolue à la suite des rails placés les uns au bout des autres, en vue du retour du courant. L'aluminothermie, précisément parce qu'elle permet des soudures rapides homogènes, est utilisée fréquemment pour utiliser des pièces métalliques diverses; elle permet sur place de refaire des portions manquantes à tel ou tel organe métallique; elle a été utilisée fréquemment pour des réparations à des gouvernails, à des hélices de navires, ceux-ci n'étant immobilisés que fort peu de temps au bassin de carénage et de réparation par suite de la rapidité du travail ainsi effectué sans démontage. La base du procédé résulte de l'emploi d'une substance combinée et imaginée sur une observation chimique très intéressante par M. Goldschmidt, le thermit. Il a pu remarquer que, si l'on ajoute de l'aluminium pulvérulent à une préparation métallique renfermant naturellement de l'oxygène, il suffit d'allumer très simplement ce mélange en un point de sa masse pour qu'il se mette à brûler par suite d'une combinaison chimique, et que, en brûlant, il fournisse une température extrêmement élevée. Avec cette simple préparation on combine une sorte de four à haute température analogue à un four électrique, en pouvant appliquer cette température extrêmement élevée et un point déterminé, ce qui fait fondre le métal de l'organe à réparer et ce qui donne une véritable soudure autogène que l'on peut compléter par apport de métal. Généralement

le mélange en question est fait d'oxyde de fer et d'aluminium en poudre. Cette aluminothermie n'est pas seulement utilisée pour le soudage des métaux, notamment du fer, pour les réparations que nous indiquions tout à l'heure, pour la réfection de dentures d'engrenage cassées. On emploie souvent le thermit uniquement pour fournir de la chaleur, pour traiter des métaux dits réfractaires comme le chrome, le manganèse, le tungstène, le titane, le vanadium, métaux pour le traitement desquels il faut des élévations de température énormes; grâce au thermit et à l'aluminothermie, on peut additionner le fer ou l'acier de ces métaux réfractaires, et obtenir des alliages métalliques dont nous avons eu occasion de parler ici aussi et qui sont précieux dans la métallurgie, la fabrication des machines, etc.

Les Allemands se sont dit qu'il serait vraiment malheureux de ne pas utiliser militairement un produit pouvant instantanément donner des températures énormes en se contentant de se faire allumer à l'aide d'une simple allumette; et ils ont considéré au point de vue pratique, dans la guerre de terrorisation qu'ils avaient le ferme propos de poursuivre, que le thermit permettrait de produire des incendies avec une merveilleuse facilité, de détruire quasi instantanément d'importantes agglomérations de maisons, au besoin avec les civils qui y demeureraient. Par suite même de la température extrêmement élevée qui est presque instantanément engendrée par la combustion du thermit, les charpentes métalliques même fondent ou tout au moins se courbent, se plient, les constructions s'effondrent; le résultat est vraiment admirable, *kolossal* même. D'ailleurs, pour cette application nouvelle et aussi peu industrielle que possible, les Allemands ont perfectionné encore le thermit; afin de lui assurer un allumage et une combustion plus faciles, ils l'ont souvent additionné de peroxyde de baryum, produit métallique contenant une forte proportion d'oxygène et par suite facilitant la combustion, par définition même. Ils ont également utilisé le thermit avec addition d'oxyde de cuivre ou de bioxyde de manganèse, qui, eux aussi, peuvent facilement fournir de l'oxygène à la poudre d'aluminium en aidant dans cette besogne l'oxyde de fer qui se trouve normalement dans le thermit. Il va sans dire qu'il n'est point très aisé, autant que les troupes ennemies vous en laissent le loisir, de combattre un incendie suscité par une élévation de température de la nature de celle que donne ce procédé aluminothermique.

Notons en passant que l'on a prétendu tirer parti de cette aluminothermie de sauvages à un autre égard, dans la lutte contre les navires de guerre. Il paraîtrait que les fameuses usines hongroises Skoda, qui ont fabriqué les énormes obusiers autrichiens, auraient combiné des

obus aluminothermiques destinés à être lancés sur les navires cuirassés ou au contact des ponts cuirassés de ces bateaux. La combinaison se produirait grâce à un procédé d'inflammation du reste très simple; l'élévation de quelque 3 000 degrés que peut fournir le thermit agirait rapidement sur le blindage, le fondrait, y ferait un trou plus ou moins large, qui permettrait ensuite aux obus ordinaires de se frayer un chemin jusqu'à l'intérieur du cuirassé. Il est vrai que l'aluminothermie a été souvent employée pour fondre partiellement des blindages, pour les traiter dans diverses circonstances. Nous ne savons pas si, dans la pratique, les nouveaux obus Skoda ont donné un résultat quelconque.

On comprend qu'avec un procédé du genre il est facile de préparer des pastilles, des sortes de comprimés savamment préparés, et auxquels le nom de M. Ostwald demeura associé comme une flétrissure pour ce chimiste, grâce auxquels on peut aisément jeter à l'intérieur des maisons de quoi les enflammer rapidement, les détruire, ruiner une ville ou tout au moins toute une rue en quelques instants. Les « Barbares savants » ont au reste imaginé toute une organisation (ce qu'ils considèrent comme le maximum de la civilisation sous toutes ses formes) pour faciliter le commencement des incendies et leur développement. Ils ont doté certaines équipes de leurs soldats de pulvérisateurs qui rappellent assez bien en apparence, sinon par leur rôle, les appareils de pulvérisation que péniblement nos vignerons transportent sur leur dos pour lancer le sulfate de cuivre, la bouillie bordelaise, etc., sur les vignes à protéger des champignons et des insectes destructeurs. Ici, l'Allemand méthodique, destructeur et sauvage, a remplacé le pulvérisateur d'un mélange à base d'essence de pétrole; et c'est ce mélange qui était lancé contre les murs des maisons, à l'intérieur comme à l'extérieur pour en faciliter l'incendie total. Il y a même des équipes de pompes montées sur véhicule automobile, comme une grande partie du matériel de l'armée allemande, et où une forte pression permet de lancer du pétrole jusque sur le toit des constructions. On avouera que c'est la méthode et l'organisation poussées à l'extrême dans un but de barbarie. Mais c'est bien aussi la mise à contribution non moins méthodique des connaissances scientifiques, de tous les progrès techniques et industriels : c'est la réponse de la pompe incendiaire automobile à la pompe automobile de défense contre l'incendie!

La mise à contribution du progrès industriel et en particulier de cette aluminothermie dont nous rappelions tout à l'heure les services pacifiques s'est faite également pour les bombes, non pas militaires, mais civiles, pourrait-on dire, que les Allemands réservent aux agglomérations dans lesquelles il s'agit non point de lutter contre des

troupes organisées, mais d'essayer de massacrer les non-combattants, de jeter la terreur comme toujours. Ces bombes incendiaires, dotées également d'un pouvoir explosif assez considérable pour réunir des vertus diverses, se présentent sous quelques types variés et avec des caractéristiques générales que l'on retrouve chez toutes. Bien entendu ces bombes sont jetées soit des ballons dirigeables, soit des aéroplanes, ou plus exactement on les décroche et on les laisse tomber un peu au petit bonheur, sans qu'il soit vraiment possible de viser avec un projectile de ce genre.

Le plus souvent, les bombes incendiaires allemandes se présentent sous l'aspect d'une sorte de cône métallique qui n'a guère que 25 centimètres de diamètre à la base, celle-ci étant arrondie et la partie supérieure du cône portant une poignée de lancement ou d'accrochage en dessous du ballon ou de l'aéroplane. A l'intérieur du projectile est disposée une certaine masse de thermit, qui va s'enflammer en cours de route sous l'influence d'un dispositif d'ignition. L'oxyde de fer se transforme en métal fondu à température très haute; et quand la bombe se brise en touchant le but, ce métal se répand partout et entraîne le plus souvent un violent incendie, contre lequel, il est vrai, on peut lutter assez effectivement à l'aide de projections d'eau. Comme la température est très élevée, il faut évidemment une masse d'eau beaucoup plus considérable que contre un foyer d'incendie à faible température. On peut également jeter de la terre ou du sable si l'on n'a pas de l'eau sous la main; cela n'a point le même effet refroidissant, mais arrive néanmoins à étouffer le foyer de l'incendie dans bien des cas. Pour rendre la bombe plus incendiaire, pourrait-on dire, tout l'extérieur du cône et du récipient contenant le mélange de thermit est entouré de matériaux résineux essentiellement inflammables, maintenus en place par un entourage de cordes rendues elles-mêmes inflammables. A titre de raffinement, on ajoute souvent à la préparation des rognures de celluloïd, qui brûle avec une facilité terrible, comme l'on sait par des incendies trop fréquents dans les usines; parfois une petite quantité d'essence de pétrole. En tout cas les matériaux résineux et les cordes les entourant sont susceptibles de développer en brûlant une fumée intense, qui rend plus nocifs les effets de la bombe et beaucoup plus difficile la lutte contre l'incendie qu'elle engendre. Fréquemment aussi, et suivant une méthode chimique barbare et savante tout à la fois, les Allemands disposent à l'intérieur de leurs bombes incendiaires un peu de phosphore blanc, qui développe de son côté des fumées particulièrement nauséeuses auxquelles il est difficile de résister. Ce phosphore amorphe, que nous allons retrouver tout à l'heure dans certains projectiles savamment combinés par les Allemands, est également susceptible de

causer des brûlures particulièrement difficiles à soigner, à guérir et qui font horriblement souffrir, comme le savent ceux qui ont manipulé imprudemment de simples allumettes phosphorées.

Nous venons de faire allusion à des projectiles contenant de ce phosphore amorphe. Le fait est que tout d'abord les Allemands, pour mieux pourvoir constater à distance le point où leurs projectiles touchent le but, avaient eu l'idée de loger dans ces projectiles une petite cartouche de phosphore amorphe, qui devait naturellement s'enflammer au moment de l'explosion de l'obus, en donnant une fumée blanchâtre qui se voit parfaitement le jour, et qui se transforme en une flamme spéciale aisément perceptible la nuit. Si l'on voulait s'exprimer savamment, ce qui ne serait pas hors de propos dans le milieu germanique toujours pompeux, on dirait qu'il se produit des vapeurs de pentoxyde phosphoreux. Les Allemands se sont dit que l'on pourrait utiliser plus largement ce phosphore amorphe qui se présente normalement sous forme d'une poudre d'un brun violet entrant dans la composition des allumettes de sûreté dites suédoises; et ils en ont chargé plus largement une partie de leurs obus, parce que de telle manière un fragment de projectile portant un peu de cette substance introduit dans la blessure qu'il fait un véritable poison à base de phosphore, susceptible d'entraîner des complications très redoutables. Toujours la barbarie savante!

Le feu étant un ennemi particulièrement redoutable, l'élévation de température ne pouvant pas être facilement combattue dans certaines conditions tout au moins, les Allemands ont d'autre part imaginé de perfectionner le chalumeau, de l'adapter à des usages militaires, en dépit de toutes les conventions, qui n'ont point pour habitude de les gêner! Ils ont donc créé tout un matériel pour la projection de liquide enflammé, de jets de flamme qu'il est possible diriger sur les troupes ennemies, en obligeant matériellement celles-ci à reculer devant une nappe enflammée combinée de cette sorte. C'est ce que les ordres du jour allemands appellent les « projecteurs de flammes ou encore de liquides fumigènes », qui sont quelque peu différents. Comme le disait précisément un ordre du jour allemand qui a été saisi, ce sont des appareils rappelant l'extincteur portatif d'incendie, à cela près qu'ils en sont exactement l'inverse, puisqu'ils lancent un liquide susceptible de s'enflammer immédiatement de façon spontanée, ou parfois que l'on enflamme volontairement au moment voulu.

On peut combiner de ces dispositifs sous la forme d'une sorte de lance spéciale à laquelle aboutiront deux canalisations, l'une fournissant de l'air comprimé, l'autre des huiles de pétrole : c'est tout à fait la disposition que l'on a adoptée pour le chauffage des chaudières à

bord des navires, ou des locomotives par combustion du pétrole pulvérisé dans un jet d'air. Mais les Allemands ont été plus savants, ils se sont rappelé notamment, comme le disait l'autre jour notre confrère M. Francis Marre, la découverte faite par Thénard, un Français, en 1845. Ils utilisent l'hydrogène phosphoré liquide, qui a la propriété de s'enflammer de lui-même dès qu'il arrive au contact de l'air. C'est un liquide incolore, de manipulation délicate même dans un laboratoire, à cause de la propriété que nous indiquions, mais que l'on peut, si l'on veut lui trouver une application, préparer industriellement sur une grande échelle, en observant bien entendu certaines précautions. Il est certain que les chimistes allemands ont dû réaliser un mode de fabrication simplifié de cet hydrogène phosphoré pour pouvoir en alimenter les troupes du front dans les meilleures conditions possibles; en la matière comme dans les autres, leurs laboratoires ont été souvent bien longtemps à l'avance consacrés à la préparation de la lutte guerrière; ils s'armaient des derniers perfectionnements industriels ou scientifiques, tout comme Bonnot. Ils semblent utiliser également un autre produit au nom un peu bizarre, la diméthylphosphine, liquide très léger, s'enflammant lui aussi spontanément au contact de l'air, et qu'ils fabriquent par grande masse et industriellement pour l'industrie de la guerre.

Ils n'ont pas oublié non plus qu'une série de produits chimiques sont des liquides corrosifs, que l'on utilise dans l'industrie pour le décapage des métaux et pour une multitude de traitements; ils se sont dit logiquement qu'il serait fort avantageux d'en projeter des nappes ou des jets sur l'armée ennemie. Et c'est ainsi qu'ils utilisent l'acide sulfurique, qui est si terriblement corrosif, ou la soude caustique. Pour les projeter contre les troupes ennemies, ils les enferment dans des récipients de métal doublés de plomb comme les cuves où l'on prépare l'acide sulfurique et la compression est obtenue de la façon la plus simple, d'une manière analogue à ce qui se passe pour la bière que l'on veut débiter à la clientèle. On met le récipient contenant l'acide en communication avec un de ces cylindres métalliques bien connus où l'on vend couramment de l'acide carbonique liquéfié, et sous pression par conséquent; ici toutefois le cylindre métallique contient de l'azote sous pression; celui-ci, en s'échappant, entraîne de l'acide sulfurique ou de la soude caustique et en projette relativement loin un jet terriblement dangereux.

Dans leur emploi des gaz asphyxiants qui a débuté au mois d'avril dans les Flandres, contre les troupes britanniques et aussi françaises (occasion où les Teutons ont pu triompher de la surprise qu'ils causaient en employant un procédé absolument interdit par toutes les conventions internationales), ils ont également mis à contribution

des procédés techniques certainement très perfectionnés. A leur occasion, on a rappelé que jadis, il y a des siècles et des siècles, il était courant d'essayer d'enfumer l'ennemi en faisant brûler de la poix, de la résine ; au moyen âge même, on utilisait le soufre, la paille mouillée. L'origine de ces procédés remonte au moins aux fameuses guerres du Péloponèse, c'est-à-dire à quelque quatre cents ans avant Jésus-Christ. Les Allemands auraient eu quelque honte sans doute de recourir à des procédés aussi peu scientifiques ; il leur fallait du reste plus de raffinements : et les gaz asphyxiants qu'ils emploient ont l'avantage pour eux de causer des souffrances intenses à l'ennemi qu'ils atteignent, d'entraîner pour lui des troubles respiratoires qui, s'ils ne le tuent pas sur-le-champ, lui infligeront pour bien longtemps des affections pulmonaires redoutables.

On doit reconnaître qu'ils ont étudié de très près le problème, et il y a sans doute longtemps qu'ils l'avaient mis sur chantier pour le moment de cette guerre d'attaque qu'ils préméditaient et attendaient avec impatience. Il ne manque pas en effet de gaz irrespirables, qu'il s'agisse de l'acide carbonique ou d'un autre ; mais ils n'ont pas d'action toxique spéciale sur l'être humain : ce n'est donc point d'eux que voulaient les Allemands. Il y en a au contraire, comme l'oxyde de carbone ou le cyanogène ou azoture de carbone, qui sont des poisons puissants, causant la mort lors même qu'ils ne sont que dans une proportion de 1 p. 100 dans l'air. Il y a également le chlore, le brome, le bioxyde de soufre, qui produisent des spasmes de la glotte et qui entraînent l'asphyxie comme conséquence. Il fallait également songer à ce fait, que les gaz lancés dans l'atmosphère peuvent, au point de vue destructif, souffrir du phénomène de diffusion : à moins que le gaz employé ne soit considérablement plus lourd que l'air, il va se mélanger avec lui si rapidement qu'il ne pourra pas se répandre sur une surface notable, en demeurant dans une proportion suffisante pour causer empoisonnement. Pour agir aux distances qui se présentent d'ordinaire entre les tranchées, il fallait donc un gaz ayant au moins deux fois le poids de l'air atmosphérique.

Le chlore, les vapeurs de brome sont particulièrement dans ce cas. Ce qui n'empêche que si, pour les emporter vers les gens que l'on veut attaquer de la sorte, il est nécessaire qu'il y ait une certaine brise soufflant dans la bonne direction, il ne faut pas qu'elle soit exagérée ; car autrement elle activerait le phénomène de diffusion, et les gaz n'arriveraient que mélangés à une masse d'air considérable sur les tranchées ennemies. C'est précisément la rapidité de diffusion de certains gaz essentiellement nocifs comme l'oxyde de carbone produit par la déflagration des poudres de guerre qui fait que l'on peut pourtant demeurer dans le voisinage immédiat des canons. Un gros

canon de marine de 0 m. 38 de diamètre, comme on en emploie maintenant sur les plus grands cuirassés, laisse dégager, quand il tire un coup, un volume de quelque 75 mètres cubes de cet oxyde de carbone. On peut donc préjuger ce qui s'en échappe dans l'atmosphère au moment d'un combat naval ! La méthode des Allemands les a amenés à faire choix de gaz pouvant se liquéfier sans réclamer un abaissement de température trop grand, pour la simplification des choses ; cette liquéfaction permettait d'ailleurs de les transporter dans ces bouteilles métalliques auxquelles nous faisions allusion tout à l'heure, et que l'on a l'habitude de voir circuler un peu partout, contenant de l'oxygène, de l'hydrogène ou de l'acide carbonique liquide pour les usages industriels ou alimentaires. Rien n'est plus simple que d'ouvrir le robinet d'un de ces cylindres et de diriger le flux gazeux dans une direction donnée, le gaz liquéfié ayant toujours tendance à reprendre la forme de vapeur. Nous devons dire qu'ils ont encore complété et amélioré leurs méthodes barbares en installant dans le fond de leurs tranchées de véritables canalisations, qui viennent de petites usines centralisées ou de dépôts centralisés de ces gaz liquéfiés, et qui leur permettent de manipuler les robinets de distribution de gaz asphyxiants, comme on le ferait d'une canalisation d'eau. On a même constaté avec certitude qu'ils ont installé, très en arrière du front, de grandes usines chargées de fabriquer en masse ces gaz asphyxiants, pour les envoyer, par de longues canalisations, jusque sur les points d'emploi. Quelle ingéniosité dépensée pour l'œuvre de destruction !

Ils semblent d'ailleurs avoir choisi méthodiquement les gaz employés en vue de n'utiliser que des produits susceptibles de former des nuages de vapeurs offrant une coloration très nette, afin d'avertir de la présence des gaz asphyxiants les troupes amies. A la vérité, le bioxyde de soufre, l'anhydride sulfureux a été quelque peu employé par eux, et cependant il est incolore. Mais ils avaient en l'utilisant une intention bien arrêtée, de même qu'en faisant appel à la production de formol gazeux. Ceux qui ont fait désinfecter comme on dit, assainir des chambres de malades chez eux à l'aide de formol gazeux ou en faisant brûler de la fleur de soufre, savent que les deux gaz ainsi produits provoquent un larmoiement intense : ce sont bien ces gaz lacrymogènes dont on parle souvent dans les attaques des Allemands contre nos troupes. La conjonctive picote violemment, on n'y voit plus, on est obligé de fuir le gaz. Et quand il se trouve associé avec d'autres produits asphyxiants du genre de ceux dont nous parlions tout à l'heure, on obtient véritablement une combinaison, une association chimique tout à fait redoutable. Aussi bien l'un et l'autre gaz peuvent se produire de la façon la plus simple, le gaz sulfureux

notamment, simplement par combustion de fleur de soufre dans un récipient quelconque.

Les Allemands ont fait beaucoup plus usage de façon régulière du chlore liquide, du peroxyde d'azote et du brome, souvent en mélangeant le premier et le second de ces deux gaz. Le chlore, qui a une odeur véritablement insupportable, se fabrique très facilement, non seulement en mélangeant de l'acide chlorhydrique et de l'oxyde noir de manganèse, mais encore en très grande quantité sous forme véritablement industrielle, dans certains traitements électrolytiques, industriels eux-mêmes, où l'on peut le recueillir comme un sous-produit. Ces procédés électrolytiques sont très usités en Allemagne, et l'on peut s'y procurer en conséquence le chlore liquide à un prix très bas. Il n'est pas probable que nos ennemis aient fait grand usage des composés à base d'azote comme intoxiquants, tout simplement parce qu'ils ont besoin d'azote, notamment sous la forme d'acide nitrique, pour la fabrication de leurs explosifs. Il en est tout différemment du brome, car l'Allemagne produit en pratique, ou du moins produisait tout ce qui se consommait de brome en Europe, en traitant un bromure de magnésium qui se trouve dans les grandes mines de sel de Stassfurth, ce bromure restant comme déchet après extraction du sel pour le commerce. Ici encore nos Allemands ont employé des méthodes véritablement économiques et industrielles, puisqu'ils ont su faire appel, pour se fournir ces gaz asphyxiants, à des produits qui leur coûtent très bon marché.

Pour mieux tirer parti de leurs découvertes mi-industrielles, mi-militaires, ils lancent également contre nos troupes des obus explosifs spéciaux contenant de ces gaz liquéfiés, et pouvant apporter à l'intérieur de nos lignes des gaz asphyxiants, en faible quantité, il est vrai. Ces gaz ont une action véritablement redoutable. Non seulement ils sont asphyxiants sur le moment, ils ont sur les bronches une action irritante ; mais encore parfois le foie et les reins souffrent de cette intoxication, et en tout cas très souvent les soldats qui ont subi l'asphyxie partielle, l'action des gaz asphyxiants sans en mourir, souffrent longtemps de broncho-pneumonie ou même de gangrène des poumons. Les affections causées de la sorte laissent fréquemment ensuite des traces pour la vie chez le malheureux individu atteint.

Nous n'avons pas à rappeler les moyens de lutte ou les moyens de prévention que nous avons imaginés du côté des Alliés pour lutter contre l'action et l'arrivée de ces gaz asphyxiants. Nous avons voulu simplement montrer comment on peut dénaturer les résultats de la science et de la technique modernes en les faisant servir à des œuvres féroces.

*
* *

La question du combustible, du charbon de terre fait couler beaucoup d'encre depuis déjà bien des mois; on se préoccupe vivement du prix très élevé auquel atteint ce combustible, et des difficultés que l'on a, dans les milieux industriels notamment, à se le procurer; les deux choses étant solidaires, résultant de la fameuse loi de l'offre et de la demande. On a du reste émis beaucoup d'idées erronées à ce sujet. On a accusé les exploitants de houillères de chercher des bénéfices exagérés, en profitant des circonstances actuelles, alors que leurs bénéfices sont mangés, en très grande partie, par les élévations de salaires qu'ils sont obligés de consentir, également sous l'influence de la loi de l'offre et de la demande en matière de salaire; on n'a pas voulu se rendre compte que l'élévation du fret est pour beaucoup dans la montée des prix, et que cette élévation résulte des difficultés de transport, de la rareté des instruments de transport.

En tout cas, cette élévation même du prix du combustible minéral doit pousser plus que jamais à se préoccuper des conditions dans lesquelles on pourrait arriver du moins à une économie dans la consommation du combustible en en tirant un meilleur parti. Il y a là une véritable préoccupation économique : c'est une forme logique de cette loi du moindre effort vraie, que tant de gens ne comprennent pas, en se figurant qu'elle se confond avec la simple paresse. Il s'agit de chercher des économies, non pas comme on les comprend un peu de façon étroite en ce moment en Angleterre, sous la forme d'une diminution de la consommation, mais sous la forme d'une « économie économique », si l'on nous permet cette redondance des mots : obtenir le même résultat en diminuant la consommation d'une richesse servant à l'œuvre productrice que l'on a en vue.

Aussi bien la question est toujours de premier intérêt en tout temps, en dehors des circonstances exceptionnelles que nous traversons, parce que la houille, le combustible minéral (et aussi les autres combustibles quand on peut en faire usage comme succédané de la houille) joue un rôle de premier ordre dans l'industrie en général, et dans toutes les industries. C'est du reste pour cela que sa consommation s'est développée depuis un demi-siècle surtout, et même depuis le commencement du dix-neuvième siècle, sous l'influence de la mise à contribution croissante de la machine à vapeur. C'est pour cela que logiquement on se préoccupe de l'épuisement plus ou moins prochain, et à coup sûr inévitable, des gisements de charbon des différents pays. C'est avec raison que dans une étude récemment publiée

par la *Revue des Deux Mondes*, sous le titre de « le Problème de la houille » (étude qui n'était point d'ailleurs sans contenir des erreurs manifestes au point de vue économique, au point de vue des échanges), M. de Launay, qui s'est fait une spécialité de ces questions minérales, rappelait ce qu'il appelait la prise de possession croissante du monde industriel par la houille. Au début du dix-neuvième siècle, disait-il, le monde employait quelque 10 millions de tonnes de houille à se chauffer; il en absorbe aujourd'hui 1 milliard. Au reste quand il disait se chauffer, nous supposons qu'il envisageait encore bien davantage le chauffage industriel, la production de la vapeur et les divers opérations calorifiques industrielles que le chauffage proprement dit. Il ajoutait également avec raison qu'une question qui pouvait paraître insignifiante il y a un siècle, secondaire il y a cinquante ans, tend à devenir prépondérante aujourd'hui. Le fait est que la quantité de charbon employée dans la fabrication des produits les plus divers de nos industries modernes est relativement très élevée par rapport à 1 kilogramme du produit fini, et que, par conséquent, la part du charbon dans le prix de revient total est elle-même très élevée quand le prix unitaire de ce charbon n'est pas anormal, à plus forte raison quand il l'est comme à l'époque actuelle. Des calculs intéressants ont été faits à cet égard par plusieurs spécialistes, et notamment par M. R. Lucion, qui était directeur du laboratoire de chimie de la Société Solvay. Il avait constaté que le prix du charbon dans le prix de revient total, représentait à peu près 20 p. 100 dans l'industrie de la verrerie, 30 p. 100 dans la fabrication de l'acier, 25 p. 100 dans la papeterie, 9 p. 100 dans la sucrerie, tout simplement parce que pour faire 1 kilogramme de produit fini dans chacune de ces quatre industries, il fallait respectivement 1 kilo, 1 kg. 1/2, 2 kg. 8 ou 1 kg. 8 de charbon.

Certes, celui-ci n'est pas employé uniquement au chauffage des chaudières, il peut être utilisé pour la fusion, l'action calorifique comme nous le disions tout à l'heure directe sur la matière traitée ; mais il est certain aussi que c'est pour la production de la force motrice que le combustible minéral est le plus couramment employé dans toutes les industries, et y joue par conséquent un rôle de première importance au point de vue pécuniaire.

Il faut bien dire, au surplus, que ce n'est pas seulement à cet égard et dans ce rôle que des dilapidations véritables de combustible se font ; jusqu'à une époque très récente, toutes les industries ont été dilapidatrices, antiéconomiques, par suite de ce fait, il faut bien le dire, qu'on n'était pas aussi désireux que maintenant de serrer le prix de revient sous l'influence d'une concurrence grandissant toujours. La dilapidation dans les mines mêmes productrices du com-

bustible est facile à relever ; et il n'est pas besoin d'aller aux États-Unis pour la constater, bien que les entreprises industrielles de la Confédération américaine, dans l'exploitation de ce qu'on appelle les richesses naturelles, tiennent certainement la première place au point de vue dilapidation de ces richesses. Il était normal il n'y a pas longtemps dans la plupart des mines de charbon des États-Unis de laisser se perdre, en les entassant en dehors de la mine ou en les employant comme remblai, les menus, les poussiers plus ou moins fins de houille ; et ce fut une véritable surprise pour les Américains du Nord quand ils s'aperçurent qu'en Angleterre, sous la forme de *patent fuel*, en France comme briquettes et agglomérés, en Belgique et en Allemagne sous la même forme, on utilisait ces poussiers en pulvérisant au besoin dans ce but les menus un peu trop grossiers. Les Yankees ne se sont pas fait faute non plus de laisser inexploitées des veines trop peu épaisses, sans se douter qu'on se contenterait d'épaisseurs même moindres en Belgique ou en France. Aussi bien en Europe, au fur et à mesure que le prix du charbon monte, on va être obligé de s'attaquer à des veines de combustible dont jusqu'à présent le prix d'exploitation avait semblé trop haut par rapport au prix de vente du charbon marchand. Il va falloir de même abandonner complètement la pratique que l'on avait conservée encore dans bien des exploitations, de laisser de véritables piliers faits de charbon même, pour soutenir le toit des galeries, pour empêcher le tassement des terres et des roches jusqu'à la surface du sol. La valeur du charbon laissé de la sorte dépasse certainement, surtout avec les prix élevés dont nous souffrons à l'heure présente, la valeur des dommages et l'intérêt que les exploitants de houillères peuvent être exposés à payer aux propriétaires de la surface, propriétaires de maisons, de voies ferrées, de canaux, etc., par suite de ces tassements et des fissures qu'ils peuvent produire.

La reconstitution sur de nouvelles bases des concessions, la réunion de concessions trop petites en une concession unique, peuvent faire réaliser des économies à cet égard, en ce sens qu'on n'aura plus à laisser des massifs intacts entre deux concessions voisines, sous prétexte de difficultés à craindre. La généralisation ou du moins l'emploi beaucoup plus courant des machines pour tailler dans les galeries permettra également de gagner sur la quantité de charbon extraite ; parce qu'avec l'extraction à la main, pour éviter une besogne trop pénible, on a trop tendance à tailler à même le charbon au lieu de tailler dans les roches, dans les terrains encaissants. Tout naturellement, il n'a pas manqué de gens pour réclamer la nationalisation des mines afin de remédier à ces morcellements, à ces inconvénients ; mais on sait quels inconvénients beaucoup plus graves aurait cette

nationalisation en entraînant des déperditions, des dilapidations qui sont coutumières de toutes ces exploitations d'État, des exploitations administratives, comme l'a si bien écrit notre maître et ami Yves Guyot dans un de ses meilleurs volumes.

Une dilapidation qui n'est pas très commode à éviter, si l'on n'applique pas le procédé que nous allons indiquer et auquel nous avons déjà parfois fait allusion, consiste dans la difficulté que l'on a d'expédier un peu loin du carreau de la mine les charbons maigres ou très pauvres, les déchets qui n'ont qu'une puissance calorifique assez faible, et dont la valeur, même avec la majoration de prix actuelle, ne leur permet guère de supporter les frais de transport, forcément identiques pour les charbons de grande valeur ou les charbons de valeur réduite, la compagnie de chemins de fer n'ayant guère à faire état de cette distinction. A ce point de vue, l'installation d'usines centrales électriques sur le carreau de la mine permet de remédier à la situation en très grande partie ; plus besoin de transporter ces charbons pauvres au loin ; leur prix ne se trouve plus majoré de ce fait ; le transport ne s'opérera que sur le courant produit, ce qui se fait maintenant dans d'excellentes conditions économiques grâce aux possibilités que l'on a de distribuer pratiquement ce courant à des centaines de kilomètres, sans difficultés techniques ni même pécuniaires. Aussi bien ces charbons pauvres, dans l'installation d'une centrale de ce genre, peuvent-ils être gazéifiés, utilisés dans des moteurs à gaz pauvre alimentés par de ces gazogènes dont nous avons parlé à plusieurs reprises ici ; ces charbons maigres peuvent fournir dans d'assez bonnes conditions le gaz qui alimentera des moteurs tonnants commandant à leur tour des dynamos génératrices d'électricité.

Mais alors même qu'il s'agit d'excellents charbons brûlés sur les grilles des chaudières d'usines assez bien organisées à d'autres égards, il se produit néanmoins le plus souvent des dilapidations considérables. Le phénomène de la combustion, nous entendons de la bonne combustion rationnelle, où l'on tire autant que possible parti des calories, de la puissance calorifique du charbon, n'est pas aussi simple qu'on se le figure communément ; il faut une proportion exacte, déterminée d'oxygène à envoyer dans le foyer ; il ne faut pas d'afflux brusque d'air froid en proportion inutile, apportant non seulement un refroidissement et un excès d'oxygène, mais encore un excès d'azote que l'on chauffe inutilement, qui entraîne dilapidation des calories du charbon. Dans telle industrie comme la verrerie, où pourtant il s'agit du chauffage plus simple de bassins, la consommation du combustible pourra varier du simple au double ou au triple, suivant les chauffeurs que l'on emploiera, suivant les fourneaux plus

ou moins élémentaires et primitifs que l'on utilisera. La fameuse question de la fumivorité des foyers industriels (et même domestiques) n'est qu'une manifestation de cette dilapidation de combustible à laquelle on se livre constamment dans la plupart des usines ; toute la fumée n'est autre chose que du carbone, ou si l'on veut, du charbon s'échappant inutilement dans l'air sans avoir été brûlé, sans avoir abandonné ses calories à l'industrie qui le paye ; tout simplement parce que la combustion est mal réglée, qu'il n'arrive pas assez d'oxygène pour assurer la pleine utilisation et combustion de tout le carbone contenu dans la houille. Avec l'alimentation automatique des foyers par amenée du charbon sur la grille à l'aide d'une chaine sans fin, d'une vis d'Archimède ou d'un autre dispositif du même genre, on évite du moins que le chauffeur ouvre trop souvent, trop largement la porte du foyer pour jeter le combustible sur la grille ; chaque fois que cette ouverture se produit, de l'air froid arrive, avec les conséquences néfastes que nous indiquions tout à l'heure ; et l'on peut constater cette ouverture et ce chargement du combustible dans de mauvaises conditions par le fait que, immédiatement, la cheminée du foyer laisse échapper des flots de fumée noire accusant non pas seulement le rechargement, mais le mauvais rechargement, le fait que la température s'est abaissée, que l'oxygène n'est plus en proportion voulue, que la combustion ne se fait qu'imparfaitement, que l'on jette dans l'air (c'est le seul mot vrai) des quantités considérables de charbon payé très cher sans en tirer aucun parti. Aussi bien il s'échappe par la cheminée de l'usine autre chose que du carbone ; on y retrouverait ces sous-produits que l'on recueille bel et bien et de plus en plus complètement pour la fabrication du gaz d'éclairage, ou plutôt comme accessoire de cette fabrication ; mais accessoire qui fournit des recettes énormes en même temps que des produits d'une utilisation précieuse, de véritables richesses économiques que l'on devrait économiser tout simplement en les recueillant au lieu de les laisser se perdre.

Il est certain que cette machine à vapeur dont on a dit tant de bien, et avec raison, qui a révolutionné le monde industriel depuis la fin du dix-huitième siècle, présente des défauts réels, lors même qu'elle se manifeste sous la forme de la turbine à vapeur ; tout simplement parce que, dans la production même de la vapeur, entre le foyer et la chaudière pourrait-on dire, des déperditions énormes se font. On estime que, dans la machine à vapeur ordinaire, on perd à peu près 88 p. 100 de la chaleur totale que pourrait donner théoriquement le combustible brûlé. Dans les meilleures circonstances on ne peut pas espérer voir se transformer en travail, en puissance motrice, plus de 19 p. 100 de cette chaleur ; il s'en perd notamment 12 p. 100 dans la

cheminée du foyer, autant par radiation et par frottement dans la machine, le reste se perdant dans le condenseur ou dans la vapeur d'échappement. Avec le moteur à combustion interne, le moteur ressemblant quelque peu au moteur à explosions, mais avec de meilleurs résultats, il y a à peu près 30 p. 100 de cette chaleur qui se convertit en force motrice.

Au surplus il ne faut pas oublier que l'on a constaté souvent que les cendres des foyers industriels, encore bien davantage que les cendres de nos foyers domestiques, contiennent une proportion considérable de matières combustibles qui seraient utilisables si l'on savait, si l'on pouvait en tirer pratiquement parti. Ce sont des résidus; mais l'industrie actuelle doit chercher à utiliser tous les résidus, tous les sous-produits, tous les déchets, parce que, encore une fois, l'abaissement du prix de revient s'impose; on sait combien cette observation est vraie pour le combustible à l'heure présente, combien elle le demeurera encore demain quand nous serons sortis de la période de guerre.

Il est absolument essentiel de modifier ces façons de faire, de suivre les voies dans lesquelles on s'est engagé dans certaines industries ou dans certaines usines particulièrement progressistes. On a à sa disposition des appareils analyseurs des gaz qui sortent des tuyaux des cheminées, et qui permettent de révéler si l'alimentation est bien faite, si au contraire des portions de combustible sont entraînées inutilement dans la cheminée. On a également des appareils thermométriques enregistreurs, qui donnent le moyen de surveiller constamment la température de l'intérieur du foyer, de constater les à-coups résultant de mauvaises manœuvres faites par le chauffeur. Mais il semble vraiment qu'on aurait avantage général à utiliser la puissance calorifique du charbon en le transformant d'abord en gaz analogue au gaz d'éclairage, ou même tout simplement en notre gaz d'éclairage; cette opération ne fournit pas seulement un combustible d'un usage particulièrement commode dans toutes les applications industrielles et domestiques; elle ne laisse pas seulement comme premier sous-produit le coke, qui est lui-même un combustible de grande puissance calorifique brûlant sans fumée, sans déperdition. Au fur et à mesure que l'industrie du gaz s'est perfectionnée, on est arrivé à retirer de cette distillation du charbon de terre une série de sous-produits précieux à toutes sortes d'usages: à commencer par le goudron de houille, qui fournit une foule de produits chimiques et notamment de colorants, des combustibles divers liquides, et aussi un engrais de très grande valeur, le fameux sulfate d'ammoniaque. Songeons au toluol, au benzol, au toluène, qui sont du reste particulièrement de circonstance au point de vue militaire pour la fabrication

des explosifs, l'alimentation des moteurs automobiles. Et considérons que cette complication apparente de la distillation du charbon de terre est un véritable progrès économique, du fait de tous les sous-produits cette fois recouvrés et non plus envoyés dans l'atmosphère en pure perte.

Daniel Bellet.

LES CHEMINS DE FER AMÉRICAINS

DE 1904 A 1914

Le bureau des chemins de fer des États-Unis de l'Amérique du Nord vient de publier un rapport statistique fort intéressante concernant les réseaux de la république américaine.

Ce document puise ses renseignements dans les publications officielles de l'*Interstate Commerce Commission* et dans les chiffres de l'office du recensement (*census bureau*).

Nous laisserons de côté les questions qui ne se rattachent pas directement à l'exploitation des chemins de fer, telles que le chiffre et la densité de la population, le salaire individuel des agents et employés, etc.

Il nous restera à examiner : 1° l'importance des réseaux (longueur des lignes); 2° les capitaux engagés; 3° les recettes et dépenses; 4° l'importance du personnel; 5° le matériel; 6° le trafic; 7° les accidents.

1° *Importanee des réseaux.* — La totalité des lignes en exploitation au 30 juin 1904 s'élevait, en chiffres ronds, à 510 000 milles, soit environ 820 000 kilomètres. Dix ans plus tard, le même total représentait 624 000 milles, soit plus de 1 million de kilomètres. L'augmentation atteint donc près de 25 p. 100.

Les lignes à voie unique représentaient en 1914, 247 000 milles et les lignes à double voie, 337 000 milles.

Les différentes régions des Etats-Unis sont inégalement partagées au point de vue de la densité des réseaux. Dans le document, que nous analysons, le territoire de la république a été divisé en trois parties : *a*) l'Est; *b*) le Sud; *c*) l'Ouest.

L'Est, qui comprend les Etats les plus industriels et les plus peuplés

et couvre à peine le *sixième* du territoire total, contient le *tiers* des grandes lignes à double voie (32,7 p. 100) et le quart des lignes à voie simple (25,5 p. 100).

L'Ouest est de beaucoup la région la plus étendue et la moins peuplée. Elle possède 55,6 p. 100 de la totalité des lignes à voie unique et 49,9 p. 100 des lignes à double voie.

Enfin, le Sud comprend le reste, soit 17,4 p. 100 des grandes lignes et 18,9 p. 100 des lignes à voie unique. Cette dernière région représente, comme superficie, environ une fois et demie la région est.

2° *Capitaux engagés.* — Le capital total investi dans les réseaux américains atteint 20 247 millions de dollars (105 284 millions de francs[1]). Dix ans plus tôt, ce chiffre s'élevait à 13 milliards de dollars. L'accroissement a donc été de plus de 50 p. 100.

Il y a lieu de remarquer que, au cours de cette période de dix années, la proportion du capital actions par rapport au capital obligations s'est profondément modifiée. Alors qu'en 1904 le capital actions était presque égal à la dette obligataire (dollars 6 milliards 3 contre 6 milliards 8), le capital obligations atteint, en 1914, 11 milliards et demi de dollars, contre seulement 8 milliards 7.

Le rendement de ces énormes capitaux est à peu près stationnaire depuis quelques années.

Le total des dividendes payés, qui était de 3 643 millions de dollars en 1904, a atteint 5 730 millions en 1911, ou 5,43 p. 100 du capital total (actions). Mais, depuis 1911, ce rendement a tendance à diminuer. Il a été, en effet, de 4 64 p. 100 en 1912, de 4,22 p. 100 en 1913 et de 5,13 p. 100 en 1914 (année fiscale au 30 juin).

3° *Recettes et dépenses.* — Les *recettes* brutes d'exploitation ont atteint, en 1914, 3 milliards de dollars contre 1 975 millions en 1904, ce qui représente une recette de 9 306 dollars par mille en 1904 et de 12 387 dollars par mille en 1914.

Les *dépenses* d'exploitation ont passé, pendant la même période, de 1 338 millions de dollars (6 308 dollars par mille) à 2 200 millions (8 944 dollars par mille).

Le *revenu net* d'exploitation s'est élevé, par suite, de 636 millions en 1904 (2 998 dollars par mille), à 847 millions de dollars en 1914 (3 443 dollards par mille).

Les *impôts*, qui ne sont pas compris dans les dépenses ci-dessus, ont plus que doublé en dix ans. Leur total, qui était de 61 696 000

---

1. Le dollar est compté à 5 fr. 20.

dollars en 1904, a dépassé 140 millions de dollars en 1914, soit 572 dollars par mille, au lieu de 296 en 1904.

Voici comment se décomposent les principales sources de revenus, en millions de dollars :

	1904.	1914.
Marchandises	1 379	2 115
Voyageurs	444	700
Poste	44	55

Quant aux dépenses, elles comprennent :

Entretien des voies	261	419
Entretien du matériel	267	532
Dépenses d'exploitation	758	1 165
Frais généraux	52	84

Le *coefficient d'exploitation (operating ratio)*, — c'est-à-dire la proportion des dépenses d'exploitation aux recettes d'exploitation, — après s'être maintenu aux environs de 67 p. 100 de 1904 à 1907, n'a cessé de s'élever depuis, pour atteindre 72,2 p. 100 en 1914.

4° *Le personnel.* — Le nombre maximum des agents et employés de toutes sortes a été atteint en 1913 : 1 815 000. La nécessité de réaliser des économies a obligé les divers réseaux à réduire ce chiffre à 1 695 000 en 1914. En 1904, il était de 1 296 000. En réalité, l'augmentation a été peu importante si l'on considère le développement des lignes pendant la même période : alors qu'en 1904, il y avait 611 employés pour 100 milles de lignes, il y en avait 685 en 1914 (743 en 1913).

Les mécaniciens sont au nombre de 61 365 en 1914, contre 52 541 en 1904, et les chauffeurs, 64 335 contre 55 004.

Le *salaire global* de tous les employés et agents s'est élevé en 1914 à 1 373 millions de dollars (7 139 millions de francs) contre 817 millions en 1904. Le salaire moyen a passé, pendant la même période, de 2 doll. 05 à 2 doll. 53 par jour.

5° *Le matériel.* — Comme nombre, les *locomotives* ont augmenté de 47 000 en 1904 à 65 000 en 1914. Comme force de traction, l'augmentation est plus sensible : 1 million de livres[1] en 1904 et 1 932 000 livres en 1914.

---

1. La livre anglaise (avoir du pois) = 0 kg. 454.

Il en résulte une augmentation de puissance pour chaque locomotive prise séparément : 30 420 livres contre 22 804.

Le nombre des *wagons* de toutes sortes, qui était de 1 798 000 en 1904, dépassait 2 millions et demi en 1914.

Les wagons à marchandises sont, de beaucoup, les plus nombreux. Sur le total ci-dessus il y en avait, en 1914, 2 325 000, contre seulement 53 466 wagons à voyageurs.

La capacité moyenne des wagons à marchandises a augmenté d'un tiers, passant de 30 tonnes à 39 tonnes[1].

6° *Le trafic.* — a) *Trafic des marchandises.* — Le tonnage global des marchandises transportées en 1914 atteignait 1094 millions de tonnes anglaises, contre 642 000 en 1904.

Les produits agricoles entrent dans le total transporté en 1914 pour 9,34 p. 100, les animaux pour 2,48 p. 100, les produits miniers pour 57,22 p. 100, les produits forestiers pour 10,13 p. 100, les produits manufacturés pour 13,64 p. 100.

Le nombre de tonnes des produits ci-dessus ayant parcouru un mille (tonnes-milles), s'est élevé à 174 milliards en 1904 et à 288 milliards en 1914.

Par tête d'habitant, les tonnes-milles atteignent 2 919 en 1914 contre 2 118 en 1904.

La recette moyenne des marchandises par train et par mille parcouru (train-mille) s'est élevée à 3 308 dollars en 1914, contre 2 427 dollars en 1904.

Par tonne-mille cette recette atteint 7 doll. 80 en 1904 et 7 doll. 33 en 1914. Il y a donc diminution sur ce point.

b) *Trafic des voyageurs.* — Le nombre de voyageurs par mille parcouru, qui était de 21 923 millions en 1904, s'est élevé à 35 258 millions en 1914.

La longueur moyenne des voyages pour chaque voyageur a augmenté beaucoup moins rapidement, passant de 30 milles 64 à 33 milles 61 (un peu plus de 53 kilomètres).

La recette-voyageurs par mille de grande ligne (double voie) s'est montée à 2 504 dollars en 1914, contre 1 927 dollars en 1904.

7° *Les accidents.* — La statistique des accidents remonte à 1911 seulement.

En 1914, les accidents dus aux trains ont entraîné la mort de 626 personnes, contre 849 l'année précédente. Les blessés furent au nom-

---

1. La tonne anglaise = 1 015 kg. — En France les wagons à marchandises ont une capacité de 10 et 20 tonnes.

bre de 12 267 contre 15 997, 17 073 et 13 813 pendant les trois années 1913, 1912 et 1911.

Les accidents autres que ceux causés directement par les trains sont beaucoup plus nombreux : en 1914, il y eut 67 121 blessés et 9 267 tués.

Le total général pour 1914 est ainsi de 9 893 tués et 79 388 blessés.

L. Gouvy.

COMMENT ATTEINDRE LES CENTRES COMMERCIAUX DU BRÉSIL

Le *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce franco-brésilienne en France*[1] vient de donner des renseignements pratiques et très intéressants sur la possibilité, que paraissent un peu trop ignorer les représentants des industriels et des négociants français et même anglais, d'atteindre les marchés du centre du Brésil, ou tout au moins de différents États, où leurs visites sont trop rares et se limitent généralement aux villes qui bordent la mer au nord de Pernambuco. Il serait pourtant fort utile de faire connaître nos marchandises et de se mettre en relation avec les acheteurs possibles dans de multiples grands centres qui, en dehors des capitales, se rencontrent dans les États de Rio, de Sao-Paulo, de Rio Grande do Sul, de Minas, de Bahia, etc...

Si on prend comme point de départ Rio de Janeiro, on peut gagner Sao-Paulo, centre d'un État brésilien particulièrement avancé, à l'aide de deux moyens de transport. On a à sa disposition d'abord le chemin de fer central du Brésil, la ligne principale; la distance peut être franchie en onze heures et demie environ; elle est de 496 kilomètres exactement; la lenteur moyenne du trajet s'explique par ce fait que la voie est très accidentée, présente des rampes très raides. Le prix du parcours est de 54 francs à l'aller, ou de 81 francs aller et retour, ce qui n'est vraiment pas exagéré; si l'on circule de nuit, on a à sa disposition des wagons-lits de genre américain, suffisamment confortables, et qui se payent de 15 à 25 francs, suivant l'emplacement de la couchette. Il est vrai qu'il faut ajouter au prix du voyage le transport des bagages, qui est relativement cher. On dispose d'un second moyen, peut-être plus agréable et moins fatigant.

1. Voir le numéro d'août-octobre du *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce franco-brésilienne en France.*

Chaque semaine, on peut s'embarquer à Rio sur un paquebot étranger ou brésilien, longeant le littoral ou se dirigeant même sur La Plata; au bout d'une nuit de traversée, on arrive le matin à Santos; et à peu de distance du quai de débarquement on trouve le chemin de fer Sao-Paulo Railway, qui vous amène en deux heures à Sao-Paulo même. Le voyage par chemin de fer est donc très court, bien que l'on ait à franchir la fameuse rampe de la Serra, où l'on est obligé de recourir à la traction funiculaire.

De Sao-Paulo, on peut rayonner facilement sur une série de villes importantes comme Campinas, Ribeirao-Preto, Rio-Claro, Amparo, Sao-Carlo-do-Pinhal, Piracicaba, Lineira, Jundiahy, villes qui possèdent toujours au moins 10 000 habitants, souvent 40 000, 50 000. Les relations entre Sao-Paulo et ces centres sont assurées par les compagnies Paulista, Mogyana, Sorocabana.

De Sao-Paulo on peut se rendre dans les États de Parana et de Santa-Catharina au moyen des voies de la compagnie Sorocabana, et aussi du chemin de fer Sao-Paulo Rio-Grande Railway. De son côté Rio de Janeiro est relié aux États du Sud, Parana, Santa-Catharina et Rio-Grande do Sul, par des vapeurs côtiers d'une compagnie brésilienne appelée Lloyd Brazileiro, touchant dans les principaux ports. Cette voie de mer est très commode, bien que les installations de ces paquebots ne soient pas de tout premier ordre; mais on évite la poussière et aussi le manque de confort qui règnent généralement dans les trains des lignes reliant Rio aux grandes villes de l'État de Rio-Grande do Sul, Porto-Allegre, Pelotas, Rio Grande. Il ne faut pas oublier que les principales villes des États dont il s'agit se trouvent sur le littoral ou facilement desservies par le littoral. Dans l'État de Parana, le port de Saranagua, qui est à visiter, se trouve relié par le chemin de fer du Parana à Curityba et à Ponta-Grossa. De même Florianopolis et Itajahy sont reliés facilement à Joinville et à Blumeneau.

La ville et le port de Rio-Grande do Sul sont d'autant plus faciles à atteindre maintenant, que des travaux très importants y sont poursuivis par une compagnie française pour améliorer le port, et que dès maintenant des navires de 6 mètres de tirant d'eau peuvent y pénétrer. De Rio-Grande on peut joindre Porto-Allegro au moyen de vapeurs à faible tirant d'eau, en utilisant le lac à l'entrée duquel se trouve Rio-Grande; de ce dernier point, en une heure et demie, on peut gagner par chemin de fer Pelotas. De plus, les voies ferrées de la compagnie des chemins de fer auxiliaires relient également Rio-Grande à Bagé, à Santa Maria, à Uruguayana, etc. De Rio de Janeiro on peut gagner l'État de Minas-Geraes et les villes de Bello-Horizonte, de Juiz de-Fora, d'Ouro-Preto, d'Uberaba, de Queluz, de Pomba, de Sao-Joao-del-Rey, par le chemin de fer central et divers embranche-

ments. De ce même grand port, les lignes principales et les embranchements secondaires de la Compagnie Leolpoldina Railway, dotés d'un bon matériel, exploités par une excellente compagnie anglaise, desservent non seulement l'État de Rio mais encore ceux de Minas-Geraes et d'Espirito-Santo, et mettent par conséquent en relations Rio avec la capitale Petropolis, qui est un centre important, Campos, Carangola, Nova-Friburgo, Cantagallo, etc. En continuant le parcours de Rio à Campos par le Leopoldina Railway, on peut atteindre Victoria dans l'État d'Espirito-Santo; toutefois ce voyage de nuit est fatigant, mais on a la ressource de l'effectuer par mer et par les bateaux du Lloyd Brazileiro.

C'est cette même voie maritime qui permet à peu près seule les communications de l'État d'Espirito-Santo avec Bahia et même avec Pernambuco. Des services côtiers de la Companhia Bahiana permettent de visiter les principales villes du littoral, Belmonte, Cannavieiras, Ilheos, Camamu, Balenca. Des voies ferrées, qui existent au nombre d'une dizaine dans l'État de Bahia, donnent le moyen d'atteindre les villes de l'intérieur: Santo-Amaro, Santa-Anna, Alagainha, Bomfim Pour se rendre à Aracaju et à Maceio, capitales des deux États de Sergipe et d'Alagoas, il faut prendre la voie de mer.

De ce point, soit par un service de bateaux côtiers, soit par les lignes du Great Western Railway of Brazil, on peut gagner Pernambuco, le parcours étant de 350 kilomètres et nécessitant douze heures de voyage. Quand on est à Pernambuco, où l'on va trouver bientôt un port remarquablement organisé, grâce aux travaux exécutés par une société française, on peut gagner par chemin de fer Olinda, Goyanna, Cabo, Escaba, Limoeiro, Jabatao, Garanhuro; de même des convois du Great Western Railway permettent, de Pernambuco, de se rendre assez facilement à Parahyba et à Cabedello, à peu près en une dizaine d'heures, puis à Natal, capitale du Rio-Grande do Norte.

Nous pourrions ajouter que, pour visiter Fortaleza, qui a une réelle importance et qui est la capitale de l État de Ceara, ou Sao-Luiz de Maranhao, on dispose de nombreux services côtiers partant notamment de Rio. Nous n'avons pas besoin de rappeler quelle abondance de services navigables on a pour se rendre à Para et dans le district de l'Amazone. On a également à sa disposition le chemin de fer de Braganca partant de Belem pour gagner Braganca ou se diriger sur différents points de l'intérieur par des embranchements. Mais les meilleurs et les plus agréables transports se font par l'Amazone et par son cours supérieur, jusqu'à des centaines de kilomètres dans l'ouest de Manaos.

HENRI BOUGEOIS.

LA SITUATION FINANCIÈRE DU PÉROU

Si nous en croyons l'un de nos confrères[1], c'est-à-dire son rédacteur en chef, M. J. M. Rodriguez, cette situation ne serait pas fort heureuse; et notre confrère rend du reste responsable le gouvernement provisoire, dont il affirme une véritable faillite à cet égard. Sans prendre à notre compte bien entendu ces affirmations, nous allons essayer de résumer certains des chiffres qu'il publie et qui nous ont semblé présenter un véritable intérêt.

Il rappelle que, depuis que, le 5 février 1914, la *Junta* a pris le pouvoir exécutif, elle a décidé qu'en 1914 le budget serait basé sur le budget général qui avait été sanctionné par le Congrès pour l'exercice 1912. C'était donc un budget de deux années antérieures que l'on appliquait; la loi du 13 juillet 1912 avait prorogé ce budget pour l'exercice 1913. Mais de toute manière ce budget de 1912 devenait caduc et inopérant, puisque l'on avait établi depuis lors un nouveau budget relatif à 1914, budget établi par le gouvernement Billinghurst, comme conséquence de l'autorisation législative accordée d'opérer dans les dépenses les altérations, les modifications qui seraient jugées convenables. M. Rodriguez estime que la *Junta* a commis ainsi un acte inconstitutionnel et qui, au point de vue financier, a eu des conséquences dommageables, en ce sens que l'excédent de 438 000 livres péruviennes qu'accusait le budget tel qu'il avait été prévu d'abord, s'était transformé en une situation déficitaire qui n'est dissimulée que par un équilibre purement apparent. (Rappelons que cette livre péruvienne n'est pas autre chose que le souverain anglais.)

Le budget de 1912 se traduisait par un chiffre identique de 3 313 000 livres péruviennes en recettes comme en dépenses. Pour ce que l'on pouvait appeler le budget Billinghurst, il se résumait

1. Voir le numéro de juillet 1915 de l'*Economista peruano*.

dans les deux chiffres suivants : recettes, 3 548 000 livres péruviennes; dépenses, 3 110 000 livres, ce qui laissait un excédent au moins apparent escompté de 438 000 livres. On arrivait à ce résultat évidemment avantageux en estimant les recettes à 34 000 livres de plus environ que celles de 1912 et en admettant 203 000 livres de moins pour les dépenses. Il paraîtrait que, pour répondre aux dépenses de 1913, on a eu l'avantage de se trouver en présence d'un excédent effectif de recettes provenant de 1912 et atteignant 228 000 livres environ. Mais on aurait dépensé très arbitrairement, et de plus on aurait fait appel au crédit; si bien que le déficit réel serait très important, comme nous allons le voir par le chiffre qu'indique M. Rodriguez, si l'on se rapporte au calcul qu'il fait pour l'exercice spécial dit de 1913 et compris en réalité depuis le 1er janvier 1913 jusqu'au 30 septembre 1914, clôture de l'exercice au point de vue de la liquidation des dépenses engagées. Pour les recettes totales de cet exercice, on se serait d'abord trouvé en présence de 3 418 000 livres d'encaissements normaux, auxquels il faudrait ajouter à peu près 124 000 livres comme liquidation de l'exercice durant la période complémentaire de cinq mois, ce qui donne un total de 3 542 000 livres. D'autre part, les dépenses normales, en dehors de cette période supplémentaire de cinq mois, auraient été de 3 554 000 livres, auxquelles il faudrait ajouter la somme relativement énorme de 1 689 000 livres pour les cinq mois en question; ce qui fait arriver au total général de 5 243 000 livres. De la comparaison s'accuse un déficit réel, dit notre confrère, de 1 701 000 livres. La cause de cette situation serait la prorogation d'application du budget de 1912; et ce déficit, cette dette fiscale, comme dit notre auteur, viendrait pour partie de l'emploi fait de l'excédent de 228 000 livres environ dont nous parlions, d'autre part de dépenses arbitraires, de prodigalités, comme il dit, pour 1 930 000 livres péruviennes. Dans ce total général de 1 701 000 livres, on trouverait 136 000 livres correspondant à la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1913 pour le compte et sous la responsabilité de l'administration Billinghurst, et le reste, soit 1 568 000 livres environ, entre le 4 février et le 31 mai 1914, pour le compte du régime provisoire.

Notre confrère établit d'autre part les opérations financières réalisées du 5 février 1914 jusqu'au 30 juin de l'année 1915, pour l'exercice 1914, qui est compté partir de janvier 1914 et se termine au 30 septembre 1915. Au titre de ce qu'on peut appeler la vie normale budgétaire, pour onze mois seulement, les recettes effectives sont portées pour 2 921 000 livres, tandis que la liqui-

dation de l'exercice pour six mois représente 107 000 livres; ce qui nous donne un total général de 3 029 000 livres. Pour ce qui est des dépenses effectives, elles ont été de 3 015 000 livres pour les onze mois normaux, et de 201 000 livres pour la liquidation de l'exercice pendant six mois. Ce qui fait arriver au total de 3 216 000 livres et suppose un déficit réel de 187 000 livres. Il estime du reste que c'est seulement l'état de crise générale qui a évité de voir un déficit plus considérable, en empêchant véritablement de se livrer à certaines dépenses. Encore, en dehors des 3 216 000 livres de dépenses, a-t-on ordonnancé d'autres dépenses hors budget en faisant usage du crédit. Il s'agit de quelque 452 000 livres; et il faut y ajouter des dépenses non encore réglées, représentant 605 000 livres pour les différents ministères, le ministère de la Guerre ayant réclamé sous cette double forme un supplément de quelque 320 000 livres. On arrive de la sorte à un total de 3 822 000 livres de dépenses effectives pour l'exercice 1914 se terminant au 30 septembre 1915. C'est beaucoup plus de 500 000 livres en excédent sur le total des dépenses de l'exercice 1912, qu'on avait prétendu se contenter de proroger.

On arriverait de la sorte, en analysant l'exercice 1913, puis l'exercice 1914 prolongé tout au moins jusqu'au 30 juin dernier, à un total de 1 881 000 livres, qui sont reportées et escomptées sur l'avenir. C'est pour ces sommes, tout au moins pour une bonne partie d'entre elles, en tant qu'elles sont devenues exigibles, que l'on a été obligé de faire usage du crédit, de recourir à des emprunts sans doute peu importants chacun, mais représentant néanmoins dans l'ensemble 949 000 livres, deux emprunts respectivement de 200 000 et de 500 000 livres ayant été faits en juillet et en octobre 1914, et trois emprunts successifs de 80 000, de 20 000 et de 44 000 livres ayant été émis en juillet 1915. C'est pour cela que notre confrère réclame le retour de l'ordre et du contrôle dans les finances péruviennes.

H. B.

LE
COMMERCE DE LA LAINE EN URUGUAY

Il s'agit bien entendu du commerce extérieur et de l'exportation des laines de ce pays vers les régions étrangères. L'élevage du mouton constitue une des richesses de la bande orientale; depuis bien longtemps la France en particulier demande à ces troupeaux de moutons uruguayens une bonne partie des laines dont elle a besoin. Et la question est tout particulièrement intéressante à notre époque, où la consommation de ce textile, pour les besoins militaires notamment, la confection des draps d'uniformes, exige de la matière première en abondance.

Précisément le *Boletin del Ministerio de Hacienda de l'Uruguay*[1] vient de publier des renseignements sommaires, mais complets néanmoins, sur l'exportation de la laine de l'Uruguay depuis 1842 jusqu'au premier semestre inclusivement ds 1915, c'est-à-dire des renseignements tout à fait à jour. Il n'est pas du reste utile de remonter plus loin que 1842, car, pour cette année même, le poids des laines exportées ne représentait qu'un chiffre assez modeste, les statistiques n'étant point complètes à ce moment et ne fournissant pas de valeurs correspondantes. On remarquera que, pour l'année 1914, une baisse considérable s'est produite dans l'exportation des laines, par suite des pertes qui se sont faites dans les bergeries sous l'influence des grandes pluies, particulièrement nuisibles aux moutons. Aussi bien il est arrivé souvent que le chiffre de l'exportation annuelle soit notablement inférieur à celui de cette année 1914. Ce qui rend remarquable sa faiblesse c'est qu'il est très inférieur aux chiffres de 1912 et de 1913. Ne perdons pas de vue que l'exportation des laines, en 1914, a été

1. Voir le numéro d'août 1915.

gênée considérablement par la difficulté que l'on avait de se procurer des bateaux pour transporter ces laines sur l'Europe.

Pendant l'année 1842, que nous avons prise comme début de cette petite statistique, le poids des laines exportées n'atteignait même pas 1 million de kilogrammes. Encore, en 1862, on en était à 2 860 000 kilogrammes environ. Mais, en 1870, une transformation profonde s'est faite et dans l'élevage et dans les relations avec les pays étrangers, sous l'influence de la raréfaction du mouton dans beaucoup de contrées européennes. L'exportation représentait alors 12 millions 1/2 de kilogrammes; nous n'avons pas la valeur de cette exportation. Mais en 1871, pour un peu plus de 15 millions 1/2 de kilogrammes, la valeur était estimée à 3 630 000 piastres. Elle s'est tenue aux environs de ce chiffre jusqu'en 1874; l'année 1875 a été une année fort mauvaise, où l'exportation n'a guère dépassé 10 millions de kilogrammes pour une valeur d'à peu près 2 millions 1/2 de piastres. Le progrès s'est fait assez lentement jusqu'aux environs de 1882, car, en 1881, l'exportation ne dépassait guère 16 millions de kilogrammes pour une valeur d'à peu près 4 millions de piastres. Mais, pour 1882, on arrivait au chiffre de 21 millions et plus; en 1883, on était à près de 32 millions. Il est vrai que de mauvaises circonstances atmosphériques ou des raisons diverses ont fait que l'exportation est redescendue ensuite pendant plusieurs années en dessous de ce chiffre. Toutefois, en 1888, elle atteignait 38 millions pour une valeur de 7 millions 1/2 de piastres. En 1889, elle était de 45 millions 1/2 pour une valeur estimée de 9 150 000 piastres. De nouveau, nous nous trouvons en présence d'une diminution brusque et très importante de l'exportation, coïncidant avec une diminution de l'importance de la tonte. Mais il ne faut pas oublier que le mouton est un animal assez susceptible à des influences nocives diverses; en Australie, par exemple, sous l'influence de la sécheresse, on voit quelquefois le troupeau diminuer dans des proportions formidables, et les variations sont sensiblement les mêmes en Uruguay. Il a fallu attendre l'année 1895 pour que le chiffre de 1889 soit dépassé, il est vrai très largement, puisque l'exportation a représenté près de 51 millions de kilogrammes pour une valeur de beaucoup plus de 10 millions de piastres. On se trouve ainsi de temps à autre en présence de ce que les Anglais appelleraient des années *records*; bien entendu sans qu'il y ait parallélisme entre le poids des exportations et leur valeur, comme conséquence de variations très importantes dans le prix des laines.

Depuis 1895, il y a eu des oscillations considérables dans l'exportation des laines uruguayennes. C'est ainsi qu'en 1896 elle n'atteignait pas 43 millions; elle remontait à plus de 51 millions 1/2 de kilogrammes en 1897; elle pouvait descendre à moins de 27 millions de

kilogrammes en 1900, puis revenir brusquement à 46 millions, à un moment du reste où la valeur de cette exportation ne dépassait guère 8 160 000 piastres, pas beaucoup plus que la valeur des 26 millions 1/2 exportés en 1900. Depuis lors, comme années de grande exportation, nous pourrions citer 1907 avec plus de 45 millions de kilogrammes pour 14 millions 1/2 de piastres; l'année 1908 exportant bien près de 53 millions de kilogrammes; 1909, pour laquelle le chiffre de l'exportation est de beaucoup plus de 58 millions de kilogrammes représentant une valeur de plus de 18 millions 1/2 de piastres. Le chiffre de 1911 a été de près de 61 millions de kilogrammes; celui de 1912, de 80 940 000 kilogrammes, représentant une valeur de 25 900 000 piastres. En 1913, on était à 68 millions 1/2, estimés représenter 30 798 000 piastres. En 1914, les 44 587 000 kilogrammes exportés ont été estimés à 20 064 000 piastres. Quant aux six premiers mois de 1915, ils accusent une exportation très importante qui s'explique en partie par les besoins considérables des marchés européens, de la fabrication des draps militaires pour les armées : cette exportation, de janvier à juin inclusivement, a été de 28 265 000 kilogrammes, dont la valeur officielle était de 11 060 000 piastres, et la valeur effective de 12 719 000 piastres.

Ce sont des chiffres imposants, qui montrent l'importance de ce commerce spécial, et pour le pays exportateur, et pour les contrées européennes recevant la précieuse fibre textile.

H. B.

JURISPRUDENCE FINANCIÈRE
ET COMMERCIALE

1° *Interdiction de relations commerciales avec l'ennemi* (art. 2 du décret du 27 septembre 1914).

En attendant qu'une étude d'ensemble soit faite sur la question, il est intéressant, dès maintenant, de signaler quelques applications de ce principe par les tribunaux. La première paraît imprévue, mais découle de la force des choses :

L'ennemi peut-il se faire représenter par un mandataire devant un tribunal consulaire?

Devant le tribunal correctionnel de la Seine, la question a été résolue à propos d'un Allemand qui devait se porter partie civile à l'occasion d'un accident dont il avait été victime. Le ministère public a soutenu qu'il s'agissait là d'un fait qui ne dépendait pas de la volonté des parties, qu'il s'agissait d'un fait non contractuel.

Il en est autrement lorsqu'on se trouve en présence d'un procès commercial, et dans une espèce, le tribunal de commerce a décidé que les avocats sont, devant la juridiction consulaire, de simples mandataires (*Cass.* Ch. Req., 4 mai 1915), qu'un avocat ne peut dès lors agir qu'en vertu d'un contrat de mandat qui serait intervenu entre lui et l'ennemi ; ledit contrat serait commercial en vertu de la théorie de l'accessoire, alors qu'il aurait été donné dans le but de représenter le mandant dans un procès commercial. « Attendu que l'article 2 du décret du 27 septembre 1914 relatif à l'interdiction de relations commerciales avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie édicte, comme contraire à l'ordre public, tout acte de cette nature qui, ainsi, devient nul ; qu'il résulte des circonstances que le mandat, qui, seul, peut permettre à l'avocat précité d'occuper pour le sujet ennemi, n'a pu lui être confié que postérieurement à cette date, l'instance étant engagée seulement par exploit d'une date postérieure ; qu'il s'ensuit que, par application du décret précité, le contrat de mandat est nul. »

(Jugement du tribunal de commerce, audience du 27 juillet 1915; Présidence de M. Maufroy.)

Pratiquement, l'ennemi n'a pas le droit d'ester en justice pour les cas visés dans le jugement.

Pour aller jusqu'au bout, il faudra décider cependant que cet état de choses ne peut pas nuire au plaideur français, qu'il pourra faire plaider l'affaire par défaut.

Le tribunal de commerce peut ne pas aller jusque-là en déclarant que l'affaire n'est pas urgente et qu'il n'y a pas lieu de la régler immédiatement.

Mais cette jurisprudence revient en réalité à la pratique anglaise, qui refuse à l'ennemi le droit d'ester en justice devant les tribunaux anglais.

*
* *

2° La même question s'est posée à propos d'un *marché consenti et exécuté en partie par une maison française vis-à-vis d'une autre société en apparence française*, la première soutenant qu'elle se trouve dans l'impossibilité de faire les livraisons en vertu d'un marché de fournitures précédemment conclu, par appplication de l'article 3 du décret du 27 septembre 1914. La question était d'autant plus délicate que la société française soutenait que l'autre société, au fond, était composée de capitaux allemands et qu'en tout cas elle n'était que le prête-nom d'une maison allemande, et demandait au tribunal d'ordonner une instruction pour établir cette interposition de personnes.

Les circonstances du procès ont démontré qu'une demande de séquestre adressée au parquet avait été écartée parce que, sur 1 300 actions constituant le capital social de la société incriminée, 10 seulement appartenaient en apparence à des sujets allemands. D'autre part, les formalités de la loi de 1867 ont été remplies et la société pouvait se dire française.

Mais il en fut autrement pour l'allégation d'interposition de personnes. Il semblait que la société en question n'était que la succursale d'une société allemande dont le siège est à Hambourg et à Cologne; que cette dernière avait pour fondateurs des Allemands et que la création de la société française n'avait pour but que de lever les difficultés résultant de la qualité d'étranger pour prendre part aux adjudications de l'État français, notamment de la Marine et de la Guerre; il a même été établi que la société incriminée était devenue le fournisseur exclusif pour les huiles de graissage pour automobiles.

Le tribunal de commerce a jugé nécessaire d'ordonner une enquête,

en reconnaissant en principe que si le fait allégué se trouve être vérifié, l'exception d'interposition de personnes serait admise.

Un détail est à noter : Il a été également allégué que, depuis la déclaration de guerre, un grand nombre d'actions d'apport auraient été transférées à une autre société belge d'Anvers, dans laquelle domine l'élément allemand.

*
* *

3° Un jugement de principe très important à été rendu (audience du 24 août 1915, présidence M. Maufroy) relativement à un compte courant alimenté par des remises d'effets de commerce.

Il s'agit de savoir si le moratorium s'applique aux soldes des comptes courants, parce que le compte est uniquement alimenté par des remises d'effets de commerce qui ne peuvent pas être renouvelés en raison des décrets moratoires. N'est-il pas plus exact de dire que le solde du compte courant doit être considéré comme un solde en espèces qui, par conséquent, doit être payable depuis que les différents décrets diminuent la rigueur du moratorium, en ce qui concerne les payements en espèces, et depuis que les banques elles-mêmes ont refusé de se prévaloir de ce chef des dispositions exceptionnelles prises par le législateur en leur faveur?

Le tribunal a répondu par un attendu qui est à citer :

« Attendu qu'il est de doctrine que les effets de commerce portés au compte courant ont perdu leur individualité; que l'effet du compte courant est de ne laisser subsister qu'une seule créance, celle formée par la compensation entre le débit et le crédit; que le solde créditeur ne peut être affecté que par une contre-passation d'écriture en cas de non-payement d'effets entrés dans le compte;

« Attendu que l'article 4 du décret du 9 août 1914, confirmé par le décret du 29 même mois, a prévu les retraits des soldes du compte courant et les a assimilés aux retraits des dépôts espèces; que ces derniers ne sauraient soutenir que les prorogations des échéances auraient eu pour conséquence de proroger l'échéance du solde créditeur jusqu'à ce qu'ils aient pu encaisser les valeurs; qu'en effet, une telle disposition serait en contradiction avec les textes mêmes des décrets sur lesquels on s'appuie pour résister à la demande;

« Qu'on ne saurait effectivement admettre que l'article 1er du décret du 9 août 1914, qui proroge les échéances des valeurs, puisse mettre à néant la faculté de retrait du solde créditeur prévu à l'article 4, du même décret;

« Attendu que, du fait que Z... et Cie ont accepté d'incorporer les effets à eux remis dans ledit compte courant, ils ont accepté aussi, à leur profit, la translation de propriété des titres dont s'agit, avec tous les risques pouvant résulter de cette translation;

« Attendu, il est vrai, que Z... et Cie soutiennent que les conditions essentielles mises au fonctionnement du compte courant auraient été qu'ils puissent encaisser les effets à leur échéance; que le décret de moratorium prorogeant les échéances ayant rendu cette condition irréalisable, il y aurait un cas de force majeure qui susprendrait l'exécution du contrat;

« Mais attendu qu'ainsi qu'il a été dit ci-dessus, Z... et Cie ayant accepté à leur profit la translation de propriété des titres, sont tenus de supporter les aléas provenant d'une disposition légale qui a frappé les titres alors qu'ils en étaient propriétaires. »

Mais il y a lieu d'ajouter que, dans son jugement, le tribunal de commerce s'est fondé sur une considération de fait.

« En effet, fait-il remarquer, en raison des bruits alarmants de guerre, à l'époque où les effets leur ont été remis, Z... et Cie devaient prévoir que des mesures seraient prises en ce qui concerne les échéances pour le cas où la guerre serait déclarée. »

*
* *

4° *Marché de fournitures et ventes.*

Par une série de nouveaux jugements, le tribunal de commerce a aintenu sa jurisprudence tendant à déclarer que la guerre n'est pas un cas de force majeure et qu'elle ne justifie ni la résiliation des contrats ni la majoration des prix primitivement fixés (audience des 9 mars et 11 mai 1915).

*
* *

5° *Interprétation de la clause de sursis de déchéance en vertu de l'article* 5 *du décret du* 10 *août* 1914.

L'article en question contient une disposition ainsi conçue : « Pendant le même temps (durée des hostilités), cesseront de produire effet les clauses qui stipulent une déchéance en cas d'inexécution dans un délai à une date préfixée, à condition que ces contrats aient été conclus avant le 5 août 1914. »

Cette disposition s'applique-t-elle à toute espèce d'obligations, obligation de donner ou obligation de faire? ou uniquement aux obligations de donner?

Dans une espèce où une banque a oublié de mettre le client en demeure de formuler sa réclamation, elle a prétendu que la survenance de la guerre ne la frappait pas d'une déchéance, qu'elle continuait à conserver le bénéfice du délai pour formuler la réclamation ou la réserve en question.

Or, formuler une réclamation, c'est une obligation de faire. Le tribunal de commerce a déclaré que, dans l'esprit des auteurs du décret, la suspension des déchéances en cas d'inexécution dans un délai fixé ne s'applique qu'aux obligations de donner, les seules pour lesquelles l'état de guerre crée, pour le débiteur, une quasi-impossibilité de se libérer. Cela résulte même des exemples fournis par les circulaires ministérielles explicatives du décret du 12 août 1914. Le législateur ne semble avoir rien voulu innover pour les obligations de faire pour lesquelles les mêmes impossibilités ne se trouvent pas réalisées. (Trib. comm., audience du 24 août 1915.)

*
* *

6° *Contrats de louage.*

Il est certain que la guerre ne constitue pas un cas de force majeure pour les contrats ordinaires. Mais si elle ne les résilie pas, ne peut-elle pas, du moins, les suspendre? La question s'était posée à propos d'une grande maison qui a engagé à ses services une essayeuse de corsages pour dames, aux appointements mensuels de 1 000 francs; il était stipulé qu'en cas de rupture, une indemnité de 12 000 francs serait payable immédiatement par la partie qui l'aurait provoquée.

Les patrons soutenaient que, d'une part, l'article 5 du décret du 10 août 1914 et, d'autre part, le paragraphe 3 de l'article 1184 du Code civil leur permettaient, sinon de résilier le contrat, au moins de le suspendre jusqu'à l'expiration de la quinzaine qui suivrait la fin des hostilités.

Le tribunal a répondu par une constatation de fait : d'abord que les magasins et ateliers ont été rouverts dans le courant d'octobre et que, par conséquent, la maison ne justifie nullement qu'à un moment quelconque elle se serait trouvée dans l'impossibilité de fabriquer et de vendre; ensuite, en droit, que l'article 4 du décret du 10 août 1914 ne peut trouver d'application en l'espèce, cet article ne visant que les clauses des contrats qui stipulent une déchéance en cas d'inexécution

dans un délai ou à une date préfixée : que le paragraphe de l'article 1184 du Code civil ne saurait davantage s'appliquer, ce paragraphe stipulant que, lors d'une demande en résiliation, il peut être accordé un délai suivant les circonstances ; enfin, que s'agissant, dans l'espèce, d'une employée pour laquelle les appointements ont un caractère alimentaire, le tribunal ne peut accorder aux défendeurs, pour l'exécution de leur obligation, un délai quelconque (audience du 31 août 1915, présidence de M. Porte).

I. Tchernoff,
Avocat à la cour d'appel de Paris.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN NOVEMBRE 1915

Les adhérents de la *Ligue* ont reçu du bureau une lettre-circulaire qui a été distribuée à un très grand nombre d'exemplaires dans le monde extérieur, et qu'il nous semble du reste fort utile de reproduire ici, pour qu'elle puisse demeurer entre leurs mains comme un document utile. Ils y ont vu que nous nous préoccupons toujours du côté pratique des choses : aussi bien la liberté des échanges est-elle une question essentiellement pratique; et les protectionnistes ne nous feraient point tant de reproches et ne nous prendraient point si vivement à partie, s'il s'agissait simplement de théorie. Il nous a semblé nécessaire de montrer l'urgence qu'il y aurait, à un moment où l'on se plaint de la faiblesse de notre commerce d'exportation, à ce que le ministère du Commerce et le ministère de la Guerre rendent aussi faciles que possible les exportations, en renseignant immédiatement exportateurs, industriels, commissionnaires sur les produits dont la sortie est prohibée, et en donnant par avance autorisation de sortie pour tous les objets dont l'exportation ne leur semblerait pas opportune à interdire. L'autorisation préalable seule permet les engagements fermes, qui sont la base même du commerce. Souhaitons que l'on nous entende dans les sphères gouvernementales, et aussi que les commerçants et industriels qui ne croyaient peut-être pas encore suffisamment au côté pratique de notre *Ligue*, sentent qu'ils auraient le plus grand intérêt immédiat à seconder nos efforts. On le comprend dans la presse ou du moins dans une partie de la presse. Et nous voyions avec plaisir ces jours derniers l'excellent *Bulletin financier de l'Indo-Chine*, de notre collègue M. Stoll, publier notre avant-dernière circulaire, insister sur les services que la *Ligue du libre-échange* peut rendre au commerce de la France, comprendre les arguments que nous faisons militer contre le protectionnisme.

Ceux de nos adhérents qui lisent et méditent nos publications, auront certainement reçu avec une réelle satisfaction l'étude consacrée au commerce de l'Angleterre avec la France et l'Allemagne, qui a été préparée par l'*Agence économique et financière*, et qui leur permettra de constater la place que nous occupons sur le marché anglais, la place plus grande que nous pouvons y prendre, si nous savons fournir au consommateur anglais ce qu'il lui faut et ce qu'il demandait jusqu'à présent trop souvent à l'Allemagne, à cause du bon marché notamment des produits. Nous sommes précisément en train de préparer en Bretagne, et tout particulièrement grâce à la collaboration de notre collègue M. Julien Rousseau, de Brech, dans la région d'Auray, une section locale de la *Ligue du libre-échange* : dans ce pays de culture, d'élevage, on aura beaucoup à apprendre au point de vue des facilités d'introduction que l'Angleterre offre à tant de produits que la Bretagne pourrait fournir sur une échelle beaucoup plus considérable à nos alliés.

La réclamation même que nous avons présentée sous la forme de la circulaire que nous rappelions à l'instant, montre que bien des efforts sont à poursuivre dans de multiples voies. Et cela nous serait prouvé une fois de plus, s'il en était besoin, par le décret récent du 16 octobre, qui est venu rétablir le droit de 7 francs sur le blé. Les protectionnistes triomphent, en affirmant qu'on s'est aperçu que l'avenir de l'agriculture était menacé par la suppression de ce droit ou par sa suspension, alors que le décret du 1er août 1914 avait bel et bien supprimé le droit, d'une part sur le froment, l'épeautre et le méteil en grains, de l'autre sur les farines de froment, d'épeautre et de méteil et sur le pain. Ce décret double avait bien spécifié que de nouveaux décrets suffiraient pour rétablir les taxes douanières ainsi supprimées; mais une loi du 16 octobre 1915 avait ratifié et converti en loi les décrets en question. Les protectionnistes auraient tort de se réjouir de ce rétablissement du droit de 7 francs. Cela non pas seulement parce que cela va renchérir le pain en pleine guerre, alors que l'on se plaint de la cherté des matières alimentaires; mais encore et surtout parce que la mesure est beaucoup plus socialiste que protectionniste, et que, en l'espèce, les deux choses se différencient. Ce rétablissement des droits en effet a été préparé et exécuté par le ministre du Commerce comme une rançon et une vengeance de ce que le Parlement et le gouvernement avaient été obligés de s'incliner devant la volonté du Sénat, à propos de la nouvelle loi sur les opérations d'achat et de vente de blés et de farines pour le ravitaillement de la population civile; le Sénat

n'ayant point voulu, comme l'avait accordé la Chambre, comme le demandait le gouvernement, donner monopole d'importation des blés et farines à ce gouvernement. La loi ne lui accorde donc que le droit de réquisition au prix de 30 francs; mais on a eu recours à une mesure dissimulée pour en arriver néanmoins au monopole d'Etat; si bien qu'on peut se demander véritablement comment le Sénat s'est laissé jouer de la sorte sans réclamer. Le droit de 7 francs est une véritable garantie de monopole pour les partisans de celui-ci. Comme le gouvernement ne subira pas la charge du droit de douane en se la payant à lui-même, lui seul pourra importer des blés; car le commerce libre garde bien la possibilité nominale d'importer des blés et des farines, seulement. pour user de cette faculté, il aurait à payer sur les matières alimentaires importées par lui une taxe douanière de 7 francs par quintal, alors que ces blés pourraient être aussitôt réquisitionnés par l'Etat au prix maximum de 30 francs, étrangement inférieur au prix total du coût du blé exotique majoré des 7 francs. Lors même que ces blés exotiques viendraient à fléchir jusqu'à 25 francs par quintal, nulle importation libre ne serait possible, puisque le prix total de vente des blés importés devrait être au moins de 25 francs plus 7 francs, autrement dit 32 francs le quintal. La chose est absolument monstrueuse à un moment de cherté. Pour ce qui est des protectionnistes, ils ne pourraient pas invoquer la surproduction indigène du froment pour essayer de justifier ce rétablissement du droit, d'ailleurs par une majorité à tendances socialistes; la récolte est beaucoup plus faible en 1915 qu'en 1914, et l'on ne doit pas s'attendre à un avilissement du prix. Il y a donc là encore une fois une simple mesure à tendances socialistes, le gouvernement a aidé la Chambre à reprendre au Sénat ce qu'on lui avait accordé. Et le ministre du Commerce, M. Thomson, n'a pas caché ses préférences pour le monopole d'importations, en annonçant le rétablissement du droit de douane, ce qui a fait dire au rapporteur de la loi à la Chambre que c'était « la réponse que l'on attendait ». Un autre membre du Parlement a fait remarquer qu'aucun importateur ne pourrait introduire du blé étranger, que ce serait l'Etat qui aurait la charge de l'approvisionnement national. Il y a donc là une alliance intime du socialisme d'Etat et du protectionnisme. Souhaitons que les protectionnistes n'aient pas à s'en repentir; mais doutons-en fortement.

Ce sera une occasion pour nous d'essayer de réagir encore plus vivement contre de semblables pratiques. En tout cas ce qui montre bien que ces questions commencent d'être comprises,

de préoccuper de plus en plus les esprits, c'est que *le Temps* consacrait de longs articles à cette question, à deux ou trois reprises, en s'indignant que l'on restaurât les droits protecteurs alors qu'on prétend essayer de ménager aux populations le bon marché du pain. Il s'indignait qu'on prît des mesures contre l'abondance éventuelle du grain, de la farine, contre le bon marché que pourrait valoir le commerce libre; il s'écriait avec raison : « Voilà la cherté du pays consolidée. » De son côté, l'*Agence économique et financière* signalait cette manœuvre en la qualifiant justement de « monopole de l'importation du blé ».

D'une manière générale on s'occupe de façon active, un peu dans tous les milieux, des tarifs douaniers, de leur incidence, de leurs inconvénients, au moins quand il s'agit des taxes des pays étrangers. Et c'est ainsi que M. Darras, au nom de la commission d'exportation, présentait l'autre jour à la Chambre de commerce de Paris un rapport sur la revision des tarifs douaniers de la Russie et les négociations éventuelles avec ce pays. Le rapporteur affirmait avec raison que le principal obstacle au développement de nos exportations chez nos alliés réside dans le tarif douanier et dans son élévation. Il fait remarquer avec raison que le gouvernement russe, en abaissant les barrières douanières, abaisserait le prix des objets de consommation que la Russie est obligée d'acheter au dehors, augmenterait la consommation et en même temps le montant des recettes que l'importation de ces produits fournit au point de vue fiscal. C'est là une observation que les libre-échangistes ont souvent faite et que nous sommes heureux de trouver enregistrée dans le Bulletin de la Chambre de commerce de Paris. Cette question d'une tarification plus modérée, aussi modérée que possible dans les relations douanières et commerciales entre la Russie et la France, est de première importance; nous pourrions ajouter que le point de vue doit être *réciproque*.

Et c'est pour cela que nous avons tenu depuis déjà quelque temps à nous mettre en relations, nous, *Ligue du libre-échange*, avec certains représentants des plus autorisés de la liberté des échanges en Russie. Nous avons du reste pour nous aider dans nos efforts la collaboration précieuse d'un de nos plus savants collègues de l'Université de Gand, M. Lauwick, secrétaire général de la Société d'études belgo-russe, qui a déjà rendu tant de services aux relations d'affaires entre la Belgique et la Russie, et qui en rendra certainement autant au point de vue des relations franco-russes. Il y a du reste énormément à faire dans le milieu

russe pour éclairer les esprits; on y est en général encore plus ignorant qu'en France des questions de liberté des échanges.

Nous avons été heureux de constater que, dans le milieu de la Chambre des négociants-commissionnaires, on se préoccupe de ces questions; et l'autre jour le président de la Chambre s'indignait de ce fait que trop souvent, dès qu'on réunit des industriels, chacun d'eux est fortement tenté de s'occuper uniquement d'obtenir la protection à outrance pour son industrie. Ce président, M. Eugène Manhein faisait remarquer (ce qui est bon signe) que c'est ainsi qu'on empêchera la reprise de notre exportation, car une industrie fortement protégée à l'intérieur ne fait pas grand'chose pour exporter ses produits.

Nous avons de bonnes raisons de ne pas croire à l'efficacité des efforts très louables par leur intention faits par le Congrès international d'études, qui doit se réunir à Berne au mois de décembre 1915, en vue d'une « Organisation centrale pour une paix durable ». Néanmoins nous sommes heureux de constater que, dans le programme minimum dressé par cet organisme et reprenant le programme élaboré à La Haye en avril par une réunion de représentants d'associations parlementaires, scientifiques, politiques et pacifistes, se trouvait ce desideratum : « Les Etats conviendront d'introduire dans leurs colonies, protectorats et sphères d'influence la liberté commerciale ou tout au moins l'égalité de traitement pour toutes les nations. » Nous ne comprenons pas très bien pourquoi l'on se limite ainsi au domaine colonial, les colonies ne représentant en général pour chacun des pays dont elles dépendent qu'un marché assez peu important.

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de la question des zones franches pour montrer le mouvement qui se fait en sa faveur; et nous allons signaler dans un instant l'étude tout à fait remarquable publiée à nouveau par notre éminent collègue M. Adrien Artaud, sur la matière. On est heureux de voir que, dans le rapport fait par M. Cadenat au nom de la Commission de la marine marchande de la Chambre, sur la répercussion de la guerre sur le trafic du port de Marseille, le rapporteur n'a point hésité à signaler comme une mesure qui s'impose la création de zones franches. Il la considère comme le complément logique et indispensable du régime protectionniste (dont nous souffrons); elle est pour lui le moyen grâce auquel la France participera à un commerce qui, se faisant sans elle, se fait forcément contre elle. Il estime que la zone franche permet seule de fournir toujours à la clientèle le meilleur produit au meilleur marché (ce qui est l'idéal et le

résultat du régime de la liberté des échanges); qu'elle assure la permanence des produits à échanger et des débouchés sans lesquels ni l'industrie ni le commerce ne peuvent prospérer, et sans lesquels la marine marchande nationale cherchera vainement le fret, permanent lui aussi, dont l'absence est la véritable et principale cause de décadence. M. Cadenat a donc complété un des oublis que nous avons signalés dans les publications ou les rapports de beaucoup de ceux qui s'occupent de la situation de la marine marchande française : l'influence du régime protectionniste sur le peu d'activité de notre marine nationale.

Attirons l'attention sur la leçon d'ouverture, déjà passée depuis quelques mois, d'un de nos collègues, M. Charles Gide, professant l'économie sociale à la Faculté de droit, et se préoccupant de la guerre et de la question sociale. Lui qui a toujours considéré avec raison que l'abaissement du prix des choses, du coût de l'existence était le véritable idéal économique, n'a pas manqué de signaler ce fait que, sous l'influence de la guerre, qui a du moins ce bon côté, les pays les plus protectionnistes, par une interversion totale de leur politique, avaient ouvert la porte toute grande aux importations en abolissant les droits de douane.

Cette influence nocive de ces taxes protectionnistes est comprise de mieux en mieux, même par ceux qui ne font aucunement profession d'économie politique. Et nous avons été heureux d'entendre l'autre jour notre collègue de la Société des ingénieurs civils, M. Guiselin, faisant une communication des plus remarquable sur le pétrole et la guerre, donner l'occasion à M. B. Ziegler de signaler que le pétrole est traité par les Pouvoirs publics français en paria. M. Ziegler a insisté sur une situation qu'il considère comme des plus préjudiciables à l'industrie française. Il s'est élevé contre les droits d'entrée exorbitants et tout à fait injustifiés, pour reprendre ses paroles, qui frappent les huiles lourdes de pétrole, le naphte, le mazout. Notre marine nationale peut les acheter normalement pour ses propres besoins à un prix variant entre 5 fr. 50 et 6 francs les 100 kilogrammes; mais, sous l'influence des droits de douane, qui jouent naturellement en plein pour le consommateur privé, l'industrie privée elle-même est obligée de les payer de 26 à 28 francs; tout simplement parce que ces produits sont frappés d'un droit de 9 à 14 francs les 100 kilogrammes, d'un droit de plus de 200 p. 100 de la valeur intrinsèque de la marchandise. Et comme conséquence de cette politique douanière que nous poursuivons et que nous continuerons à poursuivre, parce qu'elle est néfaste, toute une branche de l'industrie moderne, l'industrie du moteur Diesel, c'est-à-dire du moteur

à combustion, qui s'est répandue d'une manière prodigieuse dans toute l'Europe, n'a progressé que lamentablement dans notre pays. La conséquence de cet état de choses s'est du reste fait sentir au point de vue militaire, puisque nous sommes restés longtemps sans posséder des moteurs Diesel de grande puissance comme les Allemands pouvaient en utiliser dans leurs sous-marins, grâce aux progrès faits chez eux en matière de construction et d'emploi de ces moteurs à combustion.

La presse, en particulier le monde des revues, continue de nous fournir des éléments d'information et de constatations tout à fait précieux. Elle nous montre en même temps cette évolution des esprits dans laquelle nous avons confiance, en dépit bien entendu des luttes encore à soutenir et de l'entêtement aveugle surtout, ignorant, des protectionnistes. C'est ainsi que l'autre jour, dans le *Journal des Economistes*, M. Emile Gouault, qui est un spécialiste de la frigorification, étudiant l'influence de la conservation frigorifique des denrées sur le prix de la vie aux Etats-Unis, de cette industrie que les protectionnistes ont empêchée de s'implanter en France jusqu'au moment où la guerre l'a rendue nécessaire, tout en la laissant difficile, signale les résultats économiques précieux obtenus en la matière aux Etats-Unis. Les gaspillages, les déchets de toutes sortes ont été supprimés, si bien que les prix n'ont pas monté, en dépit de l'augmentation de la population. Il en conclut logiquement que cet exemple dont nous n'avons pas voulu tenir compte jusqu'à présent, nous aurons l'obligation impérieuse de le suivre après la guerre. Cette guerre en effet aura servi à bien des enseignements. Et c'est ce que, dans le *Journal des Economistes* également, notre président M. Yves Guyot faisait remarquer fort justement à propos des importations d'or aux Etats-Unis. Cet excédent d'exportation de marchandises et d'importation de métal aurait dû réjouir tous les mercantilistes, tous les protectionnistes; et pourtant il provoque du malaise, de l'inquiétude, on cherche à y remédier. Nouvelle démonstration, s'il en était besoin, pour ceux qui connaissent ces questions. Dans ce même *Journal des Economistes*, que l'on lise l'article consacré à « l'Italie et les problèmes de la guerre », par M. Edoardo Giretti, celui-là même qui a fondé en Italie une association que nous signalions récemment en vue de développer les relations franco-italiennes. On y verra expliqué par lui, qui est un technicien en la matière, puisqu'il est dans l'industrie de la soie, comment les droits qui frappent les soies et les soieries dans les relations franco-italiennes ont eu des conséquences tout à fait regrettables à l'égard du développement des transactions commerciales entre ces

deux pays, empêchant presque complètement en France l'exportation des soies moulinées italiennes frappées d'un droit prohibitif de 300 francs les 100 kilogrammes, et entravant considérablement la vente à la clientèle italienne des soieries lyonnaises et des confections de Paris. On peut dire que c'est de la réciprocité; mais une triste réciprocité, qui résulte de cette vérité que nous ne cesserons de rappeler, que les produits se payent avec les produits, qu'en gênant les importations d'un pays étranger vous gênez vos propres exportations sur ce pays.

Nous avons tout à l'heure fait allusion à une importante étude de notre collègue M. Adrien Artaud, le Président de la Chambre de commerce de Marseille: elle a paru sous le titre de « l'Urgence de développer nos exportations », dans la *Revue des Deux Mondes*; c'est dire qu'elle pourra avoir une influence heureuse au point de vue qui nous préoccupe. Entre beaucoup de choses de première importance dites par M. Artaud, nous signalerons tous les arguments qu'il a donnés en faveur de l'extension du régime des entrepôts, de la création de zones franches, des facilités fiscales et douanières à réaliser en la matière, pour permettre à notre pays de participer à un commerce international qui se fait trop souvent sans lui. Il a montré le régime protectionniste cherchant à réserver la consommation nationale à la production nationale, chargeant de gros droits les marchandises étrangères, hanté par la pensée de leur concurrence possible aux produits nationaux, multipliant les formalités douanières pour écarter autant qu'il le peut les produits étrangers de notre territoire. Et cependant, comme il l'a fait remarquer avec esprit et à propos, le commerce de transit n'a pas été supprimé sur notre territoire; une foule de produits étrangers le traversent encore, en dépit d'une guerre formidable faite aux échanges. Ce simple transit, du reste, laisse des bénéfices au pays traversé, mais ces bénéfices seraient autrement élevés si nous ne nous contentions pas de leur livrer simplement passage, à ces marchandises, si nous manipulions, si nous améliorions ces produits, si nous leur incorporions le plus possible de ce que nous produisons nous-mêmes. Ce qui ne peut se faire largement qu'en entrepôt de douane ou en zone franche. M. Artaud, en sa qualité de praticien (ce qui prouve une fois de plus que les libre-échangistes peuvent être des commerçants, des industriels, des praticiens au sens le plus strict du mot) a donné des exemples curieux des conséquences nuisibles, des pertes que nous subissons du fait de l'absence de zones franches en France. Autrefois, la côte occidentale d'Afrique achetait à Bordeaux les bois du Nord dont elle avait besoin. Le tarif douanier de 1892 nous a enlevé ce trafic,

Il est impossible en la matière d'éviter les droits de douane sur les bois à réexporter de la sorte, en dépit de l'entrepôt fictif. Nos colonies baignées par l'Atlantique ne possèdent pas de scieries; on ne peut donc leur envoyer que des bois refendus, travaillés suivant les besoins du moment et à l'époque même de l'embarquement; et les règlements de l'entrepôt fictif n'admettent pas ces transformations sans que les droits soient acquittés. Pour alimenter des colonies françaises, des maisons françaises se voient donc, par ce formalisme douanier et cette conséquence du protectionnisme, obligées d'aller s'approvisionner à Hambourg. Aussi bien cette situation en se continuant a détourné les courants de transport; il sera bien difficile de remonter la pente. C'est sans doute cette magistrale étude de M. Artaud qui lui a valu de la part de *la Réforme économique* l'attaque dont nous parlerons tout à l'heure.

Nous sommes heureux de trouver dans les publications de l'Amérique Centrale ou de l'Amérique du Sud des manifestations libérales et la preuve que l'on suit nos efforts. C'est ainsi que, dans la *Revista de ciencias économicas* que dirige en République Argentine M. Luciano Carrouché, on signale et commente de façon aimable notre *Feuille du libre-échange* de février 1915; on montre combien la guerre actuelle a permis de faire des observations économiques qui viennent confirmer les « conséquences néfastes du protectionnisme ». Dans cette même *Revue des sciences économiques argentine*, un article de M. Vitale rappelle comment M. Franklin Pierce, dans son ouvrage *Tarifs et Trusts*, a prouvé par des chiffres irréfutables que certains articles de première nécessité, la majeure partie même d'entre eux, ont souffert du fait des droits de douane d'une augmentation de prix de 170, tout au moins de 121 ou de 80 p. 100. L'auteur insiste également sur ce que cette tarification douanière nécessité l'existence d'une bureaucratie qui pourrait utiliser son activité dans un domaine autrement utile, sur ce que l'impôt indirect prenant la voie du tarif douanier est l'impôt le plus oppressif et le plus brutal que l'on ait pu inventer, sur ce que cet impôt frappe principalement ce qui est nécessaire à la vie du peuple et ne vaut de bénéfice qu'à quelques privilégiés.

Tout naturellement, la collection de *la Réforme économique* est intéressante à lire comme de coutume. Et notamment à côté de tel article où, comme nous le disions, on prend à partie M. Adrien Artaud, un autre article est consacré à la « Réforme du régime des entrepôts », qui vient donner les plus beaux arguments en faveur du régime de la liberté commerciale. *La Réforme économique*, bien

que portant haut le pavillon du protectionnisme, affirme qu'il faut rendre la législation douanière plus élastique, habituer la douane à envisager son rôle économique avec le plus de largeur de vues possible, ce qui n'était pas jusqu'à présent le desideratum ni de la douane ni des protectionnistes. Cette même *Réforme économique* verrait avec plaisir créer des entrepôts spéciaux pour les installations frigorifiques (il en est vraiment bien temps!), de même que pour les pétroles, pour les vins; elle manifeste même quelque peu le regret de ce que ces entrepôts aient disparu pour les vins. Elle réclame l'ouverture d'entrepôts dans les usines pour les produits qui doivent y être transformés quand l'admission temporaire ne joue pas; c'est-à-dire qu'elle regrette encore à cet égard la gêne que le tarif douanier protecteur crée pour notre industrie d'exportation, qu'elle voudrait voir se développer. Elle désirerait également voir généraliser une conception du projet de loi actuellement à l'étude, et depuis bien longtemps, sur les entrepôts : elle voudrait la faculté d'opérer en entrepôt les mélanges et les manipulations, de permettre les pratiques que d'aucuns, comme elle dit, entendaient faire réserver à quelque grand port en les dotant de zones franches; autrement dit elle voudrait voir se généraliser une transformation que nos ambitions jusqu'ici ne réclamaient que pour quelques points où ces zones franches sont particulièrement nécessaires. Elle reconnaît du reste que les heures pressent, qu'il importe de libérer notre commerce extérieur des entraves inutiles, si l'on désire après la guerre le mettre en état de conquérir les marchés qu'auront abandonnés les Allemands. On ne saurait mieux dire; et comme quelquefois nous envoyons nos compliments sincères à *la Réforme économique* pour les arguments et les efforts qu'elle fait en faveur d'une libération partielle du commerce.

Elle reconnaît tout comme M. Artaud que la prohibition de manipulation des vins depuis 1899 dans les entrepôts n'a donné guère que de mauvais résultats pour la viticulture nationale, qu'elle a gêné considérablement le commerce. C'est ce que notre maître Yves Guyot et tous ceux qui ont écrit sainement sur la question des vins ont dit et répété bien des fois. Elle cherche à procurer au commerce français la faculté de procéder à des exportations de vins français grâce à des mélanges qui prendraient ainsi une sorte de nationalisation à la sortie d'entrepôts, pour reproduire ses expressions. Nous nous demandons véritablement si les libre-échangistes n'ont pas séduit *la Réforme économique* ou son collaborateur. Chose qui ne manque point de pittoresque, cet article de *la Réforme économique* vient confirmer, s'il en était

besoin, tout ce que M. Adrien Artaud disait dans la *Revue des Deux Mondes*. Il est vrai que, dans un autre numéro, *la Réforme économique*, traitant de la question des droits de douane, cette fois sous la signature de son rédacteur en chef, vient apporter des affirmations un peu contradictoires avec les précédentes. Elle affirme qu'il est rare que les suppressions momentanées de droits de douane profitent au consommateur; en faisant allusion à certaines révélations ou soi-disant telles, à des collusions, elle explique que la suppression des droits de douane de 7 francs sur les blés avait laissé le prix des farines élevé pour l'intendance; sans se rendre compte que s'il faut des collusions pour que la suppression du droit de douane n'entraîne pas l'abaissement du prix des produits, c'est que normalement ce droit de douane maintient ce prix élevé. Et la voici cette fois qui attaque M. Adrien Artaud, sous prétexte qu'il a écrit à un député représentant la commission des douanes pour lui rappeler que la Chambre de commerce de Marseille est attachée fermement aux principes de la liberté commerciale, qu'elle est favorable aux « réductions de toutes sortes » qui seraient apportées à un tarif douanier qu'elle considère comme beaucoup trop élevé; que le tarif protectionniste de 1892 à imposé au consommateur des charges fort onéreuses sans mettre le pays en demeure de se suffire à lui même. Elle s'indigne qu'on puisse songer à supprimer les droits de douane d'une façon générale. Elle accuse les Marseillais, et en particulier notre collègue M. Artaud, d'un esprit d'égoïsme vraiment pénible, comme elle dit. Elle accuse même les Marseillais de vouloir faire maintenir les droits protecteurs pour les articles qui les intéresseraient, alors que quelques lignes auparavant elle a accusé le représentant du commerce marseillais de demander la suppression de tous les droits.

La logique n'est pas de ce monde, ni en particulier du monde protectionniste. Aussi bien, dans le même numéro de *la Réforme économique* et à propos des produits allemands, notre confrère fait remarquer que le consommateur est toujours désireux de devenir client du commerçant ou de l'industriel qui lui offre les articles au moindre prix possible; ce qui explique que les industriels et commerçants marseillais désirent voir le prix des matières premières employées par eux, et même par les autres, sur le territoire de la France, ne point être relevé artificiellement par des droits de douane qui gênent considérablement l'exportation comme l'a laissé entendre *la Réforme économique* elle-même, dans l'autre numéro que nous analysions à l'instant.

Aussi bien et à un point de vue plus général, nous pourrions trouver dans les colonnes de notre même confrère une observa-

tion très intéressante, parfaitement juste, et qui confirme ce que les libre-échangistes ont dit si souvent du danger qu'il y a d'essayer de recourir à des tarifs douaniers protecteurs pour créer, installer, susciter de nouvelles industries dans un pays. Il n'y a plus ensuite moyen de se débarrasser de ces taxes. *La Réforme économique* rappelle en effet la difficulté qu'il y a eu jadis en France à faire disparaître du tarif douanier les prohibitions qui avaient pris naissance lors du blocus du Premier Empire et que l'industrie nationale avait ensuite fait soigneusement conserver. Il fallu cinquante ans et une sorte de coup d'Etat du Second Empire pour détruire les derniers retranchements des prohibitionnistes intéressés. Voilà un nouvel aveu à mettre dans notre dossier des contradictions et aveux des protectionnistes!

Nous rencontrerions bien quelques-uns de ces aveux ou de ces contradictions en feuilletant le *Bulletin du Syndicat des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de France*, dont nous avons déjà parlé au sujet d'une correspondance assez vive entre *la Réforme économique* précisément et M. Niclausse, président de ce Syndicat. A plusieurs reprises le Syndicat a réclamé suspension des droits de douane sur certaines matières premières nécessaires à son industrie, sous peine de se voir obligé fatalement à suspendre toute fabrication. Il s'élevait du reste contre ce qu'il appelait de la protection à rebours, au sujet de la suspension des droits de douane sur les rails, les éclisses de chemin de fer, les ponts construits, qui sont pour lui comme de juste des produits fabriqués. Il affirmait que l'industrie française de la métallurgie est manifestement insuffisante pour la propre consommation du pays, sur ce que les besoins s'élèvent et sur ce que cette non suspension des droits doit mettre la construction en état d'impuissance. Un peu plus tard il insistait encore, s'étonnant que l'on maintînt des droits de douane qui empêchent l'industrie privée de s'alimenter en matières nécessaires qu'elle ne peut trouver en France; alors, disait le *Bulletin*, qu'on fait fléchir ces mêmes droits en faveur des produits fabriqués sans que la métallurgie élève aucune protestation. Un peu plus tard le Syndicat a réclamé contre cette tendance que le Comité des forges a de repousser systématiquement toute suppression des droits sur les matières premières nécessaires à la construction mécanique. Le *Bulletin* a également reproduit quelques réflexions d'un syndiqué sur la nécessité de suspendre au moins provisoirement les droits de douane frappant un certain nombre de produits métallurgiques. Dans ces réflexions on s'attaquait aux affirmations du Comité des forges, soutenant que la métallurgie française est suffisante pour tous les besoins du

pays, que les droits de douane doivent être maintenus parce que leur suspension ferait baisser les prix en France, rouvrirait la porte à la spéculation, à la fraude. Remarquons du reste au passage que, dans ces discussions, nous nous trouvons toujours en présence de la fameuse confusion au sujet des matières premières, tel produit qui est matière première pour un transformateur étant produit fabriqué pour celui qui l'a préparé. Dans un des derniers numéros du *Bulletin du Syndicat des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs*, toute une série de pages ont été consacrées à un chapitre spécial intitulé « La suspension des droits de douane », ce qui montre bien comment enfin, au milieu de nombreuses erreurs il est vrai, on commence dans les milieux industriels à se préoccuper de l'incidence des droits de douane, à se douter qu'ils peuvent avoir une influence sur l'établissement des prix et par conséquent sur l'écoulement des marchandises. Le Syndicat a accusé nettement l'Union des industries métallurgiques et minières et le Comité des forges de France d'agir systématiquement et occultement, comme dit le texte même, pour donner au ministère du Commerce un avis défavorable à toutes les demandes de suspension des droits de douane. Il est certain que ces demandes ont été nombreuses, aussi bien de la part de la Maréchalerie française pour les fers à cheval que d'une foule de syndicats, de compagnies de chemins de fer, etc. Il paraît également certain que le Comité des forges s'est déclaré absolument opposé à toute suspension même momentanée de droits d'entrée sur certains produits métallurgiques; ce qui a fait accuser ce Comité par le Syndicat des mécaniciens chaudronniers d'un étroit égoïsme.

Souhaitons que tous ceux qui réclament la suspension de tel ou tel droit de douane aient l'esprit absolument large, et considèrent que la suppression complète de tous les tarifs protecteurs seraient un bien pour tout le monde. En tout cas, ces discussions montrent l'importance de ces questions; on y trouve en même temps des chiffres intéressants précisément sur l'incidence des droits de douane; on nous y montre par exemple que le prix des fers à cheval ou le prix des fers pour cercles de tonneaux se trouvent majorés de 140 p. 100 du fait des droits de douane. On peut constater dans le *Bulletin du Syndicat* même que le Comité des Forges est assez bien venu, semble-t-il, à reprocher aux métallurgistes transformateurs de ne pas toujours avoir été aussi libre-échangiste qu'ils le sont maintenant, et en 1910 en particulier, d'avoir réclamé pour que la construction mécanique fût enfin suffisamment protégée. On peut malheureusement s'apercevoir trop souvent que ceux qui n'envisagent pas ce que l'on appelle volontiers des prin-

cipes théoriques, se laissent simplement aller aux intérêts étroits et immédiats; ils sont libéraux pour les produits qu'ils désirent acheter à l'étranger, protectionnistes au contraire pour ceux qu'ils fabriquent et veulent vendre à l'intérieur.

En tout cas, il est de premier intérêt et tout à fait caractéristique de voir la Chambre syndicale des mécaniciens chaudronniers de Grenoble se demander si le libre-échange sur les produits métallurgiques bruts et finis ne serait pas préférable au régime douanier actuel C'est exactement sous cette forme que le *Bulletin des mécaniciens et chaudronniers de France* résume ses préoccupations, en publiant le rapport présenté à la Chambre de commerce de Grenoble par le Syndicat des mécaniciens de cette ville. Dans ce rapport, M. Neyret, constructeur mécanicien des plus connus, fait remarquer que le régime douanier protecteur établi pour la construction mécanique a été inefficace à empêcher les produits étrangers d'envahir le marché français; il se plaint de l'inégalité des mesures de protection accordées soit aux produits bruts, soit aux produits fabriqués; ce qui accuse bien une des grosses difficultés des tarifs protecteurs, qu'il est impossible de faire *proportionnels et équitables*; il en arrive à dire que si le régime actuel devait durer, une bonne partie de la construction française aurait avantage à aller s'installer au delà de nos frontières; et c'est ce qui l'amène à poser la question que nous résumions en quelques lignes d'un retour possible au libre-échange. C'est d'ailleurs pour lui l'impossibilité seule d'arriver à cette solution qui fait demander l'élévation des droits protégeant l'industrie dont il s'occupe. Il va sans dire que nous ne sommes point d'accord avec lui sur cette impossibilité.

Notons encore comme indice de l'évolution qui se fait dans les esprits, que le *Bulletin du Syndicat des mécaniciens et chaudronniers de France* affirme à ce propos que la perspective de voir réclamer la suppression des droits protecteurs sur les produits fabriqués ne saurait effrayer personne, que le régime douanier français était une charge pour la construction et n'a pu la protéger contre l'invasion des produits étrangers. Le *Bulletin* ajoute lui aussi qu'on en vient à se demander si le régime du libre-échange absolu ne serait pas plus profitable. On avouera que, en dépit de ce que disait de nous *la Réforme économique* en nous traitant de *Ligue mort-née*, nous pouvons bien estimer avoir contribué quelque peu à faire évoluer les idées.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que l'évolution n'a pas à se poursuivre et que l'instruction n'a point à se répandre en cette matière. Le fait est que la Confédération générale du tra-

vail, adressant l'autre jour à toutes les fédérations et unions de syndicats une invitation à l'activité, affirmait que le problème de la vie chère vaut qu'on s'y arrête; mais ne songeait aucunement, et pour cause, à se demander si la douane, nous entendons les tarifs protecteurs, n'est pas pour quelque chose dans cette cherté de la vie.

De même les habitants du Brésil qui souffrent si cruellement d'une cherté qui s'est établie déjà depuis longtemps et d'un tarif protecteur formidable, feraient bien de tirer des conséquences d'un certain article premier du projet de loi qui vient d'être soumis à la Chambre fédérale du Brésil sur « l'Industrie des frigorifiques ». On prévoit dans cet article premier la concession de l'exemption des droits de douane au matériel destiné à l'installation d'abattoirs et de chambres frigorifiques importé par des particuliers ou des entreprises, et ceci pendant un délai de trois années. C'est donc faire connaître aux Brésiliens que les droits de douane relèvent le prix des choses; il est vraiment regrettable qu'ils ne le comprennent pas mieux et ne réclament pas la suppression de tarifs protecteurs qui n'ont rien de fiscal. Elle aurait bien également à être faite l'instruction en la matière des Australiens. Les sucres à l'introduction en Australie sont frappés d'un droit de 6 livres sterling; et comme d'autre part les Commissions des prix des matières alimentaires créées depuis le commencement de la guerre ont fixé le prix de vente au détail du sucre, l'importation des sucres a complètement cessé, car elle entraînerait une perte par tonne de 7 livres sterling pour les importateurs. L'Australie est obligée de dépendre de sa propre production, et elle souffre d'une véritable disette de sucre.

Ne soyons pas trop ambitieux, ne réclamons pas des progrès trop rapides; contentons-nous pour l'instant de voir le chemin que fait la vérité.

D. B.

Lettre aux Membres de la Ligue du libre-échange

21 octobre 1915.

Cher Collègue,

Le ministre du Commerce vient de déposer un projet de loi tendant à une réorganisation de l'Office national du commerce extérieur et à la création, près de son département, d'un Comité consultatif des exportations.

En attendant que ces institutions montrent leur capacité de vente, nous croyons que le gouvernement devrait se préoccuper de ne pas empêcher les exportations immédiates.

L'administration a dressé une longue liste des objets dont l'exportation est prohibée. Elle a varié dans ses prohibitions. Un jour on a appris qu'elle prohibait le beurre : elle n'a pas maintenu cette prohibition, mais nul ne peut être assuré contre les retours plus ou moins compréhensibles de certaines décisions administratives. Nous n'insistons pas sur ce point.

Mais des industriels exportent certains produits qui n'ont pas motivé une seule interdiction de sortie. Or, à chaque expédition, ils sont obligés de refaire les mêmes démarches. Une Commission anonyme, dépourvue de toute responsabilité, au bout de quinze jours ou plus, donne son permis de sortie. Mais il faut qu'il soit visé au ministère de la Guerre. Un soldat quelconque le gratifie d'un coup de tampon : la pièce est alors en règle. Mais le coup de tampon a exigé un délai de quinze jours.

Au bout de cinq à six semaines, l'exportateur peut enfin expédier sa marchandise ; mais pendant toute cette période il a été dans l'incertitude.

Comment peut-il prendre des engagements de livraison à l'extérieur lorsqu'il est soumis à un aléa perpétuel et qu'il ne peut fixer un terme de livraison?

Est-ce que le gouvernement ne pourrait pas avoir recours à un moyen très simple pour éviter ces graves inconvénients?

Des exportateurs, industriels, commissionnaires feraient une déclaration des produits qu'ils ont l'intention d'exporter. Un Comité du ministère du Commerce et du ministère de la Guerre recevrait la déclaration de chacun d'eux et donnerait l'autorisation de sortie pour tous les les objets dont l'exportation n'est pas interdite : cette autorisation préalable permettrait à ces négociants et industriels de prendre les engagements fermes que demande le client, qui ne peut se contenter de promesses viciées par toutes sortes de restrictions.

On parle beaucoup du change; or, il n'y a que trois moyens de payer les objets dont un pays a besoin : envoyer de l'or, des marchandises ou faire des dettes.

Actuellement, l'État français désire ne pas envoyer d'or, et notre plus gros fournisseur, les États Unis, n'en a pas besoin : nous lui faisons un gros emprunt qui sera vite absorbé; à coup sûr, l'envoi de marchandises vaudrait mieux. Alors pourquoi susciter des difficultés aux exportateurs au lieu de leur donner toutes les facilités possibles?

Telle est la question que se permet de poser la *Ligue du libre-échange* au gouvernement, en lui recommandant d'adopter un moyen simple

et pratique qui éviterait les incertitudes et des délais dont un des inconvénients est d'augmenter le prix de la marchandise et de ralentir la rotation du capital.

Veuillez agréer, cher Collègue, l'assurance de notre profonde sympathie.

Le Président de la Ligue,
YVES GUYOT.

Le Secrétaire général,
Daniel BELLET.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Octobre 1915

1er. — **Loi** relative à la rectification administrative des actes de décès des militaires et marins décédés aux armées pendant la durée de la guerre (page 6999).

— **Décret** fixant la quantité de vins de raisins frais, d'origine et de provenance tunisiennes, qui pourra être admise en France du 1er août 1915 au 31 juillet 1916 (page 7001).

— **Circulaire** relative à l'élection des deux délégués des conseils de prud'hommes à la commission centrale du salaire des ouvrières à domicile (page 7017).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 21 au 30 septembre 1915 (page 7024).

2. — **Loi** régularisant : 1° le décret du 11 novembre 1914, relatif à l'ajournement, jusqu'après la cessation des hostilités, des élections des membres des tribunaux de commerce de France; 2° le décret du 9 janvier 1915, relatif à l'ajournement, jusqu'après la cessation des hostilités, des élections des membres des tribunaux de commerce d'Algérie (page 7031).

— **Loi** concernant les moyens propres à permettre en Algérie l'expropriation pour cause d'utilité publique pendant la durée des hostilités (page 7032).

— **Décret** appliquant aux colonies françaises et aux pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, les dispositions des décrets des 20 novembre 1914 et 5 janvier 1915, accordant la franchise postale aux correspondances expédiées ou reçues, en France, par le roi des Belges, ses ministres et le président de la Chambre des représentants de Belgique (page 7034).

— **Situation** à la date du 4 septembre 1915, des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 uillet 1890 page 7040

3. — **Décrets** portant concession de mines de zinc, plomb et métaux connexes sur le territoire de la commune mixte de Rhiras, arrondissement de Sétif, département de Constantine (page 7048).

— **Décret** maintenant pour l'exercice 1916 les dispositions du décret du 4 décembre 1914, relatif au mode de préparation et d'approbation des budgets de l'Afrique équatoriale française, afférents à l'exercice 1915 (page 7069).

— **Opérations** effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'août 1915 (page 7072).

— **Avis** relatif à l'emploi des prisonniers de guerre et de la main d'œuvre militaire pour le ravitaillement en bois des armées et de la population civile (page 7072). — **Errata** (20, page 7559).

4. — **Décret** portant organisation de la procédure de constatation et d'évaluation des dommages causés par la guerre aux colonies (page 7083).

— **Situation** au 1er octobre 1915, du tonnage admis aux primes à la navigation et compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévus par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 7095).

— **Décret** instituant le concessionnaire des mines métalliques de Djebel-Bou-Jaber (Constantine) (page 7123).

— **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 33 *bis* du livre 1er du Code du travail et de la prévoyance sociale (salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement). — **Errata** (page 7127).

— **Tableau** présentant les stocks de sucre à la date du 30 septembre 1915 (page 7130).

7. — **Loi** relative au payement, pendant la durée des hostilités, de l'indemnité annuelle pour charges de famille instituée par l'article 2 de la la loi du 30 décembre 1913 (page 7139).

— **Décret** portant retrait de la nationalité française (application des articles 2 et 4 de la loi du 7 avril 1915) (page 7140).

— **Décret** rapportant des naturalisations accordées antérieurement au 1er janvier 1913 (application de l'article 1er de la loi du 7 avril 1915 (page 7141).

— **Décret** portant règlement définitif du budget de l'Algérie pour l'exercice 1913 (page 7141).

— **Décret** portant : 1° modification des taxes à percevoir pour l'affranchissement des colis postaux à destination de la Colombie; 2° ouverture des bureaux espagnols du Maroc au service des envois de l'espèce (page 7175).

— **Arrêté** portant création d'une commission mixte de la main-d'œuvre agricole (page 7179).

— **Tableau** présentant : 1° au 31 août 1915, l'importance des quantités de jus soumis à la défécation depuis le 1er septembre 1914, le rendement

des jus en sucres et en mélasses; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant la campagne; 3° le relevé des mélasses destinées aux usages agricoles pendant la même période (page 7187).

8. — **Décret** portant répartition des crédits affectés en 1915 à la police des communes du département de la Seine (page 7193).

— **Décret** portant concession des mines métalliques de Draamine (Algérie) (page 7201).

— **Décret** portant interdiction du commerce des armes et munitions de guerre en territoire français ou de protectorat français (page 7203).

9. — **Loi** portant autorisation d'emprunt aux États-Unis (page 7221).

— **Décret** autorisant la Chambre de commerce de Mostaganem à emprunter 1 200 000 francs en vue de concourir aux dépenses des travaux du port de cette ville (page 7223).

10. — **Décret** approuvant les arrêtés du gouverneur général de l'Afrique occidentale française en date des 28 mars, 9 et 20 avril 1915 ouvrant des crédits supplémentaires aux budget locaux de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Haut-Sénégal-Niger (page 7259).

— **Opérations** des Caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 octobre 1915 (page 7262).

11. — **Arrêté** portant création d'un comité consultatif de l'aéronautique militaire (page 7273).

— **Relevé** au 30 septembre 1913 des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros (page 7279).

— **Décret** autorisant la cession de la concession des mines de lignite et de schistes bitumineux de Vagnas (Ardèche) (page 7285).

— **Décret** autorisant l'amodiation des concessions de mines de Bize (Aude), d'Aïn-Roua et de Djebel-Anini (Constantine) (page 7286).

— **Arrêté** abrogeant l'arrêté du 1er novembre 1914, relatif aux conditions de délai et de responsabilité dans lesquelles sont effectués, en temps de guerre, les transports commerciaux (page 7287).

— **Arrêté** étendant à certains réseaux les dispositions de l'arrêté du 31 mars 1915, fixant les conditions de délai et de responsabilité des administrations de chemins de fer en matière de transports commerciaux (page 7287).

— **Décret** portant approbation des modifications aux tarifs de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents (page 7290).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 30 juin 1915 (page 7309).

— **Situation** à la date du 30 septembre 1915, du recouvrement des con-

tributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par les lois du 26 décembre 1914 et 29 juin 1915 (page 7317).

13. — **Décret** autorisant la cession de la concession des mines de pétrole d'Ain-Zeft consentie par la société dite « The Oran Oil Company limited » à la société dite « The Ain-Zeft Oil Company limited » (page 7333).

— **Décret** autorisant l'acquisition et la réunion des concessions de mines métalliques de Saint-Sauveur, la Serreyède, et de Meyruels et Gatuzière (Gard et Lozère) (page 7334).

— **Décret** autorisant la cession et la réunion de mines de fer de la Pinouse et Sarrat-Magre, de Velmanya et de Palalda (Pyrénées-Orientales) (page 7334).

14. — **Notification** relative à la contrebande de guerre (page 7365). — **Erratum** (16, page 7409).

— **Décret** autorisant la Chambre de commerce de Rouen à appliquer dans les nouvelles limites du port fixées par l'arrêté préfectoral du 12 août 1913 les taxes de péage de 15 centimes et de 75 millimes instituées à son profit par les décrets des 19 janvier 1886 et 28 mars 1908 (page 7366).

— **Décret** portant modification du décret du 15 février 1889, réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique au Sénégal (page 7372).

— **Décret** portant prorogation, jusqu'au 31 décembre 1916, des permis d'exploration délivrés dans la région de Lobi (Haut-Sénégal-Niger) (page 7372).

— **Décret** portant approbation d'ouverture de crédits supplémentaires au budget des établissements de Saint-Pierre et Miquelon (exercice 1914) (page 7373).

— **Décret** portant approbation du compte administratif du service local des îles Saint-Pierre et Miquelon pour l'exercice 1913 (page 7373).

— **Décret** portant modification du tarif des frais d'interprète de la langue anglaise à Saint-Pierre-et-Miquelon (page 7373).

— **Situation** à la fin de la deuxième quinzaine de septembre des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 7376).

— **Tableau** de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1915-1916, jusqu'à la fin de septembre 1915 (page 7377).

15. — **Décret** portant interdiction d'abattre certains animaux pour être livrés à la boucherie (page 7386).

— **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires au compte du budget annexe du chemin de fer de Tananarive à la côte est (Madagascar) et au compte du budget de l'assistance médicale indigène pour l'exercice 1915 (page 7398).

— **Décret** prohibant à Madagascar et dépendances la préparation, la vente et la consommation du chanvre à fumer dit Rongony (page 7399).

— **Décret** portant interdiction de la vente de l'or dans la colonie de Madagascar pendant la durée des hostilités (page 7399).

16. — **Décret** autorisant le département de Constantine à opérer le rachat de la concession du tramway de Saint-Paul à Randon et à faire effectuer en régie l'exploitation de la ligne par l'administration des chemins de fer algériens de l'Etat (page 7140).

— **Décret** rejetant une demande en autorisation d'amodier les mines de Marmeissat (Haute-Loire) et éventuellement la concession des mines d'antimoine du même nom (page 7411).

— **Décret** portant modification des tarifs douaniers de la Guyane française (page 7421).

17. — **Loi** portant ouverture au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur l'exercice 1915, de crédits additionnels aux crédits provisoires, pour procéder à des opérations d'achat et de vente de blé et de farine pour le ravitaillement de la population civile ; suivie d'un décret portant délégation aux préfets du pouvoir de fixer le prix des farines, et d'instructions relatives à l'application de ladite loi (page 7441).

— **Errata** (29, page 7782).

— **Décret** portant rétablissement des droits d'entrée sur le froment, l'épeautre, et le méteil, les farines de froment, d'épeautre et de méteil et le pain (page 7447).

— **État** des cultures au 1er octobre 1915 (page 7468).

18. — **Notification** de l'état de guerre entre la France et la Bulgarie (page 7481).

— **Notification** de la déclaration de blocus des côtes de Bulgarie (page 7482).

19. — **Décret** autorisant, en faveur des sociétaires du Théâtre-Français, un prélèvement temporaire de 10 p. 100 sur les fonds sociaux déposés au Mont-de-piété (page 7506).

— **Décret** tendant à développer en Afrique occidentale française les engagements volontaires de tirailleurs indigènes (page 7519).

20. — **Loi** portant ouverture au ministre de l'Intérieur d'un crédit d'assistance aux militaires en instance de réforme ou réformés pour tuberculose (page 7529).

— **Loi** portant ratification du décret du 26 mai 1915 ayant pour objet d'établir des prohibitions de sortie (page 7530).

— **Tableau** à la date du 30 septembre 1915 de la production et du mouvement des alcools (page 7560).

21. — **Loi** soumettant aux obligations militaires les Sénégalais des communes de plein exercice de la colonie (page 7569).

— **Loi** portant ouverture d'un crédit en vue du relèvement de la solde des brigadiers, caporaux et soldats (page 7569).

— **Décret** portant ouverture d'un crédit supplémentaire d'inscription de

pensions civiles sur l'exercice 1914 au titre du fonds commun des veuves et orphelins (page 7570).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 octobre 1915 (page 7585).

22. — **Arrêté** autorisant l'exportation pour les pays alliés, les colonies anglaises et les deux Amériques, des produits de pur sang anglais (page 7594).

— **Relevé** officiel des sociétés, compagnies d'assurances et autres assureurs qui effectuent le payement de la taxe obligatoire d'abonnement au timbre (supplément) (page 7611).

24. — **Tableau** présentant ; 1° au 15 octobre 1915, l'importance des quantités de jus soumis à la délécation depuis le 1er septembre 1915, le rendement des jus en sucres et en mélasses; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant le premier mois de la campagne 1915-1916 (page 7656).

26. — **Loi** modifiant l'application de l'article 8, paragraphe 3, du Code civil, à l'égard des enfants nés en France de parents belges pendant la durée de la guerre et dans l'année qui suivra la cessation des hostilités (page 7686).

— **Loi** maintenant à la disposition du ministre de la Guerre, jusqu'à la cessation des hostilités, les hommes de la classe 1888 (page 7686).

— **Arrêté** prorogeant les délais pour la délivrance des certificats d'origine des produits de l'espèce chevaline, nés en 1915 (page 7689).

— **Décret** modifiant l'impôt des maisons à la Réunion (page 7699).

27. — **Circulaire** aux préfets sur l'exécution des travaux agricoles d'automne (page 7719).

— **Bilan** de la Caisse des dépôts et consignations au 31 mars 1915 et annexe au bilan (page 7735).

28. — **Décret** approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires au budget local des établissements français de l'Océanie (exercice 1914) (page 7768).

29. — **Décret** relatif à l'organisation du service du ravitaillement pour l'alimentation de la population civile (page 7782).

— **Décret** portant ouverture de crédits supplémentaires au budget général de l'Afrique occidentale française (exercice 1915)(page 7796).

— **Décret** approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires au budget local des établissements français de l'Océanie (exercice 1915 (page 7796).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890. Situation au 15 octobre 1915 (page 7798).

— **Résultats** de l'enquête sericicole de 1914 (page 7800).

30. — **Décrets** portant nomination du ministre des Affaires étrangères,

du président du Conseil des ministres, des ministres d'Etat, des ministres et des sous-secrétaires d'État (page 7812).

— **Décret** fixant le prix de vente de la poudre de mine, dite pulvérin, destinée exclusivement à la consommation des artificiers patentés (page 7814).

— **Décret** déclarant urgente l'acquisition de terrains au port de Rouen (page 7815).

31. — **Notification** de la neutralité des Pays-Bas dans la guerre entre la France et la Bulgarie (page 7851).

— **Décret** déléguant un ambassadeur dans les fonctions de secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (page 7852).

— **Décret** portant attributions du sous-secrétaire d'Etat de la Marine (page 7856).

— **Décret** concernant la prolongation du mandat des membres du Conseil supérieur du travail et la fixation de la date des sessions dudit conseil pendant les hostilités (page 7858).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels ou agricoles appartenant à des Allemands Autrichiens et Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues jusqu'au 31 juillet 1915 (page 7871).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires de 21 au 31 octobre 1915 (page 7876).

RAPPORTS

Rapport annuel sur la situation générale de la Guyane française pendant l'année 1914. (*Édition complète* 14, feuilles 46 et 47, pages 577 à 606.)

Rapport général de la commission d'hygiène (31, page 7862).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

PROJET DE LOI SUR L'EMPRUNT DÉPOSÉ LE 11 NOVEMBRE

ARTICLE PREMIER. — Le ministre des Finances est autorisé à aliéner, au mieux des intérêts du Trésor, des rentes 5 p. 100 et à les inscrire à une section spéciale du Grand-Livre de la Dette publique.

Ces rentes jouissent des privilèges et immunités attachés aux rentes perpétuelles 3 p. 100.

Elles sont exemptes d'impôts.

A partir du 1er janvier 1931, elles pourront être remboursées en to-

talité ou par séries, conformément à l'article 11 de la loi du 9 juillet 1902.

Art. 2. — Le taux et la date ou période d'émission, les époques de versement, les époques du payement des arrérages, et généralement toutes autres conditions de l'emprunt seront fixés par décret.

Un état détaillé des dépenses d'émission sera publié au *Journal officiel* le 31 décembre 1916 au plus tard. Ces dépenses seront prélevées sur le produit de l'emprunt.

Art. 3. — Sont exempts du droit de timbre spécial des quittances établi par les articles 18 de la loi du 23 août 1872 et 28 de la loi du 15 juillet 1914, les quittances reçues ou décharges de sommes ou de titres, exclusivement relatifs aux opérations d'émission de l'emprunt autorisé par la présente loi.

Art. 4. — Pendant la période d'émission de l'emprunt, les retraits de fonds effectués en vue de la souscription aux guichets des caisses d'épargne ordinaires et de la Caisse nationale d'épargne pourront excéder, dans des conditions à déterminer par un décret spécial, le maximum fixé par l'application des articles 3 et 25 de la loi du 20 juillet 1895. A titre exceptionnel, le remboursement par la Caisse nationale d'épargne pourra être effectué par le receveur des postes ou le facteur receveur sans autorisation préalable du service détenteur du compte courant.

Art. 5. — Les souscriptions pourront être libérées pour un tiers par la remise de titres de rentes 3 p. 100 qui seront annulés jusqu'à due concurrence. Les conditions dans lesquelles se fera cette remise et le taux d'évaluation des rentes seront déterminés par le décret prévu à l'article 2.

Art. 6. — Les commissions allouées aux comptables du Trésor qui participeront aux opérations dudit emprunt resteront en dehors des limitations prévues par les lois et règlements en vigueur.

Art. 7. — Le ministre des Finances rendra compte des opérations autorisées par la présente loi au moyen d'un rapport adressé au président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

LES BONS DE 5 FRANCS ET DE 20 FRANCS

Les Bons de la Défense nationale de 5 francs et de 20 francs sont destinés spécialement à la petite épargne : lorsque plusieurs Bons de 5 francs ou de 20 francs (qui portent intérêt à 5 p. 100) ont été réunis, on peut les présenter en payement pour l'acquisition d'une obligation on les acceptera pour la libération du prochain emprunt. Grâce à eux toutes les économies faites peuvent donner un intérêt rémunérateur puisque le taux est de 5 p. 100.

Beaucoup peuvent faire mieux et font davantage en souscrivant des Bons d'un chiffre considérable. Qu'ils se donnent le plaisir d'y adjoindre un ou deux petits Bons pour que le portefeuille renferme toutes les valeurs de la Défense.

On sait que ces titres se trouvent dans tous les bureaux de poste et dans les établissements de facteur-receveur, à la campagne ou à la ville et qu'il suffit de les demander pour les obtenir séance tenante.

BONS ET OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

On se rappelle que tout le monde, depuis le plus petit épargnant jusqu'au plus gros capitaliste, peut participer aux efforts que fait le pays. Ceux-ci se procureront de grosses coupures; ceux-là prendront aux bureaux de poste les modestes bons de 5 à 20 francs qui leur seront délivrés séance tenante.

Les Bons donnent un intérêt réel de fr. 5,26 p. 100 net par an, et les Obligations, de leur côté, représentent, y compris la prime de remboursement au pair, au taux réel de 5,60 p. 100 net par an également Elles sont délivrées, à partir du 16 octobre jusqu'à la fin du mois à 95 fr. 05.

Enfin, bons et obligations donnent des droits particuliers pour la souscription du prochain emprunt.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE EN 1914

Il a été publié par le *Journal officiel* du 10 novembre. En voici les résultats :

Totaux pour 77 départements.	1914.	1915.
Population (recensement de 1911).....	33 079 000	33 079 000
Mariages	169 000	247 000
Divorces.....	7 884	12 344
Naissances d'enfants vivants.....	596 000	604 000
Décès.....	647 500	588 800

On se rendra mieux compte des conséquences qu'ont eu les cinq premiers mois de guerre sur le mouvement de la population française en comparant, non les chiffres relatifs à l'ensemble des années 1913 et 1914, mais ceux qui concernent le second semestre de ces deux années. Les hostilités ayant éclaté le 1er août, l'influence de la guerre s'est tout entière exercée pendant le second semestre.

Si l'on considère la totalité du territoire français, à l'exception des sept départements; Aisne, Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Pas-de-Calais et Somme, et aussi à l'exception des arrondisse-

ments de Reims et Sainte-Menehould (Marne), de Compiègne (Oise), de Saint-Dié (Vosges), les actes de l'état civil donnent les renseignements provisoires que voici :

1° Pendant le second semestre de l'année 1914, le nombre des décès enregistrés a été de 323018, au lieu de 280804 pendant la période correspondante de 1913, soit une augmentation de 42 214 ;

2° Le nombre des naissances a fléchi, d'une année à l'autre, de 6 676 300304 dans le second semestre 1913 et 293 628 dans le second semestre 1914 ;

3° Le nombre des mariages a fléchi de 65 p. 100 ; 43 585 seulement dans le second semestre 1914 contre 122 754 dans le second semestre 1913 ;

4° Le nombre des divorces a fléchi de 6 307 à 2 014 ;

5° Enfin, le nombre des reconnaissances d'enfants illégitimes a augmenté de plus de 2000 : 19798 en 1914, contre 17 684 en 1913.

LE COMMERCE DE L'ITALIE PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE DE GUERRE

Milan. — Le commerce de l'Italie pendant les douze premiers mois de guerre, d'août 1914 à fin juillet 1915, a été comme celui de tous les pays belligérants, fortement influencé par les événements. Voici les chiffres des importations et des exportations pendant cette période, comparativement aux exercices précédents.

	Importations.	Exportations.
	(En millions de lire.)	
1914-1915	2 621,7	2 168,5
1913-1914	3 635,5	2 573,3
1912-1913	3 740,6	2 466,6
1911-1912	3,438,7	2 290,7

La période suivant immédiatement le conflit, août-octobre 1914, se distingue surtout par une diminution dans les exportations d'abord et les importations ensuite. La diminution sur les mois correspondants de 1913 s'élève en millions de lire :

	Importations.	Exportations.
Août	— 70,08	— 111,01
Septembre	— 162,1	— 73,5
Octobre	— 157,0	— 63,1

Pour les mois de novembre à fin mars, les différences des importations sur les exportations s'établissent, comparativement au même mois du précédent exercice, comme suit :

	1914-1914.	1913-1915.
	(En millions de lire.)	
Octobre	— 31,4	+ 62,4
Novembre	— 16,2	+ 98,5
Décembre	— 19,8	+ 118,5
Janvier	— 10,8	+ 82,8
Février	+ 52,4	+ 97,7
Mars	+ 17,2	+ 93,9

Les cinq derniers mois, avril à fin août 1915, font tous ressortir une augmentation des importations sur les exportations, et en juin l'excédent avait atteint 166 millions de lire.

(*Agence économique et financière.*)

ANGLO-SOUTH AMERICAN BANK

Les comptes de l'exercice au 30 juin ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée qui vient de se tenir sous la présidence de Sir Robert Harvey. Le dividende, fixé à 4 s., a été mis en payement le 27 octobre. Cet établissement a, comme tous les autres, subi l'influence de la guerre, mais l'Argentine, plus heureuse que les républiques voisines, a relativement peu souffert des événements. D'autre part, la direction a su réduire ses dépenses générales d'environ 23 000 livres sterling. Le bénéfice net de 269 200 livres sterling est de 10 000 livres sterling seulement inférieur au précédent, mais en tenant compte de l'augmentation de 12 000 livres sterling au poste « Impôts sur le revenu », le résultat final doit être considéré comme très satisfaisant. Les espèces en caisse s'élèvent à 2 291 942 livres sterling, en augmentation de plus de 500 000 livres sterling, ce qui est principalement dû à la restriction dans les importations, qui provoqua une pléthore de capitaux. La succursale de l'Anglo-South American Bank à Paris, 23, rue de la Paix, se charge en général de toutes les opérations de banque, et spécialement d'avances de fonds aux commerçants français contre remise des connaissements des marchandises à destination des principales villes du continent et de l'Amérique du Sud.

L'ASSURANCE EN ESPAGNE

Le commissaire général des assurances a publié récemment des renseignements d'ensemble, pour l'année 1914, sur les diverses compagnies d'assurance pratiquant les opérations les plus variées en la matière qui opèrent en Espagne. Les encaissements de primes pour les diverses branches d'assurances, vie, incendie, accidents, etc., ont représenté un total d'encaissements de 73 446 000 pesetas, ce qui

accuse une augmentation de 2 471 000 pesetas environ par rapport à 1913. Disons tout de suite qu'en 1909 le total correspondant de primes encaissées n'avait été que de 52 670 000 pesetas, sans que du reste la répartition complète des primes entre les diverses branches ait été donnée à ce moment par le commissaire des assurances.

La comparaison des chiffres totaux de 1900 et de 1914 accuse ce fait que les habitudes de prévoyance se développent considérablement en Espagne, ce qui suppose en même temps une formation de capitaux plus abondante, et de par la possibilité où l'on est de payer les primes et de par la valeur même sur laquelle portent ces primes. Le développement de l'industrie des assurances est du reste assez variable dans les branches diverses. Rien que pour l'assurance sur la vie, assurance scientifique, on est passé entre 1909 et 1914 de 23 763 000 à 24 988 000, en diminution sur 1913, ce qui est assez curieux. Pour les tontines, on en était seulement à 3 278 000 pesetas en 1909; on atteignait 9 456 000 pesetas en 1914 : progression extrêmement accentuée qui résulte sans doute en partie de l'amour du risque qui est au fond de la mentalité espagnole. L'assurance incendie est loin d'avoir accusé pareil progrès, puisque le montant des primes est passé d'un peu plus de 17 millions à 19 851 000 pesetas en 1914. Pour l'assurance sur le bétail, nous n'avons pas tous les chiffres comparatifs; nous savons seulement que, pour cette dernière année 1914, le total des primes encaissées a été de 2 479 000 pesetas. Pour les assurances accidents collectives, on est en présence du chiffre de 5 178 000 pesetas, alors que du reste le total correspondant d'encaissement avait été de 5 999 000 pesetas en 1913. Diminution curieuse vraiment. Pour les compagnies traitant les accidents industriels, la responsabilité civile en la matière, les primes étaient seulement de 2 409 000 pesetas en 1913, elles sont, en 1914, de 2 826 000. Pour l'assurance contre les infirmités, on est passé de 3 891 000 à 4 098 000.

Dans la branche d'assurance sur la vie, ce sont les compagnies étrangères qui prédominent de beaucoup sur le marché espagnol; et l'on peut même dire que cette prédominance s'accuse de plus en plus. Le fait est qu'en 1909 les compagnies étrangères en la matière avaient encaissé 13 340 000 pesetas; qu'elles sont arrivées, en 1914, à 16 559 000; tandis que, pour les compagnies espagnoles, on est descendu de 10 426 000 à 8 429 000. Cependant, c'est une société espagnole qui tient actuellement la première place au point de vue des encaissements; il est vrai qu'il n'en était pas de même en 1909. La société dont il s'agit porte le titre de El Banco Vitalico de España, et elle a encaissé, en 1914, 5 392 000 pesetas, tandis qu'elle n'en était, en 1906, qu'à 4 374 000. Tout au contraire, l'Equitable des États-Unis est descendue de 5 268 000 à 4 931 000. Actuellement, la troisième place, tout

comme en 1909, appartient à la Compagnie de New-York; elle en était à 3 745 000, en 1909 et en a reçu 4 403 000, en 1914. Vient ensuite pour 1914 la Union y Fenix, avec 2 683 000, la Gresham n'encaissant que 2 345 000. Nous trouvons encore, avec un chiffre assez important, la société Assicurazioni federale pour 1 515 000. Pour les autres, les encaissements sont très modestes.

En ce qui est de la branche assurance incendie, ce sont les entreprises espagnoles qui, de beaucoup, s'accusent comme les plus importantes d'après leurs encaissements de primes. En 1909, ces entreprises avaient encaissé 18 986 000 pesetas, les entreprises étrangères en encaissant seulement 6 029 000; pour 1914 les deux chiffres correspondants étaient de 12 652 000 et de 7 199 000. Pour cette branche incendie, c'est également à une compagnie espagnole qu'appartient la première place, compagnie portant le nom de la Union y Fénix Español, et elle a encaissé 6 072 000 pesetas; la seconde place, mais de très loin, appartient également à une Société espagnole, la Catalana, dont les encaissements ont été de 2 847 000; vient ensuite l'Union (bien connue), puis l'Urbaine, se suivant d'assez près, chacune avec plus de 1 200 000 pesetas d'encaissement. C'est ensuite l'Aurora, puis les Assurances générales, avec 775 000 pesetas.

Parmi les tontines, les trois compagnies ayant encaissé le plus sont la Mutual franco-española avec 4 882 000 pesetas, puis la Mutual latina avec 1 274 000, et la Mundial avec 1 080 000. Les autres n'ont que des encaissements très minimes.

Signalons en passant que les sociétés de prévoyance mutuelle, qui ont encaissé au total 3 535 000 pesetas, sont du nombre de 2, dont la principale de beaucoup est la société dite les Prévoyants de l'Avenir. Parmi les sociétés d'assurance des accidents, soit assurances mutuelles, soit sociétés d'assurances proprement dites, les compagnies étrangères ont encaissé 4 320 000 pesetas, et les compagnies nationales 3 970 000. Il existe notamment une société espagnole d'assurance collective contre les accidents du travail, la Sociedad hispania, qui a perçu en primes, pour 1914, 1 729 000 pesetas; parmi les sociétés s'occupant de cette nature d'assurances, nous trouvons l'Urbaine et la Seine, deux compagnies françaises bien connues. L'assurance sur le bétail, pas plus en Espagne que dans les autres pays, n'est pratiquée autant qu'elle devrait l'être; ici l'activité dépend surtout de la société El Fenix agricola, société espagnole, qui a encaissé 1 787 000 pesetas de primes.

Dans l'ensemble, les compagnies étrangères d'assurances ont touché un peu plus de 39 p. 100 du total, la part des sociétés espagnoles correspondant, par conséquent, aux environs de 61 p. 100.

P. de M.

BUDGET ET DETTE URUGUAYENS

Bien qu'ils soient à peu près à l'abri des formidables dépenses militaires qui grèvent tant de budgets, les petits pays ont cédé eux aussi depuis quelques années au débordement des dépenses publiques; et beaucoup d'entre eux se trouvent en présence du déficit. Nous le rencontrons notamment dans les finances uruguayennes[1].

Le projet de budget de l'exercice 1915-1916 a été assez difficile à établir; un certain nombre de recettes accusent un déchet assez important, notamment les douanes pour au moins 5 millions 1/2 de piastres. Afin d'obtenir l'équilibre financier dans la mesure du possible, il a fallu avoir recours à divers moyens, à divers impôts : augmentation notamment des impôts sur l'alcool, sur les vins, les boissons alcooliques, le tabac, la canne, le bétail, les successions, création d'un impôt de statistique. Diverses lois ont dû intervenir, à la fin de 1914 et en avril 1915, pour assurer des réductions de dépenses. C'est ainsi que, ce qui n'est peut-être pas excellent, l'on prévoit la suspension de l'amortissement de la dette pour un an. Alors que le service de cette dette publique figure pour un total de 9 976 000 piastres dans le budget de 1914-1915, on a réduit le chapitre correspondant à 9 millions 207 000 piastres dans les prévisions de 1915-1916; et cela alors que la dette voit figurer un nouveau service, notamment pour un petit emprunt de colonisation.

Ce que l'on appelle les Obligations de la nation, mettons la dette d'ensemble, y compris la dette non consolidée, représentent une dépense annuelle de 12 419 000 piastres pour l'exercice prochain, dont 9 206 000 pour la dette publique proprement dite consolidée. Cela accuse du reste une économie de 1 020 000 piastres par rapport aux dépenses effectivement prévues dans le budget précédent, grâce à l'amortissement déjà acquis. Comme beaucoup d'autres pays, les charges de l'Uruguay sont augmentées du fait des garanties d'intérêt aux chemins de fer. Le montant de ces garanties est d'à peu près 1 million de piastres, tandis qu'il ne fallait guère compter que sur 700 000 dans des exercices encore assez récents; pour 1913-1914, elles s'étaient pourtant liquidées à 841 000 piastres, et étaient passées déjà à 950 000 en 1914-1915.

Si nous examinons l'ensemble de la dette publique proprement dite, nous trouvons une dette extérieure réclamant 6 859 000 piastres;

1. Voir le numéro du 20 mai 1915 du *Boletin del Ministerio de Hacienda* de Montevideo.

et ici aussi nous rencontrons un chapitre spécial aux réseaux ferrés, la loi de 1891 ayant eu en partie pour objet le service de la garantie des chemins de fer. Pour la dette intérieure, des Entreprises d'Etat comme la construction d'usines électriques n'ont pas été sans avoir une influence assez lourde. La dette comporte du reste un chapitre de dette dite « internationale », qui ne représente au surplus qu'une somme assez faible.

L'ensemble du budget des dépenses s'élève à un peu plus de 29 500 000 piastres, dont 69 000 pour la présidence de la République, 726 000 pour le Parlement, 511 000 pour les Affaires étrangères. En dépit de l'observation que nous faisons plus haut, le ministère de la Guerre et de la Marine ne réclame pas moins de 4 866 000 piastres, tandis que le Pouvoir judiciaire n'en reçoit que 379 000. Les dépenses du ministère de l'Intérieur sont d'un peu plus de 3 millions, celles des Finances de 2; on consacre 3 247 000 piastres à l'Instruction publique, 1 503 000 au ministère des Industries, quelque 700 000 au ministère des Travaux publics.

Nous disions que le déficit existait dans le budget uruguayen: le fait est que les recettes sont prévues à 29 118 000 piastres; et l'on a cherché bien des moyens financiers pour arriver à l'équilibre. On avait songé à créer un impôt frappant tous les traitements et pensions qui dépasseraient annuellement 600 piastres; on y a renoncé, d'autant que, antérieurement, les fonctionnaires publics ont déjà été mis à contribution pour alléger les charges financières de l'Etat. Effectivement les traitements dépassant 3 000 piastres par an ont supporté un impôt de 15 p. 100; et si l'on tient compte de tout, certaines catégories de fonctionnaires paraissent avoir apporté une part contributive correspondant à quelque 30 p. 100 de ce qu'ils touchent. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'est produit une montée exceptionnelle sur les prix de tous les articles de consommation. D'autre part le payement des traitements s'est fait en billets du Trésor, avec une perte sensible.

Pour se procurer des ressources, on propose donc d'établir un impôt perceptible pour une seule fois sur les contrats hypothécaires en vigueur. C'est le créancier qui aura à payer, sur le montant des garanties, un impôt de 0,25 p. 100 quand l'intérêt annuel ne dépasse pas 8, cet impôt devant monter respectivement à 0,50 à 1, à 1,50, à 2 et à 3, suivant que l'intérêt sera de 9, de 10, de 11, de 12, ou supérieur à 12. On n'a pas perdu de vue que cet impôt fera sans doute monter l'intérêt de l'argent, ou le fera se retirer de la circulation. On espère que cet effet ne sera pas inévitable, puisqu'il s'agit d'un impôt une fois perçu; d'autre part, on estime que le capital disponible est en train d'augmenter

dans le pays, et l'on table également sur ce que, pour les prêts normaux, le montant de l'impôt est presque insignifiant.

Si nous examinions l'ensemble du produit des différents impôts, nous y trouverions les droits de douane pour une somme considérable de 12 millions 1/2[1]. La contribution immobilière rurale doit donner 2 300 000 piastres, tandis que le chiffre sera de 2 100 000 pour la contribution correspondante à Montevideo. Il est assez intéressant de signaler des recettes prévues de 800 000 piastres environ pour l'impôt sur l'alcool, de 320 000 pour celui des allumettes, de 190 000 pour la bière, de 1 250 000 pour les tabacs, cigares, etc., de 260 000 pour l'impôt intérieur du sucre, de 280 000 pour les vins et de 60 000 pour les boissons alcooliques, de 64 000 pour les spécialités pharmaceutiques. Le bétail destiné aux entrepôts frigorifiques doit assurer une recette de 480 000 piastres, l'impôt sur les héritages 380 000, la vente du papier timbré et des timbres fiscaux 940 000, les redevances diverses de l'instruction publique donnant une recette à peu près équivalente.

Nous noterons que les postes et télégraphes sont prévus valoir un encaissement de 700 000 piastres; la Banque de la République effectue différents versements pour service de certains de ses emprunts, et les usines électriques de l'Etat parent au service de leur dette propre.

Ainsi que nous le disions, la situation financière de l'Uruguay n'est sans doute pas grave; mais, dans ce pays comme dans tant d'autres, on s'est trop facilement imaginé que les ressources viennent automatiquement, au fur et à mesure que l'on développe plus ou moins artificiellement les dépenses publiques.

P. de M.

LES POSSIBILITÉS HOUILLÈRES AU BRÉSIL

Les richesses en houille deviennent de plus en plus importantes, de plus en plus nécessaires, au fur et à mesure que se développe l'usage de la force motrice, et en dépit de l'utilisation croissante des chutes d'eau; l'accroissement de l'activité industrielle va plus vite que la mise en valeur de ces chutes et leur captation grâce aux usines hydro-électriques. Comme les pays de l'Amérique du Sud sont jusqu'à maintenant assez mal dotés au point de vue carbonifère, que les charbons qui leur viennent des autres pays reviennent cher, il est tou-

1. On a prévu une recette additionnelle de 75 000 piastres du fait de l'application d'un tarif de douane, additionnel lui-même, de 5 p. 100, affecté au service de la dette intérieure de 1915.

jours intéressant de rassembler des renseignements sur les gisements houillers que l'on y peut rencontrer. Or, tout récemment certaines publications brésiliennes[1] ont rapporté l'opinion à ce sujet d'un ingénieur militaire, député au Congrès fédéral, le docteur Lebon Regis, sur ce qu'il appelle le « bassin carbonifère du Brésil ». Nous ne pouvons naturellement que lui laisser la responsabilité des affirmations qu'il apporte.

Pour lui, les reconnaissances déjà effectuées d'affleurements carbonifères sur différents points du territoire brésilien démontrent nettement l'existence d'un bassin carbonifère qui s'entendrait depuis Rio-Grande do Sul jusqu'au Sao-Paulo en traversant les États de Sainte-Catherine et du Parama. On a également constaté l'existence d'autres affleurements analogues dans certains États comme ceux de Minas, de Matto-Grosso, de Para, d'Amazonas; mais la zone de Sainte-Catherine et du Rio-Grande paraît s'accuser comme plus certaine et comme plus importante, si on s'en refère à un rapport qui a été fait par un commission américaine dont le chef était le géologue White.

Au surplus, il ne manque pas d'ingénieurs brésiliens, comme MM. Francisco de Paula Oliveira, Gonzaga de Campos, le docteur Carlos Moreno, qui ont eux aussi étudié les gisemeuts de houille, et tirent des conclusions favorables de leurs prospections. A première vue, ce charbon brésilien ne présente pas des qualités exceptionnelles. Tout ce qu'on en a extrait commercialement jusqu'à présent offre un pourcentage de cendres et de soufre assez élevé de 25 à 35 p. 100. Ce soufre se présente en général sous formes de masses de pyrites de fer, mais que l'on sait complètement éliminer en employant les méthodes en usage pour la fabrication de l'acide sulfurique. On peut obtenir du charbon de Sao-Jeronymo deux qualités de combustible, donnant l'une 14 p. 100 de cendres, 6 p. 100 de soufre, l'autre quelque 27 p. 100 de cendres et très peu de soufre. Dans le charbon de Barro-Branco, on trouve également deux qualités, l'une avec 14 p. 100 seulement de cendres, l'autre avec 28, et, comme l'autre, 1 p. 100 de soufre environ. D'une façon générale ces charbons brésiliens ne peuvent guère être utilisés que sous la forme de briquettes. C'est le cas également des charbons de Sainte-Catherine, de Rio Grande; ces briquettes se comparent très avantageusement avec celles de Cardiff, bien qu'un peu inférieures en valeur calorifique; aussi bien on peut néanmoins sous les chaudières des usines utiliser le charbon commun comme on le ferait des poussiers ordinaires; il est également utilisable de façon très précieuse dans les moteurs à gaz pauvre. La plupart de

1. Voir notamment le numéro du 8 septembre 1915 du *Messager de Sao-Paulo*.

ceux qui ont estimé la question considèrent que les charbons de Sainte-Catherine, de Rio-Grande, peuvent se vendre lorsqu'ils ont été convenablement préparés, traités, à meilleur prix que les charbons étrangers, qui, comme nous le disions du reste, sont toujours très chers.

Notons que l'exploitation de la houille au Brésil a commencé depuis très longtemps, alors que l'Empire brésilien n'était pas encore transformé en République. A Sainte-Catherine, les mines de charbon de Tubarao étaient exploitées assez activement par une compagnie anglaise; elle a disparu d'ailleurs depuis; les charbons étant envoyés par une voie ferrée créée dans ce but, sur le port d'Imbituba. Actuellement ces mines sont exploitées par une compagnie de navigation pour ses propres besoins. Il y a d'autres mines en exploitation à Urussanga, à Araougua, sur d'autres points de l'État de Sainte-Catherine; ce qui gêne le plus souvent l'évacuation des produits, c'est le manque de voies ferrées, d'embranchements.

H. B.

L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE DE LA NATION ARGENTINE

Le compte rendu de l'activité du Banco de la nacion argentina vient de paraître[1] sous une forme particulièrement heureuse, où l'on trouve l'influence de la statistique graphique sous la forme de tableaux simplement dressés, mais parlant très bien aux yeux : graphiques relatifs au portefeuille comme aux avances sur comptes courants et cautionnements, aux dépôts à vue, à échéances fixes, aux sommes escomptées, aux variations des principaux comptes comme au mouvement général des traites de diverses espèces, au mouvement général des capitaux à la Banque, aux traites internes vendues et achetées, etc... Ce mode de présentation est particulièrement intéressant à signaler comme à utiliser; il est également utile, étant donnée l'importation du Banco de la nacion argentina, d'extraire quelques-uns des chiffres du rapport dont il s'agit, chiffres montrant bien l'activité de cet établissement.

La plupart des graphiques sont dressés pour une longue période, remontant à 1891, et permettant de juger fort bien de cette activité et de ses manifestations. Il va de soi que l'année 1914 a été difficile à passer pour le Banco et pour le pays en général;

---

1. Rapport du conseil d'administration et bilan général. Exercice 1914, 1 brochure in-8, Buenos-Aires, Talleres Graficos de la Compania general de fosforos, 1915.

la crise qui s'était fait sentir pendant les dernières années sous l'influence d'une spéculation exagérée, a atteint son plus haut degré en 1914; les désastres commerciaux et particuliers ont été nombreux, importants, beaucoup d'entre eux échappant du reste aux statistiques parce qu'ils ont été l'objet d'arrangements privés. Des pertes considérables se sont produites sous l'influence de la moins-value de la propriété et des biens meubles. Naturellement la guerre européenne a précipité la débâcle dans bien des cas; mais, après le premier moment de panique, elle a surtout amené une évolution qui sans doute profitera profondément au pays. Pour traverser l'instant le plus critique, moment où l'on sut que la guerre venait d'être déclarée, le gouvernement commença par décréter huit jours fériés, de façon un peu analogue à ce qui se passait en Angleterre, pour laisser le temps d'étudier les problèmes qu'il fallait résoudre. Il commença par fermer la Caisse de conversion, en vue de maintenir la stabilité de la circulation monétaire; c'est seulement le 12 août que les banques rouvrirent leurs portes, le public commençant à retirer ses dépôts à cet instant, ce qui ne fut pas sans produire un grand malaise sur la place et paralyser presque complètement les opérations d'escompte. De nouvelles mesures extraordinaires furent décidées, lois de répit, mettons de moratorium, de mobilisation du fonds de conversion, de réescompte sur les dépôts en or dans les légations, prohibition de l'exportation d'or, loi de répit pour les opérations internationales. Le Banco paraît avoir traversé tout cela sans dommage effectif. Sur les 30 millions de piastres or du Fonds de conversion qu'il était autorisé à utiliser au cas de besoin, il n'en a employé que 20 pour renforcer son encaisse et subvenir aux besoins de la place et du pays, l'encaisse s'est maintenue aux environs de 36 p. 100. Dans le bilan bien entendu les effets en souffrance et les crédits à percevoir garantis figurent avec des soldes considérables; la Banque a su sacrifier, elle a épuré ses comptes en employant la totalité des bénéfices, une fois soldés les comptes Frais généraux, Frais judiciaires, intérêts échus, et diminué de 20 p. 100 le solde meuble et accessoires. Elle a employé au même objet le solde du compte Fonds de prévoyance, où il restait 3 millions 1/2 de piastres papier. Par mesure de prudence, pour éviter des liquidations qui auraient été désastreuses autant pour la Banque que pour les débiteurs, cet établissement financier a accepté des garanties réelles et accordé des délais pour les crédits à percevoir; on a du reste amorti considérablement en ces matières, de 42 p. 100 pour le compte des effets en souffrance, de 15 p. 100 pour celui des crédits à per-

cevoir. En 1914, malgré une situation tout à fait anormale, on a pu recouvrer une somme de près de 951 millions de piastres papier; on a poursuivi l'épurement du portefeuille, sans toucher au fonds de réserve en or de la banque, qui demeure intact.

Il est intéressant d'accuser la marche générale du portefeuille et des dépôts, par exemple depuis 1904. Pour cette première année, ce solde et les avances sur comptes courants ne représentaient pas 97 millions de piastres, tandis qu'en 1914 on est arrivé à 496 millions 1/2; pour les dépôts, on est passé de 143 millions 1/2 à près de 605 millions 1/2. Quant à l'encaisse, elle était de 11 millions de piastres or et de 51 millions de piastres papier en 1904: elle a augmenté constamment jusqu'en 1909, pour atteindre respectivement environ 35 et 115 millions; elle est redescendue légèrement ensuite, mais elle ne s'en trouvait pas moins à 28 millions 1/2 de piastres or et à 194 millions de piastres papier en 1914. Pour les traites achetées, elles représentaient en 1904 environ 81 millions 1/2, dont 1 million 1/2 seulement en piastres or. Pour 1914 on se trouve en présence du chiffre relativement modeste de 334 millions de piastres papier, l'année 1913 se présentant avec le chiffre de 515 millions, l'année 1912 avec 532 millions 1/2. Pour les traites vendues, elles atteignaient 209 millions environ de piastres presque exclusivement papier en 1904; on était arrivé à 827 millions et plus en 1913, on est retombé à 751 millions en 1914. Les traites internationales de 1914 en or ont atteint 82 millions pour les achats, 78 millions pour les ventes; les chiffres correspondants avaient été de 95 et de 104 millions en 1913.

Pour bien comprendre l'importance du Banco de la Nacion argentina, il est bon de se rappeler qu'en 1892, qui fut vraiment l'année de début de ses opérations, le mouvement des capitaux avait été seulement de 1 658 millions de piastres, correspondant à peu près à 3 647 millions de francs; encore en 1902, on n'en était qu'à 3 856 millions ou 8 483 millions de francs. Mais dès 1908 les deux chiffres correspondants étaient de 12 527 et de 27 560; en 1911 on en était à 20 190 et à 44 418 millions, enfin en 1913 à 26 891 millions et à 59 160 millions. En 1914 c'était 24 390 millions de piastres ou 53 658 millions de francs. Il est également bien caractéristique de cette activité de songer qu'en 1892 le portefeuille et les avances sur comptes courants ne dépassaient pas beaucoup 66 millions de francs, tandis que, pour l'année 1914, on est arrivé à 1 117 millions.

H. B.

LES POSSIBILITÉS COMMERCIALES A CUBA

On répète avec raison qu'il faut que nous tâchions de profiter des circonstances présentes, des difficultés qui s'imposent aux exportations allemandes, pour prendre dans le plus grand nombre possible de pays la place des produits allemands eux-mêmes. Pour cela, et en dehors de toutes les difficultés que l'on rencontre comme conséquence des circonstances actuelles, de la rareté de la main-d'œuvre, de l'état languissant des affaires industrielles, il faut connaître les chances qui se présentent sur les marchés étrangers, les possibilités d'affaires qui s'y offrent ; il est essentiel également de suivre, et au besoin si possible, de devancer les efforts que certains pays neutres peuvent faire facilement dans ces contrées, parce qu'ils ne sont point gênés, eux, par l'état de guerre, la mobilisation, une timidité ou une rareté aussi grandes des capitaux. Ce sont les réflexions qui nous étaient suscitées ces temps derniers dans le *Bulletin officiel de la Chambre de commerce* qui fonctionne à Cuba, et qui essaye naturellement de développer autant qu'il est possible, les rapports entre le pays et l'ancienne mère patrie[1].

Il s'en faut que la séparation violente de l'Espagne et de ses colonies du fait de la guerre hispano-américaine et de la véritable conquête faite par les États-Unis ait rompu complètement les liens commerciaux qui existaient entre le pays et en particulier Cuba et La Havane et la péninsule espagnole. Les commerçants et industriels espagnols établis à Cuba, en particulier, tous animés d'un véritable esprit d'entreprise et de hardiesse comme le sont les Espagnols quand ils ont quitté le sol natal, se préoccupent beaucoup de tirer parti des circonstances actuelles pour donner, comme ils le disent, une orientation nouvelle, du fait de ces circonstances, aux relations commerciales de l'Espagne et de ses colonies. La Chambre de commerce espagnole de La Havane, depuis le commencement de la guerre, a indiqué nettement à ses correspondants et à ses membres la nécessité de conquérir, d'une façon aussi solide que possible, les marchés de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, et au point de vue matériel, et aussi pour resserrer les liens intellectuels de la vieille Espagne avec les jeunes républiques latino-américaines, comme elle le dit. Elle se place du reste particulièrement, dans le *Bulletin* auquel nous nous reportons, au point de vue de deux commerces et, par conséquent, de deux industries qui intéressent spécialement la France, d'une part, l'industrie et le commerce de la parfumerie, de

1. Voir le numéro de juillet 1915 du *Boletin oficial de la Camara espanola de comercio*, de La Havane.

l'autre, celui des tissus. Au reste, maint négociant espagnol a déjà envoyé ses commis voyageurs et ses représentants sur les marchés dont il s'agit pour arriver au but visé. La Chambre de commerce cubaine se plaint que les Espagnols, pour l'instant, se contentent pourtant de chercher surtout des affaires faciles sur les marchés de l'Europe, sans se rendre compte que, quand l'état normal se rétablira, les manufacturiers espagnols s'y verront probablement supplanter par le retour facile des anciens fournisseurs libérés de l'état de guerre.

Parmi les produits jouissant d'un marché important dans les Antilles en général, en particulier à Cuba, il faut songer aux produits de parfumerie, aux spécifiques pharmaceutiques, aux articles du même genre; nos lecteurs savent certainement qu'ils tiennent une grande place dans la production et dans le commerce extérieur de la France; on peut aisément s'en rendre compte en parcourant les statistiques du commerce de la France. Cette situation n'a pas toujours été aussi favorable pour nous; nous avions à lutter contre la parfumerie anglaise, qui s'était fait une place de premier ordre. Aussi bien, pendant l'année 1870 et quelques années à la suite, la guerre franco-allemande avait arrêté l'arrivée normale d'une bonne partie de nos produits, et certains pays étrangers avaient pu nous supplanter au moins temporairement, en envoyant des imitations qui étaient accueillies forcément à défaut d'autre chose. Il est vrai que, en quelques années, ces imitations avaient été éliminées du marché, parce qu'elles étaient bien loin de présenter les qualités des produits que les fournisseurs originaux pouvaient livrer à la clientèle. Le succès de notre parfumerie et des produits analogues français sur le marché de Cuba s'est fait de façon complète par supplantation de la parfumerie anglaise qui, il y a déjà bien des années, était la seule consommée par les gens à ressources élevées tout au moins. A un certain moment, une des maisons espagnoles de Cuba écoulant ces produits avait demandé aux parfumeurs anglais une modification déterminée dans la manière de les présenter et de les offrir pour répondre à des desiderata de la clientèle. En vertu des tendances conservatrices qui se retrouvent encore si souvent en Angleterre et qui ne sont pas du reste fort rares chez certains fabricants français, les parfumeurs anglais avaient répondu négativement à ces demandes. La maison espagnole avait alors envoyé un représentant à Paris, s'étaient mise en relation avec les principales maisons faisant les spécialités de parfumerie analogues aux spécialités anglaises; ce représentant avait été particulièrement bien reçu; on avait écouté ses indications, on en avait tenu compte immédiatement; et bientôt la parfumerie anglaise s'était vue sup-

plantée par la nôtre. Au bout de quelques années, les manufacturiers anglais avaient été obligés d'envoyer des voyageurs à Cuba offrir des conditions beaucoup plus favorables que celles qui étaient pratiquées jadis par eux, et des modes de présentation beaucoup plus complets que ceux qu'on leur avait réclamés.

Les négociants et industriels espagnols se disent avec raison qu'on pourrait peut-être nous prendre la place que nous nous sommes faite, tout comme nous avons jadis pris la place des manufacturiers anglais; que l'occasion est excellente; que la terrible guerre actuelle empêche nos parfumeurs et fabricants de produits plus ou moins analogues de répondre à la demande de leurs clients, par suite des difficultés d'expédition.

Ce commerce que nous tenons, du moins que nous tenions jusqu'ici, il est important que nous ne le laissions pas échapper. Il en est un autre dans lequel nous pourrions nous faire une place plus large, qui offre des bénéfices sûrs et réguliers, et où nous sommes loin de prendre une part de premier ordre. Il s'agit du commerce des tissus, qui joue naturellement un rôle considérable à Cuba, les besoins de tissus divers s'imposant pour ainsi dire à tous les consommateurs, et de plus le commerce local des tissus à Cuba ayant une réputation justifiée d'honorabilité qui ne fait guère courir de risques aux fournisseurs des négociants locaux. L'honorabilité de ces maisons cubaines, le fait que les faillites, frauduleuses tout au moins, sont absolument inconnues et que, depuis une cinquantaine d'années, il n'y a pas huit à dix de ces maisons qui aient fait de mauvaises affaires; a amené l'Angleterre a faire un commerce énorme de tissus avec Cuba et à accorder un crédit illimité à cette branche de commerce. Durant une année moyenne, par exemple 1912-1913, l'importation des tissus unis a représenté un poids de 6 784 000 kilogrammes estimés à une valeur de 6 310 000 dollars. Et même en période de crise, comme en 1913-1914, sous l'influence d'une baisse très sensible du prix des sucres qui a réagi formidablement sur la situation générale du pays, à cause de la prédominance de l'industrie sucrière, l'importation était encore de 4 387 000 kilogrammes pour 4 461 000 dollars. La part de la seule Angleterre, pour l'année 1912-1913 au commerce d'importation a été de 3 094 000 kilogrammes et de 2 913 000 dollars; les chiffres correspondants n'étant que de 1 793 000 kilogrammes et de 1 307 000 dollars pour les États-Unis, et de 1 136 000 kilogrammes et de 830 000 dollars seulement pour l'Espagne, qui, pourtant, a tant de relations de toutes sortes avec Cuba. Pour les tissus croisés, l'importation de 1912-1913 a été au total de 2 111 000 kilogrammes évalués à 2 360 000 dollars; dans ces totaux l'Angleterre vient pour 781 000 kilogrammes et 1 122 000 dollars, suivie d'assez

près par les États-Unis avec 708 000 kilogrammes valant seulement, il est vrai, 533 000 dollars, ce qui accuse une vente de tissus de qualité très inférieure; la part de l'Espagne est représentée par les chiffres respectifs de 299 000 et de 324 000. Pour les tissus tricotés, l'importation totale a été de 515 000 kilogrammes, évaluée à 1 348 000 dollars. Au point de vue des valeurs et de la qualité, c'est la France qui tient ici la première place; l'Allemagne l'occupe au point de vue de la quantité, des poids, introduisant des tricots vraiment très bon marché. La France a vendu à Cuba, en 1912-1913, 122 000 kilogrammes pour 525 000 dollars; l'Allemagne, 162 000 kilogrammes pour 405 000 dollars (ou piastres si l'on préfère). D'ailleurs, pour l'année 1913-1914, les ventes de la France atteignaient 130 000 kilogrammes et 610 000 dollars, celles de l'Allemagne 170 000 kilogrammes et 95 000 dollars. La troisième place appartient à l'Espagne avec une importation de 117 000 kilogrammes valant 230 000 dollars; ce sont ensuite les États-Unis puis, mais avec des chiffres extrêmement minimes, l'Angleterre, etc. En dehors de cette infériorité manifeste pour les tissus tricotés, c'est bien l'Angleterre qui domine en général le commerce des tissus à Cuba, et, en particulier, parce qu'elle est susceptible de fournir des produits bon marché; elle a du reste organisé un système de ventes qui donne toute facilité pour le choix des tissus que l'on veut acheter; elle offre au commerçant, c'est-à-dire en somme au consommateur, une variété curieuse de dessins comme d'apprêts, les assortiments les plus divers; elle accorde les facilités les plus grandes à tous égards.

Que ceci nous soit une occasion de remarquer que les États-Unis, qui peuvent pourtant bénéficier d'une bonification considérable de 30 p. 100 environ pour presque tous les tarifs de douane cubains frappant notamment les tissus, n'obtiennent pas néanmoins des résultats essentiellement favorables, ne peuvent vaincre la concurrence des Anglais; ce qui prouve que l'on peut triompher parfaitement des difficultés douanières imposées à l'importation quand on sait s'y prendre, et quand la liberté du commerce chez le fabricant permet de produire à très bon marché et dans les meilleures conditions possibles. Le *Bulletin de la Chambre de commerce espagnole* de Cuba insiste sur ce que, aux États-Unis, le seul intéressé véritablement à l'importation, au moins en temps normal, serait le commissionnaire, qui trouve son bénéfice à ces opérations. Elle pense que les États-Unis ne pratiquent pas l'exportation préconçue, préméditée, voulue, régulière, normale, comme l'industrie anglaise. Elle pourrait ajouter que les manufacturiers américains sont plus intéressés à vendre sur le marché national que sur le marché extérieur, parce que, jusqu'à présent du moins, les tarifs protecteurs leur assuraient

des bénéfices exceptionnels sur ce marché intérieur. Il faut dire aussi, et c'est une observation bonne à mettre en lumière pour nos exportateurs possibles dans les variétés de tissus où nous ne tenons encore qu'une place secondaire, que les habitudes américaines (nous entendons des États-Unis de l'Amérique du Nord) entraînent payement dans un court délai, au moins pour une part des fournitures, ce délai n'étant pas renouvelable et s'imposant de façon un peu brutale à l'acheteur. Les variétés et les assortiments de tissus sont en général assez limités, les fabricants américains tenant plutôt à écouler en quantités considérables un même modèle, un même type de tissus, pratique qui peut être avantageuse pour le manufacturier, mais qui ne l'est certainement pas pour le vendeur intermédiaire, peu désireux de prêter son concours à l'écoulement de marchandises qui ne poussent pas à la consommation chez l'acheteur. Les États-Unis ont encore une habitude qu'on retrouve dans tout le commerce de ce pays, habitude que nous signalons pour qu'on ne l'imite point. En fin de saison, par exemple après l'hiver, après le printemps, ils tiennent à écouler brusquement et un peu brutalement tous les produits qui leur restent, en les cédant à des prix vraiment invraisemblables. Dans ces conditions, il arrive que tel article, au bout de peu de jours, viendra s'offrir à des acheteurs possibles avec des différences de prix de 15 p. 100, ce qui crée une concurrence ruineuse pour les premiers acheteurs qui avaient acheté les produits au prix primitif. Cette pratique est particulièrement dangereuse dans un pays comme Cuba où la population n'est pas extrêmement nombreuse, n'est pas susceptible d'absorber de grandes masses d'un produit déterminé en un moment assez court. Les Américains du Nord ont apporté leurs habitudes locales, sans se rendre compte des possibilités spéciales du pays où ils voulaient vendre.

Les industriels et commerçants d'Espagne et particulièrement de la Catalogne essayent actuellement de conquérir effectivement le marché cubain des tissus; ils ont créé des groupes de maisons commissionnaires intermédiaires, ils modifient leur fabrication, diversifient leurs types, facilitent le choix au moyen d'échantillons bien compris. Il serait désirable dès maintenant que nous puissions soutenir la lutte contre eux; il est au moins essentiel que nous sachions les efforts qu'ils font actuellement pour pouvoir, au lendemain de la guerre, essayer de maintenir effectivement notre place, ou encore mieux de lui donner une plus grande importance.

H. B.

CHEMINS DE FER PÉRUVIENS

Comme nous le disions récemment en signalant une revue commerciale, sous l'influence des États-Unis de l'Amérique du Nord, qui commence à se publier au Callao, ce pays est vraiment trop peu connu des Français, qui pourtant pourraient y trouver une clientèle importante, et il serait bon de remédier à la situation, à un moment où les États-Unis, par l'intermédiaire de la *Revista comercial*, fondée sous leurs auspices, essayent de quelque peu monopoliser le marché au profit des Américains du Nord. C'est précisément cette *Revista comercial* qui publiait[1] tout récemment une étude assez bien faite sur les chemins de fer péruviens, tout au moins les voies ferrées du Sud.

Ce réseau du Sud s'étend depuis le port de Mollendo jusqu'à Puno sur le lac Titicaca. Et, de ce point, les vapeurs de la Peruvian Corporation circulant sur le lac relient le réseau à la ligne de Guaqui à la Paz, avec la capitale de la Bolivie par conséquent. Ce parcours est particulièrement intéressant, et au point de vue pratique et au point de vue historique; on passe notamment dans cette région de Cuzco où avait été créée la capitale des Incas, la métropole du Pérou d'abord où étaient accumulées des richesses de toutes sortes et des manifestations d'une véritable civilisation. Les steamers amenant les voyageurs au Pérou atteignent généralement Mollendo de très bonne heure le matin; si bien qu'on a le temps de se procurer les billets de chemins de fer, de faire un tour dans la ville, de déjeuner avant le départ du train unique quotidien, départ qui se fait à une heure de l'après-midi. C'est Arequipa qui constitue le terme de la première partie du voyage, cette ville se trouvant à 172 kilomètres de la côte, dans une magnifique vallée verdoyante, alors que tout le voyage, depuis le littoral jusque-là, s'est fait à travers un désert aride. On se trouve déjà à une altitude de quelque 2 300 mètres, et le néophyte fait bien de s'arrêter une couple de jours pour se mettre à l'abri de tout trouble physique résultant d'une montée trop rapide vers les altitudes supérieures. Le prix du voyage de Mollendo jusqu'à Arequipa est de 10 soles, autant dire 15 francs. D'ailleurs, le train parti de la côte ne fait son arrêt de nuit qu'à Juliaca, qui est un embranchement d'où partent deux lignes, l'une vers le nord et l'autre vers le sud. La première traverse le plateau supérieur jusqu'à atteindre le pied des glaciers, à quelque 4 200 mètres, puis elle redescend à Sicuani et court parallèlement à la rivière Vilcanota pour aller se terminer à Cuzco. La ligne méridionale partant de l'embranchement de Juliaca se termine à Puno, sur le

1. Numéro de juillet 1915.

lac Titicaca. Le transport des passagers sur ce lac immense et jusqu'à la rive bolivienne est assuré par des steamers très puissants, d'un millier de tonnaux de jauge, particulièrement confortables; la traversée complète du lac demande douze heures.

Une autre voie ferrée intéressante de la région est le chemin de fer de Paita à Piura, ligne à voie large, de près d'une centaine de kilomètres de long, traversant une région très fertile, célèbre pour sa production énorme de coton de belle qualité et pour la fabrication des chapeaux dits de Panama. Il est bon de se rappeler que Paita est un des ports les plus septentrionaux du Pérou, très important au point de vue des exportations comme des importations, sorte de port naturel offrant de grandes facilités de débarquement. Des champs de pétrole et des dépôts de soufre très riches se trouvent dans le voisinage; les terres y sont en abondance et peuvent être mises en culture. Ce qui accuse bien le peu d'activité des chemins de fer péruviens, c'est que, sur la ligue en question, il n'y a même pas un train quotidien. Pour aller à Piura, on dispose, à une heure de l'après-midi le lundi, le mercredi, le vendredi, et à deux heures de l'après-midi le samedi, d'un convoi qui retourne le mardi, le jeudi, le samedi et le dimanche à huit heures du matin. Le tarif appliqué est de 2, 91 soles pour le trajet entier, tandis que le parcours de Mollendo à Cuzco coûte 48, 84 soles. A Paita comme à Piura, on trouve des hôtels bien installés. Puira, qui est la première ville créée jadis par les Espagnols dans cette région, compte une population industrieuse de quelque dix mille âmes. Le chemin de fer bénéficie aussi de l'activité de Catacaos, où la culture du coton se répand très facilement et les fabriques de chapeaux de Panama produisent annuellement quelque deux cent soixante mille chapeaux. Un centre de production cotonnière dans la région desservie est également Sullana.

Il faut signaler ensuite le chemin de fer de Trujillo, qui a son terminus littoral au port de Salaverry, port assez bien doté au point de vue des facilités d'embarquement ou de débarquement; un trafic important s'y fait principalement sous la forme des sucres venus par la voie ferrée des grandes propriétés qui se trouvent dans les vallées de Chicama et de Santa-Catalina. Ici, le service est assez intense, puisque l'on compte notamment quatre trains quotidiens dans chaque sens, entre Salaverry et Trujillo; il y a de plus un service régulier de marchandises intense sur l'intérieur,

Citons ensuite le chemin de fer de Pacasmayo, qui réunit le port de ce nom aux villes de Guadalupe et de Chilete, respectivement de 42 et à 105 kilomètres ; cette ligne traverse une région consacrée principalement à la culture du riz; le port est assez bien organisé au point de vue des voies ferrées et des quais. Il y a un service régulier et quoti-

dien de trains sur Guadalupe et un service biheddomadaire sur Chilete, le tarif en première classe étant respectivement de 1, 20 et de 5 soles. C'est ensuite le chemin de fer de Chimbote. Chimbote est un port situé dans une des plus magnifiques rades naturelles qu'on rencontre au monde; il est relié au Callao par des vapeurs partant du Callao chaque jeudi, arrivant à Chimbote vers midi le samedi, tandis que les vapeurs de retour touchent à Chimbote à huit heures du matin le samedi. La voie ferrée en question s'enfonce de 57 kilomètres dans les terres jusqu'à Tablones; le prix du voyage est de 3, 40 soles. La région est extrêmement fertile, donnant du sucre en abondance, du coton, du riz, même des raisins.

Il ne faut pas oublier le chemin de fer de Pisco à Ica, de quelque 75 kilomètres de développement; il forme porte de sortie pour les trois départements de Ica, de Ayacucho et de Huancavelica; au reste Pisco est un des ports péruviens les plus anciens. La région est surtout vinicole; on y trouve également des stations thermales. Indiquons pour finir le chemin de fer de Ilo à Moquegua, qui a une centaine de kilomètres de développement, et qui met en communication la portion la mieux dotée du département de Ilo avec Moquegua, capitale de la province du même nom. La région traversée est tout à fait agricole et de grande production; elle fournit du vin, des olives, de l'huile d'olive.

H. B.

NÉCROLOGIE

LORD WELBY

Lord Welby est mort le 30 octobre. A le voir d'esprit si libre et si alerte, à l'entendre causeur si charmant et si intéressant, on ne se doutait pas qu'il fût né en 1832.

Elève d'Eton, il alla ensuite à Cambridge où il se lia d'une étroite amitié avec le duc de Devonshire et Lord Bristol.

Par l'influence de relations qui décidèrent de sa vocation, il entra au *Treasury* en 1856. Gladstone était, pour la première fois, chancelier de l'Echiquier depuis trois ans. En 1859, il devint secrétaire particulier du ministre et, en 1871, *Principal clerk in the financial department*, et, au moment de la retraite de Lord Lingen, en juin 1885, il le remplaça comme *Permanent secretary to the Treasury*. Il garda cette position jusqu'en 1894.

De 1871 jusqu'à la date de sa retraite, son action dans la direction du « Treasury » fut prépondérante. Sous les dehors les plus aimables, il représentait une politique d'économie farouche. Un jour lord Salisbury, premier ministre, attaqua l'administration du Trésor. Son collègue, le chancelier de l'Echiquier, envoya le « Whip » lui demander des explications. Lord Salisbury répondit :

— Ce n'est pas le « Treasury » que j'ai attaqué, mais l'insupportable Welby.

Le « Whip » lui répondit que depuis deux ans le susdit Welby avait pris sa retraite et siégeait à la Chambre des lords.

Mais il avait laissé sa tradition au Treasury.

Travailleur infatigable, il n'a cessé de faire des efforts pour assurer en pratique la politique de *retrenchment*, grâce à laquelle le parti libéral anglais, sous la direction de Gladstone, Cobden et Bright, a pu assurer des finances prospères, des dégrèvements et un amortissement considérable de la dette. Les événements actuels prouvent combien le nouveau parti libéral a eu tort d'y renoncer en 1906 : et cependant,

tous les Anglais doivent se féliciter aujourd'hui des ressources que cette politique leur a assurées.

Sa retraite prise, Lord Welby ne se contenta pas de siéger à la Chambre des lords. Il entra en 1898 au « London County Council ». Il en devint président en 1899 et, pendant de longues années, il fut président du Comité des finances. S'il ne parvint pas à lui inspirer l'esprit d'économie, il l'arrêta sans doute dans certaines prodigalités.

Il dépensa une partie de son activité, comme président du Cobden Club, à combattre les *tariff Reformers* : et là encore, les événements actuels prouvent combien l'Angleterre a eu raison de mettre, à partir du milieu du dix-neuvième siècle, sa politique économique en harmonie avec les progrès de l'industrie et des transports : car cette politique a assuré sa suprématie financière.

Au moment de sa mort, Lord Welby était président de la *Royal Statistical Society*.

Tous ceux qui l'ont connu regrettent de ne plus pouvoir le retrouver : mais il leur laisse un souvenir et un exemple précieux. Il a lutté pour des vérités que des passions, provenant d'intérêts étroits et d'ignorances profondes, peuvent obscurcir et empêcher d'être appliquées par les groupes politiques. Mais elles survivent aux défaites comme les vérités scientifiques ont survécu aux anathèmes. L'inquisition peut condamner Gassendi : *E pur si muove* ! Des gouvernements peuvent obliger les individus à leur livrer les ressources qu'ils ont acquises par leur travail et leur prévoyance ; ils peuvent faire une partie des individus d'une nation tributaires d'une autre partie. Ils provoquent des perturbations et ils arrêtent le progrès. Qu'importe ? La liberté aura sa revanche. Le monde entier subit aujourd'hui les effets de l'impérialisme économique. Où est donc l'homme assez audacieux pour affirmer qu'ils ne sont pas suffisants pour le condamner ?

Y. G.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Séance du 5 novembre 1915

Nécrologie : MM. Gould, Albert Révillon, Paul Contant, lord Welby.
Ouvrages présentés.
Ordre du jour : La politique financière de l'Angleterre depuis le début de la guerre.

M. **Paul Leroy-Beaulieu,** qui préside, annonce la mort de M. Gould, directeur des services municipaux de New-York, auteur d'un ouvrage très documenté sur les banques populaires et d'études sur les habitations. Celle de M. Albert Révillon, administrateur de la grande maison de fourrures de ce nom; c'était un esprit très éveillé, docteur en droit et lauréat de l'École libre des sciences politiques, il a été tué à l'ennemi; et celle de M. Paul Contant, fondé de pouvoir de la Banque de l'Union parisienne, tué aussi à l'ennemi. M. le président signale encore la mort d'un homme qui n'appartenait pas à la Société, mais qui avait eu l'occasion d'accueillir très gracieusement certains membres de la Société, lord Welby, président du *Cobden Club* et de la *Royal Statistical Society*, ancien haut fonctionnaire du Trésor.

Plusieurs membres de la Société ont encore été cruellement éprouvés : MM. Auguste Deschamps, professeur à la Faculté de droit de Paris, Bousquet, ancien directeur général des douanes; Paul Toulon ont perdu un fils à l'ennemi.

M. **Leroy-Beaulieu** souhaite la bienvenue aux invités du bureau : M. Larnaude, doyen de la Faculté de droit; M. Lauwick, professeur à l'Université de Gand; M. Kestner, vice-président de l'Union des industries du Nord, M. Nicolle, de Lille; M. Lazarra, vice-consul d'Italie à Kobé; M. Thieck, de la maison E. Weill and C°.

Le président salue deux collègues qui sont rares aux séances : MM. Germain Martin et Ducrocq, de Lille.

M. Daniel Bellet, secrétaire perpétuel, signale parmi les études reçues : *Aux troupiers de France*, par M. Paul Muller; les *Traites domiciliées et le Moratorium*, par M. Dupuich; une image de propagande de M. Jules Sabatier, etc. Il annonce que des élections auront lieu le 5 décembre.

Aucune objection n'étant faite au sujet inscrit à l'ordre du jour, la parole est donnée à M. Henri Truchy pour l'exposer :

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE L'ANGLETERRE DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE

L'objet de la communication, dit M. **Truchy**, est de présenter, dans un tableau d'ensemble, le problème financier que la guerre a posé à l'Angleterre et les moyens qu'elle emploiera pour le résoudre.

Le budget de l'année 1914-1915 prévoyait une dépense de 210 millions de livres sterling; la dépense effective, avec huit mois de guerre, a été de 561 millions de livres sterling. Pour l'année 1915-1916 une première évaluation, présentée au mois de mai, estimant la dépense à 1 133 millions de livres sterling; une seconde évaluation, présentée fin septembre, la porte à 1 590 millions de livres sterling. D'après les déclarations du premier ministre, l'Angleterre marche vers une dépense quotidienne de 5 millions de livres sterling. Les dépenses de guerre de l'Angleterre dépassent celles des autres belligérants, alliés ou ennemis. Elle a dû créer une armée; de plus, elle fait des avances très larges à certains de ses alliés et à ses grandes colonies. Les dépenses de la guerre actuelle laissent loin derrière elles les dépenses des guerres antérieures : l'année où, avant la guerre actuelle, l'Angleterre avait le plus dépensé en frais de guerre ne donne qu'un chiffre de 71 millions de livres sterling.

Les énormes crédits nécessaires à la conduite de la guerre ont été accordés par les Communes sous la forme de « votes of credit », c'est-à dire de crédits votés en bloc, qui laissent au gouvernement la plus grande liberté d'action. C'est une procédure budgétaire qui a été dans le passé employée en diverses circonstances, mais jamais pour les sommes d'une telle ampleur qu'actuellement; jamais non plus les pouvoirs conférés au gouvernement par un « vote of credit » n'avaient été aussi étendus.

Des trois moyens qu'un État peut employer pour couvrir les dépenses de guerre, l'émission de papier-monnaie, l'impôt et l'emprunt, l'Angleterre n'a employé que les deux derniers. Il n'y a pas eu d'émission de monnaie de papier inconvertible. La Banque d'Angleterre a reçu la faculté de dépasser, avec l'autorisation de la Trésorerie, le quantum de circulation prévu par le Bank Act de 1844; mais

elle n'a pas usé de cette faculté, et, d'ailleurs, les billets ainsi émis auraient été convertibles. La Trésorerie, de son côté, a émis des billets de 1 l. st. et de 10 sh. (currency notes), et l'émission atteint aujourd'hui un chiffre élevé, soit 80 millions de livres sterling; mais ces billets sont convertibles en or.

Le recours à l'impôt a été prompt et énergique. Cela est dans la tradition anglaise. Dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'impôt a fourni environ 47 p. 100 de la dépense ; dans les guerres de Crimée, près de 43 p. 100, et Gladstone n'hésita pas à doubler l'income-tax ; dans la guerre sud-africaine, le recours à l'impôt a été plus tardif et moins énergique ; cependant l'impôt a fourni environ 27 p. 100 de la dépense. La question de savoir s'il vaut mieux couvrir les dépenses de guerre par l'impôt ou par l'emprunt ne comporte pas une solution de principe ; elle dépend des circonstances et des possibilités. Lorsque le recours à l'impôt est pratiquement possible, diverses raisons le conseillent. D'abord l'opportunité psychologique : la guerre fait fondre certains égoïsmes, elle est propice à l'acceptation de l'impôt. D'autre part, l'impôt est moins coûteux que l'emprunt, qui par l'accumulation des intérêts prolonge et accroît la charge. L'impôt, encore, fortifie le crédit de l'État en guerre ; enfin il atteste l'énergie de la nation et sa volonté de conduire la guerre à une solution satisfaisante.

En fait, l'Angleterre se trouve dans une situation qui permet un large recours à l'impôt. Son territoire est intact ; elle a moins d'hommes sous les armes que les autres belligérants ; l'activité économique est intense, les salaires élevés et les bénéfices, dans diverses branches d'industries, considérables. L'impôt semble y avoir été considéré, par le gouvernement et par certains publicistes, non pas seulement comme un moyen pour l'État d'avoir des ressources, mais comme propre à contraindre le public à l'épargne : il faut diminuer les dépenses de l'une, réserver toutes les ressources du pays pour la conduite de la guerre ; il y a là une sorte d'application de la théorie de l'impôt moralisateur.

Il y a eu une première création d'impôt en novembre 1914. L'income-tax et le super-tax ont été doublés ; l'impôt sur la bière et l'impôt sur le thé ont été fortement relevés. En calculant sur une année entière, le produit à attendre de ces nouveaux impôts est de 65 à 66 millions de livres sterling. La prolongation de la guerre et son ampleur ont conduit à une seconde création d'impôts, en septembre 1915. L'income-tax a été cette fois majoré de 40 p. 100, et, fait considérable, la limite d'imposition a été abaissée de 160 livres sterling à 130 livres sterling ; pour le super-tax, une nouvelle échelle d'imposition progressive a été instituée pour les revenus au-dessus de 8000

livres sterling. Le résultat combiné des majorations est que, pour les revenus de 100 000 livres sterling, l'impôt prélève sensiblement plus du tiers du revenu ; pour un revenu de 5 000 livres sterling, l'impôt est encore de plus de 20 p. 100. En outre, un impôt a été institué sur les bénéfices de guerre, en entendant par là tous les bénéfices qui dépassent les moyennes antérieures à la guerre. Dans l'ordre des impôts indirects, il y a eu : relèvement des droits sur diverses denrées (thé, sucre, tabac, cacao, café, fruits secs, etc.) ; établissement d'un droit à l'importation de 33 1/3 p. 100 et *ad valorem* sur diverses marchandises de luxe (automobiles et motocyclettes, films, pendules et montres, glaces pour devantures, instruments de musique). Enfin certaines taxes postales et téléphoniques ont été majorées.

Le produit total attendu, pour une année entière, de cette seconde fournée d'impôts, est de 106 à 107 millions de livres sterling. L'Angleterre vient donc de faire, en pleine guerre, un effort fiscal qui doit se traduire par un rendement supplémentaire de 173-174 millions de livres sterling, plus de 4 300 millions de francs. Dans ce total, les impôts directs entrent pour environ 71 p. 100, de sorte que leur prédominance, déjà notable dans le système fiscal anglais depuis le début du vingtième siècle, se trouvera accrue.

Mais les dépenses à couvrir dépassent de beaucoup ce que l'impôt peut fournir ; l'insuffisance prévue des recettes, pour les deux années 1914-1915 et 1915-1916, atteint 1 619 millions de livres sterling. Il fallait donc emprunter, et le gouvernement anglais l'a fait sous différentes formes. Outre la suspension de l'amortissement facultatif, il y a eu des emprunts de diverses sortes. Emprunt en bons du Trésor (Treasury bills) ; emprunts en obligations du Trésor (exchequer bonds) : enfin deux grands emprunts de guerre, l'un émis en novembre 1914, l'autre en juillet 1915.

Le premier « war loan » a été d'un montant de 350 millions de livres sterling, à 3 1/2 d'intérêt nominal et émis à 95. Il n'est pas remboursable avant 1925 et il doit être remboursé au plus tard le 1er mars 1928 ; il ne jouit d'aucune immunité fiscale, conformément à la tradition anglaise ; mais la Banque a pris l'engagement de consentir des avances, sur les titres de cet emprunt, dans des conditions exceptionnellement favorables (jusqu'à concurrence du prix d'émission, et à 1 p. 100 de moins que le taux courant). Le second « war loan » a été émis au pair, au taux de 4 1/2 ; il ne peut pas être remboursé avant 1925 et il doit l'être au plus tard en 1945. Il présente des particularités remarquables ; le montant n'en a pas été déterminé à l'avance ; — en fait, la souscription a atteint 600 millions de livres sterling ; — pour attirer les petites souscriptions, il a été créé des titres de 5 et de 25 livres sterling, en vente dans les bureaux de

poste, et des mesures ont été prises pour que dans ces bureaux le public puisse faire des versements de 5 shillings ; — les souscripteurs bénéficieront de plein droit des conditions plus favorables que pourraient éventuellement accorder les emprunts ultérieurs ; — enfin les fonds publics existants, consolidés, titres des premiers « war loan », annuités 2 1/2 et 2 3/4, peuvent être convertis, sous certaines conditions, en titres du nouvel emprunt.

Quelle sera, à la fin de l'année financière en cours, la situation financière de l'Angleterre? D'après les actes déjà accomplis et les déclarations gouvernementales, l'Angleterre aura, le 31 mars 1916, une dette d'environ 2 200 millions de livres sterling et un concours budgétaire de 38 millions de livres sterling; par rapport à l'état de choses antérieur à la guerre, la dette aura plus que triplé, et le concours budgétaire aura augmenté de 84 p. 100. Si la guerre n'est pas terminée à cette époque, la dette grandira encore.

Sera-ce un fardeau écrasant pour l'Angleterre? Non; avec une richesse en capital évaluée à 17 milliards de livres sterling, un revenu de plus de 2 milliards de livres sterlings, une épargne annuelle comprise entre 280 et 400 millions de livres sterling, elle peut supporter sans faillir le fardeau financier de la guerre. Il est loisible de critiquer certaines des mesures prises, de trouver trop brutal le recours à l'impôt; mais il est certain que le problème financier a été abordé avec beaucoup de décision et de vigueur.

M. **Moireau** relève ce qu'a dit M. Truchy au sujet de la circulation fiduciaire en Angleterre. Il se demande ce que sont les 82 millions de livres sterling de papier émis par l'Etat; c'est une seconde circulation fiduciaire en face de la première qui est celle de la Banque. Cette circulation a pour origine le fait que M. Lloyd George, alors qu'il était chancelier de l'Echiquier, n'a pas voulu que les banques anglaises recourussent au moratorium. Le *Bank act* de 1884 n'a pas été suspendu en fait, aussi la circulation de la Banque n'a pas changé; mais l'Etat créa la sienne. Au début la Banque mettait de côté 1 million de livres sterling par semaine pour garantir cette circulation. La chose se fit régulièrement tout d'abord; puis elle s'arrêta pour reprendre encore pendant quelque temps, mais on n'a pas dépassé 28 500 000 livres sterling.

La Banque d'Angleterre a escompté la plus grande partie du papier des banques, qui représentait 350 millions de livres sterling; le gouvernement lui en garantit le remboursement un an après la cessation des hostilités. D'autre part le gouvernement a demandé des avances à la Banque contre des bons du Trésor, évalués à 3 ou 4 milliards de francs. Toutes ces mesures ont tendu à ce que les banques ne fussent

pas arrêtées dans leur activité et on y est parvenu. Comme on pouvait retirer ses dépôts en toute facilité, il arriva ce qui arrive toujours en pareil cas; on ne les retira pas et bientôt les disponibilités affluèrent.

On retrouve le même esprit dans la clause de l'escompte possible du *War Loan* 3 1/2 *p.* 100 de novembre 1914. Cet emprunt pouvait être escompté à la Banque pour le montant de sa valeur au cours d'émission sans que la Banque réclamât de marge et à 1 p. 100 au-dessous du taux officiel de l'escompte. Cette clause n'a plus d'importance pratique, l'emprunt étant converti en grande partie, mais on voit qu'elle tendait à créer des disponibilités.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** remercie M. Truchy de sa communication si claire, si complète et M. Moireau des observations judicieuses que lui a inspirées sa grande connaissance des questions financières. Il ajoute que si les méthodes adoptées par l'Angleterre sont une preuve d'énergie qu'on doit admirer, elles ont des inconvénients considérables. A l'heure actuelle, ce qui trouble les Anglais, c'est la perte de 4 à 5 p. 100 de leur billet à New-York; cela leur cause une sorte d'humiliation, aussi voudraient-ils que personne ne dépensât inutilement et prêchent-ils l'économie à outrance.

Quant à la charge qui incombera à l'Angleterre, elle sera probablement plus forte qu'on ne l'a estimée ; la dette anglaise pourra bien s'élever à 80 ou 85 milliards. Quelque importante que soit cette charge, M. Leroy-Beaulieu pense comme M. Truchy, que l'Angleterre la supportera sans faiblir. Mais quand on va dépenser 70 milliards, y a-t-il intérêt à émettre au cours de la lutte des impôts qu'on peut qualifier d'extravagants. Il y a beaucoup de réserves à faire sur cette politique fiscale de l'Angleterre, non seulement d'ailleurs depuis la guerre; mais avant, depuis le début du siècle.

La séance est levée à dix heures et demie[1].

E. R.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

P. Dupuich. — *Les Traites domiciliées et le Moratorium.*

Statistica de la Emigrazione italiana per l'Estero.

Ed. Montpetit. — *Mort au champ d'honneur. Le Sergent Desroys du Roure.*

---

1. Voir dans *le Journal des Économistes* du 15 octobre : *le Budget britannique*, par Yves Guyot,

Jules Sabatier. — *Dépopulation des campagnes.*

Gaspar Wampach. — *Le Grand-Duché de Luxembourg et l'Invasion allemande.*

Paul Muller. — *Aux troupiers de France.*

Rapport de la Banque de Hollande pour 1914.

JOURNAUX

Bulletin de l'Association philotechnique.
Bulletin de la Chambre de commerce russe.
Bulletin of the New-York Public Library.
Elementary economics in war and in peace.
Journal de la Société nouvelle d'horticulture de France.
Journal de la Société de statistique de Paris.
La Riforma sociale.
La Réforme sociale. Bulletin de la Société d'économie sociale.
Maandschrift van het central bureau woor de statistich.
Le Rentier.
Revue des sciences politiques.
Revista economia y financiara.
Revue économique et financière.

COMPTES RENDUS

Les Causes et les Conséquences de la guerre, par Yves Guyot

Présentation à l'Académie des sciences morales et politiques.
(Samedi 25 septembre 1915.)

M. Raphael-Georges-Lévy. — L'ouvrage est divisé en plusieurs parties : causes politiques, causes économiques, causes historiques; dans un dernier chapitre, l'auteur examine les conséquences probables de la tourmente.

En un style vif et coloré, M. Guyot rappelle les événements qui peuvent être considérés comme le point de départ de la guerre actuelle; son exposé des rapports franco-allemands depuis 1870 est particulièrement intéressant. Il met en relief la doctrine des économistes allemands, qui considèrent que l'économique doit être nationale et non pas mondiale. Il montre les exigences grandissantes des agriculteurs allemands qui ont réussi à faire établir des droits protecteurs extrêmement élevés sur les objets d'alimentation. Nos ennemis ont été de grands inventeurs de cartels, qui ont supprimé l'individualisme économique et organisé le monopole des grands producteurs contre les industriels, qui ont besoin de leurs produits, et contre les consommateurs.

M. Guyot met sous nos yeux les chiffres de la production allemande, du commerce anglo-allemand, du commerce franco-allemand. Les exportations allemandes en France s'élevaient, en 1913, à 972 millions, c'est-à-dire près de à 1 milliard, tandis que nos exportations en Allemagne étaient de 750 millions environ.

Un chapitre est consacré au chemin de fer de Bagdad.

M. Yves Guyot, qui n'a jamais cessé d'être libre-échangiste, pense que ce serait une singulière manière d'atteindre les Allemands que de nous mettre à l'amende en établissant des droits de douane sur ceux de leurs produits qui nous sont nécessaires. Pour arrêter l'expansion de leur commerce et de leur industrie, il ne faut pas, dit-il,

fermer nos frontières, mais ouvrir les frontières allemandes, derrière lesquelles, grâce au *dumping* et aux droits de douane, les Allemands ont conquis un certain nombre de marchés étrangers. Nous ferons remarquer à l'auteur qu'il reconnaît ainsi qu'un pays protectionniste a pu développer son commerce extérieur.

Comme conséquences de la guerre, M. Guyot entrevoit la destruction des deux autocraties de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur d'Autriche. « La Prusse a toujours eu, disait un homme d'Etat allemand, le privilège de soulever chez les peuples de la Confédération germanique les plus vives et les plus profondes antipathies. » L'Autriche-Hongrie est composée d'États hostiles entre eux, qui ne sont reliés par aucun lien de sympathie : la monarchie dualiste n'est qu'un gouvernement et une armée, les antagonismes de races y jouent un rôle prééminent.

Les divers chapitres consacrés aux Tchèques, aux Hongrois, aux Slaves du Sud expliquent comment les efforts tentés par les empereurs d'Autriche pour germaniser les différents groupes ethniques ont échoué.

Le démembrement de l'Empire d'Autriche a commencé en 1867 avec le dualisme. Depuis lors, les Allemands d'Autriche ont subi l'attraction moléculaire de l'Empire allemand, et les Magyars les y ont poussés.

La Pologne reconstituée formerait entre la Prusse et la Russie l'État-tampon dont on avait parlé au Congrès de Vienne.

L'auteur juge que la dissolution politique de l'Empire allemand est la conclusion indispensable de cette guerre, mais elle ne sera efficace que si elle est accompagnée et suivie de sa dissolution morale. Nous devons tout subordonner aux moyens d'assurer la substitution de la civilisation d'échange à la civilisation de rapine.

L'ouvrage de M. Yves Guyot est une des analyses les plus originales et les plus pénétrantes qui aient encore paru des problèmes européens d'aujourd'hui.

Les Causes et les Conséquences de la guerre, par Yves Guxot. (Librairie Félix Alcan, Paris.)

Parmi les nombreux livres qui ont été publiés sur la guerre actuelle, celui-ci mérite une attention spéciale. Il est écrit par un ancien ministre et un publiciste éminent de France, qui a consacré une vie d'étude aux questions politiques et économiques, et qui est par conséquent bien apte à traiter des causes et conséquences de la conflagration actuelle en Europe. Le volume est

un véritable trésor d'informations concernant l'histoire et la politique européennes, présentées de façon nette et intéressante. Le livre est divisé en plus de soixante chapitres courts, dont les quinze premiers constituent un aperçu de la diplomatie des nations actuellement en guerre. Un chapitre qui offre un intérêt spécial, au moment actuel, est celui qui révèle les efforts persistants et tortueux par lesquels la Prusse et sa Maison Royale se sont élevées au pouvoir, et ont prussianisé le reste des Etats allemands. Dans une autre série très vivante, les considérations commerciales qui ont contribué à cette guerre sont examinées; tandis que, sous la rubrique *les Causes historiques*, nous avons des esquisses de la constitution de l'empire germanique, des relations entre la France et la Prusse depuis 1735, de celles de la Prusse avec l'Autriche, et aussi de rapides exposés historiques des nombreuses nationalités différentes qui forment l'empire austro-hongrois, et les races qui peuplent les Balkans. A cet égard, on lit avec un sentiment de satisfaction le récit de la longue lutte romantique que ces peuples, surtout les Slaves, ont maintenue, afin de préserver leur vie nationale contre les atteintes des Turcs d'une part et de la maison de Habsbourg de l'autre; et M. Guyot cherche avec succès à démontrer que si, dans les traités du passé, on avait tenu plus de compte des traditions nationales que des considérations dynastiques et des désirs d'agrandissement, le déplorable état de choses actuel ne se serait jamais présenté. Les chapitres sur les conséquences de la guerre et les moyens par lesquels une paix honorable et durable peut être atteinte, sont dignes d'être étudiés avec la plus grande attention par tous, car ils contiennent des arguments d'une grande valeur et bien raisonnés sur ces deux points capitaux. En somme, le livre dans son ensemble est une œuvre dont on peut dire qu'elle couronne la carrière de ce très distingué écrivain français; et on peut espérer qu'une traduction anglaise paraîtra rapidement, afin que le volume soit accessible à un plus grand nombre de lecteurs dans ce pays, où tous ne sont pas capables de le lire dans la langue originale[1].

(*The Scotsman*, 23 septembre.)

1. Une traduction anglaise est actuellement en préparation.

La Turquie et la guerre, par J. Aulneau. Préface de M. S. Pichon. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. (Librairie Félix Alcan.)

Ce livre très documenté remonte à l'arrivée en Asie Mineure des Turcs, venus de Chine; au onzième siècle, ils enlèvent Jérusalem aux khalifes du Caire; ils deviennent maîtres de la Syrie, de Bagdad, de l'Arménie, d'une partie de l'Arabie. Je ne saurais partager l'enthousiasme de M. Aulneau pour les croisades; et je ne suis pas convaincu de la solidité « du droit historique » qui résulte de la fondation de l'Empire latin d'Orient par Godefroy de Bouillon.

François Ier fit alliance avec le Turc pour résister à Charles-Quint. Mais il ne fut pas le seul. Les Hongrois ont été foulés et refoulés par les Turcs. On les présente comme le rempart de l'Europe contre les Turcs. Cependant à certains moments, ils sont alliés. Louis XIV rompt en 1664 l'alliance avec le Turc. Les Turcs assiègent Vienne en 1683. Le roi de Pologne, Sobieski, la délivre. Le traité de Carlowitz (1699) force les Turcs à évacuer Bude, Belgrade, la Hongrie, la Transylvanie, l'Exclavonie, Podolie. La Russie et l'Autriche étaient d'accord pour les refouler. En 1739, la France intervint en leur faveur et, par le traité de Belgrade de 1739, elle leur faisait recouvrer la Serbie et d'autres territoires. Mais les Russes reprenaient leur marche en avant et, en 1774, leur imposaient le traité de Koutchouk-Kaïnardji.

Le partage de la Pologne de 1772 constitua une triple alliance entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. L'Autriche rêva de s'annexer les territoires de la Valachi à l'Adriatique; mais forcément il y avait conflit pour l'accès de la Russie à Constantinople par les Balkans.

La diplomatie française était butée à la protection de l'Empire turc, quoique le sultan traitât nos ambassadeurs avec mépris. M. de Ségur proposa à Saint-Pétersbourg d'abandonner la Turquie en échange de l'Egypte et de la Syrie: et nos diplomates voulaient se mettre d'accord avec l'Angleterre contre la Russie. L'Angleterre refusa (1783).

Au moment de la Révolution, nous éprouvons la survivance des croisades; de là, la folle expédition d'Egypte; et notre vieille alliée la Turquie, alliée de l'Angleterre et de la Russie, se mit contre nous.

A Tilsitt, Napoléon essaya d'entraîner Alexandre en lui offrant les principautés moldo-valdaques.

M. Aulneau examine rapidement la résurrection des nationalités chrétiennes pendant le dix-neuvième siècle. Ce sont les Serbes

qui ont donné l'élan, en 1804, les Monténégrins, puis les Roumains. La Russie a ressuscité les Bulgares en leur apprenant que sous Siméon le Grand, il y avait un tsar des Bulgares. Par le traité de San-Stefano, elle refaisait leur empire; et aujourd'hui ils sont alliés des Turcs pour réaliser les espérances qu'elle leur avait données, avec l'arrière-pensée qu'un jour leur tsar pourra se faire couronner empereur d'Orient à Sainte-Sophie.

Le livre de M. Aulneau est un bon memento pour l'Histoire grecque et roumaine pendant le dix-neuvième siècle.

La diplomatie européenne n'en sort pas grandie. Le traité de 1878 impose des réformes à la Turquie. Les Jeunes-Turcs veulent s'en charger, en 1908. La monarchie austro-hongroise en profite pour annexer la Bosnie et l'Herzégovine. Les Jeunes-Turcs veulent unifier et ils ne provoquent que des troubles et des immunités.

M. Aulneau est très enthousiaste du rôle joué par la France en Syrie; mais elle contient 1 500 000 musulmans, 330 000 chrétiens, 100 000 Juifs et 300 000 Druses, Ansariès, Ismaéliens, Codmondistes, Yézidis. Le tout représenterait 3 millions d'habitants.

Ces populations détestent le Turc; en résulte-t-il que toutes aimeront le protectorat français?

M. Aulneau nous paraît se faire quelques illusions sur l'importance qu'il pourra avoir. Et il n'est peut-être pas très bon de prendre dès maintenant le ton suivant: « Il ne faut pas que les Syriens se tournent vers l'Angleterre pour obtenir des réformes; ils doivent être soutenus exclusivement par la France qui, seule, a des droits imprescriptibles à faire valoir en Syrie. »

M. Aulneau commence son livre par une phrase d'Albert Sorel, qu'il appelle son maître. Qu'il relise le premier volume de *l'Europe et la Révolution française*; et il verra ce qu'ont valu dans les relations des peuples des locutions comme « les droits imprescriptibles ».

Je pense que la France aura le protectorat de la Syrie, parce qu'elle le demandera; mais tout ce que j'en espère, c'est qu'il ne sera pas un embarras onéreux pour elle et qu'il n'aura pas de répercussion sur sa politique intérieure: la France est un pays laïque et non confessionnel.

Depuis le temps que les Kurdes les massacrent, combien reste-t-il d'Arméniens? D'après une statistique de source arménienne, l'Arménie turque, en y englobant les six vilayets, ne comprendrait que 2 615 000 habitants. La statistique officielle en évalue la population à 5 381 000, dont 3 891 000 musulmans, soit 62 p. 100, et 1 385 000 chrétiens.

De 1830 à 1836, les Arméniens catholiques qui relevaient de

Rome étaient protégés par la France; les autres étaient protégés par la Russie. Par peur de l'influence de la Russie, le gouvernement turc, pendant assez longtemps, ne traita pas mal les Arméniens, tout en ne les protégeant que port peu contre les vexations et les pillages des Kurdes.

La guerre de 1877 aggrava la situation. La Russie et l'Angleterre intervinrent. Par le traité de Berlin, reproduisant l'article premier du traité de San-Stefano, la Turquie s'engageait à garantir la sécurité des Arméniens contre les Kurdes et les Circassiens. Jamais les Arméniens n'ont été plus maltraités que depuis cet engagement pris par les Turcs. En 1888, les Kurdes rançonnent les hommes et enlèvent les femmes. En 1890, la cathédrale d'Erzeroum est prise de force et soumise à une perquisition. Les Arméniens réclamèrent; les puissances ne les écoutèrent pas. Les Arméniens protestèrent. Les massacres des Turcs commencèrent le 28 septembre 1895. On estime que le nombre des morts jusqu'à la fin de l'année atteignit 100 000. Le 26 août 1896, les Arméniens, pour pousser l'Europe à intervenir, attaquèrent les bureaux de la Banque ottomane. Ils provoquèrent le pillage du quartier arménien et le meurtre de 6 000 d'entre eux.

Le gouvernement britannique adressa un memorandum, mais le gouvernement français était animé de suspicion contre le gouvernement britannique et le gouvernement russe ne voulait pas de l'autonomie arménienne, contraire à ses projets politiques. La France, d'accord avec la Russie, opposa aux demandes de l'Angleterre, le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman placé sous la garantie collective des six grandes puissances. M. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères, écrivait: « Quant à la question des mesures de coercition, nous ne nous refuserions pas à l'examiner le moment venu, si les puissances étaient unanimes à en reconnaître l'absolue nécessité. »

Les massacres cessèrent, mais l'administration turque devint de plus en plus vexatoire.

La révolution jeune-turque en 1908 donna quelques illusions aux Arméniens; elles leur furent enlevées par les massacres d'Adana en avril 1909 : et les Jeunes-Turcs ne s'en émurent pas.

La Russie présenta, en juillet 1913, un projet de réforme aux ambassadeurs des grandes puissances; et enfin, le 30 novembre 1913, les délégués d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de France, de Grande-Bretagne, de Russie et de Suisse, se réunissaient à Paris pour examiner la question des réformes arméniennes! Le 8 février 1914, un accord était signé entre la Turquie et la Russie, avec l'assentiment des ambassadeurs des grandes puissances; il divisait l'Arménie en deux secteurs, ayant chacun à leur tête un inspec-

teur européen. Les pouvoirs de ces inspecteurs étaient très étendus; mais la question était de savoir s'ils pourraient en faire usage.

M. Aulneau raconte ensuite les causes de la guerre balkanique. La ligue balkanique date du 13 mars 1912. La guerre commença le 8 octobre; la Turquie demanda la paix le 14 novembre. Un armistice fut conclu le 3 décembre. La conférence des ambassadeurs arrêta un traité qui fut accueilli à Constantinople par la révolution du 23 janvier, dirigée par Enver bey. La paix fut signée à Londres le 30 mai 1913. Dans la nuit du 29 au 30 juin, l'armée bulgare attaquait inopinément les avant-postes serbes et grecs. Les Roumains pénètrent en Bulgarie le 10 juillet; et le 10 août est signé le traité de Bucarest.

La Turquie regagna Andrinople; le sort des îles de la mer Egée n'était pas fixé; les diplomates de Londres avaient consenti, sous l'influence de l'Allemagne et de l'Autriche, à laisser l'Albanie dans un état tel qu'elles pourraient faire naître à son propos un conflit quand elles le jugeraient utiles. Dès le 20 octobre 1913, l'Autriche envoyait un ultimatum à la Serbie, exigeant l'évacuation par ses troupes de tout le territoire albanais. L'Epire avait été livré à l'Albanie. L'Autriche lança le 30 octobre un ultimatum à la Grèce. Le gouvernement britannique, la France et la Russie, tout en intervenant en faveur de la Grèce, livraient à l'Albanie les territoires helléniques d'Argyrokastro, de Koutsa, de Prémeti, de Liaskovik, de Herseg, mais en échange lui donnaient dans la mer Egée les îles qu'elle occupait, sauf Imbros et Ténédos; et l'Italie devait évacuer les Sporades.

Naturellement, cet arrangement mécontentait tout le monde.

La France et l'Angleterre faisaient des accords avec l'Allemagne relatifs au chemin de fer de Bagdad. La France obtenait 2 000 kilomètres de concessions de chemins de fer en permettant à la Turquie un emprunt de 500 millions sur le marché français. « Ces accords, dit M. Aulneau, tendaient à assurer l'équilibre et la paix en Orient. » On en connaît aujourd'hui le résultat.

L'Autriche lance son ultimatum à la Serbie et lui déclare la guerre le 23 juillet. L'Allemagne déclare la guerre à la Russie le 1er août et le lendemain à la France. Le 10 août, le *Gœben* et le *Breslau* se réfugient dans les Dardanelles. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople demande que des croiseurs alliés les suivent : et le gouvernement britannique commit la faute de ne pas suivre l'avis de son ambassadeur. La Turquie opérait un achat fictif des croiseurs. Les alliés laissèrent faire et tolérèrent du gouvernement turc ce qu'ils n'auraient toléré d'aucun autre. Ils avaient peur d'étendre le conflit aux Dardanelles. Ils espé-

raient lorsque viendrait le moment de la paix laisser la question turque en dehors! L'ambassadeur de Russie apprenait enfin que le 11 octobre une convention avait été signée chez l'ambassadeur d'Allemagne par laquelle la Turquie s'engageait à entrer en guerre dès qu'elle aurait reçu des subsides. Le 20 octobre, elle les avait reçus; et le 29 octobre, le *Gœben* et le *Breslau* vont bombarder Odessa. Ce ne fut que le 31 octobre et le 1er novembre que les ambassadeurs de Russie, de France et d'Angleterre quittèrent Constantinople!

« Jusqu'au bout, dit M. Aulneau, la Turquie avait trompé les puissances. » Il faut avouer qu'elles avaient facilité sa tâche, comme depuis elles se sont laissé tromper aussi naïvement par la Bulgarie.

M. Aulneau termine son livre en réduisant Constantinople à sa véritable valeur. Sa possession n'a point donné l'empire du monde aux Turcs. Nous répétons que la Russie doit occuper Constantinople, afin d'avoir la certitude qu'aucune puissance ne fermera le Bosphore à son commerce. La Turquie d'Europe doit disparaître. Les Bulgares et les Turcs se sont mis du côté de l'Allemagne. Les alliés ne déposeront pas les armes avant qu'ils ne soient réduits. Quant aux Grecs et aux Roumains, il y a le plus grand intérêt à ce que les questions qui les concernent soient résolues définitivement; mais ils n'y aident pas. Quant à la Serbie, elle devra réaliser son ambition de grande Serbie; et les événements actuels prouvent plus que jamais la nécessité du démembrement de l'Empire allemand et du démembrement de l'Empire austro-hongrois.

N. MONDET.

LE MORATORIUM DES DÉPÔTS EN BANQUE ET DES COMPTES COURANTS, par M. Maurice EVESQUE, docteur en droit; avec préface d'YVES GUYOT. 1 vol. in-8, 240 pages. (Librairie Félix Alcan, 1915.)

M. Maurice Evesque est un de nos jeunes confrères, qui a déjà publié comme thèse de doctorat en droit un volumineux travail que nous avons analysé ici, sur *les Finances de guerre au vingtième siècle*. Il s'est dit, et avec raison, que la question si grave du moratorium des dépôts en banque et des comptes courants, grave par les conséquences qu'elle peut avoir et ses suites lointaines, était aussi intéressante que de circonstance; et il l'a prise pour une seconde thèse qu'il transforme en un volume se présentant fort bien, sous les auspices de M. Yves Guyot, qui lui consacre une préface valant par elle-même. Le volume

de M. Evesque présente cet avantage sur la première publication de l'auteur qu'il se tient dans des limites très raisonnables au point de vue matériel, et qu'il est par conséquent de lecture beaucoup plus facile, en ayant les mêmes sérieuses qualités que l'étude sur les finances de guerre.

L'ouvrage est logiquement divisé en deux parties. Dans la première, il étudie la mobilisation financière en France, c'est-à-dire surtout l'absence d'un plan méthodique de mobilisation financière, l'influence d'un emprunt tardif, tout cela se superposant à des difficultés budgétaires et fiscales et à l'atonie du marché. Il compare du reste de façon intéressante cette mobilisation imparfaite avec celle qui s'est faite en Allemagne, et qui avait été si préparée par la décision que l'on avait prise depuis longtemps de faire la guerre; il indique également quelle a été la mobilisation financière de l'Angleterre, mais dans un pays où les choses sont étrangement différentes de ce qu'elles sont en pratique des banques allemandes ; il montre particulièrement bien au contraire les imprudences ou les fautes qu'elles avaient commises; il cite des preuves de ce fait que le ministre prussien du Commerce, notamment, avait fait aviser à plusieurs reprises les maisons d'émission de modifier leurs façons de faire. Tout ce qu'il dit ne mérite pas complètement l'approbation, mais les renseignements qu'il fournit sont toujours pris à bonne source, notamment ceux qu'il donne sur les fameuses caisses de prêts.

Dans la seconde portion de son ouvrage, il traite notamment des attaques lancées contre les sociétés de crédit françaises, puis des causes et origines de la crise actuelle; et c'est ce qui l'amène à examiner les sociétés de crédit comme banques de dépôts ou comme banques de placement de titres, et enfin à insister plus spécialement sur ce qui est le titre même du livre, le moratorium des dépôts, son rôle, ses motifs. Il a le mérite de faire justice de certains des reproches qui ont été adressés aux banques françaises; et à cette occasion indique les relations des banques de dépôts avec la Banque de France, en ce qui est de leur portefeuille commercial, toujours mobilisable parce qu'il est fait de papier bancable. Il réfute un certain nombre de préjugés courants, ce qui est toujours un mérite chez un jeune qui peut avoir trop de tendances à accepter pour vérité ce qui profite d'une sorte de consentement universel : il montre que les opérations à court terme sur les places étrangères peuvent rendre un très grand service aux sociétés de crédit. Et l'on sait que, à ce propos, de graves reproches ont été faits aux banques françaises dans leurs relations avec le monde banquier allemand.

Il a au surplus un autre mérite, c'est de conclure et de consacrer effectivement son dernier chapitre à ses conclusions, qui porteront

sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire en matière de réforme bancaire et à l'égard des leçons de la guerre actuelle. Trop d'auteurs ont la manie, inspirée du reste des pratiques allemandes qui avaient fait fortune un peu partout, d'exposer sans conclure, de ne rien tirer d'un amas de faits. Toutes les conclusions de M. Evesque ne sont pas indiscutables, il s'en faut; et l'on retrouve un peu en lui l'habitude de considérer parfois volontiers l'État comme un tuteur de la fortune privée, sous prétexte de protection. Mais c'est avec grande raison qu'il termine son intéressant ouvrage en faisant remarquer que c'est à la Bourse, aux banques si souvent et si cruellement accusées, injustement aussi, qu'incombera le soin de panser les blessures matérielles de la guerre et de faire renaître la prospérité, le travail et l'aisance. Il rappelle fort à propos qu'après la terrible crise qui a suivi 1870 et 1871, c'est la Bourse qui a cru à la France et à sa fortune, et que cette foi à la fortune, elle l'a répandue autour d'elle, chez nous et au dehors, au grand bénéfice du pays.

Daniel Bellet.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Empires germaniques et la Politique de la force. Introduction à la guerre de 1914, par J.-L. de Lanessan, ancien ministre de la Marine, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. 1 volume in-16 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. (Paris, Librairie Félix Alcan.)

La guerre où l'Allemagne a entraîné la Russie, la France, la Grande-Bretagne et la Belgique, à propos du conflit austro-serbe, est apparue à l'auteur comme un acte criminel et fou tout à la fois, dont il importait de rechercher l'explication et de déterminer les motifs ou prétextes.

Tel est le but qu'il s'est assigné le jour où il a entrepris d'écrire ce livre. Celui-ci comporte tout d'abord un tableau de l'histoire des deux empires germaniques, montrant la manière dont ils se sont formés, les éléments ethniques, nationaux, confessionnels et sociaux qui constituent chacun d'eux et les luttes auxquelles ils se sont livrés en vue d'acquérir la suprématie en Allemagne.

Une seconde partie est consacrée à l'examen de l'évolution de l'empire germanique depuis 1870 jusqu'à ce jour, sous la direction successive de Bismarck et de Guillaume II. Le premier, brutal, violent, déloyal, prototype de la barbarie prussienne, mais habile et soucieux de conserver par la paix tout ce que la guerre avait donné à l'empire; le second, impulsif, brouillon, condamné par son incapacité politique à détruire tout ce que son aïeul et le chancelier de fer avaient édifié.

Dans une troisième série de chapitres, M. de Lanessan s'est efforcé de mettre en lumière les théories et les procédés d'éducation par lesquels Bismarck et Guillaume II pervertirent l'esprit de leurs peuples, au point de créer les monstres criminels révélés par les massacres de la Serbie, de la Pologne, de la Belgique, du nord de la France.

Il établit scientifiquement que ces théories, contraires à tous les faits révélés par l'observation, ont faussé le cerveau du peuple allemand, lui ont enlevé tout esprit critique, lui ont fait commettre de lourdes fautes diplomatiques et militaires et le condamnent à succomber avec son kaiser sous les coalitions de forces nationales que leur politique de force a fait naître.

Nous reviendrons sur cet ouvrage.

La Renaissance tchèque au dix-neuvième siècle, par Louis Leger, de l'Institut, professeur au Collège de France. 1 volume in-18. (Librairie Félix Alcan.)

Ce livre a paru en 1911; mais comme les autres ouvrages de M. Louis Leger, il est utile à connaître pour tous ceux qui veulent étudier la question slave et se faire

une opinion sur l'avenir de la monarchie austro-hongroise.

On y trouve une étude détaillée sur Vaeslav Hanka, l'inventeur du fameux manuscrit de Kralové Dvor. Elle montre que la Russie ne faisait aucune propagande politique parmi les Slaves.

Vers 1842, Sreznevsky, un des propagateurs, en Russie, de la slavistique, voit jouer à Zagreb un drame: *le Siège de Sigeth.* Les artistes croates jouaient en croate et les artistes qui représentaient les Turcs jouaient — en allemand.

La Psychologie des Allemands actuels, alcooliques, fous et criminels, par le docteur Capitan. Cours d'anthropologie préhistorique de l'Ecole d'anthropologie. (Leçon du 9 novembre 1914.) Une broch. gr. in-8 (Librairie Félix Alcan.)

Le docteur Capitan cite des exemples de la folie d'orgueil des Allemands. Les deux premiers lui ont été racontés par le professeur Albert Robin.

En 1909, au Congrès d'hydrologie qui se tenait alors à Alger, la dernière séance fut, comme d'habitude, consacrée aux discours prononcés successivement par un représentant de chacune des nationalités figurant au Congrès. Chaque orateur, suivant l'usage, était appelé à prendre la parole d'après un ordre déduit du nombre de ses nationaux présents au Congrès. D'après cette régle, toujours suivie dans ces congrès, l'Allemagne venait au troisième rang. Lorsque le tour du représentant allemand, le professeur Rosenthal, fut arrivé, celui-ci se leva et prononça ces seuls mots : « L'Allemagne doit être la première partout. Elle doit parler la première. Je ne parlerai donc pas! »

Au Congrès de 1913 à Madrid, au banquet terminal, le professeur Jakob prit la parole qu'on ne lui donnait pas, pour faire une apologie de la Plus Grande Allemagne, mère de tous les peuples d'Europe sur lesquels elle avait donc droit de domination, etc. Le président du banquet ne pouvant imposer silence à ce flot de paroles insensées se leva de table, imité par le plus grand nombre de convives, laissant le Herr Professor continuer son discours. On juge de l'effet produit.

Voici pour la délicatesse. En Dordogne, les Allemands avaient un agent, Suisse de nationalité, l'illustre Hauser qui, depuis nombre d'années (avec l'appui moral et matériel des savants allemands, ainsi qu'il l'a avoué récemment lui-même), fouillait pour le compte de l'Allemagne et faisait vérifier ses découvertes par les savants allemands.

Capitan, Peyroni et Breuil avaient donné aux gardiens les ordres les plus formels pour que les gravures des parois de la grotte des Combarelles, aux environs des Ezries, ne fussent pas reproduites, surtout au moyen d'estampages, ces parois étant fragiles. Or, le Herr Professor, après avoir soudoyé le gardien, prit des estampages de plusieurs figures, en fit exécuter des tirages en plâtre et *vendait* des exemplaires de ces reproductions dont plusieurs ornent des musées allemands?

Le musée d'ethnographie de Berlin a acheté des bas-reliefs aurignaciens de Lausselle (volés au docteur Lalaune par son chef de chantier Peyrille) et ce, en parfaite connaissance de cause.

Le docteur Capitan dit :

« Plusieurs de nos amis très sûrs, ayant longtemps vécu en Allemagne, me signalaient, au début de l'année dernière, l'augmentation extrême de la fréquence de l'ivresse quasi quotidienne chez le plus grand nombre des officiers que l'on rencontrait à Berlin. Lorsque arrivait le soir, ils s'enivraient

presque tous. Cette dipsomanie était si répandue, si admise qu'un autre ami me citait le cas de tous les membres militaires d'un conseil de revision ayant siégé dans la journée qu'il rencontra, ivres à ne plus tenir debout (compris le général), dans le train qui les ramenait de la ville où ils avaient fonctionné.

« Le seul fait de constater la fréquence de cette ivresse collective, absolument admise dans les milieux des officiers allemands, montre à la fois sa fréquence et sa parfaite régularité. »

Il analyse leur psychologie d'alcooliques, impulsifs et mégalomanes.

« Ces fous ont des qualités remarquables d'intelligence, de puissance de travail, d'habileté technique, d'organisation, de témérité, de force. Ils sont donc responsables au même titre que ces aliénés criminels que les juges ont assez fréquemment à juger. Comme eux, ils combinent très habilement les coups qu'ils veulent préparer et à côté de cela ils commettent des actions absurdes. Et pourtant les tribunaux les considèrent comme responsables et les condamnent.

« Ce sera donc ainsi que nous devrons considérer la nation allemande telle qu'elle se présente aujourd'hui devant nous : et nous la caractériserons par ces termes : aliénés criminels alcooliques à responsabilité suffisante pour pouvoir et devoir les condamner.

« Telle est la conception que, en anthropologiste s'occupant de pathologie, nous pouvons nous faire des Allemands. Elle est basée, on le voit, sur des faits d'observation. »

L'Angleterre et la Guerre, par Henry Wickham Steed. 1 brochure in-18. (Paris, Armand Colin.)

M. Wickham Steed dirige, depuis près de deux ans, la politique étrangère du *Times*. Comme correspondant du *Times* à Berlin, à Rome et à Vienne, il avait acquis déjà, grâce à un séjour de plus de vingt et un ans à l'étranger, une connaissance approfondie de la politique européenne. *L'Angleterre et la Guerre* est un nouveau chapitre de son livre *la Monarchie des Habsbourg*, dans lequel il avait montré, dès 1913, les tendances militaires et dynastiques qui devaient lancer l'Autriche-Hongrie dans l'effroyable aventure dont l'Europe entière subit en ce moment les conséquences.

Le Groupe socialiste du Reichstag et la Déclaration de guerre, par P.-G. La Chesnais. 1 volume in-18. (Paris, Armand Colin.)

Ce petit livre est écrit par un socialiste français qui cherche à déterminer l'attitude des dirigeants de la social-démocratie allemande, depuis le 23 juillet 1914, jusqu'à la séance du Reichstag, où ils ont voté, le 4 août, les crédits demandés par le gouvernement impérial.

La période des pourparlers diplomatiques (23-31 juillet) montre les chefs socialistes allemands mieux informés et plus clairvoyants qu'on ne le suppose généralement (chap. I). Ils font encore passable figure à la séance du Bureau socialiste international du 23 juillet (chap II). C'est pendant la période des mobilisations successives (31 juillet-3 août), que se marque un grand changement dans leur attitude (chap. III). Enfin, le chapitre IV raconte l'incident Müller, et recueille toutes les indications données çà et là sur les divisions et les intrigues qui ont amené le vote des crédits à la séance du Reichstag.

L'auteur se demande quel serait l'avenir de l'Internationale. Les disciples allemands de Karl Marx ont interprété d'une manière spéciale

son appel : « Prolétaires de tous les pays, unisez-vous ! » Et ils ont justifié cette phrase de Bakounine : « Le socialisme de Marx et la diplomatie de Bismarck travaillent de concert à la pangermanisation de l'Europe. »

La Hiérarchie des classes dans le royaume de Prusse, par Paul Descamps. 1 vol. gr. in-8 de 120 pages. (Paris, bureaux de la *Science sociale.*)

Cette étude, très intéressante, faite d'après une enquête personnelle sérieuse, montre très bien les défauts et les qualités de l'organisation prussienne, chaque classe a ses écoles. Le volontariat d'un an, les officiers de réserve forment des classes à part dans l'armée. Un professeur disait à l'auteur : « Toute la vie ici est concentrée dans des cercles qui s'ignorent : la magistrature est un monde, le professorat en est un autre, le commerce un troisième et ainsi de suite. Les intérêts professionnels priment tout. »

L'auteur conclut : « L'esprit de l'ancienne Allemagne était local et corporatif. Au moment où elle a lieu de s'appuyer sur des cadres plus vastes, la Prusse lui a proposé un système basé sur la vie publique. C'est de ce mélange qu'est sortie l'Allemagne moderne. »

Mais c'est une vie publique, spécialisée, fractionnee, divisée en compartiments ; et M. Paul Descamps prouve l'absence de vie publique en Prusse quand il montre les professeurs ayant peur d'avoir une opinion polit que et les étudiants s'abstenant de lire les journaux de peur d'en avoir une.

Elements of foreign exchange. A foreign exchange primer, by Franklin Escher, special lecturer on foreign exchange at New-York University. (New-York. The Bankers publishing C°. London E. Wilson.)

Cet excellent petit livre est divisé en neuf chapitres : Ch. Ier, What foreign exchange is and what brings it into existence. Ch. II, the Demands bor bills of exchanges. Ch. III, the Rise and fall of exchange rates. Ch. IV, the Various kinds of exchange. Ch. V, the Foreign exchange market. Ch. VI, How money is made in foreign exchange, the Operation of the foreign department. Ch. VII, Gold exports and imports. Ch. VIII, Foreign exchange in its relation to international securty. Ch. IX, the Financing of exports and imports.

On voit que ce livre traite la question du change sous tous ses aspects, on lira avec intérêt le paragraphe : *the operations of making foreign loans.*

Le Grand-Duché de Luxembourg et l'Invasion allemande, par Gaspard Wampach. 1 brochure in-8. (Librairie Félix Alcan.)

Les Allemands ont essayé de faire croire que, pour n'avoir offert aucune résistance aux troupes allemandes, le grand-duché de Luxembourg jouit d'une paix que la Belgique doit envier.

Dans cet écrit, M. Wampach expose, sur la foi de documents authentiques et de faits méticuleusement contrôlés que si le Luxembourg s'est trouvé dans l'impossibilité matérielle d'arrêter les hordes allemandes, les sentiments de la majorité de sa population n'en sont pas moins antigermaniques et qu'elle ne subit qu'avec peine le régime allemand.

La Mortalité chez les neutres en temps de guerre, par le docteur L. Hersch, privat-docent à l'Université de Genève. 4 diagrammes,

1 brochure in-12. (Giard et Brière, Paris.)

En voici les conclusions. L'excès de mortalité indirectement causé par la guerre est beaucoup plus fort que celui qu'elle cause directement.

C'est chez les petits enfants au-dessous de cinq ans et chez les individus tout vieux que les ravages indirects de la guerre sont les plus forts.

Comparée à la mortalité de 1872, la mortalité en Suisse en 1870 et 1871 a subi une hausse de 40 p. 100 sur une année normale.

En 1914, la mortalité du canton de Genève a été de 139 p. 100 plus élevée qu'en 1913.

La Guerre de 1914-1915. Les commentaires de Polybe, par Joseph Reinach. (Troisième série.) 1 volume in-18. (Paris, Fasquelle.)

La guerre de position ou de siège a succédé à la guerre de mouvement après la victoire de la Marne. Les stratégistes n'avaient pas prévu qu'une armée s'enterrerait sur une ligne de plusieurs centaines de kilomètres et obligerait l'armée ennemie à en faire autant.

L'artillerie de campagne ne suffit pas: le canon de siège, l'artillerie lourde, est indispensable.

Nous avons manqué d'artillerie et de munitions. Cependant le prince Oscar de Prusse, fils du kaiser, constaste, dans une étude sur *la Bataille d'hiver de Champagne*, du 16 février au 18 mars 1915, nos grêles ininterrompues d'obus.

Il a été stupéfiant d'entendre au printemps dire qu'on manquait de munitions et qu'il fallait en fabriquer, précisément au moment où il aurait fallu s'en servir. « Mais on a connu un temps, dit Joseph Reinach, où juger et appuyer des dépenses militaires dans l'ordre des armes et des munitions, c'était s'exposer à être soupçonné de porter un intérêt trop vif « à la métallurgie ! »

Mais M. Joseph Reinach rappelle que les spécialistes étaient divisés aussi bien en Allemagne qu'en France: et il répète le mot de Napoléon : « C'est la guerre qui apprend la guerre. »

De là l'infériorité et le danger de cet art. Ses théoriciens raisonnent sur des faits du passé qui ne se représentent jamais dans les mêmes conditions: les manœuvres ne sont pas la guerre; il n'est pas précédé par l'expérience.

On trouve dans le livre de Reinach d'intéressantes observations sur la stratégie de parade du kaiser: tel le bombardement de Dunkerque à 38 kilomètres de distance, sans résultat militaire possible; telle l'attaque du saillant d'Ypres; telles les promenades des zeppelins sur de petites villes ouvertes du Suffolk ou de grandes villes ouvertes comme Londres, etc.

Le troisième volume de Joseph Reinach est aussi intéressant que les deux premiers. C'est un excellent mémento explicatif des faits quotidiens de la guerre.

N. M.

La Guerre et la Pensée médicale, par Ricardo Jorge, professeur à la Faculté de médecine de Lisbonne. 1 brochure in-4. (Texte en portugais et en français.) (Lisbonne, édit. de la Société des sciences médicales.)

C'est le discours présidentiel prononcé par le savant professeur Ricardo Jorge, auteur de tant de travaux importants, à la Société des sciences médicales de Lisbonne. Il commence par tracer à grands traits l'histoire de la chirurgie militaire. Il conclut que « la vieille chirurgie mutilatrice a donné le pas à la chirurgie conservatrice ».

Il rappelle que « le créateur de la

médecine militaire moderne, médecin en chef de l'armée anglaise en 1742, John Pringle, disait : « *Magis occidit aer quam gladius.* L'air tue plus que le sabre ». Il dit que le premier chirurgien qui ait appliqué le système du chirurgien anglais est un chirurgien portugais, Ribeiro Sanches, médecin en chef des armées russes au siège d'Azof et dans la campagne du Dniester.

Au cours de son discours, M. Ricardo Jorge examine la théorie de la force. « Est-ce que par hasard, de mande-t-il, les hordes d'Attila, de Timourleng et de Gengis-Khan seraient l'idéal de la noblesse physiologique et morale de l'humanité. » La guerre doit au moins invoquer une cause avouable.

M. Ricardo Jorge proteste contre l'invasion de la Belgique et les procédés militaires des armées du Kaiser.

Examinant le manifeste des *Kulturkrieger*, il considère « qu'il décèle les symptômes d'une déviation fonctionnelle de psychologie collective, la *pandémie vésanique* qui s'est emparée de la mentalité d'un peuple. On se trouve en présence d'un cas de *pathologie sociale*.

M. Ricardo Jorge parle de la vanité française qui avait cours vers 1870. Un aliéniste allemand, Karl Starck, en 1871, publia une brochure intitulée : *la Dégénérescence psychique de la nation française, son caractère pathologique*. Il essayait de prouver que « la France subissait une psychose à rapprocher de la folie paralytique ». M. Ricardo Jorge considère que les Français en ont été guéris en 1870, quand les Allemands ont été atteints de la teutomanie. Il analyse l'œuvre des deux étrangers que les Allemands invoquent comme autorités pour proclamer leur droit à l'empire du monde : Gobineau et Houston Chamberlain ; et il se moque de l'anthropologie politique, aboutissant à la panteutomanie.

Il oppose au manifeste des intellectuels la réponse prudente et réservée à deux lettres du grand chirurgien portugais Casado Givaldes contre les prouesses des Allemands en 1870 et en 1871 : « Il faut que le peuple allemand, disait Virchow, commence par montrer qu'il sait le danger de s'évaluer trop haut, car c'est le danger qui a précipité la France dans sa chute profonde... La politique sépare les nations, la science les unit, et malheur à ceux qui rompent ce lien. »

Un Allemand, le prof. C. Meuse, directeur de l'*Archiv für Schiffs-und Tropen-hygien*, ayant lu ce discours, envoya à son auteur, en dépit de Virchow, une pelletée d'injures. Le Dr Ricardo Jorge en accuse réception en se bornant à dire : « Mais pour répondre au Manifeste des 93, je me suis servi des propres paroles de Virchow. »

N. M.

CHRONIQUE

I. La Bulgarie. — II. La crise grecque. — III. La Roumanie. — IV. La résolution des Alliés et les Serbes: MM. Briand et Asquith. — V. L'État marchand de blé et la taxe. — VI. La péréquation du prix du charbon. — VII Questions maritimes. — VIII. Le Mexique. — IX. L'emprunt de consolidation et l'impôt sur les bénéfices.

I. *La Bulgarie.* — Le 9 octobre, les troupes austro-allemandes occupaient Belgrade et le 11 les Bulgares traversaient la frontière de la Serbie. Le 13 octobre, M. Delcassé donnait sa démission de ministre des Affaires étrangères. Il se dérobait ainsi à l'interpellation qui était annoncée. Il n'aurait pu expliquer, sans découvrir en même temps ses collègues de Londres et de Petrograd pourquoi la Bulgarie ayant touché au commencent de l'année, 150 millions de francs à Berlin, les diplomates des nations alliées avaient ajouté foi au gouvernement de Sofia quand il leur disait que l'Allemagne les lui avait prêtés pour ses beaux yeux, sans conditions politiques. Il lui eût été difficile d'expliquer comment ils s'étaient acharnés alors à obtenir pour la Bulgarie, de la Serbie, une partie de la Macédoine; de la Grèce, Cavala; et comment, au mois d'août, la Serbie et la Grèce ayant cédé, ils se considéraient comme sûrs de la Bulgarie.

Mais Sir Edward Grey a avoué que la Bulgarie leur « fit entendre que, sauf en Thrace, les offres faites par les puissances centrales étaient plus avantageuses que les nôtres. »

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie offraient à la Bulgarie de bons morceaux de la Serbie, de la Grèce et, peut-être, de la Roumanie. Il est évident que les Alliés ne pouvaient être aussi généreux aux dépens de ces puissances.

Du moment que la question était posée de cette manière, le dénouement était certain. Seulement il y a une certaine distance entre les promesses des Austro-Germains et leur réalisation.

Une note officieuse bulgare du 4 novembre annonce que l'administration de la dette publique bulgare a été chargée de tout ce qui concerne le service des emprunts 1902, 1904, 1907, dont le chiffre nominal est de 345 millions de francs Or, ces emprunts sont le résultat de contrats qui stipulent que « tous les droits que comportent les titres sont exercés par un délégué désigné par la Banque de Paris et des Pays-Bas ». Le délégué a cru, avec sagesse, qu'il était prudent de ne pas rester à Sofia ; mais il avait remis son pouvoir à un secrétaire. Le gouvernement bulgare dit : — Il n'y a plus de délégué. — Mais, et le secrétaire ? — Le gouvernement bulgare répond : — Il n'y a plus de secrétaire. L'autorité militaire l'a arrêté et le poursuit.

Quant aux garanties affectées à ces emprunts (impôt des banderoles de tabac, produit de l'impôt du Mourouvié (impôt de fabrication), impôt du timbre), la Bulgarie ne s'en occupe pas. Ce seront des questions à régler après la guerre.

II. *La crise grecque.* — Après les élections, le roi avait dû rappeler M. Venizelos au pouvoir. Un traité offensif et défensif liait la Grèce à la Serbie. M. Venizelos osa le rappeler le 4 octobre. La Chambre l'approuva. Le roi fit exactement ce que le maréchal Mac-Mahon fit le 16 mai 1877, il se mit du côté de la minorité de la Chambre des députés et força M. Venizelos à se retirer. Il le remplaça par M. Zaïmis, avec M. Theotokis, germanophile notoire.

Le ministère expliqua que du moment que la Serbie était attaquée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie en même temps que par la Bulgarie, le traité ne comptait plus. Cependant les troupes anglo-françaises continuent de débarquer à Salonique et l'armée grecque continue d'être mobilisée.

Mais l'Allemagne exerce une pression de plus en plus forte à Athènes. On dit que ses envoyés sont installés au Palais même pour surveiller plus étroitement le roi Constantin, marié, comme on le sait, à la sœur de Guillaume II.

Dans la nuit du 2 au 3 novembre, une incartade du général Yannakitsas, ministre de la Guerre, a été le point de départ d'un grave débat dans lequel M. Venizelos a rappelé quelques vérités constitutionnelles. Quelle est la politique extérieure du gouvernement ? Qui en est responsable ? Sont-ce les ministres ? Et si le régime parlementaire a fait place au gouvernement personnel, qu'on le dise !

Le ministère ne pouvait se dérober au dilemme ainsi posé. Par 147 voix contre 114 et 3 abstentions, le ministère Zaïmis fut mis en minorité et il donna sa démission.

Mais le roi de Grèce a voulu prouver immédiatement que la Constitution n'était pour lui qu'un chiffon de papier, en demandant à M. Zaïmis de rester au pouvoir. Celui-ci n'a osé assumer une pareille responsabilité.

Le roi s'est adressé à M. Rhallys qui, après une journée de réflexion, a refusé à son tour. Il a fait ensuite appel à M. Skouloudis qui a accepté et a regroupé autour de lui tous les anciens membres du cabinet Zaïmis.

M. Skouloudis a quatre-vingts ans. Il a été ministre des Affaires étrangères après la guerre désastreuse contre les Turcs de 1896-1897. Il a été, avec M. Venizelos, délégué en 1812 à la conférence de Londres. Personnellement, il est un ami des alliés. Comment conciliera-t-il ses sympathies avec les exigences du roi et de ses collègues, comme le ministre de la Guerre, le général Yannakitsas, maintenu dans le cabinet et honoré, au lendemain de son outrage à la Chambre, d'une distinction particulière?

Les journaux allemands comptaient sur une dissolution; elle a été faite. Mais les hommes de vingt à quarante-quatre ans mobilisés, ne pourront voter. Tant mieux! Cela changera peut-être la majorité. En tout cas, les élections n'auront lieu que trois semaines après la dissolution : le roi pourra gouverner comme il l'entendra jusqu'à l'année prochaine, et laisser du temps à la Bulgarie, à l'Allemagne et à l'Autriche d'écraser la Serbie.

En attendant, la Grèce fait des protestations d'amitié aux alliés; elle laisse leurs troupes débarquer à Salonique et elle leur demande de lui prêter 40 millions de francs. Quelle garantie donnera-t-elle qu'ils ne seront pas employés contre eux?

Sir Edward Grey a dit une phrase qui doit donner à réfléchir aux Grecs :

« Il est évident que les intérêts de la Grèce et de la Serbie sont communs. »

Si les Austro-Germains triomphaient, la Grèce serait mise en morceaux par les Bulgares. Sous l'influence du roi, M. Zaïmis et ses amis renient le traité conclu par M. Venizelos, et c'est l'héroïsme des Serbes et l'action des alliés qui la sauvent.

III. *La Roumanie.* — Quand la Roumanie était allée emprunter 122 millions de francs à Londres, au commencement de l'année, il est à supposer qu'elle avait pris des engagements.

La majorité de ses habitants n'ont pas perdu l'ambition d'obtenir la Transylvanie et le Banat, la Bukovine et la partie de la Bessarabie que la Russie s'annexa en 1878. Ils ont toujours l'idéal de constituer la grande Dacie.

Seulement le roi Ferdinand-Victor-Albert Mainrad est un prince de Hohenzollern, neveu du prince de Hohenzollern, dont la candidature au trône d'Espagne provoqua la guerre de 1870[1]. Il a soin d'avoir pour premier ministre M. Bratiano, qui ne peut inspirer aucune confiance aux alliés.

Des manifestations énergiques, en faveur de l'intervention de la Roumanie, ont été réprimées avec violence : et le roi de Roumanie...

IV. *La résolution des alliés et les Serbes : MM. Briand et Asquith.* — Le ministère Viviani avait eu une forte majorité à la Chambre des députés, mais mitigée par des abstentions. La presse allemande se réjouissait de l'ébranlement donné au ministère ; cependant il était évident que le vote de confiance, après le commentaire de M. Chaumet, impliquait le désir non pas que le gouvernement hésitât et tergiversât, mais qu'il montrât plus d'énergie et de résolution. Ce qu'on lui reprochait, c'était de n'être pas allé à Constantinople à la suite du *Gœben* et du *Breslau* et de ne pas avoir laissé les Serbes occuper Sofia, il y a quelques mois.

M. Viviani remplit les fonctions de ministre des Affaires étrangères à la place de M. Delcassé, mais le décret qui le nommait ne paraissait pas au *Journal officiel*.

Ce fut sans surprise qu'on apprit le 28 octobre que le ministère avait donné sa démission et que M. Briand avait remplacé M. Viviani comme président du Conseil.

Du reste, M. Viviani devenait garde des sceaux. Un certain nombre de ministres étaient remplacés : MM. Millerand, ministre de la Guerre ; Thomson, ministre du Commerce ; M. Bienvenu-Martin, ministre du Travail. Voici la composition du ministère du 30 octobre :

---

1. V. Yves Guyot. *Les Causes et les Conséquences de la guerre*, p. 295 et suiv.

Présidence du Conseil et ministre des Affaires étrangères.....	MM. ARISTIDE BRIAND.
Ministres d'État sans portefeuille.	DE FREYCINET, sénateur; EMILE COMBES, sénateur; LÉON BOURGEOIS, sénateur; JULES GUESDE, député, et DENYS COCHIN, député.
Justice et Vice-Présidence du Conseil.....	RENÉ VIVIANI, député.
Intérieur.....	MALVY, député.
Finances.....	RIBOT, sénateur.
Guerre.....	Général GALLIÉNI.
Marine.....	Contre-amiral LACAZE.
Instruction publique.....	PAUL PAINLEVÉ, député.
Travaux publics,.....	MARCEL SEMBAT, député.
Commerce, Industrie, Postes et Télégraphes.....	CLÉMENTEL, député.
Agriculture.....	JULES MÉLINE, sénateur.
Colonies.....	GASTON DOUMERGUE, sénateur.
Travail et Prévoyance sociale.....	ALBERT MÉTIN, député.

Sous-Secrétaires d'État à la Guerre :

Artillerie et Munitions.....	ALBERT THOMAS, député.
Ravitaillement et Intendance.....	JOSEPH THIERRY, député.
Service de Santé militaire	JUSTIN GODARD, député.
Aéronautique militaire.....	RENÉ BESNARD, député.
Sous-Secrétaire d'État à la Marine.	LOUIS NAIL, député.
Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts.....	DALIMIER, député.

On a nommé six ministres d'État en y comprenant M. Jules Guesde qui était déjà ministre sans portefeuille. M. Denys Cochin se trouve à côté de M. Emile Combes.

On a ajouté deux sous-secrétaires d'Etat aux quatre qui existaient déjà.

Enfin, en dehors du cabinet, on a institué un nouveau fonctionnaire. M. Jules Cambon, ancien ambassadeur à Berlin, a été délégué aux fonctions de secrétaire général au ministère des Affaires étrangères.

Dans sa déclaration, M. Briand a affirmé avec une nouvelle énergie la volonté de vaincre de manière que « nous ayons mis l'Allemagne dans l'impossibilité de troubler les peuples pendant de longues années ». Cette déclaration fut approuvée par 515 voix contre 1 sur 602 députés.

A la Chambre des communes, le 2 novembre, M. Asquith

affirmait dans son discours : 1° que si l'appel aux recrues de Lord Derby n'obtenait pas le succès voulu, il aurait recours au service obligatoire ; 2° qu'un comité de trois ou de cinq membres serait choisi dans le cabinet pour concentrer son activité relativement à la poursuite de la guerre ; 3° qu'il n'abandonnerait pas la direction des affaires ; 4° que les alliés rempliraient leurs obligations envers la Serbie.

Après ces deux discours, le journaliste du parti de la guerre, Harden, constate « qu'il n'y a pas de fissure parmi les alliés ». Les Allemands les trouvent devant eux plus résolus que jamais : et à eux, quelle est leur situation ?

Ils reculent lentement, mais ils reculent en France ; en Russie leur aile gauche est arrêtée au nord devant Riga et Dwinsk et les Russes passent de la défensive à l'offensive en Galicie, ils refoulent les Austro-Allemands et font des prisonniers par milliers.

Grâce à l'abstention de la Roumanie, les Austro-Allemands ont pu opérer leur jonction avec les Bulgares ; ils peuvent effectuer des transports de troupes, d'armes et de munitions par le Danube, d'Orsova à Widin, mais les Serbes savent se défendre dans leurs montagnes et, d'après des évaluations plus ou moins exactes, les attaques des Bulgares leur auraient déjà coûté plus de 100 000 hommes. Or, d'après l'*Almanach de Gotha* (1915), l'effectif total de l'armée bulgare en temps de guerre se composerait de 211 000 hommes avec une artillerie de 1 200 canons, tandis que la même publication estime qu'en 1912 l'effectif de guerre de l'armée serbe était de 324 600 hommes et, qu'avec des formations spéciales (un régiment d'infanterie surnuméraire par division, etc.), il s'éleva à plus de 400 000 hommes.

Il faut tenir compte, pour les Serbes, des pertes subies en 1912 et 1913, en 1914 et en 1915, mais aussi des qualités acquises pendant leurs terribles épreuves.

V. *L'État marchand de blé et la taxe.* — Le Sénat avait dépouillé le projet de loi de la Chambre des députés sur la réquisition des blés des articles 10 et 11 qui donnaient à l'État le monople de l'importation des blés et qui ordonnaient que toute farine de froment fût mélangée avec une farine inférieure celle de riz spécialement. Le prix de réquisition ne devra pas dépasser 30 francs.

La nouvelle loi ouvre au gouvernement un crédit de 120 millions pour fonds de roulement et ajoute que les

achats de blé, y compris les frais accessoires, à l'étranger ne devront pas dépasser 209 millions.

La Chambre adopta le projet de loi, et, le 16 octobre, un décret rétablit le droit de 7 francs sur le blé, assurant ainsi à l'État le monopole de l'importation, retiré de la loi ! C'était un bon tour joué au Sénat.

L'article 30 de la loi du 17 juillet 1791 avait autorisé « provisoirement » les municipalités à taxer le pain et la viande. Malgré tous mes efforts, je n'ai pu le faire abroger. Le gouvernement vient de déposer un projet de loi étendant ce droit de taxation à tous objets d'alimentation, de chauffage et d'éclairage.

Il offre aux maires un terrible pouvoir, mais une responsabilité qui mérite la même épithète.

VI. *La péréquation du prix du charbon.* — Le gouvernement a inventé un nouveau système : celui de la péréquation du prix du charbon.

Des arrêtés du ministre des Travaux publics, pris avant le 1er et le 15 de chaque mois fixeront, pour la quinzaine suivante, les prix de vente du charbon, mis sur wagon ou sur bateau au carreau des mines.

Les mêmes arrêtés détermineront quelle somme sera effectivement perçue par les concessionnaires des mines sur les prix de vente ainsi fixés.

La différence entre les prix de vente acquittés par les acheteurs et les prix perçus par les concessionnaires sera versée par ceux-ci au Trésor public.

Les importations du charbon par les différents ports bénéficieront d'une prime correspondant à la différence entre le prix de vente des charbons français et le prix de revient normal des charbons mis sur wagon ou sur bateau après déchargement.

Les arrêtés prévus par l'article 1er fixeront le montant de cette prime, par quinzaine, pour chaque port ou chaque zone côtière.

Le montant de la prime devra être explicite, porté sur leurs factures par les importateurs, marchands en gros ou en détail. Il sera déduit d'office des contrats en cours d'exécution.

Un règlement d'administration publique, etc. Le projet fixe le prix du charbon au détriment des concessionnaires de mines et donne une prime à l'importation du charbon. En essayant d'établir la péréquation du prix du charbon sur tout

le territoire, il veut supprimer les conditions de milieu qui ont fait établir une industrie dans telle région plutôt que dans telle autre.

Ce beau projet ne limite pas la loi à la durée des hostilités !

VII. *Questions maritimes.* — La déclaration de Londres de 1909 n'avait pas été approuvée par la Chambre des Lords. Aussi il a suffi d'un *order in Council* pour en modifier l'article 57 qui spécifiait que le caractère neutre ou ennemi d'un navire était déterminé par son pavillon.

Cet article comportait le respect de règles rigoureuses concernant la nationalité d'un navire.

L'expérience a montré qu'elles n'étaient pas observées. Souvent le navire, couvert par un pavillon neutre, était la propriéte réelle, en tout ou en partie, d'un Allemand. Aussi, l'Angleterre en revient à la vieille coutume américo-anglaise des prises, stipulant que si l'ennemi n'a même qu'une part d'intérêt dans le navire, la cour des prises peut le condamner et en confisquer la valeur. En un mot, la cargaison d'un navire est réputée neutre ou ennemie selon le caractère de son propriétaire.

Cet *order in Council* du 25 octobre a été appliqué au vapeur *Hocking*, saisi le 1er novembre à Halifax (Nouvelle Ecosse.) Il fait partie de dix navires achetés de divers pays neutres par la Compagnie Richard Wagner, enregistrée aux Etats-Unis.

Mais les Etats-Unis ont remis le 6 novembre une longue note au gouvernement britannique portant :

1° Qu'il interprète mal la loi de la contrebande ; 2° que le blocus institué par l'*order in Council* du 11 mars est illégal ; 3° qu'il est inexact que la marine américaine puisse se protéger dans les *Prize courts* britanniques.

La note des Etats-Unis à la Grande-Bretagne fait observer que le blocus de l'Allemagne n'est pas réel, que la Baltique y échappe et que les Etats scandinaves peuvent faire avec l'Allemagne un commerce interdit aux Etats-Unis.

La note retarde sur ce point. Les sous-marins anglais dans la Baltique viennent de prouver qu'ils peuvent rendre le blocus effectif. Que les Américains envoient toutes sortes de marchandises à l'Allemagne, leurs chiffres de douane en donnent la preuve.

Pendant les huit premiers mois de 1914, les Américains ont exporté à l'Allemagne 31 200 000 livres sterling ; pendant

la même période, ce chiffre est tombé à 2 320 000 livres sterling, soit une diminution de 28 880 000 livres sterling. Mais pendant la même période, leur exportation à la Norvège, à la Suède et à la Hollande a augmenté de 24 960 000 livres sterling.

La note venait d'être remise quand, dans la Méditerranée, un sous-marin allemand, qui a arboré au cours de son exploit le pavillon autrichien, a coulé à coups de canon un navire, l'*Ancona*, à bord duquel se trouvaient dix Américains, dont neuf ont péri.

Le désastre de l'*Ancona* fait souvenir de celui de la *Lusitania* qui paraissait oublié.

VIII. *Le Mexique.* — Nous entrons dans une nouvelle phase de l'histoire du Mexique.

Le général Carranza en a été reconnu président par les États-Unis.

En août 1913, le président Wilson, soupçonnant Huerta d'avoir provoqué l'assassinat de Madeiro, lui avait fait signifier qu'il ne devait pas être candidat à la présidence du Mexique. Le général Huerta, n'ayant pas tenu compte de cette invitation, le président Wilson, au mois de novembre, lui fit demander sa démission. Au Congrès des États-Unis, il dénonça son despotisme militaire: et il prohiba l'expédition des armes au Mexique, dans le but hautement avoué de rendre impossible le maintien de Huerta au pouvoir.

Celui-ci y restant, le président Wilson, le 20 avril 1914, annonçait son intention d'envoyer des forces armées au Mexique, sous un prétexte, mais en réalité pour le chasser. Les sénateurs Lodge et Root firent des objections à ce précédent des États-Unis faisant la guerre à un individu. L'escadre s'empara de Vera-Cruz. Le 15 juillet, Huerta fut forcé de donner sa démission et de quitter le Mexique. Mais, après un tour en Europe, il alla aux États-Unis où il fut arrêté en Californie le 27 juin 1915.

Pendant ce temps, le Mexique était ravagé par des chefs de bande comme Villa, qui percevait des droits de sortie sur les douanes, et en échange, d'après le *Sun*, avait pu se procurer 73 000 fusils et 34 millions de cartouches. Cependant il a fini par être battu par son ancien chef Carranza: et le président Wilson a reconnu celui-ci comme président du Mexique.

Espérons, que sous son gouvernement, le Mexique

retrouvera la tranquillité et la prospérité qu'avait su lui assurer Porfirio Diaz, de 1876 à 1911.

IX. *L'emprunt de consolidation et la taxe sur les bénéfices.* — Depuis le mois d'octobre on attendait le dépôt du projet d'emprunt de liquidation. La dette flottante ne pouvait rester chargée de 7 200 millions de francs de bons du Trésor émis; et il est nécessaire à l'Etat de se procurer des ressources pour empêcher l'augmentation des avances de la Banque de France.

M. Ribot a déposé son projet d'emprunt 5 p. 100; il avait été adopté la veille par la commission; le rapport de M. Raoul Péret était prêt; il aurait pu être voté séance tenante. Il a été adopté le vendredi après un vibrant appel de M. Ribot.

Le montant de l'emprunt n'est pas limité. Il sera exempt de tout impôt, sauf d'un impôt général sur le revenu.

En France, depuis 1797, les emprunts d'Etat avaient toujours été exempts d'impôt, jusqu'à l'emprunt 3 1/2 p. 100 de 805 millions émis le 24 juin 1914 et dont les titres ont encombré le marché jusqu'à la fin de septembre dernier. On en revient à la maxime : Donner et retenir ne vaut.

Contrairement à ce qui se fait en Angleterre, le ministre des Finances ne donne pas au Parlement les conditions de l'émission. La loi autorise seulement « à la faire au mieux des intérêts du Trésor », et il les fixe au moment où l'émission est ouverte. Le délai entre la promulgation de la loi et l'émission est habituellement de huit à dix jours. On suppose que le nouvel emprunt sera émis aux environs de 88 p. 100. Comme il sera net d'impôts, il rapportera plus de 5 1/2 p 100. L'intérêt des obligations de la défense nationale, non comprise la prime de remboursement, est de 5 fr. 30 p. 100 actuellement, et, avec la prime, de 5 fr. 65 p. 100. Les porteurs de 3 p. 100 pourront apporter à la souscription, dans la proportion d'un tiers, leurs titres à un cours uniforme qui sera fixé par décret.

M. Ribot a déclaré que le budget du premier trimestre de 1916 ne contiendrait pas d'augmentation de taxes et qu'il comporterait un seul impôt nouveau : une taxe sur les bénéfices de guerre qui ne s'appliquera qu'au-dessus d'une limite minimum de plus-value. L'application de l'impôt général sur le revenu voté avant la guerre, qui devait commencer le 1er janvier 1915, sera de nouveau ajournée.

SOMMAIRE DES REVUES

Revue des sciences politiques. (Tous les deux mois.) (Paris, librairie Félix Alcan.) — 10 octobre 1915. Deux carnets allemands, par Arthur Chuquet. Les étapes de la neutralité, belge depuis Richelieu, par René Dollot. L'effort britannique pour la guerre pendant les huit premiers mois, par Maurice Dewavrin. L'exploitation industrielle et agricole de la Prusse, par Henri Schuler.

Bulletin de la Société de législation comparée. — Juillet-septembre 1915. Etude sur la législation de circonstance provoquée en Italie par la guerre européenne, par Le Hénaff. Etude sur le moratorium en Suède, par W. Uppström.

Revue internationale de sociologie, par René Worms. – Octobre 1915. L'alcoolisme et la dépression mentale, par Pierre Janet. Deux faits, deux leçons, par Eloi Pépin. Mécanique sociale : introduction, par Antonio Portuondo y Barcelo.

La Réforme sociale. — 1er-16 octobre. Société d'économie sociale : Réunion annuelle de 1915. Le retour à la terre, rapport présenté par Maurice Dufourmantelle. Discussion à laquelle ont pris part MM. Méline, sénateur, ancien président du Conseil ; du Maroussem, Mlle Maugeret, docteur Jacques Bertillon ; MM. F Lepelletier, marquis de Marcillac, Mme de Las Cases, comte Imbart de la Tour. Au lendemain de la victoire, par Alexis Delaire. Les statistiques de natalité, par J. Maître.

Revue scientifique. Paris. — 15-23 octobre 1915. L'œuvre minéralogique d'Auguste-Michel Lévy, par Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Analyse rapide des eaux en campagne, par Gaillard, pharmacien principal de l'armée, professeur de chimie appliquée aux expertises et à la toxicologie, au Val-de-Grâce. Le dépoussiérage aérien, par J. Rousset.

Revue des Deux Mondes. — 15 octobre. Mommsen et la mentalité allemande, par René Pichon. Les dernières années de la dictature de Bismarck (notes et souvenirs), 1887-1890. De Guillaume Ier à Guillaume II, par Ernest Daudet. Les Etats-Unis d'Amérique pendant la grande guerre, par Raphaël-George Lévy. Les méthodes pédagogiques allemandes jugées par un professeur anglais, par T. de Wyzewa. — 1er novembre. La juridiction des prises, par René Worms. La campagne coloniale des Alliés : le Togo, par Charles Stiénon. Les métaux de guerre, par Charles Nordmann.

Le Mercure de France. — 1er novembre 1915. Les origines et les débuts de Lloyd George, par Henri-D. Davray. La question juive et la guerre, par André Spire. La diplomatie belge et la crise européenne, par Paul Louis.

Le Rentier. Directeur, M. A. Neymarck. — 7 novembre 1915. Vers l'emprunt de la Défense nationale.

L'Economiste français. — 6 novembre. La guerre. La situation. Les perspectives. 66e article. La

situation du Canada. Notes diverses concernant la guerre.

Revue de science et de législation financières. Directeur : Gaston Jèze. — Juillet-octobre 1915. L'emprunt de guerre italien 4 1/2. Les finances de guerre de la France. Les finances de guerre de l'Angleterre. Législation financière.

Journal de la Société de statistique de Paris. — Octobre 1915. La statistique et la défense nationale, par Maurice Bellom. La statistique internationale des valeurs mobilières, par A. Neymarck. Statistique des caisses d'épargne et de certains établissements de crédit en Suède, par A. Barriol.

Revue politique et littéraire. Revue bleue, Paris. — 16-23 octobre 1915. De l'Orient à l'Orient, par Paul Louis. Le problème de l'aviation, par Etienne Flandin, député. Le Conseil d'Etat pendant la guerre. par René Worms.

Le Correspondant, revue périodique, paraissant le 10 et le 25 de chaque mois, Paris. — 25 octobre 1915. L'esprit public et la situation en Espagne. L'attitude des partis en face de la guerre, par ***. Silhouettes de guerre. La reine Elisabeth de Belgique, par Miles. Après la guerre. La marine marchande et le commerce maritime, par Biard d'Aunet. La situation au Maroc. Choses vues, par Alfred d'Esquerré D'Oran à Arras, par Henri d'Estre. De l'avenir de la coopération franco-belge, par Henri Joly.

The Economist. — 23 octobre. Banking, n°. — 6 novembre. Wen, money and credit. German war, legislation as the treatment of enemy propesty.

The Statist. — 23 octobre. Banking section.

The Spectator. (London). — 6 novembre. The Week. Topics. Compulsion, Moral and Legal. The Cabinet and the War. Drink and Economy. The Paradoxes of Piece-Work. The Teaching of Patriotism. Crusaders. An Englishwoman Philosophizes. Letters to the Editor. An Englishman Philosophizes. Thoughts on Zeppelins. Income Tax Collection. The Danger of Bureaucracy. The State Purchase of the Liquor Trade.

The Investor's Review. — 6 novembre. The Permi minister's review and appel.

The Edinburg Review or critical journal, edited by Harold Cox. — (Quarterly review.) October 1915. (London, Longmans, Green and C°.) The quintessence of Austria, by Henry Wickam Steed. The Workshops and the War; Democracy, diplomacy, and war, by J. A. R. Marriott; the Humanity of modern warfare, by David Hannay; the crown colonies and the war, by Sir Chas. Bruce; Patriotisme and agriculture, by Rowland, E. Prothero; Cabinet government, by Editor.

The Nineteenth century and After, edited by W. Wray Skilbeck. — November 1915. The national service, by A. Carson Roberts. A french view of Anglo-french relation by Henry D. Davray. The Teaching of patriotism, by the Rt. Hon. lord Cromer. The crisis in the Balkans : 1. The strategical significacion of Serbia, by Dr Niko Zupanic; 2. Germany latest adventure, by Jame W. Ozanne; 3. A prostcript, by sir Alfred Sharpe. The Real Austria and her relations with Germany by the Countess Zanardi Landi. The land settlement of ex service men by captain Charles Bathurst M. P., government measures on war distress by the Rt. Hon. Herbert Seminal M. P. Japonese policy in china by J. O. P. Bland.

The Contemporary Review. — November 1915. Italy and England by Romolo Murri; Armenia : Is it the End, by Aneurin Williams, M. P. On the Fringe by Dr. E. J. Dillon. Serbia's Need and Britain's Danger by R. W. Seton-Watson, Some Truths About the Dardanelles by Sydney A. Moseley. The Story of a War Tariff by Herbert W. Horwill. Norway and Germanism by M. M. Mjeerde.

The Fortnighly Review. — No-

vember 1915. Swedish activism : A letter from Stockholm, by Robert Crozier Long ; the New phase of the campaign by Zero ; Greece and Europe by Politicus ; the Spirit of the house by Auditor Tantum ; the Revelations of the Budget by Archibald Hurd ; Mr. Lloyd George as minister of a Democracy by Beriah G. Evans ; In Neutral America by James Davenport Whelpley ; the Balkan Imbroglio by Dr E. J. Dillon ; Labour, Conscription, and finance by J. M. Kennedy ; the British association and the finance of the war by J. E. Allen ; Armenians and the partition of Asia Minor by W. Llew Williams ; History of the war with maps. (London : Chapman and hall.)

Nuova Antologia. Direttore Maggiorino Ferraris. Roma. — 16 ottobre 1915 : L'intervento e le pressioni dell'Austria nella crisi ministeriale del 1893 (con 3 fac-simili). Un Bresciano. La coscienza della nazionalità in Italia nel medio evo, Pietro Fedele, prof. nella R. Università di Roma. La dominazione austriaca in Polonia e il dissidio polacco-ruteno, Giorgio d'Acandia. Economia e credito, Argentarius. Della organizzazione industriale e commerciale in Italia, Roberto Curato. La neutralità della Svizzera, Lettera da Ginevra, Giuseppe Bruccoleri. — 1er novembre 1915 : La guerra europea del 1756-1763 e la guerra attuale, Ernesto Artom, deputato. La « elettrificazione » delle ferrovie, Notizia, Luigi Rava, deputato.

Giornale degli economisti e Rivista di statistica. Roma. — La situazione del mercato monetario. Sulla formazione dei prezzi a termine nelle Borse dei prodotti, Costantino Bresciani-Turroni. La Siberia come paese d'esportazione, Jenny Griziotti-Kretschmann.

Monthly review of the U. S. Bureau of labor statistics. C'est une nouvelle publication dont le premier numéro a paru en juillet. Chaque numéro comprend 80 pages, grand in-8. Trente-sept Etats ont maintenant des *bureaus or departments of labor* : il y a des bureaux du même genre dans trente et un pays, sans compter les Etats-Unis. Il y a, en outre, des commissions et comités de travail de toutes sortes. Le *Monthly review* a pour objet de grouper les renseignements dispersés entre ces divers organisations, Voici des extraits du sommaire du numéro 3 : Effect of minimum, wage determinations in Oregon. Women in industry in recent State reports. Massachusetts, Workmen's compensation experience. Retail prices of food in the United States and in foreign countries, etc.

The Nation. New-York. — 7 octobre. Bulgaria's tactics ; the European Loan for Armenia ; the Ethics of Repudiation. — 14 octobre. A Great Controversy Ended ; Brighter Days for Mexico ; Are We Giving Generously ? Foreign correspondence : English Pamphlets on the War, by James F. Muirhead ; Vatican Notes, by Homer Edmiston ; United States of Europe, by Stoddard Dewey. Notes from the capital : Governor of the Federal Reserve Board.

The North American Review. — September 1911. The tragedy of Mexico, The editor. Now should we prepare ? Charles V. Eliot. Our railroads and national defense by Charles O. Haines. The freedom of the seas, A. Maurice Low.

L'Economista. M. J. de Johannis, R. A. Murray, Firenze-Roma. (Gazzetta settimanale.) — 17 octobre : Per una mèta. La potenza finanziaria della Gran Bretagna. Origini e sviluppo del commercio, Fulvio Maroi. Il mercato del cuoio prima e dopo la guerra. — 31 octobre. Il peso del cambi. La nostra inchiesta a proposito dei regimi doganali, Roberti Murray. Il commercio estero della Bulgaria. I salari dei metalgici nella Svizzera.

El Economista. Dr Don Juan J. Garcia Gomez, Madrid. (Semanal.) — 25 septembre 1915. Enseñanzas de la guerra sobre el cambio. Real orden sobre la conversion del exterior. La politica y las finanzas. — 2 octobre. Traera la guerra el comunismo ? La industria azucarera y la guerra. El patriotismo de los ca-

pitalistas. Nuestra comercio con Alemania. Los gastos en Marruecos. — 9 octobre : Lo ruinoso del presupuesto ingles. La politica y las finanzas, cifras del Sr. Dato. Sobre el deficit.

España economica y financiera, Madrid. (Semanal.) — 25 septembre 1915. Nuestro comercio esterior y la guerra. La revision arancelaria. Los vinos españoles en Francia. La reorganizacion del Banco Frances del Rio de la Plata. El comercio de cabotaje. — 2 octobre. Nuestro comercio exterior y la guerra. El XIII Censo de los Estados Unidos. Los bonos franceses y nuestra esportacion. La moneda española en Cuba. La produccion agricola de España. — Marruecos, los gastos de nuestra zona. — 9 octobre. Movimiento de la propiedad territorial en Espana en 1913. El oro del Banco. La industria hullera española. — 16 octobre. Los bancos de emision y la guerra. La question del pan. La situacion financiera de Siuza. — 23 octobre. El nuevo presupuesto. Banco hipotecario national de la Argentina. Los aumentos de gastos para 1916.

Revista de economia y hacienda, Dr Daniel Riu, Madrid. (Semanal.) — 25 septembre 1915. La guerra y la industria alemana en 1914-1915. La riqueza hullera nacional. Colocacion de capitales en obligaciones de ferrocarriles españoles. — 2 octobre. La guerra y la industria alemana en 1914-1915. El presupuesto ingles y la hacienda francesa. La riqueza hullera nacional. La politica economica del Gobierno. — 9 octobre. La guerra y la industria alemana en 1914-1915. Situacion de la Hacienda publica. Credito agricola; la Federacion de positos. Comercio entre España y Chile. — 16 octobre. El comercio exterior de Enero a Agosto. La politica economica del Gobierno. Aumento del impuesto. La primas à la navegacion. Los liberales y la situacion economica. El encaje oro del Banco de España.

España comercial. Dr Ramon Molina Canovas, Madrid. (Bimensual.) 15 octobre 1915. El hambre. Gallinocultura y sus productos en 1912. Personal de minas. La industria del hierro. El incremento de algunas industrias españolas.

Le Messager de Sao-Paulo. Dr E. Hollender, (Bihebdomadaire.) — 31 août 1915. Gênes. Le grand marché de cafés dans la Méditerranée. Exportation des bois de l'Etat de Sao-Paulo. — 8 septembre. La nouvelle émission de papier-monnaie. L'industrie des frigorifiques. La culture du sucre. Le bassin carbonifère du Brésil. — 15 septembre. L'Institut agronomique de Campinas. La question financière à la Chambre fédérale. — 23 septembre. Le charbon national.

Revista de ciencias economicas. Dr L. Carrouché, Buenos-Aires. (Mensual.) — Juillet et août 1915. El encarecimiento de la vida. La colonizacion de la Republica argentina, nuestro comercio de frutas. La curva de los esrores. Economia y finanzas de guerra de Inglaterra. Un criterio americano para encarar los fenomenos economicos. La proteccion legal á los trabajadores en la Republica argentina. El empuesto unico y la actual crisis economica. Evolucion del armamento. Geografia humana; las razas.

La Reforma social. Dr. Orestes Ferrara, La Havane. (Mensual.) — Septembre 1915 : Jacinto Lopez, El tratado de 1846 entre la Nueva Granada y los Estados Unidos. Luis Marino Perez, La solidaridad social y sus instituciones. William Osler, Las heridas y las enfermedades en la guerra.

Economista peruano. Dr. J. M. Rodriguez, Lima. (Mensual.) — Labor financiero del regimen que expira. Cuestiones sobre el presupuesto. La liquidacion del presupuesto. La produccion de fosforos y su rendimiento fiscal. Datos ilustrativos sobre fosforos.

Bulletin officiel du Bureau de renseignements du Brésil à Paris. Paris. (Mensual.) — Le Brésil inconnu, ses richesses inexploitées. Recettes des postes brésiliennes. Les chemins de fer en 1914. Recettes des chemins

de fer brésiliens en 1912 et 1913. Commerce du port de Santos. Exportation du café. Le peuplement du sol brésilien.

Boletin del Ministerio de hacienda del Uruguay, Montevideo. (Mensual.) — 20 août 1915 : Efectos de la ley de reservas federales. La exportacion de lana en el pais desde 1842 hasta el dia.

Revista Sociedad juridico-literaria. Quito. (Tous les deux mois.) — Novembre-décembre 1914 : C. M. Tobar y Borgoño, Un proyecto de codificacion del Derecho international privado. Francisco Perez Borja, Algunas consideraciones sobre el Codigo penal de 1906.

Tidsskrift for Bank-og Finansvæsen. Christiania. (Revue mensuelle.) — September 1915.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Science française. Exposition universelle et internationale de San-Francisco. 2 vol. in-8. (Librairie Larousse, Paris.)

La Russie et la Guerre, par Grégoire ALEXINSKY, ancien député à la Douma. 1 vol. in-18. (A. Colin, édit., 1915.)

Une république patricienne (Venise), par Charles DIEHL, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris. (Bibliothèque de philosophie scientifique.) (Librairie E. Flammarion.)

Nos finances pendant la guerre, par Georges LACHAPELLE. 1 vol. in-18. (Librairie Armand Colin.)

La Guerre de 1914-1915. Les Commentaires de Polybe, par Joseph REINACH (3e série). (E. Fasquelle, Paris.)

L'Entente cordiale, par l'un de ses artisans. Trente années de souvenirs anglo-français, par Sir Thomas BARCLAY. Trad. de M. Charles Furby. 1 vol. in-18. (Société générale d'éditions illustrées.)

Annuaire de législation française, publié par la Société de législation comparée, contenant le texte des principales lois votées en France en 1914. 34e année. 1 vol. gr. in-8 de 304 pages. (Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris.)

Annuaire de législation étrangère, publié par la Société de législation comparée, contenant le texte des principales lois votées dans les pays étrangers en 1912 (2e série, 12e année), 1913 (vient de paraître). 1 vol. gr. in-8 de 728 pages. (Librairie générale de droit et de jurisprudence.)

Un adversaire de l'étatisme dans les œuvres sociales, Eugène Rostand, par E. VARAGNAC. 1 brochure in-8. (Ed. de la *Revue hebdomadaire*, Paris.)

La Caste dominante allemande. Sa formation, son rôle, par Maurice MILLIOUD, professeur de sociologie à l'Université de Lausanne. In-12. (Librairie du Recueil Sirey.)

Association française pour l'avancement des sciences. 43e session. 1 vol. gr. in-8 de 1204 pages. (Le Havre, 1914.)

Annuaire statistique de la ville de Paris. 23e année, 1912, et principaux renseignements pour 1913. 1 vol. gr. in-8. (Librairie Masson, Paris.)

Chambre de commerce de Constantine. Compte rendu des travaux de l'année 1913.

Sur le passé de la Prusse, avec une carte des provinces polonaises de la Prusse. 1 brochure. (Agence polonaise de presse, Paris.)

The study of Nineteenth century diplomacy an inaugural lecture delivered before the University of Liverpool, by C. K. WEBSTER. 1 brochure in-8. (London, Bell and Sons.)

The Measurement of Social Phenomena, by A. L. Bowley, professor de statistics in the university of London. 1 vol. in-12, p. 242. (London, P. S. King and Sons.)

Elementary principles of Economics together with a short e sketch of Economic history, by Richard Ely and George Ray Wicker, revised and adapted for english students by L. L. Price. 1 vol. in-12, 406 pages. (London, Macmillan et C°.)

The Wealth and Income of the People of the United States, by Willford Isbell King. 1 vol. in-12, 278 pages. (London and New-York, Macmillan and C°.)

International law and the great war by Colkman Phillipson, with an introduction by Sir John Macdonell. 1 vol. in-8. (London, T. Fisher Unwin.)

Bureau of statistics. Commonwealth of Massachusetts, 1869-1915. A sketch of its history, organisation and functions, list of its publications, by Charles F. Getterny, director of the bureau. 1 vol. in-8.

Economic origins of Jeffersonian democracy, by Charles A. Beard professor of politics in Columbia University. 1 vol. in-8, 474 pages. (New-York, Macmillan.)

Property and contract in their relations to the distribution of Wealth, by Richard Ely professor of political Economic in the University of Wisconsin.

Statistics of Railways 1904-1914. Bureau *of Railway Economics*. Washington. 1 vol. in-8.

Unemployment in New-York city. New-York. (Washington, U. S. Department of labor.)

Statistica del commercio speciale di importazione et di esportazione dal, 1er gennio at 30 guigno 1915. (Rome, Ministero delle finanze.)

Annali del credito e della previdenza Infortini sul Lavoro. Giurisprudenza Giudiziaria nell'anno 1911.

Bollettino della Camera di commercio e industria della provincia di Venezia. (Venezia, Tipografia San-Marco.)

Movimento della popolazione secondo gli atti dello stato civile. Nell'anno 1913. Direzione generale della statistica e del lavoro ufficio centrale di statistica. (Roma, Ministero di agricoltura, industria e commercio.)

Statistica della emigrazione italiana per l'estero. Negli anni 1912 e 1913. Con una appendice di confronti internazionali. Direzione generale della statistica e del lavoro ufficio centrale di statistica. (Roma, Ministero di agricoltura, industria e commercio.)

Sulla misura del vantaggio che il consumatore ritrae da uno scambio e sulla rendita del consumatore, nota del Prof. Ulisse Gobbi. 1 brochure gr. in-8. (Pavia.)

Recherches relatives à la rentabilité de l'agriculture pour la campagne 1813-

1814. Rapport du secrétariat des paysans suisses au département suisse de l'Économie politique. 1 vol. in-8 de 256 pages. (Berne.)

Annual statement of the trade of the United Kingdom with foreign Countries and British possessions, 1914. Vol. II. (London, Wyman and Sons.) I. *Abstract tables*. II. Detailed statement of the trade at each port of place. III. Detailed statement of the trade with each Country. (Cd. 8069.)

Aux troupiers de France. Généraux alsaciens, par Paul MULLER. 1 brochure. (Librairie Fischbacher, Paris.)

Çarnegie endowment for international peace. Year book, 1915. 1 vol. gr. in-8. (Washington, Jackson place.)

Commonwealth bureau of census and statistics. Melbourne, director G. H. Knibbs :

1° *Commonwealth demography*, 1914 *and previous years*.

2° *Social statistics* n° 7. *Statistics* as to *Education, Hospitals and charities, and law and crime for the yer* 1913.

3° *Labour Bulletin* (jann-march, 1915.)

4° *Monthly summary of australian statistics*. Bull. n° 43, July 1915.

China. — The maritime Customs. Returns of trade (56*th issue*) *and trade reports* (50*th issue*), 1914. Vol. I. *Northern ports* (*Aigun to Kiachow*). 1 vol. in-4. (Shangaï.)

The Economics of war and conquest, by J. H. JONES. 1 vol. in-18. (London, P. S. King and Sons.)

The economic interest at stake in the war address delivered, by the Dor C. H. OLDHAM to the Political and Economic circle National liberal club). 1 brochure in-8. (London, P. S. King and Sons.)

Germany and Eastern Europe, by LEWISS B. NAMIER, with an introduction, by H. A. L. FISHER. (London, Duckworth et C°.)

The german peril. Forecasts 1864-1914. Realities 1915. Hopes, by Frederic HARRISON. 1 vol. in-18. (London, Fisher Unwes.)

Denmark and the danes, by William J. HARVEY and Christian REPPIEN, (illustré). 1 vol. in-8. (London, Fisher Unwin.)

Le Sleswig du Nord 1906-1914, publié par les associations slesvicoises du Danemark. Un vol. gr. in-8. Copenhague 1915.

La guerre et le Danemark, édit. française, de the war through Danish eyes by a Dane. Copenhague 1915.

A study of indian economics by Pramathanath Banerjea, M. A. formely professor of Economics, City, Rigron and scottish churches colleges, Calcutta. 1 vol. in-12. (London, Macmillan.)

The City, its finance July 1914 *to July and future*, by H. C. SONNE. (London E. Wilson.)

Le Gérant : FÉLIX ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, PARIS

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

LA QUESTION BULGARE[1]

I. Les intérêts balkaniques et la paix. — II. Les Bulgares avant et après 1878. — III. La Bulgarie et les guerres de 1912-1913. — IV. Les Bulgares et la Macédoine. — V. Etranges illusions diplomatiques. — VI. Difficultés de la solution.

I. — Les intérêts balkaniques et la paix

Dans mon livre : *les Causes et les Conséquences de la guerre*, je disais[2] :

Je ne parle ni de la Grèce, ni de la Bulgarie, ni du Monténégro, ni de l'Albanie. Le règlement des questions qui les intéresse ne jouera qu'un rôle très secondaire lors de la conclusion de la paix.

Les événements qui se déroulent actuellement ne sont pas de nature à modifier cette manière de voir. Ce ne sont pas ces Etats qui décideront d'eux-mêmes.

1. Bibliographie : *La Question d'Orient*, par Ed. Driault. — *La Vie politique dans les deux mondes*, par A. Viallate et M. Caudel. — *L'Europe et la politique orientale* 1878-1912, par le comte de Landemont. 1 vol. in-8. 1912. — *Les Origines de la guerre européenne*, par A. Gauvain. In-18. 1915. — *Macedonia and the Reforms*, by Diaganof. 1 vol. in-8. London, 1908. — *Light on the Balkan Darkness*, by Crawford Price. In-12 London, Simpkin, Marshall and C°, 1915. — *Germany and Eastern Europe*, by Lewis B. Namier. In-12. London Duckworth and C°, 1915. — *Nationalism and war in the near East by a diplomatist*, edited by Lord Courtney of Penwith. 1 vol. gr. in-8. (Carnegie endowment for international peace.) Oxford, at the Clarendon Press.

2. 1re partie, chap. x, p. 383.

Les gouvernements de ces peuples n'auront pas à intervenir au jour de la paix. Ce seront les alliés qui détermineront leur situation. Aussi est-il utile d'examiner, dès ce moment, les conditions dans lesquelles ils se trouvent, afin de les rappeler le jour du règlement de la question d'Orient.

Au moment où la guerre des Balkans a éclaté, j'ai montré dans les numéros d'octobre et de novembre 1912 du *Journal des Economistes*, l'étroitesse des intérêts engagés; l'insignifiance, au point de vue économique, de la région qu'on appelle la presqu'île Balkanique, et les illusions que se faisaient ou que voulaient créer des hommes d'Etat et des publicistes sur l'importance des voies à travers les Balkans. Je démontrais la vanité de formules comme celle-ci : « De Port-Saïd à Vienne ou à Hambourg, Salonique sera quelque jour la grande escale, l'entrepôt de l'Allemagne »; les illusions sur l'importance de Constantinople comme « chemin de l'Inde », comme « porte de l'Orient », alors qu'elle ne vaut que parce qu'on a laissé son gouvernement en état de fermer le Bosphore et les Dardanelles; et les déceptions qu'y ménageait le chemin de fer de Bagdad à ceux qui n'ont pas l'idée de comparer, avec les frais de transport par chemins de fer, ou par voies mixtes, coupés par des chargements et des rechargements, les frets perçus pour un long parcours maritime.

II. — Les Bulgares avant et après 1878

Les Bulgares venus d'Asie se rapprochent beaucoup plus des Turcs que des Slaves. En 679, sous leur Khan Asporukh (ou Ispérikh) ils traversèrent le Danube, étendirent leur domination sur les populations slaves éparpillées, mais prirent leur langue, leurs habitudes et leurs institutions. Au neuvième siècle, leur tsar Boris adopta le christianisme; l'indépendance de l'Eglise bulgare fut reconnue par le patriarche de Constantinople; et leur primat reçut lui-même le titre de patriarche. De 893 à 927, sous Siméon, « empereur et autocrate de tous les Bulgares et Grecs », leur empire s'étendit de la mer Noire à l'Adriatique, et des frontières de la Thessalie à la Save et aux Carpathes; mais Basile II, surnommé le tueur de Bulgares, mit fin à leur empire et assura leur sujétion aux empereurs de Byzance pendant plus d'un siècle et demi (1018-1186).

De 1218 à 1241, Yvan Asèn II étendit le pouvoir des Bul-

gares sur l'Albanie, l'Epire, la Macédoine et la Thrace; la Bulgarie atteignit à ce moment un degré relativement élevé de civilisation; mais, en 1330, le tsar Michael Shishman fut battu par les Serbes à la bataille de Kiustendil, et la Bulgarie devint une partie de l'empire d'Etienne Dushan (1331-1355).

Alors interviennent les Turcs. Ils ravagent en 1340 la vallée de la Maritza, ils occupent Philippopoli en 1342, et Sofia en 1382; en 1396, la dernière trace d'indépendance de la Bulgarie disparut.

Elle fut tellement écrasée que, quatre siècles après, elle ne prit pas part au mouvement qui commença, en 1804, à libérer la Serbie de la domination turque. Quand, en 1862, les Serbes chassèrent les garnisons turques qui occupaient encore leurs villes, les Bulgares s'organisèrent de leur côté; mais ce fut l'ambassadeur de Russie à Constantinople, Ignatieff, qui leur donna le sentiment de leur nationalité. Invoquant le précédent de leur patriarche reconnu au neuvième siècle par le patriarche grec, il exerça une telle pression sur la Porte, qu'elle consentit au firman du 28 février 1870, portant :

Article premier. — Un district ecclésiastique séparé sera établi sous le nom officiel d'Exarchat bulgare. L'administration des matières spirituelles et religieuses dans ces districts, appartiendra entièrement à cet exarchat.

Art. 2. — Le chef métropolitain de ces districts portera le titre d'Exarque.

En Turquie, la religion fait la nationalité. Ignatieff créa ainsi, malgré les protestations du Phanar, la nationalité bulgare.

Les Russes apprirent alors aux Bulgares qu'ils avaient eu deux fois un empire; ils leur donnèrent des écoles, ils leur fournirent des armes, ils leur insufflèrent des aspirations ambitieuses.

Cependant, la Bulgarie n'avait pas été constituée encore en Etat que, dès 1870, un de leurs chefs, Koravelo, dans le *Swoboda*, écrivait le 18 novembre :

« Les espérances que nous avons placées dans la Russie sont la cause de nos souffrances depuis un siècle. Notre salut repose dans une fédération danubienne et non dans la Russie. »

En 1872, il répétait : « Nous devons atteindre notre indépendance nous-mêmes, sans l'aide d'un auxiliaire étranger. »

Le 20 juillet 1874, Karavelow, dans son journal *Negawissimost* (l'Indépendance), disait aux Bulgares, que « les Slaves du Sud ne devaient avoir recours à aucun secours, aucune sympathie de la part d'étrangers[1] ».

Cependant, sans la Russie, la Bulgarie serait encore sous le joug des Turcs.

En 1875, dans l'Herzégovine, il y eut refus d'impôt et de corvée, résistance aux agents de la Porte. Par l'intervention des consuls, elle obtint de la Porte la promesse d'un plan général de réformes. L'insurrection se propagea. La Bulgarie massacra des agents de police turcs. Abd-ul-Hamid était devenu sultan après le suicide forcé d'Abd-uz-Aziz et la déposition de son frère Mourad. Chefket-Pacha fut chargé de la répression. Elle fut atroce et provoqua l'indignation de Gladstone ; mais il généralisait en présentant les Bulgares comme les seules victimes. Elle s'appliquait aussi aux Grecs et aux Serbes de la Macédoine. L'intervention de la Russie en préserva la Serbie, mais éveilla les susceptibilités de lord Beaconsfied. On aboutit à la conférence de Constantinople, qui imposa à la Turquie une constitution et ne fit que retarder la déclaration de guerre de la Russie.

Le 24 avril 1877, le tsar donnait l'ordre à son armée de franchir le Danube, malgré les protestations de l'Angleterre. La Roumanie joignit ses troupes. Quant aux Bulgares, ils ne jouèrent qu'un rôle passif.

Le colonel Vereschaguine, frère du peintre, a raconté ses souvenirs de la guerre 1877-1878. Il constate la terreur que les Bulgares avaient des Turcs. Ils ne savaient pas se servir d'un fusil, ayant vécu sous un régime où n'importe quel Turc, rencontrant un Bulgare porteur d'un fusil, avait le droit de le tuer sur-le-champ.

Mais à l'abri des Russes, ils se vengeaient; ils enchaînaient les Turcs avec les fers qui leur avaient été destinés; ils les pillaient; et un jour, pour faire passer leur pillage à travers le camp russe, ils simulèrent une attaque de Turcs.

Bismarck empêcha l'Autriche d'intervenir. L'Angleterre eut peur que les Russes n'entrassent à Constantinople. Ils s'arrêtèrent à San-Stefano; et par le traité qu'ils imposèrent à la Turquie, ils constituèrent une principauté autonome de

---

1. *The early history of the Balkan league by L. Barbar. — The International Review*, 5 octobre 1915.

Bulgarie qui comprenait les provinces de la Bulgarie proprement dite, de la Roumélie et de la Macédoine.

Bismarck, ayant empêché l'intervention de l'Autriche-Hongrie pendant la guerre, se considérait comme dégagé de la reconnaissance qu'il devait à la Russie pour sa neutralité sympathique pendant la guerre franco-allemande[1]. Il se présenta comme « honnête courtier » pour opposer à la Russie les prétentions de l'Autriche et de la Grande-Bretagne. Le traité de Berlin (1878) bouleversa le traité de San-Stefano. La Macédoine fut rendue à la Turquie; la nouvelle principauté de Bulgarie fut réduite au pays compris entre le Danube et les Balkans. Elle resterait tributaire de la Turquie; on organisa, en dehors d'elle, la Roumélie orientale avec un gouverneur chrétien nommé pour cinq ans par le Sultan. Les Bulgares se considérèrent comme dépouillés, et ils eurent l'intention de ne jamais respecter celles des clauses du traité de Berlin qui pourraient les gêner.

Ils élirent prince de Bulgarie, le prince Alexandre de Battenberg. Quoique choisi avec l'agrément de la Russie, il dut se mettre du côté du parti antirusse. En 1885, une révolution éclata à Philippopoli. Le prince Alexande de Battenberg s'y rendit, et, en dépit du traité de Berlin, prit le titre de « prince des deux Bulgaries » et annexa la Roumélie orientale. Les Grecs demandèrent des compensations territoriales; une manifestation navale imposa aux Grecs l'obligation de reconnaître à la Bulgarie le droit de violer le traité de Berlin signé par les Allemands, les Austro-Hongrois, les Anglais, les Italiens, les Russes qui la faisaient. La France, autre signataire du traité, prouva amicalement à la Grèce, qu'elle devait se conformer à cette manière d'en comprendre l'application.

Les Serbes, poussés par l'Autriche, attaquèrent les Bulgares, mais se firent battre à Slivmtza (19 novembre 1885).

Le gouvernement russe ne pardonnait pas à Alexandre de Battenberg. Il fut enlevé une nuit et déposé à Reni. Rappelé par la population, il dut abdiquer quelques jours après, sous la pression de la Russie. Stamboulof devint régent. Il gouverna par des moyens barbares, et il fit élire par la Sobranié, le 7 juillet 1880, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, lieutenant dans l'armée hongroise, appuyé par l'Autriche

---

1. V. Yves Guyot. *Les Causes et les Conséquences de la guerre*, 1re partie, chapitre VII : *La Diplomatie allemande et la Russie*, p. 38.

et par l'Allemagne. Né à Vienne, âgé de vingt-six ans, petit-fils de Louis-Philippe par sa mère, la princesse Clémentine, grand propriétaire en Hongrie, très riche, très ambitieux, adversaire de la Russie par son origine, se vantant d'avoir du sang français dans les veines, mais gallophobe par vocation, il se plaignait, dans une lettre, d'être traité de Néron à Sofia, et il se présentait comme une innocente victime dévouée à son peuple. Stamboulof gouvernait avec une énergie farouche dont la mise à mort du major Paniza en 1890 est une des caractéristiques.

On a remarqué que, lorsque arrivait un de ces accidents de sa politique, Ferdinand était toujours en voyage; mais, par une singulière coïncidence, quand Stamboulof fut assassiné, en 1895, Ferdinand avait le même alibi. Dans un moment de franchise, il dit à un Anglais : « Quand je vins en Bulgarie, je résolus que s'il y avait quelque assassinat, je serais du côté des assassins. »

— Vous étiez beaucoup attaché à mon prédécesseur le prince de Battenberg, dit un jour Ferdinand à M. E. Dillon.

— Oui, répondit celui-ci, et je l'admirais sincèrement, quoique ses qualités vinssent plutôt de son cœur que de sa tête.

— Je ne mériterai jamais ce reproche, conclut Ferdinand.

Son élection ne fut confirmée par la Porte qu'en 1896; il avait le titre d'Altesse royale. Il essaya en même temps de se rapprocher de la Russie en faisant baptiser son fils Boris, avec l'empereur Nicolas pour parrain, dans la religion orthodoxe.

Il se déclara roi (tsar) des Bulgares à Tyrnovo le 5 octobre 1908, en dépit du traité de Berlin, mais les grandes puissances avaient déjà montré combien elles tenaient peu à ce qu'il fût respecté. Elles le reconnurent.

Voici comment le jugeait son ministre de la guerre, le général Savoff, quand il alla négocier, en septembre 1913, un accord avec la Russie[1] :

— Que voulez-vous faire avec un homme qui a toujours peur, peur de l'assassinat, peur de la maladie, peur d'un accident? Vous ne pouvez penser quel travail il faut faire pour garder l'enthousiasme des troupes pour un roi qui n'ose pas regarder un soldat blessé, qui ne peut pas aller à un kilomètre d'un hôpital, qui tremble au bruit du canon,

1. *The Times. Ferdinand of Bulgary, the Balkan Nero.*

qui se cache dans un wagon où il circule de place en place, toujours loin du front ?

Pendant son dernier voyage dans l'Europe occidentale, quelqu'un, entrant dans sa chambre, vit deux revolvers placés sur sa toilette.

Il subit le châtiment des despotes orientaux qui veulent gouverner par la terreur et qui en sont les premières victimes.

La Bulgarie a bien une assemblée nationale, la Sobranié; des ministres responsables; mais Ferdinand n'est qu'un tyran.

La Bulgarie se partage en une dizaine de partis : 1° les nationalistes, avec Gheshof à leur tête; 2° les progressistes libéraux, avec le Dr Danef; 3° les démocrates, avec M. Malinof; 4° les stamboulovistes, avec le Dr Ghenadief; 5° les libéraux, avec le Dr Radoslavov, actuellement président du Conseil; 6° les jeunes libéraux, avec le docteur O. Toutchew, actuellement ministre des Finances; 7° les radicaux, avec M. Tsanow; 8° le parti agricole, avec Stambouliski; 9° les socialistes « larges », avec M. Yanko Sakazof; 10° les socialistes « étroits », avec M. Blagoyer. Il est très facile à Ferdinand de tenir dans la main tous ces partis, jaloux les uns des autres, et toute la presse.

Les comitadji ou cercles révolutionnaires avec lesquels il n'a pas cessé de troubler la Macédoine, avec lesquels il a attaqué la Serbie dans la guerre actuelle, quand il proclamait qu'il observait la neutralité à son égard, étaient ses instruments d'action, toujours désavoués, toujours soutenus par lui[1], l'entourant d'une atmosphère de terreur, continuant la politique de Stamboulof que représente Ghenadief, tout dévoué à l'Autriche.

III. — La Bulgarie et les guerres de 1912-1913

Le 8 octobre 1912, le jour même où le Monténégro déclarait la guerre à la Turquie, paraissait une note commençant par ces mots :

Les gouvernements russe et austro-hongrois déclareront aux États balkaniques que les puissances réprouvent toute mesure susceptible

1. *The aspirations of Bulgaria*, by Balkanicus (traduit du serbe), p. 131, 1 vol. in-12. London, Simpkin, Marshall and Co, 1915.

d'amener la rupture de la paix; que, si la guerre vient néanmoins à éclater entre les États balkaniques et l'Empire ottoman, elles n'admettront, à l'issue du conflit, aucune modification au *statu quo* territorial dans la Turquie d'Europe.

En réalité, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne avaient poussé les alliés de la Ligue balkanique, à faire la guerre à la Turquie, non dans l'intérêt de ces petits peuples, mais dans le leur. Elles avaient la conviction que les Turcs battraient les chrétiens balkaniques. De là le paragraphe relatif au *statu quo* territorial.

En dépit de l'armée organisée par Von der Goltz, les Turcs abandonnèrent Kirkilissé sans résistance; et les Bulgares, qui l'occupèrent, devinrent des héros.

Les diplomates et les journaux austro-hongrois et allemands annoncèrent l'entrée triomphale de Ferdinand à Constantinople et son couronnement impérial à Sainte-Sophie. Il est vrai que pour réaliser ces prédictions, il devait triompher d'abord des fortifications de Tchataldja, mais il n'attribua pas sa déception à cette raison militaire. Il en rendit responsable la Russie auprès de laquelle il avait envoyé le général Radko Dmitrieff à qui elle opposa un refus positif. On dit qu'en échange elle lui promit une opération financière avantageuse; mais, Ferdinand traita dès lors comme des ennemis les panslavistes de Pétrograd qui, dans un banquet, avaient rappelé aux Bulgares que « la question balkanique est liée au rêve millénaire de la Russie de planter la croix sur Sainte-Sophie[1] ».

Dès la fin d'octobre, les puissances européennes renoncèrent à l'injonction du 8 octobre relative au *statu quo*.

M. Poincaré, alors ministre des Affaires étrangères, proposa aux puissances de faire une déclaration de désinterressement territorial. L'Autriche-Hongrie refusa, et renforça ses troupes en Bosnie tandis que la Russie maintenait sous les drapeaux la classe libérable.

La Serbie affirme avoir la preuve qu'avant la première guerre balkanique, au printemps de 1912, le gouvernement bulgare avait interprété, d'accord avec le Ballplatz, de la manière suivante, le traité de la Ligue balkanique : permission de combattre les Turcs avec l'aide des Serbes, auxquels, en cas de victoire, on ne donnerait que des terres insigni-

1. *L'Europe devant Constantinople*, par Max Hoschiller, p. 73.

fiantes. En cas de défaite, l'Autriche garantissait l'intégrité de la Bulgarie. Après cette première guerre, attaque de la Serbie pour l'écraser.

Les Turcs engagèrent des pourpalers le 15 novembre avec les Bulgares; Sir Edward Grey proposa le 28 novembre la réunion à Londres d'une conférence d'ambassadeurs (Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Italie, Russie) qui, se tenant en contact avec les délégués balkaniques et turcs, envoyés à Londres, proposerait le règlement général des questions soulevées par la guerre.

Dès le premier jour l'Autriche-Hongrie imposa la reconnaissance de l'autonomie albanaise Le gouvernement ottoman accepta les conditions des alliés balkaniques; mais le parti jeune-turc le renversa; le nouveau gouvernement turc de Mahmout Chefket, remit, le 30 janvier, une note par laquelle il s'en rapportait aux puissances, mais les hostilités recommencèrent le 3 février. Les Grecs prirent Janina, le 6 mars; les Bulgares, Andrinople, le 26, avec l'aide des Serbes, et ceux-ci chassèrent de la Macédoine les débris de l'armée turque.

La Bulgarie avait à craindre la Roumanie qui réclamait une compensation. Le Monténégro continua la guerre jusqu'au 23 avril, date ou il occupa Scutari. Les puissances, pour être agréables à l'Autriche-Hongrie, firent une démonstration navale afin de forcer le Monténégro de l'abandonner. Le 30 mai fut signé à Londres le traité préliminaire de paix. Le Sultan remettait aux grandes puissances tous les territoires de son empire sur le continent européen, à l'ouest d'une ligne tirée d'Enos sur la mer Egée à Midia sur la mer Noire à l'exception de l'Albanie; il leur laissait le soin de régler la délimitation de sa frontière et toutes autres questions la concernant. Il leur remettait encore l'île de Crête et le soin de statuer sur le sort de toutes les îles ottomanes situées dans la mer Egée et de la péninsule du mont Athos.

Aussitôt éclatèrent les dissensions entre les membres de la Ligue balkanique et les grandes puissances. Les Grecs revendiquaient la Haute-Epire, peuplée en majorité de leurs compatriotes; l'Italie en exigeait le rattachement à l'Albanie. Les Grecs réclamaient toutes les îles de la mer Egée habitées par 394 000 Grecs sur 423 000 habitants. Les Italiens entendaient garder le Dodécanèse, sauf à le rendre plus tard aux Turcs à qui ils laissaient les îles voisines de l'Asie Mineure et des Dardanelles.

Les Serbes et les Bulgares s'étaient liés par le traité du 29 février 1912 et la convention militaire du 19 juin 1912 : le véritable traité était un traité secret[1].

Le traité donnait à la Bulgarie le droit exclusif de s'annexer les territoires situés à l'est de la Strouma et des monts Rhodopes; à la Serbie, droit identique sur les territoires situés à l'ouest et au nord des monts Char-Planina : pour les territoires situés entre le Char, les Rhodopes, la mer Égée et le lac d'Ochrida, la Serbie s'engageait à ne rien demander au delà d'une ligne commençant au mont Golem, sur la frontière turco-bulgare (au nord de Krivoretchna-Palanka) et allant dans la direction sud-ouest (à travers divers pays de montagnes) jusqu'au monastère de Gubavatz sur le lac Ochrida. La Bulgarie s'engageait à accepter cette frontière si l'empereur de Russie « comme arbitre suprême », l'approuvait.

Du reste, par l'article 4, l'empereur de Russie était désigné comme arbitre pour toute interprétation du traité.

Ce traité devait être exécuté strictement; mais les puissances n'en avaient pas tenu compte en enlevant, au profit de l'Albanie, des terres qu'il attribuait aux Serbes : ceux-ci demandaient des compensations dans la région de Monastir. Ils ajoutaient que la convention militaire n'avait pas été observée; qu'ils avaient mis en campagne 300 000 hommes au lieu des 150 000 prévus; que les 100 000 Bulgares qui devaient opérer en Macédoine n'y avaient pas paru tandis que les Serbes avaient aidé puissamment les Bulgares en hommes et en matériel pour la prise d'Andrinople.

Le traité entre les Bulgares et les Grecs du 16 mai 1912, était resté dans le vague sur le lendemain de la guerre; mais les uns et les autres réclamaient également Salonique ; et des détachements des deux nations engageaient des hostilités dans cette région.

Ni les Bulgares ni les Serbes ne pensaient à recourir à l'arbitre désigné par le traité primitif. L'empereur Nicolas envoya à la Bulgarie et à la Serbie un télégramme leur rappelant le rôle qu'elles lui avaient attribué. Les quatre gouvernements de Bulgarie, de Serbie, de Grèce et de Constan-

---

1. Voir les textes, *The aspirations of Bulgaria*, by Balkanicus, p. 89, ou dans *Nationalism and war in the near East*. (Carnegie Endowment for national peace.)

tinople acceptèrent d'envoyer des délégués à Saint-Pétersbourg.

D'après le rapport d'un Américain, M. Jacob Gould Schuman, qui était à Sofia à la fin de juin 1913, M. Danef, alors premier ministre, lui parla le 27 juin du conflit existant entre la Bulgarie, la Serbie et la Grèce ; mais il lui dit que ce ne serait pas une cause de guerre. Le 28, il en fit la déclaration officielle. Or, le même soir, à huit heures, le général Sanoff, commandant en chef de l'armée bulgare, adressa un ordre chiffré au général commandant la quatrième armée lui donnant l'ordre d'attaquer vigoureusement les Serbes sur tout le front dans la soirée du 29. Le même jour, il envoyait un ordre aux autres commandants d'armée d'attaquer les Serbes et les Grecs et de se porter sur Salonique, en spécifiant que « ces attaques ne devaient être précédées d'aucune déclaration de guerre officielle ». Ces ordres furent exécutés. Nul n'a cru que le général Savof avait pris de lui-même une pareille initiative : tout le monde en a reporté la responsabilité sur le roi Ferdinand qui avait eu une longue conférence avec le ministre d'Autriche-Hongrie.

Les Bulgares furent battus. Le 30 juillet, M. Danef implora l'arbitrage de la Russie et son « secours contre l'agression de la Turquie et de la Roumanie qui a commencé ».

La Russie sauva la Bulgarie en obtenant de la Roumanie qu'elle n'occuperait pas la ligne Roustouch-Warna et que son armée n'entrerait pas à Sofia. M. Danef se retira, et les Bulgares, tranquillisés, reportèrent sur l'Autriche-Hongrie toute la reconnaissance qu'ils devaient à la Russie[1].

Les délégués des quatre gouvernements se réunirent le 30 juillet à Bucarest sous la présidence de M. Majoresco, premier ministre de Roumanie, et de M. T. Jonesco. Au bout d'un mois de guerre, la Bulgarie avouait sa défaite. Elle rendait Andrinople et un large territoire à la Turquie ; et il n'était plus question, à l'égard de la Serbie ni de la Grèce, ni du traité de 1912.

Le traité fut signé le 10 août. La Roumanie prenait un morceau de la Bulgarie, limité par une frontière commençant en amont de Turtukaï et aboutissant à la mer Noire au sud d'Ekrene, obtenait la démolition des fortifications de Roust-

---

1. *The aspirations of Bulgaria*, p. 138.

chouk et de Schoumla, des garanties pour les écoles et les églises roumaines en nouvelle Bulgarie. La frontière serbo-bulgare partait de l'ancienne frontière de Paratrica, suivait l'ancienne frontière turco-bulgare et la ligne de partage des eaux entre le Vardar et la Struma, à l'exception de la haute vallée de la Strumnitsa qui restait à la Serbie. Elle aboutissait au mont Besalica où elle rejoignait la frontière bulgaro-grecque. Les Bulgares abandonnèrent aux Grecs Salonique, les territoires à l'est de Drama, Serès et le port de Cavalla. Les Turcs se réinstallèrent à Andrinople, sans s'occuper du traité du 30 mai, et la Bulgarie leur laissa Dimotika et Kirkilissé, avec une frontière partant d'Enos et aboutissant à Iniada.

Quant à l'Albanie, l'Autriche-Hongrie avait voulu la garder comme un instrument de conflit contre la Serbie, le Monténégro, la Russie, l'Italie et la Grèce. Les autres grandes puissances lui accordèrent cette satisfaction, très dangereuse pour la paix à venir.

Voici les gains des divers pays :

	Kilom. carrés.	Habitants.	Kilom. carrés.	Habitants.
Roumanie.....	»	»	8 340	353 000
Serbie.....	48 303	2 957 200	39 000	1 290 000
Grèce.....	64 667	2 631 000	51 300	1 624 000
Bulgarie.....	96 345	4 329 000	18 000	400 000

L'ambition d'hégémonie balkanique qui exaltait la Bulgarie aboutissait à une profonde déception. Dès le lendemain matin de la signature du traité, le 11 août, le roi Ferdinand protesta contre ses dispositions dans une proclamation à son armée : « Aucun patriote bulgare ne pourrait renoncer de bon gré et sans lutte, à Monastir, Ochrida, Dibra, Prilep, Salonique, Serès et aux autres terres bulgares où vivent nos frères de race. »

Les révélations de M. Jonesco nous ont appris, que, dès le mois de mai, la monarchie austro-hongroise voulait attaquer la Serbie. La communication faite à M. Jonesco avait pour but d'intimider la Roumanie. Mais au mois d'août, M. Giolitti recevait de M. San Giuliano, ministre des Affaires étrangères, un télégramme l'informant que la monarchie austro-hongroise avait notifié à l'Italie et à l'Allemagne son intention d'attaquer la Serbie en invoquant le *casus fœderis*. L'Italie refusa de le reconnaître. L'Autriche dut renoncer à

son projet ; mais au moment où le roi Ferdinand prononçait son discours, il pouvait avoir l'espoir de prendre, avec l'aide de la Triple-Alliance, sa revanche du traité de Bucarest.

IV. — Les Bulgares et la Macédoine

Les Bulgares invoquent des droits historiques et ethnographiques sur la Macédoine ; mais qu'est-ce que la Macédoine ? Les anciens y comprenaient la Roumélie ; les Romains y avaient annexé l'Albanie centrale avec Durazzo. Les géographes français et anglais comprennent sous ce titre le territoire dont toutes les eaux coulent vers la mer Egée et qui s'étend au sud du Mont Rhodope, au nord de l'Olympe de Thessalie et à l'est du Pinde[1].

Les Bulgares donnent ce nom à tous les territoires qu'ils veulent annexer à l'ouest du Rhodope, à la vieille Serbie, et oubliant qu'ils ont obtenu, par le traité de Bucarest, les vallées de Struma et de Strumnitsa, ils prétendent que les Serbes et les Grecs ont usurpé toute la Macédoine.

Je reste sceptique à l'égard des droits historiques invoqués. Constantin Porphynogérète, vers 950, a constaté que la ville de Serblia sur la rivière Bistrita, dans le district de Salonique, reçut son nom des Serbes qui habitaient dans cette région. Au seizième siècle, des explorateurs occidentaux trouvèrent aussi Salonique occupé par des Serbes : et l'historien russe, N. P. Kondalov, dans ses *Voyages archéologiques en Macédoine* (1907) déclare que les Serbes passèrent le Danube dans le cinquième siècle et que la première pénétration des Slaves en Macédoine fut serbe et ne fut suivie que plus tard par les hordes bulgares.

Les officiers français qui, sous Napoléon, allèrent en Dalmatie et traversèrent la Macédoine, parlent des Serbes, jamais des Bulgares.

Nous devons peu nous fier aux voyageurs anglais ou français qui ont parcouru les Balkans à un point de vue politique ou pittoresque. Selon le drogman qui les accompagnait, ils donnent la prééminence aux Bulgares, aux Grecs ou aux Serbes. Ce n'est pas leur opinion qu'ils expriment, c'est celle de leur interprète, à moins que ce ne soit celle qu'ils s'étaient faite d'abord.

---

1. *Dictionnaire de géographie* de Vivien de Saint-Martin, t. III, 1887.

M. Crawford Price[1], qui vient de passer sept années dans les Balkans, raconte l'anecdote suivante. Pendant le gouvernement de Himli Pacha en Macédoine, un publiciste anglais arriva à Salonique, et le consul anglais lui donna un passeport avec une recommandation pour le Vali : « M. X... désire se rendre compte de la situation entre les Grecs et les Bulgares. »

Quelque temps après, un autre publiciste anglais arriva. Le consul lui donna également une lettre de recommandation en ajoutant : « Je dois seulement prévenir votre Excellence que la vérité que désire établir ce gentleman n'est pas la même que celle que cherchait M. X... que je vous ai présenté récemment. »

M. Crawford Price constate que le Slave macédonien a des affinités avec les Serbes et les Bulgares. Il n'a pas le sentiment profond de sa nationalité, il aurait pu être assimilé par les Bulgares, il l'a été avec une étonnante rapidité par les Serbes[2].

Après l'insurrection de Karageorge et la paix de Bucarest en 1812; après l'insurrection de Dobrenovitch en 1815, les Serbes subirent de violentes persécutions en Macédoine. Les Bulgares, au contraire, représentaient la docilité. Les Serbes se dirent Bulgares pour obtenir quelque sécurité. Cependant les Serbes possédaient beaucoup d'écoles en Macédoine; après les échecs de leurs guerres de 1876 et de 1877, les Turcs fermèrent ces écoles.

Les Serbes eurent le choix entre l'éducation donnée par le patriarcat grec et l'exarchat bulgare. Par peur des comitadji bulgares, beaucoup acceptèrent l'exarchat.

La religion constituant la nationalité, les habitants de la Macédoine furent classés comme Grecs ou comme Bulgares. Officiellement, les Serbes disparurent, plus ou moins absorbés par les Bulgares. Toutefois, ces derniers n'y sont pas en majorité.

Jamais la Macédoine n'a été bulgare. D'après le recensement de 1905, exécuté après l'entrée en fonctions du contrôle européen (officiers de gendarmerie, etc.), on comptait : *dans le vilayet de Salonique* 425 613 mahométans ; 360 000

---

1. *Light on the Balkan Darkness*. London, Simpkin, Marshall and C°, 1915.
2. *Op. cit.*, p. 26.

Grecs ; 200488 Bulgares ; *dans le vilayet de Monastir*, 220369 mahométans ; 276667 Grecs ; 148426 Bulgares.

Les statistiques scolaires officielles fournies par l'exarchat bulgare et le patriarcat grec, donnent les résultats suivants : dans le vilayet de Salonique, les Grecs avaient, en 1904, 521 écoles avec 32 534 élèves, les Bulgares 319 avec 9544 ; dans celui de Monastir, 477 écoles avec 27 106 élèves grecs, contre 242 écoles et 8767 élèves bulgares. Avant 1913, les Grecs, dans toutes les grandes villes, étaient à la tête de la banque, du grand commerce, de l'industrie. Jusqu'en 1906 on ne trouvait, ni à Salonique, ni à Monastir, un seul médecin ou avocat bulgare ; les quinze grandes fabriques de Verroia-Edesse, région de chutes d'eaux, avaient été créées par des Grecs et sont restées entre leurs mains.

Le traité de Bucarest a enlevé le vilayet de Monastir aux Bulgares ; mais il n'est pas un seul *caza* (arrondissement) attribué à la Grèce où les Grecs n'aient eu, dès 1905, la majorité sur les Bulgares. Dans le vilayet de Salonique, il y avait 24 cazas ; les Bulgares possédaient la majorité sur les Grecs dans les dix cazas suivants : Doiran, Avret-Hissar, Strouminitsa, Tikvech, Pétritsi, Démir-Hissar, Mélénikon, Névrokop, Djouma-Bala, Razlog. De ces dix cazas, ils n'ont perdu que Doiran (occupé par les Serbes), Avret-Hissar et Démir-Hissar (occupés par les Grecs). Mais cette perte est amplement compensée par les territoires acquis aux dépens de l'hellénisme dans la Thrace occidentale.

Le traité délimitatif de sphères d'influence passé en mars 1912 entre les députés grecs et bulgares avec l'approbation du patriarcat et de l'exarchat, se résume ainsi :

Vilayets.	Sièges grecs.	Sièges bulgares.
Salonique	5	3
Monastir	5	2
Andrinople	8	1
Totaux	18	6

Donc, dans les trois vilayets on reconnaissait aux Grecs *une supériorité de* 3 *contre* 1.

Dans la Thrace occidentale, qu'ils ont reçue, Souffli, Dedeagatch, Xanthi sont grecs. Les Bulgares réclament Cavalla. Mais, sur 45 000 habitants, il n'y a pas un seul Bulgare. Dans tout le sandjak (province) de Drama, en 1905, on recensait

2 120 Bulgares, sur 148 807 habitants, soit une proportion d'à peine 1 1/2 p. 100.

« Cet été, parcourant la Macédoine, racontait M. Michel André[1], je me suis arrêté dans la ville de Vodena, tout heureuse d'avoir repris son nom illustre d'Edesse. Dans le jardin, un *Karagyeuz* (espèce de Guignol) jouait des scènes populaires. Dans l'une d'elles, un Bulgare et un Grec devaient partager trois moutons qu'ils avaient acquis en commun. « Celui-là, dit le Bulgare, indiquant le premier mouton, me revient de droit; le second, tu me le donnes par amitié; le troisième, je te le prends. »

Ce qu'on demande à l'heure actuelle, c'est d'appliquer la théorie du *Karagyeuz* à toute la Macédoine.

Il nous est difficile de nous faire une idée de la vie de ces populations macédoniennes sous le gouvernement des Turcs, même après le traité de Berlin, après le programme de réforme arrêté à Muerzsteg entre l'empereur de Russie et l'Empereur d'Autriche.

D'après une brochure bulgare, il y avait eu, pendant les onze premiers mois de 1905, 1 010 meurtres qui étaient dus : 330 à des Turcs ou à des Albanais ; 195 à des soldats ; 451 à des Grecs ; 34 à des Serbes.

Pour 1906, Sir Edward Grey publia des rapports des consuls qui constataient que du 1er janvier au 30 septembre 1906, 577 chrétiens avaient été tués dans le vilayet de Salonique, 431 dans celui de Monastir et 183 dans celui de Kossovo, total 1 191. Mais, dans ce rapport, la majorité des meurtres n'était pas attribuée aux Turcs ; et les comitadji bulgares en avaient à leur charge.

Quel pouvait être l'état mental et moral de gens vivant dans les mêmes villages, animés de haines féroces les uns contre les autres, pleins de soupçons, de terreurs, de rancunes et d'appétits de vengeance ?

La population se partageait en trois classes : 1° les propriétaires ; 2° les tchiftdis (métayers) ; 3° les ouvriers de ferme.

La plupart des propriétaires étaient des musulmans. Le système du métayage s'appliquait aux trois quarts des propriétés. Le métayer était obligé de porter la récolte au marché situé quelquefois à 75 et 85 kilomètres du lieu de

1. *Le Temps*, 15 décembre 1914.

production. Le bétail et les instruments agricoles appartiennent au métayer. Le métayer doit travailler dix jours par an pour le bey. Si le bey ouvrait un moulin, il devait y envoyer la chute d'eau et y porter son blé. Le métayer devait payer l'agent de police qui avait pour principale fonction de le terroriser.

Le salaire annuel d'un ouvrier agricole était de 100 à 120 piastres turques. La piastre vaut 23 centimes. Il touchait donc en espèces de 23 à 28 francs, le reste en grains.

Le défaut de sécurité était complet. Le bey prélevait ce qu'il voulait.

D'un autre côté, voici le résumé de la monographie d'une famille établie dans le tchiflick de Bardovtzi près d'Uskub, depuis un siècle[1].

Le métayer s'appelait Blajo et était Bulgare. Il avait cinquante ans, sa femme quarante-huit. Ils avaient avec eux trois fils âgés de vingt-cinq, de vingt-deux ans, et un de dix ans et une fille de huit ans. Les deux premiers fils étaient mariés et avaient chacun un enfant. Il faut ajouter un neveu âgé de trente ans, marié, qui avait quatre enfants.

Or, ces quatre hommes de vingt-deux à cinquante ans, ces quatre femmes de vingt à quarante-huit ans avaient à soigner 4 bœufs, 1 vache, 2 ânes, 1 cheval, 20 moutons, 10 poules, 1 cochon.

Cette monographie ne donne pas l'étendue de la propriété et la répartition des cultures. Mais, si on compare le cheptel au nombre des hommes et des femmes, qui exploitèrent cette terre, on trouve qu'ils n'avaient pas grand'chose à faire. Les bœufs valaient chacun 50 francs, la vache 25 francs, le cheval 60 francs, les 20 moutons 275 francs, soit 13 fr. 75 par tête.

Je cite ces chiffres pour montrer l'état de ces populations à propos desquelles la vie de l'Europe est soumise aux plus effroyables dévastations depuis trois ans.

V. — Étranges illusions diplomatiques

Etant donné les précédents, il était certain que le gouvernement bulgare ne pouvait que se réjouir de la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie. C'était, au bout d'un an, la revanche du traité de Bucarest qu'il avait espérée

1. *Macedonia and the Reforms*, by Dragano, p. 45, 1908.

immédiate et qui avait dû être différée par le refus de l'Italie de considérer une agression de la part de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie comme un *casus fœderis*.

Les diplomates des puissances alliées devaient connaître les faits que nous venons de rappeler.

Les alliés ne pouvaient rien offrir à la Bulgarie qu'aux dépens de la Serbie et de la Grèce. Il est vrai qu'oubliant les liens qui unissaient Ferdinand à François-Joseph, ils parlaient aussi de compensations aux dépens de l'Autriche.

Des publicistes auraient voulu qu'on donnât à la Bulgarie la revision du traité de Bucarest « conformément au principe des nationalités ». Cela veut dire qu'on aurait livré à la Bulgarie toute la Macédoine qu'elle considère comme bulgare. Les socialistes avaient à l'égard de la Bulgarie les illusions qu'ils avaient eues, avant la guerre, à l'égard des socialistes allemands.

La Sobranié comptait 213 membres, M. Longuet[1] affirmait que 116 membres, soit la majorité, étaient opposés à la politique pangermaniste : c'était possible ; mais le chiffre des voix n'est rien dans un gouvernement tel que le gouvernement du roi Ferdinand.

M. Paul Louis disait dans la *Revue bleue* du 11-18 septembre :

> La Fédération balkanique peut et doit redevenir, à bref délai, une réalité : tout homme politique de Nisch ou de Bucarest, de Sofia ou d'Athènes, qui combattrait sa reconstitution, commettrait plus qu'une faute, — un crime contre son pays, contre le monde des Balkans, contre l'Europe elle-même [2].

Refaire la *Ligue balkanique* qui n'avait duré que quelques mois, dont la Bulgarie n'avait jamais respecté les conventions, qu'elle avait brisée le 29 juin, était une de ces utopies qu'on peut excuser chez des publicistes, mais qui sont impardonnables à des professionnels de la politique extérieure qui doivent agir d'après des réalités et des contingences.

Cependant les diplomates anglais, français, russes, paraissent s'être perdus dans ce rêve, et ils exerçaient, au nom de Ferdinand, une pression sur la Serbie, palpitant

---

1. M. Longuet. *L'Humanité*, 20 octobre 1915.
2. Paul Louis. *La Ligue balkanique*.

sous les coups de l'Autriche-Hongrie, et sur la Grèce, en faveur de la Bulgarie.

Le 4 août 1915, la Quadruple-Entente signifiait à Athènes qu'elle donnerait à la Bulgarie une partie de la Macédoine. Cette demande provoqua l'indignation en Grèce et en Macédoine. Dans une ville on déterra les crânes des Grecs massacrés, en 1913, par les Bulgares et on les porta en procession.

On exerçait la même pression sur la Serbie. Le 13 août, j'éprouvai une profonde stupéfaction quand un homme d'Etat français, à qui je ne posais aucune question, me dit spontanément :

« J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer. Nous avons obtenu de la Serbie et de la Grèce ce que demandait la Bulgarie. Par conséquent, nous en sommes sûrs ! »

Les diplomates avisés de la Quadruple-Entente ne connaissaient donc pas la conduite de la Bulgarie depuis le commencement de la guerre?

Dans l'automne de 1914, des bandes irrégulières bulgares s'étaient livrées à deux attaques contre Stroumnitza. Elles étaient appuyées par des troupes régulières, autorisées par le gouvernement de Sofia, les comitadji tués étaient porteurs d'or autrichien et les prisonniers racontaient que leurs chefs étaient en relation avec la légation austro-hongroise [1].

Trois fois, les Bulgares avaient attaqué la ligne de Nisch à Salonique; ils avaient laissé ravitailler et avaient ravitaillé eux-mêmes les Turcs en munitions et en hommes. Des officiers allemands étaient les conseillers de leur état-major, soit ouvertement, soit plus ou moins dissimulés, en civil ou sous des uniformes bulgares : « J'ai vu de mes propres yeux, dit M. R.-R. Reiss, un officier allemand et son mécanicien, qu'une panne de moteur avait forcés d'atterrir en Serbie et qui venaient, en uniforme, de Bulgarie, porteurs de documents. »

Les alliés se contentaient d'explications qui puaient le mensonge; et ils faisaient du chantage sur la Serbie et sur la Grèce au profit de la Bulgarie !

Les diplomates russes, anglais, français connaissaient cependant les diverses phases de la politique de Ferdinand.

Comment pouvaient-ils se faire des illusions quand ils

---

1. Article de M. R.-R. Reiss. *La Gazette de Lausanne*, 13 octobre.

devaient tous être renseignés sur ses relations financières avec l'Allemagne?

Après les guerres balkaniques, certaines banques allemandes, la Banque nationale allemande, la Société berlinoise de commerce, la Banque de commerce et d'escompte, etc., possédaient des valeurs bulgares remises en payement de matériel de guerre. La prime sur l'or étant de 40 p. 100, certaines banques, sous la direction de la *Disconto Gesellschaft* de Berlin, constituèrent un syndicat qui abaissa la prime sur l'or à 9 p. 100, ce qui permit d'engager, en avril et mai 1914, des négociations pour un emprunt de consolidation.

Voici les détails que donne à ce sujet la *Gazette de Lausanne* du 29 novembre, d'après des documents allemands.

Dans son rapport de 1914, la *Disconto gesellschaft* parlait du « caractère patriotique » de ses opérations conclues avec la Bulgarie.

Le 15 juillet 1914, la Banque nationale bulgare pouvait rembourser 25 millions en or à des banques anglaises, 10 millions en or à des banques autrichiennes. En outre, le gouvernement bulgare recevait 120 millions en or contre des bons du Trésor à 7 p. 100 et le contrat d'un emprunt de 500 millions 5 p. 100 à 84 était signé : il devait être réglé en deux versements.

En échange, la Bulgarie donnait la concession des mines bulgares à la *Disconto*.

Le contrat comportait une clause de guerre suspensive qui fut appliquée.

Mais en novembre 1914, la *Disconto* souscrivit 100 millions, la Banque nationale bulgare et la Banque agricole bulgare, 50 millions ; et les banques allemandes levèrent leur option sur la première partie de l'emprunt bulgare.

De nouvelles négociations aboutirent à une avance spéciale de 150 millions d'or sur bons du Trésor 6 p. 100 : 75 millions furent versés et 10 millions durent être versés par quinzaine.

Cette avance de 150 millions ainsi que l'avance de 120 millions effectuées en juillet 1914 ne sont pas comprises dans l'emprunt négocié. En mars 1915, après l'attaque de la flotte alliée contre les Dardanelles, on apprit que l'option sur le deuxième versement de l'emprunt avait été levée et que les créances pour fournitures militaires passées et à venir seraient réglées sur les 500 millions de l'emprunt.

La Bulgarie a reçu ainsi 270 millions en or, 500 millions en matériel de guerre, total 770 millions, plus 100 millions pour les mines.

Comment pouvait-on se faire des illusions sur la politique qu'elle suivait?

Dans le projet des douzièmes provisoires pour le premier trimestre de 1916, il y a une augmentation de 17 millions de fonds secrets pour le budget des Affaires étrangères. Nous espérons qu'ils seront bien employés, mais pour connaître les procédés habituels et les affinités du roi Ferdinand de Bulgarie, il s'agissait d'acheter et de lire quelques volumes et quelques revues, d'ouvrir un dossier qui, je l'espère, existe au ministère des Affaires étrangères; et tous les journaux avaient parlé des combinaisons financières de la Bulgarie avec les banques de Berlin.

Le premier venu parmi les passants qui longent Downing street ou le quai d'Orsay aurait dit gratuitement aux diplomates qui y siègent : « Si l'Allemagne fait des prêts à la Bulgarie, c'est parce qu'elles sont d'accord. »

Il y a des hommes politiques qui se plaignent que, dans les circonstances actuelles, les alliés n'aient pas entretenu Ferdinand dans l'illusion qu'ils en feraient un empereur à Constantinople. Ils le supposent bien naïf. Il sait que jamais la Russie qui a reçu tant de témoignages de l'ingratitude des Bulgares n'aurait voulu les mettre à la place des Turcs comme gardiens des détroits; et quels sont donc les hommes d'Etat assez aveugles qui, de bonne foi, auraient pu penser à installer à Constantinople ce roi si docile aux empires du Centre? Quelque mépris qu'il puisse avoir pour les diplomates des alliés qu'il a joués si facilement, jamais il n'aurait pu s'imaginer qu'ils renouvelleraient avec lui, en les aggravant, les difficultés des détroits. Plus ils ont multiplié leurs obsessions et plus ils ont cherché à entretenir ses ambitions, plus ils ont provoqué sa méfiance. Il n'aurait jamais cru que les Russes, les Anglais et les Français victorieux pouvaient placer à Constantinople un vassal de Guillaume II.

Pendant que Ferdinand amusait les alliés, il avait signé un traité le 17 juillet avec le prince de Hohenlohe, au nom de l'Allemagne, contresigné par les représentants de l'Autriche et de la Turquie. Il donnait à la Bulgarie toute l'Albanie septentrionale et méridionale, toute la Macédoine

serbe et la Macédoine grecque avec Cavalla, Drama, Serès, Florina et Kastoria.

Au commencement d'octobre, le journal athénien *Hestia* a dit que la Grande-Bretagne avait pu se procurer le texte de ce traité et l'avait communiqué au gouvernement grec.

Le 2 septembre, les Austro-Allemands et les Allemands commencèrent leur nouvelle attaque contre la Serbie par la canonnade de Semendria. Le 22 septembre, la Bulgarie mobilisa. La Serbie avait dit aux alliés : — La mobilisation bulgare exige dix-sept jours. Laissez-moi aller à Sofia!

C'était la seconde fois qu'elle faisait cette demande : et à coup sûr si les alliés n'avaient pas été hypnotisés par leur idée de séduction à l'égard de Ferdinand, cette initiative serbe aurait changé le cours des événements au profit de la malheureuse Serbie et des alliés.

Cependant on pouvait être fixé depuis longtemps, par les voyages à Sofia du duc de Mecklembourg, accompagné de M. von Rosenberg, directeur de section à la Wilhelmstrasse.

Quelques jours avant la mobilisation, deux généraux allemands s'étaient installés au ministère de la Guerre. Un autre général allemand était entré au ministre des Affaires étrangères. La mobilisation fut dirigée par l'état-major composé de vingt-huit officiers allemands qui défilaient par les rues de Sofia en uniforme et de quelques généraux bulgares choisis dans le parti de la cour.

D'après une correspondance du *Messàgero*, datée de Sofia, en octobre, le ministre de la Guerre, aussitôt après la mobilisation, fit dresser la liste de tous les officiers réputés russophiles, et ordonna qu'ils fussent mis à la retraite. Beaucoup furent emprisonnés ; d'autres, qui avaient manifesté leur opinion dans des formes plus tangibles, fusillés. Une tentative de rébellion, entre autres, dans le cinquième corps, provoquée par l'emprisonnement du général Dankef, accusé d'avoir manifesté à ses subalternes des sentiments russophiles, fut réprimée de la façon la plus atroce.

Une manifestation provoqua un massacre. Des perquisitions furent pratiquées chez les hommes politiques suspects.

M. Radoslawow fit venir Ghenadief et lui dit :

«Cher Ghenadief, désormais nous avons pris les dispositions pour faire disparaître dans le sang toute tentative nouvelle de rébellion. Vous êtes libre de choisir celle de ces trois routes qui vous agrée le mieux : ou plier la tête et accepter

de rester à la maison, en silence, ou bien, dans le cas contraire, être pendu, ou, enfin, consentir à entrer comme ministre dans mon cabinet. »

Ghenadief, pour éviter d'autres sacrifices, choisit la première solution.

Le tsar Ferdinand, de son côté, fit demander Malinof, auquel il tint le même langage. Malinof dut également plier la tête.

Quant à M. Guéchof, devant lequel ont été tenues à Paris tant de conversations imprudentes, il dit au correspondant du *Messagero* : « Monsieur, nous allons avec les plus forts. »

Le gouvernement bulgare voulut bien expliquer à ses sujets les motifs de sa conduite dans un document que nous a fait connaître une correspondance de l'Agence Reuter datée d'Amsterdam le 8 octobre.

Il fut publié par la *Frankfurter Zeitung* dont il remplissait sept colonnes ; vingt mille exemplaires en avaient été distribués quelque temps auparavant par le gouvernement bulgare, dans différentes municipalités allemandes. Après avoir comparé les motifs des belligérants dans cette guerre, et les avantages des puissances centrales, le document concluait :

Nul ne pouvait prévoir, au début, la tournure que prendraient les événements, ni de quel côté serait la victoire. Si le gouvernement avait décidé de prendre part à cette grande guerre, il aurait pu commettre la faute de s'unir au parti qui serait vaincu, et aurait ainsi mis en danger l'empire bulgare actuel.

Nous ne connaissons pas le contenu de la fameuse note que la Quadruple-Entente a présentée au gouvernement bulgare, mais d'après ce qui a été dit et publié dans les journaux, nous pouvons voir que la Russie et ses alliés ne nous donnent rien en échange de notre neutralité, mais qu'ils demandent au contraire que : 1° nous participions le plus vite possible à la guerre ; 2° que la Bulgarie place son armée à l'entière disposition de la Quadruple-Entente, qui la commanderait et l'enverrait où bon lui semblerait ; 3° que l'armée bulgare prenne d'abord Constantinople, pour la remettre ensuite à la Russie.

En récompense de tout ceci, la Bulgarie devait recevoir des territoires jusqu'à la ligne d'Enos-Midia, et on lui promettait des compensations tout à fait vagues et insuffisantes en Macédoine, à condition toutefois que la Serbie fût suffisamment compensée par l'Autriche.

Quoique les détails que la proposition austro-allemande ne soient pas connus, on peut dire avec certitude que l'Autriche et l'Allemagne

en récompense de la neutralité bulgare promettent d'abord, la Macédoine tout entière, y compris Skoplie (Uskub), Bitolia (Monastir), Ochrida, etc., et, secondo, une médiation amicale entre la Bulgarie et la Turquie dans le but d'obtenir la cession de la ligne de Dedeagatch et du territoire s'étendant à l'ouest et sur la rive droite de la Maritza.

Des promesses encore plus étendues de cessions territoriales aux frais de la Serbie ont été faites par les puissances du Centre, si nous leur accordons notre assistance militaire. Ces promesses correspondent à notre désir d'obtenir une frontière commune avec l'Autriche-Hongrie, le long du Danube. D'autres parties de l'ancienne Serbie, aussi, nous sont offertes.

D'ailleurs, les promesses de la Quadruple-Entente ne peuvent être acceptées avec confiance, tandis que nous sommes bien en droit d'accorder confiance à un traité avec l'Allemagne qui a toujours exécuté ses obligations faites par traités.

Enfin, la Bulgarie doit adhérer aux puissances du Centre parce que la victoire penche vers l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Des journaux français ont publié des articles sous ce titre: *la Trahison de la Bulgarie*. Ce titre était inexact. Ferdinand est resté fidèle à sa politique austro-allemande. Les diplomates qui ont pu s'imaginer qu'il en était autrement ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes de leurs déceptions.

L'empereur Nicolas a lancé le 19 octobre le manifeste suivant :

Nous faisons savoir à tous nos fidèles sujets la trahison de la Bulgarie à la cause slave. Préparée avec perfidie depuis le commencement de la guerre, elle s'est accomplie, bien que paraissant impossible.

Les troupes bulgares ont attaqué notre fidèle alliée la Serbie, ensanglantée par la lutte contre un ennemi plus fort.

La Russie et les grandes puissances, nos alliées, ont cherché à détourner le gouvernement de Ferdinand de Cobourg de ce pas fatal. La réalisation des anciennes aspirations du peuple bulgare, l'annexion de la Macédoine étaient assurées à la Bulgarie par une autre voie conforme aux intérêts du slavisme. Mais les calculs secrets inspirés par les Allemands et la haine fratricide des Serbes ont triomphé.

La Bulgarie, notre coreligionnaire, depuis peu affranchie de l'esclavage turc par le fraternel amour et le sang du peuple russe, s'est rangée ouvertement du côté des ennemis de la foi chrétienne, du slavisme et de la Russie. Le peuple russe voit avec douleur la trahison de la Bulgarie, si rapprochée de lui jusqu'en ces derniers jours et, le

cœur saignant, tire son épée contre elle, en remettant le sort des traîtres à la cause slave en la juste punition de Dieu.

Cependant le gouvernement russe devait être habitué à l'ingratitude du gouvernement bulgare ; il ne pouvait ignorer les relations de Ferdinand avec ses ennemis : et enfin, l'expérience avait dû lui démontrer la vérité de cette formule bulgare : — Il n'y a d'intérêts slaves que les intérêts bulgares.

VI. — Difficultés de la solution.

Les événements qui se passent dans la presqu'île balkanique confirment ce que je disais dans mon livre sur *les Causes et les Conséquences de la guerre*. Le règlement des questions qui intéressent ces pays appartiendra aux grandes puissances en guerre avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Depuis que la Bulgarie est devenue une nation, ressuscitée par la Russie, elle a été un élément constant de trouble et d'inquiétude. Si elle a érigé une statue d'Alexandre II sur une place de Sofia, elle n'a cessé de faire une politique subordonnée à l'Autriche-Hongrie et à l'Allemagne. Même quand elle a paru agir d'accord avec la Serbie et la Grèce, elle les trahissait. Les événements qui se sont déroulés depuis 1878 prouvent que la paix ne peut être fondée dans la presqu'île balkanique sur l'équilibre des pouvoirs. La Bulgarie a voulu y imposer son hégémonie : et le jour où elle y serait parvenue, ce serait l'Allemagne qui l'aurait exercée.

Le jour de la paix, comment devront être traités les peuples balkaniques ?

Certes, les puissances alliées n'oublieront pas que la Serbie est la victime du premier jour de la guerre ; que dès le mois d'août, elle attira sur le Vardar 350 000 Austro-Hongrois, sur lesquels elle remporta la victoire de Jadar.

Elle devra former la fédération de la plus grande Serbie avec la Croatie et les autres Slaves du sud de l'Autriche.

Les Bulgares devront renoncer à la Macédoine. C'était une étrange conception de les interposer sur la ligne du chemin de fer de Salonique à Belgrade. Ils ne devront pas plus en approcher qu'ils ne devront approcher de Salonique et de Constantinople.

Devront-ils conserver la Roumélie orientale? C'est une question.

Mais il y aura aussi une question intérieure. Le roi Ferdinand et sa dynastie devront être expulsés de Bulgarie. A quel régime politique ce peuple est il capable de s'adapter. Son histoire prouve qu'il n'est pas mûr pour un gouvernement de discussion. Appauvri, épuisé d'hommes, chargé de dettes, tenu en méfiance par tous, tombé du haut de ses illusions, il sera plein de rancune, toujours à la recherche d'une occasion pour tâcher de prendre sa revanche. Ce sera un élément de perturbation, d'autant plus dangereux qu'il est voisin de la Hongrie, qui se trouvera dans la même situation. Lors du règlement définitif, il faudra éloigner leurs frontières les unes des autres plus qu'elles ne le sont.

Quant à la Bulgarie, elle devra être réduite à l'impuissance comme les deux empires auxquels son gouvernement a lié son sort. Son intervention est terrible pour la Serbie; mais elle ne peut être un coefficient important dans les faits de guerre sur les frontières de France et de Russie où auront lieu les actions décisives.

YVES GUYOT.

LA POTASSE EN HAUTE-ALSACE[1]

Avec graphiques et cartes

I. — Considérations générales

Les multiples usages des sels de potasse[2], notamment dans l'industrie des explosifs et comme engrais chimiques, suffiraient à expliquer l'importance que peut avoir pour l'Allemagne la possession de l'excellent gisement alsacien. Mais comme, de plus, l'Allemagne possède un véritable monopole mondial pour la production de la potasse, la question acquiert un intérêt très considérable.

On sait que les sels de potasse, s'ils peuvent, en bien des cas, être remplacés par des sels de soude, ont une importance essentielle pour certaines fabrications. Ils sont nécessaires pour la glacerie, l'industrie céramique, pour fabriquer les engrais, le savon mou, les allumettes, pour la pyrotechnie et les explosifs. Il est inutile d'insister sur l'utilité de ces dernières applications en ce moment.

L'industrie du tannage, l'imprimerie, la photographie et la pharmacie constituent également des débouchés pour les sels de potasse, bien qu'à un degré moindre.

Le gisement alsacien, actuellement sous le feu des batteries française est inexploitable pour les Allemands. Il ne leur reste donc que le gisement exploité par le syndicat de Stassfurt[3].

---

1. Bibliographie : *Bulletin de la société industrielle de Mulhouse*, avec carte (avril 1912). — *La Technique moderne* (année 1911). — *Comité des houillères de France* : Circulaires.— *Society of Chronical Industry* (bulletin d'avril 1915). — H.-A. Giebel : *Die Finanzierung der Kaliindustrie* (1912).

2. « Kalisalz » en Allemand.

3. Ce gisement est situé, partie dans la province prussienne de Saxe, au sud de Magdebourg, partie dans la principauté limitrophe d'Anhalt.

En 1914, sa production s'est élevée à 1 167 000 de tonnes de potasse pure, dont 531 000 tonnes environ furent exportées.

Pour 1915, le syndicat a prévu une production de 949 000 tonnes, dont 386 000 tonnes destinées à l'exportation. Mais au début de cette année, le gouvernement allemand a mis l'embargo sur l'exportation de la potasse, ce qui a suggéré aux chimistes anglais, français et américains l'idée de rechercher si l'on ne pouvait extraire commercialement les sels de potasse de l'eau de mer, du kelp (cendres calcinées des plantes marines), du salpêtre, de la cendre de bois ou de plantes, de divers minéraux comme le feldspath et le mica, de l'alun, des résidus de sucreries, du suint de la laine, etc. Mais un grand nombre des procédés ci-dessus présentent l'inconvénient d'être coûteux. D'autres ne sont pas industriellement « au point », et il semble bien que la véritable concurrence qui pourrait être faite aux gisements allemand et alsacien proviendra de gisements similaires découverts récemment en Espagne (vallée de l'Ebre) et aux États-Unis (Searles Lake).

Cependant, comme les besoins de l'industrie et de l'agriculture mondiales en sels de potasse ne peuvent qu'augmenter, le gisement alsacien conserve sa valeur et il présente pour la France un intérêt d'autant plus grand que sa qualité, comme nous le verrons, est très supérieure à celle du dépôt de Stassfurt.

II. — Géologie. — La découverte du gisement

On sait que les dépôts de sels de potassium sont toujours accompagnés de grandes quantités de sel marin. Ces dépôts salins sont le résultat de la concentration progressive de l'eau de mer par suite d'évaporation. Les couches distinctes de sels de sodium et de sels de potassium se forment par suite de la solubilité moins grande des sels de sodium, qui se déposent les premiers. Les sels de potassium cristallisent dans la région supérieure. C'est là le principe. En fait, les caprices de la nature, les différences de température, la salure très variable des océans et des mers intérieures, ont eu pour conséquence de notables différences dans la composition chimique des divers dépôts.

En 1869 la présence du sel gemme fut signalée à Dornach (près Mulhouse), mais on ne trouva pas de sels de potassium à cet endroit.

Ce n'est qu'en 1904 que fut révélée l'existence, en Haute-Alsace, d'un gisement de potasse, accompagné de sel gemme. A cette époque s'était formé un syndicat de forage ayant pour but de rechercher la présence de la houille ou du pétrole dans le sous-sol de la forêt de Nonnenbruch. A 473 mètres de profondeur, les sondes rencontrèrent les sels de potassium, formant une épaisseur de 5 mètres.

Se rendant compte de l'importance de leur découverte, les promoteurs résolurent d'élargir le champ d'action de leur syndicat, et

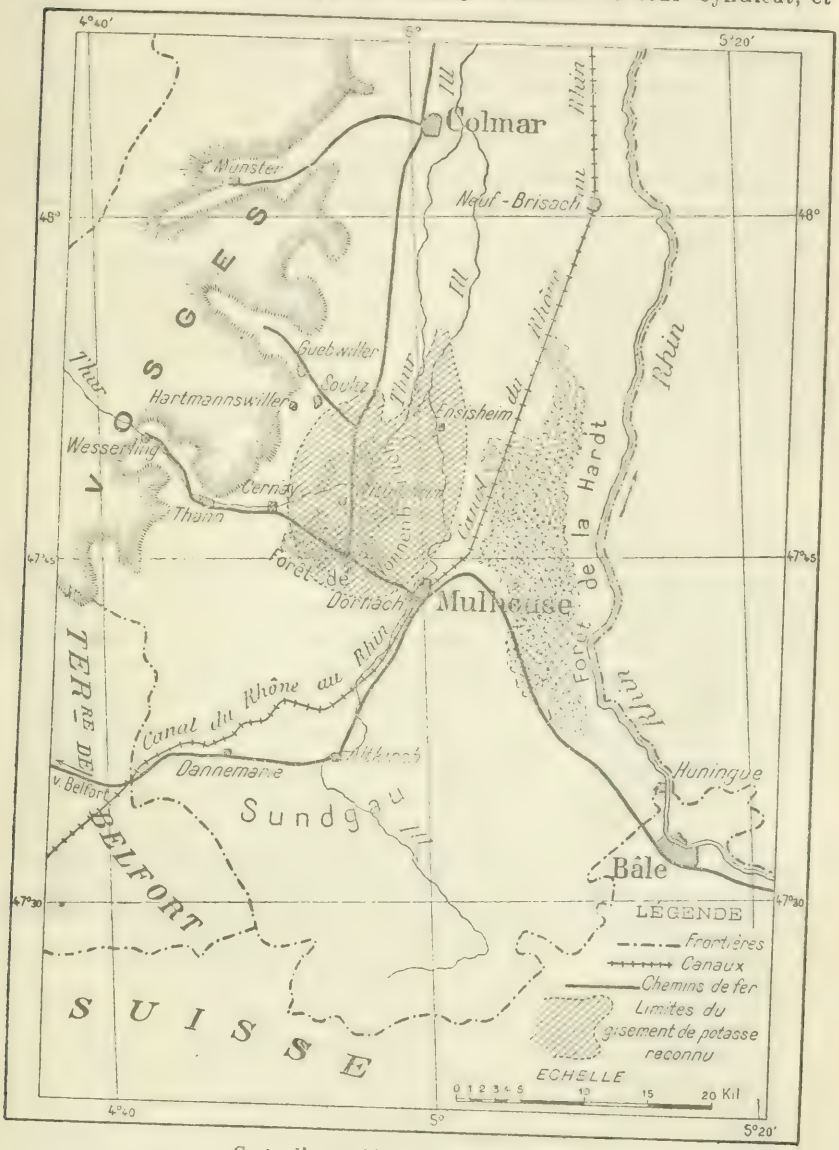

Carte d'ensemble de la Haute-Alsace.

devant l'abstention des banques locales, ils durent s'adresser à des maisons allemandes pour obtenir l'appui financier qui leur était indispensable.

Le 13 juin 1906 fut constituée la Société « Gewerkschaft Amélie » qui exécuta 120 sondages à des profondeurs variant de 250 à 1 000 mètres, dans une région s'étendant des Vosges au Rhin, et allant, du sud au nord, de Mulhouse jusqu'à Ostheim, au-delà de Colmar.

Le gisement de potasse délimité par ces sondages couvre une superficie de 200 kilomètres carrés, actuellement concédés, et se trouve immédiatement au nord-ouest de Mulhouse (V. cartes).

« Sa régularité remarquable et une teneur élevée en potasse le mettent au premier rang des gisements de ce genre, actuellement connus[1]. »

La Société « Amélie » avait foncé son premier puits en 1908. En février 1910, l'exploitation put commencer et la mine « Amélie » fut admise dans le syndicat allemand de la potasse le 14 octobre de la même année. La commission de répartition lui alloua sur la vente totale une quote-part de 14,66 millièmes, élevée par la suite à 14,74 millièmes, ce qui plaçait la mine « Amélie » au troisième rang dans le syndicat.

III. — Le Syndicat de la potasse

Il est indispensable d'expliquer à ce propos les origines et le fonctionnement du syndicat allemand de la potasse.

C'est en 1857 que des forages entrepris (comme en Haute-Alsace) pour la recherche du sel gemme, aboutirent à la découverte du gisement de Stassfurt. Jusqu'à ce moment, les sels de potasse étaient un produit inconnu. Les premiers puits furent installés par le fisc prussien à Stassfurt et par le fisc de la principauté d'Anhalt à Leopoldshall. C'est ce qui explique l'immixtion constante de l'Etat dans une industrie, qui, malgré cela, a toujours prospéré.

A l'origine les mines fiscales exploitèrent seules, mais peu à peu, des entreprises privées se groupèrent autour d'elles.

Dès 1879 fut créé le premier syndicat. Il comprenait les deux exploitations fiscales de Stassfurt et de Leopoldshall, plus les deux premières exploitations privées (Douglashall et Neustassfurt).

Sauf une très courte interruption en 1883, le Syndicat de la potasse s'est perpétué jusqu'à ce jour. En 1886 il comprenait 7 membres, en 1898, 10. Fin 1901, leur nombre se montait à 20 pour atteindre 52 au 30 juin 1909, date de la cessation de l'ancien syndicat. Lorsque ce jour-là, à minuit, les négociateurs réunis à Berlin n'avaient pu

1. *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, avril 1912.

encore s'entendre sur le renouvellement de leur syndicat, quelques membres se retirèrent et conclurent avec les États-Unis des ventes à bas prix pour plusieurs millions de marks.

Un « syndicat de lutte » fut alors constitué contre les usines dissidentes. Cet état de choses eut également sa part d'influence dans l'intervention de l'Etat, qui devait se manifester très nettement par la loi du 25 mai 1910 dont nous parlerons tout à l'heure.

En 1911 la plupart des dissidents s'étaient ralliés au syndicat, dont les membres avaient atteint alors le chiffre de 69.

Entre temps, les producteurs de Stassfurt avaient fait de grands efforts pour développer l'exportation.

Dès 1884 fut créé un comptoir commun de ventes pour le chlorure de potassium, ainsi qu'un comité de propagande, en vue d'attirer l'attention des consommateurs sur l'utilisation des sels de potasse par l'agriculture.

En 1902 fut fondé le premier comptoir extérieur du Syndicat de la potasse, qui, déjà, avait établi des rapports étroits entre les établissements de l'Etat et ceux de l'industrie privée.

A partir de 1894, de nouvelles lois minières donnèrent un grand essor aux recherches de sels de potasse et de nombreuses concessions furent accordées.

Quarante-quatre nouveaux centres d'exploitation furent créés. Cette période de brusque développement qu'on a appelé « la fièvre de la potasse » (*Kalifieber*) amena une grosse surproduction, qui tend cependant à s'atténuer, par suite de la consommation grandissante des sels de potasse. D'ailleurs la découverte imprévue du gisement de la Haute-Alsace constituait un danger encore plus grand, peut-être, pour le syndicat de Stassfurt, que la mévente de ses produits.

A ce dernier point de vue, les résultats obtenus n'avaient pas toujours été brillants et le tableau suivant, qui se rapporte aux principales exploitations de potasse du bassin de Stassfurt, donne une idée très exacte de la situation anormale de cette industrie pendant une période déterminée.

TABLEAU.

Rendement des exploitations du bassin de Stassfurt de 1904 à 1908

	1904.	1905.	1906.	1907.	1908.
Nombre d'exploitations considérées	22	26	28	32	45
Total du capital investi dans ces exploitations (en 1 000 marks)	154 994	180 636	196 259	244 036	340 598
Total des dividendes payés (en 1 000 marks)	12 098	15 689	15 525	14 773	12 876
Rémunération moyenne du capital engagé (p. 100)	7,8	8,68	7,91	6,05	4,55[1]
Nombre d'exploitations n'ayant payé aucun dividende	6	7	8	11	26
Soit, par rapport, au total considéré (p. 100)	27,2	26,9	28,5	34,3	57,7

La lecture de ce tableau est des plus instructives. En effet, si nous

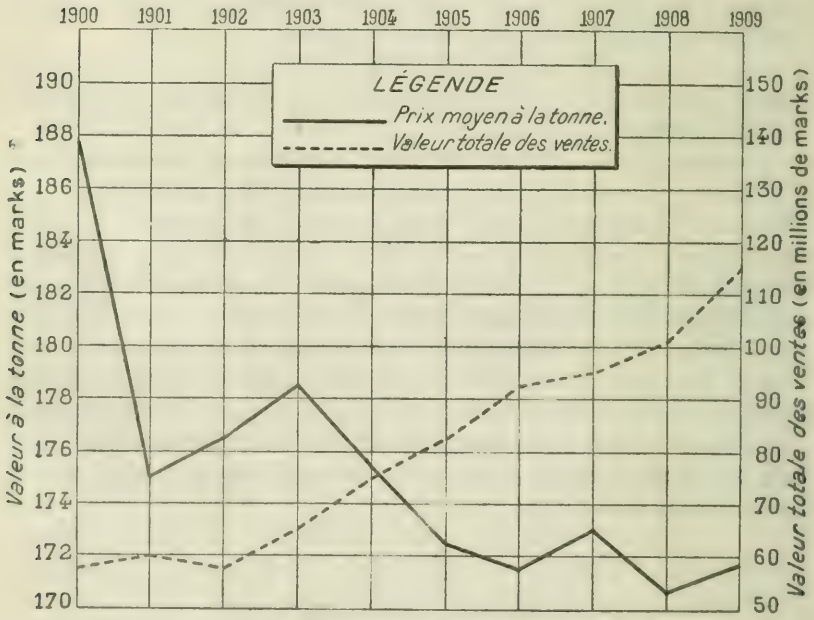

Graphique du capital engagé et des dividendes payés.

voyons augmenter régulièrement le nombre des exploitations et

1. La rémunération moyenne pour les cinq années considérées s'élève ainsi à 6,35 p. 100. Si l'on tient compte des neuf exploitations nouvelles entrées dans le syndicat vers la fin de 1908, le dernier chiffre de 4,55 p. 100 tombe à 3,78 p. 100.

grossir, par conséquent, l'importance des capitaux engagés, nous voyons diminuer aussi régulièrement, surtout depuis 1905, le montant des dividendes payés et le taux de rémunération du capital. Enfin, le nombre des exploitations qui ne se trouvent pas en situation de payer des intérêts ou des dividendes à leurs bailleurs de fonds s'accroît sans cesse, plus rapidement même que le nombre des exploitations elles-mêmes. Une semblable situation, qui ne s'est que peu améliorée depuis, facilita la tâche du gouvernement allemand.

L'État ne pouvait d'ailleurs rester indifférent à la mise en valeur du gisement alsacien, qui menaçait de devenir un concurrent dangereux pour ses exploitations fiscales de Stassfurt. D'autre part, la crise traversée par le syndicat de la potasse, pouvait justifier aux yeux des producteurs eux-mêmes, une intervention législative. Le Reichstag fut alors saisi d'un projet qui, après de laborieux débats, devint la loi du 25 mai 1910 sur la réglementation de la vente des sels de potasse.

IV. — La loi du 25 mai 1910.

Les dispositions de cette loi, qui est en vigueur jusqu'à fin 1915 ne groupent pas obligatoirement les exploitants, mais elles limitent leur indépendance en ce qui concerne l'écoulement de leurs produits.

La loi vise exclusivement les sels de potasse bruts et les produits potassiques fabriqués avec ces sels.

Elle ne concerne pas les sels de potasse ayant une autre origine.

Les opérations réglementées par la loi sont la *fabrication* et la *vente*.

1° La *fabrication* n'est pas la production; elle n'en est qu'une partie et ne comprend pas l'extraction des sels bruts.

La loi déclare que les sels *fabriqués* ne pourront être produits que par les exploitants de mines ou de fabriques « spéciales », et, encore, à la double condition, pour ces dernières, qu'elles soient, de création antérieure à l'entrée en vigueur de la loi de 1910 et qu'elles ne traitent pas une quantité de sels plus considérable qu'avant cette date. En somme, la loi institue *le monopole de fabrication*.

Les infractions sont punies d'une amende de 1 000 marks et d'un emprisonnement de six mois.

2° Par *vente*, la loi entend tout transfert de propriété, et même il y a vente lorsque, sans aucun transfert de propriété, des sels de potasse sont expédiés à l'étranger.

De plus, la loi exige que les ventes à l'étranger soient effectuées directement par l'exploitant, sans aucun intermédiaire, sauf ses agents directs. Les infractions à cette interdiction sont passibles

d'une amende de 1 000 marks, et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de six mois.

La loi assimile les exploitants individuels aux sociétés et aux syndicats. Par conséquent, un syndicat de potasse peut vendre à l'étranger.

D'ailleurs, la loi n'oblige nullement les exploitants à se syndiquer.

Réglementation de la vente. — Le principe de cette réglementation consiste dans la fixation d'un maximum de vente pour chaque exploitation, en vue d'éviter la surproduction, et, de plus, dans la fixation annuelle des prix de vente.

Le « contingent » total de potasse à répartir pour la vente entre les divers exploitants, est fixé, chaque année par un comité de répartition. Il doit être au moins égal au chiffre atteint par les ventes de l'année précédente, majoré de 5 p. 100 et est déterminé pour chaque sorte de produit, aussi bien pour l'exportation que pour la consommation intérieure.

Les exploitants disposent de quatre voix sur sept dans le comité de répartition, mais le président, nommé par le chancelier d'Empire, a un droit d'appel devant le Conseil fédéral.

La quantité que peut vendre chaque exploitation est indiquée par un coefficient de participation, exprimé en millièmes du contingent total.

Il en résulte que l'exploitant participe à la vente de chaque catégorie de sels, proportionnellement au coefficient qui lui a été assigné.

Il jouit d'une tolérance de 10 p. 100 au-dessus et au-dessous du contingent, tolérance qu'il peut compenser d'une année à l'autre.

Enfin, les exploitants, qui, par suite de la constitution de leurs gisements, ne peuvent livrer certaines sortes de sels, sont autorisés à vendre une quantité équivalente des sortes qu'ils produisent.

La *détermination du coefficient* de participation, pour les entreprises existantes, est effectuée d'après trois éléments : l'étendue du gisement reconnu, la nature du gisement et la capacité de rendement des installations. Aucun autre élément, tel que la situation au point de vue des transports, ou l'importance du capital engagé, ne doit intervenir. D'ailleurs, aucune limite maxima ou minima n'est assignée au coefficient.

Quant aux entreprises nouvelles, leur coefficient est d'abord fixé provisoirement pour les deux premières années à dater du jour où le gisement de potasse est atteint et même davantage, si, après cette période, les conditions d'exploitation ne sont pas suffisamment déterminées.

Lorsque cette détermination peut être réalisée, le coefficient devient

définitif, avec une réduction progressive (30 p. 100, 20 p. 100, 10 p. 100) pendant les trois premières années.

Cette réglementation est de nature à décourager les initiatives privées, car il en résulte que les capitaux engagés ne peuvent être pleinement rémunérés qu'au bout d'une durée minimum de cinq années.

Par contre, la loi favorise spécialement les exploitations d'État, qui ne subissent ni le délai minimum de deux années qui précède obligatoirement la fixation du coefficient définitif, ni la réduction du coefficient pendant les trois premières années de son application.

Des *modifications au coefficient* de participation peuvent se produire, lorsqu'un coefficient est attribué à une exploitation nouvelle, le contingent total étant constant, ou encore, lorsqu'une exploitation existante crée un second puits d'extraction, ou cède une partie de ses terrains miniers, ou modifie les conditions du travail.

C'est par application de cette loi qu'il a été accordé, dans la répartition des tantièmes entre exploitants, une participation de 14,6 millièmes à la Société « Amélie » (V. plus haut).

*
* *

Pour en terminer avec la question législative, signalons la loi du 16 avril 1913 votée par le Landtag d'Alsace-Lorraine, qui engage l'Empire dans la voie des exploitations fiscales, en décidant l'acquisition, par voie amiable, de parts importantes, mais non prépondérantes, dans trois mines de potasse de la Haute-Alsace.

La loi autorise le ministère d'Alsace Lorraine à contracter un emprunt de 6 millions de marks, pour acquérir des intérêts dans les mines de potasse « Reichsland », « Théodore » et « Prince Eugène ».

Le gouvernement espérait ainsi, grâce à la richesse du gisement, réaliser des bénéfices qui viendraient en allégement des charges publiques.

V. — Allure générale et valeur du bassin alsacien

La zone du sel se rencontre entre 200 et 800 mètres de profondeur et son épaisseur moyenne varie de 200 à 300 mètres. Elle renferme deux couches de sel de potasse : 1° la couche supérieure, qui atteint jusqu'à 1 m. 50 d'épaisseur; 2° la couche inférieure, dont l'épaisseur varie de 3 à 5 mètres et qui se trouve à une vingtaine de mètres plus bas que la première.

La richesse en « kali » pur est plus grande dans la couche supérieure, mais il n'y a pas de différence essentielle dans la composition

chimique des deux couches. Celles-ci se composent alternativement de *sylvine* et de *sylvinite*, avec une forte proportion de chlorure naturel de potassium (30 à 35 p. 100 en moyenne).

Il en résulte que la qualité du gisement alsacien est très supérieure à celle du dépôt de Stassfurt, qui vaut surtout par la *carnallite* (chlorure double de potassium et de magnésium). Il faut un traitement spécial physico-chimique pour éliminer le chlorure de magnésium qui reste inutilisable, alors que cette opération est superflue lorsqu'il s'agit de sylvinite.

Cette constatation très importante permet d'affirmer que la concurrence du gisement alsacien deviendra extrêmement dangereuse pour le syndicat allemand de Stassfurt, le jour où l'exploitation sera entreprise sur une grande échelle. Il est même permis de supposer que cette circonstance n'est pas étrangère aux entraves de toute sorte qui ont retardé jusqu'à ce jour l'exploitation intensive en Haute-Alsace, étant donné que de fort puissants personnages font partie du syndicat de Stassfurt. Jusqu'à présent, la seule mine « Amélie »est en exploitation, avec une participation assez réduite, que nous avons mentionnée, et une production journalière (1912) dépassant 400 tonnes de sels bruts.

Or, le gisement alsacien représente une richesse énorme et susceptible d'une longue exploitation.

En 1912, il était divisé en 106 concessions, dont 78 appartenant aux « Deutsche Kaliwerke (usines de potasse) A. G. Bernetrode ». Les 28 autres sont la propriété de la « Société Sainte-Thérèse » avec la participation de capitaux alsaciens et lorrains[1]. A la même époque, 4 autres demandes de concession étaient en instance.

Au moment de la guerre, ces concessions étaient groupées en 9 exploitations, avec 18 puits (V. carte II), dont 8 allemandes et 1 française « Sainte-Thérèse ».

Les deux puits de cette dernière société, situés près de la gare de Bollwiller, ont été, dit-on, murés dès le début de la guerre.

La superficie totale reconnue est de 256 millions de mètres carrés. En multipliant cette surface par l'épaisseur moyenne des couches supérieure et inférieure (1 m. 164 et 3 m. 507), on obtient 700 millions de mètres cubes de sels exploitables.

Etant donné que 1 mètre cube de sel pèse 2 tonnes 10, le total des réserves utiles représente 1 472 millions de tonnes. Comme le sel brut contient en moyenne 22 p. 100 de kali pur (oxyde de potassium, K^2O), on peut admettre que le gisement alsacien renferme un minimum de 300 millions de tonnes de potasse pure.

---

1. Les principales banques de Nancy ont patronné cette affaire.

Or, la mine « Amélie » contient environ 45 millions de tonnes de potasse pure, d'une valeur actuelle d'au moins 9 milliards 1/2 de francs.

On a conclu que les 300 millions de tonnes du bassin alsacien va-

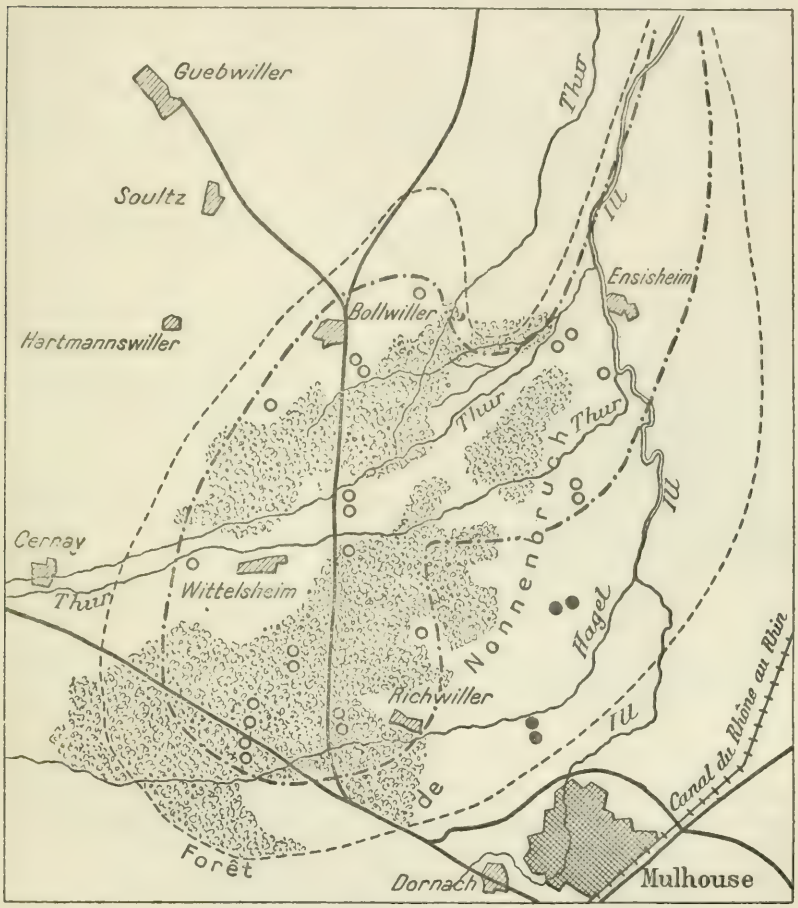

Limite du gisement de sylvinite supérieur
Limite du gisement de sylvinite inférieur
Forages à travers les deux couches de sylvinite } dont 18 transformés en
Forages à travers la couche inférieure } puits d'exploitation
Canaux
Chemins de fer

Carte du gisement de la Haute-Alsace.

laient donc, à ce taux, 60 milliards de francs, mais ce ne sont pas 60 milliards de profits. Il faut en déduire les frais d'extraction, etc.,

et la marge deviendra de plus en plus étroite. Il se peut d'ailleurs, que le gisement s'étende au delà des limites actuellement reconnues. Sur la base de la consommation mondiale actuelle, cette masse représente une durée d'exploitation de près de cinq siècles.

Il est d'ailleurs probable qu'après la guerre, la demande de potasse augmentera de plus en plus, par suite de l'emploi de plus en plus répandu des engrais potassiques. L'exploitation du riche gisement de Wittelsheim pourrait donc être poussée d'autant plus intensivement que, comme nous l'avons dit, la qualité du sel est supérieure à celui de Stassfurt, qui, jusqu'à présent, a été le seul fournisseur du monde entier.

Nous avons dit que la pureté des sels de potasse extraits du gisement alsacien est remarquable. Elle permet de les employer directement dans l'agriculture, après un simple broyage. Ils constituent de plus une matière première excellente pour la fabrication du chlorure de potassium pur, destiné à la fabrication des produits chimiques. Les opérations de purification sont d'une simplicité inconnue jusqu'à ce jour. De plus, de petites quantités d'eau sont seulement nécessaires pour les lavages[1].

La fabrique installée par la Société « Amélie » à Richwiller (V. carte II) peut traiter journellement 260 tonnes de minerai avec une production de 40 à 50 tonnes de chlorure de potassium pur.

VI. — Débouchés et moyens de transport

Les deux principaux débouchés pour la potasse sont l'agriculture et l'industrie chimique (partout où la soude ne peut la remplacer).

1° *Engrais de potasse.* — La solubilité de la potasse dans l'eau permet de l'employer à la fumure des plantes, concurremment avec les autres engrais chimiques (azote et acide phosphorique). En général, c'est la potasse et l'azote que les plantes absorbent le plus volontiers, et le manque de potasse, non seulement produit des récoltes inférieures, mais provoque le développement de certaines maladies cryptogamiques.

2° *Industrie chimique.* — Le chlorure de potassium sert à la production du carbonate de potassium, de l'acide chlorhydrique, du

1. La carnallite brute du gisement de Stassfurt doit être soumise à de multiples opérations successives et à de nombreux lavages. De plus, les quantités de sels de magnésium résultant de ces opérations sont énormes, et on ne peut en vendre que fort peu. Le surplus est jeté dans les cours d'eau, au grand détriment d'autres exploitations se servant des mêmes eaux.

chlorate de potasse (explosifs), du bromure et de l'iodure de potassium pour la pharmacie, du cyanure de potassium et du ferrocyanure, de la potasse caustique pour la préparation des savons mous, employés dans le lavage des laines brutes.

La potasse est aussi employée dans la fabrication de l'indigo artificiel et de certaines matières colorantes.

Le gisement alsacien n'est pas, à l'heure actuelle, très favorisé au point de vue de l'expédition des sels de potasse vers l'extérieur. Les produits sont chargés en gare de Richwiller et acheminés par voie de fer sur Mulhouse[1]. Là se trouve le canal du Rhône au Rhin, qui constitue un moyen économique de transport, mais seulement dans deux directions, le nord et l'ouest.

VII. — Prix de vente

Les principaux produits bruts pour la vente sont : la *carnallite*, dont la teneur en potasse pure garantie est de 9 p. 100; la *kaïnite*, qui contient au minimum 12 1/2 p. 100 de potasse pure; la *sylvinite*, qui est un mélange de chlorure de potassium et de sel gemme, avec une teneur minima de 12 1/2 p. 100, mais renfermant jusqu'à 20 p. 100 de K^2O.

Les prix du syndicat de vente sont à peu près stationnaires depuis longtemps. Pour protéger l'agriculture allemande, les prix pratiqués en Allemagne sont inférieurs aux prix de vente à l'étranger. La différence est de 25 à 50 pfennig[2] par 100 kilos de kaïnite et de 30 pfennig pour la carnallite.

Voici un aperçu des prix moyens d'exportation des sels bruts pendant la période s'étendant de 1886 à 1908 (les 100 kilos) :

	Marks.
Carnallite à 9 p. 100	0,90
Kaïnite à 12,4 p. 100	1,50
Sylvinite à 12,4 p. 100 (garanti)	1,50
Engrais de potasse à 20 p. 100	3,10
— à 30 p. 100	4,75
— à 40 p. 100	6,40
Chlorure de potassium à 80 p. 100	14,25
Sulfate de potasse à 90 p. 100	16,45
Sulfate de magnésium et de potassium calciné à 48 p. 100	8,00

1. Le prix du transport jusqu'au bassin à Mulhouse est de 1 fr. 68 par tonne.
2. Un pfennig = 1 centime 23 (avant la guerre).

Les prix de vente pour l'Allemagne fixés par la loi d'Empire de 1910 et valables jusqu'à fin 1913 sont les suivants :

	Marks.
Carnallite de 9 p. 100 à 12 p. 100 suivant la teneur	3,15 à 4,20
Sels bruts de 12 à 15 p. 100	1,20 à 1,50
Sels pour engrais de 20 à 22 p. 100	2,80 à 3,08
— de 30 à 32 p. 100	4,35 à 4,64
— de 40 à 42 p. 100	6,20 à 6,51
Chlorure de potassium de 50 à 60 p. 100	13,50 à 16,20
— au-dessus de 60 p. 100	17,40
Sulfate de potasse au-dessus de 42 p. 100	14,70

VIII. — Production et consommation

L'extraction des sels de potasse a continuellement augmenté. Alors qu'en 1861 elle n'atteignait que 2 292 tonnes, elle a dépassé le chiffre de 6 millions de tonnes annuellement au cours de ces dernières années.

La consommation de l'agriculture est beaucoup plus considérable que celle de l'industrie et elle s'accroît beaucoup plus vite comme on peut s'en rendre compte par le tableau suivant, que nous avons traduit ensuite en graphique.

Ensemble des ventes de 1900 *à* 1909

(Quantités exprimées en mille tonnes et en potasse pure K^2O.)

I. — *Agriculture*

Années.	Allemagne.	Etranger.	Total.
1900	117	115	232
1901	137	132	269
1902	137	130	267
1903	153	148	301
1904	188	170	358
1905	202	205	407
1906	228	242	470
1907	241	234	475
1908	273	236	509
1909	306	284	590

II. — *Industrie*

Années.	Allemagne.	Étranger.	Total.
1900	46	25	71
1901	46	28	74
1902	36	26	62
1903	39	26	65
1904	43	29	72
1905	47	29	76
1906	49	28	77
1907	54	29	83
1908	55	27	82
1909	53	32	85

III. — *Totaux et pourcentages.*

Années.	Poids total.	Valeur totale.	Valeur moyenne de la tonne de potasse pure.	Proportion des ventes totales. Agriculture.	Industrie.
	(En 1 000 T.)	(En 1 000 M.)	(En marks.)	(P. 100.)	(P. 100.)
1900.	303	57 063	187,90	76,7	23,3
1901.	343	60 103	175,20	78,6	21,4
1902.	329	57 977	176,30	81,0	19,0
1903.	366	65 351	178,40	82,3	17,7
1904.	430	75 536	175,60	83,4	16,6
1905.	483	83 370	172,50	84,3	15,7
1906.	547	93 901	171,50	85,9	14,1
1907.	558	96 401	172,80	85,1	14,9
1908.	591	100 977	170,70	86,1	13,9
1909.	675	115 965	171,70	87,4	12,6

En 1910, la valeur totale des produits vendus augmente brusquement; elle atteint 145 millions de marks et, en 1911, 160 millions [1].

La consommation mondiale des engrais minéraux en général a été évaluée comme suit, par pays et par hectare cultivé, en kilogrammes [2] :

1. Rapport de l'inspecteur des mines Joh. Schürmann, publié à l'occasion du cinquantenaire de l'industrie de la potasse.
2. *Gazette de Francfort* du 14 août 1911, n° 224.

	Acide phosphorique.	Potasse.	Azote.
	—	—	—
	(P^2O^5.)	(K^2O.)	
Allemagne.....	12,15	8,20	3,97
Angleterre.....	9,53	1,06	1,84
Autriche..... .	3,26	0,52	»
Belgique.....	24,55	4,45	10,45
États-Unis.....	2,67	0,81	0,35
France.....	8,60	0,53	1,40
Italie.....	10,18	0,26	0,62
Russie.....	0,19	0,15	»

Ce tableau — toutes réserves faites sur son absolue exactitude — démontre à l'évidence que l'usage de la potasse n'est pas pratiqué

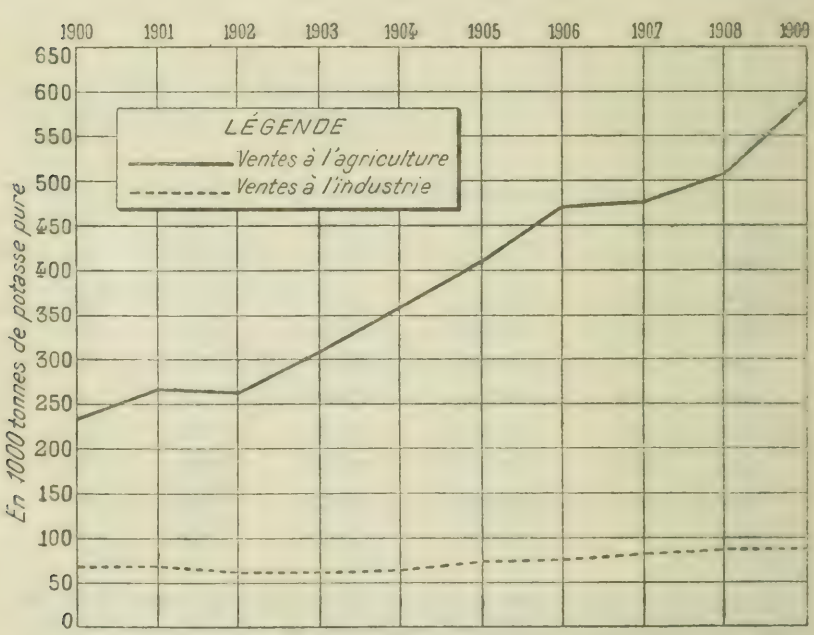

Graphique des ventes de potasse à l'agriculture et à l'industrie.

également dans tous les pays. Dans de grands pays agricoles comme la Russie, la France, les Etats-Unis, où l'emploi de la potasse est tout à fait négligeable, il est possible que l'usage s'en développe dans de fortes proportions.

CONCLUSION

Il faut de gros capitaux pour installer une exploitation de potasse et la rémunération de ces capitaux est limitée par les participations fixées par la loi. C'est ainsi qu'une société exploitante qui engagerait dans une exploitation située en Haute-Alsace un capital de 10 millions de francs ne pourrait vendre, sur la base législative allemande, qu'une quantité de sels de potasse représentant une valeur maximum de 2 750 000 francs. Ce n'est que grâce au très bas prix de revient que les exploitants peuvent réaliser des bénéfices satisfaisants.

Encore avons-nous vu que ce n'était pas le cas pour une bonne partie d'entre eux.

La loi de 1910, si elle assure aux exploitants une certaine sécurité, a été cependant impuissante à empêcher l'ouverture de nouvelles exploitations et, par suite, l'immobilisation de capitaux énormes dans des entreprises souvent incapables de les rémunérer.

Il est certain qu'un régime de libre concurrence eût été préférable à tous égards, mais l'intervention de l'État allemand dans l'industrie de la potasse est un mal profond et qui paraît inguérissable.

Le vice inhérent à l'organisation de cette industrie, en Allemagne, ne pourrait être atténué progressivement que par une baisse sensible dans les prix de vente, accompagnée d'une propagande intensive pour l'extension des débouchés.

Il est établi qu'une minorité d'exploitations, particulièrement bien dirigées et prospères, pourraient, en marchant à pleine production, satisfaire, *à des prix diminués de moitié*, à la demande totale actuelle.

Les quelques douzaines d'autres usines, qui sont assurées, grâce au syndicat, d'une existence purement artificielle, sont absolument inutiles. Le capital d'au moins 1/2 milliard de marks qu'elles ont englouti constitue un véritable gaspillage au point de vue économique.

Cette situation est encore aggravée par les créations nouvelles, suscitées par l'existence du syndicat et le maintien des hauts prix de vente.

Il est donc permis de penser que, au jour prochain, où, délivrées de la législation restrictive qui pèse sur elles, les exploitations de la Haute-Alsace pourront se développer librement, leurs produits prendront une place prépondérante sur le marché mondial, les produits allemands étant inférieurs en qualité et d'un prix de revient sensiblement plus élevé.

L. Gouvy.

L'EMPRUNT 5 % DE LA VICTOIRE

LE TAUX DE L'INTÉRÊT

Conditions de l'emprunt. — La loi du 16 novembre 1915, trois décrets et un arrêté, du ministre des Finances de la même date, publiés au *Journal officiel* du 17 novembre 1915, indiquent les conditions de l'emprunt :

Rente perpétuelle 5 p. 100 émise à 88 fr. payable comme suit (art. 7 du décret du 16 novembre) :

10 francs	à partir du	25 novembre	1915	et au plus tard le	15 décembre	1915
26	—	15 janvier	1916	—	31 janvier	1916
26	—	15 février	1916	—	29 février	1916
26	—	15 mars	1916	—	31 mars	1916

ou 87 fr. 25 comptant au plus tard le 15 décembre 1915 (art. 10 du décret);

Jouissance du 16 novembre 1915 avec payement des arrérages par quart les 16 février, 16 mai, 16 août et 16 novembre de chaque année.

Le coupon du 16 février 1916 sera de 1 fr. 25 même si le souscripteur n'a pas libéré son titre.

Ces rentes sont inconvertibles avant le 1er janvier 1931 et sont remboursables en totalité ou en partie à partir de cette date.

Calcul du taux effectif de l'emprunt supposé perpétuel :

1° Libération immédiate.

Pour le déterminer, on supposera le payement des 87 fr. 25 effectué comptant le 1er décembre 1915, le titre portant naturellement jouissance du 16 novembre 1915, la somme de 87,25 payable à cette date comprend un intérêt couru de quinze jours, soit 0 fr. 21 et le cours réel ressortirait au 16 novembre 1915 à 87 fr. 04, d'où l'égalité suivante qui permet de déterminer le taux effectif trimestriel :

$$87,04 = \frac{1,25}{y}$$

$$y = \frac{1,25}{87,04} = 0,143612\,13$$

et le taux annuel est :

$$x = (1{,}014\,361\,213)^4 - 1 = 5{,}869\ \%$$

sans tenir compte des commissions que l'État paye aux intermédiaires.

2° Libération par acomptes.

La libération par acomptes donne un avantage qui n'a pas manqué d'étonner nombre de financiers.

En effet, en vertu de l'article 16 du décret, les porteurs de certificats provisoires de rente non libérés pourront toucher un coupon de 1,25 le 16 février 1916.

Le placement est tout à fait remarquable puisqu'il ressort à 39 p. 100 par an... s'il pouvait être renouvelé, ce qui ne peut se faire heureusement pour les finances de l'État!

Mais ne nous arrêtons pas à cette petite spéculation; le taux trimestriel effectif résultant des payements échelonnés est donné par l'équation suivante qui suppose les dates ci-après :

1er décembre 1915	10 francs
31 janvier 1916	26 —
29 février 1916	26 —
31 mars 1916	26 —

$$88 - 26 \times {}^{2+3+4}_{\ \ 3}\, y = \frac{1{,}25}{y}$$

Equation du second degré dont une des racines est à rejeter (l'explication de cette seconde racine est curieuse, mais en dehors de l'étude actuelle).

Le taux y est de 1,4388 p. 100 correspondant à un taux annuel de :

$$x = (1{,}014\,388)^4 - 1 = 5{,}88 \text{ p. } 100$$

très peu différent du taux indiqué plus haut.

*
* *

Taux résultant de conversions hypothétiques. — L'emprunt n'est pas du 5 p. 100 perpétuel et il faut espérer des conversions futures; naturellement, on ne peut faire à cet égard que des hypothèses.

Nous en ferons deux qui paraissent vraisemblables :

a) Conversion en 4 1/2 p. 100 dans 15 ans;
Conversion en 4 p. 100 dans 30 ans;
Conversion en 3 1/2 p. 100 dans 40 ans.

b) Conversion en 4 1/2 p. 100 dans 15 ans;
Conversion du 4 p. 100 dans 25 ans;
Conversion en 3 1/2 p. 100 dans 35 ans;
Conversion en 3 p. 100 dans 45 ans.

Dans ces hypothèses, on trouve que le taux réel d'emprunt ressort :

Dans le premier cas à 5,40 p. 100;

Dans le deuxième cas à 5,27 p. 100.

Il résulte de ces calculs que si la souscription à l'emprunt est un devoir, c'est aussi une excellente affaire.

A. Barriol.
Directeur de l'Institut des finances
et des assurances.

NOTE SUR LA PETITE MONNAIE

La question de la petite monnaie donne naissance à de nombreux articles de journalistes en quête d'articles affolants... ; on critique l'un, on critique l'autre, on accuse celui-ci de remplir ses coffres... à tort et à travers.

La raréfaction constatée n'est pas générale ; elle se manifeste surtout à Paris et dans les grands centres ; on en connaît les causes diverses : localisation dans la zone du front ; envois aux expéditions lointaines (Maroc, Dardanelles, Serbie), car nos poilus blancs ou noirs trouvent avec raison que « le billet se vole... ou s'envole » ; envoi de quelque 800 000 francs de billon de Paris en province par le Métro au début de la guerre : thésaurisation puérile de pessimistes... et enfin inertie de la Monnaie à laquelle la question a été soumise en septembre 1914...

Mais il y a deux autres causes que seul un payeur de profession peut signaler :

Le gaspillage de monnaie, parce qu'on paye en utilisant mal à propos telle ou telle catégorie de pièces ;

La mauvaise répartition des émissions par catégorie de pièces résultant d'errements anciens et des modifications plus ou moins heureuses apportées à la valeur des pièces.

Il est facile de se rendre compte de la répartition la plus probable de la nature de monnaie nécessaire à effectuer des payements, en raisonnant comme il suit :

Les payements possibles inférieurs à 5 francs sont au nombre de 99, variant de 0 fr. 05 à 4 fr. 95, et tous sont également probables quand il s'agit d'un grand nombre de payements — ce qui peut arriver par exemple pour la solde d'un nombreux personnel.

En payant *bien*, c'est-à-dire en utilisant rationnellement les pièces, on trouve facilement que le payement de toutes les sommes de 0 fr. 05 à 4 fr. 95, soit 247 fr. 50 en tout, exigerait :

			Francs.
80 pièces de	2 francs		160
40 —	1 —		40
50 —	0,50		25
50 —	0,25		12,50
80 —	0,10		8
40 —	0,05		2
			247,50

Soit, approximativement, une répartition p. 100.

Pièces de	2 francs	65
—	1 franc	16
—	0,50	10
—	0,25	5
—	0,10	3
—	0,05	1

L'expérience vérifie que les payeurs d'une grande compagnie de chemins de fer, payant 86 000 employés environ, ont trouvé empiriquement cette répartition théorique et leurs demandes aux caissiers généraux ne s'éloignent pas beaucoup des pourcentages ci-dessus, sauf la répartition des 2 francs et 1 franc; on prend naturellement plus de pièces de 1 franc, mais cela ne présente aucun inconvénient, au contraire, comme on va le voir.

Quelle est, en effet, la répartition effective des pièces de monnaie en France? Il est très difficile de répondre exactement, parce que nous ne savons pas ce que possède notre pays; on ne connaît que ce qui a été frappé et le montant des retraits effectués; les 525 millions de monnaie divisionnaire et de billon qui pourraient circuler se décomposent comme suit :

		Millions de francs.
Pièces de	2 francs	124
—	1 franc	107
—	0,50	107
—	0,25	10
—	0,10	42
—	0,05	35
		525

soit, approximativement :

		P. 100.
Pièces de	2 francs	24
—	1 franc	39
—	0,50	20
—	0,25	2
—	0,10	8
—	0,05	7
		100

La répartition vraie de la monnaie qui circule doit être un peu différente de celle indiquée ci-dessus, car la France a cédé beaucoup de monnaie à ses colonies et notamment du billon.

En tout cas, on paye d'autant plus facilement qu'on possède un plus grand nombre de petites coupures.

Or, il suffit d'examiner le tableau de la répartition normale de la paye pour voir que l'on possède beaucoup plus de petites coupures qu'il n'est nécessaire, sauf pour la pièce de 0 fr. 25 qui n'est d'ailleurs pas légale; mais si l'on considère l'ensemble du billon, il faudrait prendre 9 p. 100 du billon sur l'ensemble tandis qu'on paraît en posséder 17 p. 100. — Je répète que ce dernier p. 100 est certainement supérieur à la réalité, mais je ne crois pas qu'il se soit effectivement abaissé à 9 p. 100.

Comme conclusion, je dirai volontiers que la monnaie que nous possédons pourrait être mieux utilisée si l'on apprenait à payer correctement, mais comme dans toute chose... il faut de la réflexion et un peu d'attention.

Il faut surtout se garder de répéter ce que j'ai entendu dire : les entreprises de transport doivent rendre immédiatement la monnaie qu'elles reçoivent. Avec quoi payeraient-elles leur personnel? La circulation normale est la suivante : public, caisse, personnel, fournisseurs, public, etc.; et ce n'est pas avec des lois qu'on décrétera une modification à cette circulation. — Le seul remède se trouve dans la frappe, mais on ne peut pas demander à la Monnaie plus qu'elle ne fait actuellement; on peut seulement lui reprocher de n'avoir pas commencé plus tôt quand on lui a signalé le danger en septembre 1914.

A. B.

EN ESPAGNE

I. Les projets budgétaires. — II. Les nouveaux impôts proposés.

I. — Les projets budgétaires

Certains de nos confrères de la presse espagnole nous ont accusé fort injustement d'avoir imaginé pour ainsi dire un échec de l'emprunt tenté par le gouvernement espagnol; alors que précisément nous nous en sommes tenu sur ce sujet à des appréciations en même temps qu'à des renseignements qui nous étaient fournis par la presse espagnole même, en donnant nos sources. Nous n'avons pas besoin, une fois de plus, de rappeler toute la sympathie que nous avons, ici en particulier, pour nos voisins d'au delà des Pyrénées; malheureusement, nous n'avons point imaginé les difficultés financières en présence desquelles ils se trouvent et qu'ils ne sont pas seuls du reste à rencontrer sur leur route dans cette période de guerre, comme conséquence aussi de dépenses faites peut-être un peu légèrement durant les années antérieures.

En tout cas nous sommes bien obligé, si nous voulons renseigner nos lecteurs, de leur signaler le plan financier que le ministre des Finances, le comte de Bugallal, vient de présenter. Cette fois encore, nous nous reportons aux appréciations comme aux renseignements que nous devons à la presse spéciale espagnole, le meilleur centre possible d'information en la matière[1].

Les circonstances ne sont point favorables: nous le reconnaissons tout comme nos confrères espagnols. La guerre, avec ses conséquences économiques, a entraîné augmentation des dépenses et directement et indirectement, comme conséquence notamment de l'augmentation du prix de bien des articles de consommation, en dépit

1. Voir le numéro du 13 novembre 1915 de *El Economista* et le numéro de la même date de l'*España económica y financiera*.

ou à cause des procédés auxquels on recourt pour lutter contre ce phénomène; comme conséquence également des précautions que l'on est obligé de prendre pour pourvoir à un conflit possible. Cette même guerre a entraîné réduction des revenus; une foule d'impôts ont rendu moins qu'on ne l'attendait. Le ministre des Finances fait remarquer que tout cela a augmenté le déficit. Il a d'ailleurs distingué dans ce déficit deux parts qui accusent la situation difficile des finances espagnoles: c'est lui-même qui le reconnaît. Il distingue ce qu'il appelle le déficit « normal » et ce que l'*España económica* appelle pour son compte le déficit habituel, ce qui est un peu cruel, déficit normal existant depuis 1909; et le déficit accidentel, qui résulte des deux séries de causes qu'il indique. Pour ce déficit accidentel, il ne cherche aucun remède, il laisse simplement entrevoir qu'il ne pourra se solder que par un recours à une augmentation de la dette: ce qui semble tout à fait évident, inévitable à notre confrère déjà cité: il faut bien couvrir le déficit dont il s'agit à l'aide d'un emprunt, du moment que le rendement des impôts ne peut y porter remède. Pour ce qui est du déficit normal le ministre des Finances propose un double remède: d'une part réduction des dépenses, ce qui nous semble fort juste; de l'autre augmentation des impôts; il chiffre la première à 31 millions de pesetas, la seconde à plus de 60. Aussi bien M. de Bugallal peut-il s'élever contre une pratique parlementaire qui se retrouve dans beaucoup de pays constitutionnels: l'intervention parlementaire exigeant des augmentations de dépenses, nous entendons des augmentations de traitements au bénéfice de telle ou telle catégorie de fonctionnaires. Telle des revues spéciales espagnoles célèbre la franchise de ce ministre montrant les fautes commises; telle autre lui reproche de ne faire en somme qu'une confession des fautes qu'il a commises, dont il est en partie responsable. Nous ne prenons point parti. De même certains économistes espagnols, à commencer par notre collègue Don Juan J. Garcia-Gomez, reprochent au ministre de sembler faire très bon marché de ce qu'il a appelé le déficit occasionnel, accidentel, et d'admettre que ce déficit va disparaître de lui-même très rapidement, dès que la guerre sera finie. L'opinion est à citer.

Toujours est-il que, dans le projet de budget pour 1916, les recettes sont calculées à 1 406 millions et demi de pesetas et les dépenses à 1 471 millions; ce qui laisse un déficit initial prévu de quelque 64 millions et demi de pesetas. Si l'on décompose le total des dépenses, on voit qu'il accuse malgré tout une augmentation de près de 6 millions par rapport au budget de 1915: la différence est sans doute faible, mais elle n'est pas moins à relever, alors que l'on affirme tout faire pour réduire les dépenses. Dans le chiffre de 1916,

la plus grosse augmentation, nous devons le remarquer, s'applique à la dette publique et à ce que l'on appelle les charges de justice, cette augmentation représentant 11 millions et demi à peu près. Il y a d'autre part augmentation de plus de 14 millious pour la marine; mais on prévoit une diminution de 1 million et demi pour le ministère de l'Instruction publique, de 11 millions et demi pour le Fomento, c'est-à-dire les subventions et encouragements divers, et de 9 millions et demi pour les dépenses à titre de contributions.

Pour ce qui est des recettes, l'administration financière les compare avec celles qui avaient été encaissées entre le 1er août 1913 et le 31 juillet 1914, celles qui correspondent à un exercice non encore influencé par la guerre, et la chose est assez logique. Toutefois il faut remarquer que les recettes ainsi réalisées n'ont été que de 1 342 millions environ de pesetas, tandis que l'on prévoit pour 1916, ce qui nous semble fort audacieux 1 406 millions et demi de recettes, ce qui amène à escompter une majoration de recettes de beaucoup plus de 64 millions. Cela devrait suffire à établir un équilibre qui ne se présente pourtant pas, puisque nous avons montré que les prévisions comportent un fort déficit initial que l'on qualifie un peu facilement de « normal ». Notons que dans ces recettes totales les contributions directes comptent pour 550 millions, et que c'est sur ces contributions (par suite, il est vrai, des nouveaux impôts que l'on propose) que l'on établit surtout la majoration entre 1916 et le dernier exercice non troublé par la guerre : la différence, en effet, sur ce chapitre ressort à 60 millions et demi. On prévoit, d'autre part, 490 millions environ pour les contributions indirectes, en escomptant une majoration de quelque 4 millions. Pour les monopoles, on s'en tient au chiffre précédent de 319 millions et demi environ ; pour les revenus de l'État (*rentas*), le chiffre demeure identique à un peu moins de 19 millions ; on fait du reste toujours état de plus de 27 millions de « ressources du Trésor », c'est-à-dire de dette flottante. Il est donc bien entendu que les 64 400 000 pesetas dont on parle comme déficit initial, dont on fait état également, ne font point doute : c'est un véritable minimum, le ministre des Finances paraît l'admettre.

Il prend soin d'avertir que le remède à ce déficit ne pourra point être trouvé en un seul exercice, mais en trois ou quatre, si l'on use tout à la fois comme il le dit de la réduction des dépenses et de l'accroissement des recettes. C'est à ce dernier égard que le ministre a dressé toute une série de propositions relatives aux impôts nouveaux ou aux modifications d'impôts. Notre confrère *la España económica y financiera* estime qu'il propose des « bases solides de renforcement de la situation budgétaire » : qu'il a évité soigneusement les impôts de rendement douteux, que son œuvre est sérieuse, bien étudiée. Nous le

souhaitons vivement. Aussi bien, d'après les documents parlementaires, le ministre a fait remarquer que le déficit véritable auquel on arrivera pour l'exercice 1915 n'atteindra point le déficit initial de 184 millions et demi que l'on avait prévu tout d'abord. Par contre M. Garcia Gomez estime qu'il est triste de prévoir normalement un déficit initial de 64 millions dans un budget où l'on veut incorporer des aggravations considérables des impôts ou l'établissement de taxes nouvelles. Il va même beaucoup plus loin, puisqu'il prononce les mots de « ruine », « d'affaissement du crédit de la nation ». Il estime du reste que les économies réalisées sur le papier sont très inférieures à celles que l'on pourrait obtenir, puisqu'en 1908, en 1909, on répondait à tous les besoins avec un total de dépenses bien plus faible, qui suffisait pourtant à assurer l'amortissement de la dette avant 1915.

Rappelons avant de finir, en nous rapportant à l'exposé même des motifs du ministre que, entre 1900 et 1915, les dépenses, dans le budget espagnol, sont passées de 905 à 1 465 millions de pesetas.

II. — Les nouveaux impots proposés

Pour assurer à peu près l'équilibre d'un budget dont les dépenses ont considérablement augmenté depuis bien des années, le ministre des Finances, comte de Bugallal a présenté au Parlement espagnol une série de projets modifiant les impôts existants ou établissant de nouveaux impôts. Comme de juste (c'est le cas général dans tous les pays) ces projets d'impôts sont assez mal reçus par l'opinion publique; et certain de nos confrères[1] qualifie déjà ces impôts en général progressifs, de manifestations dignes d'un cabinet de démagogues, d'un ministère démocrate socialiste, ces projets lui paraissant présenter un caractère nettement socialiste. Ce ne serait point la première fois qu'on verrait des conservateurs ou des modérés faire le jeu du socialisme en vue sans doute de l'apaiser (comme Guillaume II au début de son règne voulant imposer des mesures de socialisme d'État à Bismarck), réaliser eux-mêmes les réformes qui font partie du programme de leurs adversaires.

Ces projets divers comportent d'une part la création d'un impôt, d'une contribution générale sur le patrimoine, comme dit son titre, c'est-à-dire sur la fortune des individus. Un autre projet propose un impôt sur l'augmentation de valeur des biens immeubles; un troisième a pour but de modifier l'impôt dit des utilités (*utilidades*), taxe que l'on peut assimiler à une sorte d'impôt sur le revenu et sur les

1. Voir les numéros des 13 et 20 novembre 1915 de *El Economista* de Madrid.

bénéfices. On propose d'autre part une modification de l'impôt sur les successions, puis de l'impôt sur les transports. Enfin deux autres projets moins importants soit par leur ampleur, soit par leur caractère, ont pour but l'un d'établir le principe de la conversion forcée des charges de justice, l'autre de modifier et d'accroître les revenus des municipalités.

Si nous examinons rapidement l'essence des principaux de ces projets de lois, nous voyons que le plus important de tous est le projet d'établissement d'un impôt général sur la fortune. Il dispose qu'à partir du 1er janvier 1916 cette contribution générale serait établie. Y seraient soumises pour tout leur patrimoine les personnes naturelles de tout âge et de tout sexe, les corporations, sociétés, associations, fondations et toutes personnes juridiques ou entités morales ayant leur domicile dans une province espagnole quelconque, de même que les communautés de biens sujettes à la juridiction espagnole. Les héritages vacants seraient compris dans la liste, mais non point les corporations, organismes (*juntas*) s'occupant de travaux publics. Sans qu'on ait aucun égard à la personnalité, à la nationalité, au domicile ni à la résidence pour l'application de cette contribution, seraient sujets à celle-ci les propriétaires des biens, des immeubles situés dans des provinces espagnoles ou de droits réels affectés; de même les propriétaires de concessions administratives, de capitaux fixes ou circulants, non compris dans les catégories déjà citées et destinés à des exploitations agricoles, forestières, d'élevage, des exploitations minières, industrielles ou commerciales existant dans des provinces espagnoles, lors même que l'exploitation commerciale correspondante ne se trouverait pas en activité. Il en serait de même pour les propriétaires d'actions ou parts de fondateurs, actions de jouissance, participations, apports et en général tous titres, de quelque dénomination qu'ils soient, valant propriété du capital ou droit de participer aux bénéfices d'une société quelconque domiciliée en Espagne ou effectuant des opérations dans le Royaume. De même encore l'imposition serait obligatoire pour tous les titres représentatifs de dettes publiques de l'État espagnol, pour obligations émises par les personnes et entités sujettes à cette contribution de façon personnelle, ou par des sociétés étrangères effectuant des opérations dans le pays. Une société étrangère serait considérée comme réalisant des opérations dans le Royaume quand elle posséderait des établissements sur le territoire, des fabriques, des ateliers, des installations, magasins, agences, succursales, représentants autorisés pour contracter au nom et pour le compte de la Société. Le payement de la taxe sera également obligatoire sans considération de personnes, de nationalité, de domicile ou de résidence, pour les capitaux prêtés à des

personnes ou à des entités sujettes à l'obligation personnelle de payer la contribution. Pour ces biens frappés ainsi pour eux-mêmes, l'obligation réelle de payer l'impôt sera limitée aux portions du patrimoine qu'indique expressément la disposition législative, en supposant que le propriétaire de ces biens ne soit pas lui-même sujet soumis à l'obligation personnelle de contribution. Pour ce qui est des propriétaires de valeurs d'entreprises étrangères, l'obligation de « contribuer » sera limitée à la portion du capital que l'entreprise emploie en Espagne, la détermination de ce capital pouvant se faire dans la même forme que pour l'application du droit de timbre.

Le patrimoine imposable sera formé de l'ensemble des biens et droits évalués en argent dont la personne soumise à l'impôt aura propriété ou jouissance. C'est ainsi que l'on considérera comme faisant partie du patrimoine les biens immeubles de toute nature, y compris les droits réels sur ces biens : de même les concessions administratives, les brevets, marques commerciales et droits exclusifs d'exploitation ou de vente ; les capitaux fixes ou circulants non spécifiés expressément et destinés à des exploitations agricoles, forestières, minières, industrielles et commerciales, d'élevage, ceci encore une fois lors même que l'exploitation correspondante ne serait point en activité. Dans le capital de ces exploitations on comprendra toutes les matières premières ou auxiliaires de la production, les produits fabriqués et ceux en cours de fabrication, l'argent et les crédits résultant de la marche normale des affaires, déduction faite pourtant des débits, du passif. Seront compris également les titres de la dette publique des différents États, des corporations administratives, des *juntas* (comités, syndicats, etc...) de travaux publics, les corporations et cédules hypothécaires ou non émis par des sociétés ou par d'autres personnes, ou par des entités sujettes à l'obligation personnelle de contribution, ou par des sociétés étrangères effectuant des opérations dans le Royaume. On vise tous les titres de ces sociétés, comme nous le disions tout à l'heure, aussi bien les apports que les actions, tout ce qui donne droit à la propriété du capital ou à une participation aux bénéfices. Nous avons vu tout à l'heure que les capitaux donnés en prêts sont soumis au droit, font partie du patrimoine ; il n'y a d'exception que pour les placements des caisses d'épargnes et les dépôts, irréguliers ou comptes courants entre les mains des banques et des banquiers. Sont compris également dans le patrimoine les assurances de capital ou de rentes, excepté celles qui sont constituées à l'Institut national de prévoyance, de même tout droit à perception d'une rente, d'une prestation non autrement indiquée, et qui n'implique pas rémunération d'un travail personnel, puis les divers biens meubles ou analogues. Les crédits actifs non expressément indiqués

se compteront dans le patrimoine simplement en vue de l'estimation des capitaux des exploitations considérées. On tiendra également comme faisant partie du patrimoine les collections d'intérêt historique, artistique ou scientifique.

Mais on ne comprendra point dans ce patrimoine base de l'impôt tous les biens non spécialement énumérés pour les compagnies commerciales et syndicats, les coopératives domiciliées en Espagne ou effectuant des opérations dans le Royaume. Il y aura bien entendu exemption pour toutes les valeurs constituant des réserves mathématiques pour les sociétés et entreprises d'assurance. On ne comprendra pas davantage dans le patrimoine soumis à l'impôt, pour les personnes naturelles, le mobilier à l'usage personnel et les outils de travail propriété propre des ouvriers industriels et agricoles; il en sera de même dans tous les cas pour les participations au patrimoine des sociétés et associations n'ayant point caractère d'entreprises commerciales.

Les contribuables débiteurs de sommes reçues en prêts ont droit à déduction de la quote-part correspondant à ces sommes, exception étant faite pour les prêts de banque non garantis sur hypothèque ou qui ne se constituent pas moyennant lettre de change.

L'évaluation du patrimoine devra représenter sa valeur courante au cas de vente, c'est-à-dire la somme d'argent moyennant laquelle, dans des circonstances normales, on trouverait acheteur des biens objets de l'estimation. Pour les exploitations commerciales, agricoles, industrielles, etc., la taxation sera basée sur l'affaire en pleine marche, en supposant que l'acheteur voudrait continuer l'exploitation. Jamais la valeur d'un immeuble ne pourra être estimée au-dessous de celle du capital de ses charges; pour l'évaluation des rentes, on appliquera le taux d'intérêt et au besoin la table de mortalité qui régissent les opérations d'assurance de l'Institut national de prévoyance. Sauf le cas de fraude ou de justification d'emprunt, on ne demandera jamais aux contribuables une déclaration générale de leur patrimoine, mais seulement une indication des portions de ce patrimoine sur lesquelles va s'appliquer la taxe. Aussi bien l'obligation de déclaration s'impose même aux contribuables qui ne posséderaient pas d'autres biens que ceux qui tombent sous le coup de l'impôt. Cette soumission à l'impôt présente un caractère personnel et se transmet aux successeurs à titre universel dans la limite des biens transmis.

Le taux de l'impôt sera de 50 centimes par mille. La contribution sur les biens immeubles sera recouvrée directement du propriétaire, sauf pour ce qui est des mines appartenant à des sociétés. Au cas d'indivision, on pourra exiger le montant total de l'impôt de l'un quelconque des gens se trouvant dans cet état d'indivision. L'impôt

correspondant aux titres de la dette publique de l'État espagnol sera perçu par retenue directe au moment du payement des intérêts. Ce seront les corporations administratives et les juntes de travaux publics qui verseront directement au Trésor la partie de l'impôt correspondant aux titres de leur dette, quitte à recouvrer cet impôt sur les détenteurs de ces titres. De même l'impôt frappant les actions, parts de fondateurs, actions de jouissance, etc., une fois payés par les compagnies mêmes, seront recouvrés par les soins de ces compagnies sur les propriétaires des titres. Pour les assurances de capital ou de rentes, la contribution sera recouvrée par l'entreprise d'assurance sur l'assuré. Pour les capitaux meubles destinés aux exploitations agricoles, forestières (non compris le bétail de travail ou d'élevage), la perception se fera sur l'individu au nom de qui est l'exploitation; pour les petites exploitations l'impôt se payera en même temps que celui qui frappera l'immeuble, le propriétaire ayant le droit de se faire rembourser par le fermier ou colon.

Notons une disposition qui nous semble assez grave pour ses tendances : toute personne ou société qui, par profession, recouvre, paye, change, escompte des coupons ou des chèques, des lettres de change et tous les instruments de crédit ayant pour objet la réalisation d'intérêts de capitaux sujets à la nouvelle contribution, qui achète ou remet pour le compte d'autrui, ou garde en dépôt les mêmes capitaux, sera obligée, suivant certaines formalités à arrêter, d'établir et de présenter à l'administration, sur sa demande, les relevés des valeurs en question, relevés indiquant les personnes, les sociétés pour le compte desquelles se font les opérations.

La législation pénale prévue est assez sévère : on considérera comme commettant une fraude tous ceux qui, simplement par omission, entraîneraient diminution de la cote de l'impôt à payer par eux. Et cette fraude sera punissable d'une amende représentant le décuple de la valeur masquée par la fraude, si celle-ci s'est bien effectuée; si la fraude n'a point été consommée pour une cause indépendante de la volonté de l'intéressé, l'amende sera seulement du double de cette valeur. Au cas où l'on ne pourrait point déterminer la valeur de la fraude, l'amende serait de 5 à 12500 pesetas.

Nous n'avons fait qu'indiquer très sommairement les dispositions de ce projet de loi, mais on voit combien elles sont compliquées; on s'explique ce qu'en dit M. Garcia-Gomez, notamment à cause de leurs tendances très graves.

*
* *

Pour ce qui est du projet de loi modifiant les droits régaliens, ou au moins une partie d'entre eux, il comprend essentiellement une modification profonde à l'impôt successoral établi par la loi du 29 décembre 1910; et voici quel serait, de façon assez générale, le tarif de ce droit successoral, s'élevant désormais comme dans beaucoup d'autres pays à un chiffre redoutable, qui aurait bientôt fait de manger complètement la valeur d'une succession. Pour les successions ne dépassant pas 1000 pesetas, la loi n'est pas déjà très généreuse, puisque, si elle se contente d'un impôt de 1 p. 100 de la valeur de la portion héréditaire quand il s'agit de la ligne directe légitime ou légitimée, de 2 à 4 p. 100 pour les conjoints, suivant le cas, de 8 p. 100 pour les collatéraux de second degré, l'impôt atteint 11,50 p. 100 pour les collatéraux du troisième, 15 pour ceux du quatrième, 17 au delà de ce quatrième degré.

En ligne directe légitime ou légitimée, le taux de l'impôt monte jusqu'à 4 p. 100 quand il s'agit de portions héréditaires atteignant 2 millions de pesetas; il atteint 5 p. 100 pour les conjoints par mariage légitime pour cette catégorie extrême. Pour les collatéraux du second degré, il est déjà de 9,75 p. 100 quand il s'agit d'une portion héréditaire comprise entre 10000 et 50000 pesetas, de 10,5 entre 100000 et 500000, de 11 au delà de 2 millions. Les collatéraux du troisième degré sont frappés d'une taxe qui est déjà de 12,50 p. 100 entre 1000 et 10000 pesetas et qui atteint 14,50 comme maximum; pour les collatéraux du quatrième degré, la taxe monte rapidement à 16 p. 100, puis atteint 17,25 p. 100 entre 50000 et 100000 pesetas, et 18 p. 100 au delà de 2 millions de pesetas. Enfin, pour les autres collatéraux, le minimum est de 18 p. 100 au delà de 1000 pesetas et le maximum de 20 p. 100. On trouve dans ce texte une disposition très caractéristique des habitudes espagnoles: un taux spécial relatif aux legs faits pour les messes à dire pour l'âme du testateur. Nous devons reconnaître que le taux en est très élevé et uniformément de 14 p. 100.

*
* *

Le nouvel impôt projeté pour frapper l'augmentation de valeur des biens immeubles est prévu comme devant être perçu au moment de la transmission de ces biens ou des obligations qui sont contractées à leur sujet par actes entre vifs ou pour cause de mort. L'impôt

sera de 10 p. 100 sur l'augmentation de valeur. Pour donner une base de comparaison au calcul de l'augmentation de valeur possible, on prendra le premier acte juridique dans lequel les propriétés rurales ou urbaines susceptibles d'être frappées de l'impôt ont figuré comme déclarées, enregistrées, en s'aidant des cadastres, des registres fiscaux. En vue de l'établissement de cette valeur de comparaison, il est accordé un délai de six mois à tous les particuliers, sociétés, etc., se considérant comme propriétaires particuliers ou en commun de ces propriétés rurales ou urbaines, quand elles ne sont pas encore inscrites dûment sur un de ces registres ou documents; dans ce délai, ils présenteront une description certifiée sous serment de la propriété, avec indications complètes sur sa consistance, sa superficie, ses limites, ses charges, et sa valeur soit de vente, soit de location, cette déclaration complète devant donner lieu à une inscription dans le bureau du cadastre ou dans le bureau du registre fiscal. Pour prévenir les déclarations insuffisantes, il est spécifié que les propriétaires de ces propriétés ne pourront jamais, au cas d'expropriation ou dans un cas analogue, réclamer à leur bénéfice une évaluation supérieure à celle qui résultera des déclarations ainsi faites.

L'impôt sera exigible du moment où se dressera un acte juridique impliquant transmission de la propriété ou des droits sur cette propriété, ou obligation relative à elle.

L'accroissement de valeur des propriétés en vue du nouvel impôt sera constitué de la différence entre le prix fixé dans l'acte juridique motivant l'application de l'impôt et celui qui était mentionné dans l'acte juridique antérieur ; ce sera la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'aliénation. A défaut de prix d'acquisition que l'on puisse retrouver, on prendrait comme base de la différence l'évaluation se trouvant portée dans les registres du cadastre ou autres que nous mentionnions. Au cas où le propriétaire n'aurait point fait la déclaration pour laquelle on lui accorde un délai de six mois, on prendrait comme accroissement de valeur le prix total mentionné dans l'acte de transmission ou de création d'obligation, et l'on ferait porter le taux de l'impôt sur ce prix total, sans autre déduction que les charges perpétuelles affectant la propriété. Pour fixer l'augmentation de valeur des biens immeubles, propriétés des personnes juridiques, tous les dix ans il se fera une évaluation en prenant pour base la déclaration des intéressés ; si d'ailleurs cette valeur déclarée semble à l'administration erronée ou frauduleuse, vérification sera faite en se reportant à la perception de l'impôt des droits régaliens et de transmission des biens ; un recours contre cette évaluation d'office est du reste ouvert aux intéressés.

Des mesures de détail ont été prévues qui parfois viennent diminuer

la dureté de cette législation. C'est ainsi que, pour obtenir l'accroissement de valeur imposable, on ajoute au prix d'acquisition 4 p. 100 de ce prix en raison des dépenses auxquelles l'acquisition a donné lieu, puis la valeur de tous les travaux et améliorations exécutés par le vendeur depuis son acquisition, à condition que ces travaux et améliorations aient été déclarés; enfin le montant des contributions spéciales payées pour les travaux ou services d'utilité publique qui ont pu bénéficier à l'immeuble. D'autre part, du prix d'aliénation, on déduit les charges que peut avoir assumé le vendeur pour certains droits concédés à l'acheteur, et la valeur des machines ou des fruits pendants, si l'immeuble a été cédé avec machines ou fruits pendants. On ajoute audit prix d'aliénation les droits que le vendeur peut s'être réservés sur la propriété et qui constituent une charge pour elle, etc. L'impôt en principe tombe à la charge du propriétaire de l'immeuble dont la transmission se fait.

*
* *

Nous avons dit qu'on prévoit également une modification de l'impôt des utilités, sorte d'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices. Tout d'abord on veut ramener de 6 à 3 p. 1000 la base de l'impôt sur le capital des banques et sociétés de crédit; mais on prévoit une tarification additionnelle de 1 p. 1000 du capital total de chaque société ou compagnie, qu'il soit ou non versé. Pour deux autres catégories de sociétés visées plus spécialement dans la loi de décembre 1910, le taux de l'impôt est réduit respectivement de 10 à 5 p. 1 000 et de 12,60 à 10 p. 100. Ces réductions sont une faible compensation de l'établissement du nouvel impôt sur la fortune.

*
* *

Enfin n'oublions pas d'analyser très rapidement la législation projetée pour des additions à l'impôt sur les transports. Le gouvernement aurait l'autorisation de passer des contrats pour le payement de cet impôt, tout d'abord avec les entreprises de chemins de fer transportant voyageurs et marchandises, et qui ne font pas payer plus de 50 centimes par billet pour tout le parcours prévu, de même qu'avec les tramways, quel que soit le prix du billet distribué. Une seconde catégorie d'entreprises avec lesquelles les ententes en question pourraient être signées serait celle des entreprises, des propriétaires d'automobiles et de voitures à traction mécanique quelconque transportant

voyageurs et marchandises par les chemins, routes et rues ordinaires, et à l'intérieur des agglomérations, quel que soit le prix du billet ou du tarif appliqué aux marchandises. La troisième catégorie d'entreprises visées, ce sont les entreprises et propriétaires de voitures et véhicules quelconques à traction animale et se consacrant au transport des voyageurs et des marchandises et exception étant faite pour les voitures de place. Les contrats ainsi passés le seront sur la base d'un versement représentant 2 p. 100 du produit total des billets de voyageurs durant l'exercice antérieur à la signature du contrat et de 5 p. 100 du produit total obtenu pour le transport des marchandises, les entreprises devant communiquer leurs livres pour que l'on puisse vérifier les différents chiffres nécessaires. Au cas où ces entreprises n'auraient point ou ne montreraient point leurs livres de comptabilité, et se refuseraient à signer un contrat sur la base prévue, elles auraient à payer l'impôt sous la forme d'une patente qui ne pourrait être de moins de 25 à 60 pesetas pour la traction animale, de 60 à 150 pour la traction mécanique.

Pour ce qui est des entreprises de diligences et de transport à traction animale transportant les voyageurs sur les chemins et routes ordinaires pour des parcours supérieurs à 35 kilomètres, on prendra comme base des contrats à passer le nombre des places dans les véhicules considérés, et le prix des billets pour le parcours total, en supposant que les véhicules sont constamment pleins durant tout le voyage et tout le parcours, mais en ayant la faculté d'accorder une bonification qui pourra atteindre jusqu'à 50 p. 100 de la somme résultant de ce calcul, quand les circonstances spéciales justifieront cette bonification. Pour cette classe d'entreprises, le taux de l'impôt serait de 25 p. 100; au cas de refus d'entente de la part des entreprises, on leur ferait porter un impôt de 0,15 peseta par kilomètre de parcours pour chaque voyage. Pour ce qui est des entreprises particulières se consacrant au transport des marchandises par les chemins et routes ordinaires pour des distances de plus de 35 kilomètres, il pourra y avoir entente avec le ministère des Finances sur la base d'un taux de 5 p. 100 du produit obtenu; sinon l'impôt s'appliquera d'office à raison de 1 centime (de peseta) par kilomètre de parcours dans chaque voyage. Les entreprises utilisant un chemin de fer particulier pour le transport des minéraux ou des produits de leur exploitation seront obligées de payer l'impôt prévu par la loi de mars 1900 pour tout ce qu'elles transporteront depuis le carreau de la mine, le dépôt, le magasin jusqu'aux points d'embarquement ou de consommation, sur la base de la taxe fixée dans le tarif général approuvé par l'administration pour les produits d'autres sociétés ou de particuliers transportés dans les mêmes conditions.

On n'a rien oublié dans le projet de loi, et le transport même des bois flottants devra payer un impôt de 1 centième de peseta par chaque unité, chaque pièce de bois. Enfin les chemins de fer qu'exploite l'État seront obligés de recouvrer l'impôt sur les voyageurs circulant sur ces lignes ou sur les marchandises qui y sont transportées.

Il est bien probable que ces divers projets ne seront pas votés tels quels, mais il est vraisemblable aussi que leurs caractéristiques principales demeureront.

Pierre de Mériel.

LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

I. Sa colonisation. — II. Un projet de loi sur l'immigration.

I — Sa colonisation.

C'est le titre d'un article assez long et bien fait qui vient de paraître sous la signature de M. Jorge Cabral, dans la *Revista de ciencias economicas*[1], un de nos confrère que nous avons assez souvent l'occasion de signaler.

Cette colonisation, que l'on pourrait peut-être considérer comme se poursuivant à l'heure actuelle par suite de l'immigration continue qui se fait en Argentine sur des terrains à peu près neufs, a été caractéristique de la formation, de la mise en valeur du pays; et comme cette mise en valeur s'est effectuée tout d'abord malgré la soi-disant nation colonisatrice qui l'occupait, l'Espagne, que d'autre part elle a été assurée par la libre arrivée des individus, le plus souvent en dehors des interventions officielles, il semble intéressant de résumer l'étude de M. Cabral pour montrer comment les choses se sont passées.

Il est bien juste de dire, comme le fait l'auteur, que la République Argentine, ou du moins ce qui devait le devenir, a été comme colonie de la monarchie espagnole un résultat de l'émigration européenne, une expansion au dehors de la péninsule ibérique et du vieux continent. Il s'est formé des groupes de population étrangères au pays, des centres d'assimilation pour les éléments qui, dans une période de deux siècles allaient venir occuper ce territoire immense, les arrivées de colons résultant d'expéditions venues de la métropole ou étant parfois fournies par des éléments étrangers. Dans le courant du dix-huitième siècle, l'Espagne heureusement modifia complètement la forme

1. Voir le numéro de juillet-août 1915 de la *Revista de ciencias economicas*, de Buenos-Aires.

de son système colonial relativement aux échanges commerciaux et aux courants émigratoires. Des facilités nouvelles et nécessaires furent ainsi données à ce double mouvement, et une émigration se fit assez facilement entre la métropole et certains ports, en particulier Buenos-Ayres (qui portait alors un nom autrement plus compliqué). En même temps certaines concessions libérales étaient accordées au commerce avec les pays étrangers qui mettait Buenos-Ayres en contact avec des ports plus ou moins éloignés, et notamment ceux qui envoyaient à l'Espagne les produits de leur industrie respective pour qu'ils fussent ensuite transportés vers le Nouveau Monde. Les colonies de ce Nouveau Monde furent à ce moment, pour ainsi dire, découvertes de nouveau; on comprit l'importance qu'elles tenaient ou pouvaient tenir dans les échanges commerciaux internationaux de par leurs produits naturels et leur faculté d'absorption. Des relations commerciales directes commençaient de s'établir avec tout le Rio de la Plata, et les commerçants recherchaient quelle était la capacité économique réelle de toute cette région. On se mettait à étudier la question coloniale dans de nombreux ouvrages ou monographies, on étudiait précisément la vie économique des colonies espagnoles du Nouveau Monde pour voir ce qu'en pouvait tirer l'Europe. Aussi bien la guerre d'Indépendance des États-Unis, c'est-à-dire la perte pour la Grande-Bretagne d'un des plus grands territoires qu'elle possédait, vint ouvrir des horizons nouveaux; on arriva à cette conception que les colonies espagnoles de l'Amérique devaient, d'un moment à l'autre, suivre la voie qui leur était tracée par les colonies anglaises. L'arrivée continuelle d'immigrés européens avait une influence à cet égard, car des tendances manifestes se faisaient sentir en vue de l'amélioration de la condition sociale de ces Européens qui pouvaient ainsi se transporter vers le Nouveau Monde et y appliquer leur formes multiples d'activité. C'est de ce moment que date, dit M. Cabral, l'ère des grandes immigrations, qui se faisaient aux États-Unis d'une part, et qui ont été à peu près incessantes dans le Rio de la Plata, jusqu'à atteindre un maximum en 1889, année pendant laquelle la République Argentine a reçu quelque deux cent mille immigrants.

Dans la République Argentine en particulier, on voit bientôt commencer une émigration espagnole spontanée, non protégée par la loi ou plutôt réalisée en dépit de la loi, même puisque ces immigrés venant d'Espagne se transportaient vers les colonies en contravention avec les dispositions des décrets royaux qui retenaient la population dans la Péninsule ou « essayaient de le faire » en spécifiant qu'aucun sujet du roi d'Espagne ne pourrait sortir de la métropole sans permission du gouvernement. Les émigrés espagnols tournaient la loi, s'échappaient de façon occulte en utilisant et escomptant la tolérance

des capitaines de navire; les autorités des ports d'arrivée les laissaient volontiers passer et fermaient les yeux, car leur arrivée même répondait aux intérêts de la société à laquelle ils venaient s'incorporer. (On pourrait ajouter que leur départ même de la Péninsule n'était pas un mal en soi, puisqu'il résultait des circonstances locales.)

En outre de cette arrivée d'immigrés espagnols, il se produisait une immigration anglaise ou autre; cette arrivée se faisait souvent sous couleur de guerre nationale; mais ce n'était pas autre chose que le mouvement émigratoire raisonné d'une nombreuse population rurale provenant des campagnes de divers États européens et qui entrevoyaient une sorte de rédemption sociale dans les colonies espagnoles. Durant le siège de Montevideo par les Anglais en 1807, une masse d'immigrés de toute provenance suivaient le combat avec un intérêt particulier, tout simplement parce qu'ils étaient venus pour prendre pied dans une partie de l'Amérique du Sud. Ils étaient plus nombreux que les combattants anglais eux-mêmes; ils constituaient une population flottante de quelque cinq mille âmes, et, dès qu'ils le purent, ils prirent terre pour s'incorporer définitivement à la population du Rio de la Plata. Parmi ces immigrés étaient des jeunes gens de la bourgeoisie anglaise notamment, qui fondèrent des maisons de commerce, appelées à vivre pendant plus d'un demi-siècle, qui créèrent ou soutinrent les relations commerciales qui, à l'heure actuelle, ont donné lieu à des échanges énormes avec le Royaume-Uni.

La Révolution de 1810 vint donner des facilités à ce mouvement d'immigration. A partir de 1814, les gouvernements révolutionnaires commencèrent à prendre des dispositions en faveur de l'immigration, et dès 1812 même le triumvirat constitué de Chiclana, de Pueirredon et de Rivadavia avait pris lui-même des lois de protection au bénéfice des immigrés étrangers, en particulier des agriculteurs et des mineurs. Ces trois hommes, à cette époque, avaient émis des idées parfaitement sages sur la nécessité du développement de la population nationale ou étrangère en vue du développement de l'industrie ou de la mise en valeur du pays.

On ne sait combien s'établirent dans le pays entre 1810 et 1826; mais ce qui montre bien l'importance de premier ordre que prenait alors cet élément étranger à Buenos-Ayres, c'est que tout le haut commerce, qui auparavant était entre les mains d'Espagnols, était passé aux mains des étrangers. Par les heureux résultats auxquels on arrivait on pouvait constater l'avantage de ce mouvement immigratoire, et il ne pouvait que s'en accroître rapidement. Les Européens immigrés se mirent de façon plus active que jamais, et avec le concours de capitaux, à créer des entreprises d'élevage et des entreprises minières, celles-ci attirant plus que les autres, parce que leurs résultats étaient

généralement supérieurs au moins de façon immédiate. C'est dans cet esprit que l'on vit Rivadavia lui-même se transporter en Europe pour constituer une société minière devant tirer parti de la richesse minière déjà bien connue de certaines régions, notamment de la province de la Rioja. Une série de gens audacieux constituaient entre temps sur place des sociétés pour reconnaître les mines susceptibles de produire, obtenir des gouvernements provinciaux des concessions, des privilèges, en intéressant à leurs affaires des personnalités politiques. Pour répondre aux besoins des échanges résultant de ces créations dans la province de la Rioja, on vit se créer des établissements de frappe des monnaies, lesquelles monnaies ont tenu une place très importante dans la République. La Rioja fut un véritable centre d'attraction pour le capital national et les capitaux étrangers et pour le personnel technique susceptible de diriger les machines indispensables à ces exploitations minières.

L'arrivée de Rosas au pouvoir en 1835 interrompit ou gêna considérablement ce mouvement, ces relations avec l'étranger; tout simplement parce que sa politique profondément erronée consistait à fermer la porte à l'immigration étrangère et au commerce international avec l'étranger; il faut dire que cette lutte contre tout ce qui était étranger était la conséquence de ses conflits avec la France et l'Angleterre, qui commencèrent en 1838; il tenait à faire appel au sentiment national ou nationaliste. Il y avait là un véritable acte politique, si bien que le parti d'opposition pouvait être qualifié jusqu'à un certain point de parti de l'étranger. Détail du reste assez curieux qui montre bien ce que valaient ces tendances, c'est que Rosas, dans la presse officielle même, faisait employer les langues étrangères pour défendre ses actes contre l'étranger. Au surplus, ce qui montre quelle erreur pratique il commettait aux dépens de l'industrie nationale en général et spécialement de l'industrie de l'élevage et du bétail, c'est que le pays tomba dans une situation particulièrement précaire et que, pendant trente ans encore après la Révolution de mai, ce qu'on peut appeler la valeur économique de la République Argentine demeurera inférieure à ce qu'elle était avant l'arrivée de Rosas au pouvoir. Celui-ci eut du reste le tort peut-être encore plus grave de maintenir le régime colonial du « port unique » et de la « douane unique », soumettant toutes les provinces à un système économique onéreux pour elles, ruineux même. La province de la Rioja en souffrit beaucoup de même que les autres provinces littorales comme Entre Rios, qui furent forcées à un certain moment d'employer comme monnaie des morceaux de cuir. Les instruments de circulation monétaire manquaient, les moyens de subsistance étaient particulièrement rares, les ouvriers pouvaient à peine suffire aux nécessités les plus essentielles de la vie.

Après ces troubles politiques, qui ont profondément gêné, retardé le développement du pays, le mouvement immigratoire se reproduit dès 1852. Tout l'élément étranger qui s'était attaché à la défense de Montevideo lors du fameux et long blocus, se chargeait de faire la propagande nécessaire, d'exciter l'émigration vers ces pays du Rio de la Plata dont ils connaissaient les avantages.

Même avant 1852 de nombreuses publications s'étaient faites sur ce sujet en Europe ; la part que Garibaldi prit en la circonstance a contribué puissamment à faire connaître ces pays du sud de l'Amérique à l'Italie, aux Italiens, tout particulièrement aux Italiens susceptibles d'émigrer, et l'on sait ce que cela a donné ultérieurement. Les populations rurales européennes étaient préparées par tout cela à une reprise de l'émigration vers le Rio de la Plata, d'autant que la propagande s'accusait plus active un peu de tous côtés. Alors a commencé la seconde période de l'immigration en Argentine, c'étaient les débuts de ce qu'on peut appeler la colonisation actuelle telle qu'elle s'est faite presque jusqu'à ces temps derniers.

Cette propagande a été menée avec une activité rare et dès le début par Aaron Castellanos, qui se trouvait en Europe au moment de la chute de Rosas ; il entama une campagne en faveur de la colonisation de la province de Santa-Fé et de l'établissement de chemins de fer, spécialement d'une ligne destinée à unir Rosario aux provinces de l'intérieur. Le gouvernement provincial et la première présidence de la Confédération se montrèrent immédiatement disposés à favoriser de toute manière ce mouvement; ils devaient pourtant rencontrer certaines difficultés dans la masse populaire argentine, qui avait gardé le souvenir un peu obscur de l'intervention anglo-française contre Rosas. Ce sont les gouvernements de provinces du littoral qui se sont mis tout d'abord et le plus sérieusement à seconder, à hâter l'œuvre de colonisation, en signant des contrats avec des sortes d'entrepreneurs qui avaient conçu cette colonisation suivant un plan déterminé; il est vrai qu'assez souvent les difficultés se levèrent devant eux, faute d'une connaissance effective du terrain, des régions dans lesquelles on essayait d'établir la colonisation. Une des premières tentatives fut celle du docteur Augusto Brunes, qui avait choisi les rives du Parana au-dessus de Corrientes comme champ d'action. Aaron Castellanos avait choisi la province de Santa-Fé comme centre de ses efforts, parce qu'il connaissait beaucoup mieux le territoire, ses qualités, ses défauts. Les gouvernements de Santa-Fé et de Corrientes ne purent qu'abandonner ces tentatives au milieu de toutes sortes de difficultés, jusqu'à ce que l'intervention du gouvernement national ait pu les aider dans une certaine limite.

Jusqu'en 1862 notamment, la colonisation de la province de Santa-

Fé ne présentait qu'un aspect assez peu favorable. La colonie la plus importante était Esperanza, située à faible distance de la ville même de Santa-Fé, elle n'avait qu'une vie assez précaire, les premières terres colonisées ayant dû souvent être abandonnées. En 1866, trois ans après la constitution définitive de la Confédération, il n'existait dans cette province que trois colonies : Esperanza, San-Jeronimo et San-Carlos. C'était le moment où un terrain agricole d'une demi-lieue de long sur deux de profondeur se vendait difficilement 4 000 piastres boliviennes, alors qu'aujourd'hui il vaut 200 000 piastres. Sept années plus tard, après la guerre du Paraguay du reste, la colonisation de la province de Santa-Fé avait pris une vigueur extraordinaire, le Chemin de fer central avait été inauguré, et le capital nécessaire à sa construction avait été obtenu grâce à une concession de terres destinées à la colonisation de chaque côté de la voie. En 1872, la province de Santé-Fé comptait trente et une colonies, le caractère du pays s'était complètement transformé. Au même moment, la province d'Entre Rios s'attachait, elle aussi, au mouvement de colonisation et avait un premier noyau formé de trois colonies, San-José, Villa Urquiza et Hiugues. L'administration nationale organisait un département spécial chargé de surexciter la colonisation, de faire de la propagande, de répandre les résultats obtenus, etc.

A la vérité, le chiffre des immigrants jusqu'en 1886 n'était pas relativement aussi considérable qu'aurait pu le faire supposer le nombre des colonies fondées, mais l'avenir était assuré, on pouvait être certain que le courant immigratoire ne s'interromprait plus. Dans la province de Buenos-Ayres, il existait une colonie de Baradero, qui a servi de noyau à toute la région du Nord pour déterminer une lente transformation déjà partiellement opérée dans tous ces parages entièrement consacrés à l'élevage; dans les terres du Sud existait également une autre colonie qui a commencé la colonisation de toute la région fluviale du Chubut et de la zone correspondante des vallées des Andes.

C'est en raison de cette immigration considérable, de cette colonisation croissante, qu'une Commission nationale de l'immigration et de la colonisation avait été créée, à laquelle un rapport curieux fut fait en 1872 par Guillermo Witkers. On y trouvait la description minutieuse de chaque colonie, l'indication de son importance, des données absolument exactes. A ce moment, Santa-Fé comprenait trente et une colonies, alors que l'Entre Rios en était resté seulement à trois. Il faut dire que ces trente et une colonies ne possédaient encore que quatorze mille habitants. Le développement de la colonisation dans le premier cas était dû, en très grande partie à l'activité de la compagnie des terres du Chemin de fer central, intéressée à les placer, à les faire

mettre en exploitation. En 1875, du reste, le nombre des colonies était de quarante, leur existence même avait eu l'influence la plus heureuse sur le progrès général du pays.

Disons seulement que, entre 1865 et 1875, dans ces régions de colonisation, on avait vu la valeur de la récolte monter de 152 000 piastres à 1 995 000. Pour le mouvement de la douane de Rosario, qui servait de porte de sortie ou d'entrée à ces régions, il était en 1865 de 3 127 000 piastres fortes à l'importation, de 4 millions à l'exportation; en 1875 les chiffres correspondants étaient de 15 et de 20 millions.

On savait dès lors dans quelle voie s'engager; on y a marché depuis avec un succès complet.

II. — Un projet de loi sur l'immigration

Ce projet de loi vient d'être présenté à la Chambre des représentants de la République Argentine par une série de députés, et notamment par M. Enrique Dickmann. Il l'a accompagné d'une sorte d'exposé des motifs justifiant la nouvelle mesure qu'il propose, tout à la fois par l'importance de l'immigration pour la République Argentine, et par le courant de retour de l'Amérique du Sud vers les pays européens qui a commencé de se manifester dès les débuts de l'année 1914 et que la guerre a eu forcément pour résultat d'activer considérablement[1].

Les auteurs reconnaissent que la crise profonde que traversait le pays, accompagnée de chômage, d'abaissement des salaires, d'enchérissement de la vie, a influé sur la sortie de nombreux bras, et que l'immigration peut hésiter à se reproduire ensuite, à cause de l'incertitude régnant sur la reprise des affaires; ils estiment également que, une fois la paix faite, l'Europe, dans ses besoins de reconstitution économique, réclamera un grand nombre de bras, des capitaux abondants, surtout étant donné les millions d'hommes qui auront été tués ou mutilés; ils estiment que le problème de l'immigration sera alors tout à fait ardu pour le progrès économique, technique de l'Argentine, et qu'il y aurait intérêt à faire du pays un foyer d'attraction, susceptible de susciter une immigration spontanée nombreuse de la part des principaux pays civilisés du monde. Ils considèrent que la législation actuelle sur l'immigration, qui a été votée il y a une

---

1. Ces divers documents ont été récemment reproduits par la *Reforma social* de Cuba, numéro de septembre 1915, et avaient été antérieurement publiés dans les Documents parlementaires de l'Argentine, c'est-à-dire dans le *Diario de Seciones de la Camara de deputados de la Republica Argentina*.

quarantaine d'années, en 1876, est tout à fait démodée et insuffisante, dans sa lettre comme dans son esprit. Ils regrettent que son texte entier soit inspiré par la nécessité de provoquer artificiellement l'immigration; ils se plaignent qu'elle ait organisé une propagande coûteuse en Europe en admettant payement du passage aux immigrants, politique qui souvent n'a pas été sans donner des résultats désastreux. Il y a du reste chez eux certains sentiments nationalistes, nous entendons inspirés des théories de la protection du travail national, puisqu'ils regrettent qu'avec l'argent du budget provenant principalement des impôts frappant l'alimentation, le vêtement, l'habitation de la population ouvrière du pays, on attire les immigrants qui vont offrir en abondance leurs bras, leur travail; ce qui d'après eux aurait pour résultat d'abaisser les salaires, en même temps, que le *standard of life* pour les ouvriers argentins et aussi pour les étrangers déjà établis dans le pays.

D'après eux, la loi actuellement en vigueur se serait montrée absolument inefficace en pratique à remplir l'objet qui avait guidé ses auteurs: peupler le pays d'une population stable et laborieuse. Elle n'aurait réussi qu'à créer un prolétariat nombreux, rural ou urbain, dans des conditions qui laissent beaucoup à désirer. (Il est bien évident qu'ici, comme en beaucoup de matières, nous nous trouvons en présence de l'interventionnisme, qui n'est point sans avoir de sérieux inconvénients, et que du fait qu'il ne s'agit point d'une immigration libre, mais provoquée, les conditions d'offre et de demande, de concurrence sont nettement faussées: ce n'est pas ce que littéralement on pourrait appeler le *fair play*, en se servant d'un mot dont le sens a du reste été souvent dénaturé en anglais même.)

Il est certain du reste, et M. Dickman, dans l'exposé de son projet de loi, le fait remarquer, que les débuts de l'opposition à l'encouragement de l'immigration artificielle en Argentine ont coïncidé avec l'apparition des premiers mouvements ouvriers: on se trouve, par conséquent, sous l'influence d'une forme spéciale de protectionnisme. L'honorable député argentin fait remarquer que ce sont les salariés qui tout d'abord ont compris qu'ils étaient les victimes principales de l'immigration artificielle; et le parti socialiste, en 1895, a inscrit sur son premier programme minimum la suppression de tout encouragement artificiel de l'immigration; depuis lors, il a toujours maintenu ce desideratum sur ses programmes successifs. La Fédération ouvrière régionale argentine, dans son Congrès tenu à Buenos-Aires les 2, 3 et 4 avril 1915, a approuvé à l'unanimité une déclaration dans ce sens. Elle n'a du reste (et un bon point doit lui être donné à cet égard), demandé aucune mesure prohibitive contre aucune classe d'immigration, au contraire de ce qui s'est fait aux États-Unis du Nord. Le fait

est que la déclaration du Congrès en question a affirmé « que les travailleurs organisés ne peuvent d'aucune manière essayer d'entraver la libre entrée des ouvriers des autres pays qui croiraient trouver sur le sol argentin des conditions plus favorables d'existence » ; mais elle ajoute « qu'une propagande artificielle et menteuse se fait dans le but d'attirer précisément vers l'Argentine de grandes masses de travailleurs destinés en réalité à faire une concurrence pernicieuse sur le marché du travail à leurs frères résidant en Argentine et au bénéfice exclusif du capitalisme argentin et de son avidité ». La déclaration concluait en conséquence qu'il fallait éclairer les travailleurs étrangers, leur montrer le peu de confiance qu'ils pouvaient avoir dans les offres spéciales qu'on leur faisait pour les attirer dans le pays, leur recommander de n'accepter d'émigrer que par l'intermédiaire des organisations ouvrières.

Les auteurs de la proposition de loi nouvelle insistent surtout sur ce que les migrations humaines doivent être des phénomènes naturels et « sains », répondant à une évolution naturelle elle-même, ils invoquent le phénomène des vases communicants, et disent que si, dans une partie quelconque du monde, il y a excès de population alors qu'il y a défaut de population dans une autre, il doit s'établir, naturellement aussi, un courant humain pour rétablir plus ou moins le niveau moyen de la densité de population. Ils reconnaissent que l'Argentine constitue un vaste territoire fertile et très peu peuplé, auquel il faut, au contraire, une population nombreuse, saine, laborieuse. Mais ce complément de population doit venir sous l'attrait de salaires élevés, d'une législation sociale avancée, d'un accès facile à la propriété de la terre, des libertés politiques, de la culture générale et de l'état de civilisation du pays. Ils estiment comme conséquence que, en supprimant tout encouragement artificiel à l'immigration (on verra qu'ils proposent davantage), mais en modifiant le régime des impôts, en votant des lois agraires et sociales tout à fait modernes et intelligentes, en protégeant par une législation efficace la santé et la vie de la population laborieuse, on peut être sûr que viendront suffisamment sur le sol argentin, et à titre spontané, les hommes dont il est besoin. Ils insistent du reste sur ce que, depuis un siècle, ces encouragements artificiels à l'immigration n'ont point donné grand'-chose et ils consultent les statistiques pour le prouver.

D'après les documents officiels publiés récemment par la Direction générale de l'immigration, le chiffre total des immigrants entrés dans la République, depuis 1857 jusqu'à 1913 inclusivement, serait de 4550000; pendant le même temps il est reparti du pays 1447000 individus, ce qui laisse un solde favorable, mettons positif, de 3103000 immigrés. C'est du reste surtout pendant les dix dernières

années de cette période que l'immigration s'est particulièrement accusée, les entrées ayant été de 2392000 personnes contre 908000 sorties. En 1914, année tout exceptionnelle pour les raisons que l'on sait, il s'est introduit dans le pays 115000 immigrants, il en est reparti 179000. Cette statistique de 1914 accuserait ce fait que ce sont les Italiens et les Espagnols qui sont repartis, puisque ceux qui restaient principalement étaient des Turcs, des Japonais, des gens de nationalité balkanique, etc.

Les parlementaires auteurs du nouveau projet de loi ne voient pas d'un bon œil cette immigration spéciale, pas plus que l'arrivée de nombreux Indous, sujets anglais. Ils se défendent du reste de tout préjugé de race en disant, ce qui est assez juste, que la lutte des races au fond n'est pas autre chose qu'une lutte pour les salaires. Ils font également remarquer, comme un argument contre les encouragements officiels et pécuniers, peut-on dire à l'immigration, que les États-Unis de l'Amérique du Nord sont arrivés à des chiffres autrement imposants que la République Argentine, sans jamais avoir pris de mesures du même genre, et même en ayant eu recours depuis une vingtaine d'années à des mesures législatives pour limiter l'immigration ou « la sélectionner ». Non seulement ils n'ont pas dépensé les fonds du budget en vue de cette immigration, mais encore chaque immigré paye un véritable impôt d'entrée qui était seulement de 50 centimes à partir de 1882, qui a été élevé à 1 dollar en 1894, à 2 en 1903, à 4 en 1907; si bien qu'en 1911 cette taxe spéciale a rapporté 3666000 dollars. Ce qui n'empêchait pas, il est vrai, que l'application des lois sur l'immigration entraînait une dépense totale de 2278000 dollars, mais il restait un solde positif. Les parlementaires argentins auteurs du projet de loi ajoutent que, pour recevoir un million d'immigrés chaque année, les États-Unis de l'Amérique du Nord ont un personnel de 78 employés seulement, avec un budget direct de 108000 dollars, tandis que, dans la République Argentine, pour recevoir 300000 immigrés environ par an, il faut 379 employés et un budget de 394000 piastres.

La loi de 1876 actuellement en vigueur montre que les conceptions ont été tout autres dans la République Argentine. Elle a pour base essentielle les encouragements artificiels à l'immigration et pourtant dans l'exposé des motifs de cette loi, on affirmait qu'il importait pour la République de donner une solution « au problème de l'immigration spontanée ». Il faut dire que, dès 1853, la Constitution nationale dans son article 25, spécifiait que le Gouvernement fédéral encouragerait l'immigration européenne et ne pourrait la resteindre, la limiter, la frapper d'aucune taxe à l'entrée sur le territoire argentin des étrangers qui venaient dans le but de travailler la terre, d'améliorer et de déve-

lopper des industries, d'enseigner les sciences et les arts. Il s'agissait du reste à cette époque de réagir nettement contre les tendances et les pratiques qui s'étaient manifestées auparavant et qui étaient nettement hostiles aux relations de la République Argentine avec les pays européens.

Si nous examinons le nouveau projet de loi en lui-même, nous y voyons qu'il dispose d'abord que les étrangers désireux d'entrer sur le territoire national argentin seront l'objet d'un examen ayant pour but de déterminer s'ils peuvent être admis conformément aux dispositions de la loi. Même les Argentins revenant dans la République seront examinés, eux aussi, afin que les précautions nécessaires puissent être prises, au cas où ils seraient atteints de maladies de nature contagieuse. Ne pourraient entrer dans la République les étrangers compris dans les catégories suivantes : ceux qui seraient attaqués de peste bubonique, de choléra, de fièvre jaune, de méningite cérébro-spinale, de fièvre typhoïde, de typhus exanthématique, d'érésipèle, de diphtérie ou de toute autre maladie sur décision prise au sujet de cette maladie par le Pouvoir exécutif ; la seconde catégorie serait celle des gens frappés de tuberculose, de lèpre, de béribéri ou de toute autre maladie chronique contagieuse, visée également par une déclaration du Pouvoir exécutif ; la troisième catégorie serait celle des gens frappés d'aliénation mentale ou d'épilepsie ; une quatrième catégorie serait composée des paralytiques et des gens ayant subi une mutilation grave, ou de ceux encore qui souffrent de tares physiques ou mentales les rendant incapables de travail, les aveugles, et les sourds-muets. L'énumération continue ; et voici à un autre point de vue, parmi les gens exclus, les individus condamnés pour délits qui, d'après les lois argentines, sont passibles d'une peine corporelle de trois ans de prison, exception étant faite pour les délits politiques, militaires. On vise également les mendiants, les personnes qui vivent de la charité publique, de même que les gens de plus de soixante ans ou les mineurs de seize ans qui ne viennent pas sous la tutelle et la protection d'un autre voyageur, ne sont pas confiés à une autre personne résidant dans le pays qui puisse en prendre charge, ou encore les polygames, les prostituées et les individus qui ont pour métier de les introduire dans le pays ; de même encore les travailleurs, ouvriers, employés ayant passé contrat à l'étranger, ou à qui du travail a été promis ou assuré, moyennant annonce ou autrement, par une entreprise ou un patron résidant dans l'Argentine, exception faite des artistes de théâtre, des professeurs, des conférenciers ou des ouvriers s'adonnant à une industrie nouvelle et non encore établie dans le pays. (On voit que ces dispositions de la nouvelle loi projetée pour l'Argentine ressemblent étrangement à celles qui ont été établies par

les Américains du Nord pour limiter l'immigration ; et cependant les auteurs du nouveaux projet de loi argentin se défendent d'avoir de telles idées !)

Au cas où un étranger ayant fixé sa résidence dans la République et déclaré son intention de se faire naturaliser citoyen argentin d'après les lois du pays, ferait venir sa femme et ses enfants mineurs, ses parents, si quelqu'une d'entre ces personnes était affectée de l'une quelconque des maladies prévues dans les deux premières séries que nous avons indiquées d'après le projet de loi même ; le Pouvoir exécutif pourrait autoriser leur entrée, en déterminant, d'après les dispositions du réglement qui complète la loi, à quelles conditions seraient soumises cette entrée et la résidence de ces personnes. Les étrangers qui auraient résidé dans la République Argentine pendant plus de cinq années et qui s'en seraient absentés, mais qui y retourneraient sans que cette absence ait dépassé une année, seraient mis sur le pied d'égalité avec les citoyens argentins au point de vue de l'application de la loi. Les compagnies de navigation et de chemins de fer seraient responsables pécuniairement de toute violation de la loi (exactement comme cela se passe aux États-Unis), et aussi des violations commises par leurs employés ou agents. Au cas où le capitaine d'un navire, l'employé d'un chemin de fer ou le médecin d'un bateau ne payeraient pas l'amende à laquelle ils pourraient être condamnés pour violation du texte, l'exécution de la condamnation se ferait sur les biens de la Compagnie responsable.

Tout naturellement la loi (en dépit du règlement qui doit être pris pour la compléter) comporterait un ensemble de dispositions réglementaires déjà au point de vue, notamment, de l'accès des passagers d'outre-mer par les ports de la République. C'est ainsi qu'à l'arrivée d'un navire amenant des passagers destinés à débarquer sur le territoire de la République, le capitaine devrait présenter à l'inspecteur de l'immigration la liste de tous les passagers inscrits par ordre numérique ; liste indiquant pour chacun d'eux leur nom, leurs prénoms, leur sexe, leur âge, leur état civil, leur nationalité, leur profession, leur port d'embarquement, en ajoutant s'ils savent lire et écrire. Les mêmes listes devraient indiquer avec clarté et précision les passagers malades, avec spécification de leur maladie, la liste étant contresignée par le médecin du bord. Chaque passager devrait être muni d'un billet spécial à lui remis par le capitaine du navire et indiquant ses nom et prénoms, le numéro qu'il porte sur la liste, ceci pour faciliter son identification rapide. Au moment du débarquement, il serait soumis à un examen médical, pour qu'il puisse être fait des constatations au point de vue des infirmités ou des maladies susceptibles de motiver sa non-admission. Tout capitaine de

navire enfreignant les dispositions que nous venons d'indiquer, omettant ou modifiant telle ou telle donnée sur les passagers, serait passible d'une amende de 300 à 500 piastres pour chaque contravention ; l'amende serait la même pour le médecin contresignant des déclarations fausses. Le débarquement devrait s'effectuer au point et à l'heure fixés par l'inspecteur de l'immigration, sous peine d'être considéré comme illégal ; dans ce cas, les passagers débarqués seraient immédiatement réembarqués, et le capitaine du navire serait frappé d'une amende de 1 000 à 2 000 piastres. L'examen des passagers se ferait dans des locaux que le Pouvoir exécutif devrait installer spécialement à cet effet.

Les voyageurs qui arriveraient atteints d'une des infirmités contagieuses, peste bubonique, choléra, etc., mentionnées ci-dessus, seraient hospitalisés dans un lazaret dépendant du port et jusqu'à guérison complète. Les dépenses de logement et de soins médicaux seraient aux frais du passager ou aux frais de la compagnie au cas où ce passager n'aurait point de ressources suffisantes pour les payer. Quand il s'agirait d'indigents argentins, les dépenses seraient payées par l'administration sanitaire nationale. Pour ce qui est des étrangers débarqués et affectés d'une des maladies comprises dans la seconde des séries indiquées, tuberculose, lèpre, béribéri, on procéderait à leur réembarquement et à leur renvoi, sur leur pays d'origine par le navire même qui les aurait amenés ; au cas où celui-ci serait déjà reparti, le réembarquement se ferait sur un navire de la même Compagnie, prêt à partir, ou sur un navire quelconque, au cas où cette compagnie n'aurait pas de bateaux devant partir dans un délai d'un mois. Bien entendu, les réembarquements et retours sur le pays d'origine seront aux frais des compagnies qui auraient violé les prescriptions de la loi. Tous ces passagers destinés à être réembarqués et renvoyés seraient enfermés et surveillés jusqu'au moment de leur réembarquement, dans la station sanitaire du port ou dans un autre local désigné par l'inspecteur de l'immigration ; toutes les dépenses résultant de la chose étant aux frais de la Compagnie qui aurait amené ces émigrants « indésirables » dans la République. Le capitaine de navire qui se refuserait à exécuter un ordre de réembarquement serait condamné à une amende de 500 à 2 000 piastres, le navire ne pouvant pas partir tant que le jugement ne serait point exécuté, c'est-à-dire l'amende payée. Les compagnies de navigation seraient obligées d'avoir, dans les ports de débarquement, des stations sanitaires suffisantes pour le logement et l'isolement des passagers tombant sous le coup de la loi, stations qui, par elles-mêmes et pour leur personnel, seraient sous la surveillance de l'autorité sanitaire du port et sous ses ordres. Bien entendu, ces compagnies de navigation

seraient obligées de couvrir toutes les dépenses de ces stations au point de vue des réparations et de l'entretien, du mobilier, des aliments, des médicaments, du personnel médical nécessaire, etc. C'est dans ces stations sanitaires que l'on procéderait à la vaccination d'office de tous les passagers qui ne seraient point immunisés déjà de la sorte.

Des dispositions un peu analogues sont prévues dans le projet de loi pour l'entrée sur le territoire national (ou la non-entrée plus exactement) des voyageurs venant par voies terrestres. L'examen médical prévu au début de la loi se ferait dans les trains de chemins de fer. L'inspecteur de l'immigration demanderait à chaque voyageur tous les renseignements requis des passagers arrivant par voie maritime, ces renseignements étant demandés à l'intérieur des wagons. Si les voyageurs n'arrivaient pas par chemin de fer, ils seraient détenus, au point de l'entrée sur le territoire, pendant le temps nécessaire pour l'examen voulu et pour la fourniture des renseignements prescrits. On appliquerait du reste, au point de vue de l'admission ou de l'exclusion par voie terrestre, les règles mêmes dont nous venons de parler pour la voie d'introduction maritime. Les voyageurs qui feraient de fausses déclarations seraient frappés d'une amende de 10 à 50 piastres ou d'un emprisonnement de cinq à vingt jours (on n'a pas voulu ici mettre en jeu la responsabilité des compagnies comme on l'a fait pour les entreprises maritimes). L'inspecteur de l'immigration pourrait fixer les heures et les points d'arrivée des voyageurs qui ne viennent pas par chemin de fer et les heures d'arrivée des trains extraordinaires ; le respect de ces horaires étant assuré par une amende possible de 200 à 1 000 piastres.

L'application de cette loi, comme tout ce qui concerne l'immigration, dépendrait du ministère de l'Intérieur, et non point du ministère de l'Agriculture, comme cela se passe à l'heure actuelle. Le ministère, pour organiser les services, disposerait d'inspecteurs de l'immigration établis dans les ports et dans les localités frontières par où s'effectue l'entrée des voyageurs venant de l'extérieur ; il posséderait également des agents auxiliaires sous l'autorité des inspecteurs ; il y aurait, d'autre part, des conseils de l'immigration composés de trois personnes spécialement nommées à cet effet, ou formés du délégué sanitaire, de l'administrateur des douanes et d'un autre employé fédéral désigné d'un commun accord par le délégué et l'administrateur. Là où il n'y aurait pas d'inspecteur de l'immigration, son rôle serait tenu par le délégué sanitaire. Les décisions des inspecteurs de l'immigration relatives à l'admission, à l'exclusion ou à l'expulsion des « candidats » à l'entrée dans le pays, seraient susceptibles d'appel devant le Conseil d'immigration, appel présenté

soit par l'intéressé, soit par le capitaine du navire ou le représentant légal de la compagnie de navigation ou de chemin de fer ayant amené le voyageur. Les inspecteurs de l'immigration appliqueraient *administrativement* les pénalités prévues par la loi ; mais leur décision serait susceptible de revision par le ministre de l'Intérieur, qui pourrait les confirmer, les annuler ou les modifier. Au cas où les pénalités seraient de l'ordre pécuniaire, le payement immédiat s'imposerait, la somme voulue étant déposée à la Banque de la Nation, en attendant une revision de la part du ministre. Au cas de pénalité corporelle, d'emprisonnement, le condamné serait immédiatement mis en prison, mais compte en serait rendu immédiatement au ministre de l'Intérieur.

On voit que cette législation nouvelle serait particulièrement sévère ; et nous nous demandons véritablement quelles dispositions les auteurs du projet de loi auraient pu proposer s'ils avaient eu en vue, au contraire de ce qu'ils affirment, une restriction formelle de l'immigration dans la République Argentine ? Certes nous les comprenons quand ils veulent que l'immigration se fasse sous l'influence de l'initiative individuelle et non sous l'influence d'encouragements pécuniers officiels. Mais nous craignons bien qu'avec de telles dispositions législatives on puisse, comme on le voudra, limiter et au besoin arrêter complètement toute introduction d'immigrés et de travailleurs étrangers sur le territoire de la République. Aussi bien, dans leur exposé, les parlementaires qui présentent la proposition de loi laissent bien entendre qu'ils redoutent l'immigration japonaise, qu'ils signalent comme se dirigeant de plus en plus sur les Républiques sud-américaines, en accusant une certaine prédilection pour l'Argentine. Notons que les dispositions du projet de loi s'appliqueraient à tous les voyageurs indistinctement, de première, de deuxième ou de troisième classe, en les confondant, ce qui est logique au point de vue étymologique, sous le mot d'immigrants ; on fait remarquer qu'il peut y avoir des voyageurs de première classe qui, au point de vue physique ou moral, soient nettement inférieurs à des voyageurs de troisième. Mais cette disposition même n'est que pour élargir encore le champ d'application possible et de restriction de la nouvelle loi soumise au parlement argentin.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(*Du 1er septembre au 15 novembre 1915.*)

SOMMAIRE. — L'impérialisme des socialistes allemands. — Les finances de guerre de l'Angleterre. — L'influence française en Allemagne. — La statistique de la population de l'Indo-Chine française. — Les finances des belligérants. — Travaux divers. — La diminution de la natalité en Normandie.

I

M. Bourdeau a communiqué une étude qui, dans les circonstances actuelles, présente un intérêt tout particulier; elle a pour titre *l'Impérialisme des socialistes allemands.*

En juillet 1914, à la veille de la guerre, les socialistes français se flattaient d'obtenir de toutes les sections de l'Internationale ouvrière l'engagement ferme de susciter une grève politique simultanée en cas de menaces de guerre, afin d'obliger les gouvernements à recourir à l'arbitrage. Les socialistes allemands, il faut en convenir, n'ont jamais varié, jamais trompé leurs camarades français. Bebel a toujours déclaré que s'il était du devoir des partis socialistes de faire tous leurs efforts pour empêcher une guerre d'éclater, son parti ne pouvait prendre l'engagement d'opposer à une mobilisation militaire une mobilisation ouvrière, parce qu'il était incapable de le tenir. Depuis la loi draconienne sous laquelle les courba Bismarck, les social-démocrates se sont réorganisés au point de former aujourd'hui une sorte d'Etat dans l'Etat. Leur

parti compte 1 million de membres cotisants, 4 millions d'électeurs, une bureaucratie de fonctionnaires stables, bien rétribués : il possède 61 imprimeries, 91 journaux, dont le principal, le *Vorwaets*, tirait avant la guerre à 60 000 exemplaires. Au parti politique se rattachent 2 millions de membres des grands syndicats centralisés, disposant de capitaux considérables, propriétaires de vastes maisons du peuple, des coopératives puissantes. Par crainte de compromettre en un jour cette œuvre patiente de vingt-cinq années, les chefs se gardent bien d'attaquer le gouvernement; l'objet de leurs constants efforts ce n'est pas l'action révolutionnaire qui serait aussitôt réprimée, c'est la propagande, le développement de la presse, le gain des sièges parlementaires. On comprend qu'à la veille de la déclaration de guerre, les socialistes se soient bornés à des réunions, à des démonstrations platoniques en faveur de la paix. Mais le 4 août, ils ont voté les crédits militaires, se proclamant ainsi solidaires du Kaiser.

Par quelles raisons peut-on expliquer cet acquiescement qui, somme toute, est un abandon de l'honneur international? Les casuistes socialistes ne seront pas en peine de l'expliquer. Le socialisme condamne les guerres en principe. Il les considère comme nées de la concurrence capitaliste. Les théoriciens distinguent toutefois les guerres offensives et les guerres défensives. Ils font aux socialistes un devoir impératif de sauvegarder l'indépendance nationale, de protéger la nationalité distincte de l'Etat; l'oppression étrangère nuirait à l'exercice de la lutte de classes. Mais séparer nettement l'offensive de la défense est souvent malaisé. Un Etat peut attaquer pour n'être pas attaqué: une guerre préventive se justifie par cette nécessité. La guerre européenne de 1914 présente ce caractère extraordinaire qu'aucun des belligérants ne veut se reconnaître la qualité d'agresseur! Nul n'attaque, tous se défendent. La casuistique marxiste va plus loin encore. Elle ne condamne pas toute guerre offensive. Elle approuve, elle exalte les guerres qui ont un caractère révolutionnaire, qui peuvent servir les buts de la Révolution. Marx saluait la victoire de la Prusse en 1870, créatrice de l'unité allemande. La centralisation de l'Etat, jusque-là dispersée, assurait celle de la classe ouvrière allemande, et l'avènement d'un grand parti destiné à transporter le centre de gravité du socialisme de la France à l'Allemagne. La social-démocratie allemande serait dès lors appelée à diriger l'Internationale.

Karl Marx a mis en relief le rôle du capital, de la concurrence économique trop négligée des historiens, dans l'organisation sociale, dans les luttes qu'elle engendre, et les guerres qu'elle

déchaîne entre les peuples. Sa théorie poussée d'ailleurs jusqu'à l'exagération, parfois chez certains de ses disciples jusqu'au ridicule, seconde merveilleusement la propagande du socialisme, car elle s'adresse aux classes laborieuses pour lesquelles la question des subsistances, du bien-être, de la sécurité matérielle, prime forcément toutes les autres questions. Mais Marx soutenait en même temps que le régime de la grande industrie, par une évolution fatale, concentrait de plus en plus, à un pôle, les capitaux entre quelques mains, et, à l'autre pôle, paupérisait une masse ouvrière sans cesse accrue, et il voyait dans cette évolution le gage assuré au prolétariat d'une libération finale et prochaine. A cette théorie, l'enrichissement considérable des syndicats ouvriers, tant en Angleterre qu'en Allemagne, inflige un démenti catégorique. Cet accroissement de richesse et de puissance leur révèle à quel point leur sort est lié au sort de l'industrie nationale.

Après 1871, l'industrie allemande prit un essor inouï. Tandis que les classes bourgeoises croissaient et prospéraient d'année en année, les classes ouvrières restèrent assez longtemps stationnaires; à partir seulement de 1890, les syndicats centralisés, grâce à leur discipline et à une lutte conduite avec autant d'énergie que de prudence, commencèrent à réaliser des gains considérables. Les syndicats reconnaissent que l'amélioration du sort des travailleurs a pour condition nécessaire la prospérité du développement industriel, que malgré tous les antagonismes d'intérêts entre les classes, si la patrie allemande était vaincue, les ouvriers souffriraient comme les patrons. L'alliance du socialisme syndical et de l'impérialisme militariste s'est manifestée pour la première fois au Congrès de Stuttgard, en 1907. Aujourd'hui, la social-démocratie syndicale allemande considère une victoire des armées nationales comme sa victoire. La social-démocratie autrichienne, par son organe officiel, l'*Arbeiterzeitung*, exaltait l'impérialisme bien avant la guerre.

D'ingénieux casuistes savent accommoder, il est vrai, l'impérialisme militariste avec le marxisme international. Contrairement aux utopistes français, qui ne songeaient dans leur reconstruction de la société qu'à la répartition des richesses, Marx met au premier plan, comme première exigence, l'accroissement continu, accéléré de la production capitaliste. L'Internationale ouvrière n'a donc pas de plus grand avantage que de voir triompher et dominer, dans la concurrence mondiale, le pays où le capitalisme est le plus développé et où l'organisation ouvrière est la plus solide. Ce pays n'est autre que l'Empire allemand. Donc le prolétariat de tous les pays a un intérêt primordial à la victoire des armées

allemandes. Telle est la thèse que formule ingénument Conrad Hœnisch, député socialiste au Reichstag.

En dépit de ces sophismes, l'adhésion formelle de la majorité des social-démocrates au militarisme impérialiste blesse l'idéalisme de classe, qui fait à tous les prolétaires un devoir de s'unir au-dessus des frontières. Le matérialisme de classe, au contraire, le seul et unique souci des intérêts économiques exigé par Karl Marx, bien loin de souder l'anneau de fer qui doit unir les travailleurs de tous les pays, le brise. Il aboutit tout à l'opposé, à l'union étroite, à la collaboration entière du prolétariat et des classes gouvernantes d'un même pays, en vue de la défaite et de la ruine des prolétaires et des capitalistes ennemis.

Est-ce à dire qu'après la guerre nous n'assisterons pas à une reconstruction de la troisième Internationale sur les ruines de la seconde? Quoi qu'en dise Karl Marx, les hommes, si présents que soient les besoins matériels, ne se laissent pas seulement guider par des intérêts positifs. La conscience commune d'une même condition trop souvent incertaine et précaire, des aspirations communes vers des réformes démocratiques, une même ambition de puissance politique, les sentiments d'égalité et de fraternité humaines que le christianisme a propagés pour la première fois dans le monde, que la Révolution française a laïcisés, renoueront les rapports interrompus entre les différents partis socialistes. Mais en attendant, l'attitude des Allemands depuis le commencement de la guerre prouve la fragilité de l'union internationale pour une paix durable, *a fortiori* pour une paix définitive. Admettez même que, selon le rêve socialiste, l'Europe puisse ne former un jour qu'une fédération de républiques socialistes, rien ne garantit qu'une de ces républiques surpeuplée, à l'étroit sur son territoire, sinon poussée par l'instinct de race, ne cherche à déborder sur les républiques voisines, à les conquérir.

M. Stourm a fait une communication sur *les Finances de guerre de l'Angleterre.*

Le Chancelier de l'Echiquier a prévu pour la guerre de 1914-1915 12 milliards de dépenses annuelles. Quelles mesures ont été prises par le gouvernement britannique pour pourvoir à cette somme? Les principes suivants ont été de prime abord posés : 1° recours à l'impôt dans la plus large mesure possible, avec un maximum de sacrifices pour les classes riches; 2° recours à l'emprunt pour obtenir les ressources excédant réellement les forces contributives des générations présentes et nécessitant, en tout cas, une réalisation immédiate. Ce programme a déjà été mis à exécution. En ce qui concerne les impôts, l'*income-tax* et le

super-tax sont augmentés d'un tiers pour 1914-1915 et doublés pour 1915-1916. Ce doublement pour 1915-1916 représentera un produit supplémentaire probable de 1 118 millions de francs, payé surtout, avec un tarif fortement progressif, par les classes aisées et riches. On a pu calculer que certains multi-millionnaires auront à sacrifier désormais plus de 28 p. 100 du total de leurs revenus annuels. L'Angleterre donne ici un exemple susceptible de provoquer beaucoup de réflexions. Les impôts de consommation, de leur côté, ne manqueront pas d'apporter leur concours à l'augmentation des produits fiscaux, mais dans une proportion moindre que l'*income-tax* et le *super-tax*, soit 425 millions de francs pour la bière et 80 millions pour le thé. En tout, 500 millions. L'alcool, le vin, le sucre, le café, sont laissés de côté, la bière et le thé étant seuls surtaxés. Quant aux emprunts, opérés d'abord en bons du Trésor, ils se sont transformés, dès le mois de novembre 1914, en une grande émission de rente 3 1/2 p. 100, amortissable à brève échéance, pour un capital de 8 750 millions de francs, presque 9 milliards.

M. Welschinger a présenté une note sur *l'Histoire générale de l'influence française en Allemagne.*

Il n'est pas de sujet qui ait été plus mal étudié jusqu'ici que l'examen de notre civilisation en Allemagne et qui ait été plus faussé par les idées fantaisistes répandues à ce sujet par les romantiques des deux côtés du Rhin. Tandis que l'Allemagne n'est intervenue d'une façon décisive dans l'évolution de la France qu'à l'époque des invasions et au début du dix-neuvième siècle pour réveiller en son esprit des instincts qu'une culture raffinée menaçait d'éliminer complètement, la France a joué sans cesse auprès de la nation germanique le rôle d'initiatrice et d'éducatrice. Les Allemands ont naturellement contesté ce fait. Les Schlegel, les Mommsen, les Ranke, les Sybel, les Treitschke ont fait remonter l'honneur de leur culture à la science proprement allemande et soutenu que les Germains étaient naturellement de leur propre initiative complètement le peuple le plus cultivé de la terre. Et allant jusqu'aux dernières limites de l'audace, ils ont scruté les origines de l'épopée française, ont dressé une liste de toutes les concordances qu'elle offrait avec l'épopée germanique. Leur orgueil a rejeté ce qu'ils appelaient le joug littéraire et artistique de la France. Cependant, il est incontestable qu'il y a deux ou trois siècles l'Allemagne était un pays divisé et intellectuellement médiocre. Le Teuton était considéré partout comme le contrefacteur maladroit de tout ce que les nations policées produisaient de remarquable. Certains écrivains allemands ne le

contestent pas, mais ils s'empressent d'ajouter que, vers le milieu du dix-septième siècle, ils ont eux-mêmes créé une philosophie, une littérature, une science de premier ordre et que non seulement le Grand Frédéric leur a conféré la gloire des armes, mais a fondé la civilisation moderne et fait de l'Allemagne « la mère véritable des nations ». Ceci est absolument faux. Le Germain n'a jamais été un novateur et le Français, au contraire, a été le peuple initiateur par excellence, ayant opéré sur l'Allemagne aussi bien que sur les autres nations une action très profonde. Dans l'histoire de l'Angleterre, des Pays-Bas, des Etats scandinaves, de la Suisse, de l'Autriche, de l'Allemagne, « l'image rayonnante de la France se dresse à l'entrée de toutes les périodes de leur culture, d'éducation et d'humanité ». Et certainement on oublie les leçons et les traditions des Celtes, des Celtes-Francs, dès les cinquième et sixième siècles, ainsi que l'influence des Français dans les siècles suivants, quand on voit que les Allemands, ayant emprunté à notre culture la *Kultur* actuelle, nous donnent aujourd'hui le spectacle effrayant d'une barbarie sans nom. Nous sommes bien loin de l'époque où l'Allemagne pensait, vivait, écrivait sur le modèle de la brillante société aristocratique de Versailles. Les quatre-vingt-treize savants, historiens et artistes qui ont signé le manifeste fameux, *Aufruf an die Kulturwelt*, ont affirmé que, sans leur militarisme, la civilisation serait anéantie depuis longtemps; et c'est pour la protéger que ce militarisme, dont on connaît les atrocités, a été inventé. On sait ce qu'est devenue avec lui la culture germanique..

M. Vidal de la Blache a lu une note sur *la Statistique de la population de l'Indo-Chine française.*

Il manque à notre Indo-Chine l'élément essentiel d'un chiffre de population tel qu'un recensement en règle peut seul le fournir. Notre colonie est en retard sous ce rapport non seulement sur l'Inde anglaise et sur Java, mais sur les Philippines. M. Brenier, chef du Service des affaires économiques du gouvernement général, a cru pouvoir suppléer à cette incertitude au moyen des estimations fournies par les autorités locales, qu'il n'accepte pas d'ailleurs sans réserves. S'il admet l'estimation officielle attribuant 6 millions d'habitants au Tonkin, 3 millions à la Cochinchine, 1 600 000 au Cambodge, il juge exagéré le chiffre de 5 millions pour l'Annam, et trop faible celui de 630 000 pour le Laos. Quoi qu'il en soit, le chiffre total de 16 millions rapportés à la superficie de 700 000 kilomètres carrés, donnerait pour l'ensemble de l'Indo-Chine une densité relative de 23 habitants; population très inégalement répartie, même si l'on se borne à comparer les régions

deltaïques qui en sont les principaux foyers. Tandis qu'en effet, le delta de Mékong en Cochinchine présente 65 habitants par kilomètre carré, celui du Fleuve-Rouge, au Tonkin, en compte jusqu'à 333. Encore ce chiffre est-il très notablement inférieur à celui qu'une première estimation, très exagérée comme d'habitude, avait suggéré. Ce qui le rend vraisemblable, c'est qu'il coïncide à peu près avec les chiffres officiellement constatés dans les régions analogues de Birmanie britannique et de Java. Il semble que ce soit entre 300 et 350 habitants par kilomètre carré qu'il convient d'estimer le maximum de population que soient susceptibles d'atteindre, à étendue égale, les plus riches contrées agricoles d'Extrême-Orient; la Chine même ne ferait pas exception.

A l'occasion d'une remarquable publication de M. Daniel Bellet sur *les Frais de guerre*, et en se servant des indications fournies par elle, M. J. Flach a présenté à l'Académie des observations intéressantes sur *les Finances des belligérants*.

Pour se rendre compte des puissances financières en présence et en lutte actuellement, il importe de comparer, d'une part, *les placements à l'étranger* et *la consistance générale de la fortune nationale*; d'autre part, *le revenu brut annuel* et son *accroissement par l'épargne*. En groupant ces éléments, on voit que si les placements de l'Allemagne et de l'étranger atteignent 25 milliards de francs, ceux de la France, de l'Angleterre et de la Belgique montent à 133 milliards, qu'en regard d'une fortune nationale de l'Allemagne qu'avec une exagération probable, sinon certaine, M. Hellferich a fixé à 375 milliards de francs, l'on trouve pour l'Angleterre, la Belgique et la France une fortune globale de 660 milliards de francs. Qu'en est-il du revenu et de l'épargne? Le revenu brut annuel de l'Allemagne a été grossi par les Allemands jusqu'à 50 milliards de francs (42 milliards de marks), et son épargne évaluée à 5 milliards 1/2 de francs (4 milliards 1/2 de marks); mais, par contre, le revenu réuni des trois pays alliés (la Russie en dehors) s'élève à 83 milliards de francs (avec la Russie, il serait de 107 milliards) et l'épargne annuelle de l'Angleterre seule atteint 10 milliards, ce qui, avec la France et la Belgique, forme un total de 13 milliards 1/2.

La prépondérance économique des alliés est donc éclatante, et ce qui doit sembler essentiel au point de vue de la force de résistance, c'est que la fortune nationale de l'Angleterre et de la France sont solidement assises, et de longue date; qu'elle repose sur des valeurs acquises, tandis que la fortune de l'Allemagne était en grande partie gagée sur sa production et se calculait sur son crédit.

Que l'on considère le revenu brut de l'Allemagne qui a été fixé à 42 milliards de marks, que va-t-il devenir et que deviendront dès lors les disponibilités qu'il fournissait? En temps normal, il fallait, selon l'estimation de M. Hellferich, en déduire 7 milliards de marks pour consommation publique et 25 milliards de marks pour consommation privée, ce qui laissait un boni de 10 milliards. Or, ces 10 milliards sont plus qu'absorbés par les 14 milliards de francs auxquels se montent au bas mot les dépenses directes de guerre de l'Allemagne pour un an. Il en ressort donc un déficit de 1 milliard 1/2 de francs, à supposer que le revenu brut soit resté le même. Mais ce revenu, représenté en grande partie par la production, est profondément atteint, et si on le suppose réduit, on a un déficit total de plus de 25 milliards de francs. C'est ce déficit que le papier-monnaie a la prétention de combler.

L'importance des forces économiques apparaît ici dans tout son jour comme la part certaine qui leur reviendra dans le triomphe final des alliés.

M. Arthur Chuquet a fait plusieurs communications : *Gœthe et la campagne de 1792, une Prisonnière de guerre du Soissonnais, Gambetta, M. de Freycinet et le général Véronique, le Mot « chiffon de papier » et la politique allemande, la Guerre en Belgique, la Commune belge de Warsage*; M. Bourdeau a lu un fragment intitulé : *les Socialistes allemands, l'Internationale et la guerre*; M. Raphaël-Georges Lévy a rendu compte de *la Conférence de Cernobio*; M. Charles Benoist a présenté une étude sur *les Allemands peints par les maîtres de l'esprit français*; M. Welschinger, des *Souvenirs de Strasbourg*; M. Seillière, un fragment sur *Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau*; M. Hauser, correspondant de l'Académie, a fait une lecture sur *le Rôle des cartels et des dumpings dans l'exportation allemande*; elle sera analysée ici. M. Flach a présenté un mémoire sur *le Retour de l'Alsace à la France sous Louis XIV*.

II

M. Charles Benoist a communiqué à l'Académie des fragments du Rapport qu'elle lui a confié, sur *les Causes économiques, morales et sociales de la diminution de la natalité en Normandie*.

Après avoir défini précédemment l'objet de cette enquête, M. Benoist en a tracé le plan, dressé le questionnaire; après un rapide coup d'œil d'ensemble qui a montré le fléau de la dépopulation sévissant à travers quatre au moins des départements de

Normandie (V. *Journal des Economistes*, juin 1915, p. 437 à 440), afin de descendre plus avant dans la recherche des « causes », M. Benoist a entrepris une monographie d'un des cantons les plus éprouvés du Calvados, le canton de Creully; une étude minutieuse d'un aussi petit coin de terre amène à la conviction que ce pays, à tant d'égards si favorisé, descend sans secousses, sans fièvres d'aucune sorte, de palier en palier, vers la cote zéro.

Dans toutes les communes du canton de Creully, la natalité diminue depuis un temps plus ou moins long, selon les communes, mais surtout depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle, et partout depuis les environs de 1850. Il y a non pas une seule cause, mais bien des causes, de natures diverses, d'ordre physiologique, psychologique, moral, économique, fiscal, juridique, politique même et social.

Au point de vue physiologique, on ne peut dire que de tout temps la population de cette localité s'est montrée peu prolifique; c'est au contraire son foisonnement excessif qui a chassé cette race des royaumes du Nord et l'a poussée vers les rivages où elle s'est établie; on pensait non seulement que les enfants, si nombreux qu'ils fussent, se tireraient d'affaire, mais que, grâce à la nécessité où ils seraient de « se débrouiller », en s'entr'aidant les uns les autres, en s'appuyant sur le tronc et sur la racine, avoir beaucoup d'enfants pourrait être une bonne affaire. Peu à peu le point de vue changea, quoique la race n'eût subi aucune altération ou modification visible, quoi qu'on n'y relevât point encore trace apparente d'épuisement ni de fatigue, si bien que la cause de la diminution progressive de la natalité dut être d'abord *psychologique* beaucoup plus que *physiologique*. Mais c'est un fait que, de génération en génération, la natalité normande a diminué dans les trois derniers siècles. Le simple examen d'un livre de famille montre, de génération en génération, ou par couches, par paliers de deux à trois générations, l'abaissement de la natalité dans une localité où, pour des raisons d'ordre général, alléguées dès l'antiquité, il eût semblé qu'elle fût le mieux à même de se maintenir, au bord de la mer. Cette famille de condition moyenne, très honorée, mais modeste, composée de cultivateurs, de marins (un prêtre de temps en temps), est la *famille-type* du canton de Creully, ni maritime, ni rural, installée en 1606, mêlant très exceptionnellement (une fois en trois cents ans) son vieux sang normand à un sang étranger. Pour les ancêtres communs formant trois générations au dix-septième siècle, il y eut huit, sept et six enfants; les trois générations de la ligne paternelle (deux au dix-huitième siècle, une au dix-neuvième) eurent cha-

cune quatre enfants; mais dans la ligne maternelle, si la première génération eut au dix-huitième siècle sept, la seconde quatre enfants, la troisième (en 1793) n'en compte que trois et la dernière (en 1829) un enfant unique. Si l'on recherche l'époque du mariage, on constate que dans les trois générations du dix-septième siècle et dans la première du dix-huitième, qui sont de beaucoup les plus fécondes — huit, sept, six et sept enfants — le ménage a été plus hâtif (l'homme, vingt-quatre ans, la femme sans doute plus jeune); au dix-huitième siècle, surtout vers la fin du dix-huitième siècle, pour des raisons qu'il faudrait chercher, générales ou locales, ou peut-être simplement personnelles, le mariage est notablement retardé; avec ce retard coïncide une diminution, notable aussi, de sa fécondité (de huit enfants ou de sept, ou de six à quatre et à trois). Ce livre de raison montre que depuis 1606, en trois cents ans, un ou deux membres seulement de la famille sont allés prendre femme au dehors; encore était-ce une fois sur deux, tout près de là, dans le village voisin; et cela peut tenir en partie à leur condition sociale, qui limitait de court le champ de leurs relations et de leurs ambitions; mais ce n'en est pas moins un fait, et qui ne leur était pas particulier, qui était le même pour tous ceux qui se trouvaient placés dans la même situation. Mais la facilité prodigieusement accrue des communications, les changements et parfois les bouleversements de la vie économique, les révolutions de l'outillage jusque dans le travail des champs, la mobilisation des masses ouvrières et leur nouvelle concentration par le développement de la grande industrie, l'inquiétude, née au cœur du paysan quand le service militaire obligatoire lui eut fait découvrir les jouissances mêlées de la ville, l'appât d'une fonction et la promesse d'une retraite, c'est-à-dire la double sécurité, sans grande peine, de l'âge mûr et de la vieillesse, toutes ces raisons et chacune d'elles sont maintenant des causes d'*exogamie*.

Dans la famille-type dont il s'agit, famille de marins, en trois cents ans, un seul enfant est parti, en 1687, pour les colonies, sans esprit de retour; on ne quittait pas plus la patrie que le village; en trois cents ans, une seule fille, en 1725, épousa une personne du centre de la France. Presque toujours on se mariait dans le village et on y restait.

De nos jours, dans le canton de Creully, on voit les ouvriers des champs fuir le village natal sous l'influence de l'appât des plaisirs de la ville entrevus des fenêtres de la caserne, sous la pensée à la fois endormeuse et réchauffante d'une assurance plus aisée à réaliser ou, en mettant les choses au pis, d'une assis-

tance moins dure à obtenir lors de l'arrivée de la vieillesse, mais surtout sous l'action de l'insuffisance des salaires. On peut affirmer que les campagnes de la région se dépeuplent de plus en plus, l'ouvrier agricole n'étant pas suffisamment rémunéré, à part le moment de la récolte où ceux qui restent profitent pendant cette période d'une augmentation sensible de salaire, mais cela est de courte durée. On a pu considérer aussi l'emploi des machines comme une cause certaine de dépopulation; jadis, les paysans avaient du travail assuré toute l'année; aujourd'hui, par suite de l'emploi des machines, la culture exige moins de bras; le battage comme la moisson est fait en quelques jours. Aussi les jeunes gens, pour échapper à des chômages forcés, quittent-ils presque tous la campagne et vont s'installer dans les villes.

De même pour les artisans, les petits commerçants dans tout le canton comme dans son chef-lieu. Le commerce se centralise à la ville. Les moyens de communication étant beaucoup plus nombreux et plus rapides qu'autrefois, les acheteurs se rendent beaucoup plus facilement à la ville; d'autre part, les négociants de la ville viennent solliciter les clients à domicile. D'où disparition des petits commerçants. Et encore, excepté sa partie maritime, le canton de Creully n'est point gâté pour les communications. Creully lui-même n'est relié à Caen que par une antique et intermittente patache, qui le laisse hors du chemin de circulation de toutes les denrées. Il faut vivre presque exclusivement sur les ressources du pays, qui touchent vite à leur limite: peu de légumes, si ce n'est ceux que chacun cultive dans son petit jardin.

C'est une cause de vie chère et, indirectement, pour si peu que ce soit, c'est une cause d'émigration: l'agrément ne retient pas au pays ceux qui, par leurs origines, leurs habitudes, leurs intérêts ou leurs fonctions ne s'y sentent pas enchaînés. Bientôt si cela continue, grâce à ces causes multiples, il ne restera guère dans le canton de Creully que des vieillards et de tout petits enfants. Dès lors il est aisé de comprendre pourquoi la natalité diminue, et par suite pourquoi la population décroît en proportion qu'on pourrait presque qualifier de « géométrique ». Ce qui est certain, c'est que par l'effet naturel de l'émigration des adultes, la population de ces villages se consomme, ou se consume et ne se renouvelle pas.

Elle se consomme lentement par l'usure de l'âge et elle se consume aussi, avant que l'âge l'ait usée, par l'alcool.

Pour les années 1911 et 1912, dans trente communes dont la plus grande n'a pas un millier d'habitants, la consommation de

l'alcool a atteint 155 000 et 160 000 litres. Et encore il n'est question ici, en style officiel, que d'alcool pur; il y a lieu de doubler pour avoir les quantités d'alcool « potable », soit 310 000 ou 320 000 litres d'eau-de-vie. La seule grosse commune, l'unique petite ville du canton de Creully, est la commune de Courseulles qui, après avoir compté 1 800 habitants, n'en a plus que 1 300. Pour eux il existe dix-sept débits d'alcool « à emporter » ou à consommer sur place. Et c'est depuis peu qu'il n'y en a plus que dix-sept, trois qui complétaient la vingtaine ayant été fermés tout récemment: ce qui donnait hier un débit pour soixante-cinq habitants, ce qui en laisse aujourd'hui un pour soixante-dix-neuf. Les femmes s'adonnent à l'alcool comme les hommes, peut-être plus encore que les hommes. L'alcool est innommable, on le fabrique avec toutes les substances même les plus insalubres, les plus infectes. Peu d'apéritifs ou d'absinthe. L'alcool est absorbé sous forme de mélange avec le café; le mélange est la consommation courante, à domicile, des femmes et des enfants aussi bien que des hommes. Comme conséquence: il est visible que beaucoup d'enfants meurent en bas âge à cause de l'alcoolisme des parents; que d'autres portent des signes non équivoques de dégénérescence.

Près de ce fléau, l'alcoolisme, tout le reste est peu de chose. Mais il y aurait pourtant une question préjudicielle : l'alcoolisme est-il réellement une cause de dépopulation? Pour être en état de résoudre cette question délicate, il faudrait avoir des lumières spéciales, des facilités professionnelles, et d'abord pouvoir observer pendant assez longtemps une de ces dynasties d'ivrognes comme il en existe. On doit noter d'ailleurs que de bons esprits considèrent que la suppression de l'alcoolisme, si elle est possible, pourrait concourir à la dépopulation en supprimant ce que l'on a nommé « l'insouciance attendrie des soirs de paye ». Ce qui est hors de contestation, c'est que s'il serait exagéré de prétendre qu'on n'a d'enfants en Normandie que lorsqu'on n'en veut pas avoir, il reste qu'on n'y en a pas davantage, parce qu'en général, de sang-froid on veut ne pas en avoir, ou l'on ne veut en avoir qu'un. On les compte, on les dose, on les échelonne, on les limite. Avoir un enfant de trop est une surprise, un accident, presque un malheur; c'est en tout cas un fait involontaire; l'acte de volonté est plutôt ou le plus souvent de n'en pas avoir.

Cette volonté inhibitrice, prohibitrice s'exécute-t-elle, se réalise-t-elle par des pratiques artificieuses ou criminelles? L'avortement ne paraît pas fréquemment pratiqué dans les campagnes. Le doute semble de mise pour le développement des pratiques anticoncep-

tionnelles; à la vérité, point n'est besoin de propagande pour que les époux pratiquent la restriction; néanmoins, il n'est pas rare de voir des individus se donner des conseils, ou se moquer de ceux qui se chargent de nombreux enfants ou les plaindre. La propagande serait donc individuelle et très secrète, mais sans recourir soit à des conférences, soit à l'envoi de brochures ou de prospectus; on ne saurait néanmoins méconnaître qu'elle emploie la chanson.

J. Lefort.

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN NOVEMBRE 1915

Nous avons signalé la mort si regrettable du président du Cobden Club, Lord Welby, et nos collègues savent que le Bureau de la *Ligue du libre-échange* a envoyé l'expression de sa sympathie profonde et de ses regrets au secrétaire du Cobden Club, M. Shaw : il a saisi cette occasion de nous rappeler que la pratique du libre-échange est un puissant facteur des rapports internationaux amicaux. Notre lettre au Cobden Club a été reproduite dans plusieurs journaux anglais, notamment dans le *Morning Post*, qui a pourtant été un des plus passionnés parmi les « tariff reformers », et qui n'hésite pas à citer précisément le passage de notre lettre où nous nous indignons « qu'il soit possible d'admettre qu'au lendemain de la paix une seule voix s'élève en faveur d'une guerre économique entre l'Angleterre et la France ».

De son côté, notre circulaire sur les exportations et les permis de sortie, circulaire qui a été vivement prise à parti par *la Réforme économique*, comme nous allons le montrer, a produit le meilleur effet; elle a été reproduite dans nombre de publications, aussi bien dans des publications spéciales comme le *Lloyd français* que dans le *Bulletin financier de l'Indo-Chine*, *le Rentier*, etc. ; l'*Agence économique et financière* l'a reproduite également pour partie, en insistant sur ce que, pour améliorer notre change, le meilleur des moyens serait d'envoyer des marchandises à l'étranger.

Notre propagande en province est forcément gênée par les circonstances présentes; mais de même qu'un mouvement se fait grâce à un de nos adhérents dans la région de Bretagne, comme nous l'avons indiqué; de même, dans la région de Vendée, *une* de nos adhérentes les plus dévouées répand autour d'elle la bonne parole, et par des articles et par des conversations personnelles, ce qui est peut-être le plus important. Nous voudrions

qu'un certain nombre au moins de nos adhérents suivent cet exemple et, ce qu'il nous est matériellement impossible de faire, qu'ils atteignent directement les gens qui les entourent, en leur mettant la vérité sous les yeux. Le journal *l'Exportateur de Marseille* a consacré à la *Ligue du libre-échange* un article aussi bienveillant que logique, en montrant que, même au milieu de l'heure terrible que nous traversons, l'occasion est peut-être unique et s'impose de se préoccuper des relations commerciales internationales, la guerre ayant ouvert l'esprit à beaucoup de protectionnistes et non des moindres, les difficultés d'alimentation et la vie chère entraînant bien des mesures que l'on n'aurait pas prises dans d'autres circonstances. Il insiste sur ce que le gouvernement a dû passer outre au régime de protection des intérêts particuliers, régime qui a fait faillite à la première grande crise, la preuve étant faite qu'un grand peuple ne peut vivre sans lier son sort au reste du monde. Notre confrère terminait en disant: « Aidez la *Ligue du libre-échange* de votre concours, vous ferez œuvre utile pour vous et pour le pays. » Nous l'en remercions pour le pays. Nous essayons de pénétrer dans tous les milieux, mais le difficile est de se faire lire. Le Secrétariat général de la Confédération générale du travail nous a affirmé qu'il comptait bien trouver des points de contact entre ses conceptions et les nôtres au point de vue de la cherté de l'existence; d'autre part, certaines écoles primaires supérieures ont déjà pris connaissance des principales de nos publications, et nous savons que leur bibliothèque va les hospitaliser, les mettre à la disposition du personnel enseignant comme des élèves, ce qui peut être d'un très bon appui.

Nous avouons craindre que la lumière soit plus difficile à faire dans l'esprit de beaucoup de nos gouvernants, et notamment de M. Méline, se préoccupant du problème de la vie chère, annonçant qu'il cherche, lui et son comité consultatif, à faire entrer des viandes frigorifiées, alors qu'il eût été si simple de les laisser entrer plus tôt; se préoccupant de la question des œufs et estimant qu'il n'y a pas de remède direct, alors que pourtant on aurait dû recourir plus tôt à la suspension des droits de douane sur ces œufs, dont une grosse partie viennent de l'étranger : suspension qui vient d'être décidée non pas seulement pour les œufs, mais pour le beurre frais, fondu ou salé, ce qui laisse bien supposer ou démontre encore une fois que les droits de douane protecteurs gênent l'entrée des marchandises dans le pays, puisque l'on se décide à les suspendre quand cette entrée se fait trop péniblement, que les prix sont trop élevés. Les présidents des

chambres de commerce ont tenu récemment une réunion où quatre-vingt-dix de ces chambres étaient présentes ou représentées; nous les avons bien entendues manifester leur désir de voir s'étendre les relations commerciales entre la France et la Russie; nous avons bien également vu cette réunion, grâce à la proposition de la Chambre de commerce de Marseille, demander au Parlement le vote d'un projet de loi relatif au régime des entrepôts; mais nous aurions bien voulu également qu'elle réclamât un régime douanier plus libéral permettant l'entrée en France des marchandises russes, qui donneront la faculté de solder nos ventes en Russie, le jour où l'expansion de notre commerce avec ce pays atteindra l'importance qu'escompte cette réunion des chambres de commerce.

C'est toujours malheureusement sans logique et par bribes pour ainsi dire que les vérités économiques apparaissent à l'esprit de ceux qui n'ont point étudié ces questions, encore à condition qu'ils aient quelque sens économique. L'autre jour, dans le journal *la Paix par le Droit*, M. F. Pécaut commentait un article antérieur de M. Curinier appelant l'attention sur le problème des conflits économiques qui entretiennent dans le monde la menace de la guerre; et au contraire de ce que disait celui-ci, il affirmait qu'il est inutile vraiment de se préoccuper des protections douanières, qu'elles n'ont qu'une importance minime dans les destinées de la paix ou de la guerre. Il reconnaît bien que la concurrence favorise le progrès en accélérant la spécialisation industrielle des nations, en diminuant le coût de toutes les productions; mais il affirme qu'on n'a jamais répondu victorieusement à l'objection des protectionnistes quand ils disent qu'elle épuise certaines nations, cette spécialisation, au profit de certaines autres; et il ajoute que c'est trop évident. Or, il suffit de parcourir un cours d'économie politique pour y trouver la réfutation de cet argument; il n'y a pas de nation incapable de trouver une spécialisation profitable, pas de nation assez faible pour être éliminée pour ainsi dire par une nation forte. M. Pécaut nous affirme qu'au fond de la vieille doctrine libérale en ces matières, il y a la plus vieille erreur de Menenius Agrippa et de sa fable; il ne croit pas aux harmonies de la solidarité, c'est-à-dire qu'il ne croit pas aux avantages de l'échange, avec spécialisation forcément, puisque la spécialisation est essentielle au progrès industriel en particulier. Il croit que la recherche des débouchés mène forcément à la guerre. Cela est vrai quand on cherche le débouché à coup de *dumping* et dans un esprit de conquête, comme l'Allemagne le faisait; cela n'est pas vrai autrement, puisque la re-

cherche du débouché amène forcément à accepter en payement les produits des pays où l'on veut vendre.

Nous ne serions pas également sans trouver des erreurs dans le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Genève*, qui est convaincu que le fameux article 11 du traité de Francfort a accumulé les ruines sur nos producteurs et nos négociants; sans se rappeler ou sans savoir que cet article 11 avait été demandé par nos plénipotentiaires mêmes, protectionnistes avérés, et que cet article 11 avait au moins l'avantage, dans de certaines limites, de nous assurer d'office des réductions sur les tarifs allemands. Le *Bulletin* se réjouit de la création d'une Union nationale pour l'exportation des produits français et l'importation des « matières premières » en France; nous ne saurions nous non plus trop nous réjouir de voir les industriels et commerçants français chercher à développer leurs exportations; mais il faut bien qu'ils se résolvent alors à se faire payer par des importations; et quant à ce fameux mot de matières premières, nous voudrions savoir comment on l'entend, si l'on compte les fers, les fils de coton et beaucoup d'autres produits déjà manufacturés comme des matières premières ou comme des produits fabriqués. Toujours le vague habituel de doctrines qui sont simplement de la théorie parce qu'elles font bon marché des réalités, et qui se prétendent être seules imbues d'un caractère pratique. Dans un autre numéro de ce *Bulletin de la Chambre de commerce française de Genève*, on commente assez favorablement une brochure que nous signalions récemment, due au docteur Ernest Laur, directeur de l'Union des paysans suisses, brochure qui est un plaidoyer en faveur du protectionnisme agraire. On y cite sans la rétorquer et sans s'en indigner, tout au moins sans en montrer le ridicule, cette affirmation de M. Laur, que la politique du libre-échange a ce but sans doute très blâmable: « richesse, gain et jouissance »; comme si la fin essentielle du commerce n'était pas le gain et la richesse! On rapporte que le docteur Laur redoute la politique de la vie à bon marché, parce qu'elle ne peut tendre qu'à transformer le pays en un « Etat exclusivement industriel et commercial »; il n'y a nullement là enchaînement forcé, car le Danemark est demeuré un pays agricole, tout en n'étant point protectionniste, mais en pratiquant la spécialisation en matière d'agriculture, comme cela peut parfaitement se faire. Aussi bien M. Laur ne paraît pas se rendre très bien compte de ce que sont les droits fiscaux et les droits protecteurs, pas plus que l'auteur qui écrit dans le *Bulletin de la Chambre française de commerce de Genève*, puisqu'il estime que ce sont ces droits *fiscaux* qui ont pour charge

de protéger l'industrie. Le collaborateur du *Bulletin de la Chambre de Genève* pense, lui, que les tarifs de 1902, 1906, ne paraissent point avoir nui, bien au contraire, au développement industriel de la Suisse; et tout en faisant quelques réserves sur les moyens que recommande M. Laur, de primes d'exportations, de restitution de droit de douane pour que les industries d'exportation ne soient pas trop chargées par ces droits qui sont censés faire le bonheur du pays; il est d'accord avec lui pour dire que les droits frappant les denrées alimentaires n'apportent « pas que des désavantages à l'ouvrier ». Un des principaux avantages en la matière serait une diminution de la dépendance de l'étranger. Il considère d'ailleurs que ces droits empêchent la formation des trusts, qu'ils augmentent les salaires, que la productivité du travail s'accroît généralement; il oublie de noter entre autres choses que l'augmentation des salaires est compensée par une augmentation du prix de l'existence. On sent dans tout cela une foule de confusions et d'erreurs, comme notamment quand l'auteur de l'article, M. C. Augier, trouve que la fiscalité des tarifs douaniers est fâcheuse, ce que nous avouons ne pas très bien comprendre. Il voudrait que les taxes « fiscales » n'atteignent que des articles que le pays ne produit pas, plus particulièrement des articles de luxe; mais c'est précisément la caractéristique des taxes fiscales de ne pas être des tarifs protecteurs. Nous recommandons à l'auteur la lecture de *l'A B C du libre-échange*, de notre président.

L'enquête sur l'opinion des chambres syndicales au sujet de la situation actuelle de l'industrie se continue toujours dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, et nous y trouvons relevées certaines choses fort intéressantes au point de vue qui nous préoccupe dans le rapport présenté à ce sujet par le Syndicat général des cuirs et peaux de France. On y constate que la consommation intérieure s'écarte de la production indigène et va par conséquent à la production étrangère, parce que le prix de revient de la fabrication indigène est supérieur, comme conséquence souvent de l'intervention des tarifs douaniers. On y trouve l'affirmation que le commerce est libre-échangiste; on y note que l'industrie désire se faire protéger, surtout quand sa fabrication correspond à des produits qui ne rentrent pas dans l'exploitation des richesses particulières ou spéciales du pays, c'est-à-dire quand il s'agit d'une industrie qui ne répond pas à la loi de spécialisation. On y voit également des industriels reconnaître que les industries réclament la protection pour elles-mêmes, sans envisager la répercussion sur l'industrie voisine. La fameuse question des incidences inaperçues! On

y reconnaît que, pour développer l'industrie, il est indispensable de supprimer tout droit à l'importation sur les matières premières (les fameuses matières premières!) et de faciliter l'approvisionnement direct. On y affirme que la tannerie française doit pouvoir acheter des peaux étrangères, bien que parfois de choix secondaire, parce qu'elles répondent à des besoins déterminés; ce qui prouve la nécessité qu'une industrie a de recourir aux marchés étrangers, le marché indigène étant bien souvent hors d'état de lui fournir une partie de ce dont elle a besoin. Aussi bien on insiste sur ce que les marchandises achetées à l'étranger devraient n'avoir à supporter aucun droit de douane, aucune surtaxe de pavillon; ce qui confirme ce que notre président Yves Guyot répète depuis bien longtemps sans se faire entendre, parce qu'on l'accuse de ne pas être un praticien, d'être un théoricien. Les « praticiens » de l'industrie du cuir qui écrivent dans le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, donnent encore d'autres arguments en faveur de la suppression des droits protecteurs sur une foule de produits qui concernent leur industrie, en réclamant suppression de tout droit d'entrée et de toute surtaxe pour les matières tannantes exotiques, que d'autres industriels français voudront proscrire comme des concurrents à leurs produits. Et le Syndicat général des cuirs et peaux de France, comme conclusion, se demande si les traités de commerce qui seront élaborés à la paix devront être protectionnistes; il lui semble que ce serait peut-être aller contre l'intérêt général; il fait remarquer, tout comme le pourrait faire un « théoricien du libre-échange » que les cuirs tannés, corroyés, finis sont des matières premières pour les fabricants de chaussures, les selliers, les carrossiers, les fabricants de maroquinerie, et pour tous ceux qui emploient le cuir et le vendent manufacturé à la consommation. Il ajoute que ces fabricants seraient mal placés pour l'exportation si des droits d'entrée élevés, en augmentant le prix des matières entrant dans leur fabrication, majoraient par suite le prix de revient de leurs objets manufacturés. On ne saurait mieux dire; on ne saurait mieux montrer les antinomies constantes qui se produisent dans le régime protecteur, du fait de cette interdépendance des diverses industries. Et l'on est d'autant plus étonné quand on voit ce même Syndicat affirmer malgré tout qu'il est « indispensable d'avoir des tarifs protecteurs sans lesquels notre industrie nationale sera supplantée en partie sur le marché intérieur ». Il est vrai qu'il réclame une prime à l'exportation accordée aux industries qui exportent des produits dans lesquels entrent des matières premières secondaires déjà proté-

gées. On rend d'une main ce que l'on distribue de l'autre! (moins les frais de perception).

Nous avons fait allusion tout à l'heure à la longue critique consacrée à notre circulaire sur les prohibitions de sortie, ou du moins sur l'incertitude imposée aux commerçants exportateurs, par *la Réforme économique*. Elle veut bien supposer que nous ignorons tout dans les matières auxquelles nous avons touché; elle suppose qu'il serait impossible de donner à l'avance et méthodiquement des autorisations aux négociants et industriels si l'on veut éviter que des produits français aillent alimenter les besoins des Etats hostiles. Nous ne voyons pas bien comment les contingents qui ont dû être déterminés pour tel ou tel pays neutre ne peuvent pas être aussi bien respectés si les autorisations sont données par avance et si l'on en tient état, que si on les donne au moment même de la sortie : le calcul des prévisions peut se faire de façon absolument identique. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la contre-critique de la critique de *la Réforme économique*. Nous voyons avec plaisir, M. Jules Roche, dans *la République française*, se faire le défenseur des idées que nous avons soutenues dans notre circulaire relative aux permissions de sortie, et par conséquent prendre parti contre *la Réforme économique* et ses erreurs. Il s'indigne que, pour expédier même à Londres, il faille obtenir une permission de sortie, en se livrant à cent démarches, en attendant des semaines et des semaines, quand ce ne sont pas des mois et des mois. Il rappelle que les chambres de commerce de Paris, de Lyon, de Marseille, de Grenoble, etc., ont signalé ce mal. Il ajoute que, pendant et grâce à ces lenteurs, nos concurrents étrangers s'emparent des marchés extérieurs. Voilà donc qui prouve encore mieux l'injustice des accusations lancées contre nous : c'est nous seuls qui voulons favoriser l'exportation, faciliter la reprise des affaires, faire disparaître les obstacles que l'on accumule inutilement sur la route des échanges commerciaux.

Nous relèverons à un autre égard ce que dit *la Réforme*, quand elle affirme qu'on ne peut admettre qu'on laisse sortir des bestiaux à un moment où la viande atteint des prix inabordables, de même que les autres matières alimentaires. Elle oublie que, si ces prix sont inabordables, les exportateurs ne pourront que vendre au moins aussi cher sur les marchés étrangers, ce qui ne serait peut-être pas pour tenter beaucoup le consommateur étranger lui-même; aussi bien ce serait un sûr moyen de faire rentrer l'or, d'améliorer le change, et sans remords aucun, si ces exportations ne se font pas sur des pays ennemis. *La Réforme économique*

nous semble du reste assez peu heureuse quand elle rappelle qu'on a prohibé la sortie de produits nécessaires aux hôpitaux, aux blessés, tandis qu'elle a réclamé ardemment contre l'entrée en franchise sur le territoire français de certains de ces produits, de ces objets de pansement qui faisaient défaut à l'intérieur du pays.

Nous recommandons la lecture, dans *la Réforme économique* même, des deux lettres par lesquelles la Chambre de commerce de Marseille a protesté avec indignation contre les accusations lancées contre elle par *la Réforme* au sujet de ses tendances soi-disant protectionnistes pour les produits intéressant l'industrie marseillaise, et de certaines exportations de Marseille sur des pays étrangers. Il est amusant de voir à ce propos *la Réforme économique* affirmer que la demande d'exonération en faveur des huiles de coton destinées à l'alimentation, ne tenait aucun compte de l'intérêt de producteurs nationaux des autres huiles végétales; nous sommes tout à fait d'accord avec elle; mais la question serait de savoir si cette exonération ne tenait pas compte des intérêts des consommateurs, matière négligeable. Elle s'indigne qu'on profite des difficultés présentes pour battre en brèche le régime économique, sans prendre garde qu'on va contre l'intérêt national et que les mesures demandées ne profiteraient qu'à des trafiquants, comme elle dit; mais on pourrait lui retourner l'argument, et lui dire qu'au milieu des difficultés présentes elle soutient une politique et un régime opposés aux intérêts de la masse, favorables au relèvement des prix.

Signalons en passant une nouvelle preuve des contradictions des protectionnistes; nous la trouvons en Australie une fois de plus. Depuis des années les socialistes et meneurs des classes ouvrières essayent de gêner les exportations de matières alimentaires et d'autres articles, afin de maintenir les prix bas à l'intérieur. D'autre part on protège les manufactures, dans l'intérêt des salariés, de façon que le prix des choses augmentant, les salaires puissent être payés plus largement. Et par-dessus le marché, le gouvernement australien place actuellement un embargo sur l'exportation des viandes, de façon que les prix en puissent augmenter!

Il nous est assez agréable de constater une évolution chez l'économiste allemand M. Lujo Brentano, qui a été jadis libre-échangiste quand il pensait que cela n'était pas dangereux, et qui s'est fait récemment, dans un Manifeste célèbre, défenseur des atrocités allemandes. Il veut que l'Allemagne puisse « se suffire au point de vue agricole », et ceci en particulier au moyen d'an-

nexions, comme de juste, par la réunion à l'Empire des provinces Baltiques; et l'on sait que l'idée du pays se suffisant à lui-même, c'est le grand cheval de bataille des protectionnistes.

Le mouvement en faveur des ports francs continue un peu dans tous les pays, et c'est le cas notamment pour la Suède; il s'agirait de faire un port franc de Malmo, une compagnie spéciale se formant pour l'exploitation du port franc et la ville contribuant pour une douzaine de millions aux dépenses nécessaires. De même à Gothenbourg on établirait un autre port franc. Ce sont sans doute les circonstances actuelles qui ont contribué à faire comprendre aux Suédois l'avantage de ces zones dans lesquelles les inconvénients du protectionnisme ne se font pas sentir. Nous sommes également heureux de trouver dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud les indications d'un mouvement en faveur de la liberté des échanges. C'est ainsi que l'autre jour la *Reforma social* de Cuba, en insistant sur une série de réformes plus ou moins heureuses à apporter à l'organisation législative de la petite République, réclamait que l'on laissât libre de tout droit d'importation les matières alimentaires, les vêtements, les objets de première nécessité, de même que les matières premières ou partiellement élaborées à usage industriel, en ne portant comme objets lourdement frappés que les objets de luxe; c'est-à-dire en tendant plutôt à recourir à des droits fiscaux qu'à des droits protecteurs. Il est encore plus caractéristique de voir, dans le milieu espagnol demeuré si longtemps attaché étroitement à la protection, le président de la Chambre de commerce de Madrid, dans le *Bulletin officiel* de cette Chambre, se demander si l'on n'a pas fait complètement fausse route en suivant la politique économique dont la Catalogne en particulier s'était faite le champion, et en se figurant que des droits de douane très élevés assureraient la postérité du pays. Il s'élève contre ces tendances protectionnistes qui dominaient le *Fomento* du travail national, et qui ont inspiré l'administration des douanes espagnoles.

D. B.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

Novembre 1915

2-3. — **Loi** portant répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements (exercice 1916) (page 7905).

— **Décret** portant prorogation des contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne (page 7913).

— **Tableau** des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de septembre 1915 (page 7922).

4. — **Opérations** de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse du 1er au 31 janvier 1915 (page 7939).

6. — **État** présentant les stocks de sucres de toute nature à la fin du mois d'octobre 1915 (page 7987).

7. — **Circulaire** concernant les dispositions relatives au payement et à la régularisation des avances de fonds aux capitaines gérants des navires réquisitionnés (page 8007).

8. — **Décret** portant interdiction d'entretenir des relations d'ordre économique avec les sujets de la Bulgarie ou les personnes y résidant (page 8028).

9. — **Décret** autorisant l'ouverture des travaux à exécuter sur l'emprunt du protectorat marocain du 16 mars 1914 (page 8041).

10. — **Notification** de la neutralité du Danemark dans la guerre entre la France et la Bulgarie (page 8081).

— **Situation** de la Caisse nationale d'épargne au 31 août 1915 (page 8096).

— **Avis** concernant la situation au 1er novembre 1915 des navires admis à participer aux primes de la loi du 7 avril 1902 (page 8096).

— **Statistique** annuelle du mouvement de la population en France au cours de l'année 1914. *Édition complète* (feuille 52) (pages 640 à 670).

11. — **Loi** autorisant le ministre des Finances à faire une avance remboursable de 400 000 francs à la commission européenne du Danube (page 8105).

— **Loi** relative à la réglementation de l'ouverture de nouveaux débits de boissons (page 8106).

— **Décret** instituant auprès du ministre de l'Agriculture un comité consultatif permanent chargé de l'examen des questions intéressant l'agriculture et la défense nationale et nommant les membres de ce comité (page 8108).

— **Circulaire** ministérielle relative aux dispositions à prendre pour simplifier et accélérer le fonctionnement des divers services de l'armée (page 8113).

— **Opérations** des caisses d'épargne ordinaires du 1er au 10 novembre 1915 (page 8120).

12. — **Décret** supprimant les droits d'entrée sur les œufs de volailles et le beurre frais, fondu ou salé (page 8127).

— **Décret** prohibant divers produits à la sortie des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc (page 8131).

— **Avis aux exportateurs** — Marchandises dont la sortie ainsi que la réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement et d'admission temporaire, sont actuellement prohibées (page 8145).

— **Situation** à la date du 31 octobre 1915, du recouvrement des contributions, droits, produits et revenus dont la perception est autorisée par les lois des 26 décembre 1914, 29 juin et 28 septembre 1915 (page 8147).

— **Opérations** de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse du 1er au 28 février 1915 (page 8155).

13. — **Décret** portant règlement d'administration publique en ce qui concerne la procédure de liquidation des pensions militaires (page 8164).

— **Décret** portant simplification des formalités relatives à l'expropriation d'urgence pour cause d'utilité publique en Algérie pendant la durée de la guerre (page 8165).

— **Décret** déclarant l'urgence des travaux de raccordement, aux abords de Tours, des deux lignes de Tours à Nantes et de Brétigny à Tours (page 8165).

— **Décret** prohibant la sortie de certaines marchandises (page 8165).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Guadeloupe et dépendances, relative aux droits de francisation sur les navires qui transfèrent leur port d'attache à la Guadeloupe (page 8175).

— **Arrêté** étendant aux îles Comores le service des mandats télégraphiques (page 8175).

— **Tableau** de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1915-1916 jusqu'à la fin du mois d'octobre 1915 (page 8190).

— **Relevé** par département des quantités de vins enlevées des chais des

récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros pendant le mois d'octobre 1915 (page 8191).

14. — **Loi** concernant la vente des navires de mer pendant la durée des hostilités (page 8199).

— **Décret** portant création au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'une direction des inventions intéressant la défense nationale (page 8200).

15. — **Avis** relatif à la création, à Berne, d'une société dite « société suisse de surveillance économique » (page 8259).

— **Liste** des marchandises à adresser à la société suisse de surveillance économique (page 8259).

— **Relevé** des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 8261).

— **Avis** relatif au commerce des armes (page 8269).

17. — **Loi** portant ratification de décrets ayant pour objet d'édicter diverses prohibitions de sortie (page 8293).

— **Loi** autorisant l'émission d'un emprunt de rentes 5 p. 100, suivi de décrets et d'un arrêté fixant les conditions de la souscription à l'emprunt en rentes 5 p. 100 (page 8294).

18. — **Décret** approuvant une délibération du conseil général de la Guadeloupe et dépendances, établissant de nouvelles exemptions en matière de droits de navigation et de pilotage (page 8336).

— **Commerce** de la France pendant les dix premiers mois de l'année 1915 (page 8343).

— **Enquête** séricicole de 1915 (page 8344).

— **État** des cultures de blé d'hiver, méteil, seigle, orge d'hiver, avoine d'hiver (page 8346).

19. — **Décret** autorisant l'ouverture des travaux de la quatrième section du chemin de fer de Tananarive à Antsirabe (page 8365).

— **Tableau** de la production et du mouvement des alcools, depuis le commencement de la campagne 1915-1916, jusqu'à la fin du mois d'octobre 1915 (page 8378).

20. — **Décret** portant règlement définitif du budget des territoires du sud de l'Algérie pour l'exercice 1913 (page 8386.)

21. — **Loi** portant prorogation des pouvoirs des membres du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels (page 8425).

— **Décret** relatif à la vente des pâtes pour allumettes aux industriels travaillant pour la défense nationale (page 8427).

— **Décret** relatif aux sucres cristallisés employés en franchise dans l'industrie (page 8427). — **Erratum** (24, page 8525).

— **Décret** prohibant la sortie de l'argent brut, en masse, lingots, barres, poudre, objets détruits (page 8427).

— **Décret** portant prélèvement sur la caisse de réserve de Madagascar l'une somme de 8 [illegible] fr. 87 pour régler le bilan des colonies d'Anjouan, Mohéli et la Grande Comore (page 8432).

— **Opérations** de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, du 1er au 31 mars 1915 (page 8443).

— **Opérations** des Caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 novembre 1915 (page 8443).

22. — **Circulaire** relative à la souscription à l'emprunt 1915 à bord des bâtiments de guerre naviguant ou stationnant à l'étranger (page 8473).

23. — **Arrêté** abrogeant les dispositions de l'arrêté du 12 février 1915 en ce qui concerne les limailles et débris de vieux ouvrages de cuivre, d'étain, de zinc, purs ou alliés (page 8486).

— **Décret** portant ouverture de crédits sur l'exercice 1914 (dépenses non renouvelables de la marine) (page 8489).

24. — **Décret** portant modifications au décret du 16 juillet 1907, relatif au fonctionnement de la Caisse des retraites de l'Algérie (page 8523).

— **Décret** relatif aux versements à opérer à la Caisse des retraites de l'Algérie par suite de l'admission au bénéfice de la retraite des agents de l'Assistance publique (page 8524).

— **Décret** autorisant les titulaires de cautionnements en rentes, en bons ou obligations de la défense nationale à prendre part à l'emprunt 5 p. 100 1915 (page 8524).

— **Arrêté** relatif à l'émission des rentes 5 p. 100 en ce qui concerne les territoires envahis (page 8525).

— **Instruction** modifiant l'instruction du 10 janvier 1915 pour l'application du décret du 25 avril 1914 sur l'indemnité pour charges de famille (page 8538).

— **Circulaire** relative aux facultés à donner aux militaires de la zone de l'intérieur désireux de souscrire à l'emprunt (page 8539).

— **Arrêté** portant dérogation aux dispositions du décret du 6 novembre 1915, portant prohibition de sortie (page 8540).

— **Relevé** présentant pour les quatre départements du Midi gros producteurs de vins, le chiffre de la production en 1915, et le stock des récoltes antérieures (page 8541).

— **Résultats** définitifs de la récolte de 1914 en France (page 8542).

25. — **Décret** portant prohibition de sortie, exportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement temporaire de produits divers (page 8552).

— **Décret** déclarant urgents les travaux à entreprendre dans le département de la Corse en vue du comblement des marais du Liamone (côte occidentale) (page 8552).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens ou Hongrois (applica-

tion du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 30 juin 1915 (page 8586).

26. — **Décret** relatif au solde des rôles des contributions directes pour l'année 1914 (page 8599).

— **Mise sous séquestre** des établissements commerciaux, industriels et agricoles appartenant à des Allemands, Autrichiens et Hongrois (application du décret du 27 septembre 1914). — Extraits des ordonnances de mise sous séquestre rendues du 1er au 30 juin 1915 (*suite*) (page 8611).

— **Situation** à la date du 15 novembre 1915, des marchandises tunisiennes admises au bénéfice de la loi du 19 juillet 1890 (page 8616).

— **Tableau** présentant : 1° au 15 octobre 1915, l'importance des quantités de jus soumis à la défécation depuis le 1er septembre 1915, le rendement des jus en sucres et en mélasses; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucoses pendant le premier mois de la campagne 1915-1916 (page 8617).

27. — **Loi** étendant le régime de la loi du 19 juillet 1890 aux fruits et légumes d'origine et de provenance tunisiennes, et habilitant les officiers du service des affaires indigènes en Tunisie à délivrer les certificats d'origine dans les territoires du Sud où ils font l'office de contrôleurs civils (page 8625).

28. — **Loi** portant ouverture, sur l'exercice 1914, de crédits applicables au service de la guerre et de la marine (page 8642).

— **Loi** autorisant l'application de mesures exceptionnelles, en 1915, dans certaines communes, pour l'établissement de la contribution foncière des propriétés non bâties (page 8642).

— **Loi** relative à la création d'emplois et à l'ouverture de crédits additionnels sur l'exercice 1915, au titre du budget général, en vue de l'institution d'un service des émissions de la défense nationale (page 8642).

— **Loi** affectant les rentes sur l'Etat français 5 p. 100 nouvelles aux mêmes placements que les rentes 3 p. 100 perpétuelles en ce qui concerne les entreprises d'assurances de toute nature, de capitalisation et d'épargne (page 8642).

— **Décret** relatif à la prorogation et à la suspension des baux des fermiers et métayers qui ont été mobilisés (page 8646).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général des établissements français dans l'Inde portant fixation du nombre maximum de centimes additionnels pour insuffisance de revenus ou pour dépenses extraordinaires dont les communes peuvent s'imposer (page 8648).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général des établissements français dans l'Inde relative à la part du produit des droits de péage perçue au profit des communes (page 8649).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général des établissements français dans l'Inde portant attribution aux communes de Yanaon et

de Mahé du produit des bacs et du droit de passage sur les ponts (page 8649).

— **Décret** approuvant une délibération du conseil général des établissements français dans l'Inde en date du 1er octobre 1913, fixant la part du produit des contributions et taxes de la colonie attribuée aux communes (page 8649).

— **Décret** attribuant la personnalité civile à la Chambre de commerce de la Réunion (page 8650).

29. — **Décret** fixant le tarif d'après lequel doit être réglée l'indemnité de location pour l'emploi des machines, voitures et wagons provenant des réseaux secondaires réquisitionnés par l'autorité militaire (page 8673).

— **Décret** relatif à la prorogation des contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne (page 8686).

— **Discours** prononcé, le 28 novembre, par M. Paul Painlevé, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Inventions intéressant la défense nationale, au palais du Trocadéro, à la cérémonie en l'honneur de miss Edith Cawell (page 8687)

30. — **Arrêté** relatif à l'émission de l'emprunt en rentes 5 p. 100 (page 8698).

— **Décret** ajournant en 1916 pour l'Afrique équatoriale française l'application de l'article 13 du décret du 12 avril 1914 portant réglementation de la pêche et l'exploitation industrielle de la baleine en Afrique équatoriale française (page 8705).

RAPPORTS

Rapport présenté au ministre des Finances au nom de la commission extraparlementaire des pensions militaires et des victimes civiles de la guerre (9, page 8065).

Rapport sur la situation générale de la colonie de la Guadeloupe pendant l'année 1913. *Edition complète* (9, feuilles 50 et 51) (pages 629 à 648).

Rapport faisant ressortir la situation au 31 décembre 1914 des dépenses et travaux imputés sur l'emprunt du gouvernement du protectorat marocain autorisé par la loi du 16 mars 1914 (exécution de l'article 5 de cette loi) (12, page 8133).

Rapport d'ensemble sur la situation générale de la côte française des Somalis pendant l'année 1913. *Édition complète* (16, feuilles 53 et 54) (pages 66[illegible] à 692).

FAITS ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES ET FINANCIERS

L'EMPRUNT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Les avantages de l'emprunt. — Pour acquérir une rente annuelle, garantie par l'État français, insaisissable, transmissible à ses héritiers et exempte d'impôts, que faut-il faire?

Pour acquérir une rente de 5 francs, il faut verser 87 fr. 25; pour acquérir une rente de 10 francs, il faut verser 174 fr. 50; pour acquérir une rente de 25 francs, il faut verser 436 fr. 25; pour acquérir une rente de 50 francs, il faut verser 872 fr. 50 et ainsi de suite.

Avec un versement immédiat de 10 francs, vous avez droit à un titre de 5 francs de rente et, pour le libérer, il vous suffira ensuite d'économiser 26 francs pendant chacun des mois de janvier, février et mars 1916, et de les verser au Trésor.

Souscrire à l'emprunt national, c'est remplir son devoir de Français et se réserver des ressources pour l'avenir.

S'inscrire sur le Livre d'or de l'Emprunt national, c'est affirmer sa foi dans les destinées de la patrie, et réaliser un placement de père de famille.

Verser ses épargnes à l'État, c'est défendre son pays, ses biens et son honneur, récompenser la vaillance de nos soldats et s'assurer des revenus dans des conditions de sécurité absolue et au taux le plus avantageux.

Une victoire financière est la meilleure garantie de la victoire militaire.

Dans l'emprunt de la Victoire, le ministre des Finances a réuni le bon combat et le bon profit. L'emprunt répond à ces deux nécessités.

C'est un combat et c'est un placement. Aussi, nous devons tous aller aux guichets du Trésor pour souscrire.

Voici quelques exemples qui régleront bien des cas de souscription :

Pour avoir 5 francs de rente on versera à la souscription 87 fr. 25, ou bien l'on ne donnera, comptant, que 10 francs et on se libérera par trois versements de 26 francs chacun en janvier, en février et en mars prochains.

Pour avoir 50 francs de rente, on versera à la souscription 872 fr. 50 ou bien l'on ne donnera comptant que 100 francs et on se libérera par trois versements de 260 francs.

Pour 100 francs de rente on versera à la souscription 1 745 francs ou l'on ne donnera comptant que 200 francs et on se libérera par trois versements de 500 francs.

Pour avoir 1 000 francs de rente, on versera à la souscription 17 450 francs ou bien l'on ne donnera comptant que 2 000 francs et l'on se libérera par trois versements de 5 200 francs.

On peut acquitter toute souscription avec des bons et des obligations de la défense nationale. Les bons non échus sont reçus pour toute leur valeur nominale, déduction faite des intérêts payés d'avance et restant à courir.

Un tiers de la souscription peut être acquitté avec de la rente 3 p. 100 perpétuelle, qui est reçue pour 66 francs par 3 francs de rente, le coupon de janvier prochain devant être compté au souscripteur.

Voilà comment on peut faire son devoir de Français et son profit d'homme prévoyant, frapper des coups sur l'ennemi et augmenter son patrimoine, sauver la liberté et l'honneur de la France et travailler à sa richesse et à sa prospérité.

Les Français font tout leur devoir quand il est sévère et dur. Que sera-ce, quand il est présenté comme facile et profitable?

Pour libérer directement les souscriptions à l'emprunt de la défense nationale, soit en une, soit en plusieurs fois, la Banque de France avance 75 p. 100 du dernier cours coté des valeurs admises en garantie par ses statuts : rentes françaises, actions et obligations de chemins de fer, obligations du Crédit foncier de France, de villes et de départements français, emprunts des colonies françaises et pays de protectorat.

Sur ces avances, les intérêts ne courront qu'à partir du jour de la clôture de l'émission, quelle que soit la date à laquelle l'avance aura été faite au cours de la période de souscription.

TABLEAU INÉDIT DES LEVÉES FAITES PAR L'AUTRICHE-HONGRIE JUSQU'A CE JOUR

La *Bibliothèque universelle* de Lausanne publie, sous ce titre, le tableau suivant dont elle affirme l'exactitude :

Pour avoir une juste idée des effectifs autrichiens disponibles, il faut se rappeler les dates des appels aux armes successifs que l'Autriche lança à ses sujets mâles dans le courant des années 1914-1915, c'est-à-dire depuis la mobilisation jusqu'à ce jour.

Octobre 1914 : classes de 20, 21, 22 ans (pour la première fois).

Novembre 1914 : classes de 24 à 35 ans (pour la première fois).

Janvier 1915 : classes de 19 et 23 ans (pour la première fois).

Avril 1915 : classes de 20, 21, 22 ans (pour la seconde fois). Classes de 35 à 42 ans (pour la première fois).

Mai 1915 : classes de 24 à 35 ans (pour la seconde fois).

Août 1915 : classes de 18 ans.

Septembre 1915: classes de 42 à 50 ans.

Octobre 1915 : classes de 36 à 42 ans (pour la seconde fois). Classes de 19 à 23 ans (pour la seconde et la troisième fois, sauf les classes de 21 et 22 ans).

Toutes les classes susdites, sauf une partie des classes mentionnées sous septembre 1915, se composaient d'hommes qui n'avaient jamais servi à l'armée; elles furent rigoureusement triées dès la première revision, et l'on retint parfois dans la proportion de 90 p. 100 de l'effectif ces hommes naguère réformés ou exemptés, ou n'ayant pas encore atteint l'âge de servir.

LES COMPTES DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT POUR 1914

L'administration des chemins de fer de l'Etat nous a fait une surprise. Elle a saisi le moment où une certaine désorganisation règne presque partout, où l'irrégularité est à peu près générale et où elle s'explique aisément, pour entrer dans la régularité à laquelle les objurgations réitérées de la Cour des comptes n'avaient pas réussi à l'amener en temps normal.

Son Rapport sur les comptes d'administration de 1913 avait été publié au mois d'avril dernier[1]. Elle vient de publier, en novembre, celui de l'exercice 1914 et ce Rapport anticipe même, puisqu'il nous fournit divers renseignements s'appliquant à l'année 1915.

A un moment où toutes les compagnies de chemins de fer font appel à la garantie d'intérêt dans des proportions inconnues précédemment, où le Nord et le P.-L.-M. qui ne peuvent plus invoquer la garantie d'intérêt sont obligés de porter au compte de premier établissement et de couvrir par l'emprunt leurs insuffisances d'exploitation, on n'aura aucun étonnement à constater que les affaires du réseau de l'Etat, ancien et nouveau, n'ont pas été particulièrement prospères.

Pour l'ancien réseau, les recettes d'exploitation sont de 66 millions 835 877 francs, en diminution de 5 182 327 francs sur les résultats de 1913. Les dépenses sont de 61 105 126 francs, en diminution de 963 103 francs sur celles de 1913. Le produit net est de 5 730 751 francs, en diminution de 4 219 103 francs. Le coefficient d'exploitation passe de 86,18 en 1913 à 91,43, soit une augmentation de 5,25 p. 100.

Toute balance de comptes faite, l'excédent de recettes à

---

1. V. *Journal des Économistes*, juin 1915.

reverser au Trésor, est de 4 187 516 francs, en diminution de 4 676 536 francs sur les résultats de 1913.

Mais si la part de l'ancien réseau dans l'émission des obligations des chemins de fer de l'Etat du 29 janvier 1914 a accru ses charges de capital d'une somme de 651 774 francs, ramenée, après déduction de recettes hors trafic à 456 980 francs, ces charges de capital ne s'élèvent qu'au total de 2 047 908 francs, concernant le capital dépensé depuis le 1er janvier 1911. Les dépenses faites avant cette date continuent à ne pas apparaître dans les comptes. Pendant une trentaine d'années, on a expliqué cette omission en disant que le chiffre des frais de premier établissement et le montant du capital engagé n'étaient pas connus, ce qui était déjà une explication assez mauvaise, le premier soin d'un industriel devant être de savoir l'importance du capital avec lequel il travaille. Mais le rapport de M. Albert Thomas sur le budget annexe des chemins de fer de l'Etat pour 1914 nous apprit, en mars dernier, qu'à la suite des travaux d'une commission présidée par M. Colson, un « arrêté provisoire » avait fixé le capital industriel de l'ancien réseau. Le rapport de l'administration des chemins de fer de l'Etat pour l'exercice 1913 nous a appris un peu plus tard que l'arrêté provisoire était converti en une décision ministérielle du 8 juillet 1914. Mais le chiffre de l'évaluation n'a pas été publié et l'administration a eu soin de nous prévenir, dans son Rapport pour 1913, qu'il n'en serait fait état que dans les comptes de 1915, sans donner aucune explication sur les motifs de cet ajournement. Dans le Rapport qui nous occupe ici, sur les comptes de 1914, l'administration des chemins de fer de l'Etat nous dit que « les charges du capital industriel au 31 décembre 1910 ne devront figurer qu'ultérieurement dans nos comptes ».

Ce « ultérieurement » manque de précision. Un service administratif chercherait-il à éluder encore la divulgation du chiffre fixé? Ce qui est certain, c'est que si, pendant trente ans, l'ignorance de chiffre a été fâcheuse, le secret dont on l'entoure depuis qu'il est déterminé est plus fâcheux encore. Il aurait dû apparaître dans les comptes de 1913, établis postérieurement à la décision ministérielle du 8 juillet 1914. A plus forte raison devait-il en être fait état dans les comptes de 1914. En persistant à le taire, l'administration continue à présenter, comme nous l'avons déjà dit, un bilan entaché de fraude par dissimulation de passif.

Pour le réseau racheté de l'Ouest, les recettes d'exploitation ont été de 230 136 596 francs, en diminution de 22 201 467 francs sur 1913. Les dépenses d'exploitation ont été de 195 401 559 francs, en diminution de 19 512 033 francs et l'excédent des recettes sur

les dépenses d'exploitation a été de 34 735 037 francs, en diminution de 2 689 434 francs par rapport à 1913. Le coefficient d'exploitation ressort à 84,90. Il avait été de 85,17 en 1913.

Les charges de capital s'élèvent à 136 438 840 francs, en augmentation de 5 658 751 francs sur 1913. La déduction de certaines recettes spéciales les ramène à 118 451 247 francs. En dernière analyse, l'insuffisance des produits de l'exploitation atteint le chiffre de 83 716 209 francs, supérieur de 7 279 749 francs à celui de 1913.

Dans les recettes du trafic, les transports militaires pour le compte du ministère de la Guerre figurent pour 28 514 250 francs.

Parmi les charges du capital, l'annuité de rachat à la Compagnie de l'Ouest est portée pour 115 955 963 francs. Elle était de 115 636 550 francs l'année précédente. Le Rapport explique cette augmentation de 319 413 francs par ce motif qu'à la suite du relèvement du droit de timbre survenu depuis le 1er juillet 1914, en exécution de l'article 40 de la loi du 29 mars 1914, la Compagnie de l'Ouest a demandé à l'Etat, par application de l'article 6 de la convention de rachat, la revision des tableaux de payement. Ces tableaux ont été modifiés par l'administration supérieure pour tenir compte à la Compagnie de la charge nouvelle qui lui était imposée pour le service de son capital. « Ce sont les nouveaux chiffres, ainsi arrêtés, qui figurent, depuis le deuxième semestre 1914 dans les charges du capital du réseau racheté, au titre de l'annuité de rachat. » Par conséquent, pour une année entière, il y aura sur l'annuité une augmentation d'environ 640 000 francs.

La part du réseau racheté dans les charges des obligations des chemins de fer de l'Etat et les intérêts des avances du Trésor s'élève au total de 22 110 690 francs.

Le montant des indemnités pour pertes, avaries et retards a été de 775 346 francs pour l'ancien réseau et de 1 968 439 francs pour le réseau racheté. Il convient de rappeler que la responsabilité des transporteurs a été soit entièrement dégagée, soit très atténuée pendant la plus grande partie du second semestre 1914. Un arrêté interministériel du 1er décembre avait organisé un système d'assurance des marchandises. Moyennant une prime calculée suivant la nature des marchandises, leur prix, la distance, les expéditeurs pouvaient assurer la valeur propre de leurs envois et l'intérêt s'attachant à leur livraison contre les pertes et contre les avaries, si toutefois celles-ci n'étaient pas une conséquence du retard. Comme l'avaient déjà constaté les rapports des compagnies, celui de l'administration de l'Etat note que ce système, assez onéreux, a été peu employé. Il a été modifié par un

arrêté du 31 mars 1915, qui a abaissé le taux de la prime. Les résultats du nouveau régime ne peuvent encore être appréciés.

Le trouble que la guerre a jeté depuis la fin de juillet 1914 dans la vie économique rendrait vaine toute comparaison entre l'activité du réseau en 1914 et dans les années précédentes. Comme les rapports présentés par les compagnies à leurs dernières assemblées générales[1] — le Nord excepté, — celui des chemins de fer de l'Etat donne sur la part prise par le réseau à la concentration et à la mobilisation des renseignements qu'il conviendra de mettre en œuvre quand le moment sera venu d'étudier le rôle des chemins de fer dans cette « guerre de chemins de fer ». Le rapport nous dit que « la formation et la mise en circulation des 28 trains, composés de 964 véhicules, destinés aux transports de couverture, s'effectuèrent dans des conditions absolument satisfaisantes », que de nombreux trains spéciaux pour les transports d'isolés furent mis en marche au départ de certains grands centres, que, du deuxième au dix-huitième jour de la mobilisation, 1 186 trains transportant les 3e, 4e, 10e et 11e corps d'armée, une partie des 9e et 18e et des troupes du gouvernement militaire de Paris furent acheminés suivant les itinéraires prévus aux divers points de transit avec les réseaux du Nord et de l'Est.

Il est, *a priori*, indiscutable que le réseau de l'Etat a, comme les autres, donné à la défense nationale un concours absolu et qu'il a sa part à prendre légitimement dans les remerciements que le gouvernement adressait, le 17 août 1914, au personnel des chemins de fer pour la patriotique activité dépensée par lui « sans réserve, jour et nuit, sans trêve, pendant cette période préliminaire ».

Il semble toutefois, à certains indices, que le réseau de l'Etat était moins prêt que d'autres à l'effort qu'il avait à fournir. Le rapport signale, en effet, qu'il fallut, durant la période de tension de la fin de juillet, procéder à la remise en état immédiate du matériel moteur qui se trouvait arrêté pour cause de réparation ou de revision annuelle et que, « dans les divers dépôts », des équipes de jour et de nuit durent travailler avec la plus grande activité pour que, la mobilisation ordonnée, « la presque totalité des locomotives puissantes nécessaires à la remorque des lourds trains militaires se trouvât disponible ». Il nous dit encore qu'il fallut effectuer au même moment « la concentration d'un nombre important de grands wagons plats et de wagons couverts dans certains arrondissements où les effectifs normaux étaient sensiblement inférieurs aux besoins prévus par les documents mili-

1. V. *Journal des Économistes*, mai 1915.

taires », exécuter d'urgence les travaux de mise en état des quais militaires des gares d'embarquement, et encore que « dans chaque arrondissement de la voie, on constitua un approvisionnement de matériel de secours, comprenant des poitrails en rails, du matériel de voie et de l'outillage, le tout chargé sur wagons et prêt à être dirigé au premier avis sur un point quelconque. » Or, les quais militaires doivent être constamment en état de fonctionner et s'il n'y a pas lieu de tenir sans cesse sur wagon le matériel de secours, les approvisionnements en doivent être régulièrement constitués en tout temps dans chaque district de la voie.

De même, il semble bien qu'il a fallu détourner certains trains de l'itinéraire normal à cause de la réfection du viaduc d'Eauplet qui aurait dû être faite beaucoup plus tôt. La solidité précaire de ce viaduc était si bien connue qu'elle empêchait de mettre en service les machines du type Pacific achetées à grands frais il y a quelques années pour les rapides du Havre.

L'administration des chemins de fer de l'Etat recourt largement à l'emprunt. Elle aurait pu lui demander plus tôt les sommes nécessaires à ces travaux ou y consacrer une partie de celles dont elle dispose.

Il y aura, d'autre part, quand des renseignements plus complets seront donnés sur les investigations auxquelles la commission des chemins de fer du Sénat vient de se livrer[1], à examiner si, depuis le commencement de la guerre, les mesures utiles ont été prises pour mettre beaucoup de machines et de wagons en état de servir ou s'il n'en est pas resté que des réparations auraient permis de remettre en service, tandis que leur inutilisation prolongée achevait de les détériorer, au moment où la pénurie des moyens de transport rendait difficile l'approvisionnement général en vivres et en combustibles et contribuait pour une large part au renchérissement de la vie.

Dans son *Rapport sur les comptes de l'année et de l'exercice 1912*, dont les événements ont retardé l'impression et qui vient seulement de paraître, la Cour des comptes relève dans la gestion financière des chemins de fer de l'Etat de grosses irrégularités. En vertu de décisions prises par la direction, les délégués du personnel appelés à se déplacer pour assister aux séances du Conseil du réseau, conseil de réforme, commission de classement, etc., touchent, pendant leurs absences, leurs salaires comme s'ils avaient travaillé à l'atelier ou au dépôt à raison de dix heures par jour. Il leur est alloué, en outre, une indemnité de déplacement de

1. Voir *le Temps*, 5 décembre 1915.

7 francs par jour. Ils reçoivent encore, s'il s'agit d'ouvriers des ateliers, la moyenne de la bonification sur travaux à la tâche réalisée par les ouvriers de leur section; s'il s'agit d'ouvriers des dépôts, la majoration de 5 p. 100 sur leur salaire prévue par un ordre général; s'il s'agit de mécaniciens, la prime moyenne journalière des mécaniciens ou chauffeurs de leurs dépôts.

D'après ces dispositions, des salaires à l'heure ou à la tâche, des majorations, des primes sont payées à des hommes qui ne paraissent presque jamais à l'atelier. La Cour signale le cas d'un ouvrier perceur à Saintes, membre du conseil du réseau et délégué à diverses commissions qui, en 1911, a touché 2 713 fr. 90 de salaires, décomptés par quinzaine. Il avait été absent de l'atelier pendant 290 jours. Un ajusteur des ateliers de Tours avait touché, en 1911 aussi, 3 118 fr. 06. Il avait été absent 185 jours. En 1912, ces deux mêmes ouvriers ont reçu, d'après le même système de rémunération, l'un 3 012 fr. 33, le second 3 408 fr. 76. L'absence de celui-ci avait été de 206 jours. Pour cinq autres ouvriers, salariés de la même façon, le nombre des journées d'absence a été de 197, 153, 158, 148, 138. Le Rapport ajoute : « Un mode de rémunération qui oblige l'administration à établir des décomptes fictifs de salaires ne saurait être admis par la Cour. »

La Cour des comptes relève encore un certain nombre de missions confiées ou renouvelées en 1912, pour le service des chemins de fer de l'Etat qui n'ont pas donné lieu à l'établissement d'un état des missions annexé au projet de budget du ministère des Travaux publics. Un de ces chargés de mission a continué en 1912, moyennant 9 000 francs, ses études pour la conservation des traverses de chemins de fer. Un autre a continué, à raison de 625 francs par mois, l'étude, entreprise en mai 1911, de l'organisation des transports dans le nouveau bassin ferrifère du Calvados et de l'Orne. Un autre poursuit, à raison de 1 000 francs par mois, une mission entreprise, sans but indiqué, en juin 1911. Un autre reçoit une indemnité extraordinaire de 1 000 francs pour une mission spéciale dont l'objet est inconnu.

Avec de tels errements, il n'est pas étonnant que les dépenses atteignent un taux considérable et que, pendant que les ouvriers touchent salaires et indemnités pour s'absenter de l'atelier, le matériel reste sans réparations.

Nous avons dit que le Rapport donne quelques indications relatives à 1915, notamment sur le ravitaillement en combustible de la population civile. Un décret du 4 décembre 1914 autorisa le ministre des Finances à faire au réseau de l'Etat, jusqu'à

concurrence de 15 millions de francs, des avances ayant pour objet de faciliter l'achat, l'importation, la répartition et la vente de charbon aux particuliers, le produit des ventes effectuées pouvant être employé, jusqu'à la fin des hostilités, à de nouveaux achats. Les questions d'exécution furent réglées par une entente entre l'Amirauté britannique et des délégués des chemins de fer de l'Etat. Les transports ne s'effectuèrent d'abord que par des bateaux jaugeant 5 000 à 6 000 tonnes, ce qui limitait à quatre le nombre des ports pouvant les recevoir. Encore fallut-il procéder à des aménagements complémentaires sur les quais pour en permettre le déchargement. Par la suite, des bateaux d'un moindre tonnage ayant été employés au transport, neuf ports du réseau ont introduit par jour une moyenne de 7 000 tonnes de combustible, indépendamment de celles qui auraient été reçues normalement sans l'initiative du gouvernement. Il a fallu ouvrir de vastes chantiers de stockage à proximité des ports pour permettre la mise à terre immédiate et ne pas ajouter une nouvelle charges aux dépenses de fret.

Le rapport estime que « malgré les prix élevés de manutention que le réseau a dû consentir pour s'assurer la main-d'œuvre et les engins nécessaires, et malgré les installations coûteuses auxquelles il a dû être procédé en vue des stockages, le prix de revient des charbons ainsi importés d'Angleterre a pu être maintenu à un chiffre certainement raisonnable eu égard aux circonstances actuelles ».

Il nous informe qu'au 31 juillet 1915 les arrivages avaient atteint 894 028 tonnes sur lesquelles 266 238 ont été « déjà » livrées au commerce, aux particuliers et aux établissements publics. 249 331 tonnes ont été livrées directement et 16 907 ont été stockées. Le marché ayant été passé pour 178 000 tonnes, la partie consommée au 31 juillet est assez faible. Mais les quantités achetées sont bien loin de répondre à nos besoins et cette opération de socialisme d'Etat ne peut avoir d'influence sur les cours. L'important serait de savoir de quelle façon le réseau de l'Etat procède pour les transports du commerce, pour la livraison des charbons que les particuliers achètent en Angleterre. L'encombrement du réseau d'une part, l'arrêt presque complet de la batellerie de l'autre, retardent sans doute beaucoup les expéditions pendant que certains ports sont engorgés. Le rapport ne nous renseigne pas sur ces questions. Pourvu que l'administration du réseau n'imagine pas d'en confier, moyennant 625 francs par mois, l'étude à l'un de ses actifs missionnaires!

Georges de NOUVION.

LES AVIONS ET ZEPPELINS AU-DESSUS DE PARIS

M. Charles Magne, inspecteur des fouilles de la Ville, a donné communication, à la commission du Vieux Paris, d'un rapport fort documenté sur les chutes de « bombes lancées sur Paris par les avions allemands », rapport dressé à l'aide des notes des agents voyers et des procès-verbaux des agents de la préfecture de police.

On a établi ainsi, de manière définitive, les dégradations causées aux immeubles privés et aux édifices publics, ainsi que les accidents mortels ou les simples blessures qu'eurent à subir les Parisiens :

				Blessés.	Tués.
1914.	30 août.	Bombes lancées...	5	6	6
—	31 —	— ...	2	»	»
—	1er septembre	— ...	6	14	»
—	2 —	— ...	2	»	»
—	27 —	— ...	5	1	1
—	8 octobre	— ...	2	3	»
—	11 —	— ...	17	10	5
—	12 —	— ...	6	»	»
1915.	21 mars.	Bombes lancées par zeppelins.....	7	»	»
—	22 —	Bombes lancées par avions.....	6	»	»
	Total.....		58	34	6

Les bombes étaient au nombre de 27 explosives seulement et 31 étaient incendiaires ; 7 de ces engins lancés n'ont pas éclaté.

LE BUDGET JAPONAIS

Tokio. — Le budget 1916-1917, qui sera présenté à la Diète, s'élève à un total de 553 800 000 yen (1 382 500 000 francs). Il fait ressortir un revenu diminué, mais un surplus de 18 millions de yen (45 millions de francs). Les principales dépenses sont : armée, 94 millions de yen ; marine, 100 millions ; finances, 180 millions ; intérieur, 16 millions ; éducation, 11 millions ; parmi les principales sources de revenu : impôt sur les immeubles, 72 millions de yen ; impôt sur le revenu, 33 millions ; postes et télégraphes, 64 millions ; monopoles, 68 millions ; chemins de fer, 57 millions ; droits régaliens, 91 millions.

(*Agence économique et financière.*)

LE BUDGET DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX EN SUISSE POUR 1916

Pour la première fois depuis le rachat, la fameuse formule: les chemins de fer suisses au peuple suisse se trouve être une vérité, car les gens du pays se trouvent à peu près seuls à y circuler et encore beaucoup d'entre eux sont-ils enlevés à leurs affaires par la mobilisation. On a essayé de parer au recul général des recettes en élevant les prix des billets, mais, dit le Conseil fédéral dans son message, ce sont là des mesures dont les effets sont difficiles à apprécier dans des temps si peu normaux. Le trafic étant moins important, poursuit-il, il sera possible de restreindre le nombre des trains et des véhicules, ainsi que la force de traction et les frais d'entretien de la voie. Les augmentations réglementaires de traitements ne seront pas accordées en entier aux employés. Les travaux en cours et les transformations seront suspendus toutes les fois que les circonstances le permettront et les travaux neufs seront renvoyés à plus tard.

Quant aux recettes prévues pour 1916, on s'attend à ce que les résultats mensuels progressent de mois en mois, en admettant toutefois, ajoute prudemment le Conseil fédéral, une amélioration de la situation politique. Dans ces conditions, l'administration arrive à estimer les recettes de transport pour 1916 à 171 millions; pour 1915, elles sont présumées être de 159 millions.

Pour cette année, la recette présumée des voyageurs était de 69 millions, mais les résultats enregistrés jusqu'ici ne permettront guère de dépasser le chiffre de 56 millions; par contre, les recettes-marchandises arriveront à peu près à 110 millions, soit 20 millions de plus que les prévisions, plus-value qui provient surtout des transactions très actives entre l'Allemagne et l'Italie au printemps de cette année.

Pour 1916, le trafic-voyageurs ne rendra probablement pas beaucoup plus qu'en 1915; pour les marchandises, on peut espérer par contre une recette de 103 millions.

La diminution du personnel n'équivaut pas, comme on pourrait le croire dans une administration, même d'Etat, à une diminution des dépenses pour traitements. L'ensemble des dépenses de cette catégorie présente un surcroît de dépenses, qui, provenant de la moitié de l'augmentation périodique que l'on accordera en 1916, représentera un total de 2 478 630 francs.

Les résultats insuffisants de l'exploitation obligent cependant l'administration à trouver des capitaux pour effectuer le service des intérêts et payer les dépenses de constructions prévues. On avait en vue pour 1915 l'émission d'un emprunt consolidé

de 75 millions; ce projet fut toutefois abandonné parce que les excédents de recettes dépassèrent les prévisions et que la Banque nationale avança les fonds nécessaires contre remise de bons de caisse à trois mois. A la fin de 1915, la dette contractée envers cette banque s'élèvera à 40 millions environ.

Pour 1915, les besoins de la trésorerie seront de 37 858 000 francs, de sorte que pour les couvrir et rembourser les bons de caisse, il faudra se procurer 77 858 000 francs. Le Conseil fédéral propose que ces besoins soient couverts par l'émission de bons de caisse et que le remboursement des dettes contractées en 1915 et 1916 s'effectue par l'émission d'un emprunt consolidé lorsque les circonstances seront plus favorables.

Pour 1916, le budget d'exploitation s'élève en recettes à 179 millions 571 000 francs et en dépenses à 137 322 710 francs.

Le budget des comptes de profits et pertes s'élève en recettes à 56 132 220 francs et en dépenses à 81 121 040 francs; celui de construction s'élève à 24 674 450 francs, sous réserve d'une augmentation de 8 121 600 francs, portant le crédit total à 32 millions 796 050 francs dans le cas où la situation financière viendrait à s'améliorer.

(*Gazette de Lausanne.*)

LE BUDGET TURC

D'après un télégramme de Constantinople, le budget turc pour l'année financière commençant le 14 mars, actuellement soumis à la discussion des commissions, accuse 36 817 125 livres turques de dépenses, c'est-à-dire une augmentation de 1 159 579 livres turques sur l'exercice précédent, et 22 961 688 livres turques de recettes, soit une diminution de 1 874 749 livres turques. Le déficit est de 13 855 437 livres turques, soit 3 034 329 de plus que l'année dernière.

Pour couvrir les grosses dépenses de la guerre, des emprunts seront lancés par les alliés de la Turquie. Des billets de banque ont été déjà émis pour une partie de ces emprunts; l'émission du restant suivra à bref délai.

NÉCROLOGIE

M. ADOLPHE GREINER

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Adolphe Greiner, directeur de l'établissement John Cockerill à Seraing, en Belgique.

M. Greiner y était entré comme chimiste en 1864, au moment où cet établissement avait, le premier sur le continent, installé le procédé Bessemer. Ce fut M. Greiner qui en assura le succès. En 1869, il fut nommé directeur de l'aciérie et en 1887 directeur général. Toute sa carrière s'est faite dans cette usine. Il l'a maintenue à un haut degré de puissance industrielle et de succès. Ce fut sous sa direction que furent organisés et que travaillèrent les chantiers de construction navale. Il fut le premier sur le continent à employer la turbine Parsons, dont il a muni en 1905 la *Princesse-Elisabeth*, qui fut alors le plus rapide navire pour la traversée de la Manche.

M. Greiner avait soixante-douze ans. Il a dû faire des efforts constants pour défendre la plus importante usine métallurgique de la Belgique contre les prétentions des Allemands.

Y. G.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Séance du 4 décembre 1915

Ouvrages présentés :
Ordre du jour : Les facteurs de l'expansion économique.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, qui préside, souhaite la bienvenue à deux invités du bureau, deux hôtes belges, M. Galopin, directeur de la fabrique nationale d'armes d'Herstal, et M. Lauwick, professeur à l'Université de Gand, et à M. Mildé, invité de l'un des membres de la Société.

Il fait part aux membres de la mort de M. Brants, professeur à l'Université de Louvain, correspondant de l'Institut de France, membre titulaire de la Société.

M. **Daniel Bellet** dit les excuses de M. David-Mennet, président de la Chambre de commerce de Paris, et il donne le résultat des élections.

Sont nommés membres titulaires :

Baréty (Léon), chef adjoint du cabinet du président de la Chambre;

Brizon, directeur de la Banque des Pays du Nord;

M. Décamps, chef intérimaire du service des études économiques de la Banque de France;

Dewavrin, docteur en droit, ancien inspecteur de la comptabilité de la Compagnie d'Orléans;

Dufourmantelle, ancien président de la Société d'économie sociale, vice-président de la Société française des habitations à bon marché;

Schmidt (Edmond), secrétaire général de la Société de Crédit foncier colonial.

Membres correspondants :

Etève (G.), secrétaire général de la Chambre de commerce de Poitiers;

Fontaine de Laveleye (Édouard), rédacteur au *Moniteur des intérêts matériels*;

Morel (Ennemond), de la maison Chabrières-Morel, de Lyon.

Parmi les ouvrages reçus, M. Daniel Bellet signale : *la Guerre de 1914 vue en son cours chaque semaine*, par M. Paul Leroy-Beaulieu; *la Lutte contre l'alcoolisme en Russie*, par M. Lauwick; *la Dette domaniale égyptienne*, par le baron d'Anthouard; *la Situation de l'Allemagne, déceptions et difficultés*, par Georges Blondel et, du même auteur, *les Banques allemandes et le Commerce d'exportation.*

LES FACTEURS DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Les dépenses de la guerre, dit M. **d'Anthouard**, s'ajoutent les unes aux autres et la note à payer s'allonge chaque jour. Les milliards se comptent par dizaines. Nous avons en perspective une dette de plusieurs dizaines de milliards dont il faudra assurer le règlement. Et puis il y aura les dommages de la guerre, leur réparation. Ainsi donc nous avons à prévoir une charge financière écrasante dont le poids sera d'autant plus lourd que notre population valide, déjà insuffisante avant les hostilités, aura été décimée et que notre outillage, lui aussi, aura été anéanti dans les régions de la France les plus industrieuses.

Restauration industrielle et agricole, rééducation morale et professionnelle pour une partie considérable de la population que le chômage ou la guerre auront déshabituée du travail, telle sera la tâche à mener rapidement et sûrement pour que la production nationale fournisse sans retard les moyens financiers nécessaires à la liquidation de nos engagements.

Cette réorganisation de nos forces de production est donc le problème urgent dont la solution ne peut plus attendre.

Vous n'ignorez pas, dit-il, que dans les vingt à trente années qui ont précédé la guerre, on se plaignait avec insistance de notre décadence commerciale. Relisez notamment les rapports où, chaque année, au nom de la Commission des valeurs en douane, M. Alfred Picard traçait un lumineux exposé de notre commerce national et vous y verrez depuis 1898 ces avertissements pessimistes se répéter inlassablement. Pour ma part, je sais bien que depuis les débuts de ma carrière diplomatique, j'ai vu traiter et j'ai traité moi-même, dans tous les pays, ce thème douloureux. Et j'ajoute que les manifestations du mal, les remèdes

préconisés sont toujours les mêmes depuis que la question est à l'ordre du jour.

Quelles sont donc les raisons de la persistance de ce mal? Est-ce de notre part indifférence, manque d'énergie? Ou bien, incapacité par suite de mauvaise méthode, d'absence de méthode? Je pencherais vers cette dernière explication.

La guerre actuelle nous rappelle de la façon la plus cruelle que la vie est une lutte sans trêve ni merci. Quiconque, homme ou nation, l'oublie, s'expose à être vaincu. On ne conserve que ce que l'on est en état de défendre. Il faut donc porter ses forces au maximum d'énergie et de rendement et les y maintenir. Nous l'avions oublié et cette imprévoyance nous coûte maintenant les sacrifices les plus douloureux, nous impose des efforts surhumains.

La leçon n'a pas été comprise du premier coup. Il a fallu une expérience prolongée de la guerre pour nous convaincre que le développement des forces nationales devait s'étendre à toutes sans exception. Au début, en France tout au moins, nous étions portés à croire que le problème n'affectait que les forces militaires proprement dites. C'était une erreur et l'on finit par découvrir l'étendue et la profondeur de notre imprévoyance passée. Elle ne s'était pas limitée à la préparation des opérations militaires, de l'armée, du matériel de guerre, elle touchait à toutes les forces économiques et morales indispensables à la vie d'un peuple que la guerre prive d'une partie des échanges internationaux et oblige à vivre avec ses propres ressources. Ainsi dut-on élargir de plus en plus le champ des improvisations, des créations nouvelles, et nous ne sommes pas au bout de ces efforts. De découverte en découverte on s'aperçoit aujourd'hui que notre « débrouillage » ne suffit plus à parer aux insuffisances de notre préparation. Ce débrouillage, si merveilleux soit-il, ne saurait remplacer l'organisation réalisée depuis assez longtemps pour que l'usage prolongé ait permis d'en contrôler les méthodes et d'en instruire le personnel. Organisation, dont la nécessité est d'autant plus impérieuse, que les forces mises en mouvement sont plus formidables et plus complexes. Ainsi la guerre met donc en jeu toutes les forces du pays; sa préparation exige qu'elles soient intensifiées, sa conduite qu'elles agissent toutes d'après les règles qui assureront le rendement le plus élevé.

Or, ce qui est vrai pour la guerre l'est également pour la concurrence commerciale qui est une lutte au premier chef. La lutte commerciale fait appel à toutes les forces nationales et leur demande un concours qui sera d'autant plus efficace qu'elles

auront été davantage cultivées, perfectionnées en vue du meilleur emploi. Dans les luttes de la paix comme dans celles de la guerre, la nation tout entière doit donner; il ne saurait y avoir une partie qui agit tandis qu'une autre se repose, encore moins n'y a-t-il point de place pour des actions discordantes.

Il saute aux yeux, par exemple, que la production nationale est en fonction de la population, de l'outillage national, du crédit public, des procédés industriels et commerciaux, de la politique coloniale et de bien d'autres facteurs. L'action de tous ces éléments se retrouve dans le résultat final; aucun d'eux ne saurait être négligé sans que celui-ci n'en souffre. Or, si nous comparons la conduite de nos rivaux et la nôtre, nous constatons que cette règle ne leur a pas échappé, qu'ils l'observent généralement scrupuleusement, tandis que nous, au contraire, nous avons l'air trop souvent de l'ignorer.

C'est ce point que l'orateur examine alors.

Voici la population : elle demeure stationnaire tandis qu'augmente celle des pays environnants. Ce phénomène a des causes nombreuses dont les effets ne sont pas exactement déterminés et l'on conçoit l'embarras de ceux qui voudraient mettre un terme au fléau. Mais s'il est difficile d'en découvrir toutes les causes et d'en préciser l'action, il y en a une cependant sur laquelle l'accord est à peu près unanime : l'alcoolisme. Nul doute qu'il ne détruise la race. Cette considération ne suffit-elle pas à motiver, à justifier toute mesure propre à en restreindre, sinon à en arrêter les ravages. Cependant rien n'est fait.

Si la population française diminue en nombre, voit-elle au moins sa valeur professionnelle augmenter? M. Constant Verlot, député, chargé d'étudier un projet de loi relatif à l'enseignement technique, déclare que depuis la sortie de l'école primaire jusqu'à l'entrée à la caserne, aucune loi n'oblige notre jeunesse citadine ou paysanne à perfectionner ou à compléter son instruction primaire. Le nombre des adolescents de treize à dix-huit ans s'élève à 3 216 000 et sur ce contingent un douzième à peine est pourvu d'une éducation professionnelle, est doté d'un complément d'instruction générale. Tandis qu'en Allemagne, en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis, ce problème a été étudié et solutionné dans des conditions qui constituent un progrès sérieux; en France, en dehors des grandes villes comme Paris, nous avons montré une incurie d'autant plus funeste que le caractère de notre production nécessite une instruction professionnelle plus étendue de la part de l'ouvrier.

Et, malheureusement encore, la valeur morale de l'ouvrier n'a

pas été mieux cultivée. La ville de Paris, notamment, a fait la triste expérience de ce qu'on a appelé le « malthusianisme » du travail. En dépit des sacrifices sans nombre qu'elle a consentis en vue de l'accroissement du bien-être des travailleurs, elle n'a récolté qu'un amoindrissement du rendement du travail du personnel municipal.

Si nous passons aux classes dirigeantes, nous voyons que pendant longtemps et trop souvent l'esprit d'entreprise, le goût de l'effort ont été battus en brèche par le mépris de l'action, l'exaltation morbide de l'intelligence a été opposée à la force, le souci de l'intérêt général obscurci par l'exaspération de l'individualisme, de l'égoïsme, l'optimisme fécond remplacé par un pessimisme stérile. Ces générations souffraient d'une crise morale dont elles n'étaient pas entièrement responsables, le souvenir de la défaite pesait sur elles et leur imprimait une mentalité de vaincu. La guerre leur a rendu la conscience de leur valeur et les a remises d'aplomb. Mais le fait n'en a pas moins existé et ses conséquences ont gâté l'activité française pendant de longues années.

Et cependant, en dépit de cette dépression morale, les manifestations du génie français ont été nombreuses et éclatantes. Au cours de ces quarante dernières années, jamais la pléiade de nos savants, de nos inventeurs, de nos grands ingénieurs et industriels, de nos explorateurs, de nos colons, n'a été plus nombreuse ni plus glorieuse. Mais avouons-le, ces magnifiques efforts, s'ils ont servi notre gloire, ne nous ont pas toujours rapporté tous les profits que l'on pouvait en attendre. Parfois même ces profits sont passés en des mains étrangères. Nous avons ainsi perdu et gaspillé bien des forces précieuses.

Avant la guerre, la France payait à l'étranger un tribut annuel de 300 millions de francs pour le fret de ses importations et de ses exportations que la navigation nationale était impuissante à transporter. Ce chiffre formidable montre que notre marine de commerce est loin d'être à la hauteur des besoins du pays. Cependant on n'accusera pas les pouvoirs publics de lui avoir témoigné de l'indifférence, car en trente-cinq ans son régime législatif a été modifié quatre fois, en 1881, 1893, 1902 et 1906. A juger ces lois d'après leurs résultats, elles paraissent toutes aussi insuffisantes les unes que les autres, puisque la décadence de notre marine marchande ne s'est pas arrêtée.

Au surplus, ceux qui ont soutenu et défendu le dernier texte législatif n'ont pas cherché à en exagérer la portée: « Le système des primes, disait le rapporteur, M. Baudin, a de graves inconvénients : il oblige l'Etat à s'immiscer dans le fonction-

nement de la marine. Et l'Etat croit avoir tout fait quand, ayant encouragé par des sommes d'argent la navigation maritime, il la laisse isolée dans l'organisation du commerce général des chemins de fer, de la navigation intérieure, du régime même des ports, alors que l'essor de la marine est l'aboutissant de tous les efforts convergents du pays vers son expansion extérieure. »

Quant à M. Millerand, président de la commission extra-parlementaire, il se défendait de présenter une panacée, il ne prétendait apporter qu'un « expédient nécessaire » et le justifiait ainsi: « Au moment que l'on repousse l'expédient que nous apportons, nous propose-t-on autre chose? On vous parle de ports francs, on vous parle de tarifs soudés, on vous parle de l'autonomie des ports. Les ports francs? Il n'y a que huit ans qu'une commission parlementaire étudie la question et tout fait espérer que la législation suivante... ou l'une des suivantes, arrivera à une solution. Les tarifs soudés? On a exposé ici même quelques-unes des difficultés qui, surtout en France, étant donné notre régime de chemins de fer, s'oppose à l'application immédiate d'un système qui, à côté de nous, a donné des résultats si heureux. L'autonomie des ports? J'attends avec curiosité le courageux gouvernement qui, devant une chambre élue au scrutin d'arrondissement, proposera d'enlever subvention et secours aux ports nombreux, mais inutiles, qui réclament des subsides pour les concentrer sur les trois ou quatre grands ports auxquels on donnerait leur autonomie et dont le développement serait utile à l'intérêt général. »

Avons-nous au moins développé nos moyens de transport à l'intérieur? Au lendemain de la crise de 1874, le gouvernement questionna toutes les chambres de commerce sur l'état des moyens de transport et un cahier de revendications fut ainsi dressé; on demandait notamment le développement de notre réseau de voies fluviales. Sur ce point le commerce était appuyé par les savants, les hommes politiques de tous les partis, les économistes, les techniciens. Mais la réalisation de ce programme soulève deux graves problèmes, l'association de l'épargne nationale aux dépenses d'exécution et la solution du conflit entre les partisans des chemins de fer et des canaux. Et alors dans la crainte de se tromper on ne fait rien ou l'on procède par petits paquets, on tâtonne; et le temps passe.

Le rapporteur du budget des travaux publics à la Chambre, en 1909, M. Chailley, a signalé le cas qui s'est produit au Havre où, après avoir consacré 155 à 160 millions en travaux échelonnés de 1897 jusqu'à nos jours, on s'aperçoit que le résultat, lorsqu'il sera acquis, ne répondra plus aux besoins de la navigation, alors

qu'en 1884, un de nos grands entrepreneurs ayant présenté un projet coûtant une centaine de millions et qui actuellement donnerait encore pleine satisfaction, le vit repousser comme étant trop vaste.

Le commerce et l'industrie se plaignent d'être privés de certaines facilités de crédit et ainsi, dans certains cas, de disposer de crédits trop restreints. Il n'est pas douteux que nos exportateurs et nos industriels sont souvent à cet égard en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents. Les témoignages, à cet égard, sont trop nombreux et trop concordants pour être récusés. Tout au plus doit-on se défendre contre un excès de généralisation. Mais les raisons de ce fait sont nombreuses. La mentalité du capitaliste français est une de ces raisons et sans doute la principale; or, cette mentalité étant l'effet de causes multiples, les unes anciennes, les autres récentes, c'est à celles-ci et à celles-là qu'il faut d'abord s'attaquer si l'on veut changer l'orientation de notre épargne. Y songe-t-on? Non, ce serait trop long et trop compliqué. Il est plus simple de s'en prendre à l'Etat ou aux banques.

Quelle que soit l'influence des grandes banques, il est peu probable qu'elle leur permette de diriger l'épargne sur les emplois commerciaux et industriels si celle-ci n'y consent point. « Le vendeur est esclave et l'acheteur est roi » dit un vieux proverbe anglais, et cela est vrai pour tous les commerces. En réalité, les banques grandes et petites ont pour objet de servir le public suivant ses goûts et c'est ce qu'elles font. Qu'il soit désirable de modifier ces goûts, de faire l'éducation de l'épargne, rien de plus juste, mais ce rôle appartient à d'autres organes. S'ils n'existent pas en France, qu'on les crée; s'ils sont insuffisants, qu'on les multiplie, qu'on les renforce.

Lorsque les circonstances s'y prêtent, nous voyons les banques françaises prêter à l'industrie un concours précieux; tel a été le cas pour l'essor minier et industriel de notre région de l'Est.

On s'est élevé contre l'exportation de nos capitaux et, ici encore, l'Etat a été sommé d'intervenir. Evidemment beaucoup de ces exportations auraient gagné à être plus judicieuses et, sur ce point, il y aurait des critiques sérieuses à faire entendre. Mais ce n'est pas la contrainte à laquelle on songe qui remédiera aux maux dont on se plaint. Le seul moyen de retenir les capitaux en France, c'est de développer nos industries et nos exportations, a écrit M. Ribot au cours d'une enquête ouverte sur ce sujet par une revue financière, et M. Albert Thomas d'ajouter : « Toutes

mesures de restriction ou de prohibition qui aurait pour but de les atteindre seraient inefficaces. »

Cela n'a pas empêché, en 1907, les Chambres d'inviter le gouvernement à étudier et à lui proposer les mesures de nature à protéger contre la fraude l'épargne publique, et le gouvernement, qui ne voulait pas être en reste, de répliquer que « cette préoccupation répondait à la sienne ».

En réalité, l'épargnant est un citoyen libre et responsable de ses actes. Eclairez cette responsabilité par une éducation appropriée, que les tribunaux appliquent les lois et punissent sévèrement les délinquants et l'épargne sera bien employée et bien défendue par son propriétaire.

Notre politique coloniale offre, elle aussi, de nombreux exemples d'imprévoyance. Certes, notre attitude cordiale et ferme vis-à-vis des indigènes nous rapporte aujourd'hui une magnifique moisson de dévouement. De toutes nos colonies, des contingents accourent en rangs serrés à la défense du sol, d'où la liberté, la sécurité, le bien-être leur ont été apportés par nos soldats et nos colons.

Mais cette générosité ne nous dispensait pas de l'obligation d'être bon administrateur des forces nationales et coloniales; d'économiser celles-là, de développer celles-ci.

Est-il, en effet, indifférent à notre commerce national que le capital d'établissement de nos acquisitions coloniales ait été majoré par un gaspillage de sang et d'or renouvelé à chaque expédition, parce que inlassablement nous avons commis les mêmes fautes de préparation et d'exécution, qu'il se soit agit de la Tunisie, du Tonkin, du Dahomey, de Madagascar, de l'expédition de Chine et du Maroc. En vain avons-nous chaque fois dressé l'inventaire de nos erreurs passées, afin de n'y point retomber. Nous sommes demeurés incorrigibles.

Pense-t-on que cette imprévoyance où apparaissent notre ignorance des intérêts généraux et notre mépris des compétences, ait été sans portée économique? Evidemment non. Et c'est pourquoi un de nos derniers ministres des Colonies pouvait très justement déclarer que nous n'avons pas de politique coloniale, car celle que nous pratiquons néglige trop souvent nos intérêts essentiels.

Ces citations qu'il serait facile hélas de multiplier, démontrent indiscutablement, dit l'orateur, que les facteurs importants de la production nationale, dont nous venons de parler, ont été envisagés de points de vue tout à fait étrangers au développement de notre activité économique. Qu'il s'agisse de population, d'outillage national, de crédit public, les solutions adoptées l'ont été

sans souci de leurs effets sur notre industrie, notre commerce ou au moins ce souci a-t-il été primé par d'autres.

Est-ce à dire que nous n'ayons rien fait pour remédier à notre décadence commerciale? Non. L'étude approfondie de la conduite de nos concurrents nous a inspiré de très utiles réformes touchant les renseignements commerciaux.

Nous avons créé l'Office national du commerce extérieur, les conseillers du commerce extérieur, les attachés commerciaux, toutes institutions qui rendent à notre commerce d'exportation des services considérables. On travaille à les perfectionner encore, rien de mieux. Mais quels que soient les progrès réalisés de ce côté, ils ne nous dispensent point de ceux qui sont nécessaires ailleurs. A négliger ceux-ci, nous perdons le bénéfice de ceux-là et, de plus, nous décourageons les bonnes volontés.

Renseigner le commerce est une chose, le doter de moyens d'action est une autre. Nous procurons à nos commerçants une information supérieure à celle qu'ils ont eue jusqu'à ces dernières années; nous analysons exactement les causes des succès de nos rivaux et nous disons à nos compatriotes : voici comment vos concurrents s'y prennent, imitez-les. Très bien, mais encore faut-il qu'ils disposent des mêmes instruments d'activité, qu'ils les trouvent en France. De ceci personne n'a cure.

Nous ne pouvons persister dans cette attitude. On veut en sortir. Pouvoirs publics, opinion publique sont d'accord sur cette résolution. Mais dès qu'il s'agit de traduire en actes ces intentions, on se heurte à des difficultés énormes. Voyez celles que soulève la réglementation des débits de boisson. Et nous sommes en temps de guerre, à un moment où l'opinion est disposée à tous les sacrifices.

C'est que ces actes exigent encore le concours de deux facteurs essentiels qui malheureusement ont perdu en France une grande partie de leur puissance : l'administration d'une part, le sens de l'intérêt général de l'autre. L'intérêt général qui anime l'opinion et par suite le gouvernement, l'administration qui est l'instrument de ce gouvernement.

L'administration est fort maltraitée en ce moment. On lui adresse les reproches les plus sévères. Il est vraiment un peu tard pour s'apercevoir de son insuffisance et un peu naïf de s'en étonner. Entraînée par le mouvement général, elle s'est développée dans des proportions énormes et en même temps s'est centralisée à outrance. Cette évolution imposait plus de rigueur à son organisation et à ses méthodes, plus de compétence et de valeur professionnelle à son personnel, plus d'efficacité à son contrôle.

Et l'on se plaint précisément qu'aucune de ces conditions ne soit réalisée. On constate que trop de causes étrangères au bien du service interviennent depuis des années et rendent en quelque sorte délétère le milieu administratif. Le personnel possède, à un degré qui n'est dépassé nulle part ailleurs à l'étranger, l'intelligence, l'application, l'honnêteté, mais il se meut dans une atmosphère qui tue l'initiative, il obéit à des règles qui favorisent l'irresponsabilité et font obstacle à l'activité, il est soumis à un contrôle qui multiplie les entraves et les pertes de temps sans donner les garanties que l'on attend de lui.

On s'en prend aux hommes aujourd'hui à la tête des administrations. Il faut évidemment trouver un bouc émissaire. mais ceux-ci ont le droit d'invoquer les circonstances atténuantes. Ils ont hérité d'un organisme malade, il n'est pas en leur pouvoir de le guérir aussi vite qu'il le faudrait. C'est une lourde tâche que de travailler bien et vite avec un instrument imparfait et en même temps de le rajeunir, de le perfectionner. Elle exige un sens de l'intérêt général poussé au plus haut point, et il semble bien que ce sens ait manqué chez nous durant de longues années ou au moins qu'il ait été émoussé. Mais une pareille assertion ne reçoit-elle pas un démenti des faits qui se passent sous nos yeux? Jamais notre patriotisme n'a été plus pur, plus ardent, plus puissant; il n'y a pas d'effort dont il ne soit capable. Or, qu'est-ce que l'intérêt général sinon l'intérêt de la patrie.

C'est que, en temps de guerre, la défense du sol natal est un acte d'instinct de conservation. Du premier au dernier citoyen, tous comprennent que l'intérêt du pays est supérieur à tous les autres intérêts, ou mieux qu'il les résume. Le servir, c'est servir ceux-ci. Aucun doute n'existe. Les traditions ont créé chez nous un réflexe qui au choc obéit automatiquement de toute sa force.

Au contraire, en temps de paix, le prix du sacrifice que l'intérêt général demande à l'intérêt privé frappe beaucoup plus que ses avantages. La voix de l'intérêt privé est plus forte que celle de l'intérêt général. Pour que celle-ci soit entendue et obéie, le citoyen doit au préalable avoir eu son discernement éclairé, son individualisme discipliné.

Or, si on se reporte aux années qui ont précédé la guerre, il est généralement admis que notre individualisme, un des traits dominant de notre caractère, a été surtout développé et exalté. Sa culture a été intensive, aucune limite ne lui a été fixée. Aucune règle ne lui a été imposée. Quoi d'étonnant alors que la vision de l'intérêt général se soit obscurcie.

Ces réflexions, conclut M. d'Anthouard, visent des faits qui sont

connus de tous; elles se bornent à les rappeler et à indiquer leurs rapports avec la question qui nous occupe. Ces rapports sont si étroits qu'ils ne permettent pas de considérer l'expansion économique comme un problème spécial susceptible d'être résolu à part, avec des moyens particuliers. Elle fait partie intégrante de l'activité générale du pays, et son progrès ou son déclin est étroitement subordonné au progrès ou au déclin de celle-ci. Si l'on veut que l'influence française rayonne au dehors avec l'éclat que l'on a vu dans le passé, il faut donc s'attaquer résolument à la reconstitution, au développement de toutes nos forces nationales, forces morales et matérielles.

M. **R.-Georges Lévy** pense que l'orateur a été un peu sévère pour certains points de notre action depuis trente ans, notamment en ce qui concerne notre œuvre coloniale. En Afrique, par exemple, nous avons accompli une œuvre qui égale, sinon dépasse, l'œuvre de nos concurrents. Là, où il est nettement d'accord avec M. d'Anthouard, c'est quand celui-ci déclare que la réorganisation économique fait partie d'un ensemble.

M. **Pierson**, qui est Hollandais, mais qui est attaché de cœur à la France pour laquelle l'un de ses fils est mort, a assisté au relèvement de la France après 1870 ; venu à Paris en 1877, il a constaté le succès de l'exposition de 1878, et aujourd'hui, comme on l'a rappelé plusieurs fois en cette assemblée, le chiffre d'affaires de la France par habitant est égal à celui de l'Allemagne. Quand un pays double ses habitants, il doit doubler ses affaires et les industries qui se créent pour satisfaire à cet accroissement de la population sont installées de façon moderne.

Après la population, l'un des facteurs les plus importants, c'est la liberté commerciale dont les effets ont été brillants en Angleterre et surtout en Hollande. Le désir d'échange existe partout, mais il ne faut pas qu'il y ait d'entraves. Plus de liberté, voilà ce qu'il faut et, en tout cas, un tarif douanier instable n'est pas une base favorable au développement du commerce.

Dans son instructive communication, dit M. **Alfred Neymarck**, M. le baron d'Anthouard a dit quelques mots de la mentalité des capitalistes français qui s'adressent à l'État et aux Banques, s'en prennent à eux quand ils font de mauvais placements et demandent au gouvernement aide et protection. Il faudra faire l'éducation financière de ce public de l'épargne, éducation qui n'a jamais existé et qui explique les véritables folies qu'elle a commises.

C'est miracle que leurs bas de laine n'aient pas été épuisés ! La seule excuse, c'est que l'épargne, effrayée par les mesures fiscales et par les conseils de ceux qui répétaient sans cesse que la France marchait à la ruine, entendait dire qu'il fallait imposer la rente, qu'il n'y avait plus de sécurité dans les affaires françaises, voyait tout en noir chez nous, et tout couleur de rose quand il s'agissait de titres et placements étrangers.

M. Alfred Neymarck rappelle une récente et curieuse expérience qu'il vient de faire en achetant à quelques sous pièce une quantité de valeurs éruptives qui, à un moment donné, se sont négociées à 600, 700, 800 francs l'une !

Nous aurons après la guerre, dit-il, à reconstituer, à grossir à nouveau nos épargnes ; nous aurons à affermir la puissance financière de notre pays. Dans la communication que vous me permettrez de faire, dit M. Alfred Neymarck, à une de nos prochaines réunions, et qui m'est suggérée par l'exposé que vient de faire notre collègue, je reviendrai sur la mentalité de l'épargne française et la nécessité de son éducation financière.

M. **Paul Renaud**, de la communication de M. d'Anthouard retient le mot d'organisation. Nous manquons d'organisation ; c'est là notre grand défaut, dans notre vie publique et dans notre vie privée. On ne se soutient pas et on se refuse à admettre toute hiérarchie. Il faudrait que, dans les écoles, on convainquît les jeunes gens de la nécessité de coordonner les efforts.

M. **Pupin** remarque qu'à aucune époque plus qu'entre 1860 et 1878 (époque de la liberté et des traités de commerce), l'essor économique n'a été vif.

M. **Paul Leroy-Beaulieu**, aux remerciements qu'il adresse aux divers orateurs, ajoute quelques observations personnelles. On a dit que notre colonisation avait été dispendieuse ; elle ne paraît pas l'avoir été plus que celle de nos voisins. Nous avons dépensé 4 à 5 milliards en Algérie, mais en un long espace de temps, tandis que les Italiens ont dépensé 1 milliard en Tripolitaine en un an et les Allemands de grosses sommes en Afrique contre les Herreros.

Quant à la décadence économique de la France, l'orateur ne croit pas qu'on puisse en parler ; il n'y a pas décadence, car il n'y a pas recul mais tassement. Le progrès n'est pas aussi rapide que chez d'autres, mais il est réel : ainsi la production du blé a augmenté de 2 hectolitres environ par hectare en dix ans. Comme l'a dit M. Pierson et comme M. Paul Leroy-Beaulieu l'a souvent fait remarquer, le commerce par tête d'habitant est, en France, égal à celui de l'Allemagne

et il faut tenir compte de ce fait que les étrangers de passage achètent proportionnellement plus chez nous qu'en Allemagne.

Il y a deux préjugés qui tiennent à notre nature et qui nous ont été préjudiciables : c'est celui de la gratuité et celui de l'égalité. La gratuité existe pour l'usage des canaux, c'est injustifié. De même, l'égalité a amené une déperdition de forces en ce qui concerne les ports de mer ; et ce n'est pas tout à fait sans raison qu'on a expliqué la puissance commerciale maritime de l'Allemagne en disant qu'elle était due à ce qu'elle avait peu de côtes et partant peu de ports. Mais avec le scrutin d'arrondissement, tous les ports ont des défenseurs et avec le scrutin de liste ce serait pis encore, car on verrait tous les députés d'un département au lieu d'un seul intervenir pour un port.

Comme l'a très bien observé M. Pierson, il y a une question prédominante en la matière, c'est celle de la population. Avec une natalité aussi faible que la nôtre, il est difficile de parler d'expansion.

En ce qui concerne le placement des capitaux, l'orateur rappelle qu'il a souvent soutenu que les capitalistes français, contrairement à ce qu'on répète couramment, étaient les plus audacieux du monde. Ils ont essayé de creuser tous les isthmes. On oppose souvent les caisses d'épargne allemandes aux caisses d'épargne françaises, mais les gros capitaux des premières sont la preuve de la torpeur des épargnants allemands. Cette grande hardiesse des capitalistes français ne va pas naturellement sans risques.

Somme toute, signalons les lacunes de notre expansion économique, mais ne décrions pas. Notre réseau ferré, par exemple, est, après celui de l'Allemagne, le plus beau de l'Europe. Il est, d'ailleurs, inutile d'avoir la prépondérance politique pour avoir la prépondérance économique ainsi que le prétendent les Allemands; la meilleure preuve en est donnée par la Belgique.

Ce contre quoi il faudrait réagir, et M. Renaud l'a indiqué, c'est contre notre aversion pour l'association, aversion qui est depuis longtemps dans nos mœurs. Colbert s'en plaignait déjà. Les Hollandais, disait-il, savent s'associer pour avoir un grand bateau, alors que ces messieurs de Marseille veulent tous avoir leur petit bateau.

La séance est levée à dix heures dix.

E. R.

Ouvrages présentés

A. Artaud. — *L'Urgence de développer nos exportations et les zones franches.*

Blondel. — *La Situation de l'Allemagne, déceptions et difficultés. — Les Banques allemandes et le Commerce d'exportation.*

Baron d'Anthouard. — *La Dette domaniale égyptienne*. — *Le Crédit agricole en Tunisie.*

Ennemond Morel. — *La Propagande de l'Allemagne auprès des neutres.*

Paul Leroy-Beaulieu. — *La Guerre de 1914, vue en son cours, chaque semaine.*

M. Lauwick. — *La Lutte contre l'alcoolisme en Russie.*

Journaux

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris.
Bulletin of the New-York. Public Library.
Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.
Bulletin de la Chambre de commerce russe de Paris.
Bulletin de la Société d'économie sociale. La Réforme sociale.
Journal de la Société de statistique de Paris.
L'Économiste suisse.
Le Rentier.
Le Sémaphore de Marseille.
Maandschrift van het Centraal Bureau voor de Statistich.

COMPTES RENDUS

La Province Rhénane et la Westphalie. Étude économique, par M. Yves Guyot. 1 vol. grand in-8 de 144 pages, avec 18 cartes et graphiques. (Paris, librairie Attinger.)

Nous reproduisons l'avant-propos qui précède cette monographie :

« Je n'ai pas besoin de dire que je ne suis pas allé dans la Province Rhénane et dans la Westphalie depuis la guerre. Je n'en ai reçu que peu de nouvelles, plus ou moins suspectes, depuis le mois d'août 1914. Elles ne se trouvent certainement pas dans leur état normal : et c'est leur état normal qu'il importe de connaître. La guerre finira ; et au moment où seront discutées les conditions de la paix, il est nécessaire d'avoir des réponses précises aux questions suivantes : Quels sont les éléments sur lesquels est fondée l'existence des populations de ces provinces? Quel est le caractère de leur activité permanente? Quels en ont été les résultats?

« Je me permets d'appeler l'attention du lecteur sur les points suivants.

« Le bassin houiller de la Ruhr et le groupe industriel qu'il a formé n'est pas contigu à notre frontière : il est situé sur la rive droite du Rhin, à plus de 51 degrés de latitude Nord. Talleyrand et lord Castlereagh ont forcé, en 1815, la Prusse à prendre la Province Rhénane et la Westphalie, alors qu'elle voulait la Saxe. Ils lui ont donné, malgré elle, les provinces qui la constituaient en deux groupes séparés par le Hanovre et qui la mettaient en contact direct avec la France. Ils ont rendu fatales les guerres de 1866, de 1870 et la guerre actuelle ; et en même temps, ils ont donné à la Prusse, malgré elle, les régions qui représentent la plus large part de sa fortune industrielle.

« Le développement de la métallurgie dans la Province Rhénane et dans la Westphalie n'est dû ni au roi de Prusse ni à l'empereur d'Allemagne ; il est dû au Français Gruner, professeur à l'École centrale de Paris, qui a inventé, et aux Anglais Thomas et Gilchrist, qui ont appliqué le procédé de la déphosphoration de la fonte ; au Fran-

çais Martin, qui a su utiliser le four Siemens pour la fusion de l'acier.

Le développement de l'industrie des matières colorantes, est dû à l'Anglais Perkins et au Lyonnais Verguin qui sont parvenus à les extraire de la houille. Les Allemands étaient préparés à appliquer cette invention, non par le roi de Prusse ni par l'empereur allemand, mais par le savant Liebig qui, dès 1827, avait su organiser l'enseignement chimique au point de vue industriel.

Les grands industriels allemands se sont faits eux mêmes : les deux premiers Krupp (Friedrich et Alfred) ont obtenu la fabrication de l'acier au creuset par leurs propres efforts, sans le secours du roi de Prusse. Aujourd'hui, le kaiser, étant devenu un des associés de Krupp, combat ses concurrents, comme Thyssen.

Dans cette étude, je me suis renfermé dans les questions économiques : cependant je me permets de rappeler qu'en Prusse il y a 24 830 000 luthériens, 14 600 000 catholiques, soit respectivement 618 et 363 personnes pour 1 000 habitants. Le groupe catholique le plus fort se trouve dans la Province Rhénane.

Je signale aux méditations de ceux que préoccupe l'avenir les conséquences de la politique municipale considérée par la Prusse depuis 1815, comme un moyen d'écarter les populations d'une politique nationale : cette politique doit se retourner contre la Prusse au lendemain de la paix, si les diplomates savent user du particularisme qu'elle a entretenu et développé.

Entre la masse de la population, dépourvue en fait de tout pouvoir politique et l'empereur allemand, maître absolu des affaires étrangères et de l'armée, il n'y a ni lien moral ni lien économique. Tous les princes représentés au Bundesrat, officiers dans l'armée, dépendent de son chef suprême. Fondé par le fer et le sang, l'Empire allemand n'est qu'une oligarchie militaire : ce n'est pas une nation. La paix ne peut présenter des garanties de durée et de sécurité que si elle en comporte le démembrement[1].

YVES GUYOT.

LA QUESTION DU VAGABONDAGE, par FERNAND DUBIEF. 1 vol. in 12. Paris, Eug. Fasquelle, 1911.

Comme député, M. Fernand Dubief a présidé pendant quatre ans la commission parlementaire relative à la répression du vagabondage et de la mendicité. Son attention a été appelée sur cette question à l'époque où il était ministre de l'Intérieur. Il est donc

---

1. Yves Guyot, *les Causes et les Conséquences de la guerre*. 1 volume in-8. (Librairie Félix Alcan.)

bien placé pour la connaître et pour présenter les solutions qu'elle paraît comporter. A la vérité, il n'est pas facile de la résoudre. M. Dubief constate que toutes les sociétés l'ont tenté et qu'aucune n'y est parvenue parce qu'elle recèle « sous ses données assez simples, l'insoluble problème de la misère ».

Il n'est pas très exact de dire que si « nul régime n'a pu encore réaliser une répartition des richesses qui permette à tout homme de vivre sans l'appréhension du lendemain », cela tient à ce fait que « les anciens régimes autocratiques ou aristocratiques s'en sont peu souciés » et que « les régimes nouveaux, à tendances de plus en plus démocratiques, commencent seulement à y songer ». Il semble bien, au contraire, que tous les régimes se sont beaucoup trop donné pour tâche d'intervenir dans la répartition des richesses et qu'à toute époque, en France comme à l'étranger, dans les monarchies comme dans les républiques démocratiques italiennes, dans la Sparte de Lycurgue comme dans la France de M. Fallières, l'Etat n'a cessé de multiplier ses interventions. Lois somptuaires, édits sur les vagabonds, ateliers de charité, réglementation du travail, corporations, création d'ordres religieux, enrôlements militaires, prohibitions douanières et tarifs protecteurs, toutes les formes d'intervention ont été pratiquées, et si aucune n'a réussi, c'est que l'Etat ne peut intervenir que d'une manière à la fois arbitraire et maladroite, qu'il ne peut remédier — en apparence — à un mal qu'en en faisant naître un autre, bien réel, celui-là, que tous ses efforts pour répartir la justice sociale aboutissent nécessairement aux pires iniquités et qu'en effet, le problème de l'extinction du paupérisme, qu'on en cherche la solution au Palais Bourbon ou derrière les murailles de la citadelle de Ham, dans la république de Platon ou dans la Salente de Fénelon ou dans la cité future de M. Jaurès, reste insoluble. On peut trouver le moyen légal de faire des pauvres avec des riches. Il est plus chimérique de chercher à faire légalement des riches avec des pauvres.

Personne ne songera à contester que le vagabondage est une calamité, que le nombre des jeunes vagabonds est considérable et que la criminalité enfantine augmente. Le fait n'est pas spécial à la France; il se produit à peu près partout. Il faut donc penser qu'il dépend non pas, comme certains le prétendent, d'un système d'instruction, mais de causes générales dont l'une pourrait bien être la grande publicité donnée au moindre méfait d'enfant et l'ambition maladive qu'elle inspire à d'autres gamins, d'être les héros du jour, d'avoir leur portrait dans le journal, d'éblouir par leur audace leurs camarades, sans négliger non plus le désir

de se procurer des ressources pour mener une vie joyeuse dans les jours de désœuvrement.

Bien des remèdes ont été proposés et expérimentés contre la criminalité enfantine: spécialisation du tribunal, des audiences, des méthodes judiciaires. On peut admettre que l'enfant délinquant ou même, dans une certaine mesure, criminel, « est moins un coupable à punir qu'un malade à soigner » et qu'il y a une œuvre d'hygiène morale à tenter. Mais on ne saurait se dissimuler qu'elle est difficile à mener à bien. Même les sociétés de patronage, les œuvres de relèvement, de quelque dévouement que soient animés ceux qui les dirigent, sont bien contraintes de prendre une forme administrative; elles ne peuvent exercer qu'une action générale, là où une action individuelle de tous les instants ne serait pas superflue.

Mais ce qui vaut mieux qu'une action corrective, c'est une action préventive, qui empêche les enfants d'être livrés aux hasards de la rue. M. Dubief a une prédilection marquée pour l'enseignement technique qui serait une sorte de prolongement de l'obligation scolaire et il appelle de tous ses vœux le moment où les Chambres discuteront le projet de loi qui leur est soumis. Il lui attribue divers mérites, tant au point de vue de la formation des ouvriers qu'à celui de l'emploi, pour les enfants, des années qui suivent la sortie de l'école. Mais ce prolongement de la scolarité serait une lourde charge pour les parents; ils ont besoin que l'enfant reste le moins longtemps possible à leur charge. L'apprentissage, complété, pour ceux qui veulent acquérir des connaissances utiles, par les cours du soir, paraissait répondre aux besoins les plus généraux. Depuis quelques années s'est déclarée la « crise de l'apprentissage », sur les causes de laquelle on poursuit de longues controverses.

M. Dubief nie formellement que la loi du 30 mars 1900 sur la limitation de la journée de travail dans les ateliers où les adultes travaillent en même temps que des femmes et des enfants ait eu pour conséquence la suppression d'ateliers mixtes. Il doit cependant connaître les volumes annuels publiés maintenant par le ministère du Travail et naguère par le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail dont il a été le titulaire, qui reproduisent les rapports dans lesquels les inspecteurs du travail signalent le fait à maintes reprises. Leurs constatations ont été sanctionnées par la Commission supérieure du travail dans son rapport pour l'année 1902. Dans la délibération du 2 mars 1904, la Chambre de commerce de Paris, sur le rapport de M. David Mennet, disait: « La plupart des chefs d'entreprise ont préféré

se séparer des ouvriers âgés de moins de dix-huit ans, au risque de compromettre l'apprentissage et de ne plus former pour l'avenir les remplaçants de ceux qui viendraient à disparaître. » Dans sa séance de février 1912, la Société des industriels et commerçants de France disait à son tour que la loi de 1900 a provoqué « la désertion des ateliers par les enfants placés en apprentissage et désormais abandonnés aux hasards de la rue, aux fréquentations malsaines » et « qu'en aggravant la crise de l'apprentissage elle a porté au développement de la richesse nationale un préjudice incalculable ». On pourrait allonger indéfiniment la liste des témoignages concordants fournis par tous les hommes et tous les corps qui ont pu contrôler les effets de la loi.

A ceux qui en signalent les conséquences funestes, M. Dubief prête de machiavéliques intentions. « Ils veulent un retour au bon régime antérieur et c'est fort simple. » Ce serait en effet le plus simple. Si l'on peut, à la rigueur, admettre qu'une protection s'exerce sur les enfants, une femme adulte est aussi apte qu'un homme à défendre ses intérêts et mieux vaudrait lui laisser le droit de gagner honorablement sa vie à l'atelier, même au prix d'un supplément de fatigue, plutôt que de la protéger au point de l'inciter à chercher ailleurs un supplément de ressources. Mais sans aller si loin, ce serait une très appréciable atténuation des difficultés actuelles si, la journée des femmes et des enfants étant terminée, les ouvriers adultes pouvaient continuer le travail. La loi de 1900 l'interdit et, loin de proposer cette solution transactionnelle, M. Dubief estime « qu'il y a mieux à faire ». S'il est vrai, dit-il, « que certains enfants peuvent mal tourner faute d'avoir trouvé la porte des ateliers ouverte devant eux, raison de plus pour hâter le vote de la loi qui fixera pour tout le monde à dix heures le maximum de la journée de travail ». Comme une loi gêne une partie de l'industrie, faisons-en bien vite une autre qui rétablira l'équilibre en gênant tout le commerce et toute l'industrie. Admirable solution que la Chambre travaille actuellement à réaliser et qui provoque, comme on le sait, la protestation unanime du monde du travail.

La question du vagabondage ne se présente pas seulement sous son aspect juvénile. Il y a aussi les vagabonds adultes, chômeurs plus ou moins disposés à trouver du travail, chemineaux moins poétiques que celui de M. Richepin qui, à l'occasion, exercent un petit métier ou font quelques corvées et le reste du temps vivent à l'aventure, mendiants qui vivent plus de rapines que d'aumônes.

Contre le chômage involontaire, M. Dubief préconise l'assu-

rance qu'il est difficile d'organiser, car la nature même du risque est très variable, son étendue très sujette à fluctuations et la dépense serait assez élevée pour l'assuré. Pour le bon ouvrier, la meilleure caisse d'assurances contre la plupart des risques est encore la caisse d'épargne. A cette assurance, M. Dubief ajoute le placement qui pourrait être une des principales fonctions des syndicats professionnels et dont l'organisation est rudimentaire. M. Dubief constate que les offices municipaux de placement gratuit ne fonctionnent que dans un petit nombre de villes et que la loi de 1904 « n'a pas produit les heureux effets qu'on en attendait » si même elle n'a augmenté les placements clandestins.

Mais aux remèdes pratiques qui peuvent tout au moins être des palliatifs et dont l'ingéniosité de l'homme peut diversifier les applications, pourquoi ajouter des considérations sur le droit au travail? Quand la Constituante, sur la proposition de La Rochefoucauld-Liancourt, a proclamé le droit à l'assistance, elle a cédé à l'influence des idées de J.-J. Rousseau et elle a porté atteinte au droit de propriété qu'elle déclarait elle-même « inviolable et sacré » puisqu'elle disposait en faveur des uns d'une fraction de la propriété des autres. Mais quand La Rochefoucauld-Liancourt écrivait: « Donner du travail à tous ceux qui peuvent travailler, voilà ce que doit la société », il formulait, non pas une grande pensée de justice, mais une lamentable niaiserie. La société n'a pas plus à se créer un devoir dont il lui est impossible de s'acquitter que l'individu n'a à se prévaloir d'un droit qu'il lui est impossible d'exercer. Mais ce point ne saurait être discuté ici; nous avons fait, de ce qui concerne le droit au travail et l'assistance par le travail, l'objet d'une étude spéciale.

Restent les vagabonds et les mendiants à l'égard desquels la commission de la Chambre que M. Dubief a présidée durant la dernière législature a proposé un texte législatif que M. Dubief reproduit et dont il recommande l'adoption. L'examen nous en entraînerait loin et serait ici hors de propos. M. Dubief s'en exagère peut-être un peu l'efficacité.

Ces réserves faites, il convient d'ajouter que, quelles que soient les divergences d'opinion, M. Dubief est de ceux avec lesquels il y a plaisir à discuter, car la loyauté de ses sentiments, la sincérité de son esprit ne sauraient être mises en doute. Si son livre ne résout pas « l'insoluble problème », du moins il aide à le mieux connaître et il fournit à ceux qui veulent l'étudier d'utiles matériaux.

Georges de NOUVION.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Récits et Portraits contemporains. La fondation de l'Empire allemand et les papiers de Cerçay. Thiers. Gambetta. Challemel-Lacour. Ranc. Alphonse Peyrat, par Joseph Reinach. 1 vol. in-16 de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. (Librairie Félix Alcan.)

Les récits et portraits contenus dans ce volume ont été écrits avant la guerre actuelle, mais ils se rattachent à elle par des liens assez directs, comme l'indiquent les noms des hommes politiques qui y sont étudiés, et ils peuvent aider à mieux éclairer quelques parties de cette immense tragédie. Le morceau le plus important est relatif à un incident qui ne pourra être élucidé entièrement que le jour où nous aurons repris, à Berlin, les papiers volés en 1870, chez Rouher, par Bismarck, et qui ont joué un rôle important dans la fondation de l'Empire allemand [1].

Problèmes de politique et finances de guerre, par G. Jèze, J. Barthelemy, C. Rist, L. Rolland. 1 volume in-18. (Librairie Félix Alcan.)

Ces professeurs ont publié, dans ce volume, chacun une étude sur les sujets suivants : M. Jèze, le plan financier de guerre de l'Angleterre, les victimes des faits de guerre et la réparation des dommages; à M. C. Rist, on doit une étude fort intéressante sur l'Allemagne et le maintien de sa vie économique. Ce petit volume est utile à ceux qui veulent avoir des documents sur la vie politique et administrative pendant la guerre.

Le Respect mutuel, par Pierre de Coubertin. 1 brochure in-12. (Librairie Félix Alcan.)

Ces pages ont été écrites avant la guerre. Elles forment la troisième partie de la série: *La Gymnastique utilitaire* et *l'Analyse universelle*.

Nous lui empruntons les citations suivantes:

« La loi n'est pas, par sa vertu propre, l'émanation de la justice intégrale et la coutume n'incarne pas nécessairement la raison parfaite. Il y aurait à les envisager de la sorte une inutile naïveté. Ni la loi, ni la coutume ne doivent être intangibles par le motif que les hommes ne sont pas faits pour elles, mais bien elles pour les hommes. Mais l'une et l'autre représentent cette base essentielle de toute Société viable: les conventions — base évidemment défectueuse par là même qu'elle est humaine, sur laquelle reposent pourtant la sécurité matérielle et l'esprit national, sources du progrès collectif. »

Au point de vue des partis, il dit: « Il suffit de se demander ce que

1. V. Yves Guyot, *les Causes et les Conséquences de la guerre*, IIIe partie, chap VII : « Les papiers de Cerçay et l'Empire allemand. »

deviendraient sans eux la plupart des États civilisés pour constater la nécessité de leur intervention dans la vie publique. Ils y constituent comme une sorte de cran d'arrêt sur la pente qui, par la stagnation, conduirait à l'anarchie ou à la décomposition. Seulement cette institution veut être considérée de façon plus large que nous ne sommes accoutumés de le faire. L'existence des partis politiques n'est pas dépendante du régime parlementaire et leur activité ne se traduit pas nécessairement par le renversement d'un cabinet. Il s'agit d'un phénomène permanent, inhérent à l'état de société organisée. »

Il montre les perturbations que provoquent certaines conditions dans la formation d'un parti.

Un individu ayant intérêt à la protection adhérera à ce parti qui la lui donne; un fonctionnaire, un parti qui lui assure une amélioration; l'intervention des intérêts professionnels dans le choix d'un parti est inévitable. Le jeu des ambitions personnelles agite et dirige les partis sous tous les régimes.

Dans un dernier chapitre, M. de Coubertin s'efforce de rajeunir dans les termes, la vieille recommandation que chacun doit examiner ce qu'il doit faire et doit respecter les autres.

THE DEVELOPMENT OF THE EUROPEAN NATIONS 1870-1914, by J. HOLLAND ROSE. Fifth edition, with a new preface and three supplementary chapters.

Ce livre est un des meilleurs ouvrages sur l'histoire contemporaine qui aient parus. La première édition s'arrêtait à 1900. Celle-ci va jusqu'à la guerre actuelle. Dans sa préface, M. Holland Rose dit qu'il a essayé de montrer les événements du point de vue allemand aussi bien que du point de vue anglais.

NOS FINANCES PENDANT LA GUERRE, par Georges LACHAPELLE. 1 vol. in-18. (Paris, A. Colin.)

Voici les titres des chapitres : Ire partie. *Avant la guerre* : chap. I, le Budget; chap. II, l'Accroissement des charges publiques; chap. III, le Déficit; chap. IV, les Expédients. — IIe partie. *Pendant la guerre* : chap. V, la Déclaration de guerre; chap. VI, la Bourse de Paris; chap. VII, les Sociétés de crédit; chap. VIII, la Banque de France; chap. IX, la Gestion des finances publiques pendant la guerre; chap. X, le Budget de la défense nationale.

C'est un exposé bien fait, très exact de la situation financière de la France. Nous ferions quelques réserves sur le chapitre intitulé « les Sociétés de crédit ». Il y a là quelques théories de protectionnisme financier que nous ne trouvons pas meilleures aujourd'hui que nous ne les trouvions avant la guerre. Il est bon qu'on se rappelle les embarras financiers dans lesquels nous étions avant la guerre, afin de nous corriger des événements qui nous y avaient conduits. Nous aurons besoin d'avoir, le lendemain de la victoire, une politique financière guidée par des principes sévères.

LA GUERRE DE 1914. DALLOZ. Documents officiels, etc. Sixième volume. 1 volume broché de 303 pages, 16 × 10 1/2 cm. (Paris, 11, rue Soufflot.)

La prolongation des hostilités, par les rapports nouveaux qu'elle crée entre les citoyens, a déterminé de nombreuses interventions législatives et réglementaires : les suivre dans leur texte, c'est suivre en même temps l'évolution des conditions exceptionnelles qui les ont motivées.

C'est ainsi qu'au point de vue de l'application du principe de la nation armée, la loi du 17 août 1915 qui assure la juste répartition et

une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables atteste un persévérant effort pour mettre en œuvre toutes les ressources du pays en hommes susceptibles de participer à la lutte. Dans deux ordres d'idées différents, les lois du même jour dont l'une soumet les marchandises d'origine ou de provenance allemande ou austro-hongroise aux dispositions des lois de douane concernant les marchandises prohibées et dont l'autre relative à la répression des infractions aux dispositions réglementaires portant prohibition de sortie ou de réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement ou d'admission temporaire de certains produits ou objets, affirment la nécessité de régler au bout de treize mois de guerre des questions nouvelles sur le terrain commercial. La régularisation législative de mesures gouvernementales commandées par l'urgence se traduit par des lois : telles que celle du 26 août 1915 portant ratification de décrets qui avaient pour but d'établir des prohibitions de sortie, de réduire ou de suspendre les droits d'entrée, de suspendre la surtaxe d'entrepôt sur diverses marchandises.

Le domaine réglementaire n'est pas moins vaste que le domaine législatif : témoin le décret du 28 août 1915, portant prorogation des contrats d'assurance, de capitalisations et d'épargne l'instruction ministérielle du 5 septembre 1915 sur le règlement des indemnités pour réquisitions d'hôtels par le service de santé. La circulaire ministérielle du 14 septembre 1915 a réglé la protection de l'agriculture contre les animaux nuisibles et le gibier surabondant ; des instructions ministérielles, l'une du 18, l'autre du 19 septembre 1915, ont déterminé respectivement l'application de la loi précise du 17 août 1915 (loi Dalbiez), d'abord aux houillères, puis à tous autres établissements de l'industrie privée travaillant pour la défense nationale.

Ces quelques exemples suffisent à montrer que les mesures législatives et réglementaires prises au cours de la période du 1er août au 15 octobre 1915 offrent un intérêt qui ne le cède en rien à celui des dispositions antérieures. Le sixième tome de la collection Dalloz, dont nous avons déjà signalé aux lecteurs du *Journal des Economistes* les précédents volumes, n'est donc pas moins précieux que ses aînés : il se recommande d'ailleurs par les mêmes qualités d'exactitude, d'ordre et de clarté ; il présente les mêmes facilités de recherche grâce à une table d'une quarantaine de colonnes qui donne, dans une classification alphabétique, la liste complète des matières contenues dans le volume.

Les rédacteurs de cette collection ne se méprennent point, du reste, sur l'étendue de leur tâche, et loin de reculer devant elle, ils n'hésitent pas à annoncer la publication d'un septième volume qui renfermera les textes relatifs aux dispositions ultérieures. Maurice Bellom.

CHRONIQUE

I. L'emprunt. — II. La paix du Reichstag et Salonique. — III. L'armée britannique. — IV. Réquisition et taxation. — V. Le commerce des dix premiers mois. — VI. Les chemins de fer de l'État.

I. L'*Emprunt*. — Nous avons publié dans le numéro de novembre la loi relative à l'emprunt 5 p. 100. Tout le monde, dans les milieux financiers, en prévoyait l'émission à 88 fr., chiffre qui a été adopté par le ministre des Finances.

Cependant, certaines informations avaient annoncé qu'il serait émis à 96. Quand le taux de l'émission a été connu, les journaux allemands n'ont pas manqué de dire : « Les Français ont été obligés d'émettre leur emprunt à un taux beaucoup plus bas qu'ils ne l'avaient espéré. »

Et ce n'étaient pas des Français qui l'avaient annoncé, c'étaient des Allemands qui l'avaient fait annoncer !

De même, il faut se méfier des chiffres fantastiques qu'on a donnés relativement au total des souscriptions.

Comme ils ne peuvent être atteints, les Allemands ne manqueront pas de dire : « Les Français ont eu une déception ; les souscriptions ont été inférieures aux chiffres qu'ils avaient prévus. »

Les souscripteurs à l'emprunt n'ont eu recours aux avances sur titres faites par la Banque que dans une très étroite limite. L'intérêt des avances est de 6 p. 100. Il en résulte donc une perte pour le souscripteur qui y a recours. Un éminent financier avait proposé de réduire le taux à 4 p. 100 et de comprendre parmi les titres sur lesquels la Banque aurait dû faire des avances à 50 p. 100 de leur valeur certains fonds d'Etat étrangers, comme l'extérieure espagnole, certaines obligations communales et les chemins de fer amé-

ricains. Nul doute que, de cette manière, la Banque n'eût pu procurer 4 ou 5 milliards en plus à la souscription de l'emprunt.

Dans le but d'empêcher la négociation de valeurs ou titres allemands, autrichiens, turcs ou bulgares, qui, par la Suisse neutre, cherchent à gagner la France, un contrôle sévère des plis venant de la Confédération helvétique a lieu à la poste qui retient les plis suspects. De ce fait, beaucoup de valeurs américaines venant de Suisse, destinées à être négociées à New-York, se trouvaient immobilisées.

D'après un accord fait avec M. de Haller, président de la Banque nationale suisse, désormais les envois de titres devront être accompagnés d'une déclaration portant que les titres sont la propriété exclusive de personnes n'appartenant pas à des nations en guerre avec la France, ni domiciliées dans les pays ennemis, ni en résidence dans les pays envahis.

On a annoncé de fortes souscriptions en Hollande. Le *Journal de Genève* dit :

Les financiers des États neutres savent que jamais la France n'a failli à ses engagements, et ils n'ont pas oublié que les grands emprunts de 1871 et de 1872, émis à 82 fr. 50 et à 84 fr. 50, dépassèrent le pair dès 1874 et 121 francs en 1881. Si la question de patriotisme n'est pas en jeu en ce qui concerne la Suisse, le côté affaires de l'emprunt y est particulièrement très bien compris. Avec toutes les bourses du pays, on réalise des valeurs pour souscrire à cet emprunt. Toutes les valeurs suisses subissent de ce fait une baisse. On estime que la Suisse souscrira au moins 1/2 milliard de francs ($ 1 milliard) de l'emprunt français.

La Suisse a 3 705 000 habitants.

2 600 000, plus des deux tiers, sont de langue allemande; et beaucoup de Suisses de langue allemande ne dissimulent pas leurs sympathies pour l'Allemagne.

Le gouvernement fédéral poursuit en ce moment la *Bibliothèque universelle* de Lausanne, revue qui en est à sa cent vingtième année et qui est modérée à coup sûr, pour un article qu'il accuse d'être francophile, tandis qu'il autorise gracieusement des publications germanophiles.

II. *La paix au Reichstag et Salonique.* — Au Reichstag a eu lieu l'interpellation sur la paix du député socialiste M. Scheidemann. Par la manière dont il l'a développée, on peut supposer qu'elle était faite d'accord avec le chancelier

Celui-ci a répété que l'Allemagne avait été attaquée par des méchants ennemis alors que le kaiser et le kronprinz étaient candidats au prix Nobel.

M. Bethmann-Hollweg a célébré les victoires de l'Empire allemand. Il n'a pas parlé de ses déceptions. Il a continué d'affirmer que l'Empire allemand ne faisait que résister à l'agression de la méchante Angleterre, de la Russie et de la France et il en a conclu qu'il ne pouvait accepter qu'une paix qui assurerait sa sécurité.

Mais les nations alliées, engagées dans la lutte, sont d'accord aussi pour n'arrêter la guerre que lorsqu'elles auront mis fin à l'impérialisme allemand et à sa politique agressive.

M. de Bethmann-Hollweg ne paraît pas avoir enthousiasmé le Reichstag quand il a parlé de « la sage politique du roi Ferdinand, grâce à laquelle un pont solide est jeté entre les empires du centre indissolublement alliés à l'Orient balkanique. » Il n'est plus question de l'entrée triomphale de Guillaume II à Constantinople.

Pendant que M. de Bethmann-Hollweg affirmait la nécessité de poursuivre la guerre, pour empêcher la Belgique « d'être un terrain de déploiement pour les armées de l'Angleterre et de la France » qui l'avaient apparemment envahie avant l'armée allemande, une manifestation, évaluée à cinquante mille personnes, réclamait la paix à grands cris. Naturellement, elle a été dispersée sans ménagements. En même temps, on en parlait aussi à Budapest. Le premier ministre de Hongrie, M. Tisza, qui est avec le Kaiser le principal fauteur de la guerre, nous a appris toutes les espérances qu'il fondait sur la conférence de Berne qui devait se réunir le 15 décembre, mais qui ne se réunira pas.

A la Chambre hongroise, le comte Karoly et le député Stéphane de Rakowsky ont déclaré : « Le moment de la paix est venu ! »

Nous ne devons pas nous dissimuler que le Kaiser et l'Empereur d'Autriche peuvent être fiers de leurs succès contre la Serbie. Ils ont refoulé son armée dans les montagnes du Monténégro et de l'Albanie.

Mais après? Les Français et les Anglais restent à Salonique. Le roi de Grèce paraît en avoir pris son parti. L'armée bulgare va s'épuiser inutilement contre les troupes franco-anglaises, sous la menace d'une intervention plus ou moins rapprochée de la Russie et peut-être de la Roumanie. Une action combinée pourra faire écrouler « le pont solide jeté

par la sage politique du roi Ferdinand entre les empires du centre et l'Orient balkanique ».

M. Bethmann Hollweg a bien dit un mot de l'Italie; mais il n'a eu garde de parler de l'adhésion de l'Italie à la déclaration de Londres par laquelle la Grande-Bretagne, la France, la Russie, le Japon et l'Italie s'engagent à ce qu'aucun des alliés ne demande des conditions de paix sans accord préalable avec chacun des autres alliés.

On se demandait si l'Italie était en paix ou en guerre avec l'Allemagne. Cette adhésion parait résoudre la question : car si elle ne peut pas faire de paix séparée, à plus forte raison ne peut elle pas pratiquer, pendant la guerre une paix séparée.

III. *L'armée britannique.* — L'appel persuasif de Lord Derby parait avoir réussi. Le Royaume-Uni a dépassé trois millions d'hommes et en demande quatre. « La misérable petite armée anglaise » est devenue une grosse armée. Elle se recrute au moment où l'armée allemande s'épuise. L'armée russe se reconstitue en laissant encore intacte une énorme réserve d'hommes. Malgré les affirmations de M. Bethmann-Hollweg, les pertes de l'armée française ne peuvent se comparer aux pertes de l'armée allemande. Nous avons d'autres ressources que les attaques massives, qui semblent la seule conception de la tactique allemande, et nos soldats ne sont pas exposés aux tirs de barrage du 75.

IV. *Réquisition et taxation.* — La loi sur la réquisition des blés en fixe le prix à 30 francs le quintal, mais à la condition que le blé pèse 77 kilogrammes à l'hectolitre et ne contienne pas plus de 2 p. 100 d'impuretés.

Les bureaux du ministère de l'Agriculture ont établi un barème prévoyant des prix supérieurs pour les blés pesant de 78 kilogrammes à 80 kilogrammes à l'hectolitre, et des prix inférieurs pour ceux qui pèsent moins de 77 kilogrammes.

Ils y ont fait entrer les blés ayant de 3 à 6 p. 100 de corps étrangers.

Le tableau ainsi dressé ne comprend pas moins de cinquante-cinq cases de prix différents variant de 26 fr. 70 à 30 fr. 90 les 100 kilogrammes.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'impossibilité pratique d'un tel régime qui est cependant le régime légal.

L'Ouest Eclair raconte que l'intendance militaire des régions de l'Ouest s'est bornée tout simplement à fixer à un prix uniforme de 28 francs tous les blés qu'elle achète, qu'ils pèsent plus ou moins de 77 kilogrammes. Elle a évidemment abouti à la seule solution pratique; mais que pensent les législateurs de la manière dont elle traite leurs chinoiseries?

Toutefois cet exemple montre ce que peut devenir, dans l'application, le projet de loi sur la taxation de toutes les denrées d'alimentation, de chauffage et d'éclairage que la Chambre des députés vient de voter.

Le gouvernement proposait que le droit de taxation fût remis aux maires; les nombreux maires que compte la Chambre ont eu peur de la responsabilité qui en résulterait pour eux: et ils ont remis ce droit aux préfets. Le gouvernement sera ainsi responsable du prix de tous les objets utiles.

Mais les achats du gouvernement contribuent à la hausse autant que la raréfaction des objets. L'occupation du département du Nord a enlevé 60 p. 100 à la production du sucre en France: mais les marchés de l'intendance, en 1914, payaient 42 francs les 100 kilogrammes le sucre numéro 3 qui valait auparavant 33 fr. 25. Maintenant il vaut 85 francs et 86 francs.

De même pour la viande: les acheteurs pour l'État payent, sur les marchés, le double et le triple de ce que payeraient les particuliers. La première mesure à prendre, ce serait de diminuer les causes de hausse; mais la loi est impuissante à modifier les pratiques administratives.

Elle contient un article 7 qui livre tout commerçant à des inquisitions et à des responsabilités qui dépendent de l'arbitraire du juge.

Quiconque, « dans un but de spéculation illicite, c'est-à-dire non justifié par les besoins de ses approvisionnements ou de légitimes prévisions industrielles et commerciales aura opéré ou tenté d'opérer la hausse du prix... ».

Le mot illicite est suivi d'une définition fausse. « Illicite » signifie « qui est contraire à la loi ». Or, la loi ne peut déterminer « les besoins des approvisionnements d'un industriel ou d'un commerçant ».

La Chambre des députés a voté à l'unanimité moins une voix le projet de loi.

Aucun député n'avait donc relu l'expérience du « maximum » faite par la Révolution[1].

Comment aucun ne se dit-il que la taxation ne saurait combler le déficit? Au contraire, elle l'aggrave.

Dans le jeu libre des échanges, la rareté provoque la cherté, donc limite la consommation et atténue le déficit. La taxation, en abaissant le prix, augmente la demande, donc aggrave le déficit. Elle aboutit exactement au résultat contraire à celui que ses auteurs prétendent obtenir.

V. *Le commerce des dix premiers mois.* — L'administration des douanes vient de publier le résultat du commerce extérieur pendant les dix premiers mois de l'année.

	Importations.		Exportations.	
	(Millions de francs.)	(Millions de dollars.)	(Millions de francs.)	(Millions de dollars.)
1915...	6 583	1 265	2 446	470
1914...	5 728	1 101	4 433	852
1913...	6 832	1 313	5 639	1 084

Entre la dernière normale et l'année actuelle la baisse des importations a été peu de chose, 48 millions de francs.

Mais la baisse sur les exportations a été de 3 193 millions de francs, soit 56 p. 100.

Elle a surtout porté sur les matières nécessaires à l'industrie et sur les objets fabriqués.

	Matières nécessaires à l'industrie.	Objets fabriqués.
	(Millions de francs.)	(Millions de dollars.)
1915.....	528,7	1 336
1914.....	1 221,0	2 356
1913.....	1 522,7	3 003

La différence est de 999 millions, soit de 65 p. 100 pour les matières nécessaires à l'industrie, de 1 664 millions de francs pour les objets fabriqués, soit de 55 p. 100.

D'après les chiffres de la douane française, le commerce avec les États-Unis s'est élevé à :

---

1. Voir *Histoire financière de l'Assemblée législative et de la Convention*, par Gomel.

	Importations des États-Unis.	Exportation de la France aux États-Unis.
	(Millions de francs.)	
1915	1 846	34
1913	622	322
1913	664	347

Les exportations de tissus de soie ont passé de 39 400 000 francs en 1913 à 80 330 000 francs en 1915, soit une différence de 103 p. 100.

Beaucoup de locataires refusaient de payer leurs loyers quoiqu'ils en eussent le moyen. On annonce qu'une loi interviendra au commencement de 1916 pour mettre fin au moratorium des loyers. Il ne serait maintenu que pour les locataires effectivement présents sous les drapeaux ou les familles de ceux qui sont décédés au cours des hostilités. »

VI. *Les chemins de fer de l'État.* — *Le Journal* a signalé des wagons chargés de matériel de guerre, immobilisés à Cognac depuis le mois de septembre 1914. La direction des chemins de fer de l'État a reconnu « l'exactitude entière des faits matériels signalés » (*le Temps* du 28 novembre), mais elle a dégagé sa responsabilité en la reportant sur le ministère de la Guerre.

Mais, est-ce la direction des chemins de fer de l'État ou est-ce la Guerre qui sont responsables des nouveaux faits constatés par *le Journal*? Cette année, la récolte des pommes est très abondante. On est obligé de les laisser perdre, faute de moyens de transport. Qu'en pense M. Méline, le ministre de l'Agriculture?

Nous connaissons la réponse administrative : — Les pommiers sont dans leur tort. Ils ne devraient pas rapporter tant de pommes en temps de guerre.

Mais il ne s'agit pas seulement des pommes. Voici des détails donnés par *le Journal* concernant d'autres objets :

Le sucre manque et monte, alors que depuis août, une seule maison en a 10 000 tonnes sur les quais du Havre, qu'elle ne peut faire venir à Paris; d'innombrables fournisseurs de l'armée ne peuvent lui expédier ni les machines-outils pour les obus (en caisse au Havre depuis deux mois), ni les revêtements réfractaires des fours à obus, et des poêles de tranchées (en panne à Langeais depuis octobre), etc.

A la ...e armée, un ordre officiel a prescrit, jadis, de remplacer

le fil de fer barbelé, dont on manquait, par du fil lisse, moins efficace. A cette époque, il y en avait, depuis un an, au minimum, 135 tonnes dans la seule gare de Cognac.

« Le samedi 27 novembre, m'écrit M. Philouze, directeur du *Journal de l'Ouest*, l'hôpital militaire n° 16, à Poitiers, a manqué de charbon pour chauffer les salles. Il a téléphoné aux négociants qui ont répondu : « Nous avons du charbon à La Rochelle, mais pas de wagons pour le transporter. On nous les refuse. Or, il y a depuis un an, 121 wagons chargés de fils de fer barbelés, d'outils, de plaques de tôle, près de la station de Saint-Mathieu, banlieue de Poitiers. Et Cognac est entre Poitiers et La Rochelle. Je m'arrête. Il faudrait tout citer ».

Le Journal à signalé aussi 729 wagons appartenant à la Compagnie auxiliaire des chemins de fer, qui, depuis mars 1914, est en liquidation. Immobilisés, ils se détériorent.

Dans le numéro du 3 décembre, *le Journal* a signalé que plus de cinq cents locomotives sont abandonnées dans la seule gare de Mézidon (Calvados), que les cheminots appellent entre eux : « Le grand cimetière des locomotives. »

Il faut y ajouter les petits cimetières de Mantes : six à huit locomotives abandonnées; de Lisieux: une locomotive; de Serquigny : vingt locomotives belges; de Mesnil-Mauger : quinze locomotives.

Le chef d'exploitation du réseau de l'Etat a reconnu devant la commission sénatoriale que mille locomotives étaient actuellement inutilisées sur le réseau de l'Etat.

Ce gaspillage passif aboutit à un gaspillage actif.

La direction des chemins de fer de l'Etat a annoncé d'un autre côté qu'elle avait acheté, livrables en 1916, dix mille wagons et cent quarante locomotives de fabrication étrangère.

Un article du *Journal*, du 11 décembre, nous apprend que les chemins de fer de l'Etat n'ont trouvé rien de mieux que de fermer la gare du Havre, du mercredi 30 novembre au lundi matin 6 décembre; mais le soir, un avis était affiché à la Bourse du commerce portant :

Les expéditions ne seront plus admises dans les docks, entrepôts du Havre et les annexes à partir du mardi 7 courant jusqu'à nouvel avis.

Elle aurait dû d'abord utiliser les wagons et les locomotives qui sont à sa disposition. Qui nous garantit que les nouveaux achats seront mieux utilisés que le matériel actuel?

En même temps, ordre était donné sur le réseau de ne plus accepter d'expéditions qu'au tarif général, etc.

Les insuffisances prévues pour l'exploitation du réseau de l'Etat se montent à 17 millions pour les trois premiers mois de 1916.

Une des premières économies que l'Etat aura à faire dans la réorganisation économique qui suivra la guerre, ce sera de renoncer à cette exploitation vicieuse et onéreuse.

SOMMAIRE DES REVUES

Le Correspondant. Paris. — 10 nov. 1915. Histoire belge de la Prusse rhénane, par Pierre Nothomb. La lutte contre l'alcoolisme en Russie, par Monel Lauwick. — 25 novembre. Après la guerre. Le commerce maritime, par Biard d'Aunet. L'emprise financière allemande en Italie, par Ernest Lémonon. Notes d'un exilé. Le problème sous-marin, par René Milan. La chasse à l'or sous la Révolution et aujourd'hui, par M. Marion.

La Réforme sociale. — 1er-16 novembre 1915. Les fabiens anglais et le socialisme d'Etat, par M. Henry Clément. L'école allemande et sa responsabilité, par M. Georges Blondel.

Revue internationale de sociologie. Directeur, René Worms. — Novembre 1915. Le théâtre et la guerre, par J. Lortel. Mécanique sociale : l'énergie universelle, par Antonio Portuondo y Barcelo.

Revue des Deux Mondes. — La crise des subsistances sous la Révolution, par D. Zolla. La campagne coloniale des Alliés en 1914-1915, par Charles Stiémon. L'Emprunt national 5 p. 100, 1915, par Raphaël-Georges Lévy.

Revue politique et parlementaire. Directeur, Fernand Faure. — 10 nov. Général Cousin : l'Usure allemande. — Marcel Peschaud : les Chemins de fer de la Grande-Bretagne et la guerre. — Arthur Girault : le Régime fiscal de l'alcool. — Demorgny : Balkans et Danube. — William Martin : les Etrangers en Suisse.

Le Rentier. Directeur A. Neymarck. — 7 décembre. Quelques faits économiques et financiers depuis la guerre (37e article). Vers le succès du grand 5 p. 100 national.

The Shipping World et Herald of Commerce. Edited by major Jones. Every week. — 1er December. Current Events. Lord Inchcape's Review of War Finance. Shipping in Parliament. Neptune's Mail. From the Shipping Centres. Naval and Engineering Notes. Heroes of the Torpedoed « Southland ». Marine Insurance. Freight Market Report. Trade and Finance. Ship Sales and Contracts. — London. — 8 December 1915. Current Events Shepluilden and Merchant Works. Concerning the Declaration of London Shipping in Parliament.

The Nineteenth Century and after. — December. Why not a Currency Loan, by H. J. Jennings. Britain's War Finance and Economic Future. A Forecast and a Warning, by J. Ellis Barker. Germany Seen from an Internment Camp, by Francis Gribble. Leaves from a Field Note-Book (Concluded), by professor J. H. Morgan (late Home Office Commissioner with the British Expeditionary Force). The Problem of the Adriatic : Italy, Austria, and the Southern Slavs, by J. A. R. Marriott. Serbia — Yesterday and Today : 1. Belgrade, the Gateway to the East, by the Right Hon. W. F. Bailey, C. B. 2. The Serbian Soldier in Action, by E. Hilton Young,

R. N. V. R., M. P. The morale of the French Soldier, by Général Berthault. Working-Women and Drink, by Anna Martin. Women and the reconstruction of industry, by Sir Clément Kinloch-Cooke. M. P. Problems for a European Congress, by Frederic Harrison.

The Contemporary Review. — December, 1915. The War To-day and To-morrow, by Rt. Hon. Sir Joseph Compton-Rickett, M. P. Greece and the Alliés, by Dr. E. J. Dillon. Sources and Methods of Paying for the War, by Prof. A. C. Pigou. The American Congress and the Export of War munitions, by Lindsay Rogers. Vodka Prohibition and Russian peasant Life, by Prop. J. Y. Simpson. Japan Under Her New Emperor, by St. Nihal Singh. The Geological factors affecting the Strategy of the War, by Prof. J. W. Gregory. Women's Industry during and after the War, by Miss N. Adler.

The Fortnightly Review. December, 1915. A Visit to the Grand Fleet. Archibald Hurd. Efficiency and Numbers. Auditor Tantum. Polish Memories. The Rt. Hon W. F. Bailey, C. B. Pictures from Gallipoli. Sydney A. Moseley. Roumania's Attitude and Position. Politicus. Possibilities of the Large Airship. A. J. Liversedge Engineering and Scientific Aspects of the War. II. John B. C. Kershaw. Outlines for a Permanent Peace. Charles Stewart. American Politics and the American Note. James Davenport Whelpley. History of the War, With Maps.

The Journal of political economy. Published by University of Chicago. — The commerce of France in the Ninth century, by James Westfall Thompson. — The development, by Commission of the Principles of public utility Capitalization, by Ralph G. Heilman. Som financial aspects of the International mercantile marine company, by Earl A. Saliers.

Quaterly publications of the American statistical Association. Boston. — Septembre 1915. The social survey and its further development, by J. L. Gillin. Data on unemployment from employers' records, by Howard Woolston. The value to economics of formal statistical methods, by Carl J. West. Infant mortality and the size of the family, by Henry, H. Hibbs. Measure of rural migration and other factors of urban increase in the United States, by John, M. Gillette and Georges R. Davies. Contributions to urban growth, by Earle Clark. A study of the causes of industrial accidents, by Gustavus Myers.

A Weekly journal. New-York. — 18 novembre. The week. Editorial articles : Our Government and Austria. The President and the New-York Postmastership. Booker T. Washington. The World of To-morrow. The American University Library. Foreign correspondence : France and Rights of Neutrals, by Stoddard Dewey. The Exodus to Holland in Pictures, by A. J. Barnouw. — 25 novembre. Let Us Have the Truth. The Fine Art of Garbling. Italy in the War. A Year of the Federal Reserve System. Leschetizky and His Pupils. Foreign correspondence : American Opinion-What England Is Doing, by James, F. Muirhead. A Lesson in Parliamentary Government, by Stoddard Dewey.

The spectator. — 20 novembre. The Week. Peace Feelers. Men, Women, and Machines. The example of France. Russia's Initial Victory.

Monthly review. The U. S. Bureau of labor statistics. — Novembre 1915. Unemployment in certain cities in the United States. — Unemployment legislation in 1915. Statistics of wages employees its the United States.

The North American Review. Dr Georges Harvey. New-York. — November. Patriotism and profits. A Conversation About Bonds. If Germany? Munroe Smith. Shall We Defend the Monroe Doctrine? Albert Bushnell Hart. Naval Principles, Rear Admiral Bradley A. Fiske, U. S. N. Prohibition, L. Ames Brown. Suffrage and a Woman's Centenary,

Ida Husted Happer. The Matter with Railway Regulation, Samuel, O. Dunn.

La Libertà économica. Dr Alberto Giovannini. Bologne. — 31 Ottobre 1915. Umberto Ferrari, La nostra preparazione economica nei riguardi dell' esportazione. Alberto Giovannini, Fuori di discussione Edoardo Giretti. « Costruttori e Dissolventi. » Tullio Martello, Per l'Unione doganale italo-francese. Agricoltori e industriali durante la guerra.

Nuova Antologia. Dr Maggiorino Ferraris. Rome. — 1er novembre 1915. La guerra europea del 1756-1763 e la guerra attuale, Ernesto Artom, deputato. Legalità, storia e bellezza in una questione del giorno (con 3 illustrazioni e tavole fuori testo). Primo Levi l'Italico. Per l'emancipazione della cultura italiana, Ettore Cicotti, deputato. La « elettrificazione » delle ferrovie. Notizia, Luigi Rava, deputato. Gli impiecati dello stato e le spese di guerra, Maggiorino Ferraris, senatore. — 16 novembre 1915. La Questione armena, Filippo Meda, deputato. Trieste e la compagnia d'Egitto, Lodovico Frati.

Le Messager de Sao-Paulo. Dr E. Hollender. Sao Paulo. (Bihebdomadaire.) — 30 septembre. Les pierres précieuses du Brésil. — 25 octobre. Le pétrole au Brésil.

España economica y financiera, Madrid. (Semanal.) — 30 octobre. Los cambios y la guerra. El desarrollo de la actividad industrial en España. La reforma agraria rusa y sus resultados. El Banco central mejicano. Los derechos de importacion del trigo y las harinas. La poblacion de Larache. — 6 novembre 1915. La discusion de presupuestos, dos acuerdos necesarios. El presupuesto de 1915. El coste de la vida. El nuevo emprestito frances. La expansion comercial francesa en Marnecos. — 13 novembre. El plan financiero. Los planes de hacienda. Los proyectos economicos del Gobierno. El comercio en el mercado de Tetuan. — 20 novembre. Los proyectos complementarios de hacienda. La industria minera española en 1913. Los planes de hacienda; contribucion sobre las utilidades, impuesto de transportes; recursos de los ayuntamientas. El debate economico en el Senado. Las reformas militares. Las primas á la marina mercante.

Revista de economia y hacienda. Dr Daniel Riu, Madrid. (Semanal.) — 30 octobre. Necesitad de un nuevo presupuesto. La Federacion gremial española y el alza del azucar. Restricciones a la exportacion. Las zonas neutrales. Organizacion de la caja postal de Ahorros. Nuestros gastos en Marruecos. — 6 novembre 1915. El problema de las subsistancias. Las compras de oro y el encaje del Banco de España. Los bancos de emision europeos. El mercado azucarero ingles y la guerra. La suscripcion de obligaciones del Tesoro. Peticiones de la Ligua maritima española. — 13 novembre. El plan financiero del Gobierno. Las cuestiones economicas en el Parlamento; las reformas de guerra. Las primas á la navegacion. La politica economica del gobierno. Proyectos de Hacienda. — 20 novembre. El impuesto sobre el patrimonio. Los bonos á la exportacion y la politica economica. Nuevos impuestos y recargos tributarios. El credito á los sindicatos agricolas.

El Economista. Dr Don Juan J. Garcia Gomez, Madrid. (Semanal.) — 6 novembre 1915. El impuesto sobre el juego. Exportaciones prohibidas y gravadas. La politica y las finanzas. Los valores españoles en Francia. La reformas militares. Se proyecta un impuesto personal sobre la renta? — 13 novembre. Los proyectos de hacienda. Los presupuestos para 1916. Reformas tributarias : Proyecto estableciendo un impuesto general sobre el patrimonio; Sobre el impuesto de derechos reales; Proyecto sobre el aumento de valor de los bienes immeubles; Sobre el impuesto de utilidades. Sobre el impuesto de los transportes. La politica y las finanzas. El nuevo impuesto al interior y

amortizables como precedente para los emprestitos futuros. El deficit de 1914. El aumento del impuesto sobre sucesiones. Reforma del impuesto sobre capital y contribucion de utilidades de Sociedades. El aumento de los impuestos sobre valores. Dudas acerca del proyecto de impuesto sobre el capital. — 20 novembre. En defensa de los capitalistas; sobre los proyectos de hacienda. El ganado merino. La politica y las finanzas. Exportacion de azucar. Gravara al exterior la contribucio sobre el patrimonio? El oro y los billetes en Francia. Es peligrosa la excesiva abundancia de oro?

España comercial. Dr Ramon Molina Canovas, Madrid. — 31 octobre 1915. Emigracion. La apicultura y sus productos en 1912. Industria azucarera; automobiles en España. 15 novembre. La produccion del alfalfa en 1912. El pan. Platino en la Serrania de Ronda. La sericicultura en 1912.

Boletin oficial de là Camara de comercio de la provincia de Madrid. (Mensual.) — Octobre 1915. Contestacion al Memorandum que dirige al publico el consejo superior del Fomento del Trabajo nacional, por M. Martinez. El presupuesto del ayuntamiento de Madrid. Cotizacion en la segunda quincena de Octubre de 1915. La produccion horticola de España, par J. Zulueta. La produccion forestal en España, por el Sr. Marquès de Camps. Las riquezas minerales y las industrias extradivas, por L. Mariano Vidal. Las industria metalurgicas en España, por Leandro Cubillo. La industria lanera en España, por J. Rigol. La industria algodonera espanola, por Eduardo Calvet. La industria papelera, par Joaquin Aguilera. La hulla blanca en España, por Guillermo Graell. Los puertos de España, por Julio Valdès.

Revista de ciencias economicas. Dr L. Carrouché, Buenos-Aires. (Mensual.) — Septembre 1915. Ezequiel Ramos Mexia y Eleodoro Lobos, Politica agraria en la Presidencia Saenz Peña. Tomas A. Le Breton, La Carestia de la Vida. Hugo Broggi, La curia de los errores. Mauricio E. Greffier, El cooperatismo. Ernesto J. J. Bots, Un criterio americano paro encarar los fenomenos economicos. Wenceslao Urdapilleta, El armamento.

La Revista commercial. The commercial Review. Le Callao. (Mensual.) Septembre 1915. La industria azucarera en el Peru en el año 1914, El extracto de algarrobo y su valor como sustituto de los colorantes de anilina. Los proyectos hacendarios del Gobierno. La situacion financiera del Brasil. Clasificacion de las lanas. La importacion al Peru.

Revista de la Sociedad juridico literaria. Quito. (Trimestrielle.) — Avril, mai, juin 1915. Jesus Vaquero Davila, Dolencias sociales y vicios de educacion. C. M. Tobard, Un proyecto de codéficacion del derecho internacional privado. Isaac J. Barrera, La accion de los intelectuales.

Tidsskrift for bank-og finansvæsen. Kristiana. — Oktober 1915. Redaktor, Dr Albert Balchen. Sekretær, Kaptein Henrik Aubert.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Origines de la guerre européenne, par Auguste Cauvin. 1 vol. in-18. (Lib. Armand Colin.)

Les Affinités françaises de l'Alsace-Lorraine avant Louis XIV, par Jacques Flach. 1 vol. in-18. 158 p. (Libr. du *Recueil Sirey*.)

Le Droit de la force et la force du droit, par Jacques Flack. 1 vol. in-16, 76 p. (Libr. du *Recueil Sirey*.)

Les Câbles sous-marins allemands, par Charles Lesage, inspecteur des Finances. 1 vol. in-18. (Libr. Plon.)

La Bromidrose de la race allemande, par le Dr Bérillon, professeur à l'Ecole de psychologie. 1 broch. gr. in-8. (*Revue de psychothérapie*.) (La Bromidrose : de *brômos*, puanteur, et *idmôs*, sueur.)

Joseph Magnin et son temps, par Lucien Delabrousse, 1824-1910. T. Ier : Le Corps législatif et le Siège de Paris. 1 vol. in-8. (Libr. F. Alcan, Paris.)

Documents statistiques sur le commerce de la France. 9 premiers mois. (Direction générale des douanes.)

Mémoires de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de police et procès-verbaux des délibérations. Conseil général du département de la Seine. Deuxième et troisième session de 1915. (Imprimerie municipale, 1915, Paris.)

Zone nord du Maroc français. Guide pratique illustré du Touriste. 1 vol. gr. in-8 illustré. (Édité par l'*Echo du Maroc-Rabat*.)

L'Unité française et la Censure, plaidoirie, par M. Jacques Bouzon, suivie d'une étude sur *les Moyens de combattre les inégalités de la censure*. 1 broch. Paris.

Licht on the Balkan Darkness, by Crawfurd Price. (Simpkin, Marshall, Kent and Co, London.)

Civilization and climate, by Huntington. 1 vol. gr. in-8 (Yale university press. (London, Humphrey Milford.)

Ephemera, by Geoffrey Drage. 1 vol. gr. in-8. (London, Smith Elder and Co.)

Laws relating to sea morality in New-York City, by Arthur B. Spingarn, of the New-York Bar. 1 vol. in-12, 1915. Publications of the Bureau of social hygiene. (New-York, the Century C°.)

Public budgets. The annuals of the american Academy of political and social sciencæ. 1 vol. in-8. (Philadelphia.)

The aspirations of Bulgaria, by Balkanicus. 1 vol. in-12. (London.)

International law some problems of the War. A lecture delivered befre University of Oxford, by sir H. Erle Richards. 1 broch. gr. in-8. (Oxford at the Clarendon Press.)

The state as former, by George Radford. 1 vol. in-12. (London, Smith, Elder and C°.)

Business prospects in India, by A. T. Stewart. 1 broch. in-8. (London, Francis Hodgson.)

Report on the working of the chinese post office for the third year of Chung-Hua Min-Kuo 1914. (11e issues.) (Shanghaï.)

Labor legislation of 1914. — *U. S.* Department of labor. Bureau of labor statistics, 1915. 1 vol. in-8. (Washington.)

The governments of France, Italy and Germany, by Lawrence Lowell, président of Harvard University. 1 vol. in-8. (Harvard University press Cambridge, Mass. (London, Humphrey Milford.)

The Trust problem, by Edward Dana Durand, professor of statistics in the University of Minnesota, director of the United States census. (Harvard University Press. Cambridge. (London, Humphrey Milford, Mass.)

Some problems im Market distribution, by A. W. Shaw, lecturer on Business policy in Harvard University. (Harvard University Press Cambridge, Mass.)

Studies in History, Economics and Public Law. Columbia University, New-York. (Longmans, Green and C°, New-York.)

The Boxer Rebellion a political and diplomatic review, by Paul H. Clements. 1. vol. in-8.

Russian sociology, by Julius F. Hecker. 1 vol. in-8.

Economic Aspects of the War. Neutral Rights, Belligerent Claims and American Commerce in the Years 1914-1915, by Edwin J. Clapp, professeur of Economics, New-York University. (Yale University Press.) (209 Elm Street New Haven, Conn.)

The South Wales coal annual 1916, édited by Joseph Davies and C. P. Hailby.

Economic aspects of the war, by Edwin J. Clapp, professor of economics, New-York University. (Yale University Press.) 1 vol. in-8.

Subject index of the publicat ons of the United. States bureau. I. Labor statistics up to May 1915. 1 vol. in-8. (Washington.)

The natural history of the state an introduction to political science, by Henri Jones Ford. 1 vol. in-12. (Princeton University Press.)

Voting Trusts, by Harry A. Cushing. 1 vol. in-8. (Macmillan and C°, New-York.

Statistisca del commercio speciale di importazione e di esportazione dal 1° Gennaio al 30 Settembre 1915. Ministero delle Gabelle. (Roma, 1915.)

Movimento della navigazione del regno d'Italia nell anno 1914. Volume primo. 1 vol. in-fol. (Ministero delle Finance, Roma.)

I Grandi porte commerciali del nord. I. Rotterdam, Amsterdam, Anversa. Cormote sul porto di Napoli. Camera di commercio e industria di Napoli. 1915. 1 vol. in-8. (Napoli.)

Le Slesw'g du Nord, 1906-1914, publié par les associations slesvicoises du Danemark. 1 vol. gr. in-8. (Copenhague, 1915.)

La Guerre et le Danemark, edit fr. de the war through Danish eyes, by A. Dane. (Copenhague, 1915.)

Dizionario de legislazione sociale, par le professeur Francesco Cosentini. vol. IV, fasc. 3. (Fratelli Mucchi, Modena) (France, Giard et Brière.)

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XLVIII

N° 1. — *Octobre* 1915

I. — Le Budget britannique, par *Yves Guyot* 3
II. — L'Industrie et le Crédit en Italie, par *Ernest Lémonon*.... 30
III. — Le Bassin houiller de la Sarre (avec carte et graphique), par *L. Gouvy* 40
IV. — Influence de la conservation frigorifique des denrées périssables sur le prix de la vie aux États-Unis (avec graphiques), par *Émile Gouault* 65
V. — L'Industrie lainière en Espagne, par *Pierre de Mériel*..... 76
VI. — La Marine marchande espagnole, par *Pierre de Mériel* 88
VII. — La Situation économique de l'État de Sao-Paulo, par P. de M..... 93
VIII. — Le Budget de la République Argentine pour 1916..... 98
IX. — La Ligue du libre-échange en septembre 1915, par *D. B.*. 103
X. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (septembre 1915). 115
2. Faits économiques, statistiques et financiers :
Décret relatif au payement des sommes dues à raison des opérations à terme dans les bourses de valeurs.. 120
Législation et jurisprudence pendant la guerre..... 122
Les bons du Trésor belge et les obligations de la défense nationale..... 125
Bons et obligations de la défense 126
Un projet de protection spéciale pour l'industrie houillère espagnole..... 126
La République orientale de l'Uruguay..... 129
Le crédit commercial russe en Angleterre..... 130
Cours de M. Daniel Bellet..... 131
Cotton crop movements season 1915-1916..... 131
Les successions en Uruguay..... 132
XI. — Société d'économie politique (Réunion du 5 octobre 1915). Nécrologie : M. Paul Gide. — Le Change en temps de guerre. Communication de *M. Maroni*. Discussion par *MM. Brizon, Raphaël-Georges Lévy, Sir Thomas Barclay, Descamps, Alfred Neymarck, Manchez, Paul Leroy-Beaulieu*. — Ouvrages présentés..... 134

XII. — Comptes rendus :
Les Causes et les Conséquences de la Guerre, par Yves Guyot. Articles par M. *Em. Vidal* et de *l'Investor's review*..... 144
J'accuse, par Un Allemand. Compte rendu par *N. Mondet*. 147
XIII. — Notices bibliographiques..... 154
XIV. — Chronique : I. La stratégie de l'*uti possidetis*. — II. Les douzièmes provisoires. — III. L'Emprunt aux États-Unis. — IV. La liquidation du marché de Paris. — V. Les récoltes et le bétail en France. — VI. L'agriculture municipale. — VII. La Société suisse de surveillance économique. — VIII. Le triomphe du bullionnisme aux États-Unis. — IX. L'élévation des prix. — X. L'*Arabic* et les sous-marins. — XII. Les Bulgares..... 158
XV. — Sommaire des revues..... 172
XVI. — Bulletin bibliographique..... 175

N° 2 — *Novembre* 1915

I. — Le Crédit britannique et la Guerre, par *Yves Guyot*..... 177
II. — La Théorie de la productivité finale et le Profit, par *Maurice Bellom*..... 199
III. — Ce que donne le canal de Panama, par *Daniel Bellet*..... 206
IV. — L'Extension du commerce d'exportation français et les Chambres de commerce, par *Georges de Nouvion*..... 215
V. — L'Industrie vinicole en Espagne, par *Pierre de Mériel*..... 221
VI. — L'Exploitation des téléphones en Espagne, par *P. de M.*..... 225
VII. — Mouvement scientifique et industriel, par *Daniel Bellet*... 228
VIII. — Les Chemins de fer américains de 1904 à 1914, par *L. Gouvy*. 245
IX. — Comment atteindre les centres commerciaux du Brésil, par *H. Bougeois*..... 250
X. — La Situation financière du Pérou, par *H. Bougeois*..... 253
XI. — Le Commerce de la laine en Uruguay, par *H. B.*..... 256
XII. — Jurisprudence financière et commerciale, par *I. Tchernoff*.. 259
XIII. — La Ligue du libre-échange en octobre 1915, par *D. B.*... 265
XIV. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (octobre 1915). 282
2. Faits économiques, statistiques et financiers :
Projet de loi sur l'emprunt déposé le 11 novembre..... 288
Les bons de 5 francs et de 20 francs..... 289
Bons et obligations de la défense nationale..... 290
Mouvement de la population en France en 1915..... 290
Le commerce de l'Italie pendant la première année de guerre..... 291
Anglo-south american bank..... 292
L'assurance en Espagne..... 292
Budget et dette uruguayens..... 295
Les possibiltés houillères au Brésil..... 297
L'activité de la Banque de la nation argentine..... 299

Les possibilités commerciales à Cuba..... 302
Chemins de fer péruviens..... 307
XV. — Nécrologie : Lord Welby..... 310
XVI. — Société d'économie politique (Réunion du 5 novembre 1915). — Nécrologie : MM. Gould, Albert Révillon, Paul Contant, Lord Welby. — La politique financière de l'Angleterre depuis le début de la guerre. Communication de M. *Truchy*. Discussion par MM. *Moireau*, *Paul Leroy-Beaulieu*. — Ouvrages présentés..... 312
XVII. — Comptes rendus :
Les Causes et les Conséquences de la guerre, par Yves Guyot. Présentation à *l'Académie des sciences morales et politiques*, par M. Raphaël-Georges Lévy. — Article du *The Scotsman*..... 319
La Turquie et la Guerre, par J. Aulneau. Compte rendu par *N. Mondet*..... 322
Le Moratorium des dépôts en banque et des comptes courants, par M. Maurice Evesque. Compte rendu par *D. Bellet*. 326
XVIII. — Notices bibliographiques..... 329
XIX. — Chronique : I. La Bulgarie. — II. La crise grecque. — III. La Roumanie. — IV. La résolution des Alliés et les Serbes : MM. Briand et Asquith. — V. L'État marchand de blé et la taxe. — VI. La péréquation du prix du charbon. — VII. Questions maritimes. — VIII. Le Mexique. — IX. L'emprunt de consolidation et l'impôt sur les bénéfices..... 335
XX. — Sommaire des revues..... 345
XXI. — Bulletin bibliographique..... 350

N° 3. — *Décembre* 1915

I. — La Question bulgare, par *Yves Guyot*..... 353
II. — La Potasse en Haute-Alsace (avec graphiques et cartes), par *L. Gonry*..... 379
III. — L'Emprunt 5 p. 100 de la victoire, par *A. Barriol*..... 396
IV. — Note sur la petite monnaie, par *A. Barriol*..... 399
V. — En Espagne : I. Les projets budgétaires ; II. Les nouveaux impots proposés, par *Pierre de Mériel*..... 402
VI. — La République Argentine : I. Sa colonisation ; II. Un projet de loi sur l'immigration, par *X*..... 415
VII. — Revue de l'Académie des sciences morales et politiques. (Du 1er septembre au 15 novembre 1915), par *J. Lefort*... 430
VIII. — La Ligue du libre-échange en novembre 1915, par *D. B*.... 458
IX. — Bulletin : 1. Publications du *Journal officiel* (novembre 1915)..... 452
2. Faits économiques, statistiques et financiers : L'emprunt de la défense nationale 458

Tableau inédit des levées faites par l'Autriche-Hongrie jusqu'à ce jour 459
Les comptes des chemins de fer de l'État pour 1914 460
Les avions et zeppelins au-dessus de Paris 467
Le budget japonais 467
Le budget des chemins de fer fédéraux en Suisse pour 1916 468
Le budget turc 459
X. — Nécrologie : M. Adolphe Greiner 470
XI. — Société d'économie politique (Réunion du 4 décembre 1915). Résultat des élections. — L'expansion économique. Communication de M. d'Anthouard. Discussion par MM. *R.-Georges Lévy*, *Pierson*, *Alfred Neymarck*, *Paul Renaud*, *Pupin*, *Paul Leroy-Beaulieu*.— Ouvrages présentés. 471
XII. — Comptes rendus :
La Province Rhénane et la Westphalie, par Yves Guyot. Avant-propos 485
La Question du vagabondage, par Fernand Dubief, Compte rendu par *Georges de Nouvion* 486
XIII. — Notices bibliographiques 491
XIV. — Chronique : I. L'emprunt. — II. La paix du Reichstag. — III. L'armée britannique. — IV. Réquisition et taxation. — V. Le commerce des dix premiers mois. — VI. Les chemins de fer de l'Etat 494
XV. — Sommaire des revues 503
XVI. — Bulletin bibliographique 507
XVII. — Table des matières du tome XLVIII 510
XVIII.— Table analytique des matières de l'année 1915 (tomes XLV à XLVIII) 514

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

DE L'ANNÉE 1915

Tomes XLV à XLVIII

Les chiffres romains désignent le volume ; les chiffres arabes la page.

Abréviations : C. R. Compte rendu. — S. E. P. Société d'Economie Politique.

A

ABSINTHE. (V. *Loi.*)

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES (Revue de l'), par J. Lefort, XLV-278, XLVI-432, XLVII-442, XLVIII-430.

ALLEMAGNE. (V. *Banque de l'empire. — Constitution. — Effectifs. — Exposé budgétaire. — Grèves. — Manifeste.*)

ALSACE (HAUTE). (V. *Potasse.*)

AMÉRIQUE. (V. *Chemins de fer.*)

ANDREADES (A.). — Les finances helléniques pendant et depuis les guerres balkaniques. S. E. P., XLV-324.

— Les finances de la Grèce, XLVI-47.

ANGLETERRE. (V. *Budget. — Cotton.— Crédit.— Politique financière.*)

ANGLO-SOUTH-AMERICAN BANK, XLVIII-292.

ANONYME. — Les cours les plus élevés et les plus bas à New-York, XLVI-255.

— Le déficit du gouvernement des Etats-Unis, XLVI-391.

— Les modifications à apporter à l'organisation des chemins de fer fédéraux suisses, XLVI-423.

— Le prix du blé et du maïs à Chicago, XLVII-57.

— La République Argentine, XLVIII-415.

ANTHOUARD (A. d'). — Les facteurs de l'expansion économique, S. E. P., XLVIII-471.

ARGENTINE. (V. *Banque agricole. — Banque de la nation. — Banque hypothécaire. — Budget. — République. — Situation financière.*)

ARTAUD. — L'établissement de zones franches et la concurrence au commerce austro-allemand, S. E. P., XLVI-140.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (Les), par Georges de Nouvion.

— *Orléans*; *Est*; *P.-L.-M.*; *Midi*; *Ouest*, XLVI-284.

— *Nord*, XLVII-132.
ASSURANCE EN ESPAGNE (L'), par Pierre de Mériel, XLVIII-292.
AUTONOMIE DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT BELGE (L'), par Gustave Schelle, XLV-247.
AUTRICHE-HONGRIE (V. *Tableau.*)
AVIONS ET ZEPPELINS AU-DESSUS DE PARIS (Les), XLVIII-467.

B

BANQUE AGRICOLE EN ARGENTINE (Une), par Pierre de Mériel, XLVII-487.
BANQUE DE FRANCE. (V. *Rapport.*)
BANQUE DE LA NATION ARGENTINE (L'activité de la), par H. Bougeois, XLVIII-299.
BANQUE DE L'EMPIRE ALLEMAND ET LA GUERRE (La), XLVI-128.
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS. Assemblée générale, XLVI-460.
BANQUE DU BRÉSIL (La). PLACEMENTS FRANÇAIS AU BRÉSIL, par Pierre de Mériel, XLVII-137.
BANQUES FRANÇAISES PENDANT LA GUERRE (Les), par Raphaël-Georges Lévy, XLVII-212.
BANQUE HYPOTHÉCAIRE NATIONALE ARGENTINE (La), par Pierre de Mériel, XLVII-486.
BARRIOL (A.). Note sur les obligations 5 p. 100 de la défense nationale, XLV-150.
Note sur les obligations 5 p. 100 Nord, XLVI-220.
L'emprunt 5 p. 100 de la victoire. (Le taux de l'intérêt.) XLVIII-396. — Note sur la petite monnaie, 399.
BASSIN HOUILLER DE LA SARRE (Le), par L. Gouvy, XLVIII-40.
BELGIQUE ET LE DROIT DES GENS (La), par N. Mondet, XLV-269.
BELLET (Daniel). — Mouvement scientifique et industriel, XLVI-98, XLVII-258, XLVIII-228.
La Ligue du libre-échange, XLV-153, 305, XLVI-264, 445, XLVII-105, 275, 458, XLVIII-103, 265, 443.
Les secours en temps de guerre et les abus qu'ils entraînent, XLV-121.
La situation budgétaire espagnole, XLVI-393.
La proposition Connevot et les marchés de fourniture de l'État XLVII-59. — L'industrie des matières colorantes en Allemagne et ailleurs, 69.
Ce que donne le canal de Panama, XLVIII-206.
C. R. *Edoardo Giretti* : L'Ittalia di Oggi; tratati di commercio e politica doganale, XLV-169. — *A. d'Anthouard* : Le progrès brésilien; la participation de la France, 171. — *Tougan-Baranowsky* : L'historique du socialisme moderne, 178.
Maurice Evesque : Les finances de guerre au XXe siècle, XLVII-309. — *Arthur Girault* : Le dégrèvement de la terre et ses conséquences, 311. — *Edmond Laskine* : La grande guerre; les socialistes du Kaiser; La fin d'un mensonge, 314. — *Camille Perreau* : Cours d'économie politique, 319.
Maurice Evesque : Le moratorium des dépôts en banque et des comptes courants, XLVIII-326.
BELLOM (Maurice). — La théorie de la productivité finale et le profit, XLVIII-199.
C. R. *The Times* : History of the War, XLVI-158.
Le Dalloz et la guerre de 1914, XLVII-161, XLVIII-156, 492.
BONS DE 5 ET DE 20 FRANCS (Les), XLVIII-289.
BONS DU TRÉSOR BELGE ET LES OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE (Les), XLVIII-125.
BONS ET OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE. Le montant des

souscriptions, XLV-321, XLVIII-126, 290.
BONS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PARIS, XLV-65, XLVII-295, 481.
BOUGEOIS (H.). — Comment atteindre les centres commerciaux du Brésil? XLVIII-250. — La situation financière du Pérou, 253. — Le commerce de la laine en Uruguay, 256. — Les possibilités houillères au Brésil, 297. — L'activité de la Banque de la nation argentine, 299. — Les possibilités commerciales à Cuba, 302. — Les chemins de fer péruviens, 307.
BRENTANO, YVES GUYOT et D. BELLET. Le manifeste des « Kulturkrieger ». Epilogue, XLVI-71.
BRÉSIL. (V. *Banque.— Centres commerciaux.— Législation. — Possibilités houillères.*)
BRITISH CONSTITUTION ASSOCIATION (La), par N. Mondet, XLVI-413.
BUDGET BRITANNIQUE (Le), par Yves Guyot, XLVIII-3.
BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE-ARGENTINE POUR 1916 (Le), par Pierre de Mériel, XLVIII-98.
BUDGET DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX EN SUISSE POUR 1916, XLVIII-468.
BUDGET ET DETTE URUGUAYENS, par Pierre de Mériel, XLVIII-295.
BUDGET JAPONAIS, XLVIII-467.
BUDGET TURC (Le), XLVIII-469.
BULGARIE (V. *Question.*)
BULLETIN, XLV-54, 159, 310, XLVI-113, 273, 453, XLVII-125, 286, 470, XLVIII-115, 282, 452.
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE, XLVI-351, 520, XLVII-172, 351, 519, XLVIII-175, 350, 507.

C

CAISSES D'ÉPARGNE ET LA GUERRE (Les), par Georges de Nouvion, XLVII-455.
CANADA EN 1913 (Le), par N. Mondet, XLV-274.
CANAL DE PANAMA (Ce que donne le), par Daniel Bellet, XLVIII-206.
CAUSES ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE (Les), par Yves Guyot, XLV-5, 113, 193, XLVI-3.
CENTRES COMMERCIAUX DU BRÉSIL (Comment atteindre les), par H. Bougeois, XLVIII-250.
CHAMBRES DE COMMERCE. (V. *Extension. — Travaux.*)
CHANGE EN TEMPS DE GUERRE (Le), S. E. P., XLVIII-134.
CHARBON EN ANGLETERRE (Le), XLVII-294.
CHEMINS DE FER AMÉRICAINS DE 1904 A 1914 (Les), par L. Gouvy, XLVIII-245.
CHEMINS DE FER (étrangers). (V. *Autonomie. — Budget. — Modifications.*)
— (français). (V. *Assemblées générales. — Comptes. — Garantie d'intérêt — Progrès.*)
CHEMINS DE FER PÉRUVIENS (Les), par H. Bougeois, XLVIII, 307.
CHRONIQUE, par Yves Guyot. — I. Le mémorandum allemand du 4 février.— II. Les neutres. — III. La loi sur les naturalisations. — IV. La conférence des ministres des Finances. — V. La libération du 3 1/2 p. 100. — VI. La suppression de l'absinthe, XLV-84. — — I. L'émission des obligations de la défense nationale. — II. La production de l'or et les réserves d'or en France. — III. Le budget britannique. — IV. Le blocus des Iles Britanniques. — V. La limitation des débits de boisson. — VI. L'emprunt hollandais. — VII. Les ressources alimentaires des ennemis. — VIII. Le commerce extérieur de la France en 1914, 182. — — I. Les services de santé. —

II. Législation paternaliste et sociale. — III. Interdiction du commerce avec les Austro-Allemands. — IV. *Le Realm bill et les trade-unions.* — V. L'optimisme allemand. — VI. Les croiseurs allemands. — VII. Les sous-marins allemands. — VIII. Les bons de l'Echiquier. — IX. La crise grecque, 342.
I. Zeppelins, sous-marins et la note américaine. — II. Pertes de l'armée allemande. — III. Les ressources alimentaires de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. — IV. Manque d'autres produits. — V. Le commerce français en 1913. — VI. Le besoin de gaspillage. — VII. La loi sur les retraites ouvrières. — VIII. Le culte de l'eau. — IX. L'emprunt allemand, XLVI, 160. — — I. Les travaux parlementaires. — II La gestion directe, les chemins de fer allemands et l'indemnité de guerre. — III. Le rôle des banques. — IV. Le budget britannique. — V. L'attentat contre le *Lusitania.*— VI. Le commerce franco-allemand, 341.— — I. L'Italie et les perspectives de la guerre. — II. Un bluff allemand. — III. Les crédits provisoires. — IV. Embellissements et réparations des dommages. — V. La crise ministérielle britannique. — VI. Munitions et effectifs. — VII. Les Etats-Unis et l'Allemagne. — VIII. L'œuvre des zeppelins sur l'Angleterre. — IX. La politique d'amortissement, 507.
I. La guerre. — II. Les munitions : système allemand et système anglais. — III. Réparations ou libéralités. — IV. Le commerce français et le commerce allemand par tête. — V. L'office du commerce extérieur. — VI. L'appel à l'or, XLVII, 163. — — I. Après un an de guerre.— II. Impressions rurales. — III. La loi Dalbiez. — IV. Le salaire des ouvrières à domicile. — V. La grève des mineurs du pays de Galles. — VI. La restriction de la production. — VII. L'Etat et le commerce des blés. — VIII. Le grand impôt militaire allemand. — IX. L'emprunt de consolidation, 340 —— I. Le budget de 1915.—II. L'emprunt de consolidation. — III. La solution de la question du change. — IV. L'emprunt allemand. — V. La bataille de la Marne et les chemins de fer. — VI. Les question économiques dans le Royaume-Uni 512.
I. La stratégie de l'*uti possidetis.* — II. Les douzièmes provisoires. — III. L'emprunt aux Etats-Unis. — IV. La liquidation du marché de Paris. — V. Les récoltes et le bétail en France. — VI. L'agriculture municipale. — VII La Société suisse de surveillance économique — VIII Le triomphe du bullionnisme aux Etats-Unis. — IX. L'élévation des prix. — X. La conférence de Cernobbio. — XI. L'*Arabic* et les sous-marins. — XII. Les Bulgares, XLVIII, 158. — — I. La Bulgarie. — II. La crise grecque. — III. La Roumanie. — IV. La résolution des Alliés et les Serbes : MM. Briand et Asquith. — V. L'Etat marchand de blé et la taxe. — VI. La péréquation du prix du charbon. — VII. Questions maritimes.— VIII. Le Mexique. — IX. L'emprunt de consolidation et l'impôt sur les bénéfices, 335. — — I. L'emprunt. — II. La paix au Reichstag et Salonique. — III. L'armée britannique. — IV. Réquisition et taxation. — V. Le commerce des dix pre-

miers mois. — VI. Les chemins de l'État, 494.
CIRCULATION MONÉTAIRE ET FIDUCIAIRE CHEZ LES PRINCIPAUX BELLIGÉRANTS APRÈS NEUF MOIS DE GUERRE, S. E. P., XLVI-314.
COLONIES A SUCRE ET LA GUERRE DE 1914 (Nos), par Georges Dureau, XLV-256.
COMMERCE AUSTRO-ALLEMAND. (V. *Etablissement.*)
COMMERCE AVEC L'ENNEMI. (V. *Loi.*)
COMMERCE D'EXPORTATION. (V. *Extension.*)
COMMERCE DE LA LAINE EN URUGUAY (Le), par H. Bougeois, XLVIII-256.
COMMERCE DE L'ITALIE PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE DE GUERRE (Le), XLVIII-291.
COMPTES DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT (1913) (Les), par Georges de Nouvion, XLVI-465.
COMPTES DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT (1914), par Georges de Nouvion, XLVIII-460.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS. Assemblée générale, XLVI-301.
CONGRÈS. (V. *Travaux.*)
CONSTITUTION DE L'EMPIRE ALLEMAND (La), par Yves Guyot, XLVI-177.
COTTON CROOP MOVEMENTS SEASON 1914-1915, XLVIII-131.
COURS LES PLUS ÉLEVÉS ET LES PLUS BAS A NEW-YORK (Les), XLVI-255.
COUT DE LA VIE A NEW-YORK (Le), par N. Mondet, XLV-39.
CRÉDIT BRITANNIQUE ET LA GUERRE (Le), par Yves Guyot, XLVIII-177.
CRÉDIT COMMERCIAL RUSSE EN ANGLETERRE (Le). XLVIII-130.
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. Assemblée générale, XLVI-299.
CRÉDIT LYONNAIS. Assemblée générale, XLVI-302.
CRISE HOUILLÈRE EN ESPAGNE (La), par Pierre de Mériel, XLVII-92.
CUBA (République de). Commerce extérieur. Immigration et mouvement de passagers, par Pierre de Mériel, XLVII-482.
— (V. *Possibilités commerciales.*)

D

DÉCRET RELATIF AU PAYEMENT DES SOMMES DUES A RAISON DES OPÉRATIONS A TERME DANS LES BOURSES DE VALEURS, XLVIII, 120.
DÉFENSE NATIONALE. (V. *Bons.* — *Emission.* — *Limite.* — *Note.* — *Rentes.*)
DÉFICIT DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS (Le), XLVI-391.
DÉPENSES ET LES RESSOURCES DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI (Les), par Yves Guyot, XLVII-3.
DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE FRANÇAIS D'EXPORTATION ET LE PROBLÈME DU CRÉDIT A LONG TERME (Le), S. E. P., XLVI-476.
DROITS DES CRÉANCIERS DES PUISSANCES VENANT A DISPARAITRE OU A CÉDER UNE PARTIE DE LEUR TERRITOIRE, S. E. P., XLVII-144.
— *Correspondance*, XLVII-139.
DUREAU (Georges). — Nos colonies à sucre et la guerre de 1914, XLV-256.
Le marché sucrier anglais et la guerre de 1914, XLVI-397.
Le marché sucrier américain et la guerre de 1914, XLVII-425.

E

ECHANGES D'OR ET LES CHIFFRES DE DOUANES (Les), par L. Gouvy. XLVII-252.
EFFECTIFS ALLEMANDS (Les), par L. Gouvy. XLV-137.
EMISSION DES OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE, XLV-63.
EMPRUNT 5 P. 100 DE LA VICTOIRE.

Le taux de l'intérêt, par A. Barriol, XLVIII-396.
EMPRUNT DE LA DÉFENSE NATIONALE (L'), XLVIII-458.
EMPRUNT (Projet de loi déposé le 11 novembre), XLVIII-288.
ESPAGNE (En). Les projets budgétaires. Les nouveaux impôts proposés, par Pierre de Mériel, XLVIII-402.
— (V. *Assurance.* — *Crise.* — *Finances.* — *Industrie lainière.* — *Industrie vinicole.* — *Marine marchande.* — *Protection.* — *Situation budgétaire.* — *Téléphones.*)
ETABLISSEMENT DE ZONES FRANCHES ET LA CONCURRENCE AU COMMERCE AUSTRO-ALLEMAND (L'), S. E. P., XLVI-140.
ETAT DE SAO-PAOLO (La situation économique de l'), par Pierre de Mériel, XLVIII-93.
ETATS-UNIS. (V. *Cours.* — *Coût de la vie.* — *Déficit.* — *Fournitures.* — *Influence.* — *Marché sucrier.* — *Notes.* — *Prix.*)
EXEMPTIONS D'IMPÔTS DIRECTS MOTIVÉES PAR L'ÉTAT DE GUERRE, par F. Oberlend, XLV-40.
EXPANSION ÉCONOMIQUE (Les facteurs de l'), S. E. P., XLVIII-471.
EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DE M. HELFFERICH (L'), par A. Raffalovich, XLVI-89.
EXTENSION DU COMMERCE D'EXPORTATION FRANÇAIS ET LES CHAMBRES DE COMMERCE (L'), par Georges de Nouvion, XLVIII-215.

F

FALCK (Etienne). — Les valeurs mobilières étrangères et le fisc, XLVII-403.
FINANCES DE LA GRÈCE (Les), par A. Andréadès, XLVI-47.
FINANCES ESPAGNOLES ET L'ÉCHEC DU RÉCENT EMPRUNT (Les), par Pierre de Mériel, XLVII-240.
FINANCES HELLÉNIQUES PENDANT ET DEPUIS LES GUERRES BALKANIQUES (Les), S. E. P., XLV-324.
FOURNISSEURS D'ARMÉE (Les), par Senior Testis, XLVI-309.
FOURNITURES DE GUERRE AUX ETATS-UNIS (Les), par A. Raffalovich. XLVII-96.

G

GARANTIE D'INTÉRÊT (La), XLVI-129.
GIRETTI (Edoardo). — L'Italie et les problèmes de la guerre, XLVII-43.
GOUAULT (E.). — Influence de la conservation frigorifique des denrées périssables sur le prix de la vie aux Etats-Unis, XLVIII-65.
GOUVY (L.). Les effectifs allemands, XLV-137.
Les échanges d'or et les chiffres de douanes, XLVII-252.
Le bassin houiller de la Sarre, XLVIII-40. — Les chemins de fer américains de 1904 à 1914, 245. — La potasse en Haute-Alsace, 379.
C. R. *Georges Blondel* : L'épuisement de l'Allemagne, XLVII-330.
GRÈCE. (V. *Finances.*)
GRÈVES EN ALLEMAGNE EN 1912 (Les), par A. Raffalovich, XLV-212.
GUEROULT (Georges). — La loi sur les pensions civiles, XLVII-386.
GUERRE. (V. *Banques.* — *Caisses d'épargne.* — *Causes économiques.* — *Change.* — *Circulation monétaire.* — *Colonies à sucre.* — *Exemptions d'impôts.* — *Marché sucrier.* — *Problèmes.* — *Réparation des dommages.* — *Russie.* — *Secours.*)
GUERRE ET L'INDUSTRIE ALLEMANDE EN 1914-1915 (La), par A. Raffalovich, XLVII-23, 199.

GUERRE. LES CAUSES HISTORIQUES. LA MONARCHIE AUSTRO-HONGROISE, (La), par Yves Guyot, XLVI-353.

H

HOCHSCHILLER (Max). — La Russie et les Dardanelles, XLVI-380.

I

IMPÔTS. (V. *Exemptions.*)
INDUSTRIE DES MATIÈRES COLORANTES EN ALLEMAGNE ET AILLEURS (L'), par D. Bellet, XLVII-69.
INDUSTRIE ET LE CRÉDIT EN ITALIE (L'), par Ernest Lemonon, XLVIII-30.
INDUSTRIE LAINIÈRE EN ESPAGNE (L'), par Pierre de Mériel, XLVIII-76.
INDUSTRIE VINICOLE EN ESPAGNE (L'), par Pierre de Mériel, XLVIII-221.
INFLUENCE DE LA CONSERVATION FRIGORIFIQUE DES DENRÉES PÉRISSABLES SUR LE PRIX DE LA VIE AUX ÉTATS-UNIS, par Emile Gouault, XLVIII-65.
ITALIE ET LES PROBLÈMES DE LA GUERRE (L'), par Ed. Giretti, XLVII-43.
— (V. *Commerce.* — *Industrie.*)

J

JAPON (V. *Budget.*)
JOURNAL OFFICIEL (Publications du), XLV-54, 159, 310, XLVI-113, 273, 453. XLVII-125, 286, 470, XLVIII-115, 282, 452.
JURISPRUDENCE FINANCIÈRE ET COMMERCIALE par Tchernoff, XLVII-100, XLVIII-259.

K

KULTURKRIEGER. (V. *Manifeste.*)

L

LEFORT (J.). — Revue de l'Académie des sciences morales et politiques, XLV-278, XLVI-432, XLVII-442, XLVIII-430.
LÉGISLATION DES MINES AU BRÉSIL (La nouvelle), par Pierre de Mériel, XLVII-493.
LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE PENDANT LA GUERRE, par J. Tchernoff, XLVIII-122.
LEMONON (Ernest). — L'industrie et le crédit en Italie, XLVIII-30.
LERIS (Pierre). — C. R. *Emile Baillaud* : La politique indigène de l'Angleterre en Afrique occidentale, XLVII-316.
LEVY (Raphaël-Georges). — La circulation monétaire et fiduciaire chez les principaux belligérants après neuf mois de guerre, S. E. P., XLVI-314.
Les banques françaises pendant la guerre, XLVII 212.
C. R. — *Yves Guyot* : Les causes et les conséquences de la guerre, XLVIII-319.
LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE (La), par Daniel Bellet. XLV-153, 305, XLVI-264, 445, XLVII-105, 275, 458, XLVIII-103. 265, 443.
LIMITE D'ÉMISSION DES BONS ORDINAIRES DU TRÉSOR ET DES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE, XLVI-459.
LOI AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A RAPPORTER LES DÉCRETS DE NATURALISATION OBTENUS PAR D'ANCIENS SUJETS DE PUISSANCES EN GUERRE AVEC LA FRANCE, XLVI-125.
LOI INTERDISANT LE COMMERCE AVEC L'ENNEMI, XLVI-124.
LOI RELATIVE A LA RESTITUTION DES DROITS PERÇUS SUR LES ABSINTHES, XLVI-120.
LOI RELATIVE A L'INTERDICTION DE LA FABRICATION, DE LA VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL AINSI QUE DE

LA CIRCULATION DE L'ABSINTHE ET DES LIQUEURS SIMILAIRES, XLVI-120.
LOI SUR LA PROTECTION DES VALEURS MOBILIÈRES, XLVI-120.
LOI SUR LES NATURALISATIONS, XLVI-126.

M

MANIFESTE DES KULTURKRIEGER. EPILOGUE (Le), par Lujo Brentano, Yves Guyot et D. Bellet, XLVI-71.
MARCHÉ FINANCIER. (V. *Protectionnisme*.)
MARCHÉS NEUTRES ET LES BELLIGÉRANTS (Les), par A. Raffalovich, XLVI-215.
MARCHÉ SUCRIER AMÉRICAIN ET LA GUERRE DE 1914 (Le), par Georges Dureau, XLVII-425.
MARCHÉ SUCRIER ANGLAIS ET LA GUERRE DE 1914 (Le), par Georges Dureau. XLVI-397.
MARINE MARCHANDE EN ESPAGNE (La), par Pierre de Mériel, (La), XLVIII-88.
MARONI (Fernand). — Le change en temps de guerre, S. E. P., XLVIII, 134.
MERIEL (Pierre de). — La crise houillère en Espagne, XLVII-92. — La banque du Brésil. Placements français au Brésil, 137. — Les finances espagnoles et l'échec du récent emprunt, 240. — Resumen anual de estadistica municipal, Montevido 1911-1913. 481. — République de Cuba: commerce extérieur 1913-1914, 482. — Immigration et mouvement de passagers, 1914, 483. — Annuaire statistique de la République orientale de l'Uruguay, 484. — La Banque hypothécaire nationale argentine, 486. — Une banque agricole en Argentine, 487. — La nouvelle législation des mines au Brésil. 493.
L'industrie lainière en Espagne, XLVIII-76. — La marine marchande espagnole, 88. — La situation économique de l'Etat de Sao-Paolo, 93. — Le budget de la République Argentine pour 1916, 98. — Un projet de protection spéciale pour l'industrie houillère espagnole, 126. — La République orientale de l'Uruguay, 129. — Les successions en Uruguay, 132. — L'industrie vinicole en Espagne, 221. — L'exploitation des téléphones en Espagne, 225. — L'assurance en Espagne, 292. — Budget et dette urugayens, 295. — En Espagne : Les projets budgétaires; les nouveaux impôts proposés, 402.
C. R. Cuenta general de rentas y gastos y cuenta de gastos del partamento de Hacienda (1913-1914), XLVII-334. — Republica de Cuba : secretaria de hacienda. Subsidio industrial y su tributarion (1908-1912), 334. — Estados Unidos de Venezuela : memoria de hacienda correspondiente al ano 1914-1915, 334. — La revista commerciale : the commercial review, 335. — Anuario estadistico de la Republica oriental del Uruguay, 335.
MODIFICATIONS A APPORTER A L'ORGANISATION DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES (Les), XLVI-423.
MOLINARI (Maurice de). — Mouvement agricole, XLV-293.
MONDET (N.). — Le coût de la vie à New-York, XLV-39. — Les prévisions pour 1915, 43. — Le taux du fret du froment de New-York à Liverpool, 254. — La Belgique et le droit des gens, 269. — Le Canada en 1913, 274.
La Bristish Constitution Association, XLVI-413.

Emile Ratheneau. XLVII-141.
C. R. *Hartley Withers* : War and Lombard street, XLV-75. — *H. Chamberlain* : La genèse du XIXe siècle, 77. — *H. Busson, J. Fèvre, H. Hauser*: La France et ses colonies, 78. — *Joseph Reinach* : La guerre de 1914, 174. — *Oscar Bloch* : La réforme des bourses de marchandises en France et l'organisation d'une bourse en Allemagne, 174. — *Rémy Collin* : Les foyers nouveaux, 175. — *André Siegfried* : Tableau politique de la France de l'Ouest sous la troisième République, 176. — *Roumens* : L'impérialisme français et les chemins de fer transafricains, 177. — *Cloudesley Brereton:* Qui est responsable? 332. — *Major Jones* : The Shipping World year Book, 334. — *Charles-A. Conaut* : A History of modern Banks of Issue, 335. — *J. Valdour* : Les mariniers, 341.
Hastings Lyon : Principles of Taxation, XLVI-148.— *H. Carton de Wiart* : Pages actuelles; la Belgique en terre d'exil, 157. —*H. H. O'Farrell*: The franco-german War indemnity and its economic results, 157.— *A.-J. Wilson* : No Deluding Peace, 325.—*Ernest Denis* : la guerre: causes immédiates et lointaines; l'intoxication d'un peuple; le traité, 332. — *Jacques Flach* : Essai sur la formation de l'esprit public allemand, 337. — *Claude Casimir-Perier* : Brest, port transatlantique européen, 339. — *James Guillaume* : Karl Marx pangermaniste et l'Association internationale des travailleurs, 340. — *Emile Hovelaque* : Les causes profondes de la guerre, 484. — *Arnold J. Toynbee* : Nationality and the War, 487.— *William Harbutt Dawson* : Municipal Life and government in Germany, 491. — *William Vogt* : La Suisse allemande au début de la guerre de 1914, 504.— *W. S. Schwabe* : Effect of War on stock Exchange transaction, 504. — *Walter A. Skrimer* : The mining manual et mining year book, 506.
J.-L. de Lanessan : L'empire germanique sous la direction de Bismarck et de Guillaume II. Comment l'éducation allemande a créé la barbarie germanique. *Paul Flat* : Vers la victoire, XLVII-155. — *J. Scott Keltie* : The stateman's year book, 161. — *Yves Guyot* : Les causes et les conséquences de la guerre, 297. — *Gilbert Slater* : Peace and war in Europe, 303. — *Henri Charriaut* : La Belgique, terre d'héroïsme, 306.— *Toshiharu Watarai* : Nationalization of railways in Japon, 321. — *J.-M. Baldwin* : La France et la guerre, 326. — *Pierre Albin*: La guerre allemande, 327. — *Hubert Bourgin* : Le militarisme allemand, 327. — *D. Bellet* : Comment payer les frais de la guerre. La fortune de l'Allemagne et celle des alliés, 328. — *René Moulin* : La guerre et les neutres, 328.— *Joseph Reinach*: Commentaires de Polybe, 329. — *A.-L. Bowby* : The effect of the war on the external trade of the united Kindom, 331. — *W. S. Thompson* : Population : A study in malthusianism, 332. — *F. W. Taussing* : Some aspects of the tariff questions, 502. — *Edouard Driault* : La reprise de Constantinople et l'alliance franco-russe, 506.
Un Allemand : J'accuse, XLVIII-147.— *Henri Lorin* : La paix que nous voudrons, 154. — *L. Lévy-Bruhl* : La conflagra-

tion européenne, 155. — *J. Aulneau* : La Turquie et la Guerre, 322.— *Joseph Reinach* : La guerre de 1914-1915 ; les commentaires de Polybe, 333. — *Ricardo Jorge* : La guerre et la pensée médicale, 333.

MONNAIE (Note sur la petite), par A. Barriol, XLVIII-399.

MONTEVIDEO. Statistique municipale 1911-1913, par Pierre de Mériel, XLVII-481.

MORATORIUM. (V. *Prorogation.*)

MOUVEMENT AGRICOLE, par Maurice de Molinari, XLV-293.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL, par Daniel Bellet, XLVI-98, XLVII-258, XLVIII-228.

MULLER (Paul). — C. R. *J.-E. Lucas* : La vache laitière, XLVII-333. — *Paul Descamps* : La formation sociale de l'anglais moderne, 337.

N

NATURALISATION. (V. *Loi.*)

NÉCROLOGIE. — Pierre Leroy-Beaulieu, XLV-67. — Michel Arboux, 322. — Raymond Boverat, 322. — André-Henri Pierson, 323.

William Smart, XLVI-133. — Le comte Witte, 135. — Lord Rothschild, 137. — Léopold Louis-Dreyfus, 139.— Fl. Guillain, 311. — Nelson W. Aldrich, 311. — P.-E. Martin, 473. — Camille Pelletan, 473.

Emile Rathenau, XLVII-141

Lord Welby, XLVIII-310.— Adolphe Greiner, 470.

NOTE SUR LA PETITE MONNAIE. (V. *Monnaie.*)

NOTE SUR LES OBLIGATIONS 5 P. 100 DE LA DÉFENSE NATIONALE, par A. Barriol, XLV-150.

NOTE SUR LES OBLIGATIONS 5 P. 100 NORD, par A. Barriol, XLVI-220.

NOTES SUR LES ETATS-UNIS, XLVI-463.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES. — *Daniel Bellet* : Chiffons de papier, XLV-77. — *F. Jullien-Chatel* : Un échec commercial de la France au Canada, 79. — *Léon Bourgeois* : La politique de la prévoyance, 79. — *Paul Roux* : Précis de science sociale, 80. *Mme Avril de Sainte-Croix* : Œuvres et institutions féminines. Droit des femmes (Xe congrès), 81. — *Rudolf Auspitz et Richard Lieben* : Recherches sur la théorie du prix, 82. — *Paul Bluysen* : Mes amis les Hindous, 82.— *G. Lachapelle* : Les élections de 1914, 83. — *A. Wagner* : Les fondements de l'économie politique, 83. — *André Jacquemont* : Escrocs et demi-escrocs, 83. — *André Martin* : Monnaies, effets de commerce et changes de tous les pays, 174. — *P. Stassny* : Der œsterr Statsbankerott von 1811, 176 — *Myrbach Rheinfeld* : Précis de droit financier, 176. — *Mann* : Der Marschall Vauban und Volkswirtschaftslehre der Absolutismus, 178.— *Georges Assanis* : La mutualité pratique, 179. — *Maurice Bellom* : La définition légale de l'invalidité en matière d'assurance sociale, 180. — *A. Wagner* : Traité de la science des finances; le crédit public, 181. — *Charles Elner Gehlke* : Emile Durckhein, contribution to sociological theory, 336.— *Albert Wm. Alderson* : Why the war cannot be final, 336. — *Burkhard Reber* : Société de crémation de Genève (Bulletin 1915), 336. — *Charles Verecque* : Histoire de la famille, 337. — *André de Maday* : Sociologie de la paix, 338. — *P. d'Estournelles de Constant* : Les Etats-Unis

d'Amérique, 338. — *L. François et R. Vallier* : Les industries agricoles et alimentaires, 339. *Marie Kolabinska* : La circulation des élites en France. 340.
P. Wilson : The Unmaking of Europe, XLVI, 336. — *J.-W. Mackail* : Russia's gift to the world, 337. — *Henry Ludwell Moore* : Laws of wages, 338.— *Charles Andler* : Les usages de la guerre et la doctrine de l'état-major allemand, 503. — *Pierre Delbet* : L'emprise allemande, 503. — How to save money in war time, 505.
E. Bourgeois, L. Renault, général Malleterre, R.-G. Lévy, Daniel Bellet : La guerre, XLVII-326. — *Louis Blart* : Les rapports de la France et de l'Espagne après le pacte de famille, 327. —*Sarolea*: Le problème anglo-allemand, 329. — Poor's manual. Railroads of the United States, 330. — *A. W. Tillet* : Militancy versus civilisation, 331. — *Peschcke Koedt* : English and German Culture, 331. — *W. Graham Summer:* Le défi des faits et autres essais, 333. — *P. Nearing* : Le revenu, 333. —*C.-M. Thompson* : The Illinois whigs before 1846, 333. — *Albert Soubies* : L'almanach des spectacles, 336. — *W. Kulemann* : Die Berussvereine, 339. *A. Raffalovich* : Le marché financier (1913-1914), 511. — *F. Lepelletier* : Les caisses d'épargne, 511. — *Michel Bakounine* : Œuvres, 511.
Paul-Louis Gruet : Les réquisitions militaires, XLVIII-152. — Annuaire international de statistique agricole 1913-1914, 157. — *J. de Lanessan* : Les empires germaniques et la politique de la force, 329. — *Louis Leger* : La Renaissance tchèque au XIXe siècle, 329. — *Le docteur Capitan* : La psychologie des Allemands actuels, alcooliques, fous et criminels, 330.— *Henry Wiekham Steed* : L'Angleterre et la guerre, 331. — *P.-G. La Chernais* : Le groupe socialiste du Reichstag et la déclaration de guerre, 331. — *Paul Descamps* : La hiérarchie des classes dans le royaume de Prusse, 332. — *Franklin Escher* : Elements of foreign exchange. A foreign exchange primer, 332. — *Gaspard Wampach* : Le Grand-Duché de Luxembourg et l'invasion allemande, 332. — *L. Hersch* : La mortalité chez les neutres en temps de guerre, 332. — *J. Reinach :* Récits et portraits contemporains, 491.— *G. Jèze, J. Barthélemy, C. Rist, L. Rolland* : Problèmes de politique et de guerre, 491. — *P. de Coubertin* : Le respect mutuel, 491. — *J. Rolland Rose :* The development of the European nations (1870-1915), 492.

NOUVION (Georges de). — La question de la population, XLV-223.

Les assemblées générales des compagnies de chemins de fer : *Orléans*; *Est*; *P.-L.-M.*; *Midi*; *Ouest*, XLVI-284. — *Nord*, XLVII-132. — Les comptes des chemins de fer de l'Etat (1913), 465.

Les caisses d'épargne et la guerre, XLVII-455.

L'extension du commerce d'exportation français et les Chambres de commerce, XLVIII-215. — Les comptes des chemins de fer de l'Etat pour 1914. 460.

C. R. *Fernand Dubief* : La question du vagabondage, XLVIII-486.

O

OBERLEND (F.). — Exemptions d'impôts directs motivées par l'état de guerre, XLV-40.
OCTROI DE PARIS, XLVI-129.
OPÉRATIONS A TERME. (V. *Décret.*)

P

PAIX. (V. *Problèmes.*)
PANAMA. (V. *Canal.*)
PARIS (V. *Bons municipaux. — Octroi.*)
PAWLOWSKI (Auguste). — Les progrès sur les chemins de fer français, XLVII-416.
PENSIONS CIVILES (La loi sur les), par Georges Guéroult, XLVII-386.
PÉROU (La situation financière du), par H. Bougeois, XLVIII-253. — (V. *Chemins de fer.*)
POLITIQUE FINANCIÈRE DE L'ANGLETERRE DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE (La), S. E. P., XLVIII-312.
POPULATION DE LA FRANCE (La), XLVI-471.
POPULATION (V. *Question.*)
POPULATION EN FRANCE EN 1914 (Mouvement de la), XLVIII-290.
POSSIBILITÉS COMMERCIALES A CUBA, par H. Bougeois, XLVIII-302.
POSSIBILITÉS HOUILLÈRES AU BRÉSIL
POTASSE EN HAUTE-ALSACE (La), par L. Gouvy, XLVIII-379.
(Les), par H. Bougeois, XLVIII-297.
PRÉVISIONS POUR 1915 (Les), par N. Mondet, XLV-43.
PRIX DU BLÉ ET DU MAÏS A CHICAGO (Le), XLVII 57.
PROBLÈMES DE LA PAIX (Les), par Yves Guyot, XLV-97.
PROBLÈMES ÉCONOMIQUES APRÈS LA GUERRE (Les), par Yves Guyot, XLVII-177.
PROBLÈMES ÉCONOMIQUES APRÈS LA PAIX (Les), par Yves Guyot, XLVII-353.
PROGRÈS SUR LES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (Les), par Auguste Pawlowski, XLVII-416.
PROJETS D'UNIONS DOUANIÈRES (Les), par Gustave Schelle, XLVI-30.
PROPOSITION CONNEVOT ET LES MARCHÉS DE FOURNITURE DE L'ETAT (La), par D. Bellet, XLVII-59.
PROROGATION DU MORATORIUM, XLV-164.
PROTECTIONNISME ET MARCHÉ FINANCIER, par A. Raffalovich, XLVI-26.
PROTECTION SPÉCIALE POUR L'INDUSTRIE HOUILLÈRE ESPAGNOLE (Un projet de), par Pierre de Mériel, XLVIII-126.
PUPIN (René). — A propos des droits des créanciers des puissances venant à disparaître ou à céder une partie de leur territoire, XLVII-139.

Q

QUESTION BULGARE (La), par Yves Guyot, XLVIII-353.
QUESTION DE LA POPULATION (La), par Georges de Nouvion, XLV-223.

R

RAFFALOVICH (Arthur). — La Russie et la guerre, XLV-24. XLVI-132. — Les grèves en Allemagne en 1912, XLV-212.
Protectionnisme et marché financier, XLVI-26. — L'exposé budgétaire de M. Helfferich, 89. — Les marchés neutres et les belligérants, 215.
La guerre et l'industrie allemande en 1914-1915, XLVII-23, 199. — Les fournitures de guerre aux Etats-Unis, 96.
C. R. — Statistiches Jahrbruch für das Deutsche Reich, XLV-79. — *Edgar Salin* : Le développement économique de

l'Alaska, 180. — *Charlotte Leubuscher* : Der Arbeitskampf der englischen Eisenbahner en 1911, 181.
Delanoy Little : Sketches in Poland, XLVI-159. — *H.-A. Gibbons* : The new mapp of Europe, 334. — *Andrew Dickson White* : Fiat money inflation in France, 335. — La guerre et la démocratie, 493.
Wieth-Knudsen : Bauernfrage und Agrarreform in Russland, XLVII-323. — *Alexandre Starzenski* : Les emprunts communaux en Angleterre, 336. — *F. Neuburger* : Die Krieegsberechtschaft, 338.
RAPPORT DE LA BANQUE DE FRANCE (Le), XLV-59.
RENTES 3 p. 100 ET OBLIGATIONS DE LA DÉFENSE NATIONALE. XLVI-133.
RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE (La), S. E. P., XLV-68. — XLVI, 131.
RÉPUBLIQUE ARGENTINE (La). Sa colonisation; un projet de loi sur l'immigration, XLVIII-415.
REVUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES, par Rouxel, XLVI-256.
REVUES (Sommaire des). XLVI-522, XLVII-172, 352, 521, XLVIII-172, 345, 503.
ROUXEL. — Travaux des Chambres de commerce et des congrès, XLV-47.
Revue des publications économiques françaises et étrangères, XLVI-256.
C. R. *Almeida Noguiera* : Economica politica, XLV-168.
RUSSIE (Les finances de la). — L'exposé de M. Bark à la Doumia, XLVII-477.
RUSSIE ET LA GUERRE (La), par Arthur Raffalovich, XLV-24, XLVI-132.
RUSSIE ET LES DARDANELLES (La), par Max Hoschiller, XLVI-380.

S

SCHELLE (Gustave). — L'autonomie des chemins de fer de l'Etat belge, XLV-247.
Les projets d'unions douanières, XLVI-30.
SECOURS EN TEMPS DE GUERRE ET LES ABUS QU'ILS ENTRAINENT (Les), par Daniel Bellet, XLV-121.
SIMON (Adrien). — Les droits des créanciers des puissances venant à disparaître ou à céder une partie de leur territoire. S. E. P., XLVII-144.
SITUATION BUDGÉTAIRE ESPAGNOLE (La), par Daniel Bellet, XLVI-393.
SITUATION FINANCIÈRE (La). — Discours de M. Ribot, ministre des Finances (7 mai 1915), XLVI-305.
SITUATION FINANCIÈRE EN ARGENTINE (La), XLVI-465.
SOCIETE D'ECONOMIE POLITIQUE. — La réparation des dommages de guerre, XLV-68. — Les finances helléniques pendant et depuis les guerres balkaniques, 324.
L'établissement de zones franches et la concurrence au commerce austro-allemand, XLVI-140. — La circulation monétaire et fiduciaire chez les principaux belligérants après neuf mois de guerre, 314. — Le développement du commerce français d'exportation et le problème du crédit à long terme, 476.
Les droits des créanciers des puissances venant à disparaître ou à céder une partie de leur territoire, XLVII-144.
Le change en temps de guerre, XLVIII-134. — La politique financière de l'Angleterre depuis le début de la guerre, 312. — Les facteurs de l'expansion économique, 471.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, XLVI-131. Assemblée générale, 304.
SOUCHON. — La réparation des dommages de guerre. S. E. P., XLV-68.
STEFANON (Denis). — C. R. *A. Andreadès* : L'administration financière des Vénitiens dans les îles Ioniennes, XLVI-150.
SUISSE. (V. *Budget de chemins de fer. — Modifications.*)

T

TABLEAU INÉDIT DES LEVÉES FAITES PAR L'AUTRICHE-HONGRIE jusqu'à ce jour, XLVIII-459.
TAUX DU FRET DU FROMENT DE NEW-YORK A LIVERPOOL (Le), par N. Mondet, XLV-254.
TCHERNOFF. — Jurisprudence financière et commerciale, XLVII-100, XLVIII-259.
TÉLÉPHONES EN ESPAGNE (L'exploitation des), par Pierre de Mériel, XLVIII-225.
Législation et jurisprudence pendant la guerre, XLVIII-122.
TESTIS SENIOR. — Les fournisseurs d'armée, XLVI-309.
THÉORIE DE LA PRODUCTIVITÉ FINALE ET LE PROFIT (La), par Maurice Bellom, XLVIII-199.
TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE ET DES CONGRÈS, par Rouxel. XLV-40.
TRUCHY (Henri). — La politique financière de l'Angleterre depuis le début de la guerre, S. E. P., XLVIII-312.
TURQUIE. (V. *Budget.*)

U

UNIONS DOUANIÈRES. (V. *Projets.*)
URUGUAY (La République orientale de l'), par Pierre de Mériel, XLVIII-[illegible].
URUGUAY (République orientale de l'). — Statistique 1911-1912. par Pierre de Mériel, XLVII-484.
URUGUAY (Les successions en), par Pierre de Mériel, XLVIII, 132.
— (V. *Commerce.*)
URUGUAYENS. (V. *Budget.*)

V

VALEURS MOBILIÈRES ÉTRANGÈRES ET LE FISC (Les), par Etienne Falck, XVII-403.
VALEURS MOBILIÈRES (Protection des). (V. *Loi.*)

Y

YVES GUYOT. — Chronique (Voir détail à CHRONIQUE), XLV-84, 182, 342, XLVI-160, 341, 507, XLVII-163, 340, 512, XLVIII-158, 335, 494.
Les causes économiques de la guerre, XLV-5, 113, 193, XLVI-3.
Les problèmes de la paix, XLV-97.
La constitution de l'Empire allemand, XLVI-177.— F. Guillain, 311.— Nelson W. Aldrich, 311. — La guerre. Ses causes historiques. La monarchie austro-hongroise, 353. — Camille Pelletan, 473.
Les dépenses et les ressources de la France et du Royaume-Uni, XLVII, 3. — Les problèmes économiques après la guerre, 177. — Les problèmes économiques après la paix, 353.
Le budget britannique, XLVIII-3.— Le crédit britannique et la guerre, 177. — Lord Welby, 310. — La question bulgare, 353. — Adolphe Greiner, 470.
C. R. *Théodore Duret* : Vues sur l'histoire de la France moderne, XLV-339.
J.-L. de Lanessan : Pourquoi

les Germains seront vaincus, XLVI-321. — *E. Waxveiller* : La guerre de 1914. La Belgique neutre et loyale, 329.
Les causes et les conséquences de la guerre (*Préface*), XLVII-297, XLVIII-144, 147. — La province rhénane et la Westphalie, 485.

Z

ZOLLA (Daniel). — Le développement du commerce français d'exportation et le problème du crédit à long terme. S. E. P., XLVI-476.
ZONES FRANCHES. (V. *Etablissement.*)

Le Gérant: FÉLIX ALCAN.

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN, A PARIS.

HB
3
J8
sér.6
t.47-48

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY